UNIVERSITY OF TORONTO.
KING ALFRED'S LIBRARY OF HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH AND HARRIET SMITH
1901

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE

EN MISSION PRES LES ARMÉES

1791-1797

DU MÊME AUTEUR :

Manuel et son Temps. — Étude sur l'opposition parlementaire sous la Restauration. Rapporteur à l'Institut, M. Henri Martin, membre de l'Académie française.

Capitulations militaires de la Prusse, d'Iéna à Tilsitt, d'après les archives du Dépôt de la guerre. Rapporteur à l'Institut, M. Hip. Passy, ancien pair de France.

La Diplomatie prussienne depuis la paix de Presbourg jusqu'au traité de Tilsitt, d'après les archives du Dépôt de la guerre et du ministère des Affaires étrangères. Rapporteur à l'Institut, M. Zeller, professeur à l'Ecole polytechnique, ancien Recteur à Strasbourg.

Histoire de Desaix, ouvrage écrit par ordre de M. le général Gresley, ministre de la Guerre. Rapporteur à l'Institut, M. Zeller.

Royaume de Prusse, d'après les archives du Saint-Empire et du ministère de la Guerre. Essai sur la Monarchie des Démembrements.

Chute d'une République : Venise, d'après les archives secrètes de la République de Venise. Mission des Affaires étrangères. Rapporteur à l'Institut, M. Zeller.

Caduta d'una Reppublica : Venezia, traduction italienne, après rapport à l'Académie d'histoire de Rome.

Guerre de Hollande (affaire du Texel), d'après les archives de la Guerre. Rapporteur à l'Institut, M. Levasseur, professeur au Collège de France.

Carnot. — Étude sur l'Organisateur de la Victoire. Rapporteur à l'Institut, M. Fustel de Coulanges, professeur à la Sorbonne, ancien Doyen à Strasbourg.

Les Armées de la République. Précis des opérations et des batailles de 1792 à 1800, d'après le Dépôt de la guerre et les Archives nationales. Rapporteur à l'Institut, M. Sorel, membre de l'Académie française.

Le Génie de Napoléon. — Etude sur la perpétuité de la guerre contre la France par la Coalition, de 1796 à 1815.

La Reine Louise de Prusse, seul ouvrage publié sur ce personnage en France, d'après les archives d'Allemagne et d'Angleterre. Mission des Affaires étrangères.

G1974r

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE

EN MISSION PRÈS LES ARMÉES

1791-1797

D'APRÈS LE DÉPOT DE LA GUERRE
LES SEANCES DE LA CONVENTION, LES ARCHIVES NATIONALES

PAR

BONNAL DE GANGES

ANCIEN CONSERVATEUR DES ARCHIVES DU DÉPOT DE LA GUERRE

TOME TROISIÈME

LES VOLONTAIRES ET LES REPRÉSENTANTS AUX FRONTIÈRES

« Nous combattrons, Marceau, et nous serons guillotinés ensemble. »
KLÉBER à Savenay, 1793.

« Si c'était un général comme Turenne que tu eusses destitué, on te pardonnerait aisément ; mais... Rossignol, c'est un crime ! »
Dép. BARÈRE à Goupilleau, 1793.

« L'esprit de l'Armée est excellent. Toute la République est là. »
Dép. MERLIN DE THIONV. à la Conv., 1794.

24955
26/21

PARIS
ARTHUR SAVAÈTE, Editeur, 76, rue des Saints-Pères
1898

DÉDICACE

Aux Officiers et aux Soldats de l'Armée Royale qui s'écrièrent de Valmy à Zurich : VIVE LA NATION !

Aux Armées de Rhin et Moselle, des Pyrénées, de Hollande, de Sambre-et-Meuse, d'Italie.

A Merlin de Thionville, le plus grand des Conventionnels en mission.

A Carnot, l'Organisateur de la Victoire.

Aux Généraux : Duc de Biron, Prince de Broglie, Marquis d'Aoust et de Flers, Comtes Custine, Dillon, Vicomte de Beauharnais, Baron Luckner, Baragueyd'Hilliers, Beysser, Brunet, Chancel, Doyré, Gestas, Gratien, d'Harville, Houchard, La Marlière, Marassé, Miackzinski, O Moran, Perlet, Ramel, Ward.

Aux Vice-Amiraux de Grimoard, de Kersaint.

Aux Héros innommés qui, dès la PATRIE EN DANGER, coururent dans les camps pour faire de la France la GRANDE NATION, les officiers avec 8 francs de solde et les soldats avec 2 sols par mois.

PATRIA, NON IMMEMOR !

LIVRE DOUZIÈME

LA QUESTION DES VOLONTAIRES

CHAPITRE LIII

LES VOLONTAIRES DE 1791 ET DE 1792

I. De l'œuvre des Volontaires Départementaux et Parisiens. — Témoignages chronologiques dans les Départements et aux Armées. — Dépêches des généraux Bercheny, Wimpfen et Biron, La Bourdonnaye et Kellerman. Paris fournit 34 bataillons en août 92 et envoya en totalité, après août 93, cinquante-trois mille hommes. — Bataillon du *Dix-Août*. — Second bataillon marseillais des *Girondins*. — Bataillons *anti-jacobins*. — Lanjuinais et Robespierre. — Bataillons Parisiens, éléments de désordre. — Plaintes coupables contre les Généraux. — Répliques de ceux-ci. — II. Volontaires des Départements, leurs actions d'éclat. — III. Chefs de bataillons et officiers volontaires devenus généraux et maréchaux : Belliard, Dorsenne, Darmagnac, Delort, Ernouf, Exelmans, Ney, Maison, Gérard, Bordesoulle, Pajol, Lannes, Moreau, Mouton, Molitor et Lefebvre-Desnoettes, Marchand, Suchet, Souham, Gouvion-Saint-Cyr, Cambronne, Barbanègre. — IV. Chef de volontaires ayant servi dans l'*Armée royale* : Jourdan, Masséna, Lecourbe, Bon, Sérurier, Macdonald, Oudinot, Les Beaupuy-Montaigne, Marceau, Lefebvre, Soult, Davout. — V. Hoche, Kléber, Desaix, Lacuée, officiers dans l'armée régulière, y continuent leurs services. — VI. *Femmes, officiers et soldats* : Les sœurs de Fernig, comtesse de Saulanne, Schellinck, Brulon, Pochelat et Quatre-Sous, Sans-Gêne. — VII. Généraux des armées étrangères : Laharpe, suisse ; Dumonceau, belge ; Miranda, espagnol ; Dombrowski, polonais ; le prince Charles de Hesse, allemand. — Jomini et le Premier Consul. — Opinion de Necker.

La question des Volontaires est complexe. Elle comprend : la *guerre* proprement dite ; leur vie à l'*intérieur* dès leur création.

Goethe fournit sur la guerre l'épigraphe juste, elle date de Valmy : *Une Ère nouvelle a commencé pour le monde !*

L'indignation des Réquisitionnaires de 1793 a créé la seconde, née des lâchetés et des forfaits des Triumvirs : *Nous partirons pour les frontières, mais il faut que les Jacobins partent aussi !*

Le général Foy a porté sur ceux qu'il a nommés le noyau de l'armée nouvelle un jugement que son génie militaire rend sans appel : *De là, sont venus presque tous les généraux célèbres dont la France s'honore !*

I

La loi avait fait aux Volontaires des conditions libérales dès 91 (1) ; la quantité des grades à décerner ajoutait à leurs avantages (2). L'*élection* avait paru le couronnement de cet édifice, tout permettait de croire que la campagne serait courte. Les fautes du parti terroriste naissant déjouèrent les calculs du parti constitutionnel, plus tard des Girondins eux-mêmes. Leur impuissance à obtenir le châtiment des massacreurs de septembre et d'Avignon, le Procès de Louis XVI et son supplice, achevèrent de soulever l'Europe contre la France (3). Sous l'empire de ces idées, on alla des deux côtés aux extrêmes. La désertion des officiers de l'armée royale et navale vint ajouter un ferment militaire aux discordes civiles..... Pourquoi les Volontaires en auraient-ils été exempts ?

Quel est l'écrivain qui, résumant les causes que nous énonçons, a songé à s'inquiéter par réciprocité de l'effet qu'elles ont dû produire sur eux ?

La population (4) vivait en masse hors des conflits qui divisaient les clubs et l'assemblée, les politiciens et les révolutionnaires. Elle était accourue auprès des Commissaires locaux préposés à l'organisation des Volontaires du 21 juin 91 et du 22 juillet 92. A peu près partout, l'affluence avait été telle parmi les appelés, qu'*ils avaient surpassé la part de contingent qui incombait à fournir*. Leur nombre devint, avec la pénurie des effets militaires, une source de désordres. Des départe-

1. Les *Vainqueurs de la Bastille* formèrent la 35e division de gendarmerie.

2. Les populations n'avaient pas attendu 1790 pour servir militairement. Avec la garde nationale les *Milices bourgeoises* avaient offert à l'Assemblée nationale de marcher à la frontière et d'y *sceller de leur sang* le serment de mourir pour la patrie.

3. L'ancien régime avait connu et pratiqué le système des enrôlements et des volontaires. Ces derniers étaient de deux sortes : les gentilshommes qui servaient dans un régiment ou dans un état-major pour une campagne seule, à leurs propres frais, sans grade ni droits quelconques, ainsi Turenne, Condé, Villars ; puis, ceux qui entraient dans un régiment, comme Berruyer. D'une famille de négociants lyonnais, ce dernier avait fait la guerre de Sept Ans et en était revenu capitaine pour sa bravoure, dans Aumont-infanterie. Général en 92, commanda la Place de Paris ; le 21 janvier 93, ce fut lui qui ordonna le célèbre roulement de tambour.

4. De ce nombre furent le ministre de la guerre Servan et son collaborateur Lacuée. Ce sont ces deux hommes de l'ancienne armée qui organisèrent les volontaires de 91.

ments avaient sollicité l'honneur de former plus de bataillons qu'il ne leur en était assigné ! La *jeunesse riche des grandes villes* s'était formée en escadrons de cavalerie et s'était obligée à faire la guerre *à ses frais pendant une année*. On le vit à Paris, à Bordeaux, à Nantes, à Metz et à Strasbourg (1). Enthousiasme indescriptible et que nul autre peuple n'a connu à ce degré, pas même l'Allemagne de 1813 !

L'abolition des privilèges n'avait pas fait entrer dans les rangs de l'armée régulière un plus grand nombre de membres des classes moyennes en 92, atteste un témoin de cette époque (2), attestation redoutable. A-t-on oublié ce fait des *Guerres de Louis XIV*, le renvoi des officiers roturiers après la paix ! Le corps allait, cette fois, être renouvelé par eux, issus des Volontaires pour la très grande partie.

Le 16 octobre 91, le ministre de la guerre avait déclaré à l'Assemblée que *deux mille officiers* avaient fui leurs drapeaux et que plus de *dix mille gentilshommes* s'étaient précipités à l'Étranger. Combien avaient emporté les *caisses* des régiments et les *drapeaux !*

Ce furent ces derniers actes qui inspirèrent à Isnard l'apostrophe suivante : « Disons à l'Europe que si la nation tire l'épée, elle jettera le fourreau ; qu'elle ne le reprendra que couronné des lauriers de la victoire. » Et cela, le 1er décembre de la même année. Aux Pyrénées-Orientales, un général en chef, de Flers, s'écriera : « Tous les Français sont soldats ; le seul *uniforme* de la Liberté et de l'Égalité est la *cocarde* tricolore. » Ces paroles enflammées redisaient l'enthousiasme qui secouait la nation, elles promettaient à l'Europe sa défaite.

Les volontaires de juin 91 n'avaient pas perdu leur temps ; ils avaient rejoint au plus vite, quelques-uns brillamment. Nous citerons comme rapidité de marche un bataillon de Lot-et-Garonne, le premier rendu le 21 septembre à Pontoise. Les 22 et 24 du même mois, deux bataillons du Finistère (le premier et le second) quittèrent Brest et arrivèrent à Saint-Germain-en-Laye le 15 octobre. Le deuxième bataillon du Lot tenait garnison à Melun avant le 22 septembre. Le 5 août, le ministre écrivit au Président de l'Assemblée que sur leur demande, les bataillons de la Dordogne, du Lot, de Lot-et-Garonne partaient pour l'Armée du Rhin ; ils ne devaient recevoir leur équipement qu'à destination.

L'accueil qui leur fut fait ne les encouragea pas toujours. Ainsi, ceux

1. Général Thiébault en ses *Mémoires*, t. I, chap. 10 et 11.

2. Témoignage du général Pajol. Le général, son fils aîné, a publié sa vie sous ce titre : *Pajol général en chef*. Cet ouvrage est l'un des plus importants sur la Révolution et sur l'Empire. Il abonde en documents originaux.

qui se rendirent dans les garnisons du Nord (1) éprouvèrent une mortification inattendue. Le général de Rochambeau, sous les ordres duquel ils étaient placés, *refusa de les admettre*, en invoquant l'exiguïté de leur taille ; il les déclara impropres au service des troupes. Une députation vint protester à Paris et par l'autorité de l'Assemblée se fit maintenir devant l'ennemi. Un décret les dispensa de la condition de taille imposée aux troupes de ligne. Les habitants se mirent parfois de la partie.

Le 23 août 91, un commissaire des guerres constatait, aux portes de la capitale, les bigarrures de leur composition et leur traitement qui diffèrent de toutes les autres troupes et qui ne cadrent nullement avec les décrets. Il était question de *bataillons parisiens*. Les craintes des habitants et des bourgeois de Gonesse, ajoutait-il, se dissipent peu à peu. La conduite des volontaires parisiens répond assez favorablement aux bonnes qualités que je leur ai supposées. Ils inclinent à l'ordre, la majeure partie veut bien faire, mais le chapitre de la *subordination* reste le plus grave. Jusqu'ici, ils obéissent, on n'entend aucune plainte de la part des habitants. Le temps et la patience auront raison de tout (2). Le 27, ces bataillons partirent pour Bapaume et Laon.

Le 14 août, Metz avait organisé les siens et le 3 septembre le général commandant la 3e division annonçait au ministre que la Moselle avait fourni 4 bataillons (3), la Meurthe 4. Leur composition avait passé ses espérances.

Dans les centres, les choses allèrent moins bien (4). Les habitants demandèrent le départ de Moulins du nouveau corps ; or, celui-ci n'était guère présentable. Dans les Vosges, mêmes plaintes à Benfeld, Reischshoffen et Bouxviller ; éloges à Morlenheim..... L'émigration travaillait les populations. De là, retard ; même dans le Haut-Rhin. L'élection avait donné les places d'officiers aux grands parleurs et aux buveurs ; les départements avaient compliqué les difficultés en se chargeant de l'habillement et de l'équipement. *La responsabilité de*

1. Aveu du commandant Poisson dans son remarquable ouvrage : *L'Armée et la garde nationale*, t. I, chap. 10.

2. Dépêche au général de Bercheny, par Prieur.

3. Là devaient se trouver Ney et le *séminariste* Molitor.

4. Un *huissier* devenu lieutenant-colonel des volontaires de l'Indre-et-Loire fut guillotiné le 30 mai 94 pour avoir favorisé la trahison de Dumouriez. Il se nommait Bégu. Une pareille condamnation à cette date éloignée n'a pu être qu'une vengeance inique.

cette double mesure [1] *incombe à l'Assemblée nationale et aux ministres*, nullement aux Volontaires qui devaient en être les premières victimes [2].

Et cependant, comme l'a écrit l'un d'entre eux, on ne pouvait avoir vécu dans un pays où l'épaulette était le premier honneur, près d'une armée qu'admirait l'Europe sans considérer la carrière des armes comme la plus noble de toutes. En apprenant les horreurs de Paris, on n'en courut que plus vite aux frontières.

Quelle était l'attitude du futur dictateur en présence de l'opinion?

Ayant enfin accepté la déclaration future de la guerre, Robespierre, le 13 janvier 92, lança cette apostrophe oubliée :

« Venez au moins, vous, gardes nationales, vous qui êtes plus spécialement dévouées à la défense de nos frontières, dans cette guerre dont une cour perfide nous menace. Venez ! Mais quoi ! vous n'êtes pas encore armées ? Quoi ! depuis deux ans vous demandez des armes et vous n'en avez pas ? que dis-je ! on vous a refusé des habits et condamnées à errer de département en département, objet des mépris des ministres et de la risée des patriciens qui vous passent en revue pour jouir de votre détresse ! N'importe ! venez, nous combattrons tout nus comme les Américains. Mais attendrons-nous pour renverser les trônes les ordres du bureau de la guerre ? Attendrons-nous le signal de la cour ? »

Ce que complotait le parti de la Cour dans l'Emigration, le voici :

Le 6 juillet 92, au lendemain d'une séance royale tenue à Bruxelles et à laquelle avaient assisté le comte de Provence et le comte d'Artois, le maréchal général de Broglie réunissait à Luxembourg quantité d'officiers de tous grades. Il faisait approuver par eux une formule de serment contre les monstres qui détruisaient le plus beau de tous les royaumes et outrageaient le meilleur des princes.

On expédiait aussitôt à ceux des officiers sur lesquels on croyait pouvoir compter en France, un ordre ainsi conçu :

1. Dépêche du général François Wimpffen, du 30 décembre 91.

2. Lesur, auteur de la pièce intitulée : *La Veuve du Républicain*, a eu des vers heureux sur l'enthousiasme des volontaires à la bataille.

Le jour luisait à peine, et nous sortions déjà.
Il ne faisait pas chaud, mon cher, dans ce temps-là.
On se range en bataille ; on se met à l'ouvrage.
Les canons sont braqués : pan, pan, pan, le tapage !
Nous entonnons en chœur l'hymne des Marseillais
Et le bruit du canon fut étouffé trois fois !

« *Monsieur, il vous est enjoint de la part de Monsieur, régent du royaume, de vous rendre à X..., pour le 30 de ce mois. Si vous n'avez pas les fonds nécessaires pour entreprendre ce voyage, vous vous présenterez chez M..., qui vous délivrera cent livres. Je dois vous prévenir que si vous n'êtes pas rendu à l'endroit indiqué à l'époque susdite, vous serez déchu de tous les privilèges que la noblesse française va conquérir* (1). »

Par un avis spécial, le comte de Calonne, secrétaire du comte d'Artois et parlant en son nom, envoyait à tous les officiers de l'armée royale l'*engagement* suivant : « A recevoir tous les officiers et soldats, à leur continuer leur grade et leur solde sur le pied où elle est établie aujourd'hui dans leur corps. » Ce témoignage, puisé aux manuscrits du Comité militaire, prouve qu'il y eut non seulement émigration volontaire, mais encore un système organisé d'*embauchage* dans les régiments. Le grand prince d'Eckmuhl et Gouvion-Saint-Cyr l'avaient déclaré dans leurs souvenirs ; en voici le texte officiel, il corrobore ces témoins.

Des départements hostiles à la révolution, ce qu'on n'a pas constaté encore, mirent des lenteurs à vêtir et à armer leurs contingents ; dans le sud-est, ceux de la Drôme inspiraient le mépris par leurs haillons. En Normandie, les cinq départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche et de l'Orne, célèbres dans les mouvements contre-révolutionnaires, n'avaient rien fourni à la fin de janvier 92, sauf des armes pour deux bataillons. En vain invoquera-t-on qu'ils étaient destinés à l'*intérieur*, ceux qui allaient à l'ennemi ne furent pas mieux pourvus.

A Tournay, on vit encore un scandale audacieux. En présence des commissaires qui inventoriaient un bien domanial, des volontaires de leur escorte furent jetés dans l'Escaut par une bande armée. A Orléans, l'enthousiasme de la jeunesse était tel que lors de la réunion destinée à former le complet de l'armée, elle repoussa la voie du sort. Un seul cri manifesta ses intentions : *partir tous sans restriction*. Certains bataillons, comme le 2me de la Charente, furent envoyés aux colonies et y périrent presque en entier, tandis que leurs compatriotes plus heureux obtenaient en Europe des grades, des titres, dans des campagnes réputées. L'héroïsme de ces derniers n'autorise pas à oublier les premiers dans notre reconnaissance (2).

On vit à l'armée des Pyrénées Orientales un bataillon de volontaires

1. *Journal militaire*, Mss. A. G.

2. Cons. le remarquable ouvrage de M. Boissonnade, professeur d'histoire à l'université de Poitiers, en son *Hist. des Volontaires de la Charente*.

pieds nus (des paysans sans doute) réclamer contre l'ordre du général qui entendait les laisser au camp. Ils voulurent marcher à l'ennemi afin de *changer de chaussures avec les Espagnols*. Fervel a cité ce trait admirable. Un autre écrivain atteste avec preuves qu'il se présenta plus d'enrôlés qu'on n'en demandait dans les Charentes mêmes (1). Les districts riches fournirent un nombre d'enthousiastes égal à celui des districts pauvres. La patrie en danger, cela suffit dans toute la France pour abandonner la profession qu'on exerçait ou bien les études auxquelles on se livrait. Tel était peintre, exemple Gouvion-Saint-Cyr ; tel autre ingénieur, Ney ; tel autre négociant, Jourdan ; tel autre encore était noble d'ancien régime, Davout, marquis comme d'Agobert, Colbert, Caulaincourt; tel, fils de paysan, le deviendra après l'Empire : Maison; tel même séminariste, se précipitera dans les camps pour s'y illustrer avec des bourgeois comme Pajol, Suchet, Moraud ou Lecourbe, Vandamme ou Lahure du Texel, Molitor, de Metz.

Même stimulées par les généraux, nombre d'autorités constituées ne répondaient pas à leurs justes réclamations. Le 6 février, un d'eux accusa formellement leur inertie : « On écrit sans cesse aux départements, qui ne répondent pas et ne payent pas même les premières fournitures faites d'après leurs ordres. » En quoi les volontaires étaient-ils coupables dans ces mesures ? De pareils arguments se retournent contre leurs auteurs ; mais ce qu'ils n'ont pas dit et ce qui doit être signalé, c'est que le fait incriminé à Boulogne se passait dans le département de Robespierre, plus soucieux de ses succès aux Jacobins de Paris que des soldats envoyés aux frontières.

Le 6 juillet 92, Beaupuy présenta le projet de décret qui appelait 42 bataillons de volontaires gardes nationaux. La patrie les appelle pour former, disait-il, un *corps de réserve* entre les frontières et Paris. Entre la lâcheté ou la mort, l'esclavage ou la liberté, les Français ne peuvent pas chercher de milieu. Le cri de la Patrie appelle ses défenseurs.

Le 8 juillet, le ministre de la guerre déclara que le moment était venu de faire une levée de troupes aux dépens d'une puissance étrangère. Immédiatement, il proposa de former une Légion hollandaise avec les officiers réfugiés de ce pays ; l'idée première en était venue à Dumouriez. On pouvait y joindre des Flamands. Brissot combattit cette idée parce qu'elle n'émanait pas de lui. Il eût mieux agi en se taisant.

1. En Charente, la loi avait demandé à ce département 900 hommes; il en partit d'Angoulême *quatre mille*.

Avec les opérations se firent jour les culpabilités criminelles des organisateurs ou des mauvais conseillers.

Nous n'avons pas à rééditer la panique de Lille qui trouva dans les corps cantonnés à Neuf-Brisack une révolte aussi détestable ; ces deux culpabilités appartiennent aux troupes régulières.

Des jacobins excitèrent, au début de la campagne, des insubordinations ; des officiers s'y mêlèrent, on y vit jusqu'à un lieutenant-colonel. L'Assemblée cédait, par suite de la division entre modérés et montagnards, aux exigences de ceux qu'une discipline nécessaire eût maintenus dans le devoir. Un adjudant général avouait confidentiellement à Brissot que ses collègues étaient les plus grands coupables : « Je voudrais voir ces prétendus patriotes au milieu de soldats ivres ou furieux qui menacent ceux qui osent leur parler des lois et qui vexent, pillent, insultent les citoyens qu'ils sont appelés à protéger, à défendre [1]. » Brissot était un politique trop distingué pour taire de semblables avis ; ils avivaient les colères entre les combattants de la politique, mais ne résolvaient rien, voilà la vérité. La guerre seule avec le courage de la masse, l'intrépidité familière des généraux, les réformes de Dubois-Crancé et les opérations de Carnot, pouvait mettre un terme à cet état de choses.

Le 3 septembre 92, une députation de jeunes gens du commerce parisien offrit à l'Assemblée un don de 6.500 livres renouvelé de celui qu'ils avaient fait en 1789. Nous pouvons former deux bataillons, ajoutait leur délégué. Qu'on nous donne des armes, *nous pouvons partir demain*. Parmi eux, 300 étaient cavaliers. La proposition fut acceptée, ils partirent. Un d'entre eux a raconté sa carrière dans ses mémoires, le général Thiébault.

Des aveux d'un autre genre viennent accabler encore l'influence des ultra-révolutionnaires, dès la proclamation de la République.

Le 23 septembre, nous appelons l'attention du lecteur sur ce fait. Servan écrivait au Président de la Convention une lettre qui l'honore ; elle éclaire un débat où l'on ne doit se passionner à aucun prix. Le ministre s'élève contre l'incorporation de la lie des faubourgs qui ont fait entrer parmi les Volontaires des *condamnés de droit commun*, des évacués des *prisons* après les massacres du 2 [2]. Il demande péremptoire-

1. Armée du Rhin, lettre du général Vieusseux.

2. On ne cite cependant qu'un seul volontaire ayant pris part aux massacres, le perruquier Charlot ; du moins on ne découvrit que lui. Dès son arrivée au régiment, il fut tué par ses camarades.

ment le remplacement immédiat des militaires condamnés, le renvoi de ceux qui sont inaptes au service et la désignation des légions par le nom des pays dans lesquels elles ont été levées, moyen d'émulation et de préservation tout ensemble.

Le 10 novembre, Le Tourneur avait obtenu un décret du comité, sur la proposition de la section de la guerre, pour l'envoi aux frontières des volontaires cantonnés dans les camps de Paris et de Soissons. Quant aux Fédérés casernés à Paris ou dans les environs, on décida de les organiser en bataillons dans le délai de quinze jours.

Le bataillon de Mayenne-et-Loire avait juré de s'ensevelir sous les murs de Verdun, et malgré des défaillances dont tant de causes ont été méconnues, malgré un dénuement prolongé lorsqu'il n'était pas complet, il faut louer les Volontaires des départements. Nous laissons de côté dans cette appréciation les Fédérés et quelques bataillons de Paris, sur lesquels nous nous expliquerons bientôt.

Le 24 mai 93, les Volontaires de la Gironde au nombre de 1200 repoussèrent les Vendeens qui atteignaient le chiffre de 4.000. Au chant de la *Marseillaise*, ils avaient ajouté le *couplet* suivant :

J'entends déjà gronder la foudre.
Les révoltés vont approcher !
Courons tous les réduire en poudre !
Nos canons sont prêts à marcher.
N'appréhendons rien du grand nombre.
A l'aspect de nos combattants,
Tous ces misérables brigands
Vont disparaître comme une ombre !
Courage : ça ira ! gloire à nos bataillons !
Marchons ! qu'un sang impur
Abreuve nos sillons.

Fait inouï, qui s'est reproduit dans une foule de départements. Des prêtres partaient pour les armées comme *soldats*, d'autres étaient aumôniers sur nos escadres. La Terreur en guillotina quelques-uns.

Qu'attestait le général en chef de l'Armée du Rhin au moment où son ministre flétrissait l'écume de la capitale et des prisons ?

« Je suis bien sûr de tirer le plus grand parti des Volontaires nationaux si j'ai trois mois devant moi. Cette espèce d'hommes est généralement excellente, courageuse et de la meilleure volonté.

Mais pour le moment elle est infiniment plus embarrassante qu'utile et la grande majorité qui arrive sans souliers, sans habits, sans armes et sans instruction est hors d'état de rendre aucune espèce de services, et c'est cela cependant qui vous fait

compter que mon armée est composée de tant d'hommes et que par conséquent je suis en état d'envoyer à une autre tout ce qui peut servir. Votre projet de recruter les troupes de ligne par les Volontaires est excellent et le seul qui puisse les compléter (1). »

C'est pour cela que témoin de leurs vertus militaires, Gouvion-Saint-Cyr s'écrie : Sous le rapport de la vigueur et de l'esprit patriotique, ils ne laissaient rien à désirer et pouvaient être cités pour modèles ! (2)

Ceux-là ne s'attardèrent pas dans les clubs de Paris pour y discuter les doctrines des Sans-Culottes contre les partenaires de la coalition, ils discutèrent avec l'étranger au bout de leurs fusils. La vérité historique est due à ces hommes de devoir, simples et braves, qui crurent trouver dans les camps l'*éternité de la patrie* (3).

Dix mille *fédérés coupables* ne peuvent anéantir les vertus d'un million d'hommes ; car ne l'oublions pas, aux 200 mille hommes de 92 succédèrent 1.200 hommes en une année ; leur mémoire a droit à notre respect, à notre admiration (4).

Inflexible au désordre, Servan écrivit à Santerre le 16 septembre :

Je viens de recevoir encore, Monsieur le Général, une prière de M. La Bourdonnaye relative à l'organisation des bataillons qui partent de Paris. Il me mande que cette opération, qui ici serait très courte, fait perdre à Châlons un temps infiniment précieux. Je vous invite donc, M. le Général, au nom de la Patrie, à vouloir bien ne laisser partir que des bataillons complets, organisés et qui aient nommé tous leurs chefs (5).

Il me vient, M. le Général, une idée que je vous soumets et à laquelle je vous prie de réfléchir : elle consiste à *faire faire par la Commune de Paris une Adresse aux citoyens soldats* qui se sont rendus au camp pour les engager à y suivre avec exactitude les lois de la discipline militaire, lois sans lesquelles il n'y a point d'armée et par conséquent point de victoires.

Je vous prie encore, M. le Général, de me faire le plaisir de me procurer le plus tôt qu'il vous sera possible, un état au moins approximatif des forces que vous espérez devoir sortir de Paris. J'aurai besoin de connaître à peu près ce dont je puis disposer. Ah! s'il m'était possible d'avoir 6.000 hommes armés pour envoyer en Flandres, ils y rendraient grand service à l'État.

1. Dépêche du 13 septembre, Biron.

2. Le 20 novembre 92, les Commissaires de Nice avaient écrit à leurs collègues : « Il nous est impossible de ne pas vous dire que les troupes manquent généralement ici et de souliers et d'habits et de culottes. » Cela dura jusqu'en 96.

3. Le 1er juin 94, Léonard Bourdon fit accorder 400 livres à chaque homme de la 35e division de gendarmerie comme *Vainqueurs de la Bastille.*

4. Les bataillons de 1791 et de 1792 comptèrent chacun 9 compagnies. L'*effectif* fut d'abord de 500 hommes et ultérieurement de 800 avec un lieutenant-colonel pour chef.

5. Cahier n° 5 de la *Correspondance Générale du 3 au 25 septembre*, p. 25.

Si vous pouviez aussi, M. le Général, mettre très incessamment à ma disposition quelques compagnies de cavalerie, vous me rendriez grand service. Je les ferais filer successivement vers l'armée. Je pourrais même les envoyer, quelques-unes, dans nos villes de Flandres où elles se formeraient tant aux exercices qu'aux travaux militaires. Leur courage n'y resterait pas oisif, car elles pourraient chaque jour donner la chasse aux partis qui infestent ces riches contrées.

J'espère, M. le Général, que vous voudrez bien répondre demain aux demandes que j'ai l'honneur de vous adresser.

Comme Biron, il avait demandé l'amalgame, le 20 août, mais aux Commissaires directement : « Compléter les troupes de ligne avec les gardes nationales volontaires, incorporer les nouveaux dans les anciens bataillons, seul moyen d'avoir une armée sans laquelle l'Etat est perdu. » Il s'émouvait à la vue du dénuement des enrôlés, prenait les grenadiers, renvoyant sur les derrières ceux qu'il fallait instruire et équiper. Leur organisation accomplie, il déclarait que la brave garde nationale tiendrait devant l'ennemi et rendrait l'armée de ligne *complète*. Il leur inspirait l'amour du métier et pouvait avancer qu'on trouverait plus d'enrôlements désormais pour les troupes de ligne que pour les volontaires.

Après la victoire de Valmy, Kellermann licencia ses Volontaires aux termes des lois (1). On sait leur magnifique tenue au feu :

« Votre Commandant général, Citoyens, m'a remis copie de la séance extraordinaire du Conseil de votre Département en date du 16, concernant l'empressement que vous avez mis pour venir au secours de la Patrie (2).

« Je ne saurais à cet égard vous témoigner toute la satisfaction qu'une démarche aussi patriotique m'a causée. Vous pouvez être persuadés, citoyens, que je le ferai valoir avec tout l'intérêt qui lui est dû auprès de la Convention Nationale et du Pouvoir Exécutif Provisoire.

» Comme bien convaincu à la retraite à laquelle j'ai forcé les ennemis, il n'y a plus de risques à courir pour notre Patrie ; en conséquence *je ne puis qu'inviter tous les braves citoyens, dont vous êtes du nombre, de retourner dans leurs foyers*, bien persuadé que vous mettriez le même zèle, si la République venait en péril, à venir à son secours. Au moins, j'établis une pleine et entière confiance à vos sentiments patriotiques. »

Cette dépêche du général de l'Armée du Centre n'aurait pas dû échapper aux panégyristes de Kellermann, ni aux écrivains adversaires des Volontaires, elle éclaire le débat. La loi s'était trompée en abrégeant

1. Armée de la Moselle, 23 octobre, quartier général de Longwy.

2. Sans cette stipulation, constatait Dubois-Crancé en février 93, on aurait pu garder après Valmy 800.000 hommes. Les Volontaires figuraient pour 289.114 dans ce chiffre ; avec l'interprétation susdite, il en partit les deux tiers.

la durée du service à une campagne, objet d'interprétations subtiles (1). La Convention le comprit si bien que le 19 octobre elle avait adressé une proclamation aux volontaires des bataillons de 91 (2). On y lisait : *La loi vous permet de vous retirer, le cri de la patrie vous le défend...* L'ennemi a-t-il repassé le Rhin ? Longwy est-il repris ? les barbares ont-ils reconnu la majesté de la République et la Souveraineté du peuple ? Abandonneriez-vous le soin de votre propre *gloire* et l'honneur français ?

Le moment est venu de constater la part active de la *Capitale* dans la présente question.

Dès la déclaration de la Patrie en danger, la municipalité mit sur pied toute la garde nationale, on tira de minute en minute le canon d'alarme et les officiers se rendirent dans les principales rues avec une bannière portant cette inscription : *Citoyens, la patrie est en danger.* Sur huit amphithéâtres ornés du drapeau de leur section (3), sous une tente couverte de guirlandes où resplendissaient des couronnes civiques, flanquée de piques avec le bonnet de la liberté, était dressée une table reposant sur deux tambours. Trois municipaux et six notaires y recevaient les enrôlements. Partout, sur les côtés, des faisceaux de drapeaux. Devant, les volontaires formaient un cercle où l'on voyait deux canons et une musique jouant des airs militaires. Les contemporains ont constaté l'effet prodigieux de cette mise en scène. La jeunesse escaladait les estrades, s'inscrivait au bruit des tambours et de la musique, criant comme bientôt à Valmy : *Vive la nation !*

L'enthousiasme avait été grand en 91 ; il fut indescriptible en 92 après la Révolution du 10 août, les Prussiens étaient signalés aux frontières (4).

1. On a conservé quelques-uns des procès-verbaux des cérémonies auxquelles donnaient lieu les départs des amis de la Liberté. Citons un extrait de celui de la Charente. « Il forme les vœux les plus sincères et les plus ardents pour que dans cette même enceinte, il puisse vous présenter la couronne de laurier que vous allez gagner sur les ennemis de votre liberté. » Le jour où on déclarait qu'ils se rendaient dans les camps, était *consigné* dans les actes du pays d'origine comme un des plus beaux de son existence politique.

2. On lira avec intérêt l'ouvrage de M. de Bonneville de Marsangy : *Journal d'un volontaire de 1791*, il est peut-être unique.

3. Amphithéâtres : place Royale, parvis Notre-Dame, place Dauphine, Estrapade, place Maubert, Théâtre français (Odéon), Théâtre italien (Favart) et au carré Saint-Martin.

4. Le *Comité de défense* de l'Assemblée ayant parlé de quitter la capitale, Danton s'écria : « La France est dans Paris ; si vous abandonnez la capitale à l'étranger, vous lui livrez la France. » Il en appela à l'audace.

Paris devait fournir aux termes de la loi dix-sept bataillons ; en vingt jours, il en fournit trente-quatre au complet, sur le pied de cinq à six cents hommes (1).

En apprenant la prise de Longwy, le ministre de la guerre fit partir le 1er septembre dix-huit mille d'entre eux. La terrible *Marseillaise* et le *Ça ira* furent leurs adieux et leurs promesses. Comment tinrent-ils ces promesses ? On les vit à Jemmapes — ce Rocroy de la République — enlever les redoutes à sept étages des Autrichiens et danser la Carmagnole sous le feu de l'ennemi en enragés. De leurs rangs sortirent Thiébault, l'illustre Friant et les maréchaux Maison, Gouvion-Saint-Cyr.

Quelle fut la part de Paris dans la levée en masse de 300.000 hommes décrétée en février 93 ?

Douze mille hommes exactement. Mais la jeunesse était déjà aux frontières en majorité et on ne put obtenir le chiffre désigné. Un second décret réduisit la levée à six mille appelés. Ce fut alors que les sections payèrent des enrôlés à 500 livres ; Saint-André devait les vitupérer pour leurs lâchetés, un an plus tard. On y avait accepté des vagabonds et des mendiants, des gens inavouables, des voleurs et des condamnés de droit commun. Ils formèrent 12 bataillons de 500 hommes chacun et se rendirent en Vendée, sous Santerre, armée des Côtes de la Rochelle. Ils s'y distinguèrent par leurs cruautés, comme par leurs déprédations (2).

Obtint-on, à l'époque des Réquisitionnaires, le concours de la Capitale ?

La loi du 23 août ne lui demanda que 3 bataillons. Eh bien ! en un mois et demi elle envoya aux armées 25 nouveaux bataillons à la surprise des gouvernants. Ils comprirent un effectif de 20.775 hommes. On observera que ceux de l'Hôtel-de-Ville et des Gravilliers, du Panthéon et du faubourg Saint-Antoine, et de l'Indivisibilité, fournirent des bataillons qui dépassèrent mille hommes (3).

Les enrôlés de l'*armée révolutionnaire* (5 septembre 93) comprirent 6 mille républicains, ou se nommant tels, et 1.200 canonniers. Ces patriotes d'un genre particulier furent choisis par le club des Jacobins, après un scrutin épuratoire. Ils devinrent en fait des bourreaux ; politiquement, ils servirent d'instrument irresponsable entre les mains des

1. Aux pièces justificatives, les noms des bataillons et de leurs chefs.

2. Aux pièces justificatives les noms des bataillons.

3. Aux pièces justificatives les noms des bataillons.

Triumvirs et plus spécialement du Parti hébertiste. On connaîtra difficilement le chiffre qu'ont coûté au trésor public ces misérables.

Sur 520.000 habitants, Paris envoya aux armées 53.000 hommes en quinze mois.

Et maintenant, que faut-il entendre par *Fédérés ?*

Depuis la Fédération de 90, cette dénomination avait été appliquée indistinctement à *tous les gardes nationaux des départements* qui se rendaient dans la *capitale* à un titre quelconque. Ils étaient donc fort mêlés comme pays d'origine et comme opinion.

Le bataillon des Marseillais, devenu célèbre sous le nom de *Bataillon du 10 août*, y avait été mandé par Barbaroux au nom des Girondins pour coopérer au renversement du trône. Leur tâche accomplie, on les avait envoyés à Châlons, c'est-à-dire à l'Armée du Centre où ils arrivaient, à les entendre, pour frapper les traîtres. On a rendu cette justice aux Volontaires qu'ils n'eurent que du dégoût pour les hommes qui avaient répandu sans provocation le sang des Suisses, prélude des atrocités de septembre.

Les panégyristes de ce bataillon ne peuvent mettre en doute sa conduite dans la retraite opérée par l'armée de Dumouriez, de Grand-Pré (1) à Sainte-Menehould. Des fuyards avaient annoncé à Châlons le faux bruit d'une déroute, le 17 septembre, puis se précipitant sur les magasins les avaient pillés. Aux officiers qui leur reprochaient leurs lâchetés, ils avaient répondu par les invectives de l'ivresse, en avaient frappé quelques-uns et, alléchés par leurs premiers exploits, avaient assassiné le colonel d'un régiment d'infanterie qui défendait ses épaulettes. Se divisant alors en colonnes (2), ils avaient jeté l'épouvante partout et n'étaient rentrés à Paris que pour déclarer l'Armée du Nord *vendue à l'ennemi par le traître Dumouriez*. L'ennemi, ils ne le virent jamais (3) !

Vainqueurs, les Girondins avaient senti l'influence occulte de

1. Là se distingua Dupont de l'Etang, le triste auteur de la capitulation de Baylen en 1808. A ses côtés, le volontaire Duhesme, nommé lieutenant-colonel par Dumouriez et qu'après tant de faits de guerre les Prussiens devaient égorger (quoique blessé) à Waterloo.

2. Mémoires du général Hugo, p. 12 à 16 du tome I.

3. Une protestation et une leçon fut donnée dans l'expédition de Belgique à Anvers contre ces excès. Duhesme fit dégrader les soldats qui avaient pillé. Puis, se tournant vers ses officiers : « Et vous, leur cria-t-il, l'honneur vous commande de suivre mon exemple. Présentez la pointe de vos épées et percez le premier qui sortira de son rang. » Le but fut atteint.

Robespierre [1], et pour prévenir une Dictature qu'ils lui reprochaient déjà, avaient recouru à d'autres *fédérés* Marseillais, garde indispensable à l'indépendance de la Convention. Barbaroux exposa leur situation et leurs idées d'après les sentiments de la municipalité qui les avait envoyés. Il constata le 24 septembre qu'on avait choisi ces huit cents hommes parmi les plus indépendants de tout besoin. Leurs pères avaient remis à chacun deux pistolets, un sabre, un fusil et un assignat de 500 livres, accompagnés par 200 hommes de cavalerie, armés et équipés à leurs frais. Ils vont arriver, s'écria-t-il ; les Parisiens les recevront avec fraternité, malgré les arguments par lesquels on cherche à prouver leur inutilité.

Consacrez le principe que la Convention n'appartient pas seulement à Paris, mais à la France entière. Pour nous, députés du département des Bouches-du-Rhône, nous voterons pour ce décret.

Mal accueillis, abrités par grâce dans le bâtiment des Cordeliers, les nouveaux venus y reçurent, le 23 octobre, la visite de Marat qui s'inquiétait de leur solitude. Il tenta de les gagner à sa cause ; son récit, fait à la Convention par lui, doit être lu :

Hier, aux Jacobins, il était question de la force armée ; je suis monté à la tribune, et voici ce que j'ai dit : J'ai craint que les conseils généraux des départements fussent chargés de choisir les volontaires, ce choix aurait été indigne ; mais ce projet n'a pas lieu, on nous envoie de braves sans-culottes, dans de bons sentiments. Voilà mon discours. J'invoque le ciel, la terre et tous mes ennemis, jamais je n'ai souillé mes lèvres d'un mensonge.....

Mais les nouveaux venus furent suivis d'autres détachements ; il en vint de la Bourgogne, de la haute Normandie. Leur langage n'était rien moins que comminatoire pour les jacobins. On comprend, avouaient-ils, que la Convention siège à Paris, mais elle doit y être libre, sinon, on trouvera quelque autre Cité où la Représentation pourra délibérer en paix. Or, ces paroles furent prononcées par eux, à la barre, avec une attitude significative.

Buzot les défendit en alléguant leurs services, l'état de la capitale, Santerre dont il ne voulait plus et les droits de la politique générale.

Le ministre est venu nous dénoncer des inquiétudes sur le danger

1. Des dragons vociférant un air patriotique se rendirent à l'église du *Val-de-Grâce* où étaient conservées des urnes de vermeil qui gardaient des cœurs de rois et de reines de France. Ils brisèrent les vases, jetèrent à l'égout d'innocents souvenirs, et cela quelques jours avant la condamnation à mort du roi.

de voir se renouveler le pillage ; Paris ne peut opposer une résistance convenable, si les citoyens des départements ne le secondent. Il est pressant que la garde nationale ait à sa tête un commandant choisi par le peuple, et qui ait sa confiance ; que l'ancienne municipalité, qui n'en est pas une, soit remplacée par la nouvelle. Je prétends que le foyer de l'anarchie est dans cette prétendue municipalité. Alors je voterai pour que les volontaires aillent aux frontières.

Appuyés par les Girondins, combattus par leurs adversaires, ces vœux ajoutèrent au désir des gouvernants d'éloigner ces querelleurs si fermes. Pache les secondant déclara, comme ministre de la guerre, que les forces départementales venues à Paris y étaient de leur mouvement, sans ordre (1). On rusa en les casernant ; mais ces derniers courant les rues y *demandèrent les têtes de Danton et de Robespierre*. La Commune réclama (au nom de la Patrie) leur envoi à la frontière. Les partisans des nouveaux Marseillais protestèrent contre la subtile distinction qu'on créait entre les Volontaires et les Fédérés ; on discuta pendant deux mois encore ; fin janvier, ils durent partir. La levée en masse mit fin au débat (2).

Mais avant de quitter la capitale, ils se rendirent à la Convention. Ils voulurent y être admis pour présenter une pétition dont l'objet était pressant. Le président leur donnait le titre de *Fédérés du second*

1. Cambon se joignit aux protestataires avec habileté :

« Ce n'est pas mon département qui a envoyé les volontaires qui sont à Paris : ceux qu'il a fournis étaient ici pour le 10 août ; ils avaient fait deux cents lieues en onze jours ; ils n'y sont plus. Le ministre leur a ordonné de partir pour les frontières. J'ai été le premier à leur dire : Partez ! Le ministre n'a pas besoin de décret pour faire partir les bataillons organisés, il en existe. Mais peut-on dire aux fédérés : Partez, ou nous ne vous paierons plus ; vous êtes des départements, vous n'êtes pas de Paris, vous n'êtes plus rien pour nous, partez » ?

2. Officier du glorieux régiment de Navarre commandé dans l'émigration par son colonel, le marquis de Mortemart, Chateaubriand fit une constatation bien étrange pour nous aujourd'hui. Les compagnies des régiments organisés par provinces, avaient deux couleurs. Les jeunes gens du Tiers-Etat portaient un uniforme *gris de fer* tandis que les nobles portaient l'uniforme bleu de roi avec retroussis à l'hermine.

Chateaubriand, jugeant les faits qu'il narrait en 1822, ajoute : « Des hommes attachés à la même cause et exposés aux mêmes dangers *perpétuaient* leurs inégalités politiques par des signalements odieux : *les vrais héros étaient les soldats plébéiens*, puisque aucun intérêt personnel ne se mêlait à leur sacrifice. » Le temps l'a prouvé et l'histoire l'a enregistré !

On observera que Chateaubriand et Lamartine (ce dernier n'avait pas eu à émigrer à raison de son âge) se sont déclarés dans leurs *Mémoires* hostiles à l'Émigration. Ils mettaient la Patrie avant ce que les royalistes appelaient pompeusement l'honneur.

bataillon de Marseille ; les Montagnards amis de Robespierre entendirent connaître leurs prétentions avant de les admettre à la barre, parce qu'ils redoutaient la liberté de leur langage. Le Président passa outre, leur orateur put prononcer l'allocution suivante :

« Les volontaires fédérés du second bataillon de Marseille ne vous » retraceront pas les sacrifices qu'ils ont faits à la patrie. Ils ont » quitté leurs foyers pour voler au secours de leurs frères de Paris, » pour combattre les Autrichiens et les Prussiens, pour voir tomber » la tête du dernier de nos tyrans ; ils vous demandent aujourd'hui à » retourner au sein de leurs familles auxquelles ils sont nécessaires. » Ils sont loin de renoncer à servir la République ; mais ils croient » que leurs talents lui seront plus utiles sur les Corsaires qui vont être » armés [1]. »

Cette demande ayant été convertie en motion, dans le but de les autoriser à quitter Paris, une discussion passionnée s'ensuivit.

Lanjuinais, qui n'oubliait jamais les obligations du juriste, se sépara de son parti pour blâmer l'exemple des fédérés amis des Girondins. Il refusa à ce bataillon le droit d'invoquer ses préférences. Il doit marcher, dit-il, là où la République l'ordonnera par l'organe du Pouvoir exécutif. Un collègue de son groupe combattit cette appréciation sans succès. Un Montagnard répliqua en rappelant le serment de *mourir pour la Convention*, moyen habile d'envoyer contre l'ennemi ceux qui se permettaient d'entraver les triumvirs. Puisque les Marseillais, ajouta-t-il, ont annoncé qu'ils étaient venus combattre les Autrichiens, qu'ils se rendent aux frontières. Ils sont soumis aux règlements militaires, déclarait un autre, car ils sont à Paris en vertu du décret qui a provoqué une force armée pour défendre la capitale ; sa place est au camp établi sous ses murs. Il importe d'autoriser le Conseil Exécutif par décret à disposer comme il le voudra de ce bataillon.

Robespierre intervint pour fournir des explications perfides sous leur bonhomie apparente. Tous les *fédérés* sont ici librement ; donc il n'y a rien de commun entre eux et les *Engagés*. L'Assemblée doit leur accorder la liberté de se retirer sans blesser les principes, l'ordre du jour y satisfera. Maximilien désirait ne plus entendre les protestations contre l'avertissement de la Convention à sa *dictature*. Après quelques

1. Séance du 2 février 1793.

débats, le Conseil Exécutif fut autorisé à statuer, soit pour le renvoi, soit pour un emploi utile.

Dans ces conflits, quel fut le langage de Danton ?

« Prenons la Hollande et Carthage est détruite et l'Angleterre ne peut plus vivre que pour la liberté... Faites donc partir vos commissaires ; soutenez-les par votre énergie ; qu'ils partent ce soir, cette nuit même ; qu'ils disent à la classe opulente : Il faut que l'aristocratie de l'Europe paie notre dette ou que vous la payiez ; le peuple n'a que du sang, il le prodigue... prodiguez vos richesses !.. Voyez, citoyens, les belles destinées qui vous attendent ! Quoi ! vous avez une nation entière pour levier, la raison pour point d'appui et vous n'avez pas encore bouleversé le monde ?.. Vous me fatiguez de vos contestations particulières au lieu de vous occuper du salut de la République, je vous répudie tous comme traîtres à la Patrie !.. Eh ! que m'importe ma réputation ! Que la France soit libre et que mon nom soit flétri ! Conquérons la Hollande, ranimons en Angleterre le parti républicain ; faisons marcher la France et nous irons glorieux à la postérité. Remplissez ces grandes destinées ; point de débats, point de querelles, et la patrie est sauvée [1]. »

Les intrigues des partis qui ne voulaient ni la guerre ni la République ont été mises en relief par Billaud-Varennes dans ses rapports. On les connaît pour les avoir lus dans la correspondance des premiers Commissaires à l'Armée du Centre. Nous n'en retenons que ces paroles prononcées par les Volontaires revenant de Verdun : « Restez tranquilles, leur avait-on dit, d'autant mieux que vous êtes trahis partout et que, par conséquent, votre défaite est assurée. » Ce langage retentissait aussi par la famille de Wurmser à Strasbourg sa patrie d'origine, à Besançon, sur les frontières de la Suisse et des Alpes, par les émissaires du parti des Princes. Il était inquiétant, mais n'est point imputable aux enrôlés.

L'attitude de certains bataillons parisiens, *Lombards*, les *Quatre-Nations*, ne relevait guère les courages par leur fuite, d'autres par leurs pillages, certains par leurs massacres, et désolait les généraux. Il faut donc *distinguer* dans ce faisceau de plaintes, leurs causes, leur multiplicité, leur but. Il faut distinguer encore entre les *volontaires parisiens* et les *départementaux*, enfin ceux des *frontières*. Les Sans-Culottes du faubourg Saint-Marceau ne furent pas exemplaires, le bataillon *Manconseil*, les *Piques*, les *Amis de la République*, les *Tuileries*, le *Républicain*, pas davantage.

1. Le département de l'Ain fut inouï d'enthousiasme. Sur 300.000 habitants, il envoya en dix ans 30 mille volontaires aux frontières.

Généraux : Pannetier, comte de Valdotte, Dallemagne, chef de la 32e demi-brigade, Buget, Piquet, Aubry, Puthod, Montrichard, Robin, Legrand, Renaud, Joubert. Marine : amiral de Court).

Les généraux invoquèrent alors l'autorité de *Santerre* leur ancien chef. Sans lui, écrivaient-ils, nous sommes perdus, non par les ennemis mais par nos propres désordres ! Quelle accusation pour les agitateurs (1) !

Nous prions les lecteurs qui nous croiraient sévères de recourir aux séances mêmes de la Convention. Ils verront le langage que tinrent à sa barre ces bataillons avant leur départ et ils pourront le comparer avec les faits militaires ; bien plus, avec les plaintes dont ils furent l'objet et qui sont relatées dans les rapports qui les concernent.

L'exutoire des faubourgs et des déclamateurs de clubs menaçait l'indépendance du pays aux armées... A Paris, Robespierre répandait des larmes sur les souffrances des pillards et entachait le patriotisme de ceux qu'il envoyait à l'échafaud.

Le 24 décembre 92, Bréard (de la Charente-Inférieure) proposa un décret aux termes duquel le Conseil Exécutif était autorisé à terminer la campagne aussitôt qu'il croirait pouvoir le faire sans nuire aux succès de la *campagne prochaine*. Jean Debry demandait, de son côté, que le pouvoir gouvernant rappelât l'armée dans les villes frontières ; on n'aurait continué à occuper à l'extérieur que les points importants pour protéger l'indépendance de nos voisins et garantir la France d'une invasion. On sait que trois jours plus tard Carnot et Jourdan au nord, Hoche et Lacoste sur le Rhin, sauvaient notre patrie à Wattignies comme à Wœrth.

Le 31 mars 93, deux officiers du 40e régiment de ligne vinrent dénoncer à la barre de l'assemblée deux de leurs chefs qu'ils accusaient du plus profond incivisme. Ils en profitèrent, et la première déclaration n'avait eu que ce but, pour demander que tous les ci-devant nobles fussent destitués de leurs grades ou de leurs places. Sur cent d'entre eux, il y avait quatre-vingt-dix-neuf aristocrates. Les soldats ne pouvaient leur accorder leur confiance. Avec perfidie, ces officiers avaient accusé leurs chefs d'avoir insinué à leurs soldats que leurs ennemis, les Prussiens, les traiteraient en *frères !* La trahison de Dumouriez partant avec cinq généraux ou officiers prouva quatre jours plus tard l'insolence et le mensonge des deux orateurs dont les diatri-

1. Voir aux *pièces justificatives* l'adresse des fédérés Brestois du parti girondin. Ils avaient espéré entrer dans la garde de l'assemblée ; les 48 sections armées s'y opposèrent et le parti montagnard fut assez habile pour les faire rentrer dans leurs foyers en vue du 31 mai. A quelle date ? Le 23 décembre 92.

bes allaient provoquer le transport de la guillotine dans les camps, ou du moins le faciliter !

Les actes officiels ont enregistré les forfaitures des chefs ; pourquoi réclamerait-on le silence sur celles des troupes parisiennes (1) ?

Le 7 octobre, le lieutenant général Chazot informa son commandant en termes inoubliables contre les bataillons *Mauconseil* et *Républicain*. Mutinés, ils avaient tenté d'assassiner des déserteurs prussiens qui venaient à nous avec confiance (2).

Le 15, un commissaire du Conseil Exécutif soumettait au Président de la Convention les infamies du 15e bataillon qui terrorisait le pays de Crépy, la ville comme les campagnes, et voulait assassiner les administrateurs du pays où ils se trouvaient (3).

Le 12 novembre, le général Labarolière qui commandait l'avant-garde de l'Armée de la Moselle portait, sur le bataillon qui s'intitulait *des 83 départements*, un jugement où on lisait sur leurs excès de Nancy : « Une grande partie ne sont plus les enfants de l'honneur mais

1. Signalons au 6e bataillon de Paris : Bonnaire (Jean), devenu général de brigade, condamné en 1816 à la prison perpétuelle et dégradé sur la place Vendôme affaire de Condé, en face du bronze qu'il avait aidé à conquérir... pourquoi ? parce que *Bourmont* lui avait dépêché un agent à lui, l'engageant à livrer la place, et que la *garnison* avait fusillé l'émissaire, au lendemain de Waterloo.

2. « Entrés dans l'appartement que j'occupais, je ne vis et n'entendis que des accusations. Je fis aux chefs et soldats toutes les remontrances que la raison, l'humanité, la justice et l'expression des lois connues me dictaient, et que la circonstance pouvait me permettre. Je m'étais enfin épuisé près d'eux, lorsqu'un de mes aides de camp vint me dire que leurs camarades voulaient forcer mes sentinelles. Je descends ; je me jette au milieu d'eux : je les pérore et finis par les assurer que je sacrifierai une partie de mon sang pour pouvoir les détourner de leur projet, pour que la nation, l'Assemblée conventionnelle et le chef de l'armée, n'eussent rien à leur reprocher, et moi qu'à faire leur éloge ; plus je parlai, plus les esprits s'échauffèrent, et plusieurs firent ensuite cette motion : *Si le général s'oppose à nos désirs, il faut l'expédier*. Ce propos fut entendu par plusieurs personnes qui ne tardèrent point à m'en prévenir : voyant alors que toute espérance était perdue, et qu'il ne me restait aucun jour pour sauver ces quatre hommes, je traversai la foule, et fus joindre à cent pas de là mes hommes et mes chevaux. A peine étais-je en selle que les *déserteurs prussiens* furent mis en pièces. »

3. Chargé par mission de surveiller la discipline des bataillons de volontaires, je dois prévenir la Convention nationale que le 15e bataillon de volontaires, en cantonnement à Crépy, s'est porté aux plus grands excès vis-à-vis des corps administratifs et des habitants de cette ville et des campagnes : ils se sont emparés des armes et des munitions de la garde nationale, de l'Hôtel-de-Ville, et de celles qui étaient au district, et ont cassé et brisé toutes les portes de l'intérieur et ce qu'ils ont trouvé sous leurs mains ; enfin, ce bataillon ne parlait que de faire couper les têtes des administrateurs, et menaçait de ne point exécuter les ordres du ministre, qui lui ordonnait d'évacuer cette ville.

les compagnons du crime et de la débauche. » Il n'acceptait pas qu'ils portassent atteinte à la France une fois hors des frontières, en la faisant regarder comme *une société de voleurs et de pirates*. Carnot enfin adjurait la Convention de mettre un terme à la licence de la loi en la refondant. Son vœu du 21 novembre fut réalisé le 21 février suivant (1).

Les volontaires qui se révoltaient étaient de la capitale, leur funeste exemple restait isolé. On vit dans certains cas d'autres bataillons s'offrir au ministre de la guerre pour faire exécuter ses ordres, en informer son commissaire par courrier spécial. L'intention de protéger les officiers qu'avaient fournis les faubourgs, les clubs, les comités, les sections armées et la commune toujours insurrectionnelle, domina tellement qu'on renvoya les plaintes contre eux et les offres de discipline... à qui ? au Comité de sûreté générale. C'est par ce genre de solutions que le triumvirat fonda sa toute-puissance. Il est bon de le rappeler aux adversaires de ce genre de troupes qui savent consulter à propos leurs préjugés, mais qui se refusent à envisager les résultats généraux, c'est-à-dire les glorieuses campagnes de 1794, de 1796, de l'épopée d'Egypte et les hauts faits de 1799 à Zurich !

Ces faits parlent assez haut et nous dispenseraient de publier les documents de même nature, si l'esprit de parti n'avait besoin d'être convaincu par des textes originaux, inédits ou bien oubliés, *qui rejettent sur les volontaires de Paris les fautes reprochées à ces troupes*. On ne restera pas au-dessous de la vérité en avançant que leurs désordres peuvent être imputés pour les quatre-vingt-dix centièmes aux bataillons de la *capitale*.

Quel était le langage de Dumouriez le 20 mars 93 sur l'œuvre (2) des Jacobins des faubourgs ?

Mes camarades, nous avions une victoire assurée ; la droite et le centre de l'armée avaient pénétré sur les hauteurs, et avaient forcé plusieurs villages, défendus par de nombreuses troupes et par beaucoup de canons, en soutenant le feu d'une artillerie formidable et le choc de la cavalerie. La gauche de l'armée avait également débuté avec beaucoup d'ardeur ; mais bientôt elle est tombée dans le désordre

1. Et cependant, que de dévoûments à célébrer ! Ainsi, en dehors des *femmes-soldats*, dont quelques-unes devinrent officiers ou bien chevaliers de la Légion d'honneur, que de cantinières admirables ! Rappelons ici le nom de la citoyenne Masson, mère de douze enfants, tous sous les drapeaux. Pour son désintéressement, la Convention lui alloua une *pension fixe* et des secours temporaires. Son mari avait été tué à la prise de la Bastille. (Séance du 5 janv. 94.)

2. Proclamation du camp de Cumptich.

et la frayeur : elle n'a tenu nulle part : elle a abandonné son canon : et non seulement elle s'est mise en retraite, mais elle a découvert notre flanc gauche ; elle a abandonné la garde des ponts, et enfin nous a forcés à lâcher notre proie et à exécuter une retraite. Je promets aux troupes qui composent cette partie de l'armée de lui fournir, le plus tôt possible, l'occasion de réparer cette faute. Si toute l'armée se livrait à de pareilles terreurs, je donnerais ma démission plutôt que de défendre si mal la cause de la liberté française. Soldats républicains, je désire pouvoir effacer les traces de ce désordre qui nous force à rétrograder. Sa cause est dans l'indiscipline et le brigandage, dont je vous ai entendus souvent vous plaindre. Il est temps qu'il cesse.

Un ancien ouvrier, soldat dans Vivarais-Infanterie, chef du 2me bataillon du Pas-de-Calais, quoique originaire de Toulouse, Bastoul, ramena à l'ordre ces mutins. Il était devenu général à Lille en 93 pour sa bravoure ; il combattit durant la Révolution et mourut d'une blessure reçue à Hohenlinden, estimé pour son intelligence de la guerre. A côté de lui, né dans sa province, le célèbre d'Hautpoul destitué comme noble et que ses soldats imposèrent, une des gloires de la cavalerie.

Atteinte dans son honneur, la *Section des Tuileries* envoya son président et son bureau à la Convention pour y exprimer sa douleur de compter parmi ses enfants, « s'il faut encore leur donner ce nom, » les traîtres qui avaient fui leurs drapeaux. Les pères et les mères, avouait leur président, viennent ici même vous demander leur *punition ;* ils les *renient* et implorent un éclatant jugement, qui retourne contre eux le *serment* qu'ils avaient tant de fois prêté pour leur patrie.

La Section avait pris un arrêté pour flétrir la conduite criminelle de ce bataillon *rebelle* (1). Ici encore, il faut condamner la politique des triumvirs qui plaçaient Paris au-dessus de la France officiellement (2).

Barère a osé imprimer que sans son insurrection la Révolution aurait avorté ! Et cela, il l'a proclamé dans son juste exil.

Parmi les chefs inconnus des volontaires, il faut donner la biographie

1. Arrêté de la Section :

« Les comités de surveillance révolutionnaire et civile de la section des Tuileries réunis, profondément affligés du récit contenu en la lettre du représentant du peuple Laplanche, concernant le 11e bataillon de la première réquisition des sections réunies des Tuileries, des Champs-Élysées et des Invalides; sur la proposition du citoyen d'Aubigny, membre du comité révolutionnaire, arrêtent, à l'unanimité, qu'il sera fait une pétition à la Convention nationale, pour lui exprimer leur profonde douleur et leur vive indignation de la conduite criminelle et contre-révolutionnaire de ce bataillon rebelle, et lui demander la punition des traîtres qui ont eu l'infamie et la bassesse de trahir leur patrie, et que, par un exemple terrible, elle effraie les lâches, s'il en est, qui seraient tentés de les imiter. »

2. Aux *pièces justificatives* le discours de Barère du 17 mars 93.

instructive du général Huet (de Nogent-le-Rotrou), fils de maçon. Né en 1749, soldat au 4me d'infanterie en 1766, sergent en 1772, adjudant-sous-officier en 1780, porte-drapeau en 1788, il abandonna son régiment en 1790. Élu lieutenant-colonel en 1er du 1er bataillon d'Eure-et-Loir, fin 1791, ce fut lui qui signa la *capitulation* de Verdun sur le refus de Marceau ; il n'en fut pas moins nommé général à l'armée de la Moselle l'année suivante et divisionnaire. Suspendu presque aussitôt, réintégré, réformé, rappelé dans la 11me division militaire, en traitement de réforme en février 1797, il offre une carrière mouvementée. Hoche disait de lui : patriote et probe. De sa capacité, pas un mot.

Les Volontaires de l'Aude s'étant emparés d'un canon ennemi à Jemmapes demandèrent à le conserver comme trophée. Dumouriez en saisit le ministre de la guerre. Autre particularité. Les Volontaires du Gers s'opposèrent le 1er novembre 92 à la messe de Requiem ordonnée par la Société des Amis de la Liberté pour les patriotes immolés à Paris le 10 août. Les martyrs de la liberté, dirent-ils, vont tout droit au paradis ! Cette appréciation, de verve gasconne, cachait une certaine opposition politique devenue indiscutable par son originalité. On la retrouve dans la correspondance militaire du temps, à toutes les époques.

Ce qu'on n'a pas constaté et ce qui fut, c'est ce que nous établissons en faisant la part des responsabilités et la répartition des légèretés, des fautes perverses ou des infamies militaires.

Les attestations sont indéniables, mais la vue de l'œuvre prise dans son *ensemble* vaut qu'on y regarde. Avant de condamner, il importe de frapper les coupables seuls et non ces 200 bataillons qui de Jemmapes à Wattignies, de Fleurus à Francfort, de Mayence à Biberach, du col de Tende à Puycarda, de Bruxelles à Maëstricht, se couvrirent de gloire. Ils méritèrent les éloges de Kléber, de Desaix, de Moreau, de Masséna, de Soult et de Carnot, de Hoche et de Bonaparte.

Avec eux, Macdonald avait franchi les glaces du Rhin ! et réalisé le passage trop oublié du Splügen.

Le 8 décembre le premier bataillon de la Corrèze répondit à l'appel de la Convention sur le maintien sous les drapeaux :

La conduite de ceux qui ont pu donner lieu à ce dernier moyen que vous venez d'employer pour rappeler à chaque citoyen-soldat les devoirs sacrés que lui impose l'attitude actuelle de votre République, est si peu conforme aux sentiments que professe le premier bataillon de la Corrèze, qu'il ne lui a pas été possible de garder le silence sur leur compte ; et c'est au nom du bien public, Représentants, que nous

vous demandons de prononcer sur le sort de tous les citoyens-soldats, qui oseraient, dans l'état actuel des choses, manifester le désir de profiter de la loi qui permet aux volontaires nationaux de se retirer chez eux au premier décembre de chaque année, époque à laquelle la campagne sera censée finie.

Quant à nous, nous ne les considérerons et ne les traiterons que comme lâches et traîtres à la Patrie.

En dehors du maréchal Brune, cette contrée donna comme chef des volontaires Delmas (d'Argentat), tué à Léipzig, un des héros d'Italie et du Rhin, divisionnaire. Parmi les enrôlés, Treilhard (de Brives), qui devint divisionnaire dans l'arme des dragons, et se distingua d'Austerlitz à Nangis durant la campagne de France.

Rappelons un des traits d'audace de quelques cavaliers de troupe.

Au Catau, pendant son occupation par Cobourg, trois de nos dragons pénétrèrent sur la place et burent force bouteilles à la face de l'ennemi (1).

Le langage des Corréziens fut loin d'être unique ! Nous n'avons pas à en multiplier les preuves, il est temps d'accorder aux Réquisitionnaires l'examen qui leur est dû.

Mais nous craindrions d'être incomplet si nous ne signalions un ordre du chef d'état-major Thouvenot, qui disculpe les Volontaires d'une culpabilité sur l'abandon des corps. Les *rengagements* dans ceux de nouvelle formation leur ayant été facilités par une fraude, Thouvenot porta à *l'ordre du jour* de l'Armée du Nord que les rengagements produiraient contre leurs auteurs, c'est-à-dire les *commandants des régiments*, deux effets : ils perdraient le prix et seraient poursuivis selon toute la rigueur des lois. Pour avoir parlé avec cette énergie, il fallait que les colonels eussent été des violateurs bien audacieux ! Le vice suprême était donc dans l'*organisation des Volontaires*. Il n'était nullement dans le climat où ils se mouvaient, ni dans leur tempérament individuel. Nos historiens ont trop négligé les documents des Archives sur cette question et se sont privés par là d'éléments d'appréciations sûres. On observera cependant la rareté de ces documents techniques : ou bien, on les négligea au début, ou bien, on les expurgea ultérieurement par passion politique.

Le général de Pelleport, un méridional, nous a appris comment partirent pour les frontières les Volontaires départementaux. Un autre général, le baron Thiébault de Paris, va nous apprendre comment par-

1. *Postillon des armées*, 29 oct. 93.

tirent ceux de la capitale, ceux du moins qui respectèrent leur cause (1).

Le 5 septembre 92, raconte-t-il, cent trente jeunes gens composant le 1er bataillon de la Butte des Moulins (2), appartenant presque tous aux positions sociales les plus élevées, se donnèrent pour officiers « un graveur, un orfèvre et un musicien. » Pourquoi ce choix ? parce que les élus semblaient faits pour commander ; surtout parce que la responsabilité par un grade *effrayait* tout le monde ! Envoyés en casernement aux Carmes dont *les murs étaient pleins de taches de sang*, ceci nous fit horreur. On peut dormir sur un champ de bataille trempé du sang des ennemis, ajoute le narrateur, mais on ne dort pas sur le sang de telles victimes !

La veille du jour fixé pour le départ, on défila à travers l'Assemblée aux applaudissements des tribunes et des députés. Notre tenue et notre armement étaient magnifiques, notre attitude militaire parfaite. Nous nous électrisions les uns les autres; nous valions les meilleures troupes du monde (textuel), mais peu de bataillons étaient à comparer au nôtre pour Paris. En le quittant, on s'attristait à la pensée d'affranchir les brigands de l'intérieur de la surveillance qu'ils méritaient ; nous allions laisser le champ libre à leurs atrocités. Nos canons, deux pièces de 4, étaient attelés de chevaux provenant du comte de Montmorin, assassiné aux massacres précédents. Ceux-là, la Commune ne les avait pas volés !

Des Carmes à la barrière Saint-Denis, chacun des nôtres fut accompagné par des membres de sa famille, ou par des amis. Les rues n'étaient plus assez larges, eh bien ! personne ne quitta son rang. Après la barrière, *nous partîmes comme une volée d'étourneaux*. Voitures, cabriolets, chevaux, tout servit à notre transport d'occasion. A la halte qui précéda la couchée, on fit ses adieux et chacun reprit son poste, vers le chemin de la gloire... (3)

Loin des horreurs de Paris, ne pensant qu'à la patrie, nous reprîmes

1. *Mémoires* du général Thiébault, t. 1, ch. 11, p. 326.

2. Il comprenait l'élite des Feuillants et de Saint-Roch, quartiers très bien habités. On doit se souvenir que le grand Corneille y vécut et que Bossuet vint y mourir.

3. Thiébault donne une biographie inattendue de Hulin, sergent aux gardes françaises et que Louis XVI avait nommé officier « pour ce fait d'armes », c'est-à-dire la prise de la Bastille. Il devint général, comte, grand-croix en n'étant que commandant de place. Cette fortune militaire fut partagée et surpassée par M. de Caux. Employé aux bureaux de la guerre et sans les quitter, cet officier obtint tous les grades. Il fut choisi sous la Restauration comme ministre de la guerre !

la gaîté de notre âge. Partout, on défilait aux applaudissements de la population. Le chant de la *Marseillaise*, que le général appelle *Hymne du Marseillais*, accompagnait la marche de son rhythme terrible. L'enthousiasme pour des troupes d'élite fut général. A Soissons, 15.000 fédérés révolutionnaires étaient campés ; privés de tout, ces misérables oubliaient ce qu'ils voulaient. S'étant permis d'attaquer le bataillon qui ne partageait aucune de leurs convictions, ils en recurent une leçon nécessaire. Quelques jours plus tard, on rentrait en campagne par Suippes, campagne de 92 !

II

Et maintenant, élevons nos âmes par le récit de quelques-uns des hauts faits de ces soldats improvisés, qui de l'enthousiasme passèrent à la discipline et aux vertus militaires que crée la vie des camps.

Les Prussiens furent stupéfaits de la résistance de Valmy et du spectacle que leur avait donné l'armée, mélange de vieilles troupes et de nouvelles levées. Un de leurs officiers écrivit une lettre interceptée qui a été publiée par le *Moniteur*. On y lisait : « Nous avons trouvé de beaux hommes et la cavalerie parfaitement bien montée ; leur subordination est aussi bonne que celle de nos troupes ; nous leur avons vu faire des évolutions que nos généraux n'ont pu s'empêcher d'admirer. Leur artillerie est très bien servie. » L'embryon des vainqueurs de 94, de 95, de 96 et de l'Égypte était trouvé.

La Coalition éternelle de 92 voulue par l'Europe de Berlin à Londres les a connus, admirés. Après 1815, ses historiens devaient déclarer que conduits par Napoléon ils l'avaient *terrorisée*. Parmi les intrépides ignorés, citons un exemple. Un soldat du 77e de ligne ayant reçu une balle dans le col, parvint à l'extraire lui-même, la remit dans son fusil en prononçant ces paroles : *Rendons-la aux ennemis*, et il abattit l'un d'eux. Quels hommes et quel temps (1) !

A l'armée du Rhin, décembre 93, un bataillon du centre avait enlevé à la baïonnette des redoutes hérissées de canons en criant : Vive la République ! Récompensé par un don de 1.200 livres que lui offrit

1. Consulter de 92 à 96 le *Recueil des actes héroïques des Républicains français*, par Thibaudeau, le conventionnel.

Pichegru, il le refusa et le renvoya en y joignant 642 livres en faveur des orphelins et des veuves de la guerre (1) !

Artilleurs, cavaliers et fantassins, rivalisaient de courage et de désintéressement. Un soldat du 8e chasseurs à cheval, voyant un lieutenant démonté, lui offrit la monture du dragon ennemi qu'il venait de tuer et refusa avec obstination de recevoir un prix quelconque. Un artilleur sauvait ses pièces en assommant l'Autrichien qui coupait les traits d'attelage.

A Hondschoote, un cavalier du 6e tomba dans un parti en croyant distribuer des cartouches aux nôtres ; les leur livrer afin de s'emparer d'un drapeau fut un acte d'un instant. Entouré par le régiment entier, son sang-froid le sauva : Voilà la cavalerie qui arrive ! s'écria-t-il. Cette apostrophe jeta la panique dans ce régiment, qui s'enfuit en laissant au nôtre son colonel fait prisonnier par le soldat Mandement.

En Suisse, un caporal de la 31e demi-brigade laissait au propriétaire dont la maison avait été pillée (Sion), sa bourse en indemnité. Trait digne de Bayard !

Un autre caporal de 92, sous-lieutenant au 17e de cavalerie, allait s'honorer au Nord, en Belgique et plus tard avec Moreau. Remarqué par Kléber, il devint son chef d'état-major et se distingua à Mayence. Bonamy fut accusé à faux en 96 et repris en 98. Emprisonné à son retour de Naples avec Championnet, qui l'avait nommé général, il expiait son élévation, rentrait à l'armée, puis disgracié et nommé colonel du 30e d'infanterie en 1811, il entrait dans la redoute de 40 pièces à la Moskowa. Il y gagnait les étoiles et son régiment la gloire. Particularité, il était du corps de Davout et l'un de ses intimes. Encore un blessé laissé pour mort qui subit 22 mois de captivité russe. Vendéen comme Belliard.

A l'armée des Pyrénées-Orientales on vit, comme à celle du Nord par le curé Carpentier devenu général, un prêtre de campagne nommé colonel : Doléac. Curé du village de Beaudeau, dans les Hautes-Pyrénées, il s'était engagé comme aumônier du premier bataillon de ce département en juillet 92. Son exemple avait servi à le compléter plus

1. La Convention n'oublia pas les *veuves* des officiers et des soldats morts à l'ennemi. Le 15 janvier 1795, on la vit accorder « à titre de secours provisoires imputables sur les pensions », les sommes suivantes : à la veuve d'un canonnier, 200 livres ; d'un carabinier, 400 ; d'un maréchal-des-logis, 400 ; d'un infirmier, 300 ; d'un capitaine de volontaires, 300 ; d'un fantassin, 200. Ces votes successifs sont à la fois un exemple et une preuve.

promptement. Aumônier, il avait constamment marché à sa tête, à pied, se refusant à toute espèce de préférence. Les troupes avaient subi les fièvres paludéennes de Narbonne à Elne. Doléac en fut atteint et donna l'exemple d'un stoïcisme rare. A un soldat qui se plaignait de manquer de chaussures quoique malade : « Camarade, lui répond Doléac, j'étais, comme vous, accoutumé à une chaussure commode; voyez mes pieds. » Ils portaient en effet à nu. Le bataillon applaudit. Son commandant ayant succombé à la maladie, l'aumônier fut, à l'unanimité du reste du bataillon, nommé lieutenant-colonel.

On doit mentionner, à l'armée du Nord, un tambour, le petit André Sthrau, âgé de quatorze ans, dont l'héroïsme précéda celui d'Arcole.

Ce fut à Wattignies que se signala cet enfant héroïque, dont les historiens de cette région ont parlé avec enthousiasme (1). Seul, au milieu de l'infanterie légère autrichienne, il battit la charge appelant au danger son régiment. Resté isolé, il se battit et succomba sous le nombre. La ville de Maubeuge doit une statue à Sthrau, dont on a retrouvé les os en 1837 entre sept grenadiers hongrois.

A la même armée, un autre enfant âgé de quinze ans et demi, André Pajot, fils unique et dont les ascendants étaient partis pour les frontières, s'était engagé en mars 93. Refusé à cause de son âge et de la petitesse de sa taille, il fut accepté à raison du désespoir qu'il avait manifesté. Il assista à toutes les actions et la dernière fut auprès de Valenciennes, dans les bois de Bonne-Espérance ; là, de vingt tambours qui battaient la charge, dix-neuf furent tués, cet enfant fut blessé d'une balle au milieu de la jambe. Le combat dura quatre heures encore ; sans songer à sa douleur, il continua de battre la charge, jusqu'à la déroute entière des Autrichiens. Pajot était fils d'un ouvrier parisien. On récompensa tant de bravoure.

Le 17 février 94, la vivandière Rible du 5e bataillon de la Côte d'Or et femme d'un gendarme, offrit à la nation 3.300 livres en numéraire qu'elle avait enlevées à un ennemi. La Convention ordonna l'insertion à son *Bulletin* de cette action généreuse.

1. On lit dans Piérard, l'historien local de Wattignies : « Un jeune tambour de quatorze ans, se glissant seul au milieu des tirailleurs autrichiens par une ruelle ombragée d'arbres, était allé battre la charge au milieu du village de Dourlers et y avait causé une panique soudaine, qui avait favorisé l'entrée de nos bataillons. Ce jeune tambour s'appelait Sthrau et faisait partie du régiment de Royal-Suède. Le premier à marcher en avant, il ne voulut pas fuir. Cerné par les grenadiers hongrois, il en tua plusieurs et fut enfin accablé par le nombre. »

Le 12 juin 95, un rapporteur put annoncer à la tribune que le 4e bataillon de l'Orne venait de se signaler quant à ses officiers en matière de vivres. La ration du soldat ayant été diminuée, ils avaient demandé à ne pas recevoir une plus forte distribution que le volontaire.

On a malheureusement insisté sur les désordres des Volontaires, au début de 92 et de 93. On n'a pas déterminé à quelle sorte de volontaires il fallait les imputer. On n'a pas discerné entre eux. On a oublié surtout que la loi de l'Amalgame avait modifié la situation. C'est cependant ce qu'a témoigné Jourdan aux Anciens, en 98, lorsqu'il y exposa les principes de la loi sur le recrutement : *Incorporées dans les anciens cadres, les milices ont fait reculer au-delà du Rhin les troupes les plus aguerries de l'Europe.*

De Russie, est venu un témoignage égal.

Au lendemain de la Trebbia, l'illustre Souvarow s'écriait devant son état-major : *Encore une victoire comme celle-ci et dans quinze jours l'Italie est perdue pour nous.*

L'Archiduc Charles a émis une opinion conforme.

Les actes d'intrépidité et de générosité concernant nos enrôlés abondent.

Ainsi, en 94, un d'entre eux appartenant à la première réquisition envoya 300 livres au ministre de la guerre et à un invalide 3.000. Les habitants de Tours décidèrent, à cette même date, de ne plus marcher qu'en sabots afin de pouvoir envoyer leurs chaussures aux troupes de nouvelles levées. Un citoyen de Sainte-Hermine s'engagea à fournir 500 livres par an pour l'entretien d'un volontaire. A Saint-Jean-d'Angély, un huissier vendait son office et en versait le prix pour aider aux frais de la guerre. De Tonnerre, on expédiait des effets d'habillement et d'équipement pour plusieurs régiments. De Verdun, ville faussement accusée dans son patriotisme, on remit au trésor des sommes s'élevant successivement, par à-comptes de 2.000 livres, à une fortune (1).

Un donateur resté inconnu offrit en une seule fois 144.000 livres ; c'est le chiffre le plus élevé qu'ait atteint un simple particulier.

Un ancien grenadier du régiment du Roi écrivait à son fils sotdat : « Le peuple a pour lui la raison, sa force et sa bravoure. » Aurions-nous perdu 100.000 hommes en huit jours, nous aurions une armée

1. Les séances de la Convention abondent en hommages de tout genre, il suffit ici de le mentionner.

de 300 mille ! On sait que 200 bataillons s'étaient levés en 91 contre l'étranger (assertion du maréchal Jourdan).

La bravoure, avons-nous dit ! Dans toutes les armées, on vit des mutilés s'écrier : *Qu'importe que je succombe, si la République triomphe* (1) !

Des canons, des drapeaux, ils en prirent en tel nombre qu'ils en encombrèrent nos arsenaux et les Tuileries (2) !

Paysans des campagnes, ouvriers des villes, artisans des bourgs, montagnards des Cévennes et de l'Auvergne, des Pyrénées et des Alpes, enfants trouvés et bourgeois, tous accomplirent des exploits qui surprirent l'Europe d'abord, puis la confondirent, jusqu'au moment où par leur continuité ils l'effrayèrent !

Le 10 décembre 94, Chazaud présentait à la barre un volontaire de Saint-Venant, nommé Pellesneule, marié, et dont les deux frères étaient sous les drapeaux. Il avait reçu 23 blessures. Malade, il entendit à Mormal battre la générale. Ce héros inconnu arracha les appareils qui couvraient ses quatorze premières blessures, celles de Mormal. S'élançant par une croisée, il rejoignit son corps, combattit, fut blessé à nouveau huit fois et sauva la vie d'un général engagé dans la mêlée en le couvrant de son corps. Nommé lieutenant dans la 54e demi-brigade, il fut ultérieurement promu capitaine-adjudant de place et perçut une indemnité de 200 livres.

La *Terreur !* La France la connut à l'intérieur par les misérables qui avaient usurpé son gouvernement, l'Europe l'éprouva partout avec nos armées triomphantes. Pourquoi marcha-t-elle *entière* contre nous ? Si nos forces furent immenses sur les champs de bataille, c'est que *la coalition de ses forces nous contraignit au développement de toutes les nôtres.* Cette affirmation de nos généraux est vraie de Pétersbourg à Londres, de Madrid à Berlin. Il faut après cent ans d'insultes prodiguées

1. Lorsque le Premier Consul créa la Légion d'honneur, on vit reparaître hors des armées et en blouse, ou dans les armées les soldats (grenadiers et cavaliers) qui avaient enlevé à l'ennemi qui un drapeau, qui un étendard. Ils furent de droit chevaliers ainsi que les porteurs d'armes d'honneur, ceux-ci pour captures de canons ou pour traits de bravoure dont l'attestation seule suffit à nous émouvoir !

2. C'est en pensant à eux qu'un poète a écrit :

Le glaive impérial qui détruit et qui fonde,
Pour Vous, en écussons, découpera le Monde ;
Et devant l'Ennemi, sous le feu des canons,
D'un baptême de sang ennoblira vos Noms.

à ces armées et à leurs généraux, à nos volontaires et à leurs illustres chefs, l'attester sans crainte.

La justice morale était pour la France dès 92 ; nos ennemis le reconnaissent dans leurs publications historiques aujourd'hui. Fox l'avait proclamé en 94 au parlement d'Angleterre, honneur à sa mémoire !

Le 25 janvier 94, Carnot avait prescrit à Hoche, vainqueur, de se porter sur Trèves, de s'en emparer et d'y saisir les magasins que les Autrichiens y avaient imprudemment formés. Celui-ci objecta la neige qui couvrait la campagne, l'artillerie légère sans canonniers, l'armée du Rhin qui n'arrivait pas. Il fallut partir. Hoche obéit. Abîmés par trois mois de bivouacs, les volontaires désertèrent en foule ; ils rappelèrent les termes de ce qu'ils appelaient leurs engagements et déclarèrent que défendre les frontières ne signifiait pas conquérir des pays quelconques pour plaire au Comité. Avec eux se soulevèrent le régiment des carabiniers et le 5e d'infanterie, exemples détestables et qu'il faut condamner. Or, le 5e aggravait tout par lui-même. Il était le premier et le plus ancien des régiments de l'armée royale : *Navarre*, célèbre par son cri de guerre : « A toi, Navarre sans peur ! » Quel appui pour les volontaires ! Une division perdit aussitôt la moitié de son effectif ; il y eut des bataillons qui ne présentaient plus 100 hommes ! Un chef de bataillon dut commander une division. L'armée de la Moselle ne comptait plus que 10 officiers généraux valides.

Hoche écrivit : « Je conduisis mes braves frères à Trèves avec les larmes aux yeux et le plus profond chagrin dans le cœur. » La brigade Gouvion-Saint-Cyr était dans Trèves lorsque arriva l'ordre de reprendre ses cantonnements. L'ordre fut accueilli par les colonnes en marche avec une joie qui touchait à l'ivresse. Leur chef a avoué, et Soult qui y était l'a confirmé, qu'aucun général n'aurait pu conserver ses troupes quelques jours de plus s'il avait fallu aller de l'avant (1). Jourdan remplaça Hoche, appelé par Robespierre et Saint-Just à Paris pour y être guillotiné (2).

Un prêtre s'était fait, de religieux minime, *volontaire* dans le 1er bataillon des Phocéens, Mitre-Gonard. On ne sait pourquoi ce mal-

1. *Mém.* de Saint-Cyr, t. I, p. 219 ; Soult, t. I, p. 101.

2. Et cependant, Hoche avait prononcé sur son armée, qu'il venait de cantonner aux bords de la Sarre et de la Blies, cette belle parole : « Pour vaincre, il lui manque seulement des souliers ; elle a le reste. »

heureux écrivit au comité qu'il était « affligé des outrages faits à la religion par les prêtres apostats. » On ne pouvait attendre que des crimes d'un peuple sans religion. Personnellement, il estimait que son plus grand malheur n'était pas la mort à laquelle il s'attendait, mais de survivre à la perte de la religion. Cette lettre philosophique fut connue de Robespierre, très assidu au comité de sûreté générale. Il donna ordre au commissaire du mouvement des armées de lui envoyer à Paris l'auteur de ces plaintes. Survint le 9 thermidor sur ces entrefaites. Les thermidoriens étaient aussi anti-prêtres que Robespierre ; on condamna à mort Mitre-Gonard et on l'exécuta le 22 août 94. Les délits d'opinion entraînaient donc jusqu'à la perte de la vie (1).

Il écrivit pour n'avoir pas à se reprocher son lâche silence et attendit la mort par devoir !.....

Quel spectacle offraient alors nos armées, s'écrie l'officier Fervel ! D'une part, des chefs improvisés et attachés aux habitudes de leur vie, pleins de regrets, éperdus comme des pilotes dans des parages inconnus ; de l'autre, des masses confuses, qui venaient agiter dans nos camps les idées d'une société rompue. Le moyen de coordonner de tels éléments là où trônait l'*anarchie !* La voix de la passion était seule à la hauteur du tumulte public ; une année de revers pouvait démontrer l'impuissance de l'enthousiasme sans la discipline. L'enthousiasme était la seule langue que comprenait la foule ; cette parole, c'était aux législateurs de la religion nouvelle à l'annoncer (2).

Thibaudeau a narré dans ses *Mémoires* qu'il avait dû, à Poitiers et à Niort, obliger des bataillons à partir ; se rendant aux armées, ils se mutinaient au nom de leurs souffrances et de leur misère. Et on s'en

1. En juin 94, on condamna encore un prêtre qui était militaire, à raison de propos inciviques : Abraham Lolière.

Le prince de Rohan-Rochefort, âgé de 24 ans, s'était enrôlé dans les chasseurs sous un nom supposé : on le lui reprocha lâchement et on l'envoya à la guillotine, en chemise rouge, comme assassin de la représentation nationale !

2. Bonaparte devait, seul, atteindre en la créant à l'*Eloquence militaire*. Exemple : « Soldats ! vous avez traversé le désert qui sépare l'Afrique de l'Asie avec plus de rapidité qu'une armée arabe... Vous vous êtes emparés de toutes les places fortes qui défendent les puits du désert. Vous avez dispersé aux champs du Mont-Thabor cette nuée d'hommes accourus de toutes les parties de l'Asie dans l'espoir de piller l'Egypte... Après avoir, avec une poignée d'hommes, nourri la guerre pendant trois mois dans le cœur de la Syrie, pris 40 pièces de campagne, 50 drapeaux, fait 6.000 prisonniers, rasé les fortifications, nous allons rentrer en Egypte. »

étonne ! Le célèbre conventionnel ajoute que sur son commandement : *En avant, marche*, la colonne avait repris son chemin. Au-dessus de la terrible assemblée, il y avait l'honneur. Or, il n'était que dans les camps. Voilà ce qu'a oublié Thibaudeau ; c'est ce sentiment qui l'emportait partout.

En voici une preuve absolue. Elle vient de l'étranger, alors que nous étions entrés pour la première fois en Hollande. Le général Tilly, qui était gouverneur de Gertruydenberg, fut obligé de rendre cette place le 2 avril 93 au général autrichien Warstenleben. Dans son récit à la Convention, fait à la barre, il signala l'héroïsme du 3e bataillon du Calvados, appartenant aux 19e et 23e. « Jamais des troupes abandonnées à 50 lieues de leur pays, de leur armée, ne montrèrent plus de courage, plus de fermeté, plus d'amour pour la liberté et la gloire de la patrie. » La capitulation conclue avec les honneurs de la guerre qualifiés quelconques leur accorda le droit de rentrer en France par la route qu'il leur plairait de choisir. Ils conservèrent leur matériel, les approvisionnement de tous genres, leurs hôpitaux et jusqu'aux ustensiles de la garnison. De même à Bréda, tambour battant, *drapeaux déployés*, et *mèches allumées* (1). Les textes de ces deux actes furent publiés officiellement (2).

A la même date, la cour de Vienne se conduisait de telle manière à l'égard de l'Allemagne, qu'on attribuait à Thugut l'intention d'incorporer la Bavière aux domaines de la maison d'Autriche (3). On nommait des généraux d'armée avec retentissement. La France était promise à nouveau à tous les démembrements, un de ses chefs ayant trahi. Quant à l'ouest breton, il refusait d'accéder à la levée en masse, prétextant tout, sauf l'honneur militaire, et pour cause. Les Anglais allaient lui venir en aide et incendier nos ports de Lorient à Rochefort, de Brest à Toulon !

La France ne désespéra pas, les volontaires se préparèrent à la sauver. Ni les rigueurs des saisons, ni les privations de tout ordre, ni la pénurie dans l'équipement et l'armement ne purent arrêter leurs victoires ou enchaîner leur intrépidité. Ils devaient étonner,

1. « Arrivé à Malines, je priai le lieutenant-colonel Delarue de prononcer un discours patriotique à mes troupes ; nous étions au milieu de nos ennemis ; ils écoutaient avec attention et furent étonnés lorsqu'ils entendirent les braves volontaires crier au milieu d'eux : Vive la République ! Vive la nation ! »

2. *Moniteur* du 26 avril.

3. Ce fut ce vœu, contraire à la paix de Teschen, qui poussa l'Electeur à se jeter dans les bras de Napoléon entièrement, au début de 1806.

de la Sambre au Neckar, des Pyrénées espagnoles aux Alpes graïennes, l'Europe et les cabinets. La gloire, et quelle gloire, ils en vivaient (1) !

Equipement et armement, avons-nous dit.

En quoi consistaient-ils et quelle somme coûtaient-ils ?

Un uniforme complet de ceux qu'on appela si longtemps les *Bleus* et l'équipement de chaque homme montaient en moyenne pour le premier à 120 livres et à 125 pour le second. Le prix total évolua entre 245 et 250 livres (2). Afin d'alléger les manufactures de l'Etat, le ministre de la guerre avait obligé les directoires de département à fournir un fusil de guerre par volontaire, du système 1777. Ce fut en vain. La France n'en avait à peu près pas, en dehors des arsenaux.

Nous dirons ultérieurement comment on y subvint. Mais lorsqu'on parle de ces troupes, il est juste de rappeler leur dénûment que les documents peu lus de l'époque établissent, avec des preuves à citer et des détails à retenir.

Les volontaires de l'ouest soumis aux lois de 93 furent dirigés sur les pays rebelles dès le mois de mars par centaines, puis par milliers. Leur artillerie fut tantôt la leur, tantôt celle des gardes nationales ; de Rochefort notamment, il en partit beaucoup. Treilhard, en mission dans les Charentes, y fut actif, pressant, et employa son autorité à tout requérir. La Rochelle livra tous ses fusils, même ceux de chasse. On se leva avec fureur de Niort menacé à Fontenay-le-Peuple lorsqu'on apprit que les blancs égorgeaient jusqu'aux femmes et aux enfants ! Bressuire, Thouars, souvenirs funestes ; pour les reprendre et protéger les populations, il fallut engager la gendarmerie.

Détournons nos yeux de cette lutte fratricide. *Sunt lacrymæ rerum !* et acclamons les héros de 1794.

1. Dans ses *Volontaires de la Charente*, M. Boissonnade a cité (et il faut le féliciter de ce soin tout à l'honneur de ce département) les corps de troupes dans lesquels ils ont été successivement versés. Ils comptaient 17 bataillons : donc, la liste est longue. Leur général le plus connu est Rivaud (Olivier), chef de brigade à Wattignies, remarqué à Arcole, Rivoli et Marengo. (Liv. II, p. 99.)

2. Chaque volontaire devait posséder un sac de peau, une giberne avec banderolle, un tire-boutons, une brosse d'habit, deux peignes, un sac à poudre et une houpe, un sac de toile, une alène, une double brosse à souliers et une paire de boucles. Voilà pour l'équipement. Sur l'habillement, il lui fallait un habit à la française, une veste, 2 culottes dont l'une en peau, 2 cols blancs, 1 col noir, une boucle à col, 2 paires de bas, 1 paire de boucles de jarretières, 3 mouchoirs, 3 chemises, 2 paires de souliers.

III

Ces géants, il appartenait à un poète de génie de les célébrer. Victor Hugo leur a consacré des vers d'une inspiration puissante, que réalisèrent les Volontaires devenus *les soldats de l'An II !*

Contre toute l'Europe avec ses capitaines,
Avec ses fantassins couvrant au loin les plaines,
Avec ses cavaliers,
Tout entière, debout, comme une hydre vivante,
Ils allaient, ils chantaient, l'âme sans épouvante
Et les pieds sans souliers !

Au levant, au couchant, partout, au sud, au pôle,
Avec de vieux fusils sonnant sur leur épaule
Passant torrents et monts,
Sans repos, sans sommeil, *coudes percés, sans vivres,*
Ils allaient fiers, joyeux, et soufflant dans des cuivres
Ainsi que des démons....

La tristesse et la peur leur étaient inconnues ;
Ils eussent, sans nul doute, escaladé les nues
Si ces audacieux,
En retournant les yeux dans leur course olympique,
Avaient vu derrière eux la Grande République
Montrant du doigt les Cieux !

Saluons le premier des volontaires de la Vendée, l'admirable Belliard, le futur chef d'état-major général de Murat ; l'ami de Domon, volontaire de Péronne, officier de Hoche, de Sambre-et-Meuse, lieutenant-général à Naples ; l'ami de Dorsenne, autre volontaire de Picardie devenu général pour ses exploits d'Egypte sous Desaix ; l'ami de Darmagnac, volontaire de 91 à Toulouse, fait colonel le soir des Pyramides, confident admiré de Kléber, un des divisionnaires de Suchet en Espagne ; l'ami de Delort, d'Arbois, parti fantassin et colonel de dragons le lendemain d'Austerlitz, cavalier célèbre qui eut trois chevaux tués sous lui à Waterloo ; Ernouf, d'Alençon, vieille bourgeoisie, chef d'état-major de Jourdan, qui devait, par un mouvement de bravoure et de stratégie, déterminer la victoire de Fleurus ; l'ami enfin d'Excelmans, de Bar-le-Duc, qui fit dire à Napoléon : « Je sais qu'on ne peut être plus brave que vous, » et qui devint maréchal de France après des exploits légendaires [1]. Mais il faut s'arrêter avec un dernier volon-

1. Parmi les hommes de cette pléiade, citons : Elie, de Wissembourg, devenu général, qui sut obtenir la grâce de la garnison de la Bastille en 89, et commanda

taire : Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, que toute l'Europe a salué, de Valmy à Waterloo, du titre de *Brave des Braves*.

Belliard, disons-nous. On peut citer sa carrière comme étant une des plus mouvementées. La Vendée et l'Ouest eurent en lui le *premier* volontaire de toute la Bretagne.

Originaire de Fontenay, capitaine au 1er bataillon de la Vendée, magnifique à Jemmapes, où il prit les redoutes autrichiennes à la tête des hussards de Berchiny, Nerwinde, il fut destitué par les représentants comme adjudant-général. Il osa reprendre du service comme simple soldat dans le 3e chasseurs, bravant l'échafaud des Triumvirs (1). Réintégré sous Hoche en 1795, un des héros de l'Epopée d'Italie et d'Egypte, général proclamé par Bonaparte en personne sur le champ de bataille d'Arcole, il obtint après une série de hauts faits une capitulation honorable au Caire où l'avait abandonné Menou. Il rapporta en France le corps de Kléber avec le souci de notre gloire, et joignit à ses bataillons (aux frais de l'Angleterre) les artistes et les savants de tout ordre que nous avions sur la terre des Pharaons.

Accueilli avec faveur par le Premier Consul, il courut aux champs d'Austerlitz et d'Iéna, d'Eylau et Friedland, de Madrid et de Smolensk, écrasa la garde russe à la Moskowa avec une batterie de vingt pièces ; grièvement blessé, suivit l'armée jusque dans sa retraite et réorganisa notre cavalerie en Prusse. On le retrouve à Dresde, à Leipzig où il fut encore blessé ; à Mayence, il succéda au major général Berthier, gagna à Craonne le titre de colonel général de la cavalerie de la garde et la grand'croix de la Légion d'honneur. Après Waterloo, quoique *pair* de France, arrêté, conduit à l'Abbaye, réintégré pair, il finit cette vie si pleine à Bruxelles, comme ambassadeur de la monarchie de 1830. Sa patrie et la Belgique lui ont élevé chacune une statue.

Voilà un volontaire de 91 peu ordinaire. Parmi ses frères d'armes, combien ont imité sa valeur et rivalisé avec lui !

Et Maison? Gérard? Pajol ? Et Lobau? Molitor? Suchet? Joubert, Gouvion-Saint-Cyr ?

Maison, fils d'un laboureur d'Epinay-sur-Seine, parti sans consulter

l'avant-garde de l'armée de la Moselle ; Eppler, de Strasbourg, compagnie franche de la Dordogne, un des intrépides du Rhin, de l'Italie, de l'Egypte, superbe à Héliopolis.

1. Bouchotte osa l'accuser dans ces services. « Belliard a été à l'état-major de l'armée du nord du temps de Dumouriez ; je me suis rappelé qu'au moment de partir pour la Vendée, il m'avait montré quelque répugnance à venir dans ce pays où il avait des parents. »

sa famille en 92; capitaine à Jemmapes, il rallia son bataillon en reprenant lui-même son drapeau. Les représentants le destituèrent en vain. Il s'enrôla à nouveau soldat. Il ne recouvra son grade que deux ans après, on l'avait laissé pour mort à Fleurus. Chef de bataillon par Jourdan, adjudant-général en 97 à Campo-Formio, *il venga sur les hussards de Szekler l'assassinat des plénipotentiaires de Rastadt*; général à Austerlitz, fut félicité après Espinosa par Napoléon en personne. Divisionnaire à Polotzk, commanda l'arrière-garde à la Bérésina quoique blessé, de même à Leipzig où il était créé comte (1), et se couvrit de gloire à Lille où il tint en échec, durant 5 mois, trois corps d'armée avec une poignée de soldats. Il devait nous manquer à Waterloo ! L'expédition de Morée lui valut, en 1828, le bâton de maréchal (2) et le titre de marquis.

Gérard, volontaire du 2e bataillon de la Meuse (3), sous-lieutenant à Fleurus, colonel en 1800, général après Austerlitz, chargea à Iéna à la tête du 4e hussards, s'illustra à Wagram où il commandait la cavalerie saxonne, et à Fuentes-Onôro, à Smolensk et à Valoutina. C'est là que Gudin s'écria à l'ambulance : « Je supplie V. M. d'accorder le commandement de ma division au général Gérard. » Divisionnaire après la Moskowa, incomparable en 1813, il combattit dans la campagne de France, *à pied*. A Montereau, il joignit à quatre mille prisonniers et à quantité de drapeaux le commandement du 2e corps. A Waterloo, Grouchy refusa de marcher au canon (4) et nous perdit. Maréchal en 1831, il allait prendre Anvers, notre première revanche contre les traités de 1815 (5); il reste à tous les titres un grand capitaine.

Parmi les Volontaires, cavalerie, il faut citer Bordesoulle de l'Indre.

1. A Leipzig, il poussa ce cri si français : « Courage, Français ! c'est la journée de la France, il faut vaincre ou mourir. »

2. C'est à son concours que Carnot dut de pouvoir défendre Anvers en 1814 par l'envoi de la division Roguet (de Toulouse). Sur la défense de Lille, Napoléon a prononcé ce jugement : « Ses manœuvres autour de Lille dans la crise de 1814 avaient attiré mon attention et l'avaient gravé dans mon esprit. » Ce vaillant avait refusé de Louis XVIII le bâton de maréchal et le gouvernement à vie des places de Belgique, pour rester fidèle à la France impériale. Il remporta à Courtrai la dernière de nos victoires, le jour même de l'entrée des alliés dans Paris.

3. Né à Damvilliers, petite ville du Luxembourg réunie au pays messin sous Louis XIV.

4. Gérard a légué à l'histoire sa terrible imprécation : « Je te le disais bien, Grouchy, si nous devions être perdus, ce ne pouvait être que par toi ! »

5. Première campagne de Belgique, octobre 1831. En 13 jours, il chassa les Hollandais du pays. Deuxième campagne, 15 novembre 1832.

Un de ses ancêtres, Jean Tardif, conseiller au Châtelet de Paris, se signala par son énergie contre la Ligue en faveur d'Henri IV, et paya de sa vie son patriotisme. A 18 ans, son descendant s'enrôlait dans les chasseurs, 2e régiment; chef d'escadron à Novi, colonel à Austerlitz, proclamé sur le champ de bataille, blessé trois fois à la tête du 22e chasseurs à Guttstadt, où il détruit un bataillon russe avec 60 hommes, nommé général aussitôt, se distingue à Friedland et Dantzig, disperse Castanôs à Aranjuez en 1808, et taille en pièces avec deux régiments (les 5e et 10e chasseurs) un corps de 60.000 Espagnols.

En 1812, il prend Mohilew comme chef de l'avant-garde de Davout, se bat à Smolensk, à la Moskowa, magnifique fait d'armes à Krasnoë, se signale pendant la retraite ; divisionnaire, il combat à Lutzen et à Bauzten en irrégulier, fait 6.000 prisonniers à Dresde où il refoule l'Armée de Bohême, d'une intrépidité héroïque à Leipzig et à Hanau, se couvre de gloire dans la campagne de France, se retire par étapes sur Paris toujours combattant ; trahi par Marmont à Essonnes, apaisa la sédition de ses troupes, quels services (1) !

Pajol, son rival en gloire, volontaire du Doubs, sous-lieutenant en 92 et aide-de-camp de Kléber à Mayence, commandant de 96, passa dans la cavalerie légère en 97 au 4e hussards, chef de brigade par Masséna, courut en Italie, sur le Rhin, à Austerlitz, général dans la campagne de Prusse, se signala à Ekmulh et à Wagram. Divisionnaire en Russie, toujours blessé en 1813 et en 1814; fut embrassé au pont de Montereau par Napoléon qui s'écria : « Si tous les généraux m'avaient servi comme vous, l'Ennemi ne serait pas en France; » avait conseillé de marcher sur Bruxelles en 1815 (2). En tout, le type du général de cavalerie d'avant-garde.

Lannes, duc de Montebello et prince de Sievers, sortit des Volontaires du Gers où il débuta comme sergent-major aux Pyrénées. Colonel d'infanterie en 95, l'incapable Aubry le réforma. Le général Banuel le présenta en 96 à Bonaparte, qui lui confia une demi-brigade après Millesimo. Il se couvrait de gloire à Lodi, devenait général à Pavie, eût

1. États de services. — Notes de Moreau. « Quelque récompense que cet officier réclame, il y a tous les droits possibles ; il n'a jamais combattu sans s'être fait distinguer ; et ce n'est pas exagérer son éloge que d'assurer qu'il n'y a pas, dans les troupes à cheval de la République, d'officier supérieur qui ait rendu des services plus distingués. » Il a mérité que l'austère Macdonald prononçât son éloge à la Chambre des Pairs (1839).

2. L'un de ses fils, général, a publié ses papiers officiels avec cartes. L'Académie française a couronné son œuvre.

enlevé Mantoue s'il y eût été autorisé, combattait, quoique blessé, au Pont d'Arcole, se distingua à Rivoli et fut envoyé à Rome pour traiter avec Pie VI. En Égypte, division Kléber, il assista à toutes les batailles et s'y conduisit en héros. Rentré avec celui qui reçut le pouvoir suprême aux acclamations de la France, si l'on en croit Mallet du Pan, il y commanda les Tuileries, reçut un corps d'armée dans la campagne de Marengo précédée par la bataille de Montebello qui lui a valu son nom. Lannes soutint à Marengo le choc des Autrichiens durant sept heures, et le feu de leur artillerie qui était de 80 pièces. On eut la victoire par Desaix qui en fut le prix (1) !

Maréchal en 1804, Lannes commanda l'avant-garde de l'armée d'Allemagne l'année suivante. Magnifique à Austerlitz, à Iéna où il commandait le centre, ainsi qu'à Friedland. En Espagne, un mois durant, il assiégea Saragosse (2) et y accrut sa gloire. Il entrait à Vienne en 1809 et tombait à Essling (3), pleuré par la France entière.

Volontaire à 17 ans, Sourd partit du Var pour assister aux deux épopées de 1792 à 1815. Horace Vernet a immortalisé son courage héroïque durant la campagne de France. On sait qu'il commanda à Waterloo deux charges de cavalerie malgré la perte de son bras et sur l'heure. Son nom est la gloire du 20e chasseurs et restera légendaire. Général aussi Castex du Gers, colonel à Iéna ; il couvrit Anvers en 1814, et Belfort en 1815 avec sa cavalerie.

L'un des grands cavaliers de la Révolution et peut-être le plus complet, Montbrun, originaire de Florensac dans l'Hérault, s'était engagé au 1er chasseurs à cheval le 5 mars 1789 ; sous-lieutenant en septembre 94, armée de Sambre-et-Meuse. On n'a qu'à le citer ici.

Quant à Moreau, chef du 1er bataillon d'Ille-et-Vilaine le 10 septembre 91, il devenait divisionnaire en 93 par Pichegru. Unis par une même origine, ils devaient l'être par une même fin...! On les étudiera tous deux dans l'œuvre des armées.

Hoefer appelle Moreau « *le plus célèbre après Bonaparte* de ces capitaines qu'enfanta la grande lutte de la France républicaine contre l'Europe coalisée. » Lorsque l'écrivain a émis ce jugement, il a prouvé

1. Nous avons écrit sur ce capitaine un ouvrage spécial auquel nous renvoyons, ou à ceux de nos émules.

2. Voir *Mémoires* du baron général Lejeune et ceux du général Thiébault sur ce siège, qu'il faut comparer à ceux de Jérusalem et de Sagonte. Saragosse perdit par son fanatisme soixante-dix mille habitants. Nous, trois mille hommes.

3. Récit exact dans les *Mémoires de Marbot*, un des plus étonnants succès qu'on connaisse.

en le formulant qu'il ignorait *l'histoire militaire*. Jamais Moreau n'a tracé de plan de campagne, et il a souvent mal exécuté ceux de Carnot.

Parmi les *émigrés* du côté desquels ils se rangèrent, citons le comte Anne de Montalembert, capitaine à l'armée des princes dans une légion de son nom, devenu officier dans l'armée anglaise en 99. Envoyé en Égypte contre nous, puis aux Indes, il accourut en Portugal servir auprès de Wellington, le suivit en Espagne jusqu'en 1811 où il gagna après Walcheren le titre de colonel en combattant son pays. Son oncle, l'ingénieur Marc René, fut autrement inspiré (1) !

Pharmacien de profession, Georges FRÈRE s'enrôla dans un bataillon de l'Aude, volontaire de 91, y devint capitaine en 92, chef de bataillon en 93, et colonel du 4e de ligne en 96. Général en 1802, se distinguait à Austerlitz et obligeait six fois les Russes à reculer au pont de Spanden, avec sa seule brigade ; ils étaient 10.000. Divisionnaire, il s'empara de Ségovie et fut nommé chef d'état-major de Lannes à Saragosse. Blessé à Wagram, il devait retourner en Espagne et s'honorer à Saragosse sous Suchet.

Fils de commerçant à Phalsbourg, MOUTON s'enrôla en août 92 au 9e bataillon de Volontaires, et fut élu lieutenant. Aide-de-camp à l'armée du Nord en 93, il passa en Italie en 97 comme chef de bataillon, attaché à la personne de Joubert qui fut tué à ses côtés ; chef de brigade conservé en 1800, se distingua à Gênes sous Masséna ; général et aide-de-camp de Napoléon (2) en mars 1805, divisionnaire après Friedland, magnifique à Medina del Rio Secco, inoubliable à Landshut, empêcha Hiller de rejoindre son chef à Essling (3). Ses services lui valurent le titre de comte de Lobau. 1812 et 1813 le trouvèrent à la hauteur de sa renommée. Il fut compris en 1814 dans la capitulation de Dresde violée par les Autrichiens (4). Maréchal en 1831. On sait sa gloire à Waterloo !

Encore un Lorrain ! Séminariste en 91, MOLITOR d'Hayange partit

1. Inventeur de la *fortification perpendiculaire*, système repris depuis 1870 par les Allemands.

2. Il vota *non* sur l'élection à l'Empire. Le Premier Consul le fit appeler, intrigué de cette franchise, et en fut séduit. Mouton ne devait plus le quitter ; mais son titre ne l'empêcha pas de combattre, sa bravoure est restée légendaire dans l'armée et chez nos ennemis.

3. « Sais-tu, Mouton, lui dit un jour Napoléon, que si Masséna n'était pas prince d'Essling, *c'est toi qui le serais?* »

4. Gouvion-Saint-Cyr l'a justement flétrie : cet acte pèsera toujours sur la mémoire de son auteur, le prince Schwarzenberg, que l'Empereur avait imposé à François II comme feld-maréchal.

comme capitaine dans un bataillon de la Moselle et servit dans l'armée de ce nom. A Kaiserslautern, il commanda une brigade sous Hoche et décida le déblocus de Landau. Le Rhin et le Danube virent ses exploits. Envoyé en Suisse, entouré à Glaris par deux corps autrichiens et par Suvarow, il répondit à une sommation : *Ce n'est pas moi qui me rendrai, ce sera vous.* Pendant 8 jours il lutta, et après la prise d'un pont, poursuivit les Austro-Russes au point d'enlever leur artillerie et de mettre 3,000 hommes hors de combat. Vainqueur dans le Tyrol, il reçut de Masséna une lettre qui constitue un témoignage rare et fut nommé divisionnaire (1). Il attira l'attention de Bonaparte en 96, commanda sur l'Adriatique de 1805 à Wagram où il parut, puis en Hollande, et gagna à l'expédition d'Espagne de 1823 le bâton de maréchal si bien justifié.

Parmi les chefs issus des bataillons parisiens, citons un vaillant, de Valmy à Waterloo : Lefebvre-Desnouettes, fils d'un drapier. De l'armée du Nord à Marengo parcourut tous les grades, aide-de-camp du Premier Consul en 1800, colonel du 18e dragons à Austerlitz, général en 1806 et divisionnaire en Espagne. Pris en Estramadure, captif en Angleterre, s'évada malgré sa parole et fut approuvé. Cette puissance, ayant violé la capitulation de Baylen sur 19,000 Français, ne méritait plus aucun égard. L'Autriche, la Russie, l'Allemagne et la Campagne de France furent témoins de sa valeur. La Restauration le condamna à mort par contumace, Ney devait être moins heureux.

Général Levesque de la Ferrière, sous-lieutenant à 16 ans dans le 99e d'infanterie, chef d'escadron dans les guides de l'armée de l'Ouest, annonça au Premier Consul la pacification de la Vendée, lieutenant-colonel en 1806, colonel en 1807, général de brigade en 1811, général des grenadiers de la Garde en 1813 ; rouvrit la route de France à toute l'armée à Hanau, en profitant du passage que Drouot avait fait avec son artillerie, et pour ce, nommé divisionnaire, comte et chambellan ; créateur de l'École Saumur, nommé par Soult Pair de France.

Monsieur le Maréchal, je suis toujours tranquille lorsque je vous sais quelque part. Ainsi parlera Napoléon du volontaire lyonnais Suchet, fils d'un manufacturier sur les soies. En août 92, chef du 4e bataillon de l'Ardèche, berceau de sa famille, servit à Toulon l'année suivante, s'empara de son gouverneur anglais O'Hara, et prit à Loano trois drapeaux. Remarquable de Dego à Arcole, il fit dire au bulletin de nos victoires qu'il avait été *glorieusement* blessé à la tête de son corps.

1. On trouvera la lettre dans les dépêches de l'armée d'Helvétie insérées au *Moniteur* de 1799. On n'a pas de Mémoires de ce modèle d'honneur.

Masséna (1) le nomma à Neumarkt chef de demi-brigade. La remise de 23 drapeaux au Directoire au nom de l'armée d'Italie, lui valut le grade de général et le titre de chef d'état-major de ses troupes en 98, sous Brune et Joubert. Appelé par Masséna à celle du Danube, imposé en 99 par Joubert dans son ancien titre, repris par Masséna après avoir fait du pont du Var un *nouveau passage des Thermopyles* (parole de Carnot), on a attesté que son infanterie à Austerlitz était restée inébranlable quoique rompue par des torrents de cavalerie. Il battit le prince de Prusse à Saalfeld, à Iéna *foudroya l'ennemi* au dire de Napoléon, et put faire croire à Benningsen (affaire de Pultusk) que l'armée française était entière devant lui, avec sa seule division ! Blessé à Eylau, il courut en Espagne qui devait être le théâtre de sa gloire comme maréchal et duc (2). La sagesse de son administration en Aragon est restée proverbiale, et lui mérita, comme à Desaix, le surnom de *Juste*.

Parmi les amis de Moreau, qui ne voulut pas rester grand avec ses camarades, rappelons un chef de bataillon de la Corrèze, Souham, de Lubersac, connu depuis Jemmapes, qui s'empara de Nimègue en 95. Divisionnaire sous Pichegru et Moreau, il eut de nombreuses altercations avec les Représentants. Aussi, compromis dans les intrigues de ces deux généraux favorables au parti royaliste, les suivit-il dans leur disgrâce. Rappelé par le Premier Consul, compromis en 1804 avec Cadoudal, destitué, rappelé en Espagne, battit Wellington à Torquemada, aux Arapiles, et eût anéanti son armée si Joseph l'eût secondé. Chef d'un corps d'armée, de *conscrits*, à Lutzen, y fut si brillant contre le czar et le roi de Prusse, que Napoléon déclara que « depuis vingt ans qu'il commandait des armées, il n'avait pas encore vu autant de bravoure et de dévouement. » A ce titre, Souham obtint la grâce de Dupont, le coupable auteur de la capitulation de Baylen.

Place au réformateur des Institutions militaires, après Louvois et

1. Il serait injuste de ne pas nommer ici un des préférés de Masséna, de Joubert et de Ney : Marchand, capitaine au 4e bataillon de l'Isère. On a pu déclarer de lui qu'il ne s'était pas tiré en Europe un coup de fusil de 91 à 1814, ou tiré une balle sans que cet avocat du parlement de Grenoble n'en ait pris sa part. L'Italie avait été son début, la France termina sa carrière. Par Lobau qui l'affectionnait, il fut créé Pair et vécut jusqu'à 82 ans (1851), pour témoigner sur nos antiques gloires.

2. Voici les paroles par lesquelles l'Empereur l'accueillit à son retour de 1815 : « Vous avez beaucoup grandi depuis que nous ne nous sommes vus. Soyez le bien venu ! Vous apportez la gloire ; vous apportez tout ce que les héros donnent à leurs contemporains sur la terre. »

Carnot... Gouvion-Saint-Cyr, l'un des maîtres en histoire militaire, acclamé tel dans toutes les académies de guerre de l'Europe.

Originaire de Toul, il avait étudié la peinture à Rome (1), et s'enrôla après le 10 août dans les chasseurs républicains de Paris, parce qu'il habitait la capitale. Durant une émeute, le jeune capitaine répondit à Custine, qui les accusait d'être tous des coquins : *Pas tous !* Le général voulut connaître l'auteur de l'apostrophe, l'attacha à son état-major, où le prit un jour Férino pour le mettre à la tête du sien. Général en 94, il fut à la grande armée du Rhin l'émule de Desaix, ce passionné de la gloire idéale. Il l'a immortalisé par des mémoires sobres, techniques, et commentés par nos ennemis, parfois plus clairvoyants que nous-mêmes. De là il passa à l'armée d'Italie, revint au Rhin battre Kray à Biberach ; conseiller d'État au Consulat et négociateur, colonel-général des cuirassiers en 1804, de nouveau en Italie l'année suivante, en Espagne en 1808, la Russie le vit maréchal depuis Polostik. On sait son malheur à Dresde, où les événements furent plus forts que les hommes (2).

Son organisation des Légions départementales fut, en réalité, une transformation de l'armée. Avec l'année 1818, il put mieux être *lui*, et dota notre pays de la Loi de recrutement qui a porté si haut son nom (3) ; l'éclat de ses services antérieurs en a été centuplé, et il faut la célébrer encore (4).

Parmi les derniers défenseurs de notre gloire, Épopée de la Révolution, Épopée de l'Empire, nous en choisirons deux. Leur carrière a laissé dans l'Europe entière, par l'acte qui la termina, un souvenir que le moindre incident suffit à renouveler par une longue acclamation : Cambronne, Barbanègre.

1. A Paris, chez Brenet, peintre de l'Académie. Il travailla dans cet atelier avec Gérard, le futur portraitiste des gloires impériales et des souverains de l'Europe.

2. Aux généraux qui s'écrièrent : « C'est encore trente mille hommes de moins », Napoléon répliqua : « *Pire que cela, c'est le maréchal Saint-Cyr !* » Et avec lui trente généraux, dont Durosnel et Lobau, ses aides-de-camp.

3. Aux attaques des ultras contre la loi, le comte Beugnot répondit : « Nos vétérans ont acquis au nom français une grandeur que les revers n'ont pu lui ôter. Ne voyez-vous pas que le peuple les aime ? Ils sont si éminemment nationaux que les blesser ce n'est pas seulement une injustice, *c'est une faute !* » L'épopée impériale ? la voilà résumée.

4. Soult l'a ainsi louée au Parlement : « La loi du 10 mars n'a point été l'œuvre la moins admirable de ce grand capitaine ; si l'on se reporte aux susceptibilités de l'époque, on peut la regarder comme le monument le plus hardi et le plus difficile que les années de la Restauration ont vu s'élever. »

Né à Nantes en 1770, CAMBRONNE partit à vingt ans dans la Légion nantaise, corps de volontaires. Dévoué aux idées nouvelles, il montra dans la guerre même de Vendée sa modération quant aux personnes. Lieutenant en 95, il assista à l'affaire de Quiberon, et fut de ceux qui favorisèrent la fuite des émigrés, et qui la provoquèrent. Hoche l'avait distingué ; il l'emmena en Irlande et en Allemagne, année 97. Employé à l'armée d'Helvétie comme capitaine, puis à celle du Rhin, il refusa, le 27 juin 1800, le titre de *premier grenadier de France*. Chef de bataillon à Iéna, il appela l'attention de Napoléon, qui le nomma colonel et baron après Wagram. Major dans la Garde, les chasseurs, il fut applaudi partout, de la Russie à la bataille de Paris. Général en 1813, blessé grièvement, il apprit, en avril 1814, le choix qu'avait fait de lui le souverain déchu pour le suivre à l'île d'Elbe. Il en revint avec lui pour tomber à Waterloo, la plus terrible défaite de la Révolution.

Il y forma l'arrière-garde, et s'efforça, jusqu'à son dernier grenadier, d'arrêter les Anglais victorieux.

Casimir Delavigne l'a chanté dans ses *Messéniennes*, comme V. Hugo, comme Méry, comme Byron :

La Garde, avait-il dit, meurt et ne se rend pas !
On dit qu'en les voyant couchés sur la poussière,
D'un respect douloureux frappé par tants d'exploits,
L'ennemi, l'œil fixé sur leur face guerrière,
Les regarda sans peur pour la première fois.

Encore un volontaire pour défendre notre dernière place-forte, en Alsace : BARBANÈGRE.

Originaire de Pontac, au pied des Pyrénées, capitaine au 5e bataillon de son département, aux chasseurs à pied de la garde consulaire, en 1802, colonel du 48e à Austerlitz, général en 1809, combattit à Wagram. De l'arrière-garde en Russie, blessé, il se jeta dans Stettin avec des débris, et y soutint un long siège. Les Prussiens l'expédièrent en Russie. Avec 1815, Napoléon devait lui confier la place d'Huningue, où il fit voir à la France un dernier rayon de gloire.

Assiégé par 20.000 Autrichiens, il n'avait que 150 soldats, encore des débris. Sommé de se rendre, il répondit froidement : *J'ai des provisions, de la poudre et de l'honneur, je ne me rendrai pas !* Après deux mois de blocus, dix jours de tranchée ouverte et cinq jours de bombardement

exécuté par 115 pièces de gros calibre, il consentit à sortir avec les honneurs de la guerre. Il lui restait 50 hommes de garnison ; Huningue n'était qu'un monceau de décombres. « *Voilà toute la garnison !* » dit-il en les présentant à l'archiduc Jean (1). Accueilli par des cris d'admiration partis des rangs ennemis, embrassé par leur chef en leur présence, Barbanègre revint à Paris (2) comptant sur la reconnaissance du gouvernement. Livré aux ultras, celui-ci l'envoya devant un *Conseil de guerre*, comme ayant violé l'honneur (3) en répondant au feu de Bâle. Il fut acquitté à l'unanimité ; mais il avait courageusement défendu son chef d'artillerie, le colonel Chancel, et son chef du génie, le commandant Mécusson, Alsacien, qu'il faut unir à sa renommée (4).

IV.

L'armée royale compta-t-elle des chefs de bataillons de Volontaires, *élus* par ceux-ci ?

Oui, certes. De Hoche et de Marceau, on parlera selon les événements. Mais Jourdan et Masséna, Lecourbe et Bon, Macdonald et

1. Ce siège a fait l'objet, en 1893, d'un tableau des plus remarquables, qui a valu à son auteur, M. Detaille, la médaille d'honneur du Salon de peinture, et, un an plus tard, son entrée à l'Institut.

2. Barbanègre avait un frère, colonel au 5e hussards, aide-de-camp de Bessières, et remarqué par Napoléon. Il avait servi en Égypte, dans les grenadiers à cheval, à Marengo. Il fut tué par un boulet à Iéna. Le monument que l'empereur voulait lui élever ne le fut pas à raison des événements : celui de Pontac, en mémoire de son frère, y supplée pour tous deux.

3. Barbanègre fut le premier colonel qui obtint la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

4. Le même fait s'était produit, à la fin de mars 94, à la Martinique. Le général de Rochambeau commandait en chef aux Iles du Vent depuis 92. Renfermé dans Saint-Pierre, au début de février 94, il y fut canonné par mer pendant le jour, et bombardé par mer pendant la nuit. Après quarante-neuf jours de siège, dont trente-deux de tranchée ouverte, les batteries des forts étant éteintes, des brèches ouvertes sur plusieurs points, le fils du vainqueur de York-Town capitula au fort de la Convention (ancien Fort-Royal), pour sauver ses malades et ses blessés. Lorsque le chef anglais vit la petite troupe de Rochambeau, il demanda où était la garnison. Celui-ci répondit : « La voilà ! » Les honneurs de la guerre lui furent rendus.

En proie à la fièvre jaune et au scorbut, le gouverneur français fut accepté prisonnier sur parole, vint à Philadelphie, où Washington l'accepta en triomphateur. Les troupes et quantité de colons rentrèrent en France pour subir l'injure et la prison. La chute de Robespierre les sauva. Par Bréard, la Convention décréta alors que les Iles du Vent avaient bien mérité d'elle.

Oudinot, Beaupuy et Lacuée, Lefebvre et Soult, Davout, nous appartiennent.

Le vainqueur de Fleurus et d'Aldenhoven, fils d'un chirurgien, JOURDAN, naquit à Limoges. Orphelin, il fut élevé par un prêtre, et s'engagea, en 1778, dans Auxerrois ; fantassin, il prit part aux campagnes d'Amérique, et servit durant six années. Réformé pour cause de santé en 1784, il s'était établi marchand mercier, lorsque la Révolution vint changer sa vie. De lieutenant dans les chasseurs de la garde nationale de sa ville natale, il passa au commandement du 2e bataillon de volontaires de la Haute-Vienne. A l'armée du Nord, il combattit à Jemmapes. Général en mai 1793, il était promu divisionnaire en juillet. Dunkerque et Maubeuge précédèrent Wattignies, Fleurus et la glorieuse armée de Sambre-et-Meuse, où il s'immortalisa.

Sur un autre champ de bataille combattit le futur duc de Rivoli, prince d'Essling, MASSÉNA. Fils d'un marchand de vin, né à Nice, enrôlé en Piémont, sa patrie fortuite, il entra jeune au service de la France dans Royal-Italien. Parvenu au grade d'adjudant, il le resta durant quatorze années. Rebuté de ne pas obtenir l'épaulette d'officier, il quitta son régiment en 1789 ! Adjudant-major au 3e bataillon du Gard, et bientôt son chef, il se distingua sous Anselme dans la conquête du comté de Nice. Général en 1793 à la demande de l'infortuné duc de Biron, il acquérait le grade de divisionnaire le 20 décembre suivant. Distingué partout, à Saorgio, en août 94, il traça à son généralissime Scherer le *plan d'offensive* de l'année suivante pour une campagne en Italie. La victoire de Loano fut son œuvre ; il y conduisit le centre de l'armée. Avec Bonaparte, il allait obtenir le titre d'*Enfant chéri de la victoire*.

Du régiment d'Aquitaine sortit LECOURBE, fils d'un officier retraité. Son congé expiré, il rentra à Lons-le-Saunier. Ses compatriotes le mirent, en 92, à la tête du 7e bataillon du Jura. Il s'honora à Hondschoote, et fit dire de lui à Wattignies : « Lecourbe ira loin. » Dénoncé et arrêté, il sauva sa tête à Nantes, en plaidant lui-même. Chef de demi-brigade, il soutint à Fleurus l'attaque de 10.000 Autrichiens avec ses trois bataillons. Général dans les armées de Sambre et Meuse, de Rhin et Moselle, du Danube, il s'illustra dans la pléiade des grands capitaines, dont il se montra le rival heureux. Après avoir servi sous Desaix, en 98, il devint à Zurich l'émule de Masséna comme divisionnaire. Avec 6000 hommes, il s'empara de 22.600 et de 30 pièces de canon, et accabla Suwarow, désormais vaincu, écrasé, fugitif.

Bon, général tué à Saint-Jean-d'Acre, s'était enrôlé fort jeune dans Bourbon-Infanterie, et des Colonies avait guerroyé sous Rochambeau. Un bataillon de la Drôme, celui de Romans, l'eut pour chef. Aux Pyrénées, chef de brigade par Dugommier, bientôt général, passa en Italie sous Augereau, s'illustra à Mantoue et Arcole, sur le Tagliamento. Pacificateur de Marseille, courut en Égypte, entra le premier dans Rosette, détermina la prise du Caire, fut superbe à El-Arysch et amena la victoire du Mont-Thabor (1) ; maréchal en 1804, s'il eût vécu.

Serurier, fils d'un officier de la maison du roi, avait servi dans le régiment de Mazarin et colonel en 92 avait refusé d'émigrer. Suspect, armée d'Italie, et rayé : « Je servirai, dit-il, comme grenadier tant que l'ennemi menacera la France. » Il prit un fusil et servit simple soldat. On lui rendit son régiment. Après thermidor, il devint général et divisionnaire en 95. A Loano, à Saint-Michel et Mondovi, à Castiglione et Mantoue, au Tagliamento, il fonda sa réputation ; maréchal en 1804 (2) avec Pérignon, le vainqueur des Pyrénées, et Moncey, le conquérant de la Navarre espagnole.

Autre maréchal, celui de 1809, Macdonald, de Sedan, mais d'origine écossaise, refusa d'émigrer seul de son régiment. Colonel après Jemmapes, combattit en Belgique et en Hollande, en 98 en Italie, dut l'évacuer. Informé de sa marche, Suwarow l'atteignit sur la Trebbia, aux lieux mêmes qu'Hannibal a rendus si célèbres. Pendant trois jours 28.000 des nôtres, a écrit Ségur, contre 50 mille Russes tinrent la fortune en balance. Moreau ne sut pas accourir. Aussi, quoique vainqueur, le rude moscovite s'écria : *Encore un semblable succès et nous aurons perdu la Péninsule !* Il s'honora dans les Grisons, fit l'admiration de l'armée à Wagram et devint duc de Tarente, combattit avec éclat jusqu'en 1814 (3) malgré de nombreuses trahisons (4) autour de lui.

1. La veuve de ce soldat prouve la difficulté qu'éprouvent les intérêts les plus sacrés à être respectés. Ce fut en visitant l'École de Saint-Germain en 1812, que l'empereur fut frappé d'y lire le nom de Bon. Il s'informa du porteur et apprit de lui qu'il était son fils. Le jeune homme put avancer que les réclamations de la veuve et de l'orphelin n'étaient jamais parvenues jusqu'à lui. Le souverain créa l'enfant *baron* et donna une dotation à la mère (récit d'un royaliste).

2. Dans ses *Mémoires* et les historiens de l'Empire, les deux affaires.

3. Gouverneur des Invalides en 1814, Sérurier eut la malheureuse idée de faire brûler le 30 mars dans la cour de l'hôtel, 1417 drapeaux et étendards ennemis, par crainte de l'occupation de la capitale.

4. Il commanda à Gratz après Wagram. La discipline de son armée fut telle qu'à

Le futur duc de Reggio OUDINOT naquit à Bar-le-Duc d'un bourgeois commerçant, en 1767. Ses goûts le portèrent à entrer dans la carrière militaire. L'année 1784, il s'enrôla au régiment de Médoc ; s'il y devint vite sergent, il ne tarda pas à comprendre qu'il fallait renoncer à obtenir une lieutenance. Après trois années d'une conduite exemplaire, il se découragea et rentra dans sa famille. Ses compatriotes l'élurent pour son énergie connue et à raison de l'honorabilité des siens, chef du 3e bataillon de la Meuse, en 1792. A 26 ans, il fut promu chef de demi-brigade, le 4e d'infanterie, qui comprenait la meilleure partie de l'ancien régiment de Picardie. Il rétablit la discipline qu'avait ébranlée le départ de son prédécesseur pour l'Émigration ; les iniquités de Saint-Just y avaient aussi coopéré, car ce corps appartenait à l'armée du Rhin où opérait le proconsul. C'était en 93. Il servit donc sous Hoche à la fin glorieuse de cette année. Blessé à Haguenau en décembre, sa valeur à Kaiserslautern, où il couvrit la retraite jusqu'à Pirmasens (division Ambert), lui valut le grade de général de brigade. Son intrépidité et sa ténacité d'alors, il devait les conserver durant toute sa carrière. On le vit à Altenheim, sous Moreau, combattre à la tête d'une division de cavalerie, acte exceptionnel pour un soldat de ligne. Sa notoriété, accrue de sa captivité en Autriche, lui valut de connaître Desaix à l'armée dite d'Angleterre. Destiné à l'Allemagne, il passa sous les ordres de Masséna à l'armée d'Helvétie.

Héroïque à Feldkirch, son opiniâtreté séduisit son généralissime ; s'il y fut repoussé, celui-ci voulut récompenser son mérite et le nomma divisionnaire, puis chef d'état-major général à la mort du titulaire, Chérin. A Constance, il sauva la vie à 200 émigrés qui servaient avec les Russes contre leur patrie, imitant Ney qui accomplissait ailleurs le même acte généreux.

A Gênes, Masséna vantait le patriotisme et l'intelligence d'Oudinot en ces termes pour la Suisse et l'Italie : « Il était partout et à tout ; il n'a pas seulement conquis mon estime et mon amitié, il a droit à la reconnaissance publique. » L'armée et le pays la lui ont conservée, Napoléon l'a immortalisé.

De la famille de Montaigr[illegible] ar leur mère vinrent quatre officiers,

son départ, les États lui offrire[illegible] francs pour le mariage d'une de ses filles. « Si vous croyez me devoir [illegible] r répondit-il, je vous donne un moyen de vous acquitter par les soi[illegible] lrez de trois cents malades que je laisse dans votre ville. » Apostrophe digne de m[illegible]

tous frères, les Bachelier de Beaupuy, connus par le second principalement et sous le seul nom de BEAUPUY.

L'aîné était major dans Dauphin-Dragons lorsque la Révolution éclata. Il l'accepta, et toute sa famille comme lui, avec transport. Nommé lieutenant-colonel dans le régiment Mestre de Camp qui devait émigrer en 92, il dut démissionner à raison de ses différends avec les officiers. Il se retira dans son pays, le Périgord (Mussidan). Pour honorer son nom et sa famille, l'Empereur devait le nommer sénateur et comte.

Armand Beaupuy, sous-lieutenant au régiment de Bassigny en 1773, l'était encore en 89. Chef d'un bataillon de la Dordogne, il se rendit sur le Rhin en 92, combattit de Worms à Mayence, et ami de Kléber y devint général par Merlin de Thionville, mars 93. Avec son corps, 18 mille hommes d'élite, il passa en Vendée où il devait se lier avec Marceau. Mais cette guerre féroce de toutes parts déplaisait à sa délicatesse de gentilhomme et il sollicita un poste plus en vue aux frontières (1).

Carnot accepta en 94 sa demande et l'envoya auprès de Desaix et de Gouvion-Saint-Cyr, les deux inséparables qui ont immortalisé l'armée de Rhin-et-Moselle bien autrement que Moreau. Desaix et Saint-Cyr étaient deux hommes de génie, Davout débutait sous Desaix, Beaupuy allait rivaliser avec eux et y promettait un autre capitaine.

Les *Mémoires* des armées du Rhin par le maréchal ont raconté ses exploits, surtout dans la fameuse Retraite de Bavière. Il prouva que, comme sous Belle-Isle et Chevert, nos troupes accomplissent des merveilles lorsqu'elles sont commandées par des chefs dignes d'elles. Ce fut parce qu'elles les avaient qu'elles étonnèrent l'Europe, ainsi que l'a attesté *Jomini*. Le 19 octobre 96, Beaupuy fut tué d'un coup de canon en défendant à l'arrière-garde le Trou-d'Enfer. Ses compagnons d'armes lui élevèrent à Neu-Brisach un monument.

1. Anecdote curieuse sur un de ses amis, noble comme lui, du 25 septembre 1792. « Alexandre Berthier, maréchal de camp à l'armée du Rhin, donne à la patrie une somme de 300 livres pour les frais de la guerre et 2 croix d'or pour les veuves et orphelins de la journée du Dix-Août. » A cette date, au bulletin des séances de la Convention. Le lecteur appréciera cet acte du filleul de Louis XV.

Autre constatation. Après la trahison de Dumouriez, un compagnon d'armes de d'Assas offrit l'armement, l'équipement d'un volontaire, et cent livres pour les frais de la guerre. Il se nommait Nicolas Daubourg; son nom figure au procès-verbal des séances.

Deux de ses frères tombèrent sur le champ de bataille dans des grades inférieurs au sien. Honneur à leur mémoire !

Le plus brillant collaborateur de Carnot dans la direction de l'armée, il devait l'être encore de Napoléon, Gérard Lacuée, doit être cité ici. Originaire d'Agen, il se destina au génie ; un accident l'obligea à choisir l'infanterie. Cadet au régiment Dauphin en 1770, la Révolution le trouva capitaine. Écrivain militaire, il venait de publier le *Guide de l'Officier en campagne* et des articles dans l'Encyclopédie. Sa notoriété lui valut d'être appelé au Comité militaire de la Constituante. Il y connut Mirabeau, les hommes importants de l'assemblée, et proposa l'adoption du système de la *Conscription*.

Appelé à la Législative par ses concitoyens, il s'éleva contre Dumouriez et contre la guerre. Remplaçant par intérim de Servan au ministère, il eut une pensée heureuse, il imposa la *concentration* de Dillon et de Kellermann en vue de renforcer Dumouriez. Cet acte seul rendit possible le succès de Valmy, on l'oublie trop.

Commissaire du pouvoir exécutif aussitôt après dans le Midi, ce fut lui qui organisa sur les deux frontières de l'Espagne les armées des Pyrénées Orientales et Occidentales que commandèrent de Flers et Moncey (1). Général en février 93, dénoncé comme fédéraliste par un bandit, il put fuir et vécut ignoré jusqu'en 95. Nommé chef des opérations au Bureau spécial du Comité de Salut public, il y succéda à Bonaparte, imposa le *premier passage du Rhin* qu'ait accompli cette armée glorieuse.

Membre du Conseil des Anciens en octobre de la même année, il eut le courage de défendre Carnot, l'appelant *le défenseur de la liberté et de la gloire de son pays*. Parler ainsi après le 18 fructidor, c'était s'honorer soi-même et s'exposer pour un proscrit à une autre proscription ! Barras n'osa pas inciter sa presse contre lui ; se vautrer dans tous les vices lui suffit. Aux Cinq-Cents, en mai 99, Lacuée accepta la Révolution du 18 brumaire. Du Conseil d'État aux départements ministériels qu'il occupa successivement, on le regarda comme un administrateur modèle. Général de division, ministre de la guerre, sa haute intelligence, sa probité, son dévouement doivent être rappelés.

1. Lacuée fit décréter le 10 juillet 92, au nom du Comité militaire, que la manufacture d'armes de guerre située à Moulins serait sous la surveillance du ministre de la guerre. L'inspection en appartint immédiatement aux officiers du corps de l'artillerie. L'officier désigné pour en être le chef militaire reçut le titre de *commandant en chef* de la manufacture et eut obligatoirement le grade de lieutenant-colonel.

Aux *Gardes Françaises*, l'Alsacien de Rouffach Lefebvre, fils d'un meunier qui avait été hussard. Sergent-adjudant, il protégea ses officiers et la famille royale dans les troubles et posséda un génie militaire à part, qui lui venait sur le terrain même, a écrit Suchet. Il sut électriser ses troupes et les disposer aux plus grandes actions, aux armées de la Moselle, du Rhin, de Sambre-et-Meuse, où il commanda les Volontaires, dès septembre 93. Honneur à celui qui fut le *premier duc* que nomma Napoléon.

Des colonies vint un mulâtre, Dumas de la Pailleterie, originaire de Saint-Domingue. Il servit dans les dragons de la Reine en 1786. Avec l'essor de 92, il devint général l'année suivante. Sa carrière offre une particularité bien rare. Il commanda par intérim en chef trois armées : aux Pyrénées, aux Alpes, en Vendée. Il acquit sa réputation de bravoure chevaleresque à la prise du Saint-Bernard et à celle du Mont-Cenis en 94. Dans la campagne d'Allemagne de 97, son rôle sous Joubert fut tel que Bonaparte le surnomma l'*Horatius Coclès du Tyrol*.

Vous vous êtes couvert de gloire aujourd'hui, vous avez surpassé ce que j'attendais de vous ! Ainsi parla son souverain le soir d'Austerlitz à l'ancien caporal Soult. Caporal ! c'est tout ce que l'ancien régime avait pu pour cet homme de guerre qui a touché au génie. Le 23me de ligne dans lequel il a servi (Royal-Infanterie) peut en tirer honneur. Sous-lieutenant au 1er bataillon du Haut-Rhin, organisateur d'une division sous Hoche, adjudant-général, chef de brigade en mai 94, il s'illustra à Fleurus, sauva Marceau d'une mort certaine, seconda son général au point de le devenir, et toujours à l'avant-garde, étonna l'armée jusqu'aux frontières de Bohême. Aucune opération de 96 et de 97 ne lui resta étrangère. En 99, il s'illustra encore, fut nommé divisionnaire par Masséna, vainquit le feld-maréchal Hotze, de même Suwarow, passa en Italie et répondit aux sommations de Bellegarde : *Les Français ne capitulent jamais tant qu'ils ont des baïonnettes.* Colonel général des grenadiers de la garde après Marengo, chef du centre à Boulogne (1), il fut un des premiers maréchaux promus le 19 mai 1804. Il tira le 10 avril 1814 le dernier coup de canon de l'Empire, et fut encore vainqueur à Toulouse (2).

1. Il avait protesté avec éclat dans son armée contre les criminels de la machine infernale en les appelant *les restes dégoûtants de la Vendée*. Il voulut une substitution de dynastie : « Mettre le sceau à ses sublimes institutions en plaçant majestueusement sa famille chérie au faîte de l'édifice. »

2. Durant la campagne de Portugal, il fit émettre par deux provinces Tras-los-Montes, Entre Douero-e-Mino, que représentaient le clergé, la noblesse et la bour-

De colonel-général hussards devait sortir Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa. Fils d'un soldat de Rosbach, élevé par des prêtres. La Révolution en fit un sous-lieutenant, Kléber un général ; illustré par cent combats de Zurich à Hohenlinden, l'Empire en fit ce qu'on sait. Un gouvernement affolé par la Coalition européenne devait le fusiller, et un vainqueur de hasard se déclarer satisfait ! (1)

Le plus détesté des maréchaux par les vainqueurs de 1815 fut l'ancien sous-lieutenant de Royal-Champagne cavalerie, élevé à Brienne, originaire d'Aunoux en Bourgogne, marquis d'origine et d'une famille qui portait l'étendard des terribles ducs de Bourgogne en Gueldre et en Lorraine sous le Téméraire (2), Davout.

Nul n'a été plus dur aux émigrés, aux chouans, que Davout (3)

Lié par correspondance avec Mirabeau, ardent contre l'ancien régime, lieutenant-colonel du 3me bataillon d'Yonne, il accepta après le 10 août la déchéance de Louis XVI à l'exemple du maréchal Rochambeau, servit à l'armée de Dumouriez et pressentant sa trahison ordonna à sa troupe de faire feu sur le général, dont le cheval fut tué. Davout rédigea une proclamation des plus énergiques à l'armée. Récompensé par le grade d'adjudant-général-colonel aussitôt, il fut exclu comme noble de l'armée, quoique nommé général en juillet. Il rejoignit sa mère qui était emprisonnée ; le 9 thermidor le sauva.

Il courut à l'armée de la Moselle, puis à celle du Rhin où il connut Desaix qui le désigna pour l'Egypte (4), protesta avec lui après le départ de Bonaparte contre l'évacuation et refusa de Kléber le titre de divisionnaire, ne voulant pas devoir *son avancement à une époque si honteuse*. L'année 1800 le vit à la tête de la cavalerie de l'armée d'Italie,

geoisie, le vœu suivant : « Que la Maison de Bragance fût déclarée déchue du trône, incapable de gouverner puisqu'elle était vendue à l'Angleterre, et remplacée par celui des lieutenants de l'Empereur qu'il estimerait le plus digne d'occuper cette position. »

1. Lewis Goldsmith demanda sa tête dans une brochure contre Napoléon que traduisirent les royalistes exaltés. Dans une note longue et détaillée, ils désignèrent Ney, Soult, Davout à côté de Labédoyère.

2. Après une altercation avec les officiers de son régiment, Davout avait été enlevé de nuit en 90, incarcéré à la forteresse d'Arras, menacé d'être fusillé et gracié. Gracié de quoi ? Les officiers qui avaient demandé sa mort allaient se joindre aux Prussiens et aux Anglais en 92 jusqu'en 1815 !

3. Il s'opposa à la nomination de Bourmont que lui présentait le vainqueur de Montereau. Sur l'insistance de cet ami, Bourmont fut nommé ; mais Davout dit avec éclat : *Vous regretterez ce que vous m'avez fait faire !...*

4. Il fut sauvé de la mort à Thèbes par Lasalle, alors chef d'escadrons.

l'année suivante au commandement des grenadiers à pied des consuls, à celui du camp de Bruges en 1803. Le maréchalat était sur lui une divination napoléonienne, car il devait trouver à Auerstædt une gloire que le vaincu de Sainte-Hélène appellera *une gloire immortelle* (1).

Prince à Eckmuhl où il sauva la Grande Armée, il ouvrit à nos troupes le chemin de Vienne en réparant une immense erreur de Berthier. Magnifique en Russie, à Hambourg, ministre de la guerre au retour de l'île d'Elbe afin d'attester que la Coalition en a imposé, le jour où elle l'a insulté par des libelles où on le qualifiait de Robespierre de Hambourg (2), il s'écriait : *On conspirait contre la gloire de l'armée en cherchant à lui ravir, avec ses couleurs choisies, jusqu'au souvenir de ses triomphes !*

Derrière la Loire, il défendit cette armée qu'on allait décimer par la misère et par l'exil, par la prison, par la mort. Ney, Faucher, Bonnaire, Labédoyère, vous en fûtes.

Aussi, a-t-on raison de s'écrier avec Davout, contre un gouvernement déplorable dans ses réactions : *La postérité jugera qui mérite le mieux l'estime du monde !* (3)

V

L'*armée royale*, noyau des futures quatorze armées de la République, se ressentit dès 1792 de l'esprit de 89.

Son institution se transforma avec la déclaration de guerre d'avril. L'égalité devint pour tous les Français non seulement une Loi, mais la réalité même. Ils furent tous désormais admissibles aux grades multiples de la hiérarchie militaire. Avant la fusion des milices citoyennes et des Volontaires avec elle, mesure qui porte le nom d'Amalgame, l'ar-

1. La première trahison de Bernadotte, ancien adjudant de Royal-Marine, la voilà. Et cependant, Bonaparte avait dit de lui : « C'est une tête française sur le cœur d'un Romain. »

2. Le maréchal de Moltke a fait mieux. Il l'accusa au Reichtag d'avoir pressuré le Sénat de cette ville et pillé la Banque *à son profit*. La fille du maréchal, marquise de Blocqueville, répliqua par un démenti avec preuves. Le maréchal prussien fut contraint à une *Lettre d'excuses*.

3. Notre regretté ami M. Ch. de Mazade, de l'Académie française, a publié quatre volumes de dépêches du maréchal. Elles résument et embrassent sa carrière. Voir aussi son histoire, par M. de Chénier.)

mée devint éminemment *nationale*. Par quel moyen ? par l'appel possible de chacun à un grade quelconque depuis le plus modeste, celui de sous-lieutenant, jusqu'au plus élevé, celui de général en chef.

Pour la première fois, l'histoire constate la vie d'une armée entièrement plébéienne. Cette armée, par l'un des siens, créa tout : ses généraux, son organisation, ses multiples services, ses ressources et sa tactique de combat, ses opérations et sa stratégie. Gouvion-Saint-Cyr et Foy, Grimoard, Mathieu Dumas et Jomini, Bonaparte, ont exposé les phases et les moyens d'action de ces luttes sans précédent dans les fastes militaires des peuples.

Jamais on n'avait vu éclore en un laps de temps aussi court une pléiade d'aussi illustres capitaines.

Les événements feraient-ils les hommes ?

Non ; mais ils les aident à se produire, à se former et à s'immortaliser avec eux, soit que ces hommes considérables les préparent, les accompagnent, soit lorsqu'ils les suivent quand ils ne peuvent les devancer.

Le préjugé *gothique* de la naissance avait succombé avec le XVIIIme siècle, Louis XVI tendait bien modestement quelques grades à la bourgeoisie : avec la Patrie en Danger, le peuple des campagnes comme celui des villes se rua dans les camps. Il y conquit sa place parce qu'il était une pépinière inépuisable de courage, de talent inné et d'honneur. De son sein sortit une légion de héros.

A la Coalition de 1791 la France répondit par l'état de guerre. Avec 92 la guerre devint l'état permanent de la nation ; l'Europe l'avait voulu ainsi, au nom des intérêts de l'ancien régime.

L'Assemblée Législative, on ne l'a pas assez remarqué, imposa dans tous les régiments des avancements magnifiques. Aux officiers fidèles à la Nation, on offrit tous les commandements. Aux sous-officiers l'épaulette ainsi qu'aux adjudants ; et cela dans tous les corps. Des sergents devinrent même capitaines, mais dans les troupes régulières. Ce fut le cas de Hoche et de Lefebvre. Berthier, Kléber et de Desaix, le *Bayard des armées de la République* (1), Caulaincourt, Gudin et Kellermann,

1. La pierre de Rosette avec inscription bilingue découverte par Desaix, lui fut volée lorsqu'il fut pris à son retour en France, par violation du droit des gens. Elle est déposée au British Museum comme étant une découverte anglaise. Et Champollion, qu'en fait-on ?

C'est pour se venger à la fois des terreurs de 1798 et de la gloire que l'expédition d'Égypte a léguée à notre patrie que, cent ans plus tard, le cabinet anglais a donné

d'Hautpoul, continuèrent leur carrière à l'armée de victoire en victoire (1).

VI

Lorsque furent organisés les bataillons qui marchèrent de tous les départements aux armées, il y eut des femmes qui oublièrent la fragilité de leur sexe, et s'enrôlèrent. On a conservé les noms de quelques-unes d'entre elles : Félicité de Fernig, Théophile de Fernig, Marie Schellinck, Angélique Duchemin, dite veuve Brulon, Catherine Pochelat, et quelques autres. Toutes combattirent sous la République ; parmi celles qu'on va honorer, deux servirent aux armées impériales.

La famille DE FERNIG était originaire d'Alsace ; en 1789, Louis de Fernig s'était fixé à Mortagne (Nord) ; il avait servi dans les hussards. Deux de ses fils appartenaient, l'un à l'armée des Pyrénées, l'autre à l'armée du Rhin, Louis-Alexandre devint général. Deux de leurs sœurs avaient seize et treize ans en 92, *Félicité* et *Théophile*. Leur courage parla plus haut que leur âge et que leur sexe. Avec de nobles compli-

l'ordre à ses soldats, en 1892, de briser en gagnant le Soudan l'*inscription* qui attestait notre grandeur à l'île de Philæ :

L'AN VI DE LA RÉPUBLIQUE, LE 13 MESSIDOR,
UNE ARMÉE FRANÇAISE
COMMANDÉE PAR BONAPARTE
EST DESCENDUE A ALEXANDRIE.
L'ARMÉE AYANT MIS VINGT JOURS APRÈS
LES MAMELOUCKS EN FUITE AUX PYRAMIDES,
DESAIX, COMMANDANT LA PREMIÈRE DIVISION,
LES A POURSUIVIS AU-DELA DES CATARACTES,
OU IL EST ARRIVÉ
LE 13 VENTÔSE DE L'AN VII.
LES GÉNÉRAUX DE BRIGADE
DAVOUT, FRIANT ET BELLIARD,
DONZELOT, CHEF DE L'ÉTAT-MAJOR,
LATOURNERIE, COMMANDANT L'ARTILLERIE,
3 MARS, AN. DE J.-C. 1799,
GRAVÉ PAR CASTEIX, SCULPTEUR.

1. Le fils du marquis de Bouillé (fuite de Varennes) servit avec honneur. Il était colonel à Ciudad-Real en 1808, et chef d'état-major de la division Sébastiani : il s'empara de 18 canons, de 4.000 prisonniers, et prit 7 drapeaux. Encore un protégé de Napoléon.

cités, elles revêtirent les uniformes de leurs frères, entrèrent dans la garde nationale de leur village, et, à raison de la frontière autrichienne, firent le coup de feu contre les uhlans de Clairfayt. Un pareil exemple, joint à la hardiesse personnelle des jeunes filles combattant avec des fusils de chasse, enflamma leurs concitoyens, et fut vite connu des communes voisines. Les troupes l'apprirent dans leurs cantonnements, et Beurnonville dans son quartier général, car les deux sœurs avaient combattu en mai avec les soldats du camp de Maulde, voisin de Mortagne, et fameux par Dumouriez. Au premier rang des colonnes d'avant-garde, où elles servirent comme de vieux troupiers, elles acquirent une réputation. Dumouriez comprit le parti qu'il pourrait tirer de cet exemple. Il les attacha à son état-major, les montra partout, célébra leurs actions d'éclat et les proposa à ses volontaires comme des modèles d'héroïsme.

Dans ses *Mémoires*, il a attesté qu'elles étaient « encore plus extraordinaires par leur pudeur et leur vertu que par leur courage. » Les commissaires de la Convention les accueillirent à Sainte-Menehould avec enthousiasme, et leur délivrèrent des brevets d'adjoints aux adjudants généraux. A la reprise des hostilités, les Autrichiens ayant pénétré dans Mortagne par une pointe hardie, incendièrent, par vengeance, la maison de la famille de Fernig, où vivaient deux autres sœurs en bas-âge. La Convention répondit à cet acte de fureur par un décret qui l'honore : elle ordonna que cette maison fût reconstruite aux frais du trésor public. A la trahison de Dumouriez, les jeunes filles, ne comprenant pas la portée de sa faute, le suivirent au camp autrichien ; éclairées bientôt sur ses visées, elles lui remirent leur démission ; il était trop tard pour les conventionnels en mission : ils leur refusèrent de rentrer en France, et tout autant dans l'armée. Alors commença pour elles un exode cruel à travers l'Europe. Réfugiées en Danemark, en Hollande, elles revirent leur patrie en 1802, et y vécurent, cette fois, en paix et honorées, mais en rapports suivis avec l'armée. Dès 98, Félicité épousa un officier belge, qu'elle avait sauvé au combat d'Anderlecht, et plus tard, la plus jeune épousa un des nôtres, le général Guilleminot, confident de Davout, en 1815 (1).

La femme d'un capitaine de hussards des Ardennes, Mme DE SAULANNE, amazone de vingt ans, prit part aux charges de son régiment durant la campagne de l'armée de ce nom, au Nord, année 93. Son

1. Didot a publié en 1873 : *Correspondance inédite de Mademoiselle Théophile de Fernig.*

sabre au poing, costumée en officier du corps dans lequel servait son mari, elle se conduisit aussi bravement que le plus intrépide des hussards. Elle servit environ deux années, après avoir échappé au fer comme au feu de l'ennemi. Son mari se retira à cause des dangers auxquels il ne pouvait l'empêcher de s'exposer.

Après ces exemples de la noblesse, voyons le menu peuple. Consolons-nous des furies de la guillotine par des exemples d'honneur, comparables à ce que l'Antiquité nous offre de plus grand dans son histoire, quant aux femmes célèbres (1).

Marie Schelling, de Gand, appartint au 2e bataillon d'infanterie belge, qui combattit dans l'armée française au titre national. Elle reçut le surnom de *sergent de Jemmapes*, où elle fut six fois blessée à coups de sabre. De la Hollande elle passa en Italie ; Bonaparte la cita à l'ordre du jour de la bataille d'Arcole. Autre blessure à Austerlitz ; sous-lieutenant le 9 janvier 1806, elle fut blessée à Iéna, courut en Pologne l'année suivante, et reçut la Croix d'honneur le 20 juin 1808. Napoléon la lui remit personnellement : « Recevez de ma main l'étoile des braves que vous avez si noblement conquise. » Et à ses officiers : « Messieurs, dit-il, inclinez-vous respectueusement devant cette femme courageuse ; *c'est une des gloires de l'Empire.* » La Providence permit qu'elle vécût jusqu'à quatre-vingt-deux ans.

Duchemin, surnommée la veuve Brulon, fournit, elle aussi, une magnifique carrière.

Sous-lieutenant, sept campagnes, trois blessures, tels sont les titres du registre matricule des Invalides, au nom de la Bretonne de Dinan. Fille, femme, sœur de soldat, Angélique perdit sur les champs de bataille son père, son mari, ses frères. De cantinière, elle se fit soldat au 42e d'infanterie. Caporal-fourrier au siège de Calvi, elle défendit une porte de la ville avec une poignée de soldats, et fut blessée pour la première fois. Le Consulat et l'Empire la virent dans toutes les campagnes importantes ; la Restauration lui donna l'épaulette. La croix lui advint en 1851, à la demande de l'ancien roi de Westphalie, Jérôme Napoléon. Elle a vécu nonagénaire.

Volontaire de Paris, section des Enfants-Rouges, Catherine Pochelat, née à Epoisse, dans la Côte-d'Or ; entrée en condition, elle s'inscrivit à l'appel de 92. Ses deux ans de service prouvent qu'elle fut artilleur au

1. Une liste importante de femmes ayant servi aux armées pendant la Révolution a paru dans l'ouvrage : *Les femmes célèbres* de 1789 à 1795, par M. Lairtullier.

bataillon de Saint-Denis, et qu'elle s'y distingua au point d'obtenir un certificat du général Dampierre ; une mention spéciale pour Jemmapes y fut insérée. A vingt-deux ans, elle était sous-lieutenant dans l'infanfanterie de l'armée des Ardennes ; le 26 juin 93, la Convention déclarait que Catherine avait *bien mérité de la patrie*. Le 15 août 1800, le Premier Consul convertit la pension, que lui avait votée l'assemblée, en solde de retraite (1).

Les *Fastes* de la nation française, publiés en 1807, raconteut les exploits d'Alexandrine Barreau, grenadier au 2e bataillon du Tarn ; son frère et son mari (Leyrac) y figuraient, armée des Pyrénées-Orientales. Le frère fut tué à l'attaque de la redoute d'Elloqui, et le mari blessé. La vengeance anima Alexandrine. Elle ne revint auprès de Leyrac qu'après la prise de la redoute.

Françoise Rouelle (volontaire au 2e bataillon du Haut-Rhin, se signala à Spire, à Mayence et à Landau, fut prisonnière. Adélaïde Bassey, Parisienne du Faubourg Saint-Marceau, chasseur à pied à vingt-trois ans, se trouvait notamment à la reprise de Gênes ; elle y fit prisonnier un général autrichien. Deux autres Parisiennes, les citoyennes Garnejoux, du 12e bataillon, et Minard, du 10e, se signalèrent en Vendée et au Nord ; elles reçurent une récompense nationale.

Dans l'Isère, il faut citer Aimée Quatre-Sous. La Convention lui accorda, par décret, « sur le Trésor national, une pension de 300 livres, laquelle sera augmentée de 200 livres à l'époque de son mariage. »

Enfin, la plus célèbre, et dont les actes tiennent de la légende, Thérèse Figueur, veuve Sutter, surnommée *Sans-Gêne*.

Elle débuta dans la Légion Allobroge pour finir comme dragon, au 13e régiment. Le sobriquet lui fut donné, à Avignon, par le général Cartaud, dont elle était prisonnière. Elle avait osé, devant la garnison, mettre le feu à une pièce abandonnée, et avait tué de sa main huit soldats. Blessée au siège de Toulon, elle combattit à Perpignan, à Roses, et eut deux chevaux tués ; en Italie, à Savigliano, elle reçut quatre coups de sabre. A un rare courage, elle joignait un dévouement absolu aux blessés. Le maréchal Augereau et les officiers de son régiment ont célébré ses vertus (2). Un maréchal-des-logis de cette arme, décoré à Rio-Seco, s'unit à elle.

Le souvenir de tant de bravoure, de force d'âme et de volonté,

1. Dossier instructif, archives du Musée Carnavalet.

2. Voir *Les campagnes de Mademoiselle Thérèse Figueur*, écrites sous sa dictée par Saint-Germain Leduc, 1842.

demandait ici une constatation. Quelque rapide qu'elle soit, elle complète notre étude dans ses grandes lignes (1).

VII

Les armées étrangères restèrent-elles indifférentes à notre mouvement national et ultérieurement à notre guerre de propagande pour la liberté des peuples ?

De l'étranger nous vinrent des concours précieux et utiles ; quelques-uns furent glorieux.

La Suisse et la Belgique, la Hollande et la Pologne, l'Allemagne nous donnèrent des généraux, des officiers et des troupes.

De Suisse, vinrent La Harpe et Reynier ; de Belgique, Dumonceau et

1. Une jeune fille de Dunkerque, Charlotte-Henriette Schotte, composa, sur la délivrance de sa ville natale, une ode libératrice un peu oubliée. On en citera quelques strophes, pour honorer le patriotisme des femmes à cette époque :

Après la valeur des Lillois,
Chantons celle des Dunkerquois,
Qui, sur leurs remparts,
Bravent tous les hasards.

Dansons la Carmagnole,
Vive le son, vive le son !...
Dansons la Carmagnole,
Vive le son du canon !
York pensait qu'à la Saint-Louis
Dunkerque et Bergues seraient pris :
Mais le canon tonna,
Et son projet manqua...

Où sont-ils donc, ces fiers Anglais ?
Eh mais ! ils craignent les Français,
Qui, le sabre à la main,
Arrivent à grand train...
Déjà la gloire prend l'essor
Et suit le drapeau tricolore ;
Oui, nous triompherons
Au bruit de nos canons.

Gendarmes, chasseurs, fédérés,
Vos grands exploits seront chantés
Sous le chêne sacré,
Vive la liberté !...

(*Revue du Nord*, 1er sept. 93.)

Lahure ; de Hollande, Daëndels ; de Pologne, le prince Sulkowski et Dombrowski ; d'Allemagne, le prince de Hesse. On ne cite ici que les plus importants dans nos guerres de la Révolution.

Le Suisse LAHARPE avait d'abord servi dans un régiment de son pays en Hollande. Exilé pour faits politiques, il vint en France à la fin de 1791 et y fut élu chef de bataillon par les volontaires du 4e de Seine-et-Oise. Il combattit à l'armée des Ardennes en 92 avec Brune sous Luckner, puis à Bitche, Trèves et Toulon où il devint général. Sa réputation date de Loano en 95, qui lui valut le titre de divisionnaire et lui mérita, en 96, l'amitié de Bonaparte. Il fut tué par notre infanterie dans une action de nuit. L'armée le pleura comme *un de ses meilleurs généraux*, dépêche de son chef au Directoire.

De REYNIER, magnifique sur le Rhin, en Egypte, en Allemagne, il faut rappeler qu'il a laissé la réputation d'un des officiers les plus savants et d'un général d'état-major modèle.

Né à Bruxelles, DUMONCEAU avait été élevé par les Jésuites ; comme Kléber il avait voulu être architecte. Lors de l'insurrection du Brabant, il s'enrôla dans un régiment de dragons, il en était major en 1790. La défaite de son pays l'obligea à fuir. Nommé lieutenant-colonel d'un bataillon de réfugiés belges, il s'honora à Jemmapes et sabra dans l'affaire de Tournai le régiment d'émigrés français qui s'intitulait *hulans britanniques*. Après la victoire, il n'accepta pas de les condamner à mort, comme le voulaient les lois, pour avoir porté les armes contre leur patrie ; il les sauva en favorisant leur évasion. Cette noble action doit suffire à sauver son nom de l'oubli. Général, il coopéra à notre conquête de la Belgique et de la Hollande. Il vainquit le duc d'York près de Bergen en 1799 et battit aussitôt après le général russe Hermann. En Allemagne, 1805, en Prusse l'année suivante, il se distingua à nos côtés. Comte de Bergendaël et maréchal de Hollande, il resta fidèle à notre drapeau jusqu'en 1815.

LAHURE et DAENDELS se signalèrent dans la campagne de Hollande ; on les étudiera avec l'armée à laquelle ils appartinrent en 1795.

L'Espagne a donné un général aux armées républicaines, MIRANDA. Originaire du Pérou, il était entré au service de son pays et avait obtenu un commandement dans les troupes du gouvernement de Guatemala. Instruit et hardi, il avait étudié la stratégie ; lorsqu'il se fut pénétré des maîtres de la science militaire, il fit de la politique. Il organisa une conspiration pour soustraire son pays à l'autorité de l'Espagne ; découvert, il dut fuir et vint en France, n'ayant qu'un but :

affranchir l'Amérique espagnole. Ses avances repoussées par Catherine de Russie et par Pitt lui valurent à Paris un accueil spécial. Le parti girondin tout-puissant en 92 le nomma général et l'envoya, sous Dumouriez, combattre les Prussiens. L'année suivante, il entra avec lui en Belgique. La levée du blocus de Maëstricht et la perte de la bataille de Nerwinde attribuée, soit à une désobéissance à des ordres reçus, soit aux fausses manœuvres de l'aile gauche qu'il commandait, l'accablèrent. Il fut envoyé au tribunal révolutionnaire où son habile défense et le concours de l'éloquent Tronson-Ducoudray le sauvèrent. Sa pensée dominante, *détruire l'empire colonial* de l'Espagne, devait le perdre dans sa propre patrie. Il n'appartenait qu'à l'Angleterre de le réaliser en 1810, en invoquant l'ambition de Napoléon et la restauration des Bourbons de Madrid.

Les événements dont l'Europe centrale fut le théâtre au troisième partage de la Pologne, expliquent le nombre de nationaux de ce pays accourus dans nos rangs.

Miaczinski, de Varsovie, vint fort jeune en France et se jeta dans la Révolution en désespéré. Officier dans les troupes nationales, sa vaillance devait rester impuissante au second démembrement. Il demanda à servir dans les nôtres dès son exil forcé et reçut en août 92 le grade de maréchal de camp à l'armée des Ardennes. Il se fit aimer des soldats, mais ne fut pas heureux dans certaines opérations. Victime des intrigues de Dumouriez à Lille, intrigues qu'il ne comprit pas dans le sens d'une trahison surtout et que son passé démentait, il fut condamné à mort à Paris. A ses juges il répliqua par une apostrophe qui appartient à l'histoire : *Vous faites assassiner celui qui a versé son sang pour la République.* Il disait vrai.

Parmi les jeunes, on doit un souvenir au prince Sułkowski, aide de camp de Bonaparte en Italie, qui tomba avec les nôtres glorieusement et qui fût devenu un général connu.

Célèbre par son rôle en Pologne, dans la guerre d'indépendance, Dombrowski courut à l'armée de Sambre-et-Meuse en 1796 auprès de Jourdan et de Kléber. Le Directoire l'accueillit avec déférence et l'autorisa à lever en Italie des corps polonais. Bonaparte salua en lui un héros et facilita sa tâche. Le 9 janvier 97, la République cisalpine le lia à son gouvernement par une convention. Le 20, Dombrowski lança à ses compatriotes une proclamation où on lisait cet appel magnifique : « La France triomphe ; elle combat pour la cause des nations, tâchons

d'affaiblir ses ennemis : elle nous accorde un asile, attendons de meilleures destinées pour notre pays. Rangeons-nous sous ses drapeaux : ils sont ceux de l'honneur et de la victoire. » Il célébrait Bonaparte comme étant le *vainqueur de l'Italie*, et nos trophées comme formant l'unique espérance de la Pologne.

De Reggio à la Trebbia les légions polonaises s'illustrèrent par leur bravoure et durant la campagne de 1807 un corps de 30.000 hommes accourut dans nos camps. Borissow et Leipzig redirent leur vaillance. Si le grand général de 1794 et de 1807 ne repose pas dans la cathédrale de Cracovie, à côté de Kosciusko et de Poniatowski, la France a consacré sa gloire à l'arc-de-triomphe, parmi les noms de ses fils les plus grands ! Elle a agi de même pour Laharpe et pour Dumonceau ; c'est justice.

Dès le début de la Révolution, un prince rhénan, Charles de Hesse, figurait sur les contrôles militaires comme maréchal de camp, promotion de 1788. Il avait débuté dans les troupes de la monarchie. Il dénonça de Perpignan où il commandait en 92 le ministre de la guerre Narbonne. Il l'accusait d'avoir laissé cette partie des frontières sans défense ; le ministre prouva que c'était le prince lui-même qui avait empêché l'exécution des travaux du génie comme inutiles. Malgré cet acte grave, il fut promu divisionnaire en mai, et obtint la garde de Besançon. Sa vie de politicien lui valut le surnom de *citoyen-général-philosophe*. Mal vu, il tenta de se relever par des excentricités révolutionnaires. C'est dans une de ces manifestations de club que le président termina son allocution par cette insolence précise : « Dans un gouvernement libre les poignards sont à côté des couronnes civiques, nous te laissons le choix. » Sa carrière fut nulle en réalité, par suite du décret qui excluait la noblesse des armées. Il reste de lui deux actes curieux ; il obtint la nomination de Pichegru comme chef de Volontaires, et se compromit avec Antonelle et Babeuf, plus spécialement avec ce dernier. Il ne sut que s'avilir sans profit pour lui-même.

Destiné dès l'enfance à l'état militaire, l'illustre Jomini naquit en Suisse. Commis de banque à Paris, il étudia par un pressentiment secret les grandes campagnes de Turenne et de Condé, de Luxembourg et de Villars, du prince Eugène, de Frédéric le Grand et de Maurice de Saxe. Le génie de Bonaparte et le retentissement de notre campagne d'Italie l'engagèrent à rentrer dans son pays et à servir. Nommé aide-de-camp du ministre de la guerre en 99, chef de bataillon, secrétaire général du ministère, il réorganisa les troupes de sa nation. On sait

qu'elles combattirent sous Masséna à Zurich. Avec le Consulat, il vint avec nous au camp de Boulogne où Ney le prit pour aide-de-camp.

Fidèle à ce grand soldat, il s'honora pendant la campagne d'Allemagne de 1805 et contribua aux victoires françaises. Elchingen, Michelsberg, Ulm et le Tyrol, précédèrent son *Traité des grandes opérations de la Guerre*. Nommé colonel d'état-major, il excita la jalousie du major-général. Berthier fit tout pour arrêter son avancement et l'annihiler lui-même, Napoléon l'ayant choisi pour aide-de-camp personnel (1). Jomini devait nous quitter et nous quitta abreuvé de dégoût. L'Empereur a tenu à le justifier en termes à retenir : « Il n'a pas trahi ses drapeaux ; il avait à se plaindre d'une grande injustice... Il n'était pas Français. » Le prince de Wagram donna à son occasion une preuve des sentiments d'envie qui le possédaient à l'égard de ses compagnons d'armes ; témoin, son affaire avec le prince d'Eckmuhl. Berthier annihila pour nous un homme de génie dont les ouvrages autorisés facilitent à tous l'étude de la science stratégique. Il fit plus encore : il obligea Jomini, créé baron français et chef d'état-major d'une armée, à délaisser ses compagnons d'armes et à porter dans un camp ennemi le mérite de ses conseils. Il y resta digne d'eux aux événements de 1814 et de 1815.

Résumons-nous. Des Volontaires, des troupes formées avec la Levée en masse et des Réquisitionnaires de Carnot, l'illustre Necker a formulé ce qu'il faut penser, dès 1796, donc, à titre de contemporain et de témoin (2). Son jugement appartient à l'histoire de cette grave question :

« Ce sont les soldats de la République, et leur incomparable vaillance ; » ce sont les généraux et leurs grands talents ; ce sont encore les » hommes inconnus, mais admirés de l'Europe et qui ont tracé avec » tant de sagesse et d'habileté tous les plans de campagne ; enfin, ce » sont les succès continuels de plusieurs années qui ont donné de » l'éclat au gouvernement de la Convention nationale. On ne peut se » faire l'idée de l'abjection dans laquelle on l'aurait vue tomber depuis » longtemps, si elle n'avait eu pour se relever que ses principes de » législation et d'administration intérieure (allusion évidente au régime » de la Terreur). Les actions militaires ont dissimulé la honte des

1. Envoyé auprès de Napoléon pour lui annoncer la conquête du Tyrol, il le trouva sur le champ de bataille d'Austerlitz. Ce fut là qu'il lui remit son traité des opérations. Il reçut alors le grade de colonel et le titre de premier aide-de-camp de Ney.

2. *La Révolution Française*, t. III, p. 1.

» actions civiles, et le bonnet de grenadier, la turpitude du bonnet » rouge. »

On a donc le droit de se demander si ceux qui étaient grands à tous les titres pouvaient vivre d'accord avec des hommes comme Barras et Maignet ou bien Fouché et Merlin de Douai. La réponse est facile.

Les armées devaient s'attacher à ceux qui avaient connu leurs périls et les avaient partagés, *peuple comme elles*. Mais la victoire avait donné la gloire. Les Pays Conquis, il avait fallu les administrer. Combien parmi les généraux avaient montré des qualités de premier ordre dans l'exercice du commandement, comme administrateurs et comme politiques !

Au despotisme militaire dont on les accuse, elles n'eurent qu'une réponse : le pays.

Mais lorsque la Convention les eut appelées à se prononcer sur les *affaires publiques*, et le Directoire plus tard, leur rôle à venir se décida comme *prépondérant*, s'il se trouvait un général élevé par les circonstances, ou par son mérite à une situation personnelle, prépondérante sur elles et par elles sur l'État.

Pouvait-on raisonnablement croire que ce général ne se trouverait pas et que les circonstances favorables lui feraient défaut? Ce serait ignorer l'histoire et mal connaître les hommes.

CHAPITRE LIV

LES LEVÉES EN MASSE DE LA CONVENTION

I. Réquisition du 20 février 93. — Proclamation d'Isnard. — II. Carnot et la situation militaire. — Rapport de Barère. — Appel d'août et Rapport de Cochon. — III. Accueil des Sections de Paris à ces lois. — Témoignages de la province. — Langage patriotique de La Rochelle. — Récit du volontaire Pelleport (général en 1812) sur un Représentant à l'Intérieur, en mission.

I

Maîtresse de la Belgique au nord, du Palatinat à l'est, du comté de Nice au sud, de la Savoie au pied des Alpes, la Convention entendit, dès le principe de son action politique, garder les frontières naturelles que venaient de conquérir ses armées. Aussi résolut-elle, au début de l'année 93, de mettre en état ses effectifs ; tous les généraux se plaignaient de leur faiblesse, notamment au Nord et sur le Rhin. L'armée de l'intérieur n'existait pas ; quant à l'armée des Pyrénées, il était impossible de la former. De là une réorganisation générale des *institutions militaires* (1). Nous avons vu Dubois-Crancé exposer son système de défense de la France, non adopté mais utilisé par Carnot, et de l'organisation de l'armée. L'encadrement des forces à appeler une fois trouvé, et c'était le plus difficile, il restait à recruter le contingent d'hommes dont l'appel sous les drapeaux venait d'être reconnu indispensable par les mandataires du pays.

La première levée en masse fut le résultat de leurs délibérations.

Le premier projet de cet appel de 300.000 hommes appartient à

1. Une loi spéciale enleva aux régiments leurs anciens noms pour leur donner des *numéros d'ordre*, correspondant à la date de leur création, 1er janvier 91.

L'infanterie fut organisée en *demi-brigades* comprenant 1 bataillon de ligne et 3 de Volontaires le 21 février 93.

La *solde* pour tous les grades dans toutes les armes fut fixée le 9 septembre 99 seulement.

Delmas, ancien officier d'infanterie, à Du Bois-Dubay, officier comme lui, et à leur collègue en mission Bellegarde, dès 92. L'année suivante, Elie Lacoste et Peyssard en avaient renouvelé la proposition, toujours aux frontières du nord.

Dans les deux cas, on avait demandé de *chasser l'ennemi commun ;* après le succès, chaque homme de la levée devait être *libre de retourner dans ses foyers.* Ce vœu était une faute réitérée.

Le 20 février 93, la Convention déclara que les *despotes coalisés* menaçant la *République*, elle faisait un appel de trois cent mille hommes *pour compléter les armées :*

Sont en état de réquisition permanente, les gardes nationaux de dix-huit à quarante ans, à raison de la population des départements et d'après le tableau de répartition. Dans les vingt-quatre heures, les administrations en feront la répartition par district. Dans le même délai, les directoires des districts partageront ce contingent entre les communes. Il sera ouvert un registre sur lequel se feront inscrire ceux qui veulent se consacrer à la défense de la Patrie.

Si les inscriptions volontaires ne suffisent pas, les communes adopteront à la pluralité des voix le mode qui leur paraîtra le plus convenable, pris néanmoins parmi les hommes de dix-huit à quarante ans, en exceptant ceux qui sont mariés ou veufs avec enfants. Les citoyens qui se sont fait remplacer ne sont pas exempts de servir. Ceux qui seront désignés par la commune auront la faculté de se faire remplacer par un citoyen dont ils répondront.

Le 23 février, Isnard lut et fit adopter une Proclamation qui débutait par une violence inutile. L'enthousiasme et le patriotisme suffisaient pour vaincre, et les hommes de la levée, comme de celle qui suivit, l'ont prouvé.

Secouer le joug des rois, c'est entrer en guerre avec les tyrans étrangers. Vous avez proclamé la République, tous les despotes ont résolu votre ruine. La France libre luttera seule, mais elle se rappellera les révolutions de la Hollande, de la Suisse, des États-Unis. Nous en appelons à vous, vainqueurs de Marathon et de Jemmapes ! République naissante, voilà tes modèles ! Que la France ne soit qu'un camp et la nation une armée ! Interdisons son démembrement. Nous disparaîtrons de la terre ou nous resterons indépendants.

Que ceux qui ont quitté leurs drapeaux rougissent de laisser flétrir leurs lauriers !

Hommes opulents, si vous ne pouvez supporter les travaux de la

guerre, ouvrez vos trésors à l'indigence. L'or est-il donc plus précieux que le sang ? Songez que vos propriétés et votre sûreté dépendent du succès des armées. On est victime si on cesse d'être juste.

Nous sommes tous passagers sur le vaisseau de la Révolution !

Sociétés populaires qui enfantâtes la liberté, trouvez-lui des défenseurs. Guerriers, observez l'obéissance à vos chefs et la discipline. Vous, vainqueurs de Valmy, de Spire et d'Argonne, laisserez-vous périr votre ouvrage ? L'Anglais aussi sera vaincu sur l'élément, théâtre de sa puissance. L'armée navale, débarrassée d'une vile noblesse, sera invincible. Marine commerçante, qui enfantas Jean Bart, Duquesne, Duguay-Trouin, que ne feras-tu pas pour la liberté ?

Vaincus ! *à la lueur de Paris incendié, regardez ces échafauds dressés par la vengeance !*

Vainqueurs ! *c'en est fait des tyrans, les peuples s'embrassent.*

Et vous qui tombez au champ d'honneur, rien n'égalera votre gloire. La patrie reconnaissante prendra soin de vos familles et burinera vos noms sur l'airain.

Vous briserez les chaînes de l'espèce humaine, vous effacerez la gloire de la Grèce et de Rome.

Pour nous, fermes à notre poste, nous attendrons la mort.

Peuple, compte sur tes représentants, jamais ils ne transigeront. Patrie, tu seras sauvée !

Ce langage, élevé jusque dans ses intempérances, acheva de soulever les masses. Commenté par les municipalités, par les conventionnels en mission, il menaça, malgré les premiers insuccès de l'année 93, l'avenir de la coalition. Il fut celui de la passion la plus noble, la passion de l'*indépendance nationale*.

Le décret rendu fut exécuté partout ; seule, la Vendée protesta et tendit la main à l'étranger [1].

1. Une dépêche du 2 avril 93 va nous fournir sur cette matière les moyens adoptés au moment de la trahison de Dumouriez, pour les opérations du recrutement dans les paroisses révoltées contre l'autorité de la Convention. Les Représentants Guermeur et Lemailliaud écrivaient :

« Nous allons aujourd'hui ordonner que le recrutement qui a été suspendu sera complété, et nous nous proposons de statuer que le mode de *Tirage au sort* qui a servi de *prétexte* aux rebelles, ne pourra être employé que par ceux mêmes qui sont sujets au recrutement ; et que quant à ceux qui ne voudront pas fournir volontairement leur contingent, et particulièrement dans les paroisses où la révolte a éclaté, les directoires de districts désigneront sur les rôles qui ont été ou dû être faits, les individus qui marcheront. »

Pourquoi ce malheur ?

Plus on étudie les papiers publics et plus on se convainc qu'il fut la suite de la *Constitution civile du clergé*. L'historien réputé de cet acte politique pour l'Assemblée Nationale l'a établi victorieusement à nos yeux (1). Les persécutions contre la *liberté de conscience* et la *liberté des cultes*, voilà, dès le 23 février 93, la cause du soulèvement des contrées de l'Ouest. Après avoir vu leurs revendications rejetées, les habitants les plus décidés se groupèrent autour de chefs choisis par eux dans divers arrondissements, et crurent qu'ils avaient le droit de se faire justice les armes à la main, dans ce but unique. Avec les événements, ce *but primordial se transforma :* par des noms considérables, par des hommes de parti, par les intrigues de l'Angleterre, par la volonté du Régent et les fautes de la Convention, il devint *royaliste*.

II

Carnot, en entrant au Comité de Salut public, y exposa cette idée de génie, qu'un peuple de vingt-cinq millions d'habitants devait triompher des coalisés que divisait la contradiction de leurs intérêts et de leurs appétits.

Les malheurs de la première période de la campagne de 93 firent édicter une réquisition en masse le 16 août (2). Barère lut son rapport le 23, et le décret fut voté dans la même séance, au cri général : *Point de recrutement, une levée en masse!*

Les effets devaient en être tels, que les habiles de la coalition, les clairvoyants répliquèrent : Plus de guerre de contre-révolution, mais une *guerre vraiment sociale* (3).

Quels principes présidèrent aux délibérations législatives ? Quelles difficultés dut-on vaincre pour obtenir le succès ? Il importe de le dire ici, car si nous étions en guerre avec l'Europe, des voix éloquentes avaient protesté contre sa généralisation. A Vienne même, des journaux osèrent dire (fin de février) que les *intrigues* de la *cour*

1. M. Sciout en son *Histoire* et M. l'abbé Déniau en son ouvrage : *Histoire de la Vendée*. Notre opinion est celle de Hoche lui-même en 1795.

2. Le décret portait : « Le Peuple français... va se lever tout entier pour la défense de son indépendance. »

3. Aveu du comte Mercy-d'Argenteau, le 2 octobre suivant.

avaient préparé la *catastrophe* du supplice royal. A Londres, des wighs autorisés, invoquant la situation particulière des deux puissances, avaient demandé la paix, attestant à la fois leurs intérêts politiques et leurs intérêts commerciaux, au Parlement. Pitt n'avait donc pas toutes les opinions favorables à son système.

Des difficultés, avons-nous dit ! Le Conseil exécutif en trouvait partout à l'intérieur. Sans parler de la Vendée naissante, qui mettait en feu tout l'Ouest *en prenant la levée de février pour prétexte*, que se passait-il aux portes de la capitale ? Les représentants envoyés à Amiens constataient dans leur correspondance que les lois étaient restées ensevelies *dans le greffe de la municipalité* toutes les fois que l'intérêt ou l'indifférence l'avaient conseillé. Aussi les commissaires déclaraient-ils que la faiblesse de ses magistrats exposait cette ville à des malheurs et à des divisions. A Montdidier, ils avaient saisi « des listes de proscription » dressées contre des républicains et qu'on devait livrer aux Autrichiens. Certains édifices privés ouvraient « hors la ville » par leur proximité des remparts, utilisés par les royalistes contre la défense et cause prochaine de trahison ; d'autres « dans les fortifications mêmes ». L'esprit de résistance prétendrait-il arrêter encore la marche de la Révolution et favoriser l'étranger ? A Chartres, au Mans, mêmes plaintes.

Chasser enfin les ennemis du territoire de la République, s'écriait Barère, voilà l'objet de notre réquisition. Que veut la Convention ? que veut chacun de nous ? Terminer par la campagne actuelle le grand procès du despotisme européen contre la liberté naissante de la France. N'avez-vous pas assez délibéré ? Qui arrête et suspend votre délibération *sur les moyens d'exécution ?*

Il a été entendu de la nation, ce mot de *levée en masse*, et chaque citoyen a vu dans cette expression *toutes les ressources nationales prêtes à se déployer*. Mais faut-il qu'un peuple de vingt-sept millions d'hommes se lève au même instant et accoure sous les armes de partout ? Seuls les aristocrates le disent. Quant aux patriotes qui soutiennent cette idée, ils se font les auxiliaires de Pitt. Sommes-nous donc hors de Lille ou de Thionville ? L'Autrichien a-t-il en sa puissance le Nord ? L'Anglais a-t-il commis tous ses *forfaits ?* L'Espagnol ne compte-t-il que des victoires, comme le royaliste du Rhône et de la Loire ? Non, non.

La réquisition de toutes les forces valides est nécessaire, mais leur marche sera progressive et leur emploi graduel suffisant. Oui, tous les Français sont requis. Tous les âges, tous les sexes sont appelés par la

Patrie pour la défendre. *Nous sommes tous solidaires*, tous confondus par un même irrésistible besoin, *le besoin de vaincre*. Banquier et cultivateur, savant et artisan, ils sont tous utiles, *ils seront tous honorés !*

Toute la véritable théorie du véritable *mouvement national* est là. Toute la France debout, mais une portion agira.

Tous sont requis, mais tous ne marchent pas ; les uns fabriquent des armes, les autres s'en servent ; les uns préparent les subsistances, les autres, les objets de toutes sortes : hommes, femmes et enfants, la réquisition de la patrie nous somme tous de nous destiner au service des armées.

Les jeunes gens combattront ; les hommes mariés forgeront les armes, transporteront les bagages, l'artillerie, les subsistances ; les femmes, leurs mains travailleront aux habits des soldats, feront des tentes et porteront leurs soins hospitaliers dans les hospices ; les enfants mettront le vieux linge en charpie. C'est pour eux qu'on se bat ; les vieillards, comme chez les anciens, se feront porter sur les places publiques, ils y enflammeront le courage, propageront la haine des rois et l'unité de la République.

La République n'est plus qu'une grande ville assiégée. Il faut que la France ne soit plus qu'un camp ; les maisons nationales et d'émigrés seront converties en casernes, les places publiques en ateliers ; le sol des caves donnera la foudre des armées.

Barère détaillait ensuite la question des fabriques d'armes, des manufactures de toute sorte, et assignait à la capitale un rôle prépondérant dans ce drame unique dans l'histoire. Une seule fabrique devait y occuper six mille ouvriers.

Mais ce n'est pas assez d'avoir des hommes et des armes, il faut aussi des subsistances, *base de toutes les opérations de la guerre*. Il faudra que les fermiers et les régisseurs des biens nationaux versent dans les chefs-lieux de district, en nature de grains, le produit de ces biens. Il faut, et sur l'heure, que les débiteurs d'impôts arriérés acquittent leurs contributions.

Et contre ceux qui trouveraient « ces mesures fortes », il rappelait les exemples fournis par les colonies américaines, sous Washington, en Pennsylvanie.

Tous les citoyens sont requis depuis dix-huit ans jusqu'à cinquante, mais tous ne peuvent se mettre en mouvement à la fois. Qui aura le premier l'honneur de voler aux frontières ?

La jeunesse ira la première ; c'est pour elle que la liberté est fondée.

Le célibataire et le jeune homme ne sont pas aussi évidemment nécessaires que les citoyens mariés qui ont donné des enfants à la patrie.

Depuis dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq, tous les citoyens français sont appelés à la défense commune. Occupons-nous de leur rassemblement. Réunir au chef-lieu de district a paru plus facile, plus commode pour nourrir un petit rassemblement. Les approvisionnements sont plus faciles ; il y a moins de gaspillage et de transport. De même pour les équipements. Enfin, la réquisition frappera sur des compagnies, au lieu de frapper sur des bataillons ; leur marche, ainsi que leur destination, sera plus aisément déterminée.

Les distributions territoriales paraissaient ainsi être la conséquence de la puissance républicaine.

Ce moyen donnait peu de commandants, *peu de grades* militaires. Il était nécessaire de démocratiser les *états-majors* portés au sentiment aristocratique dans les manières, quand ils ne l'ont pas dans l'intention. Barère enfin s'élevait contre la multiplication des officiers, *effrayante* selon lui. Il allait jusqu'à formuler ce jugement que l'histoire retient pour et contre celui qui l'a édicté :

Il semble que nous ayons une autre nation d'officiers généraux et de Commissaires du Pouvoir exécutif.

Le décret déclara tous les Français en réquisition permanente pour le service des armées. La cavalerie devait être réorganisée avec les chevaux de selle et l'artillerie avec les chevaux de trait, dont une partie pourvoirait au transport des vivres. Les représentants envoyés pour l'exécution de ladite loi eurent la même faculté dans leurs arrondissements respectifs, en se concertant avec le Comité de Salut public, et leurs pouvoirs furent illimités. Le remplacement dans le service fut interdit. La *levée* était *générale*. Devaient marcher les premiers, les citoyens non mariés ou les veufs sans enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans. Les appels et les marches furent réglés par les représentants, ainsi que les rassemblements.

La Convention choisit treize de ses membres avec le titre d'*Adjoints aux représentants* qui sont près les armées et dans les départements (1).

Les envoyés des Assemblées primaires furent invités à se rendre dans leurs cantons respectifs pour accomplir la mission que leur avait dévolue le décret du 14 août, mais ils ne le firent qu'à la condition formelle de recevoir les *commissions* que devaient leur remettre les représentants.

1. Furent adjoints : Chabot, Tallien, Mallarmé, Legendre (Nièvre), Lanneau, Roux Fazillac, Paganel, Boisset, Taillefer, Beslepinet, Fayau, Lacroix (Marne), Ingrand.

Pour annuler à l'avance tout conflit et éviter même qu'ils pussent se produire, un décret de ce jour rappela tous les *Commissaires et Agents du Conseil exécutif*, soit qu'ils se trouvassent aux armées, soit qu'ils eussent un mandat dans les départements.

Enfin, une somme de cinquante millions était mise à la disposition du ministre de la guerre pour prendre les mesures nécessaires à l'application du décret [1].

Pour exciter l'enthousiasme de la nouvelle levée, la loi accorda à chaque bataillon de district une *bannière* portant cette inscription : *Le Peuple français debout contre les tyrans.* Elles devaient flotter par eux du Rhin à la mer du Nord, des Alpes à Milan, d'Amsterdam à Mayence, emportant dans leurs plis les principes de 89 pour en doter le monde !

La répartition du contingent fut envoyée le 9 septembre à tous les départements ; le total était de cinq cent quarante-trois bataillons, soit une moyenne de quatre cent cinquante mille hommes.

Les armées les recurent ainsi : Nord, 66 bataillons ; Ardennes, 60 ; Moselle, 49 ; Rhin, 60 ; Alpes, 46 ; Italie, 59 ; Pyrénées orientales, 37 ; Pyrénées occidentales, 35 ; côtes de La Rochelle, 45 ; côtes de Brest, 45 ; côtes de Cherbourg, 41.

Le 8 octobre, un nouveau décret appela 40.000 hommes de cavalerie et imposa une levée générale de chevaux sous le titre de Levée extraordinaire. Le territoire fut partagé en vingt divisions. Leur encadrement et leur division dans les armées furent laissés à un « projet d'instruction » qu'il appartint aux deux Comités réunis de délibérer et de présenter à la Convention.

L'enthousiasme, quoique général, eut certaines bornes, et il eût été difficile que, sur trois cent mille appelés, il n'y eût pas eu quelques tentatives de résistance, même en dehors de la Vendée. Aussi, le 22 novembre, Cochon proposait-il un décret complémentaire au nom des Comités de la guerre et de Salut public. Il constatait que l'effet de la loi du 23 août avait passé toute espérance, et quant à ceux qui s'étaient cachés, quoique appartenant à la première réquisition, il les qualifiait de *lâches* et demandait qu'ils fussent réputés *émigrés* s'ils ne se présentaient pas dans les dix jours qui suivraient la promulgation du décret. Les moyens

1. Quatre mois plus tard la Convention entendait un aveu qui importe à l'histoire : « J'ose le dire à la France : sans l'envoi des Commissaires, au lieu de trois cent mille hommes nécessaires pour la défense de la République, vous n'en eussiez pas eu vingt mille. » Qui tenait ce langage ? Cambon, le 11 juillet. Il ajoutait que ce pouvoir avait approvisionné les places, organisé les armées et équipé les soldats.

ordinaires, ajoutait-il, ne suffisant pas dans la crise révolutionnaire, on trouvera juste cette mesure.

Des réformes étaient apportées à l'exécution de la levée précédente.

Les circonstances avaient exigé que les premiers réquisitionnaires fussent appelés dans les places pour y remplacer leurs garnisons; celles-ci avaient dû se réunir aux armées qui comprenaient le territoire de leurs divisions. De là des bataillons momentanés, dont l'intérêt bien entendu des forces militaires réclamait la suppression. Le rapporteur sollicita leur incorporation dans les anciens cadres, car ils avaient à s'instruire et à gagner quelque expérience.

Les effectifs des bataillons en présence de l'ennemi étant réduits par la guerre, ils devaient les compléter. On y gagnerait la connaissance du service qu'ont les anciens bataillons et la réduction d'états-majors dispendieux.

La Demi-brigade fut portée au complet de trois mille deux cent un hommes, non compris l'état-major et la compagnie de canonniers. Ces derniers restèrent dans l'état où les avait mis la loi du 12 août précédent (1). Chaque bataillon comprit neuf compagnies, huit de fusiliers, une de grenadiers.

Le ministre de la guerre reçut le pouvoir spécial de nommer « dans toutes les armées », afin d'accélérer l'application des mesures législatives, le nombre d'agents militaires qu'il jugea nécessaire à ce but. En outre, un agent supérieur par chaque armée dut diriger et surveiller toutes les opérations en se concertant avec les représentants. Ces agents furent pris parmi les militaires et dans chacune des divisions, aux termes de l'article 20. Un délai lui était personnellement fixé pour rendre compte à la Convention de sa conduite, à la date du 9 janvier 1794.

Les représentants du peuple eurent la haute main sur l'exécution de tous les actes relatifs à ces nouvelles dispositions et le devoir de rendre compte tous les dix jours du « progrès de l'incorporation », tant au Comité de Salut public qu'à celui de la Guerre (2).

1. Chaque brigade eut 6 pièces.

2. Le 3 décembre, le Comité de législation résolut la difficulté d'interprétation par le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités de législation et de la Guerre réunis, sur la pétition du citoyen Desforges, de la section de l'Homme-Armé, relativement à la question de savoir si les citoyens qui ont atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis, et commencé leur vingt-sixième année

III

Le sentiment de l'obéissance au service militaire et aux lois de la Convention s'était répandu par l'enthousiasme des populations frontières. Les premières exposées aux incursions de l'ennemi, elles n'avaient pas attendu les appels du devoir pour aller là où était l'honneur. Le récit de leur patriotisme s'était propagé de par le gouvernement et de par les témoins, c'est-à-dire par les lettres que les soldats et les volontaires écrivaient aux municipalités ou aux familles.

Les écrivains les plus hostiles à la Révolution ont été obligés de reconnaître que la seconde levée a trouvé *moins d'opposition que la première*.

Certains ont avoué, et ceci les honore, que les royalistes et quelquefois le parti fédéraliste encouragèrent bien des résistances, à Strasbourg notamment, à Rouen, à Bordeaux, à Toulouse, sans souci du danger réel. Mais les passions ne raisonnent pas. Alors se produisirent par les représentants des arrestations nombreuses, quelques-unes éclatantes, comme celles du duc du Châtelet, ancien colonel des gardes françaises, des Beuvron, des Mailly. L'échafaud fut dressé pour punir cet encouragement à l'indiscipline ; une fois dressé, il resta en permanence, résultat cruel de luttes civiles où les partis accumulent les fautes, les récriminations et les vengeances !

Les Réfractaires furent déclarés *suspects*, infâmes, comme traîtres mis *hors la loi* : c'était justice. Ils refusaient de défendre leur patrie. Contre qui ? contre les adversaires de Charles VII et de Louis XIV.

Comment les deux décrets furent-ils accueillis ?

Aux idées générales que nous venons d'émettre, il est bon de joindre des preuves prises sur divers points du territoire ; le sujet en vaut la peine.

Les agitateurs de la capitale se méprirent au début sur leur pouvoir et sur l'accueil que la population ferait à leurs prétentions. Dès la promulgation du décret, ils battirent la caisse dans certains quartiers pour

avant la promulgation de la loi du 23 août dernier, sont dans le cas de la première réquisition :

» Passe à l'ordre du jour motivé sur ce que la loi du 23 août dernier ne peut atteindre que ceux qui étaient dans l'âge qu'elle détermine à l'époque de sa publication.

» Le présent décret ne sera point imprimé, il sera inséré au Bulletin. »

obtenir le retrait de la loi. La Commune qu'inspiraient les Triumvirs comprit, sur les conseils de ces derniers, qu'il fallait obéir sous peine d'être perdue, et peut-être accusée de vouloir, par des échecs militaires, ruiner la République. Elle recourut à des moyens coercitifs, et les autorités de Paris stimulèrent l'ardeur des engagements. Un revirement se produisit, rapide, à l'inverse. On craignit de ne plus paraître assez enthousiaste, soit dans les sociétés populaires, soit dans les clubs.

Aux Jacobins par exemple, un démagogue fut interrompu un soir par cette apostrophe : *Tu es jeune et célibataire, pourquoi n'es-tu pas à la frontière?* Il eût été intéressant de connaître la fin de l'anecdote ou la réponse du Démosthène d'occasion.

La Convention, pour honorer le courage des volontaires et rehausser ses propres décrets, prit l'habitude de les recevoir à sa barre avant leur départ pour les armées. Un orateur plus ou moins emphatique y pérorait tantôt bien, tantôt mal ; généralement, ces discours étaient violents pour tout, qu'il s'agît de l'armée, de la politique intérieure ou des *Pères de la Patrie* eux-mêmes. Les conseils n'étaient pas épargnés, et plus d'une fois ils sentirent la menace ; l'accolade fraternelle du président, les applaudissements des tribunes et les honneurs de la séance calmaient les têtes. Mais on conviendra que ce spectacle n'était point fait pour apaiser les préjugés et les audaces de la coalition sur nos frontières.

Les rois n'étaient plus que des *tyrans ;* leurs sujets, de vils *esclaves ;* les orateurs promettaient de punir par le poignard, s'il le fallait, les *monstres couronnés*. Ils négligeaient de dire la dissolution des mœurs dans les camps, Carnot ne la cachait pas [1].

Les désordres des réunions révolutionnaires avaient malheureusement convaincu la jeunesse de Paris de la vérité de ses doctrines et, surprenant sa loyauté, avaient compromis la probité de sa conscience.

La section de Brutus fit à la barre le serment d'imiter le grand homme dont elle portait le nom, sans trop savoir pourquoi. Elle jura de ne rentrer dans ses foyers que lorsque les *Césars modernes* auraient péri sous ses coups !

Une autre section déclara que tous ses membres étaient autant de *Mucius Scævola*. Ils promirent de traverser les camps ennemis pour

1. On trouvera aux *Pièces justificatives*, une dépêche de sa main qui constatait cette dissolution dans les places et les corps combattant au nord. Il citait notamment Douai comme renfermant trois mille femmes dans les casernes !

plonger le poignard dans le sein des *nouveaux Porsenna*... Le président accabla d'étreintes le déclamateur de ces insanités et l'on partit tambour battant. On n'est pas bien sûr que ces braves sans-culottes aient vu de près les Porsenna, ni leurs chefs respectifs !

Nous serions injustes si nous ne professions pas la doctrine du *suum cuique tribuere*.

Voyager n'était pas facile en France sous les triumvirs ; les militaires eux-mêmes y étaient en butte à toutes les insolences. La canaille révolutionnaire semblait pressentir un maître dans ceux qui nous élevaient si haut, et ne leur ménageait ni menaces, ni arrestations. Pour les militaires d'origine étrangère, ce pouvait être la mort, au nord et à l'est particulièrement. Un d'entre eux devenu général, et originaire de Berlin, l'éprouva au début de décembre 93. Rejoignant à l'armée du Rhin, il dut montrer ses passeports à Sainte-Marie-aux-Mines ; on les exhibait à chaque relais. Être né en Prusse, quel précédent ! *Tu es donc de la faction de l'étranger ?* s'écria le municipal en fureur, d'où arrestation. Or, l'adjoint Thiébault avait été dans cette douce situation déjà. Sa vigueur, son initiative et l'ironie sur son ministre comme sur sa mission verbale le préservèrent. Combien d'autres avaient été moins bien inspirés ou moins heureux, et ont payé de leur vie la tyrannie des révolutionnaires de village pontifiant au nom du Salut public ! (1)

Les anti-révolutionnaires, nous parlons de la masse, qui sont connus sous le nom de *muscadins* ou de *mirliflors* par opposition aux Anglais dits *mylords en pantalon*, les muscadins s'étaient mis dans les services auxiliaires, tels que charrois, subsistances, commissariats des guerres, etc. Certains avaient obtenu des emplois dans diverses administrations. Par leur tenue, leur cynisme, le tutoiement, ils étaient parvenus à éviter les périls. La préoccupation et un peu aussi le désordre, plus rarement la concussion, avaient facilité ces travestissements. Ils paraissaient, en effet, obéir aux lois lorsqu'ils les violaient ; rien n'était changé dans leurs habitudes, chevaux, plaisirs, domicile ; ils conservaient tout et méprisaient de concert les pouvoirs publics, le service militaire. Un incident les perdit.

La municipalité de Corbeil s'occupait de l'incorporation dans les rangs de l'infanterie, lorsque au jour désigné, voulant faire aux réquisitionnaires leur part, elle n'en trouva pas un seul. Riches et pauvres s'étaient entendus dans cette commune pour entrer dans les charrois.

1. *Mémoires*, t. I, chap. 17, p. 474.

Les autorités, trouvant le cas grave, en référèrent à la Convention, qui déclara aussitôt nul tout engagement dans les charrois, les vivres et les administrations, s'il n'avait précédé de trois mois le décret sur la levée en masse. Un nouvel examen le fit annuler à son tour, et les pères de famille reçurent désormais les emplois de ceux qui partaient. Les tolérances furent retirées, et en présence du péril public, il n'y eut ni exception, ni prescription.

L'épuration du corps des officiers élus légalement se produisit sous le nom de *scrutin épuratoire*, par la toute-puissance de la Commune. Les grades furent distribués à ceux qui présentaient des garanties suffisantes de *patriotisme*. Toutes les réclamations des réquisitionnaires, justes cette fois, furent rejetées, et les désignés n'eurent plus qu'à attendre, de leurs services devant l'ennemi, un avancement honorable.

C'est peut-être à cette mesure que l'on a dû tant d'incapacités dans les armées républicaines de l'Ouest.

Le 30 septembre, l'œuvre de la Commune était terminée. Les attentats du Midi et de la Vendée insurgée lui donnèrent une apparence de justification que n'admet pas l'histoire.

Pendant que ces faits se passaient à Paris, qu'advenait-il dans les départements ?

Deux documents vont nous l'apprendre. L'un est officiel, l'autre d'ordre privé, mais trouve dans le grade et la carrière de son auteur, l'authenticité qui lui est nécessaire pour figurer dans notre ouvrage.

Le premier document est relatif à la première levée, le second à celle du mois d'août.

Le 14 mars 93, les officiers municipaux de la Rochelle envoyèrent à la Convention une Adresse que celle-ci adressa à tous les Départements et aux Armées. On y lisait :

« Votre décret nous est parvenu le 8 ; nous avons convoqué nos concitoyens le 10 ; et ils n'ont exprimé qu'un vœu : vous obéir. »

A l'instant même, les pères des défenseurs, et les citoyens qui ne pouvaient s'inscrire, ont présenté des offrandes en or, argent et effets. Les citoyennes firent demander une séance à laquelle elles pussent être admises à présenter les leurs. Les Rochellaises ont surpassé le dévouement des femmes de la Grèce et de Rome ; elles ont donné leurs bijoux les plus précieux. Leur valeur s'élève à plus de 46,000 liv. en or, argent et assignats, et à plus de 15,000 liv. en divers effets.

En terminant, ils constataient que la population et la richesse de cette ville étaient diminuées ; que la majeure partie de leurs concitoyens

étaient attachés au service de la mer ; que leur ville avait déjà fourni des défenseurs à toutes nos armées, et que, placés dans une ville fortifiée, ils avaient à la défendre.

Sur la seconde levée, le général de Pelleport a écrit une page unique dans les récits historiques de nos généraux :

J'entrai comme soldat dans la compagnie de mon canton ; aux élections des officiers, sous-officiers et caporaux, je n'obtins pas une voix : les *vestes* l'emportèrent sur les *habits*. Je ne m'en plaignis pas, car je n'avais d'autre ambition que de concourir à chasser l'Espagnol du Roussillon, et de revenir ensuite près de mes parents...

La compagnie, encadrée conformément à la loi, mais d'une manière vraiment ridicule (il ne pouvait en être autrement), se rendit à Toulouse pour concourir, avec sept autres compagnies de la levée en masse, à la formation d'un bataillon. Ce bataillon se composait de 800 jeunes gens environ de dix-huit à vingt-cinq ans, généralement animés d'un bon esprit. Il aurait fallu à cette troupe un chef habile pour mettre en valeur ses sentiments généreux : on lui donna un jeune avocat. Il était beau diseur, et parlait de la phalange macédonienne et de la légion romaine comme on en parle au collège.

Le lendemain de notre arrivée à Toulouse, un jeune homme fut arrêté, condamné à mort et exécuté, en quelques heures, pour avoir manifesté seulement des opinions contraires à la levée en masse...

On arma le bataillon avec des piques; ces armes n'étaient pas maniables, et notre courage était à faire : quant à l'équipement et à l'habillement, on n'y songea pas. Il est vrai que les journaux de la République affirmaient qu'un seul coup de collier suffirait pour chasser *les satellites des tyrans du territoire de la Patrie*.

Le bataillon, réuni sur la place du Capitole, fut inspecté par le représentant du peuple en mission dans la Haute-Garonne. Il me semble encore voir cet histrion : il hochait sa tête hideuse et empanachée pour se donner de l'importance, et traînait son sabre comme un soldat en goguette, pour faire croire à sa bravoure. Il me fit peine. Après s'être promené dans nos rangs, il nous dit que la République, une, indivisible et impérissable, comptait sur notre patriotisme, que la pique serait désormais l'arme des Sans-Culottes, que la cocarde tricolore ferait le tour du monde; il nous parla de Pitt et de Cobourg avec mépris, et, pour sortir de ce gâchis, il entonna la Marseillaise, se plaça à notre tête, le sabre à la main, et nous prîmes la route de Perpignan.

La société populaire nous fit cortège. Cette burlesque parade nous fit rire ; nous étions jeunes et peu soucieux de notre avenir.

L'ironie et la finesse de ce récit nous font assister à l'opération et au départ des hommes appelés avec une vie qu'il serait facile d'égaler ; quant au représentant, il est exact que certains conventionnels se ridiculisèrent par le débraillé de leurs discours ou de leur entourage. Merlin, Philipeaux, Levasseur se montrèrent tout autres.

Les Savoisiens de leur côté s'étaient levés en 92 contre le despotisme du roi de Sardaigne leur maître. Peu attachés à la Maison de Savoie depuis que la dynastie des ducs était devenue italienne et avait aban-

donné Chambéry pour Turin, ils furent sensibles à la Révolution dès son début. La déclaration leur offrant le moyen de se soulever, ils l'acceptèrent. Le général Doppet a laissé, dans ses mémoires, plutôt une apologie qu'un récit, le témoignage de la création de la légion des Allobroges. Il est utile de la parcourir pour terminer notre étude.

Les Savoisiens réfugiés à Paris pour cause de patriotisme, dit-il, et inspirés par lui, conçurent, dès les premiers jours de 92, le projet de former une réunion politique particulière. Ils l'appelèrent *Club des patriotes étrangers*. Carra et Mercier, avec lesquels était lié par collaboration littéraire Doppet, en furent nommés membres honoraires. Le but était d'entretenir une correspondance avec les patriotes savoisiens résidant dans leur pays. Le concours de ceux qui habitaient la capitale une fois acquis, on suivit avec ardeur les phases révolutionnaires. Le 31 juillet, Doppet se présenta avec eux à l'Assemblée législative, la harangua en leur nom, proposa de former une légion franche sous le nom de *Légion des Allobroges* et obtint l'autorisation demandée.

L'orateur se rendit à Grenoble en esprit pratique, y reçut de Servan une commission de lieutenant-colonel et y organisa cette troupe. Malgré les attaques dont elle fut l'objet, cette légion devait se rendre utile aux Alpes, à Toulon, aux Pyrénées. Doppet, son promoteur, acquit les grades les plus élevés sans sortir de la médiocrité, mais son exemple eut cela d'heureux, qu'il suscita d'autres organisations dont nos généraux tirèrent profit.

CHAPITRE LV

ŒUVRE DES RÉQUISITIONNAIRES

I. L'armée au début de 1793 d'après Merlin de Thionville. — Témoignages divers. — Bouchotte et Kellermann. — Héroïsme des réquisitionnaires du Cher. — Bataillon de l'Ain et Pichegru. — Patriotisme de la Meurthe et de la Moselle. — *Réquisitionnaires de la Marine.* — Le Comité de Salut public crée pour la jeunesse l'*Ecole de Mars*, rapport de Barère sur l'éducation révolutionnaire. — Les Réquisitionnaires de Paris. — Faits d'armes à Mayence. Bastiat. — II. Carnot fait l'historique de la question, dépêche inédite. — Témoignages des Archives nationales. — Tactique des armées républicaines par le général Foy, contemporain de son récit.

I

Quel était l'état de l'armée au début de l'année 93 ?

Un témoin, et quel témoin ! Merlin de Thionville, en a gravé le tableau en traits inoubliables.

L'état de nos forces, écrivait-il le 4 janvier, est inconcevable. Les conseils d'administration des corps n'ont rien fait pour l'habillement, l'imprévoyance des généraux et des commissaires a produit le défaut de subsistances, la négligence des bureaux et de la trésorerie laisse manquer de fonds, la rapacité des gens de tout genre cause l'absence de toute espèce de ressources, la fatigue diminue les effectifs et les maladies mal soignées les appauvrissent. Puis il s'élevait contre l'avarice des employés qui refusaient les secours et les médicaments ; il signalait le départ des volontaires, mais en le déclarant moins considérable depuis l'arrivée des Représentants à l'armée. Se retournant vers les généraux dont l'amour-propre aigri eût pu tout compromettre, il les adjurait de se concerter pour exécuter dans trois semaines un plan assez bien conçu pour arracher les armes aux mains de nos ennemis. Il voulait les voir enveloppés par les armées de la République ; illusion de sa grande âme (1).

1. La loi du 14 février 93 posait cette distinction : « Les soldats de ligne étant *engagés* seront tenus de remplir leur engagement jusqu'à la paix, si même le terme

Quant au ministre de la guerre, celui que des théoriciens vagues appellent le vertueux Pache, Merlin lui lançait cette apostrophe qui déborde de mépris :

Ne nous faites pas éprouver le sort dont tout le monde se plaint ; faites-moi réponse, donnez-moi des instructions et comptez sur mon zèle!

C'est ainsi que Merlin protestait contre la circulaire adressée par Pache le 1er novembre précédent aux administrations départementales, dans laquelle il les appelait à son aide. Il avait osé leur demander *un état détaillé* du personnel des troupes et de leurs approvisionnements...!

Le double ministère de ce petit commissaire de marine et celui de l'ancien quartier-maître Bouchotte, revanche des classes populaires contre les classes dirigeantes, ont été des causes de désordre permanent aux armées et ont parfois entravé les opérations. Nous avons vu les témoignages les moins suspects, il est fâcheux que l'on n'ait pas insisté sur les effets quant aux Réquisitionnaires.

Parmi eux, comme parmi les Volontaires, que de dévouements, que d'abnégations inconnues, que d'héroïsme !

Le 20 mars 93, le ministre de la guerre présentait à la Convention un volontaire de dix-sept ans, bataillon de la Somme, qui avait perdu à Maulde deux bras et un œil. Ce glorieux mutilé offrait son cœur à la patrie; *c'est tout ce qui me reste*, disait-il, *et à mes concitoyens mon exemple.*

La Convention apprendra, ajoutait Sillery, les honneurs rendus par le conseil de la commune d'Amiens ; il a été arrêté qu'il serait présenté au citoyen François Lavigne une couronne civique dans la cathédrale au moment du recrutement ; que les honneurs de la séance lui seraient accordés toutes les fois qu'il voudrait assister au conseil général ou au conseil municipal. Son père et quatre de ses frères combattent pour la patrie.

Les malheurs de l'Ouest n'avaient pas empêché le pays de Choudieu et de Goupilleau d'armer des volontaires et d'obtempérer aux lois, dans les grandes villes, leurs communes suburbaines et la généralité du territoire, du Mans à Cherbourg. Lajais, un des généraux, écrivait à la Convention des louanges particulières sur le 109e régiment. Ce corps qui, depuis le commencement de la Révolution, n'a cessé de combattre pour la liberté, qui en a été le martyr en Amérique, s'en est montré hier le plus ferme soutien. Pendant dix-huit heures, il n'a cessé de

en arrive *avant*. Les volontaires *n'étant point engagés* ne pourront être liés que pour une campagne. » L'Amalgame modifia ces décisions. On se basait sur ce qu'en temps de paix on ne doit lever que 10.000 hommes par million d'habitants.

combattre dans les postes les plus périlleux ; et partout l'ennemi a été terrassé. Le zèle trop ardent des volontaires a causé quelques malheurs: cette *leçon* leur apprendra à attendre le commandement de leurs chefs, et à ne point se livrer à une impétuosité souvent funeste, lors même que les motifs en sont les plus purs.

La vivacité de Custine entraîna de la part des Représentants une réclamation utile à connaître (1) sur l'affaire de Bingen :

La troisième brigade de grenadiers lit-on dans leur rapport, a été douloureusement affectée de ce que la plainte du général Custine contre les grenadiers qui étaient à l'affaire de Bingen, est trop générale, et semble les compromettre ; les généraux nous ont rendu le meilleur témoignage de leur bonne conduite, de leur zèle et de leur courage. Nous leur avons promis de faire réparer cette erreur, car ils n'ont jamais quitté leur poste.

C'est une erreur, sans doute, mais elle se répand : elle a pénétré dans nos foyers. L'opinion nous menace ; une réparation devient nécessaire. Que ces lâches soient dénoncés au mépris de leurs concitoyens ; mais nous qui n'avons pas fui, nous ne partagerons pas leur honte.

Ce langage explique la plainte de Beurnonville au lendemain de la défaite de Nerwinde, perdue par la faute des volontaires qui composaient son aile gauche (2).

Les revers, avait-il écrit, *sont l'école des peuples :* il faut profiter de celui-ci pour en prévenir d'autres. C'est à des *causes morales* qu'il faut attribuer celui de cette déroute, et il les énumérait ainsi : le peu de confiance des soldats en leurs officiers, d'où l'insubordination ; la croyance à l'égalité dans l'intelligence, qui les portait à se modérer dans l'exécution des ordres qu'ils discutaient parce qu'ils ne les comprenaient pas ; ils se battent, mais obéir leur est dur. Jamais cependant les chefs des troupes n'ont mérité plus de confiance de la part de la France. Il importe de rendre à l'armée la vigueur, par elle nos ennemis seront écrasés. La réforme des cours martiales est un de ces moyens. Beurnonville terminait en vouant aux imprécations du pays les bataillons parisiens qu'il appelait lâches et qui trahissaient *à la fois leur pays et leur serment* (3).

Laplanche, en mission dans le département du Cher, écrivait

1. Du 20 avril.

2. Dépêche du 22 mars.

3. Dépêche du 18 mars.

le 7 octobre 93, au Comité de Salut public (1) sur les *réquisitionnaires* :

« J'ai été interrompu dans ce moment par les cris de joie d'un nombreux détachement de jeunes gens de la première réquisition, qui sont venus jurer *la Liberté ou la mort ;* l'un d'eux a fait en leur nom un discours qui respire le plus pur républicanisme et le plus généreux dévoûment ; j'en ai ordonné l'impression pour être répandu dans les campagnes, où il peut produire le meilleur effet. Je lui ai remis une arme dont le citoyen Gouday a fait hommage à son civisme et j'ai accordé à ces jeunes défenseurs une somme de 600 livres. » Le 19 octobre, il s'écriait à la Convention : « Vous m'avez envoyé dans les départements du Cher et du Loiret : je n'avais pas d'instructions particulières du Comité de Salut public, mais j'ai pensé que je devais me conduire révolutionnairement. *J'ai mis partout la Terreur à l'ordre du jour ;* j'ai taxé les riches et les aristocrates, non pas arbitrairement, mais de l'avis du peuple que j'ai toujours consulté (2). »

Quelle était la part de Bouchotte dans le désordre des armées ?

Ce ne fut plus, au printemps de 93, la correspondance intime des généraux d'armée ou du Comité de Salut public qui eut le secret des culpabilités de ce ministre, mais la Convention (3). Des montagnards, de futurs babouvistes lui demandèrent compte, qui, des fusils envoyés à cette époque à Charleville, tel autre du départ des troupes sans armes, celui-ci de la modification dans le régime prescrit pour l'armement des volontaires. Écoutons cette apostrophe :

Bouchotte va faire partir les recrues sans armes, quoique les départements aient pris des mesures pour leur en fournir. Le ministre leur fait espérer qu'ils en trouveront aux frontières, et ils n'en trouveront pas ; ils repartiront mécontents et porteront le découragement dans leurs départements.

Un autre fait. Bouchotte va faire apporter à Paris les quatre-vingt mille fusils des manufactures de Maubeuge et de Charleville, tandis que des ouvriers sont partis pour aller travailler dans les manufactures. C'est ainsi qu'on va faire voyager ces fusils pendant un an, après quoi ils seront encore hors d'état de servir. Oui, Bouchotte est encore fort

1. Dans la revue la Révolution française, l'article : *Mission de Laplanche* (n° de juillet 1895).

2. Il supprimait partout les cloches, objet de fanatisme, et avait enlevé aux prêtres emprisonnés leurs couches (des matelas) pour les donner aux Volontaires. Laplanche oublie de nous dire si les héros de Sambre-et-Meuse ou du Rhin couchaient sur des matelas !

3. Séance du 20 avril.— La question des *Déserteurs français et étrangers* fut traitée confidentiellement entre le ministre et le général Bourcier. (V. pièces justificatives).

au-dessous de Pache ! On l'appelle, au Comité, le ministre d'Egypte, c'est-à-dire statue de pierre.

Kellermann, de son côté, poussa une pointe vigoureuse (1). Prenant en mains la cause de ses soldats, Armée des Alpes, parce que la chose publique était en danger, il adjurait d'attacher un bataillon de Volontaires à un bataillon de ligne. Cela, il l'avait demandé depuis longtemps. Or, *l'armée de ligne a été constamment négligée depuis trois ans*, s'écriait-il, et cependant le gouvernement ne peut ignorer qu'il doit la Révolution à sa fidélité et à son courage. Kellermann exagérait un peu, mais qui pourrait le lui reprocher ? Soldat vieilli dans les camps, homme d'honneur, patriote, d'une province foulée par l'ennemi, l'Alsace, il adorait ses régiments qui le lui rendaient bien... et il les défendait dans leurs droits, dans leurs souffrances qu'il partageait de moitié. Et quelle autorité morale que la sienne ! Impérieux pour les compagnons de sa gloire, il les associait à ses victoires. Celui qui a repris Verdun et Longwy, celui à qui l'ennemi a demandé la paix, a le droit d'être écouté. Le héros oubliait Valmy, l'histoire s'en souvient !

Robespierre se souviendra lui aussi de cette leçon, de ce fier langage. Il enverra bientôt Kellermann à la Conciergerie, avec Hoche ; le 9 thermidor les sauva tous les deux !

Aux plaintes des généraux et des commandants en chef contre les contingents ramassés dans les villes au coin des rues, dans les campagnes un peu au hasard, faute qui appartient en entier aux *corps administratifs*, on put dire avec eux : on prit *tout* ce qu'on trouva (2). Aussi les officiers reprochaient-ils d'obéir à des volontés jacobines et ils en disaient haut leur réprobation ; ils l'écrivaient même, les uns au ministre, les autres à leurs députés, certains à la Convention. Le secret de bien des *condamnations du tribunal révolutionnaire* est là, par les notes secrètes des Agents de Bouchotte et par les violences des Triumvirs. C'est *sur la nation* que tout ceci retombe ! cri d'un patriotisme vrai.

Merlin trouva donc des commentateurs.

Au milieu de ces foules que de traits de bravoure ! Notre étude sur Hoche, sur Jourdan, les a narrés dans leur ensemble ; celles qui suivront les confirmeront avec éclat, de Landau à Maubeuge, de Gran-

1. Dépêche de Chambéry au Président de la Convention, du 10 avril.

2. Passim, dans les dossiers des différentes armées, au Dépôt de la guerre. Voir au *Moniteur* l'affaire du bataillon des Tuileries.

ville (1) à Dunkerque (2). Vieillards, femmes, enfants, tous accourent à l'aide, la fièvre était générale et les grandeurs ont quelque droit à l'abaissement des crimes ! Les responsabilités, voilà ce qui importe. En février et en août 1793, les corps administratifs purent commettre des fautes, que l'expérience de la guerre et des expéditions continues amoindrirent ; mais nul n'a le droit d'en accabler les Volontaires et les Réquisitionnaires, surtout sans les discuter.

La tentative des Prussiens pour s'emparer de Bitche en décembre avait échoué ; grâce à qui ? à l'héroïsme des réquisitionnaires du Cher. Le chef de la forteresse en témoigne.

« La nuit du 26 au 27 brumaire, à minuit quelques minutes, six mille Prussiens et plus sont venus, comme tombant d'en haut, pour enlever le fort de Bitche par un coup forcé.

» Quant au courage de nos braves camarades, tant du Cher que de l'artillerie, ils se sont battus à la républicaine. »

Aux affaires du Geisberg, Pichegru spécifiait l'entrain des troupes. Un bataillon de l'Ain, écrivait-il, s'est emparé de plusieurs redoutes à la baïonnette au pas de charge et malgré le feu terrible de l'armée ennemie. Les Représentants Mallarmé et Lacoste annonçaient de Metz, quelques jours auparavant, que la perte des lignes de Weissembourg et la retraite de l'Armée du Rhin avait surexcité le patriotisme de la Meurthe et de la Moselle. Metz rivalisait avec Nancy, Lunéville avec Pontoise. A elle seule la ville de Metz avait levé « deux mille hommes très bien exercés, » et avait versé 500 mille livres. Les Volontaires étaient partis le soir même de leur concentration (3).

En 94, même courage, même concours. Michaud et Jourdan l'attes-

1. Le chef de l'état-major des Côtes de Cherbourg écrivait sur les opérations du siège, le 30 décembre à la Convention :

« Je ne te rapporterai pas tous les traits de bravoure qui se sont faits ; car le nombre en exige un recueil particulier. Il n'est pas une personne dans cette place qui n'ait développé l'énergie républicaine : tous ont été employés, soit sur les remparts, soit aux batteries. Les femmes et les enfants formaient des chaînes de l'arsenal aux batteries, pour les servir avec plus de célérité. »

2. Voir aux *pièces justificatives* la dépêche du général Peterinck et la pétition du 1er bataillon du Calvados (pays fédéraliste).

3. Thiers a jugé avec une bienveillance rare l'action personnelle des Conventionnels en mission :

« Ils avaient été employés déjà pour la première levée de trois cent mille hommes, décrétée en mars, et ils avaient promptement et complètement rempli leur mission. Envoyés aux armées, ils surveillaient les généraux et leurs opérations, quelquefois contrariaient des militaires consommés, mais partout ranimaient le zèle, et com-

tent dans leur correspondance, Masséna et Kellermann ne la démentirent pas. Les années 95 et 96 furent identiques en résultats.

Le jugement de Gouvion-Saint-Cyr et de Masséna peut être reproduit après l'examen auquel nous nous sommes livré impartialement ; mais deux documents : l'un pour l'année 1794, l'autre pour 1795, vont nous attester l'incurie des services administratifs comme le patriotisme des troupes.

Durant la période où se faisait l'amalgame, Merlin de Thionville reçut la lettre suivante :

« C'est un chasseur mayençais, qui souvent a combattu à tes côtés, à Mayence et dans la Vendée, qui a été témoin de tes exploits républicains, qui, en s'informant de ta santé, te prie de lui rendre un service : qu'il t'en souvienne, au quartier général à Cassel, tu me dis qu'arrivé en France, si tu pouvais m'être utile, tu le ferais du meilleur de ton cœur.

L'occasion se présente aujourd'hui; je la saisis, bien persuadé que, s'il est possible, tu t'y emploieras volontiers. Nous sommes présentement cantonnés à la Flèche, à attendre que la saison permette d'aller essayer nos bras contre les satellites des brigands couronnés, puisque la Vendée pousse le dernier soupir. Cinq ans se sont écoulés depuis que je n'ai pu jouir des embrassements d'une famille chérie. Un bon républicain ne compte pas les années quand il s'agit de servir sa patrie. Mais les changements arrivés dans ma famille depuis ce temps me forcent à te prier de m'obtenir une permission pour y faire un tour. Une tante morte depuis un an ; un oncle prêt à terminer sa longue carrière et qu'une maladie va emporter au premier jour et dont je suis héritier; un père très âgé ; deux sœurs, dont l'une est mariée et l'autre très jeune: tous ces motifs réunis ensemble rendent ma présence nécessaire pour mes intérêts particuliers.

Je suis toujours prêt à les sacrifier si ma patrie a besoin de mon bras dans ce moment. Mais comme le moment de crise est passé et que nous passons l'hiver à la Flèche, si tu pouvais m'obtenir une couple de mois pour aller dans ma famille, tu m'obligerais. Mes affaires finies, je volerais rejoindre mon corps avec autant de joie que j'en aurais à aller au

muniquaient une grande vigueur de volonté. Enfermés dans les places fortes, ils avaient soutenu des sièges héroïques à Valenciennes et à Mayence ; répandus dans l'intérieur, ils avaient puissamment contribué à étouffer le fédéralisme. Ils furent donc encore employés ici, et reçurent des pouvoirs illimités pour exécuter cette réquisition des hommes et des choses. »

pays. Ayant joui des embrassements de mes parents, je sabrerais avec plus de courage que jamais les ennemis de la république.

Si, cependant, tu ne peux m'obliger, ne crois pas que je m'en chagrinerai. Un républicain a sacrifié tout à son pays. La patrie a-t-elle besoin de moi en ce moment : point de famille qu'après la paix.

S'il est possible, fais-le : tant mieux. Si tu ne le peux pas, tant mieux encore. Adieu, Merlin, je te donne le baiser de fraternité. »

Ce langage héroïque montre chez ce soldat, pauvre et privé d'instruction, les vertus qui animèrent nos armées pendant une époque où tout fut étonnement... même le crime. Les dévoués ignorèrent leur grandeur, c'est pourquoi nous redirons leurs actes armée par armée ; après les représentants et les généraux, une part doit être faite aux troupes, nous ne les oublierons pas.

Les actes des Volontaires ont fait l'objet de mentions spéciales à la tribune de la Convention. Le 3 novembre 94, Duroy présentait un capitaine du 7me hussards, parvenu de simple chasseur à ce grade par son héroïsme. Il avait perdu ses effets et ses chevaux tués sous lui ; et il avait reçu des Prussiens et des Autrichiens 35 blessures à l'Armée du Rhin. Les représentants l'avaient envoyé à leurs collègues pour les en instruire, l'aider et lui donner en séance publique les honneurs. Il obtint « l'accolade du président au milieu des applaudissements de la Convention et des tribunes. » Ce brave se nommait Bruges. Ruamps intervint au débat pour conter qu'il avait *vu* Bruges, entouré de sept ennemis, les tuer tous et s'emparer de leurs chevaux. En regagnant son escadron, il avait aperçu un de ses camarades assailli par quatre adversaires ; s'élançant sur eux, il les avait tués tous quatre et était revenu victorieux avec leurs montures.

Le 31 janvier 95, Lacombe-Saint-Michel jugeait l'ensemble de l'œuvre des Volontaires. S'il arrivait quelque malheur on crierait à la trahison, et l'on ferait peut-être des victimes des représentants et des généraux, tandis que ce malheur serait le fruit de l'imprévoyance. Les représentants auraient à se reprocher de vous avoir caché des vices faciles à réparer et qu'il faut reconnaître. Nous ne sommes plus au temps où l'ignorance soutenait qu'il ne fallait à des troupes ni tactique, ni discipline. L'expérience a prouvé le contraire. Partout les citoyens sont également braves (1).

1. Le soldat français a toujours jugé ses chefs. Le général Thiébault a raconté qu'à l'armée du Rhin victorieuse, après le Geisberg, il se couvrit d'une capote et d'un bonnet de police, ainsi que son chef d'état-major Donzelot. Celui-ci entendit le

Le 4 septembre, Merlin protestait auprès du chef d'état-major général de l'Armée de Rhin et Moselle contre le dénuement des bataillons de Volontaires en termes pressants. Le lecteur observera la date de cette dépêche :

« Je vois tous les Volontaires manquant de tout. Ce ne peut être que la faute des conseils d'administration. Or, sur le visa de l'ordonnateur en chef, à la vue des livrets de demi-brigades, ils peuvent obtenir tous les effets qui manquent. Ainsi, rien ne les excuse quand les Volontaires manquent de ce qui est le plus nécessaire. »

On nous permettra de parler, avant de conclure, des exemptions accordées aux réquisitionnaires.

Le 22 septembre 95, le directoire du district de Senones informa le Comité qu'il avait fait procéder à la formation des *listes* exigées par la loi du 10 thermidor ; il en ressortait que le plus grand nombre des jeunes gens inscrits était employé aux forges nationales de Framont et de Rothars. Le directoire demandait si ces jeunes gens étaient exemptés de rejoindre l'armée (1).

Les bureaux de la guerre consultés répondirent négativement, à moins qu'il n'intervînt une *réquisition* du Comité.

Celui-ci répondit en ce sens, par la plume de Merlin de Douai. On autorisa les jeunes gens à continuer leur service actuel pour le service public, à charge par l'administration du district de demeurer responsable de toute faveur.

Le grand-père de l'économiste Bastiat, négociant à Bayonne, sollicita, par le fait de la paix avec l'Espagne, la possibilité de remédier à la stagnation des affaires en rappelant du service l'aîné de ses fils. Bastiat avait sept enfants, avançait en âge, et se plaignait de ses infirmités.

La municipalité de Bayonne réunie dans la maison commune avait affirmé les faits, et la députation du département des Landes avait spécialement *recommandé* le pétitionnaire.

Le Comité résolut le cas par le légiste Merlin avec la distinction

mêler aux groupes qui entouraient les feux de bivouac, afin qu'il écoutât les jaseries des troupes loin de leurs chefs. Vous verrez, lui dit-il, comment ils jugent les généraux et les opérations auxquelles ils ont assisté. Thiébault ajoute que l'épreuve fut complète. Combats et batailles, tout fut discuté : on se montra sévère, mais exact au milieu d'une foule de lazzi, et le décompte de chacun fut fait. *Mémoires*, t. I, ch. 17, p. 478.

1. Archiv. Nat. A F I, carl. 331. Ces conscrits étaient bûcherons, charbonniers et voituriers.

suivante : « Arrête que le citoyen Bastiat, lieutenant au 12e régiment de hussards, est autorisé à se démettre de son grade et à se retirer dans ses foyers pourvu que le 12e auquel il est attaché ne fasse pas partie des colonnes de l'armée des Pyrénées qui marchent vers la Vendée. »

Le même jour fut rendu à l'*activité* le général Adam Barbazan, de la noblesse (1).

Sur la première réquisition, 17 frimaire an II, le Comité rendit un arrêté motivé qui est un historique complet de la question. N'a-t-on pas le devoir de le connaître lorsqu'il eut Carnot pour *auteur* ? (2)

Le Comité de Salut Public, y lisait-on : Vu la pétition des Commissaires envoyés par le Conseil Général du *département de la Charente* et l'exposé confirmatif des Représentants, desquels il résulte que des *volontaires de la première réquisition*, au nombre d'environ quinze mille, après avoir abandonné leurs foyers se trouvent dénués d'armes et de vêtements ; qu'un quart d'entre eux est hors d'état de servir pour cause d'infirmités ; Considérant que dans l'état où ils se trouvent ils ne peuvent être d'aucune utilité pour le service ; qu'il est nécessaire de les rassembler pour les mettre en état d'entrer en campagne : Arrête que les *Volontaires de la 1re réquisition* seront renvoyés dans leurs districts pour y être organisés et armés ; en outre, ils seront exercés par sections à effet d'entrer en campagne (3).

L'instruction de la *Jeunesse* préoccupa le Grand Comité. Par son ordre, Barère présenta un rapport spécial sur son avenir, le 1er juin 94.

Quelles doctrines formula-t-il et quelles en furent les conséquences ?

On y lisait : Il nous faut une éducation prompte. Les établissements ne seront bons, même les nouveaux, que s'ils participent à la Révolution. Les législateurs se tourmentent pour fonder une *éducation nationale*. Qu'ont-ils établi ? Rien encore. Les secousses politiques produisent leurs résultats dans plusieurs années quant au vide qui en a été la suite. D'où, une lacune pour les besoins de la République dans tous les emplois.

Après avoir pensé aux Instituteurs, le Comité de Salut public veut donner à la Patrie des *défenseurs entièrement républicains*. Il entend :

1. *Ibidem*. Armée des côtes de Cherbourg.

2. Autographe de Carnot, Arch. nation.

3. *Signé :* Carnot, Robespierre, B. Barère, C.-A. Prieur, Billaud-Varennes.

révolutionner la Jeunesse comme nous avons révolutionné les Armées. La Révolution a ses principes : c'est de tout hâter.

Il est une classe intéressante à laquelle appartiennent les Barra et les Viala. Or, elle est entièrement abandonnée.

Trop jeunes pour entrer dans la réquisition militaire, les camps et les écoles primaires les repoussent également. *L'éducation* révolutionnaire doit les recueillir, doit les former ; et cela à l'âge de seize ans jusqu'à dix-sept ans et demi. Ils appartiennent alors à la Patrie pour défendre son unité, ses lois, son territoire et son indépendance.

La Convention annonce : *Une École de Mars va s'ouvrir.* Trois mille jeunes gens vont remplir cette institution nouvelle. Ils vivront sous la tente, mangeront à la même table, travailleront dans un camp sous les yeux des Représentants du peuple. Là, tout citoyen est soldat.

Barère gâta ce langage en invoquant Rousseau, car il prétendit y former aussi de jeunes citoyens à toutes les vertus républicaines. Il oubliait les lois des suspects de prairial et le Tribunal révolutionnaire.

En revanche, il vitupéra les jeunes nobles et les jeunes bourgeois (1).

L'amour de la Patrie, osa-t-il s'écrier, *ne fut qu'un roman pour les monarchies.* Donc rien pour ceux qui en honorent les hochets. « Les trois mille élèves de l'École de Mars seront élus parmi les enfants des *sans-culottes.* » Moitié parmi les enfants pauvres, moitié parmi ceux des volontaires blessés.

Puis, opposant l'éducation nouvelle à l'ancienne, il lança des apostrophes bouffonnes contre les brigands féodaux, contre le monument admirable de Gabriel et contre une institution qui n'avait fourni ni un officier habile ni un guerrier célèbre.

Remontant à Athènes et à Rome, il parla des courses de l'une et du cirque de l'autre ; vanta Cincinnatus et Thémistocle, Epaminondas et Scipion, outragea Louis XIV devenu le tyran Capet XIV et célébra les démonstrations pratiques de la nouvelle création.

Ce camp, à côté de Paris, sera *l'image d'une armée.* Il comprendra tous les *corps.* David devait en composer le *costume ;* quant aux

1. « Les élèves de l'Ecole Militaire étaient les jeunes gens de l'armée qui bégayaient le mieux la langue des mathématiciens, qui dessinaient quelque paysage ou barbouillaient quelque profil, *qui faisaient avec grâce l'exercice à la prussienne et ne tuaient aucun Prussien ;* qui connaissaient le mieux les places fortes sur la carte et les éléments de la tactique dans les livres. »

Deux années encore, et Bonaparte allait répondre avec quelques jeunes lieutenants aux accusations infamantes de Barère.

drapeaux, le *coq* devait surpasser l'aigle des Romains. Les fonctions d'officier y seront temporaires.

Une adresse aux Sans-Culottes des familles intéressées concluait ce rapport trop oublié (1).

La *Marine* eut aussi ses réquisitionnaires, en l'an II.

Le 13 janvier 93, rapporteur du Comité de la marine, Kersaint, qui était vice-amiral nouvellement promu, obtint pour *l'armée de mer* un décret qui lui était spécial. Notre ministre des affaires étrangères lui avait notifié les préparatifs extraordinaires de l'Angleterre, qui se dit jetée hors de sa Neutralité par le Procès du roi. Kersaint, par un armement nouveau : 30 vaisseaux et 20 frégates à construire ; 25 vaisseaux, 20 frégates, 20 corvettes qui allaient s'adjoindre aux 22 vaisseaux et aux 32 frégates déjà armées, réorganisait cette partie essentielle de notre grandeur.

Une année plus tard, le 27 janvier, Barère compléta, quant aux officiers, les dispositions belliqueuses de l'infortuné Kersaint. Il fit mettre en *réquisition* tous les hommes *capables de servir sur mer*. Il ajoutait une flétrissure insolente à cet appel ; afin de se populariser dans les clubs, il s'exprimait ainsi : « Il est temps d'employer les hommes qui jusqu'à ce moment ont *échappé* à toutes les réquisitions. » C'était des officiers de la marine marchande qu'on parlait ; or, ils allaient s'illustrer par des noms qui ne périront pas et s'honorer dans la marine militaire au point de la couvrir de gloire. L'amiral Van Stabal, de Dunkerque, fut l'un d'eux.

Dans la capitale, qu'advint-il des réquisitionnaires par quartiers ?

On fournissait par sections, en 94, des soldats improvisés à nos armées de Vendée ; on les achetait à titre de *remplaçants*, on les équipait et on les expédiait aussitôt. Mais les jacobins avaient décidé que les assemblées populaires les appelleraient individuellement à leurs réunions pour les interroger publiquement ; alors, on votait sur leur acceptation ou sur leur rejet. Le ministre de la guerre, ou celui qui, au Comité de Salut public, en tenait lieu, n'acceptait pas quand même ces élus lorsqu'ils obtenaient un *grade* par la faveur. Il les destituait sans aucune difficulté. Ceux-ci se répandaient à leur retour dans les

1. A la suite de ce rapport, Barère lut un décret qu'on adopta séance tenante, dont le premier article fait comprendre l'esprit : « Il sera envoyé à Paris, de chaque district de la République, six jeunes citoyens sous le nom d'élèves de l'Ecole de Mars dans l'âge de 16 à 17 ans et demi pour y recevoir, par une éducation révolutionnaire, toutes les connaissances et les mœurs d'un soldat républicain. » La loi comportait 13 articles.

réunions, les lieux publics, les clubs, et y soulevaient l'opinion contre une mesure à peu près toujours juste. Il en était autrement des refusés comme simples *soldats* dans les sections. Des voisins, des amis, des femmes surtout s'intéressaient au succès. On l'a connu par des Rapports de Police.

Promptes, généreuses, colères, les femmes exprimaient leur indignation sans crainte des *observateurs*. Il est sûr que sous le régime des triumvirs la guillotine en a puni un nombre quelconque ; il n'y a qu'à se reporter aux causes indiquées : propos inciviques. La question de la famine et des grains y a joué un rôle, mais ce rôle n'a été ni unique ni prépondérant. On avait blâmé sous cette appellation *la volonté du peuple*. Exprimée par qui ? Par des querelles ou bien par des haines ; tantôt des rivalités de quartiers, tantôt des rivalités de personnes ; des influences de côteries, des animosités de partis comme des animadversions qui divisaient les grands chefs entre eux.

Sous la dictature de Robespierre, on avait entendu des femmes pousser cette exclamation : *Mon Dieu ! où en sommes-nous ?* Et elles se demandaient ce qu'allaient devenir les pères de famille dont on rejetait les états de service ; ils étaient disqualifiés en fait. Elles taxaient leurs accusateurs de complète hypocrisie. Un de leurs cris familiers était : Quelle horreur ! et cet autre : Qu'est-ce donc que ce *tripotage ?* Elles s'emportaient contre « tous ces gueux » qui ôtaient le pain de la bouche à ces malheureux ; puis, elles ajoutaient : *Le bon Dieu les punira.* Des halles au club, voilà comment on acceptait l'Être Suprême.

Le 21 septembre 95 il fut fait un rapport par les Commissaires de la Trésorerie nationale sur les jeunes gens de la première réquisition attachés à leur service soit aux armées, soit dans les départements. Égarés par les idées particularistes, les représentants du peuple en mission (le rapport le témoigne) se disposaient à prendre contre eux des mesures sévères. La trésorerie recevait sur ce sujet des réclamations multipliées de la part des payeurs, leur service était menacé de désorganisation. Aussi, avait-on dans une conférence spéciale, tenue le 3 prairial précédent, proposé de confirmer les décisions rendues par le Comité des Finances antérieurement et à cet égard. L'acte de ce jour portait sur la nécessité de conserver au service de la trésorerie les employés relevant de la première réquisition et qui « par leur zèle, leur activité et les connaissances acquises, » s'étaient rendus utiles au point de tout perdre si on ne les conservait. L'*état* fourni par la trésorerie,

une fois arrêté et approuvé par les Comités, ses commissaires promettaient d'expédier des certificats particuliers à chacun des individus intéressés. Ils ajoutaient que le nombre des payeurs d'armées et des départements n'excédait pas le chiffre de 144. L'amour de l'égalité pouvait-il autoriser un acte de pure démagogie?

Le 18 vendémiaire fut rendu l'arrêté nécessaire (1).

Le dévouement et la gloire n'ont jamais arrêté l'essor des passions ; à aucune époque de l'histoire on ne vit associés comme durant la Révolution française les mobiles les plus élevés et les mobiles les plus honteux. Les faits ordinaires y prirent selon les périodes révolutionnaires ou réactionnaires une couleur étrange, un caractère à part. Du club des Jacobins aux armées, de la presse aux correspondances officielles, de la Convention aux divers Comités, des délibérations publiques aux délibérations des quartiers généraux et des états-majors, partout on en retrouve la trace, *discors seditionibus !*

II

L'étendue du sacrifice dans l'honneur, un document inédit va nous l'apprendre et vaut qu'on le médite en ses considérants.

Le Comité de Salut public, prenant en considération la demande faite par une partie de volontaires qui composent le bataillon du Tarn *dit le Vengeur* d'être renvoyés, et que ce bataillon a rempli son engagement de venger la représentation nationale ;

Considérant néanmoins que ce serait un déshonneur et une infraction aux lois pour ceux qui sont compris dans la réquisition d'abandonner leurs drapeaux au moment d'une campagne décisive ; Arrête :

Ce bataillon du Tarn est *honorablement licencié ;* il sera payé à chacun 5 sols par lieue.

Mais les volontaires compris dans la première réquisition seront incorporés dans d'autres bataillons.

1. « Le Comité de Salut Public, vu l'État ci-joint des employés de la Trésorerie nationale, arrête que les cent quarante-quatre citoyens de l'âge de la première réquisition, dénommés audit État et Employés par la Trésorerie nationale, tant dans les départements qu'aux armées, sont provisoirement mis en réquisition pour la continuation de leurs fonctions, sauf à prendre à leur égard, en temps et lieu, des mesures telles que le service public n'en souffre point. » *Archiv. nat.*, cart. 332 du 21 septembre 95.

Le texte de cette pièce est en entier de la main de Carnot. Il y ajouta une lettre formant commentaire, à l'adresse du représentant. Le fait saillant est l'ordre que donne Carnot, au nom du Comité, de s'entendre avec les Représentants près l'Armée d'Italie. Il faut renforcer l'effectif de cette armée, lui écrit-il, et *te concilier pour cet objet avec nos Collègues près cette dernière.*

Maignet est l'un des hommes qui, en mission à l'intérieur, eurent un rôle en vue. Envoyé dans le Comtat Venaissin, lui natif d'Auvergne, petit notaire d'Ambert, il n'eut pas le sang-froid de sa race. Dans un pays affolé il apporta l'esprit de Couthon et de Carrier, les proconsuls de Lyon et de Nantes ; plutôt parce qu'ils étaient ses compatriotes que par envie personnelle de se signaler, il imita leur énergie farouche puis leurs crimes. La postérité lui préférera son collègue Lacoste Jean-Baptiste, de Mauriac, notaire comme lui et qui s'est illustré en opposant Hoche à Pichegru et à Saint-Just. Napoléon s'en souvint et en fit un préfet.

Les documents prouvent que la levée en masse des jeunes gens de 18 à 25 ans s'effectua avec plus de facilité et de rapidité que le précédent appel de 300 mille hommes. La réquisition n'obligeait pas les jeunes soldats à un service ayant une moyenne de plusieurs années, elle les obligeait seulement à remplir le premier des devoirs, repousser l'invasion étrangère, et ne les gardait sous les drapeaux que jusqu'au moment où la patrie ne serait plus en danger.

Le chiffre de Barère parlant de 600.000 hommes était exagéré pour le moment où il le produisit ; c'est avec la levée en masse que les armées républicaines formèrent un total, d'après les papiers du Dépôt de la Guerre, de 1.169.144 hommes, et cela à la fin de 1794. Encore faut-il distinguer et dire que cet effectif ne fut pas réalisé. Servan et Grimoard dans leur *Tableau de la force des armées de la République* soutiennent qu'en comptant les gardes nationaux requis contre Lyon et Marseille, Toulon et la Vendée, il n'y eut pas, à cette époque, plus de 800.000 combattants sur pied. Il est certain qu'on en paya beaucoup plus, mais ce dernier fait est imputable aux vols et aux concussions qui se retrouvent partout durant la Révolution et auxquels le Consulat mit fin par la paix d'abord, par l'application de la loi de 1798 et par le génie administratif de Bonaparte.

Les historiens étrangers ont calculé d'après le chiffre de la population que 120.000 hommes atteignaient annuellement l'âge déterminé par le service militaire. Or la loi du 23 août 93 ordonnait leur départ à partir

des huit dernières années, déduction faite des présents au drapeau ; on avait cinq cent mille recrues à incorporer. La réquisition produisit plus d'un million d'hommes sous la Terreur et ce fut par eux que la guerre devint chaque jour plus meurtrière. La réquisition des subsistances et des vêtements concourut à cet immense effort qui sauva la France à Fleurus.

Notre étude antérieure sur l'Amalgame et celles relatives aux Représentants en mission pour l'embrigadement de chaque arme, ont montré ce qu'il avait été indispensable de créer, ce qu'on avait réalisé; les rapports du grand Comité par Barère viennent de redire la grandeur de nos périls et aussi les résultats acquis par nos troupes, nos généraux, et le concours redouté des représentants ; la correspondance aux armées et les papiers du Comité inexplorés quant à nos citations permettent, en y joignant l'appel des levées en masse et l'œuvre militaire des Girondins, de se faire une opinion exacte de la *question des volontaires.*

Nous n'avons plus qu'à connaître l'opinion exprimée par leurs chefs parvenus plus tard à la plus haute fortune militaire et retraçant leurs impressions au soir de leur vie ; si enfin on y ajoute l'appréciation d'un contemporain et d'un maître, Jomini, on aura toutes les pièces de ce débat sous les yeux, débat qui passionne d'autant plus qu'on le juge aujourd'hui avec la passion des partis politiques,alors que les conditions de la guerre contemporaine sont absolument dissemblables de celles relatives à la Révolution.

Avons-nous sur les procédés de la guerre, antérieurement à Bonaparte, au Premier Consul et à Napoléon, une appréciation émanant d'un nom autorisé ?

A défaut de Carnot et laissant Jomini ou l'illustre Archiduc Charles, sauf à connaître dans son texte propre l'opinion de Gouvion-Saint-Cyr (1), lisons un récit qui est un exposé de la *tactique des armées républicaines.*

1. Premier Appendice de ce volume, les *Armées républicaines*, d'après Gouvion-Saint-Cyr, conclusions du maréchal en ses mémoires.

Lorsque Gouvion-Saint-Cyr défendit sa magnifique loi du 10 mars 1818, qui est aujourd'hui encore la base de la constitution de l'armée, le maréchal de Viomenil à titre d'ancien émigré se fâcha. Il protesta contre la nomenclature que faisait le maréchal des colonels qu'avait réformés le maréchal du Muy en 1775 au nombre de sept. Le vieux duc de la Vauguyon, son voisin à la Chambre des Pairs, lui dit : « En vérité, monsieur le maréchal, si le ministre vous battait de son bâton ou du bâton de Lannes, de Masséna, il y aurait de quoi vous plaindre ; mais il vous bat du bâton de du Muy, de Ségur, de Broglie : ceux-là étaient des nôtres et vous devez prendre patience. » La fatuité dans l'esprit, en voilà un témoignage.

Ecoutons l'illustre général Foy, un témoin et un juge à la fois. Son attestation sur les enrôlés de l'enthousiasme, la voici :

« Mais *le genre de combats* qui favorisait le plus grand développement » des qualités individuelles, était éminemment assorti à l'esprit remuant » et au *courage d'attaque* propre à notre nation. Nous avions presque » toujours l'*offensive;* c'était la conséquence du mouvement de l'opinion » patriotique et de la sévérité de ce Comité de Salut public qui » envoyait à l'échafaud les généraux inactifs ou les généraux battus.

» On entamait l'action avec des nuées de tirailleurs à pied et à cheval; » lancés suivant une idée générale plutôt que dirigés dans les détails des » mouvements, ils harcelaient l'ennemi, échappaient à ses masses par » leur vélocité et à l'effet de son canon par leur éparpillement. On les » relevait afin que le feu ne languît pas; on les renforcait pour les rendre » plus efficaces.

» Il est rare qu'une armée ait ses flancs appuyés d'une manière inex- » pugnable ; d'ailleurs, toutes les positions renferment en elles-mêmes » ou dans l'arrangement des troupes qui les défendent, quelques lacunes » qui favorisent l'assaillant. Les tirailleurs s'y précipitaient par inspi- » ration, et l'inspiration ne manquait point dans un pareil temps et avec » de pareils soldats. Le défaut de la cuirasse une fois saisi, c'était à qui » y porterait son effort. L'*artillerie* volante (on appelait ainsi les pièces » servies par des canonniers à cheval) accourait au galop et mitraillait » à brûle-pourpoint. Le corps de bataille s'ébranlait dans le sens de » l'impulsion indiquée : l'*infanterie* en colonnes, car elle n'avait pas de » feu à faire ; la *cavalerie* intercalée par régiments ou par escadrons » afin d'être disponible partout et pour tout. Quand la pluie des balles » et des boulets de l'ennemi commençait à s'épaissir, un officier, un » soldat, quelquefois un représentant du peuple entonnait l'*hymne de la* » *victoire*. Le général mettait sur la pointe de son épée son chapeau » surmonté du panache tricolore pour être vu de loin et pour servir de » ralliement aux braves. Les soldats prenaient le pas de course; ceux » des premiers rangs croisaient la baïonnette ; les tambours battaient » la charge ; l'air retentissait de mille cris et mille fois répétés : *En* » *avant !... En avant !... Vive la République !*

» Pour résister aux enfants de la patrie, il eût fallu être aussi pas- » sionné qu'eux-mêmes. Nous avions affaire à des armées allemandes, » froides, désintéressées dans la querelle, commandées par des géné- » raux sexagénaires. Bientôt nous sûmes, aussi bien que les Prussiens

» et les Autrichiens, tout ce qui s'apprend, et ils ignoraient complètement
» tout ce qui se devine. Rarement, leurs lignes se laissaient atteindre.
» Il suffisait pour l'acquit de leur conscience que les ailes fussent tour-
» nées ou seulement dépassées ; alors, leurs bataillons si laborieuse-
» ment alignés se mettaient à la débandade. Les uns jetaient leurs fusils
» à terre pour fuir plus vite ; les autres, ne répugnant pas à visiter le
» bon pays de France, aimaient mieux être prisonniers que risquer de
» se faire tuer. Nos fantassins, hauts de cinq pieds, ramenaient par cen-
» taines les colosses d'Allemagne et de Croatie. Nos chasseurs s'empa-
» raient du canon et des équipages mal attelés. Les fuyards devaient
» leur salut à la bonne contenance de leur cavalerie alors supérieure (1)
» à la nôtre ; quelquefois à la disposition des réserves, plus souvent à
» la mollesse de nos poursuites, conséquence nécessaire du décousu de
» nos attaques.

» L'habitude de ce genre de succès conduisit nos généraux à croire
» que *déborder* l'ennemi, c'était l'avoir vaincu.

» Le principe admis, il en résultait comme conséquence nécessaire
» qu'on ne pouvait jamais trop s'étendre. Aussi, pendant les campagnes
» du Rhin, en 1795 et 1796, fit-on la guerre offensive avec des *armées*
» *partagées en plusieurs divisions*, lesquelles opéraient sur plusieurs
» routes parallèles, à une ou deux marches les unes des autres, et la
» plupart du temps sans autre réserve que quelques régiments de
» cavalerie.

» *Bonaparte vint, et les victoires d'Italie renversèrent un système*
» *vicieux* (2). »

Foy le déclare : Bonaparte vint et créa un nouveau système, celui qui devait effrayer l'Europe, aveu du général russe, comte Sacken, au comte Hugo en 1815 !

Le système de Turenne, de Frédéric II et de Carnot avait vécu.

Masséna, Lannes et Davout, ce dernier fut le seul lieutenant qui interprétât Napoléon, appliquèrent le système du futur César à Rivoli, Montebello, Eckmuhl. Avec qui ? avec les anciens volontaires et réquisitionnaires !

1. Foy a traité cette question complexe sous ses divers côtés. A leur retour, s'écrie-t-il, « ils bouleversèrent l'opinion, non pas du Peuple, mais des salons. »

L'*Émigration* avait anéanti notre *marine militaire* et notre *cavalerie* par la fuite de l'ensemble du corps des officiers. Ces malheurs, on les oublie trop facilement !

2. En son *Hist. de la guerre de la Pénins.*, t. I, liv. I, p. 102 et s.

CHAPITRE LVI

JUGEMENTS DE GOUVION-S^t-CYR, MASSÉNA, JOMINI ET NAPOLÉON.

I. Appréciations de Gouvion-St-Cyr sur les diverses armées du Rhin. — II. Opinion de Masséna sur diverses phases de la guerre par l'Armée d'Italie. — III. Jugement de Jomini sur l'Expédition de Belgique en 1792. — Conquête de la Hollande et l'Armée du Nord en 1795. — Opinion de Napoléon dans une Lettre à Lefebvre.

La France eut à lutter contre toute l'Europe avec des troupes improvisées et des chefs à peu près tous sans expérience. Le fléau de l'émigration l'avait laissée sans généraux et pauvre en officiers, en présence des armées étrangères toutes aguerries et conduites par des guerriers réputés. Comment put-on être sauvé et quel esprit inspira ceux qui commandèrent nos armées ? La coalition, mise en goût par le Partage de Pologne, perdit en 94 l'espoir d'en réaliser un nouveau contre le pays de Philippe-Auguste et de St Louis, d'Henri IV et de Louis XIV. La gloire de ce dernier offusquait les trônes, et les cabinets aveuglés ne savaient pas voir dans les souverains du nouveau royaume de Prusse leur ennemi naturel. Le temps devait leur apprendre la réalisation de l'aphorisme de Mirabeau : *La guerre est l'industrie nationale de la Prusse.*

I

La Patrie est en danger, avait dit la Législative, et aussitôt étaient accourus, s'ignorant eux-mêmes, de jeunes hommes qui avaient dans leur cœur et leur intelligence la foi en la destinée de leur pays. Des officiers honorables ou réputés avaient refusé les tentations de l'émigration, et certains d'entre eux avaient affirmé, jusque sur l'échafaud, le respect des lois, même lorsqu'un parti, taxé de scélératesse par les auteurs du 9 thermidor, les avait criminellement condamnés. Carnot dans les opérations militaires, Prieur de la Côte-d'Or dans la partie administrative,

officiers du génie tous deux, inspiraient les membres du Comité de Salut public à cette époque ; l'histoire leur doit cette constatation.

Voyons ce qu'a écrit le rival de Kléber et de Desaix, sur les Volontaires appelés pour sauver la *Patrie en danger :*

« Du moment que l'ennemi se fut emparé de Longwy et de Verdun, l'Assemblée Nationale avait déclaré la patrie en danger. De toute part on courut aux armes ; tout ce qui était en état de supporter les fatigues de la guerre, se jeta dans les camps. Un jeune homme aurait rougi de rester dans ses foyers, quand l'indépendance nationale paraissait menacée. Chacun abandonna ses études, sa profession, et des armées se formèrent qui assurèrent le triomphe de la France. Ce noble et grand exemple a été imité par d'autres peuples, il a aussi été parodié ; mais *il vivra dans la mémoire des hommes aussi longtemps que les nations conserveront le sentiment de leur dignité et que le nom de Patrie ne sera pas un vain mot !* » (1)

« La levée, l'armement et l'équipement d'un grand nombre de bataillons de volontaires qui, vers la fin de septembre, pendant le mois d'octobre et une partie de novembre, s'acheminèrent vers les frontières, causèrent au Conseil exécutif de grands embarras. Pour éviter les lenteurs de leur formation, autant que par des motifs puisés dans l'esprit du temps, le gouvernement se dispensa de nommer les officiers ; il s'en remit au choix des soldats, et ce qui pourra surprendre bien du monde, c'est que la plupart de ces choix furent très bons : les soldats ont toujours recherché les sujets qu'ils croyaient les plus capables de commander et de maintenir une bonne discipline. Ceux qui pourraient en douter, n'ont qu'à consulter la liste de tant de généraux en chef, de division ou de brigade qu'on a vus à la tête de nos armées pendant vingt ans. Ils ne furent pas d'abord à la hauteur de leurs fonctions ; mais ils trouvèrent dans le patriotisme qui les animait les moyens d'acquérir bientôt l'expérience et l'instruction qui leur manquaient. D'ailleurs, il ne faut pas croire qu'il soit besoin de tant de préliminaires pour former de bons officiers ; des hommes intelligents et courageux, mus par le sentiment du devoir et l'amour de la patrie, ont bientôt acquis la capacité nécessaire. De tels hommes ne sont pas rares dans toutes les classes, chez une nation aussi éclairée que l'était alors la nation française. Aussi ont-ils abondé dans nos armées ; et tout ce qui peut s'apprendre par la pratique est devenu le partage d'un grand nombre d'officiers de tous grades.

» On devait craindre avec plus d'apparence de raison, de ne point trouver parmi des citoyens appelés si subitement à la profession des armes, des hommes qu'on pût mettre à la tête des armées et opposer à ces généraux ennemis, consommés dans ce qu'on appelle l'art de la guerre. Eh bien ! ils ne nous ont point manqué ; il a fallu plus de temps pour les former, mais enfin nous avons eu des généraux en chef qui ont rivalisé dans la conduite de nos armées avec ces derniers : s'ils leur ont été quelquefois inférieurs en tactique, ils leur ont été supérieurs sous d'autres rapports ; car, ainsi que je l'ai dit plus haut, c'est moins l'instruction qui fait la plupart des généraux que les qualités qu'ils tiennent de la nature. La guerre est certainement un art de grande importance, mais ce n'est pas un grimoire où seulement quelques adeptes puissent lire. L'*histoire contemporaine* a donné à ces vérités un éclat qu'elles ne pouvaient avoir auparavant (2). »

1. *Mémoires sur l'Armée du Rhin*, t. I, Introd., p. LVI.

2. *Mémoires*, Introduct., t. I.

« Vers la fin de l'hiver, on commença d'organiser les troupes françaises en demi-brigades de 2 bataillons dont 2 de volontaires et 1 d'infanterie de ligne ; on se trouva bien de cet amalgame qui, en faisant disparaître toute nuance dans l'esprit des troupes, procura de plus l'avantage de concentrer le commandement... (1). »

« La mesure qui fut adoptée de former l'infanterie en demi-brigades de 3 bataillons amena un perfectionnement dans notre organisation militaire, en rendant encore plus simple le *système divisionnaire* déjà adopté depuis le commencement de la guerre (2). »

« Observons qu'à cette époque les armées françaises avaient atteint un degré de supériorité qu'elles n'ont jamais dépassé, et qu'on pouvait tenter avec elles les opérations les plus difficiles ; ce qu'elles ont prouvé dans les campagnes suivantes mieux encore que dans celle de 1794, qui venait de se terminer par la conquête des provinces situées sur la rive gauche du Rhin. Ainsi trois années de guerre ont suffi pour élever nos armées au niveau des meilleures de l'Europe. Les soldats ne laissaient rien à désirer pour l'instruction, la bravoure et la discipline ; la classe des sous-officiers, si importante dans toutes les armées et plus particulièrement dans les nôtres, était excellente ; celle des officiers inférieurs ne lui cédait en rien ; la majeure partie des officiers supérieurs était véritablement très distinguée et donnait les plus belles espérances. *Les généraux de brigade et de division comptaient dans leurs rangs un bon nombre de sujets capables de commander des corps d'armée.* Aussi est-ce depuis cette époque que l'on peut sans injustice juger les généraux français avec quelque sévérité, et qu'ils ne peuvent plus défendre leurs opérations en alléguant la faiblesse ou la mauvaise qualité de leurs troupes (3). »

Ce qui a droit de surprendre en ceci, c'est qu'un jugement porté par un militaire de cette autorité soit resté inconnu dans les assemblées parlementaires, dans les écrits réputés, et jusque chez ceux de nos historiens qui formulaient leur propre compétence. C'est pourquoi nous le reproduisons, en observant que depuis 1829 chacun a pu le lire dans un ouvrage imprimé. Et on se demandera peut-être si cette sentence n'a point été passée sous silence avec intention par les intéressés, parce qu'elle aurait dérangé bien des calculs, démasqué bien des fautes, et aggravé devant l'histoire les culpabilités voulues de certaines phases du premier Empire.

L'Armée du Rhin avait tour à tour accompli des opérations d'offensive et de défensive, coopéré aux sièges de Mayence et de Kehl, et traversé le Rhin quatre fois, dirigée à l'avant-garde par l'intrépide Desaix.

Que pensait-on à l'Armée d'Italie et quel témoignage autorisé peut-on invoquer?

1. *Mémoires*, t. II, ch. 1, p. 5.
2. *Ibid.*, t. II, ch. 6, p. 155.
3. *Ibid.*, t. II, p. 158.

II

L'opinion de Masséna sur les *Volontaires* exposée par le général Koch sur les documents de cet homme de guerre de premier ordre, de Rivoli à Wagram, ne pouvait être passée sous silence. Nous tenons, pour la période qui concerne cette étude, à la reproduire parce qu'elle en est un des corollaires. Voici son appréciation au début de la campagne de 1794 :

« L'armée (d'Italie), sur un effectif de 48.000 hommes, en avait alors 36 mille présents sous les armes, y compris les 12 bataillons destinés pour la Corse et rappelés par arrêté des Représentants du peuple. Les cadres contenaient 1.600 hommes d'artillerie et 200 au plus de cavalerie. Composée de plus de 60 corps ou fractions de corps différents, l'armée comptait à peine un quart de soldats de régiments anciens. La plupart des bataillons se composaient de *volontaires* de 1re et de 2e formation et de ceux qui étaient venus rejoindre les drapeaux devant Toulon. Ces troupes avaient plus d'enthousiasme patriotique que d'instruction militaire et de discipline. Environ moitié avait fait son premier apprentissage devant Toulon ; mais *leurs officiers*, élite de la population des villes, *étaient des hommes d'avenir auxquels il ne manquait que l'expérience*. Les généraux, vieux officiers de fortune ou sous-officiers de la veille, ignoraient encore l'abandon de leurs devoirs et la responsabilité de leurs fonctions. Dumerbion, Kervéguen, Macquard, Hammel sortaient de l'infanterie comme Masséna, Dommartin et Bruslé de l'artillerie. Quoique novices dans leur emploi, tous éprouvaient un vif désir de se distinguer. Le patriotisme et l'énergie suppléaient chez eux aux autres qualités qui leur manquaient. On donna des soins tout particuliers à l'organisation de l'infanterie. On releva l'amalgame des bataillons isolés de volontaires et des régiments de ligne, retardé jusqu'alors par les circonstances de la guerre (1). »

Que pensait Masséna à la fin de la campagne et dans quelle situation étaient les Volontaires ?

« Si les bataillons avaient encore eu (en octobre) la force qu'ils présentaient à l'ouverture de la campagne, qu'ils eussent été vêtus et chaussés, cet inconvénient n'eût pas été si grave et on y aurait remédié ; mais telle n'était pas alors leur situation : l'effectif moyen des bataillons n'excédait pas 500 baïonnettes (2).

» Presque nus déjà et faute de souliers, un certain nombre d'hommes présents

1. *Mémoires*, t. I, ch. 2, p. 33.

2. Ce tableau de privations et de dénuement déplorables est confirmé par le ministre des Etats-Unis à Paris, Morris, en ces termes :

« Une fatigue excessive, le manque de vivres et des choses les plus nécessaires, ont fait mourir beaucoup de monde. Il en a peu péri dans le combat, mais soixante-cinq mille malades encombrent les hôpitaux de toute sorte ; et à Liège les fournitures d'hôpital sont si incomplètes que les habitants ont été forcés de fournir tous les

sous les drapeaux étaient exempts de service. Par sa vigilance continuelle, ses visites inopinées dans les bivouacs et dans les camps et par ses exhortations et ses promesses, Masséna pouvait seulement atténuer ce fâcheux état de choses, réchauffer le zèle des troupes, maintenir la discipline, prévenir les murmures et le mécontentement, avant-coureurs de la *désertion*. Il se dévoua entièrement à ce nouveau rôle; il était constamment sur pied : relevant le jour le courage des Volontaires et portant la nuit le tableau de leurs souffrances et de leur misère tour à tour sous les yeux du Représentant, du général en chef et de l'ordonnateur : mais sa sollicitude pour ses frères d'armes fut loin d'obtenir le succès qu'il avait droit d'en attendre : l'administration était sans ressources et sans crédit.

» Les négociants génois qui avaient fait des fournitures depuis le commencement de la campagne, en réclamaient le payement avant tout et fermaient l'oreille aux propositions de nouvelles affaires. Le service des subsistances, celui de l'habillement, les hôpitaux, les transports, le campement, tout manquait à la fois. Nul habitant du pays génois et du pays conquis ne recevait d'assignats à quelque échelle de perte que ce fût : ils étaient sans valeur et hors de cours.

. . . . . .

» Cette opération (Acqui) termina la campagne et immédiatement après les troupes entrèrent en cantonnements. Les demi-brigades étaient alors si faibles que les Représentants, pour leur donner un peu de consistance, ordonnèrent la dissolution des bataillons de grenadiers et des compagnies d'éclaireurs.

. . . . . .

» Tels sont les événements qui remplirent la campagne de 1794. A l'exception des mouvements auxquels donna lieu l'armement de Toulon, il ne se passa rien qui fût digne de fixer l'attention pendant l'hiver. Nous devons pourtant rappeler le dévouement et la résignation avec lesquels l'armée conserva ses positions pendant cinq mois, durant lesquels elle fut en proie au froid, à la faim, à la misère et aux maladies. Sur les 24.000 hommes entassés sur la droite de la rivière de Gênes, on en comptait 16.000 aux hôpitaux.

» Tous les corps se fondaient à vue d'œil sans que la désertion y causât de ravages, *tant le patriotisme soutenait nos Volontaires !* On leur a reproché des dévastations ! Si d'autres troupes eussent été exposées aux mêmes privations, aux mêmes souffrances, elle n'auraient pas laissé pierre sur pierre dans le pays et elles eussent déserté en masse à l'ennemi. Mais les cœurs enthousiastes d'indépendance et de liberté sont toujours épurés par ces nobles sentiments (1). »

matelas et les lits dont ils pouvaient disposer; et malgré tout cela la plupart des soldats malades couchent sur de la paille...

» Un grand nombre de Volontaires s'étaient offerts pour défendre le pays, et plus tard par esprit national ils avaient résolu de se porter dans les pays voisins. On les vit, animés du même enthousiasme, combattre jusqu'à ce que leurs membres épuisés ne pussent plus les soutenir; mais succombant enfin à la fatigue, ils se sont arrêtés et, dès lors, par un mouvement naturel, ils sont revenus chez eux, ceux du moins qui en ont eu la force. Il résulte de tout cela que les troupes en état de marcher, quoique encore très nombreuses, ne sont plus comparativement qu'une poignée. » (*Mémoires*, t. II, Lettre du 21 déc. 92).

1. *Mémoires*, t. I, ch. 4, p. 125, 128, 132.

En 97, il n'en fut pas ainsi. Un témoin autorisé, le général Thiébault, déclare que la division personnelle de Masséna comprenait 17.000 combattants, tout y était parfait. Aussi, le narrateur formule-t-il cette appréciation : « Cette division aurait dévoré tout un corps d'armée. » (*Mém.* t. II, ch. 5, p. 127).

Nous savons, sur le Rhin, ce que pensait Gouvion-Saint-Cyr des opérations de son armée, de la valeur des troupes qui la composaient, du jugement inattendu qu'il porta en 1829 sur son œuvre après Jourdan, comme des réponses qu'il fit à l'ouvrage de l'Archiduc Charles. Poursuivons, pour le moment, notre examen sur l'armée d'Italie avec Masséna.

Nommé général en chef de l'armée d'Italie en remplacement de Schérer qui passa aux Pyrénées Orientales, Kellermann réunit sous un même commandement l'armée des Alpes, avril 1795. Il parvint à Nice, son quartier général central, le 5 mai et constata que, sur un effectif de 87.500 hommes, il en présenterait 44.000 seulement en ligne de bataille. Quel était l'état matériel de ces troupes et qu'avait-on fait pour elles après thermidor ?

Une partie des troupes bivouaquait faute de baraques et de campement ; les distributions étaient rares. Vingt-cinq décigrammes de pain de munition remplaçaient la viande fraîche considérée comme un luxe par les *Représentants*. Le soldat patientait dans la confiance que le nouveau général mettrait fin à cette situation ; après deux mois, les espérances s'évanouissaient. Sauf la promesse de renforts et la liberté de faire mouvoir ses bataillons sur deux échiquiers, Kellermann manquait de ressources. On ne lui avait ouvert que du crédit en *assignats* sans valeur. Et cependant il fallait assurer les subsistances et les transports, les hôpitaux et le campement (1).

Continué sur les mêmes errements, l'entretien des troupes s'aggrava durant la campagne. On y joignit de Paris l'embarras que causèrent les colonnes de l'armée des Pyrénées Orientales accourues en Italie après la paix de 95. La solde continua à être arriérée, les soldats marchaient dénués de chaussures avec un équipement délabré, les *magasins* comme la *caisse* étaient vides ; aussi vivait-elle au jour le jour, de privations. Schérer, en en reprenant la direction, fut aussi impuissant que son prédécesseur. Les vicissitudes du cabotage des côtes de la Provence à la rivière de Gênes, ne nous furent guère favorables, et l'année 1795 se termina par une série de calamités.

Les maisons rurales, raconte Masséna, ne se prêtent pas, comme en France et en Allemagne, aux logements militaires. En *pays neutre*, ce n'était qu'en respectant les propriétés qu'il y avait espoir de faire supporter les charges des troupes. Le bois et la paille ayant manqué,

1. *Mémoires*, t. I, ch. 1, p. 142.

l'armée tomba dans un état peu différent de 94. Grâce à Loano, le soldat eut du pain ; mais la viande et l'eau-de-vie lui manquèrent et son habillement, sa chaussure ne purent être réparés ; les hôpitaux et les transports offraient le tableau le plus affligeant ; cette armée, naguère si redoutable, démoralisée par la misère, ne fut plus, à la fin de 95, que l'ombre d'elle-même (1).

La réorganisation générale de l'infanterie, voulue par le Comité de Salut public avant l'expiration de la Convention, fit l'objet de la sollicitude du Directoire, qu'inspirait à nouveau le génie de Carnot. Les mouvements des corps d'armées s'étaient opposés jusqu'alors à un amalgame régulier ; le général en chef eut ordre d'y tenir la main, et un officier général accomplit cette tâche délicate avec équité, tant pour les troupes que pour les officiers réformés ou mis à la suite.

La fortune de la France avait périclité en 1795, sous Aubry ; le Directoire le sentit et voulut relever le pays avec éclat. La Paix de Bâle et les actes diplomatiques qui en avaient été la suite, le lui permettaient et lui en faisaient un devoir pour la République. Le blocus de Mayence levé au prix de bien des désastres, le Rhin défendu avec peine, Pichegru battu à Heidelberg, les victoires de Jourdan annihilées au point de faire respecter par lui et par Desaix l'honneur du favori de Robespierre, quelle situation ! Ce n'était pas trop de Carnot pour tout réparer. Et d'abord, on réorganisa l'armée.

« Cette opération n'était pas facile ; car bien qu'on eût posé en principe que les plus anciens officiers de chaque brigade rempliraient les cadres des demi-brigades et des régiments de cavalerie, *la mesure n'atteignait point les généraux et les officiers d'état-major* pour ne pas frapper de réforme Hoche, Moreau, Joubert, Marceau, Gouvion-Saint-Cyr) et nombre d'autres remplis de talent et d'avenir. On comprend sans peine que, malgré l'indemnité équivalente à la moitié de la solde d'activité accordée aux 23 mille officiers de tout grade renvoyés du service, une telle mesure devait en faire autant d'ennemis du gouvernement (2). »

« En même temps, pour renforcer l'armée que *la désertion, encouragée par la tolérance des autorités civiles,* avait fait tomber à la fin de 1795 à 484 mille hommes, le Directoire rappela sous les drapeaux les réquisitionnaires et les volontaires dégoûtés du service par les récents désastres, et releva l'état militaire de la République à 563 mille hommes répartis entre les 6 armées actives, l'intérieur et les colonies ; enfin, le produit de la vente d'effets mobiliers de haute valeur et de quelques biens nationaux fut affecté au rétablissement du matériel de l'artillerie et de l'administration qui avait éprouvé des pertes et des dégradations notables dans la campagne précédente (3). »

1. *Mémoires*, t. I, ch. 3, p. 254.

2. Quel aveu important pour le Coup d'État du 18 fructidor et pour le 13 vendémiaire qui l'annonça si imprudemment !

3. *Mémoires*, t. II, ch. 1, p. 6.

Ce témoignage d'ensemble est confirmé pour les détails de la situation générale par les plaintes personnelles de Schérer, au début de la Campagne de 1796. Bloquées par les neiges, les troupes étaient à peu près sans paille, sans bois et sans vivres. Ce spectacle arracha au général en chef un cri de détresse.

Il est dû à l'armée, écrivit-il au Directoire, près de trois mois en numéraire (1) ; l'officier meurt de faim ; *les généraux partagent la misère commune* et n'osent se montrer aux troupes, craignant les reproches ; l'indiscipline se glisse dans les rangs. Sans avoir eu aucune affaire, la cavalerie a perdu 6 à 7 mille chevaux ou mulets ; pas un seul régiment ne fera la prochaine campagne. On ne reçoit plus d'assignats et la caisse est vide.

Ce tableau exact était un peu à la charge du plaignant ; car, soldat méthodique, il ne savait pas que *la guerre doit nourrir la guerre*. Ce principe, Masséna, son principal lieutenant, le pratiquait cependant depuis deux années, et s'il n'avait pu l'appliquer en son entier, c'est qu'il était un subordonné. Il appartint à Bonaparte d'en faire un des principes élémentaires de l'art militaire moderne. Les *Mémoires* du vainqueur de Loano et de Rivoli vont nous apprendre, mieux que les proclamations du nouveau général en chef, dans quel état il trouva l'armée le jour où il la lança sur la Lombardie.

Bonaparte, ajoute-t-il, ne dissimula pas la situation dangereuse de l'armée : d'un côté, l'insubordination des troupes et le pillage ; de l'autre, le défaut de moyens et la stérilité du pays ne permettaient pas d'opposer une digue.

Que répondre à des malheureux qui s'excusaient en disant : *Si l'on ne veut pas que nous pillions, eh bien ! qu'on nous nourrisse, qu'on nous habille et qu'on nous paye !* On convint d'une voix unanime de transporter la guerre dans le Piémont et de rétablir la discipline (2).

Ordre fut donné aux généraux de traduire les maraudeurs devant des tribunaux militaires qui prononceraient la peine de mort, de faire exécuter les jugements en tête des troupes ; les chefs furent responsables de la conduite de leurs subordonnés. On recommanda à l'ordonnateur d'utiliser les ressources du pays et de pourvoir avec régularité

1. Le paiement avait lieu partie en assignats, partie en numéraire. Jomini a confirmé le fait. Quant aux souffrances et au denuement, on a pu lire dans notre chapitre « les Ministres de la guerre et l'Armée, » les accusations portées contre certains d'entre eux à la Convention même. Carnot y fut très net.

2. *Mémoires*, t. II, ch. 1, p. 42.

aux subsistances. Après les accusations, ne doit-on pas lire les plaintes des témoins et s'en inspirer pour être exact ?

Les décisions de ce conseil de guerre, tenu dans la place de Cevod avant la reprise des hostilités, peignent les maux et les souffrances de l'Armée d'Italie. Les Volontaires n'existaient plus à ce moment, ayant été fondus depuis le début de l'An III dans les troupes régulières de toutes armes. Les adversaires de ces corps ont oublié, avec les témoignages de Masséna, les constatations non équivoques et les fautes ou la conduite des autres troupes établies par lui (1). Il importe de les citer ici et d'en appeler à l'œuvre d'ensemble accomplie avec eux : le salut des frontières du pays. Il fallut la conquête de la Lombardie et ses vingt millions de contributions, pour solder l'arriéré des troupes, acquitter les fournitures, former des magasins d'approvisionnements, se procurer les moyens de transport et contraindre les neutres par la victoire (2), à fournir soit des munitions, soit des denrées que payaient les corps.

La misère était telle en septembre, malgré nos succès, qu'il faut l'exposer une dernière fois, avant Arcole. A Barras la responsabilité. Vainement le général en chef avait ordonné de former des magasins à Vérone ; les autorités, voulant ménager les populations, refusaient d'obtempérer aux réquisitions ; aussi, pendant la dernière quinzaine d'août, les troupes n'eurent pas toujours la demi-ration et la cavalerie vit périr un grand nombre de chevaux. Cette situation amena de nouvelles scènes et les excès enlevèrent à l'armée sa popularité.

Masséna se multipliait pour adoucir les souffrances et réprimer *des désordres qu'une impérieuse nécessité rendait en quelque sorte excusables*. Voyant son autorité compromise, il donna sa démission (3).

Rentré sur les instances de Bonaparte, Masséna parla plus haut désormais et put secourir par son énergie ses compagnons d'armes. On aura remarqué le ton bienveillant qu'il emploie toujours en parlant de leurs souffrances et combien il s'efforce de les excuser en les faisant comprendre. La raison en est simple, il les avait partagées en camarade

1. Les troupes de la division Masséna envahirent Vérone, malgré l'interdiction faite d'y pénétrer. Des patrouilles et la générale battue dans les camps firent restituer les objets volés : des punitions furent infligées. — V. notre *Histoire de la Chute de la République de Venise*, au chap. VI, sur les Affaires de Vérone et les Pâques.

2. *Ibidem*, pour le duc de Modène, les républiques de Gênes et de Venise. Les Esclavons se vengèrent par des assassinats.

3. *Mémoires*, t. II, ch. ½, p. 417.

plutôt qu'en général. Homme de cœur, il offre avec *Desaix* et Kléber, Hoche et Marceau, ce rapprochement que tous les deux furent des généraux d'avant-garde, prompts à l'attaque et d'un sang-froid incomparable au feu (1). Cette situation à la tête des armées leur aurait imposé, s'ils ne l'avaient eue déjà, la qualité de s'occuper du bien-être du soldat, afin de préparer la victoire en ne négligeant aucun des moyens propres à la garantir.

Joubert, qui fut un volontaire, a laissé d'eux ce témoignage dans une lettre du 19 mars 96, après Loano :

« Le gouvernement, tout occupé du Rhin, nous laisse sans argent, à la merci des *fripons* qui nous administrent.

» Il n'y a de beau ici que le courage infatigable du soldat et de l'officier et la patience imperturbable des deux. La France frémirait si on comptait tous ceux qui sont morts d'inanition, de maladies. Le pauvre Volontaire, en se traînant, s'arrête où il se trouve, s'affaisse sur la terre et meurt. Mon père, si la Campagne n'est pas offensive je prévois des horreurs et, plutôt que d'assister à l'enterrement d'une armée, je donne ma démission. »

Le lecteur nous rendra cette justice que s'il n'adopte pas le jugement de Gouvion-Saint-Cyr et de Masséna sur les Volontaires et les Réquisitionnaires, il a eu en mains, par nous, les documents propres à l'éclairer.

III

Jomini, Suisse d'origine, avait servi comme officier supérieur auxiliaire en France à titre d'adjudant-général avec le rang de colonel. Chef d'état-major général de Ney, il lui avait été très utile ; mais la publication de son premier ouvrage de stratégie lui avait aliéné le maréchal Berthier, jaloux de son mérite et qui soupçonnait en lui un rival, un successeur possible comme major général auprès de Napoléon. En butte à ses vexations, Jomini avait quitté un jour l'armée française pour servir la Russie, ce qui était son droit. Appelé à Pétersbourg aux plus hautes fonctions, il écrivit sa magnifique *Histoire des Guerres de la Révolution* qu'avait saluées sa jeunesse. Contemporain de tous les

1. Ce fut à leur école que se forma Davout, ce sont leurs vertus militaires dont il s'inspira pendant l'Empire, qui avait réputé son corps d'armée, parmi ceux des autres maréchaux, comme un modèle de discipline, d'ordre et de prévoyance.

hommes qui y avaient pris part, aimé de tous, il avait reçu leurs confidences ; la coalition lui ouvrit ses archives militaires, la France lui refusa les siennes malgré les ordres de Napoléon violés par la haine de Berthier. On comprendra facilement par ceci et par le génie critique qu'il y a montré, l'importance de son récit.

Dans la question présente, nous lui empruntons deux appréciations, la première sur la Belgique en 1792, la seconde sur la Hollande en 95. Ces deux expéditions restent mémorables par Jemmapes et par le Texel, comme par les généraux qui y assistèrent, de Dumouriez à Vandamme.

La bataille de Jemmapes, raconte-t-il, fit d'autant plus de bruit dans le monde des puissances européennes, que, depuis les campagnes de Soubise et du comte de Clermont, on avait l'habitude de croire que les Français étaient incapables de gagner une *bataille rangée*. Avec une légèreté assez ordinaire, cette victoire fut regardée comme un *prodige*, elle surpassait le grand Condé aux retranchements de Fribourg. L'enthousiasme des troupes françaises et leur courage dans l'attaque du centre parurent des merveilles ; malgré Dumouriez, qui eût pu s'emparer de l'armée autrichienne et qui oublia de le faire, l'admiration fut absolue.

Dumouriez et Pache eurent leurs premières difficultés moins par le ton de la correspondance du premier, quelque blamâble qu'il fût étant adressé à un ministre, que par l'affaire de l'approvisionnement des armées. Les achats pour le compte du gouvernement avaient lieu par régie ; les trois individus qui la dirigeaient paraissaient au général des agents insatiables, et sa correspondance les donnait comme plus occupés de leurs intérêts que de leurs *devoirs*.

Ils laissent manquer nos magasins, s'écriait-il, dans le but d'exagérer les besoins et d'augmenter les prix. Or, ils se rendent clandestinement fournisseurs dans le second cas. Ils ont ainsi la sûreté d'être à la fois acheteurs et vendeurs ; bien plus, ils se paient par eux-mêmes. La majeure partie de leurs fournitures vient de marchés conclus en France et les transports augmentent les charges du gouvernement en ajoutant l'incertitude dans les arrivages. Les traités avec les commissaires des guerres offraient, au contraire, pour avantages : un service sûr et immédiat, rattacher à la France un grand nombre d'habitants. Quant aux troupes, jeunes la plupart et qui venaient de s'illustrer, elles manquaient de tout dans l'abondance. Victorieux, les Volontaires ne cherchaient qu'à rentrer chez eux, environ 200 mille ! L'envoi de Danton et

de Lacroix comme commissaires spéciaux ne remédiait à rien ; il eut pour résultat de diminuer l'autorité du général qui venait de sauver son pays, et de préparer, par cette humiliation prononcée sur l'état de la question, la révolte de Dumouriez. Au fond, c'est ce que cherchaient les jacobins, secrètement inspirés par la faction criminelle des Triumvirs.

Si les gouvernements sont ombrageux, les républicains naissants de 92 l'étaient plus que tout ce qu'on a écrit d'après les documents imprimés. Le général vainqueur, aigri par les affronts d'ingrats démagogues, résolut d'arrêter ses succès et de s'enquérir de politique : c'était une lourde faute. Au lieu de rejeter Clairfayt au-delà du Rhin, il invoqua pour s'immobiliser l'état de dénuement de son armée. Voici ce qu'en dit notre auteur d'après les faits, les plaintes réelles et l'attestation des contemporains :

« Le repos accordé à l'armée française semblait justifié par le déla-
» brement où elle était plongée : ses soldats sans habits, sans chaus-
» sures, sans paie et souvent sans pain, désertaient en foule à l'inté-
» rieur ; les maladies, fruit de cette pénurie, commençaient à devenir
» alarmantes. Dumouriez, voulant conserver la discipline, punissait la
» maraude et ménageait le pays dans l'espoir qu'un service régulier
» pourvoirait à tout. Aux embarras causés par les désordres du service
» administratif, venaient se joindre ceux des affaires intérieures de
» Belgique et de France (1). »

Aveuglé par les passions de ceux qui étaient devenus les protecteurs de sa puissance quasi-souveraine, le Stathouder de Hollande ne comprit pas, même après Jemmapes, le péril imminent où le jetait l'ambition britannique. Ce sont ces faits que nous voulons exposer ; ils devaient aboutir à d'incomparables désastres, de février 93 à février 95.

La campagne de Hollande comprend trois phases distinctes : l'expulsion des coalisés des frontières et places du nord de la France ; la conquête de la Belgique jusques et y compris la reddition de Bois-le-Duc ; enfin de ce fait d'armes à la chute successive des places fortes des Pays-Bas.

Le traité de 1788 avait mis la Hollande sous la dépendance absolue de l'Angleterre ; nul parmi les historiens les plus favorables à la coalition ne l'a nié jamais ; il est nécessaire toutefois de le rappeler pour l'intelligence de notre récit. L'immixtion de ses États-Généraux dans

1. En son *Histoire*, t. II, l. 3, ch. 10, p. 260.

les affaires de la Belgique, les persécutions souffertes par les patriotes, les obligations imposées par le cabinet de Vienne, ses discordes intestines dès le début de la révolution brabançonne puis française, l'accession de la Maison d'Orange à la coalition des rois, le refus de la province de Hollande d'adhérer, la colère du Stathouder envers l'ambassadeur français, son rapprochement de l'Autriche et de la Prusse, les préparatifs maritimes dirigés contre la Convention, les déclarations imposées aux étrangers à titre d'asile, l'appel public des ministres anglais par l'intervention de l'ambassadeur lord Aukland à l'exécution immédiate du traité de 1788, l'interdiction de l'Escaut à notre pavillon, enfin, les inquiétudes du cabinet de La Haye sur une invasion de nos troupes, tels furent les préliminaires notables de la guerre de Hollande. Ils comprennent les années 87 à 93, énumérées dans leurs parties principales.

Comment en fut-il parlé à la Convention ? Quels arguments firent valoir les divers orateurs chargés de redire les griefs de la France ?

Au nom du Comité de Sûreté générale, Brissot accablait la conduite de l'Angleterre et appelait sur la tête de ses ministres les colères des peuples. Puis, liant la Hollande à la coalition, il ajoutait : que le Stathouder était moins l'allié que le *sujet* de l'Angleterre. La guerre fut donc deux fois résolue.

Nous n'avons qu'à tracer sommairement les faits glorieux du commandement de Moreau.

L'évacuation de Nimègue par les alliés, faute incalculable ; la capitulation de Grave après une défense honorable ; le départ du duc d'York, généralissime anglo-hollandais, et son départ pour l'Angleterre ; une tentative inutile du passage du Wahal ; le rejet des propositions de paix du Stathouder par le Comité de Salut public enivré mais peu clairvoyant (1) ; un froid inattendu permettant l'accès par la Meuse et par le Wahal sur la glace ; la prise de l'île de Bommel ; la retraite des ennemis derrière l'Yssel ; l'abandon de la province de Hollande ; les appels et les actes du *Parti patriote* (2) ; l'embarquement du Stathouder pour l'étranger, cause première de sa chute, et la Révolution d'Amster-

1. Récit de M. de Lacretelle en son *Histoire de la Révolution.*

2. Le Comité secret d'Amsterdam déclara le 31 janvier 95 à la municipalité stathoudérienne, qu'il représentait « la Bourgeoisie entière de cette ville », et se substituant à elle, lui signifia que ses fonctions étaient « finies. » Dès ce moment elle rentrait dans la classe des simples particuliers. Le *Moniteur* enregistra l'acte officiel le 9 février suivant.

dam, tels furent les événements principaux qui signalèrent la dernière partie de la campagne. Pichegru revint à son armée pour entrer dans les villes que prenaient ses lieutenants.

Ainsi, s'écrie Jomini, après huit mois d'une campagne *jusqu'alors sans exemple*, les armées républicaines, qui craignaient pour leurs frontières, semblaient dicter des lois à l'Europe... *Cette campagne fera époque dans l'histoire des nations comme dans celle de l'art militaire.*

L'Angleterre se consola de ses défaites et de l'affront fait à la maison royale, en s'emparant des colonies françaises dans les deux Indes et en imposant son pavillon dans toutes les possessions hollandaises. De l'avenir elle s'inquiétait peu et annonçait prophétiquement le sort qui attendait nos conquêtes.

Les Français, à en croire lord Granville, inquiet des apostrophes de Fox, sont maîtres de la Belgique ; peu nous importe, ils seront forcés de la rendre à la paix ! A qui, dans quelles conditions et comment ? Voilà ce qu'on oubliait de dire (1). L'effet moral n'en devait pas moins subsister et à travers la succession des événements qui ont bouleversé ou modifié l'Europe, rien n'a pu atténuer, encore moins détruire, le souvenir des faits glorieux de la campagne de Hollande. Pour l'Angleterre comme pour les autres nations, l'histoire restera toujours l'histoire, et le départ des armées françaises n'a point fait prospérer dans ces contrées sa grandeur morale, même de nos jours.

« Cette campagne, a écrit Jomini, se distingue des précédentes par » les énormes masses qui commencèrent à être mises en action et par » la manière dont elles furent employées. Ces masses, ne pouvant plus » traîner les immenses attirails de campement, bivouaquent partout » où elles s'arrêtent : dépourvues de magasins, elles dévorent le pays » où elles passent : on ne peut plus les solder qu'en assignats, et malgré » l'extrême dépréciation de ce papier, le tarif de la solde reste le même ; » en sorte que les militaires dénués de tout se voient plongés dans la » plus profonde misère. Un patriotisme pur soutint les soldats répu- » blicains, car *jamais ils ne coururent à la victoire plus gaiement et sans » commettre moins d'excès.* Des volumes entiers ne suffiraient point » pour consacrer tous les actes d'héroïsme et de désintéressement.

1. Pitt n'acceptait pas ce sans-façon, car on lit dans son discours relatif à l'Adresse au Roi sur la guerre, la phrase suivante : « Ne succombons pas du moins sans avoir déployé tous nos efforts. Pour moi, je ne veux abandonner le combat que quand mon excuse sera dans l'entière impuissance de la soutenir... Est-ce à nous à descendre au langage de la faiblesse et à l'attitude de la prière ? » Le marquis de Landsdowne et le comte de Derby protestèrent dignement contre la guerre.

» L'histoire en recueillera les principaux traits : elle racontera par » exemple avec quelle résignation de paisibles citoyens arrachés de » leurs foyers, *transformés en soldats par une loi*, après avoir bivouaqué » un mois entier, dans le terrible hiver de 1794, sans bas, sans souliers, privés même des vêtements les plus indispensables et forcés de » couvrir leur nudité avec quelques tresses de paille, franchirent les » fleuves glacés et pénétrèrent enfin dans Amsterdam sans commettre » le moindre désordre.

» Cette cité, fameuse par ses richesses et qui devait s'attendre à moins » de ménagements, vit, avec une juste admiration, dix bataillons de » ces braves à demi nus entrer triomphants dans ses murs au son d'une » musique guerrière, placer leurs armes en faisceaux et bivouaquer » pendant plusieurs heures sur la place publique au milieu de la neige » et de la glace et attendant avec résignation, sans laisser échapper » un murmure, qu'on pourvût à leurs besoins et à leur casernement.

» Tels furent les *premiers soldats* de la République ; *tous les partis* » *leur doivent cette justice;* et si l'indiscipline s'introduisit dans plusieurs » corps, l'*esprit de faction en fut la cause ;* elle n'alla jamais, d'ailleurs, » jusqu'à leur faire oublier ce qu'ils devaient aux lois de l'humanité ; » il faut en convenir, ce fut bien longtemps après, quand l'abondance » succéda à la pénurie, que des *chefs* insouciants donnèrent l'exemple » du désordre (1). »

Si ce jugement ne tranche pas le débat, il faut renoncer à le discuter plus longtemps.

Le grand maître dans l'art des batailles a-t-il porté sur les Volontaires une appréciation qu'on ne puisse contester ?

Oui, il en existe une sûre, officielle et que le temps aurait dû rendre célèbre.

Elle date de 1807. C'est une lettre au maréchal Lefebvre qui assiégeait Dantzick avec La Riboisière pour chef de l'artillerie, Chasseloup pour chef du génie, et où il commandait le *corps des alliés* réunis à l'armée dite : Armée d'Allemagne.

« Vous traitez les Alliés, écrivait Napoléon, et notamment les Polonais » et les Badois sans aucun ménagement. Ils ne sont pas habitués au » feu, mais cela viendra. *Croyez-vous que nous fussions aussi braves en*

1. Au t. VI, liv. 7, ch. 42, p. 215. — En note, l'historien militaire ajoute qu'il y eut un moment où la solde de l'officier ne montait pas à plus de 3 francs par mois. En 95, on en donna le tiers en numéraire : un capitaine toucha 70 francs par mois.

» *92 que nous le sommes aujourd'hui après quinze ans de guerre !* Ayez
» donc de l'indulgence, vieux soldat que vous êtes, pour les jeunes
» soldats qui débutent et qui n'ont pas encore votre sang-froid au
» milieu du danger... La poitrine de vos grenadiers que vous voulez
» mettre partout ne renversera pas des murailles. Il faut laisser faire
» vos Ingénieurs. »

Napoléon trouvait donc que, même en acquérant de l'expérience, les troupes improvisées de 92 avaient eu un jour d'honneur. Modeste plus que ne l'acceptent les Partis, il se donne dans cette lettre au futur duc de Dantzick pour un des combattants de cette époque... Le lecteur prononcera après nos documents en connaissance de cause.

Des Volontaires et de leurs chefs illustrés par cent batailles, il pourra s'écrier comme Carnot : *La Patrie doit des autels à ceux qui l'ont faite.*

CHAPITRE LVII

LEVÉES EN MASSE DE L'ALLEMAGNE EN 1794

Paix ou guerre avec la France. — Les États votent la défensive. — Triple contingent d'Empire. — Protestations de Shéridan et de Fox à la Chambre des Communes. — *Fête de la Reconnaissance* donnée à Vienne par le chef du Saint-Empire. — Dons patriotiques à la monnaie de Vienne. — Politique de Thugut. — Partage de la Pologne. — Note de François II contre la Bavière. — Note à la Diète de Ratisbonne sur la *levée en masse*. — La Prusse entend se réserver pour la Pologne malgré le Collège des Princes. — Traités de Postdam et La Haye avec la Prusse.

Les chefs de la Maison de Habsbourg provoquèrent la guerre de 1792, afin de détruire le traité de Westphalie et le traité d'Utrecht pour le Saint Empire et d'en effacer sur la rive gauche du Rhin les conséquences. Donc, à l'égard de la France, on entendit au conseil aulique reprendre toute l'Alsace ; en Lorraine, soit ses villes libres : Metz, Toul, Verdun ; soit la partie allemande, Thionville et ultérieurement une partie de la Bourgogne qu'on intitulait *cercle* du même nom, la Franche-Comté rentrée par Louis XIV au berceau de ses origines. La vérité sur la guerre de l'Autriche-Hongrie à la France, la voilà. Toutes les raisons ou causes diplomatiques mises en avant par ses mandataires ne furent que des prétextes plus ou moins véridiques. Thugut, un parvenu de peu, en fut le plumitif tortueux.

La conduite de cette cour et celle de ses armées le prouvent surabondamment.

Dès la chute de la royauté, notre ambassadeur avait dû disparaître. A Ratisbonne, notre ministre près la Diète, Caillard, n'avait plus été regardé que comme un simple particulier. Partout, les municipalités avaient expulsé d'Autriche et d'Allemagne nos nationaux lorsqu'ils n'avaient pas outragé leur patrie ou conspiré contre elle. Dès que leurs troupes avaient marché contre nous, ceux qui s'étaient annoncés comme venant rétablir l'ordre avaient tout mis au pillage ; ils avaient menacé de mort les municipalités et leurs populations ; ils avaient multiplié les sommations. De l'est et du nord, on écrivait contre eux qu'ils avaient

imité les brigands qui demandent une somme pour une heure qu'ils fixent sous peine d'assassinat.

Les réquisitions à nos autorités étaient intitulées : *De la part de Sa Majesté l'Empereur et Roi.* Elles se terminaient par une conclusion uniforme : *Au cas de défaut, à peine d'exécution militaire.* D'une part, la puissance ennemie entendait conquérir et imposer un nouveau maître de mœurs et de langue étrangères ; de l'autre, elle imposait son amour et le devoir d'obéissance sous peine de mort.

Ceci se passait à l'entrée en France. A leur sortie, vaincus, quelle était leur conduite ?

Ils commettaient des séries de violences. De Lille, on écrivait qu'ils avaient pillé les habitations des patriotes, dévasté les forêts nationales, forcé les cultivateurs à transporter en Belgique les objets volés, armé de paisibles habitants qu'ils avaient emmenés prisonniers. Aussi, la presse parisienne, voyant que les mêmes malheurs avaient assailli les provinces de l'Est, s'écriait : *Les armées de la République entreront sur le territoire ennemi tenant d'une main une branche d'olivier et de l'autre une torche !* Guerre aux tyrans, paix aux peuples !

De Vienne, nos affidés informaient que la coalition se sentait ébranlée ; à la fin de 1793, battues partout, les armées autrichiennes et prussiennes reconnaissaient que leur convergence simultanée dans leur marche sur Paris rencontrerait plus d'empêchements que ne l'avaient pensé leurs généraux (1). Leurs cours songeaient à se tirer d'affaire le plus tôt possible moyennant des expédients. La conquête de la Hollande convainquit si bien la Prusse, qu'elle abandonna la coalition au début de l'année 95. Mais il y avait longtemps qu'on avait prévu ce résultat à raison de ses intérêts en Pologne (2).

L'Autriche devait avoir plus de ténacité. De là, durant le Consulat, cette apostrophe mémorable de Joseph de Maistre : *L'Autriche est l'ennemie du genre humain !*

Cette ténacité, elle l'employa à agir sur les principautés du Saint Empire. Habilement elle les avait invitées à se mettre en état de défense, à se porter secours mutuellement sans autre avis. Certes, si l'on avait

1. Depuis près de trois années le théâtre, nommé Théâtre de Molière, jouait une pièce qu'on avait intitulée : *Le Dîner du Roi de Prusse à Paris.*

2. La confédération informait notre représentant Descorches, qu'elle ne pouvait plus le reconnaître pour ministre de France, séance du 14 septembre 1792. Quatre ans plus tard, la Pologne avait vécu, et, grâce à notre paix, la Prusse s'y étendait à plaisir.

osé, les cours électorales eussent opiné pour la guerre d'Empire. Mais la fortune avec son inconstance avait changé les esprits sans altérer les intentions. Le cabinet de Vienne avait alors tendu à ses alliés un piège ; il avait annoncé que les troupes destinées à secourir l'Empire (il n'était pas question de l'Allemagne) surpassaient de beaucoup le contingent imposé à la maison d'Autriche ; puis, il avait ajouté insidieusement qu'on attendait le concours des États pour solder leur entretien. Malheureusement, ceux-ci avaient voté la défensive ; puis, ils avaient tenté de plaire à la nouvelle république et avaient sommé sous peine de prison les émigrés de fuir.

Tout cela n'avait constitué qu'une série d'expédients.

La France victorieuse avait célébré ses succès jusqu'au théâtre. L'Empire y répondit par un appel de 380.000 hommes en invoquant la sûreté entière de ses limites, c'est-à-dire le démembrement de la France. De là, le triple du contingent militaire fut appelé, en suivant, pour la répartition, les ordonnances du 30 août 1631, donc, de la guerre de Trente Ans. En Hongrie, Thugut amena la publication du ban et de l'arrière-ban (1).

Avaient adhéré les premières à la guerre les voix électorales de Cologne et de Bohême, de Saxe, de Brandebourg et de Brunswick-Hanovre. Les mandataires de ces souverains avaient eu pour but la formation d'une *armée d'Empire* (2). La Diète avait basé son *conclusum* relatif à la guerre sur ce vœu. La Bavière avait protesté, mais en vain ; sur les instances menaçantes faites à sa cour, l'électeur avait dû fournir son contingent ; celui de Saxe avait adhéré plutôt qu'on ne l'avait cru, à raison des sinistres événements de Pologne.

Les souverains de Prusse et d'Autriche, désireux de passer personnellement pour de vaillants capitaines, avaient annoncé à leurs armées qu'ils viendraient partager leurs dangers. Ils répandaient le bruit de la marche des Russes accourant avec leurs cosaques et leurs kalmouks. Mais un jour était venu où, au lieu d'assister à la *conquête de la France*, vœu renouvelé de la guerre de Cent Ans, le duc de Brunswick avait dû contremander la présence des augustes visiteurs. Au célèbre duc de Hesse-Cassel, qui méritait le nom de vendeur de chair humaine, la cour

1. L'Empereur gratifia de cent ducats le porteur d'une nouvelle si désirée.

2. On a calculé qu'à son entrée dans l'Empire, la formidable armée autrichienne avait coûté 15 kreutzers par jour pour chaque fantassin et 45 pour chaque cavalier. Qui payait ces sommes énormes par de riches subsides ? Le cabinet britannique secrètement, et après le 21 janvier ouvertement.

de Vienne avait promis le neuvième Électorat auquel il aspirait. Les journaux prussiens avaient même annoncé qu'il commanderait en chef l'armée de l'Empire; de là, le surnom qu'ils lui donnaient de *farouche assassin*. Le conseil aulique recula.

L'Empereur avait imposé à la Diète quatre délibérations à émettre, comme chef du corps germanique :

1° Fallait-il déclarer la guerre à la France de la part de l'Empire? 2° Devait-on annuler tous les traités de paix stipulés avec cette puissance ? 3° Que résoudre sur le fait du commerce et sur les relations réciproques? 4° Convenait-il de supprimer toute neutralité envers la la France, de la part de tous les États qui font corps avec l'Empire?

Mais nos vrais agresseurs, la Prusse et l'Autriche, déclaraient, par leurs représentants, que les cours de Berlin et de Vienne voulaient une décision autorisant une *guerre illimitée!*

Pendant les délibérations, des voix redoutables avaient été entendues en Europe. La Chambre des Communes avait retenti des accents de Shéridan et de Fox. Quels arguments que les leurs!

Est-ce bien dans le Parlement de la Grande-Bretagne que je siège? demandait Shéridan s'exaltant contre Pitt comme il l'avait fait contre Hastings. Ne suis-je pas plutôt au conseil de Berlin ou à celui de Vienne? Ne parle-t-on pas d'un corps de 12.000 Hanovriens, donc de troupes étrangères, à prendre à notre solde? Ne veut-on pas d'autres impôts? Il ne s'agit plus d'arrêter un accroissement de puissance de la part de la France. Oui, le langage (1) et la conduite des ministres prouvent des arrière-pensées. Leur raison a cédé à la vengeance et la défense des autres peuples à l'ambition.

Les torys traitèrent ce discours d'irrévérencieux pour Pitt, mais ils ne purent rien objecter aux apostrophes de Shéridan.

Fox s'étonna d'avoir vu rejeter tout acte diplomatique de la part du cabinet. L'honneur et la religion nationale en eussent été satisfaits. Par ce moyen, la France aurait pu être amenée à renoncer à ses conquêtes et au désir d'agrandir son territoire. Malheureusement, on a cherché (et on ne nous l'a pas dissimulé) à s'immiscer dans les affaires intérieures de ce grand pays; on a tenté de lui donner une autre forme de gouvernement qui inspirât plus de confiance à l'Angleterre (2).

1. Shéridan avait surnommé Pitt *angry bey*, ou le jeune homme en colère.

2. Au même moment, les théâtres de la capitale chantonnaient la coalition par des pièces de circonstance : *Le Siège de Lille*, *l'Officier de Fortune*, *les Philosophes soldats*.

La coalition avait donné en Pologne un exemple fécond en résultats et en enseignements. De Pétersbourg on protestait contre la jacobinière de Paris, mais on s'emparait, par un nouveau partage, du royaume des Jagellons, et la haine de la tzarine poursuivait le malheureux prince Poniatowski jusqu'à Dresde et à Vienne. L'exil pour lui et les siens annonçait à notre patrie le sort que lui réservaient les despotes acharnés à tout révolutionner en parlant des audaces de la France devenue la *nation sacrilège !*

Lorsque la Diète accepta de déclarer la guerre à la France dans son palais de Ratisbonne pour l'Empire, on leva aussitôt en Slavonie un corps franc spécial qui porta le nom de Wurmser. Une correspondance active avec le cabinet de Madrid obtint que le roi d'Espagne accédât à la ligue des puissances du Nord, et l'*unanimité* de la ligue des souverains fut révélée par des fêtes publiques chez leurs peuples. On allait les envoyer à la mort pour une cause étrangère à leurs vrais intérêts et on rivait leurs fers pour prix de leur sang !

Nos nationaux présents en Allemagne furent chassés de tous les pays de l'Empire ; on en emprisonna par colonnes de deux mille dans les forteresses après les avoir ruinés. Ceux qui continuèrent à résider durent plaire au *magistrat* des cités, c'est-à-dire à leur municipalité ; en réalité, ceux-là avaient dû obtenir des certificats signés par les ministres de Louis XVI. Quant à ce malheureux souverain, on avait célébré des services funèbres en son honneur dans toutes les capitales. La famille d'Autriche avait marqué pour la France une aversion sans fin et publié partout par ses diplomates qu'elle vengerait le sang illustre de Marie-Thérèse par une *guerre à mort* (1).

Forte des actes de Ratisbonne, où la Diète avait interdit la neutralité aux membres et aux États de l'Empire, où elle avait regardé comme rompus et annulés les traités de paix entre la France et l'Allemagne, où elle reconnaissait par des négociations secrètes le *Régent de France* donnant des lettres patentes en Westphalie et ultérieurement en Italie, l'Autriche vit les Habsbourgs stimuler, par une fête publique inattendue, l'enthousiasme des peuples de ses possessions héréditaires. Elle fut appelée *fête de la reconnaissance.*

Il est vrai qu'à la même date on poursuivait les ennemis de l'ancien régime à Mayence, à Worms, à Spire ; les patriotes gagnés à nos idées

1. Le 30 juillet suivant, le prince de Cobourg lançait une proclamation aux habitants des bords du Rhin pour les engager à abandonner la cause de la République. Le texte, aux pièces justificatives.)

étaient arrêtés, mis aux fers, jetés dans des forteresses et toujours incarcérés dans des prisons à part comme entachés de vermine. La rive gauche du Rhin assistait à des exodes et à une série de catastrophes qui rappelaient les Barbares. A Paris, on arrêtait par représailles trois membres de la famille de Linanges comme ayant voix et séance à la Diète de Ratisbonne. Le droit public n'existant plus, on répondait par des vengeances stériles aux mesures implacables qui expulsaient partout nos représentants à l'étranger et ceux des nôtres qui y commerçaient.

La fête de Vienne fut offerte à la *Bourgeoisie*.

Ses principaux membres furent réunis à la Hofburg dans la salle des Redoutes ; le dîner offert comprit deux cent cinquante-six d'entre eux. L'empereur daigna y paraître, suivi de l'impératrice et de l'archiduc Joseph. Accueilli par des cris d'allégresse, il but à la santé de sa fidèle bourgeoisie ; et après un cérémonial digne du chef de la catholicité plutôt que d'un souverain terrestre, il se retira dans ses appartements, certain de l'effet produit sur ceux qui voyaient en lui un demi-dieu. En ceci, il ne se trompait pas. Les idées féodales n'avaient pas encore perdu leur prestige. Afin d'attester son enthousiasme contre la Révolution, il ordonna le transfert de la vaisselle de la Cour à la Monnaie pour qu'elle y fût fondue. Il ne conserva pour lui que celle en or constituant un service d'apparat, et qu'il regardait comme un fidéicommis de famille.

Le sacrifice retentissant accompli avec bruit obtint le but qui avait été poursuivi. Les recrues se présentèrent en foule et la capitale eut l'honneur de former un corps qui prit son nom : bataillon de Vienne. On l'envoya dans l'armée de Wurmser en témoignage public et officiel des vues de ce cabinet sur les provinces d'Alsace, de Franche-Comté, de Lorraine. Quant au cercle de Bourgogne, on y mit l'archiduc Charles qui allait devenir avec le temps un homme de guerre renommé.

Le don patriotique de l'empereur entraîna des dons considérables parmi ses feudataires. Dans le camp des princes, on vit le maréchal de Lascy offrir 40 mille florins ; les Schwartzenberg, les Lichstentein, les Stahrenberg, les Lobkowitz abandonnèrent la moitié de leurs revenus pour les frais de la guerre. Une comtesse Kossakowska fournit des denrées en nature par centaines de mille et bien d'autres l'imitèrent. Cet enthousiasme était noble et respectable, car ceux qui en donnaient l'exemple ne trompaient personne du moment où ils ne gouvernaient pas. Le prince de Paar suivait les premiers donateurs et

le comte de Seilem expédiait avec lui son argenterie à l'hôtel des monnaies.

L'affluence des matières d'or et d'argent fut si grande à la monnaie de Vienne qu'on en suspendit la réception pendant quinze jours. Le clergé et la noblesse luttèrent d'enthousiasme dans cette série interminable de dons patriotiques. Une seule abbaye d'Allemagne avait envoyé 500 livres pesant d'argent. Les États de Bohême avaient offert 500 mille florins, ceux de Moravie 50 mille ducats et ceux de Hongrie 50 mille autres. Ce fut une émulation de présents avec des cadeaux symboliques ornés de devises.

Le duc de Hesse-Cassel était plus pratique. Il vendait ses sujets à l'Angleterre, et celle-ci acceptait, payait et triomphait ! elle le croyait du moins.

L'insatiable Thugut devenu, en dehors de Cobentzel, le vrai successeur du prince de Kaunitz, entendait briser la paix de Teschen, incorporer la Bavière aux domaines de l'Autriche, fin avril 1793. Par son influence, devenaient généraux d'armées : les princes Hohenlohe, Colloredo et le comte Clairfayt. Malgré sa jeunesse, l'archiduc Charles recevait la grande croix de l'ordre de Marie-Thérèse. La France était donc promise à tous les démembrements et Dumouriez, par son forfait, n'avait que préludé à sa chute certaine. Eh bien, Thugut et sa cour se trompaient étrangement dans leurs espérances. Ni le cabinet de Berlin, ni celui de Pétersbourg n'admettaient l'absorption de la Bavière, et les gazettes eurent soin de le répandre. Le ministre continua ses trames quand même. Il accepta à son service les régiments suisses qu'il put obtenir, fit sur les assignats français des Pays-Bas et de la Hollande une opération de trésorerie très fructueuse, prit l'Armée de Condé au compte de sa couronne et lui imposa les statuts militaires de l'armée autrichienne. A sa tête, le lieutenant général de Vioménil devait conduire cette dernière dans sa patrie d'origine et lui offrir l'Alsace comme remercîment du futur roi Louis XVIII. Hoche et l'Armée de Rhin et Moselle devaient anéantir ces ennemis et ces plans politiques.

Georges III, sur le conseil de Pitt, déclara par un acte spécial qu'il abandonnait la part qui lui revenait à titre de droit régalien sur les prises que sa marine pourrait exécuter sur la marine française.

L'archiduc Charles devenait gouverneur général des Pays-Bas qu'il gouvernait avec une modération étudiée (1). Des *Te Deum* retentissants

1. Pour l'aider dans sa tâche, François II édicta le 17 mai 93 une *Déclaration* portant *amnistie* générale pour le Brabant de tous les crimes, délits et désordres

affirmaient la gloire de sa maison régnante, de Liège à Anvers. Un Mérode Westerloo provoquait par une offre de 40 mille florins toute sorte de dons pour continuer la guerre. Mais, au même moment, tombait à la frontière du Hainaut la fleur de sa noblesse et parmi les plus célèbres un comte de Wallenstein et un jeune prince de Ligne.

Thugut intriguait contre nous jusques à Constantinople. Les agents de la coalition y avaient suscité une persécution aiguë contre nos nationaux. Ils osèrent avouer dans les journaux allemands qu'une corruption payée en or pur avait influencé le Divan. Il était advenu, en effet, que les ministres ottomans avaient laissé éclater une sédition populaire, toujours féroce dans ce pays. Nos nationaux avaient été contraints de se mettre sous la protection de diverses ambassades étrangères. Mais une condition honteuse leur avait été imposée : *abjurer leur patrie*, et ceux qui avaient refusé s'étaient vu condamner à la déportation pour prix de leur fidélité. Là, comme à Londres, on avait excité le gouvernement par les récits aggravés du meurtre de Louis XVI.

A la faveur de ce crime les cours alliées accomplissaient le partage final de la Pologne (1). Par un Édit spécial, le roi de Prusse appelait à un serment de fidélité obligatoire ses nouveaux sujets; les menaçant, à défaut, de tous les châtiments, il détruisait jusqu'à la dénomination de leur ancienne patrie et ils devenaient Allemands sous ce titre : *Prusse méridionale*. En Autriche, la Gallicie était plus humainement traitée, ainsi que la Petite Pologne. En Russie, Catherine II attestait contre ce grand pays les archives de l'ancienne histoire et les événements contemporains pour l'accuser de révolutions désastreuses. Par un Universal, l'impératrice promettait à ce peuple le bonheur qu'elle donnait à tous ses sujets. Il allait enfin *rentrer sous notre domination*. Cette affirmation cruelle peint tout l'esprit qui anime ce document. Bien plus, afin de mieux tromper, la tzarine parlait de donner un *Régime constitutionnel* organisé sur des bases plus durables. Répétons à l'honneur de Pierre-le-Grand qu'il n'avait pas conçu ce malheur. Sa descendante invoquait sans cynisme l'*Éternel* comme lui ayant imposé sa nouvelle politique à titre de *devoir*. La Pologne, elle l'associait désormais à la bienveillance impériale et à la gloire de son Empire.

relatifs à l'insurrection de 1789 et 1790. Elle fut imprimée par nos journaux à Paris et commentée avec des pensées de revanche.

1. L'historien prussien de Sybel a très bien raconté le troisième partage de la Pologne et le *traité austro-russe* qui le termina, dans son *Hist. de l'Europe*, t. III, liv. X, en ses trois chapitres.

L'histoire emploie d'autres expressions pour juger les auteurs des trois Partages [1].

La Turquie protesta trop tard contre le traité de Kainardji de 1774, et prouva qu'elle n'entendait plus la grande politique au printemps de 1794. Elle l'a expié ultérieurement. Elle finira comme la Pologne, avec cette différence que, contraire à toute civilisation, elle aura mérité son sort.

Afin d'accélérer ses vues contre la France, Thugut poussa l'Autriche contre la Bavière.

Les *Conclusum* du 18 février, du 22 mars, du 19 mai 93 appelèrent les résolutions de la Diète un *mouvement glorieux du patriotisme* des membres du Corps germanique. Un des cris pour l'*Unité Allemande*, le voilà : on observera qu'il ne partit pas de Berlin. Quant au Particularisme du sud, ce fut la Bavière qui l'affirma la première, comme dépositaire des traditions de 1740. Mais faible, isolée, sans appui, elle chercha à éloigner le ressentiment et la vengeance des cours alliées. L'électeur publia un acte public dans lequel il déclarait sa neutralité à l'égard de la France comme souverain ; il ajoutait que comme membre de l'Empire germanique, il ne se refuserait pas aux devoirs constitutionnels.

Thugut obtint de son maître une Note où l'Empereur parlait comme chef suprême de l'Empire et attestait à ce titre le respect dû aux lois fondamentales du Corps germanique. Dès la première irruption des Français, signifiait-il, les États avaient eu le devoir de rassembler leurs forces, plus tard d'apporter du secours. Présentement, l'Empereur en appelait à la postérité comme à l'Allemagne contre l'électeur palatin. Il s'est séparé de l'intérêt général et au lieu d'agir avec une vigueur digne des Germains, il n'a visé que sa sûreté particulière contrairement aux constitutions de l'Empire. A sa *neutralité*, l'Empereur le sollicite de remplir ses obligations comme État, de fournir son contingent et d'effacer le passé par sa fidélité à son serment.

Quel langage et quelle sommation ! Peut-on s'étonner que la publicité qui lui fut donnée, en juin 93, ait stupéfait à cette date les contempo-

1. *Dénombrement de la Population* aux partages successifs de la Pologne :

	1772	1793	1795
Pologne	7.300.000	3.170.000	
Prusse	600.000	1.730.000	2.730.000
Russie	1.800.000	4.800.000	6.000.000
Autriche	2.580.000	2.580.000	3.580.000

rains ? Les cabinets lui attribuèrent la pensée de s'agrandir de la Bavière. Pourquoi ?

Malheureux en Belgique, François II trouvait que cette partie des États héréditaires était loin de sa puissance et ne valait pas les sacrifices qu'elle lui coûtait. Aussi, prit-il un jour cette décision et son ministre répondit-il à l'ambassadeur Elgin que depuis longtemps on aurait dû commencer par là. Les protestations du duc d'York furent vaines et les ministres anglais tentèrent inutilement de prendre notre nord maritime ; ils tremblèrent un jour pour Douvres et pour Portsmouth. Les journaux dévoués aux triumvirs, à Barère par peur ou par intérêt ; les journaux qui saluaient dans les armées l'honneur de la nation, la mesure prise par le Comité d'attaquer enfin l'Angleterre, l'ordre donné à Brest de vaincre sur mer, tout avait retenti de cris de haine contre la *moderne Carthage*. On allait l'exterminer. Les événements furent plus forts à un moment que la volonté des hommes. L'Angleterre détourna nos forces et nos vues sur le continent en y entretenant une coalition savante et compliquée. De 1793 à 1815, elle n'a vécu que de la haine qu'elle nous porte.

Le 1er mai 94, on écrivit de Vienne qu'un *congrès* allait se tenir dans cette ville et serait composé des membres de tous les Etats de l'Allemagne. En attendant sa réunion, Thugut remit à la Diète une Note demandant pour tout l'Empire une *levée en masse*. L'envoyé impérial la signifia en termes à retenir. On y lisait :

« Ce décret (celui qui met en réquisition tous les Français) a ajouté » de nouvelles forces aux nombreuses armées ennemies qui sont en » campagne, en sorte qu'elles sont parvenues par des attaques vives et » répétées tous les jours et par leur supériorité, à reprendre une partie » de nos *conquêtes* malgré la résistance courageuse de nos troupes ; » perte que nous n'aurions pas essuyée si l'Empire eût envoyé à temps » les contingents. Cette réquisition de tout homme en état de com- » battre *a donné à l'ennemi une grande supériorité*, a changé totalement » la manière de faire la guerre, en a augmenté les dangers et les diffi- » cultés et paraît nécessiter en quelque sorte la *levée en masse* des habi- » tants des frontières des Pays-Bas, de l'Autriche antérieure, du Bris- » gau et autres provinces, afin de mettre en sûreté la propriété des » sujets loyaux de l'Empire contre un peuple enhardi par ses succès. »

La Prusse répondit à cet appel redoutable pour la France en ne laissant sur le Rhin que son contingent de prince électeur à la fin du même

mois de mars 94. Du coup, les pays rhénans furent soumis à nos incursions. Le cabinet de Berlin s'opposait principalement à ce que les habitants des campagnes fussent levés; pour l'affirmer, la première division de son armée franchit le Rhin et ses approvisionnements furent transportés à Cologne, au début d'avril.

Frédéric-Guillaume annonça sa décision par une Déclaration au corps germanique. Il invoqua sa conduite depuis 1792, son concours de 70.000 hommes de ses meilleures troupes ayant combattu en vain ; ses finances étaient épuisées, il était dans l'impossibilité de continuer à prendre part à cette guerre. Ses vœux sont pour la défense de l'Empire; mais on a négligé ses conseils antérieurs et il se trouve personnellement en présence de sacrifices presque incomparables accomplis par pure générosité pour suppléer le zèle des autres co-États (1).

Au début de mai *le Collège des princes* votait l'admission à la solde de l'Empire d'une partie de l'armée prussienne ; la Diète ajournait au 16 juin un décret de la Commission impériale relatif au contingent destiné à former l'armée de l'Empire. Mais le chef du Saint-Empire recevait d'elle l'autorisation d'employer la force contre ceux qui se déroberaient à la défense générale. La Diète à son heure ratifiait toute négociation qui amènerait dans les camps les troupes prussiennes.

Les princes allemands répondirent au factum de Berlin (2) qu'il était difficile de décider si la France avait mis plus d'empressement à faire la guerre à l'Allemagne que la Prusse à la France, et qu'en agissant ainsi *le roi n'avait suivi que son propre mouvement*. Ils repoussèrent la question d'argent comme responsabilité. L'Angleterre et la Hollande intervinrent alors pour adjurer la Prusse de continuer la guerre comme *auxiliaire* (3). Un traité intervint après les entrevues de Potsdam et de La Haye entre lord Malmesbury, le comte Haugwitz et Spiegel. La Prusse toucha 300 mille livres sterling de suite pour ses 62 mille hommes, 100 mille à la fin de la guerre et 50 mille par mois comme subsides. On obéirait à ces deux puissances et les conquêtes leur seraient dévolues (4). Nos armées anéantirent ces beaux projets. Après avoir touché, la Prusse fit la paix à Bâle.

1. Le Comité de Salut public imprima au *Moniteur* le texte même du roi de Prusse.

2. V. *Hist. de la Prusse*, par Manso, t. I.

3. Devant ce but maritime, le Danemark et la Suède multiplièrent leurs armements sur mer et annoncèrent que leurs flottes combineraient leurs opérations.

4. La Diète rendit le 12 avril son Conclusum sur les moyens de remplir les contingents des cercles. Son importance n'était que secondaire, il n'y a qu'à le signaler.

CHAPITRE LVIII

LES DRAPEAUX DES ARMÉES (1789-1792).

L'opinion veut un drapeau uniforme pour l'armée. — Le *drapeau rouge* est décrété le 21 octobre 89. — Troubles dans les régiments de l'armée royale sur la *substitution* des drapeaux. — Bannière de la *Fédération* de 90. — Décret du 30 juin 91 sur le *Drapeau aux couleurs nationales*. — Affaires de Mons et de Lille. — Les Suisses. — Lafayette. — Premiers drapeaux envoyés par *Custine* le 6 octobre 92, de l'Armée du Rhin, par Lamarque pour les Pyrénées Occidentales, par Pujol pour Sambre-et-Meuse.

Les drapeaux ont de tout temps servi d'enseigne pour conduire et pour rallier les troupes.

Pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles, chaque chef de régiment en choisit la couleur, la forme, les devises et les emblèmes.

Louis XIV imposa les siens et en attribua plusieurs par régiment, usage que la Révolution reprit avec les Volontaires.

Dès 1789, *l'opinion voulut un drapeau uniforme.*

On avait d'abord pris le rouge et le bleu comme couleurs, parce qu'ils avaient figuré dans les mouvements populaires aux époques troublées de la royauté. En outre, c'étaient les couleurs officielles de la ville de Paris ; on y ajouta bientôt le blanc, marque de la royauté et du commandement. Il fut arboré par la garde nationale parisienne.

Quelques mois après la prise de la Bastille, Bailly comme maire de la capitale, La Fayette comme commandant de la garde nationale, présentèrent à Louis XVI la *cocarde tricolore*. Imposée à l'Hôtel de Ville, elle y devint l'emblème du patriotisme ; vainement les clubs, les révolutionnaires et les triumvirs tentèrent-ils de la déshonorer par le sens qu'ils lui donnèrent sous la Terreur. Les trophées et les victoires des armées devaient laver dans un sang généreux leurs infamies. Elles lui ont valu sa valeur symbolique (1).

1. Diderot a parlé du drapeau en termes méprisants dans l'*Encyclopédie :* nous en citerons une seule phrase : « Quelques charretées de drapeaux pris dans une bataille ne font pas la moindre impression à ceux qui les ont perdus et ne méritent

Les *trois couleurs* dont Mirabeau déclara qu'elles feraient *le tour du monde*, furent acceptées d'enthousiasme par la France entière. Mais les gardes nationales des provinces ne se mirent pas toutes d'accord sur leur disposition (1).

On obéit pourtant avec les décrets successifs de la Constituante, de la Législative et de la Convention.

Le drapeau *rouge* fut créé par une *loi martiale* rendue contre les attroupements insurrectionnels, dès 1789. L'assemblée Constituante ordonna à l'autorité municipale de déployer contre les émeutiers ou les insurgés qui résisteraient aux sommations légales, un drapeau rouge. On les avertissait par ce signe que la force armée allait être employée et il était arboré à ce titre à la fenêtre principale de l'Hôtel de Ville (2). Les rebelles retournèrent contre la loi ses prescriptions avant le 10 août. La Commune de Paris adopta le drapeau rouge comme signe de ralliement et l'imposa après sa victoire comme l'insigne de sa domination. Les sections parisiennes l'arborèrent dans toutes les solennités révolutionnaires. Elles se rendirent au Palais national et au Panthéon, au Champ de Mars et sur la place de la Révolution autour de la guillotine avec lui, le faisant flotter partout. C'est pourquoi il mérite toutes les réprobations et par l'armée révolutionnaire toutes les flétrissures.

Le drapeau aux couleurs de la ville de Paris fut déployé le 13 juillet 89, prélude de la prise de la Bastille, le 14. La part prise à l'assaut de la forteresse par les Gardes Françaises détermina leur colonel, le duc du Châtelet, à donner sa démission le 15, exemple qui fut imité par les officiers des bataillons casernés à Paris. Louis XVI y vit un motif de *licenciement* et autorisa pour y parvenir ceux qui le voudraient à entrer dans la *garde nationale*. Ceux d'entre eux qui étaient encore de service à Versailles, désertèrent durant la nuit du 31 juillet, avec armes et bagages, et vinrent rejoindre leurs camarades dans la capitale.

Le 31 août ce glorieux régiment était rayé des contrôles de l'armée.

pas davantage l'attention de ceux qui les ont obtenus de la victoire. » Si, au lendemain de l'apparition de ces lignes, Diderot avait été corrigé par le vainqueur de Fontenoy, la France entière eût applaudi.

1. Les unes les mirent rouge, bleu et blanc ; les autres, bleu, blanc et rouge ; d'autres, blanc, bleu et rouge. Quelques bataillons placèrent le rouge et le bleu en ligne horizontale.

2. Le décret du 21 octobre 89 portait : « Lorsqu'il y aura lieu de proclamer la loi martiale dans quelque localité, un drapeau rouge déployé à l'Hôtel de Ville et dans les rues par les soins de la Commune, indiquera la nécessité d'employer la force armée pour rétablir l'ordre public. »

Le 26 janvier 90, les bas officiers et les soldats qui lui avaient appartenu se rendirent à la cathédrale de Notre-Dame, en corps, et suspendirent aux voûtes de la nef leurs vieux drapeaux ; ils étaient au nombre de *trente*, un blanc et vingt-neuf bleu turquin (1).

L'émigration des officiers fit disparaître ou mutiler un nombre important de drapeaux de l'armée royale (2). En juin de cettte même année, il y eut un scandale à raison des *cravates* auxquelles l'opinion attachait un prix exceptionnel. Le régiment de Touraine, en garnison à Perpignan, était commandé par le colonel de Mirabeau, frère de l'orateur, officier des plus braves qui s'était honoré en Amérique. Six cents de ses soldats s'étant révoltés, il les harangua en vain et ne put leur échapper qu'en mettant l'épée à la main ; dans sa colère, il quitta Perpignan et emporta les cravates de ses drapeaux. Les rebelles vinrent à la municipalité dès qu'ils connurent cet enlèvement et, sommant le maire de poursuivre leur chef, s'emparèrent de lui comme otage. Ses collègues lancèrent des émissaires à la poursuite de Mirabeau que l'on arrêta ; remis en liberté parce qu'il était inviolable comme membre de l'Assemblée Constituante où il avait été député par la noblesse de la sénéchaussée de Limoges, il se présenta devant ses collègues pour s'expliquer. Il notifia, malgré les accusations dont les soldats insurgés s'étaient faits les organes à la barre, que l'enlèvement des cravates avait eu le but suivant : réorganiser ailleurs son régiment et les planter sur de nouveaux drapeaux. L'affaire fut renvoyée aussitôt au Comité des Rapports. Renvoyé deux mois plus tard devant un conseil de guerre, accusé d'avoir été la cause de l'insurrection de son régiment, Mirabeau démissionnait et émigrait sur l'heure. Ayant eu le vrai droit pour lui, il devint coupable en organisant sur le Rhin une *Légion Mirabeau* que nos troupes eurent à combattre, conduites par Desaix et Davout.

Le 26 juin 90, les Volontaires de la Basoche vinrent à l'Assemblée nationale, heureux de mettre fin aux distinctions inhérentes à leur institution. « Dans ce but, déclara leur orateur, ils ont été déposer à l'église

1. Une *croix blanche* séparait le drapeau en quatre quartiers semés de fleurs de lys d'or: chaque extrémité des branches de la croix supportait une couronne en or. Il serait curieux de savoir ce qu'ils sont devenus. Les a-t-on brûlés au début des journées révolutionnaires ? Le clergé les a-t-il sauvés ? Les a-t-on rendus aux autorités militaires ? Les a-t-on détruits volontairement ? Les a-t-on volés ? Quelle a été la conduite de la Commune du 10 août à leur égard ?

2. On peut consulter en cette matière : *Histoire du Drapeau*, par Jean Roy, 2 volumes avec atlas ; *Origine du Drapeau tricolore français*, par Peiffer, de Metz ; *Histoire du Drapeau tricolore*, par Desloges.

Notre-Dame, près de la statue de Philippe le Bel, les drapeaux dont ce roi a jadis doté la Basoche. » Ces volontaires n'entendaient avoir d'autres enseignes et d'autres uniformes que ceux de la garde nationale. Les vainqueurs de la Bastille n'avaient pas obtenu pour leur corps (qui dura une année seulement) de drapeau distinctif.

A la grande fête de la *Fédération*, que Michelet a magnifiquement nommée l'affirmation de l'éternité de la patrie, les Délégués de chaque département reçurent de la Commune de Paris une *bannière* uniforme ; ils durent l'emporter au chef-lieu comme le témoignage de l'alliance contractée par tous les citoyens. Les délégués de l'Armée avaient une seule oriflamme qui fut déposée à l'Assemblée Nationale après la cérémonie.

Le 21 octobre, un décret déclara que le pavillon aux trois couleurs serait arboré sur les vaisseaux.

Le 22, M. de Praslin demanda que tous les colonels des régiments reçussent l'ordre d'attacher à leurs drapeaux des cravates aux couleurs nationales. Cette proposition fut votée dans la même séance et le Comité militaire reçut mandat quant aux moyens d'exécution.

L'année suivante, juin 91, les gardes du corps furent dissous, accusés soit d'avoir favorisé la fuite de Varennes, soit d'y avoir participé, soit de s'être montrés hostiles aux institutions nouvelles. Dispersés dans Paris, ces serviteurs tous fidèles à une cause perdue se rendirent en nombre à l'étranger, ils se réunirent aux émigrés et emportèrent leurs drapeaux à Coblentz.

Un mois plus tard, le 22 juillet, les gardes nationales qu'enthousiasmait l'approche de la guerre, offrirent aux régiments des drapeaux destinés à remplacer ceux que la généralité des colonels venaient d'emporter. Conformément à un décret spécial, ils étaient exclusivement aux trois couleurs.

Par une autre prescription légale, les corps avaient eu à renvoyer les insignes de l'ancienne monarchie à Paris. Certains se révoltèrent, le 48e par exemple, qui formait Artois-Infanterie ; il voulut les suspendre à la nef de la cathédrale de Rennes où il résidait. La municipalité soutint les mutins contre leur colonel, M. de Sauvignac, et les quatre officiers qui appuyaient ce dernier. L'anarchie militaire allait donc se développant jusqu'en province. Mêmes insurrections ailleurs ; l'envoi d'un nouveau règlement sur le service intérieur, quoique rédigé sur les bases de la Constitution, les favorisa dans toute l'armée.

Cependant, quel avait été le langage du rapporteur du Comité militaire, le jour où l'on avait adopté les trois couleurs ?

« Dans toutes les parties de l'empire français, avait-il dit, les couleurs nationales sont devenues un signe de ralliement pour les patriotes, pour les défenseurs de la Constitution. Partout les ennemis de la liberté ont cherché à les détruire, et c'est peut-être un des motifs pour les multiplier. Le panache blanc d'un de nos rois menait jadis les Français à la victoire. Les couleurs nationales feront plus : elles rappelleront aux militaires qu'ils ont une patrie, et qu'ils portent les armes pour la destruction du despotisme et la défense de la liberté.

» Ainsi que les aigles romaines, elles deviendront la terreur de ceux qui nous attaqueront ; mais en ne les déployant jamais pour envahir le domaine des nations étrangères, elles attesteront en même temps qu'elles prouveront votre courage et votre énergie, elles attesteront votre justice et votre générosité. Que l'étendard national, confié entre les mains des soldats, soit un gage de leur soumission aux lois ! Que nos braves militaires se souviennent que plus une nation est libre, plus les soldats sont soumis aux lois et à la discipline ! Et vous, officiers français, si quelques préjugés vous retiennent, songez que les distinctions honorifiques se sont dissipées comme une vaine fumée, que la véritable noblesse est le souvenir des bonnes actions, et que le souvenir est indépendant de toutes les lois.

» Voulez-vous partager la gloire de vos ancêtres ? Ayez leurs vertus ; faites pour votre patrie ce qu'ils ont fait pour elle ; mais n'allez pas chercher dans des antiques parchemins une suprématie qui n'est due qu'à la vertu. Jetez les yeux sur votre patrie ; elle vous tend encore les bras. Voyez ce concert d'opinions et de volontés ; pouvez-vous croire encore que la Constitution ne soit pas le résultat de la volonté générale, qu'elle ne doive pas faire le bonheur du peuple français ? Réunissez-vous aux défenseurs de la liberté, et vous acquerrez des droits imprescriptibles à la reconnaissance de la patrie... Votre comité militaire pense que les drapeaux aux trois couleurs nationales doivent devenir dans tous les régiments le signe de ralliement des bons Français. »

L'Assemblée adopta le décret (1) présenté par le général Menou, celui même qui perdit l'Égypte après Héliopolis !

Le 18 avril 92, l'affaire des drapeaux revint en discussion à propos de ceux que possédaient les régiments et des guidons. Le ministre de

1. L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité militaire, décrète les articles suivants :

1° Le premier drapeau de chaque régiment d'infanterie française, allemande, irlandaise et liégeoise, de chaque régiment d'artillerie, ainsi que le drapeau de chaque bataillon d'infanterie légère, le premier étendard de chaque régiment de cavalerie française, de hussards, de chasseurs à cheval et de carabiniers, et le premier guidon de chaque régiment de dragons, porteront désormais les trois couleurs nationales, suivant les dispositions et formes qui seront présentées à l'Assemblée nationale par son comité militaire.

2° Les autres drapeaux des régiments d'infanterie française, allemande, irlandaise et liégeoise, et des régiments d'artillerie, les autres étendards des régiments de cavalerie française, de hussards, de chasseurs à cheval et de carabiniers, les autres guidons de chaque régiment de dragons, porteront désormais les couleurs affectées

la guerre avait ordonné qu'ils seraient envoyés pour être *brûlés* à l'hôtel de la guerre, et l'or qui en résulterait devait être distribué aux anciens soldats. Lacuée, le futur comte de Cessac, demanda l'adoption d'un décret qui convertissait en obligation légale les prescriptions du chef de l'armée ; il rapporta que plusieurs régiments s'étaient opposés au transport de leurs enseignes à Paris. Maintenir une ignorance apparente de ces rébellions, c'était frapper le ministre, le Comité militaire avec lui, accorder soi-même l'exemple funeste d'abaisser l'autorité devant des actes de désobéissance.

Lacuée n'admettait pas qu'on révoquât les ordres du gouvernement pour satisfaire des réclamations partielles.

Il fut répondu que la cause des oppositions ou des séditions provenait de l'inquiétude des troupes sur la destination des enseignes ; elles en avaient vu plusieurs enlevées pour Coblentz au lieu d'arriver chez le ministre de la guerre. On citait entre autres les drapeaux des Gardes du Corps, des Gendarmes, des Mousquetaires, troupes d'élite. Pour mettre fin à cet état de choses, invoquant le patriotisme des soldats, un membre pensait qu'il fallait les brûler dans les garnisons même, que les officiers municipaux devaient y assister et en dresser procès-verbal.

Lacuée objecta combien il était impolitique de révoquer par un décret, dont la force serait rétroactive, les ordres d'un ministre ; essentiellement obéissante, l'armée se croirait autorisée à désobéir sous le prétexte d'attendre la décision de l'assemblée. On répliqua que nul n'avait prévu les réclamations actuelles ni leur origine, sans quoi le ministre aurait autorisé les régiments, d'après son propre témoignage, à les brûler eux-mêmes. La discussion close sur ce point s'était rouverte sur des propositions d'ajournement ou de question préalable et de longs débats s'en étaient suivis. Il fut décidé que les anciens drapeaux et guidons des

à l'uniforme de chaque régiment, suivant les dispositions et formes qui seront présentées à l'Assemblée nationale par son comité militaire.

3° Tous les drapeaux, étendards et guidons porteront d'un côté les inscriptions suivantes : *Discipline et obéissance à la loi ;* de l'autre, le numéro du régiment.

4° Les cravates de tous les drapeaux, étendards et guidons seront aux couleurs nationales.

5° Ceux des régiments qui portaient dans leurs drapeaux, étendards et guidons des preuves honorables de quelques actions éclatantes à la guerre, conserveront ces marques de leur bonne conduite et de leur valeur ; mais toutes armoiries ou autres marques distinctives qui pourraient tenir à la féodalité, seront entièrement supprimées des drapeaux, étendards et guidons.

(Décret du 30 juin 1791).

régiments seraient brûlés à la tête des corps, que des procès-verbaux en seraient dressés par les officiers municipaux et que les archives du corps législatif recevraient le dépôt de ces actes.

L'affaire de Mons où des troupes désertèrent, les massacres de Lille où le général comte Dillon et le colonel du génie Berthois furent assassinés aux cris de « Trahison ! Sauve qui peut ! », obligèrent le ministre de la guerre à implorer une loi qui protégeât les généraux soit contre la fureur des soldats, soit contre l'égarement du peuple. Une cour martiale fut, en effet, organisée sous l'influence d'une juste indignation ; relativement aux troupes, il fut spécifié que les divers corps auraient à dénoncer les coupables qui avaient proféré les cris de trahison ; leurs drapeaux et leurs guidons devaient être brûlés à la tête du camp, et après leur licenciement, les numéros de leurs régiments resteraient toujours vacants en signe d'ignominie. Les orateurs des faubourgs s'étant présentés à l'assemblée pour exiger insolemment justice des trahisons, des généraux, furent chassés de l'enceinte législative ; on envoya des Proclamations aux armées pour leur rappeler la subordination, on créa des tribunaux militaires pour juger les coupables, et des contingents de gendarmes apprirent aux troupes que la discipline serait observée sous leur sauvegarde. L'enquête ordonnée fut poursuivie, les coupables reconnus et désignés par leurs camarades repentants furent chassés de leurs rangs, les cours martiales les condamnèrent selon la loi et leur exécution rendit à l'armée un apaisement nécessaire.

La conséquence de ces deux affaires avait été d'indigner les troupes d'origine étrangère ; celles de la cavalerie passèrent du coup à l'ennemi, soit en totalité, soit en partie. Ainsi, les hussards de Bercheny, les hussards de Saxe et Royal-Allemand (1).

Le 9 août 92, le *régiment des Suisses* partit de ses casernes (2) pour tenir garnison au château des Tuileries, où il parvint à trois heures du matin. Le bruit d'une insurrection formidable s'était repandu ; aussi, appelés en vertu d'un *Laissez-passer* signé par Pétion, maire de Paris, et sur l'ordre du commandant mensuel de la Garde nationale Mandat, ancien officier aux Gardes Françaises, étaient-ils partis immédiatement ; il était dix heures du soir. Privés de leurs deux batteries d'artillerie, à peu près nuls en munitions d'infanterie, les officiers comprirent qu'un

1. Faisons une constatation utile aujourd'hui. Il existait sous la monarchie un *régiment d'Alsace*, devenu le 59e de ligne par son numéro de création.

2. Elles étaient situées à Rueil et à Courbevoie.

avenir fort troublé les attendait chez le roi. C'est pourquoi ils exigèrent de leur colonel, le lieutenant-général d'Affry, et du lieutenant-colonel de Mailliardoz, l'autorisation de mettre leurs drapeaux à l'abri de toute profanation ; ils en comptaient douze. On en enterra onze dans les cours des casernes à quinze pieds de profondeur ; un seul fut conservé pour servir de point de ralliement en toute occasion.

Il était porté par l'enseigne de Montmollin. Nouvellement arrivé, ce jeune homme avait emprunté son uniforme à un de ses collègues pour se rendre aux Tuileries. Il combattit et fut tué place Vendôme en s'efforçant de gagner la place Louis XV ; il s'enveloppa dans son drapeau avant de mourir.

Les Suisses furent admirables au 10 août, une partie fut tuée, l'autre incarcérée ; puis, on guillotina la plupart de leurs officiers et on massacra les autres dans les prisons (1) ; les soldats furent plus heureux (2) dans la totalité de leur nombre.

En apprenant les événements qui avaient décidé la chute de la royauté, Lafayette abandonna le commandement de l'Armée du Nord le 20 août et chercha un refuge à l'étranger. Comme le 22 à Paris, cette fuite salutaire pour celui qu'on appelait depuis 89 « l'Ami de la liberté des deux mondes », excita la colère du District de la Sorbonne. Il avait reçu de Lafayette un drapeau aux premiers jours de la Révolution ; après délibération, il fut brûlé comme venant d'un traître. La Commune, jalouse de se distinguer, fit briser par le bourreau les coins de la médaille commémorative qui lui avait été offerte en 90.

Le 4 octobre, quatre Prussiens ayant déserté à Réthel et ayant gagné nos cantonnements, y furent massacrés par des Volontaires ivres, et leur défenseur, le général Chazot, maltraité. Dumouriez donna aussitôt l'ordre à Beurnonville d'entamer les deux bataillons parisiens, de les désarmer, de renvoyer les coupables dans la capitale et leurs drapeaux à leurs Sections comme indignes d'affronter l'ennemi dans les rangs de l'armée, ce qui eut lieu avec éclat.

Le 6 octobre, la Convention reçut de Custine cinq drapeaux pris sur

1. Le colonel de la garde constitutionnelle du roi, M. de Chantereine, se poignarda le 22 août à l'Abbaye après y avoir annoncé de futurs crimes (ceux du 2 septembre). *Nous sommes tous destinés à être massacrés*, s'écria-t-il, et il se tua. Il est à supposer qu'il avait été secrètement averti par un serviteur fidèle qui avait surpris une conversation ou une lettre chez les ministres du 10 août.

2. On compta comme morts : officiers 25 ; soldats tués ou blessés, 600. Les chirurgiens qui les pansaient furent massacrés. Les Parisiens et les Fédérés perdirent 3.500 hommes de l'aveu des écrivains royalistes.

les Autrichiens, *ce sont les premiers trophées de la Révolution française.* Ce souvenir ne parvint pas à sauver cet infortuné général, c'est un motif de plus pour le constater ici.

Le 2 novembre, de nouveaux trophées furent remis et par décision souveraine suspendus aux voûtes de l'enceinte législative. Un étendard des émigrés, pris par nos troupes, fut traîné dans la boue par la main du bourreau et brûlé ensuite sur la place de la Révolution (1).

Exaltée par ses succès militaires, l'assemblée entendait depuis un mois les demandes les plus violentes de la mise en jugement du roi, comme ayant exposé vingt-cinq millions d'hommes à devenir les victimes des tyrans. Indifférentes en apparence aux succès, aux vicissitudes et aux crimes des factions, les armées combattaient en écrasant les forces militaires de la coalition. Donc, sur les drapeaux pris victorieusement sur tant de champs de bataille et dont Carnot faisait le dénombrement à la Convention, transportée d'enthousiasme, il y a peu à dire, précisément parce qu'il faudrait trop dire. Nous nous bornerons à quelques exemples (2) ; le récit des Fêtes racontera ce qu'il importe de savoir.

Des Pyrénées Occidentales, Lamarque, alors capitaine de grenadiers, porta les drapeaux pris aux Espagnols. Il s'était emparé de Fontarabie à la tête de 200 grenadiers ; cette place était défendue par 80 bouches à feu et par 1.500 hommes. Les drapeaux figurèrent dans la cérémonie commémorative du 10 août. Lamarque y fut nommé adjudant-général.

Le 4 novembre, Pajol, aide-de-camp de Kléber, déposait à la barre de l'assemblée 36 drapeaux ennemis, triomphes de l'armée de Sambre-et-Meuse. Ils s'ajoutaient aux 90 qu'avait constatés Carnot le 4 mars précédent.

Les drapeaux d'honneur destinés aux armées avaient une *couronne*

1. Vergniaud : « Vous avez suspendu aux voûtes de cette enceinte les drapeaux conquis sur le despotisme, et ces trophées étaient dignes de décorer le lieu de vos séances ; mais ce signe de rébellion autour duquel combattaient des brigands et des assassins que vous envoyez à l'échafaud, doit, comme eux, être détruit par la main du bourreau. Je demande qu'après avoir applaudi au courage de nos braves frères d'armes, vous ordonniez que ce signe de la révolte soit livré à l'exécuteur de la haute justice pour être brûlé. »

La proposition fut décrétée.

2. Houchard, vainqueur à Hochstedt, retrouva dans la petite église de ce bourg les drapeaux qu'avait perdus le célèbre régiment de *Navarre*, fait prisonnier à Blenheim, en 1704, par Marlborough. C'est Chateaubriand, sous-lieutenant dans ce même corps en 1789, qui raconte le fait (*Mémoires*, t. V, p. 530).

de laurier ; ils portaient une *inscription* uniforme, qui constatait l'hommage national en ces termes : *A l'armée de... la Patrie reconnaissante, 5e jour des Sans-Culottides de l'An II.* Ce furent les premiers délivrés, fête de la Fondation de la République, 21 septembre 1794 (1).

Ce même jour, on portait les restes de Marat au Panthéon et on expulsait le cercueil de Mirabeau, exemple de la justice politique des partis.

Chaque armée de la République reçut successivement un drapeau spécial sur lequel fut inscrit cette phrase : *L'armée de... a bien mérité de la Patrie.* Ou encore celle-ci : *n'a cessé de bien mériter de la Patrie.* A la paix, ce drapeau était rapporté en pompe à la Convention ; ainsi fut fait en 1795 pour les armées des Pyrénées Orientales et des Pyrénées Occidentales relativement à l'Espagne, ainsi en 1797 pour l'armée d'Italie après Campo-Formio, au Directoire.

Avec les années 96 et 97, la voûte des séances disparut sous leur nombre, résultat des triomphes remportés pour la plus noble des causes : l'indépendance de la France et l'acquisition de ses frontières naturelles !

1. Aux pièces justificatives, la fête sur le drapeau d'honneur de l'Armée des côtes de Brest.

LIVRE TREIZIÈME

MERLIN DE THIONVILLE
AUX FRONTIÈRES DU RHIN

CHAPITRE LIX

MERLIN DE THIONVILLE A MAYENCE

I. Jeunesse de Merlin d'après ses mémoires manuscrits. — Ses succès au barreau. — Officier de la garde bourgeoise, il est délégué à Paris. — La Législative. — Il sauve la vie du roi au Dix-Août. — II. Siège de Mayence. — Dépêches. — Opinion du maréchal Soult sur la capitulation. — Erreur.

I

Le plus célèbre, mais surtout le plus grand des Représentants près les armées, naquit à Thionville, le 13 septembre 1762, d'une famille du Tiers-État, « connue dès avant la conquête », comme il l'a écrit dans ses fragments de mémoires. Son père, procureur au bailliage, greffier au tribunal de police, l'un des notables de la municipalité, devint président du district. D'abord élève au collège de sa ville natale, placé en 1779 au *séminaire* de Sainte-Anne de Metz pour y étudier la logique et la physique, reçu maître ès-arts en philosophie à l'Université de Nancy l'année suivante, Merlin entra au séminaire de Saint-Simon que dirigeaient les Lazaristes. Admis dans la chapelle de l'évêque de Metz, un Montmorency-Laval, destiné à obtenir quelque riche bénéfice à Munster, à Luxembourg ou à Trèves, le futur héros de Mayence trouva dans son intimité avec les personnages ecclésiastiques la cause originelle d'exclusion à laquelle il se condamna. La vie relâchée d'une partie du clergé séculier et régulier ne faisait guère prévoir le courage et la témérité qu'il déploierait durant la Révolution, mais ce spectacle éloigna du sanctuaire celui dont nous traçons la biographie. Pour mieux affirmer sa résolution, il se rendit à Paris, rompit avec sa famille, et devint professeur de latin dans un pensionnat militaire. La liberté de son langage l'obligeant à quitter la capitale sous peine de Bastille, il se réconcilia avec son père que tant d'énergie avait surpris ; ses

études juridiques terminées, il se fit recevoir avocat au Parlement de Metz (1).

Ses mémoires intimes, rédigés imparfaitement puisqu'ils comprennent de rares notices, nous donnent sur cette transformation de sa vie un récit rédigé par lui. L'extrait suivant vaut qu'on le lise :

« Arrivé à Thionville, mon père me reçut dans ses bras en me confirmant dans ses promesses ; et dès le lendemain, ayant quitté pour jamais toutes les traces de mon *costume ecclésiastique* (2), je me mis au travail. Après avoir rapidement acquis toutes les connaissances nécessaires, je fus admis à remplacer le premier clerc. Les études que j'avais faites au séminaire me facilitaient beaucoup celles du droit, auxquelles je m'adonnais sérieusement, et chaque jour je trouvais l'occasion d'appliquer la théorie en plaidant en première instance dans les justices seigneuriales ressortissantes au bailliage de Thionville. Ainsi je me préparai au barreau, et les affaires, en grossissant mon petit pécule, me permettaient de prendre, sans gêner ma famille, mes inscriptions de droit à l'Université de Nancy. J'étais lié avec la jeunesse de la ville, et n'étais étranger ni aux fêtes ni aux bals qu'elle donnait, ni à ses démêlés de plus en plus fréquents avec les officiers de la garnison ; je faisais partie de la garde bourgeoise, je savais faire et commander l'exercice, je tirais assez habilement les armes et le pistolet, et je trouvais même le temps de me livrer à ma passion pour la chasse dans les domaines des maisons religieuses dont nous avions la confiance. Je puis dire, sans crainte d'être contredit par ceux de mes contemporains qui vivent encore, que, dès 1786, je possédais à Thionville l'estime générale. L'étude de mon père avait pris du développement ; les premiers avocats du bailliage se plaisaient à traiter les affaires les plus sérieuses avec moi, et je jouissais à Metz de la considération de MM. Pasquier, Rœderer père et fils, Émery, qui étaient alors les lumières du barreau. Ce dernier, qui fut depuis un des députés les plus célèbres de l'Assemblée constituante, m'avait pris particulièrement en affection et me prodiguait ses leçons. M. Chifflet, premier président du parlement, me recevait avec bonté. Je me voyais, dans un avenir prochain, le successeur des avocats, déjà fort âgés, qui avaient la clientèle des abbayes et des seigneurs justiciers, et j'étais appliqué tout entier à une carrière que je jugeais définitive. Je ne prévoyais pas que l'orage qui commençait à gronder sur la France allait bientôt changer mon sort et me jeter dans une sphère où j'aurais besoin de tout mon caractère et de toute mon énergie. »

Esprit prompt, mûr avant l'heure, Merlin se fit rapidement connaître et gagna la confiance des avocats célèbres du barreau lorrain comme celle du premier Président au Parlement. Aussi disait-il plus tard que, dès 1786, il possédait dans son pays l'estime générale.

Les réformes que demandaient à Paris les philosophes et les écono-

1. Il devait mourir à Paris, rue des Tournelles, 60.

2. Merlin protégea à son tour le bon Chartreux, raconte M. Jean Raynaud. Grâce à lui, il traversa sans péril la période de 93 ; lorsque Merlin se fut fixé à Commanchon, dom Effinger cédant à ses instances s'établit chez lui. Il y mourut entouré de soins dans un âge avancé.

mistes, la Province les réclamait avec plus de motifs encore. Thionville se passionna dès la réunion de l'Assemblée des Notables pour elles. Les militaires prirent part aux manifestations publiques ; des collisions eurent lieu entre les officiers et la bourgeoisie. Merlin et ses trois frères, qui devinrent tous généraux, se firent remarquer dans ces luttes l'épée en main ; l'aîné détermina ainsi la vocation de ses cadets.

Déterminé à fonder une famille, il tourna ses aspirations sur une amie d'enfance que le plus grand malheur venait de frapper : la cécité. Son état ne fit que la lui rendre plus chère. Il a tracé lui-même le portrait de sa compagne. — Du caractère le plus doux, dit-il, son cœur était parfait. Elle aimait à soulager toutes les misères et portait ses consolations jusque dans les prisons. Qui ne l'aurait aimée ? — Toute la ville applaudit à cette union. Les jours de l'intimité furent courts. Nommé officier de la garde bourgeoise, maire, envoyé en députation à Paris par ses concitoyens pour obtenir des armes en leur faveur comme défenseurs nés des frontières, il électrisa ses mandants contre les prêtres défectionnaires et les nobles qui appelaient l'Étranger. Il jugeait aussi sévèrement le souverain qui laissait conspirer ouvertement, s'écriait-il, contre l'indépendance de la Patrie qu'il avait juré à Reims de couvrir et de défendre. Il ignorait alors les difficultés de toute sorte et l'apathie tranquille du roi. Ses succès contre les prétentions condamnées des seigneurs privilégiés, à Metz, le désignèrent au choix des assemblées primaires de 91. Son département le nomma aux élections de l'Assemblée législative à la presque unanimité des suffrages. La vie politique lui était ouverte.

Aussitôt nommé, Merlin partit pour Paris, acclamé par ses électeurs ; il emmena avec lui sa femme et ses enfants, sauvegarde et conseil dans les crises de la vie publique plus peut-être que dans la vie de famille.

La première question importante sur laquelle le nouvel élu prit la parole fut celle du clergé, l'application de sa constitution civile. Aux demandeurs de concessions il répondit non par la séparation de l'Eglise et de l'État, mais en appelant réfractaires les prêtres qui croyaient au Souverain Pontife. C'est à eux qu'il faut attribuer les troubles terribles qui désolent la République ! En avril 92, il réclamait pour les prêtres perturbateurs l'envoi en Amérique, les auteurs de dissensions civiles ne pouvant déchirer à leur gré l'Unité nationale.

La noblesse vidait en masse le pays et recourant à l'intervention de l'étranger, comme les prélats, les prébendés et les détenteurs d'offices canonicaux, s'accumulait aux frontières, menaçante. Classe de conqué-

rants issus de la Germanie, d'après une école historique, elle demandait à la Germanie un refuge, des armes, un concours effectif par la guerre, et suscitait la désertion des troupes au nom du trône ; voilà ce qu'on lui reprochait.

Dès novembre 91 l'Émigration occupait par ses agissements l'Assemblée législative. Merlin l'y signala en lisant les procès-verbaux des municipalités de cette Lorraine allemande qu'il connut si bien et dont il était le vigilant mandataire. Vainement lui opposa-t-on par un argument habile la liberté de la circulation et la subordination administrative ; il insista à nouveau en octobre et lut une correspondance adressée à Calonne qui exprimait des vœux pour le triomphe de l'Émigration. Il annonça l'envoi, le lendemain, d'une lettre du chef des émigrés, réunis à Luxembourg, au maire de Thionville, sur les désordres commis par ses gens. Cette fois, il l'emporta. L'Assemblée convaincue, après une triple dénonciation de faits reconnus publiquement par leurs auteurs, comprit qu'il fallait agir. Elle vota, séance tenante, l'établissement d'un Comité de Surveillance [1].

Désormais l'Assemblée avait créé un principe de gouvernement qui ne ressortait que d'elle-même. L'Émigration surveillée ainsi était détruite dans son principe. Restait, si elle refusait de se soumettre, à la frapper dans sa fortune en faisant monnaie de ses biens : cause de la guerre, il était logique de lui en faire supporter les frais, comme au clergé. On voit combien tout s'enchaîne dans cette dialectique. Aussi s'écriait-il (en avril 92) : Puisque nous sommes en guerre, il ne s'agit plus de séquestrer ; il faut confisquer entièrement les biens. Le 2 septembre, l'Assemblée adopta la mesure et la basa sur *la persistance des émigrés dans la désertion.*

Atteinte dans son crédit, la noblesse rebelle fut poursuivie dans la personne de ses membres. On lui supposa le désir secret de l'appel à la Coalition, et la traitant en race ennemie, Merlin proposa de la déclarer en masse déchue du service militaire. La Convention reprit la motion et l'adopta, sans souci de Biron et de Custine, de Dampierre et de Desaix, de Rochambeau et de Beauharnais, de La Riboisière, de Sercey et de Davout, de Montalembert. Et cependant, combien avaient dit avec

1. « L'Assemblée consultée décrète successivement : 1° qu'il y aura un comité chargé de recueillir les faits qui lui seront renvoyés par l'Assemblée nationale, et qui seront capables d'attaquer le maintien de la Constitution ; 2° qu'il portera le nom de *Comité de surveillance ;* 3° qu'il sera composé de douze membres, qui seront renouvelés par moitié tous les trois mois. » (Séance du 25 novembre 1791.)

Desaix : *Je n'émigrerai à aucun prix. Je ne veux pas servir contre mon pays. Je veux demeurer et avancer dans l'armée. Non, jamais je ne serai émigré.* Éclairé par les actions d'éclat dont il avait été le témoin enthousiaste à Mayence et en Vendée, Merlin eut l'honneur de faire rapporter le décret dont il avait été l'initiateur. Il sut avoir le courage de se déjuger et demanda pour tous le droit de confondre les deux rangs en un seul sur les champs de bataille. La justice et la liberté étaient enfin d'accord.

Le Manifeste de Brunswick, la Convention de Pilnitz, la politique de Pitt et de Cobourg, l'Émigration, le parti de la Cour, la fuite de Varennes, l'éloignement de Louis XVI pour la Constitution, signalé avec tant de vigueur par le maréchal de Rochambeau, telles furent les causes du 10 août du côté de la Cour. L'étude des émeutes révolutionnaires y a appris le rôle des Jacobins. De là cet appel de Merlin : « Ce n'est plus avec des discours, c'est avec des canons qu'il faut attaquer le palais des rois et le peuple sera libre. » Au jour de l'exécution ses ardeurs patriotiques furent bientôt éclairées par les faits. De là son appel à Roederer son compatriote, sur la terrasse des Feuillants, de là ses avertissements au salut, de là la présence de Louis XVI dans l'Assemblée, résultat de ses conseils. Merlin cherchait alors à sauver la vie du roi comme il l'avait déjà fait au 20 juin précédent. Les fureurs des Montagnards allaient l'emporter par la Commune et le vertueux Pétion, dupe de Robespierre et des futurs triumvirs. Nul doute pour nous que Merlin ne se fût élevé avec force contre l'attentat du 21 janvier ; *summum jus, summa injuria.*

Le panégyriste a écrit sur son rôle actif au Dix-août une page dont il faut connaître le fait principal ; elle raconte les périls que courut la personne même de Louis XVI et la conduite des futurs conventionnels à cet égard.

L'acharnement des vainqueurs était extrême et se manifesta surtout après la satisfaction entière de leurs désirs, l'expulsion de la famille royale des Tuileries. Les publicistes républicains indépendants l'ont avoué. Merlin aperçut dans une allée du jardin le duc de Choiseul l'épée à la main, essayant de se défendre ; se jetant sur lui, il l'entraîna à l'Assemblée et l'y fit asseoir à ses côtés. Puis, revenant sur ses pas, il se rendit sur la terrasse où se trouvaient les Suisses ; il fut assez heureux pour amener quelques-uns de leurs officiers vers les appartements du Comité où il put les cacher. Un fédéré marseillais qu'il connaissait vint à lui couvert du sang de ses deux frères que les coups de fusils partis

des Tuileries venaient de tuer, jurant que pour les venger il tuerait le roi. Il allait dans cette scène de carnage, organisée avec Santerre par les futurs Jacobins, arriver jusqu'à Louis XVI. Merlin s'interposa, entra en collision avec lui, fut assez heureux pour le calmer et empêcha ce *crime*. J'ai eu à délibérer au 10 août dit-il plus tard à la Convention si je ne vous éviterais pas les embarras d'un long et difficile procès ! Paroles mémorables qui attestent avec le temps la vérité de son action si ignorée et que nous rappelons après son biographe (1).

La mort de Louis XVI eût passé chez le vainqueur pour un incident de la journée, accident pour les uns, incident pour les autres, mais le parti royaliste l'eût déclaré un assassinat prémédité. Merlin eut ce pressentiment de l'opinion ; placé entre un acte utilitaire et la morale, il crut qu'une telle mort eût été la honte de la Révolution. Il suivit la morale et il faut l'en féliciter (2).

Nommé commissaire après le Dix-août, il parcourut les départements de Seine-et-Marne, de l'Oise, de l'Aisne et de la Somme, les appelant aux armes avec des paroles enflammées. A Soissons, il traita les *fédérés* en rebelles, cassa leurs chefs et les envoya d'autorité aux frontières; animant les courages, il inspira partout la haine de l'étranger. Son éloquence entraînante eut des suites inattendues pour lui. Le département de l'Aisne l'élut pour la Convention comme la Moselle.

Ses missions qui durèrent de septembre 92 à novembre 93 ne lui infligèrent pas le périlleux devoir de se prononcer dans les débats de cette année 93 où furent exécutés le roi, les Girondins, des généraux distingués ; où fut créé le Tribunal révolutionnaire et votée la loi des Suspects. Il n'eut qu'à combattre.

II

Commissaire à l'armée devant Mayence, Merlin se rendit directement de Paris à son poste. Des premiers parmi les chefs d'opérations militaires, il comprit l'importance capitale de cette place et l'assimila à

1. C'est lui, ont écrit des contemporains, qui conseilla à Roederer de conduire le roi à l'assemblée.

2. Au moment de mourir. Merlin se rappelant cette scène la qualifiait la plus grande qu'il eût jamais vue. Et il ajoutait : *Au dix août j'ai eu partir pour le même voyage plus grand et plus glorieux que moi !* Il sauva la vie au duc de Choiseul et malgré leurs divergences d'opinions contracta avec ce dernier des relations intimes qui durèrent jusqu'à la mort.

Strasbourg. Dès son arrivée, il écrivit au ministre de la guerre pour l'adjurer de prendre l'*offensive :* On peut finir la guerre, si on se concerte, si les généraux oublient leurs amours-propres aigris et si tous réunis forment une *masse* pour tout envelopper avec quatre armées.

Donc, *l'occupation complète de la ligne du Rhin* était son but. Les événements ont prouvé combien Merlin avait raison.

L'opinion dominante était, au contraire, d'abandonner Mayence comme une seconde Francfort ; Beurnonville et Custine lui-même se signalaient dans l'accentuation de cette pensée. Merlin protesta dans la lettre du 4 février adressée à son collègue Thirion (1) en ces termes :

Si Thirion peut soupçonner Merlin, d'autres le *suspectent*, et tous les amis de Thirion (qui sont les miens, je pense) ont droit d'exiger de moi un compte exact et de mes motifs et de ma conduite.

Je divise ta lettre en deux parties et ma réponse de même : 1° positions militaires de nos armées sur le Rhin ; 2° mes relations avec les généraux.

1° Position de notre armée commandée par Custine, Després-Crassier et Houchard.

Cette armée occupe tout le pays entre Huningue et Mayence, et de Mayence, en suivant la gauche du Rhin, s'étend jusqu'au village de Bretzenheim derrière Kreutznach, devant l'armée prussienne, hessoise et de Darmstadt qui occupe l'autre rive. Cette armée est jusqu'ici inférieure en nombre à la nôtre, et elle s'occupe journellement à faire mille contre-marches pour paraître se doubler.

Houchard commande l'avant-garde à Kreutznach, et doit s'opposer à l'entrée des ennemis par le Hundsruck. Sa défense est facile ; il n'a que trois défilés à garder : Stromberg, si l'ennemi passait à Bacharach ; Kirberg et Kirn, s'il venait de Trèves par le Hundsruck. J'espère que tu prendras la carte pour vérifier mes dires. Je te parlerai des moyens moraux de Houchard à l'article de mes relations avec les généraux.

Il est impossible, d'après les mesures prises, que l'ennemi vienne nous attaquer en arrivant de Trèves sur Mayence, et l'armée qui nous observe ici est tenue en échec par le fort de Cassel que tu appelles militairement tête de pont. Pourquoi n'êtes-vous pas tous ici et ne pouvez-vous tout voir ? Vous penseriez bientôt que s'il existe une place essentielle au salut de la république, c'est aujourd'hui Mayence, qui, en mars, se gardera avec neuf mille hommes et qui donnera à notre armée, forte de soixante mille homme, la faculté de tenir la plaine et de s'opposer à tous les mouvements de l'ennemi qu'elle pourra prendre à revers, soit dans le Luxembourg et le pays de Trèves, s'il s'éloigne de Mayence, soit dans les départements du Rhin, s'il avait l'intention d'inquiéter cette partie de nos frontières.

Ainsi, porte-toi à Mayence sur la carte ; occupe ce point central et regarde l'ennemi tout autour de toi ; vois si, de là, tu peux te porter avec une armée sur tous les points de nos frontières que l'ennemi attaquerait pour faire diversion, et si tu trouves çà Castellane où vont être nos derniers postes, ainsi qu'à Simmern, et au moyen de la réunion d'une partie de l'armée de Beurnonville à Hombourg,

1. Professeur de rhétorique à Metz, envoyé par la Moselle à la Convention, lié avec Robespierre le 31 mai, en Vendée par le dictateur pour y appuyer sa politique sanguinaire, rappelé, anti-terroriste, anti-thermidorien en prairial, arrêté, amnistié le 4 brumaire, telle fut la carrière de Thirion pendant la Révolution.

étant à portée d'attaquer Rheinsfeld et Coblentz, au cas où ces places seraient dégarnies par les mouvements de l'ennemi, tu es en même temps en état de défendre les frontières de la Sarre et de la Moselle, et même d'empêcher l'ennemi de renforcer son armée contre Dumouriez, alors tu penseras qu'il vaut mieux conserver ce poste que de nous faire suivre sur nos frontières par l'ennemi.

Voyons maintenant l'autre côté de Mayence vers Strasbourg. L'armée de Després-Crassier suffit bien sans doute pour défendre Spire et Worms qui nous offrent, en tous cas, des retraites sûres, si comme tu le supposes notre armée était battue. Mais, avant cela, le corps d'armée couvre encore, dans cette partie du Bas-Rhin, la ville de Landau que nous avons copieusement approvisionnée tant en munitions de guerre qu'en munitions de bouche. Si tu connais Strasbourg, tu sais combien peu l'on a à craindre pour une place qu'on ne peut attaquer qu'avec soixante mille hommes; et au cas particulier où nous sommes, il faudrait encore avoir battu auparavant l'armée de Custine.

Ainsi, je crois t'avoir démontré sur la carte que la position de notre armée ne peut être abandonnée militairement; doit-elle l'être politiquement et y trouverions-nous de l'avantage? Le peuple de cette belle contrée, *faite pour redevenir la frontière de la France dont le Rhin sera le premier boulevard*, est sur le point de se déclarer et de demander à former un quatre-vingt-cinquième département. Il n'y a plus d'espérance que la chose réussisse si nous nous retirons. Et d'ailleurs si ce poste n'était pas aussi essentiel à conserver, dis-moi, pourquoi l'ennemi le convoiterait-il avec tant de chaleur? pourquoi combinerait-il toutes ses forces pour nous y inquiéter? Il en sent l'importance aussi bien que nous, et trop faible pour nous y attaquer, il se fortifie sur le chemin de Wiesbaden et de Francfort.

L'intérêt essentiel de la conservation d'un poste militaire, d'un fort élevé à grands frais, qui a sauvé notre armée après l'infâme trahison de Francfort (que l'assemblée veut cependant bien innocenter), est un motif encore moins puissant que celui que je vais faire suivre. Mais avant d'y passer, je te retrace encore en peu de mots tout ce que je viens de développer. Il faut conserver une position militaire chez l'ennemi si elle est meilleure que celle que nous voulons prendre chez nous : or, Mayence et Cassel forment une position d'où l'armée française peut se porter partout et prendre les ennemis à revers de quelque côté qu'ils viennent nous attaquer, soit de Landau, soit du Haut-Rhin, de Sarrelouis, de Thionville, de Metz même, et empêcher qu'ils n'arrêtent le succès de nos armées vers le Brabant. Où trouver ailleurs une pareille position? Si l'on abandonne Mayence, au contraire, en y abandonnant des ouvrages qui coûtent des millions, les ennemis sont maîtres des cours du Rhin, du Mein, du Neckar, de toute l'Allemagne, en reçoivent tous approvisionnements, et peuvent, en combinant toutes leurs forces, attaquer nos villes du Rhin, qui aujourd'hui, d'après les vues de l'ennemi sur Mayence, ne sont qu'en seconde ligne. Alors, l'ennemi n'a plus rien à redouter : il devient sûr de ses derrières, et quelque soin que nous prenions, vu l'étendue de nos frontières, il peut faire une trouée, et même, sans pénétrer dans la république, il lui suffirait de se tenir en présence pour nous ruiner, nous affamer et exécuter le plan supérieurement combiné par Lafayette et Narbonne (1).

Dans le cas contraire, restant dans ce pays, nous laissons à la France toutes ses ressources, nous vivons sur celles des autres, et c'est là le motif que je te disais plus haut déterminant. Comment rentrer avec des armées nombreuses? comment les jeter dans un pays dévasté l'année dernière? dans l'intérieur, où plusieurs départe-

1. L'histoire a prononcé aujourd'hui contre les accusateurs de Lafayette et de Narbonne; Merlin a partagé l'entraînement général de ses contemporains, il faut le regretter.

ments éprouvent une disette affreuse de blé et de fourrage, et où la rentrée des armées amènerait nécessairement la famine et la guerre civile, suites nécessaires du défaut absolu de subsistances? Et, en outre, comment maintenir des soldats que je défie de licencier de suite, et que l'on ne doit même pas licencier tant que l'ennemi est à nos portes? Comment les contenir dans l'inaction, puisqu'on peut à peine les maîtriser ici, à moins de les mener au combat tous les jours ou de les occuper à des travaux? Je ne suis pas un don Quichotte; *je désire ardemment la fin de la guerre*; je soupire après le dernier jour des combats; mais je pense que si nous reculions aujourd'hui de cette position d'où nous tenons en bride toute l'Allemagne, nous enhardirions les cohortes des tyrans, et il n'y aurait pas de roquets, tels que les Suisses et autres, qui ne se déclareraient bientôt contre nous.

Je ne vois donc que dangers dans le système que tu parais avoir adopté et que la connaissance des lieux et des faits te ferait bien vite abandonner si tu voulais approfondir un instant mon opinion. Notre armée vit dans un pays qui laisse à la France toutes ses subsistances; elle tient en échec les Prussiens, les Hessois, les soldats de Darmstadt, les empêche de rien tenter sur la France, et quand nous ne ferions, l'année prochaine, qu'annuler les efforts de l'ennemi, il n'existerait plus l'année d'ensuite. Je ne développe pas davantage ce dernier raisonnement : tu connais les principes qui me font tirer cette conséquence :

1° Intérêt de la République qui n'est point affamée ni inquiétée par des armées ;

2° Intérêt politique qui veut que nous ayons le Rhin pour frontière ;

3° Nulle crainte pour nos villes avec une position d'où l'on est en état de faire lever tous les sièges ;

4° Avantage pour la continuation des succès de nos armées en Belgique, et liberté des mouvements de l'armée de Dumouriez ;

Tout engage à conserver Mayence, où la République a d'ailleurs consommé beaucoup d'argent qu'elle ne peut récupérer que par ce moyen.

Passons aux Généraux.

Je n'aime pas Custine; il a tout ce qui fait détester un ci-devant. Je n'ai pas été trois fois chez lui; je n'y ai jamais mangé; je ne suis pas content de lui; j'examine soigneusement sa conduite, et je crois qu'il pouvait nous sauver l'échec de Francfort et faire beaucoup mieux la dernière campagne.

Després-Crassier est un vieillard, sourd, mais bon soldat. Je n'ai pas approfondi ses principes.

Houchard est un brave soldat, excellent général d'avant-garde, détestant les nobles et les rois.

Tu m'apprends l'arrivée de Félix Wimpfen : loin d'avoir connivé pour l'attirer ici, nous écrivîmes, d'après ta lettre, au Conseil exécutif qu'il y a déjà trop d'un François Wimpfen dans cette armée.

Après t'avoir répondu sur la question purement militaire, je dois te dire que nos frères d'armes ne manquent plus de grand'chose en ce moment, et que l'armée, Mayence et Landau, ont des vivres pour tout le temps nécessaire. Voilà ce que je te devais : tu me dois, toi, de faire connaître ma lettre à nos amis, et d'être bien persuadé que l'univers peut changer, mais varier, moi !... Bonjour à tout ce qui t'est cher.

Tenu pour la Convention, ce langage y fut commenté par Thirion. Qu'écrivait Merlin au ministre autorisé qui avait dû succéder au citoyen Pache ?

N'ayant pu vous voir à Sarrelouis, comme nous l'avons espéré, nous prenons le parti de vous informer. Sachez bien que Francfort n'est qu'un village incapable de résistance et que Mayence est une des places les plus fortes de l'Europe. Une assemblée départementale du Bas-Rhin signerait une Adresse pour faire ramener les troupes à l'intérieur, nous protestons. On ne peut chasser un général d'armée de Mayence comme vous le croyez, à l'exemple de ce qui s'est passé à Francfort (1).

Ce langage appartient à Merlin seul quoique ses collègues aient signé sa dépêche. Haussmann et Rewbell avaient été nommés exceptionnellement commissaires près trois armées : Rhin, Vosges et Moselle ; aussi Merlin envisageait-il l'ensemble des opérations comme le prouve la suite de sa dépêche :

Quand nous rapprochons cette Adresse d'une lettre écrite à la Convention pour lui annoncer qu'il n'y a que quatre canons à Landau, tandis que nous en avons compté sur les remparts cent quatre-vingt-quatre, quand nous la rapprochons des insinuations faites aux troupes : « que c'est mal à propos qu'on fait la guerre hors du territoire de la république, » ainsi que de plusieurs autres circonstances, nous pouvons soupçonner qu'il existe une manœuvre pour faire abandonner Mayence et opérer, par un trait de plume, ce que le roi de Prusse entreprendrait sans succès avec cent mille hommes.

Si le roi de Prusse paye des agents pour déterminer la Convention à faire évacuer Mayence, ces agents ne lui volent point son argent, mais ils cherchent évidemment à perdre la république. Nous ne nous arrêterons pas longtemps sur la beauté et la bonté de la position militaire de cette ville. Si elle était mauvaise, le roi de Prusse, pour lequel on a eu de si grandes complaisances jusqu'à présent, ne ferait pas tant d'efforts pour nous conduire à l'abandonner. Nous n'avons pas besoin de vous faire observer que de Mayence, le général qui commande dans cette partie pourra, avec son armée disponible, prendre à revers les ennemis de quelque côté qu'ils attaquent les autres armées ou postes de la république ; mais nous ne pouvons vous dissimuler notre façon de penser sur le système rigoureux de défense que l'on veut nous faire adopter.

C'était celui de Lafayette et de Rochambeau : cela seul devrait suffire pour le rendre suspect aux vrais patriotes ; et combien n'avons-nous pas de raisons pour le combattre ? Sous l'ancien régime, la cour, pour épargner à ceux qu'elle appelait ses sujets toutes les calamités qu'entraine la présence d'armées amies ou ennemies, avait grand soin d'écarter, le plus qu'elle le pouvait, des frontières, le théâtre de la guerre. Serait-ce donc pour nous faire regretter l'ancien régime que l'on veut se replier dans l'intérieur ? Si l'on entasse les troupes dans les garnisons, si on les cantonne dans les villages par milliers, combien nos troupes ne seront-elles pas à charge aux habitants, quelque discipline que l'on puisse se flatter de leur faire observer ! Si on les campe, combien de terrain perdu pour les récoltes ! Le seul petit camp de Huningue a fait naître des demandes d'indemnités sans fin ; et en

1. Dépêche du 10 février. — Le 4 janvier, il lui avait adressé confidentiellement une dépêche qui exposait la valeur de Mayence et des pays circonvoisins dans la guerre présente.

payant des indemnités, la République subit une double perte : d'abord ce qu'elle donne aux habitants pour les indemniser, et secondement les récoltes ; ce qui est souvent irréparable, et le serait surtout dans les circonstances actuelles où la disette se fait sentir dans plusieurs départements, tandis que les blés sont à un taux excessif dans d'autres. Il ne faudrait que faire replier les armées dans l'intérieur pour y porter la famine et y exciter la plus cruelle des guerres civiles qui en deviendrait la suite nécessaire.

Custine, en notre présence, a été approvisionné en vivres, non seulement pour Mayence et Landau, mais pour toute son armée et pour toute la campagne, et cela sans tirer un grain de la France. Aurions-nous eu cette ressource si nous n'avions persisté à tenir Mayence? En s'approvisionnant hors de la république, non seulement on se fait du bien, mais on prive l'ennemi d'autant. Que les despotes de la Prusse et de l'Autriche se croiraient donc fortunés si nous quittions ce poste ! Maîtres du Rhin, du Neckar et du Mein, il n'y a rien qu'ils ne puissent tenter contre nous, puisque les vivres ne pourraient plus leur manquer et qu'en même temps leur retraite serait assurée !

Nous ne vous parlerons pas du général Custine : vous êtes à présent ministre, et vous avez toujours été citoyen et républicain ; c'est à vous, si vous croyez que ce général peut être utile, à prendre toutes les mesures nécessaires pour le conserver à la République : le vrai republicain ne voit que l'intérêt de la patrie, et tout se tait devant cet intérêt.

Nous n'avons plus qu'un mot à vous dire : vous savez qu'une partie de notre mission consiste à faire exécuter dans le pays de Mayence le décret du 16 décembre. En ce moment tout est disposé et bien disposé pour cet effet ; mais ce serait une horreur d'aller en avant, si vous parveniez à faire décider qu'il faut faire un pas rétrograde. Vous sentez assez que l'on ne peut compromettre de la sorte l'honneur de la nation et de ses représentants, et nous attendons de votre loyauté, citoyen ministre, une explication nette sur cet article. Vous voudrez bien nous l'adresser à Metz, afin que nous puissions prendre promptement notre parti.

Je vous ai déjà parlé de la neutralité du Palatin ; je vous proteste qu'elle compromet la gloire de nos armes, la sûreté de nos armées, et qu'elle s'oppose à la propagation de nos principes. Tous les Principiaux du monde se rassemblent dans ce foyer d'aristocratie de Manheim, et je sais de science certaine que le prince Max et le duc de Deux-Ponts vont en livrer les portes aux Autrichiens dans quelque temps. Leurs postes avancés arrivent jusqu'auprès de la tête de pont. Je les ai reconnus moi-même en revenant de Durckeim. A Heidelberg est un magasin capable d'alimenter leur armée pendant toute la campagne ; on m'a promis qu'il serait brûlé, et j'ai promis, moi, une récompense au nom de la Nation.

Tout est disposé pour la défense sur le Rhin de la part de l'ennemi, qui n'y est plus qu'au nombre de trente mille hommes. Le surplus de l'armée prussienne a filé vers la Gueldre. Les Autrichiens ne sont point encore en force, ni ici, ni à Manheim, ni à Trèves, ni à Luxembourg, ni à Coblentz, ni à Rheinfeld. Il faut qu'ils soient tous rassemblés pour entrer dans la Belgique. Profitons donc de nos avantages ; occupons le Palatinat tout entier, et je vous répète que l'Allemagne est soumise.

Pesez ces observations, mon cher concitoyen, et donnez au général Custine, qui, je vous le dis franchement, m'a paru avoir trop de condescendance pour les ci-devant, l'ordre positif de s'emparer de Manheim. Il n'y a que quinze mille hommes dans le pays de Trèves ; Ligneville pourrait faire venir à Worms par Durckeim, sans qu'on s'en doute, une couple de brigades de son armée, et ce coup de main coûterait un jour de temps et remettrait notre armée en haleine.

Nos généraux mettent de l'importance à des riens, lorsqu'ils écrivent à la Con-

vention ou à vous. Je vous réponds qu'avec une force très bornée, on peut faire passer une petite colonne sur la rive du Neckar, en face de l'ennemi, le tenir en échec et prendre tout le Palatinat de la rive droite en une journée (1).

Cette dépêche est la dernière, datée de la forteresse ; le siège ne peut être connu, à raison de la rigueur du blocus prussien, que par les papiers militaires publiés ultérieurement. Son récit nous concerne incidemment ici, car il appartient pour l'exposé exact à l'étude que l'on peut écrire sur *Kléber et l'Armée devant Mayence*. Mais il faudra alors traiter le second siège, en l'an III, où s'illustra à nouveau celui que le Comité de Salut public (qui comptait Fourcroy, Cambacérès et Carnot parmi ses membres) appelait le brave Kléber. Le général Pajol et M. Chuquet, autant et mieux que Jomini, nous dispensent de cette tâche.

Mayence était, selon les desseins des généraux et du gouvernement, la clef de la France. De là l'intention de la regarder comme *ville neutre* jusqu'à la paix, attestation des vues politiques et militaires de Merlin le jour même de son arrivée à l'armée (2).

Les puissances coalisées comprirent comme Merlin que Mayence était leur base d'opérations, sans quoi il leur était impossible, même avec des victoires, de nous dicter leurs conditions à Paris. Tant que les Français occuperont cette place, portent leurs instructions, l'armée des Pays-Bas ne peut dépasser la Meuse et celle du Rhin traverser les Vosges.

Le 25 mars, l'armée prussienne passait le Rhin à quelques lieues au-dessous de Mayence, et Custine effrayé reculait en livrant la ligne de la Nahe pour gagner celle des Vosges. Bien plus, il appelait à lui une partie des troupes qui étaient à Mayence. L'armée prussienne commettant la faute de leur barrer le passage, les rejeta dans la place avec les deux Représentants qui marchaient avec elles, Rewbell et Merlin. Grâce à cette circonstance, la garnison compta 22 mille hommes, où prédominaient les Volontaires et que commandaient Aubert-Dubayet, Beaupuy, Decaen, Kléber, Marigny, avec les généraux Doyré et Meunier pour ingénieurs.

L'armement quoique considérable devait être insuffisant par suite du manque de munitions ; si le blé abondait, les moulins manquaient ; les fourrages étaient à l'état de disette fatale et les caisses vides. Custine s'était trop abandonné à l'imprévoyance de l'avenir, en cas de départ, et

1. Dépêche du 8 mars.

2. Henri Martin a écrit une page magnifique sur Mayence dans son *Histoire de France depuis 1789*, tom. I, chap. 13, p. 373.

nullement approvisionné, en cas de lutte ; la poudre manquant devait laisser la défense impuissante.

Ce fut au milieu du mois de juin que commencèrent les opérations régulières du siège sous la direction du roi de Prusse en personne, campé au milieu de sa garde. La Hollande avait prêté son bel arsenal de siège. Rewbell dirigea l'administration de notre côté. Merlin, toujours aux tranchées et aux points les plus exposés des fortifications de jour et de nuit, s'unissant aux troupes qui exécutaient des sorties tantôt avec l'intrépide Marigny, tantôt avec Kléber, mérita de la part des Prussiens le surnom de *Diable de feu* (Teufel-Feuer). Il faillit tuer le Prince de Prusse dans un combat corps à corps ; ce dernier ne dut la vie qu'à un colonel qui, se jetant entre les deux adversaires, reçut le coup qui était porté par Merlin.

Le 15 juin, avait commencé le bombardement et l'ouverture de la 1re parallèle ; dès le 1er juillet, les vivres commencèrent à manquer. Le 23, une capitulation des plus honorables était signée avec stipulations favorables aux Mayençais, échangés contre les otages allemands pris par nous sur leur territoire.

Les soldats se distinguèrent par leur humanité. Ils recueillirent après l'expulsion les 1500 Mayençais que la rareté des vivres avait fait exiler de leur ville, sans consulter leurs officiers. Les chasseurs à cheval prirent les femmes en croupe jusque dans leurs campements, les enfants en nourrice furent portés en ville; les commissaires des guerres leur envoyèrent du lait et du vin pour les mères. Les officiers donnèrent leur solde. Aussi, nos ennemis ont-ils imprimé ceci : *La conduite des Français a reçu tous les applaudissements.* Les émigrés se vengèrent après notre départ de la politique des Triumvirs en persécutant ceux qui avaient salué nos principes. Des femmes jeunes accompagnèrent les Volontaires à leur départ et les suivirent. Leurs compatriotes purent se moquer en leur demandant : *Vous avez donc eu le temps d'étudier le Français et vous voulez courir le monde, vous aussi?* Les Gretchens quittèrent Mayence avec joie et plus d'une devint femme d'officier. L'armée comptait 18.675 hommes (blessés et malades compris) lors de l'évacuation (1).

1. Un jour, Merlin fait prisonnier un hussard. Il lui demande quelle est la force de l'armée prussienne et si le roi veut donner l'assaut. « Notre force est telle, répond le hussard, que nous n'avons jamais peur; mais le roi ne donnera pas l'assaut et ne risquera pas la vie de tant de braves gens; il aimera mieux affamer la ville. » Merlin lui remet deux thalers; le hussard les jette à un Volontaire en guenilles : « Tiens, voilà de quoi t'habiller; mon uniforme est encore bon. » Merlin lui propose de s'en-

Le 24, la garnison sortit avec les honneurs de la guerre. Un affidé de Robespierre, Montaut, Représentant à la frontière, viola par ordre la capitulation. Comment lui et Ruamps auraient-ils refusé l'échange des patriotes mayençais sous le prétexte que la capitulation était une œuvre de *trahison?* Or, leur situation était aggravée par la réunion de Mayence à la République, votée pendant le siège à la *Convention de l'Electorat* (1). Lors de l'accusation du 9 août 94, tentée par Montaut, celui-ci reçut de Thuriot cette réponse accablante : *N'insultez pas ceux que vous n'avez pas secourus lorsque vous le deviez !*

Le maréchal Soult a parlé du *siège de Mayence* pour émettre une opinion contradictoire avec lui-même et qu'il faut exposer : les généraux n'auraient pas défendu la ville jusqu'à la dernière extrémité et les Représentants auraient entraîné l'avis d'un conseil de guerre pour capituler plus aisément.

La garnison de cette forteresse avait avec elle les Représentants Rewbell et Merlin ; pour la commander des généraux de mérite. Elle livra plusieurs combats pour retarder les approches ; *la résistance ne fut point poussée jusqu'au terme où elle pouvait arriver.* Le corps de place et la troisième parallèle tenaient encore, il y avait du pain et les munitions ne manquaient pas. Les *Représentants*, sous prétexte que la garnison pouvait être employée dans l'intérieur, *firent décider* par un conseil de guerre qu'on devait *capituler* (2).

Les souvenirs du maréchal le trompent. Jamais durant le règne des Représentants aux armées, les généraux n'ont été tenus de leur obéir lorsqu'ils auraient manifesté l'intention de leur imposer l'*oubli de leurs devoirs militaires.* Ils ont pu les contrarier dans leurs opérations, leur en imposer de contraires à leurs opinions personnelles, ce qui est déjà grave, modifier la marche de leurs plans, les transformer tantôt avec ineptie, tantôt avec une juste intuition, substituer ceux du Comité de

rôler dans l'armée de la République : « Tu deviendras officier, » lui dit-il. — « Entrez vous-même *au service de notre roi*, répliqua le hussard, *vous deviendrez simple soldat.* » — « Le roi, s'écrie Merlin, a-t-il beaucoup d'hommes comme toi ? » — « J'en serais désolé, car je me suis laissé prendre ; je vous prie, renvoyez-moi dès aujourd'hui. » Merlin le renvoya sur-le-champ.

Dans *Mayence* par M. Chuquet, ch. IX, p. 285, d'après des publicistes allemands. Eh bien ! nous n'accordons à cette anecdote aucune valeur et nous l'avons citée par déférence pour le savant qui l'a propagée. C'est une anecdote très prussienne et faite à plaisir.

1. La *République Cis-Rhénane* ne fut qu'une appellation vaine. La conquête de 93 la fit disparaître et la Paix de Bâle l'anéantit en 95.

2. *Mémoires*, t. I, ch. 3, p. 29.

Salut public à leurs vues, mais ils n'ont jamais pu les obliger à des actes contraires à l'honneur. Or, faire ce qui est indiqué plus haut, c'était commettre l'équivalent d'une *trahison*, car c'était manquer à la fois au devoir et à l'honneur. St-Just lui-même, le plus coupable de tous, ne l'osa jamais. Prêter cette intention à Merlin est une erreur, bien étonnante chez le maréchal Soult, qui se trouve en désaccord avec le sentiment d'admiration qu'éprouvèrent les Émigrés et les Prussiens pour ce siège glorieux.

CHAPITRE LX

MERLIN A L'ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE

Retour sur le Rhin en octobre 94. — Série de dépêches. — Malheurs de 1795. — Le 3e Comité de Salut public veut absolument la Paix. — Démêlés avec le traître Pichegru. — Merlin est élu Député, l'an III, par plus de 30 départements.

Le 27 octobre 94, Merlin reprit sa situation de Représentant près les armées, et informa le général Vachot le 1er novembre, à Frankenthal, du décret qui l'avait nommé.

Nous savons par Gouvion-Saint-Cyr la valeur de l'armée, la supériorité des troupes et le talent des chefs. Michaud, esprit craintif, commandait alors l'Armée de Rhin et Moselle ; mais il avait pour lieutenants, Kléber, Saint-Cyr et Desaix. Quelle était la situation de cette partie des frontières ?

Les succès de l'Armée de Sambre et Meuse, conquérant pour la seconde fois la Belgique, et le prince de Cobourg rejeté en Allemagne, avaient effrayé les impériaux sur le Rhin. A la nouvelle de nos victoires du Nord, ils s'étaient repliés et passant sur la rive droite nous avaient livré la rive gauche; mais en se réservant sur la rive gauche Mayence, la tête de pont de Manheim, en outre la place de Luxembourg, ils avaient protesté contre le respect de nos frontières naturelles. Enfin, ils déclaraient devoir continuer la guerre à outrance.

Qu'avait répondu la Convention ?

Notre gouvernement, s'écriait Boissy d'Anglas à la tribune, dans un rapport sur l'état de l'Europe, est le Plénipotentiaire nommé par la totalité du Peuple français pour terminer en son nom la Révolution et la guerre.

Merlin devait être la personnification la plus haute de sa déclaration et de son système, de l'année 94 à la Paix de Bâle.

Donc, les opérations militaires et les négociations vont faire l'objet d'un double courant et, ici, d'un exposé à la fois militaire et diplomatique.

Les généraux de Frédéric II, Mollendorff et Kalkreuth, s'inclineront devant son génie et lui demanderont ... *la paix !*

Dès le 4 novembre, Merlin jugeait la situation de l'armée près laquelle il avait été envoyé, dans une dépêche adressée à son ami Merlin de Douai.

L'ennemi, écrit-il, a quitté la rive droite, mais sa position *défensive* redeviendra *offensive* quand il le voudra. Que pouvons-nous espérer ? Quels sont les moyens de défense des villes à réduire sans s'arrêter aux détails secondaires, tels qu'un commissaire général incapable, un chef d'état-major apte à être commissaire et un parc de soutien absent ? car il basait l'avenir sur la valeur des troupes.

Dans Manheim, quatorze mille hommes de garnison qui peuvent être rafraîchis par tout ce qu'il y a d'ennemis sur la rive droite : dans Mayence, douze mille hommes qui peuvent être renforcés de même par l'armée prussienne campée entre cette ville et Francfort. Les forces ennemies ne peuvent-elles pas faire irruption soit par ces deux places, soit au-dessous par Rheinfels, soit même par Coblentz dont la prise n'est rien sans celle de la citadelle ? Marchant de cette dernière ville sur Trèves, elles iraient faire lever le siège de Luxembourg et reployer l'armée de la Moselle sur Longwy et Thionville, pour revenir par Trèves, Kaiserslautern et les défilés de Durckheim, attaquer nos lignes et nous forcer à nous replier sur nous-mêmes, sans pouvoir sauver notre artillerie de siège et nos bagages. Ces suppositions peuvent être exagérées, mais il faut tout prévoir pour avoir moins à craindre.

Ainsi, je suppose l'ennemi derrière Manheim, et, dans la place, une force de trente-cinq mille hommes, dont deux mille journellement de garde à la tête de pont, six mille dans la place et le reste pouvant y entrer à volonté : que dois-je faire ? Isoler les deux mille hommes des autres pour les attaquer ensuite avec plus d'avantage et les forcer à se rendre. C'est ce que je fais facilement en suivant la combinaison qne je te prie d'examiner sur le petit plan qui est à la suite de ces observations.

On doit sentir que si nous obtenons ce premier avantage, la garnison de la tête de pont, ne pouvant plus être relevée ni vivre, sera obligée de se retirer de nuit, au moyen de bateaux ; et si l'on parvenait à être instruit de son mouvement, on pourrait en faire une grande partie prisonnière en sortant des lignes pour tomber sur cette garnison dans sa retraite. Ce serait alors que, maîtres de la tête de pont, nous ferions capituler Manheim ; car ou la ville serait facilement brûlée, ou nous tenterions avec avantage un débarquement sous la protection d'un feu terrible disposé à barbette derrière la digue même de la tête de pont. On pourrait aussi, en construisant une plate-forme de mortiers derrière chacun des cavaliers et en tirant des pièces de seize à boulets rouges, tenter directement Manheim avec quelques bombes et quelques incendies. Je crois cependant plus prudent et plus conforme aux intentions du Comité de Salut public de ne commencer le bombardement de la place qu'après nous être rendus maîtres de la tête de pont. Il me semble, d'après ces combinaisons, que l'on ne doit pas différer de s'emparer de l'espèce de fossé de l'ennemi, et dès la nuit prochaine, si cela se peut. Les forces principales devront marcher sur la droite et sur la gauche en se mettant à l'abri de la digue, en suivant la grève et en s'arrêtant au second angle saillant sous lequel il

sera fait un fossé avec un revêtement aboutissant à la digue elle-même sur laquelle sera construit le cavalier de tranchée. Les travailleurs devront avoir des gabions et saucissons pour hâter le revêtement des ouvrages qui seront établis sur la grève où ils trouveraient peu ou point de terre.

Mais, avant cela, la colonne de Sambre-et-Meuse ne doit pas nous avoir abandonnés. Il faut qu'elle nous délivre des inquiétudes que nous donnent Saint-Goar et Rheinfels, d'où l'on peut venir tomber sur l'armée de siège de Mayence, et dont les garnisons chagrineraient beaucoup les convois de notre artillerie qui ne peut arriver devant Mayence que par la Moselle jusqu'à Mont-Royal, et de là, par Simmern et Bingen, à Mayence.

Pour nous rendre ensuite maîtres de Mayence où il y a douze à quatorze mille hommes de garnison, et de l'autre côté du Rhin l'armée prussienne qui peut entrer dans la ville à volonté, il faut d'abord réduire la place à sa garnison. On ne le peut qu'en prenant l'île Saint-Pierre sur laquelle une batterie très forte sera établie et dirigée contre le pont, tandis qu'une autre, sur la Favorite, battera l'embouchure du Mein et ce même pont dont le passage se trouvera ainsi interrompu. C'est alors qu'ayant coupé les communications de l'armée avec la garnison, tranquille sur mon aile gauche, n'ayant plus à craindre de passage sur ma droite, puisque l'ennemi serait arrêté à Manheim, dont nous batterions la tête de pont, j'attaquerais la place avec confiance, en prenant d'abord le fort Hauptstein duquel dépend particulièrement la réduction de la ville.

Mais pour le succès de ces opérations, et à Mayence surtout, il faut un général habile, sage et intrépide, que l'on ferait passer sous les ordres du général en chef Michaux, en l'autorisant à prendre sur lui ; il faut en outre avoir Rheinfels et Saint-Goar, et conséquemment il faut l'aide de la colonne de Sambre-et-Meuse jusqu'à la réduction de ces petites places. Surtout il faut que l'armée ne manque de rien ; que le directeur des vivres, que le commissaire général, que la commission des transports répondent de la subsistance et des convois. Sans cela, point de siège, point de guerre.

C'est au moment où nos armées sont victorieuses que la Diplomatie doit s'exercer avec le plus d'activité pour produire les plus grands effets. On a beau dire qu'on cherche à vous tromper par des Propositions ; on n'est jamais trompé, quand on ne fait qu'écouter les propositions ; et surtout quand, aussi malin que l'ennemi, on en obtient d'abord quelque chose et en ne s'avançant que de manière à pouvoir lui refuser tout ce qu'on voudra.

Tu dois avoir lu les rapports de Bacher dans lesquels se trouvent les Propositions de Mollendorff envoyées à son agent à Bâle. Ce serait en ce moment gagner l'impossible que de faire croire à l'Europe coalisée que ce n'est point un conte que de parler de *pourparlers* entre la Prusse et la France. Cela augmenterait la défiance entre les alliés ; et si l'on ne parvenait pas à éloigner l'armée prussienne, on parviendrait du moins à ce résultat que les alliés ne lui confieraient plus à défendre ou à attaquer aucun point important, dans la persuasion de l'intelligence du roi de Prusse avec la France. Cette persuasion ne peut naître que de quelques démarches ostensibles, et l'on en peut faire d'indifférentes : par exemple, nous avons très peu de prisonniers prussiens comparativement à ceux que nous avons faits aux autres puissances. Eh bien ! que l'on ouvre publiquement une *négociation* pour l'échange de ces prisonniers et que l'on traite exclusivement avec les Prussiens, soldat pour soldat, grade pour grade.

Je dois aussi te rendre compte de plusieurs faits. — Après les différentes actions qui ont eu lieu, plusieurs de nos blessés ont été secourus par de simples soldats prussiens, et le bruit commun de l'armée prussienne était que, réunie bientôt à l'armée française, on écraserait la Maison d'Autriche. Enfin, d'après l'ensemble

de tous les rapports que nous sommes plus en mesure d'apprécier étant plus voisins, il paraît que les Prussiens ne seraient pas éloignés de conclure la paix avec la France, en abandonnant la coalition et en consentant à ce que nous gardions pour frontière la rive du Rhin, si, de son côté, la France consentait à ne pas inquiéter la Prusse dans la conquête de la Silésie, et à occuper l'Empereur ailleurs.

Les négociations seraient ouvertes sans entendre aucune suspension d'armes, sans diminuer en rien notre activité militaire, et sans frapper des coups moins sûrs contre la coalition.

Nous pensons que si jamais le moment de la Diplomatie est arrivé, c'est au moment où nos armées sont victorieuses. Louis XIV vainqueur dictait des lois à l'Europe : Louis XIV vaincu payait un subside pour faire la guerre contre son petit-fils.

Le récit des affaires du Luxembourg appartenant à une mission dans les Pays conquis, nous ajournons son exposé à un travail spécial.

L'Alsace délivrée, presque par une retraite de défensive, restait à la préserver de leur retour et à garantir leur offensive en la prenant nous-mêmes. C'est ce à quoi s'exercèrent les troupes, malgré l'hiver et dans la mesure de leurs efforts. La description des observations détaillées relève de l'œuvre de l'armée du Rhin, mais le rôle de Merlin y importe. Voici ce qu'il mandait sur son action, de Manheim à Mayence, dans la dépêche du 4 au Comité.

Les choses sont sur le meilleur pied. Les ouvrages s'achèvent devant Manheim, et Kléber prendra Mayence. Mais je ne suis pas aussi tranquille sur les moyens de faire vivre les hommes et les chevaux. Si je voulais parler du passé, je reprocherais d'avoir mangé le pays et les départements les plus rapprochés des armées avant les départements les plus éloignés, ce qui force aujourd'hui les voitures à faire soixante lieues pour nous amener un peu de pain. Mais c'est aux moyens d'avoir actuellement ce qui nous est absolument nécessaire qu'il faut s'arrêter, et de dire ce que l'on aurait dû faire ne remédierait à rien.

Il existait, en outre, une sorte de guerre administrative entre les armées du Rhin et de la Moselle, qui se subdivisait même entre les divisions des mêmes armées. Par l'arrêté que vous trouverez n°1, vous verrez que nous l'avons terminée en centralisant l'administration et en en simplifiant les ressorts. Cet arrêté méritera votre approbation ; vous le confirmerez et en ordonnerez l'exécution : un ordre du Comité en imposera davantage à tous les agents. On avait mangé partout les revenus des moines et des princes émigrés, et il ne restait plus que ce qui appartenait aux particuliers ; mais la crainte de n'être pas payé et celle de l'assignat faisaient cacher les denrées : un arrêté que vous trouverez n° 2, a nommé des agents du pays jouissant de notre confiance et surtout de celle du peuple, et bientôt les ressources des particuliers seront connues. Un arrêté n° 3 oblige à prendre les assignats et défend de faire deux prix : ainsi, on payera en assignats ces mêmes ressources particulières, qui peuvent nous mener encore quelque temps.

Il faut profiter de ce court espace pour faire verser sur nous surtout des fourrages, dont nous manquons presque absolument. Le dépôt de huit mille chevaux que l'on dit devoir être établi à Verdun nous privera de grandes ressources : pourquoi le placer si près des armées ? Aidez-nous, car on ne fait pas la guerre sans

pain ni fourrages; aidez-nous en attribuant de nouveaux départements à l'armée de la Moselle et à celle du Rhin : aidez-nous en obligeant à remplir les réquisitions ; aidez-nous en établissant des magasins sur nos derrières, et considérez que nous attaquons à la fois Manheim, Mayence et Luxembourg, et que si nous parvenons à notre but la paix est forcée.

Le 5 décembre, le Comité lui reprochait une *entrevue* qu'il aurait eue avec Kalkreuth, lui recommandait de rester sur ses gardes à l'égard de la Prusse prête à tous les *pièges ;* il déclarait vouloir réduire les puissances de second ordre trop dévouées à l'Autriche *véritable ennemie commune de la France et de la Prusse.* Merlin n'acceptait ni le reproche ni l'intégralité des doctrines funestes du Comité.

Le 8, il informait discrètement Bacher, cause de ces faux bruits ; Kalkreuth ? je ne l'ai point vu. Ses dépêches ? elles cachent la ruse prussienne. La Prusse ? qu'elle donne une preuve de sa sincérité en se retirant. La paix ? ses démarches aggravent son sort. La guerre ? les protestations belliqueuses de Mollendorff n'empêcheront pas Mayence d'être à nous avec Manheim, sinon des cendres.

A ses collègues : agissons de concert et ne comptons pas sur des moyens imaginaires.

Le 15, il répliquait au Comité :

« Faites la paix, s'il est possible, avec une des puissances coalisées, » et les autres sont perdues à jamais. Avec l'Espagne, elle doit vous la » demander à genoux; avec l'Autriche, elle en a besoin, et doit vous lais- » ser bien volontiers les Pays-Bas, si vous promettez de lui laisser pren- » dre tranquillement la Bavière ; avec la Prusse, si vous lui promettez » d'inquiéter l'Empire pendant qu'elle lui prendra ses frais de guerre » avec usure. Eh ! que vous importe que les lions s'entre-déchirent, pour- » vu que la République triomphe. Je voudrais voir le feu partout : la » République jouirait du calme et deviendrait en fait de bonheur et de » commerce ce qu'est actuellement la Suisse dans sa neutralité. Elle » serait même plus heureuse encore, puisqu'elle aurait et plus de res- » sources et de meilleures lois.

» J'ai fait mettre à l'ordre de l'armée le rapport de Merlin sur les » bruits de paix. J'avais déjà anticipé en annonçant à l'armée que la » paix dont les ennemis parlaient pour la distraire était dans Mayence, » et qu'il fallait que la République dictât ses lois d'une rive à l'autre. » Je lui fais annoncer aujourd'hui les brillants succès de l'armée des » Pyrénées-Orientales. J'espère, quoique l'apathie ait été un peu trop

» dans le caractère de ceux qui commandent ici, que nous irons main-
» tenant bon train. Une fois la tête de pont de Manheim enlevée, gare
» Mayence ! Le soldat est dans le meilleur esprit ; Kléber sait servir,
» et son état-major a toutes les connaissances requises. »

Le 24, il envoyait une dépêche de Kléber sur Mayence et ajoutait en la commentant : On ne résisterait pas à l'ennemi s'il passait le Rhin sur la glace ; je déclare qu'il faut conclure ici un *armistice* pendant lequel Luxembourg tombera. Une *paix partielle* permettra de réorganiser tous les services de l'armée, et débloquera la République.

Le 25, la capitulation du fort du Rhin de Manheim était transmise au Comité. L'ennemi, enfin, n'avait plus pied sur la rive gauche entre Landau et Mayence (1).

Suspendu à la suite d'un rapport critique de Kléber, le siège de cette dernière ville devint purement *défensif* à moins d'agression, de notre côté. Merlin le signifia le 14 janvier 95, à Mollendorff.

Parti pour Paris à la fin de nivôse, Merlin s'y était peu arrêté. Il y avait pris son ancien collègue en Vendée, Cavaignac, et avait regagné sa chère armée immédiatement. L'installation de son collègue réglée, il était revenu dans la capitale à la recommandation du Comité. Les émeutes jacobines voulaient un bras et un conseil pour sauver la Constitution des périls populaires.

Adjoint à Pichegru, encore fidèle, il avait repoussé les partisans de Robespierre et laissé à des collègues plus heureux le soin de garder les frontières (2). Les membres chargés des négociations diplomatiques avec Bâle avaient recouru à ses lumières. Malheureusement, on ne l'écouta que pour oublier sa redoutable prophétie contre l'ingratitude du cabinet de Berlin. La paix conclue, Merlin avait regagné son poste, pressé par le Comité, le 14 avril, d'autant que Cavaignac, vivement dénoncé, avait à se défendre à la barre où il était mandé par ordre suprême (3). Vainqueur des imputations, il était retourné auprès de son collègue, pour s'honorer avec lui, malgré la violence des partis.

1. Question de la *Convention Rhéno-Germanique*, aux Appendices et aux pièces justificatives

2. Le rôle de Merlin dans la répression des émeutes doit être exposé dans la partie qui traite spécialement ce sujet.

3. Nous avons parlé de son action en Vendée, d'après Merlin, chef du parti pacificateur, dans le chapitre relatif aux actes de Robespierre durant cette guerre ; nous n'avons pas à insister.

Seule en face de l'Empereur, la République avait recommencé les opérations, malgré les défectuosités du plan d'Aubry.

La Prusse, toujours prête aux moyens dilatoires, était intervenue en sa faveur au début du mois de mai. Elle avait demandé des routes que Merlin déclarait, le 12, libres pour nous faire la guerre pour lui et qui nous imposaient, en poursuivant ses troupes, la neutralité. On ne doit permettre aucun arrangement de ce genre en faveur de l'Empereur, ajoutait-il. Nous devons brouiller, mais non réconcilier ces souverains.

Le troisième Comité désirait terminer la guerre. Il mandait le 15 mai ses efforts en vue d'une *prompte paix* qu'il voulait généraliser comme dernière ressource de salut. Le départ de Carnot du Comité après l'incomparable campagne de 1794 avait tout perdu, Letourneur et Aubry n'étaient que des incapables. On crut pouvoir remédier aux vices des opérations militaires en inventant des moyens de pacification, et un membre proposa la neutralisation de Mayence. Pressé par deux sortes de communications : les dépêches officielles et les lettres intimes, Merlin conféra avec Pichegru et accepta à la condition que la ville serait gardée par une garnison mixte de troupes françaises avec des troupes des Cercles. Il manquait de tout, il déclarait le moment venu de terminer la guerre en acceptant les propositions des ennemis, ce que l'on aurait fait s'ils les avaient offertes *lorsqu'ils étaient maîtres d'une partie de notre territoire.*

Cet aveu est surprenant et il faut le retenir.

Il prouve que la Révolution française n'a pas toujours voulu la guerre à outrance et retournant à notre heure les clameurs, les colères, les audaces et les faits contre leurs auteurs, nous pouvons attester que l'Angleterre seule fut la cause de la persistance de l'état de guerre d'accord avec l'Autriche. Mais la part prépondérante appartient en ceci à Pitt plus encore qu'à Kaunitz.

Robespierre avait trouvé dans cet acharnement la cause première et le maintien de sa puissance dictatoriale, ses successeurs au pouvoir cherchèrent l'apaisement définitif.

Le 20 mai, Merlin envoyait sur ses entrevues diplomatiques la dépêche suivante :

« A deux heures, arrivent Barthélemy, Bacher, M. de Hardenberg,
» M. Keppeler, un ministre de Hesse-Cassel, un autre de Wurtemberg
» et quelques secrétaires. M. de Hardenberg me pria d'accepter une
» expédition de vos nouvelles conventions, et, pendant tout le dîner,

» il ne nous parla que de la protection que la France devait accorder » à l'Empire, de concert avec son maître, et comment nous devions » prendre garde de laisser prendre la Bavière par l'Empereur. Je lui » dis, pour toute réponse, que je n'étais que soldat, qu'un ennemi de » plus ou de moins ne nous avait point embarrassés, que mon gouver- » nement seul pouvait entendre à ces observations. Il me parla de la » neutralisation de Mayence : je lui répondis que je pensais que vous » vous occupiez dans l'instant de décider cette question, et que je » suivrais vos ordres avec exactitude ; mais que si j'étais consulté, en » supposant que ma république consentît à la neutralisation demandée, » je répondrais que ce ne pourrait être qu'autant que la ville serait » gardée par une garnison mixte de Français et de troupes des Cercles. » Il me dit « qu'il ferait consentir à cette condition. »

» Les envoyés des princes de Hesse paraissaient fort satisfaits d'en » être quittes. Je leur ai demandé si leurs contingents étaient retirés ; » ils m'assurèrent que oui, et qu'il n'existait plus de contingent » hessois dans l'armée de l'Empereur. Ils se sont unis à M. de Harden- » berg pour me persuader que le rôle de la république était de » s'unir à eux, de leur donner la paix et de s'opposer à l'Empereur rela- » tivement à ses vues sur la Bavière.

» Enfin, après les avoir tous entendus, voici le résultat de mes » réflexions :

» Hardenberg et les ministres des princes de Hesse ont pour sys- » tème de détacher l'Empire de l'Empereur, de former une ligue sinon » écrite, du moins tacite, pour l'empêcher de prendre la Bavière, et » alors seulement de s'unir offensivement avec la république française » dont ils auraient besoin. Ils veulent se retirer de la guerre en préten- » dant garder tout ou presque tout ce qu'ils possédaient autrefois, et » laisser la république aux prises avec l'empereur. Ils craignent surtout » une alliance de la république avec l'empereur sans l'Empire, et c'est » là qu'ils disent que nous nous perdrions. Ils craignent que l'on ne » traite sans eux dans ce sens. Pour prendre confiance, ils voudraient » nous voir passer le Rhin.

» A mon avis, il résulte de tout cela que si l'Empereur voulait traiter » de la cession définitive des Pays-Bas et de l'abandon des princes » possessionnés sur la rive gauche du Rhin, moyennant que nous » ne nous mêlions pas de l'occupation de la Bavière par ses troupes, il » ne faudrait pas balancer à accepter. Car, d'après tout ce qu'ont dit » ces messieurs, la guerre est alors au sein de l'Allemagne ; la Prusse

» est contenue par la Russie que l'Empereur aura eu soin de faire » entrer dans ses projets, et l'empereur combat les Cercles avec avan- » tage, tandis que nous jouissons tranquillement du fruit de nos » victoires ; et je ne vois pas qu'avec le Rhin pour limite, l'Empereur » puisse jamais être bien redoutable pour la République, fût-il maître » de la Bavière.

» Mais le tout est de savoir si les négociations sont possibles sur ce » point. Dans le cas où l'on ne pourrait y amener l'Empereur par une » négociation entamée à l'insu de la Prusse et de l'Empire, et ailleurs » qu'à Bâle, il faudrait bien en finir tout de suite avec l'Empire, qui » demande la paix à genoux, et isoler ainsi l'empereur de l'Empire. » J'ai cru vous devoir ces réflexions qui peuvent influer sur vos déli- » bérations.

» Je ne puis assez vous répéter que l'indécision qu'a jetée dans » l'armée la publication de la liste de Dubois-Crancé dérange toutes » nos mesures. Confirmez cette liste, très bonne pour l'armée de Rhin- » et-Moselle, ou prononcez définitivement en nous en envoyant une » autre. Le décret qui nous défend de rien ordonnancer est très sage » sans doute, mais je vous conjure de ne pas nous faire attendre les » sommes demandées, et de prononcer sur les indemnités dues aux » fournisseurs, qui peuvent nous manquer tout à coup si on les ruine ; » enfin de nous envoyer des chevaux. »

Merlin pensait que l'on obtiendrait tout de l'Allemagne en la menaçant de s'unir à l'Autriche. Il redoutait une alliance entre l'Empereur, Catherine II et Georges III et apprenant par Hardenberg ces menaces, priait le Comité qu'il en instruisit de régler ses négociations sur cet aveu.

Le 2 juin il demandait Cavaignac pour l'assister, il succombait sous les réclamations des troupes et les plaintes des généraux. Les bureaux de la guerre et le comité lui-même laissaient ses lettres sans réponse, l'émigration se signalait par ses attentats, les assignats étaient rejetés au point que l'écu de cinq livres valait cent livres d'assignats, les subsistances manquaient, les agitations de germinal et de prairial se réfléchissaient aux frontières, tout redisait les fautes d'Aubry, et le désordre des conceptions militaires au Comité de la guerre.

La forteresse de Luxembourg, qui était devenue par Vauban la première place forte de l'Europe, tombait en notre pouvoir le 12, et portait à la Hollande le coup de grâce.

Mais c'était sur le Rhin qu'étaient fixés tous les regards. Siéyès écrivait, le 28 juin, cette phrase que l'on a trop ignorée parmi nos adversaires, et qui établit la volonté de la France d'obtenir la paix :

Nous désirons trop faire la paix, nous en avons trop besoin pour ne pas désirer aussi que vous preniez le seul moyen qu'ait la République d'y parvenir, qui est de se montrer forts, de marcher en avant.

Merlin répondit, le 4 juillet, qu'il pensait absolument comme lui, et que ceux qui aimaient leur patrie et sa gloire devaient penser de même. Aubry seul n'était pas de cet avis. On ne pouvait obtenir la fin de tant de maux que par l'offensive et des victoires. Gillet informa Merlin, le 6 juillet, qu'Aubry entendait rester sur la défensive et osait proposer de renforcer toutes les armées aux dépens de celle du Rhin. Il fut battu dans la délibération définitive du Comité, grâce à un mémoire de Gillet, à la ténacité de Treilhard et à la clairvoyance de Cambacérès (1).

Le passage du Rhin, que ne voulait pas tenter Pichegru, fut la première preuve des perfidies et de la trahison de ce général. Merlin l'avait sollicité dès le 2 juin, auprès du Comité : Écrivez à Pichegru de décider un passage dans le Haut-Rhin, et que l'Armée de Sambre-et-Meuse en tente un autre entre Cologne et Coblentz.

Pichegru avait commencé ses négociations secrètes avec le Prince de Condé, et le 11 août, il avait une première entrevue. Fauche-Borel, agent dévoué et habile du parti des princes, a laissé un historique de ces relations auquel on doit recourir ; pour nous, l'indication du fait suffit à notre narration. La fin de la Convention qui arrivait à ce moment à l'expiration légale de son mandat, le choix d'une législature nouvelle, l'acceptation par la France de la Constitution de l'An III, son vote aux armées, la proclamation de deux chambres partageant le pouvoir suprême avec un conseil de gouvernement, aggravent devant l'histoire les culpabilités de Pichegru.

L'été laissa les armées françaises et allemandes dans l'inaction pendant les mois de juin, juillet et août. On opéra des reconnaissances réciproques et, selon les circonstances, on s'engagea pour se tâter (2). De l'offensive d'Aubry, le comité militaire était passé à la défensive, sans renoncer entièrement aux premières visées : passer le Rhin et

1. Lettre confidentielle de Gillet qui fut consulté en séance spéciale par les membres du Comité d'où il venait de sortir.

2. Le Comité de Salut public envoya, le 19 juillet, 20,000 francs en numéraire à Pichegru pour les dépenses secrètes de l'armée. L'expérience devait apprendre quel usage en faisait l'ami de Saint-Just et de Robespierre.

porter la guerre au centre de l'Allemagne, c'est-à-dire recommencer la faute de Custine. L'Autriche n'était pas moins légère dans ses plans. Un de nos agents avait informé le Comité de Salut public, le 15 juillet, que le cabinet de Vienne entendait reconquérir le comté de Nice et fomenter des troubles en Provence. Les négociations des États de l'Empire avec la République troublaient la raison des politiciens impériaux : ses chefs d'armée, Clairfayt et Wurmser, se montreront plus clairvoyants.

Les commissaires de la Convention Rivaud et Merlin, prévoyant une campagne d'hiver, représentèrent, le 21 août, la nécessité de compléter les effets d'habillement ; ils appuyèrent en outre les plaintes de l'ordonnateur en chef sur le service des vivres, réclamèrent des fonds et demandèrent au Comité d'assurer le service de l'artillerie qui manquait de chevaux. Leurs appels étaient pressants ; Merlin, nous le savons, ne se payait pas de mots. Aussi, dix jours plus tard, exprimaient-ils en leur nom collectif le mécontentement général de l'armée sur les retranchements qu'imposait l'agence des vivres. La misère des officiers, disaient-ils, est extrême, et nous ne pouvons supporter qu'on les laisse manquer d'objets de première nécessité. Étroitement unis avec les généraux, les représentants désapprouvèrent l'ordre d'envoyer 10,000 hommes de l'armée du Rhin aux armées des Alpes et d'Italie, et il fallut des ordres réitérés de Paris pour faire lever l'embargo qu'ils avaient mis sur ladite colonne. Les événements ultérieurs devaient attester la sagesse de leur opposition.

Un renseignement diplomatique avait prévenu Desaix, le 20 août, qu'une colonne ennemie de 10,000 hommes se trouvait entre Kehl et Offembourg et que des ordres y étaient donnés pour préparer des logements dans le Brisgaw. Il apprenait le 26 que l'armée de Clairfayt était en route pour se joindre à Wurmser. Le Comité de Salut public apprenait, le 28, que l'armée autrichienne réunie à Fribourg comptait 64,000 combattants et que son généralissime se disposait à passer le Rhin sur les ordres du cabinet de Vienne. Un bulletin ultérieur désignait le point fixé pour le passage : Rheinweiller et peut-être aussi entre Ottmarsheim et Kembs. Les *émigrés* cantonnés en Westphalie n'entendaient pas perdre une aussi belle occasion de guider l'étranger dans leur patrie et, quittant l'Allemagne, accouraient rejoindre le corps de Condé. Notre émissaire à Francfort l'annonçait le 29, la Suisse en était accablée. Pichegru recevant de Moreau l'offre de mettre sa bourse à sa dis osition, lui répondait avec hauteur qu'il irait encore quelque temps

avec les cinquante louis que ce dernier lui avait remboursés... Sa lettre déclarait qu'il se tiendrait sur une mince défensive contre un ennemi qui avait des forces trop considérables. L'heure de la trahison s'avançait, Desaix allait du moins en conjurer les effets en Alsace.

Le comte d'Artois et le duc d'Angoulême quittaient au même moment leurs quartiers dans les armées de la coalition pour organiser une *Expédition en Vendée* et livrer ce malheureux pays aux horreurs de la guerre civile. Tout autre était le langage des contrées envahies par l'étranger, toute autre était la conduite de l'armée de Rhin-et-Moselle. La nouvelle Constitution que venait de se donner la France y était reconnue et acclamée. Le patriotisme de l'Alsace protestait avec éclat contre les intrigues et les culpabilités de l'Émigration toujours aux aguets pour déshonorer l'armée et organiser la contre-révolution. Nos agents diplomatiques informaient, de leur côté, nos généraux que le plan des cabinets coalisés était de traîner la guerre en longueur, confiants dans les divisions intérieures plus que dans le succès de leurs armes. L'un d'eux annonçait, enfin, l'entrée en scène de l'Archiduc Charles sous la conduite de Clairfayt.

Quels que fussent les projets de Desaix, son corps d'armée était trop faible pour rien entreprendre en offensive. Rewbell en informait le gouvernement le 16 septembre en d'excellents termes.

Au moment où à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse Jourdan s'emparait de Dusseldorf et menaçait Wurtzbourg, Pichegru voyait Manheim réduit par ses troupes à capituler. Le Comité de Salut public, qui ignorait ce succès (1), l'engageait à passer le Rhin, le 21 septembre, afin de lier ses opérations avec celles de son collègue et surtout de l'empêcher d'écraser Jourdan. Affaiblissant les troupes qui assiégeaient Mayence de deux divisions, Pichegru se porta sur Heidelberg et livré à son incapacité se fit battre au point de troubler son émule victorieux. Éloigné et isolé, Jourdan se mit en retraite ; lorsqu'il eut été tourné sur sa gauche par Clairfayt, il se rabattit sur Dusseldorf et l'armée du Rhin resta seule, du 12 octobre au 12 novembre, pour tenir tête aux efforts combinés de Clairfayt et de Wurmser. Gouvion-Saint-Cyr a dit de cette retraite si bien étudiée par lui comme intéressant l'histoire et l'art de la guerre : « Je n'en conteste pas la nécessité, car je la pressentais avant l'événement. » Passer le Rhin en octobre était une faute, or il fallait recourir à cette offensive pour entreprendre le siège de

1. Voir aux *pièces justificatives* les dépêches sur ces faits, et le récit du général Decaen.

Mayence : donc, on eût dû opérer le passage en été, garantie d'une bonne campagne d'automne. La vraie faute en ceci, c'est Aubry qui la commit : Carnot l'eût assurément évitée, son plan de 1796 en est la preuve.

Que pensait Merlin des opérations ?

Le 30 septembre, il répondait à une Instruction du Comité en ces termes : Je viens de recevoir votre lettre du 4, avec la copie du mémoire sur la continuation de la campagne. Nous avions été au-devant de vos vœux. Manheim pris, je partis avec Pichegru pour Ober-Ingelheim. Jourdan et Joubert vinrent nous y trouver. Ainsi la conférence que vous prescrivez a eu lieu. Nous sommes occupés à établir autant de communications entre les deux armées qu'il en faudra pour n'en faire qu'une. Je vais suivre la marche de votre mémoire pour y répondre. Il n'y a pas d'insurrection à craindre dans le pays de Berg. Les troupes laissées en arrière par Sambre-et-Meuse suffisent pour assurer la tranquillité ; mais Jourdan n'a pu y laisser une armée d'observation pour empêcher l'armée de l'empire de revenir sur ses derrières par Wetzlar, en violant la ligne de démarcation ; c'est au génie de ce général à choisir une position telle qu'il soit à même de livrer bataille. Je ne doute pas que tout ne soit prêt. C'est du moins ce que sa position actuelle me fait juger. Toutes les parties de l'armée de Sambre-et-Meuse sont prêtes à recevoir l'ennemi et à se soutenir mutuellement. Si l'armée de Rhin-et-Moselle fait le blocus de Mayence, alors Jourdan peut étendre sa gauche sur la ligne de neutralisation et se trouve à portée de mieux combattre.

La retraite de Jourdan, l'inaction de Pichegru et les dépêches sur les tentatives des ultra-révolutionnaires dans la capitale, remplirent la première moitié d'octobre. Dénoncé par des intrigants, il déclarait être contraint de vendre ses propriétés pour acquitter les dettes contractées au service de l'Etat. Merlin de Douai lui écrivait assidûment, et l'adjurait de se rendre à Paris pour y maintenir les factions, à moins que sa présence ne fût indispensable à l'armée. Merlin restait à l'armée, s'efforçant de conjurer les suites des opérations de Sambre-et-Meuse, et négociait avec Hardenberg, tantôt pour Mayence dont il poursuivait la neutralisation, tantôt sur les Cercles d'Empire qu'il voulait arracher à l'autorité de l'Autriche.

Si la Prusse ne défend pas la neutralité, si Clairfayt ne respecte pas sa ligne, avait-il déclaré, je ne vois pas pour Sambre-et-Meuse de moyen d'avancer. Il faut retenir ce langage pour sa clairvoyance.

Au même moment, les élections organisées par la nouvelle Constitution avaient lieu. Le plus populaire de tous les Représentants en mission, Merlin, reçut un hommage des plus rares. *Il fut nommé*, ainsi qu'il l'a constaté dans une lettre envoyée au *Moniteur*, par *plus de trente départements* tant sur les premières listes que sur les listes supplémentaires, hommage à son courage, à son amour pour les troupes, à son talent diplomatique.

Il s'était signalé au 9 thermidor contre Robespierre et, arrêté un instant, n'avait dû la vie qu'à son inflexible énergie [1]. Les émeutes jacobines l'avaient trouvé en travers de leurs entreprises, le sang de Féraud avait été vengé par lui, et tout porte à croire qu'il eût pénétré les trames de Pichegru, s'il fût resté encore en mission à l'armée de Rhin-et-Moselle.

Le 25 décembre, un Armistice avait imposé aux armées un repos urgent, soit sur la Meuse, soit sur le Rhin. La Campagne de 1795 était terminée.

1. Nous renvoyons le lecteur au récit de Jean Reynaud pour la vie politique de Merlin.

CHAPITRE LXI

MERLIN ET LES GÉNÉRAUX

I. Lettre de Merlin à Luckner. — Lettre de Menou à Merlin. — Rapport avec Kléber. — Protestations en faveur de Canclaux et Aubert-Dubayet. — Merlin devine Desaix et lui offre le commandement en chef. — II. Relations avec Montalembert pour de nouveaux affûts. — Généraux Grouchy et Dommartin. — Marescot. — Il demande conseil à Kléber. — Antipathie réciproque de Carnot et de Merlin. — Decaen et Kléber. — Opérations et Marceau.

La carrière politique et l'œuvre de Merlin aux armées nous étant connues en leur entier, il importe de retracer par sa correspondance ses relations avec les généraux, et par celle des militaires célèbres leur déférence pour ses services. Nous le devons à la mémoire de l'illustre patriote de Thionville pour lui-même, pour sa ville natale et pour l'histoire.

Nul représentant, pas même Levasseur de la Sarthe, n'eut un rôle aussi considérable que le sien aux frontières. Il y vécut trois années consécutives, du Palatinat à Strasbourg. Il connaissait ces magnifiques contrées foulées par les Barbares, sauvées de l'invasion par les Césars et les Antonins, puis violées avec la décadence de l'Empire, défendues par le génie de Clovis et maintenues terre gauloise par l'épée civilisatrice de Charlemagne, démembrées de la terre latine comme possession à la dispersion de son héritage, mais restées latines par les mœurs, les tendances, quoique cosmopolites par leur langue et leur réunion au saint Empire. Il plaçait à Mayence la clef de ces frontières. Il entendait rendre à la France la rive gauche de ce fleuve superbe qui, de sa source à son embouchure, fertilise un territoire incomparable et devient mer lui-même au nord après avoir parcouru le sol de quatre nations ! Ce dessein il le poursuivit à la paix de Bâle et eut le bonheur de le réaliser.

Sa correspondance particulière donne d'utiles documents sur ses rapports avec l'armée ; nous l'utiliserons dès le 10 août, époque

de son action décisive dans les affaires publiques, et aussi de sa renommée (1).

I

Le 28 juin 1792 est la première lettre en date. Écrite au maréchal Luckner, elle débute par une phrase digne de Tacite : « Vous ne savez que vous battre. » Étranger aux *factions*, vous n'avez pas raisonné comme Léopold et ne voulez qu'une grande chose : devenir le héros de la liberté ! Il concluait en l'avertissant qu'on se servait de son nom pour l'associer aux *protecteurs* de la Constitution, aux ennemis des intérêts populaires.

Merlin, adversaire de La Fayette, les opposait l'un à l'autre, cherchant dans les camps un bras pour la République voulue par les Girondins et les siens. Les difficultés et les ardeurs des partis se réfléchissaient dans les quartiers généraux et les états-majors. La lettre confidentielle écrite par un compatriote de Merlin, le 18 août, va nous peindre sur le vif cette lutte où beaucoup se détachèrent de toute opinion politique pour conserver leurs positions ou en obtenir ; elle importe enfin parce qu'elle émane d'un officier connu, estimé pour son talent et ses services, que notre représentant sauva de la proscription, ce qui lui permit de devenir ministre de la guerre de la *République cisalpine* après le traité de Campo-Formio.

Le futur général rappelait avoir adressé une lettre au chef de la garde constitutionnelle du roi, le comte de Caraman, connue avec scandale par suite d'une forfaiture. On avait violé son contenu en coupant tout simplement le cachet. Son auteur recourait à la bonté de cœur de Merlin, constatait que plusieurs de ses collègues avaient été dans le même cas, et il appelait le cas des *lettres ostensibles* obtenu par le crédit des émigrés. Si le parti constitutionnel l'emporte (s'écriait-il), un particulier est perdu parce qu'il a émigré ; si les émigrés ont le dessus, celui qui est resté fidèle est perdu pour n'avoir pas suivi leur cause. Une pareille position est horrible et mérite l'indulgence pour ceux qui prouveront leur éloignement de toute conspiration.

Le commissaire des guerres de Valcourt l'informait de Sedan le 30 pour le tenir au courant des opérations ; regrettant la présence de

1. Nous suivrons l'ordre chronologique, comme nous l'avons déjà fait pour ses collègues et pour l'exposé des opérations.

Dillon auprès de Dumouriez, il donnait l'armée ennemie comme s'élevant à 80 mille hommes, aux dépens du Rhin qu'elle dégarnissait, et adjurait les patriotes de ne plus former qu'un même vœu, une même volonté et une même action. Il craignait que l'attaque des puissances coalisées ne laissât pas le temps à la Convention de *s'assembler*, et recommandait de fomenter l'insubordination par nos émissaires chez les ennemis.

Un mois plus tard le comte Menou, ancien membre de la Constituante et commandant en second du camp sous Paris, avait été destitué par le ministre de la guerre Servan. Il recourut à Merlin le 28 septembre en ces termes :

« Il y a vingt ans que je suis patriote, et beaucoup de gens ne le sont que depuis un mois ; dans un temps où il y a quelque mérite à être l'ennemi de la cour et des despotes, j'ai avancé et fait imprimer les opinions les plus hardies ; plusieurs fois avant la révolution de 1789, j'ai couru risque de perdre la vie et d'être enfermé pour avoir soutenu le dogme de l'insurrection.

Je suis, j'ose le dire, un des hommes qui ont le plus contribué au renversement du despotisme. Dès l'année 1787, j'avais établi à Paris un club qui répandait par toute la France les opinions révolutionnaires. J'ai sacrifié parents, amis et fortune, parce qu'avant tout j'idolâtre ma patrie.

Je suis né, il est vrai, dans une classe ci-devant privilégée ; mais c'est parce que j'y suis né que j'ai appris à la mépriser. La cour, je l'ai assez connue pour l'avoir en horreur. Jamais je n'ai demandé ni obtenu de grâces ni pour moi ni pour mes frères, qui sont aussi bons patriotes que moi. J'ai vingt-sept ans de services militaires effectifs, et j'ai passé par tous les grades pour arriver à celui de maréchal de camp.

Me reprochera-t-on l'attachement à la noblesse ? C'est moi qui, dans l'Assemblée constituante, ai provoqué et prononcé le décret d'abolition de ce préjugé aussi absurde que ridicule ; c'est moi qui ai combattu pendant dix-huit mois aristocrates, modérés, impartiaux, papistes, ministres, etc., pour obtenir la réunion d'Avignon, et j'ai remporté la victoire ; c'est moi qui le premier ai osé attaquer nominativement les ministres, et ai commencé à dévoiler leurs manœuvres aristocratiques et antirévolutionnaires. Je n'ai jamais perdu une seule occasion de faire triompher la liberté et l'égalité.

Me reprochera-t-on d'avoir eu des liaisons avec des hommes qui ont démérité et qui ont trahi depuis peu la cause publique ? Je jure, foi de patriote, que s'ils ont intrigué, je n'ai jamais connu leurs intrigues ni leurs secrets. D'ailleurs, depuis la fin de l'Assemblée constituante, je n'ai point été avec eux et j'ai ignoré entièrement leurs projets.

Depuis l'heureuse révolution du 10 août, j'ai toujours marché à Paris tête levée, parce que, fier de ma conscience, je n'avais rien à me reprocher. Qu'on me cite quelqu'un qui puisse produire des preuves d'incivisme contre moi, de quelque nature qu'elles soient. Dans les moments les plus orageux, personne ne m'a rien dit, personne ne m'a recherché. Je vais plus loin : j'ose croire que la majorité des vrais patriotes, de ceux qui vous ressemblent, citoyen Merlin, sont pour moi.

Je suis, vous le savez, le premier officier général qui ait prêté le serment de l'égalité ; je l'ai prêté au milieu de l'Assemblée nationale, et je me ferai hacher

en morceaux plutôt que d'y manquer, ainsi qu'à tous les décrets qu'a rendus et que rendra la Convention nationale [1]. »

Le 6 mars, Félix Wimpfen, colonel au moment de la Révolution et devenu par elle général, écrivait à Merlin en faveur de ses enfants : « Il m'eût été doux de faire quelque chose qui vous fût agréable. » Le 25 février, ajoutait-il, toute mon armée avait pour défendre quatre-vingts lieues de côtes « moi et mes aides de camp. » Tout semble sortir de terre, je fonds des boulets, forme des magasins et avant deux mois je braverai les Anglais sans oublier les émigrés. Ce général commandait à Bayeux, centre provisoire de l'Armée des côtes de Cherbourg.

Merlin avait partagé le sort des troupes de Mayence après la capitulation de cette ville ; nous avons vu la lutte des agents de Robespierre avec le parti de la pacification et l'arrestation simultanée des généraux Aubert-Dubayet, Canclaux. Un rapport de ce dernier va nous apprendre ce que pensait l'armée de son courage, Kléber le confirmera :

« Votre brave et digne collègue Merlin veut que je vous rende un » premier compte de notre affaire de ce matin, 6 octobre, écrit aux » représentants demeurés à Nantes le général Canclaux ; elle a été » brillante par les bonnes dispositions du général Kléber qui avait » marché avec l'avant-garde de l'armée... Je suis parti à deux heures » du matin avec le citoyen Merlin, votre collègue, et je me suis fait » suivre par une colonne de 1200 hommes d'infanterie, etc. Le général » Kléber m'ayant fait avertir, je me suis transporté près de lui avec » le citoyen Merlin, et bientôt l'affaire a été engagée... Attaques par- » tielles, attaques générales de front, par les flancs, mouvements auda- » cieux de cavalerie, tout a été employé à propos et sans relâche. Les » combattants étaient tellement mêlés que l'on ne pouvait faire usage » de part ni d'autre d'artillerie. Le représentant du peuple a cependant » fait tirer quelques coups, mais à toute volée, bien sûr qu'ils dépasse- » raient nos soldats et étonneraient l'ennemi. Enfin, l'ennemi devait » céder, et il l'a fait. »

Kléber, dans son rapport au général en chef, dit de son côté sur le fait de l'artillerie : « Les combattants étaient tellement mêlés que l'on

1. Réintégré sur les instances de Merlin, Menou combattit avec lui en Vendée et contribua à sauver la Convention au 9 thermidor.

» ne pouvait de part et d'autre faire usage du canon. Cependant Merlin, » que son courage porte toujours à la tête des actions, crut devoir faire » tirer quelques coups à toute volée ; il ne voulait qu'intimider » l'ennemi, et son but fut parfaitement rempli. Nos intrépides soldats » se battaient corps à corps ; mais le bruit du canon ayant achevé de » jeter l'épouvante parmi les rebelles, ils ne cherchèrent plus leur salut » que dans la fuite. »

Que pensait Merlin de l'arrestation de ces deux chefs, de leur action dans la guerre et du vœu des troupes ? Il existe une dépêche du 8 octobre qui fut lue à la Convention par Rewbell, elle satisfait nos désirs.

C'est au moment où l'armée venait de remporter un avantage, que les généraux Canclaux et Aubert-Dubayet ont reçu l'ordre qui destitue le premier du commandement en chef et mande le second auprès du ministre pour rendre compte de ses opérations. Les troupes ont donné des regrets à ces deux généraux.

Nous avons reçu le serment de l'armée et remis le commandement à des patriotes. Vous pouvez compter sur le zèle et la fidélité des soldats.

Le général Beaupuy apprit à son ami le 25 décembre la victoire de Savenay, avec des promesses et des espérances sur la *fin de la guerre* vendéenne qui ne devaient pas se réaliser. Elles attestent du moins que l'armée républicaine se battait en cherchant la paix avec sincérité :

Enfin, mon cher Merlin, elle n'est plus cette armée ! J'en ai vu, avec Prieur et Turreau, les débris, et comme tu connais ma véracité, tu soutiendras que les deux combats de Savenay ont mis fin à la nouvelle Vendée. L'histoire ne nous présente point de combat dont les suites aient été plus décisives. Quelle attaque ! mais quelle déroute ! Il fallait les voir, ces soldats de Louis XVII ! Cette armée était redevenue formidable par son recrutement.

Beaupuy avait dû son avancement à Merlin. Quel militaire le justifia davantage ? Frappé d'une balle en pleine poitrine, il avait dit aux soldats qui le pansaient : *Laissez-moi là et portez à mes grenadiers ma chemise sanglante*. Ses soldats le vengèrent avec fureur. Merlin, qui avait lu à la Convention la lettre précédente, profita de l'enthousiasme de l'assemblée pour reprocher à Bouchotte de refuser la ratification des grades accordés à l'Armée de Mayence devant l'ennemi (1).

1. Dépêche du 10 novembre 93. — Sur Barstheim, Jomini a déclaré que Desaix avait sauvé l'armée par cet avantage.

« C'est pourtant, dit-il, à ce même Beaupuy, à ce brave officier qui s'est battu à

Il ne suffit pas à notre héros d'avoir deviné et soutenu Kléber ; il sut prévoir le génie de Desaix dont le rôle devait être si considérable en Alsace, de 1794 à 1797. La dépêche qu'on va lire prouve les confidences que Merlin lui avait faites, l'estime du conventionnel pour le général de Northweiler qui allait sauver l'Armée du Rhin par la victoire de Barstheim, à la fin de ce mois où il refusait le commandement en chef d'une armée :

Tu as connu la nouvelle de la prise de Maëstricht, et tu auras fait mettre à l'ordre de l'armée que dix-huit mille hommes de garnison ont posé les armes. Tout présage que la place n'offrira pas plus de difficultés. Je n'ai pas besoin de te recommander de la presser. Tu as maintenant le renfort de l'armée de la Moselle, ainsi que vingt mortiers de gros calibre et toute l'artillerie de siège, sans compter le parc de l'armée de la Moselle et trente-deux pièces de position. Répands et fais répandre les bruits dont nous sommes convenus, afin que l'on ne s'attende pas au coup que nous voulons porter. Maintiens-toi dans Weissenau et avance une batterie sur le Mein. Je reçois une lettre du comité qui me presse de faire enlever Mayence de vive force et qui parle des succès de l'armée du Nord comme d'un exemple à suivre. Nous ne resterons pas en arrière. Michaud m'informe de ton refus réitéré d'accepter le commandement de l'armée devant Mayence. Quelle que soit ta modestie, tu n'as pu me cacher ta capacité. Tes refus doivent cesser.

Quels que fussent les désirs du Comité, Desaix persista dans son refus des premières responsabilités, et Kléber fut élu à sa place.

II

Les dépêches du siège de Mayence nous ont appris la part de Merlin dans ce siège mémorable, et l'étude des conseils de guerre y spécifiera son rôle dans la défense.

Revenu à Paris après la capitulation pour l'expliquer, pour défendre les généraux vaincus et réfuter les violences dont les amis de Robespierre l'accablaient, il y séjourna depuis la fin de juillet jusqu'au 2 sep-

Chollet, en combat singulier, avec un chef de brigands, c'est à Marigny, le plus intrépide de tous les hommes, c'est à plusieurs autres officiers de l'armée de Mayence incorporée à celle de l'Ouest, que le ministre de la guerre s'obstine à refuser les brevets de nominations faites provisoirement par les représentants du peuple. »

tembre. Rappelé de Vendée après sa capitulation aux insurgés, il resta à Paris, partagé entre ses travaux et l'organisation latente du 9 thermidor. Esprit ouvert, toutes les inventions militaires avaient trouvé en lui un auditeur bienveillant ou un appui selon les circonstances. Le général de Montalembert, membre de l'Académie des Sciences depuis 1747, et alors âgé de soixante-dix-neuf ans, s'était signalé dans l'arme du génie par sa *théorie des feux perpendiculaires*. A ce même moment, il inventait dans l'artillerie de nouveaux *affûts* qui portent son nom et désirait les substituer à ceux de l'illustre Gribeauval.

Des expériences ayant eu lieu devant une commission spéciale, Merlin y avait assisté avec intérêt le 25 juillet. Le général l'en remercia le 26, en spécifiant qu'il désirait sa présence pour « la seconde épreuve », et lui demandait modestement ses « conseils ». L'amélioration de Montalembert consistait à demander un moins grand nombre de servants et surtout suppléait comme qualité au défaut d'instruction. La pièce bien pointée conservait d'elle-même sa direction. Cet empressement montre l'estime qu'avaient pour Merlin les officiers d'artillerie, soit par l'usage qu'il en avait fait à Mayence et en Vendée, soit par son rapport à la Convention sur l'artillerie légère.

Rapprochement singulier ! La première lettre de l'ingénieur est du 26 juillet, et Merlin y répondit le 27, le jour même où Robespierre succombait par le 9 thermidor. La compétence du Représentant ressort de cette appellation : un patriote qui joint à l'instruction le zèle d'un bon citoyen. Montalembert promettait de lui montrer ses modèles et de lui exposer ses nouvelles méthodes, sur lesquels il invoquait son suffrage.

Le général Grouchy, dont Kléber honorait les talents, écrivit à Merlin le 3 août, pour réclamer la liberté de son père. Agé de quatre-vingts ans, ce vieillard n'avait pas émigré, et pendant que son fils, colonel de dragons sous l'ancien régime, combattait pour la République en Vendée, Robespierre l'avait fait arrêter comme *suspect*. La bravoure du jeune général n'avait pu préserver les siens ; aussi s'adressa-t-il avec confiance au représentant près duquel il avait combattu, et obtint-il par son intervention une mise en liberté justifiée.

Une famille qui a donné plusieurs généraux à l'armée recourut à lui en faveur de prisonniers du même ordre. La mère informait Merlin en termes qui honorent et l'auteur de la lettre et le conventionnel : « Je salue ton vertueux courage, plus la fermeté que tu as mise en usage comme tous tes collègues, la nuit du 9 au 10. J'ai appris que tu

es l'ange tutélaire et consolateur des malheureux détenus ; que tu visites les maisons d'arrêt et que tu fais rendre la liberté aux patriotes opprimés par ordre de Cromwell. » Merlin n'oubliait pas que Robespierre avait voulu le proscrire en le déclarant *fameux par la capitulation de Mayence, plus que soupçonné d'en avoir reçu le prix !*

Le 26 novembre, l'adjudant-général Bouchotte, frère de l'ancien ministre et son compatriote, lui demandait des officiers d'artillerie pour les travaux dont il l'avait chargé. Il sollicitait le retrait des forges de Hayanges des maîtres ouvriers qui lui étaient nécessaires pour fondre les canons et des modèles de calibre. La précision dans l'exécution en était le motif. Bouchotte avait été chargé par son compatriote de réparer toutes les fonderies et de faire fonctionner tous les feux des fourneaux. Y utilisa-t-on les modèles du général Montalembert ? la dépêche est muette sur l'objet des commandes ; mais ces mots : « les modèles de calibre que tu demandes, » et la nécessité d'obtenir « tous les instruments dont je t'ai parlé, » indiquent l'adoption de nouvelles inventions. Elles prouvent enfin, par la mise en œuvre même, les connaissances techniques de Merlin et la liberté que lui laissait en ceci la Commission du matériel des armes.

Revenu avec l'an III aux armées, Merlin avait eu des relations nécessaires avec Carnot. Or, ces deux hommes si dévoués ne purent jamais s'entendre ; on n'a qu'une dépêche échangée entre eux, nous la donnons en son entier à raison de ce fait [1]. Elle est du 6 décembre 1794

1. Jean Reynaud a porté sur leurs dissentiments l'appréciation suivante :

« Il n'y a jamais eu de bien vives sympathies entre Merlin et Carnot. Bien qu'également belliqueux et animés tous deux du même patriotisme, leurs caractères étaient trop opposés pour que l'amitié pût naître : autant l'un était méthodique et réfléchi, autant l'autre était impétueux. Il se produisait naturellement entre eux quelque peu de ce désaccord que l'on a de tout temps remarqué entre le corps du génie, auquel appartenait Carnot, et celui de l'artillerie, auquel Merlin s'était voué. Leur attachement commun pour le savant et héroïque Meunier aurait peut-être fini par les lier ; mais celui-ci mort, il n'y eut plus de trait d'union. Carnot n'était pas populaire parmi les officiers de l'armée de Mayence. Ils lui appliquaient, comme au représentant principal du pouvoir militaire, tous les reproches qu'ils croyaient avoir à faire au gouvernement. Kléber ne l'aimait pas et le témoignait énergiquement. Mais ce que Merlin avait surtout à cœur, c'était de n'avoir pas été, dans sa mission en Vendée, soutenu avec plus de fermeté par Carnot, puisqu'au fond, comme celui-ci l'avait avoué, il se trouvait parfaitement d'accord avec lui sur le système à suivre. Bien que ce système eût fini par prévaloir, Merlin ne pouvait oublier son insuccès auprès de l'ancien Comité de Salut public ; il regrettait profondément le sang versé en pure perte dans cette affreuse guerre, et ne pouvait pardonner qu'on eût si aisément sacrifié sa politique à celle des Hentz et des Carrier. »

et porte sur le second siège de Mayence, le siège français. Carnot y oppose même Kléber à son correspondant :

Le général Marescot, qui se trouve ici, vient de me communiquer une dépêche par laquelle tu lui exprimes le désir que tu as de l'attirer près de toi pour le siège de Mayence. Cette lettre l'a beaucoup affecté, parce qu'elle le met dans l'alternative pénible ou de ne pas te montrer assez de bonne volonté, ou de renoncer à l'espérance qu'il avait enfin de revoir sa femme et ses enfants après une longue absence et des fatigues extrêmes. Sa santé est très altérée, et si tu pouvais t'en passer, tu lui rendrais un grand service. Tu dois avoir Saint-Hilliers et beaucoup d'autres bons ingénieurs, et si les choses n'en doivent pas souffrir, je t'invite à le laisser jouir de quelque repos dans le sein de sa famille. Cependant, il est tout prêt à obéir si tu insistes. Voilà ce que je me suis chargé de te dire de la part de ce brave officier.

L'entreprise du siège de Mayence est peut-être plus difficile que tu ne l'avais cru d'abord, vu la faiblesse de vos ressources, non en hommes, vous en avez assez, mais en ce qui compose le matériel de l'armée et surtout les transports. D'ailleurs, c'est toujours une très grande difficulté de prendre une place qui n'est pas cernée de toutes parts. Il faudrait que vous pussiez passer le Rhin : mais cette opération serait peut-être plus difficile que le siège même. Le général Kléber peut seul décider cette question sur les lieux. Notre espérance est toujours très ferme. Elle repose beaucoup sur ton courage, et nous ne doutons pas que tu n'enlèves l'honneur de clore cette belle campagne par la prise de cette forteresse digne de ta colère.

Si des circonstances que nous aimons à ne pas prévoir mettaient un obstacle invincible à ce succès si désiré, il faudrait occuper les accès de la place par deux ou trois redoutes des mieux conditionnées afin que l'ennemi, à l'ouverture de la campagne prochaine, ne puisse déboucher par ce point pour rentrer dans le Palatinat et les pays de Trèves et de Luxembourg, ce qui serait extrêmement dangereux pour les armées de Sambre-et-Meuse et même du Nord. C'est une observation très importante qu'il faut soumettre à Kléber.

Nous espérons apprendre au premier moment la prise de la tête de pont de Manheim.

Le ton de cette lettre est à retenir, il formule une série de blâmes et n'est pas celui que Carnot employait d'ordinaire. La pétulance de Merlin n'allait pas à ses froides conceptions, et il craignait qu'elle ne compromît le sort d'une campagne. L'ensemble des opérations à ce moment était compliqué, et pour réussir, il fallait marcher d'accord ; il ne fallait surtout rien brusquer, et Merlin avait parfois des impatiences. Le génie de Kléber et de Desaix était fait d'audace ; de là les craintes de Carnot qui redoutait leur concert ; aussi exigeait-il qu'ils agissent de concert.

L'armée de la Moselle, dont le quartier-général était à Trèves, opérait contre Luxembourg sous le commandement en chef de Moreau, général secondaire. Là, l'insistance dans le conseil et l'intrépidité dans l'action militaire que déploya Merlin, produisirent d'heureux effets. Carnot fut d'accord avec le Comité pour louer son intervention. Repré-

sentant aux deux armées qui couvraient les frontières de l'Est, il allait de l'une à l'autre, se faisait rendre compte des opérations, les excitait par le récit de leurs exploits, disposant des corps en vertu de sa toute-puissance, les appuyait l'une par l'autre. Ce fut ainsi que la division Taponier passa du Rhin à Luxembourg. « Ce renfort était très nécessaire dans cette partie » pour établir le blocus, annonçait, le 11 décembre, son général en chef.

Quelques jours plus tard, Kléber lui exposait que l'étendue et l'importance de son commandement exigeaient un plus grand nombre d'officiers ; il lui désignait de nouveaux adjoints pour son état-major et, récompensant des services appréciés haut, antidatait leurs nominations.

L'insubordination avait son heure dans cet ensemble, et le général Decaen en éprouva les effets. Des maréchaux-de-logis osèrent lui disputer son logement et ses écuries en l'absence de Merlin et de Kléber quoiqu'il fût colonel. Decaen les traita avec autorité ; plaintes des coupables, protestation égalitaire de Féraud et traduction de l'insulté devant un conseil de discipline. Cette étrange décision fut rapportée par son collègue.

Le 30 décembre, Kléber était contraint de soigner sa santé éprouvée sans discontinuer son attaque. Mais il désignait à Merlin le vrai centre du quartier-général de Michaud trop rapproché de lui, et le priait d'intervenir pour qu'on le fixât avec entente à Worms. Il appelait à la direction des services administratifs un homme expérimenté et avançait que son état de santé ne nuirait pas à sa valeur. Il portait le même intérêt au personnel des ingénieurs. Le passage important de cette dépêche est l'observation relative à la séance d'un conseil de guerre ; il priait de le tenir le matin, les idées étant plus nettes alors qu'après-dîner. Ce soin minutieux en apparence était une prudence dont les journaux de siège prouvent l'exactitude.

Le 3 janvier 1795, Kléber était nommé général en chef de l'armée du Rhin. Michaud l'annonça à l'ordre.

Le 12 janvier, Haussmann écrivait à son collègue que son frère *le Balafré* ne le lui cédait en rien comme patriotisme et courage. Merlin eut trois frères qui se distinguèrent tous dans l'artillerie, et parvinrent également tous les trois aux honneurs du généralat.

Nos affaires, ajoutait-il, vont bien du côté de la Hollande, et si la gelée pouvait continuer, *l'armée marcherait de conquête en conquête ;* amitiés au brave Kléber.

Appelé à Paris le même jour, Merlin reçut, au moment de son départ, une dépêche de Michaud qui nous est utile. « Je désire que tu reviennes le plus promptement possible près de nous. Tu sais combien ta présence est indispensable. »

La paix de Bâle conclue, et Merlin de retour à l'armée, les négociations avec la Prusse n'en avaient pas moins continué.

Le 8 mai, le Comité, qui comptait parmi ses membres Cambacérès, Merlin de Douai, Treilhard, Doulcet, Rabaut, Vernier et Tallien, consulta Merlin sur la teneur de deux dépêches diplomatiques. Barthélemy annonçait dans l'une d'elles que Clairfayt avait fait entendre au prince de Hohenlohe, commandant à Francfort, qu'il désirait être mis en état de faire *retraite vers le Danube*. Cette demande, jointe à l'éloge de la *paix*, avait émotionné le baron de Hardenberg et par sa communication notre gouvernement. De là une demande de conférer incessamment avec le général Pichegru et ceux des généraux divisionnaires à la discrétion et au talent desquels on pût se fier pour obtenir leur avis (1).

Pendant que Clairfayt manœuvrait ainsi, les impériaux préparaient un passage du Rhin dont notre ambassadeur informait le Comité, et celui-ci formulait ses instructions en conséquence.

La guerre féconde en surprises pour la coalition avait entraîné la reddition de Manheim. Le journal en fut écrit sous la direction du colonel du génie Sorbier et envoyé par lui le 14 mai. Il discutait dans la dépêche d'envoi « la construction d'une batterie à boulets rouges » dont Merlin avait communiqué les idées à l'un de ses camarades. Sorbier l'avait effectuée, parce que son avantage était d'ordre supérieur ; elle permettait de mettre sous son feu toute la ville de Manheim en ne présentant à l'ennemi qu'une petite surface qui lui permit de la contre-battre. Un mémoire sur Germersheim, point de frontière mutilé, lui était recommandé par l'officier jaloux d'obtenir son assentiment (2).

1. Kléber avait été nommé commandant en chef de l'armée par Merlin le 25 avril ; mais ce choix n'avait pas été maintenu plus tard. Voici néanmoins le texte de l'ordre par lequel Michaud l'annonça :

« Mes camarades, je croyais, conformément au décret de la Convention nationale, déposer entre les mains du général Pichegru le commandement qu'il me remit il y a quinze mois..... Des circonstances imprévues l'ayant empêché d'arriver ici aussi promptement que nous pouvions l'espérer, j'ai cru devoir, à cause de la fracture d'une jambe qui m'empêchait toute activité, demander au représentant du peuple de nommer un général pour commander provisoirement en attendant l'arrivée du brave général Pichegru. Le général Kléber vient en conséquence d'en être chargé, etc. »

2. Dépêche du 14 mai.

Manheim ne devait capituler que dans le mois de septembre. Pour observer certaines positions devant Rheinfelden, dont on avait intérêt à s'emparer, le général Decaen fut chargé d'opérer une reconnaissance (1) dont il nous a laissé le récit dans son *Mémorial* et dans une dépêche où il constate les difficultés sans nombre (2) qui l'obligeaient aux plus scrupuleuses recherches :

Rheinfelden était surveillé par les Autrichiens qui craignaient le passage des frontières par les espions de nos quartiers généraux. Decaen ne put y pénétrer sans courir un danger inutile, à raison des difficultés du retour. Il garantissait par ses investigations « la réussite de l'expédition » et sollicitait néanmoins avant de l'entreprendre une vérification de sa reconnaissance. Plein de sa responsabilité, il restait digne de toute confiance dans cet appel et se montrait aussi prudent qu'il était brave (3). Entré à la tête d'une colonne à Franckenthal, il devait y être fait prisonnier.

Nous verrons en étudiant Desaix en Alsace le rôle de Manheim dans la campagne de 95 et de 96, nous bornant ici aux rapports de Merlin avec l'armée (4).

Une dépêche du 20 août (environ) fournit sur ses relations avec Marceau une donnée unique. Lier l'action des armées du Rhin et de la Moselle restait toujours le grand problème. L'armée de Mayence devait, tout en attaquant cette place forte, combiner ses mouvements de manière à s'unir à ceux des armées au milieu desquelles elle opérait. Merlin se montre ici sous un jour nouveau ; il raisonnait stratégie avec Kléber pour l'empêcher de confier à son voisin de gauche le commandement supérieur.

« Les observations du général de division Marceau me paraissent, » comme à toi, très fondées à quelques réflexions près. Il faut que ce » général garde le Rhin jusqu'à Boppart inclusivement, dût-il faire » arriver des renforts pour garder la Moselle. Tu formeras alors la » ligne depuis Bingen jusqu'à... (illisible) avec très peu de troupes. » Le surplus de la division de Vincent et les autres troupes arrivant de » Manheim, formeront un corps respectable prêt à se porter sur les » endroits par lesquels l'ennemi voudrait déboucher.

1. Dépêche du 10 juillet.

2. Dépêche du 14 juillet.

3. Dépêche du 23 juillet.

4. Nous renvoyons au chapitre qui traitera l'acceptation de la Constitution directoriale la dépêche de Desaix y relative, du 1er septembre.

» Puisque le moment des travaux de magasin de tranchée n'est » pas encore venu, je ne sais pas comment Kléber raisonne avec » lui-même quand, entouré de bons officiers qu'il peut employer » utilement à la surveillance du Rhin, il vient me dire qu'il manque » de la capacité nécessaire pour un commandement pareil. Je recevrais avec reconnaissance des leçons de Kléber ; eh bien ! je ne » serais pas embarrassé, dans les *circonstances actuelles*, pour empêcher l'ennemi de déboucher par Mayence, et pour l'empêcher de » tenter quelque chose sur la ligne. Je n'admets donc pas tes observations trop modestes, et j'y ajoute cependant des observations » démonstratives de la nécessité qu'il y a pour la chose publique à » ce que le commandement ne repasse pas au général de l'armée » de la Moselle. Outre celles personnelles dont je t'ai parlé, je crois » qu'il est plus facile de commander depuis Oberingelheim jusqu'à » Boppart, que depuis Luxembourg jusqu'à Rheinfels. Tu sentiras » la force de mes dires, et je compte autant sur ta résignation que » sur ton amitié pour moi. »

Kléber faisait pressentir le 11 octobre les revers de Jourdan, et Gouvion-Saint-Cyr les notifiait personnellement à Merlin le 13. Ce dernier général, dont nous redirons bientôt l'œuvre militaire et historique, venait d'être nommé commandant d'une aile de l'armée comprenant trois divisions cantonnées sur la rive gauche du Rhin. Il annonçait le passage de la Lahn par Sambre et Meuse pour le jour même, prévoyait l'échec de la division Renaud qui avait à passer le fleuve [1] et donnait, en bon camarade, le motif : « vu le peu de bateaux qu'elle a » nous-mêmes restons devant Mayence avec trois divisions, ce qui caractérise » les dangers de notre position. » Pichegru était informé aussitôt.

Les suites de la retraite de Jourdan devaient aboutir le 29 à celle de l'armée de Mayence qui, malgré une défense vigoureuse, passait derrière la Seltz, puis la Pfrimm. Mais ces événements désastreux marquent la fin de la campagne de 1795 et Merlin, nommé député par les élections d'octobre, ne devait pas y prendre part.

1. Voir aux pièces justificatives la belle dépêche du général Renaud à Merlin.

Merlin a toujours été sévère pour les dilapidations des fournisseurs. Sa dépêche du 13 octobre contre le sieur Brocard (farines), est explicite. Il doit être puni comme un soldat en faction qui aurait laissé *surprendre son poste* : que la passion cependant ne se mette pas à la place de la *justice!*

CHAPITRE LXII

MERLIN ET L'ARTILLERIE

Efforts de Merlin pour instruire et moraliser l'armée. — De l'instructiono bligatoire. — L'artillerie légère. — Rapport sur la nouvelle loi et l'avancement.

Merlin de Thionville ne s'honora pas seulement aux armées et dans la politique au 9 thermidor comme en prairial. Il intervint à la Convention dans les discussions militaires par trois décrets des plus importants sur la *discipline*, sur l'*instruction obligatoire* et sur la réforme de l'*artillerie légère*. Lié avec des hommes supérieurs, Aubert-Dubayet et Kléber, Desaix et Gouvion-Saint-Cyr, il avait conçu pour l'armée une affection sans bornes que celle-ci n'a cessé de lui rendre et rêva pour elle un idéal supérieur.

Toute la République est là, avait-il déclaré ; or il la voulait vertueuse par la discipline et éclairée par l'éducation.

De là, les deux premiers décrets sur les mœurs et l'instruction.

Merlin avait été un témoin indigné des débauches de Rossignol et de Ronsin en Vendée ; les récits contemporains abondent en révélations sur la vie intime des agents confidentiels de Robespierre. Nous n'avons aucun goût pour retracer ces orgies qui les préparaient à leur double rôle de délation et de férocité, leurs procès les ont officiellement constatés et cela nous suffit. On sait combien Carrier et Francastel, proconsuls à l'intérieur, prirent à tâche de les imiter. On ne doit pas oublier, dans cette énumération, Fouché, devenu un jour Monseigneur le duc d'Otrante et qui connut avec toutes les bassesses l'abus de la toute-puissance à Lyon sous toutes ses formes, comme Tallien les avait connues et pratiquées à Bordeaux, Fréron encore à Marseille.

Des femmes de mauvaise vie ne pouvaient qu'inspirer à l'armée des mœurs contraires à la discipline ; combien l'exemple était pernicieux venant du corps des officiers, plus encore du quartier-général des généraux en chef ! Le désordre s'en était suivi un peu partout. Dumou-

riez avait exclu les femmes de cette catégorie de ses troupes et leur avait interdit l'entrée des camps ; mais le mal est tenace et en persistant s'était généralisé. Frappé de ce fait par la concordance des rapports venus de toutes les armées, Merlin obtint que la Convention décrétât « trois mois de prison » contre toute femme qui serait trouvée à la suite des troupes en dehors des cadres.

Le célèbre général Léchelle, ancien soldat puis maître d'armes à Saintes, connaissait à peine ses lettres et n'avait aucune idée de la lecture des cartes. Kléber a témoigné de son ignorance.

Voici en quels termes Merlin en parla à la tribune :

Interrogez les soldats, et sans crainte il posait, en termes précis et durs, des affirmations qui révoltent. Il faut pour y ajouter foi toute la sincérité du représentant et les divulgations ultérieures des mémoires qu'ont laissés les contemporains, dans la politique et dans l'art de la guerre.

On vous dira que tel général n'a pas vaincu parce qu'il ne connaissait pas le pays ; parce qu'il a pris sur la carte une rivière pour une route, une flèche pour un pont volant, un vide pour une montagne ; en un mot, parce qu'il ne savait pas *lire !*

On vous dira que tel chef de compagnie a fait lire l'ordre par un soldat qui a passé lui-même à l'ennemi !

On vous dira qu'un bataillon destiné à donner à onze heures seulement, a été engagé à dix heures et demie, ce qui lui a valu d'être écrasé !

On vous dira que tel autre n'a donné qu'avec la ligne, alors qu'il avait l'ordre de commencer l'attaque !

De tels actes ne se sont produits, concluait-il, que par l'ignorance des chefs ; et cette ignorance est telle que ces derniers, ne sachant pas lire, s'étaient fait expliquer l'ordre, qui s'était dénaturé en venant jusqu'à eux.

Au nom du Comité de la guerre, Merlin demandait que désormais aucun grade, pas même celui de caporal, ne pût être confié à un soldat illettré.

Or, quelques mois auparavant, la Convention avait favorisé le principe contraire à propos d'un militaire. A la récompense par l'épaulette voulue pour lui, des membres avaient objecté son ignorance de l'alphabet. Aussitôt un membre avide de popularité s'était écrié en généralisant la question : « Nous n'avons pas besoin d'officiers qui sachent lire et écrire, mais d'officiers qui sachent bien se battre, et pour

cela il ne faut pas savoir sa rhétorique. » Ce langage inepte avait été aggravé par cette autre affirmation, la dissolution des Académies. La science de Carnot et de Fourcroy, de Montalembert et de Prieur, de Toulougeon et de Guyton-Morveau, de Monge, déplaisait aux démagogues qui lui attribuaient les fautes de l'ancien régime. Les classes inférieures étaient flattées d'arriver aux honneurs par le nivellement et ses choryphées de la Convention tentaient de l'imposer dans les lois.

Merlin s'inclina devant la décision qui conférait le grade sollicité ; mais il vit dans cette particularité un nouveau motif de protester contre la théorie en elle-même.

Il invoqua la Constitution de 1793 où il était écrit que *les seuls motifs de préférence dans les élections sont les vertus et les talents.* Il posa en fait que la connaissance des lettres appartient au talent militaire et lui assure une supériorité légitime. Quant aux grades supérieurs, le savoir ne devait être pris que pour le préliminaire des connaissances générales indispensables.

En obligeant des hommes, faits pour la guerre, à apprendre à lire et à écrire, vous les appelez, disait-il, à d'autres connaissances qui peuvent seules les conduire aux postes les plus honorables. Vous vous ferez ainsi de bons officiers supérieurs, que l'étude aura préparés. N'est-il pas nécessaire que chaque républicain connaisse ses devoirs? N'ayant plus de maîtres, le républicain n'a d'autres obligations que celles qu'il s'est imposées à lui-même : ce sont les lois qui les dictent ; c'est dans les armées qu'il importe que ce principe reçoive exécution.

Les discoureurs des clubs en furent pour leurs frais d'indignation, et le décret proposé par Merlin fut voté séance tenante, honorant à la fois l'assemblée qui s'affranchissait des passions populaires, l'auteur de la mesure et l'armée dont le niveau intellectuel s'élevait.

Hoche et Jourdan, Soult, Masséna et Saint-Cyr avaient prouvé par eux-mêmes la nécessité d'augmenter leurs connaissances générales. Bernadotte et Moreau parmi les nouveaux attestaient dans leur élévation l'influence de l'instruction. Kléber et Desaix, Biron et Kellermann ne laissaient pas ignorer leurs efforts pour accroître les bienfaits de l'éducation reçue dans les écoles militaires de l'ancienne monarchie. Bonaparte en avait démontré la supériorité aux moins clairvoyants dans le siège de Toulon, cause de son avenir : quels exemples et quels honneurs ! En principe, du moins, l'ignorance

était vaincue. Le temps devait seul consacrer les vœux et le rapport de Merlin, mais il aura l'honneur d'avoir combattu les préjugés en ceci et préparé la voie à ses imitateurs du XIXe siècle.

Merlin ne put assister à la réforme de toutes les armes qui signala l'année 1794 sans penser au remaniement de l'artillerie légère (1), objet de sa prédilection. La création des *compagnies indépendantes*, qui avait eu lieu en 1792 (2), les attribuant à tous les corps selon la nécessité du combat et les modifications apportées en 93 ne lui paraissaient plus avec raison suffire à notre action sur le terrain. L'importance des armées, leur nombre et leur fractionnement, l'habileté de nos adversaires, imposaient une augmentation. Le moment paraissait venu à Merlin, après les affaires de Pirmasens et de Kaiserslautern, où l'artillerie facilement mobilisable devait constituer une arme à part ; mais en restant *unipersonnelle* désormais, elle devait cependant marcher de pair dans l'ordonnance des batailles avec les armes ordinaires.

La dernière raison pour obtenir la victoire appartenait à celui qui pourrait jeter à l'improviste sur le champ de bataille, la masse la plus considérable de boulets et de paquets de mitraille. Les lignes ne sont que des murailles mobiles; or, dans une bataille comme dans un siège, toute la question est d'ouvrir la brèche.

Ce service était temporaire jusqu'alors dans l'artillerie légère. Les canonniers n'étaient montés que pour la durée de la guerre et rentraient dans leur corps d'origine à la paix. Il n'y avait donc ni recrues spéciales, ni dépôts particuliers, et c'est l'artillerie à pied, maîtresse

1. L'arme de l'artillerie fut perfectionnée dès 1764 par un homme de génie, Jean de Gribeauval. Volontaire en 1732 dans le régiment de Royal-Artillerie, il servit en Autriche contre Frédéric II, à Schweidnitz, et en revint feld-maréchal lieutenant. Promu inspecteur à son retour, renvoyé sous Choiseul, ce qui surprend, rappelé par le ministre Saint-Germain avec le titre de 1er inspecteur, ultérieurement nommé gouverneur de l'Arsenal, le grand créateur traça dans l'*Ordonnance* de 1776 les règles de la constitution militaire de son corps. C'est à Gribeauval qu'on doit l'ensemble des officiers spécialistes qui ont été admirés par l'Europe. L'influence décisive qu'exerça l'artillerie sur les batailles pendant la Révolution, fut son œuvre. « Il lui revient une part dans les victoires de la République et dans les conquêtes de l'Empire, qui n'auraient pas été possibles sans la mobilisation de son matériel, sans la solidité de ses constructions et la facilité de ses rechanges. Cette attestation appartient à la science et à l'armée. » *Eloge de Gribeauval* par le général Favé, membre de l'Institut.

2. On créa alors 2 compagnies d'artillerie à cheval, puis 9, puis 11, 29 et 30. En 93, chaque *demi-brigade* eut une compagnie de canonniers volontaires pour le service des pièces qui lui étaient attribuées. Ces canonniers furent indépendants des régiments.

absolue, qui organisait les mutations de ses compagnies. Devant la continuité des opérations et les pertes qu'imposait la guerre, les vides étaient persistants et difficiles à combler. De là, le principe de l'extension régimentaire.

Ce fut l'objet du rapport de Merlin présenté le 28 janvier 94 à l'adoption des Conventionnels (1). Son œuvre nous importe en son entier, pour la question et pour le mérite de celui qui la proposa.

« Je viens vous entretenir, au nom de votre comité de la guerre, de l'organisation d'une des parties les plus essentielles de l'armée, de l'artillerie légère. L'infanterie de la république est terrible, la cavalerie formidable, l'artillerie de place aussi savante que brave; et l'artillerie légère, déjà si redoutable aux tyrans qui l'ont inventée, est encore dans l'enfance, et n'a qu'un effet peu proportionné à ce qu'elle peut être et aux grands moyens de la République.

La première organisation fut proposée au mois d'avril 1792 par le conseil de Capet, et décrétée par l'Assemblée législative, le 29 du même mois.

On créa alors neuf compagnies d'artillerie légère pour toutes les armées. On laissa ces nouvelles compagnies de canonniers à cheval attachées au corps de l'artillerie; on augmenta par là l'avancement et la puissance de l'ancien corps, dans lequel elles devaient rentrer à la paix. On s'aperçoit facilement que ce système royaliste avait été dicté par l'esprit de corps, et qu'il était infiniment vicieux.

Il est peut-être convenable, pour vous le faire sentir davantage, de vous indiquer rapidement l'utilité et le service de l'artillerie légère, dont Frédéric fit usage le premier.

L'artillerie volante est un corps de canonniers à cheval, destiné à suivre avec rapidité et à servir des pièces de canon qu'un général envoie pour prendre une position en avant, y protéger le front du corps de bataille, foudroyer l'ennemi en flanc, à revers et de manière à ralentir, à faire taire son feu, le mettre lui-même en désordre, et le forcer à la retraite que l'artillerie légère convertit en déroute, et dans laquelle elle le poursuit sans relâche.

A la guerre quelques minutes de plus ou de moins décident souvent du sort des combats. Où en serait-on mille fois si, au lieu de l'artillerie légère, qui arrive au grand trot, on était obligé d'amener du parc l'artillerie de position et d'attendre les canonniers de place ? Ce n'est pas tout : souvent l'on a vu la cavalerie de l'ennemi tourner une batterie et enlever leurs pièces aux artilleurs les plus courageux ; elle n'a pas cet avantage avec l'artillerie légère, qui l'évite par son agilité et sa vitesse, ou qui la repousse à armes égales, après avoir épuisé les ressources du canon.

Si, dans une autre circonstance, un fort détachement d'infanterie force l'artillerie légère à quitter ses pièces, les cavaliers-canonniers se ralliant alors en escadrons fondent sur l'ennemi, le harcèlent, retardent sa marche et donnent le temps aux secours d'arriver.

Vous voyez donc qu'il n'y a pas plus de rapport entre le cavalier canonnier et l'artilleur de place qu'entre le fantassin et le dragon se servant tous deux de la baïonnette.

N'y aurait-il pas cependant du ridicule à vous proposer de mettre les dragons à pied à la paix, et de les faire remonter à cheval à la guerre, de prendre indifféremment les officiers de dragons dans l'infanterie et dans l'arme de la cavalerie ? Qui

1. Voir le texte de la loi aux pièces justificatives.

ne voit que l'on craignait alors, en adoptant un plan aussi singulier, pour ne pas dire davantage, de rendre nos forces trop funestes aux ennemis de la patrie, auxquels, dans le même temps, on préparait des succès en Flandre en abandonnant nos généreux frères d'armes sous le commandement de La Fayette et de Rochambeau ?

L'Assemblée législative plaça dans la source même de l'artillerie volante le germe de sa destruction prochaine. Il n'en existerait plus actuellement dans nos armées, sans les soins des Représentants du peuple qui modifièrent le décret de création, et soutinrent, malgré la loi, un corps qui se distingue tous les jours par son habileté, sa bravoure et sa discipline. Eh ! comment aurait-il existé longtemps, formé de compagnies isolées, sans rapports, sans soutiens mutuels, sans dépôts de recrues, et toujours au plus grand feu? Comment pouvait-il agir bien efficacement, quand un officier cavalier allait prendre rang dans le corps de l'artillerie, et cédait sa place souvent à un enfant qui, ne connaissant que son étui de mathématiques, venait commander à cheval, sous les coups redoublés de la foudre ?

Tout le monde est convaincu d'ailleurs que neuf compagnies, sans moyens de se compléter et perdant tous les jours, sont insuffisantes, et que cette arme n'est pas proportionnée aux autres forces nationales.

Vous l'aviez pensé ainsi au mois de février dernier, lorsque vous fîtes la loi du 11 de ce mois. Vous aviez ordonné que l'artillerie volante serait portée de neuf compagnies à vingt : mais cette organisation si essentielle a été tellement négligée pendant la campagne, que vous n'avez pas aujourd'hui l'équivalent des neuf compagnies de cette arme, créées par la loi du 29 avril 1792.

Montrons à l'Europe aujourd'hui que nous acquérons de la force en avançant dans la carrière, et qu'à mesure que nous faisons nous sentons que nous pouvons davantage. C'est quand l'Allemagne en deuil redemande aux tyrans vaincus des bras et du pain, qu'il est beau de voir la liberté créer de nouveaux moyens pour maintenir les droits impérissables de la République.

Que nos armées soient fortes, soient une comme le peuple ; que leur organisation, que leur harmonie soit celle de nos volontés, de la volonté nationale, et le bonheur public naîtra bientôt de la victoire, que nous fixerons pour jamais sous les drapeaux tricolores.

Le système de toute organisation militaire, en République, doit être basé sur ce principe. Il faut que les victoires, funestes aux vaincus, soient le moins chères possible aux vainqueurs. Si cette vérité, méconnue des tyrans, qui sacrifiaient plus ou moins de sang à leur prétendue gloire, s'applique parfaitement à l'organisation que vous avez décrétée pour les différentes armes, c'est surtout à la création de l'artillerie légère qu'elle convient. J'ai déjà dit que cette artillerie, à l'avant-garde, en première ligne de bataille, ou au centre, ou sur les ailes, si elle est forte, bien servie et supérieure, éloigne le feu de l'ennemi ; elle ménage donc le sang républicain, elle ouvre le chemin à la baïonnette, à laquelle les esclaves n'ont jamais résisté ; elle fait taire conséquemment plus vite les feux de file meurtriers de nos ennemis, et enlève par là une supériorité qu'ils tiennent de leur immobilité. C'est donc une organisation qui la rende supérieure qu'il faut à l'artillerie légère, et votre comité a encore consulté dans son plan l'économie, qui n'est point étrangère à tout bon gouvernement, quoiqu'il soit persuadé que rien ne doit être épargné lorsqu'il s'agit de la liberté.

Le comité vous proposera d'augmenter cette arme en raison des autres, par une organisation telle, que les braves artilleurs qui font la guerre depuis la première formation s'aperçoivent que leur valeur, que leur patriotisme est sous les yeux de la patrie ; c'est elle-même qui veut que l'on appelle au commandement dans cette arme les plus capables; le génie de la République exige aussi que les talents, les mœurs, la bonne conduite, et surtout l'amour de la discipline et de ses devoirs nous

vaillent le suffrage de nos camarades. Votre comité n'a pu réunir tous les principes et les intérêts qu'en vous proposant de séparer l'artillerie légère de l'ancien corps, de réunir les compagnies existantes, d'en former une arme séparée, comme la cavalerie l'est de l'infanterie, de créer des régiments d'artillerie légère, dont les compagnies actuellement existantes seront les cadres, et dans lesquels l'avancement sur le régiment laissera de l'espérance au mérite et à la valeur. De cette manière vous aurez la supériorité, la force, le bon service et l'économie même : la supériorité, car vos forces en ce genre seront plus que quadruplées, et les dépôts de recrues des régiments, s'instruisant avant de servir dans les divisions, fourniront toujours des hommes capables.

L'émulation bannie des compagnies actuelles, où l'avancement se fait pour chaque artilleur sur tout l'ancien corps, n'éloignera plus de leur état et du service ces braves Français dévorés de l'amour de leur patrie. Aujourd'hui cette émulation hâtera les progrès de l'artilleur, et assurera d'autant plus le triomphe de la nation ; et puisque les divisions seront toujours complètes, et que celui qui viendra remplacer un brave qui aura tenu son serment à la liberté sera formé, vous obtiendrez la force et le bon service.

En un mot, augmenter l'arme de l'artillerie volante, créer des régiments au lieu des compagnies actuelles, organiser ces régiments de manière que toutes les divisions d'artillerie légère soient toujours complétées par vos militaires instruits, et que l'administration de ces régiments soit plus économique que celle des compagnies, voilà tout le projet de votre comité. »

Le 7 février, les vœux de Merlin devinrent la loi même. Le nom du grand conventionnel brilla donc partout, à la Convention, aux armées, dans les camps et dans les réformes de notre organisation militaire. Sa gloire, la voilà.

LIVRE QUATORZIÈME

REPRÉSENTANTS A L'ARMÉE DU RHIN

CHAPITRE LXIII

MISSION DE RUHL A L'ARMÉE DU RHIN

Pasteur protestant à Strasbourg, son pays d'origine. — Administrateur du Bas-Rhin. — Ses dénonciations à la Législative. — Armoire de fer. — Saisie des biens appartenant aux étrangers. — Attestation sur le duc d'Orléans qui n'a rien fait pour parvenir au trône. — Affaire des Français détenus à Mayence. — Émeutier en prairial et défenseur des anciens Comités. — Arrestation et suicide.

Parmi les violents qui imposèrent à la France le régime des montagnards, on distingue Ruhl, fils d'un ministre luthérien des environs de Strasbourg. Il avait étudié la théologie dans cette ville avant la Révolution, quoique son indigence fût extrême. Instituteur d'un comte de Grumbach, il avait obtenu par ses relations une place de recteur à Durckheim et l'abandonna pour entrer chez le prince de Linange (Leiningen-Dachsbourg).

Il remplit auprès de lui les fonctions d'archiviste et y rechercha les pièces nécessaires pour soutenir un procès qui pût devenir favorable à ce prince dans le jugement à intervenir entre sa branche et celle d'Italie. Il s'agissait de succession. Ruhl y montra un talent réel dans les réfutations qu'il présenta, en employant la langue allemande, soit en 1772, soit en 1774, soit en 1776. Il les révisa en 89 et les publia en langue française. Le prince le récompensa par la nomination de *conseiller aulique*, lui confia l'administration de ses finances et le mit à la tête de sa chancellerie ; il devint en fait le maître absolu de la principauté et s'y distingua par une dureté de gouvernement qui le fit taxer de cruauté.

Aussitôt qu'éclata la Révolution, il en soupçonna l'immense portée et résolut d'y exercer une influence. Il délaissa le prince son bienfaiteur, lui rendit ses places, se rendit en France et faisant cette fois du droit public à son profit, se constitua l'agent du comté de Saarverden, de la seigneurie de Dimeringen et de celle d'Answeiler. Il sollicita bientôt leur séquestre et leur incorporation au territoire français. Cette proposition

lui valut le titre d'administrateur du département du Bas-Rhin, car on n'aimait guère les princes possessionnés d'Alsace à la Constituante. En 1791, il obtint plus encore ; il fut envoyé par Strasbourg à la Législative. En 92, il entrait à la Convention.

Il se signala à la Législative en y accusant le cardinal de Rohan d'armer impunément un corps d'émigrés dans sa résidence d'Ettenheim. Dans le même mois, novembre, il appelait l'attention sur les enrôlements de Worms sous les ordres du prince de Condé, sur ceux de l'archevêque de Mayence qui levait quatre mille hommes et de l'électeur de Trèves qui en fournissait deux mille. L'assemblée accueillit par des rires cette armée ecclésiastique dont l'orateur disait : C'est un *feu d'opéra ;* mais elle s'unit à lui lorsqu'il attestait dans l'empereur non un prince ami de la paix, mais un souverain dont les actes étaient inconnus. Il ajoutait avec raison que ce grand chef d'État ne pardonnerait jamais à la France d'avoir établi cette maxime que *les peuples ne sont pas la propriété des rois.* Il termina sa philippique peu entraînante dans la forme, rude comme maximes, en demandant pour Condé et ses adhérents la mise en accusation ; pour le cardinal, la même peine ; pour la ville de Worms, les électeurs déjà nommés, l'obligation de cesser dans 3 et dans 15 jours leurs enrôlements, faute de quoi leur refus serait pris pour une hostilité. Les ministres compétents étaient responsables de l'exécution de ces mesures.

Quelques jours plus tard et sans autre titre que ses justes plaintes, Ruhl accusait nos diplomates en Allemagne de manquer à leurs devoirs et même de patronner les enrôlements faits à l'étranger. Il dépassait les bornes. L'exportation de l'argent était à la fin de l'année l'objet d'une interpellation au chef des contributions publiques, on la renvoya à la commission des finances. Il accusait les émigrés d'armer au début de l'année 92 et formula une dénonciation virulente contre Dumouriez en juin, qu'accentua Lacuée à la séance du 13. Il annonça le 30 l'invasion prochaine de l'Alsace par l'Autriche pour le 15 juillet ; c'est par là, selon lui, que l'on devait craindre l'invasion.

Le 18 août il releva les propos des démagogues de Strasbourg contre Dietrich sur de prétendus ordres arbitraires, et pria qu'il fût mandé à la barre quoiqu'il ne le connût pas, sorte de coup à deux tranchants, le perdre et au besoin n'avoir rien dit s'il était par trop innocent ! Après d'autres dénonciations contre des généraux tels que Montesquiou, il réclama la destitution du général Martignac qui commandait à Landau, fournissant des éléments à l'émigration tant poursuivie par lui-même

aux frontières. Cet acte du 7 septembre fut appuyé le lendemain par une motion qu'il fit adopter sur les parents dont les enfants pourraient avoir émigré. Les pères furent tenus de payer aux receveurs de leur district l'armement complet d'autant de volontaires qu'ils avaient d'enfants hors de la municipalité. Le lecteur appréciera la portée de cette mesure draconienne.

Les lettres des souverains interceptées par nos coureurs redoublaient ses exaltations contre eux ; aussi demandait-il que le ministre des affaires étrangères rendît compte de la conduite du ministre que la République entretient auprès de l'électeur palatin. Ce prince souffrait sur son territoire les magasins de nos ennemis et ne cessait de produire des instances en faveur du prince de Hesse-Darmstadt pour les biens séquestrés sur lui dans le Bas-Rhin. Cet acte du 31 octobre trouvait un nouvel appui dans la demande qu'adressaient les membres de la Convention de Mayence à la nôtre pour obtenir leur réunion à la France. Vous accéderez à leurs vœux, s'écriait Ruhl, si vous voulez que ce peuple ami vous serve de rempart contre les tyrans, mais assurez-lui votre assistance dans la lutte qu'il devra soutenir et qui doit doublement nous profiter.

Le 11 novembre, il exigeait la confiscation des biens de la famille de Dietrich qu'il poursuivait avec acharnement, l'accusait d'émigration, de complicité avec La Fayette depuis leur entrevue à Phalsbourg, et allait jusqu'à prétendre que le maire de Strasbourg avait menacé la France de la séparation de l'Alsace si la Convention osait prononcer la déchéance de Louis XVI. Ces attestations vagues, exprimées avec énergie, obtenaient un plein succès sur l'assemblée qui décrétait Dietrich, et devaient troubler l'opinion publique plus encore ; c'est à de telles inculpations que le maire de Strasbourg dut de finir sa vie sur l'échafaud. Ruhl fut l'auteur même de son acte d'accusation législative, lu en séance du 20 novembre 93.

La Reveillère-Lepeaux ayant émis la proposition que la nation française accordât *fraternité et secours* à tous les peuples qui voudraient jouir de la liberté, Ruhl insista pour que les Mayençais fussent les premiers appelés à jouir de cette protection et qu'on la généralisât immédiatement par l'énoncé d'un décret.

Le 3 décembre, il lisait le rapport sur l'*Armoire de fer* au nom de la Commission des Douze chargée de rechercher *s'il y avait des membres de la Convention impliqués dans les papiers trouvés aux Tuileries.* Nous n'avons qu'à rappeler ce gros événement, mais on peut citer de

cette discussion une phrase de Guadet, relative à la Commission de la Liste civile, soit des Vingt-et-Un. « A cette époque, dit-il, la *majorité* de la Commission était composée d'hommes qui *aimaient* la liste civile ! » Poursuivons notre étude. Le 23 décembre, Ruhl était délégué auprès des départements de la Moselle et du Bas-Rhin avec Coustard et Cousturier, ce qui ne l'empêcha pas de devenir régicide.

Le 28 février il obtint le séquestre de tous les biens que possédaient en France les princes étrangers sans distinction et plus tard le retour au trésor public des fiefs d'Alsace, autrefois nuisibles à la couronne. Nos échecs de Belgique facilitèrent à Paris les déclamations démagogiques des sections. Ruhl fut l'interprète de celle des Tuileries le 9 mars en un style patriotique inutile à rééditer, celui qu'il employa pour perdre le général Stengel suffit. Il l'accusait d'avoir vécu en France en *esclave*, expression textuelle. La continuité de ses violences lui mérita d'entrer au Comité de Salut public le 9 mars. L'Expédition de Francfort ayant toutes ses admirations, il s'opposa avec Boyer-Fonfrède à ce que la Convention acceptât la démission de Custine remise par celui-ci aux Représentants du peuple. Il inspira le décret qui le maintenait « à la tête de l'armée avec laquelle il a si glorieusement servi la République, » le 4 avril et prit le 22 sa défense contre un dénonciateur infâme.

Il était moins bien inspiré le 9 juin en proposant de saisir toutes les successions des étrangers venus à Saisine et le transfert de leur valeur au trésor national, dans le but de *récompenser les princes allemands qui sont au service de la France et auxquels on refuse de payer leurs apanages*. On lui observa qu'il y avait beaucoup de Français en Allemagne, que l'empereur pourrait user de représailles et que nos compatriotes verraient leurs intérêts lésés. Sa question fut renvoyée au Comité de législation et s'y perdit.

Adjoint aux rapporteurs Bailleul, chargé de présenter l'analyse des *papiers de Philippe d'Orléans*, puis d'examiner ceux d'Allemagne, il fit la *déclaration* suivante, dont l'importance ne saurait échapper à personne, parce qu'elle émane d'un confident des triumvirs adversaires implacables de la Gironde : *Je déclare qu'on n'a rien trouvé qui indique que d'Orléans ait rien fait pour arriver au trône*. Cette constatation est du 21 juin 93 et un nombre illimité de publicistes de tout ordre ne paraît l'avoir jamais lu ; toujours la même faute, l'ignorance des séances de la Convention.

Pas plus que le général François Wimpfen, Westermann ne trouva

grâce devant ses soupçons. Ami de Dumouriez et de Danton qui ne vit pas la portée de cette vengeance, il fut livré à la prière de Ruhl aux jurés révolutionnaires de Robespierre le 10 juillet. Vigilant avec fureur, le pasteur devenu législateur demanda un jour la liste des ministres que la République entretenait auprès des puissances étrangères. Il entendait connaître leur civisme et leurs talents ; il lui importait surtout de connaître les *espions qui nous entourent*. Il citait à l'appui le baron de Stael dont on aurait saisi les papiers si on l'eût précédemment écouté, donnant sa conduite pour une conspiration. Trois mois auparavant, on avait voulu la paix dans le parti girondin, cause de sa perte, Ruhl l'affirme ici par une attaque inattendue qui lui a été dictée par sa haine des modérés autant que par l'inspiration des triumvirs. Peu après il entrait au *Comité de Sûreté générale*.

Le 28 janvier 94, Ruhl protestait contre la détention des Français détenus à Mayence depuis cinq mois. Au nombre de mille environ, une catégorie de nos compatriotes avait été retenue dans cette ville à titre d'otages, en exécution de l'article 6 de la capitulation. Un des amis du représentant l'en informa par une lettre intéressante qui fut lue à la Convention. Widenloche, son auteur, y retraçait l'inutilité des efforts tentés par lui, lettres successives et mémoires, pour obtenir sa mise en liberté et celle des autres otages avec la sienne. Ruhl en avait reçu une et s'en servit pour porter le décret devant ses collègues ; on y remarque la cause du maintien des prisonniers : *Nous sommes restés ici comme otages jusqu'à ce que les fonds nécessaires à notre délivrance soient remis entre les mains de l'agent du roi de Prusse*. Informé, le ministre de la guerre n'avait formulé aucune réponse. Même avec Bouchotte les affaires d'argent avaient de singulières vicissitudes ; et cependant, ces prisonniers étaient privés de soins et réduits à la misère.

Ruhl exigea du ministre de la guerre l'observation du décret du 7 septembre ; la recherche administrative des plaintes qu'il avait reçues ; une sommation au comte Palatin de mise en liberté sous trois jours s'il ne voulait exposer les villes et bourgs de deux grands bailliages à être réduits en cendres ; le transfert dans l'intérieur de la France des subsistances ; l'extension de toutes ces mesures aux terres des nobles territoriaux, spécialement au comté de Falckenstein appartenant à l'Empereur ; l'adjonction à notre territoire du grand bailliage de Germersheim ; enfin, l'application de la vengeance nationale aux châteaux de ces contrées en commençant par celui de l'électeur de Mayence, à Worms, parce qu'il avait été habité par le prince de Condé.

Ce n'était ni plus ni moins qu'un nouvel *incendie du Palatinat* que demandait le fougueux jacobin.

Rewbell appuya toutes les propositions de son collègue, ce sont ses propres expressions. Merlin en demanda le renvoi au Comité qui fut appuyé. Sur le brûlement des châteaux, Rewbell fit observer en reprenant la parole qu'ils servaient d'hôpitaux et devaient être conservés. Bourdon de l'Oise rappela que le ministre de la guerre avait été mandé à la barre et que le présent prouvait sa culpabilité. Il était donc un de ces hommes qui affichent, s'écriait-il, un luxe effronté. Qu'ils sachent qu'ils ne sont que *les commis de la nation*, qu'ils sachent surtout qu'ils lui doivent une *obéissance aveugle*. Pourquoi ces retards ? Ils donnent du soupçon. Voudrait-on empêcher les prisonniers de conter ce qui s'est passé à Mayence ? N'aurions-nous pas le droit de brûler les châteaux des tyrans qui nous font la guerre? Lorsque les Prussiens ont envahi notre territoire, ils ont brûlé la cabane du pauvre et fait périr les enfants en bas-âge. Il importe que le Comité examine la conduite tortueuse du ministre de la guerre, cette conduite est *scélérate*.

Attristé de ces sorties inopportunes et dont les généraux ennemis se servaient pour accabler de représailles effectives les menaces en l'air de ceux qui les édictaient, Merlin de Thionville monta à la tribune. Il y adjura de ménager les chaumières par l'examen de la motion redoutable de Ruhl, devenu presque son accusateur, et de l'appui de ses collègues.

Vous devez pressentir, exposa-t-il, mes motifs. Vous ne me les ferez pas énoncer à cette tribune. *Vos propositions sont doublement impolitiques*. Le ministre n'est guère l'ami de la garnison qui défendit Mayence, car il suffit de lui avoir appartenu pour n'obtenir aucun grade. Il n'a pas davantage de justice pour ceux qui combattirent à leur retour en France dans la Vendée. Un agent spécial part aujourd'hui même racheter ceux de nos frères qui sont prisonniers, mais leur infortune n'autorise pas à les placer au-dessus des combattants de Mayence. Qu'en reste-t-il de ces 18 mille hommes, depuis qu'ils guerroient en Vendée ? A peine 5 mille ; Bourdon, interroge-les et ils te prouveront, malgré les calomniateurs, que *tout le monde a su ne pas mettre dans la balance sa vie et sa patrie*.

Après une intervention de Ruhl, demandant que l'argent de l'électeur palatin payât la rançon de l'article 6, Lacroix objecta que nous devions répéter la devise : *Paix aux chaumières* et qu'il ne fallait pas y mettre le feu. La proposition primitive fut enfin votée contre renvoi

à l'examen du Comité de Salut public. La sagesse diplomatique de Merlin l'avait emporté. Il put tout à son aise étouffer cet incendie dans sa source et sauver à la fois les intérêts matériels du Palatinat, l'avenir de nos négociations, l'honneur français.

Ruhl avait été mal inspiré en attaquant Merlin ce jour-là et il faut s'en féliciter ; ce fut à cette date qu'il faisait adopter à la Convention l'artillerie à cheval. Merlin remporta finalement deux succès.

Les fureurs de la guerre aux frontières se comprendront avec un seul extrait d'une lettre écrite à Strasbourg, par le secrétaire de ses sections. Ruhl en fit lecture à la Convention (1).

Envoyé en mission à l'Intérieur, Ruhl accomplit à Reims des dévastations artistiques : il y donna carrière à ses sentiments anti-catholiques en brisant la *Sainte-Ampoule* de Saint-Remi qui avait servi au sacre de Clovis et des rois de France. Cet exemple s'étant généralisé aux dépens du trésor et au mépris de l'art, Cambon fit rendre un décret, le 15 novembre 93, qui obligeait toutes les communes ou sections à dresser procès-verbal ou inventaire des objets, avant de les envoyer à la monnaie (2).

Ardent à tous les genres de dénonciations, spécialement contre le clergé et la noblesse, il se montra sanguinaire dans les départements de la Marne et de la Haute-Marne, y étendit jusqu'à trente ans le service militaire sans aucun souci des lois militaires, accéléra la vente des biens nationaux et promit aux modérés, qu'il nommait tour à tour fédéralistes ou royalistes, que le peuple les chasserait de partout. Après avoir requis l'impression du discours de Saint-Just sur la police, il donna sa démission de membre du Comité de Sûreté générale, protesta contre la fameuse dénonciation de Lecointre de Versailles, lui qui passait sa vie à pourvoir les prisons et l'échafaud. Aussi défendit-il les membres des anciens Comités, actes que l'historien doit consigner mais

1. « Samedi dernier le sang a coulé à grands flots entre Lauterbourg et Wissembourg. Le gros bourg de Caudel était tombé au pouvoir des ennemis ; les habitants ont pris la fuite dans les bois, ils y ont été poursuivis ; ces tigres ont coupé le sein aux femmes, ont crevé les yeux à des enfants, et coupé les bras et les pieds aux hommes, et les ont laissé périr dans cet état. De telles horreurs ont tellement animé les habitants, que le tocsin a sonné. Six mille paysans se sont levés et, armés des instruments de leurs travaux, ils se sont précipités sur les ennemis ; quinze mille brigands ont mordu la poussière. Nous avons à regretter cinq mille tant volontaires qu'habitants. »

2. Le comte Chaptal sauva, par ordre de Napoléon, la cathédrale où avait eu lieu le sacre des Capétiens et des Bourbons. On la racheta pour 200,000 fr. On avait négligé de la détruire parce qu'on avait reculé devant les frais de la démolition.

dont il n'a pas à tenir compte, car il y parla pour expliquer Robespierre et l'abandonner aux pieds de Merlin de Thionville. Toute la vie de ce dernier se défend d'elle-même. Ruhl nous fait sourire lorsqu'attestant ses collègues et les odieuses tribunes de la Convention en empruntant le style de Saint-Just et de ses amis, il s'écriait : *Je regarderais la mort comme un bienfait!* Sa conduite odieuse en prairial, où il excitait les passions des tricoteuses, lui valut un décret d'arrestation et l'envoi devant la Commission militaire chargée de punir les derniers vengeurs de Robespierre. Il avait converti en *motion* la demande des rebelles au témoignage de ses collègues, en face de la tribune fumante du sang de Féraud. Le 29 mai 95, Ruhl se suicidait.

CHAPITRE LXIV

MISSION DE HAUSSMANN SUR LE RHIN

Proposition de créer une *Banque Nationale* faite à la Législative par Haussmann. — Affaire des grains à Metz. — Dépêche de l'armée. — Protestation contre Beurnonville. — Opinion sur les administrateurs militaires des pays conquis. — Deuxième mission en 96.

Haussmann Nicolas était négociant à Versailles, lorsque nos département, Seine-et-Oise, l'envoya à la Législative. Préparé par son commerce sur les toiles à la connaissance des affaires de banque et de finances, il parla utilement sur ces questions comme sur celles qui avaient une relation connexe. Lorsque le rapporteur du comité de l'extraordinaire des finances proposa, dans la séance du 27 février 92, un décret qui permît d'arrêter et de prévenir la *contrefaction des assignats*, il prit la parole. La falsification n'était pas le seul crime, d'après lui, qu'on devait craindre ; il y avait le vol sous toutes ses formes dont le rapport ne paraissait pas s'inquiéter. Il demanda, pour garantir les fortunes particulières, la constitution d'une *Banque nationale* à l'imitation de celle d'Amsterdam.

Le dépôt des fortunes privées ne peut nuire à la circulation, ajoutait-il. Certes, nous devons respecter la *Caisse d'Escompte* utile à la capitale ; mais son rôle ne peut inspirer la confiance nationale. Il faut un établissement véritablement national, qui s'étende à toute la France, et qu'aucun intérêt mercantile ne vienne avilir. Établi à Paris, sous l'administration du commissaire de la caisse de l'extraordinaire et sous l'inspection de commissaires nommés par l'Assemblée, ce dépôt aura pour objet de mettre en sûreté la fortune de chaque citoyen. Assignats et monnaies, lingots d'or et d'argent, pierres précieuses, en formeraient l'élément principal.

Les assignats qui y seraient remis seraient annulés, c'est-à-dire, barrés par les mots *assignats déposés*, et remboursés par des assignats de 25 livres. Les virements se feraient par des mandats, et même par

des lettres de change à l'étranger, payables en valeurs du dépôt. Il y aurait dans chaque district un dépôt particulier sous la surveillance des corps administratifs et d'un certain nombre de citoyens élus. Ces établissements particuliers aboutiraient au bureau central : les biens nationaux pourraient s'acquitter par des mandats sur les sommes déposées. Les valeurs effectives ne pourraient être dénaturées ; mais les transports ne pourraient se faire qu'en entier, en sorte que dans les transactions commerciales de district à district, on éviterait les risques du transport des assignats. Les valeurs déposées échapperaient à la contrefaction, et comme les deux tiers au moins des assignats seraient toujours en dépôt, la nécessité de les renouveler deviendrait moins fréquente.

Telles sont les dispositions d'ensemble que proposait Haussmann et dont l'Assemblée votait l'impression publique ; sans la déclaration de guerre elles auraient reçu une application. Napoléon s'en inspira en 1804 : c'est spécifier leur originalité et leur mérite : il était juste de le constater ici soit pour leur auteur, soit pour la Législative, quant à l'étude du crédit financier public.

Le 20 juillet, il fit accorder à la municipalité de Metz l'autorisation d'acheter des grains pour subvenir aux besoins de ses subsistances. Le directoire de district et celui du département devaient viser et approuver les pièces comptables. Il serait tenu un compte exact du montant de l'achat et de la vente des dits grains : le produit serait versé au fur et à mesure de la vente dans la caisse du receveur ; d'où une opération de répartition au marc sur les contributions foncières et mobilières de Metz, apprendrait à la trésorerie nationale tous ses droits. Ce décret montre la manière de secourir les villes par anticipation, en usage à cette époque.

Haussmann dénonça huit jours plus tard les ministres de la justice et des finances pour l'inexécution de la loi du 10 juillet 91 en faveur des manufacturiers du Haut-Rhin. Il en prit prétexte pour demander l'établissement d'une commission de 20 membres ayant mandat de recevoir les négociations appuyées de preuves contre les agents du pouvoir exécutif. Robespierre se rappellera ce conseil. Entrant à pleines voiles dans la politique le 13 août, le législateur négociant obtint un décret qui expulsait tous citoyens des palais ou domaines royaux sans distinction ; il fit accorder aux administrations locales le droit d'arrêter par mesure de police *les hôtes suspects* avec telles dispositions que prescrirait la police. La police utilisa ce décret.

Le 18 décembre, Haussmann fut nommé commissaire près l'armée du Rhin comme membre de la Convention où il avait été réélu ; il était adjoint à Rewbell et à Merlin. Leurs pouvoirs étaient ainsi définis pour les pays et arrondissements occupés par les armées des généraux Biron, Custine et Beurnonville : Ces trois commissaires, était-il dit, surveilleront l'exécution des décrets des 13 et 14, relatifs aux armées ; ils pourront vérifier toutes les caisses, livres et magasins de la République ; examiner les comptes et la conduite de tous les agents civils et militaires ; suspendre, destituer, remplacer et arrêter ceux qui se seront rendus coupables, à la charge d'en instruire la Convention ; ils feront toutes les réquisitions nécessaires à l'exécution de leur mandat, et ils se rendront à Strasbourg pour y rétablir l'ordre.

Parvenus à destination, Merlin envoya une lettre personnelle au président de la Convention. Au nom de ses collègues, Haussmann rédigea la dépêche suivante :

Les circonstances nous ont forcés d'écrire, de Strasbourg, une lettre au comité des finances, à laquelle nous avons joint la réquisition que nous a inspirée l'urgence de remplir les magasins militaires, et de diminuer la concurrence des acheteurs dans les marchés. Notre situation politique, militaire et financière à Mayence vient d'être exposée.

Le peuple de Mayence et des pays environnants est porté à adopter nos principes ; mais nous ne pouvons dissimuler que l'événement de Francfort et la présence des armées prussienne et hessoise ont un peu refroidi les plus ardents patriotes. Notre liberté ne sera jamais assurée, tant que nos ennemis les plus acharnés seront debout.

Il n'y a pas d'armée plus brave que celle que nous avons parcourue. Nous n'avons entendu d'autre plainte que celle de n'avoir rien à faire. Depuis que les glaces ont forcé de rompre le pont de Cassel, des bataillons entiers bivouaquent sur la rive droite du Rhin, les autres envient leur sort.

Nous sommes entourés de morts et de blessés. C'est au nom de Capet que les tyrans égorgent nos frères, et nous apprenons que Capet vit encore !

Le 29 juin 93, Haussmann annonçait à la Convention que l'assemblée de Mayence avait voté la réunion de l'Electorat à la France. Nous renvoyons l'examen de cette question à l'ouvrage spécial sur les *Pays conquis*. Le général Beurnonville était attaqué par lui, en séance du 2 avril ; il s'appuyait sur ce qu'il aurait laissé échapper les ennemis au mois d'octobre 92 et paraissait mépriser Jemmapes qui venait de nous

sauver, de l'aveu de tous. Devenu ultra jacobin, le fougueux représentant soutenait que 80 mille hommes de troupes françaises témoignaient que ces deux généraux auraient pu anéantir les Austro-Anglais ! Passons. Suspectant Beurnonville même prisonnier, il se basait sur la trahison de son général en chef pour obtenir l'arrestation des adjoints du ministre de la guerre, afin d'en avoir des renseignements sur l'acte de Dumouriez. Le 5 avril, il louait Custine sur toute sa conduite et avait le courage de s'élever contre Bouchotte dont il vitupérait l'inertie. Que de contradictions chez ce montagnard ! (1)

De ses missions en Belgique et en Hollande, nous ne voulons retenir qu'un fait : ses protestations du 12 janvier 95 contre la conduite qu'il déclarait odieuse d'un grand nombre d'employés à l'administration militaire, agents des triumvirs et protégés de la Commune de Paris.

Ces agents s'élancent comme des oiseaux de proie sur la subsistance des soldats, ils trafiquent de leur pain, de leurs vêtements, les laissent dans le plus pitoyable abandon quand ils sont malades, les repoussent avec insolence quand de justes réclamations les conduisent auprès d'eux. En un mot, leurs maux ne les touchent, ne les affectent en rien ; pourvu que ces monstres puissent satisfaire leur cupidité, vivre dans les plaisirs, dans l'abondance, et s'engraisser aux dépens du peuple, c'est tout ce qu'ils désirent ; et ils ne ménagent ni les habitants, ni les soldats, ni le trésor. Délivrez l'armée de cette race maudite, enhardie par l'insuffisance des lois qui ne peuvent les atteindre.

Le 24 février, il rendait compte de ses missions auprès des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse afin d'obtenir un acte de justice en faveur des habitants : vérifier tous les comptes. *Il ne faut pas en douter*, avouait-il ; *il s'est commis des vols et des dilapidations en quantité.* Son collègue Briez, qui s'était particulièrement chargé de ce travail, n'avait pu y suffire, sa santé en avait souffert et Haussmann annonçait son retour à bref délai pour cause de maladie. La Hollande, concluait-il, a été organisée comme l'est la Belgique. Les troupes ne voient que les *triomphes* de la patrie, ils les consolent de tous leurs maux !

Revenu sur le Rhin en 96 auprès de Moreau, il informa le Conseil des Cinq Cents de la fuite des Autrichiens de Kayserslautern le 10 juin et de la prise de Spire. Le 23, le passage du fleuve, suivi de la prise du fort de Kehl, le portait à citer l'illustre Desaix, Beaupuy enlevé trop tôt à la

1. Il était le frère du fameux chimiste de ce nom et manufacturier de Logelbach. En 97, il entra dans l'administration des vivres de l'armée jusqu'en 1808. Retiré à cette date près de Paris, il y vécut jusqu'à sa mort, en 1846.

gloire, le digne Férino, qui ont trouvé dans les *Mémoires* de Gouvion-Saint-Cyr, leur compagnon d'armes, un historien incomparable.

Un conseil de guerre fut tenu à Renchen avec Desaix et Saint-Cyr sur les mouvements à exécuter après le 30 juin. L'aile gauche dut, avec la réserve, occuper l'ennemi « dans la vallée du Rhin par des démonstrations ou de fausses attaques. » Le 3 juillet son chef promettait à Moreau de tenter le passage de la Murg entre Guerspach et Küppenheim pour son début. Il tint parole le 5 et dut se mesurer le 9 avec l'archiduc Charles qui revenait triomphant des bords de la Lahn. L'unanimité d'efforts de la cavalerie et de l'artillerie légère de l'armée secondant Desaix, qui appuyait lui-même l'attaque de la gauche autrichienne par Saint-Cyr, l'Archiduc dut battre en retraite. Culbuté sur tous les points, écrivait Moreau au Directoire, il abandonne les bords du Rhin et se retire sur le Neckar. Marchant sur Pforzheim, le vainqueur entendait attaquer de nouveau son illustre adversaire à Emelding et Vittindingen en le rejetant sur le corps de Saint-Cyr. Il confiait au commandant du centre le soin de prendre Stuttgardt secondé par son collègue de l'aile gauche, en date du 17 juillet. Un armistice était conclu avec le duc de Wurtemberg.

En juillet, le représentant narrait les suites de l'affaire de Rastadt, et le 25 août la victoire de la Lech (1), le 18 septembre le combat du général Schers qu'il accompagnait du récit officiel de l'intéressé, au début d'octobre la continuation des succès contre les Autrichiens, vainqueurs à gauche contre Jourdan et battus sur Rhin-et-Moselle ; plus tard la capture de cinq mille prisonniers et de 20 pièces de canon. Avec le mois de décembre toutes les missions étaient finies, Haussmann rentrait à Paris. Le lecteur aura pu se former une appréciation quant à son rôle de Représentant aux armées par ce qu'il a vu et comparé comme nous.

1. Les soldats, raconte sa dépêche, passèrent la Lech à la nage « tenant les fusils et la giberne sur la tête. » On prit 20 pièces d'artillerie légère et 1500 hommes de toutes armes.

LIVRE QUINZIÈME

MISSIONS AUX ARMÉES DES PYRÉNÉES

CHAPITRE LXV

REPRÉSENTANTS A L'ARMÉE DES PYRÉNÉES ORIENTALES : BOISSET ET CASSANYÈS, MILHAUD ET FABRE DE L'HÉRAULT.

I. L'Espagne et l'exécution de Louis XVI. — Déclaration de guerre. — Le général Servan. — Géographie des opérations militaires. — Échec des Français et victoire du 17 juillet 93.
II. Biographies des généraux de Flers et Dagobert, d'Aoust et Doppet, Duphot, Pérignon et des Représentants Boisset et Cassanyès, Milhaud et Soubrany. — Terrorisme. — Fabre de l'Hérault, son œuvre. — *Il est tué à l'ennemi.*
III. Opérations de l'Armée des Pyrénées Occidentales contre les généraux espagnols Curo et Colomera, par les troupes de Muller et de Moncey. — La Paix de 1795.

I

L'origine de la guerre avec l'Espagne est dans le procès de Louis XVI, à raison des représentations de Charles IV et de la conduite qu'il tint après la mort de son parent, chef de sa famille. Barère et Danton furent très explicites contre ses réclamations.

Le 4 janvier 1793, Barère protesta disant que la voix du sang n'était jamais entendue sur les trônes, que les rois n'avaient pas de parents dans le sens exact du mot, et que la parenté des têtes couronnées n'avait pas épargné une seule guerre aux nations. Le 16, Danton s'étonnait de l'audace de l'Espagne prétendant exercer son influence sur les délibérations de la Convention. « Si tout le monde était de mon avis, s'écria-t-il, on voterait à l'instant pour cela seul la guerre à l'Espagne. Quoi ! on ne reconnaît pas notre République et on veut lui dicter des lois ! » Les vainqueurs de Jemmapes peuvent écouter l'ambassadeur de cette puissance, mais ils ne démentiront pas la gloire acquise ; point de transactions avec la tyrannie !

Le chevalier d'Ocariz adressa au même moment une lettre au ministre des affaires étrangères à titre de chargé d'affaires ; il attestait de nouveaux ordres et le priait, vu l'urgence, d'obtenir le temps néces-

saire pour demander à son maître son intervention et ses bons offices sur le procès prêt à se terminer. Il attendait de sa démarche une paix sûre entre la France et les puissances belligérantes. Il invoquait l'étendue des possessions de la France comme devant lui conserver une grande existence en Europe et de vastes relations étrangères. Efforts inutiles ! Les dantonistes et le parti des futurs triumvirs aboutirent à l'acte qui est la principale honte de la Révolution en l'aggravant par des parallèles avec la culpabilité de Charles Ier. Les nouveaux républicains sacrifièrent pour leur thèse jusqu'à Cromwell, qu'ils appelèrent l'*infâme et ambitieux Protecteur !*

Contre le forfait du 18 janvier, jour du vote final présidé par Vergniaud, une voix éloquente se fit entendre, celle du comte Kersaint : *Je veux épargner un crime aux assassins en me dépouillant moi-même de l'inviolabilité, je donne ma démission !*

Le 7 mars, sur le rapport de Barère, la Convention déclara que depuis le 14 juillet 1789 le roi d'Espagne avait constamment outragé la souveraineté du peuple français dans ses communications officielles avec le gouvernement ; qu'au 10 août 1792 il avait ordonné à son ambassadeur de se retirer, ne voulant pas reconnaître le Conseil exécutif ; qu'il n'avait pas accepté l'ambassadeur français à Madrid, quoique muni de lettres de créance en son nom ; qu'il avait menacé la patrie par ses envois de troupes aux frontières ; qu'il avait rompu toute relation après l'exécution de Louis, et que tous les actes de la cour de Madrid étaient soit des hostilités soit une coalition avec les puissances belligérantes. En conséquence, la guerre lui fut déclarée. Le 23 mars, le roi d'Espagne rendit une cédulle qui l'acceptait, de son palais d'Aranjuez. Il exposait les relations des deux pays comme ses propres griefs, et par une cédulle ultérieure prohibait toute relation commerciale avec son ennemi. Ses armements maritimes furent immédiats et son général en chef Ricardos commença les hostilités le 15 avril : elles devaient durer deux ans, jusqu'à la paix de Bâle. On annonça à Vienne le sort réservé à la France en déclarant que l'intégrité territoriale du royaume ne serait pas conservée après la victoire de la coalition ; ces prévisions allaient surexciter les triumvirs et masquer leurs infamies sous couleur de patriotisme. En appuyant l'Espagne, l'Autriche augmenta la violence de l'incendie.

Les ministres de Charles IV n'étaient pas préparés à la guerre : le trésor était vide, la marine ne s'était pas relevée de ses derniers échecs, l'armée de terre était au-dessous de l'état de paix, et le matériel pour

entrer en campagne lui faisait défaut. Pour subvenir aux dépenses, on dut recourir à un emprunt et en appeler aux Cortès. La guerre n'aurait pas obtenu l'assentiment national sans les excès de la Révolution et sans les atteintes portées à la dignité, à la fortune du clergé français, pour lequel celui de l'Espagne avait pris fait et cause. Or, ce dernier jouissait d'une influence absolue sur le peuple par l'effet de la religion et de ses aumônes. Excités par les colères des émigrés et des prêtres réfugiés, qu'ils jugeaient indistinctement victimes de leur attachement à la religion et au trône, les Espagnols acceptèrent facilement la guerre. On ne supposait pas qu'elle deviendrait acharnée et meurtrière, la nation française étant attaquée sur toutes ses frontières et sur ses côtes.

Une armée de cent mille hommes eût été nécessaire chez nos ennemis pour conquérir sûrement le Roussillon, prendre l'offensive par le sud, franchir les Pyrénées et pousser par le midi jusqu'à la Loire. L'armée espagnole, loin de pouvoir réaliser ce plan, avait quarante mille hommes à peine, lesquels étaient disséminés sur ses frontières et suffisaient à peine à les couvrir. C'est constater que ce gouvernement n'avait jamais eu à notre égard le projet d'une injuste agression.

Le Conseil exécutif français n'avait pas pris de son côté de meilleures garanties contre son adversaire probable. Le décret d'octobre 1792, qui avait créé une armée des Pyrénées depuis le lac de l'Abeille jusqu'à Aigues-Mortes, et depuis la pointe de Capestang jusqu'à l'embouchure de la Gironde, était resté lettre morte. Nos places frontières présentaient un délabrement absolu, de l'aveu de nos adversaires ; les régiments de ligne destinés à la composition de ce corps étaient épuisés et éloignés. Aussi, dès le 24 janvier, Dubois-Crancé avait-il proposé d'affecter quarante mille combattants à la défense de cette frontière en attendant mieux. Ce chiffre était insuffisant, et on devait arriver à la levée de février pour organiser cette partie de la défense. Les débris de l'Armée Royale dans tout le midi ne dépassaient pas vingt-cinq mille hommes.

L'ancien ministre de la guerre Servan commandait ces faibles ressources. Homme d'ordre, esprit méthodique, il avait inspiré confiance aux jacobins eux-mêmes. Son artillerie, sa cavalerie et ses transports manquaient de chevaux ; l'infanterie, de chaussures, de capotes et de campement ; les ambulances, de remèdes ; les magasins, d'approvisionnements. Après la paix de 1763, on n'avait rien prévu, rien réorganisé ; les désordres de la cour avaient achevé la ruine du trésor, que les

guerres de Louis XIV avaient si bien préparée par Louvois. Tout était à former en 1792, parce que Louis XVI n'avait pourvu à rien militairement en dehors de l'expédition d'Amérique et de l'affaire de Gibraltar. Raconter ces choses et appeler un prompt remède venu de Paris, Servan le fit ; mais les jacobins n'admirent pas ce qu'ils appelaient des plaintes inconsidérées.

Le Conseil exécutif envoya des agents sans force pour le bien, ignorants à la fois et violents, qui lui suscitèrent mille embarras. Cependant il réunit vers la fin d'avril environ huit mille hommes entre la Nive et la Nivelle et autant devant Perpignan. Le conseil osait le presser d'ouvrir ainsi la campagne ; il escomptait la levée des gardes nationales frontières et celle des trois cent mille hommes de février comme devant tripler les forces pyrénéennes ; enfin, on disait à Paris que les bataillons de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et des Basses-Pyrénées comptaient parmi les meilleures troupes de la République. De Coutras à Narbonne, on organisait d'autres corps, l'Hérault y participait. Malheureusement, les événements de l'intérieur contraignirent à changer la destination d'une partie de ces forces ; la clef des événements est là.

Sans rapporter les entreprises formées de part et d'autre, sur lesquelles on consultera l'histoire de Jomini et spécialement les *Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées-Orientales* par le colonel Fervel, nous donnerons une notion rapide sur cette frontière où succomba Fabre, où fut blessé son collègue Féraud de Tarbes, et où le marquis de Soubrany de Riom joua avec Gaston de Foix un rôle prépondérant.

La chaîne des Pyrénées, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Océan, est plus basse d'un tiers que celle des Alpes sur une ligne de cent lieues et plus ; le centre en constitue la partie la plus élevée ; les têtes des vallées de la Garonne et de l'Ariège, de l'Adour, de la Sègre et de la Noguera remontent jusqu'à lui. Des deux côtés, l'élévation de la chaîne tombe en pente successive vers l'Océan et la Méditerranée. Si les cimes de la chaîne Ibérique sont moins élevées que celles des Alpes, en revanche les cols sont plus difficiles. Cinq communications principales, qui devinrent successivement le théâtre de la guerre, ouvrent des débouchés naturels en Espagne par les Pyrénées-Orientales ; ce sont : Collioure, Bellegarde, Pratz de Mollo, Montlouis et la route de la Sègre sur Urgel. Deux routes existent : celle de la Têt allant de Puycerda à Perpignan, et celle du Tech allant de Campredon à Elne.

De Montlouis à Oléron, le centre de la chaîne n'offre que des sentiers impraticables aux armées. Du côté de la France, Collioure, Port-Vendres, le fort Saint-Elme présentaient un même système. Bellegarde, le fort des Bains, Pratz et Montlouis constituaient la première ligne ; Perpignan, Salces et Villefranche constituaient la seconde.

L'Espagne est mieux partagée en défenses de l'art. En postes avancés, elle a la Séo d'Urgel, Campredon et Castelfollit ; en première ligne, les forteresses de Figueras et de Rosas ; en seconde, Girona et Ostalrich ; comme place de dépôt en troisième ligne, Barcelone ; en quatrième, Tarragona et Tortosa ; enfin, Balaguer, Lérida et Mesquinenza sur la Sègre. Grâce à une population brave et belliqueuse et à une ligne de places triple, l'Espagne était à peu près invincible pour nous, si désorganisés sur cette frontière ; une invasion de sa part, soit en débouchant du défilé d'Irun, soit en débouchant du défilé de Perpignan, l'obligeait à diviser ses forces contre Pau d'abord, puis contre Perpignan. S'éloigner de la seule gorge par où elle communique avec ses provinces l'aurait exposée en cas d'échec à de sanglants désastres ; elle le tenta, et y éprouva la ruine de ses prétentions, ruine qui la contraignit à la paix finale.

L'Espagne avait, selon le duc d'Alcudia, à faire valoir des droits sur la province du Roussillon. Guidé par cette folle considération, le cabinet d'Aranjuez résolut d'entrer en France par Perpignan, tandis qu'il resterait sur la défensive en Navarre et en Guipuzcoa. Le lieutenant général Ricardos eut de vingt-deux à vingt-cinq mille hommes sous ses ordres, formant l'armée du Roussillon.

La France était tout aussi peu prête. Certes, le Conseil exécutif, prompt aux démonstrations qu'exigeraient les démagogues, pressait Servan d'entamer les hostilités ; mais il n'avait dressé aucun plan de campagne. La presse des deux pays s'injuriait réciproquement, témoignage d'impuissance réciproque. Auteur, comme ministre de 92, d'un plan d'attaque général contre l'Espagne portant sur tout le front de la chaîne, de Perpignan à Bayonne, Servan le reprit en 93. Grimoard l'atteste et Jomini le blâme à son tour ; les temps avaient changé.

De son côté, Ricardos apprit que le noyau de l'armée française se tenait dispersé dans les vallées et qu'aucune des places fortes du Tech (Bellegarde, fort des Bains, Pratz) n'était suffisamment approvisionnée. Il crut le moment venu d'exécuter le plan de Madrid : d'opérer une trouée entre Bellegarde et le fort des Bains, de couper les détachements dispersés sur la frontière française et de marcher sur Perpignan

derrière les places. Il agit le 15 avril en ce sens ; son second battit le 20, entre Céret et le Tech, nos volontaires, et si lui-même eût attaqué Perpignan avec dix mille hommes, le Roussillon était perdu aux trois quarts.

Instruit par ses Représentants près les armées que l'Espagne voulait envahir tous les départements méridionaux, le Comité de Salut public créa deux armées dans les Pyrénées. Il laissa à Servan le commandement des Occidentales et nomma le général de Flers à celui des Orientales. Celui-ci couvrit aussitôt Perpignan pour sauver la capitale de la province convoitée, avec Dagobert pour lieutenant. Mais ses troupes jeunes, inexpérimentées, encombrées de soldats à peine recrutés depuis trois mois, furent battues à Mas-d'Eu. Les Espagnols s'emparèrent de Bellegarde, de mai à juillet partout vainqueurs. Campé à Mas-de-Roz, Flers se contenta d'une guerre d'avant-postes terrible, qui aguerrit les volontaires français ; les Représentants protestèrent.

Ils argumentèrent surtout, parlant d'invasion, et sommèrent le général en chef de déclarer s'il promettait d'arrêter l'ennemi, s'il avait couvert la route de Perpignan à Narbonne et s'il avait prévu les suites d'une déroute. L'interpellé répondit avec humeur qu'il ferait son devoir, mais qu'il ne pouvait prévoir les événements. Les représentants convoquèrent un conseil de guerre où l'on se demanda s'il n'était pas prudent de prendre position sur les hauteurs de Salces et d'abandonner Perpignan à ses forces. Tous les généraux opinèrent en ce sens ; Flers tint tête à tous et les représentants acceptèrent ses raisons, partagés entre des propositions fantasques, turbulentes, et l'intérêt réel du pays. On persista dans le camp ; Ricardos allait bientôt prouver la sagesse de son rival en se faisant battre par lui honteusement le 17 juillet. Ce fut la réplique à Valmy que donnèrent Dagobert et Barbautane.

Le moment est venu de dire quels étaient les généraux et les commissaires de cette armée modeste qui conserva le Roussillon et préserva le Midi des suites d'une invasion.

II

Qu'était le général *Flers ?* Il appartenait à la noblesse, était officier de cavalerie en 1789 et s'attacha au parti des réformes. Maréchal de camp en 91, il se distingua sous Dumouriez au camp de Maulde, fut grièvement blessé, divisionnaire, passa en Hollande et en 93 défendit glorieu-

sement Bréda contre les forces supérieures des coalisés. Battu le 3 mars, il capitula avec les honneurs de la guerre, s'enferma dans Tournay et succéda pour sa brillante valeur à Servan. Vainqueur à Kiel, battu à Bellegarde et Villefranche, accusé de trahison, arrêté par les Représentants, envoyé à Paris, enfermé au Luxembourg, traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné le 22 juillet, exécuté le même jour, telle fut la carrière de ce soldat que d'incapables avocats ont tenté de déshonorer. Son sang pèsera sur la mémoire de Fabre, et les honneurs du Panthéon, que lui décernèrent ultérieurement les triumvirs, ne sauraient troubler le jugement de l'histoire.

Dagobert de Fontenille, né près de Saint-Lô, marquis d'origine, offre une des figures les plus originales et les plus saisissantes des premières guerres. Il avait fait toutes les campagnes de la guerre de Sept Ans, avait été souvent blessé, et comptait trente-cinq ans de services à la Révolution. Maréchal de camp en Italie, en 93 il y montra une bravoure éclatante, prit part à la conquête du comté de Nice à titre de divisionnaire, se distingua près Perpignan le 17 juillet. Commandant en chef l'expédition de Cerdagne, il écrasa nos ennemis à Olet'e, fit dire de lui aux représentants : « Nous arrivâmes sur eux comme des éperviers, » vit son collègue jaloux de son prestige, et retourna dans la Cerdagne française après avoir déposé son commandement. Il se signala par des coups de main audacieux, par des expéditions aventureuses dans les vallées frontières et troubla partout les Espagnols. Populaire parmi ses soldats, il les entraînait en partageant leurs dangers ; à la fois passionné et héroïque, ses adversaires l'avaient surnommé le *démon*. Original dans sa personne comme dans son caractère, il avait une légende d'invulnérable que favorisait sa tenue ; ses cheveux blancs flottaient au vent, son nom le servait autant que sa verve et son esprit. Un jour que des volontaires fuyaient, il leur cria : « Enfants, savez-vous bien qu'il faut prendre le pas ordinaire quand on tourne le dos à l'ennemi, et le pas de charge quand on lui présente la poitrine ? » Il s'opposa à l'expédition de Catalogne, fut sottement destitué, vint à Paris se défendre quoique malade. Sa franchise le sauva. Carnot adopta ses plans après discussion. Il rentra en Cerdagne et mourut peu après à Puycerda.

Il fut le protecteur du colonel de Pérignon, qui devait être le grand vainqueur sur ces frontières.

Le général d'*Aoust* était le fils du conventionnel de ce nom, marquis d'origine. Lieutenant au régiment du Roi, aide-de-camp de Rochambeau en 90, il concourut à la campagne du Nord en 92, devint général en 93,

passa aux Pyrénées-Orientales comme divisionnaire, et y occupa jusqu'à six fois le poste de général en chef par intérim. Le 20 décembre il fut attaqué dans toutes les positions qui défendaient les places maritimes, fut battu ; Fabre trouva la mort dans la déroute, et le fort Saint-Elme se rendit par trahison au prix de trois millions, parait-il. Accusé comme responsable alors qu'il n'était qu'incapable, d'Aoust fut traduit à Paris devant le tribunal révolutionnaire et condamné. Il avait été dénoncé par Doppet son rival (1).

Né à Chambéry, *Doppet* s'était engagé fort jeune dans un corps de cavalerie, puis avait passé trois années aux gardes françaises ; étudiant en médecine au sortir du service, il avait fait ses études à Turin. Établi à Grenoble au début de la Révolution, il y devint démagogue aussitôt, fonda, après le 10 août auquel il coopéra, la légion des Allobroges et y obtint le grade de lieutenant-colonel. Il provoqua la *réunion de la Savoie à la France* dans l'assemblée nationale qui s'y était formée, et reçut de la Convention comme récompense le titre de général, plus tard le commandement de l'armée des Alpes. Ce fut lui qui entra dans Lyon insurgé, où il s'employa à modérer les excès, fut appelé à l'armée devant Toulon, et enfin à celle des Pyrénées-Orientales. Les représentants Michaud et Soubrany lui ayant confié l'armée, il remporta des succès dans les deux Cerdagnes ; mais accablé par un revers, il en accusa d'Aoust dans une lettre violente qu'il adressa à la Convention et qui conduisit son malheureux subordonné à l'échafaud.

A la même armée, *Lannes*, inconnu alors, devenait chef de demi-brigade. Fils d'un petit bourgeois, un vieux prêtre lui avait donné les premiers éléments de l'instruction. Le mouvement militaire de 1791 lui fit deviner son génie. Tous ses grades conquis à la pointe de l'épée furent le prix d'actions d'éclat. Nul ne surpassa aux Pyrénées son intrépidité, nul ne devait la surpasser sur tous les champs de bataille où il parut, de Figueras à Essling.

Dugommier, d'origine créole, entra à l'âge de treize ans dans l'armée, y obtint de l'avancement et la croix de Saint-Louis ; réformé injustement, il rentra dans ses foyers. La Révolution le fit chef de la garde nationale ; en cette qualité, il s'opposa aux adversaires du nouvel ordre de choses et dut fuir. Nommé par la Martinique à la Convention, il passa comme général à l'armée d'Italie, et après la prise de Toulon sous

1. Il osa dire au comité : « L'opinion, les plans des représentants Fabre et Gaston sont donc l'arche du Seigneur qu'on ne saurait toucher du doigt sans être frappé de mort. »

ses ordres put commander à Perpignan. Il s'empara du fort Saint-Elme et de la redoute Montesquieu, de Bellegarde, et allait livrer aux Espagnols une bataille générale qu'il voulait rendre décisive, lorsqu'il fut tué par un éclat d'obus le 17 novembre 94. Pleuré par son armée, il laissa deux fils dans l'état-major qui tombèrent comme lui à l'ennemi. Dugommier n'avait jamais admis le décret de 94 qui interdisait de faire quartier aux ennemis et qu'avait inspiré Robespierre.

Son successeur définitif fut *Pérignon*, né à Grenade près Toulouse, d'une famille de capitouls et d'officiers. Lieutenant aux grenadiers royaux, aide-major, aide-de-camp, il avait accepté les réformes modérées comme député à la Législative. Après le 10 août, il s'était fait nommer chef d'une légion des Pyrénées, que la guerre avec l'Espagne rendit bientôt nécessaire. Il la recruta dans la Haute-Garonne et la composa de paysans pris dans son canton. Heureux dans ses débuts, il devint vite général et divisionnaire six mois après ; il commença sa réputation à Peyres-Tortès, bataille gagnée par lui, qui sauva la France d'un démembrement au sud-ouest ; la libération finale de ce côté vint de ses inspirations et Napoléon l'en remercia en le nommant maréchal.

Volontaire de 1791, *Duphot* était un plébéien de Lyon, fils d'ouvrier. Il avait servi en 1785 au 61e d'infanterie. Capitaine adjudant-major à l'armée des Pyrénées Orientales où il se lia avec Lannes, il acquit tous ses grades sur le champ de bataille. A la redoute de Notre-Dame del Roure, que les Espagnols avaient surnommée *le tombeau des Français*, il y entra le premier et fit prisonnier leur général en chef. Puis, s'élançant sur les 28 redoutes qui occupaient la plaine de Figueras, il les emporta successivement en quelques heures. Avec Lannes, il combattit comme dans l'antiquité deux officiers espagnols qui les avaient personnellement provoqués. Réformé par Aubry, appelé par Bonaparte en Italie où il s'illustra, il devait succomber à Rome même après avoir organisé les armées des jeunes Républiques italiennes créées au prix de notre sang (1).

Tels sont les chefs principaux de cette armée et leur œuvre. Voyons celle des Représentants Boisset et Cassanyès, Gaston et Soubrany, Milhaud et Fabre.

1. Auxiliaire de Joseph Bonaparte, ambassadeur auprès de Pie VI, Duphot fut assassiné près du palais Orsini qui était celui de la France à Rome. Entraîné par une émeute jusqu'à la célèbre *Porta Settimana* (porte de Septime Sévère), il y fut assassiné traîtrensement. On lui tira plus de cinquante coups de feu, la canaille est partout la même. Le gouvernement papal fut étranger à ce massacre ; le général avait 28 ans.

Député par la Drôme à la Convention, *Boisset* se signala parmi les violents ; envoyé en mission à Marseille, dans le Midi et le Sud-Est, partout il prêcha la haine des classes les unes contre les autres. Il y eut un jour où il osa dénoncer l'influence des riches dans les sections, à la société des jacobins. Plus tard, il se plaignait que l'égalité était violée spécialement dans ce qui touchait de plus près à la souveraineté nationale. Du moment, pour lui, où un député est exclu du corps législatif, il n'est plus député ; il appartient aux tribunaux criminels. Prêt aux mesures les plus révolutionnaires, il se conduisait selon les conseils des triumvirs et leur interprète Barère obtenait à nouveau son renvoi dans les pays qu'il avait remplis de sang. L'Hérault et les Pyrénées, le Puy et l'Aveyron le revirent à ce titre.

Lorsque nos troupes furent battues, Barère s'écria : « Les ordres sont déjà donnés : tout est changé dans ce moment. Représentants, généraux, état-major, troupes, tout va être régénéré. Le fer de la France domptera l'or du Mexique. » Ces paroles retentissantes avaient été inspirées par le texte d'une dépêche de Boisset : « L'horrible plan des trahisons s'exécute, se suit toujours avec cette perfidie qui caractérise et nos ennemis et les traîtres... *Je tremble de vous faire paraître mes soupçons. Je crains qu'il n'y ait de grands coupables.* On ne sait ce qu'est devenu Fabre, et Gaston est renfermé dans Perpignan. » Boisset affirmait qu'il réparerait tout, jactance grotesque et familière à ces ultra-démagogues prompts aux accusations et à toutes les faiblesses, hommes enfin qu'on admire en masse parce qu'on ne les connaît qu'imparfaitement, ou qu'on assimile sans raison aux deux qui ont le plus brillé, Merlin et Levasseur. La dépêche de ce dénonciateur qui devançait Carrier, se terminait en déclarant que les républicains, honteux des forfaitures de la défaite, sauraient mourir... Mais c'est trop s'arrêter sur ce violent.

Le Comité de Salut public avait délégué l'un des élus de cette partie des Pyrénées pour y éclairer les généraux. *Cassanyès* fut de ce nombre. Il avait voté la mort du roi « avec la plus grande sensibilité » pour prendre la mesure la plus utile au bonheur de sa patrie ! En présence de l'ennemi, il ne servit que son pays [1].

1. Jomini a écrit de lui sur le combat de Céret : « La prudence conseillait de renoncer à l'attaque, mais Cassanyès, aussi entêté et aussi brave que son collègue, au mépris des représentations du général, fond à la tête des plus intrépides sur les avant-postes espagnols et entre pêle-mêle avec eux dans la ville. » (*Hist.* t. IV, l. 5, ch. xxv.)

Cassanyès s'étant rendu à la Convention le jour où on affirmait le ravitaillement de la forteresse de Bellegarde, protesta qu'il n'en était rien. Puis il courut au Comité y annoncer sa reddition aux Espagnols. Il y rencontra Danton. « Qui t'a donc si bien informé ? » lui demanda ce dernier ? « Eh ! c'est mon pays. — Ah ! c'est ton pays ! Et tu es ici ! tes foyers sont la proie de l'ennemi, et tu n'es pas parti encore ? » Il partit le lendemain avec 14 millions de lettres de crédit, peut-être des pouvoirs illimités.

Sait-on comment le peuple de Philippe V nommait en 93 le peuple de Louis XIV ? Il l'appelait « cette République infernale qui tuait les rois, insurgeait les peuples et reniait Dieu ! » Ces vérités, Michelet et Henri Martin n'ont jamais voulu les reconnaître.

Cassanyès fut juste pour les généraux. On citera sa dépêche sur la victoire du Mas-de-Serre, du 17 juillet :

Le 17, au point du jour, le général était en reconnaissance avec le lieutenant-colonel Pérignon, commandant la légion des Pyrénées, et le lieutenant-colonel Gresieux, de la même légion. Ils arrivaient aux dernières sentinelles, lorsque les obus et les boulets qui pleuvaient sur eux et sur la batterie de l'avant-garde leur firent apercevoir l'artillerie formidable que les Espagnols avaient établie sur la hauteur du Mas-de-Serre, d'où ils envoyaient aussi dans nos camps une multitude innombrable de boulets, de bombes et d'obus. Le canon de l'avant-garde répondait au feu de l'ennemi, et bientôt les batteries du grand camp jouèrent.

Le général Dagobert fit prendre les armes à toute l'avant-garde, lui ordonna de se porter en avant sur la droite et sur la gauche de son camp, derrière les hauteurs, pour qu'elle fût en même temps moins exposée aux bombes, et prête à paraître sur-le-champ en cas de besoin. Le général Dagobert et le général Poinsot s'étant retirés au grand camp pour concerter les opérations, Pérignon commanda cette avant-garde dont il détacha d'abord cent cinquante tirailleurs, aux ordres de Soulerat, capitaine dans la légion des Pyrénées, pour les opposer aux tirailleurs espagnols qui paraissaient en très grand nombre sur les hauteurs, en face du Mas-des-Jésuites : il renforça nos tirailleurs de distance en distance par des détachements de vingt à vingt-cinq chasseurs, à mesure qu'il voyait le nombre des ennemis s'augmenter, et surtout ayant aperçu qu'ils avaient une pièce de canon.

Cette petite guerre se faisait avec chaleur de part et d'autre, et avec avantage de notre côté, lorsque l'adjudant-général Poinsot arriva avec trois cents hommes du grand camp, ayant des ordres pour prendre deux pièces de canon de quatre, se porter en avant et attaquer les ennemis sur leur droite ; ce mouvement fut exécuté avec célérité ; ils arrivèrent à la hauteur du Mas-des-Jésuites, et les tirailleurs espagnols furent repoussés. On découvrit alors des colonnes nombreuses de cavalerie et d'infanterie ennemies. L'adjudant-général Poinsot vit bientôt que nos deux pièces étaient insuffisantes ; il partit pour demander deux pièces de quatre et deux de huit. Cependant Cordier, lieutenant d'artillerie dans la légion des Pyrénées, brizait les escadrons ennemis avec ses deux pièces, et on voyait leurs colonnes plier et se rétirer vers leur grand camp, sous la grande butte de Canobes ; la réunion de leurs forces fut bientôt effectuée.

La grosse artillerie de notre grand camp, dirigée par le citoyen Lamartifière,

commandant en chef, dont on ne saurait trop faire l'éloge, avait foudroyé les batteries établies par les Espagnols sur les hauteurs du Mas-de-Serre, et venait de les forcer de se retirer, lorsque les pièces de quatre et de huit que Poinsot avait été chercher arrivèrent. Pérignon commandait en son absence ; il laissa pour garder la gauche ses deux pièces à leur position, avec un détachement pour les soutenir, et il fit porter celles qui venaient d'arriver sur la hauteur du Mas-de-Serre. En y arrivant, on la trouva couverte des débris des trains d'artillerie espagnole, et les environs étaient jonchés des chevaux et des mulets morts. Il avait placé l'infanterie derrière la butte ; elle était là pour soutenir les pièces, et elle y était à l'abri, autant que de faire se pouvait, de l'artillerie espagnole, qui ne cessait de vomir des boulets et surtout des obus. Pérignon faisait feu avec succès depuis environ une demi-heure. Lorsque l'adjudant-général Poinsot arriva, il fut d'avis de gagner une position en avant ; on s'y porta. Rendu là, il aperçut qu'il pouvait sans danger s'avancer encore sur une autre butte ; ils y allèrent, et notre artillerie foudroya les colonnes et les tentes espagnoles ; grâce à un sergent de canonniers du premier régiment d'artillerie, pas un boulet ne fut sans effet. Ces succès leur faisaient regretter de ne pas être plus forts en artillerie.

Bientôt, ils aperçurent des colonnes ennemies sortir de Canobes ; ce mouvement fit penser à Poinsot que leurs pièces pouvaient se trouver exposées ; il ordonna de se replier sur le premier poste, c'est-à-dire sur la butte du Mas-de-Serre, ce qui fut aussitôt exécuté ; nos pièces, à cette position, avaient déjà tiré quelques coups de canon, lorsque le général Dagobert arriva et donna des ordres pour se porter de nouveau en avant sur la butte qu'on venait de quitter ; en même temps le général Barbantanne, qui venait de placer le renfort de mille hommes qu'il avait conduits sur la hauteur à gauche de la ferme de Serre, se rendit à notre position, dit au général Dagobert qu'il allait lui donner de son artillerie, le renforcer d'une compagnie de grenadiers, et que lui, Barbantanne, resterait à sa position pour le soutenir ou le recevoir en retraite avec trois pièces de canon de quatre et une de douze qu'il avait sur la gauche, laquelle fit un feu très soutenu sous les ordres de l'adjudant-général Melinet.

Le général Barbantanne avait en outre placé à sa gauche des chasseurs à cheval de la légion des Pyrénées ; dans cette position, il contenait Pouillastre et le Mas-d'Eu ; à sa droite la gendarmerie. Le général Dagobert se porta en conséquence sur l'éminence qui est en avant de la ferme de Serre, avec une pièce de huit, une couleuvrine de quatre et un obusier, ayant derrière lui et à sa gauche de l'infanterie cachée aux ennemis. Il fit là une canonnade soutenue et nourrie, malgré le feu de toute l'artillerie espagnole qui obscurcissait l'air et couvrait le général de bombes et de boulets ; cependant une forte colonne de cavalerie espagnole débouchait de Canobes, en prenant une marche qui faisait penser qu'elle voulait en venir aux mains ; le général Dagobert la fit canonner, mais la canonnade n'arrêta point sa marche ; il ordonna à une division d'infanterie de sa gauche de faire un mouvement pour se porter vers la cavalerie.

Le mouvement commençait à s'exécuter, lorsque les pièces qu'avait le général Dagobert firent retraite précipitamment, toute la butte se vida, et ceux qui l'occupaient prirent le chemin du camp ; dès lors l'infanterie se retira en désordre, et néanmoins tous furent se rallier à la faveur du général Barbantanne, qui faisait feu sur les ennemis et ralentissait leur marche. Tandis que cela se passait, la cavalerie espagnole arriva, chargeant tout ce qui était resté sur la hauteur de la ferme de Serre. La gendarmerie qui était derrière fit aussi demi-tour à droite, et recula jusqu'à la ferme de Serre, le général Barbantanne et l'adjudant-général Poinsot coururent à elle pour aider le colonel Dugua à la rallier. Elle retourna en effet et prouva par la valeur et l'intrépidité avec laquelle elle chargea les ennemis, qu'elle n'avait

reculé que pour prendre course. Ce combat de la cavalerie, à la tête de laquelle se mit l'adjudant-général Poinsot, le canon de la réserve, aux ordres du général Barbantanne, et le feu des grenadiers que le général avait fait porter en avant, décidèrent la victoire en notre faveur. Les Espagnols s'enfuirent, laissant quelques prisonniers et plus de soixante cavaliers tués sur la place. N'ayant plus d'ennemis devant nous, la retraite fut ordonnée et exécutée.

Nous étions venus, le 16 au soir, coucher à la ville pour faire notre correspondance; mais, dès le matin, ayant entendu le canon, nous courûmes au camp partager avec nos frères d'armes les dangers qu'ils éprouvaient ; et nous ne les avons quittés qu'après que la retraite fut entièrement exécutée.

Nous avons tué et blessé aux Espagnols plus de six cents hommes, et de notre côté nous avons perdu environ trente hommes, et nous avons eu environ cent blessés. L'ennemi a perdu plus de monde que nous ne le pensons, car, à l'instant que nous vous écrivons, ils lèvent tous leurs camps et s'en retournent prendre une autre position dont nous vous instruirons quand ils s'y seront établis. Mais nous pouvons vous assurer que, si nous eussions eu la cavalerie que vous nous avez envoyée, les Espagnols auraient été complètement mis en déroute le 17, et nous leur aurions pris tentes et bagages.

Nous sentions tellement combien il est nécessaire d'avoir cette cavalerie promptement, que nous avons requis le département du Lot de changer sa route et de la faire arriver à Perpignan directement de Montauban, sans passer par Toulouse : et ceux-là qui ont empêché notre réquisition d'avoir son effet, et qui ont retenu à Toulouse pendant cinq à six jours notre cavalerie sont bien coupables envers la patrie. Nous recueillerons avec soin tous les faits éclatants qui ont eu lieu à la glorieuse journée du 17 ; en attendant, nous vous dirons que nous avons vu plusieurs de nos braves frères d'armes, canonniers et autres, mortellement blessés, prier leurs camarades qui les soutenaient de ne pas s'affliger sur leur sort, et leur dire qu'ils s'estimaient heureux d'avoir versé leur sang pour la République, les engager à retourner vite au combat, et crier : *Ça ira ! Vive la République !*

Nous vous dirons aussi que le colonel Pérignon, voyant les chasseurs à pied qu'il commandait se laisser entraîner et se retirer en désordre, après leur avoir reproché d'abandonner ainsi leurs officiers, ne voulut pas les suivre ; il prit le fusil et les cartouches d'un de ses chasseurs blessés, et fut se placer comme fusilier à côté des grenadiers de Champagne, qui soutenaient avec courage le feu de l'ennemi, et il ne reprit le commandement des chasseurs que lorsqu'ils se furent ralliés et qu'ils furent revenus à lui.

Le 22 décembre, Cassanyès fut rappelé à la Convention avec Gaston ; ultérieurement il passa à l'armée d'Italie, appartint aux Cinq-Cents et se retira après brumaire de la politique (1).

Collègue de Carrier comme député du Cantal, *Milhaud* fut aussi décidé que lui contre Louis XVI. Oser soutenir, avança-t-il, qu'une fac-

1. Soubrany, député de Riom, était marquis et colonel de cavalerie. Il devint partisan de Saint-Just et fut aussi terrible que lui aux armées ; terroriste en prairial an III, il monta sur l'échafaud par ordre de la Convention. — Gaston, juge de paix à Foix, et son collègue, appartient aux séides de Robespierre en mission aux frontières. S'il sauva sa tête, il n'en vécut pas moins chargé de crimes, et mérita toutes les réprobations.

tion quelconque peut s'élever sur les débris du trône, c'est insulter à la souveraineté et à la majesté nationale, qui veut la république ou la mort. En mission dans les Ardennes, il rendit compte de l'état des frontières, s'illusionna sur la trahison, et croyant en trouver partout des traces, se montra inexorable, ne parla que d'épuration à l'intérieur et aux armées, frappa surtout les états-majors, exalta Saint-Just et se fit l'apôtre de sa doctrine. Une lettre lue le 13 novembre 93 à la Convention l'atteste.

On y lisait entre autres :

Le peuple sans-culotte se réveille, l'armée du Rhin s'électrise, celle des rois et des esclaves recule déjà d'effroi. L'aile droite des ennemis vient d'abandonner deux lieues de terrain et plusieurs villages dont les habitants fanatiques ont émigré.

Nous vous envoyons le neveu du général autrichien Wurmser, qui a été pris à Strasbourg.

Du renfort de cavalerie et l'armée des despotes sera bientôt anéantie.

Le 18 avril 94, la Convention entendit la lecture d'une dépêche de Milhaud qui louait le génie de Dagobert et les talents de Dugommier ; elle est utile à connaître.

Citoyens collègues, l'armée des Pyrénées-Orientales est enfin régénérée et pourvue de tout ce qui doit lui assurer la victoire : elle n'attend plus que le signal du combat pour fondre en masse contre les satellites du despote de Madrid. Les traîtres qui avaient compromis la sûreté de cette frontière sont tous dans les fers ou frappés de mort par le glaive de la loi ; tous les malveillants qui, dans cette partie de la république, pouvaient désirer les succès de l'ennemi, ont été par nos ordres déportés à cent lieues dans les prisons de l'intérieur ou traduits au tribunal révolutionnaire de Paris. Ainsi l'armée est assurée de ne laisser derrière elle que des amis et des concitoyens qui ont élevé un temple à la Raison, et qui, tous, se sacrifieraient plutôt que de laisser manquer leurs frères d'armes de ce qui leur est nécessaire.

Les vieux militaires disent hautement qu'on n'a jamais vu de troupes plus belles et mieux tenues, et les amis de la liberté et de l'égalité n'en ont jamais vu de plus républicaines. Les vainqueurs de Toulon et les vainqueurs de Peyres-Tortès ne sont qu'une famille de frères prêts à mourir tous ensemble ou à exterminer les ennemis de la république. Les soldats et les généraux, animés du même amour de la patrie, sont unis par les liens indissolubles du courage et de la fraternité philanthropique.

L'intrépide général Dagobert a déjà tenté une heureuse diversion du côté de Puycerda ; il vient d'enlever trois postes essentiels aux Espagnols. La division qu'il commande s'est emparée, pour ouvrir sa marche, d'une redoute située sur une montagne escarpée ; elle a pris six pièces de canon, trois cents fusils, et fait beaucoup de prisonniers ; elle est déjà sous les murs du château d'Urgel, dont elle fait le siège. Nous vous faisons passer la copie des lettres qui nous ont été adressées, et dans lesquelles vous trouverez des détails intéressants sur cette expédition.

Le général en chef Dugommier va exécuter un vaste plan d'attaque générale par terre et par mer, dont le succès doit anéantir l'armée espagnole ; le Comité de Salut public, à qui il est adressé, doit en être convaincu aussi bien que nous. Les bonnes dispositions militaires déjà prises, l'excellente composition et l'ardeur de l'armée républicaine sont le garant de nos brillantes espérances ; sans doute, avant que ce courrier vous soit parvenu, nous vous en aurons expédié un autre qui vous annoncera un grand triomphe pour la République.

La mort de Dagobert fut honorée comme elle devait l'être ; on reconnut qu'il avait conquis la Cerdagne espagnole, mis l'ennemi en déroute au loin et qu'il avait succombé à l'excès des fatigues ; sa division obtint des représentants que ses cendres seraient transportées à Montlouis, jusqu'à ce que la Convention en décidât ; celle-ci donna l'ordre de l'enterrer à Perpignan : il entra au Panthéon ultérieurement.

Il fut décrété que l'armée des Pyrénées-Orientales avait bien mérité de la patrie. Les jacobins de la capitale apprirent le 18 mai que Milhaud avait pris place sur l'escadre et que Collioure avec ses redoutes inexpugnables et ses quatre forts était tombée à nouveau en notre pouvoir ; des approvisionnements sans nombre étaient acquis, des corps entiers d'Espagnols avaient été détruits ou faits prisonniers, et le reste dispersé comme un vil troupeau à travers les montagnes et les rochers. La prise des forts Saint-Elme et Bellegarde devait, ajoutait Milhaud, relever l'anéantissement de l'armée espagnole, dont la perte entraînerait la chute du trône de Castille. Nous terminerons cet exposé dans l'étude sur Soubrany.

Victorieuses aux Pyrénées-Occidentales, dès le début d'août 94, nos armées méritaient que l'on annonçât à la France la possession des deux Toulouse, celle du Languedoc et celle de la Navarre. Les deux golfes du Lion et de Gascogne attestaient que trop souvent mise en problème la République serait libre malgré les cupidités de ses voisins. Barère le déclarait à l'Europe stupéfaite : il n'oubliait que le génie de Carnot et les noms des généraux vainqueurs, l'agrandissement du territoire français. Au nord, la Belgique ; au Rhin, ses rives et le Palatinat ; au sud, une partie du Piémont ; aux Alpes, les plus belles vallées ; aux Pyrénées, la Cerdagne et le Guipuzcoa ; sur la mer d'Allemagne, Nieuport et Ostende ; sur celle d'Espagne, Passages et Saint-Sébastien.

Le 1er avril 1795, une dénonciation redoutable s'élevait contre Milhaud. En pleine Convention, Géraud de l'Aube dénonçait une nouvelle conspiration des terroristes et elle avait pour chefs des députés. « L'un de ces députés est un homme qui a fait périr les patriotes du Rous-

sillon qui avaient battu les soldats de Ricardos ; c'est Milhaud du Cantal. » Le 1er juin, il était accusé sur l'original d'une de ses lettres au club des jacobins d'avoir approuvé tous les excès de Saint-Just en Alsace et d'y avoir ajouté ce qui suit : « Nous, nous avons ordonné l'arrestation de tous les banquiers, agents d'affaires et notaires. La guillotine est en permanence, les sans-culottes sont réveillés et leur réveil sera terrible. Envoyez-nous une colonie de montagnards. » Cette accusation provenant avec texte à l'appui d'Harmand (de la Meuse) était sanglante. On ignore comment Milhaud a pu s'en relever.

De ces choix, et nous terminerons par Fabre, on doit conclure que les amis des triumvirs furent les préférés comme délégués chargés de porter la bonne nouvelle terroriste ; aux plus ardents, les plus importantes missions et les pouvoirs les plus étendus.

Jomini a défendu les généraux avec talent dans son *Histoire des guerres*. Sur l'armée qui nous occupe, il a dit quant au général de Flers : « Il fut suspect aux délégués de la Convention à cause de son origine noble, et avait les bras liés. Toutes ses opérations étaient envisagées avec défiance, ses surveillants l'accusaient de mauvaise volonté ou de trahison, et les autorités locales s'arrogeaient le droit de censure. » Il ne pouvait donc l'emporter sur son adversaire pour toutes ces raisons. On a raconté que, lors de la reddition aux Espagnols du régiment de Vermandois, il s'écria : « Vive le roi ! » et que Dagobert le mitrailla. Eh bien ! malgré ce fait et sa remarquable conduite à la bataille de Trouillas, on chercha un coupable. Il en fallait un à Fabre autant par forfanterie que par férocité. Dagobert fut choisi, et toutes les accusations tombèrent sur lui ; révolté de tant d'injustice, il résigna le commandement et retourna en Cerdagne (1).

Fabre (de l'Hérault) exerçait la profession d'avocat à Montpellier avant la Révolution. Il en embrassa la cause avec beaucoup de chaleur ; son département l'envoya à la Convention (2). Ses premiers travaux dans cette assemblée furent des rapports au nom du comité des subsistances dont il faisait partie. Envoyé à Perpignan avec trois autres collè-

1. Parmi les volontaires de cette armée, il faut signaler le futur général baron Delzons, fils de magistrat (Aurillac), qui partit à seize ans. Bientôt lieutenant de grenadiers, il y servit sous celui qui devait être duc de Montebello, s'honora à Rosas et passa en Italie sous Joubert et Masséna : La Corona, Rivoli, les Pyramides, l'Égypte. En 1802, il devenait général.

2. *V. aux pièces justificatives* la pièce de Rougemont et Duroy sur la part que les représentants prenaient aux batailles. En outre le jugement du général Desdorides sur Fabre et Boisset.

gues, il adressa de cette armée le récit d'une défaite essuyée par nos troupes dont le courage de Fabre aurait sauvé les conséquences (1). Bientôt après, il fut assez heureux pour annoncer une victoire dont le récit fut accompagné de drapeaux pris sur les Espagnols. Le 20 décembre eut lieu l'affaire de Trouillas ; une partie du Roussillon resta à Ricardos et Perpignan fut menacé. Boisset écrivit alors la dépêche éplorée que lui dictait sa passion terroriste autant que son ignorance sotte, et au moment où il parlait de trahison, le cadavre de son collègue était trouvé parmi les morts, sans qu'on ait su jamais comment il avait succombé. On a beaucoup dit qu'il arrêtait les fuyards et qu'il fut tué dans la mêlée, mais on le suppose seulement ; nul ne sait rien sûrement, nul ne l'a vu ; il fut tué, c'est ce qui est sûr.

Ses partisans ont tenté de laver sa mémoire des accusations de terrorisme : vains efforts ; sa politique proteste contre ce dithyrambe intéressé ; ils ont cherché à rejeter loin de lui la conception de l'affaire et les responsabilités qui en sont la suite ; vains efforts encore, car il faudrait alors accuser Dagobert d'incapacité ou de lâcheté. Qui l'oserait ? On le tenta en pleine Terreur ; on en sait les suites, au Comité de Salut public même. En outre, le grand échec du Boulou par d'Aoust fut dû à Fabre, qui avait affaibli l'armée pour préparer en Catalogne une expédition contre laquelle Dagobert ne cessa de protester.

Il n'est pas exact de prétendre que tous les généraux et les représentants eux-mêmes aient voulu rejeter sur son imprudence et sa tactique tous les torts ; les historiens spécialistes se sont expliqués là-dessus ; il est injuste d'avancer tout cela ; avec la plupart de ses biographies politiques une seule preuve va l'attester. Le Comité de Salut public était assailli de réclamations de toute sorte le concernant. Il venait même de l'appeler à l'armée des Alpes, ignorant sa mort, pour mettre fin aux protestations dont sa conduite était l'objet. Le décret y relatif figure dans les séances : ceci est décisif.

Un agent du pouvoir exécutif écrivant au ministre de la guerre lui faisait un aveu qui eût pu lui coûter la tête : « Les représentants sont cause de beaucoup de malheurs. Fabre et Gaston sont deux ci-devant des départements voisins ; ils ont beaucoup de monde à placer. » Or, de l'aveu de Jomini, le général Ricardos, qui leur était opposé, avait le

1. Fabre était conseiller à la cour des aides en 1789. Il vota la mort du roi et fut envoyé peu après en mission. Il obtint le 12 janvier 94 les honneurs du Panthéon, et sa veuve une pension en 97.

génie de la guerre. Le temps est venu d'avouer les fautes dans l'intérêt de la France et de la vérité ; voilà ce qui seul importe.

Enfin, Cassanyès et Fabre dirigèrent constamment les opérations militaires dans les Pyrénées-Orientales ; Jomini et Fervel sont unanimes à le déclarer ; le débat est clos. Peu importe que Robespierre se soit empressé, le 12 janvier 94, de demander et d'obtenir son envoi au Panthéon ; ce fait est tout politique, il ne dégage en rien le passé de Fabre devenu d'avocat chef d'opérations militaires [1].

III

L'armée des Pyrénées-Occidentales comprenait, en juillet 1793, trente mille hommes aussi peu équipés et pourvus de magasins qu'à Perpignan. L'esprit démagogique d'Hébert avait pénétré dans ses cantonnements par les clubs de Bayonne et par la presse locale. Le général en chef espagnol, fort entreprenant, Curo, avait reçu de Madrid l'ordre de rester sur la *défensive ;* ce fut heureux pour nous.

Au vieux Delbecq assez incapable avait succédé Desprès-Crassier, de l'ancienne armée du Nord. D'un caractère hautain, il ne s'entendait guère avec les commissaires de son armée, qui abandonnèrent ses plans d'offensive ; il dut accepter cependant une de leurs propositions, sauf à la modifier. On résolut d'attaquer le camp de Saint-Martial, d'enlever Bera et Biriatu et de passer la Bidassoa pêle-mêle avec les Espagnols. C'était attaquer de front les positions principales dans le but de s'emparer aussitôt d'Irun et de terroriser la cour de Madrid. Mais il fallait réussir pour obtenir de tels résultats. Le 29 août nous allâmes de l'avant.

L'intrépide marquis de la Romana nous arrêta net et nous culbuta à droite pendant que le général Urrutia l'imitait à notre gauche. Le 7 septembre, nous fûmes battus à nouveau, et Desprès-Crassier dut résigner son commandement. Un officier suisse, Muller, lui succéda.

1. Le capitaine Fervel a raconté ainsi qu'il suit la mort de Fabre : « Parmi les cent cinquante morts que nous laissions sur le terrain, on retrouva *non loin de Port-Vendres* et quelques jours après la bataille, un cadavre dont la tête était percée d'une balle et le tronc haché de coups de sabre ; c'était le corps du représentant Fabre, qui avait noblement expié ses fautes par une mort glorieuse au milieu de la mêlée. » Il viendra peut-être à certains la pensée qu'un homme aussi redouté a pu être frappé par une balle intelligente, malgré sa bravoure.

On n'en réussit pas mieux et tous les engagements se bornèrent à des affaires de postes jusque fin octobre. L'armée fut enfin remise en état par l'embrigadement, par l'instruction et la réorganisation des services administratifs. Le 11 novembre on se rapprocha de la Bidassoa et les hauteurs de Sainte-Anne, fortifiées par nous au déplaisir des Espagnols, devinrent le *camp des sans-culottes*. Le glorieux Latour d'Auvergne qui y commandait n'eut qu'un but : aguerrir ses troupes par des expéditions quotidiennes, et les former à l'art de la guerre.

Réduite, au début de l'année 94, à moins de vingt mille hommes, cette jeune armée fut renforcée dès janvier par des recrues qui ne devinrent des soldats qu'en juin. Elle comprenait cinq divisions qui occupaient toutes les têtes des vallées espagnoles conduisant en France, depuis les sources de la Nive jusqu'à la chaussée de Saint-Jean-de-Luz. Le front des deux armées était défendu par une série de retranchements réciproques. A Muller très prudent était opposé un général hardi, Curo, qui voulait nous envahir à tout prix ; sa cour le lui interdit. Jusqu'à la fin de mai, on se livra à des escarmouches ; à cette époque, les représentants et lui-même décidèrent l'invasion de l'Espagne sur un plan qu'il avait présenté au Comité de Salut public et qui avait été adopté.

Le 3 juin 94, nos troupes s'ébranlèrent et percèrent le cordon du duc d'Ossuna, qu'elles avaient en face d'elles. On s'empara ainsi des débouchés de la vallée de Bastan. Muller satisfait s'en tint à ce premier succès et ne descendit pas dans la vallée, où Curo eût pu se retrancher. Ému de sa défaite, ce dernier résolut de prendre l'offensive, et à la tête de ses lieutenants nous attaqua le 28 juin. Heureux au début de l'action, il ne tarda pas à la voir se changer en déroute à la Croix-des-Bouquets, sur l'intervention des troupes du camp des sans-culottes ; disgracié bien à tort, Curo remit son commandement au comte Colomera, vétéran de la guerre de Sept ans, qui lui était de beaucoup inférieur en talents.

Vainqueurs aux Pyrénées-Orientales, nous allions l'être encore dans cette partie de notre défense.

Moncey et Frègeville furent chargés en juillet, après un conseil de guerre important, de s'emparer de la vallée de Bastan, de franchir la Bidassoa pendant que leurs collègues Manco et Marbot tiendraient l'ennemi en échec dans la vallée de Roncevaux. La prise des retranchements de Commissari et du camp de Berra eut lieu selon les prescriptions, mais nous avions trouvé à Berra un valeureux adversaire dans le brigadier Cagigal, qui nous y avait opposé une défense désespérée.

Colomera battu s'obstina noblement à tenir la ligne de la Bidassoa le 26 juillet et compta trop sur les fortifications du camp de Saint-Martial tournées par nous.

Sur un nouveau conseil de guerre dont les représentants furent l'âme, on résolut de prendre une offensive vigoureuse ; le 31, Frègeville et Moncey assaillirent le camp avec fureur ; il tomba en notre pouvoir avec tout son parc d'artillerie. Fontarabie dut se rendre, et le 3 août Moncey investissait Saint-Sébastien. La Tour d'Auvergne en détermina la capitulation à la faveur de l'apparition de notre armée sur les glacis de la place.

Le 9 août, Colomera, effrayé d'une pointe hardie du général Frègeville en reconnaissance sur Tolosa, se persuada que toute l'armée française s'était élancée contre lui ; il abandonna Tolosa et battit en retraite par un mouvement excentrique. Nous eûmes de ce fait une quantité d'artillerie, des approvisionnements de bouche, des charrois et des subsistances. A distance, Pampelune était menacée par suite du départ du comte Colomera. Mais les mésintelligences avec la population du Guipuzcoa, où le représentant Pinet devint un nouveau Carrier, et les irrésolutions de Muller, paralysèrent les résultats ; Moncey lui fut heureusement substitué.

Le Comité de Salut public décida de ne pas évacuer Tolosa, d'écraser la droite des Espagnols, car son centre et sa gauche étaient rompus et disséminés autant que démoralisés. On oublia trop à Paris la distance qui allait séparer nos colonies durant la réalisation de ce plan et les obstacles presque insurmontables qui existaient entre elles. Urrutia ne sut pas en profiter, il se crut inattaquable parce que son armée était derrière des retranchements ; il devait être partout battu, culbuté.

Le 17 octobre fut le jour fixé pour l'attaque générale ; le combat de Viscarette montra à Urrutia la faiblesse de ses retranchements devant notre intrépidité ; il en fut de même à Orbaizeta, où nous rejetâmes nos adversaires dans Roncevaux. On se battit durant trois jours, mais sans les couper. Aussi fut-il convenu qu'après avoir détruit les défenses de l'ennemi nous regagnerions Saint-Sébastien, car la saison était trop avancée pour opérer dans un pays hérissé de montagnes. L'artillerie de siège n'aurait pu le traverser ; on se trouvait à la mi-novembre. Nous regagnâmes nos cantonements pendant qu'un hiver célèbre allait autoriser les soldats du nord à conquérir la Hollande et sa flotte dans les glaces.

Maître de la ville de Rosas sur la côte de notre sud-ouest, le

Comité de Salut public apprit à Moncey que l'offensive dans les Pyrénées lui était dévolue pour 1795, dès la mi-février.

On crut à Paris qu'il fallait conquérir l'Espagne parce que les succès de 94 autorisaient à penser de loin qu'on entrerait à Pampelune, de là en Castille et par conséquent à Madrid. Bien plus, de soixante mille hommes cette armée en avait à peine vingt-cinq mille de valides ; le reste encombrait les hôpitaux ou était mort : vingt mille dans le premier cas, douze mille dans le second. A Madrid, la situation fut estimée perdue et la paix eût été conclue immédiatement sans les tristes intrigues du duc d'Alcudia.

Moncey imita Pérignon en mars, avril et mai ; il resta dans l'inaction afin d'embrigader ses corps, constitua des réserves à chacune de ses divisions et forma des cantonnements. Le 26 juin marqua le début de ses opérations offensives. Les préliminaires terminés, le 6 juillet eut lieu le combat d'Irurzun, dont le résultat sous Merle, Mollot et Harispe, fut la séparation de l'armée espagnole. Ce début était magnifique. Moncey jura de lui faire donner ce qu'il promettait et poursuivit la gauche de son adversaire livré désormais à ses coups. Il enjoignit à ses lieutenants de se rabattre sur Crespo, sauf Digonet, qui dut surveiller Pampelune. Le 23 juillet l'aile gauche était tournée et nous entrions dans Vittoria à la poursuite d'un ennemi battu et démoralisé. Réduit à fuir derrière nos lignes, le général espagnol le fit avec intelligence; vainement s'élançait-on après lui le 17 juillet : il échappa à marches forcées grâce aux obstacles naturels. Il préféra à une capitulation certaine l'abandon des magasins abondants de la capitale de la Biscaye, et il faut l'en féliciter.

Maître de Vittoria et de Bilbao, Moncey concentra ses forces en vue d'un retour offensif et n'oublia pas combien il était loin de sa base d'opérations. Le Comité de Salut public, qui savait avoir besoin de la paix, la favorisait par ses propositions propres et fut heureux de la conclure aussitôt qu'il le put. Le traité de Bâle avec la Prusse fut étendu à l'Espagne avec les modifications nécessaires, pendant que Moncey ramassait ses forces éparses. Elle fut acceptée avec joie à Madrid et dans notre armée. Mais la conduite de Moncey l'avait hâtée par son énergie et sa hardiesse.

Du rôle des représentants on doit dire qu'il fut nul à ces deux armées, sauf celui de l'intrépide Cassanyès. De Fabre que peut-on avancer de sûr ?

CHAPITRE LXVI

MISSIONS DU MARQUIS DE SOUBRANY

Le marquis de Soubrany terroriste. — Influence de son collègue de Riom, Romme. — Il accuse Custine de trahison à Mayence. — Démission de ce général. — Dépêche de Soubrany. — Ses plaintes au club des jacobins sur les autorités du sud. — Lettre confidentielle inédite. — Victoire définitive aux Pyrénées Orientales. — Émeute en prairial.

Le marquis de Soubrany, originaire de Riom, était officier au régiment de Royal-Dragons lors de la Révolution. D'un caractère faible, il se laissa influencer par son collègue Romme qui depuis son retour de Russie s'était lancé dans les clubs. Exalté comme lui, il ne sut pas résister davantage à l'esprit jacobin qui animait ses collègues du Puy-de-Dôme, suivit leur impulsion, imita leurs violences et leurs votes. C'est ainsi que dans le Procès de Louis XVI il vota avec ses compatriotes contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Appartenant au parti montagnard, il lui resta fidèle et se fit remarquer parmi les plus violents (1). Il ne prononça jamais de discours à la tribune et n'y parut que pour y émettre ses votes ; il ne prit aucune part aux débats qui agitèrent la Convention depuis son origine jusqu'à sa fin.

Fidèle à Couthon et à Maignet, les sanglants proconsuls de Lyon et d'Avignon, il eut part moralement à tous leurs vices et approuva tous leurs crimes. Ses votes et sa mort, à titre d'insurgé anti-thermidorien, l'atteste pleinement, mais ce qui le singularise, lui marquis, c'est son

1. La politique des triumvirs avait parfois de singulières conséquences. Un député, Lidon de Brives, se voyant dénoncé à titre de girondin par Lakanal et mis hors la loi, se tira un coup de pistolet. Aussitôt, on arrêta sa femme et son frère. A Paris, on incarcérait durant la même semaine la Dubarry, Joséphine Beauharnais et le citoyen Égalité, ci-devant duc d'Orléans. L'Autriche voulant perpétuer la guerre violait le droit des gens contre Sémonville et Maret chargés d'une mission diplomatique, réponse perfide aux fureurs des jacobins. Le tout au début de novembre 93.

intimité avec Romme [1]. Le rapporteur des honneurs du Panthéon pour Marat n'eût pas réussi si Romme n'eût prêté à David son appui. Au procès de Carrier, Romme fut un des vingt-un conventionnels auxquels fut renvoyé l'examen de sa conduite ; choisi comme rapporteur, il fit tout ce qu'il put pour atténuer les crimes de ce monstre de forfaiture et ne conclut à la *culpabilité* que *contraint par ses collègues*.

Dans l'émeute de prairial an III, la Convention fut attaquée par les survivants du parti terroriste et en quelque sorte dissoute ; une partie de ses membres osa se mettre à la tête de l'insurrection pour proscrire les autres et renouveler le régime de la Terreur. Victorieuse pendant quelques heures, la faction avait appelé au commandement de la force armée Soubrany ; Romme l'avait désigné, ce choix fit tomber sa tête. Victorieuse, l'Assemblée décréta les rebelles d'arrestation, les livra à une commission militaire et les envoya au supplice. Quelques-uns se poignardèrent, reculant devant cet échafaud où ils avaient accumulé tant de victimes, parmi lesquelles un roi et une reine. Soubrany fut du nombre des trois qui, n'ayant pas expiré sur le coup, furent traînés sanglants à la mort et exécutés.

Décidé comme un soldat, l'ancien colonel avait apporté dans la politique le rigorisme des principes militaires. Il eut le tort de renoncer à la vie militaire où il eût trouvé l'honneur sûrement et peut-être la gloire. Sans initiative, il se contenta d'être un satellite des triumvirs, et dans le choix du parti qu'il embrassa, subit l'influence du jacobinisme ascensionnel.

A Desaix, son compatriote, qui s'illustrait sans discuter dans les camps, il préféra discuter ce à quoi il était étranger, la politique ; il accepta par ses relations et par ses amis les responsabilités les plus compromettantes ; aux réformes il préféra le nivellement et renoncer à sa famille, à son origine, à ses traditions ne lui suffit pas, il voulut déshonorer ce passé...! Au profit de qui ? de Robespierre et des séides de Marat, leçon terrible pour les ambitieux quand même. La démagogie idéologue fut son but, voyons ce qu'il voulut aux armées à titre de représentant en mission.

Nommé près l'Armée de la Moselle au début du mois de mai 1793, il

1. Le 15 décembre 93. Romme proposa que les *députés suppléants* fissent une Profession de foi *sur les principaux événements de la Révolution*. Il énuméra les événements des 5 et 6 octobre 1789, l'affaire du 20 juin 91, le procès et la condamnation de Louis XVI, les opinions de Marat. La Convention décréta cette énumération malgré les protestations décidées de Thibaudeau.

y épousa les animosités de ses collègues contre Custine qui la commandait. Les efforts de ce dernier pour arrêter les violences des troupes de Brunswick furent mal interprétés et les termes de gentilhomme qu'il avait insérés dans sa lettre servirent de présomptions contre son patriotisme, malgré la teneur de ses propres explications. La tyrannie jacobine débutait alors.

Custine protesta contre les mesures dont il était l'objet en écrivant directement à l'Assemblée et en donnant sa démission ; voici sa lettre :

« Je ne puis commander les armées du Rhin et de la Moselle, qui me » sont confiées, après avoir perdu la confiance des citoyens Ruamps, » Montaut et Soubrany, commissaires de la Convention. Je ne puis » douter que le premier n'ait apporté les préjugés les plus fâcheux et » les moins mérités contre moi. Ces trois commissaires, le samedi » 27 avril, m'ont traduit en jugement devant eux, en me donnant pour » partie le lieutenant-colonel Offenstain, l'un des sujets les moins recom- » mandables de la République. Vous connaissez les moyens qu'il m'a » fallu employer pour repousser et imposer silence à ce vil perturba- » teur. — Aujourd'hui, à mon retour d'un voyage que j'ai été obligé de » faire au Haut-Rhin pour les intérêts de la République, j'ai été forte- » ment interpellé, en présence de nombre d'officiers de l'armée, par l'un » de ces représentants, sur la lettre que j'ai écrite au duc de Bruns- » wick, dont je joins ici une copie exacte. Tant que je n'ai été réduit » qu'à l'interprétation de mes expressions, j'ai répondu avec toute la » modération qu'on avait droit d'attendre de moi ; mais l'un de ces trois » commissaires, auquel les deux autres ont applaudi, m'ayant accusé » d'avoir développé dans cette même lettre des sentiments peu dignes » d'un républicain, je ne puis plus, après une semblable injure, conti- » nuer à commander les armées de la République, et c'est pour son » intérêt que je vous demande un successeur. Je l'attends, et l'instruirai » de tous mes plans. »

Le 28 juillet, Barère dut annoncer la chute de Mayence. Il n'eut garde de manquer à l'esprit jacobin et parla de trahison parmi les anciens royalistes. Ils n'avaient feint, s'écriait-il, d'être un instant républicains que pour porter des coups plus meurtriers à la République ; mais le complot ayant éclaté faisait connaître ses ennemis. Custine était nominativement désigné comme l'auteur de ces trahisons alors qu'il commandait l'Armée du Nord depuis sa démission sur le Rhin, Soubrany

réclamait contre lui *les mesures nécessaires* et arrêtait jusqu'au porteur du texte de la capitulation. Tel le pharaon faisait rouler à ses pieds la tête du messager de la sortie des Hébreux de l'Égypte. La dépêche sur Mayence était ainsi conçue :

« La garnison avait encore du pain ; la place n'avait souffert aucune brèche et Mayence est rendu au moment où deux armées victorieuses allaient à son secours. Encore huit jours tout au plus, et nous entrions dans cette place. Peignez-vous, s'il est possible, le désespoir de la brave armée de la Moselle, les regrets de son général et notre juste indignation. L'artillerie immense enfermée dans cette ville est devenue la proie des despotes qui fuyaient devant nous. Custine enfin triomphe, et le convoi qui se sauva, malgré lui, en entrant dans Mayence lors de sa retraite, est tombé, avec toutes les autres pièces, au pouvoir de l'ennemi.

» Nous ne pouvons nous dissimuler, citoyens nos collègues, combien la perte de Mayence a changé la position des deux armées du Rhin et de la Moselle, et nous devons chercher avec soin les auteurs d'une capitulation trop adroitement combinée avec nos succès pour être naturelle. L'officier porteur de cette affreuse nouvelle, et qui n'a pas eu honte de se charger d'une pareille mission, nous a parlé d'un billet signé Custine qui doit exister entre les mains du commandant ou du conseil de guerre. Nous lui en avons demandé une déposition signée, que nous vous faisons passer. Nous pensons qu'il faut sur-le-champ s'assurer de Custine. Ce scélérat peut à présent livrer impunément les villes de Condé, Valenciennes. Les succès de ces deux armées auraient nui à ses coupables projets, et l'intention du général Houchard, de tomber, après la délivrance de Mayence, sur les derrières des ennemis, dans le Nord, les aurait forcés d'évacuer cette partie du territoire français.

» Rapprochez, citoyens nos collègues, la livraison de cette place avec les propos de Custine, qui ne cesse de dire qu'on ne devait marcher à Mayence que le 15 août. Hohenlohe, dans des notes écrites de sa main, avait grand soin de s'informer si Custine conservait encore quelque influence dans cette armée. Ne serons-nous donc jamais instruits par l'expérience ? Attendrons-nous toujours, pour punir les traîtres, qu'ils aient consommé leurs trahisons ? Custine ne peut jamais être républicain : son style avec les rois, ses ménagements pour celui de la Prusse, sa retraite de Mayence, les dénonciations et les inquiétudes de tous les vrais patriotes, tout nous fait un devoir de punir cet homme profondément corrompu, et qui n'a pour talents militaires qu'une jactance insolente qui ne peut nous séduire. Tout vous impose la loi de le mettre hors d'état de consommer la perte d'une République qu'il abhorre.

» Nous vous envoyons, citoyens nos collègues, copie de la lâche capitulation qui a livré Mayence : vous y verrez que ce sont les Français qui ont eux-mêmes offert de laisser dans cette place toutes les bouches à feu, tant françaises qu'étrangères. Certes, une pareille capitulation dictée par l'ennemi eût dû révolter des républicains ; et ce sont des Français qui l'ont eux-mêmes proposée, ayant encore des vivres, et avant que la place eût souffert une seule brèche ! Une punition terrible doit venger la nation d'un pareil attentat. Faites arrêter tous les chefs qui ont trahi aussi lâchement la cause du peuple, et qu'une mort ignoble remplace celle qu'ils n'ont pas osé attendre glorieusement dans les murs de cette ville. »

La doctrine terroriste contre l'armée et ses chefs, la voilà tout entière, la cause de la mort de Custine remonte donc à un de ses compagnons d'armes, à un soldat qui avait servi au même titre que lui et dans le

même corps, Soubrany. Sur le Rhin, la politique militaire de ses débuts, peut-être son action fut-elle modérée par l'adjonction de Lacoste, le protecteur de Hoche et l'adversaire de Saint-Just. Toujours est-il qu'il ne resta pas longtemps à cette armée et fut envoyé après la prise de Deux-Ponts aux Pyrénées Orientales. Toujours jacobin, il demanda au club de Paris un renfort de *patriotes* parce que rien, selon lui, ne pourrait égaler le courage et la constance des *sans-culottes* qui possèdent ces vraies vertus au-dessus de tous les autres. Il entendait *mettre au pas les aristocrates* du sud de la France ; sa lettre présentait un tableau des crimes de tous genres que commettaient les adversaires de la Révolution. Les autorités constituées et les tribunaux ne faisaient qu'un avec les coupables ; le peuple lui-même y était corrompu au point de refuser les assignats et les ouvriers ne travaillaient qu'à dix livres par jour ; bien plus, ils imposaient la condition d'être payés en argent. La superstition était la source des maux qui désolaient ce pays. L'envoi d'*apôtres civiques* pouvait seul arrêter le fléau. Il en exigeait quatre « envoyés en poste » pour commencer ces travaux. Le lecteur fera ses réflexions.

Au début d'avril 94, Soubrany put annoncer que ses efforts avaient abouti ; on a pu voir ses résultats dans l'étude précédente quant aux généraux par l'action dissolvante des Représentants. Mais on ne jugera l'action du mandataire noble des Triumvirs avec justesse que si l'on connaît ses opinions directement exprimées à ses amis du Comité de Salut public. Voici une dépêche inédite, qui émane d'une collection particulière [1] ; l'ami de Couthon répond à des confidences, c'est pourquoi elle suffit pour éclairer le fanatisme révolutionnaire du marquis. Le maintien des approvisionnements le préoccupa aussi et sa lettre fournit des détails instructifs.

Vous nous avez offert à notre passage à *Commune affranchie* les secours que les vrais montagnards doivent se prêter dans leurs missions, nous les réclamons en vous exposant les besoins de cette armée. L'Espagnol est à l'ordre du jour ; tous les jours il arrive des vainqueurs de Toulon, et ce qu'ils ont déjà fait pour la patrie, nous est un sûr garant des triomphes qu'ils lui préparent.

La punition des officiers qui abandonnaient leur poste, l'arrestation et le supplice des traîtres, l'établissement d'un *Tribunal militaire*, telles sont les mesures que nous avons prises.

1. Collection Boyer, à Clermont-Ferrand (original).

Quand les officiers feront leur devoir, lorsque nous aurons pour généraux de bons *sans-culottes*, nous serons toujours assurés que les soldats se montreront dignes de la cause qu'ils défendent.

Cette lettre vous sera remise par les citoyens Collet, lieutenant d'hussards, et Pey, fournisseur des charrois. Le général Dugommier a jugé à propos d'envoyer Collet dans les départements de Rhône-et-Loire ou autres. Le citoyen Pey, s'étant convaincu de la disette de cette armée, est venu nous faire part des ressources qu'offrait son département ; nous vous prions de donner à tous deux les pouvoirs que vous jugerez nécessaires.

L'armée espagnole occupe la position du Tech. La nôtre couvre Perpignan et occupe le camp de l'Union, redoutable par la nature du pays et par les ouvrages qui le défendent ; l'ennemi ne poussera pas plus avant des succès qu'il n'a dû qu'à la trahison de quelques généraux ; mais il est encore sur notre territoire. Nous avons remis à lundi la fête sur la prise du Port de la Montagne.

Si l'Espagnol occupe un district de ce département, une division campe aussi sur son territoire, et la Cerdagne espagnole est au pouvoir de la République.

Après les aveux intimes, voici un cri de victoire public et c'est par lui que nous terminerons nos citations. Ces textes sont cependant nécessaires à notre étude, nulle histoire de la Révolution ne les donne, alors qu'ils montrent seuls les acteurs du drame à l'œuvre. Quel langage pourrait prétendre se superposer au leur ou le remplacer ? Le 30 mai 94, Soubrany rappelait le serment de liberté par lequel Dugommier et son armée avaient juré l'expulsion des Espagnols. L'armée avait tenu sa foi au prix de luttes incessantes dont il énumérait ainsi les résultats :

« Sept mille hommes déposant leurs armes aux pieds de leurs vainqueurs, se retirant chez eux après avoir fait serment de ne plus porter les armes, pendant le cours de cette guerre, contre les républicains, et laissant des otages pour garants du retour du nombre égal de prisonniers français ; tous les patriotes arrachés à leurs foyers, dans cette partie du territoire, par une violation manifeste du droit des gens, rendus à leur famille ; Collioure, le fort Saint-Elme, Port-Vendres, les redoutes et postes environnants rendus à la république, et l'Espagnol forcé, en les abandonnant, de signer qu'il n'avait dû qu'à la trahison ces places importantes : tel est en peu de mots le précis d'une capitulation faite au nom de la république, qu'un souverain chancelant a voulu jusqu'ici s'efforcer de méconnaître, mais que nos frères d'armes ont juré de faire respecter partout où ils porteront leurs pas. Vous remarquerez aussi que, par des articles de cette même capitulation, l'Espagnol reconnaît les émigrés pour des traîtres à la patrie, des conspirateurs. Certes, il est facile à

tout homme de quelque pays qu'il soit, qui prend la peine de réfléchir, d'apprécier les gouvernements qui donnent asile à de pareils monstres, en avouant eux-mêmes leurs forfaits.

» D'après la rapidité des succès de l'Espagnol dans le pays que nous occupons aujourd'hui, la gloire de l'armée des Pyrénées-Orientales, les droits qu'elle a à la reconnaissance nationale, exigent quelques détails sur les difficultés qu'il fallut surmonter. La trahison livra en un seul jour aux satellites du despotisme ce que des troupes victorieuses, des soldats républicains n'ont pu reconquérir qu'avec des peines et des fatigues incroyables. Le fort Saint-Elme, placé sur un rocher escarpé de toutes parts, revêtu de murailles très élevées et entourées d'un large fossé, ne pouvait être battu que d'un seul côté : sa position, qui commande Collioure et Port-Vendres, rendait sa prise absolument nécessaire avant de songer à la conquête de ces deux dernières places. Pour y parvenir, il fallait de la grosse artillerie ; le génie de la liberté a pu seul vaincre les obstacles qui s'opposaient au transport des bouches à feu : il n'existait d'autre route, à travers les Pyrénées, qu'un sentier qu'un homme à pied suivrait difficilement. Ouvrir en peu de jours un chemin de deux lieues et demie, traîner à bras des pièces de 24 et des mortiers de 12 pouces, transporter les bombes et les boulets, tels sont les prodiges qu'a enfantés l'amour de la patrie, et dont nos frères d'armes se faisaient un jeu. Les pièces marchaient aux cris de *Vive la République !* Le jour et la nuit étaient également employés à ces glorieux travaux.

» C'est ainsi qu'en peu de temps les soldats de la république sont parvenus à vaincre la nature et à triompher de tous les obstacles que des barrières presque insurmontables mettaient à la défaite des Espagnols. A peine les premières batteries dressées, l'on a commencé à battre le fort : en peu de jours plusieurs pièces ont été mises hors de service par la vivacité du feu ; elles ont été remplacées par de nouvelles, et toujours par les mêmes moyens. Tandis qu'une partie de la gauche de l'armée s'occupait ainsi à réduire le fort Saint-Elme, le reste, bivouaquant sur les plus hautes montagnes, gardait tous les cols par où l'ennemi aurait pu s'évader, et supportait avec une constance digne des républicains les inclémences du temps, qui, quoique dans la belle saison, était très froid et très pluvieux.

» C'est après le feu le plus vif et le plus meurtrier, au moment où le fort Saint-Elme n'offrait plus qu'un monceau de ruines, que l'Espagnol, se voyant à la veille d'être emporté par un assaut inévitable, prit le parti de se retirer pendant la nuit du 6 au 7 : il a évacué pendant la même nuit Port-Vendres. Il lui restait encore Collioure, entourée de bonnes fortifications, défendue par quatre forts, et protégée par deux redoutes presque inexpugnables, situées à Puis-Oriol. C'est avec de semblables moyens, défendue par une armée de sept mille hommes, qu'elle a signé la capitulation dont nous vous envoyons copie. »

La victoire remportée à l'intérieur par la Convention sur la montagne le 12 germinal avait abattu ce parti ; on avait cru que sa défaite serait une leçon salutaire pour lui, il n'en fut rien. Fort du nombre de ses adhérents, plus fort encore de son audace, il conspira en prairial. Il agit même ouvertement et déclara qu'il se vengerait jusque dans les lieux publics. Il parla hautement de la proscription des hommes de thermidor. Les comités de gouvernement dénués de forces militaires, l'Assemblée conspuée et dépopularisée par les sans-culottes, la disette et la cherté des subsistances, les menées des royalistes, les thermidoriens divisés

entre eux par des querelles de personnes, la nation abreuvée de sang et de dégoût, presque indifférente à ces fureurs, aspirant à une tranquillité immédiate et absolue, telles furent les causes de l'émeute de prairial. Un moment triomphante, elle disparut dans les supplices qu'elle avait provoqués et qu'elle entendait renouveler. En allant au-devant de la mort, Soubrany racheta une part de ses hontes politiques et recommanda sa mémoire à la pitié de la postérité (1).

1. On lit dans le *procès-verbal du suicide rédigé par la commission militaire* le 29 prairial, que Romme, Goujon et Duquesnay s'étaient suicidés avec un couteau et étaient morts des coups qu'ils s'étaient donnés ; Duroy, Soubrany et Bourbotte avaient survécu. « Ces trois derniers ont été à l'instant remis à l'exécuteur pour subir leur jugement. » L'officier, qui ne les avait pas soumis à une visite préalable, fut mis en arrestation. Soubrany avait 42 ans ; il habitait rue Saint-Honoré, 343, près de Robespierre, section de la place Vendôme.

CHAPITRE LXVII

MISSIONS DE CAVAIGNAC AUX PYRÉNÉES OCCIDENTALES ET DE PINET.

Pyrénées Occidentales. — Rapport sur la prise de Verdun par les Prussiens. — Cavaignac et les généraux. — Mission en Vendée. — Doctrines terroristes dans les Landes. — Missions aux Pyrénées Occidentales. — Théories diplomatiques de Cavaignac. — Rôle de Pinet. — Dénonciations contre Cavaignac. — Menacé de mort en germinal avec Féraud. — Réprime l'insurrection de vendémiaire avec Bonaparte.

La géographie des opérations militaires ayant été exposée précédemment, nous nous en tiendrons ici à ce qui concerne les Pyrénées Occidentales.

Cette partie des frontières franco-espagnoles offre quatre débouchés. De Navarcins on monte vers Lecumbery pour descendre sur Sangueza par les vallées de Salazar ou Roncevaux ; les muletiers seuls les pratiquent vers les montagnes. De Saint-Jean-Pied-de-Port une route se dirige vers Pampelune, une seconde conduit dans la vallée de Bastan. Enfin, de Bayonne partent deux routes, l'une dans la vallée susdite, l'autre qui est la belle chaussée de France à Madrid. C'est par les *Pyrénées de l'Ouest*, d'après Jomini, que la ligne d'opérations est la plus favorable pour *pénétrer de France en Espagne*. C'est à cette armée dirigée par Servan, puis par Desprès-Crassier, puis par Muller, que fut envoyé Cavaignac.

Né dans le département du Lot, fils de magistrat, avocat au parlement de Toulouse en 1789, officier municipal puis administrateur de la Haute-Garonne, député en 92, son premier acte fut un rapport sur la prise de Verdun par les Prussiens, dont les corps administratifs avaient été arrêtés pour avoir obéi après sa reddition à l'ennemi. Il fit supprimer les décrets des 7 et 14 septembre relatifs aux habitants, obtint la destitution des membres du district et de la municipalité, à l'exception de trois d'entre eux, et imposa au ministre de la guerre la formation d'une cour martiale qui aurait à juger le conseil définitif de Verdun et sa gendarmerie, accusés d'avoir continué leur service sous la domination prussienne.

L'inspirateur de cette conduite aurait été Lafayette. Le 9 février, Cavaignac l'accusa en ces termes : « Lafayette, qui commandait l'armée des Ardennes et dont le projet était de *frayer jusqu'à Paris une route facile aux armées combinées de la Prusse et de l'Autriche*, avait corrompu l'opinion de la plupart des officiers de son armée, des commandants des places, des administrations et des municipalités des départements que son armée devait défendre. » De telles accusations n'étaient pas seulement injustes à l'égard de Lafayette. Quant aux administrateurs, ils avaient improuvé et fait improuver avant le 10 août le décret qui suspendait Louis XVI. Leur culpabilité pour les amis de Marat ou les suivants de sa politique, la voilà. Cavaignac était de ces derniers ; sa carrière l'atteste (1). Il fut de ceux qui votèrent le fameux article 2 du décret du 20 janvier : *La Convention générale décrète que Louis Capet subira la peine de mort*. Il fut de ceux qui déclarèrent *infâme et traître à la patrie* le comte Kersaint, démissionnaire et protestataire du meurtre royal (2).

Le 8 avril 93 Cavaignac fut élu membre du Comité de Sûreté générale et prit part à ses travaux jusqu'au moment où il remplaça Alquier à Brest, mission à l'Armée des Côtes, le 10 mai. La Vendée avait alors pour généraux Ronsin, Rossignol et Santerre, sur le compte desquels le lecteur est fixé. Sait-on ce que pensait Cavaignac des généraux de l'armée régulière ?

Il écrivait en août une dépêche où on lit : « Depuis que Custine m'a trompé, je ne me fie plus à aucun général ; cependant Canclaux a encore ma confiance. Je ne vois à la tête de l'armée des côtes de La Rochelle que des généraux sans talent et sans expérience, le matin invisibles et l'après-dîner intraitables. » Puis, par un *aveu* qu'il est précieux de retenir tant il accuse la politique terroriste du Comité de Salut public, il ajoutait : « Avec des généraux tels que Rossignol et Ronsin, peut-on faire de bonne besogne ? *Je crois qu'ils veulent prolonger la guerre*. Je vais écrire contre le ministre de la guerre, il faut que la Convention

1. Voir aux *pièces justificatives* le texte de la capitulation prussienne de Verdun.

2. Gui-Pierre de Coetpempren, comte de Kersaint, était capitaine de vaisseau depuis 1778. Il avait commandé une escadre en 1782 et publié en 1789 un ouvrage intitulé *Institutions navales*. Vice-amiral en 1793. Il avait demandé le 8 août 92 la déchéance du roi et proclamé la République à Soissons, puis à Reims. Rapporteur de la marine, il proposa le 1er janvier 93 un armement de 30 vaisseaux, de 20 frégates et la formation d'une flotte de 25 vaisseaux pour parer à une guerre maritime que tout permettait de prévoir. Il a laissé des écrits sur la *Constitution du corps militaire de la marine*, sur le *Service de mer* et sur l'*Organisation de l'Artillerie et de la Marine*. Arrêté le 2 octobre 93, il était condamné à mort le 4 décembre.

sache la vérité. » Et voilà les hommes si bien jugés cette fois par Cavaignac que Robespierre préférait à Kléber, à Marceau, à Aubert-Dubayet (1).

Ces nobles chefs avaient humanisé la guerre et c'est ce qu'on ne leur pardonnait pas. Kléber et Marceau ayant sauvé la vie à plusieurs femmes, l'adjudant-général Savary a écrit dans ses *Mémoires* que l'on instruisait contre eux *une procédure qui aurait pu leur devenir fatale* si le représentant Bourbotte ne se fût emparé *des procès-verbaux rédigés en conséquence* et ne les eût détruits (2). De Paris, Robespierre conseillait (c'est-à-dire ordonnait) une célérité qu'il appelait révolutionnaire ; il imposait à sa rédaction personnelle la signature de ses collègues et leur attribuait ainsi une responsabilité que ceux-ci n'ont apprise qu'après sa chute ou même sous le Consulat. C'est à ce titre que fut rejeté le *plan de Kléber* fourni en janvier 94 et que le *plan de Turreau* fut préféré ; on ne voulait pas terminer cette guerre et on acceptait la promenade dans la Vendée de celui qui en fut le bourreau. Aux interventions de Kléber, Carrier répondit sur des mesures de clémence : « Un ordre par *écrit*, je ne veux pas me faire guillotiner. » L'inspiration des triumvirs avec ses conséquences, la voilà (3).

Le 2 septembre 93, Cavaignac rédigeait une lettre signée par ses collègues Turreau, Ruelle, Meaulle, digne de l'époque et des ordres secrets des triumvirs :

Les brigands sont repoussés ; ils ne peuvent résister à l'impétuosité républicaine de nos soldats. Nous n'avons éprouvé qu'une perte très légère, et deux cents brigands au moins ont mordu la poussière. La marche de nos troupes n'est pas aussi rapide que la nécessité d'exterminer les brigands le demanderait ; mais, appuyée par la garnison de Mayence, la nôtre frappera des coups terribles et assurés. Nous exécutons à la lettre votre décret. Ce grand acte de sévérité nationale jette dans l'âme des rebelles une salutaire terreur ; des monceaux de cendres, la famine, la mort s'offrent de tous côtés à leurs regards.

De Brest, Cavaignac était passé dans le Midi, à Auch d'abord où il présidait le culte de la fête donnée en l'honneur de la déesse Raison. Il

1. Cité dans *Guerres des Vendéens et des Chouans* par un officier supérieur des armées de la République, collection des *Mémoires* relatifs à la Révolution française. Cet ouvrage abonde en pièces originales que l'on chercherait vainement, même au Dépôt de la Guerre (V. au t. II, p. 11).

2. *Ibidem*, p. 438.

3. *Ibidem*, p. 20 à 25 et p. 30.

y fut un moment le collègue de Dartigoyte, député de Lectoure. Né de parents obscurs et sans éducation, livré aux vices les plus honteux, Dartigoyte accomplit des missions dans les Landes et la Gironde, le Gard et le Gers. En 95, les jacobins d'Auch l'accusèrent d'avoir été un proconsul éhonté spécialement contre les femmes. A Bordeaux et à Auch, on voulut l'assassiner pour des faits que la plume se refuse à écrire. L'amnistie de l'An IV le sauva, l'histoire a le devoir de flétrir cet émule de Carrier dans le Midi. — En mission aux Pyrénées Occidentales, à ce titre, il avait juridiction sur les départements frontières, par conséquent dans les Landes. Le 28 mars 94, il annonça à Mont-Adour (Saint-Sever) une nouvelle Vendée par un *plan de guerre civile* dont il déclarait avoir les preuves écrites. Il avait ordonné l'arrestation des chefs de la conspiration, elle avait réussi. Les détails du complot, il va nous les donner.

Depuis longtemps de mauvais citoyens s'étaient soustraits à la réquisition, quelques déserteurs de la levée en masse s'étaient cachés dans les bois de Saint-Sever. Le jour ils habitaient ces retraites, et la nuit ils étaient reçus dans des maisons aristocrates. La plupart d'entre eux étaient armés ; ils volaient, ils pillaient, ils assassinaient. Les gardes nationales se réunirent pour leur donner la chasse. Cette mesure eut quelques succès ; mais le nombre s'en accrut. Les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, les prêtres, tous les royalistes préparaient sourdement une nouvelle Vendée. Cette conspiration s'étendait jusqu'aux extrémités de la frontière. Nous accourûmes. La terreur avait devancé notre arrivée, les conspirateurs avaient été arrêtés.

La commission que nous avions créée à Bayonne nous avait suivis de près ; tous les coupables tomberont sous le glaive national. C'est en vain que des factieux rêvent une contre-révolution, ils périront.

Si ce langage n'avait été tenu à la Convention et n'avait été cité par la voie de l'impression, on pourrait en douter. Mais nous avons le droit de demander, puisqu'il est exact, en quoi il diffère de celui tenu par Marat. La tyrannie comme inspiration, la tyrannie comme moyen d'exécution, la tyrannie comme but, la tyrannie comme résultat, tel était pour Pinet le sens de la mission qu'il avait acceptée. Le 17 avril 94, il annonça de Bayonne la répression de la conspiration. A nouveau il récrimina contre ceux qui représentaient l'ancienne France et annonça que la guillotine allait faire tomber d'autres têtes (1).

1. « Les prêtres et les nobles étaient, comme vous l'avez vu, l'âme et les chefs de ce complot horrible ; la tête des plus criminels a tombé sur l'échafaud, les autres

Un redoublement de suspicions et de mesures terroristes fut pour le pays comme la conséquence de ces appels. Le 26 avril, la Convention décréta, sur un rapport de Barère, que toutes les personnes qui avaient reçu des *passes* ou cartes civiques des Comités révolutionnaires, auraient à les restituer pour en recevoir de nouvelles, les *aristocrates* spécialement, et cela dans les communes qu'ils auraient choisies pour résidences ! Le 19 avril, Cavaignac témoignait qu'il avait arrêté le frère d'Hébert coupable, lui marchand de fourneaux, d'avoir partout tenté la contre-révolution. Le 29, il célébrait les victoires de son armée, il citait le courage des Basques et exposait la part que prenait la population, sans distinction de sexe, à la guerre contre les Espagnols ; mais il constatait que le cri des Volontaires, devenu celui de l'armée, était invariablement : *Vive la République ! vive la Montagne* (1) !

Jomini a raconté que les États du Guipuzcoa s'étaient refusés aux levées d'hommes que le général espagnol Curo avait imposées à cette province, en vertu des privilèges qui les exemptaient des milices. Aussitôt que les Espagnols furent battus, les États se prévalurent de leur attitude auprès des Représentants pour éviter les contributions de guerre. Cette négociation échoua, plusieurs dépêches de la junte ayant été interceptées. Humiliés de ce fait, les Représentants « déployèrent une sévérité féroce. » Les États furent cassés, la guillotine dressée « au mépris des capitulations, » frappa les nobles et les prêtres avec autant d'acharnement qu'on aurait pu en déployer dans la Vendée, atteste Jomini. Pinet devint dans ce pays le rival de Carrier et dut être rappelé. Le général Muller, « contrarié dans ses projets par les Représen-

sont dans les fers. La terre de la liberté était là, plus qu'ailleurs, souillée par la présence des prêtres réfractaires : ces hommes, qui ont bravé les lois et la crainte de l'échafaud pour tâcher d'allumer au milieu de nous la guerre civile, pour y porter la dévastation et la mort, souillaient plusieurs cantons de ce département. Sept ou huit de ces misérables ont payé de leur tête leurs infâmes projets, et nous vous annonçons avec satisfaction que le peuple de ce département, éclairé par le danger qu'il vient de courir, leur donne lui-même la chasse, qu'il dépouille avec empressement de leurs ornements les temples de l'imposture, de l'hypocrisie et du mensonge, pour les transformer en temples de la Raison : que l'argenterie des églises s'accumule dans les districts ; qu'il y en a déjà près de huit cents marcs dans le district de Dax, et qu'il ne reste plus enfin un seul prêtre en fonctions dans toute l'étendue du département des Landes ; et ce qu'il y a de meilleur, c'est qu'ils ne sont pas regrettés. La commission extraordinaire, qui nous a puissamment secondés, a exercé des actes sévères de justice et de vengeance nationale ; mais, citoyens collègues, il est encore de grands coupables à punir, principalement dans les murs de la ville de Bayonne. »

1. Voir aux *pièces justificatives* le texte de la capitulation de l'armée espagnole du Guypuzcoa.

tants, » se retira devant leurs emportements et eut pour successeur Moncey. Celui-ci n'évita pas toujours leurs préjugés politiques, mais il accomplit sa tâche durant le printemps de l'année 94, avec et malgré eux (1). Cavaignac resta jusqu'à la victoire définitive près cette armée, ayant relégué le prêtre démissionnaire Monestier, son collègue à Tarbes et à Bayonne, aux approvisionnements. Ce dernier y chercha fortune, ce qui lui valut plus tard sa mise en accusation.

Les violences de Cavaignac lui valurent parfois des menaces sérieuses. Carrier prit sa défense au club des jacobins, le 17 mai 94. Le maire de Nantes, Bacau, avait menacé le représentant, s'il ne rendait pas un compte satisfaisant de sa conduite, *de le faire monter à l'échafaud*. Ces paroles sont celles que prêtait Carrier au magistrat, mais il a oublié de raconter en quelles circonstances Bacau prononçait ces paroles que les modérés ont voulu réaliser après le 9 thermidor, et sur quels faits le maire s'appuyait pour les formuler. Ce qu'on a lu peut en apprendre la cause.

L'armée des Pyrénées Occidentales ayant obtenu les succès les plus éclatants, s'empara des forteresses et des routes qui lui ouvraient l'Espagne ; Cavaignac en informa le 18 juillet l'assemblée. Mais il interpella les souverains qui combattaient la Révolution et affirma, en dehors de tout droit émanant de la Convention, que le territoire espagnol occupé par nos troupes deviendrait une *propriété française*. Ce nouveau Droit international public, il le résuma dans une proclamation qu'inspira son collègue Pinet (2). Ce dernier ne se signalait que par ses concussions et ses cruautés.

Envoyé le 20 janvier 95 à l'Armée de Rhin-et-Moselle, il fut dénoncé pour la conduite qu'il avait tenue aux Pyrénées. Ce ne furent pas les victimes des Landes ou des frontières qui agirent ainsi, ce furent les jacobins du pays ! L'assemblée n'ayant pas donné une suite assez rapide à l'exposé des faits incriminés, la *Société populaire* de Bayonne insista et intervint directement. La délibération de la séance du 10 mai porte que cette société demandait un prompt rapport sur sa dénonciation qu'elle réitérait. L'affaire fut envoyée aux trois Comités.

Un historien de la justice révolutionnaire a prouvé que certains représentants aux armées ne se contentaient pas de ce rôle. Ils s'occupaient

1. Jomini, *Histoire des Guerres de la Révolution*, t. VI, au liv. VII, chap. 41, p. 153 et s.

2. Voir aux *pièces justificatives* de ce chapitre, les proclamations à l'armée et au peuple espagnol.

de politique dans les départements où elles cantonnaient et dans ceux qui leur étaient limitrophes. Pour les Pyrénées, cela varia beaucoup, tantôt de Toulouse à Bayonne, tantôt de Bayonne à Auch ou Mont-de-Marsan. On a le malheur de rencontrer le nom de Cavaignac associé à celui du proconsul Pinet ; ce dernier, ont avancé les publicistes royalistes, aurait eu trop d'influence sur son collègue autrement brave de sa personne que lui.

Pinet débuta dans la redoutable Commission de Bayonne (car le département des Basses-Pyrénées eut jusqu'à cinq juridictions criminelles distinctes) par condamner 19 personnes. Or, sur ce nombre, il faut compter quatre membres du Comité révolutionnaire de cette ville, tous étrangers au pays (1).

Un brigadier aux fourrages et un gendarme ayant placé deux femmes dans la loge des représentants au théâtre parce qu'elle était celle de tout le monde, furent livrés à la mort pour avoir *cherché à avilir* la Représentation nationale ! Cette apostrophe appartient à l'arrêté d'accusation ; le même texte leur reprochait de s'être ainsi unis au complot conçu à Paris par Hébert, Vincent, Ronsin et autres conspirateurs. Ces témoignages allaient devenir ailleurs *la rage de l'aristocratie* et autres inculpations d'égale portée. Le délire dans le sang, le voilà dans son effronterie et son cynisme !

Sous son influence, on vit les clubs, les comités des démagogues oser demander aux tribunaux criminels, par une intervention ignominieuse mais sanguinaire, de réformer leurs décisions. Ils se permettaient à leur gré de former opposition à leurs jugements, ils les taxaient de faiblesse, d'insuffisance. Des départements (ces faits étaient devenus système), ce système était passé à la Convention. Des acquittements furent cassés par elle, elle appela à Paris les libérés, outrage à l'équité, ils y furent condamnés à mort. Le but de Pinet, le voilà.

La mémoire de Pinet est exécrée cent ans encore après ses forfaits.

Pinet, obscur procureur de la Dordogne, révolutionnaire exalté, copie ridicule de Marat (2), a été loué d'avoir nommé Harispe général. Mais s'il ne l'avait pas nommé, tout autre l'eût élu, répondrons-nous. En outre, cette nomination appartient à Cavaignac, comme la protection

1. Rouen, Toulouse, Châtellerault, Lembeye donnent leur état civil : le second était ancien séminariste. On observera que le *clergé constitutionnel* ne fut pas épargné ; il connut l'échafaud pour des motifs futiles.

2. Il affecta de toujours siéger entre Marat et Robespierre. Cet homme, qui ne monta jamais à la tribune, était d'une intelligence au-dessous de la moyenne et d'un tempérament qui touchait à la fureur épileptique.

accordée au général Ernouf. Pinet ne chercha que ses plaisirs sensuels et le sang. Sous le poids d'inculpations précises, ce misérable fut arrêté ; le 1er prairial, sa conduite terrifia la Convention elle-même. L'amnistie de brumaire le sauva, l'histoire n'a pu accepter ce moyen politique d'exception.

Les dénonciations furent considérables en 1795 et l'histoire mieux connue du régime terroriste les explique plus sûrement pour nous à cent ans d'intervalle qu'elles ne parurent justes aux contemporains. Barras et Fréron, Fouché et Hentz, combien d'autres encore les connurent et n'en subirent pas les effets! La raison en est simple; on eût trouvé trop de coupables et on préféra se taire ; pour ceux qui ne purent échapper à une discussion juridique et généralement à une condamnation, l'*amnistie de brumaire, An IV, les sauva.* Certains purent rentrer dans les fonctions publiques ; ainsi, Monestier, Jean Bon-Saint-André, Tallien et Cavaignac ; les autres se firent oublier. Seuls furent frappés et punis les compagnons et confidents des triumvirs : Billaud, Collot-d'Herbois ; on sait que Barère s'évada.

Les imputations portées contre Cavaignac furent rejetées malgré leur origine jacobine et quoique Lecointre eût appelé l'attention sur deux d'entre elles comme extrêmement fortes. On argua qu'il fallait mettre un terme à l'essor des dangereuses passions qui faisaient rechercher les actes des Représentants en mission. Cette doctrine funeste annonçait ailleurs les faiblesses, la morale et les fautes du Directoire. Tenait-on compte à Cavaignac des *ordres secrets* qu'il avait reçus en Vendée (1) ou du résultat magnifique de l'Armée des Pyrénées Occidentales, peut-être de son attitude courageuse durant l'émeute de prairial où il fut très énergique contre les rebelles ? Cela est assez probable, surtout quant au péril de prairial, après le massacre de Féraud à la tribune qu'il faillit partager (2). Les réclamants furent déboutés de leurs griefs par Durand-de-Maillane et Boissy d'Anglas.

On observera l'importance des défenseurs de Cavaignac, Durand-de-Maillane girondin et Boissy d'Anglas, chef de la Plaine. De tels noms en imposent; ils en imposèrent même aux contemporains et aux adver-

1. Au début de mai 95, le Comité de Salut public accorda l'*amnistie* à la Vendée, renouvelée de celle qu'avait donnée Merlin en 93, et laissa les prêtres rentrer dans les églises. Aussi, un historien a-t-il dit : « Il finissait par où l'on aurait dû commencer et il enlevait à l'*insurrection* l'élément populaire et religieux qui en avait fait la force. » L'*Europe et la Rév.*, de Sybel, t. IV, liv. VIII, ch. 2, p. 324.

2. Il y fut sauvé par un garde national auquel l'assemblée vota un *sabre d'honneur* pour avoir exposé sa vie en défendant la sienne.

saires passionnés du conventionnel. Ces derniers ne voulurent pas distinguer entre lui et son collègue, l'*histoire distingue*. Les partis sont toujours prompts aux vengeances et aux calomnies, tantôt parce qu'ils y ont intérêt, tantôt parce qu'ils se refusent à peser les responsabilités sur des preuves. L'amitié de Merlin de Thionville qui ne lui fit jamais défaut, et qui devait survivre à la Révolution, l'a trop honoré pour qu'on oublie de le mentionner ici.

Le 9 juin 95, Cavaignac écrivit à ce cher collègue une dépêche que l'impartialité, dont tout historien doit être le serviteur, impose de publier. Voici en quels termes il parlait de ses accusateurs et quelles espérances il fondait sur les projets des anti-thermidoriens :

Je suis las de remplir des missions ; la *fureur des dénonciations* s'est emparée de toutes les têtes. Il faut de puissants motifs pour que je ne retourne pas à l'armée. Il m'aurait été agréable de concourir avec toi au succès de la campagne. Mais si j'ai été assez heureux pour me justifier, je dois éviter les occasions de donner prise à mes ennemis. D'ailleurs si la Convention est attaquée encore, je veux être là pour me dévouer à elle.

Il vécut après thermidor avec les chefs de ce parti et des indépendants ; il leur inspira assez de confiance pour être l'un des mandataires chargés de réprimer le 5 octobre l'émeute du 13 vendémiaire. Il marcha, ce jour-là, à côté de Barras et de Bonaparte. Après les premiers succès de ce dernier, il se rendit à l'Assemblée pour lui apprendre son salut en termes énergiques : les historiens l'ont constaté.

Cette décision, ce courage et le péril méprisé assurèrent à Cavaignac la paix pour son avenir. Il fut ultérieurement nommé administrateur de la loterie nationale, parce qu'il n'avait participé en rien aux exactions de Pinet, surnommé le bourreau des Basses-Pyrénées par son collègue Saint-Martin. C'est sur Pinet que retombèrent spécialement les arrestations arbitraires, le sang des patriotes les plus purs, et la création d'une commission militaire *à ses ordres*, signalée dans la séance du 1er juin. L'amnistie du 4 brumaire devait sauver Pinet, mais son nom conservera l'épithète que Monestier du Puy-de-Dôme et lui méritèrent : *d'être un fripon*.

Il est regrettable que Cavaignac n'ait pas, à l'exemple de Lacoste du Cantal, le protecteur de Hoche, protesté contre la dictature des triumvirs quatre mois avant leur chute. Lacoste s'honora au Comité de Salut public ; c'est pourquoi il reste indemne des responsabilités encourues

par tant de ses collègues, l'historien a le devoir rigoureux de le rappeler. Mais Cavaignac a trouvé dans Bonaparte et dans Murat, devenus à leur heure ses protecteurs, la justice que le parti royaliste lui a constamment refusée, lui qui s'associait à l'étranger pour perdre la France même après la chute du Dictateur (1) !

1. Consul à Mascate en 1802, conseiller de Murat, préfet de la Somme, il mourut exilé à Bruxelles et pauvre, oublié par ceux qu'il avait protégés.

CHAPITRE LXVIII

MISSIONS DE FÉRAUD : PYRÉNÉES ET RHIN

Féraud des Hautes-Pyrénées, missions diverses aux Pyrénées, sur le Rhin et sur la Moselle, à Mayence. — Laplanche, ancien prêtre, à l'Armée des côtes de Cherbourg. — Féraud, son assassinat en prairial. — Peyssard de la Dordogne, sa conduite en prairial et sa condamnation à mort. — Amnistie de l'An IV.

Féraud, député des Hautes-Pyrénées, vota d'accord avec Barère dans le procès de Louis XVI sans appel ni sursis ; les scélérats des faubourgs devaient l'être pour lui-même deux années plus tard.

Et cependant, cet économiste, ce philosophe était un modéré. C'est à son absence de la capitale que l'adversaire de Pache dut la vie au 31 mai 93. Comment eût-on frappé un commissaire à l'armée des Pyrénées Orientales pour tendances politiques, à la frontière, dans les camps, en présence de l'ennemi ? Nul ne l'osa.

Fin août et au début du mois de septembre il annonça les succès de nos soldats à Saint-Jean-Pied-de-Port pendant que Chaudron-Rousseau et Legris préparaient à Toulouse l'approvisionnement de deux armées pyrénéennes. L'Ouest était battu au même moment et la glorieuse Armée de Mayence, arrivant à Saumur, allait devenir la force de l'Armée des Côtes de La Rochelle.

Barère annonça le 18 octobre que son collègue avait gagné un avantage sur les Espagnols, qu'il avait chargés à la tête d'une colonne, et qu'il s'était brisé la septième côte du côté droit. L'orateur fécond oubliait d'énumérer les morts et les blessés parmi les troupes et surtout chez les volontaires ; c'eût été habile et digne. Le jacobinisme n'a de souci malheureusement que pour lui-même ! Féraud, dont la blessure n'était pas dangereuse, s'occupait aussi de l'encadrement des troupes. Les réquisitionnaires d'août précédent appelaient sa sollicitude. Mais à ces nouvelles applaudies en séance, le missionnaire ajouta dans sa dépêche une apostrophe destinée à lui gagner le cœur des clubs et à populariser son nom :

« Nous saperons jusque dans sa base le trône du roi d'Espagne, et la campagne prochaine verra flotter le drapeau tricolore sur *les murs de Madrid*. »

Les murs de Madrid ? Quel que fût le courage de Féraud, il fallait d'autres troupes que les siennes, d'autres généraux que les siens, Lannes, Murat, Soult ; un autre gouvernement, une autre puissance, l'Empire ; une autre direction, Napoléon ; pour entrer dans la capitale de Ferdinand-le-Grand, de Charles-Quint et de Philippe II ou de Philippe V. Féraud n'était ici qu'un déclamateur (1).

Ce que les révolutionnaires reprochaient à Charles IV, c'était de s'être armé pour une cause juste, celle de *sa famille*, car le vieux droit public régentait encore l'Europe. Il avait tenté de sauver Louis XVI à prix d'or, ce que les girondins avaient accepté en principe et ce que la *franc-maçonnerie* occulte fit échouer. En octobre encore, il voulait arracher la reine à un échafaud qui n'a été déshonorant que pour ses prétendus juges, pour sa famille autrichienne qui n'a rien essayé sur les triumvirs parce qu'elle écouta Thugut, devenu vice-chancelier du saint Empire Romain ! Cet assassinat, Napoléon l'a éloquemment flétri le jour où il voyait dans la reine *le plus sacré des otages*. Cet acte a flétri à jamais la Révolution, passons.

Le 26 novembre, Féraud annonçait :

« Relevé à peine des douleurs de quelques blessures reçues en combattant à la tête de mes camarades, mais ne pouvant plus tenir contre l'inaction des troupes de la République à Saint-Jean-Pied-de-Port depuis mon départ, je me suis fait traîner comme j'ai pu, de 50 lieues, par le plus gros temps, les pluies, les neiges les plus abondantes. Tout est oublié puisque je suis devant l'ennemi, puisque je puis remplir encore utilement les fonctions de représentant du peuple et de *soldat français*, et prouver à la République que je n'ai de sentiment que pour sa gloire et son bonheur. Le lendemain de mon arrivée, nos troupes ont fait un premier mouvement sur le territoire ennemi et j'ai marché — selon mon usage — *à la tête de l'avant-garde*. Ce sera mon poste tant que la volonté de la Convention me retiendra près des armées. »

Le roi d'Espagne était appelé *le tyran espagnol*, moyen de paci-

1. C'est le 17 octobre 93, durant le Procès de la Reine, que Romme proposa une instruction sur le *nouveau calendrier*. Les décadis et primidis, les céleris et les choux, la mythologie, allaient enfin renouveler les jours et les mois par des noms moins stériles et *plus accessibles à la mémoire* que ceux en usage.

fier les esprits à la cour de Madrid. De sa couronne, on déclarait ceci : Nos ennemis n'auront de paix que lorsque le trône du tyran sera en *poudre !*

Hélas ! Laplanche (1), aussi déclamateur, mais à l'intérieur, commandait une armée révolutionnaire à Avranches (2). N'ayant pas d'Espagnols devant lui, il dévastait la Manche et le Calvados, dénommait les villes comme Saint-Lô, fusillait ce qui lui résistait, même les blessés et les mutilés. Ce n'étaient que des... rebelles. Il paraît que ce n'étaient plus des Français, surtout parce qu'ils étaient dans un hôpital. Voici son aveu textuel : « Nous avons trouvé hier, à notre arrivée ici, beaucoup de rebelles... *L'hôpital en était également rempli.* La vengeance nationale s'est exercée sur eux et il n'en est plus question. Dans le nombre était une femme qui avait cherché asile dans une auberge (3). » Les ordres de Robespierre, en voilà les suites.

Rappelé des Pyrénées après l'expulsion des Espagnols du camp d'Argelès, Féraud prit une part au 9 thermidor. Adjoint à Barras comme général de la garde nationale, il dirigea une des trois colonnes qui enveloppèrent la Commune (4) à l'Hôtel-de-Ville et coopéra à la fin de ce gouvernement effectif quoique illégal. La nouvelle majorité parlementaire qui voulait réorganiser la France (5) le compta parmi ses membres, dantonistes et girondins proscrits, les fameux 73 !

L'an III le revit aux armées.

De la Moselle et du Rhin, il informa la Convention qu'il avait remis le

1. Député de la Nièvre, cher au club des jacobins qui terrorisa le Loiret et le Loir-et-Cher, enfermant tous les suspects ou dénoncés à ce titre, du Gard au Cher comme dans l'Ouest, promena la guillotine comme instrument de persuasion républicaine, parla partout de vengeance, vit des complots là où il n'y avait qu'à parler de conciliation; dénoncé par les fils de quelques-unes de ses victimes, arrêté, ce misérable fut sauvé par l'amnistie de brumaire avec quantité d'agents du triumvirat et d'assassins de 92.

2. Séance du 22 novembre. Le Comité de Salut public eut l'imprudence de lire la dépêche de ce tigre. L'histoire la recueille pour saluer les martyrs des triumvirs et de leurs agents.

3. On prie les partisans de Robespierre de lire avec plus de soin qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici, les dépêches des Représentants en mission *à l'intérieur.* Ils verront que leur éducation est à compléter en histoire.

4. Ce fut ce rôle qui le fit reconnaître des survivants du tumulte et de l'insurrection au 1er prairial et qui causa sa mort.

5. Les jacobins s'étant un peu amendés après l'accident de thermidor, un orateur anonyme de leur société exigeait *l'épuration des instituteurs actuels* (29 octobre 94) ; il leur reprochait d'avoir les *préjugés de l'ancien régime.* Massieu, l'évêque constitutionnel démissionnaire, leur avait fait octroyer pour logement *les anciens*

drapeau dont la République avait récompensé le courage des troupes en signe d'honneur. Sous ce signe, elles avaient juré la mort des tyrans, phraséologie ridicule. Ce qui était mieux, elles avaient « juré l'attachement et le dévouement le plus entier à la République une et indivisible », puis on avait marché à l'ennemi. La suite de sa dépêche dénombrait les pays occupés par chacune d'elles spécialement, leur jonction effective pour frapper des coups plus graves au Saint Empire que la Prusse venait d'abandonner pour occuper la Pologne ; *troisième partage* 1). On marchait enfin sur la célèbre ville des Diètes de Charles-Quint : Worms, Féraud en prédisait la chute en quelques jours. Il poursuivait :

Ceux qui jetteront un regard sur la carte seront étonnés qu'en sept jours nous nous soyons emparés d'une si vaste étendue de pays. Ce sera par des *conquêtes* que l'Armée du Rhin remerciera du témoignage que lui a donné la Patrie.

Nous nous emparions peu après des magasins de toute sorte que l'Autriche avait accumulés à Wesel ; le succès de nos armes enflammant Kosciusko, la Prusse ne s'occupait plus de la guerre impériale, cause d'embarras sans fin pour la cour de Vienne. De la Galicie à la Hongrie, elle imposa des réquisitions immenses et organisa au prix de désertions inattendues un recrutement général pour venir nous combattre sur le Rhin. Nos émissaires obtenaient les papiers les plus confidentiels de ce cabinet et les faisaient publier.

On y lisait l'aveu de la conquête de l'Est, *Alsace et Franche-Comté*, en termes à retenir et fort explicites : *par la conquête des provinces sur le bord du Rhin et au-delà de ce fleuve*. Oui, on l'a lu et bien lu : au-delà de ce fleuve !

La Hollande et le Rhin du Palatinat voyaient en 94 nos armées victorieuses partout et s'illustrer par une campagne dont Gouvion-Saint-Cyr a raconté les hauts faits. Féraud rentrait à Worms le 18 octobre et il écrivait le 23 décembre sur la capitulation du fort du Rhin de Manheim : « Cette place importante ne laisse plus un pied à l'ennemi sur la *rive gauche du Rhin* entre Landau et Mayence. » Nous obtenions enfin

presbytères. Le montagnard Goujon ajoutait aussitôt que : sous l'ancien régime le cœur était corrompu. L'éducation ne devait pas fournir le moyen de s'élever au-dessus des autres, s'écriait-il. Il faudra imposer la *modération des désirs*, sinon plus d'*égalité*.

1. La Prusse n'était pas facilement victorieuse. L'armée polonaise harcela la sienne et la força à fuir de Varsovie, octobre 94.

nos *limites naturelles* contre les troupes impériales et palatines que commandait en chef le comte de Wartensleben. Jourdan, de son côté, avait occupé Coblentz, le confluent du Rhin et de la Moselle, par l'intrépide Marceau le 24 octobre ; la prise de Clèves avait suivi et donné à l'armée de Sambre-et-Meuse le contact avec celle du Nord. Aussi Jourdan célébrait-il sa conquête en insistant : « L'étendard tricolore flotte maintenant sur les murs d'une ville *jadis le repaire des déserteurs de la patrie* qui avaient pris pour devise : L'honneur est à Coblentz. » Hélas ! les émigrés allaient nous retrouver partout, et vainqueurs ! Au dedans, ils devaient se rendre à Quiberon pour y trouver la mort et le parti républicain une honte, par Tallien, qui ne finira pas.

Sur mer, nos corsaires nous consolaient de notre infériorité par leur intrépidité et par les pertes qu'ils infligeaient à la marine commerciale des Anglais comme à celle des Espagnols. Il y eut un fait de dévouement à la patrie, à Gibraltar, dont la Convention entendit le récit le 27 janvier 95. Vingt-deux de nos matelots s'enfuirent de cette forteresse à la nage ; montés sur un bâtiment ennemi, *le Temple*, ils le prirent d'assaut, traversèrent la flotte anglaise, une escadre espagnole, dans la nuit du 30 novembre précédent, et abordèrent sur nos côtes. On y trouve neuf soldats pris à Toulon (1).

Le 7 avril, Féraud avait mis à l'ordre de l'Armée de Rhin-et-Moselle le crime de l'Émeute de Germinal. Les sentiments des soldats, il les appréciait ainsi : « Pas un de nos braves ne regretterait la dernière goutte de son sang pour assurer la liberté de notre patrie, le règne de la justice et des vertus, la paix intérieure et la garantie de la Convention nationale... Notre surveillance et celle des généraux sera telle que les circonstances et *la conservation de nos conquêtes* le demandent. » Très brave, il signala à la générosité de ses collègues la famille du général Fayau, tué sous ses yeux dans la tranchée devant Mayence, et d'intrépides hussards du 7me régiment. Là comme en Hollande, les soldats combattaient en chantant : *Mourir pour la patrie*.

En mai, on alloua à sa demande un secours, puis on accorda une situation au déserteur prussien Libis qui était venu dans notre camp

1. Voici les noms de ces braves : Brizard, de Blaye ; Brivel, de Bayonne ; Causeur, de Brest ; Jouenne, de Granville ; Duguay, de Saint-Malo ; Perpan, de Martigue ; Legrat, de La Hogue ; Hervieux, de Cherbourg ; Bravel, d'Agde ; Lelbe, de Masargue ; Houze, de Saint-Malo, tous *matelots*.

Soldats : Fournier, de Saint-Tropez ; Ferréol, de Villenose ; Boyer, de Gray ; Jobert, de Barbantane ; Chevaline, de Giromany ; Gallet, de Saint-Denis ; Roulement, de Saint-Hippolyte ; Flou, de Paris ; Jean, de Voyasse.

signaler un traître qui était à la fois espion de notre état-major et espion du général prussien Hohenlohe. Un laisser-passer du prince attesta par sa découverte la culpabilité de cet intrigant devenu un malfaiteur de droit commun ! Mais ceci n'empêchait pas Hardenberg de nous transmettre la *sensibilité* de son souverain sur la *loyauté* de nos négociateurs à Bâle.

A son retour de Rhin-et-Moselle, le premier acte de Féraud fut de protester en son nom contre l'acte révolutionnaire d'avril. Organe de ses sentiments, il s'écriait : Ils sont tous pour la République et pour la Patrie ! Les hommes d'anarchie inspirent à nos braves *la haine et l'horreur*. Le 1er prairial, une nouvelle émeute le foulait aux pieds de la populace qui avait envahi l'assemblée souveraine, demandant avec des mensonges et des fusils : *du pain et du travail*. Sa tête mise au bout d'une pique fut saluée par Boissy d'Anglas et ses collègues (1), sa mort a immortalisé ses vertus civiques et militaires (2).

Ses collègues, disons-nous ! *moins un :* Peyssard, de la Dordogne, ancien officier d'infanterie comme noble, bientôt jacobin et régicide, l'accusateur féroce de Bouchard, l'épurateur de l'École de Mars, l'épurateur des aristocrates défendant aux frontières leur patrie, le protecteur des envahisseurs des Tuileries en prairial. A côté de Soubrany que la foule demandait pour général, on vit Bourdon de l'Oise formuler l'accusation suivante. En réponse à Thibaudeau qui signalait les conspirateurs de la veille encore présents dans l'enceinte, à Pierret qui dévoilait les membres du Comité de Sûreté générale comme ayant converti en motions les propositions des assassins, Bourdon répliqua : « *C'est Peyssard*, ci-devant noble, ci-devant garde du corps de Capet, *qui a fait assassiner notre collègue* Féraud. » On l'empêcha de quitter la salle et il fut arrêté avec ses complices. Traduit devant une commission militaire établie à Paris par une loi particulière du 4 prairial, il fut livré à ses geôliers (3).

Signalons ce qu'ont oublié bien des historiens.

Au moment où éclatait la faction des montagnards, on embarquait à Rochefort Billaud et Collot pour être transportés ; on avait projeté leur

1. L'assassin fut arraché au supplice qu'il méritait par les séditieux. Il fut découvert plus tard, il s'appelait Boucher. Avec lui 19 gendarmes furent condamnés à mort et 5 à une année de fers. Maugé, qui avait porté la tête au bout d'une pique, fut guillotiné.

2. Une femme, Migelli, lui écrasa le visage avec ses sabots.

3. Un discours de Louvet obtint une *cérémonie funèbre* en son honneur, en 1795.

délivrance. Aussi, Blutel en mission dans ce port les expédiait au milieu d'une flottille ; afin que *le crime soit puni*, il spécifiait qu'il resterait à Rochefort comme à un poste d'honneur. L'amiral Lelarge l'appuyait en tout. Les généraux appelés à s'occuper de politique écrivaient, de leur côté, de prendre des mesures pour *purger les armées* de ceux qui cherchaient la perte de la France ! Les origines d'un parti militaire, les voilà.

Envoyés à Dinan, les coupables et Peyssard avec eux y furent accueillis par le peuple à ce cri : *A bas les factieux ! A bas les Montagnards !* On ne se laissera pas égorger sur un échafaud, ajoutaient les municipaux de la ville. A Paris, la division de gendarmerie affectée à l'Assemblée applaudissait à la mise en jugement, et les élèves officiers du génie à Metz réclamaient la mort pour ces *hommes de sang !* Ils furent écoutés et on doit s'en applaudir. Peyssard obtint, on ne sait trop à quel titre, d'être déporté. L'amnistie de l'An IV lui valut son pardon ; vainement devint-il administrateur de la Dordogne, il fut destitué comme démagogue et mourut flétri, en 98.

LIVRE SEIZIÈME

LES REPRÉSENTANTS EN VENDÉE

CHAPITRE LXIX

MISSION DE PHILIPPEAU

Motions de ce girondin régicide. — Missions à l'intérieur. — Dépêche sur la Vendée. — Brochure où il dénonce les vols et la conduite de Rossignol. — Sa protestation contre Rousin. — Répliques de Choudieu, de Robespierre. — Desmoulins se jette dans le débat avec le *Vieux Cordelier*. — Choudieu met Philippeau en accusation, sa condamnation.

Homme de loi, Philippeau Pierre fut envoyé par le département de la Sarthe à la Convention. Du parti des girondins, il s'y montra favorable aux premiers ministres du Conseil Exécutif choisis parmi leurs amis ; il proposa le 29 septembre, malgré les massacres, que Danton restât à son poste et que ses collègues Roland, Servan, fussent invités à continuer leurs fonctions. Buzot ayant demandé le 3 décembre que *quiconque proposerait ou tenterait de rétablir en France la royauté sera puni de mort*, Philippeau supplia de modérer cet enthousiasme. Buzot avait été applaudi avec enivrement. Le mandataire de la Sarthe insista pour qu'on précisât la manière dont *le traître Louis Capet serait jugé*. Il entendait *accélérer la punition du tyran*. Au procès, il vota pour la mort et le jugement sans désemparer et aurait voulu que les blessés du Dix-Août fussent présents lors de sa comparution.

Le 10 mars 93, il prit la parole contre le projet d'organisation du Tribunal révolutionnaire présenté par Jean-Baptiste Lindet. Il ne voulait pas de *jurés*, précisément pour que l'on pût « conserver cette belle institution, » selon ses expressions formelles. Il dut la trouver moins admirable avec le temps. Le 9 avril, il demanda que la récompense de 300 mille francs promise par décret à tout Français qui délivrerait la France de Dumouriez, fût étendue à tout étranger qui ferait tomber sa tête. Si un émigré rendait ce service, on rendrait sa patrie et ses biens à lui et à tous les siens. La gravité de la trahison explique le décret de la Convention et ses interprétations diverses.

Les sections de Paris ayant demandé l'arrestation de vingt-deux

députés girondins, il les défendit avec courage le 13 et considéra sa sanction comme « un jour de deuil et de tristesse » pour la patrie. Il adjura qu'on mît fin à des déclamations arbitraires dont le résultat infaillible était d'attirer *le mépris sur la Convention*. En cela, l'histoire lui donne pleinement raison.

Le 1er mai, une députation du faubourg Saint-Antoine lut par l'un des siens une Adresse réclamant l'envoi des troupes de tout ordre aux frontières, même celles qui gardaient l'assemblée, l'appel depuis 18 ans jusqu'à 50 des défenseurs de la patrie, un impôt spécial sur les riches, le maximum, parce que la Révolution n'avait pesé jusqu'alors que sur la classe indigente, toutes mesures que dictaient la sagesse et la justice ! Philippeau s'éleva contre la pétition, la traitant d'extravagante, et prétendit à la mise en accusation de son auteur avec traduction devant le tribunal révolutionnaire. Les cris de révolte furent protégés par Danton, l'assemblée admit les insultes et passa à l'ordre du jour.

Philippeau ne défendit pas avec plus de succès les députés du Calvados et Doulcet qui l'appuyait fut contraint d'écouter sans y répondre cette apostrophe : *Vous avez avili la Convention !* Doulcet se sauva par la fuite, une femme courageuse lui en fournit les moyens et il gagna la Suisse après des péripéties dont témoignent ses *Mémoires*.

Le 19 juin, Philippeau protestait contre le tribunal populaire de Marseille ou soi-disant tel, à raison des persécutions exercées contre les patriotes de cette contrée par un choix qui remontait à 1789. Il obtenait la mise hors la loi de ses membres, au nombre de 128. Quelques jours plus tard il partait en mission à l'intérieur près les départements du Centre et de l'Ouest (1).

Il ne tarda pas à rendre compte du bon esprit des corps administra-

1. Pendant qu'il était en Vendée, quelle politique fut adoptée par ses collègues sur le pays insurgé ? Sous la présidence de Danton, ils avaient voté une loi portant que des matières combustibles de toute espèce y seraient envoyées pour incendier les départements rebelles. Aussitôt, La Harpe lança la protestation suivante :

« Hommes libres, placez-vous vous-mêmes dans la balance où vous pesez vos ennemis : ayez toujours devant les yeux le tribunal des nations et de la postérité. Croyez, quoi qu'on puisse vous dire, que *jamais la liberté ne peut être en opposition avec la morale*, et que leurs principes sont invariablement les mêmes. Croyez que jamais *cette liberté ne peut être qu'exposée ou compromise quand elle emploie, sous quelque prétexte que ce soit, les armes de la tyrannie*. Le premier principe de la liberté, c'est l'estime de nous-mêmes et le profond sentiment des droits de l'homme ; et il s'ensuit que, dès que nous y portons atteinte, nous détruisons notre propre force. Comme la liberté et la tyrannie sont diamétralement opposées, il est contre la nature des choses que l'une puisse, en aucun cas, penser et agir comme l'autre. Ce que les despotes eux-mêmes ne font qu'en rougissant, ne peut jamais

tifs qu'il avait inspectés dans la Charente-Inférieure et les Deux-Sèvres, la Sarthe et la Mayenne, Eure-et-Loir (1).

Parmi les dépêches ultérieures, il faut noter celle du 11 septembre où il relate les succès de l'*Armée de Mayence* accourue en Vendée. Par leur intrépidité, ses soldats ont balayé toute la rive gauche de la Loire depuis Nantes jusqu'à la mer, sous les ordres du général Beysser. Cette opération ouvre le chemin de la Vendée et la communication de Nantes avec les Sables d'Olonne jusqu'à la Rochelle. Notre collègue Merlin accompagne l'avant-garde de l'armée mayençaise qui marche en plein bocage avec lui. Cavaignac et Turreau sont avec la colonne du général Beysser. Le 29, il joignait ses éloges à ceux de ses collègues Gillet et Ruelle sur les affaires de Montaigu et de Clisson.

Le 7 octobre, alors que Merlin célébrait la victoire du général Can-

honorer et servir des républicains ; et si de cette théorie incontestable on passait à l'application, l'examen des faits démontrerait que *jamais les mesures illégales et arbitraires, colorées du prétexte du bien public, n'ont été de la moindre utilité ;* qu'au contraire elles n'ont fait que déshonorer très gratuitement une cause qu'on ne peut jamais mieux servir qu'en la faisant toujours respecter. » (*Mercure français*, 5 août 93, n° 105, p. 204.)

1. « Citoyens collègues, tout est changé depuis mon arrivée à Angers. L'ennemi s'était avancé jusqu'au milieu de la chaussée, à une demi-lieue de cette ville ; on regardait tout comme désespéré ; ce que j'ai fait le premier jour a épouvanté l'ennemi, qui a battu en retraite sur le Pont-de-Cé, où il s'est retranché, en coupant le premier pont et s'emparant du château. J'ai voulu ce matin voir de près la moustache de ces gredins-là ; je me suis porté jusqu'à la pointe du pont ; quelques balles de couleuvrine m'ont sifflé aux oreilles ; l'une d'elles a caressé mon panache ; j'y ai répondu par l'hymne des Marseillais, que j'ai fait chanter aux braves qui m'accompagnaient ; ils brûlaient d'en venir aux mains. J'ai fait rétablir le pont ; une attaque impétueuse a remis le château en notre pouvoir ; ce premier succès a enflammé leur courage.

» Nous nous sommes avancés avec audace, faisant tout ployer à droite et à gauche jusque sur les hauteurs désignées, où l'ennemi a été complètement vaincu, après avoir disputé le terrain pied à pied. Il avait l'avantage des redoutes, de la situation, du nombre ; cependant il n'a fallu que cinq cents des deux mille hommes qu'il avait battus deux jours auparavant, pour reprendre notre ancienne position et nous y établir. Il a été poursuivi jusqu'au-delà de sa demeure, la baïonnette dans les reins ; sans la nuit qui a séparé les combattants, nous l'eussions mené beaucoup plus loin. Il a perdu beaucoup de monde. Le prêtre qui avait donné l'absolution aux brigands a été tué sur le champ de bataille. Nous n'avons que deux blessés, parce qu'il existe une *divinité protectrice* pour les hommes braves.

» Nous avons appris par les prisonniers, que le dessein de l'ennemi a été d'envahir à la fois Angers et Saumur ; cet événement va bouleverser son *plan de campagne*. Je vais ce matin organiser les bons villageois qui sont accourus ici à la nouvelle du danger. Je ne puis vous exprimer ma joie et mon bonheur : *ça ira, ça va ; vive la république !* Les bataillons de la Sarthe et de Jemmapes ont fait des prodiges de valeur. » (Dépêche du 28 juillet.)

claux à Saint-Symphorien, Philippeau *attaquait* les généraux de l'Armée des Côtes de la Rochelle.

« Qu'a fait Ronsin ? déclarait-il ; il a beaucoup intrigué, beaucoup volé, beaucoup menti ! Sa seule expédition c'est celle du 18 septembre, où il fit accabler quarante-cinq mille patriotes par trois mille brigands ; c'est cette journée fatale de Coron où, après avoir disposé notre artillerie dans une gorge, à la tête d'une colonne de six lieues de flanc, il se tint caché dans une étable comme un lâche coquin, à deux lieues du champ de bataille où nos infortunés camarades étaient foudroyés par leurs propres canons [1]. »

Le 14, il annonçait en séance, de retour à Paris, la *destitution* des administrateurs municipaux de Nantes. Il avait également ordonné la fermeture du club de la Halle. Il fut de ceux qui voulurent le *tutoiement républicain* demandé par une députation des sociétés populaires de Paris le 1er novembre ; cet abaissement dans la dignité personnelle ne devait pas lui profiter. Hébert le dénonçait au club des jacobins le 1er décembre en déclarant que tous les aristocrates se réjouissaient des arrestations ordonnées par son adversaire.

Homme de sang, le journaliste des triumvirs le traita d'impudent et de conspirateur à raison d'un écrit dans lequel le girondin accusait Ronsin de malversations dans son commandement. Hébert dénonça son *pamphlet* où il s'apitoyait sur le sort du général Aubert-Dubayet dont on connaissait la conduite à Mayence, et où il dénonçait encore Rossignol et leurs collègues, alors que ces patriotes délivraient la République des brigands. Qui ne voit, s'écria l'accusateur, que Monsieur Philippeau regrette les talons rouges et les nobles qui étaient à la tête des armées ! Ce fut dans cette séance que Camille Dumoulins, Bourdon-de-l'Oise, Philippeau et Fabre-d'Eglantine violemment dénoncés furent chassés de la société jacobine par Hébert et promis à l'échafaud. La commission qui dut les entendre ultérieurement, comprenait les affidés de Robespierre.

Le 23 décembre, poursuivi à nouveau et par Levasseur notamment,

1. Il est fâcheux que Thiers se soit laissé emporter par son admiration incessante pour les comités, au point d'écrire sur le girondin courageux, ceci :

« Les expressions n'étaient pas ménagées, comme on le voit, dans l'écrit de Philippeau. Malheureusement, le Comité de Salut public, qu'il aurait dû mettre dans ses intérêts, n'était pas traité avec beaucoup d'égards. Philippeau, mécontent de ne pas voir son indignation assez partagée, semblait imputer au comité une partie des torts qu'il reprochait à Ronsin, et employait même cette expression offensante : *Si vous n'avez été que trompés.* »

il osa dire : Je poursuivrai les hommes que j'ai déjà poursuivis ; il les accusa d'avoir causé la mort de cinquante mille individus et leur reprocha à nouveau d'avoir dilapidé le trésor public. Le 7 janvier 94 eut lieu à la Convention la discussion des faits en 26 points ; l'argumentation portait sur les opérations militaires sous forme précise et solennelle ; il les appuyait sur la collection de pièces officielles remises par lui au Comité de Salut public à son retour de Nantes, sur le témoignage des Représentants du peuple sans distinction envoyés dans les deux Vendées, sur celui des soldats des diverses colonnes de l'armée et sur celui de tous les citoyens qui habitaient les départements où l'insurrection avait son foyer. Ce fut cette publicité même qui perdit son auteur.

Accusé de mensonge par le terroriste Choudieu, il vit se lever en sa faveur Merlin. Si je suis obligé de rendre compte de ma conduite durant cette mission, dit Merlin, je ferai imprimer ma correspondance. La Convention verra qu'il n'y a eu nulle part de trahison, mais seulement l'ambition de ceux qui nous commandaient. Incapables, ils ont amené tout le mal ; au surplus, Westermann présent à la barre apprendra ce qu'il faut croire ; il a vu toute la guerre de l'Ouest. Interpellé, l'ancien chef des bandes du faubourg Saint-Antoine au 10 août, se souvint qu'il était lui-même en proie à des dénonciations et sa réponse ne fournit pas l'éclaircissement demandé. Philippeau reprit la parole pour le couvrir et attribua sa destitution à ses succès militaires, ce qui était exact.

Robespierre relevant l'accusation pour son compte le 7 janvier, protesta contre le girondin et lui attribua des crimes imaginaires le 21 afin de le perdre. Où mérita-t-il jamais de la patrie ? Si Camille a publié des récits contre-révolutionnaires, l'autre écrivit en faveur du *tyran* et s'est signalé par une suite de *faits inciviques :*

Quelques savants ont trouvé que la famille des Philippeau, actuellement au Mans, tirait son origine de Delphes, qu'elle descend d'une famille grecque dont le chef, Erostrate, ne pouvant s'illustrer par les talents et les vertus, brûla le temple de Delphes pour acquérir l'immortalité. Celui-ci s'est avisé de brûler le temple de la concorde et de la raison ; il a immolé dans son rapport les autorités les plus dévouées à la cause du peuple.

Momoro le dénonçait dans une autre séance comme traître aux Jacobins, aux Cordeliers et à la Convention. Aux Cordeliers, on l'excluait.

Camille Desmoulins se précipita ardemment dans la lutte en ces termes, dans le premier numéro du *Vieux Cordelier :*

« O Pitt ! je rends hommage à ton génie ! Tu as compris que ce sont ceux qui t'ont toujours vaincu qu'il fallait vaincre ; et faire accuser de corruption ceux que tu n'avais pu corrompre. »

Rappelant les forfaits de certains empereurs romains, il flagellait sur leur dos les auteurs de la loi des suspects en un langage merveilleux de hardiesse géniale :

Anciennement, il y avait à Rome, selon Tacite, une loi qui spécifiait les crimes d'État et de lèse-majesté, et portait peine capitale. Ces crimes de lèse-majesté, sous la république, se réduisaient à quatre. Les empereurs n'eurent besoin que de quelques articles additionnels pour envelopper les citoyens et les cités dans la proscription. Dès que les propos furent devenus des crimes, il n'y eut plus qu'un pas à faire pour changer en crimes les regards, la tristesse, la compassion, les soupirs, le silence même (1).

Informé à Rennes, Rossignol se disculpa comme il put par une lettre datée du 4 janvier 94. Le calomniateur tombera, affirmait-il, et la liberté s'affermira par sa chute. *Si j'ai trahi mon pays, à bas ma tête!* Rossignol payait d'audace. Le 1er février, Bourdon-de-l'Oise attestait à ses collègues que Ronsin était appuyé au Comité de Sûreté générale ; il résulta d'une réponse de Voulland que l'accusation avait été renvoyée au Comité de Salut public. Il n'en était pas moins établi que Philippeau s'était présenté en vain *plus de six fois* au Comité et qu'il n'avait pu s'y faire entendre. Eh bien, le 5 février, la perte du girondin était résolue.

Choudieu, rapporteur de la question, fut l'instrument choisi par les triumvirs pour la consommer. Il soutint : « Ce n'est point une affaire personnelle entre Philippeau et moi, c'est une affaire qui intéresse la République entière. » La Convention jugera et le pays connaîtra l'infamie des calomniateurs (2) dont on lit les accusations avec délices jusque dans les prisons, ce qui était vrai et mérité !

1. Le dictateur comprit la portée terrible pour son œuvre de ce langage et impliqua son auteur dans la chute de Danton, le 31 mars 94.

2. Parmi les imprécations de Desmoulins, il faut citer celle où le pamphlétaire dantoniste exigeait un régime humain et la fin du système terroriste. Nos armées triomphaient partout, le moment d'apaiser les poursuites était donc venu. Camille empruntait ses exemples à Rome.

« Un citoyen avait-il de la popularité ? C'était un rival du prince, qui pouvait susciter une guerre civile. *Suspect.*

» Fuyait-on au contraire la popularité, et se tenait-on au coin de son feu ? Cette

Le 6 février, Choudieu présenta un rapport qui est *l'historique jacobin des origines de la guerre de Vendée.*

Le jour, y était-il dit, où Rossignol remplaça le ci-devant comte de Biron, il devint aussitôt l'objet des persécutions de ceux qui pensent qu'on ne sera jamais général d'armée sans avoir des lettres de noblesse. Chaque division formait une armée particulière ayant son représentant du peuple spécial ; le jour où Rossignol mit fin à ces abus, il fut destitué par ceux-là mêmes qui auraient dû le seconder. Choudieu discutait à côté, on le voit ; ne répondant pas à des faits précis, il entrait dans des dénonciations, système facile, et devenait accusateur hors du débat précisé, ne pouvant répondre à rien. Il remontait aux débuts politiques de Philippeau dans la presse modérée et s'en donnait à cœur-joie de divagations. Il le taxait de lâcheté à l'affaire des Ponts-de-Cé où les boulets caressèrent son panache pendant qu'il dînait à Angers chez un général. Il était constant d'après lui qu'il n'assistait jamais à aucune bataille ! En admettant le fait vrai, combien de Représentants ont vu le feu ? Les *Mémoires* des généraux sont nets en ceci, passons. Il discuta longuement les actes militaires de Rossignol et conclut en demandant pour son collègue une chambre aux Petites-Maisons.

Déclaré traître à la patrie par les Cordeliers, Philippeau fut décrété d'accusation en avril comme l'un des derniers partisans du royalisme sur le rapport de Saint-Just, et fut condamné avec Danton, Camille (1), Fabre et Chabot, association sans nom ! Sa mémoire fut vengée noblement par Merlin ; le 21 janvier 95 il nommait ses adversaires des *assassins de la patrie* et la Convention votait une pension à sa veuve.

vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait donné de la considération. *Suspect.*

» Étiez-vous riche ? Il y avait un péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. *Suspect.*

» Étiez-vous pauvre ? Comment donc ! invincible empereur ! il faut surveiller de plus près cet homme. Il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien. *Suspect.*

» Étiez-vous d'un caractère sombre, mélancolique, ou mis en négligé ? Ce qui vous affligeait, c'est que les affaires publiques allaient bien. *Suspect.* »

1. Le 5 novembre 95, Chapelain s'écriait aux Cinq-Cents : « La Vendée ne sera plus lorsque vous aurez connu la vérité. Philippeau voulut lui prêter sa voix et Philippeau fut assassiné... La guerre de la Vendée était ici ; elle partait de là et *c'est dans cette enceinte qu'il faut l'étouffer !* »

CHAPITRE LXX

MERLIN DE THIONVILLE EN VENDÉE

Le parti des Triumvirs confie à Rossignol la direction des opérations. — L'Armée de Mayence. — Première dépêche de Merlin. — Sa *proclamation pour la pacification*. — Opposition de Carrier d'après le général Decaen. — Deuxième dépêche de Merlin au Comité. — Sa *protestation contre Carrier*. — Laignelot prouve que *Robespierre avait organisé la guerre* de Vendée. — Troisième déclaration de Merlin contre une répression sauvage.

La prestation du serment (1) à la *Constitution civile* du clergé fut pour la Vendée la première époque des troubles qu'entretinrent les émigrés et les sectaires de la capitale, accord inattendu mais fatal des partis extrêmes. Le *meurtre* de Louis XVI donna aux premières entreprises des *Chouans*, religion fanatisée de l'autel, un caractère nouveau. Le mouvement se modéra sur le premier point et devint, par l'initiative de la noblesse qui se mit à sa tête, tout politique avec le temps. L'armée vendéenne combattit, en invoquant le refus d'obéir à la première *levée en masse* de la Convention, pour le trône. Elle se dit royaliste et demanda les armes à la main, de Caen à Poitiers, la restauration de la monarchie héréditaire et absolue (2). Ses inspirateurs résidaient à

1. Dans son travail sur l'*Église et la Révolution*, M. de Pressensé quoique protestant a écrit :

« L'Assemblée nationale n'avait pas le droit d'exiger autre chose qu'un serment général à la loi et au roi. Faire porter le serment sur la Constitution civile du clergé, c'est-à-dire sur une mesure qui blessait profondément la conscience d'un nombre considérable de prêtres honorables, *c'était transformer la résistance en un devoir sacré ;...* c'était jeter un défi à des convictions respectables, et entrer dans une voie au bout de laquelle était la dictature et la proscription. »

2. Un publiciste du parti républicain, M. Chassin, qui appartient par son origine à la Bretagne, s'est donné pour mission d'étudier cette grave question historique. Il en a écrit l'histoire dans un autre esprit que Crétinau-Joly; son ouvrage forme trois séries distinctes : *La préparation de la guerre de Vendée*, 1789 à 1793, en trois volumes ; *La Vendée patriote*, 1793 et 1794, en quatre volumes ; *Les pacifications de l'Ouest*, 1794 à 1801, en trois volumes. Ce travail est des plus remarquables et d'une richesse de documents inattendue.

l'étranger et applaudissaient aux excès des révolutionnaires, comptant en profiter seuls.

Au moment où l'*Armée de Mayence* arriva dans l'Ouest, les royalistes avaient constitué un gouvernement, mis hors la loi chacun de leurs adversaires, passé la Loire, près Angers et presque surpris Nantes.

Le Comité de Salut public leur avait opposé trente mille hommes à peine, répartis en deux armées ; celle des Côtes de Brest commandée par un noble, Canclaux, général de talent, et celle des Côtes de la Rochelle, par l'horloger Rossignol, que l'on connaît. Le quartier général du premier était à Nantes, le second à Saumur.

Les forces n'étaient pas que dédoublées, le *plan de campagne* le fut aussi.

Lequel des deux chefs opérerait le premier ? question grave qui mit le désordre chez les bleus, fortifia les blancs et assura avec la défaite la prédominance du parti de Robespierre en Vendée. Rossignol n'eut en vue que ce résultat et l'obtint avec la tête du duc de Biron pour prix du succès.

Avec qui marcheraient les Mayençais ?

Avec le général qui dirigerait la principale attaque, ce semble ; il n'en fut pas ainsi. Robespierre redoutait cette armée glorieuse qui avait donné à l'Europe surprise le spectacle d'un siège rare et qui avait forcé le drapeau vainqueur de Frédéric II à saluer le drapeau tricolore vaincu et à s'incliner devant lui. Il fit donner à Rossignol la mission de la surveiller et la fixa sous sa direction.

Deux plans, supposait-on, devaient terminer la guerre.

Le premier, dirigeant une colonne considérable au cœur du pays, partirait de Nantes tandis que des colonnes convergentes refouleraient vers lui les Vendéens pour les écraser sur un point central.

Le second, formant une ligne horizontale de l'est à l'ouest, entendait les acculer entre la Loire et la mer pour les y noyer en masse.

Le *premier plan* fut *adopté* par le Comité qui, reconnaissant aux deux projets des inconvénients divers, se décida pour les moindres. Les événements lui donnèrent raison, mais on discute encore sur la supériorité du second.

Nous n'avons aucun goût pour ces discussions rétrospectives, dont l'intérêt échappe à notre sujet. Ce que nous voulons faire connaître, c'est le rôle de Merlin dans le parti de Saumur. Le détail des opérations ne saurait davantage être exposé dans cette notice, l'ensemble doit nous suffire parce que nous n'écrivons pas une histoire des Guerres de la

Vendée mais des épisodes. Que peut-on gagner enfin à des récits dramatiques peut-être, à coup sûr douloureux, car ils retracent nos guerres civiles avec leurs horreurs ? — L'histoire doit y voir des Français !

Merlin remplit sa mission du 2 septembre au 2 novembre 93. Il se signala en appuyant le génie de Kléber deviné par lui et mis en relief, dès l'ouverture de la campagne postérieurement à l'affaire de Clisson qui eut lieu le 20 septembre. Un conseil de guerre tenu sur ses instances adopta à Saumur le *plan du Comité*. L'armée de Mayence partit aussitôt après pour Nantes, y parvint le 8 octobre, passa la Loire le 9 et ouvrit les hostilités. Merlin écrivait le 4, de Saint-Fulgent, au président de la commission une dépêche qui exposait les opérations. Le fait seul nous importe ici.

Canclaux était révoqué pendant les opérations, Aubert-Dubayet suspendu se battait au nom de l'honneur et arrivait à Paris après une victoire modestement annoncée à la tribune ; il lui dut la vie. Kléber fut appelé au commandement en chef par Merlin, quoiqu'il ne fût que général de brigade. Robespierre lui expédia immédiatement un simple soldat, Léchelle, pour expulser Kléber. On connaît par leurs noms leur œuvre réciproque. Hentz et Carrier lui furent adjoints pour présider à une politique de sang.

Pendant ce court intervalle de temps, Merlin lançait une *proclamation* dans les paroisses pour les appeler à la soumission et s'engageait à un pardon national. Elle fut rédigée à Montaigu :

« Français, *pour la dernière fois*, la République vous ouvre les bras. » Considérez vos toits embrasés, vos familles errantes et tombant » tous les jours sous le poids des vengeances nationales. Sans secours, » sans espoir, vous avez à résister aujourd'hui à une armée disciplinée » qui n'a jamais su fuir et qui tient, encore un moment, suspendue » dans ses mains la foudre qui va vous frapper. Rendez vos armes, » livrez vos chefs, et cette armée, venue pour vous exterminer, » deviendra une force protectrice de vos personnes et de vos » propriétés ! »

Carrier n'accepta pas la teneur de cet acte et, fidèle à la mission secrète que lui avait fait donner le dictateur, assassina, d'après Merlin, des hommes qui tombaient à genoux et qui montraient sa *proclamation* comme une *sauvegarde*.

Suspect pour sa *capitulation* aux populations qui se soumettaient en foule, Merlin était rappelé peu après.

Ce fut Francastel qui lui fit connaître le décret de son rappel le 29 octobre. Merlin répondit avec hauteur au Comité qu'il redoutait peu les peines qu'on pourrait lui infliger, mais il déplorait l'acte de collègues qui s'étaient laissé abuser.

Un témoin a laissé sur son départ une narration qui l'honore trop pour la taire ici. Or ce témoin est un général et ce chef estimé s'appelle Decaen, nom resté cher aux troupes durant une période séculaire : « Merlin quitta l'armée. Tous les Mayençais avaient pour lui un si grand attachement qu'on aurait probablement voulu le retenir, s'il n'avait pas pris la précaution de sortir d'Angers en laissant ignorer qu'il devait partir. » La politique devait l'emporter sur l'armée et la vérité. Bourbotte, Francastel et Carrier, ces bouchers de Robespierre, lui ayant signifié l'ordre suprême qui le rappelait à Paris en le menaçant de la rigueur des lois, Merlin était parti, le désespoir dans l'âme. Mais avant de quitter ce pays ravagé et dépeuplé, il avait écrit une *dépêche* qui lave sa mémoire des fautes politiques commises quelquefois par lui. Ce langage éminemment digne a reçu de lui deux confirmations publiques.

Interpellé directement le 29 septembre 94 par Carrier qui osait nier ses forfaits, Merlin justifia ceux que le proconsul appelait des calomniateurs et de vils pamphlétaires :

Carrier arriva. Il vit une vingtaine de communes que j'avais ramenées ; elles m'avaient promis de ne plus suivre les brigands. Je fus rappelé, et ces hommes qui avaient tenu leur promesse et qui avaient même combattu les brigands avec l'armée de la République, ont été égorgés par elle. On n'aurait pas égorgé impunément sous mes yeux, quoique je n'eusse pas signé l'arrêté qui accordait une amnistie.

Laignelot se déclara navré par le souvenir des abominations qu'il n'avait pu arrêter. Un de ses collègues parla d'hommes couverts de sang dont les crimes restaient impunis et qui avaient *organisé* la guerre de Vendée. Turreau, ajouta un autre, massacra des cultivateurs dans leurs champs, des habitants assis devant l'âtre de leurs foyers ; on les pilla et les bandits de l'*armée révolutionnaire* s'approprièrent les dépouilles de ces infortunés. Deux représentants, Hentz et Francastel, furent témoins de ces faits et les autorisèrent. *En leur présence, ils portèrent au bout des baïonnettes des enfants d'un ou deux mois.* Lorsque les habitants dépourvus de chevaux et de voitures dans les campagnes furent sommés par eux de transporter les grains, ils objectèrent vainement leur situation. On fusilla les *officiers municipaux en*

écharpe, par ordre de Hentz comme de Francastel ; et cependant, le dictateur était tombé (1).

Laignelot et Lequinio portèrent leurs plaintes au Comité de Salut public. Ils prouvèrent que les conventionnels en mission répétaient aux habitants que Carrier avait dit *qu'il ne devait pas y avoir un grain de blé là où il ne devait pas exister un homme.* Bien plus, ces commissaires avaient osé signer ce fait. De là, le soulèvement des habitants ; de là, l'accroissement de la guerre ; de là, sa continuation et sa *perpétuité !*

Averti par eux, Carnot répondit sur l'envoi de représentants nouveaux et justes : *Cela est dans mon cœur ;* et répéta que les mandataires de Nantes ne parlaient que de brûler, de dévaster tout, et pria ceux qui connaissaient la Vendée de s'interposer.

Laignelot put attester à la tribune l'action dirigeante de Robespierre en termes qui n'ont jamais été relevés par ses panégyristes (2). Les *ordres secrets* donnés par lui à Carrier en sont *confirmés.* Quel était son langage ?

Robespierre avait des intelligences partout. Nous avons trouvé un papier qui déclarait : les Anglais tenteront une descente, les brigands se porteront à Nantes, dans le Morbihan ; Robespierre tâcha d'exécuter son dessein, mais il fut écrasé, et le 9 thermidor, les brigands se lèvent partout. Robespierre tenait dans sa main *toutes les sociétés populaires ;* lorsqu'un représentant arrivait dans une ville il allait dans la société populaire ; on lui donnait des gens qui ont commis les plus grandes atrocités. Il faudrait renouveler les *autorités constituées* de ce pays, car

1. Les papiers vendéens découverts très récemment aux archives du British Museum insistent sur le caractère religieux des origines de cette guerre. Une série de lettres écrites au ministre Dundas l'attestent. Oui, répondrons-nous à ceux qui le déclarent dans le camp royaliste ; mais lorsque les la Trémoille, les Lescure, les des Essarts, les Larochejaquelin signèrent les lettres ci-dessus au cabinet britannique, ils avaient le soin de définir leurs qualités. Or, ces qualités étaient les titres qu'ils se donnaient : *Commandants généraux des Armées Royales.* Donc, dès août 93, date de ces lettres, le mouvement religieux était exploité par ceux qui étaient tout *au nom du Roi*, car ils terminaient leurs exposés de la guerre de l'Ouest en invoquant l'autorité de celui qu'ils reconnaissaient pour souverain. La question religieuse fut l'impulsion première ; au bout de 6 mois, elle était transformée par les passions politiques et devenait un mouvement royaliste. Voilà la réalité.

2. Il s'est fondé subrepticement depuis 1879 une *École jacobine historique* sur la Révolution française. Elle nie toute la série des crimes de 92 à 99, explique tout avec des sophismes, passe sous silence les listes des condamnés du tribunal révolutionnaire, les procès sommaires des généraux, les ordres secrets du 2e Comité de Salut public et la politique des Triumvirs aux armées comme aux frontières.

elles ne sont composées que de brigands qui ont aussi usurpé la confiance. Il faut mettre la justice à l'*ordre du jour* dans ces contrées sinon la guerre persistera (1).

La majorité du comité avait voté sous le dictateur, pour une lutte où les procédés de répression employés ont déshonoré les inspirateurs. Qui le déclarait ? Carnot, qui l'avait toujours désapprouvée.

Les crimes de Carrier avaient soulevé la conscience publique partout. Généraux de l'armée régulière, de la garde nationale, représentants et conventionnels, bleus ou Nantais, Angevins ou Saumurois, c'était à qui dévoilerait des actes dont l'humanité rougit (2). Le 12 décembre, Merlin écrivit pour confirmer les suites qu'avait obtenues sa précédente proclamation aux habitants de l'Ouest, lorsqu'il y opéra avec l'*Armée de Mayence*.

Si ses affirmations solennelles en un tel verdict accablent la conduite

1. Pour honorer les troupes la Convention ordonna, selon les cas, à ses rapporteurs d'énumérer celles qui avaient pris part à une action importante. En voici un exemple :

Liste des bataillons qui ont enlevé l'île de Noirmoutiers aux rebelles.

Le bataillon de la Meurthe, 322 hommes ; le 109e régiment, 460 ; le 11e de la formation d'Orléans, 400 ; un détachement de Bec-d'Ambès, 200 ; *idem* de la Charente, 68 ; *idem* de l'Ille-et-Vilaine, 46 ; *idem* du 77e régiment, 60 ; le 5e régiment, 420 ; grenadiers d'Annis, 146 ; bataillon des grenadiers de l'Ardèche, 201 ; détachement du bataillon de la Marne, 100 ; tirailleurs de la Loire-Inférieure, chasseurs Beaulieu et Apremont, et détachement des Deux-Sèvres ; le 37e régiment, 386 ; le bataillon de Lot-et-Garonne, 150. — Total, 3,112 hommes.

La Convention décrète la mention honorable de la valeur de ces bataillons, et l'insertion de leurs noms au Bulletin.

2. Boivin, commandant temporaire de la ville de Nantes, général de brigade de la 8e division, déposa ceci :

« Je me rendis sur-le-champ chez Goulin, et lui dis que l'ordre du comité n'était pas légal, que je ne le ferais pas exécuter. Goulin voulait qu'il le fût ; je prétextai que nous n'avions pas de troupes... « Prends, me dit-il, de la garde nationale... — Crois-tu, répliquai-je, qu'un père tuera son fils, qu'un fils tuera son père; le frère, son frère, sa sœur, son ami ? — N'importe, reprend Goulin, il faut que cela s'exécute... » Je lui répondis que je n'en ferais rien, et je me retirai. A dix heures et demie, je fus mandé au département, où j'avais envie de me rendre ; je dis à Minée, président, que j'avais refusé de mettre à exécution l'ordre du comité. Tous les membres du département m'embrassèrent, m'arrosèrent de leurs larmes, et me remirent un arrêt qu'ils venaient de prendre relativement aux actes arbitraires.

» A l'époque de la première noyade, Binet m'en fit un rapport qui m'arracha des larmes. Je me rendis chez Carrier, pour lui faire des représentations ; il me répondit : « Est-ce que tu oserais t'opposer aux ordres du Comité de Salut public ? Serais-tu un contre-révolutionnaire ? » Je me retirai, et ne pus m'opposer à cet ordre. »

de Carrier, elles accablent surtout la politique des Triumvirs et celle de Barère. Le Représentant les formula ainsi :

« A cette voix, vingt communes rendirent les armes. Carrier était « présent lorsqu'il m'en arriva plusieurs et il les harangua même « sur la porte de notre quartier général. Je quittai ensuite la « Vendée.

» Carrier *investi de tous les pouvoirs* y resta *maître absolu* et ces « mêmes communes furent fusillées ; on *assassina* des hommes qui « tombaient à genoux et qui montraient ma *proclamation* qu'ils con- « servaient comme une *sauve-garde*.

» Carrier, à la Convention nationale, a prétendu n'avoir pas donné « ces ordres horribles ; mais si j'avais joui de la confiance sans bornes « des anciens comités du gouvernement ; si, investi de pouvoirs illi- » mités, j'avais été à cette époque dans la Vendée, on n'y aurait pas » *manqué à la parole donnée* par un de mes collègues et l'on n'aurait » pas égorgé impunément, sous mes yeux, des malheureux, désarmés, » qui avaient entendu la voix de la patrie.

» Celui-là est un égorgeur, à mon avis, qui laisse assassiner quand il « a le pouvoir de l'empêcher.

» Voilà ma *Déclaration* ; je la jure sincère et véritable. »

Il n'est pas de témoignage plus redoutable sur les atrocités qu'imposèrent à la Vendée les triumvirs, leurs généraux révolutionnaires, leurs séides et leurs clubs, que celui de Merlin (1). Il prouve à lui seul la vérité de toutes les inculpations portées contre Carrier.

Aussi un député s'écriait-il : *Le Palatinat de la République, c'est la Vendée ! Détruisez la Vendée et vous sauvez la Patrie* (2).

Un des futurs auteurs de la rébellion de prairial, Romme, accusait le dictateur d'avoir amené par ses ordres la mort de magistrats en écharpe accourant au-devant de nos troupes, celle de milliers de révoltés qui se rendaient comme celle de milliers de détenus qu'on fusilla ou qu'on noya sans jugement. Des laboureurs aux champs furent massacrés sur leurs charrues et des patriotes qui s'étaient plaints de ces crimes, détruits (3). Or, des Représentants avaient été les témoins de ces satur-

1. Jamais M. Hamel, l'historien de Robespierre, n'a pu et ne pourra répliquer à de telles citations émanant d'un pareil témoin.

2. Hoche a pu dire : « J'avais vu des émigrés, plus Français que royalistes, pleurer de joie au récit de nos victoires. »

3. Réponse de Romme à la quest. 67 du procès Carrier.

nales *sans rien dire*, s'écriait l'orateur. Bien plus, *d'autres y ont participé*, Carrier et Francastel.

On le voit, nous ne ménageons pas dans le présent ouvrage les culpabilités des triumvirs, des jacobins et des montagnards ; mais on devra toujours blâmer ceux qui avaient attaqué nos armées *par derrière* pendant que la coalition nous frappait *par devant* (1).

Les Anglais s'étaient joints à eux pour venger à la fois le *Combat des Trente* et la *Rivalité de Cent Ans* dans la patrie de Du Guesclin !

1. *Hist. de Fr. dep. 89*, par H. Martin, t. I. p. 442 et s.

CHAPITRE LXXI

ROBESPIERRE ET LA VENDÉE

I. *Instructions* de Carrier, les unes ouvertes, les autres secrètes. — Dépêche de Carrier. — Réponse du Comité. — II. — *Culpabilité* de Robespierre. — Barère annonce le 26 juillet 1793 des mesures qui resteront *secrètes*. — Carrier déclare le Plan du Comité conforme à ses vues personnelles. — Lettre de Jullien à Robespierre, d'après l'original des Archives nationales. — Très confidentielle.

I

La domination de Robespierre, tantôt occulte, tantôt avouée, et dont les modérés de la Convention doivent partager les responsabilités, se fit sentir dans les affaires de l'Ouest. Les découvertes faites dans les archives ne laissent plus de doute sur la part prépondérante qu'eut le dictateur dans la conduite de cette guerre. Mais ce qu'on n'avait pas constaté de spécial quant à la direction effective peut l'être aujourd'hui. Les éléments de ce procès doivent être réunis, ils fixeront définitivement l'opinion.

Membre élu du Comité de Salut Public, le 19 juillet 1793, Robespierre comprit vite ce que l'insurrection des départements de l'Ouest donnerait de puissance à son patriotisme déclamatoire. Il n'eut dès le principe qu'un but : *éterniser cette guerre*. Pour cela il résolut en lui-même de la rendre terrible et atroce ; terrible par la répression à l'excès, atroce par le choix des agents.

La répression devint absolument conforme aux doctrines de la Terreur à partir d'octobre et dura jusqu'au rappel de Carrier.

Huit jours après l'entrée de Robespierre au Comité, celui-ci modifiait son système de guerre dans l'intérieur. Il ordonnait l'*épuisement* de l'état-major de La Rochelle, le 26 juillet, pour lui substituer des généraux qu'il caractérisait par la phraséologie révolutionnaire : d'un patriotisme prononcé. Ronsin, Rossignol et Léchelle suffisent avec ce que l'on en sait pour juger leur mérite patriotique et leur compétence mili-

taire. Les municipalités des départements circonvoisins eurent ordre de faire marcher contre les rebelles les citoyens depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante. Les bois devaient être incendiés et les toits abattus. Ces prescriptions, Robespierre ne les signa point; les avoir inspirées lui suffit.

Le rapport de Barère lu dans la même séance flétrit *les héros de cinq cents livres*, les déclara *la honte de l'armée* et avec une accusation que l'histoire n'admet pas leur reprocha d'avoir été levés par le royalisme dans Paris. On reconnut là un des procédés chers à Robespierre, la calomnie. Barère s'était chargé de le mettre en lumière. Le 24, Ronsin était nommé général en chef.

Le 23 juillet, la place de Mayence s'était rendue après un siège mémorable et une capitulation avait été conclue avec le général Kalkreuth. Aux reproches des démagogues, trahison, Merlin de Thionville accouru en poste à la barre de la Convention avait défendu et sauvé ses compagnons d'armes. Le 28, l'Armée de Mayence fut reconnue avoir bien mérité de la patrie et, pouvant être employée à l'intérieur aux termes du contrat qui stipulait la reddition, fut envoyée en Vendée. Ses représentants lui furent conservés. On exposera à son heure l'œuvre d'apaisement tentée par Merlin.

L'affaire de Saumur et le combat de Torfou signalèrent le mois de septembre ; celui d'août l'avait été par l'insuccès de Charette dans son attaque du château d'O et par le mouvement des troupes de Nantes sur la route de La Rochelle. Une action plus décisive fut résolue dans le Comité au début d'octobre. Les armées de Brest et de La Rochelle furent réunies et prirent le nom d'Armée de l'Ouest. Le 1er octobre Léchelle fut désigné pour ce haut commandement, Kléber, Beaupuy et Marceau servirent sous ses ordres. Ne faisait-on pas encore trop d'honneur à ces glorieux généraux, suspects déjà et bientôt l'objet de dénonciations ?

Le moment de donner à Carrier une œuvre chère à Robespierre était enfin venu. Le 13 octobre, il reçut une mission à jamais célèbre. Barère la sollicita en déclarant qu'il fallait confier les opérations à un seul chef, Léchelle. On parviendrait ainsi à l'unité.

La Convention ayant adopté la proposition rendit le décret qui nommait des terroristes sanguinaires maîtres de déshonorer la Révolution. Rappelons leurs noms : Carrier, le premier désigné et le chef de la bande, Francastel, Pinet aîné, Turreau.

Robespierre jeune, Barère et Fréron réduisaient alors Toulon. Collot-

d'Herbois et Fouché noyaient Lyon dans le sang, laissant évader de Précy, inspirateur de la rébellion ; ce dernier point est utile à rappeler.

Quelles instructions reçut Carrier ?

Elles ne nous sont point parvenues ; mais on verra plus loin qu'elles furent de deux sortes, les unes ouvertes, les autres secrètes. Pour ces dernières, les témoignages abondent, de Barère à Cambon, donc du *rapporteur militaire* au *créateur des missions*.

Mais un contrôle nous est permis. N'a-t-on pas le droit de chercher ce qu'on ignore par ce qu'on connaît ? Pourvu que le document invoqué soit d'une origine sûre, irréfutable, cela peut suffire. Eh bien, ce document nous l'avons, irréfutable. C'est une dépêche officielle émanant de Carrier, écrite de sa propre main.

Cette *réponse* aux ordres du Comité va permettre de constater ce que lui avait oralement ordonné Robespierre. On sait, en effet, que le dictateur s'était fait adjuger *la correspondance avec les Représentants en mission*. C'est lui qui donnait le *mot d'ordre*, en Vendée comme au Tribunal révolutionnaire. Carrier l'a écrit de sa main pour la Vendée, Fouquier-Tinville pour le tribunal l'a déclaré, établi. Cet incomparable témoignage le voici en son entier :

Nommé le 13, Carrier commença son œuvre d'extermination avant son entrée en fonctions (1).

« Nous avons appelé auprès de nous, à Rennes, le citoyen Hénon, » officier de marine à St-Malo ; notre intention était de lui confier la » déportation des frères réfractaires, des antiques nonnes et de l'évêque » détenus à Rennes. Je connais ce brave officier, nous lui donnâmes » LE MOT D'ORDRE avec mon collègue Pocholle ; il l'eût très bien exécuté, » mais il nous observa qu'il lui était impossible de sortir de la rade de » Saint-Malo sans s'exposer à être pris par les bâtiments anglais ; quel » dommage ! Il a *fallu nous désister de notre salutaire projet ;* nous en » avons conçu un nouveau ; nous faisons conduire tous les êtres mal- » faiteurs A UNE DÉPORTATION RADICALE au Mont-Saint-Michel. — Là ils » seront assujettis à une détention sûre, et toute communication leur » étant interdite par la situation du fort, placé dans la mer, ils seront » dans l'impuissance de corrompre l'esprit public par le poison du » fanatisme. Nous avons arrêté d'enfermer dans le même fort les fédé- » ralistes que nous croyons ne pas mériter des peines capitales. Quand » nous aurons terminé nos opérations, nous irons visiter le fort, et

1. Carrier était à Nantes, le 7 octobre, avec des pouvoirs illimités et son décret de nomination n'est que du 13.

» *alors nous ferons en sorte d'effectuer des mesures dont nous sommes* » *forcés de différer l'exécution.*

» Avant mon départ de Rennes, nous avons destitué tout ce qu'il y » avait de royalistes, feuillants, aristocrates, fédéralistes et modérés en » place, dont les vivres, fourrages, domaines et enregistrement sont » purgés ; nous les avons confiés à des patriotes très prononcés. Une » partie seule, celle des hôpitaux, a échappé à nos réformes, mais elle » n'est qu'ajournée. Tous les vieux officiers de santé puent l'aristocra- » tie, les jeunes sont des muscadins, mignons royalistes et fédéralistes, » qui se sont glissés dans leurs places pour se dispenser de traîner leurs » corps délicats et adonisés aux frontières ; pour en écarter cette en- » geance détestable, nous avons confié la conduite au tribunal révolu- » tionnaire de l'Anglais Levingsthon et de trois ou quatre autres cons- » pirateurs, à un commissaire de guerre parisien et excellent patriote » que nous chargeons de nous faire un service à Paris de braves pères » de famille, médecins et chirurgiens, jacobins et cordeliers, qui vien- » dront à Rennes remplir les fonctions d'officiers de santé près les » hôpitaux et ne contribueront pas peu à maintenir l'esprit public à la » hauteur à laquelle nous l'avons élevé. Nous y avons vu nos collègues » Jean Bon-Saint-André et Prieur, de la Marne, qui ont été très contents » de l'énergie républicaine qui se développe dans Rennes.

» Le mouvement heureux et rapide que nous y avons imprimé se » propage dans toute la ci-devant Bretagne. Quimper, Quimperlé, » Lorient, Dinan, Vannes, tout nous a envoyé deux espèces de dépu- » tations, celle des patriotes et celle des fédéralistes, celle-ci pour récla- » mer indulgence; que je suis fâché d'être obligé de m'éloigner pour » quelque temps de ces contrées ! Comme les chefs, comme l'esprit » public y prend une bonne tendance ! A Saint-Brieuc, par mes ordres, » on a fait arrêter cent vingt personnes suspectes ; quel superbe » exemple ! Quel salutaire mouvement il va donner à toute la Basse- » Bretagne ! A Dinan, quarante-cinq hommes et cinquante femmes » sont en état d'arrestation, le club fédéraliste et la chambre littéraire » sont fermés. A Redon, tous les malveillants sont arrêtés ; à Château- » briant, une force armée arrête les contre-révolutionnaires. On y » établit des sociétés populaires, on y organise les gardes nationales, » mesures négligées jusqu'au moment actuel. Les mêmes opérations » se suivent à Montfort et à Vitré ; elles sont toutes prêtes pour » Fougères.

» Arrivé hier à Nantes, mon premier soin eût été de saisir les autori-

» tés constituées, de dissoudre le club fédéraliste, d'adjoindre au » Comité de Salut public qui y est établi des commissaires de chaque » section, de renouveler tous les certificats de civisme, d'ordonner d'en » prendre de nouveaux, donnés par la nouvelle municipalité et approu- » vés par le comité de surveillance, de soumettre à l'arrrestation tout » individu qui n'en serait pas nanti, de faire faire des visites domici- » liaires, de désarmer tous les gens suspects pour rassurer tous les » patriotes, de faire faire toutes les arrestations nécessaires, de visiter » tous les magasins, *en un mot, de danser rudement la carmagnole*. Mais » l'arrivée de mes collègues Prieur, de la Côte-d'Or, et Hentz et du » général Léchelle me force à différer ces salutaires mesures. Ils m'ont » délégué, ainsi qu'à mes autres collègues qui sont ici, le soin d'aller » présenter et installer le nouveau général à l'armée. Je vais partir dans » un moment et je serai peut-être obligé d'y mettre quelques jours pour » effacer les impressions, malheureusement faites à cette armée, » d'attachement à ses anciens généraux. Mes collègues Prieur et Hentz » vous rendront compte de la conférence que nous avons eue ici, de » l'état actuel des choses et des mesures qui ont été résolues.

» Je dois vous prévenir qu'il y a dans les prisons de Nantes des gens » arrêtés comme champions de la Vendée. *Au lieu de m'amuser à leur » faire leur procès, je les enverrai à l'endroit de leur résidence pour les y » faire fusiller*. Ces exemples terribles intimideront les malveillants, » contiendront ceux qui pourraient avoir quelque envie d'aller grossir » la cohorte des brigands. On les croit vivants tant qu'on n'en voit pas » le supplice. »

Deux attentats à la dignité de tout gouvernement ressortent de cette pièce: *fusiller* ceux qu'on désignera coupables sans *leur faire leur procès* et *désarmer les suspects* pour rassurer ceux qu'on dit patriotes. Ces expressions appartiennent au rapport officiel.

Carrier résume le tout dans cette phrase: *En un mot, de danser rudement la carmagnole.*

Sa mission, la voilà : des supplices, quels qu'ils soient, à tout prix.

Le 25 octobre Robespierre avait rédigé une proclamation à l'armée où on lisait: *que dans un mois le peuple français soit vengé, que les tyrans et les esclaves disparaissent de la terre.* Le 27, les commissaires et Carrier avec eux répondaient : Braves soldats! *vous avez mis tout à feu et à sang sur le territoire des brigands...* Vous vous êtes *couverts de gloire* et la patrie est satisfaite. Quelles passions et quel deuil!

Qu'en pensa le Comité? Il laissa faire et courbé devant le triumvir,

un de ses collègues osa écrire, le 28e jour du premier mois, la note suivante sur la dépêche :

« Accuser la réception, le détail de ces opérations est intéressant. Les *mesures* rigoureuses et révolutionnaires sont *très utiles* et doivent être employées ; ce n'est qu'en purgeant ces contrées de tous les conspirateurs et fédéralistes que l'on fera goûter le bonheur d'avoir une République. »

Poursuivons cet examen sans commentaire.

En brumaire, mêmes conseils, même approbation ; la preuve, la voici :

« Les représentants du peuple, membres du Comité de Salut public,
» au citoyen Carrier, représentant du peuple, département de la Loire-
» Inférieure.

« Le Comité a reçu, citoyen collègue, votre lettre datée du mois d'oc-
» tobre, dans laquelle vous nous faites part du parti que vous avez pris
» de faire transporter au mont Saint-Michel les prêtres refractaires et
» autres fanatiques qui, depuis trop longtemps, souillent le sol de la
» République. En continuant, comme vous faites, A PURGER le corps
» politique de toutes les mauvaises humeurs qui y circulent (1), vous
» accélérerez l'heureuse époque où la liberté, assise sur les ruines du
» despotisme, fera goûter au peuple français le vrai bonheur, dont les
» sacrifices multipliés qu'il fait tous les jours le rendent de plus en plus
» digne. »

Robespierre, *chef de la correspondance*, dictait des ordres que Carrier exécutait en les poussant à la brutalité la plus sauvage. Cette brutalité portée jusqu'à la barbarie, Robespierre ne tenta pas de l'arrêter après l'avoir conseillée. Au contraire, il s'y refusa lorsqu'elle lui fut connue confidentiellement comme nous allons le constater par des preuves officielles.

Le 9 octobre, le Comité avait écrit aux armées de l'Ouest : Il n'échappera pas un seul de ces vils et cruels satellites du despotisme. Les hordes insensées et féroces que la victoire vous présente, écrasez-les ; que chacun s'écrie : *Aujourd'hui s'anéantisse la Vendée !* Ce langage n'était pas une phraséologie pure, Carrier la traduisit dans les faits. Cette proclamation, Robespierre la signa. Le 4 décembre suivant, il signa encore ceci, envoyé à tous les collègues de Carrier qui rivalisaient avec lui

1. Aussi, Carrier proférait-il cet anathème : « Nous ferons un *cimetière* de la France, plutôt que de ne pas la régénérer à notre manière. »

d'oppression, Francastel et Turreau : *Votre présence a remonté les ressorts de la machine politique.*

Quant aux combats loyaux, à la bravoure des chefs et au talent dont ils faisaient preuve, Turreau se plut par ordre à les avilir : *Ce sont les soldats qui remportent les victoires.*

Après cet avertissement de la guillotine pour Kléber, Beaupuy et Moreau, les événements furent plus forts que les massacres du dictateur. Le 9 termidor les sauvera, Berthier et Hoche avec eux.

Pendant ces deuils, que devenaient à l'étranger ceux des émigrés qui ne portaient pas les armes contre le pays ?

La princesse de Vaudemont, veuve d'un prince de Lorraine, et née Montmorency, vendait des livres à Hambourg sous un nom supposé. La marquise de Chabannes tenait une école de petites filles. La comtesse de Boisgelin donnait des leçons de piano et s'y rendait à pied. Le soir, on se réunissait chez l'archevêque d'Aix, leur oncle septuagénaire, qui donnait son traitement anglais à ses prêtres.

L'Emigration avait trois titres. L'*Emigration de cour* qui se précipita à Bruxelles et à Londres. L'*Emigration militaire* qui se rendit à Coblentz, à Mayence, à Worms pour nous combattre avec les princes. L'*Emigration pauvre* qui se réfugia en Suisse, notamment à Soleure et à Fribourg parce qu'on y vivait meilleur marché.

A Bamberg, le marquis de Lostanges acceptait les libéralités d'un serviteur. Une marquise de Virieu était, ailleurs, couturière ; une Jumilhac lingère ; une de St-Marceau, fille de boutique ; une comtesse de Périgord, institutrice ; une de La Bretonnière, professeur de piano ; une duchesse de Guiche, garde-malade ; une de Saint-Marcel, fleuriste.

Parmi les hommes, des porteurs d'eau, des typographes et des commissionnaires comptent des aïeux aux croisades. On en vit avec la croix de St-Louis exercer la profession de déchargeur. Eh bien, le consul de la République Française leur fit intimer l'ordre par le Sénat de n'avoir plus à la montrer !

II

Robespierre avait incarné les passions de la démagogie à la société des jacobins et par l'omnipotence de celle-ci acquis son pouvoir dictatorial. En donnant par le Comité de Salut public le mot d'ordre aux Représentants en mission, il avait assuré son pouvoir personnel dans

les conseils du gouvernement. C'est ainsi qu'il balança l'autorité de la Convention et substitua à l'esprit de ses décrets ses volontés propres. Aussi peut-on dire qu'il présida à la marche terroriste de la Révolution, qu'il l'inspira et la guida par ses conseils occultes. Les aveux de ses collègues comme ceux de ses victimes le prouvent et ce cri de Fouquier-Tinville : Il a été la force impulsive de la Terreur, est absolument vrai. Il ne voulut jamais que des proscriptions, il osa le déclarer et le répéter ; l'avilissement des caractères fut tel que la France trembla sous sa tyrannie : Fouché, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barère, Fréron, Robespierre jeune, Maignet, Turreau et Carrier, voilà les noms de ses principaux agents parmi les représentants en mission. Saint-Just et Couthon complétèrent cet ensemble que Hoche flétrissait du nom de *décemvirs*.

Tous ces agents reçurent des instructions *secrètes ;* tantôt ces instructions intimes ont été avouées sous ce titre, tantôt elles ont été dissimulées, selon les besoins de la cause, sous le mot *orales*. Pour les premières, nous avons un aveu public émanant de Barère, et quel témoignage que le sien ! Pour les secondes, nous avons celui de Cambon, tout aussi important. Nous pouvons en joindre d'autres et toujours publics ; ils ne furent pas contestés lorsqu'ils se produisirent, ils ne l'ont pas été davantage depuis. Les historiens les ont passés sous silence ; dans le camp révolutionnaire, parce qu'ils étaient embarrassants pour eux, selon nous, parce qu'ils sont irréfutables ; dans l'autre camp, parce qu'on n'y a pas pensé.

Ces lacunes, nous allons les combler et, s'il le faut, produire les textes. Le débat en vaut, certes, la peine.

Nous ne discuterons pas ici la question de savoir si Robespierre a été l'auteur de tous les crimes commis pendant la Révolution comme le prétendent certains publicistes, ou bien s'il a été un modérateur du régime terroriste. Ce que nous allons exposer donnera au lecteur le moyen de former son opinion sans que nous lui imposions la nôtre.

Le 26 juillet, Barère prononçait à la tribune de la Convention les paroles suivantes :

Parmi les mesures prises et à prendre, il en est de très fortes qui resteront secrètes.

Lorsqu'il ajoutait que l'assemblée devinait sans peine ces mesures, le rapporteur entrait dans les perfidies de Robespierre. Jamais elle n'eût soupçonné le fameux *mot d'ordre* avoué par Carrier, et dont l'application a déshonoré la guerre de Vendée. Combien l'on doit être sévère

pour leur inspirateur lorsqu'on voit parmi les généraux des hommes comme Kléber, Marceau et Beaupuy, Canclaux et Biron à cette même époque ! Les premiers combattaient avec regret contre des Français rebelles à la constitution de leur pays, mais ils se battaient en soldats. Biron était voué à l'échafaud par les soins de la maîtresse de Rossignol, Canclaux était disgracié, prélude des proscriptions. Berthier, le futur prince de Wagram, sauvait avec peine sa tête promise à l'illustre Ronsin, en compensation des observations qu'il avait présentées oralement et sous forme de Mémoire au Comité de Salut public qui l'avait mandé près de lui. Or, au moment où Ronsin remportait des triomphes républicains, c'est Momoro qui l'écrivait le 9 juillet à Vincent, que pensaient de lui Merlin de Thionville et Gillet ? Ils écrivaient au Comité, contre l'ami de Carrier :

« Après avoir désorganisé l'Armée de La Rochelle, Ronsin voulait désorganiser celle de Brest, nous lui avons imposé silence. »

Ce ne fut pas pour longtemps, Merlin fut bientôt rappelé et Carrier omnipotent put appliquer son *mot d'ordre* sans protestations.

Bouchotte ferma les yeux et Merlin devint suspect aux fanatiques le jour où il écrivit au Comité : *Bouchotte ne sera jamais qu'un très mauvais ministre.*

Carrier avait fait reconnaître dans son commandement unique le célèbre Léchelle. Résidant de préférence à Nantes, ville anti-fédéraliste et anti-vendéenne, il résolut le 17 d'assister à un combat important que dirigeait Kléber ; malheureusement, on fut battu par la faute d'un général d'emprunt, Muller, mais un instant, grâce au sang-froid de Marceau et de Beaupuy. Le corps de Muller fit dire de lui qu'on n'avait jamais vu un pareil désordre. Carrier effrayé de ce spectacle s'enfuit avec ce corps et y mit tant d'empressement qu'il descendit de cheval à l'approche d'un pont et, l'abandonnant, se mêla parmi les déserteurs ! La leçon lui servit, ceci se passait à Chollet ; quant à Léchelle, il n'avait pas paru sur le champ de bataille quoiqu'il en rendît compte le lendemain au Comité.

Carrier ne se contenta pas d'instrumenter selon ses instructions secrètes ; il vint en rendre compte quatre mois plus tard à Paris et prononça deux discours sur sa mission, en février 1794, l'un à la Convention, l'autre aux Jacobins.

Le 21, il constata que nombre de royalistes désertaient la République. *Ils seront tous exterminés*, s'écria-t-il. Les femmes sont toutes des *monstres*, ajoutait-il, et l'assemblée ne crut qu'à une exagération de lan-

gage. Ce qu'elle oublia de condamner, ce fut un aveu sur le rôle des enfants dressés aux renseignements, soit qu'ils eussent treize ans ou un plus bas âge encore. Beaucoup de ces scélérats, constatait Carrier, ont été jugés et condamnés par la Commission militaire. Si les papiers officiels et le Bulletin de la Convention ne témoignaient pas de la véracité de ce discours, on douterait de pareils forfaits ! Les administrateurs des communes n'étaient pas mieux traités, il les appelait *exécrables* et quant aux rebelles : *j'opine pour qu'on les extermine tous.* C'était révéler la pensée intime du dictateur ; ce discours extravagant n'impressionna pas ceux qu'assouplissait au triumvirat le système terroriste et qui reportaient leur pensée aux frontières du Nord et de l'Est, sur Maubeuge et Landau à peine délivrés depuis un grand mois.

Pourquoi faut-il que la Convention ait entendu sans protester cette parole de Carrier : *Tuons donc tous les rebelles sans miséricorde !* La phraséologie pédagogique avait émoussé la délicatesse des âmes et les hécatombes du Tribunal révolutionnaire n'étaient pas faites pour la réaliser. La proclamation du gouvernement révolutionnaire avait précédé la mission du proconsul et celle-ci l'avait traduite dans les notes en y joignant les instructions orales ou secrètes.

Mais là où Carrier calomniait l'armée, c'est dans l'affirmation suivante: *Le plan du Comité de Salut Public et celui des généraux est conforme à mes vues.* Les noms des généraux sont la plus exacte des protestations contre son imputation (1). Le discours prononcé aux Jacobins fut la paraphrase adoucie, ce qui est singulier, de celui de la Convention (2).

Kléber a laissé dans une *lettre* à un ami général, un témoignage cruel pour les généraux vendéens et leurs armées ; il appartient à tous les titres à l'histoire. Voici ce qu'il atteste sur cette guerre des *chouans*, c'est le nom qu'il leur donne :

« Les braves les battent à coups de pieds et de manches à balai, les » lâches en sont battus et les faibles égorgés, assassinés. »

Il leur reproche *la férocité du tigre* et de se traîner d'un repaire à l'autre comme *un serpent !* Y a-t-il beaucoup d'admirateurs royalistes qui ont connaissance de cette lettre? on en doute en lisant après cent années d'incompréhensibles admirations. La Bretagne glorieuse s'alliant à l'Angleterre, même après Toulon, quel contre bon sens !

Les *instructions secrètes* on peut en avoir une idée juste par les dépê-

1. On en trouvera l'analyse dans le *Moniteur* du 25 février.

2. Des citations en ont été données dans le *Moniteur* du 27 février.

ches de Carrier et ses discours, les premières au Comité, les seconds devant les mandataires des pays terrorisés eux-mêmes et devant les jacobins de la capitale: *exterminer*, sans égard au sexe ou à l'âge et frapper *sans miséricorde* (car tous ces mots furent prononcés): voilà les ordres reçus de la bouche du dictateur.

Le Procès de Carrier va établir la *part prépondérante et initiale* de Robespierre aux massacres, aux noyades et à cette série de crimes sans nom qui rappellent la barbarie. Mais la constatation de cette prépondérance, la preuve de cette initiative, on les trouve réunies dans un document des Archives Nationales, sauvé de l'épave révolutionnaire et que personne n'a publié encore. C'est la protestation de Jullien, fils du conventionnel de ce nom et agent du Comité de Salut public à Nantes. Adressée à Robespierre qui était de ses amis, comme l'établit le texte, cette lettre disparut des papiers du dictateur.

Copiée pour Danton, on ne sait dans quel but, elle nous est parvenue parmi les rares papiers qui nous ont été conservés de ce dernier, vengeance inattendue pour les victimes (1).

L'année 95, à son début, vit l'équité reprendre son cours.

Ainsi, le 18 janvier, Pons de Verdun demanda que la veuve de Bonchamps, condamnée à mort par la Commission militaire du Mans, fût remise en liberté ; ce fut voté.

Ruelle demanda à son tour que cette mesure fût étendue *à tous les condamnés comme rebelles de la Vendée*. Ce décret fut rendu immédiatement et toute l'assemblée l'applaudit.

Bourdon de l'Oise intervint contre tous les jugements de l'époque terroriste et qui n'étaient pas encore exécutés. Le comité de législation eut mission de les réviser. Les crimes de droit commun et les faits pour royalisme furent seuls exceptés.

On répondait par ces mesures réparatrices à un vœu général de l'opinion. Dans nos troupes, sauf Turreau et ses colonnes infernales, on avait vu la pitié épargner bien des victimes. Il y eut même des traits héroïques ; parmi les actes touchants, citons celui du soldat Derivanoi qui devait devenir général; originaire de Senones, Jura, il adopta un enfant que la mère mourante tenait entre ses bras. Il fut nommé officier pour sa noble action (2) et l'assemblée salua ce choix par ses applaudissements. Reprenant notre tâche, arrivons, hélas ! à Carrier.

1. Aux pièces justificatives de ce chapitre.

2. Colonel en 1815, général en 1830, baron sous la Restauration. Une pièce de théâtre a retracé cet épisode.

CHAPITRE LXXII

ROBESPIERRE ET CARRIER

Procès et débats publics sur les crimes de Carrier d'après les séances de la Convention, les Archives nationales et la presse de Paris. — Rôle prééminent de Robespierre. — Attestations de Dumont en 1795 sur les *Instructions orales*. — Attestations de l'adjudant-général Bonnal sur la Vendée en 1796, insérées à l'Officiel. — La Terreur partout. — Brochure de Babeuf contre les actes de Carrier.

L'Angleterre a dans les malheurs intérieurs de notre révolution d'immenses responsabilités. On ne peut plus les nier aujourd'hui après les aveux que contiennent les papiers officiels des archives gouvernementales enfin publiées. De Londres à Berlin, en Suisse, en Italie, en Russie, les aveux sont formels et les preuves aussi.

Le 27 janvier 95, lord Bedford s'écria à la tribune des lords : *Nos efforts ont beaucoup contribué à établir le régime de la Terreur en France!* Ne l'oublions jamais.

Nous n'avons pas le douloureux devoir de recommencer le récit de ce drame. Des spécialistes l'ont traité ; leur talent et leurs recherches ne relèvent pas de notre critique, nous n'avons qu'à louer leur œuvre. Mais ce procès nous appartient relativement aux aveux qu'il renferme contre Robespierre et contre la politique sanguinaire des Représentants en mission à l'*Intérieur*.

Les membres du *Comité révolutionnaire* de Nantes, poursuivis au nombre de quatorze le 14 octobre 1794, suffiraient à juger l'œuvre de Carrier si le procès de celui-ci n'avait eu lieu au mois de novembre suivant. L'acte d'accusation des exécuteurs des volontés et des ordres du proconsul peint mieux que celui de ce dernier les forfaits acceptés par Robespierre, excusés par lui *après les avoir ordonnés* (1), quoi qu'en

1. Carrier était resté fidèle à la mémoire de son protecteur malgré ses démonstrations en thermidor ; aussi demanda-t-il la tête de Tallien au club des jacobins dans la séance du 3 septembre 1794, comme défenseur des prêtres et des nobles :

« Citoyens, considérez attentivement et faites un rapprochement de l'incendie de l'Abbaye, de l'explosion de la poudrerie de la plaine de Grenelle, et d'un autre

aient dit des apologistes suspects. La bestialité en action, en voici le récit : pour les membres du comité révolutionnaire de Nantes.

Dans les fastes les plus reculés, dans l'histoire des siècles barbares, on trouverait à peine des traits qui puissent se rapprocher des horreurs commises par les accusés.

Ce n'était point assez de disposer de la fortune et de la liberté, il fallait encore s'arroger le droit de vie et de mort, et envoyer au supplice ceux qui n'avaient point été jugés.

Impatient des lenteurs de la justice, le comité ne mit plus de frein à sa barbarie ; il vota lui-même la mort et désigna les victimes...

Pour consommer tant de crimes, on forma une compagnie révolutionnaire ; on choisit les sujets les plus abjects et les plus scélérats.

Tant d'atrocités devaient émouvoir ; pas un Nantais n'osa élever la voix ; chacun venait courber la tête sous le joug de ces despotes ; un seul veut venger sa patrie ; Phelippes, accusateur public, verbalise contre le comité ; il lui demande compte des sommes qu'il a touchées et des innocents qu'il a sacrifiés ; il invite chaque citoyen à lui procurer les connaissances des actes arbitraires de ce comité. Une foule de preuves s'accumulent ; il consigne les faits dans des procès-verbaux qui sont joints aux pièces du procès. Se voyant poursuivi, le comité fait afficher une ordonnance qui invite à venir déclarer ce qu'ils avaient donné...

Phelippes soulevait le voile, lorsqu'il est traduit au tribunal révolutionnaire par ces hommes qui craignaient la lumière et la vertu.

Ainsi se réalisa la promesse de Grandmaison, au profit de Robespierre.

Parmi les dépositions de ce procès (1), Lahennette, médecin de

incendie que l'on méditait dans les départements. Calculez l'élargissement d'un grand nombre de ci-devant nobles et de ci-devant prêtres, et vous serez convaincus qu'il existe une conspiration, et une faction qui la favorise : le chef est Tallien, il doit éprouver ici le même sort que la faction. »

Levasseur osa lui reprocher le 9 thermidor :

« Après avoir préparé les esprits par des discours, on a mis en avant un homme pour faire le procès à la Convention et à la révolution ; celui qui est allé en avant, c'est Lecointre ; celui qui l'a poussé, c'est Tallien ; quels sont les auteurs des discours préparatoires ? ce sont Tallien et Fréron ; quel est celui qui a mis le complément à ces discours ? c'est Lecointre. »

Tallien fut aussitôt chassé du club. N'était-il pas en outre marié à *la fille du trésorier du roi d'Espagne ?* Sans thermidor, Tallien avait mérité le dernier supplice ; il ne l'a pas subi, mais il n'en a pas moins les flétrissures de l'histoire.

1. Rapprochement curieux ! Le président du procès fut Monestier, un ancien prêtre du Puy-de-Dôme et le rapporteur Romme, tous deux de la province d'Auver-

charité à Nantes, se distingua par l'abondance de détails que sa situation lui avait permis de voir. Il attesta les noyades tantôt faites de nuit et tantôt de jour, lorsque les assassins se furent familiarisés avec le crime (1). Il accusa les amis de Carrier d'avoir abusé de la vertu des femmes, soit comme *prisonnières*, soit comme *suppliantes !* Un échappé des noyades put raconter les péripéties de la mort de ses compagnons et son salut à lui, durant le procès du principal coupable. Une des femmes qui repoussèrent les propositions impudiques de ces misérables, l'attesta publiquement au premier débat. Successivement, toutes les accusations furent non seulement confirmées mais aggravées. Les dénégations des accusés furent cyniques mais impuissantes et sans preuves, lorsqu'elles ne constituèrent pas des mensonges ou des calomnies. Leur condamnation n'arrête pas après cent années les imprécations de l'histoire.

La commune de Nantes protesta enfin à la Convention et avec courage contre son proscripteur de 1793. Celui-ci parut à la tribune d'abord, puis au tribunal révolutionnaire pour bégayer une défense embarrassée, inutile. Fait remarquable, *il n'incrimina pas la mémoire de Robespierre* dont le nom cependant revint dans ces sanglants débats et le prédomine. Ce silence est inexplicable. Il ne prit fin qu'à la conclusion du procès. De l'acte d'accusation des membres du comité révolutionnaire aux interruptions ou aux votes des conventionnels, toujours on retrouve *le nom du dictateur*. Carrier ne le prononça pas durant les débats pour s'en *couvrir*. Crut-il que ce silence servirait mieux sa cause?

gne comme Carrier. Compatriote aussi de Milhaud, qui fut un des chefs de cavalerie célèbres sous Napoléon, son collègue et connu de lui intimement, la famille de ce dernier possède peut-être des *documents particuliers* sur le proconsul. On ne peut que l'inviter à les publier.

1. Proudhon a raconté le massacre de 500 enfants que fit fusiller Carrier dans la plaine de Saint-Maur près de Nantes, en 93. La petitesse de leur taille en ayant mis plusieurs à l'abri du feu des troupes révolutionnaires, ils se sauvèrent ; on les poursuivit à coups de fusil, la cavalerie acheva les plus agiles, aucun n'échappa au massacre ; quelques-uns furent assommés à coups de crosse. Ces infortunés appelaient en mourant ou dans leur lutte leur père et leur mère à leurs secours. Hélas! ceux-là les avaient précédés dans la mort !

Des *soldats* s'étant trouvés mal durant ces exécutions furent *égorges* pour avoir montré une pitié involontaire. Un officier ayant demandé grâce pour les innocents enfants fut placé au milieu d'eux et fusillé avec eux.

Tous les cadavres furent dépouillés et déposés en une montagne sanglante que le comité local appela Montagne. Carrier eut le cynisme de se vanter de ces faits à la Convention en lui écrivant qu'une commission militaire avait régulièrement condamnés ces *rebelles*.

ce conseil lui fut-il donné par son défenseur ? ou bien, les débris du parti terroriste qui agiront en germinal et en prairial suivant l'adjurèrent-ils de se taire ? Nul ne le peut soutenir avec preuve écrite. Mais on ne peut être regardé comme téméraire en attribuant aux montagnards ce conseil.

Jusqu'à la dernière heure, ils tentèrent de sauver celui qu'ils considéraient comme un modèle les uns, les autres comme un instrument.

Un contemporain a laissé un portrait instructif de Carrier.

C'était, dit-il, un homme d'une taille haute et un peu courbé ; il portait cette chevelure noire et grasse que les tyrans populaires avaient mise à la mode ; son geste était forcé, brusque et menaçant ; sa voix dure et rauque ; sa prononciation forte et précipitée ; il avait l'œil petit et hagard, le teint basané, l'air sombre, commun et féroce (1).

Conseiller au bailliage d'Aurillac après avoir fait son droit à Paris, il avait connu dans la capitale comme étudiants la plupart de ses collègues de la Convention. Le proconsul s'était signalé le 9 thermidor contre Robespierre et suivit sa charrette jusqu'à l'échafaud en hurlant *mort au tyran*. Il croyait par là assurer son impunité propre pour ses crimes (2). Le sang de ses victimes l'étouffa !

A la Convention même, il se produisit le 22 novembre une série de protestations contre la lenteur de la *procédure*. Tallien demanda pour exciter son collègue qu'on fît comparaître les cadavres des victimes. Bentabole, membre de la commission des Vingt-un, ajouta que les difficultés dont on semait cette affaire n'étaient que des *mesures dilatoires*. Aux dénégations de l'intéressé, Milhaud répliqua : ce serait insulter l'assemblée que de soutenir cette issue. Cigogne voyait dans la maladie de l'accusé la conviction de ses crimes. Legendre qui présidait cette séance descendit du fauteuil. Ceux qui ont voulu faire aux jacobins un rempart de leurs corps à Carrier sont encore ici pour le sauver, s'écria-t-il. *Cette attaque acheva la perte du proconsul* (3).

1. *Biogr. nouv. des Contemporains*, 1821.

2. Le procès-verbal de son arrestation *Républicain français* du 7 frimaire An III) déclare qu'il tenta de se tirer un coup de pistolet. L'adjudant de la section de la Cité chargé de l'arrêter l'en empêcha. « Il s'inclina vers la ruelle de son lit. Après une courte mais vive résistance Laffond, parvint à le désarmer. » Ce témoignage officiel est peu connu.

3. Un sculpteur de Nantes, Lambert, déclara au procès de Paris qu'il avait *vu* sur la rive de la Loire « des cadavres de sept à huit ans. » Une femme sevrait encore son enfant dans ses bras ! Il n'avait pu compter, vu leur nombre, ceux des jeunes filles et des jeunes garçons. Ému de pitié, le voilier Fratel avait sauvé un enfant incarcéré à l'entrepôt et l'avait gardé « malgré la défense du Comité » Honneur à la mé-

Le peuple s'indigne de tant de lenteur, écrivaient les républicains modérés après vingt séances de discussion à la Convention. Un peuple immense s'était massé autour de la salle et chaque jour y attendait une décision qu'il espérait prochaine. Or, il avait cru qu'en s'organisant en tribunal l'assemblée *oubliait sa mission*. Ses lenteurs contrastaient avec l'espérance de l'opinion et son indignation.

« Eh quoi ! s'écriait-on, au milieu de nous, pas une voix ne s'élève en faveur de Carrier et Carrier trouve des défenseurs officieux au milieu des représentants du peuple ! Nous, hommes simples, nous avons la conviction de ses crimes et des hommes habiles résistent à cette conviction ! Grand Dieu ! que manque-t-il donc à Carrier pour être prévenu d'accusation ? »

Des hommes comme Thuriot voulaient traîner l'affaire en longueur et discutaient en avocats s'ils seraient des juges ou des orateurs politiques. Devant les apostrophes et les colères de l'assemblée, Cambacérès retira ses atermoiements. Merlin de Douai concluant contre Mailhe et Rewbell put imposer la clôture de la discussion. Le décret de mise en accusation fut voté par 498 membres sur 500 présents.

Quelles accusations furent formulées contre Robespierre, durant l'examen de la criminalité de Carrier ?

On vota par *appel nominal* (comme dans le procès du roi) ; chaque député *motiva son opinion*.

Le 22 novembre Bourdon de l'Oise avança que son collègue Goupilleau et lui avaient sauvé douze mille rebelles ; et eux-mêmes ils avaient failli périr sur l'échafaud pour ce fait, parce qu'ils avaient pensé que « la clémence seule pouvait terminer cette guerre désastreuse. » Nobles paroles, faits ignorés qu'il importe de retenir. Legendre les accentua en invitant l'orateur à « ne pas confondre la Convention avec les tyrans qui l'oppriment. » Seul Carrier commit les actes barbares dont les deux procès sur Nantes témoignent. Jamais, en effet, on n'a reproché aux représentants envoyés dans l'Ouest les atrocités qu'on a établies contre le confident de Robespierre.

Une interpellation de Dubois-Crancé à Prieur de la Marne est significative sur l'initiative et le personnalisme du proconsul. Il la formula en ces termes :

moire de cet honnête homme. D'autres habitants avaient exhorté le proconsul « à accorder aux citoyens des enfants de l'Entrepôt ». Nul ne se souvenait que ce vœu eût été exaucé ! L'ancien curé de Saint-Thomas d'Aquin, Minée, évêque constitutionnel de Nantes, fit une déposition confirmative et par son exposé formula une sorte d'acte d'accusation.

Sur le champ de bataille il est permis d'exterminer les brigands de quelque manière que ce soit ; mais, lorsqu'ils sont faits prisonniers, c'est à la *commission militaire* à prononcer et sous peu elle doit arriver à Nantes.

J'invitai donc Carrier à attendre l'arrivée de la commission qui était à Savenay. *Carrier me le promit.* Le lendemain je lui envoyai mon secrétaire la réitérer et je partis. Carrier resta seul à Nantes.

Ce témoignage n'a nul besoin de commentaires. Nous ne nous arrêterons pas davantage à la pièce qui inculpait Lambertye et qui fut lue en séance, quoique son signataire l'eût audacieusement niée. Nous n'insisterons pas sur l'accusation de Sevestre contre les « horreurs » de son collègue qui *substituait* sa soif du sang *au verdict des juges :* Ils ne seront pas condamnés, disait Sevestre, au nom de leur patriotisme. Carrier répliquait : « Eh bien ! je les ferai tous guillotiner. » Le silence du coupable affirmait à nouveau ses excès.

Autre témoignage, et irréfutable. La femme Brevete intercédait en faveur de son frère détenu et désirait le voir afin de connaître son sort. Romme ajoute à titre de rapporteur : « Carrier répondit que *leur jugement était fait sitôt qu'ils arrivaient* à Nantes, qu'ils étaient noyés sans formalités. Elle demanda à voir son jugement. Carrier dit que *c'était lui qui rendait ces jugements* et ajouta que si elle récidivait, il la ferait aussi jeter dans l'eau avec les autres. » Historiens révolutionnaires, voilà une de vos idoles ! On a innocenté Marat (en intention) ; va-t-on innocenter le massacreur de l'Ouest, l'ennemi de Kléber et de Marceau, de Beaupuy ?

Il a bien soutenu qu'il ne se souvenait plus de ses *ordres verbaux ;* qu'au surplus on avait pu intercaler les noms qu'on lui signifiait. Et il conclut par cette apostrophe : *Qui nous assure que ces arrêtés ne sont pas de la main des brigands ?*

Mais deux attestations inattendues vinrent incriminer Robespierre nominativement et prouver sa culpabilité avant la séance du vote final.

La première est de Laignelot :

Avant que Carrier fût dénoncé, j'appris à Robespierre les horreurs qui s'étaient commises à Nantes ; il me répondit : « Carrier est un patriote ; il fallait cela dans Nantes. » Lorsque Lambertye et Fouquet furent guillotinés, Carrier s'écria : « On a guillotiné les deux meilleurs patriotes de Nantes, j'en aurai vengeance. »

Dumont du Calvados fut aussi explicite : La proposition fut faite à l'assemblée de déporter tous les prisonniers ; Carrier répondit : « Oui, déportés à ma manière. »

Les apologistes de Robespierre ont négligé ce procès et ces déportations pour constituer un Robespierre de leur *invention* (1).

Une autre constatation les surprendra, la pièce suivante trouvée dans les papiers du dictateur et que Carrier avait envoyée à son protecteur:

« Les membres du tribunal criminel militaire ont fait, le 27 frimaire, » au représentant du peuple Carrier, des représentations conformes aux » lois des 19 mars, 10 mai, 5 juillet derniers, sur l'ordre écrit de Carrier, » *d'exécuter sans jugement* vingt-quatre brigands pris les armes à la » main. Carrier avait donné verbalement de nouveaux ordres, *le tribu-* » *nal a fait consigner ses représentations sur son registre.* »

La politique du dictateur ainsi représentée, ne pouvait que porter à la haine du gouvernement républicain les départements de l'ouest surtout. Aussi nombre de votants l'appelèrent-ils *un agent affidé* des triumvirs, comme un instrument des membres pervers de l'ancien Comité de Salut public qui avaient voulu subjuguer la France par la tyrannie qu'ils avaient mise à l'ordre du jour. Adversaire des mesures de clémence, Carrier s'était élevé contre son collègue Tréhouard qui les voulait et les décidait de son côté, en vertu de ses pouvoirs, lesquels étaient illimités comme les siens. Ce fait fut appelé un attentat à la *souveraineté du peuple*, car il y avait imposé la désobéissance aux ordres de Tréhouard. On y vit une preuve de complicité effective avec les tyrans sortis du dit comité, notamment avec le dictateur ; on l'attesta pour avancer que la loi avait acquis un nouveau droit de frapper quiconque tenterait de ruiner le gouvernement démocratique et populaire que la France s'était volontairement donné.

Un des votants prononça cette parole terrible : *Pour l'honneur de l'espèce humaine j'accuse Carrier.*

Avec Jullien de la Drôme nous assistons à la culpabilité absolue de Robespierre, qu'un Agent du Comité de Salut public informa avec détail des malheurs de l'Ouest (2).

1. A l'occasion de l'adjudant-général Lalloue. Parisien de 19 ans, section du Pont-Neuf, on apprit qu'il était parent de Robespierre, *son neveu.* Il avait débuté comme juge au tribunal révolutionnaire de Nantes. De là, dans l'armée. Un témoin lança à la barre cette accusation : « On n'a pas encore oublié que ce nouveau tyran avait placé dans les administrations des jeunes gens de 17 à 18 ans. » Les apologistes du dictateur n'ont pu révoquer en doute ces faits.

2. La lettre de mon fils à Robespierre, trouvée sous les scellés de ce conspirateur, et dont extrait a été produit dans le rapport de la Commission des Vingt et Un, ne fut pas la seule qu'il écrivit à la même époque et sur le même sujet : il en écrivit une à Barère, une au Comité de Salut public, et une à moi : elles furent apportées à

Le maître du grand Comité a donc connu les forfaits de Carrier. Le Comité, en les approuvant, le rappela sans retard. Que pourrions-nous ajouter à cet examen? Le *but secret* du dictateur que remplit le proconsul : *éterniser cette guerre civile.*

Un député des Deux-Sèvres l'accusa formellement d'avoir *renouvelé la guerre de la Vendée* qui était presque terminée après l'affaire de Savenay et la prise de Noirmoutier. Un député vendéen dénonça en lui le complice des généraux Turreau et Huchet, les chefs des *colonnes infernales* qu'il qualifiait de *dévastateurs contre-révolutionnaires.* Combien d'autres virent dans sa conduite les actes les plus barbares qui aient souillé même les peuples anthropophages ; plusieurs déclarèrent Néron moins cruel ! Tel autre le regardait comme l'auteur de tous les maux qui affligeaient ces contrées, tel autre soutenait que ses arrêtés avaient *forcé* la Vendée à se soulever constamment. N'était-il pas enfin violateur des lois de la guerre et du Droit des gens ? Fléau de l'humanité, sa condamnation était le *vœu* du peuple.

Tous ces coups frappent directement l'auteur du *mot d'ordre*, le dictateur.

Quel était le langage de Cambon, rédacteur de la loi organique sur les Représentants en mission?

Chargé par le premier Comité de Salut public de vous proposer un plan de travail pour les *Représentants du peuple députés près les armées*, plan dont vous approuvâtes les dispositions et la rédaction, je dois être pénétré des obligations que vous leur avez imposées.

Cette instruction portait que le premier devoir des Représentants était de concourir de tout leur pouvoir à éclairer les citoyens égarés, à punir les chefs des révoltés, et à rendre à la patrie des citoyens que la séduction, l'ignorance et les préjugés en avaient séparés.

Ainsi, les représentants ont eu des *pouvoirs écrits* (1). La Convention

Paris par deux députés de la Société populaire de Vincent-la-Montagne, de Nantes, que je conduisis moi-même au Comité de Salut public : je dois dire en faveur de ceux qui le composaient alors, qu'au récit des faits imputés à Carrier, et au vu des lettres et des pièces, ils parurent tous indignés ; qu'aucune voix ne s'éleva en sa faveur, et que son rappel fut décidé sur-le-champ.

1. Comment le proconsul les interpréta-t-il? Il fit enlever des femmes célèbres pour leur beauté et les *viola*. Plusieurs d'entre elles furent noyées ensuite, des témoins en citèrent qu'on avait *guillotinées*. Les mariniers des noyades ne furent jamais *payés*, on les rouait de coups. Un sérail était la vie de ce misérable voué aux saturnales en compagnie d'hommes de sang. Aux citoyens municipaux qui imploraient sa pitié, il répondait en promettant *le fer et la famine*, les appelant *tous des coquins*.

leur avait en outre délégué des pouvoirs illimités. C'est sur ces bases que j'établis mon opinion.

Peut-on nier les *Instructions secrètes* après cette constatation nouvelle du témoignage de Barère sur la même matière ?

Leur auteur n'était-il pas celui qui dirigeait la *correspondance* des Conventionnels en mission ?

Mais un autre témoignage fut apporté, en termes précis, contre les triumvirs :

Il a existé une contre-révolution ; Carrier fut, dit Chazal, un des plus féroces instruments des oppresseurs. Dénoncé pour tous les crimes qu'on nous a prouvés, Carrier serait-il resté impuni, s'il n'eût été leur complice et leur agent ? Il provoqua l'assassinat de cette assemblée, qui a su, le 10 thermidor, rendre à la nation sa souveraineté usurpée, et qui sait l'accuser lui-même aujourd'hui.

De tous ses collègues, Chazal fut ici le plus clairvoyant. S'emparant de la dénonciation de Jullien fils, il montre dans Carrier le *complice* impuni des triumvirs et surtout leur *agent*. Comme eux et avec eux, le Proconsul avait été un *tyran*. Ses modèles, c'était Saint-Just bannissant de l'Alsace des populations innocentes, tièdes à la République mais fidèles à la Patrie ; c'était Couthon noyant Lyon dans le sang et portant la Terreur jusque sur les monuments de l'art qu'il appelait des témoignages de superstition ; c'était enfin Robespierre provoquant *l'assassinat de la Convention*, et dont le 9 thermidor avait sauvé pour la France *sa souveraineté usurpée* (1).

Les crimes de Carrier furent tels que l'on pourrait mettre en doute qu'un seul homme ait suffi à les commettre si on n'avait un ensemble de preuves accablantes et incontestées, revêtues de la signature de leur auteur.

Fin mars 94 (10 germinal), la Société populaire de Luçon écrivit aux Représentants près l'armée de l'Ouest, qu'un homme atroce, proférant à tout propos des sentences de mort, agissait, quoique général, *comme s'il était chargé d'ouvrir un seul tombeau pour l'espèce humaine tout entière*. Il faisait fusiller des gens acquittés par les tribunaux, par Lequinio. *Nous nous sommes soulevés d'horreur en voyant le despotisme abominable qui régnait autour de nous*. Il se vantait d'être le Néron de la Vendée. Ce misérable qui souillait l'uniforme était Huché, nommé

1. Carrier eut des rivaux dans le crime. Ce furent dans l'armée : Grignon, Bard, Bournet et Turreau. L'armée ne les a jamais acceptés pour siens, ils venaient des clubs révolutionnaires.

général par Ronsin, l'assassin de Biron. Il se plaisait à user d'une puissance arbitraire, en proie toujours à des caprices barbares ; pour but, la devastation, le pillage et l'incendie, la mort. La République doit-elle avoir de tels agents ? *Votre réponse décidera si nous vivons sous Tibère.* En l'attendant, Huché fit brûler militairement des villages entiers. Rien ne l'arrêta, pas même les cris du général Duval lui écrivant de Niort : *C'est au nom de l'humanité que je vais te parler* (1).

La politique du noble duc de Biron et de Merlin de Thionville aurait évité tous ces forfaits ; et lorsqu'on pacifia l'Ouest, c'est celle qu'on dut appliquer.

Les affaires de la Vendée étaient traitées par le Comité de Salut public plutôt politiquement que militairement ; de là, un système dualiste. Ou la force des armes ou la persuasion. On observera précisément que les deux hommes influents dont le tempérament était militaire, Carnot et Merlin de Thionville, inclinaient non à l'emploi de la force mais à l'influence politique. Ceux, au contraire, qui tiraient leur domination de la politique, Barère, Saint-Just, Couthon et Robespierre, voulurent imposer la force des armes. On sait qu'ils y réussirent et quels agents ils employèrent.

Carrier, devenu *maître absolu* (le mot est de Merlin), fit ce qu'on connaît au nom des triumvirs, ses maîtres, de la Convention qui ignorait ses attentats, et de Robespierre qui les cachait.

Le proconsul a osé nier durant son procès qu'il connût le triumvirat, en ces termes : « J'ignorais que sept à huit personnes menassent la Convention. » Ce mensonge de Carrier complète ses dénégations les plus audacieuses.

S'il tut le nom de Robespierre à la Convention dans la défense qu'il présenta à la tribune, il n'en fut pas de même durant son procès. Il l'a nommé une fois, et en terminant sa défense, n'a pas tu la disparition des *instructions secrètes* reçues de lui. Il y aurait joint tout ce qui pouvait compromettre ses amis de la Montagne, circonstance aggravante devant l'histoire qui suspecte avec raison ces prétendues générosités.

Après avoir cherché l'indulgence de ses juges pour ses complices, il

1. La *Vendée patriote*, ouvrage fort remarquable comme collection de documents sur les guerres de l'Ouest, et qui comprend aussi : *La préparation de la Guerre de la Vendée*, puis : *les Pacifications de la Vendée*. Ici, p. 403, 419, 446, 461, du t. IV. M. Chassin, leur auteur, a prouvé irréfutablement ceci : « l'alliance de la Vendée catholique royaliste avec l'Angleterre, recherchée par elle dès le début de l'insurrection en mars 1793. » Observons qu'à cette date, la Convention n'avait donné aucun ordre contre la Vendée.

l'appela sur lui-même. Il flétrit ses propres dénégations et ses variations : « Comme par des conseils funestes et des ménagements inutiles, j'ai pu dans plusieurs circonstances avoir caché la vérité. » N'avions-nous pas raison de dire que les montagnards l'avaient supplié de se taire sur les excès du dictateur ? Les *conseils* de ses amis, de ses survivants, il les dévoila dans un but facile à saisir. Pouvait-on en nier les effets ?

Plus loin, il oublie sa réserve absolue jusqu'alors ; il attaque enfin Robespierre directement, nominativement, lorsqu'il est décidé à tous les aveux pour garantir sa vie. « Celui qui a paru donner le plan » d'impulsion à tous ces mouvements, c'est Laloue ; il se disait l'ami et » l'envoyé de Robespierre. » Cet aveu ne suffit-il pas, après tant d'autres, pour démentir leur thèse ? Bien plus, Carrier emploie ici l'expression : *le plan d'impulsion*, celle même qu'employait peu après Fouquier-Tinville, un autre misérable !

« J'ai égaré beaucoup de pièces ; — si je les retrouve je les donne- » rai.... On m'a demandé les preuves que le Gouvernement avait » connu les mesures dont il est question : je les avais, ces preuves ; il » m'en restait encore quelques-unes il n'y a pas longtemps ; mais je » n'ai pas voulu les conserver ; j'ai voulu tout ensevelir avec moi. »

Si Carrier avait eu les preuves dont il parle, il les aurait gardées pour se sauver, tout son procès le démontre. S'il les a ensevelies, selon son expression, c'est parce qu'elles ne pouvaient qu'accabler sa responsabilité. Elles eussent démontré qu'il exécutait avec fureur un *mot d'ordre*, et lorsqu'il comprit que, loin de le sauver, les pièces probantes achèveraient de le perdre, il préféra les détruire pour laisser *un doute sur son œuvre*, par apparence de générosité. Il n'y a là qu'une preuve d'astuce, l'histoire ne l'admet pas, elle condamne encore Robespierre son inspirateur, par Laloue son surveillant.

Pour avoir été plus habile, en signant peu, Robespierre n'a pas évité la responsabilité de ses conseils. Des témoignages contemporains ont suppléé à l'absence des instruments écrits, et des actes indéniables les confirment.

La discussion du rapport officiellement rédigé contre lui, en 95, fournit des preuves nouvelles. Ce n'est pas à Courtois que nous les demanderons, parce qu'on s'est plu à le discréditer pour sa fortune scandaleuse, fruit d'un vol ignoré ; mais à l'un des proconsuls du Nord. Nous connaissons André Dumont, jacobin convaincu, adversaire du clergé, de la noblesse, et de tout ce qui pouvait rappeler l'ancien régime. Le 17 février, on discutait sur les amis et sur les ennemis du

dictateur afin de satisfaire le peuple qui ne l'aimait pas. Voici sa philippique :

« On demande les pièces qui ont été trouvées chez Robespierre ; on sait bien qu'on n'y trouvera pas les conciliabules, les complots clandestins des amis de Robespierre, *ni les pièces qu'on a eu bien soin de retirer lorsqu'on ne pouvait pas régner avec lui et qu'on résolut sa perte.* Il est plus simple d'aller consulter une pièce, lorsqu'elle sera nécessaire à la défense d'un Représentant ; alors on ne justifiera pas le désordre dans les départements, alors on n'organisera pas la guerre civile qu'on veut.

» Défiez-vous du piège qu'on vous tend ; ils veulent assassiner une foule de patriotes égarés par eux, qui ont écrit à Robespierre dans le temps de sa popularité. Ils savent bien que celui qui faisait tomber les têtes dans les départements avait reçu de Robespierre des *instructions verbales.*

» On demande l'impression des pièces ; et moi je demande la publication de celles qui ont fait périr Philippeau. »

Cette protestation jette un jour complet sur les conspirations des triumvirs aux époques célèbres ; elle atteste que l'hôte des Duplay recevait chez lui tous les chefs de mouvements, qu'on les y préparait par les agents, d'Hanriot à Hébert, de Momoro à Santerre ; que les pièces nécessaires pour donner des ordres avaient existé ; que leur disparition avait eu pour but de sauver ceux des *Conventionnels* qui y avaient coopéré à un titre quelconque, soit pour partager leur puissance, soit ultérieurement pour l'abattre. Les violences des Représentants à l'intérieur, Dumont les constatait involontairement, entraîné par sa propre inspiration.

Avec le calme, s'écriait le coupable, *ces horreurs font frémir.* Durant la lutte, les noyades que je n'ai commises ni à Angers ni à Saumur et en d'autres lieux, on les applaudissait. « C'était l'opinion d'alors ». On n'était patriote qu'en étant exalté. « Le gouvernement était instruit de ces mesures, pourquoi ne s'y opposait-on pas? Aujourd'hui, tout roule sur ma tête, quoique les patriotes y aient participé.» Puis, voulant établir qu'il n'était pas, à l'époque de ces infamies, l'*agent secret* de Pitt, il rappelait qu'il avait fait arrêter des parents de ce ministre, ce qui ne prouvait rien. Sur sa *fortune*, il déclarait avoir eu en mains des millions et ne possédait cependant à l'heure de son procès que 31 livres. « Les décrets (durée de la guerre vendéenne) ordonnaient d'*incendier* et d'*exterminer.* » Mes opérations, la Convention les a connues ; à mon retour, elle m'a bien reçu. Pourquoi ? Parce que : « outre les décrets,

j'avais des ordres de ne faire aucun quartier aux brigands qui avaient passé la Loire. » Il concluait en s'en rapportant à la justice des jurés.

Réal, son défenseur, l'avait invité et même sommé de tenir sa promesse *qu'il révélerait de grands secrets*. Après cet effet d'audience, Carrier ne révéla rien.

Dans le Rapport contre Robespierre, Courtois s'écriait en février 95 que sous Carrier on avait fusillé « sans distinction, l'ennemi public et l'ami qui a conduit nos soldats à la victoire. » Or, de son aveu, on avait poussé au désespoir des gens simples. La plupart des paysans n'étaient entrés dans l'insurrection avec leurs femmes et leurs enfants que par la peur des républicains qu'on leur avait dit n'épargner ni l'âge ni le sexe. Oui, le meurtre et l'incendie ont perpétré la guerre civile par Carrier et Robespierre.

Carrier avait avancé dans son interrogatoire que « la France républicaine ne pouvait nourrir tous ses habitants. » Maignet, d'Ambert, avait suivi à Bédonin cette politique et détruit par un incendie général de ce bourg les manufactures de soie du Comtat-Venaissin. Le proconsul d'Arras, Lebon, fut aussi féroce et monta sur l'échafaud ; on sauva Maignet sans qu'on puisse expliquer ce déni de justice.

Babœuf a publié : *Le système de dépopulation* ou la vie et les crimes de Carrier, son procès et celui du comité révolutionnaire de Nantes.

Aux preuves de ces crimes que les divers témoins ont produites et qui peuvent se résumer dans le texte suivant : *les habitants des campagnes qui apportaient leurs armes ou se rendaient étaient condamnés à mort*, que répondait Carrier !

A-t-on calculé les malheurs qui suivirent les guerres civiles de Cicéron et de Catilina, de Sylla et de Marius ? plus tard celles de l'Angleterre et en France la St-Barthélemy ? Quelle est donc cette procédure qu'on instruit contre moi ? C'est le procès même de la *Convention* puisqu'elle a approuvé, commandé les mesures prises par les Représentants en mission. C'est faire le procès à l'*Armée* puisqu'elle a exécuté contre les brigands la mise hors la loi prononcée par la Convention. C'est faire le procès à la *Révolution* même que de séparer les faits des crises révolutionnaires qui les ont amenés. C'est faire le procès au *Peuple* tout entier,.. à la *Liberté*.

Quant à moi, j'avais le mandat de terminer la guerre de la Vendée par l'exercice de « pouvoirs illimités ». J'ai sauvé les ports de la Bretagne, les départements qu'elle renferme. S'il faut tout mon sang pour cimenter la liberté publique, j'en offre jusqu'à la dernière goutte, les

cris de ma conscience ne m'incriminent pas, la pureté de mon cœur adoucit les rigueurs de mes persécutions. Nouveau *Décius*, je me dévouerai sans peine au salut de ma patrie (1).

Ce misérable n'était qu'un lâche prêt à tous les raffinements dans les forfaits. Mais il put rappeler en se défendant avec cynisme qu'il avait agi comme Danton ; il avait frappé comme étant *le tribunal de la vengeance du peuple !*

Sans Merlin de Thionville, Kléber et Beaupuy, Ney, Pajol et Marceau eussent été guillotinés par son ordre. Esprit obtus, sensuel jusque dans le crime, il avait une haine spéciale pour l'armée, comme Robespierre. Il pensait avec Couthon que *la clémence est parricide* (2).

La *perpétuité du système terroriste* (3), en voici un témoignage accablant.

Le 9 septembre 94, Carrier, s'étant rendu aux jacobins, y parla des *patriotes opprimés*. Il dénonça comme s'étant formée contre eux une nouvelle faction composée « des *modérés* et des *dilapidateurs* de la fortune publique. » Vainement les rapporteurs des comités déclaraient-ils que la volonté arbitraire de quelques-uns ne pourrait se substituer à la Loi et à l'*autorité nationale*, les anciens jacobins des départements ne désarmeraient pas. Leurs adresses flétrissaient pour la forme le régime vaincu en thermidor, car ils ajoutaient aussitôt que les aristocrates et les contre-révolutionnaires voulaient recouvrer la *liberté*. Or, qui pla-

1. Président de la Commission des Vingt-Un, Monestier; secrétaire, Joseph Chénier.

2. On n'accepte ici à aucun prix les chiffres ordinaires de nos historiens sur les guillotinés. Ils parlent de seize mille du 17 août 1792 jusqu'au 27 juillet 1794 et de 7962 pour les condamnés de la *Commission spéciale* envoyée aux armées de l'Ouest. Ces chiffres, on en demande pardon à Berriat St-Prix, à Campardon, sont erronés ; ils émargent au-dessous de la vérité. On a parlé de 33.000 ailleurs, c'est encore au-dessous de la réalité ; celle-ci, on ne la connaîtra jamais. Les intéressés ont détruit les papiers en province le plus qu'ils l'ont pu. — A Paris, les chefs ont brûlé plus encore.

Lorsque le *Consulat* se forma, que de tigres voulurent des dignités et ultérieurement des titres de cour ou nobiliaires? Menacés par Bonaparte dans leurs missions, ils parvinrent à payer des papiers encombrants et qui établissaient leur déshonneur. En 1814, en 1815, on continua pour payer des services ou des trahisons contre la France et contre Napoléon. Les victimes doivent atteindre avec le Directoire 100.000.

3. A la tête d'une horde de brigands, un sieur Pinard parcourut les campagnes de l'ouest, sa troupe était composée de mulâtres. Pinard avait pour but le massacre des femmes et des enfants ! A une mère qu'il voulait égorger et qui criait : Que vont devenir mes enfants? il répondit : « Console-toi, tes enfants seront expédiés avant toi, je viens d'en tuer douze et les trois tiens feront quinze. » C'est par ces forfaits qu'on allait presque innocenter la révolte de l'Ouest.

çuit-on parmi les séries sus-énoncées ? Des bourgeois, des propriétaires et des industriels, des commerçants, jusqu'à des paysans, des ouvriers. Les listes des guillotinés sont là pour le prouver !

Donc, il importait de purger le sol de la République (textuel) de ces grands coupables. L'orateur les accusait, eux, les victimes, d'avoir versé ou répandu *depuis cinq ans* « le plus pur sang des Français. » Ils constituaient véritablement « une horde de scélérats » qui désignaient : « les victimes qu'ils doivent sacrifier à leurs vengeances. » Les traîtres, les fripons éhontés (quelles appellations !), les restes de l'aristocratie, assassins « *des apôtres de la Liberté* » il faut les punir.

Si on recule, ajoutait le proconsul, ils accableront la France du poids de leurs crimes et les patriotes de calomnies, d'amertumes, pour fédéraliser et *capétiser* (1).

Eh bien ! malgré les exécutions judiciaires, on devait voir *un comédien et un cordonnier* gouverner une ville de 50.000 âmes, la capitale du Languedoc, Toulouse, jusqu'en 1800. Qui l'a écrit ? L'ambassadeur Alquier se rendant à Madrid et chargé d'une mission officielle par le Premier Consul. Le texte a été publié par un membre de l'Institut.

Donc, pas de modération. Ailleurs, on accusait l'impunité accordée aux fédéralistes, ou bien on signalait *le front rayonnant de joie des aristocrates*. Et on demandait encore des échafauds. Les démagogues assistant à la chute de leur règne, tentèrent d'intimider l'assemblée souveraine par leurs criailleries et leurs mensonges insolents. La vérité, la voilà.

La prépondérance du dictateur sur la conduite de la guerre de Vendée est prouvée par les papiers militaires des Archives nationales. Le but de Robespierre, comme l'établit le Procès de Carrier, fut d'*éterniser cette guerre*, expression réitérée de plusieurs conventionnels. Il crut que la guerre civile maintiendrait sa toute-puissance ; l'entrée de Barère la favorisa, le choix des interprètes de sa politique et ses instructions secrètes, achevèrent cette œuvre de sang.

A dater du jour où Billaud-Varennes réclama le procès de Marie-Antoinette, c'est-à-dire sa mort, octobre 93, la férocité avait été le caractère spécial des opérations de l'ouest.

1. Carrier, Grandmaison, chefs des noyades, Pinard, un des acolytes écumant de rage, furent exécutés ensemble, le proconsul le dernier. Maxime Du Camp désapprouve l'inconnu qui lui joua sur une clarinette le *Ça ira* devant la bascule. Mais ce misérable des misérables avait tout commis, ah ! n'oublions pas les droits de quelques victimes.

Robespierre, qui imposa des *ordres secrets*, tels que l'incendie partout, le pillage et la dévastation méthodique dans les communes rurales, *n'en signa aucun*. Carrier les lui imputa cependant à la barre, on sait avec quelle vérité d'attestations publiques.

Le 9 décembre 94, les Représentants dans les départements de l'ouest déclaraient que leur mission était d'y faire triompher *la moralité, la justice et l'humanité*. Plus de 400 détenus gémissaient dans la plus affreuse misère, victimes de haines féroces et sans culpabilité personnelle. Ils les avaient rendus « à la liberté et à leurs travaux. » Mais ils avaient pris les mesures nécessaires pour « empêcher ces sortes d'arrestations », protéger les habitants paisibles et ramener les égarés. Ce langage consolant était tenu par Guyardin, républicain décidé de la Haute-Marne, par Dornier, l'ami des administrateurs de Nantes, Méger leur collègue inconnu.

En 95, Dumont d'Amiens prouva à la tribune qu'on n'avait dispersé les papiers des triumvirs (après le 9 thermidor), que pour *détruire les preuves* de ces faits. Il les généralisa aux Représentants à l'intérieur sans que les intéressés, qu'on vante aujourd'hui comme de grands citoyens dans l'école révolutionnaire, osassent protester. Il y allait toutefois de la tête à accepter de telles accusations ! même sous la politique du parti thermidorien.

Ce qui achève d'éclairer ce silence d'une part et ces divulgations de l'autre, c'est que les Représentants connus sous le nom de partisans de la rébellion de prairial An III s'élevèrent, protestèrent contre les apostrophes qui les dévoilaient en prairial, après leur arrestation. Ils connaissaient donc ces *instructions !* et il les avaient appliquées. Passons [1].

Babœuf a publié une brochure en 95 intitulée : *La vie et les crimes de Carrier*, ou le système de dépopulation de la France. Il exista en 93, y est-il dit, « un plan sérieux de famine contre Paris » lié aux affaires de la Vendée qui périclitaient militairement. Le but y aurait été d'y déterminer des soulèvements, qui auraient fourni le prétexte « de la traiter en conséquence comme une autre Lyon. » Barère, Garat et Pache sont donnés comme les inspirateurs de ce complot au grand Comité de Salut public. Garin, administrateur des subsistances de la Commune, et

1. De toutes les protestations qui s'élevèrent contre l'œuvre de Carrier, il n'en est pas de plus inattendue que celle de Babœuf, intitulée : « Le *Système de dépopulation*, ou la vie et les crimes de Carrier, son procès et celui du Comité révolutionnaire de Nantes » en l'An III.

Babœuf, auraient tout dévoilé et arrêté les effets de ce complot à la commission d'examen qu'avaient nommée les 48 sections de Paris pour procéder à une enquête. Arrêté, Garin dut son salut au 9 thermidor auquel il prit part. Au fond, Babœuf se vante dans ce récit selon nous. Agir contre la capitale au même titre que l'on avait agi à Lyon ! qui l'eût osé ? Ce jour-là Robespierre eût été mis en pièces par le peuple. En outre, tirant sa force et son pouvoir de la masse, comment eût-il joué sa popularité et sa domination, qu'il eût aussitôt perdues avec une telle imprudence et par une telle provocation ? Enfin, la Convention ne lui obéissait pas aveuglément en tout, et Danton vivait encore... Danton, le vrai lion de ce peuple où son adversaire était tenu en échec par lui, car le chef des triumvirs n'était qu'un *chef de parlementaires*. Il ne gouvernait la France que parce qu'il gouvernait la Convention délibérant sous les poignards.

La Vendée postérieure aux malheurs que nous énumérons ne nous concerne plus. Mais, pour l'année 96, on a une lettre d'un militaire au citoyen Lacuée, membre du conseil des anciens, où on lit, sur la Vendée même : « La moralité (politique) des habitants de ce département est infiniment moins viciée que je ne l'aurais cru, et je vous assure qu'avec une conduite sage, ferme et humaine, nous pourrions bien nous passer d'y tenir de grandes forces. » Voilà ce qu'écrivait un soldat en germinal an IV, qui commandait aux Sables d'Olonne (1).

1. Adjudant-général, cet officier appartenait à la famille de l'auteur du présent ouvrage.

CHAPITRE LXXIII

CARNOT, BLUTEL ET RUELLE DANS L'OUEST

Cause première de l'insurrection de la Vendée. — Décret de mars 1793 proposé par Cambacérès et adoption de la mise *hors de la loi*. — Réponse du conseil royaliste dirigeant qui adopte les mêmes principes. — De l'œuvre des représentants dans chaque chef-lieu. — Protestation de Merlin de Thionville. — Robespierre s'empare de la conduite de la guerre dans l'Ouest. — Instructions verbales à Carrier. — Opinion de Carnot. — Les représentants Blutel dans les ports et Ruelle à Brest (armée des côtes de Cherbourg) s'honorent par des actes de réconciliation.

De toutes les phases de la Révolution, il n'en est pas de plus délicate à traiter que celle de la guerre de Vendée. La publication des *Mémoires* rédigés par les chefs, les survivants ou les agents vendéens, rend la tâche cependant facile. Ils contiennent des aveux précieux et irrécusables par leur origine ; la correspondance des généraux leur sert de contrôle ou d'opposition ; les discours des conventionnels intéressés prononcés soit en séance, soit au club des Jacobins, permettent enfin d'avoir une idée exacte de ce drame qu'il faut déplorer. Les Vendéens étaient des Français, mais ils appelèrent l'étranger sur le sol de la patrie et c'est ce qui explique les rigueurs de la Convention.

Avec le temps, l'apaisement s'est fait, nous l'espérons du moins, dans les esprits. Il faut l'avouer aussi, la répression ressembla, en 1793, grâce aux ordres secrets de Robespierre à Carrier, à une boucherie. Ce n'est plus, sous le triumvir, la guerre ; ce fut la dévastation organisée contre la propriété et la tuerie contre les personnes, cachant l'amour de l'or et du pillage. Nul n'a été plus redoutable en ces dernières accusations que Philippeau, on sait qu'il y joua sa tête, et nul n'a été plus terrible que Merlin de Thionville à la tribune. Qui oserait refuser au premier sa pitié et au second une légitime admiration ?

Ce n'est un mystère pour personne que la *question religieuse* fut le point de départ des soulèvements multiples de l'Ouest. L'agitation commença dès l'application de la loi sur le serment du clergé, et c'est ce qui donna lieu, sous la Législative, à la mission de Gallois et de Gensonné en 1791. Elle alla en s'aggravant avec la succession des événements, ne fut jamais royaliste ou bourbonienne que dans l'âme des chefs ; la première émeute s'organisa le 10 mars 92, à Saint-Florent-le-Vieil, en prétextant la levée en masse de février. Le peuple, les paysans, se donnèrent des chefs dès le début; les nobles et une organisation par voie de conseil supérieur ne se produisirent que plus tard.

La Convention éclata à son tour. Le 19 mars, Cambacérès obtint du vote de l'assemblée un décret contre tout porteur de *cocarde blanche* ou de tout autre signe de rébellion. Les individus de cette catégorie furent déclarés *hors la loi* et ne purent plus réclamer le bénéfice des procédures criminelles et l'institution des jurés. S'ils étaient pris ou arrêtés les armes à la main, ils devaient être (dans les vingt-quatre heures) livrés à l'exécuteur des jugements criminels dès qu'une commission militaire l'aurait constaté. Ceux qui auraient porté les armes et seraient arrêtés, fût-ce dans un attroupement, subiraient la même peine, sur les constatations du tribunal criminel, dans les mêmes vingt-quatre heures. La peine de mort emportait, par l'article 7, la *confiscation des biens*, sauf ce qui serait nécessaire à la subsistance des ascendants ou des descendants. Il était accordé deux jours pour rentrer dans le devoir à tous les révoltés.

Le principe odieux, le voilà ; il émanait du Comité de législation qui, croyant abattre la rébellion d'un coup, édictait une seule peine: la Mort, et faisait revivre la Confiscation tant reprochée à l'ancien Droit Criminel.

Dans ce conflit des passions et des partis, que soutinrent les chefs vendéens ? Les *Mémoires* de Beauchamps l'avouent: la reconstitution de l'ancien régime dans toute sa vigueur.

Une série d'actes officiels annula la vente des biens nationaux de toute nature, quant à leur origine ; il n'appartenait qu'au roi, à l'Église et aux ordres de l'État réunis de prononcer sur les dîme, abonnements et autres redevances, qui devraient être perçus en nature comme ils l'étaient en 1790. Quant aux individus rentrés dans les paroisses et aux patriotes, ils durent prêter serment de fidélité au roi Louis XVII, seul légitime souverain, par paroisse, sur des registres créés à cet effet ; faute de s'y soumettre, ils avaient deux jours pour quitter le

pays et n'y plus rentrer, ils perdaient leurs biens ; tout acte contraire serait puni de la prison, et les conseils des paroisses pouvaient leur imposer toutes mesures de rigueur et de justice sur leurs personnes.

Le talion, telle était la loi réciproque.

Pouvait-on espérer que la voix de l'humanité serait entendue dans ce conflit de haines et de fureurs ? Carnot le tenta.

Pendant que les armées combattaient et même auparavant, que se passait-il dans les pays de l'Ouest livrés aux fureurs de la guerre civile? Le système que les Commissaires de la Commune avaient voulu établir dès le 10 août 1792, était devenu celui du Conseil exécutif, donc officiel. Légalement, des représentants avaient été envoyés avec un esprit nouveau,celui des futurs triumvirs, aux armées,aux frontières et à l'intérieur. Ces derniers l'appliquèrent dans toute sa rigueur ; ils *septembrisèrent* par département ; l'Ouest ne fut pas épargné, au contraire, car ses agitations partaient de Coblentz. Ce fut assez pour y déclarer tout citoyen suspect, capable de perdre d'abord sa liberté individuelle, puis ses biens et la vie. La populace dominait, Danton l'avouait avec colère à Garat, et l'anarchie de la capitale se répercutait dans la province pour y déborder.

L'envoyé de la Convention formait, dans chaque département, le centre de l'action révolutionnaire ; au chef-lieu, il agissait par lui-même ; dans les petites villes et les villages, il y commissionnait officiellement des délégués, des patriotes locaux ayant un droit de police absolu. Dans le Puy-de-Dôme, un magistrat nous a cité un de ces délégués, un barbier de village, qui faisait trembler le pays et abusait des femmes des volontaires combattant aux frontières ! il l'avait personnellement connu... Le Représentant fondait un club, puis un comité révolutionnaire ; il révisait aussitôt après la liste des fonctionnaires pour les épurer, et en arrivait à la question des réquisitions. Or, à peu près tous avaient pour maxime : « Tout appartient au peuple et rien aux individus, » afin de se créer un parti et d'obéir aux théories de la démagogie parisienne.

L'Armée Révolutionnaire parcourait le pays pour les affirmer et les imposer.

La Correspondance des Représentants témoigne de leur ardeur réciproque à frapper, à poursuivre et à expulser. Ils appelaient ces mesures : arracher un pays à son sommeil, payaient les Jacobins des clubs et attribuaient aux sans-culottes à peu près toutes les fonctions publiques. L'un d'eux écrivait à Carrier qu'il faut toujours ordonner de

grandes mesures, en *laisser l'exécution à des agents subalternes*, et ne *rien écrire* en fait d'ordres. C'est là ce qui explique la rareté des papiers du Comité de Salut public pour la France et pour l'Ouest en particulier.

On ne saurait rien aujourd'hui de ce qui se passa sans les dénonciations dont l'année 1795 fut témoin à la Convention, toutes officielles et prouvées publiquement, sans le procès de Carrier et celui de Fouquier-Tinville ; nous y renvoyons le lecteur. Nous aurons nous-même à en parler pour être complet. Ce fut l'application draconienne de mesures dont on peut dire : *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.* Carnot accusait avec véhémence ses collègues du Comité : *Vous avez le fanatisme de l'intolérance!* Jomini avance avec justesse que royalistes et républicains méritaient cette apostrophe ; les ordres *oraux* ou *écrits* dénaturèrent le caractère de cette guerre.

D'accord avec Carnot, Merlin de Thionville, son confident, tint un langage miséricordieux ; en voici la teneur, tel que la prédominance des triumvirs permettait de le formuler.

Le plan du Comité de Salut public est exécuté ; la Vendée n'est plus dans la Vendée, mais il faut empêcher qu'elle ne renaisse de ses cendres. Chaque cultivateur trouve, dans son quartier de terre, son pain, son vin et son bois, son pâturage; aussi ne commerce-t-il pas avec son voisin. Point de communications entre les habitants pour les nécessités de la vie, c'est le vice antisocial qu'il faut extirper. La crainte de se voir troubler dans leur apathie ne doit plus servir de prétexte à des scélérats pour armer des hommes qui ont pour principe social la propriété exclusive de leurs champs. Après le combat, ils abandonnent leurs blessés soit sur les champs de bataille, soit dans les bourgs qu'ils perdent en se battant. La première mesure à prendre est de rompre les barrières, de faire naître les besoins. Ces contrées sont fertiles ; mais ce pays est presque totalement abandonné, sans culture, et il n'offre au voyageur que des cendres ou des cadavres. La Convention doit le repeupler en y appelant de toute part les cultivateurs malheureux, les habitants de la capitale sans patrimoine, et en donnant des terres aux patriotes réfugiés d'Allemagne, fuyant la persécution.

De tous les témoignages opposés à Carrier, nul n'est plus patent que la *proclamation* de Merlin, qui, en retour du dépôt des armes, promettait une pacification immédiate. S'inspirant des *ordres secrets*, Carrier en annula les dispositions. La preuve, on la trouve dans l'interpellation du proconsul à Merlin, en séance de l'Assemblée, lorsque l'ancien collègue affirma les faits. Le 12 décembre 1795, Merlin rédigea la

Dépêche qu'on a déjà lue, pour répéter ce qu'il avait toujours avancé. De service à l'armée du Rhin, il ne pouvait comparaître à titre de témoin.

Le *Père Duchesne*, que Robespierre soutenait sur les fonds de la police et dotait même avec l'argent des bureaux de la guerre, le fait a été prouvé à la tribune, publiait la pensée vraie du dictateur. Par son ordre, Hébert appelait chacun de ses adversaires « Monsieur » ; les accusait de vilipender les patriotes dans leur chef, tels que Ronsin et Santerre, Rossignol et Léchelle ; puis il leur reprochait, à renfort d'injures, de regretter « les talons rouges et les nobles » ; parfois, il obtenait leur expulsion du club des jacobins. Le jour où Philippeau osa dire qu'on avait causé la mort de cinquante mille individus et qu'on avait dilapidé le Trésor public, sa mort fut résolue. Hébert l'expia cependant, lorsque Robespierre fut saturé de son valet. Le 9 thermidor vengea son sang du rapport de Saint-Just, entraîné dans la perte des triumvirs.

Les Archives nationales fournissent la preuve de la prépondérance de Robespierre sur la direction des opérations militaires de l'Ouest ; sur la politique, il y parvint et enleva à Carnot la direction effective. Dans quel but ? Pour *éterniser cette guerre* qui favorisait sa domination absolue sous de détestables prétextes. Membre du Comité de Salut public, dès le 19 juillet 93, il avait vite compris le parti qu'il pourrait tirer de l'insurrection. Le cardinal de Retz avait dit au prince de Condé qu'un prince du sang doit plutôt faire la guerre civile que de remettre rien de sa réputation.... Robespierre se souvint de ce conseil. Il provoqua au Comité un coup de majorité par le doucereux Barère qui y fut son porte-voix ainsi qu'à la Convention, et résolut de rendre la guerre vendéenne terrible et atroce ; terrible, elle le fut par la répression impitoyable qu'attestent les documents officiels ; atroce, elle le devint par le choix des agents.

A dater d'octobre 93, la répression fut conforme aux doctrines les plus désastreuses de la Terreur et dura ainsi jusqu'au rappel de Carrier, porteur de ses ordres secrets. Robespierre se garda bien de signer les ordres qu'il donna, les avoir inspirés lui suffit. Mais il y eut un jour où Carrier, inquiet des suites du 9 thermidor, écrivit qu'il avait exécuté des *ordres secrets et oraux ;* sa dépêche d'octobre, rédigée à Nantes la première de toutes, avait ouvert la série de ses crimes ; il y atteste avoir donné le *mot d'ordre* à chacun de ses agents. Dumont déclara le 17 février 95, à la Convention, qu'on avait dispersé les papiers du

dictateur afin d'anéantir la preuve des *Instructions verbales* imposées par lui.

Les violences à l'intérieur, Dumont les avouait, entraîné par son inspiration. On a le droit de les retourner contre lui-même. Ils n'en ont pas moins une portée redoutable, et leur sincérité naît de son aveu ; il regrettait son ancien jacobinisme, et le récit des crimes commis lui arrachait un cri d'indignation ; les coupables n'oseraient plus se présenter dans leurs départements ! Aussi appliquait-il aux Représentants dans l'intérieur, qui avaient organisé des condamnations à mort, l'accusation formulée contre Carrier : il avait *reçu* de Robespierre des *Instructions verbales*.

Les papiers de Philippeau doivent suffire à ceux qui douteraient encore.

Les colères des futurs émeutiers de prairial ne connurent pas de bornes en entendant ces apostrophes. L'esprit des instructions, ils le connaissaient donc ? De leur côté, ils les avaient donc appliquées ? Le publiciste qui les a défendues ne nous paraît guère propre à écrire l'histoire d'après les papiers des archives de l'Etat ! La preuve, on vient de la lire.

Quelle fut la part de Carnot dans la guerre de l'Ouest ?

Le 23 juillet 94, il écrivait aux représentants en mission que le Comité n'avait qu'un but : « celui de terminer l'horrible guerre de la Vendée. » Après l'avoir ainsi caractérisée, il leur reprochait de compromettre le succès, soit par une lâche indulgence envers les promoteurs de la révolte parlant de liberté religieuse et proclamant Louis XVII en Vendée comme ils l'avaient proclamé à Toulon, soit par des exécutions propres à révolter la justice et l'humanité. Il voulait qu'on appliquât la loi du recrutement militaire avec modération. Il interdisait d'accabler des mesures de Sûreté générale les nobles et les prêtres surtout ; il entendait qu'on les poursuivît *individuellement*, c'est-à-dire sur preuves de rébellion personnelle. La *persuasion*, continuait-il, est préférable à la *violence* et il déclarait, en 95, que Hoche voulait honnêtement la *fin de cette guerre déplorable* (1).

Une déclaration de Carnot est nécessaire à retenir, parce qu'elle établit le système terroriste d'une part dans son inspiration et, de l'autre, parce qu'elle prouve la prédominance dictatoriale qui l'écarta de la direction de cette guerre.

1. V. aux pièces justificatives une dépêche de Hoche.

« Deux systèmes, a-t-il dit, ont été proposés au Comité de Salut public : le premier, de terminer la guerre de Vendée par la force des armes ; le second, d'employer la douceur pour ramener les esprits, et *c'était le mien*. Ça a toujours été avec douleur que j'ai soutenu vis-à-vis de mes collègues, lorsqu'ils venaient me parler de la Vendée et des moyens de finir avec cette guerre, une opinion contraire à la mienne, mais c'était celle de la majorité du Comité. J'ai plusieurs fois essayé de le faire changer de système. »

Robespierre, pour cacher son jeu, l'appelait égoïste dans ses choix ; il lui reprochait de demeurer étranger aux *affaires civiles* et de se consacrer exclusivement aux *affaires militaires* par ambition.

A cette diatribe nous opposons l'aveu suivant de Merlin de Thionville : *Tant que le plan de Carnot a été suivi, nous avons été victorieux dans la Vendée ; quand on a tué et volé, nous avons été battus !*

Maître de toutes les opérations après thermidor, Carnot interdit les mesures de Sûreté générale ; il leur substitua les arrestations individuelles avec des causes particulières, imposa au-dessus des textes l'esprit de la loi afin de ne pas créer des ennemis à la République, le tout dans ses instructions de septembre, octobre et novembre 1794 : enfin il envoya Hoche comme pacificateur.

Parmi les représentants favorables aux mesures réparatrices dans l'Ouest, signalons Blutel et Ruelle à part.

Blutel, député de la Seine-Inférieure, en mission dans les ports de La Rochelle et de Rochefort, de Bordeaux et de Bayonne, annonça une amnistie dans les termes les plus dignes le 12 janvier 95 : *Il est temps que la France victorieuse partout ne compte plus d'ennemis dans son sein*, que chaque Français ne voie autour de lui que des amis. Aux condamnés qui portaient les fers et alors détenus à Rochefort, il signifia les ordres de la Convention dans le même esprit. Allez dire à vos concitoyens que la justice n'est plus un vain mot. Il y a une amnistie : *sa parole est sacrée et elle ne se joue point de ses serments* (1).

Ruelle, député de l'Indre-et-Loire, en mission à l'armée des Côtes de Cherbourg, annonçait à la fin de 94 les bénédictions de toute une ville, Brest, à la nouvelle de l'amnistie. Il renonçait à peindre l'allégresse *de ce peuple bon, trop longtemps calomnié*. Puis il ajoutait ce fait grave :

1. Il est fort regrettable que Crétineau-Joly ait gardé le silence sur ces actes : il a parlé des diverses pacifications, sauf de celle du Premier Consul par le général Hédouville et l'abbé Bernier, en employant une généralisation historique dans le fond qui est contraire à l'intérêt du sujet.

L'armée entière a partagé ses sentiments, soldats, généraux. Il remit en liberté la famille de Charette et fit adopter un décret qui annulait les jugements non exécutés. De là les cris de *Vive la République* proférés par les Vendéens et les Bretons rendus à la paix dans leurs foyers. A Nantes, il fut acclamé (1).

1. On permettra à l'auteur du présent ouvrage de citer ici un acte qui honore un membre de sa famille, officier supérieur à l'Armée des côtes de l'Océan en 96.

Commandant les troupes des Sables d'Olonne, B. Bonnal écrivit à un membre notable du Conseil des Anciens, le colonel Lacuée, une lettre qui fut lue à la tribune. Il y était dit :

« La moralité des habitants de ce département est infiniment moins viciée que je ne l'aurais cru, et je vous assure qu'avec une conduite sage, ferme et humaine, nous pourrions bien nous passer d'y tenir de grandes forces. »

CHAPITRE LXXIV

HOCHE ET LES REPRÉSENTANTS TALLIEN ET BLAD A QUIBERON

I. Préliminaires de l'affaire de Quiberon. — Proclamation de Hoche. — Culpabilité du cabinet anglais. — Instruction inédite à ses officiers. — II. De la *fausse capitulation* de Quiberon. — Témoignage d'officiers républicains. — Opération sur le fort par Ménage. — Intervention des représentants Tallien et Blad. — Témoignage de Corbehem sur l'embarquement des prisonniers. — Contestations. — Mort héroïque de Sombreuil. — Massacre d'Auray. — Responsabilité de Tallien et de la Convention.

I

Sorti de la Conciergerie le 31 juillet 94, Hoche fut appelé le 21 août suivant à commander l'Armée des Côtes de Cherbourg.

Des historiens sincères ont cru qu'il eut de la peine à obtenir son retour à l'activité et soutiennent qu'il fut éloigné tout d'abord par une fin de non recevoir. Leur erreur est absolue et rien ne peut prévaloir contre le texte de sa mise en liberté par Carnot, en date du 13 thermidor. Mais ils sont dans le vrai comme républicains, lorsqu'ils regrettent qu'on ait placé Bonaparte à la tête de l'Armée d'Italie et qu'on en ait éloigné celui qui la dirigea quelques jours à peine, en mars de la même année. Il faut voir là une pensée intime d'ambition de la part de Bonaparte et de prudence. On sait la part du comte de Pontécoulant dans ce choix et le peu qu'y fit Barras, donné à tort comme le protecteur de celui qu'il ne cessait de détester. Joséphine et son mariage furent son lot. Hoche devait perdre son prestige en Vendée, pensait Bonaparte, prestige accru par la persécution des triumvirs.

Hoche allait grandir, au contraire, et rendre l'ouest à la France par la plus ingrate des tâches : la fin de la guerre civile.

Le 15 septembre, il lança une proclamation *aux citoyens des campagnes* pour les prémunir contre les *étrangers* qu'il appelait les vrais auteurs de la guerre. Des émigrés, il disait que la plupart étaient des

égarés, faisant le mal sans connaissance de cause. Ce début était habile et atteste le caractère de modération qu'il voulait donner à la guerre. Plus loin, on lisait :

« Ah ! si je pouvais parler à ceux qui ne sont qu'égarés, à ceux qu'un faux zèle anime contre nous, à ceux que la crainte des châtiments retient parmi nos ennemis, je leur dirais : Cessez, Français, de croire que vos frères veulent votre perte ; cessez de croire que la patrie, cette mère commune et bonne, veut votre sang. Elle veut par ses lois bienfaisantes et sages vous rendre heureux. Elle désire que vous soyez libres, tranquilles et égaux. Rentrez dans son sein, et jouissez-y de ses bienfaits ; je vous le répète, elle n'en veut point à vos jours.

» Mais si ma voix ne peut aller jusqu'à ces malheureux dont le sort m'a touché, c'est à vous, pères, mères, parents et amis, à être auprès d'eux mes interprètes.

» Dites-leur bien que leur sort est dans leurs mains. Je ne suis point envoyé pour anéantir la population, mais pour faire respecter les lois.

» Qu'ils posent leurs armes ; que, rendus à leurs occupations ordinaires, ils rentrent paisiblement chez eux : qu'ils cessent par leurs rassemblements de troubler la République ; qu'ils ne voient plus en nous que des frères, des amis, des Français enfin.

» J'assure de la part des représentants de la nation entière, à ceux qui seront tranquilles dans leurs foyers et maintiendront le repos public et général, paix, union, sûreté, protection, liberté, fraternité et garantie de leurs propriétés. Nous y mettrons toute la bonne foi possible.

» Et moi aussi j'ai été malheureux ! je ne puis ni ne veux tromper ceux qui le sont. Puissé-je, au contraire, verser dans leur sein toutes les consolations qu'exige leur état ! Rentrez donc, citoyens, qui avez été égarés. N'écoutez plus les suggestions de nos ennemis. Croyez qu'ils sont plus particulièrement les vôtres.

» Je tiendrai toutes les promesses que je fais ici. Vous ne me forcerez pas à déployer contre vous un appareil de guerre formidable que je saurais employer d'une manière efficace contre ceux qui s'obstineraient à préférer le nom de *Chouans* à celui de *Français*. »

Si les accusateurs de Hoche avaient lu ces lignes, ils auraient été moins prompts à lancer leurs imprécations déclamatoires contre lui, à moins que la guerre civile ne paraisse désormais être le terme du patriotisme. Le soldat qui avait débuté par l'acte qu'on vient de lire, pouvait-il trahir sa parole ou ses serments un an plus tard ? Il voyait dans la Vendée une guerre intestine et la déclarait « la plus dangereuse de toutes. » Il entendait la terminer rapidement, et voulait aussi les moyens d'y parvenir ; il attendait du Comité le secret des opérations qu'il estimait « comme l'âme de la guerre. » Les périls, il les entrevit dès le premier jour, sa correspondance le témoigne ; c'est dans cet ordre d'idées qu'il écrivit à Bollet, au moment où la confiance de Paris lui donnait le commandement des forces de l'Ouest, le 3 novembre, ces paroles prophétiques :

Quelle guerre ! Je cours le risque d'y perdre ma réputation et d'être persécuté.

C'est pour laver sa mémoire que nous écrivons ce chapitre.

Léchelle avait osé écrire à la Convention que la Vendée était fumante de sang, jonchée de cadavres, livrée aux flammes, et formait un exemple à citer de *justice nationale !* A ce blasphème qu'a enregistré l'histoire, il faut ajouter un témoignage tout aussi révolutionnaire, celui des Représentants près les armées de l'Ouest. Ils affirmaient qu'une profonde solitude régnait dans le pays. On pouvait le parcourir durant des lieues sans rencontrer un homme ou une chaumière. Ils n'avaient laissé derrière eux, aveu textuel, que *des cendres et des monceaux de cadavres.*

Pourquoi ces atrocités ?

Parce qu'au lieu de soumettre le vaincu, on le massacrait. Les bouchers organisateurs ne comprirent pas qu'on ne peut tuer tout le monde. Le gouvernement eut beau être révolutionnaire, incarcérer, fusiller, ruiner, guillotiner, sa violence sanguinaire ne prouva qu'une chose, sa faiblesse et son *usurpation.*

Hoche débuta dans son commandement de la Vendée par un appel généreux. Puis, il attaqua les Anglais. Nous n'en retiendrons qu'une phrase, elle en vaut la peine : *Le sang des Anglais a-t-il passé dans vos veines ?* Voulez-vous massacrer les familles de vos frères vainqueurs de l'Europe plutôt que de partager leur *gloire ?* Pour un temps encore, Puisaye avait la direction politique d'une guerre politique mais impie chez les royalistes que rien n'éclairait, ni leur impuissance effective hors de l'ouest, ni les leçons ni les conseils qui résultaient de la magnifique campagne de 1794. Le jacobinisme et le triumvirat étaient désormais abattus, la guillotine les avait retranchés des vivants. Quelle que fût l'indignité de ceux qui les avaient abattus, leur mort personnelle avait mis fin aux massacres juridiques. La Vendée, la Bretagne et l'Ouest y trouvaient la fin de leurs maux. Des intrigants n'acceptèrent pas la paix pour ces contrées trop généreuses !

Hoche a formulé les accusations les plus graves contre le parti royaliste. Sa correspondance l'atteste en textes à retenir :

« Depuis la découverte de la conspiration des anarchistes, on demande le désarmement des terroristes. Sous ce nom, les royalistes voudraient anéantir les derniers des patriotes. (Et un peu plus tard) : Le plan des royalistes est de s'emparer des élections et la majorité des choix populaires leur a été favorable. (Sur la jeunesse il ajoutait) : Une foule de

jeunes gens, pour échapper à la réquisition, sont entrés dans les administrations militaires et contribuent à enlever le strict nécessaire aux défenseurs de la patrie. (Sur les trahisons advenues dans la bureaucratie, quelle accusation que celle-ci) : S'il reste au Directoire à faire quelques changements, ce serait principalement dans ses bureaux où des *agents infidèles* y servent les ennemis de la République (1). »

Ce qu'il mandait, Hoche ne le cachait pas à son entourage. Le parti royaliste ne l'ignorait pas. Aussi, peut-on dire qu'après lui avoir imputé les condamnations de Vannes sur les prisonniers de Quiberon, ce qui est une calomnie, après lui avoir reproché la mort de Charette infidèle aux traités et qu'on fusilla avec justice, ce qui clôtura la guerre de l'Ouest (2), ce parti résolut de se venger. La mort du héros à Wetzlar le 15 septembre 97 a pu lui être attribuée. Celui-ci avait spécifié contre leurs menées : *La République est grande à l'extérieur, admirée même de ses ennemis, mais à l'intérieur, elle n'a aucune consistance* (3).

Nous avons lu les promesses du nouveau général, voyons ses actes.

Rien ne parut plus pressant au Comité que de faire abattre par les habitants eux-mêmes les haies et les bruyères qui servaient de clôtures aux propriétés dans les campagnes. Hoche s'opposa à l'exécution de cette mesure ; elle marquerait, dit-il, la reprise absolue des hostilités. C'est ce qu'il appelait, après le succès, rendre service à la classe la plus estimable : celle des agriculteurs. A ses lieutenants il recommanda dans un ordre du jour qui l'honore la plus austère discipline. Il émit des principes que Davout appliquera en s'inspirant de lui. La punition rigoureuse des petits vols devait éviter le pillage et garantir de l'insubordination parmi les troupes ; quant aux officiers, ils devaient être chassés, et chassés ignominieusement.

Aux officiers insulteurs de leurs soldats, cette plaie d'un genre à part et qui est de tous les temps, il les punissait par la prison. Leur peine était portée à l'ordre et leur nom était publiquement dévoilé.

1. Du 30 prairial An IV et du 8 fructidor ; du 27 messidor An III et du 4 germinal An IV.

2. Le 15 juillet 1796, le gouvernement déclara par décret que l'Armée de l'Océan avait bien mérité de la patrie. Les royalistes fanatisés répliquèrent par le poison puis par des coups de pistolet, dans l'ouest même, pour montrer la cause et la colère du parti. Sa mort devait faciliter la tâche de Bonaparte, au génie duquel il se serait opposé en vain... Pompée n'est pas César ! Cadoudal le prouva à son heure.

3. Les royalistes s'écrie-t-il en ventôse *fabriquent des dénonciations contre les généraux* et les envoient au Directoire revêtues d'une teinte patriotique ! Quantité d'entre eux furent appelés *terroristes*.

Comment répondit la coalition à cette conduite ?

Le cabinet britannique, s'opposant à la voix de la raison, inonda l'ouest de ses émissaires et *le massacre des républicains fut leur mot d'ordre.* On assassina ceux qui exerçaient des fonctions municipales dans un but d'apaisement. Les patriotes notables subirent le même sort hors des villes. Les acquéreurs de biens nationaux furent pendus sans distinction. Les amis des Bleus traqués furent égorgés dans l'ombre et l'abbé Bernier, audacieux, conseilla malgré son caractère sacré une résistance féroce. On coupa les têtes des ennemis, entre Français ; on ne se tint pour satisfait chez les Blancs que le jour où, leur violence se montrant digne du peuple des barbares, ils fixèrent les têtes au sommet des clochers (1).

Le marquis de Puisaye présidait à ces forfaits de l'humanité. La Convention avait cependant frappé Carrier et ses crimes étaient imputables, nous l'avons établi, aux triumvirs seuls.

Ce fut pour protester contre ces attentats qui allaient, par voie de représailles chez les troupes, déshonorer les deux partis, que Hoche écrivit au général Dulasmes la dépêche qu'on va lire. Elle résume à titre d'instruction les difficultés que Hoche eut à vaincre et est l'un des témoignages les plus propres à servir ses apologistes. Il ne l'a pas faite pour l'histoire et c'est précisément pour cette cause qu'elle lui appartient, son impartialité est absolue.

« Un ramas de contrebandiers, d'assassins, de prêtres, d'émigrés, d'échappés de galères, quelques fanatiques et beaucoup d'hommes qui se sont soustraits à la première réquisition, voilà l'armée que nous avons à combattre (2).

» Je ne te dissimulerai pas, général, que l'apprentissage de cette guerre est aussi difficile que l'apprentissage de celle que tu viens de faire.

» Tantôt sur un point, tantôt sur un autre, disséminés par pelotons de dix, douze, trente, ou rassemblés au nombre de deux cents : voilà la tactique des Chouans.

» Certains de trouver partout des vivres et des amis, ils ne portent rien que leurs armes, dont ils se servent très bien.

» Ils ont partout des agents, dans les administrations, dans les clubs. Tu ne mettrais pas la tête à la fenêtre sans que les chefs des Chouans n'en soient instruits par leurs nombreux émissaires.

» Il est possible que de six mois tu ne voies pas un ennemi. Il est possible qu'à

1. Les écrivains royalistes ont caractérisé le tout par ce mot devenu historique : *la chasse aux bleus ;* mais l'impartialité oblige à reconnaître à côté des cruautés vendéennes contre les autorités administratives et les prêtres constitutionnels, la faute du Comité de Salut public. Il lâcha sur la Vendée une foule d'aventuriers où se trouvaient des bandits venus de la capitale, toujours sur le conseil de Robespierre.

2. Thiers a cité cette belle lettre, t. VII de la 1re édit., p. 353.

la première sortie que tu feras, tes ordonnances soient fusillés à tes côtés, sans que tu sachies d'où part le coup. »

A ses officiers, il dit que l'humanité et la dignité doivent prédominer l'usage de la force et de la ruse qu'impose la guerre. Au baron Cormatin, de son vrai nom Desotteux, il objecta la loyauté avec laquelle il conduisait l'armée républicaine et lui reprochait de servir de jouet à la coalition, notamment à l'Angleterre. Sur le retour des émigrés comme condition de la paix, il répondait que la Convention seule pouvait prononcer ; mais sur la liberté de conscience il était formel et la déclarait acquise. Quant aux bandes de forçats ou de gens sans aveu, il entendait les organiser en *légions* spéciales afin d'éviter à la société ces bêtes féroces. Le mot est de lui.

Les conseils de Hoche furent tous pratiques. Ils attestent sa connaissance profonde des pays de l'Ouest. Il voulut de la bonne foi avec les chouans, on ne pouvait les gagner que par la confiance et il donnait comme moyen les prêtres : *La chouannerie tombera sur-le-champ*, s'écriait-il. Répandez le décret de la Convention sur la liberté des cultes et les prêtres deviendront vos amis. Leur caractère les porte à la paix, aidez-les pécuniairement et ils feront rester tranquilles leurs paysans. On devra indemniser les paysans restés insurgés et enrôler ceux que la guerre a rendus soldats.

Le 26 février 95, Hoche donna des instructions particulières aux officiers destinés à agir spécialement dans la cinquième division à Vannes ; ceux-ci durent y recevoir les instructions de détail pour l'exécution d'une campagne nouvelle. Mais l'esprit des prescriptions du général en chef est nécessaire à connaître pour comprendre la guerre de l'Ouest à cette époque et la situation de la France politique, relativement aux passions des partis. Quoique la pièce soit imprimée, elle tire son caractère de l'annotation qui la termine et qui est de la main de Hoche en ces termes : *Ceci est un brevet et non un arrêté, l'officier doit l'avoir toujours entre les mains.* La sagesse des conseils inspirés par ce patriotisme bien entendu eût contribué à une fin prompte de la guerre si des hommes violents n'eussent pris à tâche d'en rompre l'effet des deux côtés.

« Rappelle-toi sans cesse, citoyen, pendant le cours de ton honorable mission, que ta conduite doit être celle d'un patriote éclairé, d'un homme vertueux, d'un officier républicain et français ; tu restes responsable de celle des hommes qui te sont confiés. Habitue-les à la fatigue, enfin, à la victoire, et surtout à respecter l'innocent

habitant des campagnes opprimé par des hordes de cannibales : habitue les républicains que tu commandes à respecter les propriétés et à être sobres. Que jamais l'on ne puisse te reprocher un acte arbitraire, une vexation ; je ne te parlerai pas de bravoure, cette vertu et l'amour de ton pays doivent seuls t'animer. Évite les pourparlers avec les ennemis, tu ne dois que les combattre ; s'ils veulent parler d'accommodement, envoye-les au général commandant la Division. Cependant sois toujours bon, humain et prêt à recevoir l'homme égaré qui, abjurant son erreur, viendrait se jetter dans tes bras. Inspire aux habitants la confiance nécessaire pour vivre en bonne intelligence avec les troupes ; fais aimer la République et respecter ses armes. Mille personnes veilleront sur tes actions ; comporte-toi donc de manière à recevoir des louanges de tes concitoyens.

» J'ai réfléchi depuis l'impression du Règlement que souvent les troupes ne pourraient pas trouver... questions d'ordre matériel ...

» Porte toute ton attention à bien connaitre le pays que tu as à défendre et les habitudes des Brigands (*sic*). Redouble d'efforts pour surprendre ceux-ci ; ne néglige aucuns moyens, fouille exactement les métairies, visite les greniers, etc.: munis-toi de perches aiguës avec lesquelles tu sonderas les meules de paille et de foin. Recherche les armes scrupuleusement ; ordinairement les brigands les cachent sous les feuilles, dans les genêts, dans leurs lits, entre des fagots, sous des planches. Sois minutieux, s'il le faut, dans tes recherches, mais qu'elles soient fructueuses. Tu prendras toutes les armes et munitions que tu trouveras et les enverras de suite au chef-lieu de district le plus voisin. Fais en sorte de découvrir les magasins de grains que forment les Brigands et préviens-en les autorités civiles et le général sous lequel tu sers.

» N'hésite jamais pour attaquer ; sois toujours en mesure pour le faire avec fruit ; ne t'écarte jamais des règles contenues dans les règlement et instructions que je joins ici. Après la victoire, poursuis vigoureusement l'ennemi, fonds sur lui la baïonnette dans les reins, écrase-le enfin. Si tu es obligé par des forces infiniment supérieures à te retirer, fais-le avec ordre et après avoir recueilli tout ton monde.

» Si dans le jour tu as fouillé quelques villages, reviens dans l'un d'eux par une contre-marche au milieu de la nuit ; fais-le entourer soigneusement et arrêter les Brigands qui s'y trouveraient ; ordinairement ils se tiennent dans les métairies ; marches-y et jamais par les chemins qui conduisent d'un bourg à un autre mais bien par les sentiers ; afin de te fournir les moyens de les connaître, je t'autorise à requérir des guides du pays.

» La *plupart* des généraux de la République ne doivent leur avancement qu'à leur infatigable zèle pour le service de la Patrie. »

Hoche terminait en leur rappelant des noms considérables qui avaient dû leur avancement au *métier de partisan* qu'il fallait continuer pour finir la guerre présente. Il leur assurait les témoignages futurs de satisfaction de la part des Législateurs, de la gloire en s'honorant et des récompenses pour prix de leurs services.

On a beaucoup discuté la sincérité des signataires républicains du Traité de la Jaunaye. Il faut retourner cet argument contre ses auteurs. Après bien des publications, nous pouvons trouver dans les écrivains royalistes sincères, les preuves de la duplicité des chefs du

mouvement politique et militaire de l'Ouest. Voici l'aveu (1) de l'un d'eux.

« Le plus grand nombre des chefs vendéens et chouans ne cher-
» chaient qu'à *gagner du temps*, guettant l'occasion favorable et la
» prochaine arrivée des secours promis par le gouvernement britan-
» nique. »

Conclue au château de la Jaunaye près de Nantes, le 17 février 1795, cette première trêve eut pour signataires : les représentants en mission et Canclaux pour le gouvernement ; Cormatin, Charette, Sapinaud et leurs officiers pour l'armée vendéenne. Deux mois plus tard, en avril, Cormatin signait une deuxième trêve avec les principaux chefs des chouans bretons, à la Mabilais, près Rennes, au quartier-général de l'armée royaliste. Stofflet, enfin, signait par les conseils de Bernier (2) une troisième trêve le 2 mai ; au nom de l'armée catholique royale d'Anjou, conjointement avec ses officiers, il mettait bas les armes à Saint-Florent.

On le voit, les signatures importantes de tous les généraux s'y trouvent réunies ; les conditions librement discutées avaient été successivement ratifiées. Chefs d'insurgés, représentants en mission étaient d'accord. Les mandataires de la Convention avaient été adjurés de se rendre auprès de cette assemblée pour y exprimer les vœux de paix des royalistes par leurs fondés de pouvoirs. La pacification paraissait entière ; en fait, il n'en était rien.

Cormatin mandait en effet à Puisaye : *Hâtez-vous d'arriver... nous sommes certains de réussir.*

Inquiet de correspondances qu'il savait constantes et frauduleuses, Hoche veillait. Bientôt il dévoila les agissements secrets. Que signifiaient, s'écria-t-il, les achats de chevaux ? les maniements d'armes ? Pourquoi ces marches ? Et les agents envoyés dans chaque chef-lieu de district ? Que prétend Cormatin avec son quartier-général ? quelle est son autorité ?

Résolu à prévenir un embrasement, Hoche courut aux armes sur un ordre spécial du Comité de Salut public, en date du 20 juin, et écrasa les bandes trop hâtives qui préludaient au retour des hostilités. Découverts, les royalistes ne craignaient pas d'avancer qu'on trahissait la foi

1. *Lazare Hoche*, par M. de Bonnechose, lauréat de l'Académie française, 2e part., chap. III, p. 119.

2. Dépêche inédite de Hoche sur le rôle politique des prêtres en Bretagne, aux pièces justificatives.

jurée. Hoche répondit en publiant les dépêches de Cormatin à Puisaye et qu'un républicain avait interceptées.

Le cabinet britannique répliqua en avouant ses trames. La flotte anglaise réunie à Portsmouth leva l'ancre à la mi-juin, et cingla sur Quiberon.

II

A la première nouvelle du départ, Hoche lança aux marins anglais cette apostrophe :

S'ils osent mettre le pied en Bretagne, aucun n'en sortira vivant !

Les colères de Hoche se conçoivent d'autant plus que les chefs des chouans, et Cormatin spécialement, avaient exigé des Représentants en mission qu'il fût exclu des conférences où l'on avait conclu une paix trompeuse. Esprit clairvoyant, nourri des lectures de Tacite, le jeune général avait indiqué de vive voix les conséquences probables et bientôt sûres qu'allait entraîner une entente aussi hâtive que celle de février ou d'avril. Il déclarait qu'en traitant, les Représentants en mission avaient agi avec des *individus*, mais qu'ils n'avaient point obtenu la soumission effective de *l'insurrection*. Et cela, il le répétait, il l'écrivait, juste pressentiment des accusations de l'avenir, des diffamations intéressées. Le but de Cormatin n'était donc pas atteint pleinement ; il avait exclu Hoche des conditions de la paix discutée, mais il n'avait pu arracher à son intelligence et à sa franchise le droit de voir, de parler et d'écrire.

Ces ruses détestables devaient rendre Hoche plus ardent à la répression militaire, et les Représentants en mission plus terribles dans la répression politique. Voilà ce qu'on n'a pas voulu comprendre jusqu'ici, et voilà pourtant la vérité. Les motifs, nous venons de les exposer.

Un témoin, l'adjudant-général Savary, mandait à ce moment au général Grouchy : « Il n'y eut pas un seul insurgé des deux côtés de la Loire qui ne s'imaginât avoir fait grâce à la République. » La pacification avait été violée sur plusieurs points, notamment dans le Morbihan. A ses soldats, Hoche annonça les nouveaux combats en termes qu'il faut retenir : « Dissipez-les, désarmez-les ; mais épargnez le sang, il a déjà trop coulé.... C'est aux chefs des révoltés que je m'en prendrai particulièrement ; ceux-là seront frappés sans pitié. » La flotte anglaise, portant des régiments d'émigrés, vint mouiller en face de la

côte bretonne, s'y préparant à toutes les lâchetés (1). Hoche les avait aussi prévues.

Le 27 juin, sur l'ordre du vrai généralissime des royalistes Puisaye, le commodore Warren opéra la descente des corps expéditionnaires au fond de la baie, au village de Carnac. La presqu'île de Quiberon est jointe à la côte bretonne par une bande de sable étroite et d'une lieue de longueur, nommée la Falaise. Le fort Penthièvre, occupé à cette date par les républicains et construit au centre, en défendait l'approche du côté du continent.

Le but de Puisaye qui, aussitôt débarqué, s'était emparé du fort et avait réduit les sept cents gardiens à l'état de prisonniers, était de s'emparer de Brest, de Lorient et de Saint-Malo. Maître des arsenaux maritimes et de trois places fortes aussi redoutables, il avait marché sur Rennes et, appuyé sur l'Angleterre, obtenu de la coalition comme des neutres le titre de belligérants pour les siens (2). Sans attendre le succès, ses émissaires parcourant avec une rapidité vertigineuse toute la Bretagne l'avaient appelée aux armes ; puis, stimulant les chefs royalistes, chouans et vendéens, il leur avait annoncé l'arrivée d'un prince du sang... à la tête d'une armée anglaise.

Des Anglais, dans le pays de Du Guesclin et de Duguay-Trouin !

Nous n'avons pas à retracer les opérations qui, du 27 juin au 15 juillet, précédèrent la prise du fort Penthièvre. Les historiens de la Révolution, Michelet spécialement, les écrivains de l'Ouest, et les chercheurs dans nos diverses archives, ont exposé ces malheurs de la guerre civile, soit militairement, soit politiquement. Nous n'y reviendrons pas ; la nuit du 20 juillet fut décisive et termina la guerre, cela suffit à notre thèse.

1. Hoche put écrire dans son rapport du 24 juillet que Puisaye « avait apporté avec lui plus de dix milliards de faux assignats. » Pris par ses troupes, ils avaient été tous brûlés et aucun n'avait été gardé.

Dès qu'il fut arrivé à Vannes, Tallien publia une *proclamation* où on lisait : « Les émigrés sont vomis sur nos côtes par le gouvernement anglais pour opérer la contre-révolution. » Or, ce thermidorien allait traiter avec le futur Louis XVIII l'année suivante par le comte de Saint-Priest pour l'accomplir ! « Ils ont osé mettre pied sur la terre natale : la terre natale les dévorera. » C'est par ces apostrophes toujours impolitiques, mais toujours sanguinaires, qu'on a organisé les crimes révolutionnaires.... Il fallait bien tenir les promesses faites au parti de la plèbe.

2. La colonne de gauche avait été guidée par Philippe David de Dieppe, alors sergent dans l'armée royale et enrôlé en Angleterre, où il était prisonnier. Cette action lui valut plus tard le grade de chef de bataillon dans l'armée républicaine où il avait toujours servi jusqu'à sa captivité sur les pontons.

A la tête de ses colonnes, escorté des représentants Blad et Tallien, Hoche pénétra dans le fort que les circonstances avaient fait la clef du camp retranché construit par les émigrés. Un orage épouvantable sur terre, une tempête sur mer, avaient favorisé le dévouement de ses troupes, maîtresses de la presqu'île aux premières lueurs du jour. Penthièvre, Haliguen et Saint-Pierre virent arborer l'un après l'autre le drapeau tricolore (1).

Puisaye abandonna ceux qu'il avait entraînés dans le péril, lorsqu'il vit tout perdu. Il s'embarqua pour hâter, d'après un récit posthume, l'arrivée des secours, et pour mettre en sûreté sa correspondance sous le prétexte qu'elle eût compromis toute la Bretagne (2). Puisaye n'avait qu'à la brûler sur place, ce qui était facile s'il disait vrai. Prétexte futile, qui ne mérite aucun examen. L'honneur exigeait qu'il restât pour assumer sur lui seul les responsabilités, et ce parti eût été utile aux siens ; en ne le prenant pas, il a mérité d'être appelé traître au malheur. Il devait mourir avec les Bretons. L'histoire s'est toujours montrée sévère pour sa mémoire, leçon des ambitieux sans courage. Il put vivre encore hors de son pays et traîner une existence flétrie, jamais il n'osa affronter les survivants de cette journée !

Tout autre fut la conduite de Sombreuil, et devant cette illustre victime les âmes les plus dures se sont toujours inclinées, ses juges eux-mêmes.

Qu'était Sombreuil et quel fut son rôle à la dernière heure ?

Charles de Sombreuil, second fils du gouverneur des Invalides, originaire d'Alsace, avait servi à l'étranger dès 1792. Après l'évacuation des provinces du Rhin et de la Hollande devant nos armes victorieuses, il était passé en Angleterre. L'entreprise de juin lui avait souri ; il eût vengé du coup son roi, son père guillotiné l'année précédente et sa mère, la mort de son frère et l'emprisonnement de sa sœur, héroïque

1. Dès le mois de juin 1794, les révoltés de l'Ouest avaient conçu ce projet. Un journal militaire, intercepté par les républicains, le déclarait secrètement à leur état-major. On en trouvera l'extrait aux pièces justificatives.

2. Les derniers survivants de la famille Lamoignon-Malesherbes périrent à Quiberon. Là se trouvèrent les Contades, les de La Jaille, les de Trintiniac, les La Trémouille, les de Folmont, La Houssaye, La Rochefoucauld, Talhouet, Clinchamp, Beauregard, La Villéon, Chevreuse, Caqueray, Caradec, de Corday, Beaucorps, d'Avaray, de Broglie.... Malheureuse France, a dit Rouget de l'Isle, qui voyait se déchirer les enfants les plus dignes de la servir ! La Convention, oublieuse des plus grands des connétables, Du Guesclin, de Beaumanoir, de Clisson, ne comprit pas que la masse des gentilshommes prisonniers avait porté une épée par ses aïeux contre les Anglais. L'histoire s'en souvient.

aux massacres de septembre. Une division fut placée sous ses ordres, celle avec laquelle il avait combattu en Hollande, et qui était alors en Hanovre. Étranger au traité de la Jaunaye et aux autres trêves, Sombreuil passant en Allemagne alla offrir de nouveaux périls à ses compatriotes ; tous lui promirent obéissance. Le 7 juillet, ils débarquèrent à Quiberon, prirent part aux différentes actions militaires, et se signalèrent dans la retraite au fort Saint-Pierre. Sombreuil y reçut le commandement des mains de Puisaye ; son corps était à peu près intact, et son courage comme son nom le désignaient au choix de ses compagnons (1).

Le fort Saint-Pierre, où s'étaient réfugiés les débris des royalistes écrasés sous la mitrailles et sous le nombre, ne présentait aucune défense du côté de la terre. A dos, les émigrés avaient la mer ; à gauche et à droite, le rivage sillonné par les boulets anglais était désert ; en face, Hoche s'avançait à la tête de ses grenadiers.

Une certaine hésitation se serait produite cependant parmi les officiers républicains devant le tir à plein fouet des canons ennemis ; ils auraient craint de décimer leur troupe. Hoche leur répliqua : « Je ne veux pas remettre en question ce qui est décidé. » Il avait vu vite et juste ; le temps d'arrêt des siens avait ébranlé les émigrés, et, en présence d'une mort inévitable, ceux-ci avaient dépêché des parlementaires. Hoche les fit arrêter. Aussitôt des officiers républicains, des généraux même, ceux qui avaient voulu arrêter l'effusion du sang, s'étaient avancés à travers les boulets jusqu'au pied du mur en ruines qui abritait les royalistes. Ils leur rappelèrent leur qualité de Français, les adjurèrent de faire cesser le feu des Anglais. Il y eut alors entre ces hommes égarés les uns, fidèles les autres, tous courageux, des dialogues que ce drame a rendus tragiques. La familiarité et la simplicité du soldat s'y montra entière et imprudente.

Bas les armes, à nous les patriotes ! criaient les farouches.

Rendez-vous, on ne vous fera rien, ajoutaient les simples. Ou encore, ces mots partis du cœur : *Venez, vous serez bien traités*, mots de ceux qui favoriseront la fuite de Quiberon à Auray, naïveté touchante du soldat dont l'ardeur disparaît avec le danger.

Les encouragements à une reddition absolue ne furent pas unanimes. Un émigré qui a survécu n'a pas craint de constater la vérité sur ce qu'il avait entendu et les protestations de son parti ne l'ont pas arrêté.

1. On trouvera un récit circonstancié de ce désastre et de sa fin dans l'*Histoire de la Vendée militaire* de Crétineau-Joly, t. III, ch. 7 en entier.

Chalus déclara après l'événement qu'un officier clairvoyant leur avait conseillé de fuir. *Sauvez-vous*, leur dit-il ; *si vous vous rendez, vous serez fusillés !* Il profita du conseil et pouvait le réaliser, a écrit un témoignage honorable pour lui et pour l'officier ignoré qui répugnait à cette boucherie. L'adjudant-général Ménage, le vainqueur personnel, avait prononcé à Saint-Pierre cette parole : *Est-ce que vous êtes tous émigrés?* Il y avait là une menace de l'application des lois politiques conçues en termes implacables mais formels, contre ceux qui prendraient les armes contre la patrie. Ménage les rappelait avec tristesse, car il était soldat ; répugnant aux répressions des tribunaux, il les annonçait pour encourager à une fuite. Comme Hoche, il ne voulait de responsabilité que pour les chefs. Or, Puisaye était à l'abri. Sombreuil restait, débris d'une famille vouée à l'échafaud, et pouvant invoquer contre les Triumvirs une férocité qui le rendait, à ce titre spécial, comme indemne de tout attentat !

Parmi les émigrés la conduite fut *diverse*, car tous n'étaient pas *également compromis*.

Les uns se rendirent, les autres se sauvèrent à la nage.

Ce fut alors que, devant la mort, Sombreuil se dévouant pour les siens sortit du fort pour capituler, a-t-on dit légèrement. Hoche descendit de cheval ; le vaincu (d'après cette singulière version) aurait offert sa vie en sacrifice pour celle de ses malheureux compagnons et demandé qu'ils fussent traités en prisonniers de guerre.

Durant cet entretien, l'on vit se promener sur le bord escarpé de la haute falaise ces deux hommes, agités de pensers cruels... l'avenir. Hoche avait prévenu les Représentants du succès final par un de ses officiers ; la fin de la conférence fut marquée par ces paroles du vainqueur : *Mon affaire est faite, le reste les regarde.*

Tallien et Blad n'avaient pas tardé à se rendre à l'appel d'une conférence où la *politique* allait tout dicter.

Aux paroles de Sombreuil qui, d'après la réponse qui se produisit, parla des malheurs de sa famille, Blad répondit : *Monsieur, j'ai été en prison avec vos parents.*

Celui qui luttait pour les siens répliqua : *Les émigrés sont-ils donc si coupables d'avoir voulu éviter les prisons et l'échafaud ?*

Tallien intervint alors en termes les uns discutables, les autres irréfutables. *Nous avons tous été sous le couteau, mais la pensée ne nous est pas venue de porter les armes contre la patrie.* Tallien n'était pas, en tenant ce langage, ce qu'il s'était montré au 9 thermidor, un esprit politique ; la

pacification eût été d'autant plus grande ; s'il l'eût modérée, elle eût fortifié la République, ou du moins elle ne l'eût pas diminuée. L'excès de la logique allait ternir l'éclat de la victoire et l'esprit de parti, se retournant contre son auteur, assaillir sa mémoire.

L'émigré de Corbehem a consigné dans son récit de Quiberon, *Dix ans de ma vie*, ces paroles de Sombreuil aux émigrés de Saint-Pierre : *Une demi-heure vous est accordée pour vous embarquer*. Ce langage d'un témoin et d'un survivant suffirait à trancher la question de savoir s'il y a eu *capitulation* en faveur des prisonniers. Mais nous désirons clore sur ce point les interminables controverses auxquelles il a donné lieu dans le parti légitimiste, et, avant de l'examiner sous toutes ses faces, nous devons exposer la fin de l'événement lui-même. Alors seulement nous pourrons tirer des faits ultérieurs à la prétendue capitulation des éclaircissements indispensables à connaître.

L'entretien de Sombreuil avec les Représentants s'était terminé par la remise de son sabre à Tallien. Formés aussitôt en colonnes, les prisonniers des forts Saint-Pierre et Penthièvre réunis avaient été dirigés sur Auray au nombre d'environ *trois mille* hommes. Parvenus à destination, ils furent entassés dans les églises et dans les prisons de cette petite ville ; mais on sépara les chouans des émigrés. Deux juridictions devaient prononcer différemment sur leur sort. L'histoire a pour devoir de ne pas accepter cette distinction ; les *chouans* portaient les armes contre leur patrie au même titre que les *émigrés* et y joignaient des crimes de droit commun que ne commettaient pas ces derniers. Or, les commissions militaires ne furent appelées qu'à statuer sur eux. Merlin proclamera des subtilités juridiques pour les chouans, *justice frauduleuse d'un gouvernement légal*.

Les guerres dont la Vendée et l'Ouest furent l'objet ont eu ce caractère atroce d'avoir été non une série de combats, mais une *guerre d'extermination*. Ni Merlin de Douai, âme implacable jusqu'en 1800 (affaire des naufragés de Calais), ni le proconsul de Bordeaux Tallien, ne voulurent se souvenir des forfaits du général Huchet. Or, le ramassis de ses actes avait été fourni au Comité de Salut public par les *municipalités républicaines* du pays où il avait opéré. On avait fusillé jusqu'à la femme du général vendéen d'Elbée, jusqu'à celle qui lui avait donné asile. Que sont les proscriptions de Marius ou de Sylla qu'invoquait la canaille révolutionnaire, auprès de telles infamies (1) !

1. Le lecteur devra, à quelque parti politique qu'il appartienne, consulter

Dès son arrivée à Auray, Sombreuil écrivit à l'amiral Warren une lettre où il racontait sa défaite et imprimait à Puisaye une flétrissure indélébile :

« L'abandon de mes compagnons eût été pire que le sort qui » m'attend, je crois, demain matin ; j'en méritais un meilleur, vous en » conviendrez avec tous ceux qui me connaissent... Beaucoup diront : » Que pouvait-il faire ! d'autres répondront : Il devait périr. Oui, sans » doute, et je périrai aussi... Adieu, je vous le dis avec le calme que » donne, seule la pureté de conscience. L'estime de tous les braves » gens qui partagent aujourd'hui mon sort, et qui le préfèrent à la » fuite des lâches, cette estime est pour moi l'*immortalité*. Je succombe » à la force des armes qui me furent longtemps heureuses ; et dans ce » dernier moment je trouve encore une jouissance, s'il peut en exister » dans ma position, dans l'estime de mes compagnons d'infortune et » dans celle de l'ennemi même qui nous a vaincus. Adieu, adieu à » toute la France ! »

La condamnation de Sombreuil ne fut pas aussi prochaine qu'il l'avait cru. Aux égards que lui témoignèrent officiers et généraux républicains, il put concevoir un instant l'espoir de sauver ses compagnons ; rien dans la parole de Hoche ne le lui interdisait et les cris des troupes qui l'avaient vaincu paraissaient l'autoriser dans cette conviction [1]. C'était enfin sur son ordre personnel qu'un de ses officiers avait porté aux bâtiments anglais l'*ordre de cesser le feu* contre la colonne de grenadiers à la tête de laquelle avait marché Hoche. Ces souvenirs de la veille inspiraient quelque confiance à son malheur et le respect attendri de ses vainqueurs confirmait ses vues secrètes.

Mais Sombreuil comptait sans les passions et sans les maladresses des partis, prêts toujours à des actes violents ou féroces ; il était écrit que les vœux de l'armée républicaine ne seraient pas exaucés. La justice

l'*Histoire de la Vendée militaire* par Crétineau-Joly, ouvrage royaliste, et les *Guerres de la Vendée* par le commandant Savary, ouvrage du parti libéral. Il y apprendra des horreurs de la guerre civile bien autrement dramatiques en émotions que tous les récits de l'antiquité sur le même sujet.

1. Au moment de son exécution, ces sentiments existaient encore en lui. Il interpella les soldats du peloton en disant : *Je jure qu'il y a une capitulation*. On se rappela trop qu'il avait servi dans les armées étrangères depuis 1792 : on oublia sa sœur prisonnière et sauvée par thermidor, sa famille détruite, le sang des siens versé toujours pour la France durant des siècles... On appliqua les doctrines de Saint-Just, de Billaud, de Barère, ces charognes jacobines qui n'ont paradé sur les tréteaux révolutionnaires qu'avec les vertus et le sang de leurs victimes ! *Et vera exsequi pudet...*

devait se donner l'apparence d'un massacre dans l'exécution sauvage d'une sentence plus sauvage encore (1).

Tallien tout-puissant partit pour aller célébrer à Paris l'anniversaire du 9 thermidor.

Il n'usa pas de la plénitude de ses pouvoirs ; avec cette vigueur dont il avait fait preuve l'année précédente, il eût pu, profitant de l'enthousiasme de la victoire, placer la Convention devant un *fait accompli*. En proclamant l'*amnistie* pour les soldats et la responsabilité pour les inspirateurs seuls, c'est-à-dire les chefs, il n'eût encouru qu'une discussion honorable pour lui contre les ultra-montagnards.

Le Comité de Salut public, qui recula avec Merlin de Douai devant la condamnation des chouans, n'aurait pas rapporté son amnistie si on n'en eût excepté que quelques-uns pris les armes à la main, les chefs (2).

L'opinion répugnait à des exécutions partielles ; d'exécutions en masse, il n'en fallait pas parler. C'eût été renouveler Carrier. Avec le succès les colères s'étaient apaisées, *sauf celles des hommes que rien n'apaise* et qui venaient d'immoler dans l'émeute de prairial un représentant, à la barre même de la Convention. Blad, le délégué et le collègue de Tallien, se chargea de prouver qu'une volonté implacable suffit pour imprimer à une cause et à un gouvernement une *tache indélébile*. La Commission militaire instituée par lui faiblit deux fois et fut deux fois renouvelée.

Les murmures des soldats préposés à la garde de leurs vaincus ne purent fléchir la cruauté des lois. Blad avait cassé la première commission, afin de laisser à l'Assemblée le temps de comprendre la difficulté et l'impopularité qu'il y avait à frapper trois mille condamnés. Vains efforts ! Au-dessus de 17 ans, tout fut fusillé.

Un évadé, un de ceux que les républicains avaient sauvés (3) en favorisant la fuite durant la route, Corbehem, a raconté la mort de ses

1. Les troupes chargées des fusillades *elles durèrent un mois* étaient *belges*. Elles finirent par protester. La Convention ayant encore 3000 royalistes dans les cachots, autorisa, devant l'indignation des habitants, ses représentants Mathieu, Guezno, Godin, à faire *racheter* leur détention *par les communes* dont ils étaient originaires. On n'exigea en échange que le dépôt des armes et une contribution en grains.

2. Tallien et la Convention n'auraient pas dû oublier que cinq mille bleus allaient être massacrés à coups de canon en 93, lorsque Bonchamp, avant de mourir, obtint de les sauver. Au cri : *Tuons les bleus*, il fit substituer ceux-ci : *Grâce, sauvons les prisonniers, Bonchamp l'ordonne !*

3. Moreau de Jonnès fixa le chiffre des évadés à trois mille, chouans pour la plus grande partie.

compagnons. Il les avait vus défiler devant lui marchant au supplice un tambour en tête et un groupe de paysans armés de bêches fermant le cortège. Il faut ajouter cette page à celle de Moreau de Jonnès, autre témoin, celui-ci républicain. Les exécutions durèrent plusieurs jours. Pas un mouvement ne fut tenté pour les sauver de la part des habitants ou de ceux qui avaient profité de la nuit, d'une faible escorte et de la complicité des soldats pour leur salut.

Le temps a consacré cet asile des morts sous le nom de *champ des martyrs*, leçon méritée pour les pouvoirs sanguinaires.

La mort de Sombreuil fut dramatique.

Après la décision de la Convention, il écrivit deux lettres qui ont été conservées; l'une à sa sœur, l'autre à sa fiancée. Un même sentiment les dicta toutes deux: à l'une il exprima le regret de la laisser sans protection, à l'autre il demanda un souvenir dans ses prières au nom d'un amour partagé. Il mourut en soldat et par une dernière imprécation déshonora le verdict de la Convention. Il refusa de se laisser bander les yeux. Lorsqu'on le contraignit à s'agenouiller, bassesse des juges, il s'écria : *Je fais observer que je mets un genou en terre pour mon Dieu et l'autre pour mon roi.* Condamné par la politique, Sombreuil est tombé en victime héroïque [1] et absous par l'histoire.

Un monument funèbre a consacré le lieu de l'exécution, les proconsuls de la Convention n'avaient pas prévu cette *protestation*.

A ces massacres, il est bon d'opposer l'Amnistie du 4 brumaire An IV par laquelle la Convention refusa de punir les Représentants en mission coupables.

N'oublions pas davantage que cent mille paysans troublés, dans leur ignorance et leur simplicité patriarcale, quant à leurs croyances politiques et religieuses, quant à leurs mœurs, durent comprendre l'appel qui leur fut annoncé par leurs chefs. Cet appel était clair et précis : *Si l'insurrection a été un droit contre le trône, elle est un devoir contre l'échafaud.* Ces esprits simples et passionnés ne comprirent pas qu'il valait mieux marcher avec les d'Hautpoul, les Desaix, les Sercey, les Davout, entrer dans l'armée, battre la Coalition et jeter à bas au retour les triumvirs et leurs séides !

1. En novembre 1815, on publia à Brest le *Tableau des victimes de Quiberon*, ou liste nominative de messieurs les émigrés ou insurgés de la Bretagne dans la presqu'île de Quiberon et fusillés.

CHAPITRE LXXV

CAPITULATION DE QUIBERON

I. Rapports militaires de Hoche et de Tallien sur Quiberon. — Discussion. — II. Opinion erronée de Sombreuil. — Discussion. — III. Témoignage du général comte Vauban, second de Sombreuil, contre lui. — IV. Appréciations de Rouget-de-l'Isle, aide de camp volontaire de Hoche. — Irritation de l'opinion à Paris. — Soupçons contre Tallien. — Lanjuinais. — Chiffre des exécutions d'Auray. — Apostrophe de Thibaudeau en 1796, contre Tallien, aux Cinq-Cents.

I

Une capitulation est un acte d'abord, et, par les conditions écrites de son texte, un contrat synallagmatique entre deux armées, conclu entre les chefs (1).

A-t-il existé en fait une capitulation dite *de Quiberon?*

En trouve-t-on la trace quelque part? Sur quel texte se fonde-t-on pour l'invoquer? Quelles sont les paroles prononcées à ce sujet de la part des intéressés?

S'il existe par voie d'analogie des textes qui suppléent à des textes disparus, quels sont-ils? Quelle conclusion faut-il en tirer? Tel est l'ensemble des questions que l'on peut se poser en ceci.

Et d'abord, Hoche, Tallien, rédigèrent-ils des Rapports sur cette affaire? L'affirmative n'est pas douteuse.

Furent-ils respectifs ou collectifs? Chacun de ces personnages les rédigea séparément.

1. Dans son travail sur l'émigration, un publiciste, acharné contre Hoche, a soutenu une calomnie qu'il faut relever. La voici: « Foi d'officier, avait dit le sergent Hoche à M. de Launay, le gouverneur de la Bastille, en lui promettant la liberté: quelques minutes plus tard, les têtes de M. de Launay et des autres officiers étaient sur des piques. »

En admettant ce propos exact, n'atteste-t-il pas précisément que le futur général voulait sauver de Launay? Les officiers le furent par celui qui devint plus tard le général Elie. Quant à l'assassin, il fut arrêté, jugé et exécuté. (Forneron, t. II de son *Hist. de l'Emigrat.*, chap. Quiberon, liv. 5, p. 121.)

Les *lettres* de Sombreuil à l'amiral anglais complètent cet ensemble de documents et doivent servir de base à notre examen.

Le rapport de Hoche, d'une brièveté qui surprend, mérite d'être cité en entier : il est daté du 4 thermidor (1). Rédigé au quartier-général de son armée, à Vannes, il fut adressé au Comité de Salut public :

« Représentants, l'armée de la contre-révolution, renfermée dans la » presqu'île de Quiberon, a été contrainte hier de déposer ses armes » après l'enlèvement de vive force du fort de Penthièvre et du camp » retranché qu'il défend. Les différentes attaques en marche, manœuvres, » ont été faites sous les yeux des représentants du peuple Tallien et Blad. » Ces citoyens n'ont pas quitté la tête des colonnes. Ils vous donneront » les principaux détails de l'affaire.

» Hier, 3 thermidor, deux heures du matin, le fort de Penthièvre, » le camp retranché de la presqu'île de Quiberon, ont été attaqués par » trois mille hommes de troupes du camp de Sainte-Barbe, qui après » une heure de combat s'en sont emparés de vive force sous le feu des » chaloupes canonnières anglaises. Les attaques ont été dirigées par » les généraux Humbert, Valteau, Botta (cet excellent officier a eu le » pied gauche emporté par un biscaïen), et l'adjudant-général Ménage ; » celui-ci avec moins de trois cents hommes, bravant le feu du fort, » celui des chaloupes canonnières et les flots de la mer qui montait » qui était très mauvaise en ce moment, a gravi les rochers de la » pointe de l'Ouest et a facilité l'attaque de front du général Valteau. » Bientôt nos troupes ont été à la poursuite de l'ennemi, et la présence » de deux mille hommes dans la presqu'île a fait mettre bas les armes » aux régiments d'Hervilly et d'Hector. Cinq régiments débarqués le 1er » thermidor (Damas, Béon, Rohan, Salm, formant la division du comte » Charles de Sombreuil), Royal-Émigrant et les chouans ont fait mine » de vouloir se défendre en se retirant du côté du port où ils devaient » se rembarquer. Les têtes des colonnes ont été dirigées sur ces » rebelles, et sept cents grenadiers les tenant en échec les ont con- » traints d'imiter leurs camarades ; ce qu'ils firent, n'ayant d'autre » espoir que d'être jetés à la mer ou passés au fil de la baïonnette. » Déjà les embarcations reprenaient quelques chefs à bord ; une ving- » taine de coups de canon à mitraille les empêchèrent de revenir ; et

1. Le 22 octobre 97, on annonça qu'un attentat s'était produit contre lui à Rennes, le 19 septembre. Au sortir du théâtre avec son beau-frère le général Debelle et son chef d'état-major le général Hédouville, il reçut un coup de pistolet, à six pas, à quelques mètres de son quartier-général. L'assassin échoua dans sa tentative.

» là, sur un rocher, en présence de l'escadre anglaise qui tirait sur » eux et sur nous, furent pris l'état-major, à la tête duquel était Sombreuil, les chefs de corps, officiers d'artillerie et du génie.

» Nos troupes étaient sur pied depuis dix heures du soir par le temps » le plus horrible ; elles firent halte en ce moment seulement (6 heures » du matin) ; tous les prisonniers, dont aucun ne fut insulté, furent » conduits au fort, et de là transférés à Auray. Les femmes chouanes » et leurs malheureux enfants furent mis en liberté. Je ne puis vous » dire au juste ce qui se trouvait dans Quiberon. »

Le rapport se termine par une appréciation sur les approvisionnements dont s'emparèrent les républicains, et par une apostrophe à Pitt que le général vouait aux imprécations de son parti : *M. Pitt, il est un Dieu vengeur, vos forfaits seront punis.*

De capitulation, il n'en est question nulle part et aucune allusion n'y est faite par voie d'analogie. Or, si une déposition, acceptable ou inacceptable, avait été faite par Sombreuil ou même par tout autre chef des émigrés, nul doute qu'elle eût été mentionnée. Soit dans la dépêche d'envoi, soit dans la relation officielle, Hoche l'eût appréciée, discutée, expliquée peut-être ; tout au moins l'eût-il signalée dans son origine ou dans son refus. Du moment où rien de semblable ne s'y trouve, on a le droit d'arguer de ce silence pour conclure une première fois sa non existence.

Quel était le langage de Tallien, parlant au nom de son collègue Blad ?

« C'eût été compromettre la dignité de nos armées, disait-il, que » d'attaquer le repaire de ces brigands suivant les règles de l'art ; » c'eût été leur ménager la possibilité d'une fuite, qui en eût soustrait » la plus grande partie à la vengeance nationale, et il fallait à la ven- » geance nationale un exemple terrible qui effrayât quiconque serait » tenté de les imiter.

» L'âme de mon collègue, celle du général et la mienne ne formaient » à cet égard qu'un même vœu. Il était conforme à celui de l'armée, » qui chaque jour demandait à grands cris qu'on la conduisît à l'ennemi, » que l'on fît une attaque de vive force. »

Le ton de Hoche et de Tallien différait sensiblement. Après le soldat, l'homme politique, le sectaire qui opposait sa république de droit divin à une monarchie de droit divin. Avec de telles doctrines, il n'y avait place que pour des hécatombes et les mots employés : *vengeance natio-*

nale, *exemple terrible*, indiquent la pensée réelle du proconsul. Mais comme il sentait la nécessité de s'affermir lui-même dans ses projets de répression conformes au système de Robespierre à Lyon, les fusillades et les canonnades que Bonaparte avait exécutées par ordre, Tallien avançait que Hoche et Blad adoptaient ses idées propres. En vue de l'avenir, il se préparait une *responsabilité partagée* et se créait des *complices*. L'histoire n'accepte pas cette prudence et la dénomme ce qu'elle est, du cynisme.

Les principes ainsi dégagés et la part qui revient au rapporteur dans l'œuvre définie, voyons le récit des opérations. Non pas qu'il faille le citer complètement, sa longueur s'y oppose et les détails militaires ne nous concernent point; mais prenons les théories qu'y a exposées l'auteur et ce qu'il peut révéler ou taire sur notre sujet : une capitulation après la prise d'assaut du fort Penthièvre.

« Deux bataillons restent pour la garde du fort, le reste de l'armée » s'élance dans la presqu'île sur les traces du général et des représen- » tants du peuple. En un clin d'œil elle a parcouru cette presqu'île, » d'une lieue et demie de profondeur.

» Tous les hameaux, toutes les maisons en sont fouillés avec soin ; » l'ennemi, débusqué partout, se rend ou fuit à vau-de-route; quelques- » uns des siens se rallient sur une hauteur, et font mine de résister. Un » léger combat s'engage entre eux et nos tirailleurs; mais l'aspect de » deux colonnes qui vont les envelopper éteint ce léger effort de cou- » rage. Ils fuient et se hâtent de rejoindre les compagnons de leur » honte et de leur félonie.

» Chassés comme un vil troupeau, ils se réunissent tous sur le » rocher, au bord de la mer, à l'extrémité de la presqu'île; c'est à ce » rocher que viennent se briser leur fol orgueil, leurs espérances parri- » cides, leur audace extravagante. En vain cherchent-ils à retarder le » coup qui doit les frapper ; en vain nous envoient-ils plusieurs *parle-* » *mentaires* pour obtenir quelques conditions.

» Quelle relation pouvait exister entre nous et ces rebelles ? qu'y » avait-il de commun entre nous, que la vengeance et la mort ? La » charge bat à coups redoublés par ordre du général; l'escadre anglaise, » au nombre de 154 voiles, tâche en vain d'imposer à nos troupes par » un feu terrible et non interrompu. Les boulets, les mitrailles pleuvent » sur nos colonnes; mais rien ne peut arrêter les républicains ; 700 » grenadiers fondent avec impétuosité sur le rocher, la baïonnette en » avant.

» Les vaincus jettent des cris de désespoir. Ils demandent à se rendre. » Le général leur envoie l'ordre de mettre bas les armes, et de faire » cesser le feu des Anglais. *Eh !* s'écrient-ils, *ne voyez-vous pas qu'ils » tirent sur nous comme sur vous ?* Cependant, le général s'aperçoit » qu'on profite d'un moment de répit qu'il a bien voulu donner pour » faire quelques embarcations. A l'instant deux pièces de canon sont » traînées sur le bord de la mer, et une vingtaine de coups à mitraille » empêchent les bâtiments de revenir. Ce moment fut le terme fatal pour » le châtiment de tant de crimes et de trahisons ; tout ce que l'île » contenait d'ennemis vient mettre bas les armes, et se rendre à dis- » crétion. »

Les termes de ce fragment du rapport officiel (fragment le plus important pour notre débat) doivent être lus et étudiés avec soin. On voit que dès leur départ du fort les troupes chassent émigrés et chouans partout devant eux ; l'objectif est facile à saisir : une reddition absolue ou la mort, et la mort soit les armes à la main soit en se précipitant à la mer. L'ennemi en effet, car c'est l'expression consacrée dans tous les documents officiels pour désigner les insurgés de l'Ouest, l'ennemi est débusqué de partout. S'il tente de se rallier dans sa fuite, les républicains menacent de l'envelopper ; il fuit à nouveau et chaque pas le conduit au bord de la falaise sinistre. Le rapport le dit textuellement. Les fuyards se réunissent au bord de la mer. Où se réunissent-ils ? à l'extrémité de la presqu'île. Là toute défense étant devenue illusoire, ils s'efforcent d'en retarder la fin. Leurs parlementaires s'avancent vers les républicains. Le but est avoué par leur situation même. Bien plus, Tallien le spécifie d'un mot : *pour obtenir quelques conditions*, le texte est formel. Et aussitôt il ajoute : *Quelle relation pouvait exister entre nous et ces rebelles ?* Mais cette attestation ne suffit pas à sa mission ou à sa colère. Revenant à son système préconçu de vengeance nationale ou d'exemple terrible il s'écrie : *Qu'y avait-il de commun entre nous, que la vengeance ou la mort ?*

Croit-on que Tallien n'ait pas avec de telles paroles anéanti tout espoir de *conditions ?* qui oserait le prétendre ? Croit-on qu'il s'en soit tenu même à ces affirmations redoutables ? La violence de ces apostrophes n'aurait-elle pas dû arrêter toute pensée d'équivoque ou de diversion chez son adversaire ? Nous ne disons pas qu'il faille les louer, mais nous les prenons telles qu'il les a formulées et rien ne peut les détruire.

Si nous continuons cet examen, nous trouvons des preuves réitérées de ce fait, l'absence de toutes conditions dans la reddition.

Les vaincus, poursuit-il, jettent des cris de désespoir et on le conçoit; la mort était la seule perspective laissée à leur douleur et à leur abandon. *Ils demandent à se rendre*, Tallien le constate en ces termes et il n'y a pas d'équivoque sur l'interprétation ou sur le sens de cette affirmation. Le canonnement de la flotte par les républicains fut l'interdiction aux bâtiments anglais de revenir pour charger les émigrés. Cette circonstance n'est-elle pas aggravante ? Les chaloupes anglaises venant à terre, on les repousse par *une vingtaine de coups à mitraille*. Non seulement on les combat, mais Tallien évalue jusqu'aux coups de canon; leur nombre importe peu, la constatation importe. Ce qu'il veut, c'est faire des prisonniers et le plus qu'il pourra. Il faut une vengeance nationale, un exemple terrible, et la fuite acceptée ou dissimulée la lui enlèverait. Notre artillerie reçut ordre d'agir et rien ne s'oppose à avancer qu'il y eut parmi les chaloupes menacées quelqu'une d'elles qui fut coulée bas. Les récits des contemporaines l'ont formellement rapporté, Puisaye et d'autres témoins oculaires.

Le drame touchait à sa fin.

Tallien le spécifie : *le terme fatal pour le châtiment de tant de crimes et de trahisons*. Où voit-on la trace de conditions demandées, acceptées, voulues de part et d'autre, débattues entre émigrés et républicains, réciproquement consenties ? Hoche n'en dit pas un mot, ne produit pas la moindre allusion ; par le langage de Tallien parlant au nom de Blad son collègue, on vient de s'en assurer.

Toujours prévoyant, le rapporteur s'écrie : *tout ce que l'île contenait d'ennemis vient mettre bas les armes*. Donc, ici encore pas de distinction, la reddition est absolue ; pas d'exception, la victoire est aussi complète pour les uns que le désastre est complet pour les autres.

Trouvons-nous sur la capitulation un mot par voie d'allusion ou un mot douteux ? Nullement. On ne trouve qu'un texte formel et ce texte est absolument opposé aux espérances des vaincus, aux prétentions actuelles ou postérieures de leur défenseur. Ce mot redoutable le voici : *se rendre à discrétion*.

La joie de Tallien ne connaît plus de bornes ; ce n'est plus de la joie qu'il éprouvait après ces paroles, c'était de l'ivresse. Il ajoute en effet : *Quel spectacle pour la France, pour l'Europe, pour le monde entier !* Le dithyrambe est complet. Sa part à concéder au style de l'époque ne suffirait pas à expliquer ces déclamations si on n'y voyait ce qu'il y a : pas de capitulation, c'est-à-dire point de transaction entre nos ennemis à l'intérieur et nous.

Pour soutenir l'existence d'une capitulation militaire à Quiberon, édictant des stipulations, formant un contrat, et un contrat synallagmatique, il faut n'avoir jamais lu de documents de ce genre. En outre, *l'essence* même du contrat n'a jamais existé, il n'y a pas de *texte*. Quant aux paroles qui ont provoqué cette illusion, nous allons les examiner, en peser la valeur et en mesurer la portée. Les premiers documents cités ici sont officiels, nul ne peut en nier l'authenticité pas plus que la fidélité de notre version. Le malheur est qu'on en a peu lus si même on les a lus. Les écrivains royalistes les ont négligés et, prenant leurs désirs pour des preuves, s'en sont tenus au langage du comte de Sombreuil ; c'est un tort.

Voyons la version du vaincu.

II

Le retentissement de cette défaite fut immédiat. En quelques jours la France apprit par l'envoi du rapport de Tallien aux armées et aux départements une pacification entière née de la défaite des émigrés à Quiberon. Son auteur avait rapporté avec soin les imprécations des vaincus contre les puissances étrangères et leur lâche abandon, le chiffre de leurs troupes qui était dénombré à dix mille hommes, le nom de leur commandant, « le jeune Sombreuil, » et pour exaspérer l'opinion, il avait généralisé à tous les nobles l'emploi des poignards dont quelques-uns étaient porteurs ; leurs blessures eussent été, ajoutait-il, empoisonnées, conception ridicule et odieuse.

La cause du gouvernement légal ne peut être rendue responsable des effets oratoires préparés par Tallien, et ce langage eût suffi à la déshonorer si l'objet eût été à sa portée. Il n'y était pas alors, il n'y est pas davantage aujourd'hui.

Sur quel acte repose le bruit de capitulation qui a été enregistré par les écrivains du parti royaliste, sans contrôle, sur la foi d'un bruit public et avec une ténacité qui surprend après un siècle ?

Sur les paroles échangées entre Hoche et Sombreuil dans la *conversation* qu'eurent ces deux chefs au sommet de la falaise où était situé le fort Saint-Pierre.

Quel est cet *entretien* pour qu'il soit qualifié ainsi ? qu'on le nomme *entrevue*, ou bien qu'on l'intitule *conférence*, le mot n'y fait rien. Il y eut

des paroles échangées. Est-on sûr qu'il y ait eu une convention ? rien ne le dit, et nul ne l'a affirmé, pas plus Sombreuil que Hoche.

Cet entretien fut-il même l'acte initial de la prétendue capitulation ? nul encore ne le prétend, et Sombreuil ne l'a jamais écrit. Nous disons écrit, ce qui est grave, parce que Sombreuil, traité avec égards, put écrire à qui il crut devoir le faire. Or, il s'adressa directement à l'amiral anglais ; témoignage concluant en notre faveur et qui montre chez le vainqueur un fonds réel de bienveillance, si l'on songe aux haines des états-majors contre le cabinet britannique et ses agents. Hoche ne cachait pas les siennes, et sa relation officielle au Comité en fournit un exemple.

Sombreuil a invoqué *deux fois* l'existence d'une capitulation ; la première, dans la lettre qu'il écrivit à l'amiral Warren, et la seconde, dans la lettre qu'il adressa à Hoche lui-même (1).

Le texte à l'amiral est ainsi rédigé :

« N'ayant plus de ressources, j'en vins à une capitulation pour sau-
» ver ce qui ne pouvait échapper, et le cri général de l'armée m'a
» répondu que tout ce qui serait émigré serait prisonnier de guerre et
» épargné comme les autres (2). »

Le texte de la lettre adressée à Hoche porte :

« Toutes vos troupes se sont engagées envers le petit nombre qui me
» reste et qui aurait nécessairement succombé ; mais, Monsieur, la
» parole de ceux qui sont venus jusque dans les rangs la leur donner
» doit être chose sacrée pour vous (3). »

Les aveux de Sombreuil sont écrasants dans ces deux textes, et se retournent contre lui sans mesure. Or, on n'a jamais contesté, ce qui était impossible, l'originalité de ces documents ; on peut donc leur emprunter leur argumentation ou leurs preuves, sans crainte ; il est temps de ruiner les équivoques, tous les partis y gagneront.

1. Les défenseurs absolus de Sombreuil oublient son titre de militaire *étranger*. Jomini l'a cependant révélé depuis 1820. Il dit, en effet, après avoir raconté le départ de l'expédition : « Ces troupes étaient commandées par le comte de Sombreuil, breveté maréchal de camp *au service* de l'Angleterre. » *Hist. des Guerres de la Rév.*, t. VII, l. 8, ch. 49, p. 144.

2. Dans Savary, *Lettre de Sombreuil à l'amiral Warren*. — Les protestations de Vauban et de Puisaye contre ces lettres en leurs Mémoires ne sauraient être acceptées ; Hoche n'a pu les inventer, et l'absence de protestation venant de Warren doit suffire.

3. Dépêche de *Sombreuil à Hoche*, du 22 juillet.

La pensée de « sauver ce qui ne pouvait échapper, » tel a été le but de Sombreuil, et c'est cette pensée qui, d'après lui, a dicté sa conduite. A qui s'est-il adressé pour y parvenir ? Quelle garantie a-t-il invoquée ? Avec quelle autorité a-t-il conclu ? Et si l'on a conclu une entente, quel droit avait le contractant républicain ? A ces questions précises, que nous avons certes le droit et le devoir de poser, Sombreuil a répondu lui-même. Le contractant, il le désigne en des termes peu dissimulés : *le cri général de l'armée*. Depuis quand les soldats traitent-ils de la bataille, des opérations, ou de la paix, ou des conditions de cette paix ? Dans quel temps cela s'est-il vu ? Dans quelle armée ? Sous quel gouvernement ? Enfin, dans quel pays ?

Des *acclamations* sont-elles des conditions ? leur vague ne prouve-t-il pas leur *irresponsabilité ?*

La dépêche de Sombreuil à Hoche reproduit la même thèse ; c'est toujours la même idée. Or, c'est de cette idée fausse que l'on fait un *système*. Que dit ce système ?

Le chef vaincu avoue que le petit nombre d'hommes qui lui restait *aurait nécessairement succombé*. Où y a-t-il la trace de conditions ? Peut-on prendre pour telle *la parole* des soldats républicains ? parole variable, diverse et sans autorité légale ? Comment ! les troupes se seraient engagées en présence de leurs généraux respectifs ? qui le soutiendra de bonne foi ? Et en présence du général en chef de trois armées réunies ? Bien plus, en présence des Représentants du peuple ? de ces mandataires de la Convention, la suppléant elle-même aux frontières, devant l'ennemi, et à l'intérieur, pour les insurrections armées ? Mais devant eux les généraux en chef n'étaient plus rien à raison de leurs pouvoirs. Or, ces pouvoirs dans l'état de guerre étaient tantôt définis, tantôt illimités. S'ils étaient définis, de quel droit les troupes auraient-elles traité, se substituant à leur dictature ? S'ils étaient illimités, ce qu'elles savaient toujours par leurs Arrêtés, la situation n'en était, pour elles, que plus implacable. Elles ne pouvaient s'engager et elles le savaient ; le sachant, comment eussent-elles violé les lois ?

Si Sombreuil eût traité avec Humbert ou avec Ménage, dirons-nous, il eût invoqué alors une capitulation arrêtée et concertée. Eût-elle été orale, il l'eût invoquée, mais elle ne pouvait l'être. On voudra bien se rappeler la trève de la Jaunaye, celle de La Mabilais, celle de Saint-Florent, toutes rédigées par écrit et dont les instruments nous ont été conservés. Ici, rien de semblable soit avec les généraux de brigade,

soit avec le général en chef. *De promesses il n'y en a trace écrite nulle part, et tout se résume dans les cris inconscients des soldats jaloux d'épargner leur ennemi.*

Hoche lui-même ne pouvait conclure de capitulation en vertu de ses pouvoirs. Il était subordonné aux Représentants. Ceux-ci marchaient à ses côtés, son rapport le constate. C'était à eux de traiter. Pourquoi? Parce que *seuls* ils en avaient la faculté. Or, ils ne l'ont pas fait, nul ne le conteste ; donc il n'y a pas de texte à invoquer du moment où il n'en a été rédigé par personne.

Si Sombreuil avait rédigé un texte, il eût sommé Hoche, il eût sommé ses généraux, il eût sommé les Représentants de respecter leurs promesses et les termes de leurs engagements.

Pour vider ce débat, il nous reste à savoir s'il n'existe aucun document du général en chef dans lequel ce dernier ait fait une allusion à la dite capitulation. Eh bien ! il en existe un, et ce n'est pas une allusion que nous avons le bonheur de publier, mais un texte formel et précis sur la question. Hoche fit suivre l'impression de la lettre à Warren de la déclaration suivante :

« Je dois à l'armée de déclarer qu'il y a erreur dans la lettre que » je publie : j'étais à la tête de sept cents grenadiers qui prirent M. de » Sombreuil et sa division ; aucun soldat n'a crié que les émigrés » seraient traités comme *prisonniers de guerre*, ce que j'aurais *démenti* » sur-le-champ. »

Hoche n'entendait donc pas usurper la fonction politique des Représentants, ce langage le prouve ; mais appliquer les lois, du moins en ce qui le concernait. Sa conduite fut telle et l'esprit de parti peut l'accuser, l'histoire n'en sera pas modifiée pour cela.

Jomini est aussi formel que nous. Parlant de la prétendue promesse de pardon espérée par Sombreuil, il l'appelle « une capitulation sur laquelle il avait trop légèrement compté. » Sur le caractère de Hoche capable d'un manquement à la foi promise, il ajoute que « le soupçon d'une perfidie aussi odieuse ne doit pas ternir sa mémoire. » Respectueux des lois, Hoche pouvait gémir sur leur sévérité, mais il ne pouvait promettre *ce qu'il n'était pas en son pouvoir de tenir* (1). On l'a vu cent fois dans le présent ouvrage : là où étaient les Représentants, les généraux n'étaient rien. Merlin de Thionville dans sa correspondance, Levasseur et Baudot dans leurs mémoires le proclament. Pourquoi

1. En son *Hist. des Guerres de la Rév.*, t. VII, liv. 8, ch. 49, p. 170.

veut-on qu'il en soit ici autrement, ici où Tallien commandait, Tallien l'homme par excellence de thermidor ?

Thiers a eu raison d'écrire que Hoche connaissait trop bien les lois contre les émigrés pour *oser s'engager*, et il a déclaré dans une lettre qu'il avait ignoré les promesses attribuées au général Humbert, promesses qu'il n'aurait pas souffertes. Personnellement, il n'offrit rien et ne promit rien. Quant aux prisonniers, que pouvait-il pour eux ? Les lois existantes, *il ne pouvait les annuler*. Il en référa à la fois au Comité et à Tallien. La lettre de Sombreuil, a-t-on dit, précise une accusation nette contre le vainqueur. Celui-ci répliqua avec une précision très formelle : *J'assure qu'il n'a été fait aucune capitulation*, porte sa lettre. Le parti royaliste, vaincu au point d'en être détruit, a cherché à épiloguer, et comme l'infamie d'Auray l'y autorisait, il a discuté ; mais il n'a pas équivoqué sur sa défaite retentissante et cruelle, non. *Il a équivoqué contre les lois sur l'Émigration* que cependant on ne peut nier et contre Hoche qui n'était que leur *instrument militaire*.

Un an plus tard, un de ses divisionnaires ayant fait fusiller des Vendéens, Hoche apprit que cette exécution avait eu lieu malgré la promesse de la vie sauve. Le général coupable fut mis immédiatement en arrestation ; mais un examen de l'affaire prouva qu'aucune promesse n'avait été formée, Hoche leva aussitôt les arrêts et écrivit à l'intéressé : *Vous ne trouverez pas mauvaise une sévérité exigée par l'honneur*.

Il formula dans sa lettre la doctrine dont sa vie entière est l'exemple : *Il ne pourrait arriver à un homme d'honneur de trahir ainsi la foi jurée*. Les mauvais traitements le trouvèrent aussi inflexible et il en donna l'exemple après l'exécution de Charette. L'officier de l'escorte qui conduisait le peloton l'ayant fait passer à dessein sous les fenêtres de la maison qu'habitait sa famille, Hoche marqua son indignation en ordonnant le jour même que l'état de siège serait levé dans toute la Vendée.

Voilà le héros, l'homme de cœur dont on a soutenu qu'il viola une capitulation qui n'a jamais existé !

III

Nul parmi les chefs émigrés n'a une autorité supérieure à celle du comte Vauban sur l'affaire de Quiberon ; il y commandait sous les ordres de Sombreuil et le dissuada de se rendre, convaincu qu'on se

sauverait en partie l'épée à la main, et c'était à croire. Son récit parut en 1806.

Le lieutenant de Puisaye incrimine le comte d'Hervilly avec raison, et prouve, outre son incapacité, qu'il n'avait pas su se garder.

Les républicains, ajoute-t-il, avaient vêtu beaucoup de leurs soldats avec les habits, les capotes et les chapeaux pris aux royalistes, le 16, à Sainte-Barbe. Les travestis avaient le mot d'ordre de leurs ennemis. Ce fut la deuxième compagnie des grenadiers du régiment d'Hervilly à laquelle fut adressé ce cri : *Camarades, venez vous joindre à nous, vous serez bien traités ;* elle n'hésita pas et rejoignit les républicains. Vauban dit textuellement de Sombreuil qu'il était « officier supérieur breveté par le roi d'Angleterre, » affirmation qu'a renouvelée Jomini *sans trouver de contradicteur.*

Il reçut au début de l'action le commandement effectif, mais Puisaye crut devoir abandonner Quiberon aussitôt, et Vauban en donne de fortes raisons : sauver la correspondance avec l'Angleterre, avec les princes et surtout le secret des affaires de Bretagne que l'on espérait relever dans un avenir prochain. Sur ce dernier point on se trompait ; l'Ouest était définitivement vaincu.

Pendant qu'elles traversaient la plage sous la mitraille de la corvette anglaise l'*Alouette*, les troupes de Hoche poussèrent l'appel qui donne lieu à contestation : *Rendez-vous, bas les armes, on ne vous fera rien.* Sombreuil en fut ébranlé et se décida sans comprendre la diversité des interprétations auxquelles ces paroles de soldat généreux pourraient donner lieu. Cependant, le comte Vauban l'en dissuada ainsi qu'il le rapporte, en ces termes : « Je l'assurai que s'il se rendait, il en serait la victime ainsi que tous ceux qui mettraient bas les armes. » Les mêmes appels continuant, Sombreuil tenta d'arriver de sa personne jusqu'au général Humbert, afin de l'*entretenir*, et n'y parvint pas à cause du feu de la corvette. Pendant qu'on obtenait qu'on cessât, le comte Vauban annonça qu'étant officier général royaliste *il n'obtiendrait pas de quartier* et préférait *fuir*. Entrant aussitôt dans la mer, il fut recueilli avec le général Dubois-Berthelot dans une embarcation anglaise, et rencontra aussitôt tous les canots de l'escadre Warren qui auraient suffi pour sauver les trois mille cinq cents hommes. Ce fut en apprenant de lui leur reddition qu'ils retournèrent à l'escadre.

La conclusion du narrateur est formelle.

« Si M. le comte de Sombreuil eût différé d'une demi-heure cette » fatale reddition, lui et tout ce qui avait été pris était sauvé. »

Sur les conditions, Vauban est aussi irréfutable.

« Telle fut, s'écrie-t-il, la dernière faute commise et d'autant plus « grande que l'on s'était rendu *sans capitulation écrite*, ni faite de chef « à chef. »

Après un tel texte émané d'un collègue, peut-on discuter encore ? Tout n'est-il pas comme prévu de ce que pourra arguer un jour l'esprit de parti ? N'est-ce pas le langage d'un soldat ? Ces mots : capitulation écrite, ne disent-ils pas précisément la nécessité de l'instrument et son absence ? Ceux-ci : faite de chef à chef, ne renversent-ils pas loyalement et avec rudesse l'argumentation faible et dénuée de preuve des écrivains sentimentalistes à bout d'arguments ?

La lettre de Sombreuil à l'amiral Warren fourmille d'erreurs. Le comte Vauban les a toutes *réfutées* et avec quelle vigueur ! Nous renvoyons le lecteur avide d'émotions dramatiques au texte de ses *Mémoires* que tant d'émigrés auraient voulu faire disparaître à tout prix après avoir déploré leur publication (1).

Fidèle à la vérité jusqu'au bout, cet écrivain a raconté, de l'aveu de son aide de camp qui s'y trouvait, que les troupes chargées de conduire dans les prisons d'Auray et de Vannes les émigrés facilitèrent leur fuite. Mû par un point d'honneur exagéré, le comte de Sonneville, lieutenant-général dans la marine, et le plus élevé en grade, interposa l'autorité pour dissuader ses compagnons. Il faut le regretter. Vauban appuie le fait des faibles escortes que nul ne discute sur l'indignation des *autorités militaires* relativement à la capitulation. *Tallien avait dit que lui seul était en droit d'en faire*, ce qui est exact. Mais les militaires avaient voulu que les prisonniers fussent sauvés. Lors des exécutions, les grenadiers refusèrent l'obéissance, il fallut commander d'autres troupes. Charette se vengea en fusillant 4,000 soldats républicains. Une première infamie n'excuse pas la seconde (2) !

IV

Un volontaire, officier disgracié à raison de son refus de serment à la Nation au lendemain du Dix-Août 1792, collègue de Carnot dans l'arme du génie, célèbre depuis l'origine de la guerre par son chant qui était

1. Il y a eu des ventes de bibliothèques où cet ouvrage a été payé 200 francs ; il parut sans nom d'auteur.

2. S'il admire le courage de Charette, Vauban ne cesse de le donner comme

devenu l'*hymne national* devant l'ennemi, Rouget de l'Isle, a laissé des affaires de Quiberon un récit considérable. Son nom, ses malheurs, sa situation auprès du général en chef toute de confiance, son intimité avec Tallien, sa présence dans l'action et sa blessure même en augmentent la valeur. Le désintéressement de sa vie entière dépose en dehors de la narration en faveur de son auteur.

Il atteste que Hoche commandait quinze mille hommes seulement, répartis des bords de la Somme aux rives de la Loire. Les dates des opérations données par lui sont exactes et il est instructif après tant d'autres récits similaires sur l'action personnelle de Puisaye comme sur celle de Vauban et de ses collègues principaux. Il a publié le premier l'ordre du combat du général en chef contre le fort Penthièvre que commandait le comte de Folmont qui fut tué dans l'assaut. Il a constaté le nombre des paysans qui s'étaient abrités au fort Saint-Pierre et dont le chiffre était de six mille environ à la reddition.

Les adversaires de Hoche ont oublié dans leur inexplicable acharnement un fait important et que Rouget de l'Isle signale; si des récits royalistes le rappellent, et c'est le cas, ils n'ont pas voulu honorer l'auteur de la mesure en lui en attribuant l'honneur, ce qui est une faute et une faute voulue. Hoche ne fit pas fouiller les habitations de la presqu'île, pas plus que les haies ou les trous avant son départ; il ne donna à aucun officier l'ordre très naturel de faire visiter par des patrouilles le jour et par des rondes la nuit les jours suivants les anfractuosités des rochers de Quiberon. Grâce à cette absence d'ordres, absence préméditée, l'amiral Warren laissa autour de la presqu'île des embarcations en nombre pendant deux jours; il put recueillir ainsi plus de trois mille insurgés, qu'il sauva d'une mort certaine. A qui fera-t-on croire qu'un homme de guerre comme Hoche n'a pas résolu volontairement un tel acte?

Le moment est venu d'exposer l'opinion de Rouget de l'Isle sur la capitulation :

« Depuis trente-six ans, a-t-il écrit, je cherche vainement à ce problème une solution qui se concilie avec ce qui est pour moi l'évidence opposée. Dans l'impossibilité d'y parvenir, je me vois réduit à deux conjectures, dont l'une expliquerait sans le justifier un manque de sincérité de la part de M. de Sombreuil et dont, ou je me trompe, ou l'autre lui donnerait quelques droits à l'indulgence.

envieux de ses collègues et comme dur à tous. Quant à la lettre protestataire de Sombreuil, il l'appelle : la plus insigne fausseté.

En alléguant une capitulation, en persistant à l'alléguer, a-t-il voulu se laver d'avance du reproche mérité d'avoir fait preuve d'indécision et de faiblesse et préféré se rendre plutôt que de profiter de la bonne volonté de sa troupe et de la supériorité du nombre pour attaquer vigoureusement et tenter un effort généreux qui lui eût donné le temps d'attendre les vaisseaux anglais, seul moyen honorable et plausible de sauver les restes de l'armée royaliste? ou bien s'est-il flatté que sa constance à réclamer cette même capitulation, se combinant avec le bruit qui en était généralement répandu et le vif intérêt qu'il inspirait même à ses ennemis, que cette constance, dis-je, imposerait aux membres des commissions et les déterminerait à la clémence en faveur de ses compagnons d'infortune? Peut-être cette fraude pieuse et personnellement désintéressée devrait-elle trouver grâce aux yeux de l'honneur. Quoi qu'il en soit des deux aperçus que je viens d'exposer, je fais observer qu'ils ne reposent sur aucune donnée, aucune notion particulière, et qu'ils ne m'ont été suggérés que par mon extrême désir de voir s'effacer ou du moins s'affaiblir une ombre qui, à mes yeux, fait tache sur une belle réputation.

Témoin de presque toutes les circonstances qui, le 21 juillet, précèdèrent la reddition des royalistes, acteur dans quelques-unes, instruit des autres par des renseignements irrécusables, je dois à ma conviction profonde, à l'honneur français, de protester contre un attentat digne des temps et des nations barbares, tel que l'eût été cette capitulation violée dont l'hypothèse fabuleuse envenima toutes les haines et qui, depuis l'événement jusqu'à nos jours, n'a cessé de susciter des accusations non moins atroces que mensongères (1). »

Rouget de l'Isle ne discute pas, on le voit, les textes des rapports officiels ; témoin et acteur, il sonde les mobiles des actes, il sonde les intentions, il recherche l'inspiration même d'une persistance qu'il ne comprend pas. Trente-six ans ont passé, et quels événements ! Le Directoire, le Consulat, l'Empire, les traités de Vienne, la Restauration avec ses colères et ses fautes pour le passé, l'honneur d'un régime libéral pour le présent, et le témoin honnête de 1795 ne comprend pas encore. Il étudie les fautes militaires de Sombreuil abandonné par Puisaye ; cet abandon porta-t-il à son énergie morale un coup funeste ? peut-être, répond-il. Mais cet examen ne lui suffit pas. Il se demande si le vaincu n'a point, par un mensonge pieux, tenté de sauver non sa vie

1. Extrait des *Mémoires de tous*, t. II, p. 118.

mais *celle de ses compagnons*. La mort, il l'a vue trop souvent et en face pour qu'elle l'effraie ; en était-il de même de ses compagnons? Non certes ; c'est donc pour ceux-là qu'il parlera. La version du célèbre auteur de la Marseillaise, la voilà en son entier.

Ne pourrait-on la compléter ?

L'émotion du combat, la situation dramatique de l'action, l'abandon du généralissime qui avait inspiré le plan et l'exécution, le sentiment d'une responsabilité involontaire et d'autant plus accablante, les cris inconscients des troupes républicaines (1) peu faites aux ruses déshonorantes de la politique, ces causes ajoutèrent à l'exaltation de Sombreuil et il put paraître à lui-même de bonne foi en arguant d'une capitulation que nul ne rédigea, qui était dans les vœux des soldats républicains et qu'on ne sut pas accorder.

Parti de Vannes avec Tallien (2), Rouget de l'Isle a écrit dans sa relation qu'il n'avait qu'un but, sauver les émigrés; ce sujet aurait été son unique entretien durant son voyage.

La nuit, soit en voiture, soit dans quelque auberge, je l'entendais se réveiller en sursaut, recommencer la conversation de la veille et tâcher de mettre un terme à son irrésolution. Elle ne se fixa qu'à la porte de Paris.

Le plan qu'il adopta fut de ne pas ébruiter son retour et de paraître à la tribune à l'heure où l'année précédente il y avait dénoncé Robespierre ; là, dans un discours où il s'interdirait toute expression qui pût trahir une pensée favorable aux émigrés, de tracer le tableau de l'affaire de Quiberon, les suites d'un pareil succès, l'humiliation de ses ennemis, l'intrépidité de nos soldats, l'héroïsme de leur général et les faits principaux de cette journée.

Après ce récit et lorsque les transports qu'il ne pouvait manquer

1. Tallien a constaté leurs vœux en exposant leur conduite à l'égard des émigrés à des chouans.

« Il est une circonstance précieuse que je ne dois pas taire, c'est la générosité, l'humanité avec laquelle se sont conduits les soldats. Hors du combat, il n'a pas péri un seul ennemi; il n'en a même été insulté aucun. J'en ai vu plusieurs conduire les émigrés malades ou blessés, les traiter avec humanité, et leur prodiguer les soins qu'exigeait leur état. »

2. Dans ses appels contre les vaincus, Tallien s'écriait : « Mais qu'ils révoquent donc aussi en doute les innombrables exploits de nos républicains, les victoires de Valmy, de Jemmapes, de Fleurus ; la conquête de la Belgique, de la Hollande, du Palatinat, de Luxembourg, de Figuères. Qu'ils révoquent en doute les traités passés avec le grand-duc de Toscane, la Hollande, le roi de Prusse et plusieurs princes de l'Allemagne. » Après cette excitation aux passions, pouvait-on croire à l'Amnistie?

d'exciter se seraient calmés, Tallien devait reprendre la parole et en appeler à la générosité nationale (1) au nom de Hoche comme des troupes, et demander entière *amnistie* pour les insurgés sous la condition d'un *bannissement perpétuel* (2).

Quels événements se produisirent pendant l'absence de Tallien, dans cet intérieur où accouraient les renommées de la capitale, soit dans la politique, soit aux armées? Et peut-on les citer avec apparence de certitude ?

Rouget de l'Isle croit que la femme de Tallien vivait dans une retraite profonde, mais pas assez absolue cependant pour qu'elle ne reçût personne. Lanjuinais était un de ceux qu'elle admettait dans son intimité. Or, la commission militaire siégeait à Vannes, son pays d'origine, ce qui ajoutait à sa qualité de Breton ; le courageux girondin venait aux nouvelles depuis la rupture de la pacification et le débarquement des Anglais avec une assiduité que les événements expliquent. En retour, il racontait les bruits et les calculs des partis à la Convention, toujours orageuse. De cet échange de bons procédés on en était vite venu aux confidences.

Lanjuinais put raconter un jour que les comités du gouvernement recevaient des *dénonciations* graves contre Tallien. On le représentait dans ces délations comme vendu à l'Espagne et au parti de l'émigration. Les débris du parti terroriste ne pouvaient pardonner au principal auteur sa chute si récente ; elle avait à peine une année de date. Les royalistes, de leur côté, donnaient de fausses apparences à ces bruits par la légèreté de leurs propos. Ils déclaraient, même à l'étranger, qu'un royaliste seul avait pu faire le 9 thermidor et que les affaires de Quiberon le témoigneraient hautement ! L'imprudence de ce langage montre sa témérité, c'était se réjouir avant la fin du drame légal et fermer toute issue à la clémence.

Tallien apprit de sa femme, qui les répéta devant Rouget de l'Isle, les confidences de Lanjuinais ; elles auraient modifié toute sa conduite.

L'histoire plus sévère rejette sur la Convention le drame d'Auray,

1. Barras ayant vu Hoche compromis dans l'affaire de Quiberon songea, en 97, à l'utiliser pour ses vues personnelles. Il l'appela et le compromit, puis il ne le défendit pas. Indigné, le soldat protesta. C'est alors, a raconté le comte Fabre de l'Aude, que Barras se serait écrié : *Je me vengerai*. Deux mois plus tard, sa mort. *Souvenirs*, t. III, p. 125.

2. Pourquoi un bannissement *perpétuel*, en masse, sans distinguer entre les combattants égarés et les chefs ?

elle en est *responsable* (1) et Tallien fut l'inspirateur de cette infamie.

On laissa échapper un nombre considérable de captifs et d'innombrables acquittements furent prononcés. Un publiciste en a donné le relevé dans son ouvrage : *Les pacifications de l'Ouest* (2). Il fixe à 10,041 le chiffre des mises en liberté. Mais les fusillés, dira-t-on ? Il y eut 648 exécutions d'hommes à la solde de l'Angleterre, armés contre leur patrie malgré les trêves et les paix signées que des royalistes intrigants, les uns vivant à l'étranger, les autres à Paris et en Bretagne, avaient inspiré de violer (3).

Thibaudeau devait publiquement flageller l'homme de Quiberon le 23 octobre 96 à la tribune. Vainement l'appela-t-on pour toute une série de vérités calomniateur ; vainement lui promit-on de l'enfermer à l'Abbaye, Thibaudeau resta ferme dans son attaque. Il entendit dénoncer au peuple la *nouvelle tyrannie* qu'on lui préparait, les *dictatures* nouvelles des hommes qui ont changé de *masque* selon les phases de la Révolution. Par quel moyen l'intrigue allait-elle aboutir ? Par l'arrestation de Représentants dénoncés bassement. On voulait suspendre la convocation du corps législatif, casser les opérations des assemblées électorales.

Si jamais il y eut une réaction royaliste depuis le 9 thermidor, c'est Tallien qui l'a provoquée, Tallien, le panégyriste des massacres de septembre. Ne connaissez-vous point la lettre où l'on soutient que les émigrés comptent sur Tallien pour *rétablir la royauté ?*

Il osa, au début des premières séances du conseil des Cinq Cents, s'écrier : Vous voulez donc voir siéger à vos côtés les partisans de la rébellion ? Vous admettrez donc des émigrés ? Et se superposant à la

1. Élevé aux frais du marquis de Bercy dont son père était maître d'hôtel, Tallien avait reçu une éducation distinguée. Voici jusqu'en 95 sa situation :

Clerc de notaire. — Employé dans les bureaux des finances et du commerce. — Secrétaire du constituant Broustaret, prote au *Moniteur*. — Fonda le *Club des deux sexes*, dit la Société fraternelle ; — puis le journal l'*Ami du citoyen*. — Membre et secrétaire de la Commune au Dix-Août. — Ordonnateur des *Massacres de Septembre* qu'accomplirent des assassins, sous la direction de la Commune. — Député de Seine-et-Oise. — Défendit la Commune dès septembre 92, ensuite Marat, vint en Vendée, défendit encore les généraux coupables élus par les triumvirs. — Proconsul à Bordeaux, 9 thermidor, termina son action politique, conformément à ses débuts, par le massacre d'Auray !

2. Tome I, p. 585, par M. Chassin. Cet écrivain a étudié les pacifications de La Jaunaye, La Mabilais, Saint-Florent et Quiberon avec originalité.

3. M. Chassin prouve qu'il ne fut jamais consenti d'articles secrets à Charette et que cette prétention, aujourd'hui jugée contre ceux qui l'ont émise, fut l'œuvre de Cormatin et de l'Agence royaliste de Paris.

nouvelle assemblée comme au gouvernement, il ajoutait avec arrogance : « J'ai voté leur accusation ; je ne pense pas qu'on puisse annuler cet acte de juste rigueur. » Aussitôt, un girondin considérable, ex-colonel de dragons, le comte de Pontécoulant, lui répliqua avec un mépris qui annonçait au parti jacobin et au parti thermidorien leur fin d'influence : *Ce moyen est impuissant désormais dans cette assemblée.* C'était dire que ce brandon de discorde était condamné et que le tiers nouvellement élu des députés ne subirait pas l'audace des anciens chefs de la Convention.

Encore quelques années et le proconsul allait traîner une vie où abonda le crime dans un mépris qui ne devait pas finir. L'histoire le constate et c'est un châtiment dû à la mémoire du coupable.

LIVRE DIX-SEPTIÈME

LA MARINE ET LA CORSE

CHAPITRE LXXVI

JEAN BON-SAINT-ANDRE ET LA MARINE

La marine de Louis XVI et de la République. — Opinion de l'Amiral Jurien de la Gravière. — I. Biographie de Saint-André, marin, pasteur, conventionnel. — Il entre au Comité de Salut public, section de la marine. — Magnifique rapport sur l'insurrection de Toulon. — Mission de Lequinio et de Laignelot à Rochefort. — Le bourreau y devient *le vengeur du peuple* et la guillotine *la justice nationale*. II. — Récit de Saint-André sur la bataille navale du 13 prairial, An II, à la tribune de la Convention. — III. Le vaisseau le *Vengeur* sombre plutôt que de se rendre. — Rapport de Renaudin, son commandant. — Rapport de Barère sur le *Vengeur* et le Panthéon. — En fait, cette bataille équivalait sur mer à une victoire.

Quel était l'état de la Marine à la fin du règne de Louis XVI?

Sous ce prince, méconnu malgré Turgot aux finances, malgré l'Expédition de Rochambeau et La Fayette en Amérique, malgré le maréchal de Castries à la marine, malgré Suffren sur mer, nos forces navales comprenaient en 1789 un ensemble magnifique : 80 vaisseaux de ligne, 78 frégates et 47 corvettes.

L'Espagne, notre alliée depuis le *pacte de famille*, cette conception première du *Blocus continental* que décrétèrent la Révolution (1) et Napoléon (2), l'Espagne pouvait concourir à la *Liberté des mers* par les forces suivantes : 73 vaisseaux de haut bord, 45 frégates, 6 corvettes, 13 flûtes et 33 brigantins.

1. L'*Acte de Navigation* de 1793 eut pour rapporteur Barère, le 21 septembre. L'assemblée souveraine en ordonna l'envoi à chaque commune de France.

Mais un premier rapport, à peu près inconnu, fut présenté le 3 juillet, par Pierre Marie du Finistère, et aurait pu être adopté si les Triumvirs n'avaient craint de donner de l'importance à un membre qui pouvait échapper à leur influence. Le sujet avait été traité par Marie en homme compétent, cela ne suffisait pas à leur domination : de là, le choix ultérieur de Barère.

2. Lorsque Barère eut passé à la solde secrète de l'Empereur, il publia par son ordre un ouvrage à peu près disparu de nos Bibliothèques, intitulé: *La liberté des mers* (en 3 vol.).

Mais le fils redoutable du grand Chatham, héritier de son génie quant à la *guerre perpétuelle* contre la France, veillait.

Reprenant les plans d'Elisabeth Tudor et de Cromwell par l'*Acte de Navigation*, il se promit d'organiser la suprématie maritime de l'Angleterre, commercialement et militairement (1). Les Indes et le Canada, don glorieux de son père à son pays, il entendit en retirer profit. On sait s'il y est parvenu.

L'amiral Jurien de la Gravière, notre historien technique le plus autorisé, l'a constaté en homme du métier. La *suprématie* maritime de l'Angleterre est née d'*hier*. Ses origines? les guerres de la République et de l'Empire.

Contre le premier de ces gouvernements, elle invoqua l'horreur du meurtre de Louis XVI, elle qui avait donné dans celui de Charles Ier l'exemple de cet attentat contre les rois. Contre le second, elle devait en appeler à l'équilibre européen et à la liberté commerciale. Dans les deux cas: *verba et voces*. L'opinion est aujourd'hui faite et elle est unanime pour rejeter ses doctrines et sa politique.

Comment fûmes-nous vaincus et pourquoi devions-nous l'être ?

On conçut des entreprises imprudentes et on les organisa mal, les armements furent précipités. On appliqua les levées en masse à tort à la guerre sur mer. La disparition des trois quarts des officiers de vaisseaux, témoignage de l'amiral Jurien, l'artillerie manquant de précision et même de rapidité, la difficulté de réunir une escadre où chaque commandant de vaisseau fût déterminé à obéir à son amiral, telles furent les causes de notre infériorité de 1792 à 1800. Elles persistèrent jusque durant l'Empire.

Quel fut le dernier acte de la vieille monarchie en faveur de la marine française ?

Un décret du 20 avril 91 l'avait organisée telle qu'elle existe aujourd'hui quant aux états-majors, aux amiraux, aux commandements en temps de guerre, à l'avancement, aux retraites et aux décorations.

Au moment de la *trahison* de Dumouriez (fait qui a prédominé la Révolution), elle comptait 192 bâtiments qui se répartissaient ainsi : *Méditerranée*, port de Toulon : 22 vaisseaux, 19 frégates. — *Océan*, port de Brest : 46 vaisseaux, 32 frégates. Port de Rochefort : 12 vaisseaux, 12 frégates, le tout sans compter les flûtes et les gabarres.

La question des *Corsaires* n'appartient pas à notre sujet, leur rôle

1. La Suède l'y aida, au nord, par sa déclaration de neutralité. (Voir le texte aux pièces justificatives.)

incomparablement audacieux est connu et Surcouf, le plus réputé d'entre eux, suffirait presque à les illustrer tous (1).

Mais on observera que le Comité de Salut public qui nommait Louis XIV le Révolutionnaire, respecta les glorieux noms de Tourville, de Duquesne et de Jean Bart, de Suffren, comme celui de quelques provinces des côtes sur les deux mers ; ainsi, Bretagne et Languedoc. Il agit de même pour deux noms bientôt retentissants : le Vengeur, la Victoire.

Quel était l'actif de la *Marine anglaise ?*

Un état officiel de février 93 le fixait, sous William Pitt, aux chiffres suivants : 158 vaisseaux de ligne, 22 vaisseaux de 50 canons, 135 frégates, 108 cutters, en tout : 423 bâtiments de guerre.

De 1689, Guillaume III, à 1789, Georges III, elle avait subi 43 années de guerre ; 57 années de paix complétaient le siècle. Donc, les vues de sa politique personnelle, créée pour imposer à l'Empire son commerce, et sa puissance coloniale, avaient pour résultat final contre la France : *le Système d'une coalition permanente et perpétuelle* organisée à Londres.

De 1689 à 1815, l'*Equilibre européen* en devait être affligé. Il s'est trouvé cependant des historiens qui l'ont oublié ou bien méconnu de propos délibéré dans notre patrie ; rappelons-le ici sans insister plus que de raison.

Le 31 janvier 93, la Convention répondit aux pleurs intéressés de son cabinet sur Louis XVI, par un décret qui autorisait contre la marine britannique l'*Armement en course*. Il ne put être exercé que sur Lettres de marque d'armer en guerre, accordées par le ministre de la marine. On exigea, par une prudence juste, que la marine de guerre eût le pas dans les levées de matelots sur le recrutement « des matelots classés en état de servir la République. » Aux permissionnaires en

1. Originaire de Saint-Malo, ville traditionnellement ennemie des Anglais, Surcouf appartenait à la famille de Duguay-Trouin et de la Barbinais. Élevé par des prêtres, destiné à l'église, il imposa son goût pour les expéditions maritimes et débuta à l'âge de 13 ans, dans les mers des Indes. Il navigua en 90 et 91; bientôt, officier sur le Navigateur, en 93, capitaine sur la Créole, il devint peu après commandant du corsaire le Modeste (180 tonneaux, 4 canons, 30 hommes d'équipage). Alors commença une série d'exploits devenus légendaires, depuis la prise du navire anglais le *Triton* qui comptait 26 canons de 12 et 150 hommes d'équipage. Jusqu'à la fin de l'Empire, Surcouf, qu'admirait Napoléon, continua contre les Anglais une guerre sans merci. Son nom redouté est resté comme le type du corsaire, mais il reste aussi synonyme d'honneur, et c'est ce qui caractérise spécialement Surcouf. Ses descendants servent dans la marine de guerre.

course, il fut interdit d'excéder « le sixième des gens classés de leur arrondissement. » Les Préposés aux Classes et les Armateurs furent responsables des contraventions. La formule des lettres de marque, jointe au décret, fut expédiée dans tous les ports de la République. On dut enregistrer les autorisations de course au bureau des classes dans le lieu du départ et déposer un rôle signé et certifié. Au retour de son expédition, le corsaire était obligé à fournir un rapport sur *les pirates et forbans* qu'il avait combattus. La lutte sur mer allait désormais se produire implacable comme l'avait voulue William Pitt.

I

Jean Bon-Saint-André, originaire de Montauban, était un simple fils d'ouvrier. Destiné au commerce maritime, il l'abandonna après des naufrages successifs et devint, à raison de ses études, pasteur. Il appartenait à la religion réformée. Le département du Lot l'envoya, en 92, à la Convention. Il y siégea dès le début à la Montagne, approuva les Commissaires de la Commune dans leur *correspondance* au lendemain du Dix-Août avec les Municipalités des Départements et se posa en adversaire particulier des Girondins. Hostile à Dumouriez, leur général, dont il entrevoyait les desseins, il se montra inexorable dans le Procès du roi (1), protesta contre l'appel au peuple, contre le sursis de l'exécution, et vota la mort immédiate.

Une tache ineffaçable est restée dans sa vie quant aux *massacres de septembre*. Il combattit, le 8 février 93, ceux qui demandaient le châtiment des principaux coupables (ce qui fut accordé après thermidor). Il en donna pour raison qu'une révolution faite pour abattre « un despotisme de quatorze siècles » ne pouvait aboutir que par des événements de toute nature, et que ceux contre lesquels on s'élevait ne pouvaient et ne devaient donner lieu à aucune poursuite judiciaire. Cette faute, il faut la déplorer pour l'honorabilité de sa carrière ultérieure et de ses services.

Au 31 mai, Saint-André, qui fréquentait intimement le futur Dictateur,

1. « Je pose en fait que Louis est jugé ; que son jugement prononcé par le peuple le 10 août a été confirmé par les assemblées primaires lorsqu'elles nommèrent les députés à la Convention. Je demande qu'on ne s'occupe plus que de la *punition*. »

Saint-André n'a pas dû continuer cette appréciation sur le descendant d'Henri IV et de Louis XIV avec Napoléon, si formel contre Saliceti sur le régicide.

s'éleva avec violence contre tous les membres du parti girondin. Les publicistes du parti royaliste l'ont accusé d'avoir été un de leurs proscripteurs les plus acharnés. Le premier ministre à l'intérieur, Roland, fut l'objet de ses déclamations ; il demanda qu'on lui interdit de quitter Paris. Dès la révolte de Lyon, il obtint de l'assemblée que les Représentants du Peuple commissionnés pour la réduire auraient des *pouvoirs illimités*. Le 9 juillet, il avait la funeste pensée de défendre Rossignol, l'adversaire de Kléber et de Marceau, et montra une douleur réelle en apprenant l'immolation de Marat par Charlotte Corday. Il présidait, ce jour-là, la Convention. Le 27, il désigna et fit agréer son ami Robespierre comme membre du Comité de Salut public, obtint le 31 un décret immérité d'accusation contre le général La Marlière qu'il envoya à l'échafaud, et appartint bientôt au second Grand Comité pour y défendre les intérêts de la *Marine*, en révolutionnaire déterminé.

Cette fois, il était à sa vraie place et allait acquérir une notoriété absolue en accentuant les luttes des factions. Il leur témoigna sa fidélité systématique en obtenant, le 5 septembre, l'arrestation du girondin Antiboul. Il lui reprocha, à Marseille, sa correspondance avec les sections rebelles de cette ville. Le fougueux montagnard n'entendait pas qu'on discutât en pareil cas, mais qu'on exterminât. De là ses plaintes, ses diatribes, et la guillotine pour résultat : *Mes amis, sauvez la Montagne !* cri de prairial an II, était, depuis son entrée à l'assemblée, l'appel inspirateur de ses convictions et de sa conduite pratique.

Saint-André, se souvenant, comme Religionnaire, des persécutions contre les Protestants depuis 1683, et les rappelant avec amertume, croyait à tout propos exercer une légitime revanche. La noblesse lui était antipathique et les modérés tout autant. En thermidor, il devait ouvrir son intelligence à des principes d'apaisement, et son cœur à l'infortune.

Dès le début de l'année 93, il s'était occupé de marine, soit pour la course, soit pour les corps administratifs dans les ports et aux Colonies, soit sur l'administration civile des ports eux-mêmes, soit sur les achats des subsistances nécessaires à l'approvisionnement des flottes et des armées aux frontières (1). Dès sa nomination spéciale, il signala la tendance de certaines Administrations Départementales à disposer des

1. *Décrets* du 7 juillet :

« Art. Ier. Les ministres de la guerre et de la marine sont autorisés à faire les achats de subsistances nécessaires à l'approvisionnement des flottes et des armées dans les greniers et les magasins particuliers, la Convention nationale dérogeant à

forces navales pour des expéditions particulières. Il n'eut pas de peine à démontrer que là comme sur terre il fallait un *plan combiné* pour les opérations. La Convention cassa et annula sur sa motion les arrêtés pris par les autorités constituées du Finistère et interdit aux amiraux à peine de mort d'y obtempérer à l'avenir. Avouons-le, ce décret était nécessaire.

Le 27 juillet, il dévoila *les héros de 500 livres*, l'expression est de lui, qui fuyaient devant l'ennemi, ou trahissaient en lui annonçant *le signal du combat*. Au début d'août, il fut adjoint à Prieur de la Marne et à Lebas pour la création nécessaire d'un *Camp* entre Paris et l'armée du Nord. Carnot l'empêcha, d'où Wattignies et ses suites. A la fin du mois, il obtenait (1) pour des montagnards des envois à titre de Représentants aux armées. Ainsi, Maignet à la Moselle, Clausel aux Pyrénées. En septembre, il invoquait contre Trogoff et les officiers de vaisseaux traîtres à Toulon, la répression qu'exigeait leur trahison : mais il conchait en demandant *l'épuration* de la marine. Ceci était une faute.

Le 9 septembre, il présenta un rapport des plus circonstanciés sur l'organisation de la rébellion dans la flotte de Toulon, dans les autorités constituées et dans les comités sectionnaires. Il accusa les chefs des escadres et des arsenaux d'avoir écouté les propositions des Anglais et

cet égard à l'article 19 de la loi du 4 mai, qui défend d'acheter ailleurs que dans les marchés.

» II. Pour prévenir la fraude et les accaparements, les ministres et leurs préposés en chef seront tenus de spécifier, sur la commission qu'ils donneront à leurs agents fournisseurs, l'espèce et la quantité des denrées qu'ils seront chargés d'acheter pour le compte de la République.

» III. Les agents et fournisseurs exhiberont leur commission à la municipalité du lieu où ils feront leurs achats.

Aux frontières.

» III. En cas d'insuffisance de ces moyens, les Représentants du peuple sont autorisés à mettre en réquisition, pour l'approvisionnement des armées de la République auprès desquelles ils sont envoyés, la quantité de blé et farine désignée ci-après :

» Pour l'armée des Alpes, soixante-dix quintaux ; pour celle des Pyrénées, soixante-dix ; pour celle de la Moselle, soixante : pour celle du Rhin, quatre-vingts ; pour celle des Ardennes, trente ; pour celle des côtes de La Rochelle, trente.

» IV. Ces subsistances seront prises dans les différents départements les plus voisins de nos armées, dans lesquels il conste par les déclarations que ces subsistances existent au-delà des besoins de ces départements. »

1. Biron ayant donné sa démission, ce fut lui qui en requit l'acceptation à la tribune dans des termes qui prouvent que, sans Rossignol et Audouin, ce général n'aurait pas été guillotiné.

de les avoir acceptées par traité. *Pitt n'avait acheté Marseille que pour avoir Toulon*, s'écriait-il. Le temps et les événements ont prouvé la justesse de clairvoyance qui animait le terrible rapporteur. Aux autorités constituées il reprocha d'avoir soulevé les ouvriers du port et les troupes de la marine en jetant du discrédit sur les assignats. Or, on avait promis, dès le commencement de juin, que le prix des travaux et la solde seraient payés *double* en assignats. Dès le début de la révolte contre le pays, *l'or coula à grands flots*.

Lorsque nos décrets parvinrent à Toulon qui se déclarait, alors du moins, fidèle à la République, on vit les Sections les dénoncer au Comité général du 19 comme « une *usurpation* du Comité de Salut public sur *l'autorité* de la Convention. » Puis, on bafoua nos collègues Beauvais et Pierre Bayle promenés processionnellement à la cathédrale un cierge à la main durant un office de réjouissance célébré par des prêtres réfractaires.

A Trogoff, qui avait tout à fait « levé le masque » pour livrer le port, la ville, l'arsenal, et jusqu'à celui de Villefranche, on sait comment Barras et Fréron ont répondu. Les calomnies auprès du peuple, partout dans ces régions, n'ont duré qu'un instant. Mais l'apparition de l'escadre anglaise sur nos côtes aurait dû arrêter la rage des aristocrates et les exciter, sur les propositions de l'amiral Hood, à repousser avec indignation les avilissantes conditions de la *nouvelle Carthage* (1) !

Sur le texte du traité intervenu entre les coupables et Hood, Saint-André proféra une apostrophe magnifique : « Toutes ces pièces originales apprendront à la France et à la Postérité quel a été le caractère de Pitt et son astucieuse politique. » Puis, il attestait que *le cabinet britannique* entretenait des Agents au-dedans de la France, partout, sauf à appeler la République du nom d'Anarchie. Les suites, on les comprend. Il veut rétablir la Monarchie, qu'il nomme dans ses proclamations : l'Ordre et la Loi. Donc, il offre avec « un morceau de pain, la récompense de la trahison. » Son but? *régner sur la Méditerranée, usurper* en faveur de sa nation *le riche commerce du Levant* (2).

1. Rapprochement inattendu ! Elles furent formulées à bord du *Victory* et signées. Ce sera ce même navire que montera Nelson à Trafalgar.

2. Le 14 de ce même mois, la société des Amis de la Liberté et de l'Égalité députa l'un des siens à la Convention pour demander le maintien de l'interdiction qui frappait les marchandises anglaises. Il le fit en ces termes :

« L'Angleterre est aujourd'hui le repaire de nos émigrés et de tous les intrigants de l'Europe. Pitt, l'infâme Pitt, arrange ces intrigues. Vous avez déclaré Pitt ennemi de l'humanité. Délivrez-nous de l'influence de son or corrupteur. Qu'un désert

Notre conduite ? nos Représentants en mission l'ont apprise par la leur, nos armées la confirmeront par la victoire.

Les coupables, les perfides et les lâches n'ont plus qu'à attendre de nous le prix de leurs forfaits, la mort.

« Il vous reste des coupables à punir ! concluait-il.

» Vous devez *les poursuivre jusque dans les bras des Anglais* auxquels » ils se sont lâchement donnés et leur apprendre que partout les traîtres » ont à *trembler pour leur vie*. Leurs biens ne leur appartiennent plus ; » ils ont disposé de la propriété nationale ; ils l'ont aliénée par la plus » noire des perfidies, et la saisie de leurs propriétés particulières *au* » *profit de la Nation* ne sera qu'un acte de justice, et non le dédomma- » gement du mal qu'ils lui ont fait...

» Vous direz au brigand qui gouverne l'Angleterre, vous direz à Pitt : » La tête de deux Représentants du peuple, celle des bons citoyens peu- » vent tomber à Toulon ; mais si l'amiral Hood a la lâcheté de le souf- » frir, *le même coup frappera tous les Anglais* que la République retient » en son pouvoir. Que le peuple anglais vous juge... Le temps d'une » juste représaille est arrivé et la philosophie doit enfin céder sa place » au droit terrible de la guerre. »

Dans un passage de cette philippique, son auteur déclarait que Pitt autorisait chez les siens une *guerre de cannibales* et qu'il marchait à la lueur des incendies qu'allumaient ses agents. Pouvait-on continuer à se montrer grand et généreux avec lui et avec eux ?

Conséquence : un décret dont l'article 4 portait que les Anglais trouvés sur le territoire français seraient arrêtés immédiatement comme *otages*. Ils répondraient *sur leur tête* de la conduite de l'amiral en chef Hood et de ses complices, les sections de Toulon à l'égard de Bayle et de Beauvais, de la famille intime du général Lapoype et des patriotes incarcérés (1). Quant aux actes insurrectionnels de cet amiral comme à ceux des autorités rebelles et de leurs associés publiquement ou secrètement compromis, le Grand Comité en ordonnait l'impression. Les autorités des départements et les armées les recevraient pour les connaître, les juger et vouer leurs auteurs les uns à l'infamie, les autres à l'échafaud.

immense nous sépare des ennemis de notre liberté. Le rapport du décret du 7 est le plus court chemin à la contre-révolution. Rétablissez votre décret, et proscrivez pour jamais tous les objets provenant du crû et de l'industrie des Anglais. »

1. On excepta de l'application du décret les *ouvriers* et les *artistes* anglais.

Notre étude sur *Louis XVII roi à Toulon* a exposé avec le rôle de Barras et de Bonaparte ce qu'il fallait connaître sur cette question ; il n'y a plus à insister (1). Le 27 septembre on modifiait les autorités maritimes des ports de guerre (2) d'après ses vues ; commercialement, on y joignait ceux du Havre et de Dunkerque, de Nantes et de Saint-Malo, de Bordeaux et de Marseille ; ce dernier, régénéré.

Les opérations des armées au Nord maritime et la candidature du duc d'York au trône de France, on les a lues précédemment ; elles suffisent pour connaître ce qu'on doit savoir. Sur Nantes, on l'apprendra par nos études successives sur l'Ouest avec Merlin, avec Carnot, avec l'œuvre de Carrier comme par celle de Robespierre en Vendée. La révolte de Bordeaux fut un acte tout intérieur dont nous avons sommairement parlé et qui concerne l'œuvre dite des *Missionnaires de 93*. Sur Marseille, on sait les affaires fédéralistes dont l'Angleterre avait payé les tentatives pour y gagner une suprématie qu'elle obtint avec le temps.

L'œil vigilant du Grand Comité lutta sans relâche contre ceux qui en appelaient à l'étranger pour de funestes projets et qui favorisaient par des insurrections injustifiables la politique du Dictateur (3).

Le concert d'efforts qui avait été organisé de Bayonne à Marseille et à Toulon n'aboutit qu'à faire de Robespierre le *Roi de la Terreur* et du Gouvernement révolutionnaire, le gouvernement légal du pays. Voilà ce qu'il n'est pas permis d'oublier.

Envoyés en mission à Rochefort, Lequinio et Laignelot signalèrent à leurs collègues, le 21 novembre, une tentative d'*insurrection dans la flotte* de ce port militaire.

Qu'étaient personnellement ces représentants ?

Lequinio, agriculteur, maire de Rennes, juge à Vannes, de la Législative et de la Convention pour le Morbihan, régicide, fut un républicain ardent. Ennemi des prêtres fidèles à Rome, il se nommait dans un ouvrage intitulé les *Préjugés détruits* citoyen d'un genre spécial, comme

1. Le 19, décret par ses soins pour les objets relatifs à l'armement et aux subsistances afin de réparer les pertes dues à l'incendie anglais.

2. Le 10 janvier 94, il félicitait de Brest la Convention de sa victoire définitive à Toulon, conjointement avec Laignelot et Tréhouart ses collègues.

3. En mission à Brest, Laplanche voulut surprendre les Anglais. Par des signaux découverts dans la correspondance royaliste, il les y engagea. Des pêcheurs de Saint-Malo et de Cancale les prévinrent. Laplanche demanda par dépêche à ses collègues de raser tous les villages et bourgs qui s'étaient insurgés, ou qui donnaient asile aux émigrés (Armée des Côtes de Brest, 26 et 28 déc. 93).

citoyen du globe. En mission successivement à La Rochelle, dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, à Rochefort, à Brest et aux armées en Vendée; défenseur de Bouchotte, adversaire de Carrier et de Robespierre pour l'Ouest, décrété pour sa violence dans les ports (1), amnistié en août 96, rejeté par Napoléon : tel il fut (2).

Laignelot avait écrit une tragédie de mérite avant sa carrière politique. Fils d'un boulanger de Versailles, il fut toujours montagnard et débuta en 93 comme régicide, sans sursis. Ami des exaltés, il obtint des missions dans les ports. Défenseur de Marat décédé (3), impliqué dans la conspiration de Babeuf peut-être à tort, il devait rentrer dans la vie privée dès 97 pour s'adonner à la littérature (4).

Quel fut le langage des deux conventionnels à Rochefort ? Une dépêche type va nous l'apprendre :

« Nous vous envoyons, nos collègues, un exemplaire de l'accusation dressée par l'accusateur public de notre tribunal révolutionnaire contre les officiers du vaisseau l'*Apollon*, venus ici pour préparer aux Anglais l'entrée du port, et répéter ce qui a été fait à Toulon. Rien, à ce qu'il nous semble, ne peut jeter plus de jour sur cette exécrable et lâche trahison. Nous la faisons tirer en grand nombre, et nous en enverrons un ballot pour être distribué à chacun de vous; mais nous avons cru devoir vous faire passer, par la poste, un des premiers exemplaires qui viennent de sortir de sous la presse. La flûte *le Plavier*, venue pour remplir la même mission de scélératesse à Bordeaux, et qui a été jetée ici par les vents contraires, avait à son bord un ingénieur qui vient de se brûler la cervelle ; nous le regrettons, parce que nous savons que c'était un des plus coupables, et des coupables les plus instruits.

Nous vous mandions dans notre dernière, que nous avions donné au patriote qui s'est chargé si généreusement de l'exécution des jugements du tribunal révolutionnaire, le nom de *vengeur du peuple ;* nous avons donné à l'instrument qui nous délivre en un instant des traîtres, celui de *justice du peuple*, et cette inscription y est attachée en gros caractères. Cette justice vient de se faire sentir solennellement à deux coupables, dont l'un était enseigne de vaisseau et qui voulait un roi. Les cris de *Vive la république !* se sont élevés de quatre mille bouches à l'ins-

1. Dépêche du 21 novembre. — Le 14 septembre 92 les autorités et les principaux habitants de ce grand port avaient offert à la Convention leur fortune et leur vie. On n'aurait pas dû l'oublier l'année suivante.

2. On lui reprocha après thermidor d'avoir dîné avec le bourreau dont il avait changé le titre, et ses harangues au peuple comme aux condamnés sur la plateforme de la guillotine.

3. Lors des réclamations des municipalités contre les excès commis à Rochefort, son nom fut écarté des responsabilités encourues. Son collègue en subit seul les responsabilités.

4. Donna la tragédie *Agis et Cléomène* en 1779. Elle fut reprise par le Théâtre-Français en 82, et *Rienzi* en 91. Il mourut âgé de 80 ans et parlant de sa mort dans sa dernière maladie s'écria :

A ce sujet, voici ce qu'enfin je conclus :
Elle n'est pas, je suis; elle est, je ne suis plus.

tant où sa tête a tombé, et l'hymne chéri a couronné cet hommage rendu à la république.

Notre tribunal révolutionnaire remplit parfaitement ses fonctions ; il a la confiance du peuple. »

Une proclamation retentissante apprit à la flotte de Brest et aux armées navales de la République dans quelles conditions (1) Saint-André entendait exercer la grave mission dont il était investi. En voici l'exposé sommaire :

De grandes réformes viennent d'être opérées sur la flotte. Elles étaient nécessaires ; l'intérêt de la patrie et l'affermissement des principes de l'égalité en imposaient la loi.

Braves marins, souvenez-vous que quelques équipages ont été un moment égarés ; votre retraite a eu l'air d'une fuite, et l'honneur du pavillon en a été flétri.

Nous avons dû approfondir les causes de cet événement ; nous les avons trouvées dans les divisions de vos chefs, dans l'amour-propre de plusieurs officiers, dans l'incivisme de quelques-uns, dans l'éternelle rivalité de l'ancienne marine contre celle de la république. La discipline s'est relâchée, l'oisiveté des mouillages a consumé votre ardeur, et, au lieu de chercher l'ennemi sur les mers, vous avez vu la campagne s'écouler dans la plus honteuse inaction. Le commerce des Anglais et des Hollandais a été respecté ; ces riches proies, que la nation vous destinait pour prix de votre bravoure, ont échappé de vos mains !

I. COMMISSION DE JEAN BON-SAINT-ANDRÉ

Le Comité de Salut public arrête que le citoyen Jean Bon-Saint-André se rendra incessamment en qualité de Représentant du peuple à Brest et dans les départements maritimes de la République.

Il est revêtu de *pouvoirs illimités* de même que les autres Représentants du peuple près les armées.

Il pourra se rendre dans les *Départements maritimes* et ports pour y conférer et se concerter avec les autres Représentants du peuple sur les divers objets relatifs à sa mission et pour prendre toutes les mesures de salut public qu'il saura nécessaires.

Le citoyen Laignelot se rendra dans le département de la Vendée pour se *concerter* avec les autres Représentants du peuple dans les diverses mesures de salut public qui seront nécessaires.

B. Barère, Billaud-Varennes, Saint-Just
(ont seuls signé la minute)

28 pluviôse, An II.

On lit en marge : « l'expédition remise à Jean Bon-Saint-André » de la main de ce dernier (Archiv. nat., carton 295, *loc. cit.*).

Il fallait un remède à tant de maux [1], des punitions contre les coupables.

Sur terre comme sur mer, des officiers, ou faibles ou infidèles, ont entravé la marche de nos succès. Trogoff a livré aux Anglais nos vaisseaux, nos arsenaux et nos magasins. Vous nous demandiez des chefs pris parmi vos égaux et vos frères : nous vous les avons donnés. Marchez sur la même ligne que nos braves frères d'armes qui combattent aux frontières ! Appelés à tous les grades que votre capacité et vos vertus vous rendront dignes de remplir, demandez-vous si, parvenus au commandement, vous voudriez pour officiers des hommes qui n'auraient pas su obéir. Ce n'est plus, comme dans l'ancien régime, à l'homme que vous obéissez : c'est à la loi, à la patrie. Elle vous a rendus à vous-mêmes ; elle vous a retirés de l'opprobre sous lequel vous gémissiez, elle vous permet de prétendre à tout, d'aspirer à tout ; elle ne met à votre ambition pour la servir d'autres bornes que celles de vos talents et de vos vertus ; prouvez aux Anglais que ce n'est pas en vain que vous portez le titre d'hommes libres et de citoyens français.

Vous les vaincrez ! oui, vous les vaincrez, ces éternels ennemis de notre nation ! Pour cela vous n'avez qu'à le vouloir. Qu'il n'y ait parmi vous qu'un seul cri, *Vive la république !* qu'un seul sentiment, celui de la faire triompher.

S'il était parmi vous des hommes qui osassent prêcher l'insurrection, sachez les réprimer. Les ennemis de votre gloire sont vos ennemis ; ceux qui veulent affaiblir votre courage sont des traîtres.

N'en doutez pas, le glaive de la loi frappera sans pitié tous les conspirateurs. La nation ne veut désormais que des serviteurs fidèles.

Voilà ce que nous dirons à l'officier comme au matelot, au canonnier comme au soldat. La jalousie du commandement doit être inconnue à des marins français. C'est cette méprisable jalousie qui a causé plus d'une fois les désastres de notre ancienne marine : ce sentiment n'est pas fait pour la marine régénérée.

A la fin du mois de janvier, Saint-André vint se plaindre au club des Jacobins [2] de ce que les escadres de Brest restaient trop station-

1. Le digne vice-amiral Morard de Galles fut déclaré suspect, accusation détestable et fausse. On lui retira le commandement de la flotte, autre culpabilité des conventionnels.

2. Cette association fut si puissante qu'on la vit envoyer à la mort par le tribunal

naires en invoquant la défense des côtes de l'Océan. Il en fit part au Comité de Salut public. Mais son voyage à Paris eut un but plus défini : l'abolition des régiments de la marine qui formaient des corps particuliers. Il leur reprochait ce qui avait été leur gloire : « une organisation à eux. » Il la jugeait avec ses préjugés : « On ne peut les dire troupes de terre ni de mer, » et il leur objectait d'être l'opposé d'un régime qui veut *l'unité* dans *tout*. Aussi, obtenait-il, le 28 janvier, leur suppression. Un décret spécial leur imposa le même régime « qu'aux autres bataillons des volontaires nationaux. » Cette dernière appellation doit être observée. Elle dut blesser cruellement d'anciennes troupes qui s'étaient tant honorées sous Louis XV et Louis XVI avec le Comte de Toulouse et le bailli de Suffren.

Par l'article 3 de cette loi, les Volontaires furent destinés à former « la garnison des vaisseaux » et par l'article 4 ils eurent à s'exercer au canonnage pour remplir les fonctions de canonniers. On connait l'opinion contraire de l'amiral Jurien de la Gravière, elle juge l'erreur de cette loi.

Le 3 février, l'*administration civile* de la marine était organisée selon ses vues.

Mais ce fut aux jacobins du club célèbre qu'il confia politiquement ses projets. Il y déclara qu'on pouvait accomplir « une *Révolution en Angleterre*. » Il n'appartenait qu'au gouvernement de connaître les moyens qu'il jugerait propres « pour opérer une *descente* » chez la nation scélérate, assez audacieuse pour combattre le peuple qui a reconquis sa liberté et ses droits. Dans cette même séance, Legendre reprocha à Pitt d'avoir employé contre nous la trahison et le meurtre, Robespierre d'avoir proclamé à Toulon un roi. Saint-André s'enflamma aussitôt :

« J'arrive de Brest ; j'y ai tenu aux marins le même langage que » Robespierre vient de vous tenir ici (1) ; je les ai pénétrés de leur » grandeur ; j'ai reçu leur serment de poursuivre sur les mers le » pavillon de Georges. Déjà l'expérience a prouvé qu'ils étaient capa- » bles de tenir leur parole. Les premiers succès de la marine française » ont peut-être quelque liaison avec les soins que j'ai pris pour déve-

révolutionnaire de Paris ceux qui osaient demander le *dissolution* de ses affiliés de province. Exemple, le 3 janvier, condamnation à mort contre Rouard-Benard, tapissier à Montargis, pour cette proposition.

1. Ce n'était pas une raison pour envoyer en Vendée les canonniers expérimentés de la flotte. Leur absence au 13 prairial devait entraîner notre défaite.

» lopper auprès des équipages les sentiments qui doivent animer tous » les bons républicains...

» *Unis de sentiments et de principes*, nous avons combattu Robes- » pierre et moi pour la liberté et nous combattons encore ; nous » avons voué une haine éternelle aux tyrans et *notre tête tombera » ou ils seront exterminés*. Les moyens se préparent ; mon voyage » à Brest nous présage de grands succès ; le Comité de Salut public » les prépare ; il ne manque plus que votre volonté et votre assis- » tance.

» *La marine doit terminer la guerre ;* peuple parisien, devenez » marin.

» Bientôt nous poursuivrons les Anglais, et leur pavillon amené dans » nos ports annoncera leur défaite et l'affermissement de notre liberté. » En poursuivant les Anglais, nous ne ferons que punir le gouverne- » ment qui les fait agir. Pitt doit compte à l'univers de tout le sang » qu'il a fait verser. La Convention a montré un grand fonds de sagesse » en le proclamant l'*ennemi du genre humain* (1), et moi je dis qu'il est » l'assassin de tous ceux qui ont péri depuis la Révolution. »

Le rapport de Saint-André sur sa mission de Brest est à lire en son entier par les officiers de vaisseaux.

Quant à l'ouest royaliste, il montre Théhouart, Laignelot et Prieur s'occupant de cette guerre anti-française (2). Comme collaborateur spécial sur les affaires maritimes, Saint-André eut Bréard, originaire de Marennes, régicide et jacobin, mais plus bienveillant que lui pour les personnes à cette période.

La conséquence des décrets issus du rapport du 12 pluviôse an II, fut un ensemble de mesures d'ordre spécial, surtout d'ordre technique. Ces quatre décrets concernent les instituteurs à bord des vaisseaux de guerre, les magasins d'approvisionnements des ports quant à chaque escadre en rade, les effets personnels aux équipages, l'instruction des novices par les matelots-gabiers.

1. Cette appellation tant reprochée par certains publicistes à ses auteurs, Joseph de Maistre l'a appliquée à la Maison d'Autriche pour sa lutte et sa mauvaise foi par Metternich, de 1792 à 1814.

. Le 5 février, une députation d'armateurs vint offrir à la Convention deux vaisseaux de 74, six frégates de 44, six de 36, six de 30, vingt de 24, cinq de 18 et sept avisos. Par une *souscription cicique*, ils comptaient atteindre la somme de 20 millions nécessaire à leur entreprise. La ville de Bordeaux avait manifesté le même zèle, mais on s'y était borné jusqu'alors à une frégate.

Les *écoles d'instruction* pour les mousses et les novices créées à bord des vaisseaux de 20 canons et au-dessus fut un acte mémorable. Quantité d'officiers en sortirent. Ils y apprirent par leçons successives la lecture, l'écriture, le calcul, les éléments de la théorie de la navigation. Les plus capables purent recevoir une attestation de l'état-major et de l'équipage qui les déclarait aptes à des « grades plus élevés », dont la première manifestation devait être de les classer « au rang des *élèves* de la marine » suivant leur capacité. D'autres cours d'instruction s'ouvriraient alors pour eux dans les ports.

Le 15 février, on adoptait une série de *pavillons*, nommés pavillon national, pavillon de beaupré, pavillon ordinaire de poupe, et on définissait les flammes. Le pavillon national seul avait les « trois couleurs nationales » et il devait être arboré le premier jour de prairial sur tous les vaisseaux de la République. Tous ces actes étaient justes.

Le 19, il s'éleva contre des armateurs de Honfleur dont un corsaire nommé le *Sans-Culottes* s'était emparé et prétendait maintenir sa prise malgré la décision du tribunal du Havre. Or, le *Laurens* était un navire américain ; parti de Charlestown pour Londres, sa riche cargaison était une proie de haut prix, on dut la restituer. Les armateurs coupables en restèrent flétris.

Les questions d'ordre secondaire n'ont pas à nous intéresser, même traitées par le célèbre conventionnel.

Ce qui importe, c'est de constater après la bataille de prairial pourquoi les flottes de la Révolution ont pu être facilement vaincues.

L'amiral Jurien de la Gravière l'a recherché.

C'est à la correspondance de Nelson qu'il en a demandé le secret. Ce grand amiral le voyait, dit-il, dans l'insubordination de nos équipages. Témoin d'un de ces actes, il l'a raconté tel qu'il le vit et il suffit pour notre instruction. A la fin de 1793, Nelson bloquait une de nos frégates devant Livourne. Une nuit, l'équipage se donna le droit de déposer son capitaine et de le remplacer par un lieutenant d'infanterie de marine. Le désordre des clubs s'était introduit sur les vaisseaux de nos flottes comme sur ceux de nos ports ; il y était entretenu par les agents des triumvirs. Les matelots soupçonnaient leurs officiers de vouloir les vendre à l'Angleterre. La grossièreté du prétexte ne le rendait à cette époque que plus croyable pour des esprits simples. L'infamie de Toulon avait produit ce résultat inattendu, mais très explicable.

A Brest, elle ne l'était pas. La nuée d'agents qu'y expédia Robespierre dont Duras était le chef, y commit une série de crimes (1).

Lorsque Nelson eut vu les dépositaires de nos guerres de l'Inde et des Antilles accourir sous son pavillon, il se crut tout permis. *De la date sa présomptueuse confiance* (2), a écrit l'amiral français.

II

Saint-André accourut à Paris pour y narrer lui-même la bataille navale dont il avait été le témoin et où il avait représenté de sa personne la Convention. Il le fit le 4 juillet, selon ses propres expressions, avec simplicité et exactitude.

Etait-ce une bataille ordinaire qu'on avait voulue, selon les *ordres* du Comité? Nullement. On avait cherché, par une diversion puissante, à protéger un immense *convoi* de subsistances et de denrées coloniales attendu des États-Unis; pour le sauver par une action temporaire, on avait décidé d'accepter jusqu'à une bataille rangée, comme au temps de Duquesne et de Suffren.

Pitt ne l'ignorait pas. Le représentant en mission l'a accusé d'avoir tout connu par ses *espions* en France (3) et jusqu'en Amérique. Aussi, avait-il promis à son cabinet d'intercepter l'arrivée du convoi, de s'en emparer, double résultat pour lui et les négociants anglais, quant à sa politique et à son commerce.

Or, le gouvernement qui s'était déclaré notre éternel ennemi entendait *affamer la France*. Il avait été plus loin encore; il avait spécifié ce but en l'écrivant sur toutes les *lettres de marque* des navires de sa nation. Le Comité de Salut public en avait été instruit; de là, ses ordres de sauver à tout prix le convoi confié à la modeste division de l'amiral Nielly; de là, un point de croisière assigné par lui (4), auquel l'amiral commandant en chef et le mandataire du Comité ne

1. Les rédacteurs de *Victoires et Conquêtes* sont formels sur ce point au t. III, ch. 6 du liv. I.

2. Dans *Guerres maritimes*, t. I, ch. 4.

3. Apostrophe du narrateur. « Le cabinet britannique, instruit de tout ce qui se passe dans la République par les nombreux *émissaires* qu'il y soudoie, avait, en outre, en Amérique, des amis chargés de l'informer de toutes vos opérations... *Tout était connu.* »

4. Les instructions portaient de l'attendre vers les îles Coves et Flores.

pouvaient se soustraire ; de là, enfin, une obligation spéciale, née d'une loi spéciale, pour les combats de mer : *n'engager les flottes que sur un ordre précis du Comité* (1).

La flotte ennemie attendait la nôtre au point marqué par lui ; donc, les espions avaient bien gagné l'or de Pitt. On se rencontra pour la première fois le 9 prairial (28 mai) à huit heures du matin.

Toute cette journée se passa en manœuvres ; première faute.

On s'observa réciproquement toute la nuit.

« Le 10 au matin, l'amiral anglais manœuvra de manière à nous faire juger que son dessein était d'inquiéter notre arrière-garde. Il fallut manœuvrer nous-mêmes pour l'empêcher, et du mouvement des deux armées devait suivre un engagement qui eut lieu en effet. L'avant-garde ennemie, forcée de plier, vira sur son arrière-garde et se porta sur celle de l'armée française. Le retard apporté dans l'exécution des ordres du général, mit aux prises deux de nos vaisseaux, l'*Indomptable* et le *Tyrannicide*, avec des forces infiniment supérieures. Ces deux vaisseaux souffraient beaucoup du feu de l'ennemi, et déjà ils étaient désemparés. Vainement le signal répété de virer de bord pour se porter à la queue flottait-il à la tête du mât. Le vaisseau de tête ne bougeait point et il arrêtait le mouvement de toute la ligne. Le général français se crut un moment abandonné ; il prit son parti avec beaucoup de hardiesse ; il vira de bord le premier, fit signal à l'Armée de le suivre et, incertain si ce signal serait mieux exécuté que les autres, il se plaça à la tête de la ligne, résolu, s'il le fallait, d'aller seul dégager ces deux vaisseaux. Tous suivirent à l'exception d'un seul. La ligne fut formée en un instant.

L'armée de la République tomba sur l'armée anglaise qu'elle surprit en désordre ; mais malheureusement la lenteur qu'on avait mise à obéir, nous avait fait perdre

1. LES FLOTTES NE PEUVENT S'ENGAGER QUE PAR UN ORDRE DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Le Comité de Salut public,

Considérant que les forces de la République, tant sur terre que sur mer, doivent former un *ensemble* dont toutes les parties se correspondent ;

Que des mouvements partiels qui ne se concilieraient pas avec le plan général pourraient compromettre le sort des opérations les plus importantes ;

ARRÊTE :

Qu'*aucune expédition* des bâtiments de guerre de la République ne pourra avoir lieu pour quelque opération que ce soit hors la vue des côtes *sans l'autorisation du Comité de Salut public* si ce n'est dans le cas où la présence de l'ennemi exigerait d'un point des côtes à un autre de prompts secours ; [et à la charge d'en instruire sur-le-champ le Comité de Salut public, conformément au règlement Révolutionnaire décrété le 14 frimaire].

Le 11 nivôse, l'an second de la République française une et indivisible.

BILLAUD-VARENNES, ROBESPIERRE, B. BARÈRE, CARNOT, R. LINDET.

La phrase entre crochets est de la main de Billaud-Varennes. V. Archiv. Nat. A.-F. II, carton 295.

l'avantage du vent que nous avions au commencement de l'action. Cela n'empêcha pas que nous ne fissions un feu terrible sur les ennemis ; mais cela leur donna la *facilité de s'échapper en forcant les voiles*. Ils se retirèrent avec précipitation en *abandonnant* nos 2 vaisseaux et le *champ de bataille*. »

La flotte de Howe comptait 30 vaisseaux de ligne ce jour-là (1).

Le combat avait duré sept à huit heures ; il se termina donc vers quatre heures du soir.

1. Vaisseaux composant la flotte française, d'après William James. (*The naval history of Great Britain*, New edition, 1878, I, 140.)

	Vaisseaux :	Canons :	Capitaines :
1	*Montagne*	120	Contre-amiral : Louis-Thomas *Villaret-Joyeuse*. Commandant : Bazire. Capitaine : Jean-François Vignot.
2	*Terrible*	110	Cap. Pierre-Jacques Longer.
3	*Révolutionnaire*	»	Cap. Vandangel.
4	*Républicain*	»	Contre-amiral : François-Joseph *Bouvet*. Cap. Pierre Mandé Lebeau.
5	*Indomptable*	80	Lamel.
6	*Jacobin*	»	Gassin.
7	*Juste*	»	Blavet.
8	*Scipion*	»	Huguet.
9	*Sans-Pareil*	»	Contre-amiral : Jean-Marie *Nielly*. Cap. Jean-François Couraud.
10	*Audacieux*	74	» Jean-François Pilastre.
11	*Patriote*	»	» Lucadore.
12	*Téméraire*	»	» Morel.
13	*Trajan*	»	» Dumourier.
14	*Achille*	»	» Guillaume-Jean-Noël la Villegris.
15	*America*	»	» Louis l'Héritier.
16	*Conception*	»	» Joseph Allary.
17	*Entreprenant*	»	» Le Franc.
18	*Eole*	»	» Bertrand Keranguin.
19	*Gasparin*	»	» Tardy.
20	*Jemmapes*	»	» Desmartis.
21	*Impétueux*	»	» Douville.
22	*Montagnard*	»	» Jean-Baptiste-François Bompart.
23	*Montblanc*	»	» Thévenard.
24	*Mucius*	»	» Larégny.
25	*Neptune*	»	» Tiphaine.
26	*Northumberland*	»	» François-Pierre Etienne.
27	*Pelletier*	»	» Bérard.
28	*Tourville*	»	» Langlois.
29	*Tyrannicide*	»	» Alain-Joseph Dordelin.
30	*Vengeur*	»	» Jean-François *Renaudin*.

Pour ne pas avoir été *décisive*, ce n'en était pas moins une action maritime honorable pour nous, et utile à nos intérêts de toutes sortes.

Déclaration à retenir. Le champ de bataille fut le lieu même assigné au passage du convoi.

Son *salut* était l'objet de la mission de Saint-André. Il ne le négligea pas et crut que ce qu'il devait rechercher, c'était d'éloigner l'ennemi de la route de notre flotte commerciale. Aussi s'occupa-t-il, par un calcul heureux dont Villaret-Joyeuse doit bénéficier comme éloges mérités, de l'entraîner dans le nord et dans l'ouest de cette route ; on pouvait espérer, si le calcul était exact, et il le fut, que le convoi passerait à vingt-cinq lieues au sud des deux combattants. L'événement donna raison à ces prévisions.

Les journées du 29 et du 30 mai (11 et 12 prairial), le brouillard qui obscurcissait l'horizon empêcha toute rencontre ; il se dissipa dans la deuxième partie de la seconde journée et le 1er juin au matin les matelots aperçurent leurs adversaires en observation.

Ils constatèrent un développement de vingt-huit vaisseaux, mais une de nos frégates envoyée en reconnaissance en dénombra trente-quatre dont huit à trois ponts. Les rapports anglais attestent que ces chiffres étaient au-dessous de la vérité. A nos vingt-six vaisseaux ils ont reconnu que nous nous étions trouvés en présence de trente-six, dont sept à trois ponts ; le tout, commandé par huit officiers généraux d'une renommée établie, contre trois qui avaient la leur à faire.

La France ne recula pas dans ses enfants, voilà surtout ce qui importe à notre thèse et à notre récit.

Tout ce qu'on lui opposera n'est que de l'esprit de parti et du parti-pris !

Comme dans les mers des Indes par le marquis amiral de Sercey qui en fut appelé la *terreur* par nos rivaux, comme dans la rade de New-York par Bompard, comme ailleurs par Bouvet, comme en l'an VI par l'amiral Bruix et par l'intrépide Dupetit-Thouars dans les eaux d'Aboukir, comme à Trafalgar avec Lucas et l'Infernet, la marine républicaine s'illustra en l'an II et se montra digne de ses devancières.

Le but final, on ne le perdit pas de vue : éloigner l'adversaire de la route du convoi ; pour y parvenir, on devait combattre. En prenant chasse devant lui, il eût abandonné une poursuite infructueuse et probablement intercepté le convoi qui apportait une masse de subsistances destinée à conjurer la famine voulue par Pitt. La *victoire* consistait donc à obtenir ce *résultat*.

On se battit de neuf heures du matin à trois.

Notre escadre, notablement inférieure à tous les titres, se présenta au combat en bon ordre, mais la fausse manœuvre d'un de nos capitaines amena la *rupture de la ligne de bataille* derrière la *Montagne*, vaisseau de Villaret-Joyeuse.

« Cependant on se battait avec acharnement; des vaisseaux dans les deux armées étaient désemparés ; l'arrière-garde de l'armée française soutenait le choc avec un courage, une intrépidité au-dessus de tout éloge. Les tourbillons de fumée étaient tels qu'on ne se voyait plus... Les Anglais cessèrent les premiers le feu : alors on a pu voir autour de soi. L'avant-garde de l'armée française avait plié, elle était à demi-lieue sous le vent : cette circonstance nous a ravi des mains la plus belle victoire. Si elle eût gardé son poste le général, en virant de bord comme c'était son intention, couvrait tous les vaisseaux désemparés des deux nations. Il fut forcé d'arriver pour rallier cette avant-garde. Mais cette manœuvre même lui fit perdre du terrain et l'empêcha de s'élever assez dans le vent pour sauver tous ses vaisseaux.

L'amiral Howe a dit à sa cour qu'il avait fait fuir l'amiral français. Il aurait dû dire... Nous avions l'armée anglaise au vent à nous; nous ne pouvions pas aller vers elle, mais elle pouvait venir sur nous. Pourquoi ne l'a-t-elle pas fait ?

La vérité est que l'ennemi était plus maltraité que nous et il est bien forcé d'avouer qu'il était hors d'état de tenir la mer. Quand il le nierait, les faits parlent. Il avait un convoi à intercepter ; ce convoi était attendu à Londres ; il y était déjà vendu ; des capitaines de commerce pris par Van Stabel en étaient si convaincus qu'ils lui disaient avec arrogance : « Vous nous prenez en détail, mais l'amiral Howe vous prendra en gros. » Si la flotte anglaise n'a pas reçu de grands dommages, pourquoi le convoi n'est-il pas à Londres ? Pourquoi a-t-il suivi paisiblement sa route au milieu des débris qu'il a traversés ?

Pour nous, citoyens, notre mandat était de sauver le convoi. C'était à nous à remplir notre mission sans calculer les sacrifices. Eussions-nous dû tous périr jusqu'au dernier, nous y étions résolus... Nous pouvons rendre à nos frères d'armes cet honorable témoignage qu'ils n'ont livré à l'ennemi que des carcasses abîmées et qu'en succombant ils auraient forcé l'Anglais à admirer leur courage si la présomption britannique pouvait admirer la vertu républicaine...

L'Anglais se vante de ce qu'il appelle une victoire : mais il ne se vantera pas sans doute de la fuite honteuse d'une division de douze vaisseaux de ligne que nous avons forcés de s'éloigner de nos côtes le 21 prairial. »

Le cabinet de Londres avait jeté cette escadre sur Brest et sur Lorient pour couvrir ces ports, y attendre à l'entrée de chacun d'eux le convoi de subsistances arrivant des Etats-Unis et tenter de l'aborder.

Saint-André terminait en exprimant une appréciation exacte de la situation : *Peut-être, comme moi, verrez-vous dans un revers militaire une grande victoire politique.* Après cent années, c'est la nôtre.

La marine avait fait des prodiges de valeur. Dans un passage de son rapport, le représentant en avait énuméré quelques-uns. Tous les

blessés, mourants ou non, avaient émis un seul vœu dans leurs apostrophes simples les unes, sublimes les autres : *le triomphe de la République*. Emue par le récit qu'on vient de lire, la Convention renouvela par un vote l'esprit de la loi qui accordait une *pension* aux défenseurs de la Patrie, et la déclara applicable aux marins à nouveau (1).

Détail touchant. Deux marins du navire amiral blessés à côté de Saint-André ne s'occupèrent de leurs blessures auprès des chirurgiens qu'après avoir acquis la certitude qu'il n'était pas lui-même blessé. L'assistance applaudit cette abnégation.

III

Qu'était le navire le *Vengeur* ?

La marine de Louis XVI avait vu en 1779 un navire de ce nom contribuer à la victoire de l'amiral La Mothe-Picquet contre l'amiral Parker dans la mer des Antilles. Remplacé en 1789 par un vaisseau du même nom (précédemment, le *Marseillais*), sa tradition d'honneur fut continuée dans l'escadre de Villaret-Joyeuse au combat du 13 prairial.

Qu'était Villaret-Joyeuse ?

Originaire du Gers, de famille noble et toujours militaire, le commandant en chef avait refusé d'émigrer. Son frère, lieutenant-colonel de l'armée royale, servait sous Condé. On ne lui objecta pas cette situation particulière qu'il partageait avec un Montalembert, un Chabrillant, un Toulongeon, un de Broglie. Saint-André le choisit parmi les capitaines de vaisseaux comme *chef d'escadre* et tout-puissant dans le parti montagnard l'imposa au Comité de Salut public. « C'est un aristocrate, lui avait-il écrit ; mais c'est un brave et je sais qu'il servira bien. » Sa carrière a prouvé que le conventionnel avait bien jugé. Napoléon devait lui confier aux colonies un poste périlleux comme capitaine général.

Le 13 prairial eut lieu le combat qu'on connaît. Les Anglais sauvaient leurs vaisseaux quoique onze fussent démâtés ; sur douze des nôtres qui étaient dans le même état, il nous en fut pris six. Le *Terrible* justifiant son nom avait rejoint le vaisseau-amiral, le capitaine Longer avait passé à travers la flotte ennemie ; seul de notre escadre il accomplit

1. Ce fut en invoquant cette loi que la Convention refusa la proposition de Saint-André d'accorder une pension de 650 francs à chaque marin mutilé.

cette magnifique action et il faut honorer sa mémoire ici en la relatant.

Quel était le passé du capitaine de vaisseau Renaudin ?

Admis après avoir subi les examens préparatoires, en 1776, parmi les officiers de port jugés aptes aux grades militaires, il avait été nommé lieutenant de frégate en 1782. Capitaine en 93, il commanda l'*Andromaque* et se conduisit bravement en croisière *seul* contre une division espagnole qui comprenait un vaisseau et quatre frégates. Nommé capitaine de vaisseau pour sa vigueur, il fut appelé le 25 mars 94 sur le *Vengeur* en armement à Rochefort et rejoignit à Brest notre principale escadre de l'Océan.

Le 10 prairial, le commandant du *Vengeur* s'était éloigné de notre escadre à une demi-portée de canon, faute grave ; aussitôt dix navires anglais s'étaient élancés sur lui et il avait dû regagner la ligne en défilant devant eux, même secourus. Des avaries en avaient été la conséquence. Le 13, Renaudin résolut de prendre sa revanche et se jetant à l'endroit qu'il trouvait le plus dangereux, attaqua de front la tête de la ligne ennemie. Dans une manœuvre, contre le *Brunswick* spécialement, il dut tenter l'abordage ; on se battit réciproquement à coup d'écouvillons ; l'intervention du *Romillies* et la cassure de l'ancre survenue au premier combattant anglais entraîna la perte du *Vengeur*. Son second adversaire avait abattu tous ses mâts à coups de canon et l'eau avait inondé les soutes au point de gagner l'entrepont. Notre escadre tenta vainement de le secourir. Restait la mort.

Survivant au désastre des siens, Renaudin a rédigé un rapport où il raconte leur fin ; on le lira avec intérêt.

« L'eau avait gagné l'entrepont ; nous avions jeté à la mer plusieurs » canons ; la partie de notre équipage qui connaissait le danger répan- » dait l'alarme ; ces mêmes hommes, que tous les efforts de l'ennemi » n'avaient pas effrayés, frémirent à l'aspect du malheur dont ils étaient » menacés. Nous étions tous épuisés de fatigue, et *les pavillons étaient* » *amarrés en berne*. Plusieurs vaisseaux anglais ayant mis leurs canots » à la mer, les pompes et les rames furent bientôt abandonnées. Ces » embarcations, arrivées le long du bord, reçurent tous ceux qui, les » premiers, purent s'y jeter ; *ceux de nos camarades restés sur le* » Vengeur, *les mains levées au ciel, imploraient, en poussant des cris* » *lamentables, des secours qu'ils ne pouvaient plus espérer*. Bientôt dis- » parurent et le vaisseau et les malheureuses victimes qu'il contenait.

» Au milieu de l'horreur de ce tableau déchirant, nous ne pûmes nous » défendre d'un sentiment mêlé d'admiration et de douleur. Nous » entendions, en nous éloignant, *quelques-uns de nos camarades* former » des vœux pour leur patrie ; les derniers cris de ces infortunés furent » ceux de *Vive la République !* Plusieurs revinrent sur l'eau, les uns sur » des planches, d'autres sur des débris du vaisseau. Plusieurs furent » sauvés par des embarcations anglaises et conduits à bord de » l'ennemi (1). »

On n'a pas à discuter ici les arguments de *parti* qu'on a tirés de ce Rapport (2). C'est le propre des écrivains qu'aveugle cette sorte d'esprit de rabaisser à leur insu les manifestations de l'héroïsme (3).

On a reproché à Barère, et nous sommes de cet avis, d'avoir abusé de la phraséologie révolutionnaire dans ses Rapports. Mais est-ce une raison suffisante pour nier ce qui fut grand?

Les Anglais ont rendu justice à nos efforts, à notre bravoure, et à Londres même ont acclamé Renaudin sauvé par eux. Ces témoignages suffisent à notre examen.

Barère se réserva l'épisode principal de la bataille à la Convention.

Imaginez, s'écria-t-il, le vaisseau *le Vengeur* percé de coups de canon, s'entr'ouvrant de toutes parts, cerné de tigres et de léopards anglais ; un équipage composé de blessés et de mourants, luttant contre les flots et les canons. La troisième batterie va toucher aux ondes, mais elle vomit encore le trépas sur les insulaires perfides avant de s'engloutir. Tout à coup le tumulte du combat, l'effroi du danger, les cris de douleur des blessés cessent : tous montent ou sont portés sur le pont. Tous les pavillons, toutes les flammes sont arborés ; le pavillon principal est cloué ; les cris de *vive la République! vivent la Liberté et la France!* se font entendre de tous côtés : c'est le spectacle touchant et animé d'une fête civique, plutôt que le moment terrible d'un naufrage.

Un instant ils ont dû délibérer sur leur sort. Mais non, citoyens : ils ne délibèrent plus, ils voient l'Anglais et la Patrie ; ils aimeront mieux s'engloutir que de la déshonorer par une capitulation : ils ne balancent point ; leurs derniers vœux sont pour la République et la liberté. Ils disparaissent !...

Qui nous a donc révélé ce secret de notre grandeur ? Quel ami de la liberté nous a transmis ce trait héroïque qui semble appartenir aux temps fabuleux ?

Qui a tout découvert ? Nos ennemis, les Anglais, leurs journaux, leur manie de contester notre gloire.

La crainte pour des Républicains !... oui, ceux qui montaient le vaisseau le *Vengeur* ont craint que le pavillon tricolore ne tombât au pouvoir des ennemis, et qu'il ne fût flétri, déshonoré en passant dans les mains des Anglais. Ils ont voulu s'en-

1. Jal, *Dictionnaire biographique*, Rapport de Renaudin.

2. Le 29 octobre 94, Renaudin fut nommé contre-amiral.

3. Nul ne l'a nié. Renaudin fut abandonné à lui-même par notre flotte.

gloutir avec le signe de la liberté, et l'emporter au fond des mers, comme ils en avaient le sentiment au fond des cœurs.

Les émigrés eux-mêmes, ces vils parricides, ne peuvent refuser leur admiration au courage des républicains.

Il est tombé entre nos mains une lettre de l'émigré *G. Chiché*, datée de Crown-Point le 20 juin 1794, écrite à *Ernel-Money*, lieutenant de dragons de l'armée anglaise, en Flandre.

« Entre autres traits de bravoure, un vaisseau *français*, se voyant sur le point de couler bas, déchargea sa bordée dans le moment que ses derniers canons étaient à fleur d'eau ; ensuite les matelots cloucrent leur pavillon au vaisseau, de peur qu'il ne surnageât et ne tombât entre les mains des ennemis, et se laissèrent ensuite engloutir sous les ondes plutôt que de se rendre. L'histoire ne nous fournit point de traits de bravoure semblables. Quoique je ne sois pas sans-culotte, je ne puis m'empêcher d'admirer tant de courage. »

Un autre papier du 14 juin rapporte ce trait, et dit que c'est l'équipage du *Terrible* qui a donné cette preuve mémorable de grandeur d'âme et de confiance. Il s'est abîmé avec tous les pavillons et flammes aux couleurs nationales flottant de toutes parts, et aux cris redoublés de *vive la République !*

Dans une lettre particulière d'un officier de l'escadre Howe, ce trait sublime est attribué au vaisseau *le Vengeur*.

Et selon le représentant du peuple Jean Bon-Saint-André, cette dernière version est la plus assurée : c'est le *Vengeur* à qui appartient cette belle gloire ; et si elle a été l'admiration de nos lâches ennemis, quel Français pourrait la lui contester?

Ne plaignons pas les Français composant l'équipage du *Vengeur* : ne les plaignons pas : ils sont morts pour la patrie : honorons leur destinée et célébrons leurs vertus.

Le *Panthéon*, monument de la reconnaissance nationale, devait être aperçu des frontières par les *armées*, concluait Barère. Qu'on l'aperçoive donc aussi du milieu de l'Océan. Marins, voyez en lui *la Patrie reconnaissante*. Souvenez-vous du *Vengeur* lorsque vous rencontrerez *les tyrans de la mer !* (1)

On vient de lire les versions officielles.

1. DÉCRET SUR LE VENGEUR

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de Salut public, décrète :

ARTICLE PREMIER

Une forme du vaisseau de ligne le *Vengeur* sera suspendue à la voûte du Panthéon, et les noms des braves républicains composant l'équipage de ce vaisseau seront inscrits sur la colonne du Panthéon.

II

A cet effet, les agents maritimes des ports de Brest et de Rochefort enverront sans délai à la Convention nationale le rôle d'équipage du vaisseau le *Vengeur*.

III

Le vaisseau à trois ponts, qui est en construction dans le bassin couvert de Brest,

Y a-t-il eu des contradicteurs? Oui, il y en a eu deux, et des plus autorisés.

Les rédacteurs des *Victoires et Conquêtes* ont donné un récit détaillé de la bataille auquel nous renvoyons. Mais certains fragments tout à l'honneur de la marine nous appartiennent. Il importe de les relater.

Le vaisseau-amiral avait reçu 250 boulets à fleur d'eau sur son tribord. Le pont n'avait plus de combattants, la deuxième et la troisième batterie plus de défenseurs. La plupart des canons étaient démontés ou fendus à leurs bouches par les boulets anglais. Le gouvernail était perdu et le couronnement du navire offrait dans ses sculptures les cervelles des lieutenants, de l'amiral et celles des pilotes.

Bouvet de Crissé réussit à balayer le pont de la *Queen-Charlotte* que montait Howe avec la caronade de 36 à tribord.

On n'a jamais compris comment ce dernier ne s'était pas emparé de la *Montagne*.

Villaret aurait proposé à Saint-André de *revenir au combat* et celui-ci aurait refusé « en présence de tous les marins assemblés. » L'équipage indigné aurait protesté. Plusieurs de ces braves voulaient se jeter sur le Représentant et parlaient de le jeter à la mer. L'amiral redoutant la guillotine donna *le signal de la retraite*.

L'arrière-garde se voyant abandonnée par la masse de la flotte et ayant perdu la moitié de ses effectifs dut se rendre. Ses vaisseaux n'avaient plus de pavillons. *Tous étaient réduits à l'état de ponton*s.

Telle est la conclusion de ce récit.

Jomini, qui a personnellement connu les amiraux anglais, formule les mêmes accusations. En outre, il déclare que ce fut Saint-André qui *ordonna la retraite* et il en fixe le lieu sur Berthaume. Notre flotte s'y distingua, chefs et soldats, par une valeur remarquable. Notre ennemi y fut horriblement maltraité et se montra plein d'admiration pour ses rivaux.

portera le nom du *Vengeur*. Le commissaire de la marine donnera les ordres les plus prompts pour accélérer la construction de ce vaisseau.

IV

La Convention appelle les artistes, peintres, sculpteurs et poètes à concourir pour transmettre à la postérité le trait sublime du dévouement républicain des citoyens formant l'équipage du *Vengeur*.

V

Il sera décerné, dans une fête nationale, des récompenses au peintre, au sculpteur et au poète qui auront le plus dignement célébré la gloire de ces républicains.

Quant au *Vengeur*, son dévouement sublime place ses auteurs au niveau de celui des Spartiates aux Thermopyles.

Van Stabel entra avec 200 voiles chargées de vivres dans le port de Brest, le lendemain de la bataille.

Ce résultat pratique était le 13 prairial au-dessus de tout. Voilà pourquoi on peut avancer que ce revers fut si glorieux qu'il constituait une victoire politique contre l'Angleterre. Avec tout autre que Saint-André, elle eût été complète.

CHAPITRE LXXVII

MISSION DE LACOMBE SAINT-MICHEL EN CORSE

Officier au 7e d'artillerie, il déclare le 12 juillet 89 qu'il ne tirera pas sur le peuple. — Ses rapports à la Législative et à la Convention. — Mission en Corse, où sa science et son patriotisme restent impuissants par Paoli, Pozzo di Borgho qui livrent leur pays d'origine aux Anglais de Nelson. — Ses dépêches et ses apostrophes aux parlementaires ennemis.

Par qui fut défendue la Corse en 1794 contre Paoli et les Anglais ?

D'une famille noble de Languedoc, Lacombe de Saint-Michel était entré dans l'arme de l'artillerie. Il avait vingt-cinq ans de grade comme capitaine et la croix de Saint-Louis lorsqu'éclata la Révolution. Appelé à Paris en juillet 89 avec son régiment, le 7e, il fut désigné par le maréchal de Broglie pour coopérer à l'action militaire du 12 contre les mouvements populaires de la capitale. Il ne dissimula pas que dans le cas où le pouvoir en appellerait à son concours, il n'obéirait pas pour une répression. Connu dans le département du Tarn d'où il sortait, il fut envoyé par lui à la Législative. Il y appartint immédiatement au côté gauche. Dès son entrée dans la vie publique, il s'éleva avec force contre les officiers qui démissionnaient en masse et il eut raison. Il comprit que l'émigration ne pouvait que perdre la noblesse, les événements ont justifié ses colères.

Il avait appuyé, le 26 novembre 91, la loi qui obligeait les officiers non employés à se présenter devant la municipalité du lieu de leur résidence pour y prêter le *serment civique*. Le 28 mars 92, rapporteur du comité militaire, il fit créer dans son arme neuf compagnies de canonniers à cheval partagées en trois brigades. Le 23 avril, il appuyait la demande des *Vainqueurs de la Bastille* tendant à obtenir dans leur drapeau « une tour renversée. » Pourquoi la leur refuser ? Les troupes qui se distinguent par une action éclatante cherchent à en transmettre le souvenir par un signe extérieur. En France, l'héroïsme produit l'admiration plutôt que l'envie. Or, si le succès n'eût couronné leur

entreprise, les libérateurs des cachots de la Bastille eussent payé de leur vie leur audace. N'étaient-ils pas, enfin, les avant-coureurs des *Droits de l'Homme?*

Le 5 mai, il entretint ses collègues des *Régiments coloniaux* et amena par son rapport leur réorganisation spéciale en six régiments d'infanterie de deux bataillons chacun ; ils furent mis à la suite des régiments de ligne et prirent rang après le 105e. Ils passèrent à l'avenir sous la direction du département de la guerre.

L'avancement dans le corps de l'artillerie favorable aux sous-officiers de cette arme aboutit à la disposition suivante, contraire aux prétentions des sous-officiers appartenant aux régiments de la ligne. Une loi du 1er août 91 avait accordé « momentanément » la moitié des places de sous-officiers à ces derniers. A compter de la loi du 23 mai, ils durent subir à Châlons un examen spécial, concurremment avec les élèves de l'artillerie et avec les aspirants à leur remplacement.

Sous le coup des événements, il demanda le 23 juillet que tout commandant d'une place qui l'aurait rendue avant que la visite des ouvrages extérieurs ait prouvé qu'elle n'était plus tenable, fût puni de mort. Le 25, il lut un rapport sur la matière, toujours au nom du comité militaire. Il y confirma la doctrine du 23 ; mais il ajouta dans le dispositif de la loi un article (art. 2) qui interdisait aux habitants et aux corps administratifs de requérir le commandant de la place pour la rendre, sous peine d'être traités comme des révoltés et des traîtres à la patrie.

Le 31, il était adjoint à Carnot et à Gasparin pour faire accepter par le Département et la Municipalité parisienne une Adresse aux gardes nationaux que le corps législatif sommait de se rendre au camp de Soissons, ou de se réunir aux armées sur les frontières. Le 6 août, il présenta le rapport sur cette mission ; il déclarait qu'on n'avait rien préparé à cette date à Soissons, qu'on y avait trouvé un seul officier et un commissaire des guerres à peu près dénués de tout. Cependant, il avait observé que le peuple des campagnes s'éclairait sur ses vrais intérêts. *On voit l'arbre de la Liberté planté dans tous les villages*, ajoutait-il. L'union est partout. Les commissaires du roi sont fort insouciants pour recouvrer l'impôt. C'est par cette accusation grosse de menaces pour l'avenir, mais exacte, qu'il termina son rôle actif à la Législative. Les élections l'envoyèrent à la Convention.

Son attitude au Procès du roi relève de son vote. Officier *patriote*, il vota la mort sans appel et sans sursis. Quant à l'appel au peuple, il

avanca que le peuple ne doit sanctionner que la Constitution. L'appel, ce serait la guerre civile en permanence ; et il refusait d'en accepter la responsabilité.

Le 5 février 93, il était nommé commissaire avec la charge spécifiée de visiter la frontière de Corse.

Avant de partir, il demanda contre Barère qui s'y opposait, *l'amalgame* entre les troupes de ligne et les volontaires, affirmant avec les généraux que ce serait « l'affaire d'une revue ». En outre, il reprocha à Dubois-Crancé de ne pas s'être occupé dans ses projets de l'augmentation de l'artillerie. Il voulut onze nouvelles compagnies d'artillerie à cheval, son aînée ayant rendu de grands services dans la dernière campagne. Le 11 février, il revint sur la question de l'amalgame et formula une *théorie sociale* qui allait devenir celle de toute la Révolution :

« Donnez au soldat l'espoir d'être *petit propriétaire* et de devenir » *père de famille* et vous doublerez à l'instant sa force et son courage : » il attendra la fin de la guerre comme la terre promise ; aucun obstacle » ne lui résistera. Les promesses de l'ambitieux ne le séduiront pas ; il » s'attachera à jamais à la terre qu'il arrosera de ses sueurs et qui, par » là même, lui deviendra plus chère ; et *lorsque les grosses propriétés des » émigrés seront ainsi divisées, qu'ils viennent les reprendre !* Que » l'Europe, que l'univers entier viennent attaquer la France ! Ils ne » trouveront plus que des piques ! »

La formule des hommes de 92 et de 93, la voilà !

Taine l'a vitupérée.

Cet écrivain qui fut un penseur a-t-il lu cette théorie dans ses considérants fort ignorés ?

Eh bien, ils émanent d'un noble de vieille souche et, ce qui est mieux, d'un *soldat*.

On prie le lecteur de tirer de cette double constatation les conséquences qu'elles entraînent.

Parti pour la Corse au mois de mai, il ne s'y rendit pas seul, Salicetti, député de ce pays d'où il était originaire, lui avait été adjoint.

Ce collègue avait cependant excusé Paoli précédemment ; il avait nié que le rebelle eût déterminé les habitants de cette île à se soumettre aux Anglais. Salicetti, à un moment, s'était engagé à répondre au pamphlet dirigé contre ce général. Il avait prodigué à des coupables sa protection, par une légèreté inconcevable, lui qui devait dénoncer un

jour Bonaparte à Toulon. Il avait défendu les autorités du département de la Corse dans la personne de leurs membres, et annoncé avec emphase que la tranquillité y était rétablie.

Il avait été plus clairvoyant, le 28 janvier, lorsqu'il avait appelé le Conseil exécutif à s'occuper de la *défense* de la Corse. La position de cette île domine l'Italie et protège les côtes méridionales de la France. Si nos ennemis s'en emparaient ou simplement occupaient ses ports, ils pouvaient détruire notre commerce du Levant et porter à celui de Marseille un coup mortel. Ses forêts étaient indispensables à nos constructions navales. Cet exposé était juste, mais lorsqu'il avait appelé sur les prêtres réfractaires à la constitution civile du clergé la persécution, Salicetti avait parlé en jacobin.

Le 1er février, Barbaroux avait appuyé les vues générales de son collègue en les aggravant, quant aux constructions et aux grains. Le 5, Salicetti obtenait au nom du Comité de défense générale que 4 bataillons d'infanterie légère fussent levés dans l'île, en augmentation des 4 de Volontaires existants ; ceux-ci, les Commissaires purent les conserver. Le même jour, Bréard imposait les felouques de Corse aux forces navales, par l'article 11 de la loi qui créait de nouveaux officiers pour la marine militaire. Vains efforts, l'île s'était insurgée sous l'influence de Pascal Paoli.

On n'a pas à attendre ici une biographie du célèbre patriote. Exilé à Londres après la soumission définitive de son pays par le général de Vaux, il en fut rappelé à la demande de Mirabeau ; cela, il importe de le constater. Paoli, reconnaissant, avait remercié nos législateurs par un *serment* ainsi formulé :

« Vous avez honoré de vos suffrages ma conduite passée : elle vous » répond de ma conduite future. J'ose dire que ma vie entière a été un » serment à la Liberté ; c'est l'avoir déjà fait à la Constitution que vous » établissez. »

Présenté au roi par La Fayette, le roi l'avait nommé lieutenant-général et commandant militaire de l'île. Acclamé par les siens jusqu'au délire, souverain de fait, il y avait jugé avec colère la déchéance de la royauté. L'assassinat légal de Louis XVI le jeta dans les bras des Anglais, car un pareil caractère ne pouvait connaître que les extrêmes. En mai 93, la rébellion contre l'assemblée souveraine était à peu près générale.

Lecombe-Saint-Michel l'écrivit, les 3 et 4 juin, à ses collègues.

Il les informa que dans une *consulte* tenue à Corte, le 26 mai, Paoli avait été déclaré généralissime, qu'on y avait organisé des troupes, une représentation particulière, qu'on y avait maintenu de rester Français mais avec *conditions!* Plus d'assignats, par exemple ; plus de prêtres réfractaires ; l'incendie et le ravage pour les propriétés des adversaires ; le pillage pour les magasins de Corte, de l'île Rousse et d'Ajaccio.

Leurs crimes n'ont plus de limites, ajoute le conventionnel. Ils ont osé attaquer Calvi, où nous les avons combattus et battus. Des bataillons de volontaires de l'Aveyron et des Bouches-du-Rhône en ont eu raison. Des rangs des révoltés on a entendu cette insolente imprécation: *Scélérats, vous paierez cher le sang de votre roi!* Celui qui l'a proférée était Leonetti, ancien législateur et neveu de Paoli.

Si ce département, ajoute le représentant, n'était un pays inaccessible, c'est à Corte même, et à coups de canon que nous aurions répondu. Depuis quelques jours, c'est de cette manière que nous communiquons.

Le 1er juillet, Barère annonça officiellement que l'île était en *contre-révolution* ouverte et que les Commissaires de la Convention étaient réduits à la défensive dans les points maritimes restés fidèles. Il traça un historique de l'affaire et put montrer une corrélation avec les mouvements fédéralistes du Midi sans difficulté, car Paoli les avait personnellement composés et commentés dans un acte officiel émanant de lui. Il y avait joint des séries de calomnies devenues un *système de diffamation*, et préparées de longue-main. Les intelligences avec la faction anti-révolutionnaire étaient précisées ainsi : Ce système a éclaté partout en Corse, et au même moment que dans les autres parties de la République.

Calvi, Bastia, Saint-Florent étant restés fidèles, rien n'est perdu.

Mais que penser de l'adresse de la municipalité d'Ajaccio s'exprimant contre les Représentants en ces termes : *On nous a persuadés que l'objet principal de votre mission était de nous ravir la liberté et de placer d'Orléans sur le trône.*

La Convention, à la demande de son principal mandataire, répliqua aux calomniateurs en cassant la consulte insurgée, ses décrets, ses autorités, et en ordonnant l'arrestation de Paoli lui-même. Ceci devait être plus difficile.

De Bastia, le 23 juin, Lacombe avait écrit pour annoncer l'attaque préméditée par la Sardaigne contre l'île, et prochaine. Il courait s'en-

fermer à Bastia. On ne nous prendra pas, conclut-il, *dussé-je faire sauter la place et moi avec !* Cette promesse, on va voir comment il l'a remplie.

La reddition de Toulon fut connue à Calvi le 13 septembre. Le capitaine de la frégate la *Mignonne* n'eut qu'une pensée, en l'apprenant : offrir les pièces de canon qui étaient à son bord et ses hommes pour servir afin de renforcer Calvi. Le représentant répondit en l'embrassant : *J'accepte la proposition de vos braves gens, nous mourrons ensemble.* Le 15, le canot parlementaire d'une frégate anglaise se présenta devant Calvi ; il en descendit deux officiers à uniforme bleu, revers blancs et chapeau brodé d'or, accompagnés d'un interprète. Cette scène magnifique, un témoin l'a narrée à la Convention :

« Lorsqu'ils ont été au pied du rempart, le représentant du peuple placé sur le parapet de la batterie leur a demandé : Que voulez-vous ? L'interprète lui a répondu : Nous voulons remettre une lettre à M. le gouverneur.

» Le représentant du peuple lui a dit : La République française ne reconnaît plus de gouvernement ; elle n'a dans ses places que des commandants militaires. Il y a de plus ici un Représentant du peuple qui a l'autorité supérieure.

» Qui êtes-vous ?

» L'interprète a répondu : Nous sommes officiers anglais.

» Lacombe Saint-Michel leur a dit : L'article 121 de la constitution française défend de traiter avec les ennemis tant qu'ils occupent le territoire de la République ; les Anglais sont entrés par l'effet de la plus noire trahison à Toulon ; je refuse de recevoir votre lettre ; retirez-vous, mes braves camarades qui m'entourent sont résolus de vaincre ou de mourir.

» A ces mots, est parti un cri universel : *La République ou la Mort !*

» L'interprète et les officiers ont salué, et comme ils allaient se retirer, Lacombe Saint-Michel leur a dit à haute voix : *Vous venez*, Messieurs, *d'entendre notre vœu unanime : allez en rendre compte à votre maître.* Anglais, vous que la philosophie aimait à mettre au rang des amis de l'humanité, vous venez de vous déshonorer par une lâche trahison... Quand vous serez dignes de la République Universelle, venez à nous et nous vous embrasserons en frères. *Jusque-là, nos courriers respectifs seront des boulets et des bombes.* Vous pouvez vous retirer : nous savons respecter le Droit des Gens, même avec ceux qui l'oublient. »

Nos adversaires durent rembarquer sans avoir approché de Calvi, et sans avoir accompli leur mission. Leur départ fut accompagné par le chant de la Marseillaise, ce qui les surprit en les troublant.

Le 1er octobre, Bastia et Saint-Florent furent attaqués par la flotte où servait Nelson : elle comprenait trois vaisseaux et une frégate.

Le 5, Lacombe s'écriait : *Enfin, ces fiers Anglais viennent d'être étrillés en Corse.*

Oui, on les avait battus, mais pas pour longtemps, à raison de la trahison de Paoli et de ses partisans (1).

Le 9 octobre, le conventionnel attaqué par de faux patriotes à la Société populaire de Bastia les accusait de n'être qu'une section ardente à usurper le pouvoir souverain, ce qui était exact. Il entendait mettre sa conduite à lui au grand jour pour les confondre par la lecture de ses registres de correspondance. Ce qui était autrement grave, c'était ce cri : « Il paraît que quelques meneurs tramaient à Bastia la même manœuvre qu'à Toulon. » Le 16, les Anglais s'emparèrent d'officiers malades formant un convoi de blessés, parmi lesquels se trouvait le beau-frère de Salicetti. Ils violèrent aussitôt le droit des gens et livrèrent à Paoli ces malheureux. Le représentant exigea de la Convention qu'elle usât de représailles contre leur nation.

Aux traîtres de Bastia, elle répondit que son mandataire n'avait pas cessé de mériter la confiance de l'assemblée.

Le 26 janvier 94, celle-ci entendait la lecture d'une de ses dépêches où il racontait ses opérations militaires contre les insurgés et leurs défaites, Corses fidèles contre Corses rebelles. Après l'insuccès de l'amiral Martin, il avait vu se rallier à la bonne cause trois frégates : la *Melpomène*, la *Minerve*, la *Fortunée*. Elles s'étaient échappées de Tunis où leur chef de division Varne avait tenté de proclamer Louis XVII roi et avait voulu les livrer aux Anglais. Ces braves marins s'étaient révoltés et ayant cinglé sur Saint-Florent y avaient acclamé la République. Leurs matelots descendant à terre s'étaient joints avec leurs garnisons aux troupes du représentant et tous avaient dignement combattu. Aréna, son ancien collègue, les avait suivis.

L'escadre ennemie tentait à la même date d'affamer les villes fidèles, dépêche ultérieure.

Paoli les secondait de son mieux et, agissant avec cruauté contre ses compatriotes, laissait déchirer vivants les soldats de l'armée régulière. On ne respecta même plus les femmes et on les mutila. Chez les républicains corses, les victoires de Toulon, du Nord et du Rhin connues par émissaires enflammèrent leur courage et ils crurent à leur propre salut. Malheureusement, Pitt augmentait sa flotte d'observation,

1. Le commandant de la felouque *la Vigilante* fut tué au cap Corse en gagnant le mouillage Sainte-Marie sous le feu de la division navale de Nelson. Il s'était échappé de Toulon lors de l'insurrection de la marine royaliste et avait tenu tête ultérieurement à un amiral étranger, puis à Paoli en personne. Lacombe célébra son héroïsme dans sa dépêche ; il se nommait *Oletta*, rappelons-le à l'honneur de sa famille.

une dépêche du 2 février signalait quarante de ses navires sur nos côtes.

Le 8, ce fut toute une escadre comprenant vingt vaisseaux et frégates. Lacombe ne perdit pas son courage. L'imminence du péril ne réussit qu'à l'augmenter.

Avec les mois de mars et d'avril la *situation intérieure* alla en s'aggravant par toutes sortes de discordes. La guerre civile étant dans les esprits allait bientôt se manifester.

Paoli s'efforça de tromper la Convention par des lettres personnelles et par des mandataires envoyés à Paris. Ce fut en vain. Le Comité de Salut public refusa d'y ajouter foi ; éclairé par la correspondance privée de Lacombe Saint-Michel, il l'avait mandé à sa barre. Sur son refus de comparaître, comme le futur duc Pozzo di Borgho son complice, il l'avait décrété *hors la loi*. L'insurrection éclata alors ouvertement ; les forces nationales n'atteignaient pas les 3 mille hommes qu'eût nécessités l'état des choses et on n'avait aucune force maritime !

Au milieu de l'année 94, les Anglais purent se croire maîtres de l'île à jamais.

En août, leur courageux adversaire fut forcé de capituler et de regagner la France. Il y courut de nouveau à l'ennemi, passa sous le Directoire aux Anciens, devint ambassadeur à Naples et rentra en 98 dans l'armée pour s'y honorer (1).

1. Lacombe capitula le 1er août à Calvi après en avoir retardé la chute par toutes les ressources de l'art. Avec les malheurs de Toulon, la France était devenue impuissante en tout dans la Méditerranée : cette situation devait durer jusqu'à la Restauration. Le cabinet britannique tentait en 94 d'organiser par la possession de la Corse un autre Gibraltar, accusation formulée par Jomini. Il la perdit en 96.

LIVRE DIX-HUITIÈME

CARNOT ET LES TRIUMVIRS

CHAPITRE LXXVIII

CARNOT ET LES TRIUMVIRS

I. Carnot d'après les papiers du Comité de Salut public. — II. La vérité sur l'arrestation de Hoche, d'après les Archives nationales. — III. Carnot protège les généraux et obtient leur mise en liberté. — Jomini déclare qu'il a été l'Organisateur de la Victoire durant la République.

I

Le système des triumvirs est définitivement jugé pour la Convention. Mais son oppression ne se produisit-elle jamais dans la sphère plus élevée des affaires publiques ? et peut-on soutenir que le Comité de Salut public n'en a pas connu les effets ?

Carnot fut toujours en opposition avec Robespierre, comme homme de gouvernement. Son génie seul le préserva des poursuites du dictateur, Jomini s'est plu à le constater comme un témoignage rendu par ses contemporains. Attaqué à la révision des actes du *Comité de Salut public*, contraint de se défendre au lendemain de victoires que nos généraux avaient remportées en se conformant à ses plans personnels, il vit un de ses compagnons d'armes l'appuyer par un récit rédigé contre Saint-Just. Il eût été difficile que le triumvir ne se fût point montré contraire à des actes dont sa vie est la condamnation. Leurs débats furent graves, et les affirmations de Prieur de la Côte-d'Or en marquent la fréquence. Les dissentiments qui éclatèrent dans les délibérations dont on n'a que des analyses superficielles, et encore les registres du dépôt de la Guerre sont-ils les seuls connus, eurent lieu entre Saint-Just et Carnot. Se sentant coupable secrètement, Robespierre n'osa pas attaquer lui-même le chef autorisé et reconnu des opérations militaires ; il n'eût trouvé aucun écho dans la capitale, dans la Convention et aux armées. Aussi, fidèle à son système, celui qui lui avait réussi contre les Girondins et contre les Dantonistes, confia-t-il à Saint-Just le soin de poursuivre Carnot. Tant d'autorité et d'intégrité

nuisait à ses desseins ; l'absence de toute ingérence dans la politique des partis paralysait ses vengeances, mais Saint-Just l'avait utilement suppléé.

L'aveu de Prieur mérite d'être lu :

« La première querelle qui eut lieu au Comité fut entre Saint-Just et Carnot ; celui-ci dit à l'autre qu'il voyait bien que lui et Robespierre visaient à la dictature. Niou fut témoin de cette querelle ; et, sur la division qu'il y eut dans le Comité de Salut public, il refusa de se charger de l'établissement de la poudrerie de Grenelle. — Si l'on avait dit à la Convention que les membres du Gouvernement étaient désunis, les puissances de l'Europe n'en auraient-elles pas profité pour accabler la France ? Aussi, avons-nous gardé là-dessus le plus profond silence (1). »

Quand de tels faits se passaient au Comité, qu'advenait-il aux Armées ?

L'œuvre politique et militaire des triumvirs ne saurait plus nous arrêter ; mais en publiant des arrêtés inédits émanant de Robespierre seul, il est utile de constater à quel titre il les émit. On jugera mieux l'action de Carnot.

Lorsque Robespierre entra au comité, le 29 juillet, il se réserva les *questions générales* et la *police de l'intérieur*. Ces deux titres officiels prouvent la facilité de prédominance qu'il obtint par la diversité d'interprétation que comportaient leurs termes. Ses collègues l'acceptèrent en vertu du *vote* qui réglait les affaires en délibération, le tout dirigé par un président, Prieur de la Marne au début. Les explications ultérieures ont établi qu'ils avaient agi régulièrement. Mais ce qu'on néglige de constater, ce fut la série des compromissions acceptées par la Convention. Les protestataires de 1795 entendaient n'avoir fait preuve d'aucune complaisance, d'aucune faiblesse, d'aucune crainte. L'histoire n'accepte pas cette opinion ; ils eurent en tout une responsabilité active parfois, tantôt passive, et leur ardeur à en rejeter les effets sur les survivants du premier et du second Comité de Salut public ne vaut pas. Elle ne fut qu'un acte odieux, tentation impuissante pour Carnot, à ajouter aux violences des partis !

Qu'avait fait, dans le conflit du procès et des arrestations des officiers, le vainqueur de Wattignies ?

Son devoir. Des preuves, en voici :

Le 13 octobre 93, il nommait le lieutenant-colonel du 6e régiment

1. Séance du 23 mars 1795.

de cavalerie *Soland*, à raison « de ses talents militaires », général de brigade. Sa feuille de proposition constate, à la colonne des services rendus, qu'il commanda les gardes nationales de la ville d'Angers et du district depuis la Révolution ; il sauva la ville du pillage et de l'incendie, dont elle était menacé « par les brigands soldés par les prêtres et les nobles », le 6 septembre 1790. Blessé d'un coup de feu, il avait dissipé les premiers attroupements de la Vendée. Jourdan disait de sa capacité qu'il connaissait la carte et fort bien les manœuvres de cavalerie. Bon républicain. Sur l'emploi de ses talents, il écrivait de sa main : susceptible d'être général de division. Soland était le fils d'un notaire de Mézieux et avait débuté, en 1762, comme engagé volontaire dans l'armée royale.

Le 24 novembre, Carnot mandait aux représentants près l'armée de la Moselle, Soubrany et Ruamps : qu'en présence de la suspension de *Becker*, adjudant-général, il leur appartenait de procurer les renseignements nécessaires à l'application de la loi. En mai, il fut reconnu que la suspension, prononcée par le représentant Richaud, était une erreur sur la personne. Réintégré, Becker rejoignit Jourdan.

Un mois plus tard, le 25 décembre, Carnot enjoignait au ministre de de la guerre de lui exposer sous deux jours les motifs qui avaient déterminé la suspension de *Belliard*, adjudant-général à l'armée des Ardennes, puis aux côtes de La Rochelle. La neuvième commission l'avait déclaré compris le 16 août précédent dans la mesure qui avait été prise le 30 juillet pour le renouvellement d'un grand nombre d'officiers généraux dans toutes les armées. Suspendu à cette époque, Belliard avait vainement demandé sa réintégration. Devant les difficultés qu'opposèrent les bureaux de la guerre, Carnot l'autorisa, pour hâter sa rentrée dans les cadres, à aller aux frontières comme simple volontaire. Ainsi fut sauvé celui qui deviendra plus tard le chef d'état-major de Murat, auquel Napoléon l'avait confié, sur la recommandation de Desaix.

Vainqueur, mais pauvre, Jourdan s'était retiré à la fin de sa belle campagne du Nord, en décembre. Carnot tint à honneur de rédiger de sa main le décret par lequel il fit accorder à son ami une solde de retraite (1). Le Conseil exécutif approuva la proposition et le texte du décret fut rendu.

1. « Sur le rapport du minstre de la guerre,
Le Conseil exécutif provisoire,
Considérant que le citoyen *Jourdan*, ci-devant général de l'armée du Nord, n'a

Après les illustrations, recherchons quelle fut sa bienveillance pour les humbles, pour ceux dont il ne pouvait rien attendre, si même il sût les servir ? Le Comité de Salut public prit la mesure suivante pour des sous-officiers, sur son initiative :

« Informé que les citoyens Jean Ciron et Joseph Ciron frères, sous-officiers à l'armée du Nord, et suspendus de leurs fonctions, comme *nobles*, par mesure de sûreté générale, en vertu d'un arrêté du représentant du peuple Duquesnoy, sont réduits à la plus extrême indigence et hors d'état de se rendre dans leur pays sans secours, informé de plus que la famille desdits citoyens Ciron n'était plus comprise depuis longtemps parmi les familles nobles, et que même leurs plus proches parents ne vivaient plus que d'aumônes depuis plus de vingt ans :

» Que de plus ces citoyens ont toujours manifesté le plus parfait civisme et un courage distingué, arrête : Qu'il sera payé par la trésorerie nationale à chacun desdits citoyens Jean Ciron et Joseph Ciron, *et à titre de secours*, une somme de trois cents livres à prendre sur les cinquante millions mis par la Convention nationale à la disposition du Comité de Salut public (1). »

Les Volontaires ne lui restèrent pas indifférents. Son arrêté du 2 mars, favorable à deux officiers de ces corps réorganisés par l'amalgame, est instructif par sa date. Si le lecteur veut bien se reporter aux études spéciales que nous a inspirées cette période, leur faute contre la discipline y est relatée et donne une idée de la vigueur de main de certains chefs sur ce point. Les officiers actuels étaient-ils des appelés de 1791 ou des levées de 1793, le document ne le dit pas ; mais le fond n'en reste pas moins acquis. En outre, on observera que leur suspension avait eu lieu par l'intervention d'un *représentant à l'intérieur* (2).

Ces appréciations suffisent pour montrer la sollicitude de celui qui fut le chef réel de l'armée pendant une période considérable de la Révolution, et nous n'avons pas à les confirmer par des preuves nouvelles. La *variété* des détails suffit. Mais une découverte dont on mesurera la portée nous impose le devoir de dire sur l'arrestation de Hoche ce qu'il faut connaître.

point démérité de la Patrie, qu'il a toujours manifesté le patriotisme le plus pur, et qu'il est sans fortune,

ARRÊTE :

Qu'il sera proposé au Comité de Salut public de lui accorder un traitement de *trois mille livres pour retraite*. » 2 février 94.

1. De la main de Carnot *Archiv. nat.* AF II, cart. 304. Du 12 ventôse, an II (2 mars 1794).

2. ARRÊTE : Que les citoyens Maussier et Cabestan peuvent rentrer dans un corps quelconque en qualité de volontaires, et sont susceptibles d'y parvenir ensuite aux grades conformément à la loi. — *Archiv. nat.* carton 304, du 2 mars.

II

Nous avons combattu précédemment la thèse du mariage de ce général, comme fausse cause déterminante ; nous avons fait remonter à Saint-Just la responsabilité unique, et nous avons produit les preuves ; il faut expliquer la part de Carnot dans cet acte, et démontrer l'inanité des attaques formulées contre son initiative sur l'odieuse arrestation d'Oneglia. Le document de sa mise en liberté sera la victoire définitive.

Hoche avait cherché lui-même à s'expliquer son malheur pendant son emprisonnement. On connaît, par sa lettre du 4 août 1799 au ministre de la guerre, ses colères contre « les cachots des cruels décemvirs » qui l'avaient déshonoré pendant cinq mois devant l'opinion et ses troupes. On a mieux que ce cri de colère, l'acte même de sa mise en liberté par Carnot ; le lecteur a pu former son opinion sur les pièces par nous publiées par voie de suite et le réhabilitant davantage encore en l'appelant à éclairer les membres du Comité sur les opérations de guerre. Triple manifestation du génie de Hoche et de l'honorabilité de Carnot. Associés l'un à l'autre, ces deux hommes allaient défendre encore l'indépendance nationale au dedans comme au dehors, à l'ouest comme au nord et à l'est (1).

III

Carnot fit mettre en liberté Landrin et Montchoisy ; mais il fit arrêter, le 26 thermidor, les généraux Muller, Ransonnet et Chevalier, de Sambre-et-Meuse. De même pour des officiers subalternes qui avaient profité de l'état des partis, soit auprès des représentants en mission dans les départements, soit auprès des représentants près les armées.

Teste, chef du 4me bataillon de la Montagne, destitué pour incapacité, ayant demandé un congé par son père, Carnot l'accorda dès fructidor.

1. « J'avais sauvé la vie à Hoche avec beaucoup de peine du temps de Robespierre ; je l'avais fait mettre en liberté immédiatement après le 9 thermidor et j'avais fait réunir les trois armées de l'Ouest en une seule, pour lui en donner le commandement, parce que je ne voyais que *lui* qui pût terminer la guerre de Vendée et des Chouans. »

Réponse de Carnot, p. 162.

Toujours généreux, il fit payer leur traitement pour le temps de l'incarcération à ceux qui avaient été injustement arrêtés.

Le général Carpentier, de l'armée de l'Ouest, suspendu, nommé à nouveau, fut mis à la retraite pour ce fait : « Sa qualité de *prêtre* ayant empêché qu'il sollicitât sa réintégration, qu'il regardait lui-même comme inadmissible, expose ; » attestation curieuse des préjugés de l'époque.

Enfin, de plusieurs pièces lues par Carnot, il ressort que ces décisions étaient complètes mais brèves. Il les formulait ainsi : Il n'y a pas lieu à délibérer, ou il n'y a pas lieu d'accorder ce congé, ou bien rejeté, soit les mots ajourné, approuvé : termes officiels aux bureaux de la Guerre.

Ce travail avait été commencé à titre de révision personnelle sur les actes émanant des Représentants aux armées ou encore du Comité de Sûreté générale avant la chute du triumvirat. C'est ainsi qu'en juin le général Foissac avait dû son salut à l'intervention de Carnot ; cet officier publiait les œuvres de Vauban, titre prédominant. Par contre, Turreau avait été envoyé à Belle-Isle-en-Mer par réquisition ; ce général put commettre des excès ; mais il est avéré aujourd'hui qu'ils lui furent imposés par les Représentants à l'intérieur (1). Laubadère et Guyton avaient été relâchés ainsi que Marchand (2).

L'effet du 9 thermidor fut de remettre en question bien des situations ; aussi les membres du Comité pour la section de la Guerre furent-ils surchargés de recommandations, de plaintes et de mémoires, de notes, de dénonciations et d'additions supplémentaires par lettres, les unes à charge, les autres à décharge. Le plus grand nombre est en faveur de ce dernier, et l'on peut constater que les amis de Robespierre n'épargnaient pas la gendarmerie elle-même. Les plaintes, cris de douleur ou de colère, s'appliquent au parti jacobin, mais spécialement aux familiers du dictateur. Ce qu'on vient de lire est instructif, une trop longue énumération serait fastidieuse et sans objet. Selon l'importance des intérêts mis en cause, les dossiers grossissent, les pièces originales abondent, sans augmenter jamais l'intérêt du prévenu ou du condamné. Quelquefois le membre du Comité inscrit : attendre les renseignements, ou encore : en parler au Représentant X... ; le plus souvent, la délibération comportait décision immédiate et dans un sens favorable (3). On

1. *Arch. nat.*, cart. 304.

2. *Ibid.*, cart. 305.

3. Un commissaire des guerres de Poitiers avait été suspendu pour n'avoir pas assisté aux assemblées primaires où l'on avait voté la Constitution de 1791.

avait hâte de rendre l'armée complètement à elle-même en la délivrant de l'ombre de Robespierre et de ses sanglantes décisions ! Delmas fut pour Carnot un collaborateur précieux. Charles Cochon se montra difficile et rude, tant le caractère personnel des hommes se retrouve jusque dans les mesures les plus réparatrices de la vie publique (1). Le 6 vendémiaire an III, on reprochait à un général de brigade suspendu sa qualité de ci-devant noble, suite des fautes commises par la noblesse, qui avait émigré en masse devant l'ennemi.

Je ne veux être d'aucun parti, avait dit Carnot à la Législative, et il avait tenu parole.

Secondé par son ami Prieur de la Côte-d'Or et par Lindet, il s'était contenté de faire les plus grandes choses sans bruit, en restant fidèle à sa modestie. Il appartint à ceux des membres du Comité que le travail administratif absorba, et qui vécurent par un labeur écrasant en dehors de l'influence des factions. Il n'eut d'action que sur les opérations militaires. Dans la division du travail, qui fut partagé entre ses collègues, il choisit le meilleur lot ; un surnom accepté lui fut donné ainsi qu'à ses collaborateurs : *les gens d'examen*. Ces hommes ne prirent part qu'aux discussions générales du Comité (2).

Ils évitèrent le plus qu'ils purent les discussions irritantes. Ce fut Carnot qui se rendit leur interprète dans l'affaire de l'Être suprême. J'abhorre le fanatisme, dit-il, et il signala *le fanatisme de l'irréligion* mis à la mode par les Marat et les Père Duchêne comme le plus funeste de tous (3). Ainsi, pendant que les gens d'examen ne visaient que la lutte avec l'étranger, Robespierre prétendait les en détourner pour se stériliser dans les luttes des factions ! Lorsqu'il consentait à les traiter de concert, Saint-Just devenait le bouclier et l'épée de ses haines. Celui que Levasseur accusait d'avoir fui sur le terrain ne se vantait-il pas d'avoir sauvé l'armée de Sambre-et-Meuse en imposant à Jourdan (4) de désobéir aux *ordres désastreux* de Carnot ?

Des témoins ont laissé un écrit où sont relatées ces querelles iniques, ces apostrophes où la mauvaise foi le disputait à l'envie.

1. La formule favorite de Cochon est celle-ci : « Il n'y a pas lieu à délibérer. »

2. Carnot a toujours respecté les anciens cadres de l'armée et s'efforça de faire partager le même sentiment à ses collègues. La lecture de ses nombreux arrêtés le témoigne, notamment ceux que renferme le carton 198 des *Archives nationales* (AF, II).

3. V. la *Réponse de L.-N.-M. Carnot*, publiée par lui le 8 floréal an VI, p. 48.

4. D'après la *Vie de Carnot*, parue en 1816, p. 57.

Ils ont spécifié ce qu'il faut penser de ces attaques, en les appelant les plus vagues des inculpations proférées par les expressions les plus atroces.

Impassible jusqu'alors, Carnot poussa sa défense offensive. Il l'accusa lui et ses amis : « D'aspirer à la *dictature* et d'attaquer *successivement* tous les patriotes pour rester seul et s'emparer du pouvoir suprême avec ses partisans. » A cette précision, Saint-Just répondit par des emportements et s'écria que la République était perdue si ses défenseurs se traitaient ainsi de dictateurs. Puis s'adressant à Carnot lui-même :

C'est toi, ajouta-t-il, *qui es lié avec les ennemis des patriotes.* Et il menaça de signer son *acte d'accusation* pour le faire *guillotiner dans deux jours.*

— *Je t'y invite*, répliqua le proscrit de la victoire... *Je ne te crains pas. Vous êtes des dictateurs ridicules* (1).

Quel drame et quelle scène ! Tout commentaire en affaiblirait l'impression. Mais les auteurs du récit ont déclaré que la division entre les membres du Comité se prononça d'une manière définitive à cette époque. Ces faits montrent Saint-Just, Robespierre et Couthon poussant jusqu'aux dernières limites la fourberie et l'hypocrisie. Ils s'étaient à peine passés que les papiers anglais les annonçaient à l'Europe. Comment et par qui ? Nul ne pourra l'apprendre peut-être jamais !

Le parti monarchique eut des affidés partout ; dans les ministères, puis parmi les fonctionnaires des comités et des bureaux de la Guerre. Les colères de Robespierre étaient justes sur cela. Les publications des hommes considérables qui ont lutté contre la Révolution ont produit les aveux sur le mode de corruption qui était employé. Excès de tout côté, voilà pour l'historien la constatation exacte et la responsabilité à répartir.

Ce que redoutait le dictateur aux armées, c'était la rivalité pour lui de la part d'un chef militaire qu'auraient illustré des victoires. Aussi, s'efforça-t-il de prévenir l'illustration en envoyant à la mort ou en pourvoyant les prisons pour l'échafaud. Il choisit ses victimes et sut les choisir, par lui d'abord, puis par l'intermédiaire de ses agents ; il tira parti des moindres fautes et ne tint aucun compte des chances de la guerre ou de ses surprises.

1. *Réponse des membres des deux anciens Comités*, imprimée en l'an III, p. 103 à 105. — Ce document est un des plus instructifs sur notre sujet et digne de foi, par ses précisions comme par les confirmations successives qu'il reçoit des ouvrages rédigés aux Archives nationales.

Il ne lui suffit pas d'attaquer Carnot par Saint-Just, il l'attaqua directement lui-même.

La suprématie incontestée de cet admirable préparateur des opérations militaires offusquait son orgueil. S'il dominait avec fracas à l'intérieur, il sentait bien qu'il ne régnait pas aux armées. Peut-être sa perspicacité lui indiquait-elle qu'il y était craint, plus encore méprisé. Aussi y eut-il un moment où il éclata.

En plein Comité, il lui reprocha de *s'être emparé de toutes les opérations militaires*. Puis, dans un accès de fureur, *cela constitue un acte d'égoïsme*, s'écria-t-il. Singulière colère que celle du dictateur, s'il s'en était tenu à cette exclamation. Mais il fut plus habile un jour, et il ajouta cette phrase qui veut être méditée pour sa propre ambition et pour l'éternel honneur de Carnot :

Refuser obstinément de se mêler aux affaires de Politique intérieure, c'est se ménager un accommodement avec les ennemis du pays.

Nul n'a, plus que Robespierre, su combiner les accusations (1).

Il déplora un jour devant Cambon de ne pas avoir étudié l'art militaire et d'ignorer la science de la fortification, ce qui obligeait le Comité à subir la suprématie de celui qu'il appelait *l'odieux Carnot*.

Mais il se consolait de son défaut d'instruction militaire en disant : *Au premier revers, indice de sa trahison, sa tête tombera.*

Le 9 thermidor ne permit pas d'inventorier cet indice.

Protecteur du talent, Carnot appuya Jourdan, Macdonald, Masséna, Desaix et Belliard. A leurs côtés on ne doit oublier ni Moreau, dont il resta l'ami jusqu'en 1802 (2), ni Gouvion-Saint-Cyr, ni Richepanse, ni d'Hautpoul, ni Régnier, ni Pajol, sortis des rangs de la bourgeoisie et volontaires glorieux de 1791, Davout pas davantage, Kléber et Marceau avec eux.

Les *généraux patriotes* comme Santerre et Carlier, Rossignol et Ronsin, Carnot les savait les plus puissants aux Cordeliers, aux Jaco-

1. Ces combinaisons se faisaient avec Saint-Just, c'est pourquoi il lui fit adresser au Comité (le 25 mai 94) une dépêche où il le pressait de quitter l'armée du Nord. Il y alléguait la situation intérieure, et fit signer par Prieur, Carnot, Billaud et Bartet cette requête.

2. Le *Procès de Moreau*, qui fait partie des documents secrets du Dépôt de la Guerre, renferme des lettres de Carnot qui prouvent, par leur teneur, l'intimité de sa liaison avec l'adversaire de Bonaparte. Nous avons le droit d'avancer en ceci une opinion nouvelle, mais fondée : c'est que l'animosité du Premier Consul contre Carnot, soigneusement entretenue par Berthier, date de ce procès et de la lecture des lettres saisies par la police au domicile de Moreau. On sait cependant qu'elle ne dura pas.

bins et aux bureaux de la Guerre que devant l'ennemi. Il eut à lutter beaucoup contre l'indulgence des démagogues, contre Pache et contre Bouchotte, contre Saint-Just et contre Robespierre, qui surprit à sa signature des choix détestables que le soin de sa dictature imposait au Comité. Par ses affidés, l'adversaire de Danton maniait la perfidie, et par son purisme déclamatoire séduisait les faibles ou les naïfs. Le 8 thermidor dévoila son but ; le 9, il disparut devant la réprobation de ses collègues.

Mais ce qu'il faut dire à l'honneur de Carnot, c'est qu'il rechercha partout les officiers capables d'exercer un commandement, et cela à tous les degrés de la hiérarchie militaire. Sa lettre à Hoche après un premier insuccès, l'arrêté par lequel il laissa Kléber auprès de Marceau, la dépêche admirable par laquelle il arracha Hoche à la Conciergerie, qui est en entier de sa main, signée de lui seul, parce qu'elle était cent fois son œuvre : voilà les preuves matérielles de la protection qu'il accorda aux talents militaires dans le sein du Comité. Dumouriez et Pichegru l'avaient effrayé par leur ambition; aussi leur avait-il substitué Jourdan et Moreau. A Hoche sacrifié, Jourdan avait succédé, témoignages incessants de sa vigilance.

Nous le voyons plus tard, après la Terreur, expliquer sa conduite, les obstacles qu'il rencontra, l'opposition que lui firent Saint-Just et Robespierre, les suites qu'elle eut. Ici encore il fallut reproduire des documents ignorés et qui attestent sa clairvoyance ; les séances de la Convention où il produisit sa justification en ont été éclairées d'un jour sinon nouveau du moins complet (1). La chute des triumvirs porta les violents de la Plaine à proférer des accusations graves.

Dès le 1er août 94, Barère avait exposé sa défense afin de se couvrir lui-même par anticipation et par une association glorieuse. Vains efforts ! La réaction du parti thermidorien passa de Lindet innocent, de Billaud et de Collot coupables, à Carnot. Son nom, son plaidoyer et sa

1. Il a comme réfuté toutes les injustices dont on s'efforça de l'accabler, dans le travail officiel qu'il présenta, intitulé : *Exploits des Français depuis le 22 fructidor an Ier jusqu'au 15 pluviôse an III*, par le citoyen Carnot.

Il proposa, le 4 mars (14 ventôse an III), de faire le *Tableau chronologique* des succès et des victoires de la République depuis la victoire d'Hondschoote jusqu'à la prise de Roses. Un résumé en fera comprendre l'importance :

« 27 victoires, dont 8 en bataille rangée ; 120 combats de moindre importance ; 80.000 ennemis tués, 91.000 faits prisonniers ; 116 places fortes ou villes importantes prises, dont 36 après siège ou blocus ; 230 forts ou redoutes enlevés ; capture de 3.800 bouches à feu, 70.000 fusils, 1.900 milliers de poudre et 90 drapeaux. »

La Convention décida l'affichage de ce Tableau dans le lieu de ses séances.

grande œuvre devaient le sauver des fureurs des partis (1). Ce qu'a écrit sur lui Jomini nous intéresse à raison de la compétence et de l'impartialité qui s'attachent à son récit.

« Le parti victorieux au 9 thermidor, entraîné par l'esprit de rivalité autant que par l'opinion publique, poursuivait avec acharnement les représentants qui avaient pris part aux actes violents des comités. Billaud-Varennes, Barère, Collot et plusieurs autres collègues de Robespierre luttèrent assez longtemps contre ces attaques, ordinairement dirigées par Legendre ; mais lorsqu'elles furent appuyées par les députés récemment rappelés, ils succombèrent enfin, et une Commission de vingt et un membres procéda à l'examen de leur conduite. Après une enquête de deux mois, son rapport ne leur étant pas favorable, ils furent mis en arrestation le 2 mai.

» Ce procès inextricable fit naître des débats peu honorables pour les accusateurs mêmes. En effet, il paraissait difficile de condamner ces fonctionnaires *sans condamner aussi la Convention*, qui avait approuvé toutes les mesures ; mais la passion l'emporta. En vain Carnot, mettant sous les yeux de l'Assemblée *la distribution du travail entre les sections*, prouva que les accusés ne pouvaient être responsables de ce qui avait été fait par Robespierre et Saint-Just au Comité de Sûreté générale. La grande majorité s'obstina à les regarder comme coupables, et leur défenseur eût peut-être partagé leur proscription, si l'un des représentants n'eût judicieusement observé qu'il fallait se garder de confondre *celui qui avait organisé la victoire* avec ces forcenés (2). »

Parmi les membres du nouveau Comité, on remarqua Siéyès, que de vastes connaissances distinguaient. Son association avec Carnot eût été désirable. *Personne alors n'était plus capable qu'eux de diriger la politique et la guerre.*

Dubois-Crancé, leur collègue, était loin de son prédécesseur pour la direction d'une campagne. On le remplaça par Aubry, dont la gestion ne fut pas plus heureuse que les opérations militaires.

Des généraux et des représentants ne tinrent aucun compte de l'éloignement de Carnot de la direction officielle du Comité de Salut public pendant l'année 1795. Ils correspondirent avec lui en dehors de leurs dépêches, et, lui confiant les ordres reçus, recoururent à ses conseils. Ainsi, le représentant Rivaud lui écrivit de l'armée du Rhin, le 18 novembre, l'adjurant de sauver la situation par des prescriptions

1. Les partis désarmèrent en 96. Le 27 avril, sur un rapport de Bailleul, on accorda au corps législatif 2.000 livres de secours annuels aux veuves des représentants : Valazé, Cara, Gorsas, Brissot, Philippeau, Grangeneuve, Gardien, Lidon, Coustard, Camille Desmoulins, Birotteau, Salé et aux citoyennes Pétion et Buzot.

2. Le 4 mars, Carnot se retira. *Histoire des Guerres de la Révolution*, t. VIII, liv. VIII, p. 33, édition de 1821.

intimes aux intéressés. Le général Xaintrailles, le félicitant de sa rentrée aux affaires comme *directeur*, le 6 décembre, profitait de sa prépondérance dans le gouvernement nouveau pour lui signaler l'état réel de l'armée, les dilapidations des commissaires des guerres et les forteresses sans défense. La correspondance avec Moreau multiplie les constatations du même genre : il suffit de rappeler qu'elles se produisirent du nord à l'est de nos frontières.

CHAPITRE LXXIX

LE TRIUMVIRAT ET LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

I. Barère sur l'organisation de la Terreur par Robespierre. — Carnot expose à la Convention le *mode de travail* du Comité, explique la question des *signatures* et répartit les responsabilités. — Il terminait 500 affaires par jour. — II. Affaires courantes. — La question religieuse. — Accusations de Cambon contre Robespierre, agioteur à la Bourse.

I

Dès le 1er août 94, Barère avait caractérisé l'action des membres du Comité et réparti la responsabilité respective qui leur incombait. Bien plus, il accusait leur chef, Robespierre aîné, *d'avoir usé des fonds publics dans l'intérêt de sa domination* ; cette attaque attend après cent années un contradicteur qui ne paraît pas.

Robespierre avait deux moyens, celui de faire abhorrer l'autorité donnée aux comités, et celui de rabaisser la Convention. Il nous faisait haïr en nous forçant à des choix qu'il faisait lui-même, en blâmant ceux que nous portions. En réduisant les comités à un petit nombre, et en éloignant les travailleurs connus, il rabaissait l'Assemblée en lui ôtant la confection des travaux législatifs confiés alors à des citoyens qui possédaient sa confiance. Il avait fait donner au comité le droit de nommer les commissaires et les adjoints des commissions exécutives, afin de s'emparer des choix, de puiser à son gré dans les finances attribuées à chaque commission pour nous perdre.

L'organisation interne du Comité de Salut public, sa vie administrative, nul ne l'a mieux exposée que Carnot dans sa défense de Robert Lindet : La *question des signatures* était naturellement la plus grave et la malveillance s'en était emparée. Il le comprit si bien qu'il annonça des explications définitives sur ce point. Il entendait les fournir pour ceux des membres qui n'étaient pas inculpés et en faveur également de ceux qui l'étaient. Sa précision devait avoir pour conséquence la *res-*

ponsabilité personnelle de chacun d'entre eux. Ici, il faut citer un texte oublié, qui décide la question, et que rien ne peut suppléer.

Les signatures données par les membres de l'ancien Comité de Salut public (je parle des signatures en second) étaient une formalité prescrite par la loi mais absolument insignifiante par rapport à celui qui était tenu de la remplir ; ce n'était de sa part ni une adhésion expresse, ni même un acquiescement donné de confiance ; ces signatures, enfin, n'étaient pas seulement des *certifiés conformes*, car cela supposerait que le signataire aurait lu et collationné, ce qui n'est pas vrai ; elles ne sont précisément et n'ont jamais été que de simples *vus*, une opération purement mécanique qui ne prouve rien, qui n'atteste rien, sinon que le rapporteur, c'est-à-dire le premier signataire de la minute, s'est acquitté de la formalité prescrite de soumettre la pièce en question à l'examen du comité...

On me demande pourquoi l'on signait ainsi, à l'ancien Comité de Salut public, les pièces sans les connaître. Je réponds : Par la nécessité absolue, par l'impossibilité physique de faire autrement.

L'affluence des affaires était trop considérable pour qu'elles pussent être délibérées en comité : nous avions été forcés de nous distribuer le travail. L'un était chargé des approvisionnements, un autre des manufactures d'armes, un autre de la guerre. Robespierre avait d'abord pris l'instruction publique ; il s'était ensuite fait, avec Saint-Just, un bureau de police générale. Collot et Billaud avaient la correspondance des Représentants du peuple dans les départements et des autorités constituées ; Barère était chargé des relations extérieures et de la marine, en l'absence de Jean Bon-Saint-André.

Le nombre des affaires se montait ordinairement à quatre ou cinq cents par jour. Chacun expédiait lui-même ou faisait expédier dans ses bureaux celles qui étaient attribuées à sa compétence, et on les apportait à la signature ordinairement vers les deux ou trois heures du matin.

Ce que je viens de dire est connu de la plupart des membres de cette assemblée, puisqu'il y en a peu qui n'aient assisté à quelques-unes des séances des comités de gouvernement. La justice la plus rigoureuse veut donc que vous réduisiez la responsabilité de chacun aux actes qui sont réellement émanés de lui.

Ne serait-il pas absurde, en effet, que vous me rendissiez, moi, par exemple, ou Lindet, ou Prieur, responsable de ce que les prévenus ont pu faire dans leurs bureaux à notre insu ? que vous rendissiez ceux-ci responsables de ce que j'ai fait dans les miens, ou de ce qui regardait les subsistances ou la confection des armes, dont ils ne se mêlaient pas ? que les uns et les autres enfin le devinssent de ce qu'il a plu à Robespierre et Saint-Just de comploter contre nous-mêmes dans leur bureau de police générale ?

Cette base de responsabilité une fois posée, la plus grande partie des inculpations dirigées contre les prévenus disparaît d'elle-même : les crimes restent à ceux qui les ont commis, au triumvirat que vous avez puni le 10 thermidor...

Le sort des Représentants du peuple serait donc pire que celui des autres citoyens ; ils seraient donc punis plus sévèrement pour avoir poursuivi à outrance, et au-delà, si l'on veut, des bornes de l'humanité, les ennemis de la patrie, que ceux-ci mêmes

pour avoir porté les armes contre elle, et avoir massacré beaucoup plus inhumainement encore ses propres défenseurs ?...

Eh ! comment voudrait-on qu'un homme qui a quatre ou cinq cents affaires à décider chaque jour fût responsable de chacune d'elles de la même manière que celui qui n'en a qu'une ? A-t-il les mêmes moyens d'approfondir les questions et d'éviter les pièges qu'on lui tend de toutes parts? Il faut donc ou juger les hommes publics sur le résultat général et la masse seulement de leurs actions, ou se résoudre à voir périr la chose publique par leur inertie.

L'expérience rend indulgent, citoyens, et sans doute ceux qui ont mis la main à l'œuvre se trouveront moins sévères envers leurs collègues que ceux qui ont eu une part moins directe aux événements.

Je n'examinerai pas si nous avons le droit de mettre en jugement, et surtout avant la fin de la session, des citoyens élus directement par le peuple pour le représenter pendant la session entière ; si nous pouvons envoyer à la mort quelqu'un que nous n'avons pas le droit d'exclure de notre sein.

Mais je m'arrête à vous demander si vous pouvez en principe juger les prévenus sur les opinions qu'ils ont émises dans le sein même de la Convention. Si on leur en fait un crime, je déclare que je ne vois plus de salut pour la liberté publique. Si un tribunal peut nous juger sur ce que nous aurons articulé dans le sanctuaire des lois, il peut juger la loi elle-même : car il a droit de me punir d'avoir parlé pour ou contre cette loi. Si des rapports faits à la hâte sur des faits mal connus, recueillis par des journaux infidèles, sont livrés à l'interprétation de ce tribunal, je ne conçois plus rien de sacré.

Quoi ! un Représentant du peuple ne pourrait sans danger émettre ici sa pensée, et un contre-révolutionnaire, un agent des puissances ennemies, pourrait à son gré faire circuler ses sanglantes diatribes ! il pourrait impunément afficher des listes de proscriptions, des provocations directes au meurtre et à la royauté [1] !

Si ces paroles véhémentes ne sauvèrent pas absolument les inculpés, du moins elles leur sauvèrent la vie.

On a calculé, d'après les papiers personnels de Carnot, que les affaires du Comité se montaient à environ cinq cents par jour [2]. Des affaires distinctes furent attribuées à chaque membre, mais pour la validité des actes, ils durent être signés par les deux tiers. Cette obligation ne fut pas suivie, elle n'en engagea pas moins tous les élus dans une solidarité commune. La rapidité des expéditions fit le reste. Les affaires d'intérêt général étaient traitées par tout le Comité réuni. Les séances étaient quotidiennes et on en tenait deux : la première le jour, la seconde le soir. La première avait lieu à onze heures du matin jusqu'au grand ordre du jour de la Convention ; la seconde, sans président ni secrétaire pour le procès-verbal, se prolongeait avant dans la nuit, soit pour raisons militaires, soit pour causes politiques.

Les actes eux-mêmes servaient d'aide-mémoire, car on employait des

1. Discours du 23 mars.

2. Aux *Mémoires de Carnot* par son fils, t. I, sect. 12.

feuilles volantes classées par *deux secrétaires* qui se relevaient tous les dix jours, dans ce poste de confiance. Les arrêtés portaient les mots officiels : *signé au registre* (1). C'est dans cette séance, le soir, que se donnaient les signatures, sans que la délibération fût interrompue.

Billaud et Collot rédigeaient les *Instructions aux Représentants* en mission et correspondaient avec les autorités civiles. Saint-Just s'était réservé la *législation constitutionnelle*, c'est-à-dire la paraphrase pompeuse des théories de Rousseau interprétées dans le sens terroriste et exagérées jusqu'à la fureur. Robespierre avait voulu les *questions générales* et la *police*, agents sûrs pour l'exercice de sa dictature infusée par portions graduées mais d'après un plan médité.

La loi d'avril 93 sur la police de la République avait amené la création d'un bureau de police générale. Au début, il n'eut qu'un devoir, surveiller uniquement les Agents du Comité. La généralisation de ces subordonnés actifs du pouvoir central, permit à son directeur de toucher à tout comme eux-mêmes. L'œil du Comité pouvait-il se fermer quand les lois et les liberticides exigeaient une surveillance universelle, continue, scrupuleuse ? C'était en fait la République entière dans la main. Saint-Just en avait été nommé chef, il le peupla de créatures de Robespierre, et celui-ci le dirigea pendant sa présence aux armées. Le Comité de Sûreté générale n'avait pas tardé à disparaître devant sa prédominance ; l'art dans la dénonciation avait favorisé son expansion. Le dictateur l'absorba bientôt ; ce devait être une des causes de sa chute. Par la police il avait attiré le pouvoir souverain comme exercice, de là sa tyrannie, son implacable cruauté ! Calomnier et proscrire avaient été les deux termes de sa puissance .

Robespierre s'était adjoint Couthon sur lequel il avait pris un empire égal à celui qu'il eut sur Augustin et Le Bas. Jean Bon-Saint-André s'était chargé de l'*administration navale*, Carnot des *opérations*, Prieur, son collègue du génie, du *matériel*, Lindet et Prieur de la Marne, des parties dites aujourd'hui les *services administratifs*.

Barère avait les *affaires étrangères*, qu'il partagea successivement avec Danton et Hérault de Séchelles. On sait le parti qu'il tira de cette situation jusqu'à sa proscription ; sous le Consulat il put en vivre.

L'opinion, qui y vit juste, distingua les décemvirs par leurs aptitudes et les divisa en *trois groupes*, conformes à la répartition du travail que leurs membres avaient adoptée.

1. Le Dépôt de la Guerre a conservé plus que cela. Il possède un registre d'expéditions et de délibérations pour les affaires afférentes à la Section de la guerre.

Elle appela *gens révolutionnaires*, Barère, Billaud et Collot ; *gens de la haute main*, Robespierre, Couthon et Saint-Just ; *gens d'examen*, Carnot, Prieur et Lindet.

Ce furent ces hommes, les premiers violents, les seconds féroces, les autres probes et modérés, qui s'efforcèrent d'arrêter les tentatives de la coalition. Barère a dévoilé le but final voulu contre la France : la *rayer du tableau du monde*. Ils surent la sauver ; mais aux admirateurs des premiers groupes on peut dire qu'ils auraient échoué par leur violence si le troisième qu'animait le génie de Carnot, le talent de Prieur et le dévouement de Lindet, avait suivi leur politique intérieure au lieu de ne vivre que pour les armées.

Que valurent, en fait, les conventionnels ! s'écrie M. de Barante. « On oublie que le plus puissant éclat de la gloire militaire ne commença sous la Convention qu'*après la chute des échafauds*... Où sont les faits militaires, les blessures, les titres de gloire de ces despotes populaires ? Cromwell remporta des victoires en brillant capitaine... Les tyrans de la Convention ne manièrent point d'autre arme que le glaive du supplice et ne surent gouverner que par les principes d'Alger ou du Maroc... » C'est au temps de leur fraternité révolutionnaire qu'ils se sont réciproquement tués. L'assemblée souveraine n'offrait plus au 9 thermidor qu'une apparente unanimité. Elle avait accepté progressivement de ne délibérer que *sous les poignards*, mot admirable du comte de Serres qui est devenu le jugement de l'histoire.

La *Section de la Guerre* se réunissait comme le Comité lui-même aux Tuileries, dans le pavillon de Flore, pour ses bureaux spéciaux. Son personnel, peu nombreux, comprenait une vingtaine de fonctionnaires tous de choix.

De ces bureaux sortirent Clarcke, Dupont, plus tard ministres de la guerre ; Faypoult, Otto et Reinhard, ministres diplomatiques dont la correspondance de Napoléon a consigné le mérite ; de Monthion et Cafarelli, généraux divisionnaires ; l'amiral Grivel ; Préville et Gau, devenus conseillers d'État ; Boissonnade, qui honora l'Institut de France par sa connaissance approfondie de l'hellénisme ; Fain, secrétaire particulier de Napoléon et d'un roi, dont les ouvrages révèlent son esprit supérieur ; Adet, officier d'artillerie, ambassadeur en Suisse et aux États-Unis.

Pille, engagé volontaire de Bourgogne, adjudant-général sous Dumouriez, avait été livré par ce dernier au maréchal Clerfayt comme ne cessant de déclamer contre ses agissements ; et pour aggraver l'ini-

quité il avait été joint aux six Volontaires qui pénétrant jusqu'au général traître l'avaient couché en joue. Mis hors de pair par cette démonstration, Pille partagea par anticipation le sort de Beurnonville et des conventionnels remis aux Autrichiens. Ce devait être la source de sa fortune militaire. Rendu à la liberté, il était rentré avant ses chefs. Le 18 avril, le Comité l'avait placé à la tête de la commission relative à l'organisation et au mouvement des armées, fonction qu'il remplit pendant une année et demie, et qui lui a valu l'honneur de figurer sur la liste des Ministres de la guerre. Le 3 thermidor Robespierre l'avait fait attaquer par Sijas, un de ses adjoints; l'affidé de Bouchotte lui avait reproché de ne jamais communiquer le secret du mouvement des armées à ses confidents du ministère... Sans le 9 thermidor, Pille eût péri sur l'échafaud.

Membre de la Convention, général, directeur supérieur du Dépôt de la guerre, Calon avait la confiance de Carnot, qui l'utilisait pour les travaux historiques. Auxiliaires supérieurs, Montalembert et d'Arçon, officiers généraux tous les deux, appartenaient à la noblesse. Ingénieurs éminents, ils furent protégés par leur ancien subordonné. Montalembert, réputé pour son invention de la fortification perpendiculaire, avait été mis à couvert par un décret de la Convention et par un arrêté du Comité. Il continuait ainsi ses beaux travaux sur le génie et sur l'artillerie, armes où son nom est resté en honneur. D'Arçon, caché sous un nom patronymique plébéien, Michaud, donna un concours précieux et professa en 94 ses *Considérations militaires et politiques* à la nouvelle école des Travaux publics. Le général Mathieu Dumas l'a dépeint comme un esprit fécond et d'un courage capable de surmonter les plus grandes difficultés.

Tel était l'ensemble de ce personnel dont Napoléon sut tirer un parti merveilleux, que Carnot lui avait préparé, guidé et auquel il sauva la vie, pour plusieurs du moins de ses membres.

L'unité et la concorde régnèrent-elles toujours parmi les membres du Comité ? Et s'il se manifesta des non-ententes, quelles en furent les causes ?

Avant de les exposer sommairement, il est utile de raconter quelques-unes des dénonciations auxquelles il fut soumis, à la Convention même, pour la gestion des affaires militaires [1].

1. Vilate avait été logé au pavillon de Flore afin de renseigner le dictateur par une surveillance permanente sur ce qui se passait dans l'intérieur du Comité. Les panégyristes de Robespierre oublient ces circonstances volontiers ; ils voient en

II

Les noms des officiers qui composeraient à l'avenir les états-majors de toutes les armées ayant été lus en séance publique, donnèrent lieu le jour même, 16 mai, à des réclamations et à une discussion. Parmi ces noms, que le Comité avait choisis, figuraient ceux de plusieurs députés. Ainsi, Aubry, Dubois-Crancé, Albitte, Gasparin, Châteauneuf-Randon, Lacroix. Notons que l'on était au lendemain de la trahison de Dumouriez et que l'esprit de défiance s'était emparé du pays.

Le rapporteur observa vainement que ces députés devaient leur promotion « à leur ancienneté » et qu'ainsi elle n'avait rien d'opposé à la loi. L'un d'eux, Aubry, affirma que dans le cas contraire il ne profiterait pas de son nouveau grade. Vergniaud répliqua en demandant si c'était l'exercice ou le titre qui était accordé. Billaud-Varennes, renchérissant, demanda l'option entre les deux fonctions, protestation première contre le cumul. Génissieux saisit le prétexte offert pour invectiver le nouveau gouvernement. Ce ne sont pas les individus nommés que je dénonce, s'écria-t-il, c'est le Conseil Exécutif lui-même pour avoir « impudemment désobéi à vos décrets. » Les décrets n'ont pas été exécutés sur la matière, or il y en a quatre.

Cambon monta alors à la tribune. S'il était jacobin, il était probe, sincère, et sa carrière atteste qu'il fut un citoyen utile jusqu'au génie, en finances. Dans la question posée il fut modéré et clair.

S'il est une fonction délicate, c'est la nomination aux emplois. Cambon avoua le mal qui déchirait la France en déclarant qu'il existait des dénonciations « contre tous les employés. » Il n'y en avait pas qui n'eussent été dénoncés et il ajoutait que son ignorance sur le mérite des susnommés ne permettait pas à sa conscience de se prononcer *sur aucun*. Ses collègues étant dans le même cas, il proposa de faire imprimer la liste afin que les Membres de la Convention exprimassent leurs déclarations. Nous sommes loin de ce langage à celui de Robespierre (1).

Vergniaud, désireux de rendre au Comité sa responsabilité et de taire

elles des miettes de l'histoire. C'est fâcheux, car ce sont ces faits généralisés qui permettent de reconstituer la politique occulte du tyran à défaut de ses papiers disparus.

1. La liste resta manuscrite. Le Comité eut raison de s'y opposer, elle constituait un document secret. Jusqu'en 1815 elle ne sortit pas des cartons des dits comités. En 93, elle ne fut qu'un argument de parti.

à l'étranger de pareilles confidences, fit adopter le renvoi des observations au dit Comité. Jaloux de ce succès, Billaud fit voter à son tour la reddition des comptes du Conseil Exécutif. La bataille du 31 mai s'annonçait par ces engagements préliminaires et ceux qui s'avouaient menacés dans leur avenir politique, leurs doctrines ou leur vie, délibéraient !...

Le 10 juillet, un mois après leur chute et la dispersion de ce parti, Camille Desmoulins entrait en scène avec sa verve mordante.

Je sais, dit-il, qu'il y a au Comité des patriotes, ils ont toute ma vénération, cependant on ne peut dissimuler que son *règne* offre les désastres « les plus humiliants pour la République » aux armées. Sur 91 canons, celle de Vendée en avait perdu 70 ; au Nord, c'était bien autre chose. Huit colonnes ennemies avaient envahi le territoire pendant trois jours sans que le Comité en sût rien. Cet envahissement avait valu la surprise du camp de Famars. « L'armée entière était livrée au sommeil, » il était trois heures. Le dévouement du 7e dragons qui s'était fait décimer avait permis le salut mais à quel prix ! Encore cinquante pièces de canon perdues. Et sans accuser les membres du Comité de trahison, il leur imputait leur incapacité. Camille avait raison et ce fut au renouvellement du 13 août que Carnot entra pour tout relever.

Je demande, enfin, ajoutait-il, que le Comité ne s'érige plus en *chambre haute* et qu'il ne *royalise* plus ses fonctions.

Les amis de Robespierre devaient lui demander compte neuf mois plus tard de ces apostrophes et conclure pour lui à la mort.

Jean Bon-Saint-André attesta le Comité « une émanation de la représentation nationale » avec une sincérité qu'on regrette.

Mais une interpellation de Bréard sur ses absences et ses rapports avec le général Dillon ramena Camille à la tribune. Ici il faut citer l'anecdote, elle a son prix (1). Le responsable était Delmas, ancien officier.

1. Au commencement de l'institution du Comité de Salut public, un de ses membres dit à Dillon : Vos talents militaires sont connus, mais votre patriotisme ne l'est pas de même ; faites un plan militaire, je le présenterai au Comité ; il en demandera l'auteur, je vous nommerai, et alors son opinion à votre égard changera.

Dillon fit ce travail : j'en fus enthousiasmé ; le député à qui je le confiai en donna lecture au Comité, où l'on avait convoqué tous les généraux. Tous dirent : Mais vous avez donc dans votre Comité des hommes bien instruits dans l'art militaire ? Alors le membre qui lisait, au lieu de dire que le travail était de Dillon, s'en fit passer pour l'auteur ; et, sur la surprise qu'on montra de ce qu'à son âge il avait combiné un plan aussi sage, il répondit en se rengorgeant : Oui, cela n'est pas étonnant : dès mes plus jeunes ans, j'ai étudié Turenne et Montécuculli.

Un membre disculpa le Comité en rejetant l'affaire de Famars sur les généraux, moyen facile de couvrir par les autres les responsabilités personnelles.

La *question religieuse* fut aussi une cause de division (1).

Les révolutionnaires et les démagogues avaient proclamé à l'envi l'abolition des superstitions et des momeries. La Constitution civile du clergé, point de départ primitif, s'était vite transformée. La persécution, l'incrédulité, le mariage des prêtres et le besoin de se signaler par un patriotisme « au plus haut période, » les formules philosophiques sur la nature, l'abus des mots et la phraséologie sentimentale avaient fait le reste. Mais si on renversait le catholicisme à l'intérieur, les armées avaient gagné du terrain à l'étranger. Or, c'était une question embarrassante que celle de la conduite à tenir au-delà des frontières. Les généraux demandaient, on l'a vu avec Dumouriez et ce fut une situation persistante, ce qu'il fallait faire. Aux imprudences de certains Représentants, on avait répondu en demandant la liberté de conscience. Et en se brouillant avec « Monsieur l'Evêque de Rome, » en France on voulait ne pas se brouiller avec le Prêtre et l'Évêque du pays annexé, si on pouvait y parvenir.

Robespierre s'inquiéta-t-il lui aussi de ces plaintes qu'il a connues ? Rien ne le prouve, les documents nous manquent. Mais il songea un jour qu'il y avait un *Dieu* et, vérité ou comédie, il conçut une *théologie* à lui, une théosophie nouvelle qui portât sa marque. Pour l'affirmer peut-être, il s'habilla de violet, la couleur épiscopale ; ce choix était au moins singulier, car il rappelait que les rois de France en deuil devaient porter des vêtements de même couleur, seuls de toute leur cour.

Le matérialisme brutal fit place tout à coup à une sorte de lumière morale. Il n'y a pas loin du matérialisme au spiritualisme. Avec Rous-

1. La question des prêtres insermentés est connue aujourd'hui définitivement quant à ses causes ; elle ne tardera pas à l'être quant à leur vie à l'étranger. On sait l'accueil chaleureux qu'ils reçurent en Espagne et même en Angleterre, en Italie, en Belgique et dans les Pays-Bas. Par respect pour l'hospitalité, l'Angleterre oublia ses haines contre le Papisme. La Suisse aussi se montra favorable ; mais l'Empereur ferma aux fugitifs ses États, la Bavière devint formaliste et presque hostile. Quant à la Prusse, elle refusa tout établissement avec dureté et opiniâtreté. La Russie agit autrement. La Papauté protégea partout les réfugiés..

A la tête de l'épiscopat directeur, il faut signaler le zèle du Cardinal de Metz, un Montmorency-Laval, le Cardinal de Langres, de la Luzerne, l'archevêque de Paris, de Juigné, l'archevêque de Tours, de Conzié, et l'évêque de Clermont, comte de Bonald. (Sur le clergé français en Allemagne, lire l'étude y relative dans la *Revue des Questions historiques* du 1er janvier 1898.)

seau, Robespierre passa à cette doctrine et la poussa jusqu'au mysticisme. Avait-il assez d'une situation avilissante pour l'âme humaine ? ou bien voulut-il, comme l'ont soutenu les contemporains, être le *Grand-Prêtre de la Révolution* ? Toujours est-il qu'il annonça l'influence du surnaturel et l'imposa avec son despotisme ordinaire. Il décréta l'immortalité de l'âme comme il avait décrété le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.

Il ambitionna le titre de sage, la gloire philosophique et prononça, le 7 mai 1794, le discours où il déclarait que le « *Peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.* »

Il ne lui suffit pas d'établir le culte selon ses idées, il devint dogmatique ; intolérant comme ceux auxquels il reprochait leur intolérance irréligieuse, il devint comminatoire. A combien de ses collègues pouvait-on appliquer la phrase suivante : Ils ont érigé le vice non seulement en système mais en religion ; ils ont cherché à éteindre tous les sentiments généreux par leurs exemples et par leurs préceptes ! Le 29 floréal, un *arrêté* ordonna que le rapport de Robespierre sur *l'Être suprême* serait lu pendant un mois dans toutes les communes, chaque dix jours. Où ? dans les édifices publics (1).

Mahomet et Henri VIII tout ensemble, il dressera l'échafaud pour ses contradicteurs, car ce spiritualiste restait toujours utilitariste. *Ne nous étonnons pas si tous les scélérats semblent vouloir nous préparer la ciguë.*

Les Comités, qui s'étaient tus lorsqu'il était sanguinaire, ne se continrent plus lorsqu'il devint ridicule par fanatisme. Sa religion consomma sa perte.

Sans prétendre tout constater, se produisit-il quelques témoignages inattendus lors de sa chute, sur les dissensions qui divisèrent les Comités ?

Le crime du 9 thermidor a eu aussi ses révélations.

Le 8, la grande lutte s'engagea. Vadier vint défendre les opérations du sien, celui de Sûreté générale, au nom de la justice et de l'équité. Elles sont contenues dans les arrêtés qu'il a pris, et qu'on peut juger. Si nous avons eu des agents qui ont malversé, le comité les a punis à mesure qu'il les a connus, et la tête de plusieurs est tombée.

Voilà notre conduite, et en voici la preuve : Les commissions popu-

1. Vilate, un de ses agents, a raconté avec des détails intimes sur les membres des Comités la célébration de la Fête qui eut lieu devant le palais des Tuileries en présence de la Convention. *Aux causes secrètes de la Révolution du 9 thermidor.*

laires ont jugé huit cents affaires ; combien croyez-vous qu'elles aient trouvé de patriotes ? Ils sont dans la proportion de 1 sur 80. Voilà ce que je devais constater pour la justification du Comité de Sûreté générale, qui n'a jamais été divisé d'avec le Comité de Salut public.

Résolument, Cambon s'élança à la tribune et y prononça une vraie catilinaire, à la fois dédaigneuse, énergique, sur le rôle calomniateur de Robespierre :

Et moi aussi je demande la parole....

Le dernier décret sur le viager respecte les rentes depuis 1.500 liv. jusqu'à 10.500 liv., relativement aux âges ; il ne prive donc point du revenu nécessaire à tout âge; nous nous sommes donc bornés à réformer les abus.

Je sais que les agioteurs ont intérêt à attaquer cette opération. Il est prouvé, par un tableau que je mettrai sous les yeux de l'assemblée, que l'agiotage y est intéressé pour 22 millions de rentes ; et c'est lui seul que nous avons voulu attaquer. Il n'est donc pas étonnant qu'il cherche un appui pour éviter la réforme ; les agioteurs pourront même fournir des matériaux pour faire des discours ; mais, ferme à mon poste, j'aurai toujours le courage de dénoncer tout ce qui me paraîtrait contraire à l'intérêt national.

Je ne servirai que la liberté. Aussi tous les partis m'ont-ils trouvé toujours sur leur route, opposant à leur ambition la barrière de la surveillance, et en dernier lieu on n'a rien négligé pour chercher à connaître jusqu'où pourrait aller ma fermeté et l'ébranler. J'ai méprisé toutes les attaques ; j'ai tout rapporté à la Convention. Il est temps de dire la vérité tout entière : un seul homme paralysait la volonté de la Convention nationale ; cet homme est celui qui vient de faire le discours, c'est Robespierre.

Ces citations et les faits qu'ils attestent suffisent à établir des dissensions graves, le 9 thermidor seul en marqua le terme. Mais on aura observé l'accusation de Cambon contre le dictateur, qu'appuyait ultérieurement Barère ; il le classait parmi les *agioteurs*, preuve nouvelle de la fausse incorruptibilité de l'Incorruptible.

CHAPITRE LXXX

LES DÉNONCIATIONS DE 1795

Proclamation de Carnot sur le 9 thermidor aux armées. — Son maintien dans le Comité. — Ses continuateurs. — Dénonciations de Tallien et de Fréron. — Carnot défend les membres du Comité de Salut public contre Lecointre et ultérieurement contre les rapporteurs officiels. — On demande sa propre arrestation par vengeance de parti. — Des Représentants à l'Intérieur.

Lasse de se décimer, la Convention abattit le 9 thermidor (27 juillet 94), les triumvirs.

Carnot l'apprit aux armées, qui ne comprenaient rien à toutes les factions dont abondait la capitale depuis la trahison de Dumouriez, car c'était en invoquant le commensal de Cobourg que l'on condamna à l'échafaud jusque dans le généralat. La France applaudit à la chute de Robespierre, l'opprobre de la Révolution. Il faut citer ici les termes émus qu'employa l'Organisateur de la Victoire pour rassurer ceux qui, tout à l'honneur, versaient leur sang pour leur patrie.

« Faites savoir aux incomparables armées de la République qu'un nouveau genre de scélératesse avait trouvé dans leurs succès mêmes des motifs pour les calomnier. D'*infâmes tyrans*, qui avaient usurpé le nom de patriotes, *voulaient désorganiser la victoire* qui, sur toutes nos frontières, est à l'ordre du jour depuis le commencement de la campagne. *Les traîtres ont reçu le prix de leurs forfaits.* La représentation nationale a délivré la France de ses modernes Catilinas. Robespierre et ses complices ne sont plus. L'oppression a disparu, tous les cœurs s'ouvrent aux plus doux épanchements, et l'allégresse a pris la place de la consternation dans Paris. »

De ce langage d'honnête homme, on nous permettra de rappeler que Carnot soldat voulait et cherchait la paix par la guerre faite à une coalition inique, et que Robespierre s'y opposait seulement parce qu'elle diminuait son prestige, amoindrissait son rôle et lui promettait, à raison de ses excès de politicien, un maître.

Il mettait quelques jours plus tard les états-majors en garde contre les mensonges intéressés de l'ennemi. Il craignait qu'on ne tirât de cette crise des résultats hostiles à la patrie française. Hélas ! c'était l'esprit de parti qu'il fallait le plus redouter à l'intérieur. On a dit des proconsuls de la Convention, pour les expliquer et surtout pour les excuser, qu'ils avaient personnifié les colères ou bien les représailles de tout un peuple. L'histoire n'admet pas ces sophismes, et le sang versé par eux doit retomber en entier sur leur tête. Ils furent féroces, et froidement. Robespierre, qui dirigea la France du fond de la section de la Police, n'eut jamais le vertige ; il avait inventé une formule : *Sauver l'Empire ;* c'est avec cette parole vide qu'il conçut tous les crimes et copia les phases les plus sanglantes de la cruauté impériale des Césars pour les surpasser. Il démoralisa la Révolution par les *délations* érigées en *système ;* certains de ses disciples les continuèrent après sa mort, et c'est à elles qu'on doit les apostrophes audacieuses lancées contre la France militaire qui ne vivait que dans les camps et les champs de bataille.

Au lendemain de thermidor, les vides laissés par les suppliciés avaient disparu. Un mois plus tard, les trois membres désignés par la voie du sort pour être remplacés furent trois personnalités : Carnot, Robert Lindet et Barère. Leur réélection n'était légale qu'après un mois d'interruption. Les plans militaires du premier, les approvisionnements dont le second s'était fait une spécialité, l'aptitude du troisième à saisir toutes les affaires publiques et à les exposer clairement, les rendaient presque indispensables. Lorsque l'Assemblée apprit l'événement, deux de leurs anciens collègues, Billaud et Collot, fatigués des accusations qui les poursuivaient avec quelque justice, donnèrent leur démission sans en avoir été priés, Barère fut désigné pour se retirer. Prieur, Lindet et Carnot appartinrent au nouveau Comité jusqu'au renouvellement ultérieur. Sortis le 6 octobre 94, un seul fut réélu, Carnot. Il n'accepta pas, le 5 mars 95, une troisième candidature.

La Belgique était reconquise, l'Angleterre chassée de la Hollande, l'Alsace libre, la Lorraine vengée, les Pyrénées maîtresses contre l'Espagnol, la frontière italienne à nous. La perpétuité dans toute la puissance n'entrait pas dans les calculs de la vaste intelligence qui venait d'étonner l'Europe, et par ses Instructions d'abaisser les élèves de Frédéric II. Il se retira sans bruit, modeste et simple comme par le passé, en philosophe et en penseur. Il lui eût fallu sacrifier quelque chose de

lui-même avec des hommes qui n'avaient pas tous son estime ; il préféra la retraite. La démagogie jacobine et la réaction girondine, bientôt royaliste, ne pouvaient convenir à une telle âme. Mais il ne refusa pas, toujours généreux, les conseils de son expérience à ceux de ses successeurs qui le sollicitèrent.

Dubois-Crancé, si distingué dans l'organisation des lois de recrutement, n'avait pas les aptitudes correspondantes pour le poste auquel il fut appelé. Après lui vint Aubry, simple capitaine sans services effectifs, le modèle des généraux incapables arrivés par la politique ou le choix aveugle des partis. L'année 95 établit sa jactance et ses résultats. Le Tourneur, qui lui succéda, était un officier qui aimait son métier et dont le sentiment de la responsabilité était tel qu'il ne voulut rien tenter en dehors des plans de son glorieux collègue ; le 6 septembre 95, Jourdan pénétra par son ordre en Allemagne *pour atteindre la victoire ou la paix.*

On trouvait alors dans le Cabinet topographique de la guerre Bonaparte, le général improvisé de Toulon auquel on contestait un peu son avancement ; les services qu'il rendit dans la répression des émeutes ultérieures devaient lui obtenir le maintien de son grade et son appel au commandement en chef de l'Armée d'Italie par Pontécoulant et Carnot.

Exemples de haute morale à citer ! celui qui avait nommé Hoche général en chef à vingt-quatre ans, n'était encore que capitaine et devint chef de bataillon du génie à la seule ancienneté. A ses côtés, son collègue Prieur (de la Côte-d'Or), inventeur et créateur, était dans le même grade. Il faut aller jusqu'au 11 mai pour voir une promotion qui appelle le sourire ! Le rival en gloire de Frédéric II et de Napoléon, l'auteur des plans de campagne de 94 et 96, était un simple *capitaine* et ne protesta jamais contre cette position inouïe. D'anciens proconsuls renommés dans le Midi pour leur scélératesse, aujourd'hui encore, jurèrent de le jeter à bas.

Pour lui, il ne cessait de répéter à la tribune des aphorismes dignes de Montesquieu : *Il n'est qu'une ligne droite dans la nature, il en est mille de tortueuses.* Ou encore : *Il n'est qu'un moyen d'être pur, il en est un million d'être pervers.* Sur le peuple, il ajoutait : *Sauvez le peuple et de ses faux amis et de ses ennemis déclarés.* Ces paroles et bien d'autres secouèrent les cœurs endurcis de Tallien et de Fréron ; ils se promirent de perdre celui qui protestait avec éclat contre de *honteuses dénonciations.* Il est vrai qu'il avait dit un jour : *Punissez le Crime, et le crime*

seul. Tallien et Fréron avaient retrouvé aussitôt leur conscience et l'ombre de leurs forfaits leur était apparue !

Excédé de leurs perfidies, Carnot monta, deux mois après sa sortie du Comité, à la tribune et prononça une apostrophe amère qui vint souffleter ses persécuteurs.

Afin d'obtenir pour eux l'oubli et le pardon, les directeurs de l'*Ami des citoyens* et de l'*Orateur du peuple* élevèrent la calomnie en principe après la chute des triumvirs ; ils visèrent au scandale en comédiens éhontés et se déguisèrent en honnêtes gens. Après avoir été en politique des valets de bourreaux, ils crurent possible de pousser leurs nouvelles audaces jusqu'à servir de point de ralliement aux protestataires et aux victimes de la tyrannie. Leurs injures érigées en système devinrent tellement opiniâtres et si particulièrement tenaces que la patience de Carnot en fut lassée. Il demanda un jour à Fréron, dans l'enceinte du palais législatif, raison de ses outrages. Fréron se confondit en excuses et en promesses, trop heureux de sortir de cette explication sain et sauf. Le pamphlétaire ne contint pas ses diatribes, parce qu'il était un calomniateur héréditaire. Carnot se rendit cette fois à son domicile et, sans lui laisser le temps d'exposer ses mensonges, se contenta de le provoquer en duel pour le lendemain en présence de son collègue Duquesnoy qui lui servait de témoin. Fréron eut grand'peur de ce laconisme, et s'en tira avec un sophisme : A des articles de journaux et à des discours de tribune on ne doit répondre que dans les journaux ou à la tribune. Carnot se contenta de le frapper de son mépris : *Vous êtes aussi lâche qu'insolent*, et lui promit en cas de récidive une correction avec un bâton ! Cette promesse arrêta le calomniateur.

A la Convention, ce fut autre chose. Tallien posa pour l'homme d'esprit. Il accusa le rapporteur autorisé de tant de victoires de produire des calembours à la Barère parce qu'il supposait aux Anglais la pensée d'appeler terroristes nos volontaires. Une improvisation heureuse lui valut les applaudissements de l'Assemblée, car, regardant Tallien, il prononça contre lui une condamnation sans appel : *On ne reprochera pas à nos volontaires d'avoir porté la Terreur ailleurs que dans les camps de nos ennemis*. Puis, flagellant ses intrigues, il établit que les soldats en voulaient aux royalistes seuls, et l'on sait ce que signifiait cette appellation devant l'étranger ; les troupes respectaient leurs chefs et s'inquiétaient seulement du succès. Elles abandonnaient aux libellistes le soin de travestir la vérité, même contre l'Armée !

Un mois plus tard, Lecointre lança contre sept membres des comités

une dénonciation : Billaud-Varennes (1), Collot et Barère, Vadier et Voulland, Amar et David étaient personnellement mis en cause, comme complices du dictateur, ce qui était vrai pour la plupart (2). Lecointre avança qu'en le renversant ses collègues précipités n'avaient agi que par rivalité d'ambition, il aurait pu ajouter : et par peur d'être suppliciés. L'Assemblée, qu'étonnait ce rapprochement d'amis et d'adversaires, somma de fournir des preuves ; oubliant que les papiers du 9 thermidor avaient été dispersés, ou que bien des intéressés en avaient acheté les pièces accusatrices, source de la fortune de Courtois, elle appela Lecointre calomniateur. Des recherches ultérieures devaient envoyer Billaud, Collot et Barère à Synnamari. La reprise de Condé ne les sauva que pour un temps.

Le 24 mars 95, Legendre fournissait à l'histoire l'attestation suivante. Du nord au midi, de l'ouest à l'est, que vois-je ? des ruines et des cadavres. *La République était devenue une véritable Bastille*, la tyrannie siégeait dans cette enceinte... Quel aveu, et dans quelle bouche ! Le tribunal révolutionnaire était-il l'instrument dont se servait le Comité pour égorger la représentation nationale ? Oui, et je le prouve. Ici, une anecdote curieuse sur le 10 thermidor. Ce qu'ont voulu les rebelles de germinal ? Ils ont voulu soulever le peuple. Contre qui ? Les *tyrans de la Commune conspiratrice* étaient *abattus*. Donc, ils tentaient de

1. Ce terroriste se piquait de littérature. Il publia successivement les *Éléments du Républicanisme* et *Mes opinions politiques et morales*. Il donna pour épigraphe à ce dernier les vers suivants :

O bonheur, le mobile et la fin de tout être.
Sous quel nom aux mortels te ferai-je connaître ?
Tranquillité, douceur, plaisir, contentement,
Inexprimable état qu'un secret sentiment.
Qu'un soupir éternel incessamment appelle :
Toi, dont l'espoir flatteur, dans leur course mortelle,
Endurcit les humains contre les coups du sort,
Qui leur fais, sans pâlir, voir et braver la mort ;
Objet fixe et changeant, dont les fous et les sages
Se forment tour à tour de confuses images,
Qui toujours près de nous trompes notre désir,
Et qui t'enfuis toujours quand on croit te saisir ;
Plante qui dans les cieux as pris ton origine,
Qui donnerais à l'homme une essence divine ;
Bonheur, nous juges-tu dignes de te trouver ?
Enseigne, il en est temps, l'art de te cultiver.

POPE, *Essai sur l'Homme*, chant IV.

2. *Les crimes des Sept membres des anciens Comités de Salut public et de Sûreté générale*, par Lecointre, 1 vol. An III.

renverser la Représentation nationale. Le moyen effectif ? Toujours le tribunal de Fouquier-Tinville, avec la loi du 22 prairial pour code pénal !

Barère nia avec effronterie que la France eût été couverte de *prisons*, alors qu'on avait reproché au grand Comité d'être un ensemble de fanatiques votant des séries de *mesures atroces* (textuel). Eh bien, le lendemain 25 mars, Clauzel condamna tout le régime criminel du système terroriste par une constatation involontaire. La voici : *Si on voulait punir tous les grands coupables, on ferait des boucheries.*

Les inculpés en appelèrent à Carnot pour exposer l'œuvre intime des comités ; celui-ci vit dans cet acte moins une pensée de justice qu'une combinaison de parti, et refusa de s'y associer par son silence. *Les accusés ont réclamé mon témoignage, il y aurait de la lâcheté à le leur refuser.* Les délibérations des membres du premier comité n'avaient pas toujours été calmes, et on s'y était opposé au système de Robespierre ; confident de leurs censures, Carnot avait pressé de tout dire par une accusation parlementaire. On lui avait répondu que le moment de déclarer la culpabilité des triumvirs n'était pas encore venu ; mais on avait résolu, sur son conseil, de ne plus signer les arrêtés de police générale, afin de laisser à Robespierre la responsabilité de son initiative.

Si ces hommes m'ont trompé, ajoutait-il, je l'ignore. Ayant toujours délibéré avec eux, je déclare que je ne m'en séparerai point.

La Convention salua d'une longue acclamation tant de grandeur d'âme (1).

Le 27 décembre, une commission de vingt-et-un membres fut chargée d'examiner la conduite des membres des anciens Comités. Le parti de Danton entendait venger la mort de son chef. Son rapporteur Saladin demanda l'arrestation immédiate de quatre d'entre eux : Billaud, Collot, Barère et Vadier. On fut unanime pour les deux premiers. Le 22 mars 95, Prieur, Lindet et Carnot, ayant été mis en cause, refusèrent le bénéfice de cette ordonnance de non lieu. Ils pensaient que la raison conseillait peut-être le silence après tant de ruines et avec les victoires gagnées. Ils persistèrent à se solidariser eux, hommes de devoir, avec les collègues du gouvernement qu'ils avaient servi ; spé-

1. Quelle était la carrière de Lecointre ? Membre de la Législative et de la Convention pour Seine-et-Oise, régicide, ennemi des Girondins et plus tard des Montagnards, il a sauvé son nom ignoré par sa juste dénonciation. Elle constitue un *réquisitoire* qu'il faut lire.

cialistes, ils voulurent les faire bénéficier de leurs propres services, et quels services ! En cela ils se trompaient, leur cœur parlait trop haut [1].

On doit savoir tenir compte des saturnales de la presse thermidorienne et de ses excitations. Le *Tocsin national*, placard de sang, fut dénoncé par Carnot, comme appelant sur les inculpés le poignard ; on y demandait d'envoyer à l'échafaud quiconque prendrait leur défense, toujours des proscriptions ! De là l'acte de courage des trois membres distraits par le rapporteur comme s'étant consacrés à la défense nationale.

Aussi, Bourdon de l'Oise déclarait-il qu'on réveillait les scrupules d'hommes honnêtes, pour retarder l'action de la justice par de nouveaux obstacles. La première partie de son apostrophe est vraie, la seconde est fausse ; les spécialistes n'entendaient nullement entraver la justice. Lorsqu'ils voyaient dans le rapport l'intention de faire condamner tout l'ancien gouvernement dans la personne de quatre de ses membres, ils se trompaient. Il s'était passé au Comité des *actes qu'ils avaient ignorés* et dont ils n'avaient pas le droit d'enlever à leurs auteurs la *responsabilité ;* en outre, les couvrir en tout ne valait pas ; car, de l'aveu de Carnot, ils avaient signé la plupart de leurs arrêtés *sans lire*, à raison de la confiance qu'ils avaient en eux. Il était facile de leur répondre qu'on les poursuivait précisément parce qu'ils avaient abusé à la fois de leur toute-puissance et de la confiance de leurs collègues.

Vainement en appelaient-ils à l'horreur de l'état perpétuel de guerre dans lequel on avait vécu. Vainement invoquaient-ils les revers essuyés aux frontières ou à l'intérieur comme excuse de l'irritation éprouvée et de la violence exercée. Vainement déclaraient-ils que généraux et soldats n'avaient jamais su s'arrêter là où le marquait une raison froide et tranquille. La Révolution était faite, mais presque malgré eux. Elle était l'*ouvrage de tous* et non de quelques-uns, depuis le laboureur devenu un héros, jusqu'à Carnot, rival de Frédéric II, depuis les modestes travailleurs de la ville jusqu'à Cambon, le Colbert financier de l'épopée révolutionnaire.

Voilà ce que sentait après la commotion terroriste la conscience publique et voilà pourquoi, tout en condamnant les excitateurs des

1. On rouvrit l'assemblée aux 22 girondins survivants et aux 73 de leurs partisans qui étaient incarcérés depuis la mort de leurs chefs. Leur panégyriste fut Siéyès qui prononça en juge sur ce crime, appelant *factieux* ceux qui le glorifiaient.

partis, les politiciens, nous trouvons juste le rapport de Saladin contre les hommes pervers que l'on poursuivait. Oui, certes, les circonstances avaient été terribles, mais les hommes les avaient aggravées. Oui, la France avait été dans une situation exceptionnelle, mais était-ce bien l'échafaud qui l'avait sauvée? Lorsqu'ils étaient entrés au Comité, la Patrie paraissait perdue, et elle était sauvée lorsqu'ils en étaient sortis.

Sauvée par qui? sinon par ses *armées* et par ceux qui, avec Carnot, avaient trouvé dans leur génie et le sien les moyens d'abattre la coalition !

Pendant que ces dernières convulsions se produisaient, la Prusse se séparait des alliés de 92 et recherchait la paix à Bâle ; le 5 avril, elle était signée, prix du sang des soldats et non des déclamations démagogiques de Billaud, de Collot, ou des phrases emphatiques de Barère, le prototype des charognes jacobines.

Cessez de vous mutiler vous-mêmes! s'écriait Lindet. Il oubliait que les inculpés et les triumvirs avec eux avaient mutilé la France et déshonoré la Révolution devant l'histoire (1).

Homme plus politique, Carnot avait laissé plaider à son collègue la cause générale du Comité de Salut public sans prononcer le nom des accusés ; il avait pensé qu'une généralisation des services rendus pourrait abriter leur responsabilité. Personnellement, il craignait déjà une contre-révolution, et ce fut pour la conjurer qu'il prit la parole. A son premier projet : tout dire même aux accusateurs en exposant la conduite des thermidoriens pendant leurs proconsulats avec leur correspondance, il substitua l'éclat de la conduite des armées. Dans un but d'ordre supérieur il emprunta ses arguments à la gloire militaire et à la reconnaissance publique. La voix de la vérité s'imposa cependant à lui comme malgré lui le jour où il s'écria : *Ma conscience à moi ne me reproche rien* (2).

L'affaire de germinal entraîna la condamnation de Billaud, Collot et Barère à la déportation, celle de plusieurs députés montagnards dans une enceinte fortifiée, le désarmement des citoyens connus

1. Siéyès avait dit que la Convention depuis le 31 mai 93 n'avait pas été *libre* dans ses délibérations, ce qui était vrai. Lindet répliqua : « Cette assertion détruit l'édifice de vos lois. » Il se trompait absolument. Mais lorsqu'il ajoutait que la constitution de 93 était renversée, on pouvait le réfuter en observant que cette constitution était si impraticable qu'on ne l'avait jamais appliquée.

2. Discours Lindet, Carnot, Bourdon et Louvet, Dumont et Saladin, Cambon et Lecointre, Beyle, Prieur de la Côte-d'Or et Merlin de Thionville, 22 mars.

sous le nom de terroristes et la proposition d'une nouvelle Constitution.

Le 28 mai, le conventionnel Larivière, dont le nom restera pour ce fait, pétitionna l'arrestation de Carnot. Une voix partie du centre de la Convention prononça, au milieu du saisissement général, ce cri de réprobation : *Oserez-vous porter la main sur celui qui a organisé la victoire des armées?* L'ordre du jour fut voté par acclamations, Larivière fut abandonné à sa honte [1].

Ce sera la gloire de Carnot de n'avoir pas seulement sauvé la France, mais d'avoir secondé le mouvement scientifique de son temps. Il contribua à l'adoption de la découverte du *télégraphe* et à la récompense que l'on décerna à Chappe. Il n'était pas resté étranger à la question des *aérostats ;* il avait accueilli avec faveur la pensée d'utiliser cette invention pour les reconnaissances militaires, l'avait communiquée à Prieur et avait nommé Coutelle, auteur d'expériences remarquables, capitaine d'une compagnie d'aérostiers. Envoyé auprès de Jourdan avant Fleurus [2], ce savant fit plusieurs reconnaissances, et à Fleurus domina le champ de bataille durant neuf heures. Conté fut désigné pour diriger la nouvelle École d'aérostiers qui fut fondée à Meudon.

Carnot seconda à son heure Prony, le rédacteur des *Tableaux trigonométriques du cadastre*, opération tellement coûteuse d'après Arago que le travail est déposé aujourd'hui à l'état de manuscrit à l'Observatoire [3].

1. Comment les contemporains tels que Royer-Collard, Bertin, Fontanes, Lacretelle et Michaud jugeaient-ils l'assemblée qui avait gouverné trois années durant leur patrie ?

« La Convention, a écrit l'un d'eux, s'est rendue formidable à l'Europe. *Elle* » *affecte toujours de confondre ses crimes* avec les succès *de nos vaillantes armées,* » comme la cause avec l'effet. Voilà ce qu'il comporte à l'honneur français de sépa- » rer. *Pour laisser à nos armées toutes leurs gloires,* il faut laisser à la Convention » ses crimes. Avec de tels hommes, l'effroi de l'Europe dure toujours ; avec eux, la » guerre est donc éternelle ; *elle sert à couvrir leurs attentats ;* ils ont un intérêt » direct à la *prolonger.* Leur ambition les poussera vers les entreprises les plus » chimériques et les plus désastreuses ; quand il leur arrivera des revers, juste fruit » de leur opiniâtreté cruelle, nous savons par quels torrents de sang ils vengent et » réparent les défaites. » Lacretelle. *Hist. de la Rév. franç.*, t. VIII, p. 361.

2. Jourdan ne reçut pas Coutelle avec bienveillance, aussi Carnot lui adressa-t-il une dépêche où on lit : « Le citoyen Coutelle n'est pas un charlatan : c'est un artiste des plus estimables, et l'opération qu'il doit faire est le résultat des réflexions des savants les plus distingués. »

3. Voir le rapport de Delambre et les éclaircissements de Prony, dans les *Mémoires de l'Institut*, t. V, fructidor an XII.

L'*Institut national*, décrété par la Convention, fut encore l'objet de ses soins et il contribua à réaliser cette création merveilleuse ; il refusa d'y entrer des premiers parce qu'il était membre du Directoire chargé de la former. Il succéda bientôt après à Vandermonde, de l'ancienne Académie, dans la section de Mécanique.

L'*École centrale des travaux publics* fut le premier titre de l'École Polytechnique, dont le but direct était l'application des études scientifiques à tous les besoins comme à tous les services publics de l'État.

On rassemblerait en vain plusieurs pays et plusieurs âges, s'écriait Biot en 1803 : on ne trouvera pas une *nation* ou une *époque* où l'on ait tant fait pour l'intelligence humaine.

Il n'est nul besoin de raconter les *missions des montagnards à l'intérieur*. Une seule dénonciation faite par le conventionnel Calès envoyé à Dijon va nous apprendre comment ils entendaient la Liberté. Voici ce qu'ils laissèrent accomplir.

Ligeret, accusateur public, fut accusé d'être le plus cruel de tous ; on lui imputa d'avoir dit aux acteurs qui représentaient une pièce : Vous jouez un opéra ; je vais vous donner une tragédie : pour le premier acte on en expédiera trois ; demain, cinq : il faut qu'il tombe une tête dans chaque famille (1).

Ces faits signalés au pays rappelaient les crimes de l'ouest et du sud-ouest, du sud-est, du centre et du nord, accomplis de Marseille à Maubeuge, de Lyon à Vannes, de Nevers à Toulouse, d'Avignon à Strasbourg !

Ils dispensent avec nos études diverses d'en concentrer le tableau dans une description spéciale. Partout des proscriptions et du sang !

Le 22 mars 95, Isnard put avancer, aux applaudissements des armées, dont les chefs ont laissé par Masséna, Foy, Gouvion-Saint-Cyr et Jomini d'illustres témoignages : *Vous avez tout fait pour assassiner la Patrie !*

1. Séance de la Convention du 17 novembre 94.

CHAPITRE LXXXI

CANDIDATURE AU TRONE DU JEUNE DUC D'ORLÉANS

Divulgations du comte Vauban confident du comte Puisaye en ses *Mémoires*. — Résultats maritimes de la guerre de Vendée. — Des membres du gouvernement républicain traitent de la restauration du trône en faveur du duc de Chartres devenu duc d'Orléans. — Sentiments hostiles de Vauban. — Entrevue avec le comte d'Artois et négociations à Londres. — Lettre prophétique de Mallet du Pan.

Les Mémoires vendéens sont fertiles en révélations étranges. Dans les siens, le comte Vauban a exposé les diverses phases de la candidature du nouveau duc d'Orléans, si brillant à Valmy et à Jemmapes. C'est à l'été de l'année 1795 qu'elles se rapportent. Il importe de relire ces pages dont les historiens n'ont guère tenu compte. Il faut les reproduire ici comme un appendice nécessaire de l'*Expédition de Quiberon* et comme une preuve nouvelle des vues secrètes d'une partie des hommes qui gouvernaient alors la France républicaine (1).

Le parti royaliste luttait encore après l'écrasante victoire de Hoche, et loin de croire cette guerre civile désastreuse terminée, il entendait continuer ses inutiles sacrifices ! Réorganisées par le conseil directeur en quatre divisions et un corps volant (celui de Scépeaux), ses armées auraient facilement atteint le chiffre de 200 mille hommes. L'Angleterre supportait en leur faveur les plus lourdes charges ; elle ne cessait d'exposer dans des parages toujours redoutés des marins, sa flotte la plus considérable, montée par l'élite de ses officiers. La conséquence la plus sûre fut l'anéantissement de la nôtre.

La guerre de Vendée avait eu depuis février 93 des résultats sans nombre.

1. Rapport de Cambacérès, 22 juin 95, sur la famille des Bourbons qu'il déclare devoir être gardée en *captivité perpétuelle*. Le 24 juin 97, les Cinq-Cents rétablirent la duchesse d'Orléans, veuve d'Égalité, et la duchesse de Bourbon-Conti « dans la jouissance de leurs biens et de leurs droits de citoyens. » Sur le Dauphin au Temple, Cambacérès s'était montré d'une dureté rare.

Elle avait ruiné sûrement, pour un siècle, la marine française ; son corps d'officiers avait déserté à peu près en masse, ce qui produisit des conséquences bien autres que l'émigration de l'armée de terre. Le cabinet de Saint-James était devenu depuis avril 92 le maître incontesté de tout l'Océan sur les côtes de l'Ouest, de Cherbourg à Bordeaux. Au loin, il s'était emparé de la plupart de nos colonies, avait soulevé celle de Saint-Domingue qui constituait une fortune ; ailleurs, il avait ruiné celles des Antilles françaises et s'était jeté en Corse afin d'attester que l'échec de Toulon ne lui livrait pas moins la Méditerranée. Nos conquêtes continentales, il les déclarait nulles et avouait, soit à la tribune de son parlement, soit dans sa presse officieuse, soit dans ses notes diplomatiques, le concours financier qu'il prêtait aux puissances de la coalition. Ses publicistes, oubliant à dessein leur histoire nationale, nous reprochaient le régime terroriste même après le 9 thermidor et taisaient les fureurs de leurs anciennes discordes ; à plus forte raison, passaient-ils sous silence les assassinats de leurs rois motivés, en dehors de leur Révolution, sur les seules haines personnelles.

William Pitt et ses collègues avec lui portèrent aux limites extrêmes l'hostilité contre la France. Dans l'Ouest, ils dépensèrent au moins un milliard pour soutenir l'insurrection soit en solde directe, soit en munitions de combat, soit en approvisionnements de tout genre, si on y compte les corrélatifs, c'est-à-dire les révoltes successives DE LYON, de Marseille, Toulon, comme les secours fournis à toutes celles qui éclatèrent simultanément sur tant de points du pays. L'Angleterre trouva enfin dans le concours prêté si fatalement à ses desseins, une force dans la balance de la guerre.

Le comte Vauban l'a avoué sans remords. La Vendée procura une diversion qui fut des plus périlleuses pour la grandeur de son pays, et les puissances ne se montrèrent guères reconnaissantes à l'égard de ceux qui les secondaient si bien. C'était peut-être dû aux paroles de blâme que prononçaient dans les cours et à leurs divers ministres de la guerre ou des affaires étrangères, des hommes tels que le duc de Richelieu à Saint-Pétersbourg et le comte Vauban à Londres. Ils protestaient en effet contre tout démembrement de leur patrie ; s'ils entendaient abattre le régime révolutionnaire, ils n'oubliaient ni la politique traditionnelle de la France, ni le *pré carré* de Louis XIV, ni les *frontières naturelles*, ni l'honneur de leur propre nom. Combien professaient les mêmes doctrines à l'intérieur ! Lorsque l'incapable marquis de Séran tenta de relever la fortune des émigrés en 96, les intrigues

du duc d'Harcourt et des courtisans du comte d'Artois l'avaient substitué au prince de Rohan-Montbazon. Pourquoi ? parce qu'on redoutait en Bretagne le prestige de son nom, dont il a été écrit : *Un Rohan en Bretagne est presque un Bourbon*, et parce qu'on le savait attaché par son mérite personnel et par les siens aux vues les plus françaises contre la coalition.

La Vendée avait enlevé au pays, en plus de ses officiers de marine, cinquante mille matelots. Leurs chefs militaires n'ont jamais accepté l'idée de réduire la patrie française, et leur langage l'atteste d'après les *Mémoires* sortis de leurs plumes ou d'après les papiers publics de l'époque, les leurs s'entend. Les luttes de l'Ouest ont duré, de Cherbourg au Mans, six années ; on a évalué les pertes d'hommes à 600 mille comme chiffre des combattants de tout genre qui ont péri dans cette guerre de géants, pour rappeler l'appréciation de Napoléon. Les chefs du gouvernement républicain s'en rendaient compte, Carnot notamment, et la lecture des dépêches aux généraux des divisions de Rennes, Nantes, Angers, Le Mans, Poitiers, le témoignent. On voulait en finir à tout prix, partout on voulait la paix. La Prusse était enfin détachée de la coalition, l'Espagne avait suivi son exemple, la Toscane les avait imitées, on négocia alors à l'intérieur comme à l'extérieur.

Ce que nous allons raconter chagrinera probablement ceux qui n'aiment ni le nouveau, ni les preuves en histoire ; mais peut-on s'incliner devant l'*oubli* de ce qui fut pour réjouir l'esprit de parti ? Les agissements de Barras avec les Bourbons ne peuvent plus être niés, ceux de Tallien ne le sont guère. Pourquoi tenterait-on d'infirmer les attestations et les récits de ceux qui furent témoins, confidents ou acteurs dans ce drame ? Montgaillard et Fauche-Borel, d'Entraygues et Klinglin nous ont dévoilé bien des secrets. Dumouriez par ses écrits et Pichegru par ceux de ses adversaires n'ont pas été moins instructifs, le comte Vauban est tout aussi fécond après Quiberon. Or, il publia ses divulgations en 1806, alors que ceux dont il parlait existaient et connurent ses imputations. On ne sache pas qu'ils aient protesté. A quel titre le ferait-on aujourd'hui ?

« Un jour, écrit-il, je me promenais seul avec M. le comte de Puisaye : notre marche nous conduisit au bout de l'île, dans un endroit très écarté. Nous nous assîmes sur des rochers escarpés d'où nous découvrions la presqu'île de Quiberon et toute la côte de Bretagne qui entoure l'immense baie de ce nom.

» M. le comte de Puisaye avait reçu beaucoup de *lettres* de sa correspondance secrète. Il y en avait plusieurs de Paris, *écrites par des personnes prépondérantes dans les fonctions qui gouvernaient alors la France*. On lui offrait des secours et

des moyens pour soutenir le parti, l'augmenter, enfin des moyens assez considérables pour l'utiliser ; mais tout cela portait la *condition* de recevoir M. le duc d'Orléans que l'on voulait faire arriver parmi nous. Le *parti* qui le soutenait était mené par les gens qui alors étaient le plus en crédit et pouvaient le plus dans le gouvernement.

» Nous passâmes quelques heures sans quitter cette conversation.

» Le sujet m'en déplaisait et m'était fort désagréable : il déplaisait aussi à M. le comte de Puisaye. Cependant, avec une sorte de résignation, il me dit :

« Enfin ! s'il arrive par nos formes, nos lois et nos usages, nous ne pouvons pas » le renvoyer. Cette terre met sous sa sauve-garde le criminel qui se repent et vient » servir la cause. Il sera le premier Bourbon qui viendra mettre l'épée à la main » parmi nous. Il est brave et, *malgré nous, il deviendra Roi.* D'ailleurs, tôt ou tard » il est probable que nous nous trouverons forcés de servir la Royauté plus que le » Roi. Il faut cependant espérer que les véritables viendront ; mais le premier » Bourbon qui combattra à notre tête, forcément deviendra Roi. »

» Je n'étais pas encore à même de saisir ces raisonnements-là : ils étaient parfaitement justes, mais ils m'indignèrent.

» Les meneurs du Parti, à Paris, auraient pu saisir que le consentement des chefs n'était pas nécessaire et qu'ils pouvaient le faire arriver, même sans leur aveu. Venir, mettre l'épée à la main, être populaire et brave, tout était dit. »

Quel récit, quelles constatations et dans leur simplicité d'énumération quelle vérité ! Or, celui qui l'a rédigé était homme d'honneur, d'un dévoûment entier à sa cause, à portée de tout savoir, digne de toutes les confidences, prêt et utilisé pour toutes les négociations politiques soit chez les siens soit auprès des cabinets, de Pétersbourg à Londres. La fin de sa carrière l'établit et les documents de premier ordre qu'il a publiés sur ses missions secrètes, sur l'organisation des armées royalistes et leur conseil général, fournissent la preuve que jamais rien ne lui a été caché. A son insu, il l'avoue en ces termes : « Je passais ma vie avec M. l'amiral Waren et M. le comte de Puisaye. » On le voit, la lumière est en ceci éclatante ; le gentilhomme se découvre sans s'en douter et il agit noblement jusque dans ses plaintes ou ses désirs. Il va jusqu'au bout et ne craint pas de répéter en 1806 ce qu'il a fait en 1795 durant cet entretien : « Le sujet m'en déplaisait. » Oui, l'aveu est entier et dut être trouvé bien dur par le prince qui venait de se marier en Sicile, contemporain du narrateur. Mais nous ne sommes pas au terme de nos étonnements ; avant de poursuivre, nous prions seulement le lecteur de peser les affirmations.

Les correspondants qui traitaient avec Puisaye *gouvernaient alors la France !* Ils allaient jusqu'à offrir des *secours* et promettaient de *soutenir* les insurgés, formant comme eux un *parti !* La conversation ne fut pas fugitive ou accessoire comme on pourrait le craindre si Vauban avait été bref, non certes ; elle dura *quelques heures.* Quelle précision ! Des

Bourbons aînés, que penser ? Celui de leur famille qui paraîtra le premier aura la couronne : *Il deviendra Roi !* La réponse ne pouvait être plus nette.

Pressé par le gouvernement anglais, par Puisaye, par différentes personnalités d'accepter un commandement actif d'armée pouvant monter à vingt mille hommes avec la mission d'y recruter des soldats et des officiers républicains, le comte Vauban refusa. Sait-on le motif qu'il en donne ? Il l'a écrit avec insistance : « J'étais toujours poursuivi de l'idée de servir forcément le parti d'Orléans et aucune situation ne m'avait paru plus triste. » Il fallait que les confidences de Puisaye eussent été bien indiscutables pour que son interlocuteur en vînt à penser ce qu'il avance. Il l'a même aggravé par cette sanction : « Cela suffisait pour me décider. » Les instances en sens contraire de l'amiral Waren ne purent l'ébranler.

Nommé membre du *Conseil général civil et militaire des armées catholiques et royales de Bretagne en octobre 1795*, il fut député par lui en novembre pour supplier le comte d'Artois de venir se mettre à leur tête. Les documents relatifs à cette ambassade sont des plus intéressants et montrent un mandataire de premier ordre, ennemi de l'intrigue, peu enclin à plaire, à l'esprit ouvert, qui ne se payait pas de mots et plein d'action. Un roi peut, en effet, désigner un chef d'armée mais non un chef de parti. Les convenances et l'amitié ne sont rien dans les révolutions, mais l'intérêt du parti est tout. Celui qui est devenu chef a moins besoin du Roi que le Roi n'a besoin de lui. L'art consiste dans ces circonstances à se servir de tout le monde, même de celui dont on n'estime pas les principes. Nous n'avons pas à raconter ses dissensions avec Charette dont on ne voulait pas comme chef suprême, Monsieur ayant aux yeux des royalistes « une confiance née, une autorité illimitée. » On sait à n'en plus douter que le prince ne se reconnut pas capable de recevoir pour son frère une couronne, prix de son courage militaire. Il partit bientôt pour l'Angleterre au désespoir des siens, à la surprise de la flotte et à l'indignation des ministres britanniques.

En 1806, le comte d'Artois laissa pressentir au clairvoyant comte Vauban ce qu'il serait en 1830, parce que le propre des esprits supérieurs est la divination à longue portée. Ici, elle est admirable.

Vainement retourna-t-il à Portsmouth, l'envoyé du Conseil général ne se rebuta pas. Il vint auprès des siens quérir de nouvelles instructions et partit à son tour pour Londres. Il y arriva le 26 décembre 95. Cette partie de *Mémoires* est unique en son genre et on doit regretter

que nos historiens royalistes n'y aient pas puisé d'utiles enseignements et des leçons nécessaires aux leurs.

Au début de 96 le gouvernement français prit des mesures terribles dans l'Ouest ; il n'ignorait rien de ce que méditaient les ministres anglais et était résolu à ne plus voir sa sécurité compromise dans des provinces pacifiées au prix de tant de sang. Secondé par les populations des villes et par quelques parties des campagnes qui s'indignaient de la perpétuité d'une guerre dévastatrice, il demanda qu'on lui livrât les chefs vendéens. Ce serait juger avec trop de bienveillance la nature humaine que de supposer le rejet de ses appels. Ils devaient être entendus en haine des émigrés courtisans et pour se venger des malheurs supportés avec tant d'abnégation. L'or eut enfin raison des généraux royalistes les plus importants ; ils furent livrés et fusillés.

Le départ du comte d'Artois avait indisposé les amis secrets de son parti, Vauban est aussi instructif que précédemment sur ce point.

Ceux qui dans le gouvernement républicain soutenaient alors les pays royalistes, se refusèrent à toute communication postérieure ; ils s'étaient ménagé ce parti pour une *royauté constitutionnelle*. Ayant vu le moment où les choses auraient dû prendre une tournure tout autre, ils exigèrent que le duc d'Orléans se mît à la tête des pays royalistes ; tel était leur Ultimatum.

A Londres comme en Bretagne, le narrateur est aussi formel. Il n'y a pas à s'y méprendre. Les hommes qui cherchent le rétablissement de la royauté vitupérée journellement par eux aux Anciens et aux Cinq-Cents, sont ceux qui composent le *gouvernement républicain*. L'équivoque n'est pas permise. Leur vœu définitif pour la France lancée dans une voie où tout était ténèbres, c'est la *royauté constitutionnelle*, le mot est prononcé. Donc, il a été exprimé dans la correspondance secrète. Le prince qui offre des garanties, c'est le duc d'Orléans et lui seul ; bien plus, son nom est l'*ultimatum* de toutes les négociations, et pour bien en pénétrer les affidés du conseil général, ceux de Paris déclarent que hors de lui ils ne veulent plus *s'en mêler*.

Alarmé de cette situation, le comte Vauban n'en cacha pas au comte d'Artois le péril. Il l'adjura bien au contraire de revenir sur ses anciennes décisions d'incertitude, lui détailla les forces de la Bretagne, attendit ses ordres, déclara que les moyens d'action existaient intacts comme avant Quiberon, ce qui était une erreur, et parla d'exécuter le plan déjà adopté. Il en appela à la grandeur de la France, aux conditions de son existence, à la gloire du prince comme à ses devoirs et à la nécessité

d'exécuter, sur l'heure, les desseins d'une maison rivale. Ses propres paroles, les voici :

« Qu'un Bourbon, s'écria-t-il, que notre chef né, que Monsieur paraisse, jusqu'au plus léger nuage se trouvera éclairci. Monsieur sera le point de réunion, sera le centre où tout viendra se rassembler, et des cris de : Vive le Roi ! répétés d'un bout à l'autre des pays royalistes, se feront entendre dans les provinces voisines, électriseront tous les cœurs prêts à se rejoindre à lui ; c'est une des grandes vérités dont je puisse assurer Monsieur.

Mais, après lui avoir annoncé des choses satisfaisantes, je ne dois point lui cacher non plus celles qui sont au moins essentielles. Il ne faut pas que Monsieur se dissimule que la *faction* d'Orléans s'agite dans tous les sens ; qu'elle est renforcée par tout ce qui s'appelle constitutionnel au monde ; qu'elle acquiert de jour en jour plus de consistance. Monsieur doit savoir aussi que l'épuisement des finances en France, celui de toute espèce de moyens, mettra bien, tôt ou tard, un terme à la durée de la République expirante. Il doit donc nécessairement en renaître la royauté.

Mais les crimes des d'Orléans sont aux aguets pour en forger de nouveaux. Ses prétentions au trône sont bien loin d'être détruites, et aussi scélérat mais plus brave que son père, si la France ou plutôt les meneurs y appelaient le fils (les crimes s'allient toujours avec les forfaits), vous le verriez, Monsieur, entrer en France l'épée à la main pour assurer, par la valeur, une usurpation que vous auriez peut-être le regret de voir reconnaître. La République ne l'a-t-elle pas déjà été ? Il voterait à une gloire que la postérité lui accorderait peut-être un jour, les crimes couronnés de succès deviennent quelquefois des vertus. Eh ! combien ne seriez-vous pas fâché, Monsieur, que le crime eût devancé vos droits ! que vous n'eussiez pas été le premier à rallier autour de vous des sujets fidèles mais faibles qu'un Roi combattant aurait entraînés [1]. »

Ce langage où l'on trouve les mots : crimes, scélérats, forfaits, dit bien haut le dévoûment d'une part, et les préjugés de l'autre, du soldat qui les a prononcés si facilement. Mais il atteste aussi l'intention de bien des Républicains de se tourner vers la royauté pour terminer les coups d'État, les crises de la populace si prompte aux émeutes et les malheurs militaires aux frontières. Sur ce dernier point, nous allions encore être sauvés par Carnot. Le 18 fructidor est largement expliqué par les piquantes révélations de Vauban, et le 18 brumaire en est aussi expliqué parce que tout s'enchaîne dans le drame révolutionnaire.

Si on lit avec soin notre citation, on voit qu'elle s'aggrave à plaisir. Il y a une *faction* d'Orléans, elle *s'agite* et ne connaît pas d'obstacles ou de particularisme ; elle le fait *dans tous les sens*, ses partisans comprennent tout ce qui est *constitutionnel*, ils le proclament avec convic-

1. Tous les extraits des *Mémoires* ont été empruntés à la première édition, aux pages 194, 199, 349, 358. — En août 96, Vauban prit du service en Russie. On observera que la Restauration fit mettre au pilori l'ouvrage de ce général.

tion et leur ardeur n'en donne que *plus de consistance* à leurs desseins déjà si peu voilés. Les traditions d'une famille placée si près du trône emporteront son chef et ce chef, ayant prouvé sa bravoure aux armées, acquerra des enthousiastes à sa cause qui serviront *ses prétentions au trône*. Il importe de se hâter, sinon Monsieur se trouvera en présence d'une situation sans issue, une *usurpation !* Ce qu'on doit redouter est ce qu'on annonce : *un Roi combattant* qui entraînera gouvernement et populations. Et alors, on verra éclater une *nouvelle guerre civile*.

On sait ce qui advint de cet appel ; il fallut trente-cinq années et une série d'événements épiques pour que la prophétie devînt réalité.

Consulté par le roi d'Hartwel et par son frère, Mallet du Pan leur écrivait durant la même période les appréciations les plus prophétiques sur la paix à l'extérieur et sur l'ordre à l'intérieur. A ce moment, Bonaparte inconnu partait pour Nice et allait accomplir avec ses compagnons d'armes sa merveilleuse campagne, prélude obligé de son principat militaire.

« *Toutes les opinions se ramifient à l'infini; mais le premier qui sera en état de se faire Roi et de promettre une tranquillité prochaine, les absorbera toutes. L'habitude du malheur et des privations, l'état affreux où ont vécu les Parisiens sous Robespierre, leur fait trouver leur situation actuelle supportable. La paix, comme qu'elle fût donnée, comblerait de joie la nation. La lassitude est à son comble, chacun ne pense qu'à passer en repos le reste de ses jours. Que Carnot ou le duc d'Orléans, que Louis XVIII ou un Infant d'Espagne soit* roi, *pourvu qu'ils gouvernent tolérablement, le public sera content. On ne pense qu'à soi, et puis à soi, et toujours à soi.* »

La France avait désiré constamment la paix, les publicistes étrangers l'avouent et accusent le *parti terroriste* avec nous, de s'y être refusé par ambition, par des calculs atroces ou perfides, et par fatuité. Cette opinion se manifestait hors de notre patrie, chez les conseillers éclairés des Bourbons, et parmi les diplomates.

Ces derniers leur demandaient une conduite compatible avec les personnes, avec les intérêts comme avec les passions du temps, s'ils persistaient à vouloir remonter sur leur trône, et ils les y engageaient. Mais ils ne leur cachaient pas la force des circonstances qui les contraindraient à tenir compte des hommes importants que s'étaient révélés les uns, imposés les autres. Ils estimaient que beaucoup de révolutionnaires, anciens ou nouveaux, étaient *royalisés à demi*, ou en chemin de

se royaliser ; les accusations de la presse, celles des partis l'indiquaient et le règne de Bonaparte a prouvé combien tout cela était vrai, prévisions ou accusations. Par des concessions aussi justes que nécessaires, on les amènerait à une restauration ; sinon, ajoutait Mallet aussi clairvoyant que sincère : *Vous les verrez prendre le premier roi qui s'arrangera avec eux !* N'était-ce pas prédire une révolution analogue à celle de 1688 en Angleterre ?

Il faut l'avouer aujourd'hui, sans crainte de blesser personne. A côté de la dissolution et de la discorde, des vols et du gaspillage financier qui ont signalé la gestion des finances républicaines malgré les généreux efforts de Cambon, on doit mettre en regard l'attitude et la conduite des représentants de l'ancien régime, dans l'ouest notamment. C'est à leurs prétentions que la société française dut de devenir plus démocratique de jour en jour. Le nombre des royalistes acceptant un ordre de choses nouveau était peu nombreux, et la générosité le cédait chez la plupart à la vengeance au nom de leurs intérêts matériels détruits. L'espoir du succès final résidait chez les prêtres, chez les paysans, dans la classe ouvrière encore, et chez les bourgeois de la capitale.

En août 1797, la presse royaliste indépendante accusait la faction d'Orléans, quel cri de colère ! d'avoir causé « tous les crimes dont la France n'a cessé d'être le théâtre » depuis le début de la révolution. *Il faut absolument un roi*, s'écriait-on. Qu'importe la guerre civile ! La République périra dans le sang, mais vous aurez un roi, et vous l'aurez avec les nouvelles élections. Il vous arrivera avec la *constitution anglaise*. Eh bien, le fauteur secret de l'Orléanisme est *un grand personnage nouveau*. Croyait-on à Bonaparte devenu un nouveau Monck ? c'est probable. Poursuivons notre examen.

La victoire du 12 germinal avait ruiné la queue des terroristes. Le tutoiement républicain avait pris fin, la carmagnole et le *ça ira* de la populace avaient disparu devant les huées, même dans les cabarets ; la *Marseillaise* faite pour les armées ne s'entendait plus qu'aux bivouacs et s'y épurait en redevenant ce qu'elle était : un chant de guerre.

Nul ne comptait plus avec le calendrier républicain, le décadi était tourné en ridicule, le dimanche était bientôt célébré comme étant le jour traditionel du repos, dans les cités comme dans les campagnes, les offices du culte chrétien étaient repris, car la Convention se sentant vaincue par les populations dans sa guerre au catholicisme avait reconnu, enfin, la liberté du culte privé. Vainement, avait-elle renouvelé

contre les émigrés ses terribles décrets, nul magistrat ne voulait les appliquer, et ils rentraient sans que les autorités locales s'en inquiétassent. Bien plus, on vota pour eux dans plusieurs élections et on a constaté qu'en 96 la vente de leurs biens s'arrêta dans le plus grand nombre des départements. Après l'effroyable tempête des jours caniculaires, il y avait un apaisement général dans les choses parce qu'il était dans les esprits. La Vendée était pacifiée de fait, la démagogie réprimée, la coalition brisée, partout on ne pensait qu'à la victoire de nos armées dont on attendait au dehors la paix générale, au dedans l'ordre et un gouvernement réparateur.

LIVRE DIX-NEUVIÈME

LES ÉMEUTES DE PARIS ET LES ARMÉES

CHAPITRE LXXXII

LE NEUF THERMIDOR D'APRÈS LEVASSEUR ET HENTZ, BOURBOTTE ET GOUJON

Événements de la Convention et de la Commune durant cette journée. — Impression de Soult et de ses collègues. — Manifeste du Comité de Salut public. — Opinion de Levasseur de la Sarthe. — Dépêches de Hentz, de Bourbotte et de Goujon à l'Armée du Rhin. — La Convention, ses délibérations avant le coup d'État.

Heureuse à la fin de 92, la guerre que la France avait dû déclarer à la coalition était devenue mauvaise pendant les deux tiers de l'année 93. Mais l'entrée de Carnot au Comité de Salut public en août avait modifié la situation par la prépondérance et par la direction unique des opérations militaires qu'on avait laissées à cet officier, alors inconnu et bientôt illustre. Wattignies au nord, Reichshoffen et Wœrth sur le Rhin avaient tout réparé ; l'adoption d'un plan de campagne tracé par le génie avait donné la victoire sur la Lys, puis sur la Sambre. Courtray, Tourcoing et Fleurus, la Belgique reconquise, tels étaient en juillet 94 les trophées des armées françaises.

Au dedans, la politique intérieure non seulement n'égalait pas ces triomphes, mais son chef les déplorait. Robespierre était, on l'a constaté avec raison, le plus égoïste des politiciens. Tout ce que les comités faisaient de bien était réputé par lui un malheur public ; les succès des armées l'inquiétaient au-delà de tout et il trouvait dans leur gloire si pure la condamnation de ses idées, de son ambition, de ses calomnies et de ses colères perfides. Il cherchait à ce moment à raviver, à son profit toujours, les fureurs révolutionnaires ; une défaite l'aurait favorisé et c'est pour cela qu'il haïssait particulièrement Carnot devenu, depuis une année, le chef d'état-major général de la guerre. La défaite ! il n'a jamais osé en avouer le désir avec précision ; on ne le trouve pas moins dans ses discours où il affecte de diminuer l'enthousiasme de ses auditeurs pour les succès militaires.

« La victoire sur les armées ennemies n'était pas celle après laquelle on devait le plus aspirer. La véritable victoire est celle que les amis de la liberté remportent sur les factions ; c'est cette victoire qui rappelle chez les peuples la paix, la justice et le bonheur. Une nation n'est pas illustrée pour avoir abattu des tyrans ou enchaîné des peuples. Ce fut le sort des Romains et de quelques autres nations : notre destinée, beaucoup plus sublime, est de fonder sur la terre l'empire de la sagesse, de la justice et de la vertu [1]. »

Les séides, les Dumas, les Henriot, les Payan, conseillaient de frapper d'arrestation ceux que Robespierre voulait perdre ; ce dernier résista, il préféra les moyens dont il s'était servi au 31 mai : la parole et sa plèbe. La force ! il l'emploierait après s'il en était besoin avec la presque unanimité des sections et l'armée révolutionnaire. Un rapport présenté par Saint-Just, prudemment rappelé des armées, devait tout précipiter et décider. Ses ennemis connurent en partie ses projets ; ils s'entendirent pour lui laisser l'initiative de demander leurs têtes et se promirent de le combattre en déclarant qu'ils défendaient la vie de tous en sauvant la leur, ce qui était exact.

Couthon entama la lutte du 5 thermidor aux jacobins en leur conseillant d'envoyer à la Convention une *adresse* où ils déposeraient *les sollicitudes du peuple !* L'adresse rédigée fut présentée le 7. Robespierre crut avoir préparé les esprits à l'entendre par cet acte et prononça son fameux discours le 8 en s'appelant, lui-même, l'*innocence outragée !*

« Est-il vrai qu'on ait colporté des listes odieuses où l'on désignait pour victimes un certain nombre de membres de la Convention, et qu'on prétendait être l'ouvrage du Comité de Salut public, et ensuite le mien ? Est-il vrai qu'on ait osé supposer des séances du Comité, des arrêtés rigoureux qui n'ont jamais existé, des arrestations non moins chimériques ? Est-il vrai qu'on ait cherché à persuader à un certain nombre de Représentants irréprochables que leur perte était résolue ? à tous ceux qui, par quelque erreur, avaient payé un tribut inévitable à la fatalité des circonstances et à la faiblesse humaine, qu'ils étaient voués au sort des conjurés ? Est-il vrai que l'imposture ait été répandue avec tant d'art et d'audace qu'une foule de membres ne couchaient plus chez eux ? Oui, les faits sont constants, et les preuves en sont au Comité de Salut public ! »

Se mettant en scène, il s'intitula un martyr vivant de la République ; on lui interdisait de remplir ses devoirs de représentant ! Bientôt accusateur, il parut attaquer la loi sur le maximum, nomma Cambon un

1. Discours prononcé le 9 juillet aux jacobins.

fripon connu, désigna Carnot sans l'avouer comme créant la division dans la victoire, fit de l'administration militaire une autorité suspecte, des généraux une aristocratie. Sa péroraison montre ce qu'était ce misérable que l'on tente encore de défendre ; aussi, croyons-nous utile de la reproduire ; elle montre la nécessité du 9 thermidor plus qu'aucune démonstration.

Il existe une conspiration contre la liberté, elle doit sa force à une coalition qui intrigue au sein de la Convention ; cette coalition a des complices au sein du comité de sûreté générale, les ennemis de la République ont constitué deux gouvernements. Quel est le remède ? Punir les traîtres, renouveler les bureaux du comité de sûreté générale, épurer le Comité de Salut public, constituer le gouvernement sous l'autorité de la Convention, pour élever sur leurs ruines la puissance de la justice et de la liberté. Que peut-on objecter à un homme qui sait mourir pour son pays ? Je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner.

Accueilli et terminé dans le silence, ce discours fut bientôt combattu par les dantonistes, Lecointre en tête. Vadier, Cambon, Billaud, Panis, protestent avec éloquence et Cambon s'écria au nom de la France : « Il est temps de dire la vérité tout entière... L'homme qui paralysait votre volonté, c'est celui qui vient de parler, c'est Robespierre. » Vainement le dictateur tenta de répondre par des phrases vagues, on l'interrompit à propos : « Nommez, nommez les individus ! » Député, il courut aux jacobins, y parla de sa mort, de son testament, de la ligue des méchants et conclut contre ses collègues par un appel terrible digne du 2 juin : « Marchez, sauvez encore la liberté ! » Le même jour, Roucher et André Chénier montaient sur l'échafaud.

Les comités se réunirent pendant la nuit pour se concerter, l'insolence de Saint-Just arrivé depuis quelques heures avec un *rapport de proscriptions* acheva la perte des triumvirs. On se promit de faire décréter Robespierre et ses complices ; on obtint l'adhésion des députés de la Plaine en invoquant leur responsabilité morale, ils s'engagèrent. Poussé par sa femme, alors emprisonnée avec Joséphine de Beauharnais, Tallien promit d'engager la lutte le premier dans la matinée du 9 et tint parole. Il était onze heures et demie.

A la vue de Saint-Just, il s'écria : *C'est le moment, entrons !*

La séance commença par un discours ampoulé et vide du triumvir qu'il déclara le fait du comité, ce qui était un mensonge. Interrompu par Tallien, discuté violemment par Billaud qui lui reprocha la loi du

22 prairial aggravée, les vols et le projet de décimer la Convention d'accord avec le tribunal révolutionnaire, Saint-Just disparut accablé sous le mépris de tous. Robespierre stupéfait de l'indignation de l'assemblée demanda la parole et fut accueilli par un cri unanime : « A bas le tyran ! » Trois de ses chefs dans la populace furent décrétés d'arrestation comme réponse. Barère prompt à se retourner vers les puissants l'abandonna et un huissier signifia à la Commune les décisions nouvelles qu'on avait prises contre sa flétrissante omnipotence.

Une seconde philippique de Tallien fut applaudie contre le vainqueur devenu rhéteur lâche et impuissant. Aux cris de fureur de Robespierre, un député inconnu jusqu'alors, Louchet, s'écria : « Il faut en finir, l'arrestation » ; appuyée avec ensemble, elle fut aussitôt votée. Le dictateur adjura qu'on lui accordât la parole, Thuriot (de Metz) qui présidait à son tour la lui refusa, fut appelé par l'intéressé président des assassins ; à quoi Garnier de l'Aube répliqua : « Le sang de Danton t'étouffe. » L'arrestation mise aux voix et votée contre les deux Robespierre, Saint-Just, Couthon et Lebas, on les somma de se rendre à la barre à titre d'accusés, il était cinq heures (1).

La séance fut suspendue jusqu'à sept heures.

Hanriot arrêté après avoir fait saisir Merlin de Thionville, la Commune en appela à l'insurrection par le tocsin et par ses émissaires dans chacune des Sections ; elle manda leurs bataillons à son secours, ferma les barrières, interdit aux concierges des prisons de recevoir des prisonniers et imposa une commission de douze membres chargés de diriger l'insurrection contre une assemblée souveraine.

Rentrée en séance, la Convention connut ces actes et la mise en liberté des triumvirs ; décidés à la mort, ses membres empêchèrent par leur courage les canonniers de tirer sur le Palais des Tuileries où elle siégeait. Barras établit l'ordre ; des députés avec des torches, escortés par des gendarmes fidèles, parcoururent les Sections et y lurent le décret de leurs collègues. Merlin, qui s'était fait délivrer par ses gar-

1. Comment fut arrêté Robespierre ?

Le *Républicain français* va nous l'apprendre. Un huissier lui signifia le décret rédigé. « Il le regarde, le pose sur son chapeau et reste à sa place causant avec son frère. » Un membre pria le Président de faire exécuter les ordres. Le dictateur répliqua : « Nous attendons la fin du... » Les cris : *A la barre, le tyran !* l'empêchèrent de terminer sa phrase et il fut contraint d'obéir avec ses complices. Les gendarmes s'emparèrent aussitôt d'eux et ils furent conduits au Comité de Sûreté générale (T. IV, supplém. du n° 614).

diens, devint redoutable. Léonard Bourdon marcha contre la Commune qui se perdait en discours féroces et inutiles ; Dulac, membre de la noblesse et des comités, lut aux rebelles le décret qui les mettait *hors la loi*, les Sections se séparèrent devant cet anathème (1). A l'intérieur, Dulac et Méda se précipitèrent en armes dans la salle du conseil et arrêtèrent les officiers municipaux. Robespierre ayant tenté de continuer ses appels, Méda lui fracassa la mâchoire de haut en bas, on se saisit des principaux conjurés. On les transporta à l'Assemblée en masse, les blessés sur des brancards ; il était trois heures du matin (2).

Les vainqueurs refusèrent de les recevoir et accueillirent toutes les propositions par ces mots : « Au supplice, les conspirateurs. » Le sang des girondins était enfin vengé ainsi que celui des trente-trois mille victimes, sacrifiées par de prétendus juges et de prétendus tribunaux.

Reunis à la Conciergerie, les conspirateurs furent traités comme leurs victimes d'autrefois ; la mise hors la loi dispensait de jugement, l'identité de la personne suffisait.

Conduits devant leur ami Fouquier-Tinville le 10 dans la matinée, au nombre de vingt-et-un, ils furent envoyés par lui sur la place de la Révolution. Du Palais-de-Justice, ils furent suivis par un peuple immense qui les poursuivait de ses imprécations. Les gendarmes désignaient Robespierre avec la pointe de leur sabre ; devant la maison Duplay, on fit halte ; un enfant de 14 ans en aspergea la façade avec du sang ; des mères privées de leurs fils et des veuves de leurs soutiens,

1. La Commune proprement dite, soit son Conseil général qui comprenait 70 membres, ne tenait pas ses séances ordinaires à l'Hôtel-de-Ville. Elle siégeait rue des Barres (qui existe encore), dans un hôtel devenu bien national par les lois de l'émigration, hôtel particulier de la famille des Barres. Les 70 membres furent guillotinés le 11 thermidor ; le 12, quinze de leurs complices.

2. Lorsque Robespierre mourant fut transporté au Palais National, on avait proposé de le mettre sur le brancard où il était couché et de le donner en spectacle à la Convention dans la salle des séances. Ce projet fut repoussé avec des cris d'indignation. On le mit alors (Pavillon de Flore), dans une des salles de la Section de la guerre. Il fut l'objet des sarcasmes de ses gardiens. *Votre Majesté souffre* lui dit l'un d'eux. Lorsque sa mâchoire brisée eut subi un pansement : *Voilà qu'on met le diadème à Sa Majesté*, cria un autre. Élie Lacoste intervint auprès des chirurgiens : *Pansez bien Robespierre pour le mettre en état d'être puni.* On voit, aux Archives Nationales, la table du cabinet de Louis XVI sur laquelle il reposa (Cf. d'Héricault pour les autres incidents). A 10 heures et demie, il entra à la Conciergerie ; il monta avec 21 de ses complices sur l'échafaud, place de la Révolution, le 10 thermidor, le dernier de tous.

vouèrent aux enfers le dictateur toujours immobile. Sur l'échafaud, le bourreau le montra au peuple qui le couvrit de huées ; il y eut des cris de joie jusque dans les prisons où l'on s'embrassait. On croyait partout le régime de la Terreur fini, quoique les principaux auteurs de cette politique infâme devenue le système du Gouvernement Révolutionnaire en eussent été les acteurs ou les apôtres.

Les feuilles publiques, où étaient relatées les péripéties de la veille et les événements de la terrible nuit que l'on venait de traverser, *furent payées jusqu'à trente francs l'exemplaire*. Ce fait instructif ne portera-t-il pas avec lui son enseignement ?

Le dictateur n'admit jamais la pitié ; ses amis avaient systématisé la cruauté et les fureurs, les aggravant toujours, même dans les victoires militaires. C'est ce que la masse de la nation ne leur pardonnait pas. A chaque proposition, ils répondaient : *la mort*. Leurs collègues menacés, interprètes justes de l'opinion, se soulevèrent alors contre eux, et le système de la Terreur fut abattu.

Le 9 thermidor accompli à l'assemblée, sachons ce que pensaient généraux et soldats aux armées.

Le maréchal Soult va nous apprendre les sentiments de l'armée à laquelle il appartenait.

Toute à ses devoirs, dit-il, *l'armée ne voyait que la tâche qui lui était confiée ;* elle repoussait l'ennemi, elle ne pensait pas aux factions de l'intérieur. C'est ce qui explique comment la Terreur a pu si longtemps peser sur la France. Mais quand le 9 thermidor eut brisé ce joug, il ne fut plus possible de le relever (1). L'allégresse publique avait salué de trop d'acclamations la chute de l'*infâme* Robespierre et de ses suppôts, St-Just, Lebas, Couthon et autres.

Dans les armées, la joie fut peut-être plus vive que dans le pays lui-même !

La plus grande *humiliation* qu'on n'avait supportée que par le plus profond sentiment des *devoirs militaires* avait disparu. L'*échafaud* n'épargnait pas même ceux qui le remplissaient le mieux ; *nous y avions vu traîner des généraux et des officiers de tout grade*. Ils n'étaient coupables que d'avoir déplu à des *Proconsuls*. Hoche qui venait de sauver

1. Il y eut encore à l'intérieur des séries de vengeances. Le *tribunal criminel révolutionnaire* de Paris, condamna le 22 septembre 94, un boucher devenu garde d'artillerie, « comme complice d'une conspiration » favorable au tyran Capet. Et cela « aux journées des 20 juin et 10 août 92. » On l'accusait d'avoir voulu faire massacrer les patriotes « en empêchant la lecture des papiers publics, » propres à donner de l'énergie au peuple. — V. le bulletin au *Moniteur* du 30 septembre.

l'Alsace et la France y avait échappé presque par miracle. Jourdan et Lefebvre étaient sur les *listes de proscription* de St-Just. Je m'y trouvais aussi.

A la vue de tant de crimes, à l'horreur qu'ils nous inspiraient, quelquelques expressions imprudentes avaient pu nous échapper, cela suffisait pour être accablés par une vengeance implacable. Quand nous fûmes délivrés, nos *rangs tressaillirent de joie et d'enthousiasme.* On oublia le passé, on ne pensa qu'à la patrie. Elle est tout. Nous répondions de la *victoire* (1).

Le représentant de l'Armée du Nord, Lacombe-Saint-Michel, écrivait le 31 juillet, qu'il était désespéré de ne pas s'être trouvé à la Convention, le 27. Mais il comptait que l'attitude ferme de ses collègues en imposerait à tous en dedans et au dehors. S'il n'avait pu partager les dangers, il entendait partager leur énergie et la transmettait aux *armées.* Fleurus l'avait attesté à l'ennemi par l'épée de Jourdan.

Les discussions de la Convention, si fécondes en aveux sur la période révolutionnaire prouvent que, sans les conseils de Merlin à Cambon, le mouvement eût échoué en éclatant trop tôt. Il fut préparé longuement et réussit parce qu'il avait été concerté dans l'intérêt réel du pays.

Le 9 thermidor, les historiens politiques l'ont passé sous silence on ne sait pourquoi, fut annoncé aux armées par *Proclamations* et *Ordres du jour* sur fin de la Terreur. Ce fut le Comité de Salut public qui prit l'initiative de ce mouvement d'opinion d'où devait sortir ce qu'on nomme une réaction, le 28 juillet.

« Faites savoir, chers collègues, aux incomparables armées de la République, qu'un nouveau genre de scélératesse avait trouvé, dans leurs succès mêmes, des motifs pour les calomnier. *D'infâmes tyrans*, qui avaient usurpé le nom de patriotes, *voulaient désorganiser la victoire* qui sur toutes les frontières est à l'ordre du jour depuis le commencement de la campagne.

Les traîtres ont reçu le prix de leurs forfaits, la représentation nationale a délivré la France de ces *modernes Catilina.*

Robespierre et ses complices ne sont plus ; l'oppression a disparu, tous les cœurs s'ouvrent aux plus doux épanchements et l'*allégresse a pris la place de la consternation dans Paris.*

Dites aux généraux de redoubler de vigilance pour qu'aucun échec ne vienne fournir de nouvelles armes aux malveillants, que l'enthousiasme des troupes s'exalte de plus en plus, que la discipline soit maintenue avec exactitude, que les ennemis soient poursuivis sans relâche et exterminés jusqu'au dernier.

Que cependant la présence des chefs préside à tous les mouvements : assurez-les de notre confiance, qu'elle soit bien méritée et prévenez-les des résultats désavanta-

1. Au tome I, ch. 7, p. 200.

geux que l'ennemi va s'efforcer sans doute de tirer par des mensonges, d'une crise qui est tout entière au profit de la liberté de la joie universelle et de la prospérité nationale 1. »

Levasseur a constaté les effets que produisirent les événements du 9 thermidor aux armées. Il se trouvait alors en Belgique, loin de leur théâtre, vivant avec les troupes, constamment dans les camps, donc de sang froid pour juger cet acte inattendu. Montagnard, point lié avec les triumvirs qu'il jugeait sévèrement, passionné pour la Révolution, de mœurs austères, digne dans sa politique, regrettant les corruptions de Danton, implacable pour les fédéralistes et les proconsuls à l'intérieur, son opinion importe.

J'étais depuis quelques jours à Namur, a-t-il raconté, lorsque le *Moniteur* vint m'apprendre la *catastrophe* du 9 thermidor et l'agitation de la capitale. Je ne pouvais comprendre au premier instant sa portée; j'étais loin de prévoir que ce fût le signal d'une *contre-révolution*. N'ayant eu aucune relation intime avec Robespierre, me sentant plutôt disposé à l'aversion qu'excitait, soit son égoïsme, soit ses habitudes déclamatoires, je ne répugnais pas à le croire coupable. Mes collègues l'avaient condamné et des hommes qui avaient partagé son supplice m'étaient odieux comme Dumas, Coffinhal, agents de meurtre, souillés de sang 2.

Ces impressions, la confiance que les décisions de la Convention m'inspiraient me firent accueillir avec quiétude la nouvelle. Robespierre était, de réputation, un conspirateur aspirant à la tyrannie ; plusieurs de ses complices, des hommes atroces, je ne pouvais qu'applaudir. Cette illusion ne fut pas longue... Les vainqueurs n'avaient eu

1. Les membres du Comité de Salut public.

Signé : Collot-d'Herbois, Carnot, C. A. Prieur, Barère, et Billaud-Varennes.

(Armée de la Moselle, 31 juillet).

Chacun des généraux en chef reçut des Représentants une communication analogue à celle-ci, qui émane de l'Armée de la Moselle :

— « Citoyen Général, nous t'envoyons copie de la lettre du Comité de Salut public et de la proclamation de la Convention nationale au sujet de la conspiration de Robespierre, Couthon, St-Just et Le Bas, etc... *Tu les feras mettre à l'ordre* afin que la brave armée que tu commandes sache que la République triomphera, puisque les *traîtres les plus fourbes* périssent sous le glaive de la loi et que le Génie de la Liberté veille sans cesse sur ceux qui combattent pour elle. »

2. *Mémoires*, t. III, ch. 9, p. 256.

pour but que le triomphe des idées républicaines ; or, des menaces de proscription commençaient à planer sur les zélés républicains.

Ces présages de réaction me frappèrent ; l'effet qu'ils produisaient m'alarma. Dans les crises précédentes, les troubles n'avaient pas leur contre-coup dans les rangs. « *Il n'y avait pas de factions aux armées; on n'y comptait que des Français et des soldats de la République.* » Les résultats du 9 thermidor furent différents...

Des symptômes menaçants parvinrent jusqu'aux soldats ; ils poussèrent des cris de joie en *apprenant qu'avec les hommes de 1793 on avait voulu frapper un système tout entier.* L'agitation minait l'armée ; le découragement s'emparait des troupes qui se demandaient si c'était pour la patrie qu'elles avaient combattu !

Elles ne se doutaient pas que le dévouement deviendrait une cause de persécution et que tel serait poursuivi comme terroriste pour s'être jeté le premier dans la mêlée.

Je sentis le besoin de parler. Je lus aux troupes un ordre du jour. Je ne dissimulais pas les discussions intérieures.

« Soldats, quels que soient les événements de la capitale que nous » ne pouvons encore bien connaître, vous saurez remplir vos devoirs » qui ne changeront pas de nature ; le service militaire doit être votre » seule pensée, le service de la patrie votre unique but ; vous ne devez » pas vous informer si tel ou tel parti triomphe, car vous connaissez » l'ennemi que vous devez combattre ; c'est l'étranger en armes, qui » menace la République. »

Levasseur avait été trop en vue pour que sa personnalité fût restée obscure et s'il n'avait pas de l'attachement pour les acteurs principaux du drame révolutionnaire, il en professait pour les idées et les doctrines ; ceci était autrement grave. Or, les vainqueurs le savaient. Il ne leur convint pas de laisser éloigné du centre thermidorien un homme inflexible et que les circonstances pouvaient transformer en adversaire. Il n'en restait pas moins dangereux tel que ; aussi songea-t-on à le rappeler. La suite de sa carrière prouve que l'on eut raison de le craindre. Toujours est-il que les nouveaux directeurs de la politique trouvèrent prudent de faire rentrer avec lui les Représentants qui personnifiaient comme tendance le parti vaincu. On avait envoyé aux armées sur les conseils de Billaud (que cet acte ne sauva pas néanmoins) les Montagnards les plus résolus. Leur absence avait laissé les triumvirs isolés. Avec le temps, les Soubrany et les Duquesnoy devaient tenter

en prairial une revanche qui les perdit ; les vengeurs de Danton avaient définitivement gagné la partie.

Voyons ce que pensait de ce grand acte l'Armée du Rhin qui ne sera jamais trop célébrée.

La dépêche de ses Représentants va nous apprendre son civisme que confirment les récits de Gouvion-St-Cyr.

« Nous venons de communiquer à l'armée du Rhin, nous écrivent de Thionville, le 13 de ce mois, Bourbote, Hentz et Goujon, représentants du peuple, la proclamation de la Convention nationale, au sujet des traitres Robespierre, Saint-Just, Couthon, et nous avons fait mettre à l'ordre des deux armées la lettre que vous nous avez adressée. Nous pouvons vous assurer que cet événement, quoique inattendu, ne fera qu'augmenter l'ardeur des défenseurs de la patrie. Ils partagent vos sentiments, ils ne voient que les principes, que la Convention et le gouvernement. Puisse la justice éclatante qui vient d'être exercée servir d'exemple à tous les ennemis de la liberté ! »

Le même esprit régnait dans les autorités municipales de Strasbourg et de Colmar, de Saverne et de Mulhouse.

Les campagnes qu'avaient décimées Schneider, Saint-Just et Lebas, les sociétés populaires se prononcaient avec enthousiasme. Aux communes des frontières, à Landau, à Wissembourg, on était plus explicite encore. Partout où les proconsuls avaient traîné la guillotine, ce n'était qu'imprécations et demandes de justice contre leurs agents ivres de sang et de vols ! Celles du département du Nord offrirent le même spectacle et les mêmes surprises aux amis secrets des triumvirs, fauteurs ultérieurs de germinal et de prairial.

Le lendemain du 9 thermidor fut un jour de joie pour la capitale. Robespierre avait tellement incarné le pouvoir dictatorial que sa chute ébranla l'État lui-même. Paris douta presque d'une victoire qui avait été si puissamment divisée, si retardée et qu'on n'espérait plus. Le 10 et le 11, le peuple à flot répandit dans les rues ses cris d'allégresse. Merlin de Thionville parcourut les prisons et fit relâcher des centaines de prisonniers. La volonté de l'opinion personnifiait à cette époque la *justice politique* ; cette fois, elle était des plus équitables.

La Convention abolit peu à peu les institutions de la Terreur.

Le 21 août, Bourdon de l'Oise fit abroger la loi qui accordait deux francs par séance aux citoyens qui assistaient aux assemblées des sections, œuvre néfaste de Danton. Cambon prouva à la tribune que le vol avait présidé à leurs listes. Si le nombre des présents était de 300, on

payait pour 600 et pour 900. Or, on payait en numéraire et les armées manquaient de tout au profit d'une organisation politique digne du *despotisme asiatique*. Les Représentants en mission à l'intérieur agirent de même pour les clubs, les comités, les municipalités et les districts ; ils rouvrirent les prisons, restituèrent les biens à leurs propriétaires. La presse redevint libre, parla, et les jacobins commencèrent à rendre compte de leurs infamies. L'assemblée victorieuse voulut connaître par un acte officiel les phases diverses de son salut, ses péripéties. Elle confia ce soin à celui qui avait officiellement commandé la force armée parmi les siens. Un fragment du rapport de Barras doit être cité ici, il complète notre étude. On y lit contre l'incorruptibilité du dictateur les plus graves accusations :

Il faudra pourtant que la Convention nationale sache quelle main fournissait aux *dépenses* énormes que les conjurés faisaient ; il faudra qu'on lui apprenne dans quel *trésor* Robespierre puisait pour l'entretien de ses nombreuses concubines. Ces satyres avaient, dans presque toutes les communes environnant Paris, des lieux de plaisance où ils s'abandonnaient à tous les excès. Il paraît que Robespierre avait Monceau ; Bagatelle était pour Couthon ; Saint-Just avait le Raincy.

Quand ces sultans étaient dans ces lieux enchantés, l'entrée en était rigoureusement défendue ; malheur au citoyen qui n'eût pas respecté ces ordres souverains. Arrêté aussitôt comme suspect, il eût été le lendemain compris par Fouquier au nombre des conspirateurs des prisons. Ceci nous explique encore pourquoi Couthon, au nom du Comité de Salut public, avait fait conserver tous ces lieux, qui n'étaient fameux que parce qu'ils étaient le théâtre des débauches de leurs anciens maîtres, pendant qu'on démolissait Marly, le chef-d'œuvre de l'art et de la nature, qu'admirent tous les étrangers.

Je dois annoncer encore à l'assemblée que tous les rapports que j'ai reçus s'accordent à dire qu'il a été arrêté à Paris, dans la nuit du 9, une foule de gens *sans cartes de sûreté*. Or, si on rapproche ce fait de la motion par laquelle le maître ouvrit la séance du corps municipal ce même jour, qui fut adopté et qui consistait à laisser entrer dans les tribunes les citoyens sans exiger d'eux l'exhibition de leurs cartes, il sera démontré qu'une foule *d'étrangers* avaient été appelés à Paris pour seconder leurs vues liberticides. Les conjurés connaissaient trop bien le bon esprit des habitants de cette commune pour espérer qu'aucun d'eux appelât jamais la royauté. C'est pourtant ce que voulait Robespierre ; il voulait qu'on lui fît violence.

Retranché à la mairie, il voulait profiter du crime sans avoir l'air d'y participer. C'est dans ce sens qu'il haranguait les gendarmes qui étaient auprès de lui ; c'est dans ce sens que tous ses affidés parlaient.

Dès le 10 thermidor, le Roi de la Terreur était appelé à la tribune du Palais national *Caligula Robespierre !*

Qui se souvient chez les révolutionnaires et les démagogues des appellations de Cambon et de Carnot, de Merlin de Thionville, de Tallien et de Barère lui-même ?

Mais poursuivons notre examen sur les hommes qui furent dans des fractions diverses ses collègues, qui subirent son joug et cette doctrine erronée que le peuple étant *souverain* ses actes doivent être *sans appel* [1].

Comment la Convention avait-elle accepté le *Régime terroriste* surnommé officiellement le *Gouvernement révolutionnaire?*

La majorité des membres qui la composaient n'était pas, en réalité, plus terroriste que ne l'était la majorité de la nation française. Ce ne fut pas elle, en effet, qui commanda les mitraillades de Lyon, les décimations de Toulon, les meurtres d'Avignon et les noyades de Nantes. Elle manqua de courage civique, il n'y a pas d'autre explication possible ; elle improuva tous ces malheurs, mais n'osa pas, terrorisée elle-même, les flétrir ; elle garda le silence jusqu'au jour marqué par l'indignation générale des hommes de la Plaine et ce jour fut le 9 thermidor. Jusque-là, *elle parut autoriser* tout ; c'est pourquoi, sa longanimité est flétrie par l'histoire.

Le pouvoir exécutif n'était plus en elle depuis le 4 avril 93.

A partir de la chute des Girondins, les séances orageuses devinrent froides et au lieu d'être longues durèrent en moyenne deux heures. Nulle initiative ne venait d'elle parce qu'elle s'habitua dès sa création à *s'en remettre en tout* au Comité de Salut public. Composé à peu près d'ambitieux ou d'hommes vivant comme Carnot et Prieur dans l'isolement de leurs travaux, ses chefs s'arrogèrent tous les pouvoirs. On a constaté que ses rapporteurs devenus promptement hautains prenaient plaisir à se faire attendre comme des chefs d'Etat. N'étaient-ils pas les dépositaires du pouvoir souverain ? N'incarnaient-ils pas en eux la Loi,

1. Dès le début de la Révolution, la populace s'imposa à tout et à tous dans la capitale. Elle ne toléra pas qu'un accusé pût être renvoyé devant ses juges ; elle supprima la procédure, condamna sans débat et exécuta sur l'heure ; il n'y eut plus de différence entre ses arrêts et un crime. Robespierre ne fit que régulariser extérieurement la situation dans la loi du 22 prairial.

Lorsque des massacres se produisirent, de 89 à 92, ni Louis XVI, ni l'Assemblée nationale, ni le Parlement, ni le Châtelet ne protestèrent, n'agirent.

On se borna à créer des tribunaux spéciaux, ce qui était à la fois une faute et un aveu de faiblesse indigne des pouvoirs publics toujours, eux, responsables.

Pourquoi cette apathie ? Le respect exagéré du nouveau principe politique de la souveraineté de la Nation. Le peuple parut être un maître sans appel ; en fait, un absolutisme impersonnel et inconnu remplaça un absolutisme personnel, connu : donc responsable.

Les *Légistes* conduisirent la Révolution ; or, les lois n'étant pas refaites, ils pensèrent que tout ce qui n'était pas expressément défendu par un texte précis était permis. Toute justice, émanant du peuple, celui-ci avait, seul, le droit de limiter son pouvoir discrétionnaire. La Constitution de 91 redit ce paradoxe et ce sophisme.

la Nation. Lorsqu'ils se rendaient du Pavillon de Flore où résidait la section de la guerre ou bien du pavillon de Marsan où se tenait la section de la police et de l'intérieur à la salle des séances, *un flot de courtisans leur servait d'escorte*. Leur visage était scruté avec autant d'espérances ou de sollicitudes que s'ils eussent été les maîtres incontestés de l'Europe et du monde.

Un silence absolu et sombre régnait dès l'arrivée des rapporteurs à la tribune. On n'attendait d'eux que des proscriptions pour la France politique au dedans ou bien des bulletins de victoires de la part de la France militaire aux frontières ou à l'étranger. Lorsque Barère annonçait le triomphe éclatant de nos armées, son attitude était insolente d'après le récit de ses collègues en leurs mémoires. Il paraissait dire à tous : *Ce n'est ni Vous, ni le Peuple, ni l'Armée qui ont vaincu, c'est le Comité de Salut public.*

Du Comité, tout relevait : législation, gouvernement, pensée directrice, exécution, et par ses Représentants en mission quelle exécution ! Les proscriptions avaient, elles-mêmes, été arrachées au Comité de Sûreté générale qui n'avait plus eu qu'à les préparer comme un commis d'ordre.

Ce que fut la Convention d'avril 93 à fin juillet 1894, le voilà ; c'est exposer du coup la cause déterminante du 9 thermidor (1) et ses suites sous le parti thermidorien (2).

1. Aux pièces justificatives l'Ordre du 10 thermidor pour la défense de la Convention et de l'Hôtel-de-Ville rédigé par Barras, et le *récit officiel* du gendarme Méda qui avait remplacé Hanriot par ordre de l'Assemblée. Ce récit fut rédigé à la demande de Berthier, ministre de la guerre, sur les *injonctions* du Premier Consul.

2. Le 28 mars 1795. Trouvé donna une tragédie en cinq actes intitulée *Pausanias*. Le sujet était le 9 Thermidor ; le héros, Robespierre. L'imprécation d'Isménie était l'objet des ovations du public ; la voici :

« Misérable assassin ! non, tu n'es plus mon fils !
Je vois tous tes complots, Bourreau de ton pays,
Tu veux par la Terreur étouffer l'énergie
De quiconque oserait braver la tyrannie !
Tu crois pour commander à des républicains
Que toujours dans le sang il faut plonger ses mains...
Mais le tien à ton tour expiera tant de crimes
Et ton supplice ira consoler tes victimes :
Il ne tardera pas, c'est moi qui le prédis !
Va ! tu me fais horreur ! traître, je te maudis ! »

CHAPITRE LXXXIII

ÉMEUTE DE GERMINAL D'APRÈS RIVAUD, FÉRAUD ET MERLIN

Causes diverses des colères et des déceptions des terroristes. — Protestation de Rivaud pour l'Armée du Rhin et de la Moselle. — Protestation de Féraud. — Fête à l'Armée du Nord. — Protestation de Moncey aux Pyrénées-Occidentales. — Les tribunaux militaires à l'Armée du Rhin. — Merlin et Rivaud. — Influences de l'étranger par son or.

L'émeute du 12 germinal, 1er avril 95, ne se produisit pas spontanément ; ses causes remontent à l'année précédente, ou mieux aux réformes que le second Comité de Salut public et la Convention avaient voulu apporter dans les municipalités des départements, dans les vœux du parti thermidorien, dans ses luttes à Paris avec les jacobins des Sections et dans les décrets sur les sociétés populaires.

Nos armées ont été victorieuses, s'écriait Bourdon de l'Oise à la tribune de l'assemblée, parce qu'elles observent une exacte discipline. Ayez dans l'État une bonne police et vous aurez un bon gouvernement. Nos ennemis prédisent que nous n'en aurons jamais parce que nous serons toujours livrés à l'anarchie ; c'est par l'abus des sociétés populaires et du droit de pétition qu'on veut nous détruire, réprimons-les.

Liées aux jacobins de la capitale par une correspondance quotidienne, les municipalités des grandes villes faisaient de la politique terroriste même après thermidor. Dijon et Marseille, Lyon et Toulouse se distinguèrent dans ce mouvement. Les représentants Auguis et Serres faillirent être assassinés à Marseille ayant été mal soutenus par la gendarmerie ; ceux de Toulouse, Dartigoyte et Chaudron-Rousseau furent menacés sérieusement. Partout cependant, force resta à la loi.

Le 16 octobre, un décret de la Convention interdit « toutes affiliations, fédérations, ainsi que toutes correspondances en nom collectif entre sociétés populaires. » On déclara que les sociétés populaires n'étaient pas le peuple, que personnifiaient seules les assemblées primaires ; on

signala à l'indignation du pays une autre représentation que la Convention siégeant aux jacobins ; on appela les comités révolutionnaires teints du sang des citoyens ; trente-trois mille victimes des tribunaux criminels portaient Merlin de Thionville à jeter l'imprécation suivante : *Nous jugerons ceux qui ont jonché la France de cadavres* et on les jugera. *Il ne faut pas craindre*, ajoutait-il, d'*aborder cette caverne malgré le sang et les cadavres qui en obstruent l'entrée*. On y préluda en détruisant partout le buste de Marat, on chassa des tribunes les femmes appelées les furies de la guillotine, on proscrivit à l'intérieur le chant de la Marseillaise pour lui substituer le Réveil du peuple ; les députés girondins proscrits furent rappelés, ceux du moins qui avaient pu échapper par l'exil à l'échafaud, d'après un rapport de Siéyès vainement combattu par Cambon ; cette fois, c'en était trop, les Montagnards éclatèrent (1).

Le peuple se soulèvera, il faut qu'il se soulève! dirent-ils et à ce appel constant il vint insulter la Convention, demandant du pain et une constitution, mot d'ordre de tous les mouvements populaires. Mais l'insurrection fut réprimée et châtiée (2).

Envoyé par le département de la Haute-Vienne à la Convention, François Rivaud fut un des députés de la Plaine. Sa modération éclata au début de la législature dans le Procès de Louis XVI sous une forme originale. Il vota la réclusion *pour le désespoir*, dit-il, *de ceux qui voudraient succéder au monarque s'il était tué*. Il n'en fut pas moins un des 73 proscrits du parti terroriste ; il fut rappelé avec ceux de ses collègues qui avaient échappé à la mort, Doulcet et Lanjuinais entre autres, le 6 décembre 94, d'après le décret du 5, dont Merlin de Douai fut le rapporteur.

En mission auprès de la seconde *Armée devant Mayence*, détachée de l'Armée de Rhin et Moselle, il fut l'interprète de leurs protestations contre les émeutes révolutionnaires de germinal et de prairial. Sa dépêche du 31 mai 95 va nous apprendre comment on jugeait ces mouvements dans les camps.

1. « Tout ce que vous avez fait est donc nul ! s'écria Cambon... Et le salut de la France opéré par votre courage, et vos efforts, tout cela est nul ! » L'illustre financier se trompait, prairial devait le lui prouver absolument.

2. Thibaudeau eut le courage d'une opinion juste, en ces termes. « Une constitution démocratique n'est pas celle où le peuple exerce lui-même tous les pouvoirs... Or, je ne vois pas cela dans une constitution qui, à côté de la représentation nationale, placerait une Commune usurpatrice ou des jacobins factieux. » Le rapport de Siéyès devait achever la défaite des faubourgs. Les *patriotes* furent désarmés et les chefs compromis de la Montagne, au nombre de dix, déportés ou emprisonnés.

L'armée devant Mayence a su l'audace des scélérats qui ont pour la seconde fois violé votre enceinte. Il appartient à ceux qui ont fait fuir devant eux l'ennemi, de n'être point effrayés des attentats de quelques factieux. Mais leur indignation a été à son comble, lorsqu'ils ont appris la mort d'un représentant qu'ils avaient vu partager leurs dangers. Un cri de vengeance s'est fait entendre contre une tache inconnue même aux décemvirs. Nous n'attendions que l'instant de voler à votre défense. Représentants, il s'est formé contre vous un parti qui se compose des sectateurs de Robespierre, des salariés de l'étranger qui veulent une paix humiliante, au milieu de tous les triomphes qui vous donnent le droit d'en dicter les conditions...

Lorsqu'il connut les détails de l'envahissement de la Convention par des bandes de femmes demandant *du pain !* au nom des faubourgs alors qu'elles étaient payées par des chefs terroristes, par des conventionnels même et par l'or étranger, Rivaud envoya une seconde protestation par laquelle l'*armée* exigeait la punition de ceux qui paralysaient son action aux frontières ou compromettaient les suites de leurs victoires. On traitait, en effet, de la paix à Bâle et les séditions de la rue ne pouvaient qu'en compromettre les négociations finales.

Au quartier général d'Ober-Ulm, la nouvelle y était rapidement parvenue. Aussi une proclamation y fut-elle publiée par Féraud, représentant du peuple près l'Armée de Moselle et Rhin, énergique, telle qu'on l'espérait à Paris de ce caractère décidé [1].

Camarades !

Hier, vous avez vaincu l'ennemi du dehors qui avait osé nous attaquer. Aujourd'hui vous apprendrez que la Convention Nationale a aussi vaincu les ennemis du dedans qui voulaient attenter à la liberté de notre patrie, la réasservir, y apporter la terreur et l'effroi, *nous redonner des tyrans et des maîtres et perpétuer le règne du crime, de la désolation et de l'anarchie.*

Ainsi, la victoire répand également ses faveurs et couvre de ses ailes tous ceux qui aiment sincèrement la gloire et le bonheur de leur pays, le triomphe de l'indépendance française et l'anéantissement de tous les *traîtres* et de tous les tyrans coalisés contre elle.

Amis, continuez à remplir vos devoirs comme vous l'avez fait jusqu'à ce jour ; continuez à vaincre, à terrasser les esclaves qui vous sont opposés et reposez-vous sur la sollicitude, la vigilance et la fermeté de la Convention Nationale pour tout ce qui a trait aux esclaves, aux royalistes et aux agitateurs du dedans.

La *garantie* du bonheur public dépend du concours et de l'ensemble de tous les vrais républicains : union, accord, fraternité, discipline, courage, haine implacable contre tous les ennemis de la patrie, respect pour les propriétés, obéissance aux

1. *Archiv. nat.*, A. F. II.

lois, voilà les principales vertus des soldats républicains. Vous les possédez toutes, vous serez toujours les mêmes. Ce sont aussi leurs devoirs les plus impérieux et les plus doux. Vos âmes l'éprouvent tous les jours.

Français ! Le bonheur de votre patrie repose sur les vertus et l'énergie de la Convention Nationale, des armées et des bons citoyens. Le succès de la journée mémorable du 12 germinal appartient à la résolution imperturbable des Représentants du peuple de rendre la France libre et heureuse, d'*asseoir la République* invariablement et de consolider *le règne de la justice* et de toutes les vertus sociales. Elle appartient à la confiance que vous avez su leur inspirer par votre dévouement généreux et magnanime, par vos victoires et par votre volonté ferme et inaltérable de ne pas tolérer que tous les efforts et tous les sacrifices du peuple français deviennent la proie d'une poignée de factieux, d'hommes avides de sang, d'or et de despotisme. *La gloire vous est commune*, la Convention Nationale saura en éloigner tous les nuages qui voudraient encore l'obscurcir ; mais elle compte aussi sur la continuation de vos efforts et votre persévérance à mériter toujours de plus en plus de la République.

A l'Armée du Nord, les Représentants assemblèrent les troupes sur les places publiques et appelèrent le succès de la Convention l'heureux complément du 9 thermidor. L'un d'entre eux, Pérès, annonça la fin de la faction terroriste (1). Des salves d'artillerie et les cloches de la ville de Bruxelles célébrèrent cette communication à l'égal d'une fête officielle ; Paris, s'écriait-on, a fait son devoir, mais on trouvait la répression trop douce pour les factieux. L'armée dans son esprit d'ordre et son dévoûment, la voilà, dominant les partis.

Sur la Bidassoa, elle était plus explicite encore et rappelait avec orgueil ses propres souffrances pour condamner les politiciens sans excuses. Son chef, Moncey, fut aussi énergique dans son indignation au nom de l'Armée des Pyrénées-Occidentales qu'il commandait et on sait ses services.

« Quoi ! les buveurs de sang, les chefs des terroristes respirent encore ! la pitié ne serait-elle que pour ceux qui l'ont foulée aux pieds ? Jusques à quand de vains prétextes serviront-ils les vains projets des factieux ? Paris manque de pain ; il se plaint ! la partie égarée des habitants de cette commune ignore-t-elle donc que l'armée des Pyrénées-Occidentales, au milieu du plus rude des hivers, sans souliers, sans habits, n'ayant pour toute jouissance que son énergie et son impassibilité, a resté vingt-cinq jours sans pain ; qu'elle a été réduite pour toute subsistance à six onces de riz par homme ? Ignore-t-elle qu'aucun murmure ne lui est échappé ; qu'elle s'est contentée de dire, en criant : *Vive la République !* on nous donnerait du pain s'il était possible d'en avoir ?

1. Aux pièces justificatives, l'article de Bruxelles.

Ignorait-elle enfin qu'au milieu de l'abondance, dans le pays conquis, les propriétés ont été respectées, et qu'aucune plainte ne s'est élevée ? »

Les Représentants à l'Intérieur furent très décidés et annoncèrent qu'en cas de défaite ils viendraient préparer *la vengeance nationale*. Dans l'Ouest, les Représentants écrivirent qu'il importait de mettre fin à *la fureur de ces cannibales* en vengeant les victimes.

Que faut-il penser des tribunaux criminels sur le Rhin ?

Merlin formulait sur les *Tribunaux militaires* un jugement grave et que nous ne saurions passer sous silence. Il écrivit, le 29 prairial, au Ministre Aubry, une lettre confidentielle où on lisait :

Le même esprit, qui corrompit la constitution a imprimé à nos *Lois militaires* le germe de désorganisation qu'on avait mis dans l'ordre civil. *La mauvaise composition des tribunaux* est destructive de toute *subordination*. J'ai envoyé au Comité des jugements qui sont des monuments de la *bêtise* et de la *mauvaise volonté* des jurés comme des juges. Des hommes qui ont volé, mis l'épée sur la gorge de leurs officiers ou déserté sont acquittés. Il n'est pas de crime si grand qu'on ne puisse excuser en affirmant qu'on était ivre ; toute *discipline* sera perdue si l'on ne réforme ces tribunaux (1).

Les principes de Saint-Just et de ses sectaires lui avaient donc survécu. Un an après sa mort, ils étaient encore assez puissants pour appeler l'indignation d'un honnête homme et l'obligeaient à recourir à l'autorité la plus haute dans l'armée afin qu'il s'interposât. Or, il ne s'agissait ici ni d'opinions politiques, ni d'opérations militaires, le tout susceptible d'appréciations délicates, mais de l'action de la justice, garantie absolue de la discipline aux armées. Nous engageons les panégyristes des démagogues ou des triumvirs à méditer les termes de cette lettre, trouvée par nous dans les papiers du Comité de Salut public (2) : elles dispensent de toute autre constatation et suffisent pour juger l'œuvre démoralisatrice de Saint-Just. Les doctrines hébertistes en action, les voilà rapprochées dans les faits par un témoin, et par un témoin chargé d'un contrôle officiel : le vol et l'assassinat impunis par la complicité des juges et des jurés ; le tableau est complet.

On se tromperait si on supposait que ce langage émanait d'un modéré

1. Arch. nationales, cart. 335.

2. Carnot pensait comme Rivaud : l'affaire du chef d'escadron Lefranc l'atteste. V. aux *pièces justificatives* sa mise en liberté par son ordre, d'après les papiers du Comité de Salut public, cart. 335, A. F. II.

qui fût anti-républicain. On célébrait partout l'anniversaire de la *chute de la Royauté* au 10 août 92, à l'intérieur et aux frontières. La politique sur ce point avait envahi les armées. Annuellement on l'y célébrait avec pompe ; de toutes c'était la plus considérable si on y joint l'anniversaire du 21 janvier. Toutes ces fêtes, dites *fêtes civiques*, se reproduisirent périodiquement, jusqu'au Consulat. Pour l'armée de Rhin-et-Moselle à cette époque, nous en avons une preuve dans la dépêche de Rivaud, écrite conjointement avec Merlin le 13 août 95.

Nous tous, enfants de la patrie, s'écrièrent-t-ils, l'armée de Rhin-et-Moselle tout entière, *nous avons célébré avec allégresse le triomphe de la Liberté et du patriotisme sur la Tyrannie*. Des salves d'artillerie et de mousqueterie l'ont annoncé. La musique, les champs patriotiques, la Marseillaise, le Réveil du Peuple et des invocations à la victoire ont retenti jusqu'à la nuit close, attestant à la rive droite les dispositions des Républicains vainqueurs. A Strasbourg, qu'ils appelaient le *centre de l'armée*, la fête avait été plus fraternelle. La concorde et l'amitié remplissaient les cœurs de concitoyens trop longtemps désunis par les *persécutions*. Dans ce grand jour, constataient les Représentants, *Strasbourg nous a paru une seule famille* célébrant l'heureuse époque de sa délivrance. A ces contrées, témoins d'une guerre prolongée, on offrit le spectacle de manœuvres au polygone en présence des autorités administratives et militaires ; l'enthousiasme y fut grand ; mais on observera ce que notaient les Représentants sur les persécutions et sur le retour de la sécurité.

Veillant à tout, Merlin et Rivaud ne négligeaient pas les conséquences nécessaires des négociations de Bâle auxquelles le premier avait pris une part prépondérante. La Prusse nous accablait d'offres et de demandes ; accorder tout, paraissait dangereux. Aussi arguaient-ils que sa *neutralité* ouvrait les routes d'Allemagne à l'Empereur et que si elle nous les ouvraient aussi il en résulterait pour nos armées poursuivant celles de notre adversaire que *nous ne pourrions vivre dans le pays que comme neutres*. Il nous importait donc de ne pas les ouvrir, afin que l'Empereur violât la neutralité prussienne. Ce résultat conduirait les deux souverains à se brouiller et conséquemment on ne doit permettre aucun arrangement qui puisse favoriser l'Empereur. Cette prévision était confirmée quelques jours plus tard. Ils conseillaient donc de faire passer par la Prusse les troupes qui devaient garder avec elles les points convenus dans le traité. Les Hessois et les Saxons étaient encore dans l'armée impériale, une violation de la neutralité les entraînerait à

en sortir sur les représentations du cabinet de Berlin. Joignant les actes aux paroles, les Représentants annonçaient qu'ils allaient marcher en avant et demandaient pour faciliter l'exécution de leurs plans de la cavalerie, des assignats et de l'argent. L'incapacité d'Aubry avait pour corollaire la discorde et la disette, résultat dû en partie aux conséquences des révoltes de la capitale, au discrédit dont elles frappèrent le trésor et à la confiance qu'inspira aux cabinets coalisés une agitation qu'elle entretenait avec soin depuis 1790 par son or !

Nous disons depuis 1790 ; que le lecteur n'en soit pas surpris, une lettre émanant d'un souverain va le prouver (1).

Le ministre de la Prusse à Paris, comte de Goltz, avait pour instructions secrètes, connues aujourd'hui, de combattre auprès de tous les premiers démocrates de 90 les mesures militaires quelles qu'elles fussent en invoquant ce prétexte qu'elles relevaient de l'autorité du roi. Un historien des plus distingués a pu écrire sans qu'on l'ait contredit que « Pétion paraît avoir été son principal instrument » et il l'a établi par une lettre qu'écrivit Frédéric-Guillaume à la fin du mois de mai. Le souverain recommande en effet à son ministre *de tenir ce Pétion en haleine, de lui exprimer la satisfaction qu'il éprouve de sa conduite et de faire savoir à Berlin s'il ne serait pas expédient de lui servir une pension !* De 90 à 95, ces procédés avaient continué et étaient peu dédaignés de certains jacobins, à la Convention, dans les bureaux et dans les sociétés populaires.

1. Cité par M. Sorel dans l'*Europe et la Révolution française*, au t. II, ch. 2, p. 69 en note.

CHAPITRE LXXXIV

ÉMEUTE DE PRAIRIAL, D'APRÈS JOURDAN. MERLIN ET ISNARD

Émeute des faubourgs révolutionnaires soulevés par Thuriot, Cambon et leurs amis. — Invasion de la Convention et meurtre de Féraud. — Jourdan et l'*Armée de Sambre-et-Meuse*. — Merlin et l'*Armée de Rhin-et-Moselle*. — Condamnation des députés révoltés. — Ordres du Comité. — Révolte de Toulon, réprimée par Isnard. Les Girondins demandent un *Président* dans l'espoir d'organiser un *Conseil de Régence* royaliste. — Martyre de Louis XVII par ordre de Robespierre, et responsabilité de la Convention pour cet assassinat.

Les causes diverses qui avaient paru donner naissance légitimement à des plaintes de la part des faubourgs, en germinal, subsistaient encore en prairial; elles s'étaient aggravées aux yeux de leurs meneurs des répressions qui avaient suivi ce mouvement. Ce qu'ils ne pardonnaient pas à la Convention, c'étaient surtout la rentrée des Girondins survivants et la juste condamnation de Fouquier-Tinville, exécuté avec plusieurs des jurés du tribunal révolutionnaire. Ils résolurent de se venger dès le 29 germinal, mais leur projet fut découvert et déjoué : quelques jours plus tard, ils ne furent pas plus heureux. La nuit du 30 floréal, le grand coup du 1er prairial fut annoncé par un *Manifeste* qu'ils osèrent imprimer, et qu'on répandit dans tout Paris ; cet acte comprenait onze articles.

Les Montagnards demandaient notamment la Constitution de 93 ; le renvoi des soixante-treize Girondins; le rappel de Billaud, Collot et Barère; la mise en liberté des députés enfermés au fort de Ham ; l'élargissement de tous les patriotes incarcérés, une nouvelle Commune pour la capitale, les réquisitions érigées en système, le rétablissement du maximum, le tout *au nom du peuple souverain, rentré dans ses droits*. Cette énumération, ces intimidations et les moyens employés pour obtenir l'application de ce programme suffisent pour en saisir la portée ultra-révolutionnaire. Il n'y manquait que les signatures traditionnelles des triumvirs ; on y suppléa en enjoignant aux habitants de Paris de se rendre en masse à la Convention, en portant sur leurs chapeaux ces

mots : *Du pain et la Constitution de 93*. Il était recommandé aux femmes de marcher les premières, parce que ainsi la force armée n'oserait pas se servir de ses armes. Très animées, celles-ci coururent les rues en disant qu'il fallait marcher contre la représentation, parce qu'elle avait guillotiné Robespierre et ses amis, afin de les remplacer et d'affamer sûrement le peuple !

Dès l'aube du jour, le 1er prairial, le tumulte éclata dans les quartiers populaires, au club des Jacobins : Saint-Antoine, Saint-Marceau, le Temple, Saint-Denis, Saint-Martin, la Cité. Partout retentit le tocsin, et les sections couraient aux armes. Les Montagnards prévinrent leurs adversaires et se précipitèrent en masse sur les Tuileries, comme en juin et août 92 ; ils y arrivèrent à dix heures du matin, assiégèrent la salle de l'assemblée, puis en fermèrent les issues. Les députés étaient à leurs bancs, inquiets dès la veille de tant de rumeurs, et instruits par l'éclat même des violences annoncées.

L'assemblée était à peine réunie qu'un député traître au pays, Isambeau, osa lire à la tribune le Manifeste de l'insurrection. Les tribunes du public, occupées par les patriotes, retentirent aussitôt d'applaudissements ; la Convention déclara en masse qu'elle saurait mourir à son poste s'il le fallait ; ce fut le signal de toutes les violences. Le président dut se couvrir, vains efforts, les motions les plus idiotes et les plus sanguinaires furent proposées.

Dumont d'Amiens occupa le fauteuil après Vernier, et confia à un général, qui s'était présenté à la barre, le commandement provisoire de la force armée. Les tribunes furent évacuées, et les mégères qui les occupaient chassées par des jeunes gens armés de fouets de poste. Mais la foule était revenue à la charge du dehors et brisa la porte de gauche. A la tête de la section de Grenelle, Auguis se précipita sur les assaillants le sabre à la main ; il était deux heures.

Le corps diplomatique s'était rendu au complet dans la tribune qui lui était réservée, et assistait à cette suite de scènes scandaleuses, comme s'il eût voulu partager le sort des représentants du pays. Un décret spécial fut rendu pour mentionner sa présence, le félicitant de son courage et de son concours.

Les faubourgs, cherchant une victoire coupable, revinrent à la charge, assurés de ne trouver dans le Palais national que peu de sections fidèles. Des deux côtés on en vint de nouveau aux mains, et à ce cri : *aux armes !* on se joignit, on croisa piques et baïonnettes, des coups de feu retentirent, le sang coula. A ce moment, un jeune député plein de cou-

rage, Féraud, qui arrivait du Rhin, se précipita au-devant des émeutiers : *Vous n'entrerez qu'après avoir passé sur mon corps*, cria-t-il. Il tenta vainement de les arrêter, on le foula aux pieds, on tira sur un officier des sections, Mally. Un nouveau président siégeait, Boissy-d'Anglas ; on l'entoura d'une forêt de piques et de baïonnettes, et bientôt on lui présenta la tête de Féraud, dont le corps avait été jeté mutilé à la populace de la rue ! Boissy salua.

A la tribune, Romme, Duroy, Ruhl parlèrent pour pactiser avec les envahisseurs, Soubrany accepta le commandement de la force armée parisienne, les motions les plus révolutionnaires furent émises, proposées et votées, les députés Bourbotte, Prieur, Duquesnoy se rallièrent à la motion Goujon pour une commission extraordinaire ; il était neuf heures du soir. Réunissant les forces fidèles, les comités de gouvernement délivrèrent enfin la Convention à minuit, après un combat des plus vifs, toutes les mesures prises par les insurgés furent rapportées et les minutes brûlées.

Si la victoire restait aux représentants légaux du pays, si tout ce qui avait été criminellement proposé était désormais non avenu législativement, que penser des députés qui avaient pris la parole pour pactiser avec les faubourgs révoltés ! La mort de Féraud, celle de Mally, le sang des défenseurs de l'Assemblée, les menaces d'un gouvernement ultra-révolutionnaire, les espérances en une Commune restaurée avec les amis de Marat ou les séides des triumvirs, tout cela accompli devant les ambassadeurs des puissances indignés ne demandait-il pas justice ? On désigna bientôt du doigt ceux des députés qui avaient offert aux insurgés le concours de leur nom, de leur parole, de leur influence ; on les interpella avec véhémence et on résolut immédiatement de punir leurs forfaitures.

Il n'y a plus d'espoir de conciliation entre nous et une minorité factieuse, déclara Thibaudeau. Le glaive des lois doit retomber sur leurs têtes, afin de ramener la paix et la sécurité dans cette assemblée. Ces paroles dictèrent l'arrêt de mort, car les demandes de les arrêter sur-le-champ suivirent, ce qui eut lieu.

On signala encore les Montagnards qui s'étaient déshonorés à l'intérieur, dans les missions des départements : Lecarpentier pour la Manche, Pinet pour la Biscaye, Borie pour le Midi, Fayau pour ses exterminations de la Vendée, Maignet pour le Comtat. A tous, on reprochait avec raison d'avoir eu pour but le rétablissement de la domination jacobine, le retour à la Commune, que sollicitaient par leurs intrigues, aujour-

jourd'hui dévoilées, Pache et Bouchotte, dont on votait l'arrestation. *Vengeance*, ajoutait Tallien, *vengeance contre les assassins de leurs collègues et de la représentation nationale !* A la place de la Révolution, ils voulaient mettre des révoltes hideuses pour recommencer la Terreur et son cortège d'infamies.

On leur répondit en décrétant pour le 24 mai la réunion des sections, qui durent procéder *au désarmement des assassins, des buveurs de sang, des voleurs et des agents de la tyrannie qui précéda le 9 thermidor.* Les femmes furent exclues à jamais des tribunes ; il était trois heures du matin.

Quel sentiment animait l'*Armée de Sambre-et-Meuse* au récit de cette journée ?

Le général Jourdan annonca l'émeute de prairial comme général en chef à ses divisionnaires, le 7 du même mois. Parmi les dépêches qu'il a écrites, on a conservé celle d'Andernach au général Hatry. On en remarquera l'allure franche, déterminée comme les doctrines qu'il édicte : l'armée ne s'occupe pas de l'intérieur, elle respectera le serment prêté par elle à la Constitution, elle mourra devant l'ennemi plutôt que de trahir, et son attitude en imposera aux anarchistes comme aux royalistes insurgés.

Je suis instruit, mon camarade, qu'il y a eu, le 1er de ce mois, une insurrection à Paris, et que le peuple a occupé la salle de la Convention jusqu'à onze heures du soir. Il paraît, cependant, qu'à cette heure la Convention a repris le cours de ses séances. *Il faut que l'armée agisse dans cette circonstance comme elle a agi toutes les fois que de pareils événements ont eu lieu :* c'est-à-dire qu'étant placée sur la frontière pour combattre les ennemis du dehors, elle ne s'occupe point de ce qui se passe dans l'intérieur, et qu'elle ait toujours la confiance de croire que les bons citoyens qui y sont parviendront à faire taire les royalistes et les anarchistes.

Nous avons juré de vivre libres et républicains, et nous maintiendrons notre serment ou nous mourrons les armes à la main. Nous avons juré de combattre les ennemis du dehors tant que la paix ne sera pas faite. Nous tiendrons pareillement notre serment ; nous resterons à notre poste et nous combattrons avec autant de valeur que la campagne dernière. Je suis persuadé que tels sont vos sentiments et ceux des troupes que vous commandez. Mais comme il est essentiel d'empêcher que des malintentionnés viennent répandre de fâcheuses nouvelles dans l'armée, comme il est essentiel de redoubler de surveillance, afin que *l'ennemi ne puisse pas profiter du malheur de nos querelles intestines*, il faut redoubler de zèle et d'activité ; il faut que les militaires de tout grade soient toujours à leur poste, que le service des avant-postes se fasse avec plus de surveillance que jamais, et que vous veilliez à ce que les convois qui passeront dans l'arrondissement que vous commandez soient bien escortés. J'espère que l'attitude de l'armée en imposera à tous les ennemis de la République.

Je vous communiquerai journellement les suites des événements et vous invite à

me faire part exactement des observations que vous ferez sur ce qui se passera dans les troupes que vous commandez.

Vainement les organisateurs de prairial, voyant le sort qui les attendait et habitués des coups et des journées révolutionnaires, se réunirent-ils à la Commune pour se rencontrer et organiser la résistance ; plus tard, au faubourg Saint-Antoine. Les sections des Quinze-Vingts, de Montreuil et de Popincourt composées d'ouvriers vigoureux et dirigées par des chefs intrépides s'avancèrent contre la Convention. Une députation des trois bataillons fut admise à la séance et ses propositions sur les subsistances discutées quoique leur réclamation sur la mise en liberté des patriotes eût été huée, puis on se sépara. Les ouvriers regagnèrent leurs faubourgs, surpris de la fidélité d'autres sections qui leur avaient résisté d'abord et dont les officiers avaient déclaré qu'ils fusilleraient toute tentative nouvelle d'investissement. L'assemblée confia la direction de la force armée à Gillet, Aubry, Delmas. Les sections dévouées restèrent sous les armes et une Commission militaire instituée par un vote mit fin par son action à toute insurrection ; le flagrant délit constaté suffit à sa justice.

Gendarmes rebelles, membres des comités révolutionnaires, ouvriers et négociants ayant pactisé par les armes à la révolte, furent saisis, condamnés, exécutés ; les patriotes les plus signalés furent emprisonnés pour une instruction ultérieure et les sections reçurent l'autorisation de rester en permanence par quartiers pour la continuer.

De l'Armée du Rhin partit, le 26, l'indignation de Merlin de Thionville au nom de ses troupes, de Strasbourg même, son adresse portait :

Vengeance ! vengeance ! toute la rive gauche du Rhin, deux cent mille soldats de la patrie répètent ce cri. Déjà la colonne sacrée de l'armée du Rhin-et-Moselle est prête à marcher. J'étais hier à sa tête. Parlez, représentants, et elle vole exterminer les ennemis de la République partout où ils se rencontreront. Non, nous n'aurons pas versé notre sang en vain ; nous n'aurons pas fait mordre la poussière aux satellites des tyrans ligués contre notre indépendance, pour revenir courber nos fronts sous la tyrannie du crime, de la barbarie et de la sottise.

Vengeance ! vengeance ! c'est de Paris que nous l'attendons. C'est à Paris, qui vient encore de se serrer autour de vous ; c'est à Paris, où le forfait s'est commis, à livrer à toute la sévérité des lois les monstres ennemis de sa gloire ; c'est à Paris à faire justice devant la République entière des attentats commis dans son sein contre la représentation nationale tout entière.

Le sang d'un fidèle représentant, d'un brave homme, a coulé ; des monstres ont porté sa tête en spectacle aux Espagnols qu'il avait combattus et aux Autrichiens qu'il avait forcés à rendre le fort de Manheim. Malheureux ! voilà donc le prix que vous réservez à notre courage, à la vertu ! voilà donc le triomphe que vous préparez

aux amis de la liberté ! Eh bien ! tremblez ! Que la Convention prononce et vous n'existez plus !

Quoi ! c'est au moment où le tyran de l'Allemagne montre enfin à découvert et ses vues ambitieuses contre ses co-États et toute sa nullité contre nous, devenus les protecteurs du faible qu'il veut subjuguer, que les vils suppôts de Robespierre, la horde immonde formée de plats royalistes et de misérables couverts de sang et de rapines, nous ramèneraient à l'esclavage par la guerre civile ! Non, non ! plutôt mille fois périr en les entraînant dans la tombe !

Représentants, marchez d'un pas ferme vers votre but : la paix. C'est la paix qui recrée les finances ; c'est à l'ombre de son olivier que l'on fait les constitutions ; elle favorise l'agriculture ; elle ramène l'abondance et le bonheur, fondés sur la liberté et l'égalité, consacrés par des lois peu nombreuses, mais justes, simples et respectées.

L'armée tout entière admire votre courage, fait des vœux pour vous et brûle de se venger et de vous défendre.

Quant à moi, mon zèle et mes principes vous sont connus ; ma vie est à la république une et indivisible ; je serai trop heureux de la perdre en combattant pour ma patrie, pour la Convention nationale.

Rivaud était aussi explicite à Mayence et il mandait à Merlin le 30, pour lui promettre son concours : J'ai douté, si nous ne serions pas forcés d'arracher des fers les représentants et de laver dans le sang des factieux une nouvelle tache faite à la Révolution. Je ne respire que d'hier. L'armée attend dans un calme majestueux, qui convient à ceux qui ont fait trembler les rois de l'Europe, le résultat d'une entreprise si horrible. De son côté, mon intrépide camarade continue d'arrêter les scélérats qui tenteraient de relever un régime de sang et de prononcer le mot de royauté.

Tranquille désormais pour l'avenir, la Convention l'assura en étant inflexible. La condamnation des chefs de l'émeute de prairial eut lieu le 18 juin, elle fut annoncée par le *Moniteur* officiellement.

La Commission militaire a terminé ce matin le procès contre les députés traduits devant elle ; le jugement condamne à mort Goujon, Romme, Duroy, Duquesnoy, Bourbotte et Soubrany, Peyssard à la déportation et Forestier à la réclusion. Après le prononcé, les condamnés se sont frappés de poignards. Goujon, Romme et Duquesnoy sont morts, les trois autres ont subi leur jugement.

Ainsi finit la tyrannie des hommes qui avaient, certains du moins, montré leur courage aux armées, mais dans un but de domination personnelle et exclusive quant à leur système de gouvernement. A Paris, ils s'étaient confiés à l'autorité de leurs noms pour obtenir le retour d'un régime odieux à la nation et avaient soulevé les faubourgs par leurs intrigues, puis ouvertement. Ils ne méritaient aucune pitié et il faut

s'étonner de l'apologie qu'a fait de leur conduite un écrivain connu (1). Toutes les révoltes, toutes les insurrections, seraient légitimes si on oubliait ce qui est dû au pays dans l'indépendance de sa représentation légale. Or, les condamnés recherchaient de nouvelles proscriptions (2).

Le Comité de salut public prit note des libellés que les royalistes et les révolutionnaires répandaient à profusion dans les armées et dans les villes frontières. Il les livra, ceux de Merlin notamment, au comité de sûreté générale et l'invita, d'accord avec ses représentants, à opposer la surveillance la plus active à leur circulation. Ordre fut donné de juger partout ceux qui conspireraient dans les départements ou dans les camps par voie de provocation ou d'accord avec les suppliciés de la capitale. On annonça qu'aucune grâce ne serait accordée aux scélérats qui n'avaient d'autre but que de noyer leurs crimes dans des attentats perfides. Il en fut de même pour *les salariés de l'étranger* fort nombreux qui voulaient contraindre la France « par des agitations commandées », à recevoir des puissances ennemies une *paix humiliante*. Des humiliations, et cela au moment où ses triomphes lui donnaient enfin le droit d'en dicter les conditions comme à Bâle pour la Prusse, comme à Madrid pour l'Espagne, comme à Florence pour la Toscane.

Les ramifications des Jacobins avec les départements étaient telles que leurs partisans s'agitaient un peu partout. A Toulon, ils se rendirent maîtres de la ville. Tous les mécontents du midi s'étaient assigné notre premier port de guerre dans la Méditerranée comme quartier général. Les ouvriers, la garnison, jusqu'aux marins de la flotte, étaient infusés de jacobinisme. Une émeute éclata dans la ville, les ouvriers du port l'appuyèrent, la garnison resta neutre. Tout ceci, les représentants en mission l'avaient prédit. L'un d'eux se brûla la cervelle de désespoir et Niou son collègue eut de la peine à gagner un bâtiment. Les équipages bravèrent leurs chefs et on ne sait ce qui serait arrivé si une escadre de Brest venue depuis peu n'avait imposé aux dissidents leur discipline alors qu'on combattait si près d'eux, en Corse, les Anglais !

Les insurgés annoncèrent follement qu'ils marcheraient sur Marseille en promettant le meurtre et le pillage. Il y avait donc un plan général de revendications terroristes et de revanche à prendre contre la Con-

1. V. *Les hommes de prairial* par M. Claretie, de l'Académie française.

2. Thuriot et Cambon avaient personnellement appelé les faubourgs aux armes! Ils purent s'enfuir. Le premier devint conseiller à la Cour suprême sous Napoléon, les vues du second restent inexplicables.

vention. Ce fut compris des populations. Partout, elles se levèrent en armes, d'un commun accord. Chiappe se rendit à Toulon et au péril de sa vie pour rappeler l'obéissance aux lois : il dut s'enfuir. Son collègue Isnard rassembla alors les généraux de l'*armée d'Italie*, en reçut des troupes et se lança contre les rebelles avec enthousiasme. Les habitants se levèrent tous derrière lui, jurant de venger les victimes avec les os de leurs cadavres s'il en était besoin, selon l'appel d'Isnard. A quelques lieues de Toulon, on rencontra les révoltés ; un combat opiniâtre de trois heures les mit en déroute, ils disparurent dans toutes les directions. Le 31, Toulon se rendit à discrétion.

Le *Tribunal révolutionnaire* ne survécut pas dans la capitale aux révélations poignantes ou honteuses qu'entraînèrent les débats des coupables de prairial ; on interdit le bonnet rouge et les listes d'émigrés furent révisées sans que l'Assemblée eût à intervenir, mesures nécessaires.

L'opinion publique, à Paris comme dans les départements, déclarait qu'il était impossible de vivre plus longtemps sous un régime où tout n'était qu'une succession de coups de force, soit de la part du gouvernement, soit du côté des insurgés et de leurs chefs qui siégeaient à la Convention [1]. La société qui venait de se réorganiser se montrait impitoyable pour tous ceux qui avaient trempé dans la *politique républicaine*, à quelque fraction de parti qu'ils eussent appartenu. On ne distingua plus ceux qui avaient frappé de ceux qui avaient été persécutés dans le camp républicain. Un centre droit put dire à la tribune de l'Assemblée, Lehardy, qu'après avoir eu treize membres de sa famille mis *hors la loi* pendant la Terreur, on ne l'en considérait pas moins comme terroriste et jacobin ; on le poursuivait des plus violentes insultes et on soutenait qu'il fallait un *roi* à la France. Certains demandaient la paix à tout prix, même avec l'Angleterre. A Paris, on réclamait jusqu'à la Constitution de 1791 avec des modifications propres à redonner l'ordre et la tranquillité. Les prodrômes de vendémiaire, les voilà en germe. Mais on était éloigné d'un retour à l'ancien régime et à ses privilèges quelconques, de la part de la noblesse surtout.

1. En apprenant le forfait, la municipalité de Grenoble rédigea une *adresse* qui jugeait la capitale en termes magnifiques. On y lisait :

« Que les factieux sachent que les habitants de Paris ne sont qu'une section du peuple français, que la représentation nationale appartient à la République entière, que chaque département, chaque ville, chaque individu défendra jusqu'au dernier soupir la sûreté et la liberté de ses délibérations. »

Cette opinion avait ses partisans dans l'Assemblée et la Commission de la Constitution entendit quatre de ses membres, tous girondins proscrits, avouer leurs convictions monarchiques. C'était Boissy d'Anglas dont on sait l'héroïsme, Lanjuinais connu pour son intrépidité, Lesage toujours vigoureux et le digne Durand de Maillane. Ils reconnurent vite l'inutilité de leurs efforts à l'égard de leurs collègues et comprirent que la Convention n'adopterait qu'un projet où le mot de *République* serait inscrit le premier comme point de départ et comme objectif final.

Pour tout concilier, ils proposèrent que le pacte constitutionnel mît fin à tous les désordres en détruisant la collectivité de l'administration. Ils crurent qu'on accepterait, en outre, un *Président* à la tête du gouvernement et citèrent l'exemple de la République des Etats-Unis fondée par nos armes. Leurs collègues républicains modérés ne l'avaient-ils pas cité dans leurs discussions intimes ?

Ils espéraient réunir par cette création les bienfaits de la monarchie aux avantages de la république ; ils espéraient plus particulièrement arriver à une fusion des partis en choisissant l'ancien prince royal Louis ! Cette chimère honnête, aussi près du 10 août, du 21 janvier et du 27 octobre, eût donné la puissance réelle non à un Vice-Président mais à un *Conseil de Régence*.

Le projet échoua parce que son succès était impossible, vu l'état des esprits non dans le pays mais dans l'Assemblée. Il fut cependant discuté et un grand nombre de députés souscrivirent à ce plan ; la Commission l'étudia avec bienveillance, malgré les difficultés que lui attribuaient les membres républicains. Ce fait était à constater, parce qu'il éclaire et explique la possibilité d'un coup d'état ultérieur, celui de Brumaire notamment.

Et Louis XVII, débris d'une famille couronnée, quel était son sort ?

Où en était le pauvre enfant, si compromis par les soulèvements de la Vendée, de l'Ouest, de Lyon et de Toulon, du Midi et du Nord-Ouest ? Depuis la nuit du 3 juillet 93 où il avait été enlevé à la reine, un cordonnier ami de Robespierre, Simon, l'élevait en le martyrisant. Un cordonnier, voilà ce qu'avait ordonné l'infâme dictateur ! Exécuté après thermidor, le bourreau avait laissé le jeune prince idiotisé par la vie à laquelle il l'avait soumis. Les scènes du Temple, racontées par la femme Simon et par des témoins dignes de foi, déchirent le cœur et révoltent la raison. Louis XVII mourut bientôt, ne cessant de répéter ce cri suprême à des gardiens devenus bienveillants : *Je veux mourir !*

Il expira le 30 mai, laissant sur la Révolution la honte ineffaçable d'un assassinat lent, inutile et calculé (1).

La création des Girondins était plus que jamais devenue inapplicable. La férocité avait accompli son œuvre. Le 9 juin, la Convention apprit cette mort et passa à l'ordre du jour. L'histoire l'en a flétrie.

1. On ne peut croire à une substitution d'enfant, malgré Louis Blanc, parce que l'Espagne offrait la paix si on lui rendait le prince. Or, la Convention la désirait tout autant. Donc, si l'enfant eût été un substitué, elle n'aurait pas hésité si longtemps à la signer.

CHAPITRE LXXXV

ÉMEUTE DE VENDÉMIAIRE, D'APRÈS MERLIN ET AUBERT-DUBAYET

Lettre de Merlin de Douai à Merlin de Thionville sur les préliminaires de l'émeute. — Révolte du 13 vendémiaire. — Bonaparte. — Protestation de Merlin de Thionville à l'armée *Rhin et Moselle*. — Dépêche du Comité de gouvernement en réponse. — Article du *Moniteur*. — Protestation de l'armée des *Côtes de Cherbourg*. — Les ministres Bataves. — Émeute de Babeuf et proclamation de Carnot. — Appels aux troupes contre leurs chefs.

Devant la fermentation croissante de Paris, la Convention chercha son salut, en vendémiaire, dans l'armement des terroristes. Toujours dépourvue de troupes dans la capitale, toujours en présence des sections rebelles, divisée elle-même malgré l'exécution des hommes de prairial, elle entendit tour à tour Tallien protester contre les chouans qui intriguaient dans les sections et Barras se plaindre de la faiblesse du gouvernement. Ce n'était pas seulement aux Comités qu'on signala un avenir sombre, ce fut aux représentants en mission aux armées, espoir de l'ordre à l'intérieur, comme elles l'étaient aux frontières de notre gloire militaire. La correspondance intime des chefs de parti nous l'atteste ; la lettre suivante écrite par Merlin de Douai à Merlin de Thionville, le 20 septembre, suffira pour comprendre les alarmes des hommes qui dirigeaient les affaires du pays [1] :

« Les papiers publics t'apprendront de quels dangers nous sommes menacés. Les assemblées de section de Paris ont été hier soir plus agitées que jamais. Ce mouvement ne ressemblerait pas à ceux de germinal et de prairial ; il aurait les couleurs du royalisme. Nous triompherons, si nous restons unis. Mais que deviendrons-nous si ces contre-révolutionnaires ont un point d'appui à l'assemblée ? C'est ce qui me fait désirer qu'à la réception de ma lettre tu accoures. Je subordonne ce désir aux besoins de l'armée ; s'ils exigent ta présence, reste. Le

1. Afin de prévenir toute émeute, la Convention édicta, le 26, des dispositions spéciales pour Paris. Texte aux pièces justificatives.

plus grand de tous les maux serait que les armées se tournassent contre la République. »

Le mot de la fin, Merlin le prononce : Le pire, ce serait de voir les armées se tourner contre la République.

Le jour même où la Convention célébrait une *fête funèbre* instituée en l'honneur des 22 Girondins suppliciés le 31 mai, c'est-à-dire le 11 vendémiaire (dimanche 4 octobre), la Convention apprit que quatre sections avaient convoqué les électeurs au lieu du 12, date légale. Elle résolut de réprimer cette tentative peu déguisée d'insurrection, et décréta la dispersion immédiate des assemblées primaires. La lecture de ses ordres eut lieu le 3 octobre, au soir, à la lueur des torches ; les rebelles éteignirent les torches et mirent en fuite les officiers de police; la sédition éclatait donc ouvertement. On lui répondit en choisissant Barras pour défenseur lorsque Menou qui commandait l'armée de l'Intérieur eut tout compromis par sa temporisation et ses mesures militaires. Comme aux plus mauvais jours, l'assemblée se déclara en permanence sur la proposition du girondin Hardy. Les insurgés demandaient la tête des régicides publiquement (1).

Les royalistes s'efforcaient de soulever la capitale sur tous les points : ils avaient envoyé leurs tambours et les proclamations des sections dans Paris avec une audace qui annonçait leurs espérances, les citoyens trompés s'étaient soulevés partout. Les sections de Lepelletier, de La Butte-des-Moulins, du Contrat-Social, du Théâtre-Français, du Luxembourg, de Poissonnière, de Brutus, du Temple, s'étaient déclarés en rébellion. Le centre était la section Lepelletier ; le concours d'une foule d'officiers rayés des contrôles des armées par l'incapable Aubry (vendu en secret à l'émigration), promettait aux révoltés une direction sûre, les Comités ne l'ignoraient pas. Lorsque Menou, au lieu d'agir, eut composé avec les royalistes, on entendit cette apostrophe : *Nous sommes trahis ! à la barre le général Menou !* Noble d'origine et titré, il devint justement suspect.

Ce fut alors que trois représentants furent désignés pour prendre avec Barras le commandement de la répression.

Ce dernier avait connu, dans sa mission à l'Armée devant Toulon, l'officier d'artillerie qui avait décidé la prise de cette ville et qui s'était emparé de Saorgio puis des lignes de la Roya. Barras, il faut le reconnaître, n'eut pas la petitesse d'écarter, en un pareil moment, un géné-

1. Dans des placards affichés, ils proscrivirent deux millions de Français et ils parlaient d'effacer la Terreur.

ral disgracié mais dont il savait le mérite. Victime d'Aubry, recherché par Madame Tallien, appelé au Comité de la guerre pour y rédiger les dépêches qui concernaient les opérations de l'Armée d'Italie, fort peu payé, tel était alors Bonaparte. Pris comme chef en second sur la demande formelle de Barras, il comprit la gravité de la situation et, acceptant une direction offerte en entier, se proposa d'y relever sa fortune.

Par leurs manœuvres, les royalistes disposaient de quarante mille hommes bien armés et bien organisés [1], la Convention n'en avait que cinq mille. A travers les rues de Paris que pouvaient ses défenseurs ? Il importait donc de faire du Palais national où elle siégeait et des rues avoisinantes un *camp retranché* et d'y attendre les insurgés marchant à l'assaut ; la mitraille aurait raison d'eux ; avec les renforts de ligne que fournirent la gendarmerie, la légion de police, les invalides et les patriotes fidèles, Bonaparte eut finalement huit mille hommes. Mais il donna l'ordre à Murat, alors chef d'escadrons, d'enlever le parc d'artillerie du camp de Sablons et de les amener aux Tuileries. Murat devança les rebelles qui venaient s'en emparer. Quant aux vivres, Bonaparte prit soin de les faire requérir dans Paris : ils furent transportés de tous côtés aux Tuileries. En cas d'échec, car il eut la prudence d'en prévoir un, l'Assemblée se fût retirée au Dépôt de Meudon ; il l'occupa ainsi que les hauteurs. Il intercepta encore la route de Saint-Germain pour empêcher qu'on ne fournît aux révoltés des canons et qu'on ne leur donnât des caisses d'armes avec des munitions.

Par un dernier ordre, les troupes républicaines durent attendre l'agression et ne pas la provoquer.

On poussa la longanimité dans les comités jusqu'à nommer vingt-quatre députés pour aller fraterniser avec les sections, malgré les actes dont leurs officiers et mandataires s'étaient rendus coupables. Le retrait des décrets du 5 et du 13 fructidor ayant été demandé, on délibéra ; on n'en avait pas accordé la destruction, lorsque fatigué d'attendre une réponse le général vendéen Danican commença l'attaque. Il était quatre heures et demie.

Bonaparte monta aussitôt à cheval dans la cour des Tuileries et accompagné de Barras se rendit au galop en face Saint-Roch, au poste du cul-de-sac Dauphin. Le canon eut la parole ; à coup de mitraille les

1. « Les émigrés rentrés arrivaient à Paris de tous les côtés ; les chouans s'y rendaient également ; Charette y avait des correspondants actifs. » *Mémoires* du général Thiébault, t. I, p. 526.

sectionnaires furent décimés. Remontant vers le Carrousel, courant sur les quais de la Seine, il ordonna à ses artilleurs de tirer à toute volée sur les insurgés qui arrivaient de toute part en colonne serrée ; il les prit de face, en écharpe et les broya, poursuivit leurs restes et leurs appuis sur la place Vendôme, dégagea à nouveau l'église Saint-Roch, investit le Palais-Royal. A six heures tout était terminé, le lendemain les chefs avaient disparu, la Convention était libre et victorieuse. Barras eut le bon goût d'en reporter tout l'honneur à Bonaparte, c'était justice (1). Le commandement de l'Armée d'Italie devint la récompense de ce service.

Les comités annoncèrent à leurs collègues près les armées la rébellion et sa répression.

Dès qu'elle fut instruite de l'acte de vendémiaire, celle du Rhin demanda une *vengeance éclatante*. On y appela scélérats ceux qui avaient mis hors la loi les comités et la plupart des membres de la représentation ; on protesta contre leurs revendications, on les égala aux tyrans renversés en thermidor et on ne vit en eux que des hommes de sang. Merlin interprète autorisé de ces plaintes écrivit en leur nom :

C'est au milieu du feu que l'armée vient de connaître le décret que vous nous avez fait passer, qui appelle une colonne à la défense des droits du peuple, violés dans Paris. Représentants, elle est prête à partir. L'armée qui a vaillamment défendu Mayence, a battu dans toutes les rencontres les brigands et les chouans de la Vendée : l'armée qui assiège aujourd'hui cette place, marchera contre les brigands et les chouans de Paris.

Quoi ! c'est quand nos braves frères d'armes font triompher la république partout où ils attaquent ses adversaires, que les ennemis de la république déchirent son sein dans Paris ! Et la France tout entière souffrirait plus longtemps un tel excès d'audace ! Et les armées, dont le sang coule tous les jours au champ d'honneur, perdraient le fruit de tant de combats livrés à la tyrannie, pour retomber sous la tyrannie ! Non, représentants : les lâches qui étaient dans les rangs d'Hanriot le 31 mai, qui fuyaient et se cachaient quand, seuls, vous renversiez Robespierre, ne braveront pas plus longtemps la souveraineté du peuple dont ils se déclarent les zélateurs quand ils refusent d'écouter sa voix puissante.

Nous avons accepté librement la constitution que vous avez présentée au peuple français. Nous avons juré de la maintenir. Parlez et vous verrez comment nous tenons nos serments.

Le général Pichegru a fait des dispositions ; déjà son camp contre les rebelles est reconnu, Rewbell, Rivaud et moi, nous nous disputons la faveur de marcher avec nos braves camarades contre les ennemis de la paix que l'Europe vous demande,

1. Avec 4.000 hommes bien dirigés, la Convention avait brisé une insurrection de 30.000 en une heure et demie de combat. Aux Représentants haranguant la foule à cheval escortés d'un escadron de cavalerie, Bonaparte joignit un officier d'état-major comme aide de camp. Le général Thiébault fut l'un d'eux.

contre les ennemis d'un gouvernement que redoutent les fripons, contre ces hommes qui vivent d'agitations, sources de famine et de misère pour l'honnête homme qui ne partage pas leurs fureurs.

Mais Paris lui-même extirpera sans doute cette nouvelle Vendée qui veut se former dans son sein. Les amis de la patrie se montreront comme au 14 juillet, au 10 août, au 9 thermidor, en prairial ; ils se rappelleront ce que leur ont coûté le 31 mai et l'infâme tyrannie de Robespierre ; ils ne nous laisseront pas la gloire de vaincre les satellites des rois au dehors et au dedans, et la horde immonde rentrera dans le néant.

S'il en était autrement, parlez, et les ennemis de la patrie ne respireront qu'autant de temps qu'il en faudra à la colonne de Rhin-et-Moselle pour arriver à eux.

Cette dépêche eut les honneurs d'une lecture publique en séance à la tribune et y causa des transports d'enthousiasme. Elle est plus instructive qu'aucune autre parce qu'elle vient du Rhin, de ces troupes qu'on appelait au témoignage de l'éminent général de Ségur *les Spartiates du Rhin*, parce que le cœur de la République était là. Mais elle atteste aussi les craintes du Comité de Salut public pour son avenir. Il désirait cette explosion, marche des armées sur Paris. Or, on savait la mâle intrépidité de Merlin, de Mayence à Thermidor, son ardeur; de là, une demande secrète à laquelle il répondait. Il déclarait, en outre, que les insurgés étaient *les ennemis de la Paix que l'Europe vous a demandée*. Confident du Comité, il osait tout constater afin de couvrir les royalistes et les terroristes réunis d'imprécations et d'opprobre.

Le Comité le remercia en ces termes :

Au moment où une constitution républicaine, acceptée par le vœu de l'immense majorité des Français, va mettre un terme aux orages de la révolution, et assurer le bonheur du peuple, on devait s'attendre que le royalisme et l'anarchie, également ennemis de tout ordre public, s'efforceraient de mettre obstacle à son établissement. Tel a été évidemment le but de la conjuration qui vient d'éclater autour de la représentation nationale, et que le courage des troupes républicaines et le patriotisme de plusieurs citoyens ont heureusement déjouée. Jamais peut-être un danger plus pressant ne menaça les fondateurs et les amis de la liberté ; jamais aussi leur victoire ne fut plus rapide et plus complète. C'est au sein même de Paris que les royalistes et les chouans organisaient la guerre civile ; c'est dans quelques assemblées primaires de cette grande commune qu'ils en avaient allumé les brandons...

Nous avons lieu de présumer, citoyen collègue, que le bruit des dangers dont la Convention nationale a été environnée aura pénétré jusqu'à vous, et qu'en exécution des lois du 1er germinal et du 3 du courant les colonnes républicaines destinées à protéger la sûreté du Corps législatif se seront ébranlées ; les détails que nous venons de vous transmettre vous feront sentir que rien ne vous empêche aujourd'hui de donner à leur courage une autre destination [1].

1. Cette communication était signée des noms suivants ; CAMBACÉRÈS, *prés.*, THIBAUDEAU, BOISSY, SIÉYÈS, GOURDAN, ESCHASSÉRIAUX, DAUNOU, LOUVET, BERLIER, LETOURNEUR, LESAGE, CHENIER, JEAN DEBRY, LAREVEILLÈRE-LEPEAUX, MAREC.

Le récit éloquent de la répression fut fait à l'assemblée par Merlin de Douai. Il signala plusieurs généraux blessés dans l'action, Berruyer entre autres, une quantité d'officiers.

Le *Moniteur* publia par ordre un article vigoureux où il était dit que si la République avait vaincu elle saurait profiter de la victoire. Les partisans de Charette, en qui se personnifiait la Vendée impuissante quoique révoltée, étaient écrasés à Paris, lui-même venait d'être défait. La Convention, ajoutait l'écrivain officiel, sera fidèle aux proclamations qu'elle a faites après le succès. Sévère pour le crime (1), elle sera indulgente pour l'erreur. Les chefs de la rébellion seront punis, mais *le règne des échafauds ne reviendra jamais*, pas plus que celui des royalistes altérés de vengeance. Les têtes criminelles qui ont ensanglanté la capitale seront seules responsables du sang versé le 13 vendémiaire, car c'est du sang français. L'Angleterre n'était pas oubliée dans ces vitupérations, car on ne cessait de l'accuser dans le parti républicain d'avoir *inauguré la guerre civile* en France, ce que confirment les publications ultérieures des papiers officiels de ses hommes politiques et ceux de l'État.

La France apprit par une proclamation spéciale les événements (2) et Paris connut par une plus spéciale l'esprit qui allait animer la représentation légale.

On se plaignit, le 16, que la contre-révolution était soutenue ouvertement dans les bureaux des ministères et dans les administrations publiques... On avait constaté dans la journée du 13 que beaucoup d'employés avaient déserté leur poste, qu'ils s'étaient rendus dans les sections et qu'ils y avaient mis en avant des motions factieuses. Lanthenas demanda leur expulsion immédiate des bureaux.

Garrau s'élança aussitôt à la tribune pour y exposer les droits d'une foule de généraux destitués, présents à Paris pour y défendre leurs droits méconnus, y soutenir leurs réclamations. Ils s'étaient généreusement conduits pendant l'insurrection, s'étaient mêlés aux soldats et avaient combattu avec eux les royalistes un fusil à la main. Vandamme avait

1. Paganel put affirmer qu'il avait rencontré avec son collègue Boussion un des chefs révoltés portant au pommeau de son épée un *drapeau blanc*. Il y avait donc entente avec Pichegru et le comte de Maulevrier. Le même fait était signalé dans les environs de Paris.

2. Rédigée par Louvet. (Aux pièces justificatives, le texte.) Il en fut adressé une spéciale *aux citoyens de la Commune de Paris* dont Chénier était l'auteur.

« Cette nouvelle victoire, y était-il dit, est l'époque du terme glorieux de la Révolution et de l'éternel affermissement de la République. »

été du nombre. On réclama sur tous les bancs sa réintégration et celle de ses collègues, ce qui eut lieu.

Pendant ces discussions, le Comité de Salut public reçut des armées des adresses de fidélité.

Commandant en chef les Côtes de Cherbourg, Aubert-Dubayet envoya à Letourneur avis du plan qu'il avait formé pour délivrer la capitale et la France.

Aussitôt que je me suis aperçu des troubles dont Paris était menacé, j'ai organisé un plan de campagne pour tirer la Convention d'affaire. En deux jours Paris était aux abois sans tirer un coup de fusil, la Convention triomphante était rendue à son indépendance et anéantissait la horde des royalistes qui feint de proclamer la souveraineté du peuple pour mieux lui donner un maître. Un courrier au Représentant du peuple Bodin l'invitait à venir me requérir de mettre en marche la colonne républicaine.

On le voit, Merlin n'était pas seul à parler d'*intervention militaire* ; c'était partout un même cri de colère (1).

Les ministres plénipotentiaires de la république batave adhérèrent à la répression de vendémiaire ; ce document original fut lu à l'Assemblée qui en décréta l'insertion au procès-verbal et au Bulletin.

C'est le sort des deux peuples qui leur paraissait irrévocablement fixé. Ils juraient que leur nation n'en serait que plus ardente à poursuivre jusqu'à la mort les ennemis communs. La paix générale sur le continent devenait donc possible malgré l'Angleterre. Ses avilissants efforts aboutissaient par l'échec des rebelles à l'épuisement, à la honte; ses crimes étaient désormais inutiles. *L'Angleterre était dans Paris*, ajoutaient-ils, *vous l'avez submergée dans le sang des agitateurs et des factieux*. La politique de Pitt et de lord Malmesbury, en voilà le résultat (2) de Londres à Nantes.

Au nom de ses frères d'armes, le général Berruyer vint promettre une obéissance aveugle aux lois. Les patriotes qui avaient combattu les royalistes attestèrent à leur tour la même fidélité, heureux d'avoir secondé ceux qu'ils nommaient *les héros de Fleurus*. Les vainqueurs de

1. Barras se vendait aux Bourbons deux ans plus tard. Lorsque nos troupes s'emparèrent en 99, campagne d'Helvétie, des fourgons du général russe Korsakoff, elles y trouvèrent les négociations ! De même à l'armée de Rhin et Moselle en 97 pour celles de Pichegru.

2. Définitivement vaincu le 22 mai 96, jugé et exécuté le 29, Charette mourut en soldat. Le Directoire manqua de générosité d'après les royalistes : il se souvint trop des maux de la guerre civile.

la Bastille supplièrent d'éviter les réactions ; tout en réparant de grands malheurs, *déportez*, s'écriaient-ils, *tous ceux qui veulent des maîtres et des esclaves !* Ceci n'empêchait pas des Représentants à l'intérieur de réclamer le retrait du décret du 20 fructidor sur les prêtres insermentés, les vues de Hoche se généralisaient.

D'autres avaient organisé des forces, dans la Manche par exemple, pour délivrer la capitale. Les terroristes étaient impitoyablement poursuivis. Lebon d'Arras, de concert avec les fauteurs royalistes des départements, était condamné malgré son référé d'appel. La législation sur les incarcérations était révisée par l'assemblée ; mais ne pouvant exercer le pouvoir judiciaire, elle en enleva l'exercice à nu de ses comités. Victorieuse, la Convention n'autorisa pas les montagnards à recommencer leur règne, leur tentative échoua grâce à l'intervention de Thibaudeau (1).

Pendant que la jeunesse n'était sensible qu'à la gloire et après quelques tergiversations courait aux armées pour y accomplir des prodiges de valeur, les patriotes de la capitale se répandaient à nouveau en récriminations. Pendant le mois de février 96, ils reprochèrent au gouvernement qui avait fusillé Charette et pacifié tout l'Ouest par l'administration habile de Hoche, sa condescendance pour les contre-révolutionnaires. A les entendre, on laissait rentrer tous les émigrés, on favorisait les prêtres, on acquittait les conspirateurs de vendémiaire, les réquisitionnaires étaient ramenés aux régiments avec mollesse, l'emprunt forcé était mal perçu ! Ces plaintes fausses mais intéressées n'étaient que le prélude d'un appel à la force ; stimulées par une presse en démence, elles devaient tout autoriser comme revendications idiotes ou sanguinaires. La loi du 3 brumaire en fut le prétexte.

Cette loi avait *amnistié* dans un but d'apaisement *tous les faits relatifs à la Révolution*, n'acceptant que les crimes de droit commun tels que les vols, les assassinats, les incendies. Dans ces catégories rentraient naturellement les meurtres de la Bastille et les massacres de septembre. Commencées durant la dernière période de la Convention, les procédures furent continuées sous le Directoire comme poursuites judiciaires contre les assassinats. Babeuf, jacobin des plus violents, coupable de prairial et absous par la présente amnistie, protesta dans son journal le

1. Le 24 octobre, la Convention exclut des fonctions publiques jusqu'à la paix les parents des émigrés. En retour, elle autorisa ceux qui voudraient quitter la France à en sortir dans le délai d'un mois, mais en emportant leur fortune.

Tribun du Peuple. Il prit la suite de Marat et fit des théories criminelles de cet insensé un *système* ; il osa soutenir que les massacres de septembre avaient été incomplets, qu'il importait de les renouveler, qu'il fallait les généraliser afin de les rendre définitifs. Naturellement, il prêcha la Loi Agraire, ce que Hébert et sa secte n'avaient pas osé ; il intitula ses doctrines sanguinaires le *bonheur commun !* (1).

Une association nouvelle réunie à Sainte-Geneviève se forma, tint des séances et annonça publiquement la réouverture du club des jacobins. Ils étaient jusqu'à quatre mille, avec un bureau, un président et des brevets d'affiliation ; c'était donc une assemblée politique. Là ils péroraient contre les émigrés et les prêtres, thème facile, contre les agioteurs et les banquiers, contre l'abolition des assignats et les procédures judiciaires qui envoyaient les assassins devant la justice. Il est vrai qu'ils décoraient ces derniers du nom de patriotes !

Le Directoire s'émut et demanda aux lois existantes le moyen de frapper la faction née terroriste. On saisit plusieurs numéros du journal de Babeuf comme provoquant au renversement de la constitution, on déclara dissoute la société du Panthéon et celle de la Jeunesse dorée, on rappela les conventionnels en mission, on créa un Ministère de la Police et on refusa la démission du ministre de l'intérieur. Vains efforts !

Babeuf se réorganisa dans l'ombre. Il forma un *Directoire de Salut public*, puis la conspiration éclata appuyée par les patriotes que guidaient douze agents principaux, les vrais chefs. Le mot d'ordre était *Constitution de 93* et comme moyen le *rétablissement de la Convention*. Une correspondance secrète entretenue dans les principales villes de France devait rendre la révolution simultanée et semblable partout. Les propriétés des royalistes furent promises aux soldats de métier et aux volontaires. Rossignol en reçut le commandement.

Babeuf, dont les trames n'étaient pas ignorées, osa écrire au Directoire une lettre où on lisait : *Je suis une puissance ; ne craignez donc pas de traiter avec moi d'égal à égal.* Arrêté, on lui fit son procès.

Le 5 mai, le corps législatif apprit qu'on avait voulu le décimer lui et le gouvernement ; le 6, Babeuf avoua la série des crimes de droit commun qu'il avait préparés, notamment les massacres ! Le Directoire

1. Du 18 fructidor Napoléon a dit que son insuccès aurait amené la contre-révolution par le triomphe des royalistes.

publia les pièces principales de la conjuration, afin de rassurer et de convaincre.

Le 10 mai, Carnot lança dans Paris sa proclamation comme chef du pouvoir, où il annonçait le pillage de la capitale et l'assassinat des chefs du gouvernement, les mutilations de l'assemblée (1).

La procédure fut longue contre les prévenus : on tint à respecter toutes les garanties favorables aux accusés, leur expiation annonça la fin de la queue de Robespierre et de Marat. Pendant ces tristes événements, nos troupes d'Italie s'immortalisaient par des triomphes, réponse de l'honneur militaire aux factions politiques (2).

Les criminelles doctrines de Babeuf ne visèrent pas uniquement les masses populaires. Elles s'adressèrent aussi aux soldats.

Le gouvernement crut se montrer prudent en faisant abandonner à ceux-ci leur caserne et en les plaçant dans deux camps : l'un à Grenelle, l'autre à Vincennes. Il se trompait en agissant ainsi. Dans un camp, la surveillance était moindre et l'oisiveté y était pire. Les cabarets produisirent leur œuvre sinistre en facilitant l'embauchage et la dissolution de l'esprit militaire par des journaux infâmes tels que *la Tribune du Peuple*, ou bien *l'Avis aux Soldats* (3) que complétait une

1. « Citoyens, un affreux complot doit éclater la nuit prochaine ou demain, à la pointe du jour. Une horde de voleurs et d'assassins a formé le projet d'égorger le Corps législatif, tous les membres du gouvernement, l'état-major de l'armée de l'intérieur, et toutes les autorités constituées de Paris. La constitution de 93 doit alors être proclamée, cette proclamation doit être le signal d'un pillage général dans Paris, tant des maisons que des magasins et des boutiques ; et le massacre d'un très grand nombre de citoyens doit s'opérer en même temps.

Mais rassurez-vous, bons citoyens, le gouvernement veille, il connaît les chefs du complot et leurs moyens.

La seule publicité que le Directoire exécutif donne à leurs projets suffira, sans doute, pour prévenir tout mouvement de leur part. Mais, dans tous les cas, soyez tranquilles, et livrez-vous à vos travaux ordinaires. Laissez les brigands abandonnés à eux-mêmes, le gouvernement a pris des mesures certaines pour déjouer leurs trames, et les livrer, eux et leurs partisans, à la vengeance des lois. »

2. Les intrigues ridicules du *Club de Clichy* ne méritent pas d'être examinées : elles ne prouvent que l'incorrigibilité de quelques chefs vaniteux du parti royaliste. Quant au coup d'État de fructidor, les Représentants n'existaient plus quand il se produisit.

3. Ce dernier était dirigé par le marquis d'Antonelle, originaire d'Arles dont il avait été nommé maire en 1790, ancien capitaine au régiment de Bassigny, membre de la Législative, juré au tribunal révolutionnaire, incarcéré jusqu'au 9 thermidor, combattant pour la Convention sous Bonaparte en vendémiaire, rédacteur au *Journal des Hommes libres*, babouviste acquitté à Vendôme, échappant aux colères de Merlin de Thionville, protégé relativement sous le Consulat et l'Empire, mourut en acclamant la Restauration, en 1817.

collection de pamphlets animés des mêmes mensonges contre la discipline.

La société secrète fondée par Babeuf (1) avait pour titre : *Société des Égaux*. D'où, plus de droit de propriété, plus de riches et de pauvres. Aux soldats, on disait :

« Avant le 9 thermidor, vos chefs étaient vos égaux quant aux droits civils et politiques ; ils étaient élus par vous. Aujourd'hui, un général en chef est souverain de son armée ; il a le droit de renvoyer les officiers qui lui déplaisent (!)

» Avant le 9 thermidor, vos actions de bravoure étaient racontées par un Bulletin répandu dans toute la République ; aujourd'hui, on ne parle pas plus de vous que des satellites des despotes. Lisez les relations des victoires remportées en Italie; on n'y rapporte que les actions des généraux, des officiers. On raconte soigneusement que tel général a eu un cheval blessé et pas un mot des pauvres soldats.

» On verse votre sang pour des *conquêtes* inutiles et funestes. On laisse pendant ce temps-là vos mères ou vos femmes mourir de faim ; le peuple sèche de misère. Qui donc aura ces *Biens nationaux* qu'on vous avait promis ? Ce sont les riches, les agioteurs qui ont déjà traité avec les émigrés pour les leur rendre. Ainsi, vous perdrez la récompense de vos travaux, cette récompense que vous étiez sur le point d'obtenir sans l'exécrable 9 thermidor qui a contre-révolutionné la République. »

Votre récompense ne sera pas autre que celle de la légion de police; on la licencie. Si vous n'obéissez pas à vos chefs quand ils vous ordonneront de tourner vos baïonnettes contre les vôtres, on vous licenciera. On pense à vous envoyer en Turquie ; on vous vendra comme un troupeau.

Pour mettre les soldats en mouvement, concluait le comité directeur, du vin et l'espoir du pillage suffisent. Provoquez la désorganisation, ne ménagez pas les promesses ; on saura les éluder.

1. Comité directeur : Babeuf, Félix Lepelletier, Antonelle, Sylvain Maréchal (auteur du *Dictionnaire des Athées*), Buonarotti, Lebon et Darthé. Ce comité, ignoré des adeptes, avait pour agent reconnu auprès d'eux un sieur Didier. Le rédacteur du manifeste, Maréchal, y proclamait que pendant 15 siècles le peuple français avait vécu *esclave* et attendait depuis 6 ans le bonheur et l'Égalité. D'où ce cri de ralliement : *L'Égalité réelle ou la mort*. On déclarait l'entreprise *sainte*, elle visait la fin des dissensions civiles et de la misère publique. Alors existerait *la République des Égaux*.

Babeuf ayant voulu naturellement la dictature, et une dictature à lui seul confiée, devait susciter tout le monde contre lui. Aussi, dans la future Convention composée d'autant de membres qu'il y avait de départements, les Égaux eux-mêmes ne lui reconnurent qu'un droit : recommencer Robespierre. La France officielle ne lui en laissa pas le temps et le livra au bourreau.

LIVRE VINGTIÈME

APPROVISIONNEMENTS ET MATÉRIEL

CHAPITRE LXXXVI

LES APPROVISIONNEMENTS AUX ARMÉES : LINDET ET PRIEUR DE LA MARNE

Causes du défaut d'approvisionnements. — Armées de Belgique et de Hollande. — Influence de la *guerre civile*. — Jean-Baptiste Lindet et Prieur, de la Marne, chargés de ce service. — Exploits de l'Armée révolutionnaire. — Missions de Lindet. — Rapport de Fabre, de l'Hérault, sur les *subsistances*. — Chabot. — Cambon en appelle aux blés étrangers; subvention de douze millions. — Situation de la France au moment où Lindet dirige ce service. — Décret du 9 août sur la création de *greniers d'abondance*. — Discussion parlementaire du 21 sur la *Commission centrale des subsistances*. — *Décret organique* du 15 novembre. — Circulaire du ministre de l'intérieur. — Disette de 1794. — La Commune de Paris et les Jacobins. Protestation de lord Stanhope contre Pitt. — *Loi de réquisition* du 12 février 94. — Importation des blés d'Amérique; bataille du 14 juin. — Rapport sur la mendicité. — Famine de 1795.

La question des approvisionnements ne peut être laissée de côté dans notre ouvrage.

Il faut remonter au début de l'année 1792 pour en avoir une idée exacte (1).

La création des assignats, inévitable cependant, soit à raison de la situation financière, soit à raison de l'utilité du papier-monnaie, fut la première cause de malaise quant aux approvisionnements des armées. Le renchérissement des denrées, résultat d'une guerre que l'on prévoyait avec raison inévitable dès janvier 92, la dépréciation des assignats née de l'ignorance des principes économiques, de leur prodigalité et de l'hostilité que leur prodiguaient les ennemis de la Révolution, voilà autant de causes de troubles. Luckner, Rochambeau et La Fayette demandèrent d'abord que leurs troupes fussent payées au complet en *numéraire ;* par patriotisme, et bien à tort, les *Volontaires* de 91 s'y

1. Nous renvoyons à notre ouvrage *Les Commissaires du Roi Louis XVI* l'examen des troubles sur les subsistances, qui signalèrent les années 1789, 1790, 1791, d'après la correspondance du ministère de la guerre et les débats des assemblées parlementaires.

opposèrent. Les généraux insistèrent pour qu'il fût donné une *indemnité* équivalente à la dépréciation naissante des assignats.

Luckner même vint à la barre de l'Assemblée nationale et tint le langage suivant : « Les soldats et les volontaires n'ont pas une nourriture suffisante. Les officiers sont privés des moyens de s'équiper pour la campagne prochaine et plusieurs sont réduits au désespoir par l'impossibilité de faire vivre leurs femmes et leurs enfants. » L'Assemblée déclara que des denrées en nature fournies par des entrepreneurs soumissionnaires de marchés avec le Gouvernement, seraient délivrées aux soldats moyennant une retenue sur leur paye. La gauche manifesta à cette occasion que c'était tout exposer de s'en remettre aux ministres, aux bureaux, aux états-majors, du soin d'assurer la subsistance des troupes.

Le premier acte de Dumouriez en prenant le portefeuille de la guerre fut de rédiger et de lire à la tribune un mémoire sur l'état des affaires de son département. Il exposa la faiblesse des armées, leur délabrement et leur oubli de toute discipline, surtout l'insuffisance de leurs effectifs. Les places fortes étaient dans la situation la plus déplorable, accusation terrible contre ses prédécesseurs. Le ministre proclamait avec dédain l'incurie des bureaux, les désordres de l'administration et l'incapacité de ses agents. Il indiquait les mesures à prendre pour remédier à tout et adjurait l'Assemblée de ne plus décourager les ministres par des dénonciations honteuses ou stériles; le temps était venu pour les factions de se taire devant le péril de la Patrie.

Irritée de ce tableau et des manières hautaines de Dumouriez, l'Assemblée protestait contre ce langage vrai au fond. Le ministre démissionnait bientôt, aidé par les scrupules du roi, et partait pour l'armée du Nord.

Nous ne reviendrons pas sur le dénuement des armées, les écrits de Dumouriez et les plaintes officielles de ses collègues nous ont appris ce qu'il faut penser de l'administration de Pache, *surnommé le bonhomme* et qu'il faut appeler *le désorganisateur*. Les dilapidations de ses agents, l'absence d'approvisionnements de toutes sortes, les ventes d'effets d'habillements, les fournisseurs véreux et leurs marchés de subsistances frelatées nous sont connus. Bouchotte, le *mannequin* des patriotes, comme il était dit le 12 août 93 à la Convention, fut l'ami et l'élu de Robespierre, son œuvre fut digne de celle qu'avait accompli son prédécesseur.

A ceux qui protesteront que Robespierre ne s'occupa pas des armées,

nous répondons par nos études sur le dictateur d'abord et ici même par les paroles qu'il prononça en faveur de Bouchotte. *Ceux*, dit-il, *qui s'acharnent contre Bouchotte voudraient voir au ministère une de leurs créatures, un nouveau Beurnonville qui ne manquerait pas de trouver d'autres Dumouriez*. Passons.

Après s'être opposé à ce que les troupes victorieuses des Autrichiens en Belgique vécussent sur le pays en exploitant par des marchés honnêtes ses ressources, on céda à la réalité. Dumouriez put faire vivre son armée par ces procédés en Hollande ; le pays lui fournit gratuitement ses vivres et les fourrages, les habitants donnèrent jusqu'à de l'argent pour favoriser l'invasion qui s'annonçait comme devant briser les formes féodales de leur gouvernement. Ce fait est peut-être unique à une époque qui a vu tant d'événements extraordinaires. *L'armée ne coûtait plus que sa solde ;* dans ce pays, une trahison amena la déroute, celle du général en chef la consomma.

Sur le Rhin, le malheureux Custine qui avait trop tôt marché sur Francfort était ramené ; il regagna les positions de Weissembourg et de Lauterbourg. En entendant certaines de ses troupes pousser le cri fatal de *sauve-qui-peut*, il remit le commandement à Beauharnais et passa dans le Nord. Battus en Vendée, les républicains appelèrent Biron pour les sauver des cent mille blancs qui arrachaient l'Ouest à la mère-patrie. On devine facilement les suites de ces soulèvements concernant les exactions, les pillages. La *guerre civile* augmenta les difficultés de la vie matérielle, on l'oublie trop ; le système secret du parti terroriste en reçut une force d'impulsion irrésistible. On peut établir que dès les mois de mai et de juin 93 l'extension de l'insurrection vendéenne diminua les arrivages de bœufs d'une manière inquiétante.

Chollet, qui envoyait à la capitale sept cents de ces animaux sur le marché de Poissy, n'en expédia presque plus. Blancs et bleus de l'Ouest n'étaient-ils pas tous agriculteurs et cultivateurs ? *La consommation des armées était de huit cents bœufs par jour*. Afin de diminuer ce chiffre, on autorisa les fournisseurs de vivres à livrer le quart de leur entreprise en moutons ; le déficit croissant des bêtes à cornes n'apporta qu'un allégement transitoire à la situation.

Danton ne perdit pas l'occasion de s'entremettre, soigneux de sa popularité et d'accord en ceci avec les instints de son cœur, car le fond de sa nature était la générosité.

« Je rappelle à la Convention une grande vérité : c'est que tout gouvernement qui ne sait pas assurer la subsistance du peuple court ris-

que de se briser. Je lui rappelle qu'il faut tout mettre en œuvre pour satisfaire le peuple sur ce point capital, je lui rappelle la nécessité de faire un *recensement de tous les grains* de la république. Je sens bien la difficulté d'adopter une loi qui lutte contre toute espèce d'accaparement; mais il faut lui donner des moyens accessoires et terribles ; il faut que tout homme qui sera retentionnaire de grains non déclarés soit puni d'une peine plus forte que la confiscation. Il faut qu'il soit puni de dix années de fers. Il faut tout préparer pour finir glorieusement cette campagne, et nous mettre en mesure d'en entreprendre une autre, s'il le faut. Les moyens qu'emploient nos ennemis pour nous en empêcher, c'est de faire écouler nos grains. Eh bien ! le seul moyen d'empêcher cet écoulement, c'est de faire un recensement effectif. Tout ce qui peut sauver le peuple est sacré dans ses résultats. Mettez donc la peine effective à côté de l'injonction. Prenez des mesures larges ; que des commissaires soient chargés de faire le recensement, et que le conseil exécutif surveille cette opération. Je demande que la Convention nationale décrète, pour premier principe en cette matière, qu'il sera fait un recensement général de tous les grains de la république ; et, qu'attendu l'urgence, elle charge le comité de lui présenter demain le mode et la manière d'exercer les réquisitions, en raison de la fertilité des divers départements. »

La population parisienne demanda la taxation uniforme des denrées, espérant par cette solution des lois élémentaires de l'offre et de la demande, soulager sa misère (1). Le Conseil de la Commune, trop serré de près par les cris de ceux qui avaient créé sa puissance et la soutenaient, répondit aux plaignants que les défenseurs de Condé, de Valenciennes, de Mayence, enduraient bien d'autres privations. A la Convention, un imbécile avait demandé qu'on enlevât à l'agriculture ses bœufs; un autre, tout aussi nul, avait proposé un *Carême civique*, les légumes furent augmentés du coup et les femmes des Volontaires dénuées de tout, au nombre de trois cents familles, trouvèrent un asile officiel au Séminaire du Luxembourg.

Telle était la situation lorsque Lindet eut mission d'intervenir.

Lindet Jean-Baptiste, homme de loi et frère de l'évêque constitutionnel d'Évreux naquit en 1743 à Bernay, comme lui. Attaché avec éclat par lui-même et par Robert au nouvel ordre de choses, il passa du bar-

1. L'ouvrage *Paris pendant la Révolution*, par Schmidt (trad. Viollet), abonde en renseignements de tout genre et instructifs sur les questions traitées ici. On y renvoie le lecteur.

reau à l'administration, fut nommé procureur-syndic de son département, entra par les élections à l'Assemblée Législative et y attaqua le parti monarchique avec ardeur. Appelé à la Convention par les suffrages de ses concitoyens, il y rédigea le 10 décembre 1792 le Rapport qui rendait possible la mise en accusation de Louis XVI, et conclut en demandant la mort du roi sans appel ni sursis. Son frère l'évêque déclara aussitôt qu'il ne pouvait voir des républicains dans ceux qui hésitaient à frapper le tyran. En mars 93, une loi préluda au 31 mai qui fut fait pour venger une horde d'assassins, celle du tribunal révolutionnaire.

Lindet avait rédigé un projet personnel. On y lit sur les droits dont ses membres devaient être revêtus, ceci : « Ils ne seront soumis à aucune forme pour l'instruction ; ils acquerront la conviction par tous les moyens possibles. Il y aura toujours dans la salle destinée à ce tribunal, un membre chargé de recevoir les dénonciations. » Cette proposition inique fut repoussée avec indignation par Barère et Cambon qui l'appelaient monstrueuse ; on ne peut nier qu'elle n'ait servi de base à la loi de Couthon du 10 mars.

Membre du Comité de Salut public (1), Lindet accomplit à l'intérieur diverses missions dans le Rhône, le Finistère et son département d'origine, l'Eure, pour y réprimer les partisans des girondins dont il se déclarait un adversaire passionné. Sa conduite a été jugée par les uns équitable, par d'autres comme dure. Les principes énoncés plus haut portent à croire qu'il fut sincère mais violent. S'il resta étranger aux incidents qui amenèrent la chute de Robespierre, il resta assez fidèle aux doctrines principales du tyran après sa mort. On le vit le 22 mars 95 prendre la défense de Collot-d'Herbois et de Billaud-Varennes, surnommés les deux tigres du Comité, de Barère, parce qu'ils avaient tenu, selon eux, le pouvoir en des circonstances critiques. Lindet réclama pour eux d'être jugés dans un procès d'ensemble, ce qui le désigna aux colères des thermidoriens et, dénoncé peu après lui-même comme ayant trempé dans l'insurrection de prairial, il fut décrété d'accusation en mai. Il bénéficia de l'amnistie de l'An IV, fut impliqué dans le procès des babouvistes et acquitté. Ministre des finances en 1799, il fut récompensé là de ses services d'autrefois dans la question des approvisionnements. En ceci, nous n'aurons que des éloges à lui donner.

Parmi les collègues qui partagèrent ses travaux, on distingue Prieur

1. Il siégea au Comité du 7 avril 93 au 1er septembre 94.

de la Marne, avocat et jurisconsulte. Né à Châlons-sur-Marne en 1760, il y devint au début de la Révolution un de ses partisans les plus énergiques. Accrédité comme homme de loi, il profita de sa réputation pour attaquer la monarchie et ses abus, fut nommé aux États-Généraux et approuva dès les premières séances toutes les innovations. Il y siégea à l'extrême gauche absolue et fut l'un des 30 premiers députés qui composèrent le *groupe de Robespierre*. Défenseur zélé des sociétés populaires, adversaire des propriétés ecclésiastiques mais non des ministres du culte quant aux personnes, redoutable aux émigrés et à la Cour, actif pour la déchéance du roi au retour de Varennes, patronnant Latude et présidant les jacobins, enfin vice-président du tribunal criminel de Paris, tel fut Prieur à l'Assemblée Nationale.

Élu à la Convention par son département d'origine, il devint aussitôt commissaire à l'armée de Dumouriez et y négocia dans l'esprit du temps l'évacuation du territoire par les Prussiens. Plus tard, envoyé en la même qualité aux armées du Nord, des Ardennes et du Rhin, il les quitta pour passer en Vendée. Il s'y montra intraitable et assista au massacre de Savenay où tous les prisonniers furent égorgés. Il accepta près le *tribunal révolutionnaire* les fonctions de commissaire du gouvernement pendant que Fouquier y était accusateur public ; il les remplit pendant quelques mois jusqu'à son entrée au Comité de Salut public. S'il n'a pas joui en apparence d'une puissance dont il ait à rendre compte pour ses actes publics, il est certain, d'après les biographes de son parti ou les plus indulgents, qu'il seconda Robespierre avec vigueur. Il se signala en effet dans les Émeutes de germinal et de prairial, toutes terroristes, et dut se cacher jusqu'à l'amnistie de l'An IV. Il rentra alors dans l'obscurité et, banni en 1816, mourut en exil.

Qu'a-t-il fait dans la question des approvisionnements?

Les jacobins signalèrent la fin de l'année 1793 par leurs invectives sur les grains et les fortunes des fermiers. La Commune inaugurait alors la formation de l'Armée Révolutionnaire dont nous avons exposé l'organisation. Un soir où l'on parlait au club des jacobins de fermiers incarcérés parce que les commissaires préposés aux recherches de grains avaient découvert du blé germé dans leurs magasins — quelle grande découverte ! — un démagogue s'écria : Tous ces abus cesseront avec la marche de notre armée, la fortune du fermier sera son guide. Dès son arrivée dans un village, elle s'enquerra si le fermier (quel fermier ?) est riche ; sur l'affirmative, *elle peut le guillotiner*, car c'est à coup sûr un accapareur. Le 20 octobre, ce ramassis de voleurs défila

devant la Convention et Charlier les harangua en son nom pour célébrer *leurs vertus, garanties de leurs futurs exploits.*

Quatre escadrons envoyés à Beauvais proclamèrent que les cultivateurs récalcitrants seraient pendus ; on obtint les grains au taux du maximum. Mais ce n'était qu'une partie de l'expédition. On démodérantisa le club du chef-lieu départemental, on menaça la municipalité de destitution, ses membres protestèrent, le pays se souleva et entoura le corps de cavalerie. Il fallut l'intervention d'un représentant mandé à cet effet, Levasseur de la Sarthe, pour l'empêcher d'être massacré. De retour à Paris, les délégués de ces fiers à bras racontèrent leur expédition à l'assemblée dont ils pervertissaient les travaux par le langage suivant :

Arrivés à Beauvais, chacun pour y exercer sa mission respective, Mazuel et Girard se sont aperçus que le modérantisme y faisait des menées sourdes. Aussitôt nous avons voulu substituer le républicanisme au monstre de l'aristocratie. Ce qui a tout facilité, c'est la présence des députés montagnards, André Dumont et Levasseur. Nous sommes parvenus à faire des habitants de Beauvais un peuple de bons républicains. Mais, nous ne dissimulons pas que des actes de rigueur ont été nécessaires. Déjà *l'un des conspirateurs a été frappé du glaive de la loi ;* d'autres vont subir *la même peine.* Un autre obstacle, que nous avons rencontré, c'est l'égoïsme. Nous venons déposer sur l'autel de la patrie les amas corrupteurs que faisait *l'aristocratie du commerce.* C'est dans des caves que nous avons trouvé l'or et l'argent que nous apportons (1).

Au même moment, Léonard Bourdon cherchait dans le facile *antagonisme des classes* le secret des malheurs de son pays, oubliant au club des Jacobins que la bourgeoisie s'illustrait au loin au prix de son sang.

Il y a à Paris deux peuples différents : l'un de patriotes, l'autre, composé de vieilles gens, qui ont une croûte sur les yeux, il faut respecter celui-ci, car il n'est pas en lui d'être autrement ; mais il y a aussi des prêtres, des soldats de Lafayette, des financiers qui sont devenus dévots depuis la révolution ; c'est sur ceux-là que doit tomber votre vengeance, votre justice.

Le 7 avril 93, Robert Lindet avait été désigné pour remplacer au

1. Le 7 novembre la châsse de sainte Geneviève, qui était une merveille d'art, était portée à la Monnaie et fondue, avec des trésors fabriqués à la Renaissance et durant le Moyen-âge par des artistes.

Comité de Salut public Jean Debry démissionnaire. Envoyé aussitôt à l'armée des Alpes, Lindet n'y avait guère séjourné et s'était rendu à Lyon pour en activer le siège. Rappelé en juin, il avait mis sous la protection de la loi les individus arrêtés à Lyon et s'occupant de son propre département en avait fait l'objet de motions diverses, surtout contre les administrateurs. Des mesures graves ayant été prises contre l'Eure, il obtint du Comité d'être adjoint à ceux qui devaient écraser les ennemis de l'unitarisme républicain. Il alla plus loin, il se rendit dans son pays (1) coopérer à la répression militaire, l'épura dans ses fonctionnaires et écrivit un mémoire sur les opérations qui avaient chassé les rebelles jusque dans le Calvados. En mission à l'armée des Côtes de Cherbourg, il y apporta le même esprit, et rentra dans la capitale pour être le témoin d'une disette mémorable.

Quel était l'état de la question ?

Le 3 novembre 92, Fabre de l'Hérault avait exposé à titre de rapporteur des Comités d'agriculture et de commerce :

« L'exportation doit être strictement défendue ; les lois la prohibent avec sévérité ; vos comités en ont examiné les dispositions ; ils se sont convaincus qu'elles n'avaient point tout prévu encore, et ont tâché de suppléer à leur silence. La circulation libre est un besoin dans une grande république ; sans la circulation, l'unité et l'indivisibilité ne seraient qu'une chimère, puisqu'un peuple de frères refuserait, à ceux qui font partie de la même famille, un excédent qui périt dans ses mains ; puisque sans elle l'agriculture périrait, le travail manquerait absolument, et la guerre civile nous ramènerait le despotisme ; toutes les lois la prescrivent. Vos comités ont cru devoir en rappeler l'exécution et prendre une mesure pour que le peuple fût bien certain que le blé qu'on achète dans les marchés est pour une partie de la république, que l'acheteur ne peut être troublé dans sa marche ; et que tout prétexte fût enlevé à la malveillance. Les marchés sont troublés, une police exacte doit les surveiller. Le vendeur doit y trouver sûreté et protection : et y porter le désordre est un délit public qu'il est important de réprimer.

» On s'est plaint plusieurs fois des achats faits pour le compte du gouvernement. Ces agents se surdisent et occasionnent des renchérissements dont les effets pourraient être funestes ; établir l'unité dans cette partie de l'administration, est le but de l'article que nous vous proposerons. Enfin, les magasins de marchands sont souvent menacés ; il est important qu'on les connaisse ; on ne craindra plus d'accaparement.

» Une inscription annoncera l'objet pour lequel ils sont destinés ; mais, dès lors, les attaquer devient une violation de la foi publique. Tous les citoyens doivent veiller au dépôt qui leur est confié. Que le mot de la loi, qui y sera inscrit, les garde mieux que l'appareil redoutable de la force. Prouvons enfin aux calomniateurs gagés du peuple, qu'il sait respecter les propriétés et les personnes, et qu'il sera libre malgré les efforts des marchistes et des despotes. »

1. Rapport du 4 février 94.

Chabot répliqua : L'assemblée a mis entre les mains du ministre de l'intérieur une somme de 12.000.000 pour l'approvisionnement. Loin que le prix des grains ait diminué, il a constamment augmenté ; dans le département de l'Aveyron, le blé qui se vendait 12 liv. le septier, se vend actuellement 27. Je ne cherche pas à inculper cette administration, mais il faut lui demander compte. Si on entend, par rendre compte, venir dire : J'ai acheté pour 12.000.000 de grains, je n'ai plus rien à articuler ; la reddition de ce compte ne sera parfaite que quand il aura été dit : J'ai acheté telle quantité de grains ; j'en ai distribué telle quantité à tel prix, avec telle perte ou tel bénéfice.

La *circulation libre* des grains, voilà le grand remède.

Intervenant avec l'autorité qui lui était propre, Cambon avait clos le débat par la proposition de l'achat à l'étranger : Il faut acheter en Amérique. On vient à la barre demander des secours. Les municipalités assiégées vous disaient : Il nous faut des secours : alors on a mis 8 à 10.000.000 à leur disposition. Avec ces sommes on a jeté la concurrence dans les marchés. Je demande qu'on mette 12.000.000 à la disposition du ministre de l'intérieur ; mais que dans vingt jours il rende compte de toutes les sommes données pour les subsistances.

Quelques jours plus tard, le Conseil Exécutif avait adressé à tous les Français une Proclamation où il invitait les citoyens à laisser librement circuler les grains. Il y était dit que si le commerce dans l'intérieur de la France est libre, si les négociants ne sont ni inquiétés, ni poursuivis dans les achats ni dans le transport des grains, alors, stimulés par leur propre intérêt, ils s'empresseront de porter ces grains dans les endroits où ils sont chers, parce qu'ils sont rares : bientôt la quantité qu'ils y auront introduite en fera baisser le prix au taux le plus modéré ; chacun, sans crainte pour sa subsistance, se livrera entièrement à son industrie, et en recueillera paisiblement le fruit.

Les discussions continuèrent durant toute l'année 93 avec des alternatives de soumission de la part des populations et de révolte selon les progrès des idées jacobines, les excitations des faux patriotes et les malheurs de la guerre civile au dedans, les désastres aux frontières du Nord et de l'Est. La peine de mort avait été prononcée tantôt contre ceux qui exporteraient des grains de France, tantôt contre ceux qui amèneraient leur arrivage à Paris. La capitale, il faut le reconnaître, préoccupait la Convention par les triumvirs qui sentaient leur puissance liée à ses satisfactions ou à sa tranquillité. Des récompenses furent décré-

tées à ceux qui dénonceraient les manœuvres de l'exportation et des troubles.

Les ministres renouvelèrent les ordres pour assurer leur circulation, des fonds furent votés encore pour achats à l'étranger, les journaux durent publier les notes officielles relatives à l'*importation* dans les ports marchands soit par navires neutres, soit protégés par nos flottes dans les ports militaires. Des tableaux de prix, officiels aussi, furent affichés pour indiquer le prix commun des grains. On abolit les procédures ayant pour objet les dépenses relatives aux subsistances. En donnant le pas à celle de Paris, on n'oublia pas les communes nécessiteuses, des fonds leur furent alloués, on répartit des grains entre les départements méridionaux. On discuta sur les subsistances de Bordeaux, sur leur cherté à Rouen.

Un décret fut rendu pour l'établissement de *greniers d'abondance dans chaque district* sur le rapport de Barère du 9 août. On fit la motion de mettre tous les grains à la disposition de la nation et une loi en ordonna le *recensement général* quelques jours plus tard. Le commerce des grains fut interdit, l'Amérique célébrée pour son concours, Pitt honni, des corps d'observation établis aux embouchures du Rhône, de la Loire et de la Seine pour empêcher leur sortie. La main de Lindet est dans toutes ces mesures ; enfin, une législation spéciale réprima les délits en matière de subsistances, il semble qu'on n'oublia rien.

Lindet confia au rapporteur ordinaire du Comité l'exposé de ses principes sur la formation de greniers d'abondance.

La France, s'écriait Barère le 9 août, est la contrée la plus fertile de l'Europe et la moisson de la présente année est abondante ; on répand toutefois des inquiétudes sur les moissons dans leurs rapports avec les subsistances. La richesse de la récolte détruira les espérances de nos ennemis dont les flottes bloquent les ports, car ils comptent réduire la France par la famine. L'Angleterre arrête les vaisseaux neutres chargés de blé ou de farine, confisque leurs cargaisons, aussi odieuse que les pirates. A l'exemple du peuple romain, votre Comité vous propose d'établir dans les principales villes de la République des greniers d'abondance. On choisira pour tels les palais des émigrés, leurs châteaux, et on fera concourir au soulagement du peuple les repaires de la féodalité. Le Comité a pensé aussi que, puisque la nation employait jusqu'à trois cent cinquante millions pour la guerre, elle pouvait bien accorder cent millions à la nourriture du peuple. Il entend faire plus encore. Il faut que le peuple ne soit pas obligé de recourir au boulanger

pour avoir du pain, il faut que chaque famille confectionne le pain nécessaire à sa subsistance.

Après cet exposé qui répondait si bien aux passions des classes pauvres et si éprouvées par la conscription, le défaut de travail et la faim, la Convention adopta par acclamation l'œuvre de Lindet (1).

Le 17 août, une loi complémentaire imposait aux administrateurs de chaque commune le *recensement général* des grains de la dernière récolte. Tout fermier convaincu d'avoir déposé une fausse déclaration devenait passible de six années de fers ; ses grains étaient confisqués, un quart au dénonciateur et le surplus revenait à l'État. Les réquisitions générales ou particulières des Représentants près les Armées formaient l'objet

1. Art. Ier. Il sera formé *dans chaque district* un *grenier d'abondance*. La trésorerie nationale tiendra 100 millions à la disposition du Conseil exécutif, sous la surveillance immédiate des comités de Salut public et des finances, pour l'achat des grains. Cette somme sera prise dans la caisse à trois clés, sur la réserve de 498.200.000 livres décrétée le 6 juin dernier.

II. Les conseils-généraux de districts choisiront parmi les maisons d'émigrés ou autres maisons nationales qui sont les plus sûres et les plus propres à ce grand établissement.

III. Les citoyens sont invités à acquitter en nature dans les greniers d'abondance les contributions publiques arriérées ou courantes, en totalité ou en partie.

IV. Les percepteurs d'impositions prendront pour comptant la reconnaissance du versement des grains au prix courant, laquelle reconnaissance contiendra la quantité, poids de marc, et le prix des grains fournis aux greniers d'abondance.

V. Les percepteurs de contributions publiques accéléreront, par tous les moyens que la loi a mis en leur pouvoir, le recouvrement des contributions publiques dans les délais prescrits.

VI. Il sera construit sur-le-champ, et à la diligence des corps administratifs, des fours publics dans chaque section des villes en proportion de la population de chaque section, et indépendamment des fours particuliers existants.

VII. Les boulangers des villes seront mis, en cas de besoin, en réquisition par les municipalités pour l'activité des fours publics, aussitôt qu'ils seront construits. Il leur sera payé une indemnité.

VIII. Les opérations des boulangers seront surveillées par les commissaires choisis par les sections, lesquels prendront toutes les mesures nécessaires pour prévenir et arrêter les abus.

IX. Les noms des boulangers qui, dans les circonstances actuelles, auront redoublé d'efforts et de moyens pour assurer les subsistances du peuple, seront proclamés solennellement au sein de la Convention nationale, comme ayant bien mérité de leurs concitoyens.

X. Ceux des boulangers qui cesseraient ou suspendraient leurs travaux seront réputés étrangers à la république, et comme tels destitués de leurs droits de citoyens pendant cinq années, et punis d'un an de gêne.

XI. Le comité d'agriculture présentera dans huit jours le projet de décret sur l'organisation des greniers d'abondance et l'administration des fours publics.

d'une disposition spéciale ; elles étaient maintenues au bénéfice des armées et les peines des faux déclarateurs les égalaient.

Le 21, Lindet donnait la parole à Léonard Bourdon pour présenter l'œuvre qu'il avait conçue et que s'appropriait, selon la coutume des comités de l'époque, le comité spécial dont il était la cheville ouvrière. Cette fois c'étaient les comités d'Agriculture, de Commerce et de Salut public qui venaient discuter les projets relatifs à l'approvisionnement de la République et des Armées. Les bases consistaient à mettre à la disposition de la nation une partie des grains récoltés cette année, et à instituer une *Commission centrale de Subsistances* pour approvisionner et entretenir les greniers d'abondance.

La séance fut orageuse et la motion très discutée. Il est bon d'écouter chaque orateur : *la Révolution dans son œuvre vraie, la voilà* dans ses faiblesses et ses aspirations, ses vues exactes ou fausses ; ses moyens d'action, ce furent les créations diverses des comités dans toutes les branches de l'industrie et du commerce, des lettres, des sciences et des arts. La politique fit le reste. Or, jusqu'ici nos *historiens* ont surtout envisagé dans leurs récits, quoi ? *les dissensions des partis*. Il est temps d'étudier les Institutions, leurs mobiles et leur jeu, leurs préjugés et leur but. Notons enfin que soit au Club des jacobins, soit au Conseil de la Commune de Paris, on refaisait ces mêmes discussions, on disséquait ces mêmes institutions en y apportant le fanatisme et l'ignorance pour flambeaux. Robespierre avait fondé le dualisme dans la représentation du pays et l'entretenait avec soin. Ses agents et ses collègues dans le triumvirat ne manquaient pas d'y exposer le *Verbe du maître!*

Chabot porta le premier la parole pour protester contre la civilisation demandée; il y voyait dans l'avenir un système contre-révolutionnaire, sans doute, pour que sa nouvelle famille composée de banquiers étrangers ne fût pas soupçonnée d'agiotage sur les grains.

La Convention a déjà décrété l'établissement des greniers d'abondance, je m'oppose aujourd'hui à ce qu'il soit créé une commission centrale de subsistances ; cette commission peut devenir un levier contre-révolutionnaire. C'est par les subsistances que de tous temps on a bouleversé. S'il fallait une commission centrale, je voudrais que ce fût la législature. Je demande la question préalable.

Duhem émit une opinion analogue :

Je m'oppose à ce qu'on mette en administration ou en régie les subsistances du peuple ; toutes ces administrations nous font mourir de faim. C'est là que se nichent les voleurs et les dilapidateurs les plus

effrontés. Vous ne pouvez placer votre confiance que dans la masse populaire ; c'est là seulement qu'on trouve la véritable probité. Fermez vos ports, les issues par où les grains s'écoulent et vont alimenter nos propres ennemis ; faites que les récoltes de la France servent uniquement à nourrir ses habitants. Voilà tout le secret.

Lacroix demandait avec clairvoyance une législation nouvelle et complète de la matière ; il indiquait la voie à suivre, Lindet en aura tout l'honneur :

Je crois essentiel de nommer non pas une commission, mais de composer un Comité d'agriculture et de commerce. Les mauvaises lois que vous avez portées sur les subsistances ont occasionné la disette factice que l'on a éprouvée. Le moyen de parer à ces disettes, c'est de faire connaître au peuple ses ressources ; c'est de faire chaque année un recensement de tous les grains, de comparer la quantité avec l'état de population. Je voudrais que ce recensement fût fait, non par des fermiers, mais par de bons sans-culottes, qui n'auront aucun intérêt à dissimuler la quantité des subsistances.

Je propose aussi de remplir des greniers d'abondance, en soumettant à l'un de vos comités la question de savoir s'il n'importe pas de payer l'impôt en nature. Le système de Chabot est impraticable.

Couppé, *de l'Oise*, égaré par sa haine contre l'Angleterre, émit des théories fausses, son discours le prouve, sur la fertilité du pays ; il était juste dans ses appréciations agricoles et ses reproches contre les administrateurs de Rouen :

Nos ennemis rient de toutes les mesures qu'ils nous font prendre, par les mouvements qu'ils suscitent au milieu de nous. C'est Pitt qui nous a fait croire que la France ne pouvait se suffire à elle-même. Sommes-nous donc les seuls qui ignorions que c'est la France qui nourrit la moitié de l'Europe ? Il y a chez le Ministre de l'intérieur des preuves que les années médiocres nourrissent la France pendant quatorze mois : c'est sur les terreurs semées par Pitt que nous avons mis cent millions entre les mains du Ministre de l'intérieur pour acheter des grains.

Après avoir fait notre recensement, il ne s'agit plus que d'empêcher que nos grains sortent de la République par mer. Je proposerai un mode simple. Interrogez les moissonneurs et les batteurs.

Je demande en outre qu'on fasse rendre compte aux municipalités du Havre, de Rouen et de Bordeaux de tous les prétendus magasins

que ces villes renferment. Je demande que tout navire chargé de grains dans les ports de la République soit confisqué au profit du dénonciateur.

Chabot qui avait ouvert la discussion, la clôtura en disant qu'il n'entendait nullement taxer les grains, mais qu'il fallait autoriser les municipalités à *passer des marchés de gré à gré* pour tenir le pain à un taux raisonnable, aux dépens des riches. Il voyait dans la circulation des grains un péril, contradiction surprenante, et n'admettait pas que la journée de travail fût proportionnée au prix du pain. Il était juste en demandant pour tous les départements les privilèges accordés précédemment à la capitale (1).

Le 15 novembre, inspirateur de la commission des subsistances, Lindet édicta un projet de décret dont le préambule expose la portée. On y retrouve son énergie personnelle imprimée aux ressorts secondaires de cette administration et qui lui a valu sa renommée (2).

« La Convention nationale, considérant que les implacables ennemis de l'égalité et de la liberté continuent de propager l'inquiétude et de répandre l'alarme sur les subsistances, qu'ils font oublier au peuple que le produit d'une récolte commune excède d'un cinquième la consommation ordinaire ;

» Que la dernière récolte a été très abondante et peut suffire à la consommation de plus d'une année ;

» Que la malveillance s'efforce d'égarer le peuple, d'empêcher l'approvisionnement des marchés et la circulation des grains destinés aux armées, de faire retenir toutes les subsistances, sous prétexte de conserver l'approvisionnement d'une année dans chaque commune et dans chaque canton, tandis que les nombreuses armées qui couvrent les frontières et l'intérieur de la République exigent la plus grande activité et ne permettent pas de calculer ce que des besoins éloignés pourront exiger dans une autre saison ;

» Que la rapidité de la marche des événements fait un devoir indispensable d'employer sans réserve toutes les ressources locales, de pourvoir à tous les besoins, de mettre de proche en proche en circulation toutes les subsistances ;

» Que des remplacements successifs feront refluer des subsistances dans toutes

1. Le tribunal criminel révolutionnaire fut impitoyable, avec raison, pour les fournisseurs d'objets militaires de tout ordre qui furent ultérieurement reconnus défectueux. Les uns y trouvèrent la mort, les autres un nombre déterminé d'années de fers avec l'exposition publique aux regards du peuple. Les acquittements n'étaient pas nombreux : la peine capitale atteignait ceux qui avaient reçu des sommes d'argent à titre de complices lorsqu'ils occupaient un poste nommé *commissaire* pour telle ou telle partie des réceptions de fournitures destinées aux armées.

2. Il faut regretter pour sa mémoire sa proposition sur les *dénonciations*, qu'il entendait faciliter jusque dans l'*instruction des procès* au tribunal révolutionnaire.

les parties de la République qui auront le plus fourni aux besoins des armées et aux dispositions provisoires du gouvernement ;

» Que toutes les subsistances doivent être exposées et affectées dans chaque département à la consommation, en attendant que les versements qui seront toujours faits à temps comblent le déficit, et remplacent les quantités nécessaires à la consommation ordinaire des habitants ;

» Que toute disposition tendant à resserrer les subsistances et les ressources locales serait un attentat contre la sûreté et le salut de la République ;

» Que tous les magasins militaires doivent être approvisionnés provisoirement des subsistances que fournissent les départements ; que les places et les marchés doivent être approvisionnés avec le même soin et la même abondance ; qu'il sera pourvu successivement au remplacement de l'excédent de consommation.

» Qu'une grande économie nationale doit multiplier les ressources et justifier que ce n'est pas en vain que la République a reçu et consacré l'égalité comme le principe fondamental de son gouvernement ; que les subsistances ne doivent plus être un objet de luxe, de prodigalité ou de dissipation ; que tous les citoyens doivent se nourrir du même pain ;

» Que le pain des troupes devant être boulangé et préparé de manière à se conserver pendant plusieurs jours, on doit introduire dans les boulangeries des armées un mélange de grains qui concilie le double avantage de faciliter le rassemblement des subsistances et de *donner un pain qui puisse se conserver* lorsque les circonstances exigent qu'on fasse la distribution pour plusieurs jours. »

Les corps administratifs durent approvisionner les marchés dans les termes du décret de septembre. Eux et les municipalités ne purent sous aucun prétexte s'opposer à la circulation et au transport des grains mis en réquisition pour les *armées*, pour le département de *Paris* et pour l'approvisionnement des *marchés*. Il fut spécifié que cette interdiction serait maintenue même dans le cas où leur commune n'aurait pas la quantité suffisante pour sa consommation. Il incombait à la Commission des Subsistances et des approvisionnements de remplacer, selon les besoins, la quantité de grains qui aurait été tirée de chaque commune ou canton et qui était nécessaire aux habitants ou aux armées. La mouture était prévue, on la voulut uniforme. L'extrait de son par quintal de toute espèce de grain fut fixé à quinze livres ; tout citoyen qui n'était pas boulanger était autorisé à faire moudre ses grains plus économiquement et à en extraire moins de son. Il n'y eut qu'*une même espèce de pain*, on le touchait sur carte, par quartier. Afin d'accélérer l'approvisionnement des armées et de distribuer du pain apte à se conserver, on établit ainsi la composition du pain : trois quarts en froment et un quart de seigle ou bien un quart d'orge, dans les lieux où l'on ne trouverait pas une quantité suffisante de seigles.

Le 14 décembre, le Ministre de l'intérieur commenta la Loi par une

Circulaire aux administrateurs de district, relative aux produits des récoltes. On en craignait la destruction par haine politique (1).

Les événements devaient se montrer plus forts que la volonté humaine.

Une des plus grandes disettes qu'ait éprouvées la France fut ressentie pendant l'hiver de 1794. Le prix de la viande augmenta d'un tiers ; or il est reconnu qu'à ce moment la France entretenait « une armée de douze cent mille hommes, » que sa cavalerie manquait de fourrage et que la guerre de la Vendée continuait (2). Les accapareurs, ils ont réellement existé, aggravèrent ces causes par leur agiotage sur les denrées et la Commune mit le comble à la mesure par un arrêté resté célèbre. Elle fit placarder à profusion, presque à chaque porte de maison, l'ordre par lequel elle réduisait chaque personne à *une livre de viande par décade !* Les membres des comités révolutionnaires se chargèrent d'appliquer la mesure ou du moins d'en surveiller l'effet. En

1. « Il existe, n'en doutez pas, un projet de détruire la plus grande partie des subsistances, en incendiant les grains en gerbes qui se trouvent amoncelés dans les champs.

Déjà l'on vient de tenter d'exécuter ce complot infernal, en mettant le feu à des grains qu'on n'avait pas encore battus ; heureusement que des secours prompts ont arrêté le progrès des flammes, et n'ont pas laissé au crime le temps de se consommer entièrement.

Mais cet événement est une leçon que l'on ne peut trop s'empresser de mettre à profit, et qui commande impérieusement la surveillance la plus active, non seulement des corps administratifs, mais encore de tous les véritables amis de la patrie.

Le Comité de Salut public, toujours occupé de ce qui peut contribuer à la tranquillité et au bonheur des citoyens, vient d'adopter une mesure générale qui doit être mise sur-le-champ en action dans toutes les parties de la République pour la conservation du dépôt précieux des subsistances : il a, par son arrêté du 11 de ce mois, prescrit la rentrée dans les granges et clôtures, des meules et gerbes qui sont actuellement dans les champs, et la garde de celles qui, par l'insuffisance des granges, ne pourront y être resserrées dans le moment....

Je vous enjoins donc, au nom du salut public et sous votre responsabilité individuelle, de prendre sans délai les mesures les plus efficaces pour que tous les grains en gerbes, de quelque nature qu'ils soient, les meules de paille, foin et fourrages qui sont actuellement isolés dans la campagne, soient rentrés immédiatement dans les granges et clôtures, et pour qu'il soit établi des gardiens dans les lieux où ces meules ne se trouveraient pas en sûreté, en attendant qu'il soit possible de les resserrer....

Un objet qui doit pareillement fixer votre attention, c'est l'ensemencement exact de toutes les terres qui se cultivent annuellement : vous ne pouvez trop surveiller cette partie essentielle de l'agriculture, et la loi vous fait d'ailleurs un devoir d'empêcher qu'aucun terrain ne reste inculte, lorsqu'il sera susceptible d'une production quelconque. »

2. Voir Mercier en son *Paris pendant la Révolution*, t. I, ch. 90.

province, les campagnes offrirent des tableaux sanguinaires ou navrants selon les cas. Les délégués des proconsuls départementaux les parcoururent le fer et la torche à la main, envahissant les métairies et les fermes. « Ils s'y précipitaient, a écrit un témoin autorisé, armés de fourches et de baïonnettes, empoignaient les moutons, les volailles, incendiaient les granges, déliaient les bœufs dans les étables à la face des propriétaires et vendaient leurs larcins à d'infâmes spéculateurs. Ces atroces brigandages firent disparaître subitement le beurre et les œufs. » L'agriculture allait de plus en plus à sa ruine.

Le spectacle de la vente des denrées était douloureux. Se formant en longues files, bravant la nuit et la température, des femmes attendaient dans la neige ou la boue trois œufs et un quarteron de beurre. La force armée des sections venait apporter le désordre de son insolence ou de sa brutalité dans leurs rangs. Tantôt sa cavalerie la foulait, tantôt des agents de la Commune appointés moins pour leurs fonctions que pour leur scélératesse ajoutaient leurs sévices à tant de maux. Là encore, ils protégeaient l'audace des accapareurs dont les mandataires étaient des portefaix. Formant avec leurs épaules un rempart impénétrable devant les boutiques, ils enlevaient des bœufs entiers ; alors seulement s'avançaient les femmes rangées deux par deux. Combien s'en revenaient les mains vides !

Si d'autre part on se rejetait sur le poisson, il était corrompu, la vente avait lieu à l'enchère aux marchandes ambulantes. Le beurre frelaté fut aussi en faveur, la famine lui ayant donné de la valeur, mais il causa beaucoup de maladies. L'agneau atteignit le prix fabuleux de quinze francs la livre. La volaille, faute de grains dus à la réquisition militaire, eut une abondance relative et son bon marché dura peu. A ce bien-être factice d'une denrée promise à la fortune succédèrent les légumes secs ; trop heureux ceux qui ne les consommèrent pas à l'eau pure.

L'amoindrissement du pain fut la privation la plus désolante. Dès deux heures de la nuit, les femmes rangées en double file nommée par le peuple lui-même *queue*, se pressèrent devant les boulangeries. On y remarquait beaucoup de jeunes filles. Tout ce monde parlait, bavardait avec entrain ; combien y furent compromises pour d'innocents propos sur la politique, d'autant que la gendarmerie était là, surveillant, écoutant, culbutant les intéressés et apportant le désordre sous prétexte de prévenir les accidents. L'obscurité de la nuit et les portes des maisons entr'ouvertes favorisèrent des audaces luxurieuses ; d'autres plus per-

vers se ruèrent sur les femmes objets de leurs désirs impurs. Aussi, date-t-on de cette époque et de ces causes l'abaissement de la morale et presque la perte de toute pudeur.

A ces ébats et aux vociférations dont ils étaient l'objet, aux luttes entre les hommes eux-mêmes et les femmes, succédaient les vagissements des enfants et les cris des vieillards. Les faibles demandaient *du pain*.

Pour les autres denrées de première nécessité, des queues se formèrent à nouveau.

Le renchérissement de la main-d'œuvre fut le résultat inattendu de la Loi du maximum, l'ouvrier étant moins libre de son temps.

En vain la Commune déclara-t-elle *suspect* tout marchand qui renoncerait à son état ; cette loi barbare aggrava le mal, marchands et denrées disparurent chez les particuliers et on ferma boutique.

Telle fut en 1794 la disette de Paris : elle se continua en 1795 ; la paix de Bâle et celle de l'Espagne y mirent un terme, les victoires de 96 sauvèrent tout.

Les fermiers de campagne qui échappèrent au pillage des envoyés de la Commune ou des Représentants à l'intérieur, ou qui s'entendirent avec eux pour partager le résultat de l'accaparement, composèrent une espèce de politiciens spéciale. Ils ne se montrèrent pas seulement durs pour les Parisiens, ils exploitèrent leurs souffrances en pillards et en avares. Objets précieux, objets d'art et bijoux, tout leur fut bon, venant de la noblesse ou des émigrés, des bourgeois même.

Mercier, auquel il faut toujours revenir pour Paris, a tracé de ces souffrances et de ces infamies un tableau spécial.

Les privations des choses de la plus absolue nécessité furent endurées patiemment suivant lui ; on ne se souleva point, on respecta les dépôts où étaient emmagasinées les denrées de première nécessité. Les boutiques fermant à la nuit s'ouvraient tard le lendemain ; c'était à qui ne vendrait pas... Le faubourg Marceau, refuge des ouvriers de toutes classes... n'offrait plus qu'un vaste silence. *Quelques paniers de pommes de terre semées de porte en porte, avec quelques rations de pain, les sauvèrent de la famine.* Il est difficile de comprendre ce qui a contenu la vengeance du peuple. L'histoire l'ignorera puisque les contemporains de ces singuliers événements ne peuvent en rendre compte [1].

Indigné de ces spectacles, le même écrivain, parlant des ambitieux

1. En son *Paris pendant la Révolution*, t. II, ch. 155.

qui s'appelaient l'Esprit public, et des ennemis de la gloire nationale s'écriait : *L'opinion de Paris est nulle en politique. Il ne faut pas la compter.* Il ajoutait qu'on aurait tort de s'embarrasser de ce qui s'y dit, c'eût été difficile. Les délibérations de la *Commune de Paris* attestent que la question des subsistances fut toujours surveillée de près par les affamés de popularité. Les *Commissaires pour les subsistances* délégués en mission privée dans les départements, venaient en effet lui rendre compte du zèle et de la bonne volonté ou de l'opposition qui avait été apportée dans les réquisitions. Ils constataient la protection accordée aux convois par les sans-culottes, qui ne refusent rien pour leurs frères de Paris. Quelquefois les réquisitions étaient si rapidement exécutées, qu'il était impossible de satisfaire aux paiements. Dans certains cas les citoyens zélés ouvraient leurs bourses pour que les approvisionnements n'éprouvassent point de retard. Si quelques-uns agissaient avec ostentation, d'autres cachaient leurs noms et on ne les apprenait que par leurs services et par la délicatesse de leurs procédés. Dans d'autres districts, on n'attendait pas l'arrivée des commissaires aux subsistances. Blés et farines étaient requis d'urgence. Ailleurs encore, on prenait les moulins en réquisition sur le seul bruit des besoins qu'éprouvait la capitale. Ceci se passait spécialement dans les départements qui l'avoisinent. Les gardes nationales se mettaient de la partie, elles organisaient des patrouilles incessantes, elles escortaient les convois aux moulins et surveillaient les meuniers.

Lorsque le civisme de certains départements eut été bien exposé, on vit le conseil général de la Commune de Paris accorder à l'égal de la Convention, ses témoignages d'approbation. Il applaudit aux rapports qui lui furent communiqués, il arrêta qu'il serait fait *mention civique au procès-verbal* de la conduite des administrateurs pour l'Eure, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir ainsi que des municipalités et des sans-culottes de ces départements. Le même procès-verbal eut l'honneur d'être inséré aux affiches de la Commune et d'être envoyé aux intéressés. On lui témoigna ainsi avec quelle sensibilité le conseil général recevait les preuves de leur fraternité et de leur bienveillant concours.

Aux jacobins, on était moins prompt à l'enthousiasme. On y rappelait que la Convention avait le droit de déshabiller les citoyens pour vêtir ses défenseurs et d'employer des moyens analogues pour nourrir ses armées. Or, celles-ci comprenaient un million d'hommes à nourrir, il appartenait aux assignats et au maximum de leur suffire avec le système des réquisitions. Mais dans quel langage tout cela était-il soutenu !

C'est le propre des patriotes, avancait à la tribune des clubs un orateur gras ou hâve, selon qu'il était disciple de Pache ou de Murat, de s'imposer des sacrifices pour la subsistance des armées. Elles assurent aux frontières le triomphe définitif de la liberté. *Se montreraient-ils inférieurs à ces nègres qui n'ont dernièrement réclamé que la liberté et des pommes de terre?* La frugalité, l'économie, voilà les vertus républicaines. Paris peut-il être au-dessous des départements? Ceux-ci n'ont-ils pas organisé un carême civique? Il appartient à l'amour de la liberté de rendre possibles les jeûnes que la superstition des catholiques pratiquait. Imitons les bataillons de l'armée du Rhin à Landau. Cette phraséologie faite d'impostures, allait aux déshérités pour les tromper, les exciter et les séduire. Robespierre et ses agents, ses familiers et son banquier, menaient joyeuse vie, chez les Duplay et chez eux. Ce n'est pas aux Halles qu'habitait le triumvir; il eût vu le mal de trop près, et, sous couleur de Comité, de devoirs civiques, il vivait dans l'un des riches quartiers de l'époque.

L'*opposition anglaise*, qui savait faire la part des maux que créent d'aussi grandes crises, voyait juste dans notre grandeur militaire, dans les principes d'égalité et de liberté que nous portions à travers l'Europe, malgré Robespierre et son système.

Lord Stanhope, aux côtés de Fox, de Shéridan, se distingua parmi ceux qui y virent juste. Dès 93, ils méritèrent d'être appelés *citoyens français*. Ces hommes illustres tenaient tête à Pitt, protestaient contre sa politique en Vendée, et n'admettaient pas que la France troublât le repos du monde. *Le pouvoir dominant en France*, s'écriait Stanhope, le 23 janvier 94, *est légitime*. Que signifient les promesses coupables parties de nos ministres par lesquelles ils entretiennent la séduction de Français abusés? Passant en revue les efforts réalisés dans la question du matériel et des munitions, celle des assignats et de leur relèvement, celle des domaines nationaux et de la disette, il abordait l'effet de ces mesures sur les champs de bataille.

« Soigneux de n'oublier aucune objection, les adversaires de la nation française nous ont dit, au commencement de la guerre, que le défaut de discipline de ces troupes finirait par assurer la victoire à l'obéissance et à la tactique militaires, indispensables dans un siècle éclairé, et qui ne pouvaient être remplacées par le courage qu'on voulait pourtant bien ne pas contester aux Français. Ces troupes, qu'on prenait tant de plaisir à déprécier, comme si les mépriser eût été même chose que de les vaincre, ne devaient pas pouvoir tenir devant les troupes autrichiennes, prussiennes et anglaises, les mieux disciplinées et par conséquent les plus redoutables de l'Europe. Eh bien! assez de combats ont-ils prouvé le contraire? J'en atteste les

plaines de la Champagne, Jemmapes, les lignes de Weissembourg, Dunkerque et mille autres lieux consacrés à la liberté et à la gloire par les torrents de sang ennemi dont les Français les ont arrosés. J'en atteste l'aveu même de leurs adversaires: les généraux autrichiens sont convenus que les Français étaient tellement disciplinés et si braves au milieu du carnage, que l'idée seule de les combattre à nombre égal portait l'épouvante dans les soldats qu'on leur oppose.

« Enfin, et c'était le dernier motif qu'on donnait avec confiance pour décider la guerre contre les Français, ils devaient éprouver la plus cruelle disette. Certes, c'était déjà sans doute une idée bien horrible que de songer que plus de vingt-cinq millions d'hommes, de la presque totalité desquels nous n'avions à nous plaindre en rien, devaient souffrir les angoisses de la famine, parce que quelques despotes d'Allemagne ne goûtaient point la forme de leur gouvernement; mais cette détestable machination n'a pas plus réussi que les autres, dont la malveillance trompée par l'absurdité pouvait seule se promettre le succès ; et ce plan infernal d'affamer un peuple n'a produit chez celui-là qu'un enthousiasme à côté duquel le républicanisme si vanté de Sparte et de Rome ne peut rien mettre en parallèle. »

La presse de Paris eut ordre de répéter ces louanges effectives et le *Moniteur* donna l'exemple.

Aux attaques passionnées de Londres, les Comités, dans leurs sections, répondirent par un redoublement d'activité dans la préparation de la guerre. On sait ce qu'avait voulu Carnot pour cette campagne, préluder à la paix par la possession de nos *frontières naturelles* à l'est comme au nord. On a dit de Prieur, qu'il seconda admirablement son ami ; cet éloge il faut l'appliquer aussi à Lindet, le premier de ses collaborateurs dans les approvisionnements, et à Prieur de la Marne.

Une loi très spéciale, celle du 12 février, eut pour but de régler *l'exercice du droit de réquisition et de préhension*. Ici encore, Lindet abandonna à l'art de parole de Barère le soin de présenter, en les résumant, les principes sur cette matière.

Malgré les décrets rendus, fut-il dit, les administrateurs de districts, les officiers municipaux et les gardes nationales mettent en réquisition les subsistances : ils agissent de même pour les matières qui se trouvent dans leur territoire et celles que l'on transporte. La circulation est interceptée. Ces réquisitions sont irrégulières et concentrent les productions dans les communes. Le commerce irait à sa ruine, les communications se ralentissent, il est donc nécessaire de réprimer un abus qui enlève les subsistances et les matières à la consommation. C'est à la *Commission des subsistances* seule que la *Convention* a délégué l'exercice du droit de réquisition. C'est à l'exercice de ce droit concentré dans une commission que l'assemblée souveraine a pourvu à l'approvisionnement des armées, à la distribution des subsistances et aux besoins renaissants des départements.

Si les autorités constituées continuaient d'usurper l'exercice de ce droit, il en résulterait une stagnation d'affaires et une désorganisation du gouvernement. Si chaque administration ou municipalité pouvait mettre en réquisition ce qui est ou passe sur son territoire, il y aurait autant d'États qu'il y a de districts ou de municipalités dans la république. De tels faits constitueraient une usurpation d'autorité. La Convention édicta la loi propre à interdire ces dangers par ses prescriptions.

La fonction de mettre en réquisition les objets et matières qui doivent être mis en circulation ou en consommation pour les armées, les établissements publics et les communes, est attribuée à la commission des subsistances et approvisionnements de la République.

Nulle autorité ne pourra exercer cette fonction, si elle n'en a reçu mission par un décret de la Convention ou un arrêté du Comité de Salut public.

Les corps administratifs ou municipaux et les agents qui seront autorisés de mettre en réquisition ou qui seront chargés de faire exécuter les réquisitions décrétées, ou arrêtées, ou délibérées, seront tenus de se renfermer dans les bornes des pouvoirs qui leur seront délégués, et de déterminer avec précision la nature, la qualité et la quantité des objets qu'ils mettront en réquisition, sous peine d'être poursuivis pour excès de pouvoirs.

Les Représentants du peuple envoyés auprès des armées, qui jugeront devoir mettre en réquisition des matières et objets nécessaires à la consommation, communiqueront leurs projets d'arrêté au Comité de Salut public.

Lorsque des besoins très urgents et des cas imprévus obligeront les Représentants du peuple à des réquisitions immédiates, ils adresseront au Comité de Salut public et à la commission des subsistances une expédition de leurs arrêtés. Ceux-ci seront exécutés provisoirement.

Dans l'équipement, les conventionnels en mission se plaignirent jusqu'à la fin de la campagne de 94 de la pénurie des chaussures. Jusqu'en Vendée, on dut signaler ce malheur ; donc à l'intérieur de la République. On y accomplit des marches de dix-huit lieues *sans souliers*. Or, ce sont des ardents comme Prieur de la Marne, Bourbotte et Francastel qui le déclaraient. On lit même dans une de leurs dépêches : *Nous croyons qu'il y a une conspiration pour nous en priver. Aidez-nous à la déjouer*. Le chef-d'œuvre de Raffet qui constate le dévoûment de la troupe sous une forme humoristique, est donc une réalité.

Le Comité de Salut public remédia aux misères à l'intérieur et aux

armées, en attribuant exclusivement à la Commission des subsistances et des approvisionnements le droit de réquisition exclusif. Il eut le bonheur, dans la répartition du pouvoir entre les membres du gouvernement révolutionnaire, de rencontrer pour cette partie un travailleur rare, d'un esprit étendu, de vues larges, d'une fermeté absolue. Lindet accomplit pour approvisionner les armées des prodiges ; aussi, l'a-t-on assimilé à Carnot, ce qui est beaucoup. Prieur le seconda avec d'autres et mieux que tous ses collègues.

Lindet n'admit jamais, malgré son jacobinisme, que l'on approvisionnât Paris par des prélèvements forcés qu'aurait opérés l'armée révolutionnaire. Il mit fin aux transports de cinquante lieues qui étaient ruineux pour leurs auteurs, auxquels ces derniers se dérobaient, même par la fuite. Il put être despotique, dans un but élevé, mais il fut surtout utile pratiquement et ses résultats indéniables. Lorsque aux cinquante lieues il en eut substitué dix, lorsque au profit des armées il eut imposé de vider les greniers et magasins privés sans se préoccuper de leur propre entretien, il y eut des murmures. Lindet ne s'en tint pas alors à la lettre de la loi, il l'expliqua au lieu de l'imposer ; il parla de l'intérêt général et l'exposa en vues précises, fit comprendre la combinaison qui pouvait seule assurer le salut en servant d'abord les armées, gage de l'indépendance nationale et de la paix future. Son double honneur, le voilà et il n'appartient qu'à lui.

Barère a pu être le rapporteur préféré en certaines circonstances, il n'a été qu'un avocat de la cause publique et un phraseur d'actes ou de mesures préparées, organisées par Lindet. Celui-ci lui laissa la satisfaction d'annoncer le 16 juin l'arrivage de grains par une flotte de cent seize vaisseaux américains, au moment où des Alpes au Nord, de Weissembourg à Pirmasens nous étions victorieux. Mais le succès maritime était certes plus important, oui, car c'est celui qui devrait donner des subsistances à un peuple digne d'être libre, puisqu'il avait su s'imposer une année de sacrifices et de privations pour les objets de premier besoin.

Le pacte de famine que l'Anglais avait écrit avec du sang et de l'or chez les divers gouvernements de l'Europe, avec des trahisons et des perfidies dans le gouvernement américain, ce pacte est anéanti. Notre flotte de la Chesapeack, chargée de farine et de grains, est rivée dans les ports et vient concourir avec la plus belle récolte pour nourrir le peuple et ses armées. Notre sollicitude était à son comble depuis trois mois ; rien ne transpirait de nos craintes pour le salut de ce riche convoi. La

trahison d'un agent politique nous faisait craindre que les Anglais fussent plus tôt avertis que les Français pour sauver ce convoi de grains qui nous donne tout à coup des bâtiments, une population de matelots, et des moyens pour chasser cette famine que l'Anglais croyait assujettir à ses ordres. Les retards de cette flotte, occasionnés dans un pays où s'agglomèrent les émigrés, les doutes répandus sur les principes de quelques agents diplomatiques, nous avaient accablés de toutes les inquiétudes. Oui, le salut de la patrie, l'entretien des armées, la nourriture du peuple tenaient à l'arrivée de cette flotte ; les coalitions de nos ennemis du dedans tenaient aussi à cet événement maritime.

Averti par la trahison, le roi Georges a donné l'ordre à ses flottes de se rassembler pour s'emparer du convoi, mais nous veillions. Jean Bon-Saint-André est monté sur le vaisseau allégorique de la Révolution, *la Montagne ;* par des ordres précis, les nôtres ne devaient combattre que pour sauver la *Flotte nourricière*. Si notre marine était inférieure de 14 vaisseaux de ligne à la marine ennemie, nous comptions que le courage français suppléerait au déficit des vaisseaux et balancerait les forces.

Notre flotte, quoique inférieure de quatorze, quoique placée sous le vent de l'ennemi, n'a pu oublier qu'elle était française pour des républicains; combattre des Anglais, c'est centupler les courages. La haine du nom anglais et le salut de la flotte marchande ont livré le combat. Si plusieurs de nos vaisseaux ont été démâtés, un plus grand nombre des leurs ont subi le même sort, et trois ont été coulés bas. Si sept de nos vaisseaux démâtés ne sont pas rentrés, et s'il y a lieu de craindre que l'on ne s'en soit emparé, du moins les pertes de sa marine seront senties à l'amirauté de Londres ; l'objet du comité a été rempli. La flotte nourricière est sauvée, nos bâtiments et nos subsistances sont entrés dans nos ports.

Que l'honorable ministre, qui rive avec tant de succès et de loyauté les fers des Anglais, aille vanter cette victoire à ses marchands de Londres, à ses manipulateurs, à ses banquiers. Qu'il leur conte, en célébrant la valeur de son escadre, que tous les bâtiments marchands sont arrivés en France. Il verra comment cette nation boutiquière appréciera ses promenades navales. Si le gouvernement veut augmenter la joie publique à la Bourse de Londres, qu'il leur avoue qu'une division de notre marine vient de s'emparer d'une frégate et de quinze bâtiments hollandais chargés de subsistances et de matières premières. Que les gazettes répètent aussi dans les tavernes et dans les palais de

Westminster qu'environ trente nouvelles prises sont annoncées au commissaire de la marine et affluent dans nos ports !

Le combat célèbre d'Ouessant eut en Europe un vrai retentissement, la victoire réelle fut pour ceux qu'on put approvisionner.

Le 16 juin, la Convention entendit un rapport de Roger Ducos lu au nom du *Comité des secours publics* sur l'état des *Sociétés Philanthropiques*. Si la Constituante et la Législative leur avaient été favorables, le système des triumvirs se montra leur adversaire décidé. Nées sous l'ancien régime, s'écriait Ducos, elles ont participé aux fautes d'un gouvernement dilapidateur et corrompu, et *ce gouvernement a souffert qu'elles suppléassent à ses charges et à ses devoirs*. Nos précédentes assemblées ont beaucoup parlé d'*indigence*, de *mendicité*, mais, pas plus que l'ancien gouvernement, elles n'ont réalisé aucun moyen de soulager le pauvre et de faire disparaître le mendiant. *Vos lois seules ont atteint ce but*. Ducos devenait injuste dans cette diatribe ; mais ce qu'il ne disait pas, on le devine, les terroristes voulaient que tout émanât d'eux seuls pour conserver leur pouvoir, et ils redoutaient avec raison qu'une charité éclairée vînt contrebalancer leur pouvoir par la confiance qui s'établit entre celui qui donne et celui qui reçoit. De là le faux exposé de principes qu'on va lire dans son texte officiel :

Tant que l'indigent rencontrera quelqu'un qui lui donne, ce sera une entrave à l'extinction de la mendicité, un obstacle à l'exécution de vos lois. Le citoyen est dans un état humiliant de pauvreté lorsqu'un autre citoyen verse l'aumône dans sa main ; mais le citoyen n'est plus pauvre lorsque la nation lui distribue les secours qu'il a droit d'en exiger. C'est d'après ces réflexions que votre comité propose de ne point déférer à une nouvelle demande de fonds, que réclame la Société Philanthropique de Paris.

Cette Société s'était formée en 1789. Elle a fini avec l'émigration. Ses continuateurs de 1793 sollicitèrent une somme de 36,000 livres pour être en état de continuer leurs distributions ; ils en obtinrent 25,000 seulement.

Vos décrets des 19 mars, 28 juin et 19 août 93, avaient assuré des secours à la vieillesse, à l'enfance abandonnée, à la maternité, à l'indigence ; en un mot, vos décrets des 4 mai, 18 juillet, 6 nivôse et 21 pluviôse les avaient assurés aux familles des défenseurs de la patrie ; les décrets postérieurs des 13 pluviôse et 22 floréal les ont fixés à domicile pour le premier cas, et celui du 14 pluviôse pour le second. Un arrêté du 5 prairial a pourvu aux moyens d'exécution des lois

contre les mendiants ; 120 millions ont été remis à la commission de secours pour remplir l'effet de ces lois.

Il y a plus : vous avez décidé, le 13 pluviôse, qu'il ne pouvait plus y avoir qu'une manière de secourir l'indigence, et, le 19 mars, que toutes les générosités individuelles, tous les dons, devaient se confondre dans la masse commune. Tous les indigents sont frères. Il faut que les municipalités établissent les listes des pauvres.

Ces théories erronées prouvent néanmoins les idées conventionnelles quant à la mendicité, et il était nécessaire de les connaître pour que notre étude fût sincère, exacte, complète.

Les succès d'Ouessant ne purent cependant empêcher la famine de réapparaître au début de l'année 95.

La loi du Maximum avait mis fin à une concurrence éhontée, mais elle avait donné lieu à des réactions et avait frappé les transactions commerciales d'arrêt. La Convention discuta à fond le 23 décembre 94 le système et le condamna en ces termes : « *Toutes les lois portant fixation d'un maximum sur le prix des denrées et marchandises cesseront d'avoir leur effet à compter de la publication de la présente Loi.* »

Eschassériaux se distingua par un Mémoire où il reproduisit les théories des Physiocrates sur l'agriculture et qu'il appelait « les véritables bases de l'économie politique. » Au nom des divers comités, Johannot présenta le rapport qui aboutit à la suppression juste de la Loi du maximum.

On y lisait de nobles vœux : *L'Europe, liguée contre nous, fuit devant nos armées triomphantes ; toutes les erreurs peuvent être facilement réparées et c'est pour cela qu'on ne craint pas de les découvrir.* Prohibons l'exportation, que l'importation et la circulation soient libres et promettent avec l'abondance toutes les libertés. Alors on ne verra plus le fermier garder son blé moissonné et vendre des denrées qui ne le sont pas [1], ajoutait Cochon. Oui, répliquait Bréard, c'est le maximum qui a tué le commerce, anéanti l'agriculture. Pouvait-on approvisionner lorsqu'il fallait vendre, sous peine d'être poursuivi, souvent au-dessous du prix d'achat ? Or, la fortune publique ne se compose que des fortunes particulières. Tel est un des côtés des procès faits après thermidor aux triumvirs.

Quarante-cinq jours de gelée consécutive, les routes impraticables avec la glace, les moulins devenus immobiles, voilà les causes pre-

1. On vit des fermiers nourrir leurs animaux de basse-cour avec du blé et les vendre ce qu'ils voulurent : le fait fut dénoncé à la tribune.

mières de la disette de 95. Sous l'ancien régime on avait vécu avec 1.500 sacs de farine par jour, il en fallait depuis 93 de 1.900 à 2.200, au témoignage de Boissy-d'Anglas. On atténua les souffrances en sablant les routes et Paris reçut 600.000 quintaux de farine qui le sauvèrent. Les scènes de l'année précédente se renouvelèrent, la prévoyance des gouvernants, les arrivages et le printemps y mirent fin. La Paix de Bâle annonça une ère nouvelle que justifia la Campagne d'Italie.

CHAPITRE LXXXVII

LE MATÉRIEL AUX ARMÉES : MONGE ET PRIEUR-DUVERNOIS

I. Situation du matériel en 1792. — Question des piquiers. — Désordre des bureaux de la guerre. — Discours de Billaud-Varennes d'août 1793. — Deux répliques de Danton et Carnot. — II. Rôle de Monge et de Prieur de la Côte-d'Or. — Loi nouvelle sur l'armement. — Aciers, armes blanches, carabines, surveillants de fabrication. — Usines à Paris. — Munitions. — Fonderies de canon, d'après l'ouvrage de Monge. — Rapport de Prieur sur les poudres et salpêtres. — Établissements à épreuves de Meudon. — Cours révolutionnaires. — École centrale des Travaux publics. — Fourcroy et Prieur aux Cinq-Cents.

I

C'est au *coup d'État* du maréchal de Broglie, président du Conseil, qu'il faut remonter afin de connaître officiellement, depuis le 12 juillet 1789, l'état de l'armement. La découverte de magasins de fusils à l'Hôtel-de-Ville et aux Invalides facilita le premier armement des citoyens dans la capitale. L'organisation de la Garde nationale à Paris et dans toute la France généralisa l'étude de cette partie des questions techniques, lorsque le Manifeste de Brunswick vint démontrer une guerre imminente.

Le Comité militaire et l'Assemblée nationale, saisis de projets relatifs à la *réorganisation de l'armée* et à la *défense des frontières*, de leur propre initiative, cherchèrent, dans les années 1790, 91 et 92, les moyens de rétablir les forces militaires dans leur ensemble. Les divers ministres de la guerre qui se succédèrent, notamment La Tour du Pin et Narbonne, proposèrent une législation nouvelle et une série de mesures réformatrices. Les événements et les troubles populaires, l'enthousiasme des populations aux frontières et la délivrance d'armes à leurs gardes nationales, l'armement des volontaires avaient bientôt conduit à la pénurie. Une réserve de cinq cent mille fusils avait disparu dès le mois de décembre 1790. Les municipalités de Lorient et de

Toulon avaient prétendu, par des empiétements successifs, disposer des approvisionnements de ces ports.

Le pouvoir législatif, interpellé, interdit, par un décret spécial, ces abus à la fin de 90. En juin 91, il expédia des courriers à tous les départements, portant injonction aux fonctionnaires publics, aux gardes nationales et aux troupes de ligne d'arrêter toute personne tendant à sortir du royaume, et de s'opposer à l'exportation des armes, des munitions et des chevaux. En septembre, ceux qui se nommaient les *Premiers soldats de la liberté*, s'habillèrent et s'équipèrent à leur frais pour une bonne part. Les Directoires des départements obtinrent à cette époque de leur venir en aide par des emprunts, par des marchés à terme, et par des souscriptions. On vit des volontaires partir sans armes ; ils devaient les recevoir de leurs villes, aux corps, ou à la frontière.

Les débuts de l'Assemblée Législative annoncèrent les déchirements des partis politiques ; l'égarement des esprits dans l'armée par des actes de sédition d'une part, et les accusations les plus révolutionnaires contre des ministres de la guerre honnêtes, mais débordés parce que tout était à refaire.

Neuf mois plus tard, en juin 92, la pénurie des matières employées à la confection des effets militaires devint un sujet de préoccupation. Leur consommation, depuis trois années, avait paralysé les ressources ; on fit un nouvel appel au commerce avec espoir de succès. Il n'en était pas de même pour l'armement.

Les distributions d'armes concédées aux habitants des frontières avaient achevé l'excès de celles concédées aux milices bourgeoises. Les magasins et les arsenaux étaient dépourvus à tel point qu'on ne pouvait utiliser les bataillons arrivés à destination. L'approche des hostilités avait néanmoins imposé le devoir aux autorités de garnir les arsenaux. Des marchés, montant au chiffre de vingt-quatre millions, avaient été passés dans le but d'acheter cinq cent mille fusils ; mais les entrepreneurs retardaient les livraisons, dans l'incertitude d'être payés. Les manufactures de Maubeuge, de Charleville et de Saint-Etienne, appartenant à l'État, avaient été encouragées à activer leurs travaux par des primes proportionnées à leur fabrication ; devant de telles nécessités, elles restèrent au-dessous des demandes. Aussi, créa-t-on de nouvelles fabriques ; les lenteurs de leur installation s'accordèrent mal avec l'instantanéité des besoins. Des villes avaient payé des commandes par anticipation ; à la livraison, les armes avaient été l'objet d'accepta-

tions frauduleuses. Aux mœurs de la guerre, on ajoutait le vol et la concussion ; un dixième au plus des fusils fournis avait fait feu. N'était-ce pas appeler les réclamations, provoquer le désordre, pousser à la désertion ?

En juillet 92, on discuta la question des *Piquiers* à intercaler dans les rangs de l'infanterie, en rappelant les batailles de Cérisoles et de Marignan, les mémoires de Montecuculli et de Maurice de Saxe. La Législative trancha le débat en disant : « Chaque soldat ou volontaire d'infanterie aura un fusil. » Mais comme *chacun doit être soldat par devoir ou par métier* dans un Etat libre, la pique sera donnée à tout citoyen qui sera sans arme à feu. Avec les massacres de Septembre, suite inattendue du Dix-Août, on licencia les dix régiments de ligne suisses et on les obligea à rendre leurs armes avant leur départ ; on établit que la marche de troupes licenciées en armes et circulant ainsi occasionnerait des troubles. Les indemnités à ce titre et à tout autre leur furent données ; un mois plus tard, la paix était maintenue avec l'Helvétie à raison du respect des capitulations quant à leurs conditions pour le passé.

Après les journées de Septembre, la disette d'armes donna lieu à des mesures exceptionnelles. Les corps administratifs et les municipalités possesseurs de magasins furent tenus de livrer tout ce qu'ils contenaient, notamment les fusils et les sabres, à la première réquisition du Pouvoir exécutif. Tout citoyen possesseur d'un fusil qui ne marchait pas à la frontière ou qui ne cédait pas son arme à un volontaire, était déclaré *infâme, traître à la patrie et digne de la peine de mort !* par le texte même de la loi.

Valmy et Jemmapes, préludes de la conquête de la Belgique, la trahison de Dumouriez et la création du Comité de Salut public signalèrent les douze mois qui nous conduisent au ministère de Bouchotte. On connaît sur les désordres du ministère de la guerre la singulière explication qu'en avait donnée Robespierre jeune : *les intrigues de Dumouriez*. Ce fut cette accusation qui acheva au 2 juin la perte du parti girondin.

La manufacture de Maubeuge avait reçu en avril 92 l'ordre d'envoyer à Paris, pour qu'ils y fussent réparés, quarante mille fusils dont elle était surchargée ; au même moment, on avait fait partir de la capitale pour le nord des escouades d'ouvriers destinés à remettre en état ces fusils. Or, un décret prévoyant avait prescrit de n'envoyer à la frontière que des volontaires armés de fusils et équipés. Bouchotte l'annula de

droit. Il imposa le départ de recrues sans fusils en alléguant qu'ils seraient pourvus de fusils à leur destination. Les dilapidations et les mesures contradictoires l'emportaient avec les agents jacobins et Cambon protestait contre les modifications d'employés imposées à ce département. *Je défie qui que ce soit*, ajoutait-il, *de faire marcher cette machine*. Bouchotte s'était engagé, on en a la preuve aujourd'hui, à n'autoriser la conclusion d'aucun marché sans que le nom du *soumissionnaire* n'eût été agréé par le Conseil de la Commune. Voilà encore un des faits qui expliquent bien des poursuites et des condamnations à mort en matière de fournisseurs aux armées, exemples : d'Espagnac et le maintien de fripons avérés tels que Haller, favori des triumvirs !

Les conflits entre hauts dignitaires étaient une des causes du mal, et on va voir Billaud l'avouer (1).

Le 29 août 93 la Convention discutait sur les fortifications et les approvisionnements des places de guerre. Un député déclara que les remparts de Péronne tombaient en ruines, les écluses ne jouaient plus et laissaient couler les eaux. Aux objections, les administrateurs de la place avaient répondu en demandant ouvriers et fonds en argent. A Metz, si on a dépensé 300 mille livres en numéraire et plusieurs millions en assignats, s'écrie un orateur, on n'est arrivé qu'à doter cette place de six cents sacs de farine... Encore provenaient-ils des magasins de la guerre à Thionville ! Mais laissons la parole à Billaud, son discours est fécond en enseignements :

Vous avez déclaré que la nation se lèverait en masse. Cette mesure est analogue au caractère français ; mais vous ne vous êtes point occupés des moyens de l'exécuter. Il est aussi des faits que la nation doit connaître. Vos commissaires, à Cambrai, ont quitté cette ville avec tant de précipitation, qu'ils ont abandonné plusieurs pièces de canon ; l'armée a couru pendant vingt-quatre heures sans voir ses chefs, sans savoir où elle allait.

Le soldat a été saisi d'indignation d'une si lâche trahison ; tous les républicains ont juré de marcher au combat quand un chef patriote les y conduirait ; les cris de : *Vive la république !* ont retenti partout. L'armée

1. Le *télégraphe aérien* ne s'établit pas sans difficultés.

Le 20 août 97, Chappe, dont le frère était député, protesta contre Gilbert-Desmolières qui avait déclaré le télégraphe *un objet d'inquiétude*. Chappe avait répondu qu'il était sous la main du gouvernement, Gilbert persista à combattre ce qu'il ne comprenait pas. Et on était en 97 ; on peut juger par ce fait des difficultés qu'on éprouva jusque dans la partie purement scientifique de la guerre. L'illustre Philippe-de-Girard devait être, sous Napoléon, un exemple qui surpasse tout ce qu'on peut citer !

a voulu aller à l'ennemi : elle a remporté une victoire éclatante. Les armées sont mal distribuées. A Cassel, on nous a dit que le camp était composé de dix mille hommes, nous n'en avons trouvé que quinze cents. L'esprit de l'armée est excellent, les soldats sont braves. Lorsqu'un représentant les accompagne au combat, ils y volent avec allégresse. A l'égard des administrations, je dois dire qu'à Lille, les administrateurs faisaient des réquisitions à Dunkerque ; si nous n'avions pas été dans cette ville, elle aurait été dégarnie au moment où les Anglais l'ont assiégée, et aurait capitulé dès le premier jour. Nous avons trouvé plusieurs places dans le Nord sans être approvisionnées, ce n'est qu'en menaçant de faire tomber la tête des administrateurs qu'elles se trouvent en état de soutenir un siège. Je demande que vous décrétiez que toutes les troupes de l'intérieur marcheront à l'instant aux frontières ; que tous les jeunes gens, depuis vingt ans jusqu'à trente, soient en réquisition ; que vous approvisionniez les armées. Nous avons trouvé des villes entières marchant à l'ennemi. Vous devez porter votre attention sur les commissaires répandus dans les départements et auprès des armées ; ils sont en grand nombre ; ils s'entravent dans leurs opérations, et par jalousie les uns défont ce que les autres avaient fait.

Danton fit voter un décret par lequel on informa les municipalités des vues de la Convention en leur expédiant des courriers extraordinaires.

Aux constatations qu'on vient de lire, nous avons le devoir d'ajouter celles de Jean Bon-Saint-André ; on ne pourra accuser nos recherches de parti-pris.

Ce qui cause les malheurs, c'est le système d'inertie qui paralyse nos opérations. Par exemple, nous manquons d'armes. Eh bien ! nous avons trouvé dans la manufacture de Charleville soixante-quatre mille fusils sans ouvriers pour les travailler. Ils n'auraient pu servir avant deux ans. Nous avons trouvé pour plus de 2 millions de cuirs accaparés par les entrepreneurs de l'équipement, qui avaient défendu à leurs commis de les laisser sortir. Ces généraux perfides que vous avez si justement livrés au glaive de la loi, sous le prétexte d'un système défensif, ont disséminé nos troupes ; nous avons été repoussés : il ne faut plus se présenter aux ennemis qu'avec des masses imposantes.

Danton mit un terme à la discussion par l'allocution relative à la surveillance des travaux du Comité et à l'exécution des décrets comme à celle des arrêts de ses mandataires.

Si vous chargez une commission particulière de surveiller le pouvoir exécutif dans l'exécution des décrets, il faut qu'elle prenne connaissance des travaux du Comité de Salut public.

Il est un moyen de concilier toutes les propositions. Ce serait d'adjoindre trois nouveaux membres au comité, qui, voyant l'ensemble, seront plus à portée de juger la marche du conseil ; mais si vous établissez une commission en dehors, quel droit aura-t-elle sur ses opérations ? Déjà le comité presse le conseil exécutif. Si vous créez une commission, elle pressera le comité ; au lieu d'une action nouvelle, vous aurez créé une nouvelle inquisition.

Au moment où Carnot entrait enfin aux affaires, il déclarait qu'une population de vingt-cinq millions d'individus pouvait, en réunissant momentanément tout ce qu'elle avait de valide, ses moyens d'action et ses richesses productrices en invoquant la science, vaincre ses ennemis. Ceux-ci n'étaient-ils pas divisés d'intérêts et leur action n'était-elle point une lenteur profitable à ceux qui agiraient avec des masses sur des points déterminés ? De là les réquisitionnaires d'août 93.

Ce fut alors que l'Assemblée suprême investit les commissaires des assemblées primaires du droit de dresser, dans leurs départements respectifs, l'*inventaire* des armes, des munitions et des chevaux. Ils furent autorisés à accomplir des *réquisitions* pour un recrutement extraordinaire dont les formes et les moyens d'exécution furent dictés par un décret que nous connaissons, en date du 23 août. Les mesures pour approvisionner et armer les Volontaires y étaient aussi édictées. Une somme de 50 millions était mise dans ce but à la disposition du Ministre de la guerre et 13 nouveaux représentants étaient désignés pour aider leurs collègues à l'exécution concertée du présent décret.

II

Monge et le colonel du génie Prieur, voilà dans la question du matériel aux armées les noms des deux hommes qui doivent nous intéresser le plus, sans oublier le rôle particulier de Berthollet et de Fourcroy.

Le créateur de la *Géométrie descriptive*, Gaspard Monge, naquit en 1746 à Beaune. Il était fils d'un marchand qui ne négligea rien pour

son instruction et celle de ses deux frères (1). Élevé par les Oratoriens de sa petite ville, envoyé ensuite par eux à leurs confrères de Lyon, il ne fut bientôt plus un élève. Chargé du *cours de physique*, auteur du plan de Beaune pour lequel il créa les instruments qui lui manquaient, recommandé à Mézières par un officier du génie qui comprit ses aptitudes, il ne put qu'y être reçu (faute de noblesse) dans la *succursale*, c'est-à-dire à l'École des sous-officiers appareilleurs et instructeurs. Ses calculs spéciaux en matière de fortifications lui valurent d'insolentes réprimandes, puis la répétition du *cours de mathématiques* professé par Bossut.

Il inventa à cette époque la géométrie descriptive, l'enseigna à ses élèves, mais il reçut défense de la publier pour que les étrangers ne pussent en profiter. Il s'en consola en écrivant pour l'Académie des Sciences ses premiers mémoires.

En 1768, il succéda à Bossut dans sa chaire, en 1771 obtint le cours de physique de Nollet, et devint professeur d'hydraulique au Louvre en 1780, patronné par Turgot. Reçu à l'Académie des Sciences la même année, sur la présentation de d'Alembert et de Lavoisier, de Condorcet et de Larochefoucauld, professeur au Lycée de Paris, il créa une phalange de savants comme Prony pour les machines, qui honorent sa mémoire autant que son respect pour l'ouvrage de Bezout qu'il ne voulut pas supplanter en attestant la pauvreté de la veuve.

Vivant dans la sphère des abstractions scientifiques, il salua avec transport les débuts de la Révolution et ne se rendit pas bien compte de ses premiers crimes. Il accepta le ministère de la marine après le 10 août et présida à ce département jusqu'en avril 93. Après la chute de Dumouriez, il redevint un savant qui étonna la France et l'Europe. On sait ce qu'il fit de grand en Égypte où l'avait fait envoyer Desaix, et comment l'Empire le fit *comte de Pélase*. Etudions-le en 91.

Ce qu'avait fait Lindet pour les approvisionnements, Prieur-Duvernois, plus connu sous le nom de Prieur de la Côte-d'Or, l'accomplit pour le matériel des armées. Né à Auxonne en 1763, fils d'un receveur des finances, Prieur était entré dans l'arme du génie comme son ami Carnot. Son département l'envoya à la Législative où il fut bientôt apprécié comme un officier éminent dans les comités. Après le 10 août il fut chargé d'annoncer à l'armée du Rhin la chute de la royauté. Réélu à la Convention, il vota la mort du souverain en attestant l'entente avec

1. L'un succéda à son ami dans la place d'examinateur de la marine et l'autre mourut professeur d'hydrographie à Anvers.

l'étranger. Envoyé en Normandie, il y fut emprisonné par ordre des députés girondins et délivré avec Romme en mission, après leur défaite de Vernon. Comme Carnot il entra au Comité de Salut public en août 1793, mais sa délivrance des prisons de Caen et celle de son collègue Romme avaient coûté une somme de deux cent cinquante mille livres distribuées au nom de Danton par son agent Desforges.

Les corps administratifs et judiciaires du Calvados adressèrent pour ce fait leurs excuses à la Convention ; leur lettre est instructive, car elle est peut-être *unique* dans la période révolutionnaire. En outre, les députés incarcérés avaient été délivrés par l'armée des Côtes de Cherbourg, qui comptait Carrier parmi ses représentants en mission. Ce fut même par ses soins que l'on s'était emparé de la femme et du fils de Pétion :

« Nous avons reconnu notre erreur, disaient-ils, et nous vous l'avons avouée de bonne foi. Aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre. Il n'existe plus de force départementale. Vos collègues viennent d'être remis en liberté ; déjà nos assemblées primaires délibèrent sur la Constitution ; elle sera sans doute acceptée à l'unanimité. Partout le peuple respire l'amour de la liberté, et sent le besoin de se rallier à l'autorité suprême de la Convention nationale : entraînés par le premier mouvement d'effervescence, les fonctionnaires publics sont rentrés dans les limites de leur devoir. Nous espérons que ces preuves de civisme vous engageront à accueillir favorablement notre rétractation. »

Dès leur retour parmi leurs collègues, Romme et Prieur expliquèrent les événements séparatistes dont ils avaient été victimes. Romme, constatation singulière, spécifia que les Girondins n'étaient pour rien dans ce mouvement, l'initiative en appartenait aux corps administratifs seuls et à la garde nationale. Il faut se féliciter de l'élargissement de l'officier du génie.

Prieur conçut l'idée de l'*École Polytechnique* et contribua à l'établissement du nouveau système des *poids et mesures* sur lesquels il avait publié, en 1790, un mémoire spécial ; le *Bureau des longitudes*, le *télégraphe* et le *Conservatoire des arts et métiers* dont il favorisa l'établissement, attestent le talent supérieur de celui qui fut le collaborateur immédiat de l'organisateur de la victoire (1).

1. Prieur publia en 1793 l'*Art du militaire* ou Traité complet de l'exercice de l'Infanterie, Cavalerie, du Canon, de la Bombe et des Piques.

On en trouve la preuve dans la loi suivante, dont nous donnons les dispositions principales sur le matériel.

Les hommes mariés durent forger les armes et transporter les subsistances, les femmes confectionner des tentes, des habits, et servir dans les hôpitaux, les enfants mettre les vieux linges en charpie, les vieillards enflammer la haine du despotisme par leurs discours. Les maisons nationales devinrent des casernes, les places publiques servirent aux ateliers de fabrication. Les armes de calibre ne purent être confiées qu'aux soldats envoyés à l'ennemi. Le service de l'intérieur utilisa les fusils de chasse et l'arme blanche ; mais, dans la réquisition des chevaux, l'agriculture conserva ses droits. Une fabrication extraordinaire d'armes fut enfin votée dans la pensée de fournir des fusils à chaque individu, et d'augmenter d'une manière formidable l'artillerie pour les pièces de siège et de campagne.

Les sabres et les pistolets des quarante mille nouveaux cavaliers appelés, c'était aux municipalités de les fournir. Pour les fantassins, il fallait cinq cent mille fusils, et cependant les armées elles-mêmes en manquaient. On avait engagé les ouvriers armuriers à ne pas quitter leurs ateliers, puis on les y avait contraints en les exceptant du recrutement ; enfin, on avait augmenté le prix du fusil, qui était passé de 36 à 42 livres comme prix. Les manufactures de l'État avaient obtenu des primes, et tout travail autre que celui du gouvernement leur avait été interdit. Des compagnies d'ouvriers se transportaient dans les arsenaux pour y réparer les armes. Les réquisitions de tout genre chez les particuliers, vieux et neufs, avaient donné quelques résultats. La conquête de la Belgique et de la Hollande avait ajouté les prises de leurs arsenaux, ressources précieuses. Le Comité, par Barère, annonça qu'il fallait rassembler à Paris la multitude d'ouvriers nécessaires pour y fabriquer 1000 fusils par jour. L'Allier et la Nièvre, le Cher, le Doubs et la Haute-Saône envoyèrent des fers, et 250 ateliers s'élevèrent dans le jardin du Luxembourg.

Voici des échos de l'effervescence populaire des ateliers nationaux.

Les femmes faisaient dans leurs sections les habits, les sacs et les tentes. Aussitôt, la Chanson patriotique s'écrie :

Cousons, filons, cousons bien,
V'là des habits de not' fabrique
Pour l'hiver qui vient...
Soldats de la République,
Vous n'manquerez de rien.

Les hommes fondaient le plomb en balles, jusqu'à celui des cercueils choisis dans la noblesse.

Forgeons, forgeons, forgeons bien,
V'là qu'on vous fait sabre et pique
Pour aller grand train...
Soldats de la République,
Vous n'manquerez de rien.

Les savetiers s'en mêlèrent. Ils eurent leur couplet : n'allaient-ils pas chausser la victoire des pieds nus ?

Tirons, tirons la manique,
Travaillons grand train...
Soldats de la République,
Vous n'manquerez de rien.

Nous connaissions les moyens d'obtenir les diverses espèces de *fontes* par la fusion du minerai dans les hauts-fourneaux ; le *fer*, par le martelage des fontes aux hautes températures ; les *aciers*, par la carbonisation du fer. Concernant la pratique et pour sa consommation, la France était restée tributaire de l'étranger. Une instruction sur la fabrication du fer et de l'acier, rédigée par Monge, Van Dermonde et Berthollet sous ce titre : *Avis aux ouvriers en fer*, indiqua les moyens de fabriquer l'acier. On reconnut désormais par une goutte d'acide les lames en fer que vendaient frauduleusement des fournisseurs véreux.

On agit de même pour la fabrication des *armes blanches*. De Langres à Châtellerault, de Grenoble à Thiers, serruriers et maréchaux-ferrants forgèrent des baïonnettes, des sabres d'infanterie et des sabres de cavalerie. La longueur de ces derniers augmentant le travail, on les enleva à ceux qui n'en avaient pas une absolue nécessité. Il fut publié un avis sur les *Procédés de la fabrication des armes blanches*.

Des ateliers spéciaux furent créés pour la fabrication de *carabines*.

Les départements du Cher, de l'Allier, de la Nièvre, de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or avaient eu ordre de fournir six millions de livres de fers destinés à la confection des lames dont on fait les canons des fusils, à raison de la qualité de leurs produits. Les platines et les baguettes, les garnitures et les baïonnettes furent fabriquées avec une rapidité qui surprend.

Cette quantité d'ouvriers ainsi accumulés dans la capitale donna lieu à des excès, tous ne se plièrent pas au début à la nécessité d'initier à

leur art les horlogers, les serruriers et les menuisiers de la capitale. On dut établir des *surveillants ;* les commis de Bouchotte y employèrent des *patriotes* ignorés et jacobins qui désorganisèrent sous prétexte de surveiller ; les comités révolutionnaires intervinrent à leur tour, et cependant on punit de mort par décret tout individu qui entraverait la fabrication des armes, on le déclara *complice de l'étranger*.

On installa sur la Seine dix foreries de canons à fusil [1], seize maisons nationales furent disposées pour recevoir chacune cent cinquante ouvriers, et on passa six cents marchés avec des fabricants qui en employèrent deux mille autres. Les horlogers furent chargés de confectionner les pièces les plus délicates. Deux mois plus tard, la Convention recevait l'hommage de fusils faits entièrement dans les nouvelles usines de la capitale. Une manufacture d'armes décidée sur l'intervention de la Commune, cette fois intelligente, avait été organisée dans l'île Saint-Louis. On entrevoyait bientôt la possibilité de fabriquer des centaines d'armes par jour.

Relativement aux munitions, toutes les terres et matières salpêtrées furent mises à la disposition du Conseil Exécutif. Les ouvriers employés dans les ateliers de salpêtre et ceux des poudres furent réquisitionnés. Les biens des émigrés et les biens nationaux furent livrés à leurs recherches, ainsi que les maisons des particuliers ; mais on mit à couvert pour restriction « la durée de la guerre actuelle seulement. » Les propriétaires avaient droit au rétablissement des lieux et à une indemnité ; il appartenait aux Municipalités de les fixer au besoin et de terminer les différends. Le ministre des contributions publiques eut ordre de tenir un million à la disposition des agents auxquels était confiée l'exécution des travaux. Si ce décret lui fut proposé par Carnot, il n'en est pas moins l'œuvre de Prieur comme le démontre l'instruction de septembre que nous allons reproduire d'après son discours du mois de décembre.

Le Comité de Salut public avait promis en août de veiller aux intérêts

1. Parmi les coopérateurs, il en faut citer un absolument éminent : Hassenfratz. Ancien mousse, charpentier, devenu par Monge, son maître, ingénieur, plus tard préparateur de Lavoisier, sous-inspecteur des mines, professeur de physique, organisateur du corps des mines par le choix du Comité de Salut public, il eut dans la commission des armes et munitions la direction des fusils et canons. 1er juillet 94. Professeur à l'école des mines, à l'école polytechnique, à l'école de Mars. Révolutionnaire ultra, il avait appartenu à la Commune, y avait demandé la mort des girondins et s'était mis en l'an III à la tête des mouvements populaires des faubourgs. L'amnistie de l'an IV le rendit à la science.

des familles éprouvées par la levée en masse, dans l'agriculture. Le 17 septembre, chaque municipalité eut mandat par la loi de ce jour de nommer des commissaires pour visiter les terres non ensemencées et en dresser procès-verbal. Ceux-ci eurent charge de désigner les propriétaires-fermiers et habitants de la commune qui devaient les cultiver, et les manouvriers durent à ces derniers obéissance sous peine de la prison ; le prix de la journée était « les salaires ordinaires. » La municipalité recourait en cas d'absence ou d'abandon par les fermiers désignés au directoire du district. Tout était donc prévu et organisé, dans le duel à mort que l'Angleterre soulevait contre la France affamée. Pour vivre, il fallait réellement vaincre, de là la célèbre devise : *La victoire ou la mort.*

Au moment de la première déclaration de guerre, il existait quatre *fonderies* de bouches à feu. Leur rendement annuel pouvait être de neuf cents canons. Or, la *Marine* en exigeait, dès le commencement de 1794, le chiffre de six mille dans le plus bref délai, et ce n'était pas avec un homme du caractère de Jean Bon-Saint-André dans les ports, avec des mandataires comme Sainthonax et Lacombe Saint-Michel, aux Colonies ou en Corse, qu'on pouvait ralentir. Pour les obtenir, on transforma en fonderies les hauts-fourneaux qui dégageaient jusque-là les fontes du minerai ; les grosses forges devinrent des foreries. Tous ces établissements, placés sous la surveillance d'un Représentant qu'assistaient deux fondeurs exercés, formèrent quatre arrondissements.

Monge toujours fécond écrivit et publia à l'imprimerie de la Convention une *Description de l'art de fabriquer les canons*, avec planches illustrées. Il y indiqua les moyens d'accélérer les travaux et décida spécialement que le procédé du « moulage en terre » employé jusques alors dans les anciennes fonderies était trop lent, et il lui substitua le « moulage en sable. » Ce changement exigeait un grand nombre de modèles en laiton de canons de tous calibres, des machines nouvelles et pour les construire des ouvriers qu'on ne pouvait trouver dans les pays où sont d'ordinaire les haut-fourneaux.

Les fonderies de la capitale eurent la mission de couler et de forger vingt modèles de chaque calibre, que l'on envoya à destination avec des assortiments de forets. On destina d'abord ceux-ci à la fabrication avec ordre d'en faire des modèles lorsqu'on aurait à les renouveler. Les ouvriers nécessaires, on les choisit parmi les cinquante charpentiers de la capitale les plus habiles. Ils se rendirent après leur sélection dans les ateliers parisiens où l'on utilisait les systèmes analogues, les

étudièrent, en prirent les dessins et passèrent alors dans les fonderies de nouvelle fondation sous les ordres des Représentants.

La fabrication des *canons en bronze* fut organisée d'une manière analogue ; de deux fonderies, celles-ci passèrent au nombre de quinze. Privée des matières de la Suède et de l'Angleterre, de la Russie et de l'Inde, la France trouva une inépuisable mine de cuivre dans les cloches des églises. La science indiqua le moyen d'extraire de leur métal l'excès d'étain nécessaire à la sonorité des cloches et nuisible à la sonorité des bouches à feu (1).

En une année, on obtint treize mille canons en fer et sept mille en bronze (2).

La régie des poudres et salpêtres qui fournissait 3 millions de livres apprit qu'il en faudrait quinze millions. On répondit à son aveu d'impuissance par ce qu'on va lire, digne pendant à l'œuvre de Guyton Morveau (3).

Le 4 décembre, Prieur, qui travaillait spécialement dans les commissions et les laboratoires, prononça un des rares discours qui l'aient amené à la tribune. Les considérations nous importent. Parlant au nom du Comité il disait :

Le Comité de Salut public a pensé qu'il devait avertir le peuple sur un de ses plus importants moyens de défense : c'est du nitre ou salpêtre, base de la poudre, que nous venons vous occuper. Le sol de la république française est riche de cette production. Les recherches des naturalistes et des chimistes offrent à cet égard les plus heureux résultats. Dans toutes les guerres que la France a eu à soutenir, elle n'a emprunté que très peu de ce sel aux nations étrangères ; elle a toujours tiré de son propre sol cette matière première de la poudre. Les travaux de la régie nationale en ont même constamment augmenté la produc-

1. Dans l'artillerie, il faut signaler le général Fabre de la Martillière ; dans le génie, le général de Montalembert, quoiqu'il n'appartînt pas à cette arme ; à l'Institut, les colonels de Toulongeon et Guyton de Morveau ; le général Meunier, tué au siège de Mayence et que le roi de Prusse appelait un homme de génie.

2. Voir Biot en son *Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la Révolution française*, ouvrage publié en 1803, et aussi l'*Histoire littéraire de la Convention nationale*, par M. C. Maron.

3. Les armées françaises et autrichiennes furent dominées à Fleurus par un *aérostat* qui avait déjà figuré à Maubeuge. Les observations faites par le général Morlot et le capitaine Coutelle, chef des aérostiers, donnèrent à Jourdan d'utiles indications. L'aérostat était en taffetas, avec 10 mètres de diamètre ; il était retenu par 2 cordes longues de 510 mètres et manœuvré par une compagnie d'hommes spéciaux assimilés à l'artillerie.

tion annuelle ; mais les récoltes accoutumées ne répondent plus à l'ardeur républicaine, et le riche dépôt de salpêtre que la nature confie sans cesse à nos terres demande à passer en plus grande abondance dans la main de nos guerriers. Le royaliste avait soigneusement repoussé la fabrication des armes, qu'un cri général appelait de toutes parts depuis deux ans ; aujourd'hui que la liberté offre partout à ses braves défenseurs la foudre qui doit frapper les tyrans, il faut qu'elle multiplie en même proportion la matière qui la lance. Votre comité s'est entouré de toutes les lumières, de toutes les connaissances qui pouvaient le mettre à portée de réaliser ses vues sur tous les moyens de multiplier promptement la récolte du salpêtre, et d'en faire accroître la quantité en proportion des armes à feu que l'énergie républicaine vient en quelque sorte de tirer du néant.

Indépendamment des mesures générales qu'il va vous proposer, il a envoyé dans plusieurs départements des hommes éclairés pour accélérer et multiplier les travaux des salpêtriers, pour reconnaître les édifices et les terrains salpêtrés qui étaient ignorés. Déjà un travail nouveau a été mis en activité par ses soins dans le département d'Indre-et-Loire, un des plus riches en cette production. Bientôt le département du Vaucluse, celui du Bec-d'Ambez, vont fournir un nouveau tribut de salpêtre au besoin de la République. Les édifices qu'une juste punition doit faire abattre dans Commune-Affranchie fourniront aussi des matériaux pour notre défense.

L'accroissement de la fabrication des salpêtres exigeait une quantité de potasse proportionnée, et l'on sait que jusqu'à présent nous n'en avons point fabriqué pour nos besoins.

Il n'y a que deux moyens d'y pourvoir, et votre comité se dispose à les employer tous deux. L'un, à la vérité, est momentané ; mais il a l'avantage de remplir une vue politique bien importante, celle de réduire en cendre ces forêts qui forment les repaires des brigands de la Vendée et de la Lozère. Le second est de transformer en soude le sel marin, qui est en quantité inépuisable sur nos côtes, de réserver par là toutes les potasses à la préparation du salpêtre, de nous affranchir du tribut que nous payons à l'étranger pour les soudes que consomment nos blanchisseries, nos manufactures de savon, et divers arts aussi utiles ; de sorte que cet objet, considéré sous ce seul point, produirait encore un avantage immense à la république.

Mais des mesures partielles ou isolées n'atteindraient point encore

le but que l'on doit se proposer ; il faut que la Convention elle-même imprime un grand mouvement, une grande activité aux moyens généraux que nous venons vous offrir.

Outre le salpêtre que l'entassement des hommes dans les maisons des grandes villes fournit aux salpêtriers qui en lessivent et en exploitent les vieux matériaux, la nature produit abondamment ce sel dans tous les lieux où les matières animales et végétales sont peu à peu accumulées ; ainsi, le sol des écuries, des étables, des remises, des serres, des caves, des cuisines, celui d'une foule d'ateliers où l'on travaille des substances organisées, s'enrichit perpétuellement d'un nitre ou salpêtre qui s'y forme spontanément. Les salpêtriers sont autorisés par la loi à fouiller ceux de ces dépôts qui sont les plus vastes et les plus généralement reconnus pour contenir du salpêtre.

Tous les citoyens sont donc intéressés individuellement à recueillir le salpêtre que la nature dépose journellement dans leur asile ; tous sont également appelés et par la loi et par leur intérêt particulier à fournir ce qui peut concourir à la défense de la patrie ; et celui qui recélerait sciemment des matériaux utiles à cette défense, soit par le conseil de la malveillance, soit par la froideur de l'indifférence, serait justement rangé dans la classe des contre-révolutionnaires et des conspirateurs.

C'est sur ces bases, que les lumières des artistes et les principes républicains rendent également certaines, qu'est fondée la proposition que vous fait en ce moment le Comité de Salut public : il appelle tous les citoyens à fournir, par des moyens simples, et qui sont en leur puissance, un nouvel aliment à l'ardeur qui fait voler aux combats les défenseurs de la patrie.

On propose aux habitants de la France, qui sont devenus soldats, de recueillir aussi le salpêtre qu'ils ont sous la main : et ne croyez pas qu'il s'agisse ici de l'exercice d'un art difficile. Une instruction, à peine de deux pages, qui a été rédigée par les hommes les plus habiles en ce genre, suffira pour mettre ce travail à la portée de l'intelligence la plus commune (1).

1. Ce fut à *Grenelle* qu'on éleva les ateliers. Construits pour 6 mille livres à produire par jour, ils en livrèrent jusqu'à 28 et 30 mille livres. Le nombre des ouvriers atteignit 1.800 ; ils embarillaient sur l'heure et la poudre était transportée aux armées immédiatement, en poste. Le reste était transformé en gargousses et cartouches à *Meudon*, où existait un établissement spécial.

L'effet des mesures prises fut foudroyant en Europe (1).

Les débats du parlement anglais, qu'il faut toujours suivre concurremment à nos études, l'établit avec éclat au début de 94. Lord Stanhope fit, en effet, dans son discours du 23 janvier, un éloge rare des créations de Monge et de Prieur ; ce témoignage est précieux :

« On s'était permis, dit-il, une étrange assertion, l'année passée, dans les séances du parlement, et c'était de la bouche des ministres qu'elle était sortie. Ils avaient osé dire que, si la Grande-Bretagne n'approvisionnait la France de munitions de guerre, elle serait bientôt forcée de mettre bas les armes. Leur attente à cet égard a été déçue d'une manière funeste. En effet, personne n'ignore que la France est pourvue d'une prodigieuse quantité d'armes, et qu'elle a surtout la première artillerie de l'univers.

» Le rapport des ministres a été aussi infidèle dans ce qu'ils ont dit sur la quantité d'autres munitions que possédait la France. A les en croire, si les étrangers ne lui en apportaient, elle devait en éprouver en peu de temps le manque le plus embarrassant : et le fait est néanmoins que les Français sont pourvus de salpêtre pour sept ans, et qu'ils ont encore des fabriques qui travaillent constamment dans ce genre ainsi qu'à tout ce qu'il faut pour suivre la guerre avec la plus grande activité.

» Ces renseignements bien constatés doivent tourmenter les ministres, qui sentiront qu'ils ont abusé de la crédulité du peuple en lui donnant de fausses notions sur les forces de son adversaire.

» Ce que j'avance, continue l'opinant, par rapport aux armes, munitions et autres objets de guerre dont la France abonde, est appuyé sur des autorités respectables, aussi bien que ce que je pourrais révéler à la Chambre sur plusieurs événements ayant trait à la cause de la liberté soutenue en France, et qu'on nous a rendus de la manière la plus infidèle, soit à dessein, soit par ignorance. Je puise une partie de mes lumières dans une source ouverte à tout le monde, et où il ne tenait qu'aux ministres d'en trouver ainsi que je l'ai fait ; je veux dire le rapport des ministres français et autres fonctionnaires responsables. Il est certains pays où les ministres sont en possession de tromper le peuple impunément ; mais, en France, ils ne trouvent point cette dangereuse facilité. S'ils avaient la perfidie de prendre ce rôle, ils ne le soutiendraient pas longtemps, car ils écrivent, parlent et agissent en face de la *guillotine ;* et je dirai franchement qu'il serait à souhaiter que cet usage s'introduisît parmi nous, et que tout ministre prévaricateur qui oserait tromper le parlement ne sortît de la barre que pour aller au supplice ».

La guillotine invoquée auprès de With-Hall, à quelques pas du palais où avait été décapité Charles Ier, était une bien dure apostrophe pour Pitt et pour le souverain qui prêtait ses flottes et ses trésors à une coalition sans respect du droit national. Le parti tory perdait en estime

1. Canon en *bronze*, on en produisit 7.000 pièces annuellement dans 4 fonderies ; en *fer*, 13.000 dans 30 fonderies.

Armes blanches, 29 manufactures.

Armes à feu, à Paris seul, 140.000 fusils.

Ateliers de réparation pour toutes armes : 188.

ce qu'il avait en puissance et la suite de la harangue du wigh n'était pas apte à la relever. Il témoignait son admiration pour notre système d'habillement et d'équipement, pour le relèvement même de notre papier-monnaie qui s'était relevé depuis nos récentes victoires de 40 pour cent, et démontrait au premier ministre que ses planches à *faux-assignats* n'étaient qu'un crime de plus à son actif.

Prieur comptait récolter 30 à 40 millions de salpêtre et son décret comme ses instructions produisirent tout ce qu'il avait promis (1).

L'établissement des épreuves scientifiques-militaires à Meudon fut l'objet, le 26 septembre 94, d'un rapport spécial ; l'exposé suivant en prouve le mérite.

Aujourd'hui, il s'agit bien moins du secret des opérations, que de faire connaître l'origine de l'établissement dont il s'agit, sa nécessité ; enfin, le régime qui y est suivi.

L'art de la guerre offre un vaste champ aux inventions. L'expérience prouve que plus les armes sont terribles, moins la guerre est meurtrière. Le combat à l'arme blanche est de tous le plus sanglant ; celui du canon l'est moins que celui de la mousqueterie.

L'industrie de la guerre a fourni les moyens conservateurs des hommes qui ont été employés jusqu'à présent ; c'est cette industrie qui a produit les fortifications et qui fait qu'un petit nombre peut braver l'attaque d'un bien plus grand nombre d'assaillants ; c'est cette industrie qui fait que, par des manœuvres combinées, une armée défait celle qui lui est opposée, et peut la tailler en pièces sans presque éprouver de pertes.

Dans le courant de 93 la République éprouva de grands revers par la trahison. Mais des bataillons nombreux semblèrent sortir tout à coup du sein de la terre. On fabriqua partout des armes et de la poudre ; on se livra à la recherche des inventions, pour ajouter de nouveaux moyens à ceux par lesquels on devait exterminer les tyrans.

Des expériences présageaient des avantages précieux. Le comité

1. Le Comité fit imprimer le programme de « Cours révolutionnaires et gratuits pour apprendre en trois décades (un mois) à fabriquer le salpêtre, la poudre et les canons. » Furent chargés de la fabrication du salpêtre : Fourcroy, Pluvinet, Dufourny. — De la poudre, Guyton, Carny, Berthollet. — Des canons, Hassenfratz, Monge, Perrier. Les six premiers professèrent au laboratoire du Muséum (Jardin des Plantes) et les trois autres à l'Evêché (salle des Electeurs de Paris). L'expérimentation de la poudre eut lieu au jardin des Tuileries.

On fit de l'ancienne Salle du Manège témoin de tant d'actions parlementaires un magasin d'armes.

sentit la nécessité d'en fixer les résultats et d'en mettre la pratique en activité. Mais il ne fallait pas divulguer nos essais, nos procédés ; il fallait échapper aux lenteurs des établissements naissants, et que l'on ne peut vaincre que par l'opiniâtreté et la surveillance de l'autorité supérieure. Il fallait employer le génie des hommes éclairés qui se trouvent à Paris, multiplier les inventions, en faire succéder de nouvelles à celles dont on avait acquis la certitude du succès, et augmenter nos ressources, garantir ces tentatives des effets de la malveillance et de la séduction de l'étranger. Ces considérations déterminèrent le comité à ordonner que de nouvelles recherches seraient faites sur le perfectionnement de divers objets d'artillerie. Il créa un commissariat de trois membres ; il mit à sa disposition les maisons connues sous le nom de grand et petit Meudon, avec leurs dépendances, ainsi que le terrain de Petit-Parc sous ce titre : *Etablissement national pour différentes épreuves, sous la surveillance immédiate du Comité de Salut public*. Ce Comité ne plaça pas le commissariat sous l'autorité de la commission des armes, excepté pour ce qui concernait les objets d'approvisionnements ; mais il se fit rendre compte des opérations et plusieurs membres du Comité visitèrent l'établissement, afin d'être certains de tout ce qui s'y accomplissait.

Prieur exigeait dans la suite de son exposé le maintien du *secret* pour l'établissement de Meudon, moins pour les *quantités* engagées que pour *les détails des procédés* qui y seraient exécutés. Il obtint gain de cause et son décret organisant une Commission spéciale, fut maintenu ; il en profita pour célébrer Fleurus, Jourdan et Guyton-Morveau.

La coalition avait proposé depuis un an bientôt la paix sous prétexte de conciliation. Du haut de la tribune, Barère avait répondu avec éclat. Sans doute la République voulait la paix, mais pour qu'elle fût solide, elle entendait préparer *une guerre terrible*. Ses partisans français étaient des hommes à vues contre-révolutionnaires, *les descendants des castes privilégiées* offrant aux tyrans *une trêve pour recruter leurs armées*, en un mot des *conspirateurs*. Une trêve, quand nous avons 1.200,000 combattants, lorsque Paris seul fabrique 680 fusils par jour ! C'est des arsenaux, c'est des manufactures d'armes que sortiront les articles du *traité de paix*, et c'est dans les fabriques d'armes comme dans la fabrication de la poudre qu'il faut mettre toute confiance.

Le Comité de Salut public trouva utile de « former des élèves » pour la fabrication du salpêtre; il réglementa une école supérieure dans ce but qui dut former environ huit cents ouvriers « instruits et disséminés

dans les diverses manufactures d'armes ». Des fêtes spéciales ayant pour objet d'enflammer le patriotisme eurent lieu comme corrollaire de ce qu'on a appelé, d'après les termes de Barère, des *Cours révolutionnaires*.

Les établissements à épreuves de Meudon étaient destinés aux travaux secrets sur les poudres fulminantes, les boulets incendiaires, les boulets creux, le télégraphe et les aérostats.

De Paris, l'agitation saine provoquée par Monge et Prieur qui secondaient magnifiquement Carnot avait gagné les départements. Les publicistes locaux témoignent avoir vu, le soir, une voiture de poste s'arrêter au club de la commune ou à toute heure du jour à l'atelier installé selon les prescriptions du Comité. C'était quelque Représentant en mission aux frontières ou aux armées profitant du relai, qui venait, en tenue, haranguer sur la certitude de la République comme sur la défaite prochaine de la coalition. Il attestait les ateliers scientifiques de Paris, annonçait la fin des aristocrates, même le supplice des fédéralistes et des contrefacteurs d'assignats, lançait contre Pitt et Cobourg une sanglante imprécation et repartait aussitôt pour partager les dangers de ses collègues aux armées. Il avait électrisé les cœurs et porté sur les quatre vents de la renommée, les noms désormais glorieux de Carnot et de Monge, de Guyton et de Prieur, de Lindet et, sur la fin de 94, ceux de Fourcroy, de Berthollet.

Le peuple d'en bas, l'artisan et l'ouvrier, ne s'intéressait pas seulement aux armées et à la Convention. Il suivait les débats passionnés du Parlement anglais et les lisait en détail dans le *Moniteur* où ils étaient reproduits avec soin ; nos gouvernants doivent en être félicités quoiqu'il trouvât dans ce fait un aliment à sa diplomatie dure, à sa politique de provocation, à son expansion de doctrines blâmables sur le système de la République Universelle, venue de Berlin par le baron prussien Clootz, agent secret de la coalition. Cette publicité était une force parce que nous étions en guerre et une justification du principe des *Frontières naturelles de la France*. Si Pitt était notre implacable adversaire, l'opposition manifestait d'autres vues par lord Stanhope, Fox et Sheridan. Aussi, le premier reçut-il au printemps de 94 une adresse de la *Société républicaine de Rochefort* significative. On y lisait :

« Ta voix tonnante pour la liberté a retenti jusque dans les *ateliers* » où nous forgeons des foudres contre les tyrans. Nous l'avons entendue, » nos bras sont restés levés : nous avons dit : *Celui-là mériterait d'être*

» *citoyen français !* et les enclumes ont gémi sous nos coups redou-
» blés. »

Robespierre avait été moins admiratif et on sait ses désespoirs de la victoire de Fleurus !

Prieur de la Côte-d'Or avait souvent entretenu Carnot *sur la nécessité de créer une Ecole pour le recrutement des diverses classes d'ingénieurs.*

C'était, raconta-t-il à un membre de l'Institut, une de nos préoccupations favorites qu'on ne put réaliser qu'après thermidor. Sorti alors du Comité et plus libre de son temps, Prieur mûrit leur idée réciproque et dès qu'elle eut pris assez de consistance il en conféra avec Carnot et Monge. Ce dernier s'en empara « avec sa pétulance habituelle et devint la cheville ouvrière de la Commission réunie pour préparer une place d'enseignement ». Lui-même contribua avec autorité et Carnot profita des derniers jours de sa position gouvernementale pour fonder la nouvelle Ecole. On la nomma *Ecole centrale des Travaux publics*, c'est l'*Ecole Polytechnique* d'aujourd'hui.

Le rapporteur fut l'illustre Fourcroy en séance du 11 mars 94 (1) où Barère traita avec talent la question des « travaux publics » si maltraités par leur administration conservatrice. Organisée en cinq classes, la nouvelle Ecole dut préparer des ingénieurs militaires pour la construction, l'entretien des fortifications et leurs attaques ou défenses ; des ingénieurs des ponts et chaussées pour construire ou entretenir les communications par terre et par eau, des ingénieurs géographes pour la levée des cartes, des ingénieurs des mines pour la recherche et le traitement des métaux, des ingénieurs constructeurs pour la marine. Les mathématiques, la physique et la chimie revisées dans leur enseignement devaient former les nouveaux élèves. On avait, en effet, pour but d'y réunir *les connaissances nécessaires à tous les genres d'ingénieurs.* Un nombre d'élèves égal à ceux qui quitteraient devait être nouvellement admis à commencer leurs cours d'études. Nous n'avons pas à insister (2).

La catastrophe de la poudrerie de Grenelle a fait dire à Chaptal qu'on doit s'étonner qu'elle n'eût pas eu lieu plutôt, en raison des besoins pressants des armées; l'urgence avait porté à négliger les précautions les

1. Le texte intégral ne fut imprimé que dans le *Moniteur* du 29 septembre.

2. Après des observations utiles à lire proposées par le général du génie Calon, membre de la Convention et directeur général du dépôt de la guerre, la Loi de création fut votée le 28 septembre. Les objections portaient sur le corps des *Ingénieurs Géographes*, auquel ont appartenu les trois généraux Berthier.

plus vulgaires, hommes et chariots circulant sans cesse autour des ateliers. Le mépris de la vie et la fermentation du moment expliquent tout. La marche des événements ayant ramené la hiérarchie sociale, la classe ouvrière devint mécontente. La chute du régime terroriste rendit insupportables les sacrifices d'autrefois, d'autant qu'ils se prolongeaient trop. Il y eut relâchement à Paris et à Versailles, les victoires d'Italie apportèrent à la situation quelque soulagement.

En juillet 95, Prieur reprenant ses anciennes théories scientifiques publiait une *nouvelle instruction sur les poids et mesures et sur le calcul décimal*, ouvrage élémentaire divisé en cinq parties lumineuses qui expliquaient, en la corrigeant, la loi du 18 germinal. Enfin, le 11 septembre il présentait un projet définitif pour l'uniformité des poids et mesures et restait vainqueur.

Elu aux Cinq-Cents avec l'an III, son premier discours eut pour but de s'opposer à la suppression de l'agence spéciale qui était chargée de ce service. Plus tard, il présentait un rapport sur l'administration des poudres et salpêtres, mettait en harmonie la législation de 94 avec la situation actuelle et obtenait de ses collègues une loi sur les marques d'or et d'argent. Le 15 janvier 98 il proposait de recevoir 250 élèves à l'Ecole centrale ; toujours infatigable, il lisait un rapport le 21 avril sur la nécessité de renouveler entièrement l'ancien *système monétaire* afin de le mettre en harmonie avec celui des poids et mesures qu'il défendait pour la dernière fois, ultérieurement. Lorsque Bonaparte fut devenu tout-puissant, Prieur prit sa retraite comme colonel du génie et se retira dans sa chère Bourgogne. A Belfort, vivait aussi Lecourbe, acteur des grandes choses de la Révolution. Après Waterloo, Prieur fut exilé ; il rentra après le mouvement de 1830 et mourut honoré de tous. Son pays lui doit une statue.

APPENDICES

APPENDICE PREMIER

GÉNÉRAUX ET REPRÉSENTANTS

I. Destitution du général Desperrières. — II. Isabeau sur le général Régnier. — III. — Général marquis Grouchy. — IV. Général Bertin. — V. Général Bessière (duc d'Istrie). — VI. Général Moncey, altercation avec un Représentant. — VII. Général Macdonald. — VIII. Général Duvigneau. — IX. Officiers généraux nommés par les Représentants et non confirmés en 1794 par le Comité de Salut public.

I

La disparition de la Terreur ne put autoriser les généraux à oublier leurs devoirs, et la dureté impitoyable, éclatante surtout, avec laquelle on avait frappé certains d'entre eux, ne suffit pas à les rendre indemnes de leurs caprices ou de leurs fautes. L'arrêté suivant en est une preuve ; instructif par son exposé, nous le donnerons en son entier, relativement à sa date et à l'obscurité de l'inculpé. Menou partagea son sort, au même moment (12 vendémiaire, an IV).

« Les Comités de Salut public et de Sûreté générale réunis de la Convention nationale,

» Considérant que le général de brigade Desperrières ne s'est pas trouvé à la tête de la colonne dont il devait prendre le commandement pour marcher en exécution des ordres qui lui ont été donnés aujourd'hui ; que ce matin il a paru devant les Comités jouissant de la meilleure santé ; qu'à quatre heures et demie, il était encore au quartier général où il a reçu l'ordre de se tenir prêt à marcher, ordre auquel il a témoigné être prêt à obéir ; que tout à l'heure, au moment d'exécuter cet ordre, il s'est borné à écrire au général Menou une lettre par laquelle il prétexte une fièvre subite qui l'empêche de remplir ses devoirs ;

» Considérant que cette conduite du général de brigade Desperrières se trouve encore aggravée par le refus qu'il a fait depuis peu de se rendre à l'armée des Côtes de Brest où il avait été envoyé, et que l'indulgence qu'a eue pour lui le Comité de Salut public en le replaçant dans l'Armée de l'Intérieur, n'a été pour lui qu'un moyen de plus d'abuser de la confiance qu'il était parvenu à inspirer ;

» Arrêtent que le général de brigade Desperrières est destitué de ses fonctions et qu'il sera sur-le-champ mis en état d'arrestation.

» Les Représentants du peuple chargés de la direction de la force armée de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté. »

Rédigé par Merlin de Douai, signé par tous les membres, cet arrêté porte la mention aggravante : « J'ai pris part à la délibération. » Pour Merlin, Barras, Ollombel, Cambacérès, Daunou, Revellière, Boissy et Calès (1).

L'affaire du 13 vendémiaire mit Barras en relief et lui fournit l'occasion d'obtenir une foule de réintégrations ou de retours à l'activité. Il y fut secondé par Merlin qui eut alors une part prépondérante dans la question du personnel des armées.

La même sévérité atteignait les soldats. Ainsi un grenadier de la Représentation nationale ayant déclaré à Merlin qu'il prendrait de lui-même le congé que ce dernier lui refusait, reçut aussitôt « un congé de réforme. » Ses sentiments furent trouvés peu conformes à ceux du corps dont il faisait partie. Les commissaires des guerres et officiers de toutes armes qui ne se rendaient pas dans les délais déterminés par leurs feuilles de route ou de service à leur destination, soit à l'intérieur, soit aux armées, étaient destitués de fait, remplacés immédiatement ou mis d'office à la retraite. Sur ce point, la discipline militaire et le respect dû aux décisions du Comité pour les affaires de la guerre, Merlin de Douai se montra inexorable et ses collègues lui prêtèrent un concours absolu. Lorsqu'un officier destitué et demeurant à Paris voulait sa réintégration, une note en ces termes accompagnait toujours sa requête : « Ajourné jusqu'à ce qu'il ait été reconnu si le citoyen..... et s'il a concouru à la défense de la Représentation nationale. » L'ordre et les lois régnaient enfin, uniformes pour tous (2).

1. Arch. Nat., 332.

2. Carton. 332.

II

Le représentant Ysabeau a laissé sur le général Régnier le témoignage suivant :

Paris, ce 3 germinal, l'an 3.

Mon cher collègue,

Je m'empresserai de répondre à la marque de confiance que tu m'as donnée ; je te ferai parvenir la liste des militaires à employer à l'armée des Pyrénées-Occidentales avec des *notes* sur leurs services.

Mais je te recommande d'une manière particulière le citoyen Régnier, ancien capitaine des guides de l'armée des Pyrénées-Occidentales. Il a été nommé adjudant général, chef de brigade, et en a exercé les fonctions jusqu'au 9 messidor dernier. S'il n'a pas été compris sur la nouvelle liste des officiers généraux, on le doit attribuer à des considérations personnelles qui ont pu influencer les représentants Pinet et Cavagnac. Régnier a longtemps habité l'Espagne, il en connaît la langue et les usages.

Il a rédigé plusieurs mémoires utiles, un entre autres sur la ville de Barcelone, il t'a adressé ce dernier il y a trois mois.

En un mot, le général Muller lui a donné les attestations les plus honorables sur son zèle et sa conduite.

Lorsqu'il était encore capitaine des guides, il fut chargé par ce même général de la partie secrète de l'armée.

D'après tous ces titres, mon cher collègue, il est inutile de t'ajouter que tu m'obligeras personnellement dans la personne du citoyen Régnier [1].

Salut et amitié,

Ton collègue,

C. Alex. Ysabeau.

Régnier avait servi « plus de 24 ans en Espagne », d'après le récit du commissaire exécutif Pille. Dénoncé comme *robespierriste*, en

1. Arch. Nat., cart. 332.

pluviôse, an III, par le conseil général de Granville, le comité avait transmis son dossier « sur sa moralité et sa conduite » à Hoche. Il fut répondu par une commission militaire que jamais Régnier n'avait pu vouloir livrer la place de Granville à l'ennemi et qu'il l'avait quittée honorablement, salué par les acclamations des habitants. On le réintégra le 10 vendémiaire, an IV.

III

Les Représentants du peuple à Angers, désignés « près les armées et dans les départements de l'Ouest, chargés de la surveillance de la Loire », demandèrent pour le général Grouchy le titre de divisionnaire. Beau-frère d'un Girondin proscrit, Doulcet de Pontécoulant, ce général, qui appartenait à une famille de noblesse d'épée, avait pu se maintenir, malgré le décret de la période terroriste, qui frappait ses égaux en naissance, situation qui se doublait pour lui d'une parenté compromettante. Il avait servi régulièrement dans les armées de l'Ouest, où ses anciens frères d'armes devaient le considérer comme doublement traître à leur cause. Cette situation n'était pas unique. A côté de Desaix, lui aussi de la noblesse, on avait remarqué, à l'Armée du Rhin, deux grands noms de la vieille monarchie : Xaintrailles et La Tour d'Auvergne. Le premier, descendant du compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, parvint au grade de divisionnaire ; le second le refusa pour rester simple capitaine au régiment d'infanterie, et y succomba glorieusement. Auprès d'eux, Beaufranchet d'Ayat, et moins heureux, Biron, duc de Lauzun, qui avait racheté dans les camps une vie trop légère, Alexandre de Beauharnais, immortalisé par sa jeune femme et par le brillant prince Eugène ; enfin, le comte de Custines, victime comme son fils de son intempérance de langage et des suites de la mission secrète qu'il avait remplie auprès de Brunswick en 1792.

Il faut aux troupes, écrivaient les commissaires d'Angers, des officiers « dont la probité, les talents, la bravoure, le patriotisme et la moralité assurent la confiance dans ce pays malheureux ». Grouchy ayant ces qualités, ils le désignaient à leurs collègues comme divisionnaire. Dans une autre demande, ils attestaient « ses talents militaires, le bon exemple qu'il n'a cessé de donner aux troupes, son exactitude comme chef de l'état-major général, et l'attachement qu'il montre à la Révolution. » Il devint, en 1797, chef d'état-major de l'expédition

d'Irlande sous Hoche, et y prouva que le courage militaire ne remplace pas le génie (1).

IV

On lit dans les états de services du général de brigade Bertin, de l'Armée des Alpes, qui avait débuté à titre de volontaire dans Royal-Champagne-cavalerie le 8 mars 1770, et qui était rentré comme maréchal-des-logis chef en 1792, des faits instructifs, contradictoires en apparence; ils s'expliquent par les dates et par la fraction de la Convention à laquelle appartenaient les Représentants, leurs auteurs.

« Nommé général de brigade par les représentants Trullard et Berlier le 2 octobre 1793. — Suspendu de ses fonctions par le représentant du peuple Duquesnoy le 2 ventôse, an IIe, il a produit des pièces justificatives aux représentants Richard et Choudieu, qui le conservèrent en fonction, et, trois mois après l'arrêté du 2 ventôse, an II, le suspendirent de nouveau pour le même motif, malgré qu'ils aient reconnu son innocence. Le 9 floréal, an II, est l'époque de sa seconde suspension. — Réintégré dans ses fonctions de général de brigade par le Comité de Salut public le 27 nivôse dernier. — Bertin réclame les témoignages des représentants Isoré, Trullard, Berlier et Florent-Guyot, qui ont connaissance de sa conduite militaire. — L'attestation des généraux supérieurs est à la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre (2). »

V

Ce fut à l'initiative personnelle de Merlin, de Douai, que le général Bessières, général de division après avoir été capitaine élu dans la garde nationale du Lot, dut sa remise à l'activité. Le 1er brumaire, an IV, il rentra dans cette armée qu'il devait tant honorer, et d'où l'avait expulsé cette note du général en chef de l'Armée de la Moselle, écrite le 30 fructidor, an II : « Remplit fort bien l'emploi de général de division commandant la place, et ne peut être employé à l'armée active à cause de

1. Arc. nat., cart. 332.

2. Arc. nat., 337.

ses infirmités. » Le bouillant Bessières réduit à garder une place forte, quel avenir, et surtout quelle aberration de Moreaux, un inconnu presque !

VI

Les Représentants n'obtenaient pas toujours gain de cause dans leurs plaintes contre les généraux ; en voici une preuve absolue :

« Le Comité de Salut public

» Au général de division Moncey,

» Commandant la 2me division militaire à Bayonne.

» Nous avons reçu, général, votre lettre du 23 vendémiaire, avec copie de celle que vous avez écrite le 9 thermidor et le 9 fructidor aux Représentants du peuple Meillan et Auguis.

» C'est avec beaucoup de peine que nous avons vu s'élever des altercations entre vous et le Représentant du peuple Auguis. Mais les plaintes qu'il nous a portées contre vous ne tenant qu'à des procédés, nous n'avons pas cru devoir nous en occuper. Les affaires générales de la République appellent toute notre attention, exigent tous nos instants, et vous êtes trop attaché à ses intérêts, trop dévoué à son sort, pour que vous ne pensiez pas de même. *Continuez*, général, *à la servir comme vous avez fait jusqu'à ce jour*, c'est la meilleure réponse que vous puissiez faire à ceux qui pourraient vous en vouloir (1).

» Salut et fraternité.

» MERLIN (de D.). »

VII

Le général Macdonald a joué, à l'armée de Dumouriez, un rôle des plus importants, et on lui doit la fidélité d'une partie des troupes, notamment à Lille. En voici une preuve de protection instructive (2).

1. Arch. nat., cart. 353.

2. Armée du Nord. Dep. de la G.

Paris, 9 nivôse, an II (29 déc. 1793),
de la République Française.

Isoré, Représentant du peuple,
à Magdonal,
Général de brigade à l'Armée du Nord.

Je suis bien fâché que tu éprouves des difficultés sur les services que tu peux rendre à la République. Ta naissance ne m'est pas suspecte. Tu es venu dans le bon temps, il n'y a pas d'âge plus révolutionnaire que le nôtre, et les preuves sont pour toi. J'ai vû le Ministre de la guerre, et j'ai détourné l'orage qui grondait sur toi ; sois tranquille, travaille comme à l'ordinaire. Si on te tracasse, je serai ton défenseur ; emploie tes talents, perfectionne tes connaissances militaires et continue à frotter les esclaves; jamais tu n'auras à craindre de destitution. Je retournerai à l'Armée du Nord quand mes occupations me le permettront. Je suis occupé dans le moment aux approvisionnements. Lorsqu'il faudra mettre les choses en mouvement, je reparaîtrai à la tête des braves soldats du Nord.

J'ai vu ton beau-père ; défends-lui d'insister sur tes intérêts près du ministre. J'en ai fait assez, et il est inutile d'aller plus loin.

Salut et fraternité,

Isoré.

(P.-S). — Si tu vois le général Sousham, adresse lui mes souvenirs fraternels.

VIII

Les dénonciations contre les généraux n'ont pas toujours été approuvées, comme on le suppose dans l'opinion. L'ardeur des partis, les colères de certains Représentants, ont eu à raisonner avec les formes de la justice, même de la justice sommaire. Ils sont nombreux les chefs de corps et les généraux qui ont survécu aux haines locales ou temporaires, et dont la carrière s'est continuée sans crainte après la Révolution, avant comme après Thermidor.

L'Armée du Nord qui a eu, au début, les paniques célèbres de Lille et autres fureurs, en offre encore un exemple en 1794, dans la personne

du général Duvigneau, désigné aux Représentants comme un coupable à punir. Le 19 juin, l'accusateur militaire Ossent, résidant à Maubeuge, les informait du résultat de ses recherches en ces termes :

« D'après votre arrêté, citoyens Représentans, je me suis transporté » à Avesnes pour y informer de la conduite du général Duvignot. » J'en ai conféré avec le général Balland. Il m'a paru que Duvignot » n'était revenu à Avesnes que parce qu'il croyait son expédition finie. » Vous verrés, citoyens Représentans, par les pièces cy-jointes (1) ce » qui s'est passé, et les réflexions de Balland à ce sujet. »

Réintégré, ce général servit avec talent et mérita les éloges constants de ceux qui le commandèrent en chef.

IX

OFFICIERS NON CONFIRMÉS EN 1794

Il a été dressé, conformément aux ordres du Comité de Salut public, en mai 1794, un « état des officiers généraux employés dans les armées de la République, tant par le Comité de Salut public que par le Conseil Exécutif et les Représentants du peuple en mission. » Cet état, dressé par la Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre, émanait du « Bureau des placements des officiers généraux. » Il est donc officiel.

Nous trouvons, parmi les généraux de division qu'avait nommés le Conseil Exécutif à l'*Armée du Nord*, des noms illustres : Moreau, Kléber et Scherer ; parmi les généraux de brigade : Songis, Vandamme, Chapuy, Duvigneau, Préval, Duhesme.

Ne furent pas approuvés les deux choix suivants des Représentants : Macdonald et Bertin.

Si le Conseil avait nommé chefs de bataillon, adjudants généraux à l'état-major des hommes du mérite de Mortier, Merlin, Watrin, Donzelot, il repoussa le choix des Représentants dans Charpentier, devenu aide de camp de Hoche, et divisionnaire sous Napoléon.

1. Aucune des pièces mentionnées n'existe aux Archives. Peut-être en trouverait-on aux Archives nationales, à la correspondance des Représentants ?. Mais du moment où nous n'écrivons pas la vie du général, nous avons cru inutile de faire le récit des suites d'une accusation qui n'a plus eu d'effet. (Dép. de la G.)

S'il repoussait Rostoland comme chef de brigade à l'*Armée des Ardennes*, il nommait Molitor et Leclerc.

Vainement les Représentants présentaient-ils Lefèvre comme général en chef de l'*Armée de la Moselle*, les ministres lui préféraient soit Jourdan, soit Ernouf.

Les choix des Représentants étaient éclairés à l'*Armée du Rhin* : après les violences des Jacobins, ils avaient proposé au commandement supérieur Desaix et Ferino, qui furent rejetés. De même comme généraux de brigade, Bourcier et Rivaux ; comme colonels, Duvigneau et Bouland ; enfin, comme chef de bataillon, Malet, qui devait, sous Napoléon, en 1812, superposer la politique au pays.

Le Conseil, à côté de ces fautes, car il importe d'être juste, choisissait honorablement ses généraux. Dans le commandement en chef, on trouve Michaud, qui voulait céder sa place à Desaix, Delmas, Dorsner ; parmi les brigadiers, Vachot et Gérard ; parmi les adjudants généraux, Perrin.

Desaix a dû sa carrière aux Représentants. C'est par eux qu'il fut nommé adjudant général le 23 mai 93, général de brigade le 26 août de la même année, et général de division le 19 octobre.

Les mêmes oppositions se retrouvent à l'*Armée des Alpes*. Par camaraderie politique, a-t-on dit, le Conseil nommait Dubois-Crancé général de division. Ce fut sans nul doute à raison de son œuvre d'organisation, à titre de rapporteur et d'auteur de projets remarquables à la Convention, et pour lesquels l'histoire militaire sera plus juste que Napoléon, qui le raya des cadres des généraux, et refusa, malgré Lacuée, d'y inscrire Carnot.

Si le célèbre officier de cavalerie Espagne était nommé chef de brigade par le Conseil, Levavasseur, désigné par les Représentants, était repoussé.

Les Représentants bien inspirés, à l'*Armée d'Italie*, proposaient comme divisionnaire Masséna, sans succès.

Le Conseil Exécutif classait Bonaparte parmi les généraux de brigade, à côté de Serurier, Donmartin, Dallemagne.

Le Corse Arena devenait par le même pouvoir, au même moment, chef de brigade. Miollis, candidat des Représentants, n'aboutissait pas.

Si le Conseil avait raison d'appeler au commandement en chef de l'*Armée des Pyrénées-Orientales* Dugommier, Pérignon, le premier ambassadeur de la République française en Espagne après le Traité de Bâle, et Augereau, le futur vainqueur de Castiglione, il ne poussait à tort les vœux des Représentants pour Dugua, qui devait nous honorer en Égypte (1) et Marbot (2).

1. C'est dans les carrés de sa division que Bonaparte se plaça successivement pour électriser l'armée durant la merveilleuse *Bataille des Pyramides*.

2. Ce dernier devint divisionnaire et mourut à Gênes, durant le siège, des suites de ses blessures. Son fils, colonel sous Napoléon, a laissé des mémoires anecdotiques qui sont un chef-d'œuvre exceptionnel dans la littérature militaire. Aucune nation autre que la France n'en a produit de comparables. Ils ne ressemblent à rien dans leur genre et rien ne leur ressemble, pas même ceux du duc de Saint-Simon.

APPENDICE II

AFFAIRE DU GÉNÉRAL AVRIL

Le 12 pluviôse an IV, le général Avril écrivit de Hennebon, son quartier général, au représentant du peuple Gouly pour protester contre une dénonciation dont il avait été l'objet [1].

Le Commissaire *provisoire* du département du Morbihan en était l'auteur. Le général l'appelle « un ancien avocassier de Pontivy qui joua le patriotisme » et agissait d'après les inspirations de son substitut, « un ivrogne crapuleux ». Il déshonorait la magistrature « par sa conduite », dénonçait sans raison « à tort et à travers », pactisant « avec les chouans de la campagne qu'il protège ». Ses pareils composaient les administrations subalternes du Morbihan, d'après Avril.

Cette constatation qui doit être retenue entraînait une appréciation précieuse pour l'histoire et dont voici le texte, sur les administrations de l'Ouest :

« Ou elles sont chouannes ou n'ont que des ivrognes, des gens tarés, » faibles et sans énergie pour faire exécuter la loi. Un tel choix est » facile à deviner, c'est qu'on a voulu rendre *méprisables* les adminis- » trations afin de rendre *odieux* les vrais et bons républicains. »

Les partisans de l'Ancien Régime ne parlent jamais de cette ligne de conduite des leurs en Vendée, en Normandie et en Bretagne; en revanche, ils ont gardé des traditions locales ou des faits discutables les uns, les autres regrettables, et les transmettent aux écrivains d'une école dangereuse comme des articles de foi. Ils agissent la plupart du temps sérieusement et sont sûrs dans un milieu connu de leur succès ; puis ils appellent leurs ouvrages ou leurs monographies : de l'histoire rédigée aux sources, sans tenter des recherches nécessaires comme vues d'ensemble dans les fonds généraux d'Archives de l'Etat... Ils servent un parti qui n'a rien voulu oublier, qui refuse de rien appren-

1. Arch. nat. carton 335.

dre, voilà la réalité des choses. L'Histoire vraie veut d'autres textes, d'autres arguments.

Le 15 messidor, Avril, qui était un ancien colon et un ancien militaire, venait d'être désigné à ce titre pour passer dans l'Inde, dans l'armée organisée à cet effet, lorsqu'il connut les perfidies lancées contre lui. Il rédigea pour y répondre un mémoire spécial où il traite incidemment des massacres de Carrier dans le Morbihan, division où il commandait l'*Armée révolutionnaire* de ce département.

Voici l'extrait de ce récit relatif à la Mission de Le Batteux, auquel Carrier avait *spécialement* délégué ses pouvoirs. On apprendra par lui ce que valaient les délégations et aussi comment fut organisée cette force militaire de *nom* seulement, puisque le 5e bataillon du Bas-Rhin qui la composait appartenait à l'armée régulière.

« Le ... vendémiaire, l'an II républicain, il se manifesta une révolte considérable et alarmante dans le district de Rochefort, département du Morbihan rempli de nobles, de prêtres réfractaires et de malveillants. Les révoltés, au nombre de plus de 3.000, se portèrent sur Ambon près Musillac où ils désarmèrent et prirent prisonniers environ 100 hommes de Vannes qui y étaient cantonnés. Instruit de cet événement quoique je ne commandais pas dans le Morbihan, je m'empresse de faire marcher contre l'ennemi les troupes à mes ordres. Elles le rencontrent près Musillac, le battent et le mettent en déroute [1].

» Nos frères de Vannes qui arrivèrent après le combat achèvent de le disperser et le calme est rétabli.

» Je rends compte de cette affaire au représentant du peuple *Carrier* qui me loua beaucoup. Charmé de mon énergie, *il me donna ordre de commander dans le pays insurgé*. J'y donnais des ordres, j'avais établi des postes et pris toutes les mesures convenables pour empêcher une seconde révolte, lorsque j'appris que ce représentant du peuple avait nommé un commissaire nommé *Le Batteux* qui devait agir révolutionnairement dans le pays des révoltés.

» La commission de Le Batteux était *particulière et indépendante*. Il avait le pouvoir de requérir la force armée partout où il le trouverait bon pour protéger les expéditions. Le Batteux, muni de ses pouvoirs, agit comme il le voulut, il ne rendit compte qu'au représentant du peuple Carrier ; ce représentant du peuple, prévenu en ma faveur

1. Arch. nat. AF. IV, cart. 335.

depuis le combat de Musillac, me fit demander des renseignements sur le Morbihan. Je les lui donnai.

» Le département était alors vraiment rempli de contre-révolutionnaires. Il devenait pressant de ne pas leur donner le temps de s'armer et de soulever encore les campagnes. Il s'agissait de prendre des mesures vigoureuses mais sages, je les proposai à Carrier. Il voulut m'associer avec Le Batteux pour anéantir le germe de rébellion qui existait. Mais je ne me souciais guère de lui être associé, il répugnait à mon cœur de verser le sang d'un ennemi terrassé et sans armes, c'était aux tribunaux à en faire justice. J'éludai tant que je le pus les ordres du représentant du peuple Carrier, je fis le malade et présentai mille raisons qui devaient m'empêcher de me joindre à Le Batteux.

» Désespéré, ne sachant comment faire, dans la crainte de me compromettre, je consultai mon général de division Vimeux sur ce que je devais faire. Il me répondit que je serais répréhensible si je n'obéissais pas aux ordres d'un Représentant du peuple. Voyant qu'il n'y avait pas à reculer je me rendis enfin à Vannes, bien résolu de ne verser le sang de qui que ce soit et d'empêcher Le Batteux d'y faire du mal. A mon arrivée dans cette ville où je trouvais Le Batteux, je frémis de voir la Terreur peinte sur toutes les figures. Le Batteux l'avait mise à l'ordre du jour, il ne parlait que de faire fusiller. A la Société Populaire, il s'était permis de maltraiter un citoyen ; les soldats qu'il commandait avaient commis plusieurs excès. Je rappelai les soldats à l'ordre, j'exigeai de Le Batteux qu'il fût moins violent ; enfin, mon arrivée à Vannes, j'ose le dire, y rétablit le calme.

» Avant d'y venir j'avais eu l'attention d'écrire au représentant du peuple Tréhouard, chargé de surveiller le Morbihan, pour le prévenir des ordres que j'avais reçus ; rendu à Vannes je lui écrivis encore pour le prier de diriger mes actions et ma conduite. Je sollicitais ses avis et ses conseils et lui mandais que je lui rendrais compte de tout ce que je ferais. J'en appelle au témoignage de ce représentant pour attester ces faits.

» Le Batteux, muni de pouvoirs indépendants de moi *et absolument particuliers aux miens*, après avoir parcouru le Morbihan où il mit à mort plusieurs individus et avoir levé des taxes, se rendit à Vannes.

» Il y était depuis deux jours et lorsque j'y arrivai, j'exigeai de lui, après avoir rétabli le calme et tranquillisé les citoyens, qu'il fît enregistrer ses pouvoirs au département, ce qui fut fait. Je voulus qu'il s'adressât au Comité de surveillance pour avoir des renseignements

sûrs et certains sur les contre-révolutionnaires. J'exigeai une liste des détenus, enfin je fis naître tant de difficultés que Le Batteux s'impatienta contre moi et dit qu'il me dénoncerait.

» La conduite sage que je tenais me fit gagner deux jours. Le troisième, Le Batteux ennuyé de ce que je traînais les choses en longueur s'en fut à la maison d'arrêts, écumant de rage et de colère. Je l'y suivis, dans la crainte qu'il ne fît fusiller de suite les malheureux qu'on lui avait désignés. Sept furent mis en prison. J'obtins de lui, qu'après de nouvelles informations prises au Comité de surveillance que je mandai et qui vint par commissaires, les sept prisonniers seraient envoyés au tribunal révolutionnaire à Paris. *Par ce moyen je sauvais la vie à sept individus que je ne pouvais regarder comme coupables puisque la loi n'avait pas prononcé sur leur compte.* Cette action que je regarde comme une des plus belles de ma vie fut sentie par les honnêtes gens de Vannes. On fit l'éloge de mon cœur bon et sensible.

» Sur ces entrefaites, un membre du département vint me communiquer le décret qui supprimait toutes troupes agissant révolutionnairement dans les départements en vertu d'ordres des Représentants du peuple. Aussitôt je déclare à Le Batteux que je me retire et que j'obéis au décret. J'informe le département de ma résolution. J'écris au représentant du peuple Tréhouard qu'il n'existe plus de troupes révolutionnaires à Vannes et pars pour retourner à La Roche-Sauveur. Chemin faisant, j'apprends que les brigands battus à Angers et au Mans fuient devant nos frères d'armes et qu'ils sont à Blain. De suite, je me porte sur Redon afin de les empêcher de pénétrer dans le Morbihan, rempli de mal-intentionnés.

» Je donne ordre aux troupes de mon arrondissement de venir me rejoindre. J'établis des batteries, fais faire des retranchements, je coupe la chaussée, l'ennemi qui est venu reconnaître la position voit le danger. Il renonce à l'attaque de Redon et je le sauve. L'ennemi, après avoir passé 2 jours à Blain, prend la route de Savenay toujours poursuivi par les Républicains. Inquiet sur le passage de la Vilaine à la Roche-Sauveur, j'y cours pour la défendre. A peine y suis-je que je reçois des instructions du représentant du peuple Tréhouard. Venu à Redon je m'y conforme et prends toutes les mesures nécessaires qui convenaient aux circonstances. En un mot, Tréhouard m'investissait de sa confiance tandis qu'il faisait arrêter Le Batteux, à qui l'on faisait des reproches graves dans sa mission particulière et indépendante de moi.

» Ce n'est pas pour me flatter, mais ma manière d'agir pendant les trois jours que je suis resté à Vannes, a été approuvée de tout homme honnête. Le représentant du peuple Carrier, instruit de ma conduite, ne l'a pas blamée parce qu'elle était appuyée du décret de la Convention. Il me félicita au contraire sur celle que j'avais tenue à Redon. Depuis je n'ai pas entendu parler de lui, quoique je fusse obligé de lui rendre compte de mes opérations.

» En ami des principes, en républicain j'ai agi. Mon cœur et ma conscience ne me reprochent rien. Au surplus, j'en appelle au témoignage des Représentants du peuple qui m'ont connu, aux autorités constituées des arrondissements ou j'ai commandé, aux troupes de la République qui étaient sous mes ordres, enfin aux vrais patriotes du pays que j'ai purgé des brigands.

» Les représentans du peuple Gillet, Merlin de Douai, Tréhouard, Ruelle, Jean Bon-Saint-André, Prieur de la Marne et Garreau, attesteront ma conduite républicaine. Mes chefs certifieront qu'il n'y a pas eu dans l'armée un officier qui se soit donné plus de peine que moi pour faire prospérer les armes de la République.

» Je finis par déclarer que je n'ai été investi de pouvoirs du représentant du peuple Carrier que pendant les trois jours que je suis resté à Vannes, et que je me suis désisté aussitôt que le décret de la Convention me l'a enjoint. Je déclare que pendant ces trois jours je n'ai commis aucun acte arbitraire ni vexation ; qu'au contraire j'ai tenu la conduite la plus sage en sauvant de la fusillade de Le Batteux sept malheureux détenus. Au surplus, je défie de citer un fait à ma charge. Je n'ai ni fait tuer n'y levé de contributions. Je déclare que le commissaire Le Batteux avait des ordres particuliers et indépendants des miens, qu'il a mis à exécution comme il l'a entendu et dont il rendait compte au représentant du peuple Carrier. Ce qu'il a fait ne peut absolument me regarder, je n'avais pas le droit de l'empêcher d'agir, et si je l'ai empêché de faire le mal à Vannes, c'est qu'alors j'étais investi de pouvoirs qui me donnèrent la facilité de lui faire des représentations.

» Voilà, citoyen Représentant, quelle a été ma conduite. Je vous ai dit la vérité, toute la vérité, c'est à vous à prononcer sur mon sort. »

A ce témoignage qui réhabilite le général Avril, il est utile de joindre la déposition de Jullien au tribunal révolutionnaire. Il y appelait Le Batteux et Avril *agents* de Carrier, n'ayant pas tout vu ; sur le premier, il avait jugé juste ; quant au tyran de Nantes, il disait :

« Révolté de toutes les horreurs ordonnées par Carrier, j'eus le courage de manifester cette indignation dans la Société populaire ; Carrier avait des espions partout ; il ne tarda pas à être instruit de mon audace ; il me fit arrêter la nuit par le général Vimeux. Je suis consigné dans une voiture, et, après une heure de marche, je suis déposé chez Carrier. Comme j'avais souvent entendu parler des accès de fureur de ce tyran et de son arme redoutable, dont il menaçait tous les citoyens, j'eus soin de me placer à l'un des coins de la chambre, à une très grande distance de Carrier, qui me dit avec emportement : « C'est donc toi, » sacré gueux, qui te permets de me dénoncer au Comité de Salut » public ? c'est donc toi qui oses blâmer mes travaux ? Sais-tu qu'en un » instant je puis trancher le fil de tes jours ? Et comme il importe quel- » quefois au bien général de se défaire de certaines gens en secret, je » ne me donnerai pas la peine de t'envoyer à la guillotine, je serai » moi-même ton bourreau et celui de tous les scélérats qui peuvent te » ressembler. » Je fais tous mes efforts pour être entendu de Carrier, pour lui donner des explications sur les reproches qu'il m'adressait ; enfin, convaincu du refus du représentant à admettre ma justification, j'eus assez d'énergie pour terminer mes observations en ces termes : « Tu es le maître de mon sort ; mais souviens-toi que, si tu me fais périr aujourd'hui, dans huit jours tu seras guillotiné ; j'ai des patriotes qui vengeront ma mort, et qui sauront dévoiler les grands coupables. »

» Carrier se calme, prend un ton mielleux, entame une conversation sur des choses indifférentes, et semble vouloir capter ma bienveillance. Il s'aperçoit que je ne lui réponds qu'à demi-mot ; il appelle le général Vimeux, lui parle bas, et lui dit de me reconduire où il m'avait pris. Je crus que c'était un ordre de se défaire de moi comme de tant d'autres ; pour cette fois seulement le tyran avait respecté l'innocence, ou plutôt il avait redouté les suites d'une nouvelle injustice ; je fus donc mis en liberté. Le lendemain je me rends à la Société populaire ; je dénonce l'acte arbitraire que l'on a voulu exercer envers moi ; je retrace toutes les cruautés, toutes les injustices de Carrier ; je détermine l'Assemblée à faire une Adresse tendant à solliciter le rappel de Carrier. L'Adresse est rédigée, présentée à la Convention ; elle a tout le succès qu'on en pouvait désirer ; la Convention, toujours juste, toujours sage dans ses décisions, prononce le rappel de Carrier. »

La plus redoutable des dépositions, la voilà telle qu'elle se produisit en présence de l'inculpé ; le tribunal lui-même en fut ému, et la mémoire de Robespierre en restera accablée. Quelques jours plus tard,

une députation de Brest parut à la barre de la Convention avec un frère de Moreau et demanda justice de la mort de son père, exécuté trois jours après thermidor. Sur cinq fils, le vieillard en avait quatre aux armées, dont l'un était prisonnier comme marin sur les pontons anglais. Ce sont ces crimes qui faisaient accuser les triumvirs et leurs complices, en mars 95, d'avoir déchiré les entrailles de la Patrie ! Des pays entiers envoyèrent alors à l'assemblée des mandataires pour demander qu'ils fussent *marqués d'infamie* et *vomis du sol de la République !*

La fin de cette protestation justifie Avril de toute connivence avec Carrier, auquel Le Batteux avait déclaré qu'il allait le dénoncer pour incivisme. Le nom du général n'en avait pas moins été prononcé dès les débuts de cette affaire, le jour où la Convention, éclairée sur les assassinats que s'était permis son mandataire, avait mandé ce dernier à sa barre. Aussi, Avril s'écrie-t-il en terminant son mémoire : « J'ai frémi d'horreur en voyant mon nom dans l'acte d'accusation contre Carrier, par Y. Baralère, où il est dit que je commandais l'armée révolutionnaire qui était à la suite du scélérat Le Batteux. » Cette imprécation peint l'état des esprits contre les violences de Nantes et les crimes de la Vendée ; elle dispense les écrivains éclairés des amplifications de commande ou des indignations surannées. Menacé par cette juxtaposition, le général Avril crut prudent de se faire délivrer par les troupes qui composaient l'armée révolutionnaire, un brevet de conduite. Sa lecture est non seulement instructive mais précise, et nous fait revivre dans un milieu qu'on ne saurait juger avec les idées actuelles. Voici le texte intégral de ce document rédigé par des Alsaciens, témoins impartiaux, que la reddition de Mayence avait fait acteurs dans une guerre civile alors sans exemple (1) :

« Nous soussignés, membres composant le Conseil d'Administration du 5e bataillon du Bas-Rhin, déclarons que le citoyen Avril, général de brigade, n'a joint l'armée *dite* Révolutionnaire envoyée par Carrier dans le Morbihan dans le courant du mois de frimaire de l'an 2e et dirigée par Le Batteux, aubergiste de Redon, qu'à Vannes, vers la fin dudit mois ; qu'il ne resta que deux ou trois jours avec Le Batteux ; que pendant que le général Avril a été près de l'armée *dite* Révolutionnaire, il n'y a eu personne de fusillé *et c'est à lui à qui on le doit.* — Nous certifions de plus qu'il n'y a eu aucun tribunal établi près ou à la

1. Archiv. Nat., le carton 308.

suite de la force armée envoyée par Carrier dans le Morbihan, sous les ordres de Le Batteux ; que les personnes qui ont été fusillées dans le cours de l'expédition ne l'ont été par la suite d'*aucun jugement* mais par la seule volonté de Le Batteux, chargé de pouvoirs illimités, par Carrier, et sans que le général Avril y ait jamais participé (1). »

Le 19 vendémiaire, an III, le commissaire des guerres de Nantes dénonçait l'adjudant-général Lefaivre, commandant à Paimbœuf, comme ayant fait noyer en pleine mer plus de 40 personnes : « Des femmes, filles, mères et enfants à la mamelle et au mépris d'un arrêté des autorités constituées. » Indigné, Bouquet rappelait au Comité sa *haine connue pour ces infâmes généraux qui ont voulu éterniser la guerre*. Il demandait l'arrestation immédiate du soldat qu'il déclarait avec trop de vérité un *cannibale*, préoccupé de sa santé et de ses plaisirs. Mandé auprès de la municipalité de Bourgneuf, Bouquet avait refusé de lui donner l'ordre de Lefaivre, conservé pour la défense du capitaine au cabotage et pour être utilisé auprès des membres du Comité. La décision de ces derniers fut significative ; ils ne se contentèrent pas de faire arrêter l'émule trop tardif de Carrier ; ils signèrent tous et chacun avec cette mention : « Je déclare avoir participé à la délibération. » Rapprochée des faits antérieurs, cette dénonciation éclaire la guerre de la Vendée en la montrant sous son vrai jour, l'intrigue à côté du fanatisme, le crime auprès du mensonge : *dicunt scelus faciuntque*.

1. Fait à Ancenis, le 28 vendémiaire, An III.

APPENDICE III

AFFAIRE DU GÉNÉRAL DUGUA

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Caen, le 15 messidor,
L'an IV de la République Française une et indivisible.

Les membres composant l'Administration Centrale du Calvados et la Commission du Directoire exécutif près cette administration,

Au Directoire Exécutif.

Citoyens Directeurs,

Une nouvelle aussi surprenante qu'imprévue apprend que le général de division Dugua a reçu l'ordre de quitter le commandement du Calvados pour se rendre à la tête d'une colonne qui doit marcher vers l'Italie. Sans doute un grand motif d'intérêt public a déterminé soit le Ministre, soit le Gouvernement à enlever au Département un général qui a fait tant de bien et dont la présence y était encore si nécessaire.

Citoyens Directeurs, jamais nous n'avons donné d'éloges à quiconque n'avait point notre estime ; jamais nous n'avons pu taire la vérité quand il importait qu'elle fût connue : l'amour seul de notre pays, le bonheur et la tranquillité de nos concitoyens sont et seront l'unique but de nos actions.

Souvent nous vous avons demandé un général prudent, actif, sage, éclairé, républicain, lorsqu'il importait d'arrêter le progrès de la guerre civile qui avait fait tant de ravages dans le Calvados. Frappés de nos réclamations, vous avez fixé votre choix, Citoyens Directeurs, sur l'homme qui réunissait ces qualités essentielles. Vous nous avez envoyé un militaire patriote, un citoyen plein de vertus dont la fermeté,

la justice eurent bientôt déconcerté les projets des factieux, comprimé les efforts des malveillants. Aussi son humanité et sa droiture lui gagnèrent l'estime et l'affection des bons citoyens. Avec lui, nous avons obtenu le calme ; avec lui les lois avaient repris leur empire ; avec lui la circulation et la vente des denrées avaient été rétablies ; avec lui le peuple avait obtenu du pain, l'indigent du secours, le détenu des subsistances, l'homme de bien protection et sûreté. Nous commencions à jouir du fruit de nos pénibles travaux ; nous nous réjouissions de voir nos concitoyens goûter un instant de douceur après tant de privations, tant d'agitations et d'inquiétudes ; sans secousse comme sans violence, l'action militaire s'était alliée à l'action civile. On se félicitait d'être arrivé au calme, sans avoir à regretter le soupir de l'innocent ; un avenir heureux se présentait à nos regards satisfaits ; nous avions proposé de concert les moyens d'assurer au peuple des subsistances jusqu'à la récolte du pain pour l'année prochaine.

Le général *aussi bon administrateur que bon officier* avait formé de vastes plans, il promettait de seconder nos projets, de faciliter nos opérations : Encore quelques mois, nous disait-il, et vous n'entendrez plus un murmure dans votre département. Ce sentiment faisait notre consolation, il était pour nous une véritable jouissance, lorsqu'un ordre que nous respectons, mais dont il nous est permis de combattre les motifs, excite notre surprise, accroît nos inquiétudes, fait évanouir notre espoir et l'attente de nos concitoyens.

Citoyens Directeurs, nous ne voyons point ici le général Dugua, l'*homme nous est étranger :* nous n'apercevons que celui qui est le plus propice à nous aider à assurer la tranquillité dans notre département ; et c'est le seul motif qui dicte nos réclamations.

Incertains au milieu d'une comptabilité incertaine, presque sans ressources comme sans moyens, nous avons constamment trouvé dans le général des ressources inépuisables ; et nous le disons avec la franchise dont nous sommes capables, sans lui nous n'eussions pu administrer. Les détenus n'ont point manqué de subsistances, quoique nous n'eussions ni fonds ni grains à notre disposition. Les halles ont été garnies et le peuple s'est trouvé approvisionné quoiqu'on eût tout fait pour entraver la circulation et la liberté de la vente des grains. Le peuple a été sans inquiétude quoiqu'on eût tout employé pour lui inspirer des craintes, pour le soulever. Ce temps de calme ne serait-il que momentané, lorsqu'il ne faut qu'un reste d'efforts pour le rendre durable ?

Oui, citoyens Directeurs, presque toujours dans un pays où il existe des troubles *l'homme juste, conciliant est plus utile que le guerrier.* La tranquillité dépend du caractère de celui qui commande et nous avons la certitude qu'elle est due dans notre département à la prudence du général Dugua, ainsi qu'à l'heureux concert qui a existé entre lui et nous. Pourquoi ne pas y laisser encore quelques mois l'homme du monde qui peut le mieux seconder nos intentions et remplir les vues bienfaisantes du gouvernement ?

Nous le savons, il est souvent de la politique de ne pas laisser longtemps ceux qui ont la direction de la force armée dans un pays où ils contractent des habitudes et des liaisons. Ce principe est vrai, quand le commandement est absolu, que rien ne limite les pouvoirs, que les moyens sont efficaces. Mais ce danger est-il réel dans un petit coin d'un État, où le général est étranger, dépendant, et encore, lorsque tout le monde le surveille ?

Qu'il nous soit donc permis, citoyens Directeurs, de parachever notre ouvrage, que nous puissions dire : Les lois sont tellement respectées, qu'il n'est plus besoin de la force armée pour les faire exécuter ; que les administrations ont assez de force par elles-mêmes pour contenir les malveillants et faire marcher le gouvernement ; alors, nous l'avouerons, il serait peut-être dangereux de faire séjourner trop longtemps dans un canton, et sous un gouvernement républicain, un général qui aurait su s'attirer par trop la confiance et l'estime publique...

Citoyens Directeurs, si vous voulez conserver au Calvados la tranquillité dont il jouit maintenant, *laissez encore au général Dugua le commandement dans ce département* (1).

1. Arch. nat., A F, II, cart. 344.

APPENDICE IV

VIE POLITIQUE DU CITOYEN COMPTA, COMMISSAIRE DES GUERRES

Valent-Joseph Compta, commissaire des guerres (1).

Né à Prades, district de Prades, département des Pyrénées-Orientales.

Domicilié à Sijean, district de Narbonne, département de l'Aude.

Agé de 44 ans.

Marié, ayant un enfant et sa femme au moment d'accoucher.

Parlant, outre la langue française, l'idiome catalan.

N'ayant rempli aucune fonction publique avant la Révolution.

Ses père et mère sont morts avant la Révolution. Étaient bourgeois de la ville de Perpignan.

Depuis 1789 il a fait exactement son service dans la garde nationale de Sijean.

Il a été fait, par le peuple, procureur de la commune de Sijean.

Président de plusieurs assemblées primaires.

Electeur à l'époque de la nomination à la Convention nationale et du renouvellement des administrations.

Elu par l'assemblée électorale membre du Directoire du département de l'Aude, et par le conseil de la dite administration, suppléant du procureur général syndic.

Comme commissaire de l'administration du département de l'Aude pour le recrutement dans le district de Narbonne, il a porté au plus du double le contingent que ce district devait fournir.

Dans toutes les places administratives dont il a été chargé, il s'est par-

1. Compta, qui était originaire du pays dans lequel il servait, avait été dénoncé par envie et par colère. Il va sans dire qu'il ne resta rien des accusations portées contre lui ; mais nous rappellerons, pour montrer jusqu'où peut aller l'esprit de parti, qu'on lui reprocha d'avoir été le second des Représentants à l'armée des Pyrénées. Cette accusation peut faire juger de la valeur des autres. — *Archiv. Nat.*, A F. II, cart. 342.

ticulièrement distingué par sa justice et ses soins pour le maintien de la tranquillité publique et pour celui des propriétés.

Il a été le fondateur de la société populaire de Sijean ; il a, ainsi que dans toutes celles du canton, propagé les vrais principes, il a vivifié l'esprit public dans le canton et extirpé le fanatisme par des discours et des instructions.

A l'époque de l'invasion des Espagnols dans le territoire de la République aux Pyrénées Orientales, il a été chargé par les Représentants du peuple alors en mission dans les départements méridionaux, de presser et surveiller les convois destinés pour l'armée, de faire accélérer la marche des troupes, de procurer des subsistances dans les lieux d'étape et de correspondre avec les Représentants du peuple et les généraux. Il a, par son activité et son zèle, obtenu le départ des détachements de la garde nationale, emportant avec eux des vivres pour 15 jours.

Il a été ensuite *l'agent* des Représentants Legris et Chaudron-Rousseau pendant leur mission jusqu'au 25 septembre 1793, époque de leur rentrée à la Convention, et ils lui ont délivré une attestation de la satisfaction qu'ils ont eue de ses services.

Il a été nommé Commissaire des guerres par les Représentants du peuple Legris et Chaudron-Rousseau, sur la demande de l'ordonnateur en chef des deux armées des Pyrénées, par arrêté du 15 août 1793.

Cette nomination a été confirmée par le Conseil Exécutif le 15 septembre 1793.

Il a fait son service en la dite qualité à Toulouse où il a été chargé en même temps de la police des charrois, transport militaire et parc extraordinaire de 100 voitures de vivres et fourrages, et de la surveillance du magasin général des hôpitaux.

Il a organisé à Toulouse le service des charrois d'après la loi du 19 août 1793 dans un moment où cette commune était le dépôt des deux armées des Pyrénées.

Il a été mis à la première classe des Commissaires des guerres par arrêté des Représentants du peuple Cassanyès et Paganel, par arrêté du 16 prairial, IIe année républicaine, en considération des services rendus dans les différents postes qu'il a occupés et des missions dont il a été chargé.

Par arrêté du Représentant du peuple Chaudron-Rousseau en date du 20 germinal dernier, approuvé par les Représentants du peuple près l'armée, Milhaud et Soubrany, en date du 23 du même mois, et le visa du

Commissaire ordonnateur en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, il a été attaché au dépôt de l'Aude avec la surveillance de toutes les administrations militaires du département.

Il a suivi en qualité d'*agent* le Représentant du peuple Chaudron-Rousseau dans sa mission dans les départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales et il a obtenu des témoignages authentiques de sa bonne conduite, de son zèle et de son attachement aux vrais principes.

Appelé à Paris *à la fin de sa mission* par le Représentant du peuple Chaudron-Rousseau, le Comité de Sûreté générale l'y a retenu par arrêté des Sans-Culottides pour un travail important. Le Comité lui a expédié un témoignage de la satisfaction qu'il a eue de ses services par arrêté en date du 6 frimaire dernier.

De retour au département de l'Aude, sa résidence comme commissaire des guerres a été fixée par l'ordonnateur en chef à la commune de Sijean, premier lieu d'étape entre Narbonne et Perpignan, où toutes les troupes destinées pour l'armée des Pyrénées-Orientales doivent passer en allant et venant et où sont établis des magasins de vivres et fourrages ainsi que deux hospices militaires, l'un au Pedros près Fitou, l'autre au Lac, territoire de la commune de Sijean.

Il y a de plus dans son arrondissement les cantonnements de Leucatte et des redoutes du fort et du port de La Franqui et ceux du port et du fort de La Nouvelle et des redoutes intermédiaires établies le long de la côte.

Il a de plus à sa charge la surveillance des transports qui ont lieu par le canal de Narbonne au port de La Nouvelle et du port de La Nouvelle à celui de la Victoire.

Depuis qu'il est à cette résidence, son activité et son zèle pour presser et accélérer les convois, lui ont mérité des éloges de la part du général de la division.

Il joint deux cahiers, dont l'un contient les extraits certifiés de ses commissions et des attestations de ses services.

Et l'autre des extraits certifiés de toutes les pièces qui justifient sa capacité, son civisme et chacun des faits énoncés dans le présent exposé de sa vie politique depuis 1789, qu'il a cru devoir soumettre à l'examen de la municipalité et conseil général de la commune du lieu de sa résidence, avant de l'envoyer à la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre.

COMPTA, signé.

Vu et approuvé par Nous, Maire, officiers municipaux et membres du Conseil général de la commune de Sijean, d'après les connaissances particulières que nous avons des faits y énoncés.

Fait à Sijean, dans la maison commune, séance publique et permanente, ce 15 pluviôse, IIIe année républicaine, une et indivis.

Boussonnel, maire ; Sallettes, Ayraud, Bertuel, Valat, Blondel, officiers municipaux ; Ferrier, adjoint à l'Agent national ; Gouges, L. Peyre, Paul Huc, Catala, A. Sauquet, notables signés.

Vu par Moi, Maire de la commune de Sijean,

Boussonnel.

Pour copie conforme :

Le Commissaire des guerres,

Compta.

Les soussignés, Représentants du peuple, qui ont eu occasion de connaître le citoyen Valent-Joseph Compta, attestent le patriotisme ainsi que la bonne conduite, la probité et le zèle du dit citoyen Compta et pensent qu'il a les moyens convenables pour remplir la place dans laquelle il demande être conservé.

A Paris, le 8 germinal,

l'an IIIe de la République française, une et indivis.

Legris, Députés du Gard. Chateauneufrandon, Député de la Lozère.

APPENDICE V

LES COMITÉS RÉVOLUTIONNAIRES AU THÉATRE

Le 28 avril 95, le citoyen Ducassel fit représenter au théâtre de Paris, *Cité-des-Variétés*, un *drame* où l'amour ne figurait pas, où la politique seule était tout. Il obtint un succès inénarrable. Des témoins ont écrit qu'on applaudit l'auteur, après la chute du rideau, pendant une demi-heure ; le succès fut égal dans les départements. Pourquoi ? dira-t-on. Parce que cette pièce peignait un état d'esprit et répondait aux colères secrètes de l'opinion contre les terroristes tombés. Elle était intitulée : Les Aristides modernes, appellation commune alors, et mettait en scène l'*Intérieur des Comités révolutionnaires*. Son vrai titre, le voilà.

Les personnages représentés étaient des types exacts sous des noms vulgaires.

Aristide, escroc avéré, président du comité.

Caton, ancien valet de pied, voleur, membre du Comité, grand aboyeur.

Scœvola, perruquier gascon, membre du comité.

Brutus, ancien portier, membre du comité.

Torquatus, rempailleur de chaises, membre du comité.

Dufour *père*, marchand, honnête homme persécuté, officier municipal et membre du comité.

Dufour *fils*, officier de la garde nationale, persécuté.

La citoyenne Dufour, mère du précédent, persécutée.

Fanchette, servante de la famille Dufour.

Deschamps, serviteur de la même famille.

Vilain, bossu, commissaire près le Tribunal révolutionnaire.

Un officier municipal. — Quatre membres du Comité révolutionnaire. — Cinq gendarmes. — Un employé. — Deux agents du Comité, avec des visages pâles et des moustaches.

La scène se passe au Comité révolutionnaire de Dijon.

Au milieu de la salle, une table entourée de dix sièges ; au-dessus, autant de bonnets, tous rouges, et ce qu'il faut pour écrire.

Dès l'ouverture du drame, on voit que le tribunal trame la perte du marchand Dufour en interprétant avec perfidie les dépositions du domestique Deschamps contre son maître. Au besoin, on les faussera.

Aristide s'appuie pour y parvenir sur la renommée de Dufour. Il prétend que sa considération pourrait subjuguer toute la commune. On voit que l'auteur avait lu le *Vieux Cordelier* et s'était imprégné de Camille Desmoulins.

Caton répond qu'il faut perdre toute la famille, moyen d'en finir sûrement. Or, *perdre*, signifiait par euphémisme : envoyer à la guillotine.

Pour y parvenir, on enlèverait vingt mille francs à un prisonnier et on placerait cet argent dans la poche de Dufour. Naturellement, on imputerait le vol à Dufour ; d'où, sa condamnation.

Deschamps n'eut pas à être invité à comparaître. Il vint pour un cas fortuit saisir le Comité d'un message, pendant que celui-ci siégeait.

Introduit, il subit l'interrogatoire suivant.

« Scœvola, *d'une voix dure :* Que voulez-vous, citoyen ?

Deschamps. Citoyens, je viens pour...

Scœvola, *d'un air plus gracieux et plein d'intérêt.* Dénoncer quelqu'un, n'est-ce pas ?

Deschamps. Citoyen, ce n'est pas une dénonciation, c'est...

Scœvola, *toujours empressé.* Bon ! bon ! parlez, citoyen Deschamps ; surtout, parlez distinctement, pour que nous n'en perdions pas une syllabe.

Deschamps. Je vous dis, citoyens...

Caton. Un moment. Lequel de nous sait écrire ?

Deschamps. Mais, citoyens, il n'y a pas besoin d'écrire pour ce qui m'amène.

Aristide. C'est moi qui vais écrire. *(Il s'assied à une table et écrit pendant que Deschamps parle.)*

Deschamps. Citoyens, je suis le serviteur de M. Dufour.

Caton. Que signifie cette expression : *Monsieur Dufour ?*

Deschamps. Citoyens, je vous demande pardon... je...

Aristide. Dufour vous ordonne de l'appeler Monsieur, n'est-ce pas ?

Deschamps. Pas du tout, citoyens, mais...

Scœvola. Petit vaurien, ne dites pas non ; dites oui.

Aristide. Paix là ! Écoutez la minute du procès-verbal. *(Il lit.)*

« Aujourd'hui..., devant le Comité révolutionnaire de Dijon, a comparu Charles-François Deschamps, au service du citoyen Dufour. »

Deschamps. Mais, citoyens, je ne m'appelle pas Charles-François..

Scœvola. Qu'importent les prénoms ? Nous mettrons Appius ou Publicola, si vous le préférez.

Aristide, *lisant toujours*. « Qui nous a déclaré que le citoyen Dufour est un conspirateur enragé, qui cherche à restaurer l'ancien ordre de choses et qui exige des citoyens employés à son service l'emploi des titres féodaux justement proscrits. »

Deschamps. Mais, citoyens, je n'ai pas dit un mot de tout ça.

Caton. Qu'est-ce que ça veut dire ? Imposteur ! ne le disiez-vous pas tout à l'heure ? Nous prenez-vous pour des faussaires ? Souvenez-vous que vous êtes devant le Comité révolutionnaire... cela suffit.

Aristide. Continuez.

Deschamps. Mais, citoyens, je viens vous demander...

Aristide. Que voulez-vous dire avec votre *vous ?*

Scœvola. *Monsieur* Dufour vous défend de le tutoyer, c'est évident. Écrivez, écrivez, dis-je.

Aristide, *écrivant*. « Que le dit Dufour est un ennemi avoué de l'égalité ; qu'il regrette la distinction des ordres et le règne de la noblesse et qu'il tolère dans sa maison l'usage des vieux termes, qui rappellent les temps de servitude et d'esclavage. »

Deschamps. Où diable prenez-vous tout ce que vous écrivez là ?

Caton. Taisez-vous, coquin, et ne parlez que lorsqu'on vous interroge.

Scœvola. La maison où vous êtes semble puer l'aristocratie.

Deschamps. Pas du tout, citoyens, nous sommes tous de bons patriotes.

Scœvola. Oui, comme on l'est à Coblentz.

Caton. Voyons. Que dit la citoyenne Dufour de la fermeture des églises ?

Deschamps. Citoyens, elle dit qu'il eût peut-être mieux valu respecter la liberté religieuse.

Aristide, *écrivant*. « Que la citoyenne Dufour est une abominable fanatique, qui tient chaque nuit chez elle des réunions de prêtres pour amener la restauration du culte catholique. »

Scœvola. Président, ajoutez le mot « réfractaire ». L'addition est importante. Citoyen Deschamps, voilà, si je ne me trompe, le sens de votre dénonciation.

Descramps. Mais, citoyens, je suis loin d'accuser une femme aussi responsable que ma maîtresse.

Scœvola. Qui appelez-vous votre maîtresse ? Ne savez-vous pas que tous les citoyens sont égaux ?

Aristide, *écrivant*. « Que la digne citoyenne Dufour traite les braves sans-culottes qui sont à son service avec toute l'insolence de l'ancienne noblesse. »

Une accusation formelle était, enfin, lancée contre la famille Dufour.

Au dernier acte, les scélérats devaient être punis.

Ils le sont. On voit Aristide, Caton et Scœvola, Brutus et Torquatus en possession de l'argent détourné par eux pour perdre le bonhomme Dufour.

A la dernière scène, tous les personnages sont présents. Un officier municipal dit aux gendarmes de saisir les bonnets rouges qu'il nomme des *malfaiteurs*, leur impose de leur faire traverser la foule afin qu'ils soient accompagnés par les imprécations de toute la commune qu'ils ont inondée de sang et couverte de brigandage.

La tirade finale se résume dans l'apostrophe de l'officier municipal :

Généreux Dufour, le règne des brigands est fini : la justice et l'humanité le remplacent (1).

Ce drame eut *cent* représentations consécutives. Or, le tribunal criminel extraordinaire dura encore un mois ! c'était donc un trait de courage d'avoir conçu et exécuté cet ouvrage.

Ceci amène à rappeler l'anecdote d'un commissaire des prisons qui demanda à un suspect quel livre il avait en main.

« C'est Montaigne » répliqua le malheureux inculpé.

Il s'agit de la Montagne, bravo ! cria le commissaire.

1. « Les comités révolutionnaires sont, il est vrai, diminués en nombre, les prisons moins encombrées, et un homme ne court plus le risque d'être arrêté parce que sa figure déplaît à un Jacobin. Toutefois il y a loin de cette tolérance à la sécurité, à la liberté ; et s'il est une circonstance alarmante pour ceux qui regardent au-delà de l'heure présente, c'est que les lois monstrueuses qui autorisaient les anciennes énormités sont encore en vigueur. Le Tribunal révolutionnaire continue à condamner les gens sous des prétextes aussi futiles que ceux qui avaient cours du temps de Robespierre. Ils ont seulement l'avantage d'être jugés d'une façon plus régulière et condamnés à mort sur preuves au lieu de l'être sans preuves, pour des actes qui, avec une justice bien administrée, ne vaudraient pas un mois de prison. » Lettre d'Helen Williams.

APPENDICE VI

LES PRISONNIERS DE GUERRE

L'échange des *prisonniers de guerre*, quoique réglé par un décret spécial, donna lieu à des difficultés sur tous les points des frontières dès l'ouverture des hostilités. En 1793, la politique intérieure les aggrava. Dumouriez avait appris, par sa trahison, quelles suites peuvent avoir les pourparlers des avant-postes, et la futilité qu'y trouvent les politiciens des armées et les lâches. De là une série de récriminations réciproques entre les quartiers généraux des chefs militaires et les états-majors des Représentants. Heureux, les premiers, lorsque les autorités ou les comités jacobins des pays où étaient cantonnées les armées, n'intervenaient pas dans les opérations elles-mêmes. Le ministre de la guerre, le Comité de Salut public et la Convention connurent ces désordres, intervinrent entre les intéressés, et apprirent à tous ces dissensions par des interjections comme par leurs discussions. Les agents personnels du ministre et ceux du Comité jouèrent leur rôle ; la politique avait tout envahi, conséquence de l'état général des esprits et d'une situation unique en diplomatie comme en art militaire.

Les généraux ennemis n'étaient pas faciles lorsque l'espoir d'un traitement spécial dans les conditions ne se réalisait point, ou lorsqu'ils savaient ne devoir pas rencontrer chez les nôtres les complaisances coupables qui avaient signalé la première campagne. Ce concours de circonstances imposa, à la fin de l'année 1795, un débat parlementaire, un échange de vues et aussi des protestations.

Nous ne reviendrons pas sur le décret qui avait interdit de faire aucun prisonnier anglais ou hanovrien, porté le 26 mai 94 à la demande de Robespierre, et jugé à cette date ; mais nous le rappelons pour constater que la défection de Dumouriez n'avait pas eu un résultat comparable. Les excitations du journal anglais le *Courrier de l'Europe*, organe de Pitt, devaient obtenir cette iniquité par son obstination à parler des « soldats de Robespierre », système dans lequel le dictateur voyait une invite à son assassinat.

Le 5 décembre, les Représentants signalaient au Nord, au Midi et sur le Rhin, les difficultés qu'ils éprouvaient, relatives à l'échange des prisonniers. Leur entente eût été concertée, qu'elle ne se serait pas produite avec plus d'ensemble.

Au nord, c'était le duc de Cobourg qui refusait toute espèce d'échange jusqu'à ce que la garnison de Valenciennes l'eût été par un cartel. Au midi, les généraux espagnols consentaient, mais ils espéraient faire passer les émigrés français, pris les armes à la main, pour des sujets de leur roi, et on entrait en conférence. Sur le Rhin, les Représentants, se disant instruits par l'expérience, avaient arrêté qu'on ne communiquerait que d'une rive à l'autre.

Merlin de Thionville vint protester à la tribune. Il déclara que c'était éterniser les peines de ses frères d'armes que de laisser subsister plus longtemps l'arrêté pris par ses collègues. Il ne trouvait aucune culpabilité à recevoir d'un trompette « les noms des prisonniers échangeables », pas plus qu'à « lui remettre un écrit pareil. » L'appréciation définitive du Comité militaire lui paraissait le souverain jugement, et comme il y jouissait d'une influence prépondérante, il comptait, ce qui arriva, faire prévaloir ses idées.

Que répondit-on en séance ?

On attesta que les généraux recevaient facilement les trompettes ennemis et communiquaient avec eux. Or, certains étaient des Français. Conduit auprès du général, le trompette remettait un paquet ostensible, « mais le paquet secret, le véritable motif de l'envoi, demeurait inconnu aux Représentants. » De l'argent l'accompagnait presque toujours, une correspondance secrète était remise, et « la trahison » faisait son œuvre. La généralisation de cette attaque est impossible à admettre, et la Convention éprouva ce sentiment puisqu'elle la laissa passer sans protestation.

Bourdon de l'Oise proposa de s'en rapporter aux mesures que prendraient les Représentants sur les lieux, ce qui fut adopté.

Le document qu'on va lire complète l'exposé de cette question.

TABLEA

des Grades des Armées respectives qui devra servir de base aux échanges
la même frontière, auxquels on a joint les taux des rançons qu'il sera libr

ARMÉE AUTRICHIENNE ET DE L'EMPIRE.		ARMÉE FRANÇAISE.		TAUX PROPOS POUR LA RANÇ	
GRADES.	ANNOTATION.	GRADES.	ANNOTATION.	EN ARGENT D'ALLEMAGNE	EN ARGE FRAN
				Florins.	Fr.
Feld-maréchal en Chef.				50.000	128.571,8
Feld-maréchal.				40.000	102.857,1
Feld Zeugmeister ou Général d'Artillerie.				30.000	77.142,1
Feld-maréchal Lieutenant ou Lieutenant Général.				20.000	51.428,1
Général-major.				10.000	25.714,3
Adjudant Général ou adjudant d'aile.	selon son grade de Colonel de L'-Colonel ou Major.				
Adjudant attaché aux Généraux.	selon son grade de Capitaine, Lieutenant ou Enseigne.				
Colonel.				5.000	12.857,21
Lieutenant-Colonel.				3.000	7.714,28
Major.				2.000	5.142,17
Adjudant de régiment, Cadet et Drapeaux ou Fahnen-Juncker.	Comme Enseigne.			400	1.028,11
Cadet Impérial. Cadet Ordinaire.	Comme sergent, selon son service de sergent, caporal, appointé ou soldat.			60	154,58
Tambour-Major. Trompette-Major.	Comme sergent.			60	154,58
Trompette Ordinaire. Porte-Étendard.	Comme caporal.			50	128,14

D'ASSIMILATION

s Armées Impériale, Royale et de l'Empire au Rhin et l'Armée française de
oposer en cas qu'il n'y eût plus d'individus à rendre à l'encontre.

ARMÉE AUTRICHIENNE ET DE L'EMPIRE.		ARMÉE FRANÇAISE.		TAUX PROPOSÉ POUR LA RANÇON.	
GRADES.	ANNOTATION.	GRADES.	ANNOTATION.	EN ARGENT D'ALLEMAGNE	EN ARGENT DE FRANCE.
				Florins.	Fr. c.
aine Ober-Severwerck meister.				1.000	2.571.86 6/7
nier Lieutenant.				800	2.057.210 2/7
s-Lieutenant.				600	1.542.171 5/7
gne Ober Bruckenmeister. nent Bereiter et Cornette.				400	1.028.115 1/7
gent, maréchal des Lo- maître Mineur, maître eur, Capitaine d'armes. ficier, sous le nom ber Sever-Wercker. r Jajer, Unter-Brucken ster.				60	154.58 4/7
oral Conducteur des es. Unster Jager, Stuck- cker et Sever-Wercker.				50	128.115 4/7
ointé et Vice-Caporal.				45	115.143 3/7
rpentier, Tambour et e, Soldat, Aide d'Artil- e, Charretier d'Artille- Grenadier, Bombardier. onnier, Pontonnier, nier, Mineur et Sapeur.				40	102.171 5/7

APPENDICE VI

DES CONVENTIONS AUX ARMÉES

ARMÉE DU RHIN

Projet de Cartel pour l'échange des prisonniers.

La nécessité d'établir des bases pour l'échange des prisonniers réciproques est trop évidente pour qu'on ne se prête pas à ce qui peut le faciliter.

C'est dans cette vue qu'on communique le projet de Cartel ci-joint afin qu'après son examen et lorsqu'on sera convenu de part et d'autre de tous les articles, on puisse le sanctionner par la signature réciproque des deux Commissions.

Les pièces 1 et 2 seront insérées dans le Cartel dès que les rubriques, actuellement en blanc, seront remplies et que nous en serons d'accord.

Fait au Quartier Général de l'armée impériale du Rhin, ce 27 mai 1794. *Signé* : Le Comte DE BROOM.

Le paquet renfermant la présente et plusieurs autres papiers concernant le rançonnement et l'échange des prisonniers a été ouvert en présence du citoyen Fenouïl, agent pour l'échange des prisonniers, Défaut, capitaine des Guides, et Portois, gendarme, qui ont signé plus bas.

A Offenbach le 11 prairial, 2me année républicaine (30 mai 1794)

Signé : FENOUIL, DÉFAUT et PORTOIS.

Pour Copie conforme,

Le Général commandant en chef l'armée du Rhin.

Signé : MICHAUD.

TABLEAU DES INDIVIDUS NON COMBATTANTS

qui ne peuvent pas être regardés comme prisonniers de Guerre et qui seront réciproquement rendus sans échange.

ARMÉE IMPÉRIALE, ROYALE ET DE L'EMPIRE	ARMÉE FRANÇAISE
Tous les individus qui appartiennent à la Chancellerie de Guerre.	Néant.
Le Commissariat Général des Guerres et ses employés.	»
Ceux du Commissariat des Guerres et de la Chambre des comptes de campagne.	»
Ceux de la caisse des opérations et des Guerres.	»
Tous les officiers et employés attachés aux vivres et subsistances de l'armée, ainsi que les boulangers.	»
Ceux du Département de la Justice ou Auditorial.	»
Le Grand Prévôt de l'Armée et sa suite ainsi que les prévôts particuliers et ceux des régiments et leur suite.	»
Les officiers et employés attachés à la Commission des habillements militaires.	»
Ceux de la Poste de Campagne.	»
Le Commissariat Civil.	»
Le train des chariots, dit fuhrwesen, à l'exception des charretiers de l'artillerie.	»
Tous les employés non officiers appartenant au Département du Quartier-Maître-Général, dit Général Staab.	»
Les médecins, les chirurgiens de toutes les classes, les apothicaires, ainsi que les officiers gardes-malades et autres individus employés uniquement au service des hôpitaux de campagne et sédentaires.	»
Les médecins-vétérinaires et maréchaux-ferrants.	»
Les aumôniers.	»
Les directeurs des Comptes, dits Rechnungs-fuhrer.	»
Les munitionnaires, les Ober-et-Unterzeugewarter ou gardes-magasins.	»
Les Zeug-Schreiber ou écrivains des Arsenaux.	»
Les fourriers ne portant point les armes chez vous comme en France, où ils sont les plus anciens caporaux et au rang des combattants.	»
Les Vivandiers ou Marquetanders, les bouchers ainsi que les autres marchands suivant l'armée.	»
Les domestiques d'officiers nommés fourriers Schülz.	»
Les domestiques particuliers.	»
Les musiciens attachés à la musique des régiments.	»
Les ouvriers attachés aux corps et départements militaires, tels que Selliers, Corroyeurs, Tailleurs, Tonneliers, Serruriers, Charrons, Menuisiers, Tanneurs, Armuriers, Foreurs, Forgerons, etc.	»
Les officiers, bas-officiers et soldats invalides.	»

Cartel d'échange des Prisonniers de Guerre faits par l'Armée Impériale, Royale et du Saint Empire et l'Armée Française du Rhin, conclu entre la Commission Impériale, Royale et du Saint Empire établie pour les échanges à . . . . . et la Commission Française établie pour le même effet à . . . . . .

En vertu des pleins pouvoirs donnés de la part des généraux commandant en chef les armées respectives, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1er

On adopte, pour règle générale, d'échanger tête pour tête et grade pour grade.

ART. 2

Comme il y a cependant des grades dans une armée dont les pareils n'existent pas dans l'autre et qu'il serait fâcheux pour les individus de cette classe de n'avoir aucun espoir d'échange, l'on a arrêté l'assimilation des grades respectifs qui servira de base dans le cas dont il s'agit, savoir :

L'on insérera ici le contenu du projet n° 1 dès qu'on sera d'accord à cet égard.

ART. 3

On a pareillement arrêté un tarif pécuniaire qui servira de base de rançon, afin que celles des parties belligérantes qui possédera le moins de prisonniers ait la faculté de recouvrer les siens.

ART. 4

Ce mode d'échange par rançon ne sera obligatoire que pour la partie à laquelle la proposition en sera faite et dans le seul cas où il n'y aurait plus d'individus à rendre à l'encontre.

ART. 5

L'ordre de l'échange suivra toujours la date de l'époque à laquelle les prisonniers auront été faits ; c'est-à-dire que les plus anciens seront les premiers échangés, à moins qu'on ne préférât de ravoir ceux qui sont les moins éloignés des frontières.

Art. 6

Tous les prisonniers de guerre qui ont été ou qui pourront encore par la suite être renvoyés sur parole d'honneur, seront regardés comme s'ils fussent restés entre les mains de l'ennemi et seront compris les premiers dans l'échange prochain ainsi que les officiers qui se seraient évadés au mépris de leur parole d'honneur.

Art. 7

Chaque échange se fera par Régiment, bataillon, corps entiers, tels qu'ils auront été faits prisonniers de guerre et sans qu'on puisse admettre un choix individuel dans d'autres corps qui ne seraient pas en rang d'échange.

Art. 8

Dans le cas où des raisons particulières fissent désirer d'échanger quelques individus par préférence à d'autres et hors de l'ordre indiqué, les deux Commissions des parties belligérantes se concerteront là-dessus à l'amiable, à moins que des raisons majeures ne s'y opposassent.

Art. 9

Les deux Commissions indiqueront réciproquement dans chaque pas, les endroits des avant-postes où les prisonniers devront être remis à leurs troupes respectives.

Art. 10

Cette reddition sera accompagnée de deux listes nominatives par régiments et par grades : l'une, signée par la Commission d'échange, sera remise à l'officier qui recevra les prisonniers, l'autre, contresignée par ce dernier, servira de reçu.

Art. 11

Dès qu'en vertu de ces stipulations, on sera convenu d'un échange, les prisonniers seront réciproquement réunis dans le plus court délai moral qui sera nécessaire pour les transporter aux frontières.

Art. 12

Les individus non combattants ne seront pas réputés prisonniers de guerre, mais renvoyés sans rançon ou échange de part et d'autre, et sans qu'il soit nécessaire de les réclamer.

L'on insérera la liste n° 2 dès qu'on sera d'accord à cet égard.

Art. 13

Comme il n'y a eu jusqu'à présent aucun décompte et conséquemment aucun remboursement des dépenses faites pour l'entretien des prisonniers réciproques depuis le commencement de la guerre, et que les officiers et soldats autrichiens et alliés se plaignent de la disproportion excessive qui existe entre la valeur des assignats et celle des objets de première nécessité qu'ils doivent se procurer avec ce papier-monnaie et demandent à leur retour des dédommagements des pertes qu'ils ont dû essuyer sur leur paiement en France, les parties belligérantes s'engagent : 1° De s'occuper sur-le-champ de ces décomptes et de les communiquer réciproquement dans l'espace du plus court délai.

2° Pour couper toutes les difficultés qui pourraient s'élever dans la liquidation réciproque des décomptes, de rembourser ce qui a été payé ou dépensé par les prisonniers depuis le jour de leur captivité jusqu'à celui de leur reddition ou de leur décès, dans la même espèce ou monnaie dans laquelle les prisonniers ont reçu chez l'ennemi leurs appointements ou leur paie, et nommément, selon le tarif joint pour les prisonniers français sous la lettre R et pour les prisonniers autrichiens de l'Empire sous la lettre B.

Les Autrichiens et alliés rembourseront donc en assignats et la France en espèces métalliques

Quant à l'avenir, l'une des parties enverra à l'autre les décomptes à l'expiration de chaque campagne et le remboursement s'effectuera sur le même principe et sur-le-champ.

Art. 14

Le remboursement aura de même lieu pour les officiers qui, au mépris de leur parole d'honneur, se seraient évadés du lieu de leur détention.

Il ne pourra être question en aucune manière des soldats prisonniers déserteurs.

Art. 15

L'on s'engage de se remettre réciproquement les extraits mortuaires ou les listes nominales authentisés des prisonniers de guerre décédés.

Art. 16

Enfin, l'on s'engage aussi de se communiquer réciproquement après chaque affaire ou au moins à l'expiration de chaque mois, la liste nominale des prisonniers faits pendant le courant du mois, en y comprenant les régiments et grades, jours et endroits où ils ont été pris, et comme dans ces listes, les noms ont été souvent estropiés par des écrivains qui ne connaissent pas la langue, on se servira d'un officier ou sous-officier prisonnier pour former ces listes, afin que ces noms soient écrits comme l'orthographe de la langue respective le demande.

TOME TROISIÈME

PIÈCES JUSTIFICATIVES

VOLONTAIRES PARISIENS D'AOUT 1792

NOMS	DATE DE DÉPART	COMMANDANTS	BATAILLES OU SIÈGES.
1er bataillon de Paris	22 juill. 92	J.-B. Perrin	Bataille de Jemmapes.
2e id.	20 juillet	Haquin, gén. de division en l'an III Malbrancq, gén. de brigade en l'an II, mort en 1823 Gratien, comm. en 2e, génér. de divis. en 1804, mort en 1814	Combat de Linselles. Prise de Menin. Bat. de l'Ourthe.
3e id.	11 juillet	Prudhon, gén. de brig. en l'an II	Bataille de Jemmapes.
4e ou 1er des Secl. arm.	3 sept.	Allenez	Bataille de Hondschoote.
5e	5 sept.	Grandjean Duclos	Bataille de Neerwinden.
6e	7 sept.	Boucret, comm. en 2e, gén. de div. en l'an IV, mort en 1817	Bataille de Neerwinden.
6e *bis* ou de Bonconseil	12 sept.	Sabot, mort dans les prisons de l'Autriche	Garn. de Condé.
7e ou du Théâtre-Fran.	8 sept.	Joannis	Garn. du Quesnoy.
7e *bis*	2 sept.	Dejardin Hardy, comm. en 2e, gén. de div. en l'an III, mort à St-Domingue	Garn. de Condé.
8e ou de Ste-Marguer.	31 sept.	Beckers, tué à Bousselaër, an II	Bataille de Hondschoote.
9e ou de St-Laurent	16 sept.	Vieilleville	Bataille de Jemmapes.
9e *bis* ou de l'Arsenal	11 sept.	Friant, gén. de divis. en l'an VII, mort en 1829	Bataille de Jemmapes.
10e ou des Amis de la patrie.	4 sept.	Maillet, tué en l'an II Clément, mort à Bonn en l'an III	Bataille de Neerwinden.
14e ou 11e de la Répub.	4 sept.	Boussard, gén. de brig. en l'an II	Garn. de Mayence.
12e ou 12e de la Répub.	1er sept.	Gosson	Vendée - Embarqué pour l'Ile-de-France, l'an IV.
1er bat. de la Montagne ou de la Butte-des-Moulins	5 sept.	Lebrun	Bataille de Jemmapes.
14e de la République ou des Piques	24 sept.	Joly	Garn. de Mayence.
Bataillon de Molière	24 sept.	Lefebvre, gén. de brigade, an IV	Bataille de Neerwinden.
1er bataillon Républ.	21 sept.	Pichot	Bataille de Menin.
1er bataillon des Gravilliers	4 sept.	Bernier	Garn. de Valenciennes.

NOMS	DATE DE DÉPART	COMMANDANTS	BATAILLES OU SIÈGES
1er bataillon des Lombards	5 sept.	Lavalette, gén. de brigade, an II Valletaux, com. en 2e, gén. de br. an III, mort en Espagne, 1811 Lorge, capit. gén. de div. an VII. mort en 1826.	Prise de Courtray.
B. du Pont Neuf.	2 sept.	Fleury	Bat. de Fleurus.
B. de la Commune et des Arcis	13 sept.	Dumoulin, gén. de brigade	Bat. de Fleurus.
B. de Popincourt	5 sept.	Touroude	Attaque de Pellingen.
B. de Franciade ou St-Denis	7 sept.	Marais	Aff. du Moulin de Bossut.
1er des Amis de la Rép.	27 sept.	Roche	Garn. de Mayence.
1er de la République	15 sept.	Le Pareur	Guerre de la Vendée.
2e de la République	15 octob.	Bosson, tué à Quiberon	Garn. de Mayence.
3e de la République	17 octob.	Richard, gén. de brig. en 1793	Guerre de la Vendée.
1er de la Réunion	8 sept.	Richard François	Aux Antilles.
1er de Grenadiers	8 sept.	Leval, gén. de div., an VII. mort en 1834.	Bat. de Jemmapes.
Chasseurs répub. des Quatre-Nations	4 sept.	Aldebert	Garn. de Mayence.
Chasseurs du Louvre	4 sept.	Bache	Passage de la Sambre.
Chasseurs francs de l'Égalité	4 sept.	Lauvray	Passage de la Sambre.

BATAILLONS DE LA LEVÉE EN MASSE Février 93

NOMS DES BATAILLONS	DATE DU DÉPART	NOMS DES COMMANDANTS
1er	13 mai 1793	Royer.
2e ou du Panthéon	14 mai	Pradier.
3e	10 mai	Bonnetête, prisonnier au combat de Saumur. Richard, tué aux Sables-d'Olonne.
4e ou 2e des Gravilliers	14 mai	Commain, gén. de divis. en sept. 1794, mort l'année suiv. de ses blessures.
5e ou de l'Unité	16 mai	Moreau se signale aux combats de Douë et de Vihiers.
6e ou du Luxembourg	16 mai	Tanche.
7e	28 mai	Loutil.
7e *bis* ou des cinq. Sections réunies.	14 juin	Cartry.

NOMS DES BATAILLONS	DATE DU DÉPART	NOMS DES COMMANDANTS
8e ou 2e des Lombards	1er juin	Deslondes se signale à la bataille de Chollet.
8 *bis* ou du Faubourg-Antoine	14 mai	Foin. A ce bataillon appartenait l'orfèvre Rossignol, qui devint général en chef de l'armée de la Vendée.
9e ou de la Réunion	21 mai	Richard.
10e ou du Muséum	mai	Menand, général de brigade, an IV.

BATAILLONS DES RÉQUISITIONNAIRES (Août 93)

NUMÉROS	NOMS DES BATAILLONS	CHEFS	EFFECTIF
1er	Maison-Commune	Compagnon	1.020
2e	Réunion	Péret	978
3e	Gravilliers	Morant	1.015
4e	Sans-Culottes	Bertrand	829
5e	Panthéon-Français	Pâris	920
6e	La Montagne	Roidot	1.020
7e	Guillaume-Tell	Dupré	852
8e	Du Temple	Liénard	729
9e	Amis de la Patrie	Lefebvre	733
10e	Halle-aux-Blés	Salatz	795
11e	Tuileries	Grant	750
12e	Fraternité	Chrétien	656
13e	Faubourg-Antoine	Auvache	1.094
14e	Contrat-Social	Vallot	840
15e	Indivisibilité	Bessat	1.042
16e	Bonne-Nouvelle	Antoine	743
17e	Bonnet-Rouge	Fournier	564
18e	Unité	Roy	864
19e	Théâtre-Français	Sautray	600
20e	Piques	Gontalier	779
21e	L. M. Le Pelletier	Bellet	782
22e	Gardes-Françaises	Hébert	694
23e	Lombards	Le Bourbon	889
24e	Bataillon de Franciade	—	653
25e	Bataillon de Bourg-Egalité	—	933

CHAPITRE LIII

CIRCULAIRE CONFIDENTIELLE SUR L'ARMEMENT ET L'HABILLEMENT DES VOLONTAIRES [1]

Du 4 septembre 92.

Dans un moment, Messieurs, comme celui où se trouve la France, la seule ou principale occupation des personnes chargées de la direction des mouvements est de régulariser les élans qu'inspire l'annonce de la Liberté et de l'Égalité.

Le conseil a déjà annoncé, Messieurs, aux Corps Administratifs qu'ils ne doivent permettre aux citoyens de sortir pour se rendre aux armées qu'autant qu'ils seront armés et habillés.

Je crois devoir, Messieurs, vous renouveler cette invitation ; ce ne sont pas seulement des hommes qu'il nous faut, mais des combattants, et des hommes sans armes ne peuvent être d'aucune utilité dans les armées au nom de la patrie.

Je vous invite donc, Messieurs, à ne permettre que nul citoyen ne sorte de ses foyers s'il n'est armé et vêtu de manière à supporter les rigueurs de la saison et en état, par ses facultés physiques, de supporter les travaux et la fatigue de la campagne.

BATAILLONS DE PIQUIERS

ORGANISATION DÉTAILLÉE

1° Chaque bataillon sera composé de huit compagnies.

2° Chaque compagnie sera formée de :

	1 capitaine,
	1 lieutenant,
	2 sous-lieutenants,
	4 sergents,
	8 caporaux,
	48 Piquiers.
Total.	64 y compris les officiers et sous-officiers.
	12 chasseurs, dont un sergent,
	1 tambour.
Total général.	77

1. Aux Départements : Seine-Inférieure, Calvados, Eure, Somme, Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Eure-et-Loire, Loiret, Orne, Mayenne, Sarthe, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Yonne, Aube. Correspond. Servan, cahier 3.

3° Le Corps de Piquiers sera formé de huit files et de huit rangs de Piquiers.

Le capitaine sera placé à la droite du premier rang.

Le lieutenant à la gauche du dernier rang.

Le premier sergent sera le huitième homme de la file de droite.

Le second sergent le premier homme de la file de gauche.

Le troisième sergent sera le cinquième homme de la file de gauche.

Le quatrième sergent sera le quatrième homme de la file de droite.

Caporaux :

Le premier sera le quatrième homme de la quatrième file.

Le second sera le cinquième homme de la cinquième file.

Le troisième sera le cinquième homme de la première file.

Le quatrième sera le quatrième homme de la huitième file.

Le cinquième sera le premier homme de la cinquième file.

Le sixième sera le huitième homme de la cinquième file.

Le septième sera le premier homme de la quatrième file.

Le huitième sera le huitième homme de la quatrième file.

4° Le Corps de Chasseurs sera composé de douze hommes placés en parade sur deux rangs, à la gauche de chaque compagnie.

Le sergent sera le premier homme à la droite.

5° Le bataillon sera toujours formé en bataille sur deux lignes, de quatre compagnies chacune, de manière qu'elles soient espacées tant pleine que vide.

6° Dans l'ordre de marche de route, les chasseurs seront sur deux rangs en avant de chaque compagnie.

7° Dans l'ordre de marche pour commencer l'attaque, les chasseurs se dédoubleront de manière à former un rideau continu ; les six hommes du premier rang devant le front de la compagnie, les six hommes du second devant l'intervalle de gauche.

8° Au commandement pour la charge, le premier rang de chasseurs se portera en avant du second, vis-à-vis l'intervalle de gauche, de manière que les piquiers ayant leur arme basse et les chasseurs présentant leurs baïonnettes, les pointes de ces différentes armes soient sur le même alignement.

9° Chaque compagnie pourra se diviser par quatre files pour passer

un défilé ou un pont, ou par quatre rangs si l'on voulait former une ligne pleine sur quatre de hauteur.

On pourra également former la ligne pleine sur huit de hauteur, en remplissant les intervalles de gauche de la première ligne avec les compagnies de la seconde.

Dans tous les cas de l'avertissement pour former la ligne pleine, les chasseurs passeront en arrière de la ligne sur deux rangs, quand la ligne sera sur quatre de hauteur ; sur quatre rangs quand la ligne sera sur huit de hauteur.

10° L'état-major de chaque bataillon sera formé d'un commandant en premier, un commandant en second, un adjudant et un quartier-maître.

Le commandant en premier et l'adjudant seront en serre-file de la première ligne.

Le commandant en second et le quartier-maître en serre-file de la seconde.

11° Chaque bataillon aura trois pièces de canon qui seront placées à sa droite.

Le Ministre de la Guerre,
Signé : J. Servan.

LES BATAILLONS PARISIENS A LA CONVENTION.

I

LETTRE DU GÉNÉRAL AU PRÉSIDENT DE LA CONVENTION.

Au quartier général du Bouquet.

Citoyen président, l'honneur de la nation française vient d'être souillé par deux bataillons de fédérés de Paris (1). Le ministre de la guerre rendra compte à l'auguste Assemblée des mesures que j'ai prises pour punir les coupables. Notre liberté serait bientôt perdue, si de

1. Le 12 octobre, la Convention prit les mesures demandées par le général en chef. Le 18, Marat souleva un débat orageux sur les faits incriminés. Le 18 décembre, le Comité militaire rédigea un rapport spécial; le 24, les bataillons *Mauconseil* et *Républicain* furent innocentés, malgré leurs crimes. L'histoire les déclare coupables.

pareils attentats n'étaient pas réprimés. Je vous livre les agitateurs sans armes : donnez-leur des juges. »

DUMOURIEZ.

ORDRE DONNÉ PAR LE GÉNÉRAL DUMOURIEZ AU COMMANDANT DE MÉZIÈRES ET CHARLEVILLE.

Vouziers, le 9 octobre.

« Il est ordonné au commandant de Mézières et Charleville de ne laisser entrer, le 10 de ce mois, ni les jours suivants, dans aucune de ces deux places, le bataillon de Mauconseil, ni aucun individu de ce bataillon, excepté les personnes chargées du logement ; de donner à cet égard les ordres et les consignes les plus strictes, de repousser, même avec les deux garnisons réunies, par la force, ceux qui tenteraient de contrevenir aux ordres à cet égard. Ce commandant arrêtera, avec les administrateurs du district, un cantonnement très resserré pour ce bataillon, où il restera jusqu'à nouvel ordre. Le commandant de Mézières et de Charleville recevra, le 11, dans une de ces deux villes, le bataillon des fédérés, dit *le Républicain*. Dès que ce bataillon sera entré dans la ville, le commandant lui intimera l'ordre d'y rester ; il veillera sur le bataillon avec toute sa garnison, le désarmera, si cela devient nécessaire, pour fait de mutinerie, et il attendra ainsi de nouveaux ordres qui arriveront incessamment. »

COPIE D'UN ORDRE DONNÉ PAR LE GÉNÉRAL DUMOURIEZ AU GÉNÉRAL BEURNONVILLE.

Vouziers, le 9 octobre.

« Il est ordonné au lieutenant-général Beurnonville, en arrivant à Lannoy, de faire assembler le bataillon des fédérés, dit de la République, hors de Lannoy, au centre d'un bataillon carré d'infanterie, artillerie et cavalerie, de faire déposer à ce bataillon, en faisceaux, ses armes, ses canons, ses habits et son drapeau, de se faire livrer les coupables de l'atroce assassinat commis à Réthel sur 4 déserteurs prussiens, de les faire garrotter, de leur donner une escorte de 100 hommes de gendarmerie nationale, qui les conduiront à Paris par la route de Châlons, et qui en répondront, devant les livrer à la barre de la Con-

vention nationale, qui décidera de leur sort. Quant au reste du bataillon, le lieutenant-général Beurnonville le licenciera, et lui ordonnera d'aller se présenter dans sa section à Paris. Si le bataillon voulait opposer la moindre résistance à cet ordre nécessaire pour la sûreté générale et l'honneur de la République, le général Beurnonville, après avoir réitéré à trois fois l'ordre d'obéir, usera des moyens de force, et n'épargnera aucun des rebelles. Il fera encore mettre dans les magasins et les arsenaux de Mézières les armes et les habits du bataillon. Quant au drapeau, il chargera le commandant du détachement de gendarmes nationaux, chargé de l'escorte, de le remettre, avec copie du présent ordre et un procès-verbal de son exécution, à la section de la République, pour qu'elle puisse confier son drapeau à des citoyens plus dignes de défendre la patrie et la liberté... » (Il s'élève de nombreux applaudissements dans l'Assemblée et dans les tribunes). »

(Séance du 11 octobre.)

II

Soissons, le 15 octobre 1792, l'an Ier de la République française.

« Citoyen président,

» Je me suis rendu de Soissons à Crépy, accompagné du citoyen Remoissonnet, adjoint à l'état-major. Nous avons fait rassembler le corps des officiers, et nous leur avons notifié l'ordre du ministre de partir le lendemain, 13 du courant, pour Arras ; et qu'en cas de l'inexécution de ces ordres, ils en seraient responsables.

» Un officier municipal est venu nous prévenir, de très grand matin, qu'il y avait de la rumeur à la caserne, et qu'on menaçait toujours de faire tomber des têtes. Nous avons déclaré à ce bataillon que celui qui manifesterait le moindre geste de se porter à des excès et à la désobéissance, serait puni de mort. A huit heures du matin, ce bataillon s'est mis en bataille, et à neuf heures il a défilé sans le moindre murmure. Les habitants ne savaient comment nous peindre leur joie d'en être débarrassés. Les chefs de ce bataillon sont excellents ; mais différents officiers ont été mal choisis : nous en avons trouvé plusieurs d'ivres et qui ne parlaient que de couper des têtes. C'est sans doute le mauvais exemple de ces chefs qui a occasionné ces désordres. Le ministre

prendra sûrement des mesures pour punir les coupables. La fermeté, les talents militaires du citoyen Remoissonnet, officier de mérite, qui s'est rendu à Crépy pour l'exécution des ordres du ministre, ont parfaitement rempli ses vues. Il est de la plus grande importance que la Convention nationale s'occupe promptement d'un code de discipline militaire ; le salut de la patrie en dépend ; et je vous invite, citoyen président, de soumettre ma demande à la Convention nationale.

» *Le commissaire du conseil du pouvoir exécutif,*

» ROLLAND. »

« *P. S.* Je me fais un plaisir de prévenir la Convention nationale que le 4me bataillon de l'Eure, en cantonnement à Villers-Cotterets, qui est bien armé et équipé et des mieux composés, s'est offert de marcher pour faire exécuter les ordres du ministre, et qu'il nous a même dépêché un courrier pour offrir ses services. » (On applaudit.)

DÉCRET SUR LES FEMMES AUX ARMÉES

POULTIER, *au nom du Comité de la guerre :* Les généraux vous ont plusieurs fois adressé des plaintes sur le grand nombre de femmes qui suivent les bataillons. A la retraite de la Belgique, elles formaient une seconde armée.

Voici le projet de décret que je suis chargé de vous présenter :

« ARTICLE Ier. Dans la huitaine du jour de la promulgation du présent décret, les généraux, les chefs de brigade, les chefs de bataillon et tous autres chefs feront congédier des cantonnements et des camps toutes les femmes inutiles au service des armées.

» II. Seront au nombre des femmes inutiles celles qui ne seront point employées au blanchissage et à la vente des vivres et boissons.

» III. Il y aura par chaque bataillon quatre blanchisseuses ; elles seront autorisées à faire ce service par une lettre du chef du corps, visée par les commissaires des guerres ; elles auront une marque distinctive.

» IV. Les femmes qui ne seront point pourvues de lettres d'autorisation seront exclues des camps et cantonnements.

» V. Seront comprises dans cette exclusion, les femmes des officiers généraux et de tous autres officiers.

» VI. Ceux dénommés dans l'article précédent, qui s'opposeront à cette disposition, encourront la peine de prison pour la première fois, et ils seront destitués s'ils récidivent.

» VII. Les généraux divisionnaires délivreront aux vivandières qu'ils croiront absolument nécessaires aux besoins de leurs divisions, une marque distinctive ; celles qui ne seront point munies de cette marque seront congédiées.

» VIII. Celles qui auront obtenu la marque ci-dessus désignée, et qui ne feront aucun commerce de vivres et de boissons, seront congédiées ; leur marque leur sera retirée sur-le-champ, et remise au général divisionnaire.

» IX. Les vaguemestres et voituriers ne recevront sur les voitures que les femmes porteuses de lettres d'autorisation visées par les commissaires des guerres.

» X. L'accusateur militaire, les commissaires des guerres et la gendarmerie nationale veilleront soigneusement à l'exécution du présent décret.

» XI. Les femmes qui servent actuellement dans les armées seront exclues du service militaire ; il leur sera donné un passeport et cinq sous par lieue pour rejoindre leur domicile.

» XII. Les femmes reconnues pour être les épouses des militaires actuellement à l'armée, et qui ne seront point ou blanchisseuses ou vivandières, seront tenues de se retirer à leur domicile ; il leur sera donné cinq sols par lieue. »

Ce décret est adopté (30 avril 92).

ARRÊTÉ DE BILLAUD-VARENNES

Les Représentants du peuple près l'armée des Côtes de Brest et de Cherbourg :

Considérant que l'obéissance et le dévouement sont le premier devoir du soldat républicain ;

Considérant que la *réclamation* du premier bataillon de Paris, main-

tenant cantonné à Port-Mâlo, pour *rentrer dans ses foyers*, réclamation motivée sur ce qu'il n'a été levé que pour marcher dans le Calvados, et qui nous a été vivement exprimée à la revue de ce matin, en présence de toute l'armée, annonce que ce bataillon n'a ni le désir, ni la volonté de servir plus longtemps avec les troupes de la République ;

Considérant que la patrie compte *assez de défenseurs* généreux pour se passer de ceux à qui la loi permet de se retirer ;

Considérant, enfin, que le républicanisme des Parisiens, si énergiquement prononcé quand les pères eux-mêmes sont venus demander à la Convention la punition de leurs enfants, aussitôt qu'ils eurent appris qu'ils étaient accusés, ne permet pas qu'on expose aucun de leurs concitoyens à démentir ce sublime enthousiasme et à ternir tant de gloire ;

Arrêtent : 1° Que le premier bataillon de Paris, maintenant cantonné à Port-Mâlo, *sera renvoyé, à Paris*, dans vingt-quatre heures.

2° Qu'il sera donné à chaque volontaire l'étape prescrite par la loi, pour faire sa route.

3° Que les volontaires qui partiront seront tenus de se conformer à notre arrêté d'hier, portant que tout citoyen et que même les troupes qui ne marcheront point sur-le-champ à l'ennemi céderont leurs armes à leurs camarades qui vont ouvrir la campagne, lesquelles armes seront remplacées, à Paris, par le Comité de Salut public.

4° Qu'il sera payé à ce bataillon, avant son départ, tout ce qui peut lui être dû, conformément aux décrets de la Convention.

Les Représentants du peuple invitent néanmoins les républicains de ce bataillon qui veulent continuer leur service, de s'incorporer dans quelque autre bataillon de l'armée.

Le général en chef Rossignol est chargé de l'exécution de cet arrêté, et de nous en rendre compte.

Fait à Port-Mâlo, le 13 ventôse, l'an second de la République, une et indivisible.

Signé :

Ruamps. Billaud-Varennes.

(3 Mars 1794.)

L'arrêté est écrit de la main de Billaud-Varennes.

EXTRAIT DU DISCOURS PRONONCÉ A LA BARRE PAR UN DÉPUTÉ DES FÉDÉRÉS DU FINISTÈRE.

Citoyens, représentants du peuple français, habitants des confins de la France, arrivés à Paris, nous avons désiré partager avec les sections de cette ville la douce satisfaction de paraître à votre barre, non pour influencer vos délibérations par des vœux indiscrets, non pour vous remercier de vos premiers travaux, mais pour vous faire connaître nos désirs, notre esprit et nos craintes. Vous avez jusqu'à ce moment entendu les citoyens de Paris, veuillez écouter les habitants d'une des contrées les plus éloignées du centre de la République. Nés sous un ciel orageux, nourris au milieu des rochers arides du Finistère, nous n'avons pas appris l'art des phrases, des compliments; nous ne connaissons ni l'intrigue, ni la flatterie, nous sommes de bonne foi ; nous vous dirons la vérité ; et comme le paysan du Danube au Sénat de Rome, dût notre tête tomber sur un échafaud ou sous le glaive de quelques hommes égarés ou vendus, nous vous montrerons la vérité, la vérité toute nue : puisse son éclat ne pas déplaire à tous les yeux !

Anéantissant à jamais les débris d'un trône renversé par une portion du peuple souverain, vous avez décrété la France république, une, indivisible ; vous avez fait plus, vous avez, en dépit de vaines clameurs, prononcé la peine de mort contre l'insolent ambitieux qui oserait proposer de substituer au despotisme de la royauté une autorité quelconque contraire à la souveraineté nationale. De nouveaux orages semblent se former encore ; en quittant nos foyers, nous pensions trouver (nous oserons vous le dire sans sortir des bornes du respect que nous ne cesserons de porter aux représentants du peuple), nous pensions trouver tous les citoyens composant le sénat français réunis par un seul intérêt, celui de la chose publique, et cependant des passions agitent votre assemblée. Qu'on ne nous accuse pas ici d'être les organes de tel ou tel parti : nous avons vu, nous avons entendu, nous ne pensons, nous ne jugeons, nous ne parlons que d'après nous-mêmes. Que veut dire cette agitation, cette lutte perpétuelle entre des hommes qui ne doivent avoir qu'un même but, notre bonheur ?

Nous entendons à chaque instant bourdonner à nos oreilles ces mots affligeants, *partis*, *factions;* nous autres *Finistériens* nous ne connaissons que ceux-ci : *patrie* et *liberté* (on applaudit) ; nous saurons les défendre ou mourir ; mais si nous faisons sans peine le sacrifice de

notre vie pour une si belle cause, qu'on nous tire au moins de la cruelle incertitude où nous vivons. Les chefs de nos armées, nos ministres, nos magistrats sont dénoncés, injuriés, calomniés, conspués; vous mêmes, citoyens, vous, notre seul espoir, notre unique point de ralliement, vous êtes journellement, et sous nos yeux, insultés, voués au mépris, au poignard des assassins.

Prenez garde, législateurs, c'est par ces petits moyens, que vous avez tort de mépriser, qu'on a d'abord attaqué l'Assemblée constituante, qu'on a ensuite avili la Législative, et qu'on voudrait vous perdre. Rappelez-vous, législateurs, dans les pièces de la procédure de Louis, celles où il est question de libelles payés, de tribunes gagées. La cour n'existe plus, mais son système lui survit encore, ou nous sommes bien dans l'erreur. Redoutez donc le sort de ceux qui vous ont précédés. L'opinion fait votre force ; sans l'opinion que feriez-vous? Commandez donc à cette opinion, en commandant le respect qui vous est dû, parce que vous nous représentez. Que les principes se discutent, que les lois se prononcent dans un silence majestueux ; qu'un règlement sévère au-dedans, des lois équitables au dehors maintiennent le calme et la liberté de vos délibérations ; qu'on ne vienne plus surtout vous interrompre adroitement dans les moments où vous avez le courage de heurter de grands intérêts. On se présente à votre barre avec le titre imposant des *hommes du 14 juillet;* ce titre est beau, sans doute ; mais s'il fallait ici faire valoir l'ancienneté des nôtres, ne pourrions-nous pas nous appeler aussi, nous, les *hommes du 27 janvier* 89 ? C'est de cette époque que date le soulèvement de la ci-devant Bretagne, soulèvement qui peut-être a donné au reste de la France le signal de l'heureuse insurrection à laquelle nous devons notre liberté. (Vifs applaudissements de l'assemblée presque entière, et d'une grande partie des citoyens.)

Mais nous ne sommes pas venus ici pour réclamer une vaine préséance sur des frères dont nous avons admiré la valeur, dont nous avons partagé les périls, et que nous aimons à la vie et à la mort. Nous nous bornerons à vous observer un fait : les quarante-huit sections viennent *pétitionner* à votre barre, vous faire connaître le vœu des habitants de cette ville immense ; mais quelle est l'importance de ce vœu ? Paris a-t-il donc oublié qu'il n'est qu'un point de la République ? D'ailleurs, ce vœu, qu'on ose ici vous offrir comme étant celui de la majorité des citoyens de Paris, en est-il vraiment l'expression fidèle ? On entend répéter sans cesse que les séances permanentes des sections sont tenues chacune par cinquante individus au plus, qui tous cèdent, avec une faci-

lité incroyable, mais peut-être raisonnée, à la volonté d'un seul. D'après cette observation, il est facile de calculer que quarante-huit hommes adroits peuvent vous présenter, comme le vœu de Paris, ce qui ne sera que le résultat de leur volonté particulière, et que Paris, à son tour, croyant que son vœu est celui de la France entière, quarante-huit hommes auront exprimé la volonté de toute la République : cruelle monstruosité !

Étonnés de cette désertion des sections, nous en avons demandé la cause : on nous a répondu qu'elles n'étaient aussi peu fréquentées que parce qu'on n'y pouvait exprimer librement son opinion, sans courir des dangers. Nous avons frémi de ce despotisme populaire, et nous avons gémi sur la pusillanimité de ceux qui n'osent le braver. Qu'il cesse, ce despotisme affreux, qu'il soit anéanti ! sinon vous en serez les premiers fauteurs, et nous les premières victimes. Que la ville de Paris soit notre sœur en amitié, notre égale en patriotisme, mais non pas notre supérieure en droit ; nous ne le souffrirons jamais ! (Mêmes applaudissements.) Nous savons nous battre, nous ne savons pas assassiner. Nos armées victorieuses repoussent au loin les satellites des despotes épouvantés ; elles bravent et surmontent pour nous la faim, la soif, l'intempérie des saisons, les obstacles de la nature, la fatigue et la mort....

Que l'hydre de l'anarchie succombe, et que, si elle ose encore lever ses têtes sans cesse renaissantes, armé de sa terrible massue, le peuple lui-même l'écrase !

DÉCRET SUR L'EXISTENCE DES FAMILLES DES VOLONTAIRES

La Convention crut devoir approuver le 13 mai 93 l'Arrêté du Département de l'Hérault du 5 mai sur ce point en ces termes :

« La Convention Nationale approuve l'Arrêté du département de l'Hérault du 5 mai et décrète qu'il sera exécuté dans tous les départements ; elle ordonne qu'il en sera fait mention honorable dans le procès-verbal. »

Le texte en fut lu par Barère.

Art. 1er

Les Conseils généraux des Communes feront un état exact des citoyens peu aisés de la ville, qui ont marché sur Perpignan.

ART. 2

Que chaque jour ils requerront ceux de leurs concitoyens qui sont demeurés dans leurs foyers, et cela à tour de rôle et ayant égard aux facultés d'un chacun, de faire ou faire faire une journée de labourage ou de toute autre nature de travail dans les possesions de ceux de leurs frères pauvres qui ont pris les armes pour obéir à la réquisition.

ART. 3

Que si le temps de la moisson arrive avant que ces généreux Français soient rentrés dans leur domicile, leur récolte sera faite par les soins et sous la surveillance de leurs municipalités et aux frais des citoyens les plus aisés de la commune, en pressant toujours ceux qui sont reconnus pour inciviques.

ART. 4

Que s'il existe quelques citoyens pauvres, sans biens fonds, vivant de leur industrie, qui aient été obligés de se déplacer pour une si belle cause, les Conseils généraux des communes pourvoiront à la subsistance de leur famille par une *taxe* qu'ils établiront sur les citoyens aisés, et préalablement sur ceux qui n'auront point donné *des preuves de civisme* ou dont l'égoïsme et l'indifférence pour la chose publique sont notoirement connus.

ART. 5

S'il existait d'assez mauvais citoyens pour désobéir aux dites réquisitions, les Conseils généraux des Communes pourvoiront provisoirement et par voie d'avance aux frais que ces divers travaux pourront exiger, en transmettant à l'Administration du département la liste de ceux qui se refuseront à des mesures aussi légitimes et que l'humanité seule commande (1).

1. Dans sa séance du 13 mai, la commune de Paris entendit le vœu suivant que la *Chronique de Paris* rapporte dans son compte-rendu, N° 135 :

« La section de la Patrie expose les dangers de donner le commandement de nos » armées à des *étrangers*.

» Cet *arrêté* sera communiqué aux sections pour obtenir leur vœu à ce sujet. »

CONDITIONS DE LA DURÉE DU SERVICE

Au quartier général du Rosendale, 11 frimaire (1er décembre) an II de la République une et indivisible.

Le général PETERINCK, commandant le camp retranché sous Dunkerque, aux Représentants du peuple près l'armée du Nord.

Je vous envoie, citoyens représentants, la pétition qui vient de m'être présentée par quelques soldats citoyens du 1er bataillon du Calvados. Une démarche aussi inconsidérée et si préjudiciable aux intérêts de la République, a dû fixer toute mon attention ; aussi n'ai-je rien négligé pour découvrir l'auteur de cet écrit dangereux. J'ai provisoirement fait mettre en état d'arrestation les quatre principaux motionneurs et je crois qu'ils pourront donner des renseignements très utiles.

La bonne réputation dont a constamment joui ce bataillon m'a engagé à prendre des mesures secrètes pour ne point compromettre, aux yeux de l'armée que je commande, les braves Sans-Culottes qui se trouvent parmi ces indignes républicains, que des hommes adroits et perfides égarent pour étouffer dans sa naissance ce germe d'insouciance dangereux. Je viens de faire relever la compagnie des grenadiers qui a montré le plus d'animosité en refusant les subsistances que la nation doit à ses défenseurs ; j'ai fait mettre en état d'arrestation le commandant de cette compagnie qui, sans doute, instruit de ce complot, ne m'a fait aucun rapport et ne m'a pas même instruit de cet acte de rébellion qui a eu lieu décadi et ce, dans le moment où tous les bataillons que je commande, réunis à la société populaire, et les autorités constituées de Dunkerque, élevaient un arbre pour consacrer le retour de la raison et l'abolition du fanatisme ; dans le moment où tous juraient à l'envi, à la face de l'Éternel, et sous la voûte de son Empire, dans le milieu du camp, de ne poser les armes qu'après l'anéantissement total des tyrans.

Salut et fraternité.

Signé : PETERINCK, général de brigade.

Suit la pétition :

Aux Citoyens Représentants du peuple près l'armée de Dunkerque.

Citoyens,

Organes de la loi près cette armée, à qui peut-on mieux s'adresser qu'à vous lorsqu'il s'élève des difficultés ou sur son exécution ou quand elle mérite explication ? C'est ce que nous faisons en ce moment avec la confiance que veut la loi, qu'on doit attendre de la foi générale et que vous méritez. Vous voudrez donc répondre en marge aux questions ci-dessous. Elles n'en seront plus quand vous aurez fait parler la loi, et s'il s'en élevait d'ultérieures, l'amour de la Patrie saurait les résoudre.

La loi est-elle le garant des droits de chacun ? Quand elle promet, est-elle sujette à fausser ? Non.

Une loi d'organisation peut-elle changer dans ses articles sans qu'on en veuille subverser la masse ?

Peut-elle, cette même loi, être abrogée sur un article constituant sans que celle qu'on dit l'abroger soit textuellement opposée dans ses termes ?

C'est dans le cas contraire qu'on a eu la témérité de nous présenter la loi d'organisation de l'armée du ..... qui dit en toutes lettres, ... article, *que tout Volontaire* ne pourra jamais être lié que pour une campagne.

On nous a dit que les circonstances sont devenues impérieuses ; mais ont-elles empiré depuis le (X....), époque où la loi a été portée dans le calme de la discussion et de la réflexion, au milieu de l'orage des défaites, des trahisons du traître Dumouriez et autres scélérats, tandis que la retraite de la Belgique semblait présenter les tyrans aux portes du sanctuaire de la Liberté, au pied de la montagne ? Non. Ce n'est donc qu'en appliquant faussement que peut devenir successive jusqu'à la ruine des tyrans, que nous pouvons nous voir retenir tandis que la loi nous différencie par l'article (X....) des hommes qui ont reçu un engagement et qui seuls sont forcés à finir la guerre. Nous n'avons point vendu notre sang ; nous l'avons voulu restituer à la mère commune, sa tendresse se refuserait à plus qu'un prêt ; néanmoins c'est aux rebelles que nous voulons le faire payer ; ils avancent sur nos foyers ; c'est l'intérêt particulier qui nous appelle encore à les en écarter : Tel est notre vœu.

Nous avons payé plus que la dette que nous avions contractée en 91 ; nous en voulons acquit et au nom de la loi ; alors nous recommence-

rons à travailler si nous retombons dans le cas de la réquisition ; mais dans ce moment nous désirons jouir du bénéfice de la loi du X.... et profiter de l'avantage d'embrasser nos pères, nos femmes et nos enfants ; de là, courir exterminer les rebelles.

La loi peut-elle s'expliquer plus absolument en notre faveur qu'en disant : Le volontaire ne pourra jamais être lié que pour une campagne ? Comme il serait de fausseté en droit de penser qu'on puisse contracter sur le même objet deux dettes et ce, dans le temps qu'on s'acquitte, il serait de même absurde en morale et en politique de l'attendre, car ce serait douter du patriotisme des hommes de la Révolution, de ces républicains qui avaient devancé de cœur l'ascension à la montagne et qui se sont voués à l'entourer, en tout temps, de leur esprit et de leur corps comme d'un rempart d'acier et de diamant. La Liberté fut et sera toujours notre cri ; sous le système républicain, nous n'en aurions eu jamais que l'image et les fers prêts à se rappesantir ; tenons-nous parole réciproquement ; jamais ils ne seront les nôtres ; la montagne est là ; au pied, les foudres qu'elle prépare et ceux qui les portent ; ça ira ; vive la République ! périssent les despotes, leurs canons et leur fusillade !

Par nous, volontaires soussignés, ayant présenté aux termes de la loi au premier bataillon du Calvados campés à Rosendal-sous-Dunkerque, ce 9 frimaire, an 2e de la République une et indivisible.

Suivent les Signatures.

Au bas est écrit :

Je permets que les pétitionnaires se présentent chez le général et je leur refuse leur congé tel qu'ils me le demandent.

Le chef de bataillon,

ARNIAUD.

Pour copie conforme : MOUGROTTE,

Secrétaire des Représentants du Peuple.

Les représentants du peuple délégués dans les départements des Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, et armée des Côtes-de-Brest, à la Convention nationale.

L'an II de la République.

« Citoyen président, si toutes les armées de la République ont également bien mérité de la patrie, le drapeau tricolore que la Convention

nationale vient d'affecter à l'armée des Côtes-de-Brest sera le témoin de nouveaux triomphes sans doute ; ainsi, l'étendard de la victoire devient le monument de la reconnaissance nationale, et les guerriers blessés, choisis pour offrir ce gage, les modèles vivants du courage et de la vertu.

» Tel a été l'effet de ce présent national qu'en recevant ce drapeau, l'armée tout entière a senti doubler son énergie. « Et nous aussi, se sont écriés à l'envi les soutiens de la liberté, nous dirons bientôt avec nos frères d'armes : « Nous avons purgé le territoire de la République ; » et si tous les crimes ensemble sont les troupes auxiliaires de l'Angleterre, si des correspondances criminelles ont su organiser l'assassinat dans ces malheureuses contrées, notre courage déjouera leurs sinistres projets ; nos baïonnettes, au pas de charge, poursuivront, détruiront jusqu'au dernier de ces hommes-tigres : mais réservant nos vertus militaires, notre subordination, notre respect pour les propriétés, notre humanité pour combattre nos frères égarés, notre plus beau triomphe, après les avoir vaincus, sera encore de les presser contre nos cœurs. » Tels étaient leurs vœux, leurs serments, lorsque les cris de *Vive la Convention ! vive la République une et impérissable !* agitèrent le drapeau tricolore ; il se déploie, et cette Adresse sublime : *La Patrie reconnaissante*, fixe tous les yeux ; des larmes expansives, un silence expressif firent passer dans toutes les âmes le feu sacré de la liberté ; les bras s'ouvrirent, les cœurs se serrèrent, et les citoyens et les volontaires, confondus dans leurs embrassements, offrirent à la République le spectacle imposant de tout un peuple qui veut la liberté.

» Témoin de cette scène majestueuse, j'ai cru devoir en offrir la faible esquisse à la Convention nationale, et l'assurer que la persuasion peut beaucoup encore, peut tout, dans ces départements, où les habitants des campagnes, sortis de leur stupeur, se réveilleront bientôt pour la liberté. Plus de sang, plus de pillage, plus d'échafaud d'une permanence arbitraire ; et les intrigants et les fripons crieront, on ne les entendra plus ; ils calomnieront, on n'y croira plus ; le commerce reprendra son activité, les arts leur lustre, les citoyens leurs vertus et leurs mœurs.

» Nos collègues Bollet et Ruel vous diront qu'à Nantes, à Caen, à Rennes, les patriotes opprimés respirent enfin, que le gouvernement révolutionnaire y reprend sa véritable énergie, et que, malgré l'aristocratie et le modérantisme, les citoyens naguère terrifiés se prononcent avec courage.

» Armé de vos décrets consolateurs, j'irai dans tous les districts, dans tous les cantons, réchauffer le courage des républicains, et ranger sous le drapeau de la liberté les habitants fanatisés de ces malheureuses contrées.

» Déjà nombre de citoyens, enhardis par votre système régénérateur, se prononcent et abjurent leur erreur ; et c'est sur leurs dénonciations que j'ai découvert la retraite d'un grand nombre de chefs de brigands, de nobles aristocrates, de prêtres réfractaires : à l'instant même, on m'annonce la découverte de quatre de ces scélérats, provoquant le meurtre, le viol, le pillage, au nom d'un Dieu de paix, et sous peu leur numéraire, montant pour aujourd'hui à plus de 8.000 liv., leurs assignats, leurs croix d'argent et autres effets trouvés, iront grossir le trésor national, au nom de la justice et de la raison. Ce n'est pas sans fondement que les intrigants et les fripons crient au modérantisme et à la contre-révolution ; elle est faite pour eux ; leur règne de sang est passé, et les vertus et la probité mises à l'ordre du jour leur ôtent à jamais l'espoir d'élever une nouvelle idole à leur ambition meurtrière. J'instruis les Comités de Salut public et de Sûreté générale des détails importants qui exigent encore le secret.

» Je suis aux ordres de la Convention, à la vie et à la mort.

» Salut et fraternité.

Signé : BOURSAULT. »

Procès-verbal de la fête solennelle qui a été célébrée à Rennes, le 1er décadi du mois vendémiaire, l'an 3e de la République une et indivisible, en présence du représentant du peuple envoyé près l'armée des Côtes-de-Brest, des autorités constituées, civiles et militaires, des républicains composant la garnison de la place et officiers de l'état-major, à l'occasion de la réception du drapeau que la reconnaissance nationale a déféré à cette armée par le décret de la Convention nationale du 26 fructidor dernier.

» Les troupes composant la garnison et la garde nationale de Rennes, accompagnées de toutes les autorités constituées, civiles et militaires, et rassemblées sur la place de l'Égalité, la force armée s'est formée en bataillon carré, et les administrations dans leur centre ont occupé leur poste autour de l'arbre de la liberté.

» Il fut formé un détachement de grenadiers des différents bataillons,

lequel se transporta au quartier général, où le drapeau était déposé ; bientôt après les sons d'une musique guerrière annoncèrent l'arrivée de ce gage sacré de la reconnaissance nationale, qui était porté par les deux braves invalides choisis par la Convention pour le remettre à l'armée.

» Le représentant du peuple et les républicains composant l'état-major général ouvraient la marche de ce cortège militaire.

» Arrivé sur le front des bataillons rassemblés, la vue d'un don si cher défilant au bruit des instruments et des cris d'allégresse, devant les rangs, produisit dans tous les cœurs une douce émotion, naturelle à la sensibilité des défenseurs de la liberté.

» Le plus profond silence succéda à ce beau mouvement. Alors le représentant du peuple Boursault consacra la réception de ce gage honorable, offert à la valeur et aux vertus républicaines de l'armée, par un discours plein de sagesse et d'énergie, qui pénétra toutes les âmes; la troupe ensuite se retira dans ses quartiers respectifs, aux cris mille fois répétés de : *Vive la Convention !*

» Mais cette auguste cérémonie, préparée par la reconnaissance et devenue le prix du courage et des vertus du soldat-citoyen, ne pouvait manquer de recevoir la sanction de ses frères, du citoyen-soldat ; pères, mères, enfants et vieillards, tous s'étaient portés en foule au temple de la Raison, où l'allégresse commune des habitants de Rennes s'exprima vivement, tant par des hymnes patriotiques que par des discours propres à affermir le règne de la liberté et de l'égalité, des bonnes mœurs et de la vertu.

» Fait au quartier général à Rennes, le jour de cette fête militaire, 10e jour du mois vendémiaire, l'an 3e de la République une et indivisible.

» *Signé :* Pareix,
général de brigade, chef de l'état-major général. »

La Convention nationale décrète l'insertion de cette lettre et du procès-verbal au Bulletin.

Lazare Hoche, général en chef, au citoyen président de la Convention nationale.

« Citoyen, j'ai reçu des mains des augustes victimes de la fureur insensée des rois le gage précieux de la reconnaissance nationale ; je

vais le présenter, ainsi que nos deux modèles, à mes frères d'armes. Cette nouvelle oriflamme, désormais à la tête de nos bataillons, va doubler notre ardeur martiale, et sa vue, en nous animant, fera pâlir l'ennemi tremblant, qui, par une fuite prompte, tente en vain d'échapper à nos coups.

» *Signé* Hoche. »

LÉGION PRUSSIENNE

DISCOURS D'ANACHARSIS CLOOTS

Surnommé l'*Orateur du Genre Humain*.

Séance de l'Assemblée Nationale 10 août, 1792.

Législateurs,

Il n'y aurait plus d'esclaves sur la terre si le texte de vos lois était compris par les troupeaux d'hommes qui gémissent sous la verge de quelques individus appelés *Rois*. Les trônes des monarques sont de misérables tréteaux aux yeux de l'homme qui a lu les 17 articles de la *Déclaration des Droits*. Un porte-couronne, un pouvoir exécutif couronné fut toujours un pouvoir désorganisateur.

Le délire des tyrans nous oblige de répandre partout la lumière les armes à la main. Vous avez sagement conçu le projet de former différentes légions étrangères. Ces phalanges d'interprètes, ces dragomans belliqueux donneront la mort aux oppresseurs et la vie aux opprimés. Traducteurs de la Loi Universelle, ils dissiperont les ténèbres qui dérobent aux nations la vue des impostures royales. Les pétitionnaires qui fixent dans ce moment notre attention, ont juré la délivrance de leurs pénates : Prussiens, ils se promettent d'attirer à eux les satellites d'un Sardanapale Brandobourgeois. Législateurs, nous vous offrons une *Légion Prussienne*.

Ce brave Vandale que vous voyez couvert de cicatrices honorables, est un Colonel dont Frédéric le Grand a su distinguer le mérite dans des guerres longues et fameuses. L'insouciance et l'ingratitude de Frédéric-Guillaume, la haine que nous portons héréditairement à la Maison d'Autriche, l'amour que nous avons héréditairement pour les Fran-

cais, l'horreur naturelle du despotisme inspirent la plus juste des vengeances à ce guerrier dont le nom est cher au conquérant de la Silésie.

Tous les Prussiens éclairés partagent les sentiments du prince Henri, des généraux Mollendorff, Kalkreuth et Sliessen. L'opinion du ministre Hertzberg d'abord flottante est décidément favorable à la France.

Berlin et Paris s'accordent parfaitement dans l'aversion des tyrans Lorrains. A mesure que le trésor de la Sprée s'épuisera, l'opinion publique se fortifiera et l'héroïsme du peuple Français triomphera de l'idiotisme de la Cour de Potsdam.

La philosophie de Voltaire et de Rousseau a jeté de trop profondes racines sous un règne glorieux de 46 années pour que la patrie de Copernic, le chef-lieu et le refuge des réformateurs de l'Allemagne, de la France, s'alliât cordialement avec l'Autriche pour le rétablissement du papisme et du Machiavélisme sur les rives de la Seine. Un murmure sourd se fait entendre dans toutes les contrées protestantes ; le duc de Brunswick lui-même est accablé de pensées sinistres sur le sort de sa religion et de sa principauté.

Le Roi de Prusse, plus galant que son prédécesseur, persistera-t-il à se ruiner pour deux femmes, pour Antoinette de Lorraine et Catherine de Russie ? Les officiers Prussiens sont trop raisonnables et trop instruits pour ignorer le véritable intérêt de Brandebourg ; ils déplorent l'ineptie d'un Roi illuminé en invoquant les mânes d'un roi philosophe et en tournant leurs regards vers l'héritier présomptif qui proteste franchement contre l'absurde ligue de Pilnitz ; le soldat Prussien combattra mollement pour les Impériaux qu'il abhorre et pour des émigrés qu'il méprise ; il n'y a pas une seule famille en Prusse qui n'ait à se venger de la politique barbare de Vienne, de Versailles et de Pétersbourg.

De grandes erreurs enfantent la plupart de nos maux, la souveraineté frauduleuse des princes et la souveraineté partielle des peuples.

Voici le moment de rapatrier tous les membres de la famille humaine par la promulgation du principe éternel de la souveraineté indivisible du genre humain. Les droits de l'homme sont les mêmes partout ; loi unique, souverain unique ; sans ce principe salutaire, le moindre hameau pourrait s'ériger en souverain, s'isoler tristement et semer la zizanie sur la terre ; mais avec ce principe lumineux et fécond, avec ce premier commandement de la nature, une harmonie inaltérable couvrira le globe de tous les bienfaits de la paix perpétuelle.

Législateurs,

Les Fédérés Prussiens vous demandent un régime militaire.

Nous connaissons les détours et les issues de la forêt d'Ercynie ; nous serons plus heureux que Varus ; vous ne nous redemanderez jamais une légion invincible par l'ascendant de la vérité sur le mensonge, de la Liberté sur l'esclavage. Dites et nous partons.

(Vifs applaudissements.) Renvoyé au Comité militaire.

CHAPITRE LIV

LEVÉE EN MASSE D'AOUT 1793

I

ROUX-FAZILLAC A LA CONVENTION NATIONALE

Angoulême, le 21 du premier mois de l'an II.

Citoyens mes collègues, si nos jeunes volontaires se sont rendus à Niort avec tant de gaîté, comme je vous en ai instruits par ma dernière lettre, ce n'est pas que les aristocrates ne les eussent travaillés ; un de leurs moyens a été de faire publier dans les communes que, dans les communes voisines, les citoyens requis avaient massacré les officiers municipaux qui voulaient les faire marcher ; mais cette ruse aristocratique a été infructueuse comme tant d'autres ; depuis, la fixation du prix des grains a été un nouveau prétexte pour eux. Ils ont des alliés dans les boulangers et les meuniers ; ces derniers sont furieux de ne pouvoir plus faire un commerce qui leur était si profitable ; ils le sont aussi d'être payés en argent et non pas en nature. Voulant rattraper les profits qui leur échappent, ils se sont réunis en grand comité, au nombre de vingt-cinq à trente ; ils ont contracté entre eux l'engagement par écrit de ne plus laver les grains avant de les faire moudre. Ils ont consigné une somme de 1,500 livres comme un gage de leur fidélité à remplir leur engagement mutuel ; mais la guillotine aussitôt mise sur place a coupé le mal dans sa racine, et les a fait rentrer dans le devoir par le seul aspect. Ils sont devenus souples et aussi honnêtes que puissent l'être des meuniers. La somme consignée sera employée au soulagement des pauvres ; je suis fâché qu'elle soit si modique.

Je commence à croire que la dernière révolution de Bordeaux n'est point une révolution simulée. Hier il a passé ici huit des chefs de la conspiration, qui sont conduits à Paris sous bonne et sûre garde. J'en joins ici la liste ; ils seront bientôt suivis par d'autres.

Salut et fraternité, citoyens mes collègues.

(12 octobre 93)

II

CARNOT A LA CONVENTION

« Nous ne vous dissimulons pas qu'il y a beaucoup de lassitude et de dégoût dans les troupes qui viennent de faire campagne ; qu'il y a dans l'armée des pillards qui désolent les villages ; que l'insouciance, la lâcheté, l'incivisme de plusieurs corps nous donnent de l'inquiétude.

» Un fléau terrible détruit nos armées. C'est le troupeau de femmes et de filles qui sont à leur suite. Il faut compter qu'il y en a autant que de soldats. Les casernes et les cantonnements en sont engorgés, la dissolution des mœurs y est à son comble. Elles énervent les troupes et détruisent par les maladies qu'elles y apportent dix fois plus de monde que le fer de l'ennemi. Nous ne doutons pas que ce ne soit la principale cause de l'affaiblissement du courage. Il est instant que vous fassiez sur ce point une loi de la plus grande sévérité. L'abus n'est point facile à détruire. Nous, vos députés, ne le pourrions peut-être pas sans l'autorité d'une loi très-forte et très-menacante. Celle qui existe aujourd'hui est pour eux. Elle permet de loger les femmes des soldats mariés; à les entendre, ils le sont tous. A Douai, où nous avons vu dans un temps la garnison réduite à 350 hommes, il y avait près de 3.000 femmes dans les casernes ; au point qu'il n'y avait pas une place vide pour les nouveaux corps qui revenaient de l'armée de Dumouriez. Nous insistons sur ce point, parce que l'armée est perdue, si vous n'apportez le plus prompt remède à ce principe de dissolution [1]. »

1. Armée du Nord, correspondance.

CHAPITRE LV

EXEMPTION DES RÉQUISITIONNAIRES [1]

Le 6 vendémiaire (27 septembre 1795) on trouve un arrêté qui fixe la situation des jeunes hommes sujets à la loi de recrutement, dans les maisons de poste.

« Le Comité de Salut public,

» Vû la pétition du citoyen François, maître de la poste aux chevaux à Arras, tendant à conserver près de lui les jeunes gens qui y sont employés ;

» Vû pareillement l'arrêté de l'administration du département du Pas-de-Calais, du 16 fructidor dernier, qui ordonne que les jeunes gens et militaires employés chez le citoyen François seront tenus de reprendre leurs corps respectifs à l'armée la plus voisine ;

» Arrête ce qui suit :

ARTICLE 1er

Le procureur général syndic du département du Pas-de-Calais adressera, sous 10 jours, au Comité de Salut public, section de la guerre, l'état nominatif des jeunes gens et militaires que le citoyen François demande à conserver près de lui.

ART. 2

Cet état contiendra les nom, prénoms, âge, état actuel des individus qui y seront désignés, et il y sera exprimé formellement s'il sont été ou non incorporés dans un corps de troupes quelconque.

1. Archives nationales. Personnel des armées, A F. II, cart. 331. — Du 26 septembre 1795.

ART. 3

Tous arrêtés contraires aux dispositions ci-dessus sont rapportés.

La commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre est chargée de l'exécution du présent arrêté.

MERLIN DE D., BERLIER, DAUNOU,
BOISSY, etc.

DES DÉSERTEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

I

Lettre du général Bourcier au citoyen Bouchotte, ministre.

2 mars 1794.

Je t'adresse ci-joint, citoyen ministre, extrait d'une lettre que j'ai reçue du citoyen Souvestre, commissaire chargé à Belfort de la répartition des déserteurs étrangers, en exécution de la loi du 12 frimaire.

Ce commissaire demande la solution des questions suivantes auxquelles je n'ai pu lui répondre que provisoirement.

1° Les Français déserteurs des troupes étrangères et admis dans nos armées, sont-ils compris dans l'application de la loi du 12 frimaire ?

2° Les déserteurs étrangers envoyés précédemment dans les départements du Doubs, du Jura, de la Côte-d'Or, etc., doivent-ils être de nouveau répartis ? Et par qui ? Sera-ce par le commissaire chargé de l'exécution de la loi du 12 frimaire ?

En réponse à la dernière de ces questions, j'ai rappelé au citoyen Souvestre les termes de l'instruction et de la loi qui ne paraissent applicables qu'aux individus actuellement dans les armées ; néanmoins peut-être croiras-tu, ainsi que le Comité de Salut public, qu'il y ait des mesures à prendre sur la grande quantité de déserteurs qui se trouvent dans les départements dont il s'agit.

Quant à la première des questions du citoyen Souvestre sur la répartition des déserteurs français, j'attendrai une solution de ta part, puisque la loi ne leur est pas nominativement applicable.

Je te prie, citoyen ministre, de me faire connaître sans délai les intentions de la Convention nationale et les tiennes sur ces objets, afin que l'exécution complète de la loi du 12 frimaire ne souffre aucun délai dans cette armée.

Signé : Bourcier.

12 ventôse 1794.

II

Le général Bourcier au citoyen Souvestre,
commissaire des guerres à Belfort.

J'adresse, citoyen, ta lettre du 8 de ce mois où tu me demandes si les déserteurs français sont compris dans l'application de la loi du 12 frimaire, et si ta mission embrasse la répartition des déserteurs étrangers qui se trouvent en ce moment dans les départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or, ce qui te mettrait dans le cas de te transporter dans les chefs-lieux de ces départements.

Pour répondre à la première des questions, j'ai consulté non seulement la loi du 12 frimaire, mais celles des 2 et 27 août relatives à cet objet ; dans toutes ces lois, je ne trouve rien à la vérité qui y comprenne les Français déserteurs, mais je ne vois rien non plus qui les excepte, et si le silence des lois est pour eux, il me semble que leur esprit devrait être contraire à ces individus que je regarderais comme plus dangereux dans nos armées que les déserteurs étrangers ; quoi qu'il en soit, tu suspendras le travail de leur répartition jusqu'à nouvel ordre du ministre auquel j'écris à ce sujet.

Quant aux déserteurs déjà répartis précédemment dans les départements du Doubs, du Jura, etc., les termes de l'instruction, particulièrement des articles 4, 11, 17 et 18, supposent et indiquent clairement qu'ils ne sont pas compris dans l'application de la loi du 12 frimaire, qui ne parle que des individus faisant actuellement partie des troupes de la République. Ainsi, tu dois regarder leur destination ultérieure comme étrangère à ta mission ; néanmoins, je dois faire part au ministre de tes observations à ce sujet.

Cette réduction de tes fonctions te permettra de rester au chef-lieu du rassemblement indiqué par l'article 6 et 7 de l'instruction, mais si par suite des nouvelles instructions tu te trouvais dans le cas d'un dépla-

cement long et coûteux, je solliciterais auprès du général en chef l'indemnité à laquelle tu pourrais prétendre pour ces dépenses extraordinaires.

Signé : Bourgier.

P.-S. — Je ne puis trop te recommander de t'occuper avec activité du travail de la répartition et sortie des corps des déserteurs étrangers ; non que l'armée en souffre, mais parce que le ministre vient de me renouveler encore ses instances à cet égard.

Signé : Bourgier.

ÉTATS DE SERVICES D'UN RÉQUISITIONNAIRE DE 1793

Manent (Jean-François-Marie-Thérèse), de Toulouse (Haute-Garonne).

Nommé capitaine au bataillon de réquisition de Villefranche, le	12 septembre 1793
Prisonnier de guerre, le	20 janvier 1794
Rentré en France, le	(sans date)
Incorporé comme sergent, au 5e bataillon de sapeurs, le	10 août 1794
Sous-lieutenant, le	10 janvier 1796
Sous-lieutenant quartier-maître, le	20 janvier 1898
Mis à la suite du 1er bataillon de sapeurs, le	17 avril 1798
Lieutenant en 2e au 2e bataillon de sapeurs, le	15 mars 1802
Lieutenant en 1er, le	23 octobre 1802
Capitaine en 2e, le	20 janvier 1806
Capitaine en 1er, le	6 juillet 1810
Chef de bataillon, directeur du Parc du Génie à l'armée de Portugal, le	10 avril 1813
Directeur du Parc du Génie à l'armée du Midi, le	1er mai 1814
jusqu'au	30 juin 1814
Directeur du Parc du Génie à l'armée de la Moselle, le	26 mai 1815
Licencié, le	14 mai 1816
Placé au 2e régiment du génie, le	1er octobre 1816
Retraité pour ancienneté de service, comme lieutenant-colonel honoraire, par ordonnance du	30 décembre 1823
Décédé, le	16 novembre 1863

Campagnes : 1793 et 1794, armée des Pyrénées-Orientales ; — 1795, 1796, 1797, 1798, 1799, 1800 et 1801, Italie ; — 1804, armée des Côtes ; — Vendémiaire an XIV, 1805, 1806, 1807, 1808 et 1809, Grande-Armée ; — 1810, 1811 et 1812, Portugal ; — 1813 et 1814, Espagne ; — 1815, France.

Décorations : Membre de la Légion d'honneur, le 14 mai 1807.
Chevalier de Saint-Louis, le 10 décembre 1817.
Officier de la Légion d'honneur par Napoléon III.

CHAPITRE LVI

LES ARMÉES RÉPUBLICAINES, LEUR ŒUVRE (1)

Ici se terminera ce que j'avais à dire des opérations de l'armée du Rhin pendant la guerre de la première coalition, commencée en avril 1792 et terminée vers la fin de 1797, c'est-à-dire pendant les *six premières campagnes* des guerres dont la Révolution française fut la cause ou le prétexte. Au début de cette guerre, l'excès de confiance avait fait commettre aux puissances coalisées, à Pilnitz, une faute grave : celle d'attaquer la France avec trop peu de forces, et par là, de lui donner le temps de *créer* et d'*organiser des moyens de résistance*. Les causes de cette erreur sont faciles à comprendre : on voyait le gouvernement de la France en quelque sorte dissous ; son roi, soupçonné d'intelligence avec l'émigration, en butte à de continuelles attaques, et plus tard réduit en captivité.

J'ai déjà dit au commencement de ces *Mémoires* que l'armée permanente était faible en nombre et désorganisée par l'émigration, qui la laissa presque sans officiers et sans généraux, et que le peu qui restèrent n'avaient la confiance ni de la nation, ni de l'armée, parce qu'ils appartenaient à une caste privilégiée contre laquelle se faisait la Révolution. On dut en créer d'autres, mais les décrets qui les nommaient ne suffisaient pas : il leur fallait du temps pour acquérir de l'expérience. Il en fallait déjà beaucoup pour instruire et aguerrir les levées extraordinaires d'hommes qu'on fut obligé d'appeler, afin de suppléer à la faiblesse de l'armée permanente, et avec lesquelles la France devait se défendre sur terre contre les meilleures armées connues, et, sur mer, dès la campagne suivante, contre toutes les marines de l'Europe, c'est-à-dire celles de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Espagne, tandis qu'une *guerre civile* (fomentée et entretenue par ses ennemis) occupait une grande partie de ses forces. Ce fut avec des troupes de nouvelle

1. *Mémoires* sur les campagnes des Armées du Rhin, par Gouvion-Saint-Cyr, t. IV, p. 216.

formation, non aguerries et sans instruction, qu'elle dut commencer *cette lutte sans exemple dans les temps modernes.*

Pendant les campagnes de 1792 et 1793, les soldats s'instruisirent et s'aguerrirent, quoiqu'ils fussent conduits par des généraux et des officiers dont la plupart n'étaient guère plus expérimentés : aussi combien de revers n'a-t-on pas essuyés avant d'avoir obtenu ce résultat ! Mais si deux campagnes avaient suffi pour faire de nos jeunes *volontaires* des soldats aguerris, il fallait plus de temps pour former les *chefs* qui devaient les commander.

Pendant celle de 1794, les officiers et un bon nombre de généraux acquirent l'instruction nécessaire, ce qui rendit cette campagne brillante: on se trouvait en état de livrer de grands combats et même des *batailles* en rase campagne. Quelques généraux en chef n'étaient peut-être point encore à la hauteur de leurs fonctions ; mais il ne faut pas perdre de vue que pour eux l'expérience ne suffit pas. Ils doivent encore posséder des qualités que la nature seule peut donner, et que ne saurait même suppléer l'étude approfondie de l'art de la guerre.

Si les bons *généraux en chef* ont été rares dans les armées françaises, c'est que les hommes capables de bien remplir cette tâche difficile sont rares dans tous les temps et dans tous les pays. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à examiner les opérations de cette foule de généraux en chef que nous avons vus combattre contre nous à la tête des armées de l'Europe pendant vingt-cinq ans. Au reste, le gouvernement français a peut-être eu tort de trop *borner ses choix*, et de ne pas essayer un plus grand nombre d'hommes. Il est difficile de croire que les talents et les qualités nécessaires au général en chef ne puissent se rencontrer que dans le petit nombre de ceux qui avaient figuré jusqu'alors à la tête de nos armées.

En 1794, on reprit toutes les places du Nord et des Pyrénées, dont l'ennemi s'était emparé pendant la dernière campagne, et les armées de la coalition furent rejetées au-delà du Rhin. *Elle perdit l'espoir de faire de la France une seconde Pologne ;* il y eut scission parmi les puissances qui la composaient. Le volcan de la Vendée fut presque éteint, et si la chouannerie tourmenta encore nos départements de l'Ouest, elle ne pouvait *mettre la France en danger ;* de plus, les Jacobins avaient perdu leur puissance, et le *règne de la Terreur* avait cessé.

Malgré les rigueurs d'un hiver extraordinaire, qui suffit pour paralyser les armées ennemies dans leurs cantonnements, sur les bords glacés du Rhin, les Français, campés en face d'elles, de Strasbourg à

Cologne, les contiennent, tandis que l'Armée du Nord pénètre en Hollande et s'en empare : aucune des armées de la coalition n'ose, dans une saison aussi rude, se présenter pour la défendre.

Le printemps de l'année 1795 annonçait une campagne plus brillante que toutes celles qui l'avaient précédée. La Prusse et l'Espagne avaient cessé de faire partie de la coalition ; l'Empire Germanique paraissait disposé à suivre leur exemple, et la paix semblait prochaine. Mais à cette époque, l'État se trouvait sans finances, les ressources avec lesquelles on avait jusqu'alors assuré une partie des services, avaient été gaspillées et épuisées. Les troupes et les généraux étaient sans solde : cependant on vit ce que peut inspirer le patriotisme : des troupes non payées, sans magasins, sans vêtements, ne pas se débander, conserver leur discipline et vaincre. Dans aucune des armées, alors les plus fortement constituées, on n'aurait rien vu de semblable, et il faudrait des circonstances pareilles pour renouveler ces prodiges.

C'est au moment où nos troupes éprouvaient de si grandes misères que, pour la prolongation des maux de la France, un traître se trouva à la tête de nos armées ; il ne se contenta pas de paralyser leurs efforts, mais, effrayé de leur bon esprit, et n'osant tenter l'exécution des projets qu'il avait conçus, il combina froidement leur *destruction*. Le gouvernement, qui s'aperçut trop tard de ses machinations, lui ôta le commandement ; mais il le laissa à portée de continuer ses intrigues, et sa funeste influence se prolongea pendant une partie de la campagne de 1796. Je ne m'étendrai pas sur les fautes commises dans cette campagne, qui paralysèrent les efforts des Français en Allemagne et firent perdre le fruit de leurs premiers succès. Je suppose que les discussions où nous sommes entrés à ce sujet sont encore présentes à l'esprit du lecteur.

La France avait été assez forte pour se débarrasser de ses ennemis extérieurs ; son indépendance paraissait assurée ; l'éclat de ses triomphes lui avait donné en Europe une considération gigantesque ; elle avait obtenu, en dédommagement de ses sacrifices, un agrandissement de territoire et des *frontières naturelles* respectables, qui pouvaient lui garantir une longue paix. Elle semblait appelée à se reposer de ses triomphes et à jouir d'une liberté sage, qu'elle croyait avoir enfin si péniblement conquise. La gloire de ses armes avait été portée si haut, qu'elle offrait, avec l'appui de ses nouvelles frontières, la meilleure garantie de la conservation de la paix ; car ayant repoussé aussi victo-

rieusement l'agression des puissances de l'Europe réunies, elle ne pouvait craindre de leur part d'attaques isolées.

Si les armées françaises obtinrent, pendant cette période de six ans, d'aussi étonnants succès, elles les durent à *l'esprit patriotique* qui les animait, et qui leur a donné le courage de supporter tant de privations. A presque toutes les époques, et sous tous les gouvernements, les Français ont été ce qu'on appelle braves et brillants dans les combats, mais jamais ils n'ont été si courageux, et il y a une grande différence de la bravoure au courage : l'amour de la gloire est le stimulant de l'une, l'autre a pour soutien l'amour de la patrie et de la liberté, sans laquelle il n'y a point de patrie. Cette vérité ressortirait du parallèle entre nos armées de cette époque et celles mêmes qui ont existé pendant la période brillante du Consulat et de l'Empire.

Nous avons vu les unes formées de paysans et d'artisans rassemblés à la hâte, et, avant de savoir se servir de leurs armes, mises en face des vieilles armées de l'Europe, sans discipline, et l'on pourrait dire sans chefs, si par ce titre on entend la capacité qui dirige. Ces troupes, ou plutôt ces rassemblements improvisés par la plus urgente nécessité, se trouvaient bientôt dépourvues de vêtements, de magasins et de solde, comme de toute espèce de récompenses et de stimulant autre que l'amour de la patrie et le devoir de la servir. *En peu d'années, elles deviennent supérieures en tous points aux meilleures armées de l'Europe, qui sont forcées d'adopter leur tactique et d'imiter leur organisation.* Elles souffrent toutes les privations, bravent la rigueur des saisons dans tous les climats, supportent les revers avec constance et sont victorieuses sur le champ de bataille, soit qu'elles marchent en avant ou en retraite. La moindre parcelle du sol de la France est garantie des insultes de l'ennemi, et ce que des premiers malheurs avaient fait perdre, est aussitôt reconquis. Finalement, la plus terrible des coalitions est vaincue, forcée d'accepter la paix et de consentir à l'agrandissement de la France sur les frontières du Rhin et des Alpes.

Voilà ce qu'ont fait les armées de cette époque, avec le courage et la persévérance qu'inspire l'amour de la patrie.

Le *Consul* hérite de ces armées aguerries, disciplinées et instruites : s'il touche à leur organisation, il ne peut que l'affaiblir, et c'est ce que l'on a vu par la formation de la cavalerie en corps d'armée, et la création d'une *garde* nombreuse, qui a le double inconvénient d'énerver les corps d'où on la tire, et d'être, par les faveurs dont elle jouit, un objet de jalousie. Il conserve précieusement le zèle qui les anime, seu-

lement il le détourne, et tout est mis en œuvre pour l'attirer à lui. C'est dans ce but que le sort des militaires est amélioré de toutes les manières, que des encouragements de tout genre sont préparés, que des marques de distinction sont créées. Les plus brillantes, comme les plus solides récompenses n'attendent pas les réclamations, elles vont au-devant; la bravoure est stimulée à l'excès dans tous les rangs, mais ce n'était plus ce courage persévérant qui fait supporter toutes les privations. On n'excitait *que le dévouement à la personne de l'empereur*, mais le dévouement n'est jamais aussi général; il est toujours à craindre qu'il ne se restreigne bientôt à un petit nombre d'individus accablés des dons du chef.

Assurément, les victoires de l'*Empire* furent brillantes, nombreuses. Jamais, peut-être, on n'en vit d'un tel éclat; mais pour en obtenir de pareilles, on dut épuiser les ressources de la France et des États sous son influence.

Je *préfère* de beaucoup le système plus modéré qui fut assez généralement suivi pendant les six premières *campagnes de la Révolution*; car on doit voir dans *l'art de la guerre* un moyen conservateur des États, plutôt qu'un instrument de conquêtes immodérées. C'est pourquoi, je le répète, je donne la préférence au système qui a conservé le sol intact, en l'agrandissant de tout ce qui pouvait le renforcer dans des proportions convenables, qui nous a valu des conquêtes, non seulement susceptibles d'être conservées, mais qui rendaient la *défense de la France* plus facile, en constituant mieux ses *frontières*.

Je pense pouvoir encore ajouter cette réflexion, qu'en croyant combattre pour les libertés de la nation et son indépendance, les Français ne soupçonnaient guère qu'ils ne prodiguaient leur vie que pour les gouvernements plus ou moins éphémères qui ont posé sur leur patrie!

SOLDE DES TROUPES (Août 1794).

TARIF

POUR LA SOLDE DES MILITAIRES DE TOUS GRADES ET DE TOUTES ARMES, EMPLOYÉS DANS LES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE.

Présenté à la Convention nationale, au nom des comités de salut public, des finances, de l'examen des marchés et de la guerre.

DÉSIGNATION DU GRADE.	Solde payable aux militaires présents à leur corps, indépendamment des rations de comestibles.			Rations de comestibles accordées aux militaires présents à leur corps.	Solde payable aux militaires sous, en route ou éloignés de leur corps sans aucune ration de comestibles.			Solde payable aux militaires à l'hôpital.		Rations de fourrages attribuées à chaque grade.
	liv.	s.	d.		liv.	s.		liv.	s.	
INFANTERIE ET INFANTERIE LÉGÈRE.										
Grenadiers et carabiniers.										
Chef de brigade	21	10	»	3	23	»		17	»	3
Chef de bataillon	15	10	»	2	16	10		11	10	2
Quartier-maître-trésorier	6	10	»	2	7	10		5	10	1
Adjudant-major	9	»	»	1 1/2	9	15		6	15	1
Adjudant sous-officier	2	9	»	1	3	»		1	»	»
Tambour-major	1	9	»	1	2	5		»	8	»
Caporal-tambour	1	1	»	1	1	15		»	5	»
Musicien	»	18	»	1	1	15		»	5	»
Chef tailleur	»	10	»	1	1	10		»	3	»
Chef cordonnier	»	10	»	1	1	10		»	3	»
Chef armurier	»	18	»	1	1	15		»	5	»
Capitaine (1)	9	»	»	1 1/2	9	15		6	15	»
Lieutenant	5	10	»	1 1/2	6	5		4	5	»
Sous-lieutenant	4	5	»	1 1/2	5	»		3	»	»
Sergent-major	1	10	6	1	2	5		»	8	»
Sergent	1	7	6	1	2	5		»	8	»
Caporal-fourrier	1	2	6	1	1	15		»	5	»
Caporal	»	19	6	1	1	15		»	5	»
Grenadiers conservant la solde d'appointés jusqu'à leur avancement	»	11	9	1	1	10		»	3	»
Grenadier	»	11	6	1	1	10		»	3	»
Tambour	»	19	6	1	1	15		»	5	»
Fusiliers.										
Capitaine (1)	9	»	»	1 1/2	9	15		6	15	»
Lieutenant	5	10	»	1 1/2	6	5		4	5	»
Sous-lieutenant	4	5	»	1 1/2	5	»		3	»	»

1. Les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants, au-dessus de cinquante ans, jouiront d'une ration de fourrage.

DÉSIGNATION DU GRADE.	Solde payable aux militaires présents à leur corps, indépendamment des rations de comestibles.			Rations de comestibles accordées aux militaires présents à leur corps.	Solde payable aux militaires gérés en nature en échange de leur rations de comestibles.		Solde payable aux militaires à l'hôpital.		Rations de fourrage, attribuées à chaque grad.
	liv.	s.	d.		liv.	s.	liv.	s.	
Sergent-major	1	9	»	1	2	5	»	8	»
Sergent	1	6	»	1	2	5	»	8	»
Caporal-fourrier	1	1	»	1	1	15	»	5	»
Caporal	»	18	»	1	1	15	»	5	»
Fusiliers conservant la solde d'appointés jusqu'à leur avancement	»	10	3	1	1	10	»	3	»
Fusilier	»	10	»	1	1	10	»	3	»
Tambour	»	18	»	1	1	15	»	5	»

CARABINIERS.

Chef de brigade	22	»	»	3	23	10	17	10	4
Chef d'escadron	16	»	»	2	17	»	12	»	3
Quartier-maître-trésorier	6	10	»	2	7	10	5	10	2
Adjudant sous-officier	2	10	6	1	3	»	1	»	1
Artiste vétérinaire	1	11	»	1	2	5	»	8	1
Sellier	1	11	»	1	2	5	»	8	»
Armurier-éperonnier	1	1	»	1	1	15	»	5	
Tailleur	»	13	»	1	1	10	»	3	»
Bottier	»	13	»	1	1	10	»	3	»
Culottier	»	13	»	1	1	10	»	3	»
Capitaine	9	10	»	2	10	10	7	10	3
Lieutenant	6	»	»	2	7	»	5	»	2
Sous-lieutenant	5	»	»	2	6	»	4	»	2
Maréchal des logis en chef	1	14	»	1	2	5	»	8	1
Maréchal des logis	1	11	»	1	2	5	»	8	1
Brigadier-fourrier	1	5	»	1	1	15	»	5	1
Brigadier	1	»	6	1	1	15	»	5	1
Carabiniers conservant la solde d'appointés jusqu'à leur avancement	»	13	3	1	1	10	»	3	1
Carabinier	»	13	»	1	1	10	»	3	1
Trompette	1	9	»	1	2	5	»	8	1

CAVALERIE ET CAVALERIE LÉGÈRE.

Chef de brigade	22	»	»	3	23	10	17	10	4
Chef d'escadron	16	»	»	2	17	»	12	»	3
Quartier-maître-trésorier	6	10	»	2	7	10	5	10	2
Adjudant sous-officier	2	9	»	1	3	»	1	»	1
Artiste vétérinaire	1	9	6	1	2	5	»	8	1
Sellier	1	9	6	1	2	5	»	8	»
Armurier-éperonnier	»	19	6	1	1	15	»	5	»
Tailleur	»	11	6	1	1	10	»	3	»
Bottier	»	11	6	1	1	10	»	3	»
Culottier	»	11	6	1	1	10	»	3	»
Capitaine	9	10	»	2	10	10	7	10	3
Lieutenant	6	»	»	2	7	»	5	»	2
Sous-lieutenant	5	»	»	2	6	»	4	»	2

DÉSIGNATION DU GRADE.	Solde payable aux militaires présents à leurs corps, indépendamment des rations de comestibles.			Rations de comestibles accordées aux militaires présents à leur corps.	Solde payable aux militaires isolés, en route ou détachés de leur corps sans aucune ration de comestibles.		Solde payable aux militaires à l'hôpital.		Rations de fourrages attribuées à chaque grade.
	liv.	s.	d.		liv.	s.	liv.	s.	
Maréchal des logis en chef	1	12	6	1	2	5	»	8	1
Maréchal des logis	1	9	6	1	2	5	»	8	1
Brigadier-fourrier	1	3	6	1	1	15	»	5	1
Brigadier	»	19	»	1	1	15	»	5	1
Cavaliers conservant la solde d'appointés jusqu'à leur avancement	»	11	9	1	1	10	»	3	1
Cavalier	»	11	6	1	1	10	»	3	1
Trompette	1	7	6	1	2	5	»	8	1

ARTILLERIE A PIED.

Chef de brigade	22	»	»	3	23	10	17	10	4
Chef de bataillon	16	»	»	2	17	»	12	»	3
Quartier-maître	6	10	»	2	7	10	5	10	2
Adjudant-major [1]	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .	. .
Adjudant sous-officier	2	19	»	1	3	10	1	10	»
Tambour-major	2	8	5	1	3	»	1	»	»
Caporal-tambour	1	7	6	1	2	5	»	10	»
Musiciens	1	»	»	1	2	»	»	7	»
Chef armurier	»	19	6	1	2	»	»	7	»
Chef tailleur	»	11	6	1	1	15	»	5	»
Chef cordonnier	»	11	6	1	1	15	»	7	»
Supplément accordé au commandant du régiment en sus de sa solde ordinaire	3	6	8	»	»	»	»	»	»
Capitaine de première classe	10	5	»	2	11	5	8	5	3
— de seconde classe	9	10	»	2	11	10	7	10	3
— de troisième classe	8	15	»	2	9	15	6	15	3
— de quatrième classe	7	10	»	2	8	10	5	10	3
— de cinquième classe	6	5	»	2	7	5	4	15	3
Lieutenant de première classe	5	15	»	2	6	15	4	15	2
— de seconde classe	5	10	»	2	6	10	4	10	2
Second lieutenant	5	»	»	2	6	»	4	»	2
Sergent-major	2	8	6	1	3	»	1	»	»
Sergent	1	17	6	1	2	10	»	15	»
Caporal-fourrier	1	9	»	1	2	5	»	10	»
Caporal	1	6	»	1	2	5	»	10	»
Canonniers conservant la solde d'appointés	»	17	6	1	1	15	»	5	»
Canonniers-artificiers et ouvriers de première classe	»	16	6	1	1	15	»	5	»
Canonniers-artificiers et ouvriers de seconde classe	»	13	»	1	1	15	»	5	»
Canonniers de première classe	»	15	»	1	1	15	»	5	»
— de seconde classe	»	11	6	1	1	15	»	5	»
Tambour	1	»		1	2	»	»	7	»

1. Comme les capitaines de la classe dans laquelle il se trouvera placé suivant son rang d'ancienneté.

DÉSIGNATION DU GRADE.	Solde payable aux militaires présents à leur corps, indépendamment des rations de comestibles.			Rations de comestibles accordées aux militaires présents à leur corps.	Solde payable aux militaires isolés, en route ou éloignés de leur corps sans aucune ration de comestibles.		Solde payable aux militaires à l'hôpital.		Rations de fourrages attribuées à chaque grade.
OFFICIERS D'ARTILLERIE ATTACHÉS AU SERVICE DES PLACES.	liv.	s.	d.		liv.	s.	liv.	s.	
Chef de brigade commandant d'artillerie 1	31	5	»	3	32	15	26	15	4
Chef de brigade commandant de l'école des élèves	27	10	»	3	29	»	23	»	4
Chef de brigade directeur des manufactures et forges	27	10	»	3	29	»	23	»	4
Chef de brigade directeur des arsenaux de construction	27	10	»	3	29	»	23	»	4
Chef de brigade plus ancien directeur de l'artillerie dans les places	27	10	»	3	29	»	23	»	4
Chefs de brigade directeurs de l'artillerie dans les places	24	»	»	3	25	10	19	10	4
Chef de bataillon commandant en second des élèves	14	10	»	2	15	10	10	10	3
Chefs de bataillon sous-directeurs des manufactures d'armes, des forges, des arsenaux de construction ; et aux trois plus anciens sous-directeurs dans les places	14	10	»	2	15	10	10	10	3
Chef de bataillon sous directeur	13	»	»	2	14	»	9	»	3
Capitaine détaché aux manufactures et forges	10	5	»	2	11	5	8	5	3
Capitaine détaché aux fonderies et à l'école des élèves	9	10	»	2	10	10	7	10	3
Capitaine de troisième classe	8	15	»	2	9	15	6	15	3
— de quatrième classe	7	10	»	2	8	10	5	10	3
Elèves sous-lieutenants	4	»	»	1	4	10	2	10	3
BATAILLONS DE SAPEURS.									
Chef de bataillon	15	10	»	2	16	10	11	10	2
Adjudant-major	9	»	»	1 1/2	9	15	6	15	1
Quartier-maître	6	10	»	2	7	10	5	10	1
Caporal-tambour	1	10	»	1	2	5	»	7	»
Chef tailleur et chef cordonnier	»	14	6	1	1	15	»	5	»
Capitaine	9	»	»	1 1/2	9	15	6	15	Une ration au-dessus de 50 ans.
Lieutenant	5	10	»	1 1/2	6	5	4	5	
Sous-lieutenant	4	5	»	1 1/2	5	»	3	»	
Sergent-major	2	1	»	1	2	10	»	10	»
Sergent	1	13	6	1	2	10	»	10	»
Caporal-fourrier	1	8	»	1	2	5	»	7	»
Caporal	1	5	»	1	2	5	»	7	»
Ouvrier en fer et ouvrier en bois	»	16	»	1	1	15	»	5	»
Sapeur	»	14	6	1	1	15	»	5	»
Tambour	»	17	»	1	1	15	»	5	»

1. Les 2,000 liv. ci-devant accordées aux chefs de brigades, pour frais de tournée et de bureau, sont comprises dans la solde fixée par le présent tarif.

DÉSIGNATION DU GRADE.	Solde payable aux militaires présents à leur corps, indépendamment des rations de comestibles.			Rations de comestibles accordées aux militaires présents à leur corps.	Solde payable aux militaires isolés, en route ou cliques de leur corps sans aucune ration de comestibles.			Solde payable aux militaires à l'hôpital.			Rations de fourrages attribuées à chaque grade.
	liv.	s.	d.		liv.	s.		liv.	s.		
COMPAGNIES D'OUVRIERS.											
Capitaine de première classe	10	5	»	2	11	5		8	5		3
— de seconde classe	9	10	»	2	10	10		7	10		3
— de quatrième classe	7	10	»	2	8	10		5	10		3
— de cinquième classe	6	5	»	2	7	5		4	15		3
Lieutenant de première classe	5	15	»	2	6	15		4	15		2
— de seconde classe	5	10	»	2	6	10		4	10		2
Second lieutenant	5	»	»	2	6	»		4	»		2
Sergent-major	2	18	6	1	3	10		1	10		»
Sergent	1	17	6	1	2	10		»	15		»
Caporal-fourrier	1	17	6	1	2	5		»	10		»
Caporal	1	11	6	1	2	5		»	10		»
Ouvriers conservant la solde d'appointés	1	4	3	1	1	15		»	5		»
Ouvriers de première classe	1	3	6	1	1	15		»	5		»
Ouvriers de seconde classe	»	19	»	1	1	15		»	5		»
Apprenti	»	16	»	1	1	15		»	5		»
Tambour	1	»	»	1	2	»		»	7		»
COMPAGNIES DE CANONNIERS VOLONTAIRES.											
Capitaine-commandant	9	10	»	2	10	10		7	10		3
Capitaine en second	7	»	»	2	8	»		5	»		3
Premier lieutenant	5	10	»	2	6	10		4	10		2
Second lieutenant	5	»	»	2	6	»		4	»		2
Sergent-major	2	8	6	1	3	»		1	»		»
Sergent	1	17	6	1	2	10		»	15		»
Caporal-fourrier	1	9	»	1	2	5		»	10		»
Caporal	1	6	»	1	2	5		»	10		»
Canonniers conservant la solde d'appointés	»	17	6	1	1	15		»	5		»
Canonniers-artificiers et ouvriers de première classe	»	16	6	1	1	15		»	5		»
Canonniers-artificiers et ouvriers de seconde classe	»	13	»	1	1	15		»	5		»
Canonnier de première classe	»	15	»	1	1	15		»	5		»
— de seconde classe	»	11	6	1	1	15		»	5		»
Tambour	1	»	»	1	2	»		»	7		»
COMPAGNIES DE CANONNIERS VOLONTAIRES ATTACHÉS AUX BATAILLONS NON ENCORE EMBRIGADÉS.											
Capitaine	9	10	»	2	10	10		7	10		3
Lieutenant	5	10	»	2	6	10		4	10		2
Sous-lieutenant	5	»	»	2	6	»		4	»		2
Sous-officiers, canonniers et tambours [1]	...	...	...	...	...	...		...	...		...

1. Comme ceux des autres compagnies.

DÉSIGNATION DU GRADE.	Solde payable aux militaires présents à leur corps, indépendamment des rations de comestibles.			Rations de comestibles accordées aux militaires présents à leur corps.	Solde payable aux militaires présents en un lieu autre que leur corps, sans ration de comestibles.		Solde payable aux militaires à l'hôpital.		Rations de fourrage, attribuées à chaque grade.	Supplément accordé par jour aux sous-officiers, caporaux et gendarmes.
	liv.	s.	d.		liv.	s.	liv.	s.		liv. s.
COMPAGNIES DE GUIDES.										
Capitaine	11	10	»	2	12	10	9	10	3	
Lieutenant	6	10	»	2	7	10	5	10	2	
Maréchal des logis	3	2	»	1	3	10	1	10	1	
Brigadier	2	8	6	1	3	»	1	»	1	
Guide	1	19	»	1	2	10	»	15	1	
GENDARMERIE A PIED, FORMÉE A PARIS, EMPLOYÉE AUX ARMÉES.										
Chef de brigade	21	10	»	3	23	»	17	»	3	» »
Chef de bataillon	15	10	»	2	16	10	11	10	2	» »
Quartier-maître	6	10	»	2	7	10	5	10	1	» »
Adjudant sous officier	2	9	»	1	3	»	1	»	»	2 4
Tambour-major	1	9	»	1	2	5	»	8	»	» 12
Capitaine	9	»	»	1 1/2	9	15	6	15	»	» »
Lieutenant	3	10	»	1 1/2	6	5	4	5	»	» »
Maréchal des logis	1	6	»	1	2	5	»	8	»	1 14
Brigadier	»	18	»	1	1	15	»	5	»	1 3
Gendarme	»	10	»	1	1	10	»	3	»	1 5
Tambour	»	18	»	1	1	15	»	5	»	» 17
Compagnies de canonniers-gendarmes.										
Premier capitaine	9	10	»	2	10	10	7	10	3	» »
Second capitaine	7	»	»	2	8	»	5	»	3	» »
Premier lieutenant	5	10	»	2	6	10	4	10	2	» »
Second lieutenant	5	»	»	2	6	5	4	»	2	» »
Sergent-major	2	8	6	1	3	5	1	»	»	1 18
Sergent	1	17	6	1	2	10	»	15	»	2 10
Caporal-fourrier	1	9	»	1	2	»	»	10	»	» 16
Caporal	1	6	»	1	2	»	»	10	»	» 19
Canonniers-artificiers et ouvriers de première classe	»	16	6	1	1	15	»	5	»	1 3
Canonniers-artificiers et ouvriers de seconde classe	»	13	»	1	1	15	»	5	»	1 6
Canonniers de première classe	»	15	»	1	1	15	»	5	»	1 4
— de seconde classe	»	11	6	1	1	15	»	5	»	1 7
Tambour	1	»	»	1	2	»	»	7	»	» 19
GENDARMERIE A CHEVAL, FORMÉE A PARIS, EMPLOYÉE AUX ARMÉES.										
Chef de brigade	22	»	»	3	23	10	17	10	4	» »
Chef d'escadron	16	»	»	2	17	»	12	»	3	» »
Quartier-maître-trésorier	6	10	»	2	7	10	5	10	2	» »
Adjudant sous-officier	2	9	»	1	3	»	1	»	1	2 7
Trompette-major	1	10	»	1	2	5	»	8	1	2 4
Artiste-vétérinaire	1	8	6	1	2	5	»	8	1	2 »

DÉSIGNATION DU GRADE.	Solde payable aux militaires présents à leur corps, indépendamment des rations de comestibles.			Rations de comestibles accordées aux militaires présents à leur corps.	Solde payable aux militaires isolés, en route ou éloignés de leur corps sans aucune ration de comestibles.		Solde payable aux militaires à l'hôpital.		Rations de fourrages attribuées à chaque grade.	Supplément accordé par jour et par cheval aux officiers.	
	liv.	s.	d.		liv.	s.	liv.	s.		liv.	s.
Capitaine	9	10	»	2	10	10	7	10	3	»	»
Lieutenant	6	»	»	2	7	»	5	»	2	»	»
Maréchal des logis	1	9	6	1	2	5	»	8	1	2	4
Brigadier	»	19	»	1	1	15	»	5	1	2	8
Gendarme	»	11	6	1	1	10	»	3	1	2	10
Trompette	1	7	6	1	2	5	»	8	1	1	14
GENDARMERIE A CHEVAL, TIRÉE DE LA GENDARMERIE DE L'INTÉRIEUR.											
Chef de brigade	22	»	»	3	23	10	17	10	4	»	»
Chef d'escadron	13	»	»	2	17	10	12	»	3	»	»
Quartier-maître	6	10	»	2	7	10	5	10	2	»	»
Adjudant sous-officier	2	9	»	1	3	»	1	»	1	»	5
Trompette-major	1	10	»	1	2	5	»	8	1	»	14
Artiste-vétérinaire	1	8	6	1	2	5	»	8	1	»	12
Chef sellier	1	8	6	1	2	5	»	8	»	»	9
Chef armurier	»	19	6	1	1	15	»	5	»	»	18
Chef bottier	»	11	6	1	1	10	»	3	»	1	6
Capitaine	9	10	»	2	10	10	7	10	3	»	»
Lieutenant	6	»	»	2	7	»	5	»	2	»	»
Maréchal des logis	1	9	6	1	2	5	»	8	1	»	14
Brigadier	»	19	»	1	1	15	»	5	1	1	1
Gendarme	»	11	6	1	1	10	»	3	1	1	6
Trompette	1	7	6	1	2	5	»	8	1	»	10
GENDARMES EMPLOYÉS A LA POLICE.											
Chef d'escadron	16	»	»	2	17	»	12	»	3	»	»
Capitaine	9	10	6	2	10	10	7	10	3	»	»
Lieutenant	6	»	»	2	7	»	5	»	2	»	»
Maréchal des logis	1	9	6	1	2	5	»	8	1	2	4
Brigadier	»	19		1	1	15	»	5	1	2	6
Gendarme	»	11	»	1	1	10	»	3	1	2	6
Trompette	1	7	»	1	2	5	»	8	1	1	10

CHAPITRE LVII

PROCLAMATION DU PRINCE DE COBOURG AUX HABITANTS DES BORDS DU RHIN, POUR LES ENGAGER A ABANDONNER LA CAUSE DE LA RÉPUBLIQUE (1794).

GERMAINS, FRÈRES ET AMIS.

Nos braves armées ont quitté ces fertiles contrées, où en trois campagnes meurtrières, elles ont essuyé les plus rudes combats, pour sauver de la perte et de l'anéantissement vos personnes, vos propriétés, le repos de votre vie, la sûreté de vos champs, votre religion, le bonheur de vos enfants, la richesse de vos provinces florissantes où pendant trois années de sang ils consolidèrent la gloire de leurs armes par le généreux sacrifice de leur sang et de leurs biens, par le mépris de tous ces liens chéris qui attachent les nations lointaines tout comme vous-mêmes au sol natal, et par la renonciation volontaire à la fidélité domestique [1].

Les ressources inépuisables d'un peuple furieux qui se joue de la vie et du bonheur des hommes, qui se joue de la religion, du devoir et des liens de la société; ces cohortes monstrueuses menées à la boucherie par leurs tyrans et qui achètent par les flots de leur sang l'illusion trompeuse d'une liberté chimérique; l'inertie d'un peuple égaré qui méconnut le danger imminent et la voix paternelle de son bon prince; les manœuvres sans nombre de plusieurs de ses représentants ambitieux dans lesquels il ne reconnait et ne déteste que trop tard les auteurs de cette calamité infinie : telles sont les causes qui ont forcé nos troupes à reculer jusque sur vos frontières.

Les voilà actuellement affaiblies mais point vaincues, fatiguées par un combat inégal, mais point abattues par la pusillanimité et le désespoir; les voilà maintenant qui forment le rempart de la liberté germanique, le Palladium de votre religion, de vos lois et de vos familles.

1. Dossier du 30 juillet. — Armée du Rhin.

La Meuse est la séparation entre la mort et la vie, entre la ruine et la conservation, entre la misère et la prospérité. Il ne tiendra à présent qu'à vous, Germains, frères et amis, de prouver la possibilité à vos sauveurs de vivre ou de mourir pour votre défense.

Moi qui suis moi-même prince allemand, qui suis également intéressé au salut de ma patrie et à la conservation de mes guerriers, je vous parle en ce moment.

Procurez-vous des subsistances, amenez-nous de vos granges des provisions, songez que, par ces pénibles transports, vous engrangez vos moissons futures, partagez avec nous vos épargnes, employez les trésors des églises à leur conservation. Donnez à l'Empereur votre argenterie pour qu'il puisse fournir à la solde de vos défenseurs. Il vous donnera des titres de créance, vous jouirez des intérêts des secours que vous nous donnez, vous remplacerez par là les sources de la Belgique qui nous sont ravies et qui dans ce moment ne coulent que pour nos ennemis ; continuez à prendre des soins fraternels de nos blessés et de nos malades.

Levez-vous, loyaux habitants des pays du Rhin et de la Moselle ; que ceux d'entre vous qui sont capables de porter les armes, les prennent ; qu'ils couvrent vos fleuves et vos gorges, qu'ils conduisent nos transports et gardent vos magasins.

Levez-vous par mille et par milliers et combattez avec nous, pour vos autels, pour vos foyers, pour votre Empereur, pour votre liberté.

Nous ne vous mènerons jamais au-delà des rivières de votre pays, nous ne dépeuplerons point vos provinces ; mais vous nous couvrirez nos derrières et vous veillerez à vos frontières.

Germains, assurément vous ne tromperez point nos espérances, nous mettons notre confiance dans le caractère et dans le sang germain. Notre Empereur a porté pendant trois ans ce pesant fardeau et des peuples éloignés ont combattu pour votre défense. Vous êtes assez raisonnables pour comprendre que c'est à votre tour maintenant à prendre les armes. Nous vous le promettons, Nous, le chef d'une armée fidèle, éprouvée et brave, au nom de nos troupes, que pour votre ménagement, nous observerons la discipline la plus exacte, que nous verserons la dernière goutte de notre sang pour votre salut. Nous saurons mourir pour vous comme nous saurons combattre ; et jamais la libre, l'heureuse Germanie n'exposera sa tête sous le couteau de la guillotine ; jamais ses paisibles habitants n'échangeront leurs mœurs mâles, leur noble simplicité, leurs lois, sûrs garants des propriétés, leur religion

consolante contre la licence, la calomnie, la rapacité légale et l'irréligion forcée des Français.

Dussiez-vous au contraire être assez malheureux pour vous laisser égarer par la corruption en imitant les Belges gémissant dans leur misère, privés de leurs propriétés, de leur liberté et de leurs autels, nous nous verrons forcés de repasser le Rhin, de vous abandonner à la fureur de vos ennemis, et de vous enlever sans ménagement tout ce que l'ennemi pourrait trouver pour sa conservation.

Fait au quartier-général à Fouron-le-Comte, le 30 juillet 1794.

Signé : le prince de Cobourg, général, feld-maréchal.

Collationné.

CHAPITRE LIX

LE GÉNÉRAL FABREFOND

I

2 brumaire, an IIe.

Le Comité de Salut public,

ARRÊTE :

Que le général de brigade FABREFOND sera rappelé sans délai par le ministre de la guerre et remplacé de suite.

CARNOT, C.-A.-PRIEUR, COLLOT-D'HERBOIS,
ROBESPIERRE, BARÈRE.

(De la main de Carnot.)

II

Paris, 12 brumaire, an IIe de la République.

Le Comité de Salut public,

D'après les nouveaux renseignements qui lui ont été donnés sur le général de brigade FABREFOND, rapporte son Arrêté du 2 de ce mois et autorise le ministre de la guerre à employer cet officier pour l'organisation et l'équipement des troupes à cheval dont la levée est prescrite par le décret du 3 du présent mois.

CARNOT.

(De la main de Carnot.)

III

Le 21 brumaire, l'an IIe.

Le Comité de Salut public,

ARRÊTE :

Que le général de brigade FABREFOND remplira sans délai la *mission* qui lui a été donnée par le Conseil Exécutif en date du 12 brumaire,

l'an IIe de la République, et que ses chevaux lui seront rendus par le Comité révolutionnaire d'Angers qui les a mis en fourrière lors du départ de ce général pour Paris, où il avait été appelé par ordre du Conseil Exécutif en date du 2 de brumaire présent mois.

Robespierre, Carnot, B. Barère,
C. A. Prieur (1).

(Écriture inconnue.)

ARRESTATION DU GÉNÉRAL AUBERT-DUBAYET

PIÈCE SECRÈTE

Le Comité de Salut public,

Arrête :

Que le ministre de la guerre donnera sans délai les ordres nécessaires pour mettre en état d'arrestation Durayet ci-devant général, et le faire conduire à l'Abbaye, comme personne suspecte.

Paris, le 14 brumaire, an IIe.

Carnot, C. A. Prieur, B. Barère,
Billaud-Varennes, Robespierre, R. Lindet.

(De la main de Barère.)

1. Archives nationales, Fonds de la Secrétairerie d'État, cart. 304.

CHAPITRE LX

RAPPORT DE CAMBACÉRÈS SUR LE MAINTIEN DES BOURBONS DANS LES PRISONS

Citoyens, vos Comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation viennent satisfaire au Décret par lequel vous leur avez demandé un rapport sur les *individus* de la famille Capet, actuellement en France (1).

Jusqu'ici, la prudence avait écarté cette *question* (2).

Aujourd'hui, les circonstances semblent exiger qu'elle soit examinée, autant pour tromper des espérances criminelles ou pour déjouer des manœuvres perfides, que pour fixer irrévocablement l'opinion du peuple en manifestant les diverses considérations qui peuvent l'éclairer.

Il n'y a que *deux partis* à prendre à l'égard des individus dont il s'agit : ou il faut les rejeter tous du territoire de la République, ou il faut les y retenir en captivité.

En les retenant, vous pouvez craindre qu'ils ne soient au milieu de vous une source intarissable de désordres et d'agitations ; que leur présence ne serve de prétexte aux malveillants pour calomnier la Convention nationale et pour tenter, par des imputations de royalisme, de diviser le peuple qui veut la République avec ses représentants qui l'ont fondée, qui l'ont soutenue et qui la soutiendront contre tous les efforts des conspirateurs (3).

Au contraire, si ces individus sont bannis, n'est-ce pas mettre entre les mains de nos ennemis un dépôt funeste qui peut devenir un sujet éternel de haine, de vengeance et de guerre ? N'est-ce pas donner un centre et un point de ralliement aux lâches déserteurs de la patrie ?

1. Du 22 janvier 1795. — Au nom des Comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation.

2. Cette appréciation est un argument de parti détestable.

3. L'assemblée tout entière se leva d'elle-même en criant : Vive la République ! Des applaudissements redoublés retentirent dans toutes les parties de la salle et des tribunes publiques.

N'est-ce pas leur offrir l'occasion de renouveler avec plus de fureur leurs efforts et leurs tentatives criminelles ? (1)

Telles sont, citoyens, les idées qui s'offrent d'abord à l'esprit de ceux qui veulent arrêter leur attention sur la question qui nous occupe. Le premier devoir de vos comités, c'était de vous en présenter l'aperçu ; il leur reste à vous retracer quelques observations qui ne sont point étrangères à l'objet de ce rapport, puisqu'elles ont servi de point d'appui à l'avis que vos comités ont cru devoir adopter.

Il ne faut pas se le dissimuler : lorsqu'on examine d'où provient cette inquiétude, cette sorte de malaise dont tout le monde se plaint, on est forcé d'en attribuer les causes à ceux qui cherchent à persuader au peuple que le gouvernement républicain ne peut durer longtemps.

Que ces hommes agissent pour établir la royauté ou leur propre tyrannie ; qu'ils déguisent leurs desseins en dénaturant les faits ou les événements, ils veulent tous également renverser la liberté, puisqu'ils cherchent à inspirer des défiances, à arrêter la marche de la Convention nationale, déterminée à consolider la Révolution en faisant succéder à ses orages des jours de calme et de prospérité.

Que chacun de nous se tienne donc en garde contre les pièges qu'on cherche à nous tendre, contre les moyens de séduction dont on nous environne, et que la Convention nationale oppose toujours un grand caractère aux insinuations qui lui seront faites, tantôt par l'enthousiasme de la liberté, tantôt par la bonne foi abusée, et le plus souvent en faisant naître des doutes dans les cœurs purs et dans les âmes honnêtes.

Citoyens, inébranlables dans vos résolutions, vous résisterez à toutes les suggestions ; vous ne sacrifierez jamais ni les règles de la justice, ni l'intérêt bien entendu du peuple, à des applaudissements passagers. Le temps n'est plus où les circonstances commandaient toujours les décisions ; aujourd'hui la réflexion doit mûrir toutes nos démarches ; tous nos travaux, toutes nos pensées doivent tendre vers un seul but : celui d'établir le gouvernement républicain par la pratique des vertus qui seules peuvent le faire chérir.

Animés de ce sentiment, forts de votre exemple, forts de la volonté du peuple, vos comités ne craindront point d'énoncer dans cette tribune quelques opinions utiles, et que l'expérience semble justifier.

Si le dernier des rois eût pu voir ses desseins accomplis, s'il eût pu

1. La plus grande partie étant à l'étranger, cet argument est donc faux.

porter ses espérances et sa famille sur une terre ennemie au moment où il fuyait la présence de la liberté, et si le hasard des événements ou le succès de nos armes eussent remis dans vos mains son fils et son héritier, qu'auriez-vous fait de ce rejeton d'une race proscrite? L'auriez-vous rendu?... Non, sans doute. (*Non, non!* s'écrie-t-on de toutes parts). Un ennemi est bien moins dangereux lorsqu'il est en notre puissance que lorsqu'il passe aux mains de ceux qui soutiennent sa cause ou qui ont embrassé son parti.

Supposons encore que l'héritier de Capet se trouve placé au milieu de nos ennemis ; bientôt vous apprendrez qu'il est présent sur tous les points où nos légions auront des ennemis à combattre ; lors même qu'il aura cessé d'exister, on le retrouvera partout, et cette chimère servira longtemps à nourrir les coupables espérances des Français traîtres à leur pays.

On parle de royalisme : le royalisme est plutôt le résultat de l'intérêt que de l'opinion.

Le moyen de le détruire consiste moins à s'occuper des rejetons des rois qu'à fortifier le gouvernement qui les a proscrits.

Tout se réunit donc en faveur de l'opinion que vos comités ont arrêté de vous proposer. Pourrez-vous être retenus par des considérations personnelles ? Non : le courage qui sait braver tous les dangers ne redoute point des clameurs désavouées par le suffrage de la raison.

Il ne faut point d'ailleurs s'y méprendre ; la calomnie cherchera toujours à vous atteindre, soit que les restes des Capet soient bannis, ou que vous les gardiez en captivité ; on pourra également dire que vous conservez les rejetons des rois pour relever le trône, ou que vous les livrez aux ennemis pour leur fournir un moyen nouveau d'attaquer la République.

Suivez donc la route que vous prescrivent la sagesse et l'énergie.

La sagesse vous ordonne la défiance ; l'énergie veut que vous frappiez tous les ennemis de la liberté.

Prenez-en de nouveau l'engagement avec le peuple : vous avez hier renouvelé votre serment contre la royauté et pour la république ; toute la France confirmera votre serment par les siens. Dites à vos concitoyens que la révolution du 9 thermidor a été faite pour affermir la République, en l'établissant sur les bases immortelles de toutes les vertus.

Que si des fanatiques et des scélérats, attribuant la chute de leurs fers au triomphe de leurs erreurs, et non aux sentiments de la justice et de

la générosité, osaient encore menacer la liberté publique, alors la foudre qui écrasa Robespierre et ses complices tomberait de vos mains sur la tête des conspirateurs et sauverait encore une fois la patrie.

Qu'on ne cherche donc plus à inquiéter les bons citoyens en leur parlant sans cesse d'un régime proscrit ; que les malveillants sachent que la Convention a toujours les yeux ouverts sur eux, que lorsque l'attention du peuple est fixée sur de grands objets, elle ne permettra pas qu'on la laisse facilement attirer sur d'autres, et qu'on conspire ainsi contre la surveillance en cherchant à la détourner.

Citoyens, avec l'énergie du peuple, le courage de ses représentants et les victoires de nos phalanges républicaines, que peut-il rester aux royalistes, sinon l'impuissance et le désespoir ?

C'est donc sur la raison autant que sur l'intérêt public qu'est fondé l'avis de vos comités.

Il y a peu de danger à tenir en captivité les individus de la famille Capet ; il y en a beaucoup à les expulser. L'expulsion des tyrans a presque toujours préparé leur rétablissement ; et si Rome eût retenu les Tarquins, elle n'aurait pas eu à les combattre.

Représentants, la liberté du peuple n'est assurée que par l'exercice de sa souveraineté ; mais là où la souveraineté du peuple existe, il n'est plus de retour pour la royauté ni pour aucune autre tyrannie. (On applaudit à plusieurs reprises.)

Voici le projet de décret :

« La Convention nationale, après avoir entendu ses Comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation, sur la proposition de faire un rapport concernant les individus de la famille Capet actuellement en France, passe à l'ordre du jour.

» La Convention nationale décrète l'insertion de ce rapport et du décret au Bulletin de correspondance. »

L'assemblée adopte à l'unanimité le projet de décret.

AU CITOYEN MERLIN DE THIONVILLE

Détail circonstancié du passage du Rhin de la 11e division.

Budenheim, le 21 vendémiaire de l'an IV (13 oct.).

Le 19 vendémiaire dernier, à quatre heures du soir, le général Kléber me fit prévenir verbalement par un officier de son état-major de me tenir prêt à passer le Rhin avec la totalité de la division que je

commande, et que sous une demi-heure je recevrais des ordres par écrit.

Aussitôt cet ordre reçu, j'ai fait relever tous mes postes par la 20e demi-brigade d'infanterie légère que j'avais destinée à garder les lignes, jusqu'à ce qu'elle soit relevée par les demi-brigades qui avaient ordre de remplacer les troupes de la 11e division. La division s'est mise en marche à six heures du soir, la gauche en tête, parce que ma gauche devait appuyer à la droite de la division Championnet et remplacer celle de Bernadotte. L'embarquement et le débarquement se sont faits par une pluie continuelle et ont duré depuis huit heures du soir jusqu'au lendemain 20 vendémiaire à une heure après-dîner ; et à deux heures, toutes les troupes de la division occupaient les positions ordonnées par l'instruction du général Kléber. En allant visiter ma position, j'ai rencontré, vers cinq heures et demie, un officier de correspondance à peu près à la hauteur du Hauser-Hoff, lequel m'a prévenu verbalement, de la part du général Kléber, que ma division allait repasser le Rhin, et qu'à sept heures environ je recevrais des ordres par écrit. Sans attendre l'ordre par écrit du général Kléber, j'ai aussitôt préparé mes instructions par écrit pour les généraux de brigade Lecourbe et Sandoz, dont suit copie.

Environ à sept heures et demie du soir, j'ai reçu l'ordre par écrit du général Kléber qui portait en substance : de passer avec ma division de la rive droite à la rive gauche du Rhin pour aller occuper ma première position ; de passer sur les trois points suivants : Niderwalf, vis-à-vis de Bingen, et à Saint-Goars-Hauser ; de faire prendre aux troupes qui ne pourraient point passer sans se compromettre la traverse près de Saint-Goars-Hauser, faite par les Prussiens, et de se réunir à l'une des divisions de Sambre-et-Meuse, et en me prévenant que les divisions de Championnet et Bernadotte se repliaient à l'instant sur Lange-Schwalbach, et le lendemain 21 derrière la Lahn.

La tête de la colonne n'a pu arriver que vers minuit au port de Niderwalf ; les bateliers, qui avaient travaillé la nuit précédente et pendant une partie du jour, étaient exténués de fatigue et se sont cachés et évadés, malgré les ordres et la consigne donnés aux gardes ; il me restait pour tout moyen de passage environ vingt bateliers que j'ai fait ramasser à Sirstein, Niderwalf, Elfeld et Heidefart ; et malgré les officiers que j'ai envoyés dans le Rhingau et les ordres réitérés aux baillis d'Elfeld et Rudesheim, les bateliers n'arrivèrent point, et l'on a employé depuis minuit jusqu'à cinq heures du matin pour passer l'artillerie et une

demi-brigade d'infanterie. Voyant cette lenteur et appréhendant d'être suivi par l'ennemi au point du jour, j'ai ordonné au général Lecourbe de filer dans le plus grand ordre avec les 182e et 36e demi-brigades, et le 19e régiment de dragons, jusqu'à Rudesheim et de passer le Rhin, aussitôt son arrivée, avec les moyens qu'il y trouverait. J'ai envoyé, vers dix heures du soir, un de mes aides de camp à Rudesheim et Bingen pour préparer sur-le-champ des moyens de passage, et, en effet, il a réussi à réunir assez de bateliers et de moyens pour passer mille et quinze cents hommes à la fois.

Entre six et sept heures du matin, j'ai ordonné au général Sandoz de se replier sur Gessenheim avec les six bataillons d'infanterie légère et cent dragons que je lui avais laissés ; de prendre position en avant de ce village pour protéger le passage du général Lecourbe à Rudesheim. Le général Sandoz étant en marche, et après m'être assuré par moi-même que l'ennemi ne suivait point notre marche, je me suis acheminé avec les officiers de mon état-major vers Rudesheim. Il y avait dans tous les villages du Rhingau des troupes à cheval et de l'infanterie de l'armée de Sambre-et-Meuse qui ramassaient du pain et du fourrage ; les villages étaient assez tranquilles et j'avais la satisfaction de voir qu'il ne s'y était point commis ou au moins très peu de désordre. Mais, arrivé à Vinckel, je me suis aperçu que ce malheureux village était en butte à la brutalité et au pillage des soldats ivres de l'armée de Sambre-et-Meuse, de quelques grenadiers de ma division et des dragons du 19e régiment qui forcaient les portes des maisons, sous prétexte de prendre du fourrage, disant que depuis trente-six heures leurs chevaux n'avaient pas mangé, ce qui en partie était vrai. J'ai fait avec les officiers d'état-major tout ce que l'honneur, mon devoir, et l'humanité commandent de faire en pareille circonstance, et, après être parvenu à déblayer le village et faire joindre les trainards et les maraudeurs, j'ai continué mon chemin et j'ai trouvé la brigade du général Lecourbe, qui se reposait en dehors de Rudesheim. J'ai donné un ordre écrit aux généraux de brigade de rallier les bataillons et régiments, de faire faire l'appel, surtout des officiers, et de m'en donner le résultat par écrit, et ordre en même temps de passer sur-le-champ le Rhin, lequel a été effectué lestement et successivement par demi-brigades ; à l'exception de trois compagnies de carabiniers de la 20e brigade auxquelles j'ai ordonné de rester sur les bords du Rhin jusqu'à minuit pour recevoir les trainards et les ramener ainsi que tous les bateaux, ancres, câbles, etc., à la rive gauche.

Comme les troupes de la division étaient accablées de fatigue et la moitié pieds nus à la suite d'un mouvement de quarante heures au moins pour passer et repasser le Rhin sans prendre haleine, et m'étant bien assuré que l'ennemi n'avait point jeté de forces dans Mayence et qu'il se portait en entier sur l'armée de Sambre-et-Meuse, j'ai cru devoir leur faire faire la distribution de vivres à Bingen, et cantonner pendant une nuit les demi-brigades, à l'exception de la 35e et de l'artillerie à cheval qui avaient passé à Niderwalf, et du 19e régiment de dragons qui ont repris le même jour leur ancienne position devant Mayence. Le 22, toutes les demi-brigades sont parties de leurs cantonnements pour les lignes. Comme de toutes les troupes le 19e régiment de dragons et l'artillerie à cheval se sont le plus mal conduits, je les ai consignés pendant quelques jours dans leurs cantonnements.

Le général de division,

RENEAULD.

REDDITION DE MANHEIM

I

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE MERLIN DE THIONVILLE ET RIVAUD AU GOUVERNEMENT DE MANHEIM

Au quartier général à Frankenthal,
le 2e jour compl., 3e année (18 sept.)

Les Représentants du peuple écouteront toujours les lois impérieuses de l'humanité, mais il faut que ce puisse être sans blesser la première loi pour eux, l'intérêt de la République Française, pour lequel le sang français coule depuis cinq ans.

En vain prétend-on que brûler Manheim n'aboutirait à rien : on connaît la place ; elle n'a point de casemates ; ses magasins et son arsenal sont sous le feu de nos batteries ; aucun soldat ne peut y tenir ; et dès lors, en construisant notre pont sous la protection de nos batteries, la ville nous appartient.

Ces considérations, que tout militaire jugera justes, suffisent à la garnison de cette ville pour motiver la reddition de la place ; et l'humanité invoquée par le ministre palatin fait un devoir aux Palatins

plus encore qu'aux Français de ne pas permettre que l'on brûle une des plus belles et des plus riches villes de l'Allemagne. Il est évident que si l'on s'obstinait, le blâme retomberait tout entier sur les troupes qui auraient fait une résistance inutile ; car, dans tous les cas, Manheim finira toujours par tomber en notre pouvoir, se trouvant entre l'armée victorieuse de Sambre-et-Meuse qui a passé la Lahn et l'armée du Rhin qu'aucune puissance ne peut empêcher de passer ce fleuve.

Le ministre palatin sentira tout le poids de ces observations. En conséquence et pour dernière négociation, les Représentants du peuple s'engagent envers lui « à faire observer une neutralité parfaite jusqu'à la pacification générale, pour le pays palatin de la rive droite du Rhin ; de sorte que tout ce que les troupes françaises occuperont dans ledit pays (à l'exception des conquêtes faites par l'armée de Sambre-et-Meuse, à l'égard de laquelle la capitulation de Dusseldorf subsistera par elle-même) sera restitué à S. A. S. électorale Palatine, etc. »

En vertu de cette neutralité, la ville de Manheim se rendra à la première sommation qui lui sera faite par le général de l'armée de la rive droite aux conditions suivantes : La garnison palatine sortira de la ville, le lendemain de la reddition de la place, avec tous les honneurs de la guerre, et emmènera ses bagages après avoir pris l'engagement de ne pouvoir servir contre la République Française tant que durera la neutralisation stipulée en la présente capitulation. Les magasins militaires seront remis de suite au pouvoir de l'armée française, ainsi que tout ce qui constitue l'armement et la défense de la place, bateaux, pontons, et autres attirails et ustensiles de guerre, etc.

MERLIN DE TH., RIVAUD.

II

RÉCIT DU GÉNÉRAL DECAEN

En apprenant le passage du Rhin par l'armée de Sambre-et-Meuse, les Représentants et Pichegru partirent pour le Palatinat ; je les accompagnai. Nous allâmes d'abord à Neustadt d'où l'on fit partir un agent secret pour Manheim. A son retour, Merlin et Pichegru se rendirent à Ogersheim. Aussitôt arrivé dans ce village, vers onze heures du soir, Merlin dit à Pichegru de faire une sommation au gouverneur de Manheim, de mettre à la disposition de l'armée française la partie du pont de bateaux qui avait été reployée de son côté, quand précédem-

ment l'armée s'était emparée de la tête de pont, ainsi que de nous ouvrir les portes de Manheim pour nous donner un libre passage. Il s'éleva, au sujet de cette sommation, une assez vive contestation entre Merlin et Pichegru qui faisait des difficultés pour la faire. Cependant il s'y décida.

» Le gouvernement fut menacé de voir la ville réduite en cendres, s'il refusait ce qu'on lui demandait. On pouvait facilement bombarder Manheim, parce qu'après avoir pris la tête du pont, on y avait fait construire des ouvrages offensifs contre la place qui étaient armés de canons, mortiers et obusiers.

» La sommation fut envoyée, et on ne tarda pas à recevoir la réponse telle qu'on la désirait. Je crois que Merlin avait laissé ignorer à Pichegru ses intelligences avec le gouverneur (il ressort assez clairement de là combien Merlin se méfiait dès lors de ce général).

» On travailla de suite à faire rétablir la partie du pont qui était en notre possession. Le pont fut rétabli avec célérité. Aussitôt qu'il fut praticable, le 4e jour complémentaire, les troupes les plus rapprochées traversèrent le Rhin pour aller occuper Manheim, et successivement celles que Pichegru avait fait avancer, destinées à être portées en avant pour faire une diversion favorable aux opérations de l'armée de Sambre-et-Meuse. Mais Pichegru n'eut point de succès dans son entreprise pour s'emparer de Heidelberg ; il n'avait pas fait passer le Rhin à un assez grand nombre de troupes, pour repousser un corps de l'armée autrichienne qui s'était avancé pour s'opposer à sa marche. J'étais toujours avec les Représentants du peuple qui s'étaient établis à Manheim. » (Mémorial du général Decaen.)

III

LES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE PRÈS L'ARMÉE DE RHIN-ET-MOSELLE AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Manheim, le 4e jour complémentaire
de l'an 3e de la Rép. (20 sep.)

Nous envoyons, citoyens collègues, à la Convention nationale la capitulation de la ville de Manheim. Elle ouvre aux troupes françaises un nouveau passage qui n'a pas coûté une goutte de sang. La satisfaction que les troupes ont d'avoir franchi le Rhin, vous promet bientôt

d'autres conquêtes. Vous pouvez assurer à la Convention nationale que l'armée de Rhin-et-Moselle ne démentira pas sa renommée.

Nous ne pouvons vous donner encore le détail exact des subsistances qui existent dans la place ; mais le commissaire qui a été chargé de recevoir les magasins, nous assure qu'il y a plus de six mille quintaux de farine blutée, quatre cents sacs d'avoine, une certaine quantité de fourrages et beaucoup d'effets de casernement. La place est armée de plus de 200 pièces de canon dont nous avons l'usage, et de munitions de guerre en proportion.

Salut et fraternité.

MERLIN DE THIONVILLE, RIVAUD.

LES OTAGES FRANÇAIS EN PRUSSE

Magdebourg, le 27 frimaire an 3 de la République (17 décembre 94).

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Daignez suspendre pour un moment les importantes occupations qui absorbent probablement la majeure partie de votre temps pour écouter le cri de l'infortune. Nous sommes Français et malheureux : voilà nos titres. L'un et l'autre sont dignes de fixer l'intérêt d'un représentant du peuple.

Un concert d'applaudissements et de cris de joie retentit en France de toutes parts : la liberté et l'humanité sont réunies pour assurer à jamais le bonheur de notre patrie ; et cependant un district entier est encore en proie aux larmes. Vingt-deux de ses citoyens, la plupart pères de famille, gémissent dans un douloureux exil, livrés à mille maux et à mille besoins... Citoyen représentant, vous serez notre avocat près de la Convention nationale ; vous lui ferez connaître nos maux, et, dès ce moment, ils finiront. Celui qui, d'un bras courageux, a raffermi la liberté en fixant près d'elle l'humanité et la justice, saura tendre une main secourable à des malheureux trop longtemps victimes de l'égoïsme et de l'inhumanité.

Lors de l'entrée de l'armée prussienne dans les districts de Bitche et de Wissembourg, S. A. Mgr le duc de Brunswick fit arrêter sur ces frontières différents citoyens, afin de servir d'otages pour les habitants des pays de Deux-Ponts, Sarrebruck et Bliescastel, détenus pareille-

ment à Metz. Nous sommes ces infortunés, qui, transférés successivement à Mayence et à Wesel, privés de toute communication avec nos familles, sans connaissances, sans ressources, avons été à la fois en proie aux chagrins de l'absence, aux horreurs de la misère et aux fatigues de longs et pénibles voyages. Un traitement journalier de 12 sols, accordé par le gouvernement prussien, doit subvenir à nos besoins. Nos voix se sont maintes fois élevées vers la mère-patrie ; mais un silence désespérant a succédé chaque fois à nos cris. Bientôt une cruelle maladie produite par nos fatigues, l'influence d'un air étranger, nos chagrins et notre misère, nous ont conduits aux portes du tombeau. Nous avons vu périr dix de nos frères. Ils sont morts, privés des soins de leurs proches et de la triste consolation de fixer leurs yeux mourants sur une famille chérie. Les autres, grâce aux soins paternels de M. le commandant de Tschirsky, ont survécu, mais pour voir une nouvelle carrière de maux s'ouvrir devant eux.

Mais nous ne voulons pas arrêter plus longtemps vos regards sur ce douloureux tableau ; nous chercherons à les ramener vers un district entier en deuil, qui tend les bras vers la Convention nationale. Oui, citoyen, nous le disons avec confiance, la Convention instruite par vous rendra à des enfants des pères, à des épouses des époux, à leurs champs des bras accoutumés à les féconder, à la patrie des citoyens qui peuvent encore lui être utiles.

L'hiver dernier, le citoyen Daudibert apprit en Hollande, où il résidait comme commissaire des affaires extérieures de la république, qu'il existait à Wesel des otages français ; qu'ils y étaient, luttant contre les fléaux réunis de la maladie et de la misère, et que l'espérance, cette douce illusion qui tempère tous les maux, allait même leur échapper. Aussitôt ce vrai Français nous prodigua les plus tendres consolations, ranima notre courage par ses promesses, et subvint à nos besoins par un secours provisoire de 20 sols par jour. Mais un génie malfaisant s'obstinait contre nous. Daudibert fut arrêté, et nous fûmes conduits à Magdebourg. Dès lors s'évanouirent nos espérances et le secours provisoire qu'il nous faisait toucher ; les mêmes maux et les mêmes besoins que cet homme sensible avait sinon dissipés, du moins adoucis et allégés, se reproduisirent de nouveau, et l'espérance seule de votre appui et de l'humanité de la Convention nationale nous soutient encore.

Nous n'en doutons pas, la Convention, instruite par vous, s'empressera de sécher nos pleurs et de nous rendre à nos familles, et jusqu'à cette époque désirée, elle nous assurera un traitement proportionné à

nos besoins et à la grande nation pour laquelle nous sommes ici. Alors cessera la comparaison désolante que nous faisons entre l'abandon où nous nous trouvons et le sort des otages allemands en France que leurs souverains respectifs entretiennent largement.

Mais nous oublions combien vos instants sont précieux, et ces lignes se multiplient indiscrètement sous notre plume. Nous finirons donc promptement et en vous faisant grâce des compliments d'usage.

Salut et fraternité.

Vos concitoyens, les otages français en Prusse,

BILDEBERD, BILDEBERD, née DANJORAND ; TOMPSON.
SCHMIDT, VOGT, HUBER, KREBS, KREMER, etc. (1)

1. Lettre personnelle à Merlin de Thionville.

CHAPITRE LXII

LOI DE MERLIN DE THIONVILLE SUR L'ARTILLERIE

» ARTICLE Ier. Il y aura neuf régiments d'artillerie légère.

» II. Chaque régiment sera de cinq cent quatorze hommes, y compris l'état-major et les officiers.

» III. L'état-major sera composé d'un chef de brigade, un commandant d'escadron, un quartier-maître, un adjudant officier, un autre sous-officier, un artiste vétérinaire, un sellier, un bottier, un tailleur et un trompette brigadier.

» IV. Chaque régiment sera formé de six compagnies.

» V. Chaque compagnie de quatre-vingt-quatre hommes, y compris les officiers, sera composée d'un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, un maréchal-des-logis, un brigadier-fourrier, quatre brigadiers, trente premiers canonniers, trente seconds canonniers et deux trompettes, quatre ouvriers en bois et quatre en fer. Ces ouvriers ne seront pas montés ; ils suivront les caissons, sur la voiture qui porte les moyens de réparation et leurs outils.

» VI. Les neuf compagnies créées par la loi du 29 avril 1792, ou celles qui auraient pu l'être par la loi du 21 février dernier, ou par des décrets particuliers, celles des légions, ou celles enfin autorisées par les représentants du peuple ou les départements jusqu'aujourd'hui, formeront les cadres des neuf régiments d'artillerie légère.

» VII. Les officiers de ces différentes compagnies à l'époque du présent décret ne pourront être privés de leur grade ni de leur rang.

» VIII. Chaque régiment se complétera de la manière suivante :

» Les trente premiers canonniers dans le corps de l'artillerie, par nombre égal sur tous les régiments de ce corps ; et les trente seconds canonniers dans les régiments de troupes à cheval, de la même manière.

» IX. Pour parvenir à n'encadrer que les militaires capables, chaque régiment de troupes à cheval ou d'artillerie enverra sous huit jours, au ministre de la guerre, l'état de ceux qui se destinent à ce service, soit dans la cavalerie, soit dans l'artillerie de place ou des bataillons.

» X. Il faudra une taille de cinq pieds quatre pouces au moins pour être admis.

» XI. Neuf capitaines des compagnies de la formation de 1792, présentés par le Comité de Salut public, et nommés par la Convention nationale, seront chargés de l'organisation de ces régiments, sous la surveillance des Représentants du peuple aux armées.

» XII. Ces compagnies portées au complet fixé par les articles précédents, les officiers et sous-officiers de la première formation, puis ceux des compagnies levées postérieurement prendront leur rang dans les différentes compagnies. Les officiers qui manqueront seront nommés, la moitié au scrutin, par toute la compagnie, entre les sous-officiers de l'artillerie légère existant au moment du présent décret ; et les sous-officiers de la même manière, entre les premiers et les seconds canonniers qui ont servi dans cette armée : l'autre moitié des places d'officiers et sous-officiers sera donnée à l'ancienneté de service dans l'artillerie légère.

» XIII. Nul ne pourra être promu au grade d'officier et de sous-officier s'il ne sait lire et écrire.

» XIV. Les nominations subséquentes se feront conformément à la loi générale qui sera décrétée incessamment sur l'avancement pour toute l'armée.

» XV. Les chefs de brigade et commandants d'escadron qui seront attachés aux régiments d'artillerie volante seront nommés, pour cette fois, par la Convention nationale, sur la proposition de son Comité de Salut public ; ils seront pris dans l'artillerie légère actuellement existante.

» XVI. Le commandant d'escadron de chaque régiment restera au dépôt, qui sera caserné dans les villes d'*école d'artillerie* ainsi qu'un adjudant, un sous-officier, un maréchal-des-logis et un brigadier de chaque régiment ; ils seront chargés de l'instruction des recrues, du soin de l'habillement, équipement, ainsi que de surveiller la fabrication et réparation des pièces attachées aux divisions.

» XVII. Après la formation des régiments d'artillerie légère, il y

aura toujours au dépôt, pour y être instruits, cent recrues, dont huit ouvriers et seize charretiers ; ils seront pris dans toutes les armes ou réquisitions ; ils auront la taille exigée par l'article X, sauront lire et écrire, à l'exception des charretiers, et n'auront pas plus de vingt-cinq ans ; ils seront montés et équipés, et leur solde sera la même que celle des seconds canonniers.

» XVIII. Le commandant du dépôt et le chef de brigade qui suivra le régiment à l'armée correspondront continuellement, et veilleront à ce qu'il ne manque aux divisions ni complément d'hommes, ni aucun objet nécessaire au service ; ils seront responsables des négligences qu'ils commettraient, sous peine de destitution, qui sera prononcée, dans ce cas, par les tribunaux militaires.

» XIX. L'habillement, l'équipement et l'armement des cavaliers artilleurs sera désigné par la loi générale qui sera décrétée pour l'habillement de toutes les troupes de la République.

» XX. Il sera mis à la disposition du ministre de la guerre une somme de trois millions, sur laquelle il prendra les fonds nécessaires pour monter, habiller et armer ces régiments, sous la surveillance du Comité de l'examen des marchés.

» XXI. La comptabilité de ces nouveaux corps, la même que celle des troupes légères, sera fixée et organisée dans le plan général qui sera présenté incessamment à la Convention nationale pour toute l'armée.

» XXII. La solde des officiers, sous-officiers, cavaliers et autres militaires employés dans ces corps sera la même que celle dont ils jouissent actuellement.

» XXIII. Celle des chefs de brigade, commandants d'escadron, quartiers-maîtres et autres non désignés, sous le titre d'officier, sous-officier ou canonnier, sera la même que celle dont jouissent les personnes attachées aux mêmes fonctions dans la cavalerie légère.

» XXIV. Les chefs de brigade des neuf régiments d'artillerie légère rouleront, pour leur avancement au grade de général de brigade, avec la cavalerie légère. »

CHAPITRE LXIV

I

NOMINATION DE CLARKE PAR LES REPRÉSENTANTS.

Wissembourg, le 20 mai 1793.

Les Représentants du peuple à l'Armée du Rhin,

Au citoyen Clarque, lieutenant-colonel
du 2e régiment de cavalerie.

Par notre Arrêté d'hier, nous vous avons nommé provisoirement général de brigade.

Vous remplirez les fonctions de ce grade jusqu'à ce que la Convention nationale en ordonne autrement.

Le général en chef de l'Armée du Rhin vous indiquera le poste où vous aurez à vous trouver.

F. J. Ritter, W. Haussmann,
Ferry, Du Roy, Ruamps.

II

NOMINATION D'OUDINOT PAR LES REPRÉSENTANTS

Armée de la Moselle.

Au nom du peuple français.

Pirmasens, le 26 prairial de l'an IIe de la République,
une et indivisible.

Le Représentant du peuple envoyé près les Armées du Rhin et de Moselle.

Sur les bons témoignages qui lui ont été rendus du citoyen Oudinot,

chef de brigade à l'Armée de la Moselle, relativement à sa bravoure, ses talents militaires et son civisme,

Nomme le même Oudinot, chef de brigade, général de brigade à l'Armée de la Moselle.

Signé : HENTZ.

Pour copie conforme à l'original,
Le commissaire de guerre,
RAPHAEL.

III

OUDINOT AUX REPRÉSENTANTS

Au Quartier-Général, Trèves, le 23 août.

Oudinot, chef de brigade,

Aux citoyens Représentants, membres du Comité de Salut public.

Citoyens Représentants,

Les sentiments de justice et d'humanité que vous déployés si naturellement envers les deffenseurs blessés hors de combat m'excitent à invoquer comme faisant partie de cette classe affligée un nouveau témoignage de confiance ; blessé, comme vous le verrés par le certifficat cy-joint, aux deux extrémités, je me trouve, malgré mon extrême inclination pour le service actif, réduit à l'impuissance de ne pouvoir servir ailleurs que dans une *place*. Celle que j'ai l'honneur de commander maintenant ne m'ayant été donnée dans le temps que pour me mettre à même de me rétablir, et étant devenue d'une importance peu flatteuse, je désirerois, si vous me reconnaissez le droit à des réclamations et les talens d'un commandement plus propre à m'occuper et plus honorable, que vous m'accordassiez celui de mon grade dans une des villes dont la nomenclature suit : *Luxembourg*, *Thionville*, *Metz* ou *Verdun*, devenues vacantes par la réforme de celui qui y commande.

Comptés d'avance, citoyens Représentants, sur mon zèle et sur l'empressement que je metterai à me rendre digne du poste que vous voudrés bien me confier.

Salut et fraternité.

OUDINOT.

CHAPITRE LXV

TRIBUNAUX MILITAIRES

Le 2 fructidor an II, Carnot fit mettre en liberté Lefranc, chef d'escadron du 19e régiment de chasseurs. Cet officier avait été victime des violences du Représentant Roux et de dénonciations jacobines, malgré l'acquittement prononcé par ses juges. Son récit doit être connu et respecté ; nous en donnerons la partie essentielle :

« PRÉCIS A PRÉSENTER AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

» Le tribunal criminel militaire à Réunion-sur-Oise, après deux mois de détention la plus injuste, obligé par ordre du Représentant Roux de me juger, fut forcé, par la raison que j'étais évidemment innocent, de déclarer qu'il n'y avait pas lieu à ce que je fusse mis en cause ; mais influencé par un meneur déhonté, Bleuzé, officier de police militaire, le tribunal, au lieu de me renvoyer complètement libre, me fait conduire honteusement à pied et comme un criminel de Réunion-sur-Oise au dépôt de mon régiment à Reims par la gendarmerie, pour qu'il me soit infligé quelque peine de discipline s'il y avait lieu.

» Le tribunal a outrepassé ses pouvoirs. M'ayant reconnu innocent il devait me renvoyer en toute liberté, car en supposant, ce qui n'est pas, que j'eusse mérité quelque peine de discipline, n'est-elle pas bien expiée par 66 jours de détention non méritée, tandis qu'un individu manifestement coupable, je le prouve dans mon Mémoire, a été deux fois innocenté tant par Bleuzé que par le tribunal, et renvoyé en pleine liberté au grand étonnement du comité de surveillance, etc.

» Arrivé à Reims, le conseil de discipline défère la connaissance de mon affaire au Représentant Vidalin, qui, sans rien examiner, envoye les pièces à son collègue le Représentant Bollet, à Douay, et ordonne que je sois provisoirement mis en arrestation. Au même instant, Bollet est rappelé, Vidalin est mort depuis ; les pièces sont à Douay et je suis détenu depuis cinq mois passés. »

Carnot mit l'ordre suivant en marge de la pièce : « Prononcer la mise en liberté de Lefranc », et plus loin « remis par Collot-d'Herbois. » La femme du condamné s'était adressée un peu à tout le monde, à Legendre, à Carnot directement, par lettres spéciales, et aux membres du Comité de Salut public. Les administrateurs de la police consultés, on s'était trouvé en présence d'une iniquité (1).

JUGEMENT DU GÉNÉRAL DESDORIDES SUR FABRE DE L'HÉRAULT ET BONNET

1793.

« On lit dans le *Journal de Pontel* la comparaison qu'il fait entre les Représentants Fabre et Bonnet.

» Puisque les administrations exécutaient leurs ordres, puisque les généraux même devaient déférer aux décisions des Commissaires envoyés par la Convention, il est juste de rendre compte aux lecteurs, lorsque l'écrivain rencontre quelques traits qui font connaître le caractère des dépositaires de l'autorité.

» *Fabre de l'Hérault* avait été conseiller à la Cour des aides de Montpellier. Son humeur guerrière lui faisait souvent dépasser les bornes de sa mission et, profitant de son pouvoir illimité dans toute l'étendue du mot, il se livrait aux fougues de son courage.

» *Bonnet*, jadis avocat au Présidéal de Limoux, département de l'Aude, moins véhément, se conformait à ses instructions et se renfermait littéralement dans l'exécution de ce qu'elles prescrivaient.

» De quelque puissance que ces deux Représentants fussent pourvue, il leur était bien difficile d'être conséquens avec des opinions qui se froissaient et avec des conjonctures qui n'étaient que rarement les mêmes. Ils voyaient plus de personnes exaltées que de personnes de sang-froid. Au milieu des passionnés et des hommes qui dans leurs agitations ont la facilité de s'énoncer, il est bien difficile à ceux qui décident de ne pas recevoir quelquefois des impressions fausses. Ces Représentants ne furent donc pas exempts des mêmes incertitudes. La manie de tout savoir ne donne pas la science, et les députés de la Convention, tout comme les généraux, se trompaient fréquemment. Cependant, l'art de commander paraissait une chose si simple, que le premier venu disait : « A la place des Représentants, à la place de Flers, à la place de Dagobert, voilà ce que j'aurais fait. »

1. *Archiv. Nat.*, carl. 303.

Cette présomption fut telle qu'il s'en fallut peu qu'un *moine espagnol*, qui n'était qu'un impudent et un espion, ne parvînt à commander notre armée.

(Extrait des *Campagnes des Pyrénées-Orientales* 1792, 1793, 1794, par le général Desdorides, p. 43.)

CAPITULATION DE L'ARMÉE ESPAGNOLE DU ROUSSILLON

Capitulation proposée par Dugommier, général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, au général Navarro, commandant les troupes espagnoles à Collioure et autres postes environnants.

« Au nom de la République française, une et indivisible :

» ARTICLE Ier. Le général commandant les troupes espagnoles à Collioure et autres postes environnants, remettra au peuple français cette partie de la République que la trahison avait livrée. — *Combenido.*

» II. Les honneurs de la guerre seront accordés aux troupes espagnoles. — *Combenido.*

» III. Elles sortiront des postes qu'elles occupent, tambour battant, drapeaux déployés, et défileront ainsi devant toute l'armée française. Elles déposeront leurs armes en un lieu indiqué, et se retireront en Espagne par le col de Bagnols, après avoir fait serment de ne plus servir de toute la guerre contre la République française. Il sera envoyé incessamment un nombre de prisonniers français qui feront le même serment que les Espagnols, égal à celui qui compose l'armée du général Navarro, lesquels seront désignés par le général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, par ancienneté de détention. — *Combinedo.*

» IV. Tous les citoyens français, c'est-à-dire depuis Bagnols, Collioure, le Boulou, Ceret et autres lieux dépendants de cette armée, qui ont été arrachés de leurs foyers et transportés au loin par une violation du droit des gens, et qui existent en Espagne, seront rendus à leurs famille. — *Combenido.*

» V. Tous les Français rebelles et traitres à la patrie, et autres conspirateurs connus sous le nom d'émigrés, actuellement existant sur le territoire de la République occupé par les troupes aux ordres du général

Navarro, seront livrés au général français. — *No se ere que ai a alguno.*

» VI Pour la garantie de l'entière exécution des trois précédents articles, le général espagnol fournira six otages choisis parmi les officiers supérieurs. — *Admitido, y seron 3 coron. y 3 ten-coron.*

» VII. Toute l'artillerie sera conservée et remise à la République, ainsi que toutes les munitions de guerre et de bouche, les tentes, ustensiles et autres effets militaires actuellement existant dans les magasins ou autres lieux. Il sera nommé respectivement des commissaires pour en constater l'état et le vérifier au besoin. — *Combenido.*

» VIII. Aussitôt l'acceptation de la présente capitulation, toutes les places fortes et autres postes seront remis aux troupes de la République. — *Combenido segun al reglemento que se ara.*

» Fait au port, le 7 prairial, l'an II de la République française une et indivisible.

» *Signé :* DUGOMMIER
général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales. »

» *Signé :* EUGENIO NAVARRO DE EUGEN.

» Pour copie conforme à l'original.

» *Signé :* DUGOMMIER, *général en chef.* »

DECRET

» La Convention nationale, après avoir entendu le Comité de Salut public, décrète :

» ARTICLE Ier. L'armée des Pyrénées-Orientales ne cesse de bien mériter de la patrie.

» Les lettres officielles qui annoncent ses succès seront imprimées dans le Bulletin et envoyées sur-le-champ aux autres armées de la république.

» II. Les citoyens de Bagnols-les-Mers et de Collioure ont bien mérité de la patrie.

» III. Il sera élevé à Bagnols un obélisque de granit, sur lequel sera gravée l'inscription suivante :

« Ici sept mille Espagnols posèrent les armes devant les républicains, « et rendirent à la valeur ce qu'ils tenaient de la trahison. »

» IV. Le fort Saint-Elme portera désormais le nom de *fort du Rocher*, et le port Vendres se nommera *le port de la Victoire*. »

DE LA CRÉATION DES COMMISSAIRES DÉPARTEMENTAUX PAR LES COMMISSAIRES

Armée d'Italie. Nîmes, le 23 septembre 1793.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Au nom de la République Française.

Rovère et Poultier,
Représentants du peuple Français.

Délégués dans les départements méridionaux de la République et spécialement dans ceux du Gard, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse par *Décrets de la Convention nationale* des 24, 25 juin, 22 juillet et 1er août derniers.

Considérant que le territoire du département du Gard ne peut fournir du blé pour la subsistance de ses habitants ; qu'ils sont annuellement obligés de pourvoir à ce premier des besoins en faisant des achats dans les départements fertiles en grains ou chez les étrangers.

Considérant que la mesure urgente et nécessaire requise par les Représentants du peuple Fabre et Bonnet, délégués près les armées des Pyrénées Orientales, *de fournir un setier de blé pour chaque homme qui marche à la frontière*, ne pourrait être mise à exécution dans le département du Gard sans les plus grands inconvénients.

ARRÊTENT :

ARTICLE 1er. *L'administration du département du Gard* demeure autorisée à nommer un *Commissaire pris dans son sein* pour se transporter à Arles ou à Tarascon et dans les différentes communes de ce district, à l'effet d'y acheter des grains jusqu'à la concurrence de 7.000 salmées, contingent relatif à l'envoi de 15.000 hommes fait par le département du Gard pour le recrutement de l'armée des Pyrénées-Orientales.

ART. II. Ce *Commissaire*, après avoir procédé à l'achat de 7.000 salmées de blé, prendra toutes les mesures les plus actives pour hâter leur

départ et leur arrivée à Perpignan en les faisant conduire par le canal de Cette.

Art. III. L'administration du département du Gard est autorisée à employer les premiers fonds disponibles au paiement des 7.000 salmées de blé qu'elle achètera à Arles, Tarascon et lieux circonvoisins pour l'armée des Pyrénées-Orientales.

Fait à Nîmes, le 23 septembre 1793, l'an second de la République Française, une et indivisible.

Signés : J. S. Rovère, F. Poultier.

Magnon, *Secrétaire de la Commission.*

CHAPITRE LXX

I

DEPÊCHE DE BOUQUET A MERLIN DE THIONVILLE

Nantes, le 10 vendémiaire, an 3e de la République
(1er octobre 94).

Lis et frémis d'horreur. Dis à la Convention nationale que je viens de dénoncer à tes collègues du Comité de Salut public l'adjudant général Lefèvre qui a eu la féroce inhumanité de faire noyer de sang-froid des femmes et des enfants à la mamelle, au mépris d'un arrêté des corps constitués (arrêté qui ordonnait de conduire à Nantes ces infortunés). Je t'envoie copie des pièces dont les originaux sont entre mes mains. Ta haine connue pour ces infâmes généraux me persuade que tu ne négligeras rien pour faire arrêter de suite ce cannibale qui commande à Paimbœuf, et qui revient de Bourbonne où il a obtenu de se faire guérir d'une épaule qu'il s'était foulée, non pas au service de la République, comme il l'a peut-être fait accroire, mais en faisant une chute au sortir d'un repas. Salut et fraternité.

II

ORDRE DE LEFÈVRE

« Bourgneuf, 5 ventôse, an 2e de la Rép. une et indiv.
(23 février 94).

« Il est ordonné à Pierre Macé, capitaine du bâtiment *le Destin*, de faire remettre à terre la nommée Jeanne Biclet, femme de Jean Piraud; et le surplus sera conduit par lui à la hauteur de Pierre-Moine ; là il les fera jeter à la mer comme rebelles à la loi, et après cette opération il retournera à son poste.

« *Signé :* LEFÈVRE, adjudant général. »

III

DÉCLARATION DE MACÉ

« A aussi comparu le citoyen Macé, capitaine du bâtiment *le Destin*, lequel a déclaré qu'il avait reçu l'ordre dont il s'agit, remis au citoyen Bouquet, et qu'en vertu de cet ordre, le 5 ventôse, il embarqua sur les sept heures du soir, avec leurs vivres jusqu'à Nantes, quarante et une personnes, parmi lesquelles se trouvaient deux hommes, dont un aveugle depuis six ans, âgé de soixante et dix-huit ans ; douze femmes de différents âges, douze filles de différents âges, et quinze enfants, dont dix depuis l'âge de six à dix ans, et cinq à la mamelle ; qu'il les embarqua, étant en station à Bourgneuf, avec quatre fusiliers volontaires et un caporal ; lesquels, le lendemain, à six heures du soir, jetèrent les quarante et une personnes ci-dessus désignées, en vertu de l'ordre rapporté, en présence dudit Macé et de l'équipage, aussitôt qu'il fut à la hauteur de Pierre-Moine. Et a ledit signé.

» Pierre Macé. »

IV

ATTESTATION DE BOUQUET SUR MACÉ AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC

« Quoique le tribunal révolutionnaire ait déclaré que les faits relatifs à Macé étaient constants, il suffira d'exposer les faits pour montrer la fausseté du jugement. Les voici. Des femmes, parentes de brigands, furent amenées avec leurs filles et des enfants à la mamelle à Bourgneuf. Lefèvre y commandait. Il paraît d'abord indécis sur le sort qu'il doit réserver à ces malheureuses victimes. Il consulte la municipalité, qui, par un arrêté, décide que les femmes et les enfants seront conduits avec sûreté à Nantes, au département, sur le bâtiment de Macé, lequel, déférant à la réquisition qui lui est adressée par la municipalité avec son arrêté, se met en devoir d'exécuter ses intentions. Les femmes et les enfants sont embarqués ; les vivres leur sont donnés jusqu'à Nantes. Les vents étant contraires, Macé descend à terre : il retourne à son bâtiment vers les sept heures du soir. Il faisait nuit : c'était dans le mois de nivôse. Quel fut son étonnement de trouver à son bord deux

envoyés de Lefèvre, qui déclarent nul l'arrêté de la municipalité, lui intiment d'exécuter l'ordre signé Lefèvre, de noyer les quarante femmes, filles et enfants de tout âge. Quatre fusillers et un caporal, envoyés par Lefèvre, étaient là pour exécuter l'ordre et prêter main forte en cas de résistance.

» Le malheureux Macé se trouble ; il craint pour lui le même sort s'il hésite d'obéir ; il met à la voile, et le lendemain, à la pointe du jour, les soldats embarqués jettent à l'eau les quarante femmes, filles et enfants...

» Macé, de retour à Bourgneuf, tourmenté par l'idée de cette malheureuse expédition, dont il n'avait été que témoin oculaire et passif, vint, les larmes aux yeux, m'avouer ces faits que j'avais ignorés, et dans son trouble, il disait à tout le monde que son bâtiment devait périr pour avoir été l'instrument de cette cruauté. Un autre trait prouvera jusqu'à quel point cette horreur avait porté le trouble dans son âme. Je lui annonçai que j'avais choisi son bâtiment pour aller à la Rochelle; sa réponse fut un torrent de larmes : « Je vous suis trop attaché, me dit-il, pour vous exposer sur un bâtiment souillé par le crime et que la vengeance du ciel doit engloutir. » Macé, sans chercher à dissimuler les faits pour lesquels il n'avait jamais cru devoir être inquiété, parce que sa conscience ne lui reprochait rien, s'empressa de me donner la pièce originale jointe au procès, et qui m'a servi à faire découvrir au Comité de Salut public un agent subalterne de Robespierre. »

V

FRANÇAIS DE NANTES SUR AVRIL

« Le général Cervoni, commandant en chef la division militaire, m'a paru exécuter avec intelligence et activité les intentions du gouvernement. Il est bien secondé par les généraux de brigade Motte, *Avril* et Pouget. C'est pour la première fois qu'on a vu dans ce pays-là des chefs exempts de l'esprit de faction ; et tout y est si inflammable, qu'il suffirait d'un seul chef civil ou militaire animé de l'esprit de parti pour les reconstituer tous et rendre à ces contrées les longues et sanglantes agitations à la suite desquelles elles commencent à respirer. »

(Du 6 floréal, an IV, Archiv. nat. A F, iv, cart. 1015.)

VI

PROTESTATION DU REPRÉSENTANT TURREAU CONTRE SON FRÈRE LE GÉNÉRAL DIT LE *Boucher de la Vendée*, A LA CONVENTION

« Je n'ai qu'un fait à vous présenter.

» Mon collègue Maignant, en vous parlant des horreurs dont vos cœurs ont frémi, et dont il vous a assurés que le général Turreau s'était rendu coupable sous les yeux mêmes des Représentants, vous a dit que, témoin comme eux de ces atrocités, j'excusai mon parent. C'est à la Convention seule à laquelle je réponds que je quittai l'armée aussitôt qu'un de mes parents en eut le commandement.

» Ce fut en vain que le Comité de Salut public, au lieu de répondre aux lettres par lesquelles je lui demandais avec instance mon rappel, m'envoya une nouvelle commission pour les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée ; je tins à la ferme résolution de ne pas rester plus longtemps auprès de l'armée. Je somme tous mes collègues qui dans ce temps y étaient présents, particulièrement Prieur (de la Marne), qui est au milieu de vous, et qui a concouru avec moi à la destruction de l'armée catholique et royale, de déclarer si la crainte d'être soupçonné d'avoir influencé la nomination d'un de mes parents, dont je blâmais hautement la rapidité de l'avancement militaire ; si en même temps l'espèce de pressentiment que j'avais dès lors qu'un jour la malveillance m'associerait aux fautes qu'il pourrait commettre, ne me déterminèrent pas à me rendre au sein de la Convention nationale. Hentz et Garreau, envoyés par elle à cette époque, peuvent pareillement lui attester qu'ils me rencontrèrent à Saumur, retournant à Paris ; que ce fut encore vainement qu'ils m'engagèrent à prolonger mon séjour auprès de l'armée. Je leur répondis que quand même l'épuisement total de mes forces physiques, l'usage d'un bras que j'avais presque perdu, enfin la longue et pénible mission que je venais de remplir ne me donneraient pas le droit à quelques moments de repos, il n'était ni dans mes principes, ni dans ma volonté de rester près d'une armée dont je voyais avec peine le commandement décerné à un de mes parents. Ils n'insistèrent pas, et je partis pour Paris.

» Il résulte de ce que je viens vous dire que, loin d'avoir excusé la conduite du général Turreau, je n'ai jamais été le témoin de ses opéra-

tions. Certes, s'il est rendu coupable des forfaits inouïs qui vous ont été dénoncés et que j'eusse été sur les lieux, toutes les facultés de mon être eussent été consacrées à les prévenir, et, si je n'y avais pas réussi, j'aurais appelé de toutes mes forces le fer vengeur des lois et l'exécration de la République sur la tête de leur abominable auteur.

» S'il fallait dans cet instant vous rendre un compte plus approffondi de mes sentiments et de ma conduite, j'ajouterais : Comment a-t-on pu concevoir le plus léger doute sur la complicité de crimes que désavoue la nature, de la part de celui qui, pendant qu'il combattait l'armée catholique et royale, employa avec ses collègues les mesures les plus humaines pour ramener à la république, pour faire refluer sur les derrières de l'armée les malheureux habitants des campagnes, égarés par le fanatisme, les vieillards, les femmes et les enfants des rebelles ; qui ne consentit jamais à ce que la tête d'un brigand tombât sans la condamnation du tribunal, établi pour les juger ; qui plusieurs fois s'élança entre le fer du soldat égaré et les victimes infortunées dont le sexe et la faiblesse réclamaient protection et clémence ; qui, à son passage à Nantes, alarmé des bruits qui se répandaient, qu'on mettait en jugement des enfants de dix ans, prit avec ses collègues un arrêté pour ordonner qu'ils ne pourraient y être mis qu'au-dessus de seize ans ; qui eut besoin, dans le cas où la Convention crut devoir déployer la vengeance nationale envers un département rebelle, de s'armer de force et de courage pour défendre son âme du sentiment d'une pitié dangereuse ? »

(Dépêche du 11 octobre 94.)

ARRÊTÉ SUR LES SACRISTAINS ET LES SONNEURS [1]

NOUS, Commissaires membres de la Convention nationale, envoyés par elle dans les départements du Morbihan et du Finistère,

Convaincus que, pour découvrir les principaux coupables dans les révoltes et émeutes contre-révolutionnaires qui ont désolé ces deux départements et dont ils ne sont pas encore entièrement délivrés, on peut tirer de grandes lumières des déclarations que pourraient faire les sacristains, sonneurs de cloches et autres servants séculiers des différentes églises ou chapelles des paroisses dans lesquelles les attroupements se sont formés au son du tocsin;

1. Arch. nat., cart. 294.

Requérons les *Directoires* de départements et de districts, tant du Morbihan que du Finistère, suite et diligences des procureurs généraux et syndics de faire mettre en état d'arrestation comme suspectes d'avoir volontairement procuré ou facilité l'entrée des églises ou chapelles, et d'avoir même participé à l'abus criminel qui a été fait du son des cloches, toutes les personnes de la qualité sus-désignée et de les faire traduire chacune devant le 1er juge de paix du chef-lieu de district de son domicile, pour y être interrogées sur leur complicité personnelle dans les différents actes qui ont excité la formation des attroupements ; sur les noms, âges, demeures et professions de ceux qui étaient ou paraissaient être les chefs des dits attroupements ; sur les circonstances qui les ont accompagnés et suivis ;

Pour du tout être, par les dits juges de paix, rapporté des *procès-verbaux* sur lesquels ils décerneront des mandats d'arrêts contre les personnes qui se trouveront inculpées, et enverront des expéditions de leurs dits procès-verbaux tant à l'accusateur public près le tribunal criminel qu'au directoire de leur département ;

Le tout, sauf aux dits juges de paix passé des interrogatoires à faire mettre provisoirement en liberté ceux des sacristains, sonneurs de cloches, dépositaires de clés et autres servants séculiers des églises et chapelles qu'ils reconnaîtront par la sincérité de leurs réponses n'être pas sujets à accusation ;

Seront, au surplus, les mêmes juges de paix, tenus de nous envoyer directement des expéditions de leurs procès-verbaux et mandats d'arrêts.

Fait à Vannes, ce jour 1er avril 1793, l'an 2e de la République Française.

GUERMEUR, LEMALLIAUD.

CHAPITRE LXXI

I

LA COMMUNE ET LA VENDÉE

Le 29 avril 1793.

Le Conseil général de la Commune de Paris vota, dans sa séance du 29 avril, que *l'adresse* suivante serait proclamée sur toutes les places publiques afin de mettre un terme à la *guerre civile* de la Vendée, sous huit jours.

Adresse aux Parisiens. — Enrôlement passager

Citoyens, accourez, le tocsin sonne dans la Vendée ; la Patrie vous y appelle ; portez-y votre patriotisme et vos bras.

Point de grâce, point de quartier envers les rebelles ; ce sont les ennemis de la liberté, il faut les anéantir ; ce sont les complices des puissances étrangères, les complices de Dumouriez qu'il faut exterminer. Il faut partir promptement pour sauver la patrie : point de délibération, des actions.

Parisiens, votre nom seul vaut une armée ; il inspire la terreur aux ennemis de la liberté. Il s'agit de soutenir votre gloire, il s'agit de sauver la République. Elle compte sur vous ; vous êtes ses meilleurs amis, ou plutôt vous êtes ses enfants ; on assassine votre mère. Citoyens !.... Citoyens !.... Levez vos armes, marchez et surtout revenez promptement vainqueurs, pour annoncer à vos femmes, à vos enfants, à tous vos concitoyens vos exploits et le salut de la République dont vous serez les principaux auteurs.

Le Conseil général arrête en outre que le Ministre de la Guerre sera instamment invité à fournir aux *volontaires* qui partiront pour la Vendée, toutes les armes nécessaires existantes dans les arsenaux comme aussi à pourvoir par tous les moyens qui sont en son pouvoir à l'équipement et habillement des dits volontaires.

Enfin que les habits et armes qui seront distribués aux dits volontaires leur demeureront propriété après l'expédition.

II

LA VENDÉE ET ROCHAMBEAU

« Il existait depuis plusieurs mois (décembre 93) un foyer très chaud de guerre civile dans deux départements, excité par quelques prêtres, des ci-devant nobles et gardes-chasse.

» Cette guerre de la Vendée, qui s'étendit dans plusieurs départements voisins, n'avait pas les mêmes principes que la guerre départementale ; mais elle produisait les mêmes résultats, le trouble, le désordre et la division des forces de la Convention, qu'elle employa à la destruction de tous les ennemis qui s'élevaient dans l'intérieur.

» Cette armée des insurgés de la Vendée, excessivement faible dans son origine, ne tarda pas à s'accroître et à devenir formidable par *les fautes* accumulées des *Généraux* et de plusieurs *Représentants du peuple* qui commandaient les armées républicaines. Elle s'éleva d'une troupe de 3 ou 4.000 hommes armés de piques et de fusils de chasse jusqu'au point de composer *quatre armées* qui s'armèrent d'armes et de canons aux dépens des troupes qu'elles mettaient en déroute.

» Je laisse à des gens plus instruits à approfondir les différentes causes et la turpitude des ces défaites, dont je n'ai eu que des connaissances imparfaites pour arriver au moment de sa destruction presque entière, dont je ferai mention dans quelques instants. L'histoire de la Vendée a été écrite par *Alphonse Beauchamp*. Elle passe pour être la plus impartiale et la mieux écrite (1). »

III

LA VENDÉE ET LE GÉNÉRAL MENOU (2).

1793.

Je suis convaincu, dit-il un jour à Thibaudeau, qu'on ne reduira point la Vendée par les armes ; les Vendéens ont sur nous trop d'avan-

1. *Mémoires*, t. II., p. 24.

2. *Mémoires* de Thibaudeau, t. I, c. IV, p. 29.

tages. La nature du pays extrêmement boisé, le mauvais état des chemins impraticables pendant six mois de l'année, la clôture des propriétés qui forme des retranchements inexpugnables, s'opposent au mouvement d'une armée régulière qui est obligée de traîner à sa suite vivres, munitions et artillerie. Les Vendéens n'ont rien de tout cela.

S'agit-il de se rassembler ? Chaque soldat met dans sa poche un morceau de pain noir et quelques cartouches. Mais la plupart du temps il s'embusque à quelques pas de sa maison et tire sans être aperçu. Si on le découvre, il fuit ; si on l'atteint, il a jeté son fusil dans les broussailles et proteste qu'il n'a point d'armes et qu'il n'a fui que par peur. Il faut alors ou risquer de faire grâce à un ennemi, ou massacrer un homme qui paraît sans défense.

Les Vendéens n'ont point la discipline des troupes régulières ; ils ont mieux que cela, un dévouement sans bornes à leurs chefs. Ces hommes simples et ignorants font pour le fanatisme ce que l'amour de la patrie ne peut produire chez nous que sur quelques âmes privilégiées. Nous les tuerons, mais ils nous tueront plus de monde encore. Nous ravagerons leur pays, *mais ce pays est français*. Victorieux, nous les irriterons encore plus ; battus, nous redoublerons leur audace.

Ils ne sont point en peine d'avoir des armes et des munitions, l'*Angleterre* ne les en laissera pas manquer. Elle est trop heureuse de voir les Français aux prises les uns contre les autres ; elle se trouve suffisamment dédommagée de ses dépenses par le mal qu'elle nous fait. La Vendée ne peut rien contre la République. Elle ne fera jamais une guerre offensive ; ses chefs ne sont pas assez entreprenants ; d'ailleurs, les uns combattent franchement pour la religion et la monarchie, le plus grand nombre n'a que de l'ambition et ne veut que jouer un rôle.

Quant aux Princes, je ne sais si l'Angleterre leur permettrait de se mettre à la tête de la Vendée. Les paysans intrépides dans leur bocage y combattent *pro aris et focis*, mais hors de là, ils succomberaient infailliblement. Du reste, ils ne veulent point en sortir ; dès qu'ils ont perdu de vue leurs clochers, ils ont la maladie du pays et tombent dans le découragement. En effet, s'ils quittent la défensive pour l'offensive, ils perdraient tous leurs avantages, nous reprendrions les nôtres et nous serions au moins à deux de jeu avec eux.

Je pense donc qu'il faudrait former autour de la Vendée un cordon pour empêcher la plaie de s'étendre, pour intercepter autant que

possible les communications avec l'intérieur et travailler à convertir les chefs.

On gagnerait ainsi du temps, on épargnerait le sang, on dirigerait tous les moyens de la République contre l'ennemi extérieur et à la paix, la Vendée tomberait d'elle-même, ou ne résisterait pas à l'ascendant de la République victorieuse et reconnue par les rois (1).

IV

LETTRE DE JULLIEN (2)

La lettre confidentielle écrite à Robespierre par Jullien et qui incrimina le dictateur personnellement, la voici en son entier :

« Je t'ai promis, mon bon ami, quelques détails sur *Carrier* et sur *Nantes*. Je ferai connaître au Comité le mal que j'ai vu, le Comité s'empressera d'y porter remède.

» La réunion des trois fléaux, de la peste, de la famine et de la guerre menace Nantes. On a fait fusiller peu loin de la ville une foule innombrable de soldats royaux, et cette masse de cadavres entassés, jointe aux exhalaisons pestilentielles de la Loire toute souillée de sang, a corrompu l'air. Les gardes nationales de Nantes ont été envoyées par corvées pour enterrer les morts, et deux mille personnes en moins de deux mois ont péri d'une maladie contagieuse. L'embarcation de la Loire embarrassée n'a pas permis de faire venir des subsistances pour remplacer celles qu'absorbaient nos armées et la commune est en proie à la plus horrible disette.

» On dit que la Vendée n'est plus, et Charette, à quatre lieues de Nantes, tient en échec les bataillons de la République qu'on lui envoie les uns après les autres comme dans le dessein de les sacrifier. *On ne dissimule pas qu'on veut éterniser la guerre.*

» Nous la finirons quand nous voudrons, disent les généraux et cependant elle ne finit pas. Quand des canons sont pris, un général répond : Nous avons le temps de les reprendre, et cependant on laisse

1. Thibaudeau ayant répliqué que la Convention n'accéderait pas à ces vues de peur d'être taxée de faiblesse ou de crainte, Menou rappela Louis XIV et l'affaire des Cévennes. Thibaudeau en parla à Danton, qui le taxa de folie.

2. Archiv. nat. A F II, 51, Papiers de Robespierre.

aggraver le mal. On affecte le mépris le plus indécent des assassins de la Patrie. On voit de sang-froid périr ses défenseurs.

» Une armée est dans Nantes, sans discipline, sans ordre, tandis qu'on envoie successivement des corps épars à la boucherie. D'un côté l'on pille, de l'autre on tue la République. Un peuple de généraux fiers de leurs épaulettes et brodures en or au collet, riches des appointements qu'ils volent, éclaboussent dans leurs voitures les sans-culottes à pied, sont toujours auprès des femmes dans les spectacles ou dans des fêtes et repas somptueux, qui insultent à la misère publique et dédaignent ouvertement la Société populaire où ils ne vont que très rarèment avec Carrier.

» Celui-ci est invisible pour les corps, les membres du club et tous les Patriotes. Il se fait dire malade et à la campagne afin de se soustraire aux occupations que réclament les circonstances et nul n'est dupe de ce mensonge. On le sait bien portant et en ville. On sait qu'il est dans un sérail entouré d'insolentes sultanes et d'épauletiers lui servant d'eunuques. On sait qu'il est accessible aux seuls yeux d'état-major qui le flagornent sans cesse et calomnient à ses yeux les patriotes. On sait qu'il a de tous côtés des espions qui lui rapportent ce qu'on dit dans les comités particuliers et dans les assemblées publiques. Les discours sont écoutés, les correspondances interceptées. *On n'ose ni parler, ni écrire, ni même penser.* L'esprit public est mort.

» *La liberté n'existe plus.*

» J'ai vu dans Nantes l'ancien Régime. L'énergie des sans-culottes est étouffée et les vrais républicains pleurent de désespoir d'avoir vu le despotisme renaître et la guerre civile semble couver au sein de tant d'horreurs. Une guerre manifeste éclate déjà entre les états-majors et la Société populaire.

» Une justice doit être rendue à Carrier, c'est qu'il a dans un temps écrasé le négotiantisme, tonné avec force contre l'esprit mercantile, aristocratique et fédéraliste. Mais depuis, *il a mis la terreur à l'ordre du jour* contre les patriotes eux-mêmes dont il a pris à tâche de se faire craindre. Il s'est très mal entouré. Il a payé par des places les bassesses de quelques courtisans et il a rebuté les Républicains, rejeté leurs avis, comprimé les élans du patriotisme. Il a, par un acte inouï, fermé pendant trois jours les séances d'une société montagnarde. Il a chargé un secrétaire insolent de recevoir les députations de la société populaire. Enfin, il a fait arrêter de nuit, comparaître devant lui, et il a maltraité de coups en les menaçant de la mort, ceux qui se plaignaient

qu'il y eût un intermédiaire entre le représentant du peuple et le club organe du peuple, ou qui, dans l'énergique élan de la franchise républicaine demandaient, que Carrier fût rayé de la société s'il ne fraternisait plus avec elle. J'ai moi-même été le témoin de ces faits. On lui en reproche d'autres.

» On assure qu'il a fait prendre indistinctement, puis conduire dans des bateaux et submerger dans la Loire tous ceux qui remplissaient les prisons de Nantes.

» Il m'a dit à moi-même qu'on ne révolutionnait que par de semblables mesures, et il a traité d'imbécile Prieur de la Marne qui ne savait qu'enfermer les suspects.

» Ma conférence avec lui serait trop longue à détailler.

» C'est encore Carrier, qui, par un acte public, défendit de reconnaître un de ses collègues (Tréhouard) pour représentant du peuple. Et cet arrêté que je l'ai envoyé, était, dans toute la force du terme, contre-révolutionnaire.

» *Il faut sans délai rappeler Carrier* et envoyer à Nantes quelqu'un qui réveille l'energie du peuple et le rende à lui-même.

» Il faut sans délai charger un général sous sa responsabilité d'exterminer à terme fixe les restes des rebelles. Vous chargez bien un corps constitué d'exécuter un décret à terme fixe et le rendez responsable de l'exécution. Faites-en de même pour les généraux.

» La limite du Consulat, chez les Romains, a empêché bien des campagnes de se prolonger. Limitez aussi le généralat. Il le faut ou vous avez un nouveau système de trahisons inévitables. »

•

Cette lettre se terminait par ces mots significatifs : *Finissons la Vendée.* Son auteur adjurait Robespierre de faire rendre un arrêté qui interdit aux secrétaires des Représentants en mission, *de prendre un caractère public*, de s'identifier avec la représentation nationale et de la compromettre par leur hauteur, enfin *de signer les arrêtés du représentant du peuple.*

CHAPITRE LXXII

SANTERRE ET DUBOIS-CRANCÉ

Nos coureurs n'ont pas toujours intercepté des papiers sans importance ou d'une valeur secondaire ; parmi ceux qui peuvent nous intéresser, on trouve le « *Journal de M. Cercleron*, attaché à l'armée royaliste du Poitou, depuis le 4 décembre 1793. » Il y est question de Westermann, de Dubois-Crancé et de Santerre à diverses époques [1].

On y lit une disculpation inattendue de l'affaire du 13 décembre relative au premier de ces généraux : passage de la Loire, du côté de Savenay pour se porter en masse, de l'aveu des chouans, sur *Nantes*.

« On a depuis ce temps, y est-il dit, inculpé Westermann d'avoir favorisé la retraite des royalistes et de leur avoir même fourni des armes, ce qui est néanmoins contre la vérité, puisqu'il n'a existé aucune intelligence entre les royalistes et Westermann, quoiqu'il soit probable que par des motifs de jalousie entre les diverses fractions républicaines, quelques-unes aient favorisé les royalistes. »

Les accusations du parti jacobin devaient pourtant insister sur ce fait pour perdre le général et le conduire à l'échafaud. Lorsque la vérité fut connue, il était mort ; son amitié pour Danton fut le mobile exact des infamies qui lui furent imputées et dont il devint la victime.

La tentative faite contre la ville de *Rennes* le 1er mai 94 par Puisaye à la tête d'un corps de 2400 hommes échoua ; mais l'opération des républicains contre eux dans la forêt d'Iffré, située à une grande lieue de Rennes ne réussit pas davantage. Commencé à 10 heures du matin le 2 mai, le combat dura jusqu'à midi avec un corps de troupes diverses et qui montait, aux dires des royalistes, à 4000 hommes.

Voici l'opinion des rebelles sur cet engagement :

« Le projet des royalistes ayant été découvert, les Représentants du peuple — nouvelle dénomination des membres de la Convention

1. Armée des Côtes de Brest.

envoyés comme commissaires dans les départements de la République — se décidèrent à attaquer eux-mêmes, les royalistes ayant été instruits que leur projet avait été découvert, s'y étaient tenus tranquilles. Les Représentants du peuple Du Bois de Crancé et Santerre, pro-Représentant, se mirent en marche, le 2 de mai...

» Pendant cette attaque, Du Bois de Crancé et Santerre étaient entrés dans la forêt suivis de leur état-major, sans qu'on ait tiré sur eux, ce qui fait présumer qu'il y avait une intelligence, *même de leur part* avec M. de Puisaye. Sans doute parce que cela entrait dans les vues des mécontents de la faction dominante ; Du Bois de Crancé et Santerre furent rappelés peu de temps après et ont été depuis mis en état d'arrestation. M. de Puisaye, qui avait été récemment engagé dans le parti des fédéralistes, pouvait fort bien avoir des rapports avec les mécontents qui s'étaient élevés dans la faction qui l'y avait abattu. »

L'auteur fait allusion à Lanjuinais, dont il parle ailleurs et qui avait connu à la Constituante Crancé, alors colonel des mousquetaires et membre du Comité militaire, avec Lameth Alexandre.

CHAPITRE LXXIV

I

LA VENDÉE. — HOCHE RÉCLAME DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC LA DOUCEUR. — ARMÉE DES CÔTES DE CHERBOURG

Extrait

Le 2 septembre 1794.

Trois camps nouvellement formés au N.-O. — Surveillance des côtes.

Quant aux chouans, je pense qu'ils ne tiendraient pas longtemps si on leur coupait toutes correspondances avec l'Angleterre, ce qui ne peut se faire que sur mer.

Si les moyens de douceur qu'indique l'arrêté du Comité sont bien appliqués et soutenus d'un peu de fermeté, ils feront infiniment plus sur l'esprit des habitans qui, en général, n'est pas bon, que la présence d'une armée ; la crainte en empêche beaucoup (suivant les rapports), de se réunir aux défenseurs de la Patrie, et ils le feraient certainement, s'ils croyaient être protégés. Quelques proclamations feraient plus que des pièces de seize.

Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour faire cesser toutes ces tracasseries créées par le fanatisme, soudoyées par l'Angleterre et alimentées par des prêtres. J'aime assez la République pour la bien servir tant que mes forces physiques me le permettront.

Salut et fraternité,

L. Hoche.

II

DISCOURS DOULCET

Le 16 juin 1795, Doulcet déclarait au nom du Comité de Salut public qu'il ne fallait plus compter sur la bonne foi de ceux qui, égarés par

l'esprit de parti, avaient promis le respect des lois ; ils nous ont trompés, s'écriait-il.

« Une partie des chefs des chouans ne s'était rendu à la Pacification que pour tramer plus tranquillement et plus sûrement dans l'ombre de la paix les projets perfides qu'ils méditaient. Le génie tutélaire de la France l'a sauvée encore une fois. Leur correspondance a prouvé que ces hommes, toujours ennemis de la liberté, continuaient leurs liaisons avec nos ennemis les plus acharnés, les Anglais, et que, ne pouvant se flatter de vaincre par la force, ils réunissaient leurs efforts pour créer une disette, amener une révolte générale et favoriser l'invasion étrangère.

» D'une part, ils arrêtaient les communications entre les campagnes et les villes, et de l'autre, ils s'efforçaient de faire intercepter, par les Anglais, les arrivages de l'étranger. *Une partie de cette correspondance perfide a été publiée par les Représentants du peuple.*

» .... Le Comité de Salut public a pensé que le moyen le plus sûr d'atteindre ce but était de centraliser les mesures d'exécution ; qu'il fallait, en conséquence, diminuer de beaucoup le nombre des Représentants, afin qu'ils pussent, ainsi que les généraux, mettre plus aisément dans leurs opérations le concert et l'ensemble nécessaire ; il a pensé qu'il était temps d'encourager le zèle et le dévouement des corps administratifs rendus à leur organisation primitive et salutaire et purgés de ces hommes ineptes et immoraux que la tyrannie y avait placés.

. . . . . .

» Il ne sera pas difficile de rappeler aux habitants des campagnes que *les mêmes hommes qui les égarent aujourd'hui sont ceux qui voulaient arrêter la Révolution dès son principe*, pour conserver leurs droits féodaux, leurs dîmes, et perpétuer l'oppression sous laquelle ils gémissaient [1]. »

III

LA VENDÉE PUISSANCE BELLIGÉRANTE

Les rebelles de la Vendée n'ont reculé devant aucun moyen pour déchirer leur Patrie ; ils se sont considérés comme un État dans l'État

1. *Moniteur* du 19 juin, séance du 28 prairial.

et comme représentant seuls la vraie France, malgré les nombreuses réélections législatives des assemblées délibérantes. Nulle prétention n'a été plus exorbitante de leur part que cette formule dans le « *Journal de Cercleron* » : être reconnus comme belligérants, en juin 1794 (1).

Voici comment l'officier vendéen formule ses arguments dans un mémoire intercepté :

« Si les royalistes retranchés à Savenay, dit-il, et ceux qui se sont déjà déclarés dans le Morbihan ou sont prêts à se déclarer du moment qu'ils seraient sûrs d'être secourus et soutenus du dehors (ce qui peut être effectué en faisant de Belle Isle un dépôt de ce côté de la Bretagne comme Jersey peut l'être de l'autre) étaient réunis sur les bords de la Vilaine d'où ils tiendraient à la fois en échec Rennes, déjà contenue par les royalistes de Fougères et Nantes, déjà contenus par les royalistes du Poitou et de l'Anjou, toute communication serait entièrement coupée par terre entre la Bretagne et les autres parties du royaume.

» Brest et l'Orient seraient de fait bloqués par terre tandis qu'une armée navale britannique en ferait le blocus par mer.

» Il serait difficile aux *neutres* de se refuser à l'évidence de ce *blocus* surtout si une armée britannique avait été débarquée en Bretagne. Ils n'auraient point de prétexte pour appuyer leurs prétentions de neutralité pour toute la Bretagne.

» En admettant alors que la grande flotte d'Amérique fût effectivement entrée dans le port de Brest les subsistances et les munitions qu'elle y aurait apportées ne pourraient pas en sortir pour être transportées ailleurs sans risquer une bataille navale dont l'issue ne présente aucun doute, ou sans avoir défait totalement les deux armées royalistes qui par leur jonction vers Rennes se seraient rendues effectivement maîtresses de la totalité de la Bretagne, où elles auraient pu effectuer le désarmement de tous ceux qui ne seraient pas disposés à se joindre à eux et faire une sorte d'épuration générale dans les campagnes et les villes ouvertes et si complète, qu'il ne pourrait plus rester de Républicains que dans les places fortes et suffisamment garnies de troupes, parmi lesquelles on pourrait ensuite pratiquer des intelligences pour les faire déclarer en faveur du Roi, selon les moyens pécuniaires que le gouvernement britannique aurait fournis aux royalistes et les motifs clairement exprimés par une déclaration non équivoque de la soumission qu'on proposerait à l'obéissance du Roi. »

1. Armée des côtes de Brest.

IV

LES PRÊTRES ÉLÉMENT DE PACIFICATION

Au quartier général de Rennes, le 27 ventôse,
l'an III de la République Française.
17 mars 1795.

LAZARE HOCHE, Général en chef.

Aux citoyens Représentants du peuple composant le Comité de Salut public de la Convention nationale.

Citoyens,

La paix pourrait être bientôt faite si des entraves de tous genres ne venaient s'y opposer ; les aristocrates, les royalistes, les terroristes, etc., s'agitent en tout sens, leurs hurlements affreux épouvantent encore ces malheureux départements ; joignez à cela, citoyens, les administrateurs non régénérés, les commissions centrales, militaires, révolutionnaires, philanthropiques et mille autres encore à *différents prix*, et vous aurez le complément des intéressés à ce que le désordre existe.

Les prêtres réfractaires du Mont-Michel sont en liberté, les messes et le dimanche ont lieu, au moins chaqu'un vit tranquille dans ce pays, ceux de Guingamp sont encore incarcérés : *Je pense que si*, par uniformité, *on les rendait au peuple Breton qui soupire après eux, ce serait un grand moyen de le ramener à la République ;* les prêtres, citoyens, c'est par eux que j'espère organiser la partie secrète, il ne faut qu'en voir quelques uns d'eux et leur lâcher quelques écus, l'amour-propre et l'intérêt remplaceront sans scrupule le patriotisme, et lorsqu'il s'agit de servir son pays, les moyens suivant moi sont très légitimes.

Les administrateurs du district de Segré, qui demandent des troupes il y a un mois, veulent aujourd'hui que je leur en retire ; je prie le Comité de prendre les deux lettres ci-jointes en considération. Je ne demande pas de grain au gouvernement, lorsque je croirai n'avoir plus besoin de troupes dans un canton, je les porterai sur un autre aux dépens duquel elles vivront. Je prie aussi le Comité de m'indiquer où je dois prendre des fonds, quoiqu'à la vérité je ne crois pas en avoir un pressant besoin.

L. HOCHE (1).

1. Armées des Côtes de Cherbourg et de Brest.

CHAPITRE LXXVI

NEUTRALITÉ MARITIME DE LA SUÈDE

Déclaration du roi, concernant la navigation suédoise pendant la guerre actuelle.

Nous, Gustave-Adolphe, etc., faisons savoir par les présentes que, comme nous avons pris la ferme résolution, relativement à la guerre qui a éclaté entre la France et plusieurs autres puissances de l'Europe, d'observer non seulement une exacte neutralité, mais encore d'éviter avec soin tout ce qui pourrait donner occasion de mésentendu entre la Suède et les puissances belligérantes, et de troubler en aucune manière la paix dont ce royaume a aujourd'hui le bonheur de jouir ; dans la vue d'instruire et d'avertir nos fidèles sujets qui exercent le commerce et la navigation dans un pays étranger, lesquels pourraient ignorer ce qu'il est nécessaire d'observer dans les mers étrangères pour éviter tout inconvénient et tout danger, et ne point exposer le pavillon suédois à aucune suspicion : nous avons trouvé à propos de publier les points suivants, dont nous ordonnons l'observation à nos fidèles sujets qui veulent naviguer avec sûreté.

1° Il est défendu à nos fidèles sujets de prendre part, de quelque manière que ce puisse être, à la guerre présente ; d'équiper, soit vaisseaux de guerre, soit navires marchands, pour le compte d'aucune des puissances en guerre ; de porter aucune marchandise de contrebande sous pavillon suédois dans aucun de leurs ports. — Ce qu'il faut entendre par marchandises de contrebande, c'est armes, canons, fusils, tout ce qui peut être regardé comme instruments de destruction, savoir : bombes, poudres, mèches, traits, épées, sabres, piques, mortiers, pétards, hallebardes, grenades, salpêtres, mousquets, boulets, en général tout ce qui appartient à la fourniture d'une armée. Quant à toute autre marchandise, il est parfaitement libre à tous Suédois de les charger

dans leurs navires, et de les transporter dans tout autre endroit qui n'est ni assiégé, ni bloqué par l'ennemi;

2° Comme les documents à bord du navire doivent faire la preuve que le navire appartient à un sujet suédois, quiconque voudra partir de quelqu'un des ports de ce royaume, est obligé de se fournir de passeports et autres papiers nécessaires qui attestent de quel lieu est le navire, et quelle est la demeure de son conducteur. Tous les marins sont à cette occasion avertis ici très sérieusement, de ne recevoir à bord, ni doubles connaissements, ni doublement de navires, ni de se rendre suspects à l'aspect d'un navire, en jetant des papiers à la mer;

3° Il est ordonné aux capitaines, pilotes, et en général à tout l'équipage des navires suédois, lorsqu'ils sont rencontrés en mer par les navires des puissances en guerre ou autres, de se conduire poliment et en toute honnêteté, d'exhiber sans difficultés leurs passeports et autres documents, de défendre avec modération leurs droits et la sûreté de leur navigation, et de ne donner lieu par leur résistance ou leur opiniâtreté, à des mésintelligences ou s'exposer à essuyer de mauvais traitements.

En observant strictement ces devoirs, nos fidèles sujets suédois peuvent aussi s'attendre, qu'en vertu des traités et du droit des gens, ils jouiront d'une navigation sûre et à l'abri d'inconvénients; que si malgré cela ils se trouvaient molestés par qui que ce soit, ou lésés dans leurs droits, ils seront non seulement protégés par nos ministres, conseils et agents, mais encore aidés dans leurs justes réclamations; pendant qu'au contraire ceux qui auraient la témérité de porter à aucune des puissances belligérantes, quelqu'une des marchandises désignées dans l'art. Ier, ou de négliger aucune des précautions que nous avons ordonnées, n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes des inconvénients qui pourront leur survenir, puisqu'en pareils cas, ils n'auront aucun fond à faire sur notre protection.

Et comme pour plus grande sûreté de la navigation suédoise, nous avons aussi résolu d'équiper un certain nombre de vaisseaux de guerre, notre amirauté fera savoir en son temps, comment, de quelle manière et de quel temps les navires marchands suédois pourront profiter de l'occasion de naviguer sous leur convoi; sur quoi chacun doit prendre ses mesures; et pour plus ample confirmation des présentes, nous les avons revêtues de notre propre signature, et y avons apposé le sceau royal.

(2 juin 93.)

LEVÉES DE MATELOTS

Le département de la Gironde se signala par son enthousiasme à la *levée en masse des matelots*, en avril 93.

L'extrait d'une lettre de la Société des Hommes libres de la Teste, envoyée au Comité de Salut public l'atteste en termes instructifs. Sur mer comme sur terre l'enthousiasme contre la Coalition était unanime ; on y lisait :

« Sous l'ancien régime, lorsqu'on parlait d'une levée de matelots, la consternation s'emparait de toutes les âmes. Aujourd'hui, la levée la plus considérable qui ait jamais été faite (car elle comprend tous nos marins formant la majeure partie de notre population) s'est opérée au milieu des réjouissances et de l'allégresse générale.

Tous les matelots se sont rassemblés ; pendant trois jours ce n'a été que bals, que festins ; ils se sont fait un drapeau aux couleurs nationales, orné de cocardes et de guirlandes tricolores, qu'ils ont promené dans toute la ville, précédés de tambours et d'instruments de musique. Ils se sont rendus en cet état à la Société, et l'ont invitée à une réunion fraternelle pour le lendemain matin, jour de départ. La municipalité, le commandant de la garde nationale, tous les officiers civils et militaires, la Société entière et une foule nombreuse d'autres personnes de tout âge et de tout sexe, y assistèrent. Qu'elle fut touchante, qu'elle fut sublime cette assemblée !

Une émotion vive avait gagné toutes les âmes ; ces braves marins avaient mis pour devise sur leur drapeau :

Nous allons combattre et punir les tyrans ;
Prenez soin de nos femmes et de nos enfants.

Oui, nous en aurons soin, nous écriâmes-nous tous ! nous les adoptons dès ce moment. Aussitôt chaque personne aisée prend et emporte dans ses bras un de leurs enfants, en promettant de le nourrir, entretenir et élever avec les siens ; et ces braves gens virent ainsi partager sous leurs yeux leurs familles, qui trouvaient autant de pères qu'il y a de citoyens dans la ville.

Nous allâmes ensuite entourer l'arbre de la liberté où l'hymne des Marseillais fut entonné avec enthousiasme.

Enfin, le cortège des marins retourna à la salle de la Société, d'où il était parti, et où se renouvelèrent les embrassements fraternels et les serments mutuels de défendre la liberté *jusqu'à la mort*. Enfin ils sont partis en chantant *la Carmagnole*, escortés de la majeure partie des citoyens, qui les ont accompagnés jusqu'à deux lieues de la ville.

Signé : MEYNIE fils aîné, *président*. »

I

Lettre de l'Amiral Howe au secrétaire d'État Dundas : datée à bord du *Queen-Charlotte* en mer, le 2 juin 1794, à 140 lieues N. N. E. d'Ouessant.

Monsieur,

Croyant peu nécessaire de faire un rapport plus particulier de mes opérations avec la flotte, je borne mes communications pour l'information des seigneurs commissaires de l'amirauté, principalement dans cette dépêche aux événements qui ont eu lieu hier en présence de l'ennemi.

Trouvant à mon retour de la hauteur de *Brest* le 19 du mois dernier, que la flotte *Française* avait mis en mer quelques peu de jours auparavant, et recevant le même soir des avis de la part du contre-amiral *Montagne*, je jugeai qu'il était nécessaire de former une jonction avec lui le plus tôt possible ; et je me portai immédiatement à la station à laquelle je pensai pouvoir attendre le retour de la *Vénus :* mais ayant reçu le 21 des informations très dignes de foi, d'après lesquelles j'avais lieu de supposer que la flotte *Française* n'était alors qu'à quelques lieues plus loin à l'*Ouest*, la route que nous faisions fut changée en conséquence. Le 28 au matin, nous eûmes connaissance de l'ennemi fort au vent ; il s'engagea des actions partielles avec lui. Ce soir-là et le lendemain, ayant gagné l'avantage du vent, vers la fin de ce jour, et la flotte étant dans une situation à pouvoir forcer l'ennemi à une action de près, le 1er du courant, les vaisseaux arrivèrent à cet effet vent arrière tous ensemble, entre 7 et 8 heures du matin. Les *Français* dont les forces consistaient en 26 vaisseaux de ligne, opposés à la flotte du Roi de 25 vaisseaux, (L'*Audacieux* s'en étant séparé avec le vaisseau le plus à l'arrière de la ligne ennemie pris la nuit du 28) attendirent l'action et soutinrent

l'attaque avec leur résolution accoutumée. En moins d'une heure l'action de près commença au centre : L'amiral *Français* engagé avec le *Queen-Charlotte* fit force de voiles pour s'éloigner, et fut suivi par la plupart des vaisseaux de son avant-garde qui étaient encore en état de porter voile pour l'accompagner, laissant avec nous 10 ou 12 de ses vaisseaux désemparés ou totalement démâtés, sans en compter un qui fut coulé bas durant l'action. Le *Queen-Charlotte* avait perdu alors son petit mât de hune ; et son grand mât de hune tomba également hors de bord bientôt après. La plupart des autres vaisseaux de la flotte Britannique étaient pareillement si fort désemparés ou séparés si loin de nous, et tellement situés à l'égard des vaisseaux ennemis encore en état de combattre et avec lesquels le feu continuait toujours, que deux ou trois même de leurs vaisseaux dégréés, essayant de se retirer simplement en mettant une voile à Livarde ou une voile encore moindre sur ce qui leur restait de leur mât de misaine, ne purent être détenus. Nous restâmes maîtres de sept vaisseaux dont un coula bas avant qu'on pût donner assez de secours à son équipage : plusieurs néanmoins en furent sauvés.

Le *Brunswick* de 74 canons, ayant perdu son mât d'artimon durant l'action et dérivé sous le vent des vaisseaux Français qui se retiraient, fut obligé de courir au large vers le *Nord* pour s'écarter d'eux.

N'ayant point vu qu'il ait été chassé par l'ennemi dans cette situation je me flatte qu'il pourra arriver en sûreté à *Plimouth :* Tous les autres 24 vaisseaux de la flotte du roi se rassemblèrent plus tard dans la journée ; et je me dispose à revenir avec eux à Spithead, aussitôt que lesdits vaisseaux pris sur l'ennemi auront été assurés. Le dommage le plus essentiel que les vaisseaux du roi ayent essuyé se borne à ce que j'apprends, principalement à leurs mâts et à leurs vergues ; d'où je conclus qu'il pourra être promptement réparé : Je n'ai pas été à même de recueillir des rapports réguliers concernant les tués et les blessés à bord des différents vaisseaux. Le capitaine *Montagne* commandant le vaisseau le *Montagne*, est l'unique officier de rang qui ait péri dans l'action. Le nombre des uns et des autres se trouvera j'espère peu considérable eu égard à la nature du service ; mais le chagrin de devoir ajouter que l'amiral *Graves* a reçu une blessure au bras, et que les contre-amiraux *Bowyer* et *Pasley*, ainsi que le capitaine *Hutt* du *Queen* ont eu chacun une jambe emportée : cependant à ce que j'ai la satisfaction d'apprendre leur état est très favorable au milieu de ce malheur. Il paraît qu'à bord des vaisseaux pris les tués et les blessés sont

en très grand nombre. Quoiqu'au sujet de ces différentes actions avec l'ennemi j'aurai divers exemples distingués à rapporter dans la suite. Je présume que la bravoure des officiers de différent rang et des équipages employés sous mes ordres aura été suffisamment marquée par l'effet de leurs courageux efforts : et je m'assure qu'on m'excusera si je renvoie à une autre occasion le récit plus détaillé de toutes les opérations de la flotte dans cette affaire, surtout vu que mon premier capitaine Sir Roger Curtis qui est chargé de la présente dépêche sera à même de donner aux seigneurs commissaires de l'amirauté les informations ultérieures qu'ils pourront désirer. Il est néanmoins de mon devoir d'ajouter dès à présent que je suis fort redevable à ses conseils ainsi qu'à sa conduite, dans toutes les branches de mes fonctions officielles : et dans ces dernières rencontres je dois reconnaître avoir reçu la même assistance de mon second capitaine sir *Andrew Douglas*, je suis avec beaucoup de considération, etc.

(signé) *Howe.*

P. S. — J'envoye ci-joint l'état des noms et de la force des vaisseaux pris sur les *Français* que la flotte conduit avec elle.

LISTE DES VAISSEAUX FRANÇAIS PRIS LE 1er JUIN 1794.

Le *Juste* de 80 canons.
Le *Sans-Pareil* de 80.
L'*Amérique* de 74.
L'*Achille* de 74.
Le *Northumberland* de 74.
L'*Impétueux* de 74.
Le *Vengeur* de 74 qui coula bas immédiatement après qu'on en eut pris possession.

N. B. — Le vaisseau qu'on rapporte avoir été pris la nuit du 28 Mai est dit, par les prisonniers, être le *Révolutionnaire* de 120 canons.

Cependant on a l'avis que le vaisseau le *Brunswick* de 74 canons, le seul qui se sépara de la flotte désemparée après l'action, est heureusement entré à Portsmouth le 11 de ce mois au soir : il est extrêmement endommagé, tant dans le corps du vaisseau que dans la mâture, les vergues, la voilure et le gréement : son mât d'artimon, son grand mât de hune, son beaupré ont été emportés ; il a combattu pendant 3 heures et 50 minutes.

Le *Vengeur*, vaisseau français de 74 canons, de si près que durant la plus grande partie de ce tems les ancres du *Brunswich* se trouvèrent accrochées au *Vengeur*, et qu'elles ne furent arrachées qu'avec violence des hanches de ce vaisseau ennemi. Aussi le *Vengeur* obligé à se rendre, coula bas presqu'aussitôt qu'il eut amené ; et il n'y eut qu'une petite partie de l'équipage qu'on put sauver. Le *Brunswich* de son côté a eu 47 hommes tués et environ 115 blessés. Parmi les premiers sont le capitaine *Saunders* et l'enseigne *Vernon* du 29e régiment qui servaient sur son bord, et deux lieutenans de vaisseau. Le capitaine *Harvey* qui le commandait a été blessé au bras si grièvement qu'il a fallu lui faire l'amputation au-dessous du coude, et qu'il a été remplacé par le capitaine J. *Parker*. L'amiral *Graves* est aussi blessé assez dangereusement au bras, le contre amiral *Bowyer* a perdu une jambe et une partie de la cuisse au-dessus du genou : ainsi son état est très dangereux : Celui de l'amiral *Pasley* l'est moins : ayant eu la jambe fracassée, on lui a fait l'amputation au-dessous du genou. Il en est de même du capitaine *Hutt* qui commandait le *Queen* de 98 canons monté par l'amiral *Gardner* : son état laisse peu d'espoir. Le *Queen* est un des vaisseaux de la flotte qui a le plus souffert : On compte qu'il y a eu 125 tant tués que blessés, de ce nombre plusieurs officiers. Le capitaine *James Montague*, du vaisseau le *Montague*, le seul des officiers supérieurs qui ait été tué durant l'action même, est frère du contre-amiral *Montague*, qui commande la division séparée de la flotte avant le combat : *celui-ci est un des plus sanglants et des plus vifs qui se soient jamais donnés sur mer ;* des plus opiniâtres même si l'on considère l'acharnement, mais non pas relativement au tems, puisque le vaisseau amiral *français* et les autres du centre le plus près de lui ne conservèrent leur place dans la ligne qu'environ une heure après que l'action de près eût commencé. La raison en est ainsi qu'on pouvait s'y attendre que les commandans ennemis manquaient non pas de valeur et de hardiesse mais des connaissances supérieures dans la tactique navale et de l'expérience absolument nécessaire pour la direction d'une grande flotte au milieu d'une bataille. Le chef de la Flotte française était un officier nommé *Vielly* qui avant la révolution avait le grade de sous-lieutenant de frégate, et qui durant la dernière guerre commandait un petit cutter employé à protéger le cabotage ; il conserva d'abord sa ligne très serrée ; et toutes ses manœuvres indiquaient le dessein d'éviter le combat autant qu'il le pourrait : Mylord *Howe* s'en étant aperçu se détermina à frapper le même coup que Mylord *Rodney*

dans la fameuse bataille avec le Comte de *Grasse ;* c'est-à-dire *à rompre la ligne ennemie et à passer à travers son centre :* la manœuvre était d'autant plus inattendue pour les ennemis et d'autant plus hardie qu'il perdait ainsi l'avantage du vent qu'il avait, et se mettait sous le vent des *Français :* mais le désordre qui en résulta parmi eux, la séparation de leurs escadres coupées les unes des autres, et la facilité de les attaquer sur un bord où ils n'étaient pas préparés, — ces circonstances compensèrent d'autant mieux le désavantage du vent qu'ils ne surent pas en profiter, et que la manœuvre de leurs vaisseaux qui déjà ne paraissaient plus habités était retardée par l'état désemparé ou dégréé dans lequel la plupart se trouvaient. Lorsque Mylord *Howe* eut fait le signal de rompre la ligne ennemie, lui-même en donna l'exemple, le *Queen-Charlotte* passant de si près l'arrière de la *Montagne*, vaisseau Amiral *français*, qu'il en enfonça la coque et y causa une ouverture si énorme que ce gros navire doit avoir été dans le plus grand danger de couler bas. On dit que le commissaire de la *Convention*, *Jean Bon-St-André*, qui s'y trouvait à bord, a été tué dans l'action : son avis avait été de ne pas exposer la flotte au risque d'une bataille avec les *Anglais ;* mais ayant paru au spectacle à *Brest*, l'on prétend que la foule demanda à grands cris qu'on allât chercher l'ennemi, et que la voix de la multitude a encore prévalu en cette occasion comme en tant d'autres, sur la prudence et la raison.

Quoi qu'il en soit, on trouve dans les avis de Saint-Malo « que » peu avant la sortie, *Jean Bon-St-André* fit assembler tous les capi- » taines de la Flotte, et leur dit que ceux qui ne se sentiraient pas » assez de courage pour combattre la flotte *anglaise*, pouvaient se » retirer ; » sur quoi, ils jurèrent tous qu'ils s'enseveliraient plutôt » tous au fond de l'Océan que de se rendre aux ennemis de la » Patrie. »

II

PREMIER ACTE DE NAVIGATION DE 1795 (1)

Votre Comité de Salut public, dans le rapport qu'il vous a fait le 29 mai sur l'état de la République française, vous a tracé en grand les

1. *Rapport sur un projet d'acte de navigation.* PIERRE MARIE (du Finistère), au nom des comités de marine, de commerce et de salut public.

avantages inappréciables qui peuvent résulter pour elle d'une mesure qui, adoptée depuis un siècle et demi en Angleterre, a été la source la plus féconde de la prospérité de cette puissance rivale.

Le but principal de l'Acte de Navigation que nous proposons est de détruire l'entreprise de toute navigation indirecte dans les transports maritimes de nos échanges avec les peuples étrangers, et de faire cesser enfin ce cabotage intermédiaire, si préjudiciable à notre commerce et à notre marine, qui nous a rendus jusqu'à présent les tributaires bénévoles de toutes les puissances maritimes de l'Europe. Cet acte a aussi pour objet de réserver aux bâtiments nationaux la faculté exclusive du transport des mêmes échanges d'une part de la république à l'autre. Cette double prohibition contrarie sans doute les principes d'une liberté commerciale indéfinie; mais une telle liberté peut-être ne convient qu'au système de la République universelle ; et l'on sent que la république du genre humain sera encore plus difficile à réaliser que celle de Platon. Il est donc de notre sagesse de ne pas nous laisser éblouir par par les rêveries brillantes des économistes et d'apprécier au flambeau de l'expérience et de la raison leurs spécieuses argumentations et leur pompeuse théorie.

Il est temps que la nation française connaisse enfin tous ses avantages, et sache les mettre à profit. Il est temps de réparer tout le tort que lui a causé à cet égard l'ignorance ou l'indifférence coupable d'un gouvernement oppresseur, plus soigneux de conserver à tout prix son autorité despotique, plus occupé d'intrigues diplomatiques ou d'opérations fiscales, plus jaloux de maintenir la fausse splendeur d'un trône aux dépens des vrais intérêts du peuple, qu'attentif à faire fructifier par tous les moyens son agriculture, son commerce et son industrie.

Jamais sans doute circonstance ne fut plus favorable pour procurer à notre patrie le bienfait d'un acte de navigation ; des armées nombreuses et républicaines, familiarisées avec la victoire, combattent en ce moment pour son indépendance et sa liberté contre les puissances, précisément les plus intéressées à empêcher qu'elle ne jouisse d'un pareil acte. Avant la guerre, il eût suffi pour nous l'attirer de la part de l'Angleterre ; c'est l'effet qu'il produisit de la part de la Hollande, lorsque Olivier Cromwell le fit décréter en 1651 par le Parlement britannique

A cette époque, suivant les recherches de l'un de nos compatriotes les plus instruits aujourd'hui dans la connaissance de nos véritables

intérêts commerciaux et politiques (le citoyen Ducher), le commerce maritime des Anglais ne consistait pas en plus de quatre-vingt-seize mille tonneaux de transport; il s'élevait en 1790 à plus de huit cent mille tonneaux.

A cette époque encore, suivant le rapport intéressant présenté à l'Assemblée constituante sur cette matière par le citoyen Delatre, l'étranger faisait moitié de la navigation en Angleterre ; insensiblement l'Anglais reprit ses droits. Vers 1700, l'étranger ne faisait plus que la cinquième partie de cette navigation ; en 1725, seulement un peu plus que la neuvième ; en 1750, un peu plus que la douzième ; enfin, en 1791, il n'en faisait pas la quatorzième partie.

Notre navigation était, il y a un an, dans un rapport encore plus défavorable avec celle des nations étrangères, que n'était la navigation anglaise en 1651. Qu'il me soit permis de rassembler ici en quelques lignes, les calculs frappants qui vous ont été présentés à cet égard au mois de décembre dernier, par l'ex-ministre de l'intérieur, dans le le tableau des résultats du commerce extérieur de la république française.

Le transport maritime de nos échanges avec les Européens, les Levantins, les Barbaresques et les Anglo-Américains, évalué sur une année moyenne, de 1787 à 1789 inclusivement, a occasionné l'emploi total de seize mille deux cent vingt-cinq bâtiments, jaugeant en masse un million cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-dix tonneaux, lesquels, évalués l'un dans l'autre à 36 livres le tonneau, ont dû produire 42,630,120 livres de frêt.

Il n'a été employé dans ce transport, pendant le même temps, que trois mille sept cent soixante-trois bâtiments français, jaugeant ensemble deux cent quatre-vingt-quinze mille deux cent trente et un tonneaux, faisant, au même taux, 10,808,316 liv. de frêt ; c'est-à-dire, que le pavillon français n'y a paru que pour un peu plus de deux dixièmes, tandis que le pavillon anglais y a participé pour près de quatre dixièmes, et celui de toutes autres nations pour les quatre dixièmes restants.

Dans les six premiers mois de 1792, sur environ six mille navires jaugeant cinq cent mille tonneaux qui ont été pareillement employés aux importations et exportations de notre commerce avec les mêmes peuples, le pavillon français ne se montre que pour trois dixièmes de la masse totale, tandis que les villes hanséatiques y sont comprises pour quatre dixièmes, et que les navires des autres nations font les trois dixièmes de surplus.

Si l'on envisage cette navigation sous un autre rapport, sous celui de nos relations directes avec chacun des États de l'Europe, du Levant, de la Barbarie et de l'Amérique septentrionale, on voit que pendant le même temps (dans une année moyenne de 1787 à 1789 inclusivement), il s'est mêlé dans le transport maritime de nos échanges avec l'Espagne cent quatre-vingt-dix-neuf bâtiments, autres que des français et des espagnols, abstraction faite des navires étrangers qui ont pu s'immiscer dans le cabotage sous l'un ou l'autre pavillon ; avec la Sardaigne, deux cent soixante-deux bâtiments, aussi intermédiaires ; avec la république de Gênes, deux cent soixante-et-un bâtiments semblables ; avec la Hollande, deux cent soixante-trois bâtiments semblables ; en un mot, avec tous les États dont j'ai parlé, deux mille trois cent soixante-huit navires faisant le commerce indirect, et ayant un tonnage total de deux cent trente mille six cents tonneaux, lesquels évalués à 36 livres de frêt, l'un dans l'autre, font 8,301,600 livres enlevés impunément, année commune, à notre cabotage par le seul fait du défaut d'existence en France d'un acte de navigation, sans compter les avantages considérables qui auraient résulté, pour son industrie et son commerce, de la construction dans ses ports et de l'emploi de la totalité, ou seulement de la moitié de ces deux millle trois cent soixante-huit navires intermédiaires.

Il doit être démontré à tous les esprits que rien ne contribuerait plus à faire prospérer notre navigation, et par conséquent toutes les branches de notre commerce et de notre industrie, que l'adoption d'un acte qui, en excluant sévèrement tous les étrangers, qui ont jusqu'à présent ravi à nos concitoyens la plus riche portion, pour ainsi dire, de leur patrimoine, accroîtrait d'autant la somme de leurs relations directes avec les nations étrangères. Hâtons-nous donc, citoyens, de restituer à notre patrie tous ses droits, en prenant à cet égard une mesure grande et digne de tout ce que nous avons fait pour sa liberté.

Si à l'époque où je parle notre navigation est proportionnellement plus languissante que n'était celle de l'Angleterre, lorsque le génie de Cromwell lui donna cet acte si renommé, espérant qu'en le consacrant dans notre législation maritime, notre navigation acquerra sous peu le même degré de splendeur que celle de nos rivaux. Avec plus de deux cent cinquante lieues de côtes sur l'Océan et la Manche, et plus de cent sur la Méditerranée ; avec des ports aussi sûrs que vastes et commodes ; avec un nombre infini de havres, de chantiers, de manufactures de toute

espèce ; avec un peuple immense, aussi actif qu'industrieux, avec des richesses territoriales incalculables et une masse de denrées coloniales supérieure à celles de toutes les puissances de l'Europe réunies, et par-dessus tout avec une constitution libre et républicaine ; espérons que la France, affranchie du joug de la féodalité et de la fiscalité qui en était inséparable, délivrée de ses rois, de ses nobles, de ses prêtres, rendue à l'heureuse condition de ne dépendre que des lois qu'elle s'est faites, et de n'en recevoir d'aucune puissance sur la terre ; espérons, dis-je, que dans un tel état de choses, la France, avec un acte de navigation, verra se développer rapidement tous les germes de prospérité publique et particulière qu'elle renferme dans son sein. Espérons aussi que le décret que vous allez rendre sera plus efficace pour vous obtenir la paix de la part des puissances maritimes belligérantes, que ne le serait pour elle sa perte de cent de leurs meilleurs vaisseaux ; et que quant à celles qui gardent en ce moment avec vous une circonspecte neutralité, croyez que l'effet inévitable de votre acte de navigation sera de vous les attacher par des liens indissolubles. Toutes s'empresseront de rechercher l'alliance de la puissance de l'Europe, avec laquelle elles ont le plus à gagner par la suppression de la navigation indirecte, et l'immensité de ses consommateurs. Toutes, dès la promulgation de votre décret, feront des vœux, et peut-être des efforts secrets pour vous procurer une paix avantageuse, qu'elles ont aujourd'hui sans doute quelque intérêt à voir éloigner ; et votre indépendance, votre liberté politique, l'affermissement de votre constitution républicaine, seront pour elles, presque autant que pour vous-mêmes, un sujet de triomphe et d'allégresse générale.

L'acte de navigation, comme je l'ai dit, est la base de la constitution commerciale de la république, ou plutôt c'est à cet égard un véritable acte constitutionnel. Toutes les autres lois sur la navigation maritime ne doivent en être que des corollaires.

Celles-ci pourront être successivement présentées par vos comités : il y en a de très intéressantes à vous proposer sur le jaugeage des des navires, sur les moyens d'en perfectionner et d'en multiplier la construction ; sur les formes des congés et passeports ; sur les moyens de découvrir et d'empêcher les francisations simulées, etc., et surtout, sur un meilleur tarif des droits de navigation, sans lesquels l'acte constitutif en cette partie ne peut produire tout l'effet que nous avons droit d'en attendre.

Vos comités se borneront, en ce moment, à mettre sous vos yeux le

projet de cet acte ; en prohibant toute navigation intermédiaire entre vous et chacun des peuples étrangers, il étend cette prohibition aux productions importées de leurs crus, produits ou manufactures, mais encore au transport de celles importées des ports ordinaires de vente et de première exportation. Il faut qu'une première prohibition soit aussi générale qu'elle peut l'être, sans quoi l'acte de navigation ne deviendrait qu'une mesure illusoire. Les Anglais, dont nous empruntons ici le système, lui ont donné cette exécution ; et certes il n'ont eu qu'à s'en applaudir. La nécessitdé de déterminer les qualités requises pour jouir des droits de bâtiments français, c'est-à-dire pour être exclusivement admis à faire notre navigation directe concurremment avec les bâtiments du peuple dont nous retirons les objets de nos approvisionnements ; cette nécessité, dis-je, était une conséquence immédiate de la prohibition de toute navigation indirecte. Le projet d'acte règle ces qualités ; il détermine aussi les seuls indices auxquels nous puissions reconnaître les bâtiments de la nation avec laquelle nous commerçons ; et il est facile de sentir que si nous ne lui imposions à cet égard les conditions qui conviennent à nos intérêts, tous les jours une foule de bâtiments intermédiaires emprunteraient son pavillon et nous n'aurions employé qu'une demi-mesure pour abolir la navigation indirecte. Au reste, ces conditions tendent même à favoriser directement la navigation et le commerce de cette nation. Elles la mettent dans l'heureuse nécessité de multiplier par tous les moyens ses constructions nautiques et sa population maritime ; et si cependant ses propres navires, ses propres marins ne suffisent pas à l'exportation de ses denrées et marchandises, c'est à nous seuls qu'il appartient alors de suppléer à cette insuffisance, et notre navigation en reçoit un accroissement de plus, et notre commerce un nouveau degré de prospérité.

Avec tant de motifs puissants de décréter l'Acte de Navigation, vous ne serez pas sans doute retenus, dans les circonstances actuelles, par la crainte qu'une telle disposition ne nuise aux approvisionnements que la république est forcée de tirer de l'étranger. C'est un principe reconnu des Anglais eux-mêmes et constamment pratiqué chez eux, qu'en temps de guerre les navires neutres sont exceptés de droit des dispositions de l'acte de navigation.

Vous ne serez pas non plus retenus par la crainte de léser les intérêts personnels de quelques centaines de capitalistes cosmopolites, de commissionnaires égoïstes, pour qui le défaut d'acte de naviga-

tion en France a été le principe le plus fécond de leur fortune colossale. L'intérêt général de la patrie, celui de ses laboureurs, de ses manufacturiers, de ses ouvriers, de ses marins, de ses commerçants, de tous ses vrais sans-culottes, à qui vous assurerez du travail et du pain, voilà ce qui doit vous déterminer, voilà ce qui influera exclusivement sur votre délibération.

Lorsque Olivier Cromwell eut fait rendre par son Parlement l'acte de navigation britannique, tous les ports d'Angleterre signalèrent par des illuminations la joie que leur occasionna ce bill mémorable, et le peuple anglais oublia un moment qu'il recevait ce don de la main d'un tyran. Quelle ne devra donc pas être l'allégresse de nos concitoyens, quand ils recevront votre décret de la même main qui leur a donné la Déclaration des Droits et la Constitution française.

Projet d'acte de navigation.

« Article Ier. Aucunes denrées, productions ou marchandises ne pourront être importées que directement par des bâtiments français, ou par ceux appartenant aux habitants du pays des crus, produits ou manufactures, ou aux habitants du pays des ports ordinaires de vente et première exportation, les officiers et trois quarts des équipages étrangers étant du pays dont le bâtiment porte le pavillon ; le tout sous peine de confiscation des bâtiments et des cargaisons et de 3,000 liv. d'amende, solidairement contre les propriétaires, consignataires et agents des bâtiments et cargaisons, capitaine et lieutenant de bâtiment.

» II. Les bâtiments étrangers ne pourront transporter d'un port français à un autre port français aucunes denrées, productionss ou marchandises ou crus, produits ou manufactures de France, sous les peines portées en l'article Ier.

» III. Après le 10 août prochain, aucun bâtiment ne sera réputé français, s'il n'a été construit en France, dans les colonies ou possessions de France, ou déclaré bonne prise faite sur l'ennemi, ou confisqué pour contraventions aux lois de France ; s'il n'appartient pas entièrement à des Français, et si les officiers et les trois quarts de l'équipage ne sont pas Français ». (1)

1. Le second acte eut Barère pour rapporteur, le 21 septembre de la même année et fut adopté (Moniteur du 23).

III

TABLEAUX DE PRISES (FLOTTE ET PORT DE BREST)

Brest, le 16 thermidor,

Le Représentant du peuple dans les départements maritimes de la République,

Au Comité de Salut public.

Vous trouverés cy-joint, citoyens collègues, l'état de quatre prises bien intéressantes entrées le 12, hier et aujourd'hui, en rade de Brest. Le charbon de terre de l'*Incarnacion* va servir à rougir nos boulets dans les fourneaux dont tous nos vaisseaux sont aujourd'hui pourvus. Les matières dont est chargée l'*Armide* sont d'un prix inappréciable pour l'armement de nos vaisseaux. Le bled est arrivé très à propos pour fournir à la subsistance des ouvriers en attendant la récolte. Les draps sont venus fort à point pour habiller les matelots et les soldats. Cette dernière cargaison est estimée de 4 à 5 millions. Trois frégates partent demain pour remplacer celles qui ont fait ces prises.

Il n'y a rien de nouveau ici, les travaux sont en bonne activité et tout est tranquille.

Salut et fraternité,

PRIEUR.

P. S. Nous n'avons aucune nouvelle de notre convoi ; nous en attendons avec impatience. Nos six frégates envoyées à sa rencontre doivent avoir joint.

État des prises arrivées à Brest, 12 thermidor

L'*Incarnacion*, bâtiment portugais du port de 60 tonneaux, chargé de charbon de terre, allant de Contés à Lisbonne, pris par la *Précieuse*.

Du 15

L'*Armide*, bâtiment hambourgeois du port de 450 tonneaux, chargé de mâtures, allant d'Hambourg à Lisbonne, pris par la *Société populaire*.

Du 16

La *Minerve* du port de 650 tonneaux, bâtiment hambourgeois chargé de bled, allant d'Hambourg à Saint-Sébastien, pris par la *Surveillante*.

Le *Turgard*, bâtiment anglais chargé de draps, étain, plomb, quincaillerie, pris par la *Tribune*.

Courrier du 9 thermidor. — Prises entrées au Socos

1 bâtiment allant en Espagne, chargé de riz et farine, pris par le cutter le *Petit Diable*.

1 bâtiment chargé de morue sèche, riz, farine et cacao, pris par le *Petit Diable*.

1 bâtiment anglais brûlé.

Prises faites par la Corvette la Fraternité

1 navire anglais chargé de bois de construction, lin et fer, expédié pour Bergen en Norwège.

1 navire hollandais armé de 4 pierriers expédié pour Dune libre.

1 navire chargé de sel expédié pour Christiania.

1 bâtiment prussien chargé de seigle envoyé à Dune libre.

7 navires anglais coulés après avoir sauvé les équipages.

1 » anglais chargé de 1.800 barils d'huile de poisson et blanc de baleine, expédié pour Bergen en Norwège.

Prise entrée à Brest

1 navire portugais chargé de charbon de terre, pris par la frégate la *Précieuse*.

Prise entrée à l'Isle de Bas

1 navire anglais de 200 tonneaux chargé de vin et eau-de-vie.

Prises faites depuis le 20 messidor

1 navire anglais chargé de diverses marchandises pour la traite des noirs ayant dix millions de poudre à canon, pris par la corvette la *Fraternité* et entrée à Lorient.

1 corsaire anglais coulé par la même corvette.

1 navire chargé de farine pour l'Espagne entré à Bayonne.

1 » chargé de bled, souffre et sel de nitre pour l'Espagne entré à Villefranche, pris par le lougre *Le tombeau des tyrans*.

1 sloop anglais chargé de sucre entré à Dune libre, pris par le lougre *Le Requin*.

1 navire chargé de bœuf salé, farine et jambons pour l'Angleterre, entré en rivière de Nantes, pris par la canonnière *La Montagne*.

1 corvette anglaise de 20 canons, entrée à Brest, prise par la frégate *La Seine*.

1 bâtiment chargé de bled allant en Angleterre entré à Rochefort.

1 » chargé de diverses marchandises pour la traite des noirs, entré à Lorient, pris par la corvette *La Tribune*.

Courrier du 11 thermidor

1 navire venant d'Espagne, ayant un passager à bord, sur lequel on a trouvé :

4	paquets	de 50 piastres chaque.	
4	»	de 50 pièces de 6 f. chaque.	
1	»	de 40 pièces de 6 f.	
1	»	de 16 pièces de 3 f.	
1	»	de 56 onces d'or.	
1	»	de 50 » »	
1	»	contenant	3 rouleaux de 100 louis chaque.
1	»	»	3 rouleaux de 50 doubles louis chaque.
1	»	»	60 doubles louis.
1	»	»	68 » »
2	»	»	100 louis chaque.
1	»	»	60 louis.

Dans un petit sac { 49 quadruples. / 21 » / 30 ½ » }

Dans un petit sac { 18 guinées. / 10 piastres. / 26 schelings. / 8 quarts-quadruples. }

1 navire anglais chargé d'huile d'olive entré à Brest, pris par la corvette le *Jean-Bart*.

1 galiotte hollandaise chargée de sel, entrée à Port-Malo, prise par le *Jean-Bart*.

1 navire portugais venant des Açores mouillé à La Rochelle, pris par la corvette la *Dédaigneuse*.

1 brick chargé de 900 charges d'or allant à Barcelone, entré à Villefranche, pris par le chebeck le *Jacobin*.

Courrier du 12 thermidor

2 bricons anglais chargés de sucre, caffé et coton.

1 navire anglais à 3 mâts chargé idem.

1 corvette anglaise de 20 canons entrée à Brest, prise par la frégate la *Tamise*.

1 paquebot anglais venant de Lisbonne, armé de 16 canons, ayant à son bord 50 mille piastres et 1 sac de 45 kilos pesant d'or en lingot, pris par la frégate l'*Unité*.

1 navire chargé de coton et d'huile de baleine, entré à Calais par le lougre le *Succès*.

1 brick chargé de morue entré à Bayonne, pris par la canonnière l'*Étourdi*.

Courrier du 14 thermidor

1 bâtiment anglais chargé de fer et de chanvre, entré à Dune-Libre, pris par la corvette le *Pandour*.

1 bâtiment anglais chargé de planches et esparres, pris par la corvette le *Pandour*.

Port la Montagne

1 brick anglais coulé par la frégate la *Boudeuse*.

1 brick espagnol coulé après avoir sauvé les effets et l'équipage.

Courrier du 15 thermidor

1 brick anglais chargé de citrons, entré à Paimpol, pris par la frégate l'*Unité*.

1 navire chargé d'épiceries, ballotage et étaing, entré à Brest, pris par la corvette le *Jean-Bart*.

7 bâtiments anglais pris par la corvette l'*Espérance* arrivé à l'île d'Aix.

Savoir :

1 navire anglais conduit à Saint-Domingue.

1 » » coulé.

1 » » arrivé avec elle à l'île d'Aix.

3 » » richement chargés font route pour Rochefort.

1 brick anglais de 90 tonneaux chargé de 1200 mille rolles d'huile

d'olive, pris par le lougre le *Petit Sans-Culotte* et entré au port la Montagne.

Courrier du 16 thermidor

Prises faites par la division de la frégate « La Tartu »

Savoir :

1 navire Dantzichois allant à Liverpool, chargé de bois et pois, expédié pour Dunkerque.

1 brick anglais chargé de planches, expédié pour Dunkerque.

2 navires à 3 mâts chargés d'huile de baleine, expédiés pour Dunkerque.

1 goélette hollandaise chargée d'indigo, cochenille, peaux de bœuf, etc., venant de Cadix, expédié de Dune libre.

1 brick anglais chargé de sucre, huile, vin et sel.

1 navire chargé de diverses marchandises, allant à Amsterdam.

Bâtiments coulés par la même division

1 goélette hollandaise
1 navire anglais
2 dogres hollandais
} Après avoir sauvé les équipages et marchandises.

1 bateau de pêche sous pavillon impérial (1).

CORRESPONDANCE D'HECTOR BARÈRE, AGENT A LA MARINE (2)

Dépêche du 27 septembre 93 au président de la Convention

« Je m'honore d'avoir été choisi pour intermédiaire entre la Convention nationale et les marins qui montent le vaisseau *le Patriote*. Ils m'ont chargé de te transmettre l'acte qui constate leur désintéressement civique. »

1. Arch. nat. A. F. II, cart. 294.

2. COMMISSION D'HECTOR BARÈRE, (Arch. nat.)

Du 20 germinal, an 2e, République Française une et indivisible.

Le Comité de Salut public

ARRÊTE :

Que le Ministre de la Marine est autorisé à envoyer dans les *différents ports* de la République et sur les côtes le citoyen Hector Barère pour vérifier les matricules des gens de mer et faire parvenir dans les postes les matelots et ouvriers nécessaires

Bourdon (de l'Oise) lit :

« L'état-major et l'équipage du vaisseau *le Patriote*, considérant que des républicains doivent se contenter du nécessaire lorsque la patrie a des besoins, déclarent unanimement renoncer aux droits qu'ils auraient sur les prises faites par eux, et dont les cargaisons consisteraient en blés, chanvres, mâtures ou autres objets de première nécessité. En conséquence, ils prient Barère de faire passer cet arrêté à la Convention, et protestent de leur attachement inviolable à la Montagne. »

Il en sera fait mention honorable au procès-verbal.

Dépêche du 28 février 94 (Dunkerque) au Comité de Salut public

« Le 25 nivose, deux bâtiments anglais parurent à l'entrée de Dune-Libre. Le brave Jancen, enseigne non entretenu, fut envoyé pour les reconnaître avec un petit bateau armé seulement de quatre pierriers et vingt hommes. Arrivé près d'un des bâtiments, il s'aperçoit que c'est un vaisseau à trois mâts, armé de huit canons de 6, six pierriers et un fort équipage. Sans consulter le danger, il veut monter à l'abordage ; mais il tombe à la mer : un de ses compagnons l'en retire ; il recommence sa manœuvre, et, surmontant toute difficulté, il s'empare du vaisseau.

» Jancen n'est point satisfait de cette prise : il court sur le second bâtiment, l'atteint, monte à l'abordage et le ramène dans le port aux cris de : *Vive la République !* »

La Convention décrète la mention honorable et le renvoi au comité d'instruction publique, pour comprendre ce trait dans le recueil des actions héroïques et civiques, et au ministre de la marine, pour donner de l'avancement au brave Jancen.

Dépêche du 19 juin (Dunkerque) à Bertrand Barère, Membre du Comité de Salut Public à Paris

Encore des nouvelles satisfaisantes du côté de la mer ; encore des succès importants remportés par nos armées. Clairfait vient d'être

pour le service de la République, rechercher les ressources en subsistances et approvisionnements que pourront offrir pour la marine les divers points de son voyage et pour rendre compte au Ministre des obstacles qui pourraient s'opposer à l'activité du service.

B. Barère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes.

battu pour la 3e fois par notre armée d'observation devant Ypres et c'est la 8e fois qu'il danse la carmagnole avec nous ; certes ses troupes et lui doivent être fortement fatigués de ces *danses patriotiques*. Aussi, nous annonce-t-on que le découragement est général dans l'armée autrichienne et anglaise.

Un général *Sans-Culotte* (ci-devant caporal) avec onze mille républicains a battu un général des plus famés de l'Europe et trente-deux millle hommes de troupes d'élite de l'Empire ; c'est en tournant ces heureuses nouvelles en leur faveur que les puissances coalisées maintiendront dans l'esprit du peuple de leurs États le jeu de la guerre qu'elles nous font..... Mais cela durera-t-il longtemps ? Non ; leurs ressources sont à bout, il est impossible qu'ils puissent réparer les pertes immenses qu'ils font dans cette campagne. L'affaire dont je parle a coûté trois régiments à l'ennemi. Ils ont été taillés en pièces, nous n'en avons fait que cent prisonniers et nous avons pris quelques pièces de canons.

Je t'adresse ci-joint la copie d'une lettre écrite à Florent-Guyot, Représentant du peuple, dans laquelle tu trouveras les détails intéressants de cette affaire ; voilà pour l'armée de terre.

« Voici pour la *mer :*

» Il est arrivé hier deux bâtiments neutres, Américain et Danois. Ils sont chargés de quatre mille quintaux de blé, de morue et autres approvisionnements. Si cela continue ainsi, nous ne mourrons pas de faim, comme les ennemis le désirent et en ont le projet : je tiens de l'*Agence Commerciale établie dans ce port*, que nous avons ici dans ce moment au-delà de cinquante mille quintaux de blé et des approvisionnements immenses de toute nature. Ce matin on a découvert, au jour, un petit sloop américain échoué à la côte sous un de nos forts. Il vient d'Ostende et est chargé de laine et de coton.

Salut et fraternité.

Toujours ton dévoué et affectionné cousin,

H. Barère.

(Dépôt de la Guerre.)

CHAPITRE LXXXI

LE DUC D'ORLÉANS ET LE TRONE DE FRANCE

Sur le régicide, que penser du vote du malheureux duc d'Orléans? Quel qu'eût été son vote, il ne comprit pas que la Révolution ne le lui aurait pas pardonné. Il n'y a pas d'avantage à jouer sa tête, il valait mieux la jouer avec hauteur et en homme qui sent ce que l'a fait sa naissance ! Oui, elle fût tombée, mais avec quelle grandeur ! L'historien des girondins l'a affirmé dans une apostrophe de génie : *L'avenir en aurait payé plus que le prix à son nom.* Le duc ne devait connaître dans ces extrémités ni la sagesse de l'antiquité, ni le courage d'un martyr chrétien. Louis XVI fut l'un et l'autre.

Potius mori quam fœdari, plutôt la mort que se couvrir de crimes, écrivit Vergniaud sur le mur de son cachot avant de mourir. Voilà ce que n'avait pas compris Égalité le 20 janvier 93. Il n'avait pas compris davantage que la Révolution ne couronnerait personne, qu'elle foulerait dans leur propre sang tous les prétendants. Il avait cru à son avenir, puis à la République, en haine des courtisans et de beaucoup d'outrages ; il y eut un jour où les chefs de parti et de factions l'abandonnèrent, puis l'accusèrent. Il fut, à vrai penser, un instrument de la Révolution utilisé, puis délaissé. Ni Judas, ni Cromwell.

Buzot l'avait annoncé dans son discours du 16 janvier en ces termes :

« Plus cette famille a éveillé de sympathies, plus elle est inquiétante pour la liberté ; elle porte le nom de Bourbon, ce qui est un titre auprès des puissances étrangères, jalouses de nous donner un maître afin de s'assurer un allié. Elle porte le nom d'Égalité, ce qui ne peut que flatter les Français qui détestent toute distinction aristocratique. Autour du d'Orléans, nous voyons des enfants dont le jeune et bouillant courage peut être aisément séduit par l'ambition, dont l'ambition peut être habilement excitée par les soins et l'alliance de quelques rois étrangers. C'en est trop pour que Philippe puisse exister en France sans alarmer

la Liberté. S'il l'aime, s'il l'a servie, qu'il achève son sacrifice et nous délivre de la présence d'un des descendants de Capet. Je demande que Philippe et ses fils aillent porter ailleurs que dans la République, le malheur d'être nés près du trône... et d'avoir un nom qui pourrait servir de ralliement à des *factieux* ou à des *émissaires* des puissances voisines. »

En apprenant la mort du roi, le prince de Galles abandonna le parti de l'opposition ; il lacéra de ses mains le portrait que Philippe-Égalité lui avait offert. Le poète Lebrun lui répondit dans une ode où il célébrait Valmy et Jemmapes. Puis, on y lisait une strophe contre l'Angleterre.

Quelle est cette ombre épouvantée,
Louis, qui frappe ton regard ?
« Malheureux ! reconnais Stuart
» A ma couronne ensanglantée.
» Hélas ! trop égaux en revers,
» Victimes de conseils pervers,
» Notre faiblesse fut un crime.
» Vois-tu l'appareil menaçant ?
» Viens, viens.... » Il dit et dans l'abîme
Stuart le plonge en l'embrassant...

Le 20 août 97, la *Quotidienne* parlait avec colère de ce qu'elle intitulait : *la Faction d'Orléans*.

« La Faction d'Orléans existe depuis la Révolution ; c'est à cette exécrable faction que sont dus tous les crimes dont la France n'a cessé d'être le sanglant théâtre depuis le premier instant de la révolte générale (sic) : elle continuera d'exister tant que nous resterons infectés d'un seul germe révolutionnaire... Dans l'ordre actuel existant en France, il n'est donc pas un individu (les Orléanistes exceptés) qui n'ait également intérêt à se réunir, à se serrer pour étouffer le monstre. Il n'est donc aussi personne qui ne doive répandre toutes les lumières qu'il peut recueillir sur les projets de l'Orléanisme, que même ils ne prennent plus trop la peine de déguiser... Non, disent-ils, l'ordre monstrueux de choses actuel ne saurait subsister. Il faut *absolument* un ROI. Quel est le royaliste de 88 qui tiendrait un pareil langage ? Mais, ce roi, vous l'aurez avec la Constitution anglaise. »

CHAPITRE LXXXII

PRÉCIS HISTORIQUE DE LA JOURNÉE DU 8 THERMIDOR [1].

Le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), l'escadron de gendarmerie, dit *des hommes du 14 juillet*, caserné au Petit Luxembourg, dont je faisais partie, reçut à deux heures du jour du général en chef Henriot l'ordre de se rendre en toute diligence à la maison commune.

A deux heures et demie, nous étions en bataille sur la place de la Commune ; déjà le peuple paraissait agité ; nous nous nous informons quelle en est la cause ; en nous donnant des cartouches, ce qui ne s'était jamais fait dans les émeutes précédentes, on nous dit que c'est pour marcher sur les prisonniers de la Force révoltés. Dans ce moment arrivent sur la place différents bataillons des sections de Paris ; ils se forment sous la maison commune ; le général en chef Henriot est à leur tête avec tout son état-major ; il les harangue, mais l'éloignement nous empêche d'entendre. La motion finie, on crie : *Vive la République! Vivent les bons patriotes! Vive Robespierre!* Henriot quitte l'infanterie et vient à nous en disant : « Allons, braves gendarmes, au galop, allons délivrer les patriotes ! »

Nous rompons par la droite, et suivons le général le long des quais, en renversant avec nos chevaux une foule de citoyens. Je ne savais que penser d'une telle conduite, lorsqu'un jeune citoyen, qui était avec son épouse sur le quai de la Ferraille, et qui paraissait instruit des décrets que la Convention venait de rendre, dit à Henriot : « Tu n'es plus général, tu es un brigand ; gendarmes, ne l'écoutez plus, il est en arrestation. » Un aide de camp d'Henriot lui coupe la parole d'un coup de sabre et le fait traîner au corps-de-garde de la commune.

Nous poursuivons au galop les rues de la Monnaie et Saint-Honoré, en répandant partout la terreur. Arrivés sur la place du Palais-Egalité, Henriot reconnaît plusieurs représentants du peuple sortant de la Con-

1. Rédigé par ordre du Premier Consul, par Charles-André Méda, le 24 messidor an IX (ou 13 juillet 1801).

vention, il les injurie, ordonne aux gendarmes qui se trouvent derrière lui de les arrêter; ces citoyens cherchant à s'échapper, il court lui-même après eux. Le citoyen Merlin de Thionville resta seul sous ma garde. Un de mes camarades voulait le conduire en prison ; j'eus beaucoup de peine à l'arrêter, en lui observant que ce citoyen était un représentant du peuple, que son caractère était sacré, qu'il fallait attendre de nouveaux ordres. Henriot nous rejoint, il fait conduire le citoyen Merlin au corps de garde du palais et nous le suivons au galop au Comité de Sûreté générale. Nous étions sur deux rangs, j'étais le second du premier rang.

Henriot et son état-major entrent dans la cour, et, sans donner aucun ordre au commandant, il met pied à terre avec ses aides de camp, va dans la première salle, où les grenadiers lui refusent l'entrée des bureaux ; alors Henriot vient à nous furieux, en mettant le sabre à la main ; il s'écrie ; « Allons, braves gendarmes, pied à terre ; délivrons les patriotes que ces f... gueux-là mettent en prison. »

Aussitôt la tête de colonne des gendarmes qui était entrée dans la cour, met pied à terre ; nous suivons, au nombre de six ou sept, le général et ses aides de camp, le sabre à la main.

Les grenadiers croisent la baïonnette sur nous, et le combat allait s'engager, quand un gros huissier de la Convention, que je crois être le citoyen Fontaine, se jette au milieu de nous en criant : « Arrêtez, gendarmes, il n'est plus votre général, c'est un traître, il est en arrestation ; voyez la loi, obéissez-y. »

Ces paroles atterrent Henriot et sa suite : les grenadiers, profitant de ce moment d'incertitude, tombent sur les aides de camp. Le général voulait se défendre ; mais, indigné de sa conduite passée et de celle qu'il venait de tenir en se rendant à la Convention, fort du décret d'arrestation lancé contre lui, je le saisis au milieu du corps, lui conseillant de se rendre, ce qu'il fait sans hésiter et de suite ; lui et tous ses aides de camp sont enchaînés. Cet homme, qui un moment avant, insultait, écrasait les citoyens, était alors craintif et implorait la pitié de tout le monde. Le représentant Amar vient à lui et le maltraite beaucoup. Henriot, tout stupéfait, lui répond comme un homme égaré : « Mais, Amar, je ne sais ce que vous me reprochez, j'ai fait tout ce que vous m'avez dit. — Tais-toi, monstre, scélérat, reprend vivement Amar; gardes, citoyens, qu'on le traîne au cachot. » Et il disparaît.

Il était alors quatre heures. Dans d'autres salles du Comité, on interrogea les Robespierre et d'autre conjurés arrêtés.

J'ignore ce qui se passait alors à la Convention. Mais une grande faute qu'elle fit, fut de ne pas nommer aussitôt l'arrestation d'Henriot, un autre commandant. Barère fit bien adopter une nouvelle organisation de la garde parisienne ; mais aucun officier ne se présenta pour commander sous la Convention. On verra par la suite comment cette faute faillit compromettre le succès de cette journée et avec elle le salut de la République.

Tout paraissait cependant tranquille à la Convention. Sur les six heures, l'interrogatoire de Robespierre finit. Les conspirateurs montèrent dans différentes voitures avec des gendarmes pour se rendre, les uns aux Carmes, les autres à Saint-Lazare. Lors de cette translation, les voitures sont arrêtées : les gendarmes d'escorte maltraités, les accusés délivrés et conduits avec pompe à la mairie. De là, les conjurés se réunissent à la Maison commune, où, s'érigeant en comité de gouvernement exécutif pour sauver le peuple, ainsi que le prouvent des papiers que je pris sur Robespierre après l'avoir frappé, ils prennent un arrêté par lequel une députation armée devait se rendre au Comité de Sûreté générale pour réclamer Henriot et ses aides de camp; il était alors près de huit heures. Le tumulte grossissait autour de la Convention. Ma conduite envers le général me tourmentait. Je me sentais coupable d'indiscipline ; j'oubliais les crimes d'Henriot pour ne voir que le code militaire. Il était encore sans exemple qu'un soldat eût désarmé son général. Je cherchais mon excuse dans la conduite et la lâcheté d'Henriot, qui ne fut jamais digne de commander. Cependant, je n'étais pas tranquille.

La Convention s'assemblait alors, le tocsin commençait à sonner. Je fus rendre compte de cette situation au Comité de Salut public, ainsi que de l'élargissement des accusés dont venaient de m'instruire mes camarades qui les avaient escortés.

Les membres du Comité de Salut public étaient très embarrassés. Il n'y avait aucun commandant autour de la Convention. Je me mêle à leur séance, et leur dis qu'il n'y a qu'un moyen à prendre, celui de marcher sur la Commune et d'arrêter tous ceux qui s'y trouvent, sans leur laisser le temps de la réflexion. On s'arrête à cette idée, mais on n'avait aucun officier. On me propose le commandement. J'observe que je ne suis qu'un simple gendarme, que j'ai des officiers. « Tu en auras plus de mérite, » me dit le citoyen Carnot. Pensant à ma conduite avec le général, je me dis qu'il faut vaincre ou périr, et j'accepte. Vite on me trace l'ordre de commander sous la Convention ; d'aller mettre tous

les membres de la commune de Paris en arrestation, et de rendre compte de demi-heure en demi-heure au Comité de Salut public. Je ne donne pas le temps de transcrire cet arrêté sur le registre du Comité. Je le mets dans la ganse de mon chapeau et vole rejoindre mes camarades dans le Comité de Sûreté générale.

Dans ce moment arrive la députation de la commune, soutenue de plus de 6,000 hommes, et des canonniers des faubourgs avec leurs pièces. Je cherchais mes officiers pour leur faire part de mon ordre et l'exécuter coûte que coûte.

Cofinhal, qui était le président, entre dans la deuxième salle du Comité avec les canonniers, se place près de la grande table et dit : « Au nom du peuple souverain, nous vous redemandons Henriot et ses amis que vous retenez prisonniers. »

« Et moi je vous mets en arrestation, » m'écriai-je. Le tumulte fit que l'on ne m'entendit pas, excepté un canonnier qui, de l'autre côté de la table, me porta un coup de pointe qui ne m'atteignit pas, vu la largeur de la table. Ce qui me sauva dans ce moment, fut l'apparition d'Henriot libre et déchaîné, qui sauta sur la table, embrassa ses amis et cria : « Vive Robespierre! les patriotes et les braves canonniers qui délivrent leur général ! »

Au milieu d'un tel désordre, et sans troupes, voyant que je ne pouvais rien, je sortis dans la cour. Henriot me suivait, voyant encore ses chevaux avec les nôtres; il monte à cheval et demande où sont les lâches gendarmes qui l'ont désarmé à 3 heures, et mes camarades s'écrient : « C'est Méda.... c'est Méda, ce b.... de Veto (1) ! — A mort ! s'écrient les canonniers, frappant leurs canons de leurs sabres, à mort !... »

Grâce au tumulte et à l'obscurité, je me sauve, en passant sous le ventre de plusieurs chevaux, au Comité de Salut public, pour rendre compte de ce qui arrive. Je ne trouve personne, les membres étaient à l'Assemblée, réunis dans la petite chambre qui était derrière le président. J'y cours ; je rapporte tout ce qui vient d'arriver, et comme Henriot était libre : « Tu es un traître, me dit Barère, il fallait lui brûler la cervelle. — Mais, citoyen, on ne tue pas ainsi les gens ! — Tu es un scélérat... Grenadiers, arrêtez-le. — Non, non, s'écrie le citoyen Carnot, c'est notre bon gendarme. — Ah ! oui ! » répond Barère. Et puis il me

1. Ils m'appelaient *Veto* parce que j'ai servi dans la garde constitutionnelle de Louis XVI. (*Note de Méda.*)

demande de nouveaux renseignements, et retourne à la tribune, fait décréter une proclamation, la mise hors la loi de tous les conjurés, la nomination du général de Paris (le citoyen Barras) et l'envoi des vingt-quatre représentants dans toutes les sections. Pendant ce temps, Henriot avait débauché le peu de troupes qui restaient autour de la Convention, en leur disant qu'il était rendu à la liberté, qu'on avait reconnu son innocence, et qu'il fallait se réunir à la maison commune, où était le danger.

J'arrive cependant assez tôt pour arrêter un bataillon du Panthéon, commandé par le citoyen *Sans Gêne*, et le reste de mes camarades que le lieutenant Bruet (étant ivre) avait réunis et conduisait à la Commune, parce que, disait-il, il faut suivre son général. Je l'arrête cependant, et quelques-uns de mes camarades, qui voulaient un moment auparavant me livrer à la fureur de Robespierre, me soutiennent jusqu'à ce que les vingt-quatre représentants sortent de la salle. Je fais mettre pied à terre à plusieurs gendarmes ; les représentants montent leurs chevaux et s'en vont dans différents quartiers de Paris (1).

Avec deux autres gendarmes et les représentants du peuple Legendre, Lenthenax et Léonard Bourdon, nous allons à la section de la Halle aux blés : les sections étaient dans la plus grande incertitude, recevant à la fois des ordres de la Commune et de la Convention. Cependant la présence des représentants fixa leur opinion pour la Convention. Nous faisons prendre les armes partout; le représentant Legendre nous quitte et va d'autorité à la salle des Jacobins, rue Saint-Honoré, dissoudre leur Assemblée. Pendant que nous courions dans les sections *Enfants de la Patrie*, des *Arcis*, des *Gravilliers* et des *Lombards* réunir les patriotes, la *section des Gravilliers* était sous les armes. A la voix de Léonard Bourdon, et commandée par le citoyen Martin, elle nous promet ses services ; elle se met en mouvement.

Léonard Bourdon me nomme commandant de l'attaque ; me voyant partout, les chefs des sections m'écoutent volontiers. Je leur montre dans la ganse de mon chapeau l'ordre que le Comité de Salut public m'avait donné le soir. J'arrête la tête de la colonne à Saint-Méry et j'appelle le représentant Léonard Bourdon pour combiner un plan d'attaque par le quai Peltier et la rue du Mouton, tandis qu'avec quelques compagnies de braves j'aurais tourné la Commune par le Saint-

1. J'observe ici que le citoyen Barras, général en chef, ne donna aucun ordre d'attaque et de ralliement, et qu'il s'en fut au *Camp de Mars* réunir la force armée qui s'y trouvait. (*Note sur le manuscrit de Méda.*)

Esprit, et renversé ce qu'on nous aurait opposé ; mais il me laisse pleine liberté. Dans cet instant, débouche de la rue de la Verrerie une compagnie de canonniers qui, ne recevant aucun ordre à la Maison commune, où elle s'était rendue, s'en retournait à sa section. Le Représentant la fait joindre à ma colonne, et d'après les renseignements que me donnent ses chefs, je décide tout de suite mon mouvement.

Par ce que dit le capitaine, observai-je à Léonard Bourdon, vous voyez qu'il n'y a aucun ordre à la Commune ; tombons dessus sans leur laisser de réflexion. Sans bruit, sans tambours, nous allons descendre le quai, et quand nous arriverons sur la place, l'artillerie se mettra sur sa droite en bataille au pas de charge, et de suite en batterie ; la troupe se formera en partie derrière, pendant qu'une autre, conduite par le citoyen Martin, suivra le parapet, pour joindre *la rue* Saint-Jean et s'emparer en flanc des vingt pièces qui sont en batterie contre nous et défendent l'entrée de la Commune.

La tête de la colonne se met en mouvement. Nous débouchons, comme je l'ai dit, sur la place ; un bruit terrible s'élève ; déjà mes dix pièces sont en batterie. Celles qui me sont opposées s'y mettent aussi. Je me jette entre entre les deux lignes ; je cours aux canonniers qui se mettaient en action contre moi. Je leur parle de patrie, de respect pour la représentation nationale, du dépôt confié aux Parisiens. Je me ressouviens plus trop de ce que je leur dis, tant j'étais échauffé alors ; mais leur réponse fut de mettre leurs pièces en batterie avec les miennes.

Voyant une telle négligence de la part d'Henriot, j'espère beaucoup de l'entreprise. Le chef Martin, n'ayant point trouvé d'obstacles, arrive avec sa colonne sur la Commune, tirant une diagonale à gauche. Je lui fais sentir la confusion où se trouvent les conjurés, et l'activité qu'il fallait employer pour en profiter.

Je mets pied à terre, prends mes deux pistolets d'arçon, les mets dans ma chemise, et *monte* la salle du conseil en disant aux grenadiers : « C'est là où il faut aller ; des gendarmes trompés sont encore en ordonnance auprès de Robespierre ; montons, et je me dirai de leur nombre et parviendrai auprès de lui ; faites bien attention à moi ; suivant la circonstance, vous crierez comme moi : *Vive Robespierre*, ou : *Vive la République !*

Les grenadiers ne disent pas non, mais me suivent lentement : l'escalier de la Commune est rempli des partisans des conjurés. A peine

si les grenadiers peuvent passer sur trois de front. J'étais très échauffé et sans faire attention à ceux qui me suivent.

Je suis déjà à la porte de la salle de l'assemblée de la Commune, que les grenadiers sont encore loin. Les conjurés sont assemblés dans le secrétariat et les approches bien fermées.

J'entre dans la salle du conseil me disant ordonnance secrète. Je prends le couloir à gauche, mes pistolets toujours bien cachés ; en passant dans le couloir, je suis assommé de coups sur la tête et sur le bras gauche, avec lequel je pare, par les partisans des conjurés qui remplissent les gradins et ne veulent pas me laisser passer pour aller au secrétariat, malgré que je leur assure que je suis ordonnance secrète.

Je parviens néanmoins avec beaucoup de peine à la porte du secrétariat. Je frappe plusieurs fois. J'attends quelques secondes pendant qu'on me frappe toujours. La porte s'ouvre enfin. Je vois une cinquantaine d'hommes dans la plus grande agitation ; le bruit de mon artillerie les avait surpris.

Je reconnais Robespierre *aîné, assis* dans un fauteuil, ayant le coude gauche sur les genoux et la tête appuyée sur la main gauche. Alors je saute sur lui ; je lui présente mon sabre au cœur, en lui disant : « Rends-toi, traître ! » Il relève la tête et me dit : « C'est toi qui es un traître, je vais te faire fusiller. » A ces mots, je prends de la main gauche un des pistolets armés et faisant un *à droite*, je le tire dessus. La balle le prend au menton et lui casse la mâchoire gauche inférieure. Il tombe de son fauteuil. Je *crois* l'avoir frappé à la poitrine.

L'explosion de mon pistolet surprend son frère qui tombe par la fenêtre. Dans ce moment il se fait un bruit terrible ; je crie : *Vive la République !* Mes grenadiers m'entendent et me répondent. La confusion augmente parmi les conjurés. Ils se dispersent et je reste maître du champ de bataille.

Robespierre gisant à mes pieds, on vient me dire que Henriot se sauve par un escalier dérobé. Il me restait encore un pistolet et des cartouches, je vais à lui. J'atteins un fuyard dans cet escalier : c'était Couthon qu'on sauvait. Le vent avait éteint ma chandelle, je tire dessus dans l'obscurité ; je le manque et blesse à la cuisse celui qui le portait. Je redescends, j'envoie chercher Couthon qu'on traîne par les pieds jusque dans la salle du conseil général. Je fais chercher partout après le malheureux que j'avais blessé en tirant sur Couthon. Il est enlevé de suite ; je n'en ai jamais eu de nouvelles.

Les corps de Robespierre et de Couthon gisent au pied de la tribune du conseil. Je venais de faire fouiller Robespierre et lui prendre son gros portefeuille et sa montre à répétition. Je remets le tout au représentant Léonard Bourdon, qui vient me féliciter sur ma victoire et donner des ordres de police.

Mes grenadiers se jettent sur les deux cadavres qu'on croyait morts. Ils sont traînés de la salle du secrétariat, par les pieds, jusqu'à l'entrée du parapet du quai Peltier. On veut les jeter à l'eau.

Je confie la garde de ces deux corps à une compagnie de la *section des Gravilliers*. Le jour arrive. On s'aperçoit qu'ils respirent encore; je les fais conduire à l'infirmerie de la Conciergerie. Rien ne peut égaler les souffrances que ces deux hommes ont éprouvées dans leur agonie de dix-huit heures.

L'ordre rétabli à l'entour de la Commune, nous rentrons le matin à la Convention, où, sur le rapport du représentant Léonard Bourdon, fut rendu le décret ci-après (1) :

Tout ce qui précède, citoyen ministre, appartient à l'histoire. S'il s'élevait quelque doute sur quelque point, il suffirait de me le faire connaître; rappelant les faits au souvenir des citoyens qui étaient présents, et que je cite dans ce précis, je ne doute pas qu'ils ne s'empressent de les confirmer par des témoignages qui ajouteraient encore à ces détails.

LE 9 THERMIDOR AUX ARMÉES

Au nom du peuple français.

Brest, le 15 thermidor, an II.

Le Représentant du peuple dans les départements maritimes de la République.

Au Comité de Salut public de la Convention nationale.

J'ai reçu ce matin, Citoyens collègues, par un courrier que m'a expédié notre collègue Laignelot un exemplaire de la proclamation de

1. Séance dans laquelle Léonard Bourdon présente Méda, qui reçoit l'accolade du président. Le Comité de Salut public donna de l'avancement à Méda en le nommant sous-lieutenant de chasseurs à cheval, ce qui était peu. Il mourut colonel dans la même arme et baron, en 1812, *campagne de Russie*.

la Convention nationale, sur la conspiration de Robespierre, Couthon, Saint-Just, Le Bas, Henriot, etc. contre la République avec une copie de votre lettre du dix aux Représentants du peuple près l'armée des côtes de Brest.

Sur-le-champ, les autorités constituées civiles et militaires de terre et de mer ont été assemblées pour leur faire part du triomphe de la Convention nationale sur ces Catilinas modernes. La garnison, les ouvriers du port, les marins, les citoyens de la Commune, les autorités constituées ont été appelées autour de la Montagne élevée sur la place. La proclamation a été lue, elle a été accueillie par des cris mille fois répétés de : *Vive la République, la Liberté, la Convention nationale, la Montagne*, périssent les conspirateurs et les tyrans. Et nous y avons tous répété le serment de vivre libre ou de mourir et juré d'exterminer les conspirateurs et les tyrans.

Cette même proclamation a été imprimée, distribuée et affichée dans le cours de la journée et par cette nuit ainsi que votre lettre également imprimée pour plusieurs districts.

La commune, le port et la flotte, tout est calme et tranquille. Chacun est à son poste. Le peuple encore réuni ce soir à la société populaire y a été éclairé ; la plus grande surveillance existe partout et l'aristocratie sera trop prudente pour oser montrer sa tête impie.

Vous trouverez ci-jointes des *adresses de félicitations* sur les événements qui viennent de se passer à la Convention, je vous prie de les lui transmettre sur-le-champ.

Ces adresses sont de la Société populaire, de la garnison, du tribunal révolutionnaire, du Comité révolutionnaire, de la municipalité et du tribunal de district.

Vous trouverez également une adresse de la Société populaire aux sections de Paris.

Continuez, chers collègues, à déjouer les conspirateurs qui cherchent à troubler le centre de la République. Je vous réponds de la partie où je me trouve (1).

Salut et fraternité.

PRIEUR (de la Marne.)

1. Armée de l'Ouest, Arch. nat., 294.

LE 10 THERMIDOR. — ORDRE [1]

Il sera fourni pour la *garde de la Convention nationale* 600 hommes de la 3e légion ; si cette légion n'arrivait qu'à 300 hommes, il y sera suppléé.

Il sera commandé 2 compagnies de canonniers pour la garde de la Convention nationale.

Il sera commandé 600 hommes pour la garde de la *Maison commune* et de la *place de Grève* avec une compagnie de canonniers.

Il sera fourni par la légion de tour de service, pour la garde du *Temple*, 500 hommes et une compagnie de canonniers.

Il sera fourni 1.000 hommes pour la garde des *prisons* et maisons d'arrêt.

Les postes des *barrières* seront doublés jusqu'à nouvel ordre.

Cent hommes de réserve à chaque Section seront prêts à marcher au premier ordre. Il sera fait pendant le jour, et surtout pendant la nuit, des patrouilles fréquentes.

Le service à l'ordinaire et la plus grande surveillance. Nos frères d'armes ? *les chefs de la Conspiration ne sont plus ;* veillez à ce que leurs *agents* soient promptement arrêtés.

La liberté publique est sauvée ; elle triomphe par la fermeté de la Convention et la bravoure des républicains de Paris.

Les Représentants du peuple, chargés de diriger la force armée :

P. Barras.

Il sera fourni de plus 120 hommes pour la garde de l'Arsenal et 120 pour celle de la Mairie.

P. Barras.

Nota. — Écrit à la main (écriture qui rappelle celle de Carnot.)

Mot d'ordre du 10 thermidor : *Le peuple français.*
La Convention nationale.

1. Corresp. génér., pièce imprimée en entier.

CHAPITRE LXXXV

LOI PRÉVENTIVE EN CAS D'ÉMEUTE

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport des Comités de Salut public et de Sûreté générale, décrète :

» Article Ier. Nul n'a le droit, dans la commune de Paris, de faire marcher la force armée, ou une fraction de la force armée, sans les ordres des Représentants du peuple chargés de sa surveillance et de sa direction.

» II. Ils font mouvoir la force armée en exécution des ordres qu'ils transmettent aux généraux qui commandent sous leur direction.

» III. Il est défendu aux chefs de brigade, commandants de bataillon, officiers, sous-officiers et citoyens, de déférer à d'autres ordres qu'à ceux qui seraient émanés des Représentants ou des généraux qui commandent la force armée, lorsqu'il sera question de faire mouvoir la garde nationale.

» IV. Les chefs de brigade, commandants de bataillon, officiers et citoyens continueront néanmoins de déférer aux réquisitions particulières qui pourront leur être faites en cas d'urgence par les officiers de police et autorités constituées, pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité publique, à charge par ceux-ci de rendre compte sans délai aux directeurs de la force armée, des réquisitions qu'ils auront faites.

» V. Tout chef de brigade, commandant de bataillon, ou officiers qui feront mouvoir une troupe quelconque sans un ordre supérieur, hors le cas de service ordinaire, ou de la réquisition des autorités constituées, seront réputés fauteurs, auteurs et complices de la conjuration tendant à anéantir la représentation nationale, à renverser le gouvernement, à affamer la ville de Paris, en la livrant à l'anarchie, à empêcher l'établissement de la constitution acceptée par le peuple français, et à allumer

la guerre entre les citoyens ; en conséquence, ils seront traduits devant les tribunaux pour y être jugés comme coupables d'attentats à la sûreté intérieure de la république et punis comme tels.

» Le présent décret sera inséré au Bulletin de correspondance, imprimé et affiché sans délai dans la commune de Paris. »

(Du 25 septembre 1795.)

CHAPITRE LXXXVI

LES SUBSISTANCES A L'ARMÉE DU RHIN

Le représentant du peuple RIVAUD
à son collègue MERLIN DE THIONVILLE.

à Oberingelheim, le 3 prairial, l'an IIIe (22 mai 1795).

Notre situation en subsistances, cher collègue, devient chaque jour plus alarmante. Depuis le 29 du mois dernier l'armée a éprouvé les plus grands besoins. Les distributions ont manqué plusieurs jours à l'attaque de gauche ; le manque de matières, la mauvaise direction des convois ont été la cause de ce manque de service qui a donné lieu à des pillages de pain en route. Le soldat, en manquant depuis trente-six à quarante-huit heures, allait au-devant des convois et les pillait ; ce qui, tu le sais, donne lieu à des gaspillages qui, seuls, sont capables de faire manquer entièrement le service. Il a été pris sur-le-champ des mesures pour assurer les convois en route. Des détachements commandés par des officiers les escorteront, et ils en demeureront responsables. Je suis à la recherche de ceux qui ont donné lieu à ce manque de service qui m'a fait craindre les suites les plus fâcheuses. Des corps entiers se sont prononcés et ont menacé de déserter si on ne leur donnait du pain. Ces corps étaient précisément ceux qui étaient le plus à portée de l'ennemi du côté de Monbach. On les a changés et fait passer à l'attaque du centre.

Dès que j'ai été instruit de ce retard dans l'arrivage des convois, je me suis rendu à Kreuznach pour prendre connaissance des causes de ce manque de service, ainsi que celles de la mauvaise qualité du pain. Je n'ai pu éclaircir précisément les premières, mais il résulte des renseignements qui m'ont été fournis que le manque des matières a occasionné du retard dans les convois, qui n'ont pu arriver à temps pour que la distribution du pain ait pu être faite pour le jour auquel il était

dû ; joint à cela la mauvaise direction de plusieurs convois qui, soit par l'inattention des conducteurs, ou par des ordres particuliers, n'ont pas suivi la direction qu'on leur avait donnée. Je te promets que dès que je serai parvenu à éclaircir ce dernier fait, s'il y a des coupables, ils seront envoyés au tribunal.

Il est cruel, en parcourant la ligne, d'entendre le soldat ne proferer que le cri : « Du pain ! du pain ! » C'est ce que j'ai éprouvé le 30 dernier, en allant visiter la ligne avec notre collègue Talot qui était venu précisément pour que je révoque l'arrêté que nous avons pris pour affecter spécialement le bailliage de Castellane et quelques autres avoisinants à cette armée. Je n'ai pas voulu acquiescer à sa demande, bien qu'il m'ait exposé que les besoins de Sambre-et-Meuse étaient tels que sans le secours, au moins du bailliage de Castellane, son service manquerait à coup sûr. Mais mon acquiescement ayant dû compromettre aussi infailliblement celui de l'armée devant Mayence qui, par sa position, est bien plus importante, je me suis roidi. Mon refus, néanmoins, ne me tranquillise pas parfaitement, parce que je connais le principe de l'armée de Sambre-et-Meuse, et que je suis moralement sûr qu'on frappera des réquisitions sur le territoire de ce bailliage. Aussi ai-je recommandé aux divers agents d'enlever tout ce qui s'y trouve dans le plus court délai.

Tu vois, cher collègue, combien est terrible notre position, surtout en se rappelant que les caisses, tant de l'armée que des départements, sont absolument dépourvues de numéraire. Si je conclus quelque chose avec les fournisseurs, j'expédierai un courrier au Comité de Salut public, et je t'en instruirai en même temps.

Salut et fraternité.

RIVAUD.

VOLS SUR LES FOURNITURES MILITAIRES

LE PRÉSIDENT : Hier au soir un courrier arrivant de Lyon est venu chez moi, et m'a remis un paquet renfermant une lettre des commissaires qui dévoilent de grandes friponneries.

Un secrétaire fait lecture de cette lettre ; elle est ainsi conçue :

Lyon, le 17 nov. 1792, l'an 1er de la république.

La tranquillité règne actuellement à Lyon ; mais elle n'y sera durable qu'après le renouvellement des corps administratifs. Nous

espérons que les nouveaux useront de la force de leur autorité pour maintenir le règne de la paix. Nous l'avouerons, les plus grands désordres ont été tolérés, et même autorisés par les administrateurs actuels. Les papiers publics nous ont appris que les citoyens Vincent et Benjamin vous avaient dénoncé relativement aux marchés passés entre eux. Des citoyens de Lyon sont venus nous faire des plaintes contre les fournisseurs, et nous ont engagés à visiter le dépôt des fournitures pour l'armée des Alpes. Nous nous sommes transportés à ce magasin ; c'est là que nous avons découvert les plus affreuses dilapidations. Les magasins sont remplis de fournitures de la plus mauvaise qualité. Pour vous mettre à même d'en juger vous-mêmes, nous vous faisons passer six chemises tirées du nombre de celles qui ont été payées 7 livres 10 sous chacune. La toile dont elles sont faites est plus grosse que la toile d'emballage.

Quant à la fourniture des souliers, dont le citoyen Lajard, cousin de l'ex-ministre, a été chargé, les trois quarts sont on ne peut plus mauvais. Toutes les conditions du marché ont été violées. Vous vous étonnerez peut-être que des fournitures aussi frauduleuses aient pu entrer dans nos magasins ; c'est qu'on assure que les visiteurs ont été très chèrement payés par les fournisseurs eux-mêmes.

Une partie des fournitures de chapeaux est hors d'état de servir ; un grand nombre de pièces de drap ont été livrées sans qu'elles aient été aunées. Il n'y a de comparable à cette friponnerie que celle de Vincent, qui n'a pas spécifié dans le marché la largeur du drap ; et ce qui est bien plus étrange encore, c'est que la soumission de Benjamin pour ce marché est du 6 octobre, et que l'acceptation de Vincent et l'approbation de Montesquiou sont du 3 du même mois. Nous n'avons pas besoin de vous faire des observations sur cette singularité : les réflexions et l'indignation naissent d'elles-mêmes, et il est évident que le commissaire des guerres et le fournisseur sont des fripons. Nous avons provisoirement suspendu le commissaire Vase, convaincu d'avoir prévariqué, et nous avons interdit le citoyen Delaunay qui a laissé expédier six à sept mille chemises aussi mauvaises que celles que nous vous envoyons. Nous avons vu dans les magasins des ballots, et nous avons pensé que les objets qu'ils contenaient pouvaient être d'une aussi mauvaise qualité que les autres, et nous en avons ordonné la visite ; nous nous félicitons d'avoir pris ce parti, car les experts nous ont assuré que les trois quarts des souliers qui y étaient renfermés avaient été acceptés comme bons, quoiqu'ils eussent été mis à l'écart.

Le citoyen Lajard a encore d'autres magasins à Montpellier. Quelque pénible qu'il soit de trouver toutes les ramifications de ces friponneries, nous nous offrons d'aller nous-mêmes les vérifier, si vous voulez nous y autoriser. Ce sont les marchés qu'il faut revoir ; celui relatif à la fourniture des chevaux coûte 12 à 1,400,000 livres. Nous pensons que ces prévaricateurs doivent être confondus avec les conspirateurs contre l'État et punis comme tels.

Sous l'ancien régime, les dilapidations étaient moins audacieuses.

Dans chaque fourniture, la hiérarchie militaire est une échelle de crimes. Commissaires des guerres, commissaire-ordonnateur, fournisseur, état-major, général, tous ont volé la nation. Nous avons provisoirement remplacé les deux commissaires des guerres par deux citoyens de Lyon. Nous espérons faire encore de nouvelles découvertes ; nous vous en informerons dans notre première lettre.

Signé VITET, BOISSY-D'ANGLAS et ALQUIER.

On observera les noms des signataires, dont le second devint sénateur, pair de France, et le troisième ambassadeur.

CHAPITRE LXXXVII

LE MATÉRIEL A L'ARMÉE DU NORD

Durant son séjour au quartier-général, Carnot écrivit de Réunion-sur-Oise, le 9 octobre 1793, une dépêche instructive sur l'état matériel qu'il est bon connaître. Elle est intitulée : Les Représentants près l'armée du Nord aux Représentants composant le Comité de Salut public, mais fut signée de lui seul et rédigée entièrement de sa main :

« Nous sommes tellement pressés, y est-il dit, par le besoin des choses les plus essentielles que nous prenons le parti de vous envoyer un courrier pour vous les demander. Il nous faudrait au moins quinze mille baïonnettes ; nous ne pourrons pas charger l'ennemi à la française si nous n'en avons point ; envoyez-nous donc tout ce qui en existe de disponible ; vous connaissez aussi notre pénurie de souliers ; on a ramassé dans les environs tout ce qu'on a pu s'en procurer, mais les trois quarts des soldats sont encore pieds nus, heureusement qu'il fait encore assez beau. Le besoin d'habits est un peu moins pressant, mais il y a quelque chose de fâcheux à cet égard et qui indispose les vieux soldats ; c'est que les bataillons de *nouvelle levée* sont supérieurement vêtus, tandis que ceux qui viennent de faire la guerre et qui vont encore marcher à l'ennemi sont tout délabrés ; cependant, *les premiers sont parfaitement inutiles car ils n'ont pas même de bâtons à la main ;* ils sont d'ailleurs, de la plus grande beauté, mais ils ne font que consommer des subsistances qu'on a bien de la peine à se procurer. Nous venons de faire la revue des camps avec le général ; les soldats ont confiance en lui et ne demandent qu'à se battre ; nous espérons ne pas les faire languir. Nous attendons le reste de la colonne. L'ennemi fait de grands mouvements ; l'affaire sera chaude, mais nous vaincrons et la patrie sera sauvée. Envoyez-nous en toute diligence des souliers, des habits et surtout des baïonnettes et des fusils s'il est possible. »

FIN DU TOME TROISIÈME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE DOUZIÈME

LA QUESTION DES VOLONTAIRES

CHAPITRE LIII

LES VOLONTAIRES DE 1791 ET DE 1792

I. De l'œuvre des Volontaires Départementaux et Parisiens. — Témoignages chronologiques dans les Départements et aux Armées. — Dépêches des généraux Berchenу, Wimpfen et Biron, La Bourdonnaye et Kellerman. Paris fournit 34 bataillons en août 92 et envoya en totalité, après août 93, cinquante-trois mille hommes. — Bataillon du *Dix-Août*. — Second bataillon marseillais des *Girondins*. — Bataillons *anti-jacobins*. — Lanjuinais et Robespierre. — Bataillons Parisiens, éléments de désordre. — Plaintes coupables contre les Généraux. — Répliques de ceux-ci. — II. Volontaires des Départements, leurs actions d'éclat. — III. Chefs de bataillons et officiers volontaires devenus généraux et maréchaux : Belliard, Dorsenne, Darmagnac, Delort, Ernouf, Exelmans, Ney, Maison, Gérard, Bordesoulle, Pajol, Lannes, Moreau, Mouton, Molitor et Lefebvre-Desnoettes, Marchand, Suchet, Souham, Gouvion-Saint-Cyr, Cambronne, Barbanègre. — IV. Chefs de volontaires ayant servi dans l'*Armée royale :* Jourdan, Masséna, Lecourbe, Bon, Sérurier, Macdonald, Oudinot, Les Beaupuy-Montaigne, Marceau, Lefebvre, Soult, Davout. — V. Hoche, Kléber, Desaix, Lacuée, officiers dans l'armée régulière, y continuent leurs services. — VI. *Femmes, officiers et soldats :* Les sœurs de Fernig, comtesse de Saulanne, Schellinck, Brulon, Pochelat et Quatre-Sous, Sans-Gêne. — VII. Généraux des armées étrangères : Laharpe, suisse ; Dumonceau, belge ; Miranda, espagnol ; Dombrowski, polonais ; le prince Charles de Hesse, allemand. — Jomini et le Premier Consul. — Opinion de Necker 7

CHAPITRE LIV

LES LEVÉES EN MASSE DE LA CONVENTION

I. Réquisition du 20 février 93. — Proclamation d'Isnard. — II. Carnot et la situation militaire. — Rapport de Barère. — Appel d'août et Rapport de

Cochon. — III. Accueil des Sections de Paris à ces lois. — Témoignages de la province. — Langage patriotique de La Rochelle. — Récit du volontaire Pelleport (général en 1812) sur un Représentant à l'Intérieur, en mission. . 71

CHAPITRE LV

ŒUVRES DES RÉQUISITIONNAIRES

I. L'armée au début de 1793 d'après Merlin de Thionville. — Témoignages divers. — Bouchotte et Kellermann. — Héroïsme des réquisitionnaires du Cher. — Bataillon de l'Ain et Pichegru. — Patriotisme de la Meurthe et de la Moselle. — *Réquisitionnaires de la Marine.* — Le Comité de Salut public crée pour la jeunesse l'*Ecole de Mars*, rapport de Barère sur l'éducation révolutionnaire. — Les Réquisitionnaires de Paris. — Faits d'armes à Mayence. Bastiat. — II. Carnot fait l'historique de la question, dépêche inédite. — Témoignages des Archives nationales. — Tactique des armées républicaines par le général Foy, contemporain de son récit 86

CHAPITRE LVI

JUGEMENTS DE GOUVION-SAINT-CYR, MASSÉNA, JOMINI ET NAPOLÉON

I. Appréciations de Gouvion-Saint-Cyr sur les diverses armées du Rhin. — II. Opinion de Masséna sur diverses phases de la guerre par l'Armée d'Italie. — III. Jugement de Jomini sur l'Expédition de Belgique en 1792. — Conquête de la Hollande et l'Armée du Nord en 1795. — Opinion de Napoléon dans une Lettre à Lefebvre 104

CHAPITRE LVII

LEVÉES EN MASSE DE L'ALLEMAGNE EN 1794

Paix ou guerre avec la France. — Les États votent la défensive. — Triple contingent d'Empire. — Protestations de Shéridan et de Fox à la Chambre des Communes. — *Fête de la Reconnaissance* donnée à Vienne par le chef du Saint-Empire. — Dons patriotiques à la monnaie de Vienne. — Politique de Thugut. — Partage de la Pologne. — Note de François II contre la Bavière. — Note à la Diète de Ratisbonne sur la *levée en masse*. — La Prusse entend se réserver pour la Pologne malgré le Collège des Princes. — Traités de Postdam et La Haye avec la Prusse 120

CHAPITRE LVIII

LES DRAPEAUX DES ARMÉES (1789-1792)

L'opinion veut un drapeau uniforme pour l'armée. — Le *drapeau rouge* est décrété le 21 octobre 89. — Troubles dans les régiments de l'armée royale sur la *substitution* des drapeaux. — Bannière de la *Fédération* de 90. — Décret du 30 juin 91 sur le *Drapeau aux couleurs nationales*. — Affaires de

Mons et de Lille. — Les Suisses. — Lafayette. — Premiers drapeaux envoyés par *Custine* le 6 octobre 92, de l'Armée du Rhin, par Lamarque pour les Pyrénées Occidentales, par Pujol pour Sambre-et-Meuse 131

LIVRE TREIZIÈME

MERLIN DE THIONVILLE AUX FRONTIÈRES DU RHIN

CHAPITRE LIX

MERLIN DE THIONVILLE A MAYENCE

I. Jeunesse de Merlin d'après ses mémoires manuscrits. — Ses succès au barreau. — Officier de la garde bourgeoise, il est délégué à Paris. — La Législative. — Il sauve la vie du roi au Dix-Août. — II. Siège de Mayence. — Dépêches. — Opinion du maréchal Soult sur la capitulation. — Erreur. 143

CHAPITRE LX

MERLIN A L'ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE

Retour sur le Rhin en octobre 94. — Série de dépêches. — Malheurs de 1795. — Le 3e Comité de Salut public veut absolument la Paix. — Démêlés avec le traître Pichegru. — Merlin est élu Député, l'an III, par plus de 30 départements 158

CHAPITRE LXI

MERLIN ET LES GÉNÉRAUX

I. Lettre de Merlin à Luckner. — Lettre de Menou à Merlin. — Rapport avec Kléber. — Protestations en faveur de Canclaux et Aubert-Dubayet. — Merlin devine Desaix et lui offre le commandement en chef. — II. Relations avec Montalembert pour de nouveaux affûts. — Généraux Grouchy et Dommartin. — Marescot. — Il demande conseil à Kléber. — Antipathie réciproque de Carnot et de Merlin. — Decaen et Kléber. — Opérations et Marceau 172

CHAPITRE LXII

MERLIN ET L'ARTILLERIE

Efforts de Merlin pour instruire et moraliser l'armée. — De l'instruction obligatoire. — L'artillerie légère. — Rapport sur la nouvelle loi et l'avancement. 185

LIVRE QUATORZIÈME

REPRÉSENTANTS A L'ARMÉE DU RHIN

CHAPITRE LXIII

MISSION DE RUHL A L'ARMÉE DU RHIN

Pasteur protestant à Strasbourg, son pays d'origine. — Administrateur du Bas-Rhin. — Ses dénonciations à la Législative. — Armoire de fer. — Saisie des biens appartenant aux étrangers. — Attestation sur le duc d'Orléans qui n'a rien fait pour parvenir au trône. — Affaire des Français détenus à Mayence. — Émeutier en prairial et défenseur des anciens Comités. — Arrestation et suicide 195

CHAPITRE LXIV

MISSION DE HAUSSMANN SUR LE RHIN

Proposition de créer une *Banque Nationale* faite à la Législative par Haussmann. — Affaire des grains à Metz. — Dépêche de l'armée. — Protestation contre Beurnonville. — Opinion sur les administrateurs militaires des pays conquis. — Deuxième mission en 96 203

LIVRE QUINZIÈME

MISSIONS AUX ARMÉES DES PYRÉNÉES

CHAPITRE LXV

REPRÉSENTANTS A L'ARMÉE DES PYRÉNÉES ORIENTALES : BOISSET ET CASSANYÈS, MILHAUD ET FABRE DE L'HÉRAULT

I. L'Espagne et l'exécution de Louis XVI. — Déclaration de guerre. — Le général Servan. — Géographie des opérations militaires. — Échec des Français et victoire du 17 juillet 93. — II. Biographies des généraux de Flers et Dagobert, d'Aoust et Doppet, Duphot, Pérignon et des Représentants Boisset et Cassanyès, Milhaud et Soubrany. — Terrorisme. — Fabre de l'Hérault, son œuvre. — *Il est tué à l'ennemi.* — III. Opérations de l'Armée des Pyrénées Occidentales contre les généraux espagnols Curo et Colomera, par les troupes de Muller et de Moncey. — La Paix de 1795 211

CHAPITRE LXVI

MISSIONS DU MARQUIS DE SOUBRANY

Le marquis de Soubrany terroriste. — Influence de son collègue de Riom, Romme. — Il accuse Custine de trahison à Mayence. — Démission de ce général. — Dépêche de Soubrany. — Ses plaintes au club des jacobins sur les autorités du sud. — Lettre confidentielle inédite. — Victoire définitive aux Pyrénées Orientales. — Émeute en prairial. 232

CHAPITRE LXVII

MISSIONS DE CAVAIGNAC AUX PYRÉNÉES OCCIDENTALES ET DE PINET

Pyrénées Occidentales. — Rapport sur la prise de Verdun par les Prussiens. — Cavaignac et les généraux. — Mission en Vendée. — Doctrines terroristes dans les Landes. — Missions aux Pyrénées Occidentales. — Théories diplomatiques de Cavaignac. — Rôle de Pinet. — Dénonciations contre Cavaignac. — Menacé de mort en germinal avec Féraud. — Réprime l'insurrection de vendémiaire avec Bonaparte. 240

CHAPITRE LXVIII

MISSIONS DE FÉRAUD : PYRÉNÉES ET RHIN

Féraud des Hautes-Pyrénées, missions diverses aux Pyrénées, sur le Rhin et sur la Moselle, à Mayence. — Laplanche, ancien prêtre, à l'Armée des côtes de Cherbourg. — Féraud, son assassinat en prairial. — Peyssard de la Dordogne, sa conduite en prairial et sa condamnation à mort. — Amnistie de l'An IV. 250

LIVRE SEIZIÈME

LES REPRÉSENTANTS EN VENDÉE

CHAPITRE LXIX

MISSION DE PHILIPPEAU

Motions de ce girondin régicide. — Missions à l'intérieur. — Dépêche sur la Vendée. — Brochure où il dénonce les vols et la conduite de Rossignol. — Sa protestation contre Ronsin. — Répliques de Choudieu, de Robespierre. — Desmoulins se jette dans le débat avec le *Vieux Cordelier*. — Choudieu met Philippeau en accusation, sa condamnation. 259

CHAPITRE LXX

MERLIN DE THIONVILLE EN VENDÉE

Le parti des Triumvirs confie à Rossignol la direction des opérations. — L'Armée de Mayence. — Première dépêche de Merlin. — Sa *proclamation pour la pacification*. — Opposition de Carrier d'après le général Decaen. — Deuxième dépêche de Merlin au Comité. — Sa *protestation contre Carrier*. — Laignelot prouve que *Robespierre avait organisé la guerre* de Vendée. — Troisième déclaration de Merlin contre une répression sauvage. . 266

CHAPITRE LXXI

ROBESPIERRE ET LA VENDÉE

I. *Instructions* de Carrier, les unes ouvertes, les autres secrètes. — Dépêche de Carrier. — Réponse du Comité. — II. *Culpabilité* de Robespierre. — Barère annonce le 26 juillet 1793 des mesures qui resteront *secrètes*. — Carrier déclare le Plan du Comité conforme à ses vues personnelles. — Lettre de Jullien à Robespierre, d'après l'original des Archives nationales. — Très confidentielle 274

CHAPITRE LXXII

ROBESPIERRE ET CARRIER

Procès et débats publics sur les crimes de Carrier d'après les séances de la Convention, les Archives nationales et la presse de Paris. — Rôle prééminent de Robespierre. — Attestations de Dumont en 1795 sur les *Instructions orales*. — Attestations de l'adjudant-général Bonnal sur la Vendée en 1796, insérées à l'Officiel. — La Terreur partout. — Brochure de Babeuf contre les actes de Carrier 285

CHAPITRE LXXIII

CARNOT, BLUTEL ET RUELLE DANS L'OUEST

Cause première de l'insurrection de la Vendée. — Décret de mars 1793 proposé par Cambacérès et adoption de la mise *hors de la loi*. — Réponse du conseil royaliste dirigeant qui adopte les mêmes principes. — De l'œuvre des représentants dans chaque chef-lieu. — Protestation de Merlin de Thionville. — Robespierre s'empare de la conduite de la guerre dans l'Ouest. — Instructions verbales à Carrier. — Opinion de Carnot. — Les représentants Blutel dans les ports et Ruelle à Brest armée des côtes de Cherbourg s'honorent par des actes de réconciliation. 302

CHAPITRE LXXIV

HOCHE ET LES REPRÉSENTANTS TALLIEN ET BLAD A QUIBERON

I. Préliminaires de l'affaire de Quiberon. — Proclamation de Hoche. — Culpabilité du cabinet anglais. — Instruction inédite à ses officiers. — II. De la *fausse capitulation* de Quiberon. — Témoignage d'officiers républicains. — Opération sur le fort par Ménage. — Intervention des représentants Tallien et Blad. — Témoignage de Corbehem sur l'embarquement des prisonniers. — Contestations. — Mort héroïque de Sombreuil. — Massacre d'Auray. — Responsabilité de Tallien et de la Convention 310

CHAPITRE LXXV

CAPITULATION DE QUIBERON

I. Rapports militaires de Hoche et de Tallien sur Quiberon. — Discussion. — II. Opinion erronée de Sombreuil. — Discussion. — III. Témoignage du général comte Vauban, second de Sombreuil, contre lui. — IV. Appréciations de Rouget-de-l'Isle, aide de camp volontaire de Hoche. — Irritation de l'opinion à Paris. — Soupçons contre Tallien. — Lanjuinais. — Chiffre des exécutions d'Auray. — Apostrophe de Thibaudeau en 1796, contre Tallien, aux Cinq-Cents. 327

LIVRE DIX-SEPTIÈME

LA MARINE ET LA CORSE

CHAPITRE LXXVI

JEAN BON-SAINT-ANDRÉ ET LA MARINE

La marine de Louis XVI et de la République. — Opinion de l'Amiral Jurien de la Gravière. — I. Biographie de Saint-André, marin, pasteur, conventionnel. — Il entre au Comité de Salut public, section de la marine. — Magnifique rapport sur l'insurrection de Toulon. — Mission de Lequinio et de Laignelot à Rochefort. — Le bourreau y devient *le vengeur du peuple* et la guillotine *la justice nationale*. II. — Récit de Saint-André sur la bataille navale du 13 prairial, An II, à la tribune de la Convention. — III. Le vaisseau le *Vengeur* sombre plutôt que de se rendre. — Rapport de Renaudin, son commandant. — Rapport de Barère sur le *Vengeur* et le Panthéon. — En fait, cette bataille équivalait sur mer à une victoire. 349

CHAPITRE LXXVII

MISSION DE LACOMBE SAINT-MICHEL EN CORSE

Officier au 7e d'artillerie, il déclare le 12 juillet 89 qu'il ne tirera pas sur le peuple. — Ses rapports à la Législative et à la Convention. — Mission en Corse, où sa science et son patriotisme restent impuissants par Paoli, Pozzo di Borgho qui livrent leur pays d'origine aux Anglais de Nelson. — Ses dépêches et ses apostrophes aux parlementaires ennemis . . . . . 375.

LIVRE DIX-HUITIÈME

CARNOT ET LES TRIUMVIRS

CHAPITRE LXXVIII

CARNOT ET LES TRIUMVIRS

I. Carnot d'après les papiers du Comité de Salut public. — II. La vérité sur l'arrestation de Hoche, d'après les Archives nationales. — III. Carnot protège les généraux et obtient leur mise en liberté. — Jomini déclare qu'il a été l'Organisateur de la Victoire durant la République. 385

CHAPITRE LXXIX

LE TRIUMVIRAT ET LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

I. Barère sur l'organisation de la Terreur par Robespierre. — Carnot expose à la Convention le *mode de travail* du Comité, explique la question des *signatures* et répartit les responsabilités. — Il terminait 500 affaires par jour. — II. Affaires courantes. — La question religieuse. — Accusations de Cambon contre Robespierre, agioteur à la Bourse. 397

CHAPITRE LXXX

LES DÉNONCIATIONS DE 1795

Proclamation de Carnot sur le 9 thermidor aux armées. — Son maintien dans le Comité. — Ses continuateurs. — Dénonciations de Tallien et de Fréron. — Carnot défend les membres du Comité de Salut public contre Lecointre et ultérieurement contre les rapporteurs officiels. — On demande sa propre arrestation par vengeance de parti. — Des Représentants à l'Intérieur. 408

CHAPITRE LXXXI

CANDIDATURE AU TRONE DU JEUNE DUC D'ORLÉANS

Divulgations du comte Vauban confident du comte Puisaye en ses *Mémoires*. — Résultats maritimes de la guerre de Vendée. — Des membres du gouvernement républicain traitent de la restauration du trône en faveur du duc de Chartres devenu duc d'Orléans. — Sentiments hostiles de Vauban. — Entrevue avec le comte d'Artois et négociations à Londres. — Lettre prophétique de Mallet du Pan 418

LIVRE DIX-NEUVIÈME

LES ÉMEUTES DE PARIS ET LES ARMÉES

CHAPITRE LXXXII

LE NEUF THERMIDOR D'APRÈS LEVASSEUR ET HENTZ, BOURBOTTE ET GOUJON

Événements de la Convention et de la Commune durant cette journée. — Impression de Soult et de ses collègues. — Manifeste du Comité de Salut public. — Opinion de Levasseur de la Sarthe. — Dépêches de Hentz, de Bourbotte et de Goujon à l'Armée du Rhin. — La Convention, ses délibérations avant le coup d'État. 431

CHAPITRE LXXXIII

ÉMEUTE DE GERMINAL D'APRÈS RIVAUD, FÉRAUD ET MERLIN

Causes diverses des colères et des déceptions des terroristes. — Protestation de Rivaud pour l'Armée du Rhin et de la Moselle. — Protestation de Féraud. — Fête à l'Armée du Nord. — Protestation de Moncey aux Pyrénées-Occidentales. — Les tribunaux militaires à l'Armée du Rhin. — Merlin et Rivaud. — Influences de l'étranger par son or 444

CHAPITRE LXXXIV

ÉMEUTE DE PRAIRIAL, D'APRÈS JOURDAN, MERLIN ET ISNARD

Émeute des faubourgs révolutionnaires soulevés par Thuriot, Cambon et leurs amis. — Invasion de la Convention et meurtre de Féraud. — Jourdan et l'*Armée de Sambre-et-Meuse*. — Merlin et l'*Armée de Rhin-et-Moselle*. — Condamnation des députés révoltés. — Ordres du Comité. — Révolte de

Toulon, réprimée par Isnard. Les Girondins demandent un *Président* dans l'espoir d'organiser un *Conseil de Régence* royaliste. — Martyre de Louis XVII par ordre de Robespierre, et responsabilité de la Convention pour cet assassinat 451

CHAPITRE LXXXV

ÉMEUTE DE VENDÉMIAIRE, D'APRÈS MERLIN ET AUBERT-DUBAYET

Lettre de Merlin de Douai à Merlin de Thionville sur les préliminaires de l'émeute. — Révolte du 13 vendémiaire. — Bonaparte. — Protestation de Merlin de Thionville à l'armée *Rhin et Moselle*. — Dépêche du Comité de gouvernement en réponse. — Article du *Moniteur*. — Protestation de l'armée des *Côtes de Cherbourg*. — Les ministres Bataves. — Émeute de Babeuf et proclamation de Carnot. — Appels aux troupes contre leurs chefs. . . . 461

LIVRE VINGTIÈME

APPROVISIONNEMENTS ET MATÉRIEL

CHAPITRE LXXXVI

LES APPROVISIONNEMENTS AUX ARMÉES : LINDET ET PRIEUR DE LA MARNE

Causes du défaut d'approvisionnements. — Armées de Belgique et de Hollande. — Influence de la *guerre civile*. — Jean-Baptiste Lindet et Prieur, de la Marne, chargés de ce service. — Exploits de l'Armée révolutionnaire. — Missions de Lindet. — Rapport de Fabre, de l'Hérault, sur les *subsistances*. — Chabot. — Cambon en appelle aux blés étrangers; subvention de douze millions. — Situation de la France au moment où Lindet dirige ce service. — Décret du 9 août sur la création de *greniers d'abondance*. — Discussion parlementaire du 21 sur la *Commission centrale des subsistances*. — *Décret organique* du 15 novembre. — Circulaire du ministre de l'intérieur. — Disette de 1794. — La Commune de Paris et les Jacobins. Protestation de lord Stanhope contre Pitt. — *Loi de réquisition* du 12 février 94. — Importation des blés d'Amérique ; bataille du 14 juin. — Rapport sur la mendicité. — Famine de 1795. 475

CHAPITRE LXXXVII

LE MATÉRIEL AUX ARMÉES : MONGE ET PRIEUR-DUVERNOIS

I. Situation du matériel en 1792. — Question des piquiers. — Désordre des bureaux de la guerre. — Discours de Billaud-Varennes d'août 1793. — Deux répliques de Danton et Carnot. — II. Rôle de Monge et de Prieur de la

Côte-d'Or. — Loi nouvelle sur l'armement. — Aciers, armes blanches, carabines, surveillants de fabrication. — Usines à Paris. — Munitions. — Fonderies de canon, d'après l'ouvrage de Monge. — Rapport de Prieur sur les poudres et salpêtres. — Établissements à épreuves de Meudon. — Cours révolutionnaires. — École centrale des Travaux publics. — Fourcroy et Prieur aux Cinq-Cents 502

APPENDICES

APPENDICE PREMIER

GÉNÉRAUX ET REPRÉSENTANTS

I. Destitution du général Desperrières. — II. Isabeau sur le général Régnier. — III. — Général marquis Grouchy. — IV. Général Bertin. — V. Général Bessière (duc d'Istrie). — VI. Général Moncey, altercation avec un Représentant. — VII. Général Macdonald. — VIII. Général Duvigneau. — IX. Officiers généraux nommés par les Représentants et non confirmés en 1794 par le Comité de Salut public 525

Appendice ii. — Affaire du général Avril 535

Appendice iii. — Affaire du général Dugua 543

Appendice iv. — Vie politique du citoyen Compta, commissaire des guerres . 546

Appendice v. — Les comités révolutionnaires au théâtre. 550

Appendice vi. — Les prisonniers de guerre 554

Tableau d'assimilation des Grades des Armées respectives qui devra servir de base aux échanges pour les Armées Impériale, Royale et de l'Empire au Rhin et l'Armée française de la même frontière, auxquels on a joint les taux des rançons qu'il sera libre de proposer en cas qu'il n'y eût plus d'individus à rendre à l'encontre 556

Appendice vii. — Des conventions aux armées 558

Tableau des individus non combattants qui ne peuvent pas être regardés comme prisonniers de Guerre et qui seront réciproquement rendus sans échange 559

TOME TROISIÈME

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Volontaires parisiens d'août 1792 567

Bataillons de la levée en masse (Février 93) 568

Bataillons des réquisitionnaires (Août 93) 569

Chapitre liii. — Circulaire confidentielle sur l'armement et l'habillement des volontaires 570
Bataillons de piquiers 570
Les bataillons parisiens à la Convention 572
Décret sur les femmes aux armées 575
Arrêté de Billaud-Varennes 576
Extrait du discours prononcé à la barre par un député des fédérés du Finistère. 578
Décret sur l'existence des familles des volontaires. 580
Conditions de la durée du service. 582
Légion prussienne 588
Chapitre liv. — Levée en masse d'août 1793 591
Chapitre lv. — Exemption des réquisitionnaires 593
Des déserteurs français et étrangers 594
États de service d'un réquisitionnaire de 1793. 596
Chapitre lvi. — Les armées républicaines, leur œuvre 598
Solde des troupes (Août 1794) 603
Chapitre lvii. — Proclamation du Prince de Cobourg aux habitants des bords du Rhin, pour les engager à abandonner la cause de la République, 1794 . 610
Chapitre lix. — Le général Fabrefond 613
Arrestation du général Aubert-Dubayet. 614
Chapitre lx. — Rapport de Cambacérès sur le maintien des Bourbons dans les prisons. 615
Au citoyen Merlin de Thionville 618
Reddition de Manheim. 621
Les otages français en Prusse 624
Chapitre lxii. — Loi de Merlin de Thionville sur l'artillerie 627
Chapitre lxiv. — Nominations de généraux 630
Chapitre lxv. — Tribunaux militaires 632
Jugement du général Desborides sur Fabre de l'Hérault et Bonnet 633
Capitulation de l'armée espagnole du Roussillon 634
Décret. 635
De la création des commissaires départementaux par les commissaires . . . 636
Chapitre lxx. — Affaire Lefèvre 638
Arrêté sur les sacristains et les sonneurs 642
Chapitre lxxi. — La Vendée. 644
Chapitre lxxii. — Santerre et Dubois-Crancé. 650
Chapitre lxxiv. — Hoche en Vendée. 652
Chapitre lxxvi. — Neutralité maritime de la Suède 656
Levées de matelots 658
Premier Acte de Navigation de 1795. 663
Correspondance d'Hector Barère, agent à la marine 674

CHAPITRE LXXXI. — Le duc d'Orléans et le trône de France 677
CHAPITRE LXXXII. — Précis historique de la journée du 8 thermidor 679
Le 9 thermidor aux armées 686
Le 10 thermidor. — Ordre 688
CHAPITRE LXXXV. — Loi préventive en cas d'émeute 689
CHAPITRE LXXXVI. — Les subsistances à l'armée du Rhin. 691
Vols sur les fournitures militaires. 692
CHAPITRE LXXXVII. — Le matériel à l'Armée du Nord 695

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME TROISIÈME.

Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie. — Lille.

HF
G1974r

94955

Author Ganges, Bonnal de

Title Les représentants du peuple... Vol.3.

DATE.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.
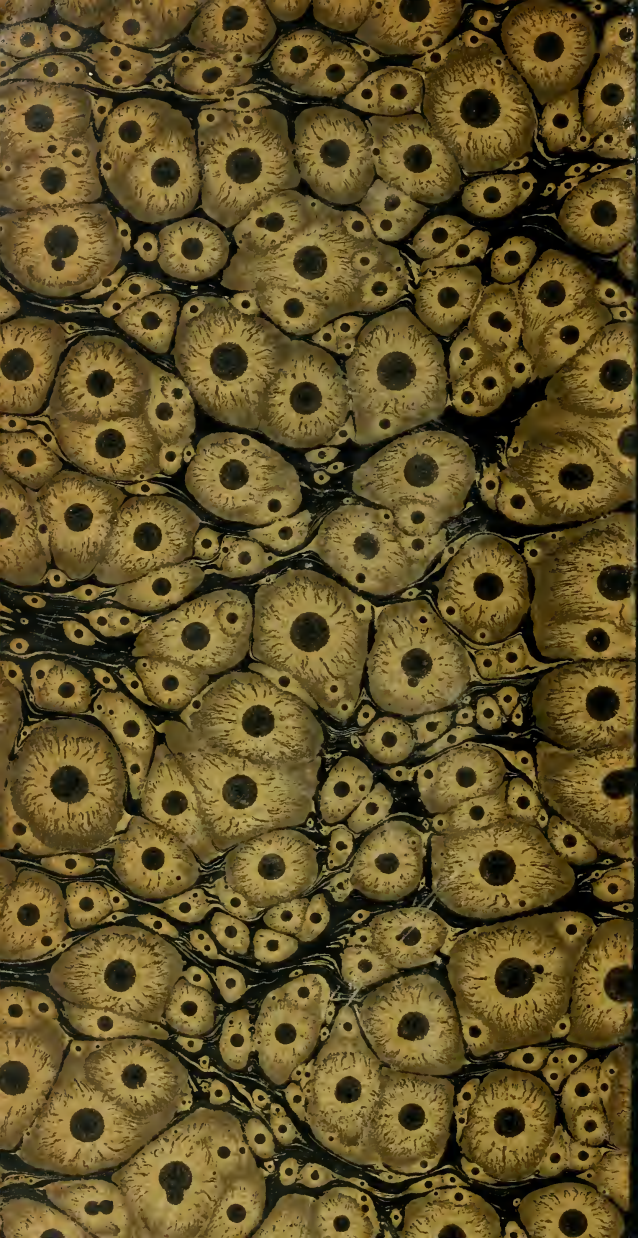
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU